This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1244

PAR. 3977 d. 156
25.37

1244

PAR. 3977 d. 156
25.37

REVUE

CONTEMPORAINE

En vertu des traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

REVUE

CONTEMPORAINE

TREIZIÈME ANNÉE

2e SÉRIE.—TOME TRENTE-SEPTIÈME

LXXIIme DE LA COLLECTION

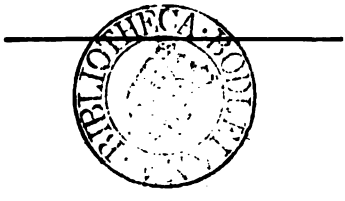

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU PONT-DE-LODI, 1

1864

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

LA

GUERRE DES COTES

ATTAQUE ET DÉFENSE

DES FRONTIÈRES MARITIMES

PREMIÈRE PARTIE

Depuis que la marine dispose de la vapeur et des canons rayés, la défense des côtes, ces riches frontières bordées par la mer, inspire aux nations des préoccupations légitimes. Si l'offensive plaît à plus d'un caractère, s'il est parfois avantageux de porter le théâtre de la guerre en pays ennemi, en revanche, sur les frontières maritimes, demeurer maître chez soi sera toujours le premier besoin des gouvernements et des peuples. Régler son attitude défensive d'après les ressources particulières de chaque pays apparaît donc comme une noble tâche pour quiconque apprécie le vieux proverbe : *Si vis pacem, para bellum.*

Cette sécurité de leurs rivages n'intéresse pas moins les gouvernements que l'assiette de leurs frontières continentales. En regard d'avantages immenses qu'un demi-siècle de paix maritime a largement développés, les nations appelées par la Providence à partager le magnifique domaine de l'Océan ont aussi de grands devoirs à

remplir. N'est-ce pas, en effet, au bord même de la mer que grandissent ces belles cités commerciales et ces populations actives et industrieuses, qui jouent un si grand rôle dans l'échange des richesses du monde ? Est-il permis d'envisager sans en être ému les dangers que les nouvelles armes feraient courir à ces grands centres de la prospérité nationale ? C'est à peine si les maux bien connus de la guerre de siége pourraient en offrir une image affaiblie ; car, si rapide que soit l'invasion d'un territoire, les places-frontières menacées sont généralement averties plusieurs jours à l'avance de l'approche de l'ennemi. Les préparatifs de l'investissement, l'ouverture des tranchées et l'établissement des batteries nécessitent toujours d'assez longs délais, pendant lesquels bien des intérêts auront pu se mettre plus ou moins à couvert.

Il n'en est pas de même des attaques maritimes. Préparées dans le secret des cabinets ennemis, confiées à des forces rapides sorties des ports étrangers sans destination connue, ce n'est pas sans raison qu'un illustre marin les comparait naguère à ces orages qui, sortis du sein de l'Océan, viennent s'abattre avec fureur sur les cimes du premier continent qui fait obstacle à leur course impétueuse. Aussi, sur les rivages que la nature n'aura pas revêtus de ces escarpes naturelles, telles que nos falaises de la Manche, dans les lieux où de récents travaux n'auront point élevé la protection à la hauteur des engins modernes, comment échapper au danger ? Qu'on se représente la situation de la frontière maritime dont les places principales se verraient tour à tour assaillies par un grand armement naval disposant d'une flotte de siége et de troupes de débarquement. Descente, coup de main ou bombardement, siége par mer ou par terre, la marine maîtresse de l'Océan pourra choisir la saison, le jour et l'heure favorables à son projet d'attaque.

Mesurer les calamités que ce grand armement pourrait répandre en quelques heures sur les côtes ainsi surprises, semble une tâche plus facile que l'indication de moyens de défense complétement efficaces. Arsenaux maritimes, flottes et ports de commerce, mobilier commercial ou matériel de guerre, valeurs immenses en usines et en marchandises, se présentent, dans un espace resserré, aux coups de l'agresseur. Là où les conditions de la défense ôteraient à l'assiégeant la tentation d'un siége maritime ou celle d'un débarquement, il débutera en s'emparant des bâtiments de la rade, et puis s'efforcera de ruiner la ville et le port par une grêle de projectiles incendiaires. Nul doute que le gouvernement, attaqué avant d'avoir échangé sa vieille armure contre des défenses modernes, ne pût être gravement atteint dans ses richesses maritimes comme dans sa fierté nationale.

Devant d'aussi grands intérêts, l'étude des nouvelles conditions d'attaque et de défense des côtes s'impose d'elle-même à la pensée. Sans sortir du domaine des généralités, où la plus simple discrétion commande de se maintenir, nous essayerons de soulever un coin du voile qui nous cache l'avenir des guerres maritimes. En donnant essor à un courant d'idées qui commence à se répandre dans le corps de la marine et dans les armes spéciales, nous ne commettrons pas, nous l'espérons, la faiblesse de pallier certains dangers évidents, pas plus que de semer d'inutiles alarmes. Quel que soit le sort réservé à cet écrit, inspiré des traditions paternelles, qu'on veuille bien y voir surtout le désir que nous avons d'apporter notre humble tribut à l'organisation de la défense nationale. C'est aux comités compétents, aux armes spéciales, qu'il appartiendra d'ailleurs d'apprécier la valeur de ces idées, et d'en tirer celles qui leur paraîtront dignes d'entrer dans la pratique. Mais si l'exemple de l'Angleterre est de nature à nous servir de stimulant, pourrions-nous contempler d'un œil indifférent les gigantesques efforts accomplis depuis la guerre de Crimée, pour placer la défense de ses rivages sur un pied inattaquable? Sans avoir besoin d'aller aussi loin, souvenons-nous, comme l'a dit lord Palmerston, que l'organisation d'une respectable défense a été de tout temps, entre nations civilisées, l'une des garanties de cette paix, au maintien de laquelle aspirent aujourd'hui tous les hommes éclairés, sans en excepter ceux qui ont embrassé la carrière des armes.

I. — LA GUERRE DES CÔTES AU TEMPS PASSÉ

Durant les luttes maritimes du dernier siècle, alors que le vent était l'unique moteur des forces navales, les difficultés de la navigation circonscrivaient dans d'étroites limites les opérations de la guerre des côtes. Aussi longtemps que les mouvements des flottes demeurèrent soumis aux capricieuses variations de l'atmosphère, les chefs d'escadre, à moins d'une supériorité décisive ou de résultats considérables à conquérir, tentèrent rarement l'attaque en règle des ports ennemis. Ne suffisait-il pas, en ce temps-là, d'un de ces calmes, suite des combats d'artillerie, d'un courant contraire ou même d'un simple changement de vent, pour paralyser leur action, voire même pour leur fermer la retraite ? Aussi, avant la vapeur, sauf quelques grandes entreprises parmi lesquelles figurent en première ligne la belle entrée de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro et l'audacieuse expédition de Nelson contre Copenhague, les

annales de la guerre des côtes ne comprennent guère que de longs blocus, des colonies prises et reprises, quelques débarquements plus ou moins heureux, et des bombardements peu efficaces, tels que ceux du Havre et de la flottille de Boulogne.

Avec la vapeur, la scène change. De jour en jour, depuis trente ans, la marine voit augmenter l'énergie de ses moyens d'action. Du modeste aviso à vapeur portant quatre petits canons, qui figurait à peine en 1830, à la prise d'Alger, nous passions, vers 1840, sous l'impulsion du prince de Joinville, aux frégates à vapeur à roues, armées de cette belle artillerie bientôt imitée de toutes les nations, les obusiers à la Paixhans. Puis, comme d'un bond, des novateurs de génie enfantaient, il y a dix ans, le vaisseau à hélice *le Napoléon.* Enfin, la guerre d'Orient imprimait une allure décisive à la transformation de la flotte. Une auguste initiative donnait naissance à la batterie flottante bardée de fer et à son accompagnement obligé de canonnières et de bombardes. Tout récemment enfin, nous passions de la flotte de siége à la frégate cuirassée à grande vitesse, type inauguré par la construction de la *Gloire.* Les ressources des attaques maritimes semblent donc bien près de parvenir à leur *maximum* d'efficacité.

En serait-il de même des moyens de la défense? La plupart des arsenaux de l'Europe se trouveraient-ils dotés de l'invulnérabilité de Cronstadt et de Sébastopol? Sans oublier tout ce que la nature avait fait pour la protection de ces deux centres maritimes, ce ne sera que rendre justice aux Russes si nous rappelons qu'une grande prévoyance, secondée d'une rare activité, avait su accumuler autour de ces deux arsenaux un système de défenses sans précédents dans l'histoire. D'ailleurs, la guerre d'Orient se termina trop tôt pour que l'on pût apprécier le mérite de la grande flotte de siége préparée contre Cronstadt.

Le fort de Kinburn fut, il est vrai, écrasé par nos batteries flottantes cuirassées, et le bombardement de Sweaborg causa à cet arsenal des dommages sérieux. Néanmoins, ces deux opérations, tout en fournissant des indications utiles, n'offraient pas des chances assez égales pour résoudre le problème : « Batteries de mer contre batteries de terre! » On peut donc dire que la question reste posée entre la défense et l'attaque.

Cette histoire veut être prise de haut et de loin. Revenons donc au temps passé, et examinons sous quel aspect la guerre des côtes se présentait pour nos pères. Au temps de Louis XIV et de Louis XVI, ces deux rois qui portèrent si haut la fortune navale de la France, alors que nos escadres tenaient tête, sur toutes les mers, à celles de l'Angleterre, on se battait au Canada, dans les Antilles

et dans l'Inde, et plus rarement sur les deux rives de la Manche. Cependant, sous le règne de ces deux monarques, ce fut au tour de nos voisins à se croire sérieusement menacés. Saisir l'Angleterre corps à corps, derrière son fossé de huit lieues de large, avait été plus d'une fois le rêve de l'ancienne monarchie. Louis XIV, moins enivré de succès, moins prompt à compromettre l'excellente flotte de Tourville contre les escadres de Hollande et d'Angleterre réunies, eût pu la réaliser au temps de la bataille de la Hougue; il échoua par une grave imprudence militaire, fruit d'un orgueil trop oublieux du nombre. Tourville, contraint, avec ses 44 vaisseaux, d'attaquer 88 vaisseaux anglais et hollandais, réunit ses capitaines dans la grande chambre du vaisseau amiral, et, avec un laconisme digne d'un Spartiate, prononça ces seules paroles : « *Messieurs, ordre du roi d'attaquer l'ennemi, fort ou faible!* » A son tour, Louis XVI, que l'apparition de l'armée navale du comte d'Orvilliers rendait maître de la Manche, vit ses projets de descente paralysés par une série de contrariétés maritimes sans précédents dans l'histoire. Rejetés sur la côte méridionale d'Angleterre par la persistance des vents d'est, non moins que par la lenteur de la flotte de Cordova, pressés par le manque de vivres et par une violente épidémie de scorbut, les 66 vaisseaux français et espagnols, après avoir balayé l'entrée de la Manche, capturé le vaisseau *l'Experiment* sous les falaises britanniques, et forcé les escadres ennemies à se renfermer dans leurs ports, se virent contraints de rentrer à Brest sans avoir pu donner la main aux 40,000 hommes rassemblés par le maréchal de Vaux sur les côtes de la Normandie [1].

Sous Louis XV, pendant la Révolution et le premier Empire, les deux nations semblèrent avoir changé de rôles; ce fut alors aux côtes de France à se voir bloquées, menacées et comme assiégées. Durant ces deux périodes de revers maritimes, les flottes de la Grande-Bretagne, devenues prépondérantes, prirent résolûment l'offensive. Dès l'origine de nos ruptures, on vit les divisions légères ennemies balayer nos bâtiments de commerce surpris à l'atterrage de nos ports. A deux reprises différentes, en 1756 comme en 1803, au moyen d'ordres lancés plusieurs mois avant la déclaration de guerre, les Anglais réussirent à nous enlever, sur toutes les mers, plusieurs milliers d'excellents marins. Vainement la France en appela à l'Europe de cette violation du droit des gens; le mal était pour longtemps irréparable, et, comme une nouvelle preuve du droit du plus fort, cet acte de piraterie passa au nombre des faits accomplis.

[1] *Guerres maritimes de la République et de l'Empire*, par l'amiral Jurien de la Gravière.

« Pendant la Guerre de sept ans, observe notre grand ouvrage sur la *Défense des frontières maritimes de la France*, les Anglais fondirent sur nos côtes de l'Océan, bombardèrent le Havre, Cherbourg, Dieppe et Saint-Mâlo, et enlevèrent, dans ces ports, un grand nombre de navires chargés de marchandises. Ces exemples et mille autres prouvent que les agressions qui s'adressent à la fortune commerciale de nos établissements maritimes seront toujours celles que tentera de préférence l'Angleterre [1]. »

Durant les vingt-deux années de guerre qui remplirent la période de la Révolution et de l'Empire, tandis que nos armées victorieuses parcouraient les capitales de l'Europe, notre frontière maritime avait, au contraire, à subir toutes les privations d'un long et pénible blocus. Non contents de fermer la mer à nos populations du littoral, ruinées par la cessation de tout commerce extérieur, les Anglais s'emparèrent de plusieurs de nos îles-frontières. Ces positions insulaires, devenues dans leurs mains des centres de station et de ravitaillement, leur fournirent des abris précieux contre ces dangereux coups de vent, qui, pendant nos longs et pénibles hivers, balayent incessamment les atterrages des côtes de France. C'est ainsi que les îles de Saint-Marcouf, de Molène, des Glénans, de Chauseu, d'Hoyat et d'Hœdic, voire même les îles d'Hyères, furent occupées à diverses reprises par les troupeaux ou les malades des escadres anglaises [2].

En même temps, les amiraux ennemis s'installèrent franchement dans quelques baies de nos côtes, telles que Quiberon et Douarnenez, et y établirent des mouillages permanents et sûrs, au moyen de fortes ancres disposées en *corps-morts*. Les forces navales anglaises, gagnant à tour de rôle ces mouillages de refuge, vinrent s'y reposer des fatigues de l'hivernage et y travailler en paix à leurs réparations.

Qu'on se figure le long cours et les grandes pêches supprimés, le cabotage traqué en toute occasion par les croiseurs ennemis, qui, parfois, ne respectaient pas même la pêche côtière, en un mot, la mer fermée à des populations habituées à lui demander leur pain quotidien. Qu'on y ajoute l'enlèvement forcé de tous les marins valides, levés par l'inscription maritime, pour le service des vaisseaux de l'Etat, le dénûment et la misère de ces villages riverains où l'on ne trouvait plus que des vieillards, des femmes et des enfants, et l'on s'étonnera moins des conséquences, à peine croyables aujourd'hui, qu'avaient engendrées ces souffrances multipliées. Sur cette frontière, si misérable et si peu surveillée depuis que nos grandes

[1] *Mémoire de la Commission de* 1818, p. 6.
[2] *Mémoire de* 1843 *sur la Défense des Frontières maritimes de la France*, p. 15 et 106.

guerres continentales attiraient ailleurs notre attention et nos forces, les Anglais débarquaient la nuit, nouaient des intelligences avec les habitants, et se procuraient sans difficultés des renseignements utiles, des vivres frais, du poisson et jusqu'à des bœufs sur pied[1]. Faut-il ajouter que la misère des pontons, qui comptèrent un moment jusqu'à 30,000 prisonniers français, leur avait livré un certain nombre d'excellents pilotes de nos côtes, dont la naturalisation anglaise, et souvent les liens d'un mariage étranger, avaient achevé de payer la trahison? Enfin, comme dernier trait de cette étrange situation, il faudrait mentionner cette tradition, vraie ou fausse, d'après laquelle, à la suite d'un pari considérable, deux officiers de la croisière anglaise auraient poussé l'audace de ces communications jusqu'à venir, sous un déguisement, passer la soirée au théâtre de notre premier port militaire.

A propos de pilotes, nous nous reprocherions de passer sous silence les vœux si souvent formulés pour le rétablissement de nos pilotes-côtiers de l'Océan. Avec la vapeur, les navires rapides et les grands tirants d'eau, point de guerre des côtes sans l'auxiliaire de pratiques expérimentés. De tous les rivages du globe, on peut affirmer sans hésitation que les côtes de France sont les moins connues de nos officiers. Un de nos amiraux les plus jaloux de relever nos institutions des ruines du passé, a proposé de former une école de pilotes-côtiers, parcourant sans cesse nos rivages de l'Océan. Grâce à l'initiative éclairée d'un de nos capitaines de vaisseau commandant la division de la Manche[2], une école de pilotes s'est récemment établie à Honfleur. Espérons qu'un prochain décret viendra sanctionner cette importante institution et saura l'entourer des garanties propres à en faciliter le recrutement. Dépenser 2,000 fr. par an pour chaque pilote-côtier serait encore une sage économie, comparée à la chance de perdre, un jour ou l'autre, des bâtiments cuirassés valant *cinq* millions!

De 1792 à 1815, les côtes de l'empire français, depuis la Hollande jusqu'à l'Adriatique, furent le théâtre d'une véritable petite guerre, de nature à resserrer leur blocus et à étendre l'ascendant moral des escadres ennemies partout où flottait notre pavillon. Il serait aisé de multiplier les exemples. Pour ne citer qu'un des plus considérables, il n'est pas un de nos vétérans qui ne se souvienne des obstacles

[1] « L'expérience des guerres maritimes a prouvé, dit le *Mémoire de* 1848, qu'il était utile de surveiller les communications de la côte avec les croisières ennemies. Trop souvent, les équipages des bâtiments anglais ont, à prix d'argent, réussi à se procurer, sur nos côtes, des vivres frais, de l'eau et des renseignements utiles. »

[2] M. Moulac, aujourd'hui directeur du personnel de la marine.

sans nombre que nous suscita la marine anglaise durant l'expédition d'Egypte. Chaque fois que notre armée touchait aux bords de la Méditerranée, on voyait accourir ces infatigables adversaires. Otez le commodore Sidney Smith, les canons et les 1,500 marins de ses deux vaisseaux, et qui pourrait douter que Saint-Jean-d'Acre et la Palestine tout entière ne fussent tombés aux mains du vainqueur des Pyramides?

Une marine prépondérante, ennuyée de longs mois de croisière, ne résiste guères à la tentation de sortir d'un service monotone par quelques coups d'éclat. L'ardeur pour ce *prize-money*, que le gouvernement anglais a de tout temps trouvé si politique de payer religieusement à ses marins, ne contribuait pas peu à nourrir dans ses escadres ce vieil esprit d'entreprise commun à tous les descendants des Normands. Point de guerre navale sans parts de prise exactement payées! Cet axiome de droit maritime n'a jamais été contesté en Angleterre ni aux Etats-Unis. Tout récemment, l'amiral Dupont, qui commande l'escadre fédérale devant Charleston, avait déjà recueilli pour sa part plus d'un million. En France, au contraire, il n'y a pas une guerre récente où les droits des capteurs n'aient été plus ou moins méconnus. Si les avantages pécuniaires ne sont pas les premiers pour le caractère français; si, en face de convenances politiques, nos marins, créanciers de l'Etat, ont fait généreusement le sacrifice des droits à eux garantis par la législation des prises, le principe n'en est pas moins demeuré intact. Il convient de le rappeler. Rien de plus noble que le désintéressement dans les hautes positions; mais n'est-il pas permis d'être d'un autre avis quand on se trouve en présence de nos marins de l'inscription maritime? Pour cette milice, mobilisée au premier signal, il ne s'agit pas seulement d'un service de garde nationale derrière les remparts d'une place, mais bien de la guerre extérieure la plus périlleuse. Pour ces pères de famille, qui, au premier bruit de guerre, quittent barque, femmes, enfants et patrie, le droit de prise n'acquiert-il pas une véritable importance? Douterait-on de sa légitimité si l'on réfléchissait que ce privilége est la récompense traditionnelle d'une population spéciale, décimée, de père en fils, au service de l'Etat? Depuis le pacte de Colbert, l'inscription maritime est devenue pour la France une sorte de « colonie militaire, » prenant les armes au premier son du tambour, absolument comme les régiments-frontières de la Russie et de l'Autriche : ses rares priviléges ne sont que la compensation des plus austères devoirs. Aussi, quand il s'agit des droits acquis par un de ces marins morts en Crimée, en Chine ou au Mexique, c'est-à-dire du denier de la

veuve et de l'orphelin, qui pourrait se croire autorisé à en prononcer l'abandon? Il y a là une question d'humanité et de justice, de nature à éveiller l'attention de nos hommes d'Etat.

Durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, chaque fois que les croiseurs anglais apercevaient sur nos rivages, soit des caboteurs ou des corsaires à enlever, soit une batterie côtière à détruire, on voyait se détacher de leurs flancs une flottille d'embarcations. Ces histoires de péniches « fondant sur le petit port ou le convoi mal protégé, avec une rapidité d'oiseaux de proie, » défrayent encore aujourd'hui les récits de nos vieux pêcheurs. Tout ce que l'ennemi ne parvenait pas à enlever était rigoureusement brûlé ou coulé. Les annales du *Naval History*, de James [1], sont remplies de ces expéditions d'embarcations, parfois combinées avec de petits débarquements destinés à prendre nos batteries à revers. Cette petite guerre fournissait un stimulant précieux à des équipages fatigués de ces longs blocus: aussi, l'amirauté anglaise encourageait-elle volontiers cet esprit d'aventure par quelques promotions distribuées à propos. Voici quelle était d'ordinaire la tactique des Anglais : si la côte était accessible, et qu'on craignît une certaine résistance, un petit corps de deux ou trois cents soldats de marine, bien connus de nos riverains sous le nom « d'habits rouges, » était débarqué un peu avant le jour, pour surprendre et tourner le petit fort, les batteries ou les bâtiments à enlever. Les embarcations armées de « volontaires » n'attendaient qu'une fusée ou un signal quelconque du corps de débarquement pour s'élancer à force d'avirons et aborder la position de front, pendant que les soldats de marine l'envahissaient par derrière.

Quoique ces petits débarquements comptassent leurs hasards et de loin en loin valussent à l'ennemi une retraite meurtrière, cette méthode de prise entre deux feux réussissait presque toujours, et en vérité, il n'en fallait pas tant pour disperser quelques petits postes de gardes-côtes et de malheureux pêcheurs, sans chefs capables et sans organisation. La plupart du temps, nos rares troupes d'infanterie, en observation sur le littoral, n'arrivaient que pour assister au départ de l'ennemi, emmenant nos caboteurs ou nos corsaires. On cite telle batterie de la côte de Provence, trois fois ruinée par les Anglais, et trois fois rétablie par nous, de 1792 à 1815. Dans la baie de Camaret, à l'ouverture du goulet de Brest, une expédition de canots, détachée de l'escadre de blocus, enleva à l'abordage, pendant la nuit du 22 juillet 1801, la corvette de vingt canons, *la Chevrette*. Cet audacieux coup de main, accompli par 10 canots et

[1] *Naval History of Great-Britain*, from 1792 to 1815, by William James

180 hommes, sur un bâtiment amarré à terre et vaillamment défendu tant par son équipage que par les batteries de Camaret, ne montre que trop fidèlement à quel point le succès avait grandi l'audace de nos adversaires. Ajoutons que pendant cet abordage, considéré par l'historien anglais comme le chef-d'œuvre du genre, en même temps qu'on combattait pied à pied sur le pont de la *Chevrette*, un canot anglais coupait ses câbles et une vingtaine de matelots ennemis grimpaient pour larguer ses voiles. La corvette se trouvait déjà appareillée depuis quelques minutes, que l'on combattait encore sur le pont. Cette résistance obstinée coûta aux Anglais 69 tués et blessés, c'est-à-dire la moitié de leur effectif. Dans le même ordre de faits, il convient de citer l'enlèvement de la frégate *la Désirée*, prise à l'abordage sur rade de Dunkerque, par la corvette *le Dart*, dans la nuit du 7 juillet 1800, et le trait extraordinaire de la corvette *le Bull-Dog*, enlevée dans le port même d'Ancône où elle était amarrée le long du quai, mais reprise la même nuit sur les Anglais, avec une audace plus grande encore, par ses officiers et quelques matelots revenant du bal.

Parmi les expéditions plus importantes dirigées contre les côtes de France, figure au premier rang celle de Quiberon, demeurée si tristement célèbre par la mort cruelle de plusieurs milliers de Français, dont beaucoup avaient marqué comme officiers dans la marine de Louis XVI. En 1809, c'est l'*affaire* dite *des brûlots*, où Lord Cochrane, rappelé tout exprès de la Méditerranée, incendia sans beaucoup de peine, en s'aidant du vent et de la marée, une partie de notre escadre mouillée sur rade de l'île d'Aix. Ces faits appartiennent à l'histoire. L'action morale des flottes anglaises, ramenant le commerce et la liberté à ces grandes villes maritimes, à qui la domination française n'offrait en perspective que le régime militaire et le blocus continental, n'a été que fidèlement retracée par l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*.

Ce n'est pas ici le moment de rechercher à quelle politique maritime la France de Napoléon Ier aurait pu demander de meilleures inspirations. Cependant, si l'on veut bien se souvenir des pertes que, sous Louis XIV et même sous Louis XV, les armateurs de Saint-Malo et de Dunkerque, presque seuls, causèrent aux négociants de la cité de Londres, qui n'aperçoit les ressources que Napoléon Ier aurait trouvées dans la guerre de course? Si ce grand génie qui écrivait à Bernadotte : « J'ai cent vaisseaux, et pourtant je n'ai pas de marine! » eût plus tôt renoncé à la guerre d'escadre (de tout temps ruineuse pour une marine inférieure), la guerre de détail, sagement organisée, lui eût offert d'amples dédommagements; le premier Empire eût ainsi rattaché à sa cause ces populations maritimes ruinées,

qui eussent trouvé, dans la prise et la vente des marchandises anglaises, une source de richesses incalculable.

Une réforme de notre législation si compliquée en matière de « prises maritimes, » un mode de procédure simple et expéditif comme celui des cours d'Amirauté anglaises, figurerait parmi les premières mesures politiques à prendre, si, ce qu'à Dieu ne plaise, la France était contrainte de lutter contre une puissance maritime prépondérante. Ici, qu'on nous permette une digression hypothétique. Dans la déclaration annexée au Traité de Paris, en 1856, la France a eu la rare générosité d'abandonner le droit de délivrer des lettres de marque. Désormais, l'Europe n'aura plus de corsaires; mais les Etats-Unis, logiques jusqu'au bout, voyant qu'on ne déclarait pas simultanément l'inviolabilité de la propriété privée, ont conservé le privilége d'en couvrir les mers. L'Amérique se souvient toujours de cette guerre de 1812, soutenue contre l'Angleterre par quelques bonnes frégates, et, en vérité, il suffit de se rappeler la terreur répandue par quelques croiseurs rapides pour apprécier les ressources que cette tactique peut donner au faible contre le fort. Les exploits de trois ou quatre croiseurs confédérés, la *Florida*, l'*Alabama*, la *Georgia*, ont en ce moment chassé de l'Atlantique les flottes marchandes des Etats du Nord.

En France, plusieurs écrivains maritimes, parmi les plus éminents, ont aussi tenté de faire comprendre à notre pays à quelles conditions il pourrait soutenir une lutte en apparence si inégale. Dans l'impossibilité de les nommer tous, nous renverrons le lecteur aux *Mémoires* du baron Portal [1] et au dernier chapitre des *Guerres maritimes*, de l'amiral Jurien de la Gravière. Si nous avons renoncé aux corsaires, l'Etat, avec ses forces régulières, ne conserve-t-il pas le droit imprescriptible de faire le genre de guerre le plus conforme à ses intérêts? Nous avons déjà nommé la guerre de course. Pour la marine la moins forte, réduite à n'opposer qu'*un* à *deux* ou à *trois*, ce sera toujours la seule tactique habile et la seule arme populaire. Nul doute que si la puissance la moins favorisée voulait jamais s'inspirer de ces principes, il ne devînt désirable d'ajouter à ses croiseurs militaires plusieurs centaines de paquebots rapides, tels que ceux de nos grandes compagnies, et des canonnières de divers types, destinées à poursuivre le commerce ennemi. Avec un système libéral de primes d'enrôlement, affiché sur tous les quais du continent, assurément ce ne sont pas les matelots qui feraient défaut. Au noyau national, pourquoi ne joindrait-on pas un précieux

[1] Ministre de la marine sous Louis XVIII. Voir sa belle réponse au roi sur l'attitude à prendre en cas de rupture avec l'Angleterre.

renfort de marins belges, hollandais, suédois, espagnols et italiens, et surtout des Américains? Nous n'en sommes plus à ces préjugés d'un autre âge, qui repoussaient quand même les auxiliaires étrangers, accueillis de tout temps en Angleterre et aux Etats-Unis. On évalue à plusieurs milliers le nombre de matelots français servant sous le pavillon étoilé. Un contrôle sévère pour ne laisser sortir des ports que des croiseurs parfaitement aptes à cette mission, la destruction de toutes les prises dont la rentrée au port serait douteuse, enfin, une formidable défense des côtes, des rades et des ports, tels seraient, à en croire l'expérience des siècles, les traits principaux d'une guerre de cette espèce. Ce ne serait plus la guerre des grands tirants d'eau et des gros bataillons, lutte toujours ruineuse pour la puissance la moins favorisée du côté du nombre, mais bien une guerre négative, conséquente avec la disproportion des forces entre les belligérants. Pour peu que l'on maintînt énergiquement une telle attitude, la marine prépondérante ne pourrait plus se flatter, comme au temps de la guerre d'escadre, de répéter sa manœuvre favorite, qui consistait à écraser d'un seul coup l'enjeu naval de son adversaire. Au lieu de bulletins de victoire, le plus souvent cette marine supérieure ne trouverait prise nulle part, pendant que son immense commerce, souffrant sur toutes les mers, la ramènerait plus promptement qu'on ne pense à la philosophique pensée qu'il n'est pas, dans notre siècle, de guerre, si heureuse qu'on la suppose, qui vaille les bienfaits de la paix.

S'il est un fait avéré dans notre histoire maritime : c'est le succès de la guerre de course pendant les deux ou trois premières années d'une rupture. Les croisières de Duperré, Bouvet, Lhermite, Vanstabel, Richery, Linois, Motard, Allemand, Willaumez, Missiessy, Roussin, Hamelin, sont là pour servir de modèle. « Du 1er février 1793 au 31 décembre 1795, les Français avaient enlevé à l'Angleterre 2,099 navires marchands, dont 119 seulement étaient retombés aux mains des croisières ennemies. Les pertes de notre marine se bornaient, durant la même période, à 319 bâtiments. Par suite, tout compte fait, le bénéfice net de la France, après trois années de guerre, s'élevait à 1,461 navires[1]. » Ajoutons que ces prises, qu'on n'évaluait pas, en l'an IV de la République, à moins de 400 millions de francs (somme énorme pour l'époque), avaient rendu la guerre contre la France tout à fait impopulaire dans les îles britanniques. « Que l'on suppose, dit dans ses *Mémoires* inédits le doyen de nos amiraux, ces 400 millions légalement distribués aux marins capteurs, et Dieu seul peut savoir où se serait arrêté l'élan

[1] *Histoire maritime de la France*, par Léon Guérin. t. VI, p. 110.

donné à la guerre de course ! De ruineuse sans compensations qu'elle était pour nos populations des côtes, la lutte contre l'Angleterre fût immédiatement devenue populaire, et eût rallié sous notre drapeau tous les marins aventureux du continent. »

Concluons qu'à moins d'une grande guerre européenne absorbant sur le Rhin toutes nos forces, ce ne sont pas les côtes de France qui peuvent craindre les grands débarquements. En traitant les questions de défense, nous reviendrons sur le système proposé par la commission de 1841. Nous rechercherons aussi le remède capable de prévenir le retour de malheurs pareils à ceux de la dernière guerre, tableau pénible, mais aussi rempli d'enseignements bien faits pour porter leurs fruits. Le jour où une organisation prévoyante de matelots-canonniers gardes-côtes, utilisant, sous des chefs habiles, la partie énergique de nos populations riveraines, aurait donné une *âme* à notre matériel des côtes, la défense de nos frontières maritimes aurait trouvé son assiette inébranlable. L'ennemi assez hardi pour insulter nos rivages devrait y trouver son tombeau.

II. LES ENTRÉES DE VIVE FORCE ET LES BARRAGES

Après la guerre de blocus, il nous reste à examiner les autres ormes d'attaques maritimes. Parmi les entreprises les plus sérieuses dont les arsenaux seront désormais menacés, il faut prévoir l'entrée d'une flotte rapide, qui, sans s'arrêter aux batteries extérieures, irait frapper des coups décisifs au centre même des rades envahies.

Depuis l'entrée de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, depuis l'époque où Nelson donnait intrépidement, au milieu des batteries de Copenhague, sans oublier l'amiral Duckworth franchissant les Dardanelles en 1807, et l'amiral Roussin forçant l'entrée du Tage en 1831, l'application de la vapeur a singulièrement favorisé les entrées de vive force. Mais il ne faut pas perdre de vue que cette invasion maritime n'admet pas de demi-mesures. L'envahisseur doit vaincre tout d'abord les forces navales de l'assiégé, sous peine de subir un échec dont il serait difficile de mesurer les suites. Une opération de ce genre ne saurait donc être tentée sans qu'une laborieuse étude des cartes, des batteries, de la défense flottante et des obstacles naturels ou artificiels, justifie le calcul de ces chances. Là où il existe des passes larges et profondes conduisant à des rades d'une belle superficie, les services intéressés à la défense ont-ils mesuré à quel point la vapeur facilitait une rapide invasion ? C'est avant tout une question qui dépend de la configuration des lieux. Que la flotte d'at-

taque soit assurée de trouver dans les eaux intérieures qu'il s'agit d'envahir un champ d'opérations sous vapeur ou un mouillage tenable, à la limite de portée utile des ouvrages terrestres; que cette flotte assiégeante s'y présente avec une supériorité décisive, vis-à-vis des forces gardes-côtes, chargées de la défense mobile : telles semblent être les conditions *sine quâ non* d'une entrée de vive force.

Examinons les chances à courir par une escadre rapide franchissant le goulet d'une rade ennemie. Ici se présente la question des barrages. Ces obstacles artificiels, établis dans les passes pour arrêter la navigation, datent de la plus haute antiquité. Sans remonter jusqu'aux Athéniens fermant le Pirée, rappelons que les Grecs barrèrent l'entrée de la Corne d'Or, pendant le siége de Constantinople, en 1453, et obligèrent Mahomet II à faire passer sa flottille par-dessus une presqu'île, travail gigantesque, qui retarda de plusieurs mois la chute de l'empire grec. Pendant la guerre de Crimée, les Russes coulèrent une partie de leur flotte dans les passes de Sébastopol et de Cronstadt, résolution hardie qui ajouta à leur défense un renfort immédiat de quelques centaines de canons et de plusieurs milliers de marins. Après les môles ou les digues en pierre, les barrages de navires coulés constituent pour les ports le mode de fermeture le plus infaillible ; mais il faut reconnaître que c'est là un moyen héroïque, et que la paix venue, il devient très difficile de faire sauter ces carcasses pour rétablir la navigation. Des journaux annonçaient récemment que les Russes se proposaient de remédier à cet inconvénient, en coulant des bâtiments spéciaux, construits de manière à se démonter pièce à pièce, à l'aide d'un travail sous-marin facilité désormais par l'usage général du *scaphandre*. Ils tiendraient cette invention en réserve, si la guerre maritime revenait frapper à leurs portes.

Si les barrages permanents ne constituent qu'un remède *in extremis*, il n'en est pas de même des estacades. Ces barrages mobiles, improvisés avec des corps flottants (dromes de mâtures, pontons, alléges, vieux bâtiments), reliés par de fortes chaînes, s'établissent assez facilement en travers d'une passe, à l'aide d'ancres de flot et de jusant, et de points d'appui terrestres. Ces estacades ne constituent qu'une entrave passagère à la navigation, et elles sont loin d'offrir la valeur défensive des barrages permanents. Personne n'a encore vu à l'œuvre les béliers spéciaux (*steam-rams*) des Anglais ou nos puissants vaisseaux à éperon. Mais si nous reportons nos souvenirs à l'estacade de dromes flottantes établies par l'amiral Allemand, en rade de l'île d'Aix, et rompues, dans la nuit de *l'affaire des brûlots*, par le simple choc d'un transport anglais de 800 tonneaux, filant 7 à 8 milles à l'heure, nul ne saurait douter

que des béliers de 5,000 tonneaux, lancés avec une vitesse de 12 nœuds, ne s'ouvrissent un passage immédiat à travers tous les systèmes d'estacades flottantes, sauf peut-être celles de nature à céder graduellement, en paralysant l'action des hélices. En traitant de la défense mobile des rades, nous reviendrons sur un expédient de ce genre, récemment proposé par un officier distingué [1].

La question des barrages et des estacades réservée, quant à l'importance des feux d'artillerie à essuyer, en défilant rapidement dans un goulet, on peut s'en rendre compte à l'aide d'une table calculée par un de nos officiers généraux d'artillerie les plus compétents en matière de défense des côtes [2]. Supposons avec lui un vaisseau à vapeur de 60 mètres de longueur, s'avançant parallèlement à l'épaulement d'une batterie de six pièces, sous la vitesse très modérée de 6 milles à l'heure, environ 200 mètres par minute.

DISTANCES minimum du vaisseau à la batterie.	DISTANCES du vaisseau, en arrivant dans le secteur battu.	ESPACES à parcourir à travers le secteur battu.	DURÉE du trajet.	NOMBRE de projectiles à essuyer.
100m	140m	(A) 300m	1' 30"	12 } soit 2 coups par pièce.
200	280	500	2 30	12 }
300	400	700	3 30	18 3 coups.
500	700	1,100	5 30	24 4 coups.
1,000	1,400	2,100	10 30	42 7 coups.
1,500	2,100	3,100	15 30	60 10 coups.

A l'aide de cette table, selon la distance minimum à laquelle le vaisseau passera de la batterie, on connaîtra « la durée de son trajet » à travers le secteur garni de feux, et par suite le nombre total de projectiles à essuyer de la part de l'ennemi.

Appliquons maintenant cette méthode à une escadre défilant dans une passe de 600 mètres de largeur. Admettons, pour fixer les idées, que cette passe soit défendue par une série d'ouvrages ne comprenant pas moins de cent bouches à feu. Certes, ce sont là des conditions favorables à la défense. Veut-on savoir quel en sera le résultat sur une flotte de 50 bâtiments de toute grandeur défilant

[1] M. Félix Julien, lieutenant de vaisseau, collaborateur de la *Revue*.

[2] M. le général de Blois, auteur du *Traité des Bombardements*. Paris, 1848.

(A) Il faut ajouter à chacun des nombres de cette colonne la longueur propre du bâtiment. On a adopté 1' 30" pour l'intervalle moyen entre deux coups de canon rayé, dans une batterie de côte.

à mi-canal, c'est-à-dire à 300 mètres des batteries ennemies, et occupant en ligne de convoi une longueur d'une demi-lieue marine (2,800 mètres) ? Eh bien, cette expédition formidable n'emploiera que quatorze minutes à défiler dans le secteur battu par chaque pièce, et ne pourra, pendant ce temps, recevoir que dix boulets par canon de côte. Ainsi, pour un goulet défendu par cent pièces d'artillerie, l'intensité du feu à essuyer s'exprimerait par un total de mille projectiles adressés à l'ensemble de la flotte, c'est-à-dire dispersés en réalité sur une longueur d'une demi-lieue. Pour peu que l'on tienne compte de l'incertitude du tir sur des buts mobiles et peu élevés sur l'eau, et que, sans se prévaloir des éventualités d'une entrée de nuit, d'une surprise ou d'un temps brumeux, l'on veuille bien songer simplement à la facilité toujours acquise aux bâtiments « de se couvrir de fumée » en ripostant, ne fût-ce qu'à poudre, peut-être, tout bien pesé, estimera-t-on que l'entrée de vive force d'une flotte supérieure, n'aurait rien d'assez contraire à la prudence pour arrêter un chef entreprenant ? Les grandes difficultés de l'opération attendent la force navale à son arrivée au mouillage, dans la rade envahie.

III. — LES SIÉGES MARITIMES ET LA NOUVELLE ARTILLERIE A GRANDE PUISSANCE

L'attaque des villes maritimes par une expédition navale comprend une série d'opérations méthodiques, qui constituent comme un siége maritime. Mais, sur mer, à la différence des siéges terrestres, la configuration des lieux, la profondeur de l'eau, les forces relatives de l'assiégé et de l'assiégeant, peuvent seules déterminer la marche qu'il convient d'adopter. Ainsi, pendant que la flotte expéditionnaire prendra position, soit à l'ancre, soit à la vapeur, et se développera, hors de portée de canon, devant le port menacé, des avisos explorateurs, la sonde à la main, s'occuperont, sans perdre un instant, de la reconnaissance de la place. Si, sans donner l'éveil à l'ennemi, ces investigations ont pu s'effectuer quelques jours à l'avance par une avant-garde de l'expédition, sage précaution qui précéda le débarquement en Crimée, la prise de Kertch et de Kinburn, on abrégera la période des tâtonnements, et l'assiégeant conservera les avantages marqués d'une brusque agression, voisine de la surprise. Selon les résultats des reconnaissances, la nature et la distribution des ouvrages ennemis, la flotte assiégeante choisira son plan d'attaque, sa distance et son heure. Malgré l'importance qu'un bon système de défense mobile des rades réserve aux *sorties* maritimes

de l'assiégé, nous ferons abstraction de cette éventualité. Il sera temps d'y revenir en traitant de la défense des ports. Ainsi que dans un siége de place forte, nous supposerons l'assiégeant vainqueur de ces sorties, et n'ayant plus affaire qu'aux ouvrages de la défense terrestre.

S'il s'agit d'une vaste rade où l'ennemi aura pénétré par une entrée de vive force, la dissémination probable des batteries de terre permettra quelquefois à l'assiégeant de procéder par *égrénement*, c'est-à-dire par une série d'attaques de détail. Les îles et les presqu'îles de la rade envahie deviendront naturellement l'objet des tentatives de la flottille de siége, qui s'efforcera d'y prendre pied, soit par un coup de main, soit par une vive canonnade, suivie d'un débarquement. Si, au contraire, comme il arrive le plus souvent, le port ennemi n'offre qu'un mouillage intérieur, étroit ou défendu par des feux croisés, loin de tenter une entrée de vive force, l'assaillant n'hésitera plus à prendre position à l'extérieur; il développera ses bâtiments au large, hors de portée des feux de la place, et disposera sa flotte, soit pour un siége direct, soit pour un bombardement.

Voici, quant à présent, d'après les autorités compétentes [1], quels seraient les traits principaux de la tactique reçue en matière de siéges maritimes. Si les fortifications assiégées sont construites en pierre, rasantes, adossées à des rochers, mal défilées ou peut-être confiées à des mains peu sûres; si elles se prêtent à l'égrénement; si, par-dessus tout, la profondeur de l'eau permet à l'assiégeant de concentrer sur elles, à petite portée, une somme de feux supérieurs, on admet que la flotte de siége aurait chance de les éteindre, sinon de les ruiner. Mais qu'il s'agisse d'ouvrages en terre, bien flanqués, ayant sur la mer un *commandement* effectif ou défendus par des canonniers habiles, dans ce cas, la flotte de siége ne saurait se flatter d'aucun légitime espoir de succès. En vain fera-t-elle pleuvoir une grêle de projectiles : pour peu qu'ils aient quelque expérience de la guerre, les artilleurs de terre ferme trouveront plus d'une occasion de suspendre leur feu et de s'abriter derrière leurs parapets, en laissant la flotte s'épuiser en coups à peu près inutiles. Les artilleurs russes de la Quarantaine n'agirent pas autrement le 17 octobre 1854. En ce moment même, l'incroyable résistance que les forts Sumter et Moultrie opposent, depuis deux mois, à toute la flottille des *Monitors* américains fournit une nouvelle preuve de la valeur des ouvrages en terre, si appréciée depuis le siége de Sébas-

[1] En tête desquelles il convient de citer le général anglais sir Howard Douglas. Voir la 5e édition de son livre : *Naval Gunnery*, 1855.

topol. Ceux de Charleston sont formés de sacs de sable, où les monstrueux boulets des cuirassés du Nord, viennent s'enterrer sans pertes appréciables pour la garnison. Ajoutons qu'à la tête de cette mémorable défense se trouve le général confédéré Beauregard, officier du génie des plus éminents, et qui demeurera le Totleben de la guerre d'Amérique.

L'histoire des attaques maritimes entreprises depuis le commencement du siècle confirmerait au besoin les appréciations qui précèdent. Il nous suffira peut-être de rappeler que les succès de notre marine à Tanger, Mogador, Saint-Jean-d'Ulloa, et ceux des Anglais devant Alger, en 1816, comme en 1840 devant Beyrouth, furent principalement dus, il convient de ne jamais l'oublier, à l'inexpérience notoire d'adversaires à demi civilisés, tels que les Marocains, les Mexicains, les Turcs ou les Egyptiens [1]. Dans les temps plus récents, l'honorable fait d'armes de Kinburn ne saurait lui-même faire loi, si l'on considère la supériorité écrasante des escadres alliées vis-à-vis de la forteresse russe. « A Kinburn, en 1855, fait observer le commodore américain Dahlgreen, bien connu par ses travaux sur l'artillerie [2], les batteries blindées, ce nouvel et formidable élément d'attaque, paraissent avoir rempli l'attente de l'Empereur des Français. Mais la question principale, l'invulnérabilité de leurs armures, ne peut être considérée comme résolue par le choc de simples boulets de 32, tirés entre 600 et 1,000 mètres. Les fronts des forteresses maritimes seront désormais défendus par une artillerie beaucoup plus puissante. »

Les Américains, avec leur *go ahead spirit*, n'ont pas tardé à justifier cette prédiction, et à devancer la France et l'Angleterre dans l'emploi des pièces à grande puissance. D'après un rapport récent de l'amiral Dahlgreen, aujourd'hui chef du service de l'artillerie de marine aux Etats-Unis, les Américains du Nord ont d'abord développé le système des canons-obusiers à âme lisse. Partis du calibre de 228 millim., imité de notre excellent obusier Paixhans de $0^{m},22$, mais lançant des boulets pleins de 40 kilog. ou des obus de 32 kilog., ils n'ont pas tardé à atteindre le diamètre de 279 millim. Le *Monitor* était armé de ce dernier type de bouches à feu, et lançait déjà, sous la charge de $13^{k},6$, des boulets pleins de 76 kilog., dans son fameux combat contre le *Merimac*. A 600 mètres, le cuirassé fédéral *Keokuk*, récemment coulé par un boulet confédéré, a eu sa tour traversée de part en part par trois boulets de 279 millim. Non con-

[1] Consulter l'étude historique sur *la Marine dans l'attaque des fortifications*, *Revue Contemporaine*, 1re série, t. XXIII, p. 240 (livr. du 31 décembre 1855).

[2] *Shells and Shell-guns Incidents of the war*, par le commodore Dahlgreen, de la marine des Etats-Unis.

tents de ce projectile déjà respectable, les nécessités d'une guerre à outrance ont fait mettre en service un canon de 0m,38 de diamètre, toujours à âme lisse [1], et lançant alternativement, soit un boulet plein sphérique de 440 livres anglaises (204 kilog.), soit un obus de 149 kilog., « projectiles qui, selon l'expression même de l'amiral Dahlgreen, occasionnent des avaries sans précédents dans les annales des batailles. »

Ce canon de 0m,38 aurait traversé à 182 mètres des plaques de 133 millim. adossées à un matelas en chêne de 0m,45. Quant aux ravages assurément très croyables causés par l'emploi de ces énormes projectiles de 204 kilog., on pourrait s'en former une idée rien que par l'exemple suivant qu'on a déjà cité : « Une frégate cuirassée *Atlanta*, construite en Angleterre pour les confédérés, sortait de Savannah ou plutôt de Wilmington, pour se mesurer avec l'escadre de blocus des fédéraux, quand elle rencontra la canonnière du Nord *Weehawken*. Dès le premier coup de canon, l'*Atlanta* fut traversée par un projectile de 440 livres, lancé par un canon Rodman de 15 pouces, qui à lui seul mit 48 hommes hors de combat. La canonnière *Weehawken* lança encore quatre boulets semblables, et après un engagement d'un quart d'heure, l'*Atlanta* dut amener son pavillon. Ce bâtiment cuirassé avait coûté *cinq* millions. En ce moment, la frégate du Nord, *Roanoke*, également cuirassée avec des plaques de 4 pouces 1/2, présente trois tours rotatives, armées

[1] *Table des canons américains et anglais à âme lisse et à grande puissance.* (*Times* du 22 décembre 1863.)

SIGNALEMENT DES CANONS.	SYSTÈME.	CALIBRES	POIDS des canons.	CHARGES.	POIDS des projectiles.	OBSERVATIONS.
			tx.	liv. angl.	liv. angl.	
Canon de 68 anglais	Fonte.	0m,20	4,7	16	68	Types anciens.
— de 0m,20 américain	*Id.*	0 20	4	10	68	
— de 0m,25 anglais	*Id.*	0 25	4,1/4	12	86	
— de 0m,25 américain	*Id.*	0 25	5,1/4	12,5	100	Types nouveaux.
— de 100 anglais	Fer forgé.	0 24	6	25	100	
— de 125 américain	Fonte.	0 25	8,5	30	125	
— de 150 anglais	Fer forgé.	0 26,5	11	45	150	
— de 0m,28 américain (Rodman).	Fonte.	0 27,9	7,3	30	170	
— de 0m,33 américain (Rodman).	*Id.*	0 33	14	30	280	
— de 0m,38 américain (Rodman).	*Id.*	0 38	20	35	430	

NOTA. Les Anglais, se basant sur leurs charges de poudre supérieures, affirment que leur canon de 150 livres est de beaucoup le plus puissant. — Ils ajoutent (et la raison nous paraît des meilleures) que si le gouvernement britannique n'a pas voulu suivre les Américains dans la voie des canons de 0m,28, 0m,33 et 0m,38, c'est par le motif que les autorités anglaises, en matière d'artillerie, préfèrent, dans la plupart des cas, les canons rayés à grande puissance, qui, sous un moindre poids, fournissent des effets de pénétration bien plus considérables.

chacune de deux de ces canons projetant le fameux boulet de 440 livres. Au reste, l'amiral Dahlgreen lui-même ne dissimule pas les difficultés de tir et d'installation causées par l'adoption de ces énormes canons de $0^{m},38$. « Si avec la pièce de 279 millim., fait-il observer, pesant 7 tonneaux, des canonniers exercés peuvent tirer un coup par minute, quels que soient les moyens mécaniques employés, il est bien difficile que le canon de $0^{m},38$ mette moins de *trois* minutes à envoyer son boulet. » Par suite de son poids et de ses dimensions, cette bouche à feu ne saurait être utilement employée qu'à terre dans les fortifications, ou sur des bâtiments spéciaux, à coupoles ou à réduits fixes. La pièce de 279 millim. demeure à nos yeux la limite extrême des canons *possibles* dans une batterie couverte.

Comparant les canons à âme lisse aux canons rayés, le rapport américain, d'accord avec l'artillerie navale française, reconnaît que l'avantage de précision et de pénétration, au delà de 1200 mètres, appartient au dernier système; mais, à des distances moindres, l'amiral Dahlgreen constate, d'après des expériences américaines, que « quelle que soit la pénétration du boulet rond, les gros projectiles de cette espèce sont *les plus aptes* à endommager les navires cuirassés. Ils font voler les matelas de bois en éclats dangereux, ils tordent et ils cassent les plaques et font sauter les boulons. » Le navire cuirassé *Galena*, exposé à 550 mètres au choc répété de plusieurs modestes boulets ronds, de 30 kilog., concentrés sur une petite surface, n'offrait, vu de l'extérieur, aucune trace d'avarie considérable; et cependant, à l'intérieur, le dommage était *irréparable*, tellement le système tout entier du navire était ébranlé.

Devant de pareils faits, personne n'hésitera à reconnaître que cette révolution, dans l'artillerie des Etats-Unis, n'entraîne les marines du continent à employer les canons à grande puissance. Nul doute que, par la seule force des choses, la France et l'Angleterre n'entrent dès à présent, d'un pas plus hardi, dans cet ordre d'innovations et de recherches. Toutefois, on a peut-être raison de dire que rien n'est nouveau sous le soleil. Les Américains du Nord ne font aujourd'hui que reproduire, sous une forme civilisée et perfectionnée, ces calibres monstrueux des Turcs qui, dès le XVIe siècle, aux siéges de Rhodes et de Malte, lançaient déjà d'énormes boulets de pierre. Cette artillerie gardait encore les Dardanelles quand, le 3 avril 1807, l'escadre anglaise de l'amiral Duckworth, qui avait pu les franchir sans opposition deux mois auparavant, descendit ce fameux passage sous un feu terrible. Grâce à la rapidité que leur imprimaient un vent et un courant favorables, les Anglais ne furent atteints que par une dizaine de ces boulets

monstres. Et cependant, le second vaisseau, frappé entre la dunette et le gaillard d'arrière, eut, du même coup, sa roue de gouvernail emportée, son mât d'artimon à moitié coupé, et 20 hommes hors de combat. Le troisième vaisseau, atteint deux fois, vit sa mâture endommagée et eut 30 hommes tués ou blessés. Le cinquième reçut un énorme boulet de près de 6 pieds de circonférence, qui fit dans sa batterie basse un carnage affreux (55 tués ou blessés). Enfin, le neuvième vaisseau, frappé et ouvert à la flottaison d'une brèche, « où passait le corps d'un homme, » eût infailliblement coulé s'il lui avait fallu changer d'amures. Au résumé, ces dix boulets monstres infligèrent à l'escadre anglaise une perte de 177 tués ou blessés et des avaries matérielles considérables. Aussi, le général Jomini estimait-il, non sans raison, que si les Dardanelles avaient été armées de pointeurs plus exercés, cette expédition aurait certainement coûté à l'Angleterre son escadre tout entière.

Si l'on veut apprécier les défaites auxquelles s'expose la marine, contrainte de lutter contre des batteries en terre, comment ne pas rappeler, en première ligne, la destruction du vaisseau danois de quatre-vingt, *le Christian VIII*, incendié par quatre pièces holsteinoises, dans la baie d'Eckernfiord, en 1849, durant la guerre des duchés? En cette occasion, les braves marins danois luttèrent tout le jour avec la dernière énergie, sans pouvoir démonter une seule pièce à terre; aussi les Holsteinois purent se vanter d'avoir détruit un vaisseau de ligne, au prix bien léger de 2 artilleurs tués et 3 blessés. Nous pourrions multiplier les citations, en appeler à l'*Aide-Mémoire* de l'artillerie française, comme au *Naval Gunnery* anglais; il nous suffira de mentionner l'ancien axiome militaire, d'après lequel « quatre pièces bien servies, derrière un épaulement en terre, doivent avoir raison d'un vaisseau de cent vingt canons [1]. » S'il fallait invoquer de plus récents témoignages, il n'est pas un officier des marines française et anglaise qui ne fût prêt à citer la diversion hardie des flottes expéditionnaires, le 17 octobre 1854, devant Sébastopol, diversion tentée pour venir en aide aux opérations des armées alliées. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler le loyal concours qui, en présence d'une résistance inattendue, adjoignit à nos attaques de siége les canons de la flotte et deux brigades navales de matelots-canonniers. Si les services de la marine, au siége, sont encore présents à toutes les mémoires, peu d'affaires pourraient fournir une meilleure preuve de l'inefficacité des navires en bois contre des fortifications bien

[1] En ce qui touche l'avantage des batteries barbettes *en terre*, voir dans la *Revue* le travail déjà cité, 1re série, t. XXIII, p. 240 et suiv.

entendues. Aussi, dans la dernière édition de son *Naval Gunnery* [1], le regrettable général sir Howard Douglas semblait-il accepter comme un fait acquis l'inutilité du tir des vaisseaux contre les ouvrages en maçonnerie. « Après la prise de Bomarsund, racontait le patriarche de l'artillerie navale britannique, le 4 septembre 1854, l'amiral Chads, si connu comme organisateur du vaisseau-école d'artillerie *l'Excellent*, résolut de tenter une expérience décisive. Le vaisseau *Edinburgh*, monté par les meilleurs *seamen-gunners* de la flotte anglaise, fut embossé à 960 mètres de la forteresse russe. Sept feux de bordée consécutifs ne produisirent point d'effet sensible sur la maçonnerie de Bomarsund. L'*Edinburgh* fut alors rapproché de moitié, et cinq nouvelles bordées à 430 mètres pratiquèrent, il est vrai, une petite ouverture dans l'escarpe, en très mauvaise maçonnerie [2]. « Malgré ces dommages assez considérables, observe le *Naval Gunnery*, la brèche obtenue n'eût point été praticable pour un assaut. » Il ne faut pas s'en étonner. L'action d'un feu de bordée et celle d'un tir de brèche, tel que celui qui se pratique dans les siéges, sont deux choses très différentes. En fin de compte, cette dépense de six cent quarante projectiles (boulets pleins de 32 et de 68 et boulets creux de $0^m,20$ et de $0^m,25$), représentant 40 tonneaux de métal, n'aboutit pas à un résultat assez significatif pour balancer les chances d'avaries graves que l'*Edinburgh* aurait eu à supporter, en engageant la forteresse à cette distance.

Voilà pour le passé. Mais depuis les essais de l'amiral Chads, la révolution, qui des armes portatives s'est étendue à l'artillerie, a fait faire un pas immense aux moyens balistiques de la flotte. Depuis le remplacement de l'artillerie à âme lisse par les canons rayés, les partisans de la marine peuvent affirmer que sa flotte de siége n'attend qu'un jour de bataille pour renouveler ses preuves contre la maçonnerie. L'expérience des canons rayés, acquise durant la guerre de Chine, et les différents tirs de brèche exécutés en France, établissent incontestablement l'efficacité du boulet creux ogival, contre les murailles de pierre. Comme mesure de sa pénétration dans la maçonnerie, on pourrait prendre, assure-t-on, environ les deux cinquièmes du chiffre admis pour un massif de bois de chêne neuf. Mais, qu'on ne l'oublie point, avec leurs munitions limitées et les

[1] *Naval Gunnery, a Treatise*, by lieutenant general sir Howard Douglas, Bart. K. C. B. (5e édition). London, 1855.

[2] On remarqua que les boulets ronds frappant dans les joints de la maçonnerie, produisaient seuls la disjonction et l'éboulement. Un tir méthodique de brèche, à 430 mètres, aurait amené de plus grands résultats; mais ce genre de tir, très précis et très lent, n'est guère praticable à bord des bâtiments, toujours obligés de procéder par une action rapide.

chances d'avaries dont elles sont menacées, soit par les coups d'embrasures, soit par les feux courbes, voire même par les éclats du matelas ou la perforation accidentelle des plaques (possible à petite portée), les batteries cuirassées, attaquant des fortifications, feront toujours sagement de procéder par une action rapide et décisive. Concluons que si, après quelques heures de feu, ces batteries n'avaient pas réussi à éteindre les ouvrages ennemis, à bout de forces comme de munitions, il faudrait qu'elles se retirassent. En définitive, si le boulet creux à fusée semblait être jusqu'ici le seul projectile doué de quelque effet contre les ouvrages en terre, le boulet ogival percutant offrirait des chances encore plus sérieuses de triompher des escarpes en maçonnerie.

Reconnaissons encore que l'armement des côtes en canons rayés, qui va doubler l'action des batteries de terre, opposera une difficulté de plus aux siéges maritimes. L'effet balistique des bouches à feu, étant généralement proportionnel à leurs poids, les ouvrages du littoral pourront s'armer impunément de canons énormes, d'une pénétration formidable, tandis que les cuirassés actuels, avec les dimensions de leurs batteries couvertes, ne sauraient admettre des pièces de 6 à 12 tonneaux, ailleurs que sur leurs ponts, c'est-à-dire à la condition d'adopter comme les *Monitors* des coupoles, des tours mobiles ou des réduits fixes. Tôt ou tard, par cette seule considération, on sera amené, sur le continent, à entrer dans la voie des petits bâtiments cuirassés, à tirants d'eau *gradués*, de manière à répondre aux exigences multiples de la défense mobile des rades.

Quant à la résistance des cuirasses, il faudrait des volumes pour consigner les nombreuses expériences faites sur les plaques exécutées depuis quatre ou cinq ans, tant en France qu'en Angleterre. Aussi ne ferons-nous qu'effleurer cette discussion délicate, en nous bornant à indiquer les points saillants des résultats obtenus.

N'a-t-il pas été démontré, dans les polygones européens, qu'en augmentant le poids du projectile et la charge de poudre, pour les canons rayés, et le calibre tout entier pour les canons à âme lisse, on arrivait graduellement, non-seulement à faire voler en éclats le matelas de bois qui soutient la cuirasse, mais à percer cette cuirasse et son massif jusqu'à une petite distance? A l'origine de ces essais, on portait des canons de 50, français, et de 68, anglais. Ces pièces à âme lisse, le *nec plus ultra* de l'ancienne artillerie, faillirent à la tâche. En Angleterre, les premiers résultats vraiment remarquables dont il nous soit permis de parler furent dus au canon rayé hexagonal de M. Withworth qui, avec des calibres relativement modérés, perça les cuirasses en employant des boulets creux en acier, à tête plate, de 80 et de 150 livres anglaises. « A Shoëburyness,

dit le *Times* du 14 novembre 1862, avec le canon de 70 de Withworth pesant 4 tonneaux et un boulet creux de 80 livres, sous la charge de 13 livres de poudre, la cuirasse de 114 millim. et la muraille de teck ont été traversées à 360 mètres. Avec le canon de 150 du même inventeur, pesant 7 tonneaux, et un boulet creux de 68 kilog. chassé par 12 kilog. de poudre, la cuirasse de 125 millim. et son matelas ont été aisément traversés à 730 mètres, le boulet creux éclatant durant son trajet à travers le massif, » c'est-à-dire réalisant son *maximum* d'effet.

L'Angleterre nous fournit encore des essais plus récents. Le célèbre sir William Armstrong, stimulé par les succès de son compétiteur, M. Withworth, et éclairé par plusieurs années d'expériences incessantes, semble avoir renoncé : 1° aux rayures multipliées; 2° au forcement du projectile; 3° enfin, au système de chargement par la culasse. Les mêmes tendances semblent prévaloir également dans l'artillerie américaine. On écrivait de Richmond au *Times*, à la date du 14 novembre 1863 : « Personne (aux Etats-Unis) ne croit à la solidité du canon qui se charge par la culasse. » Et ailleurs : « On critique généralement le pas trop court adopté pour la rayure des canons anglais. » L'amiral Dahlgreen et le capitaine Brooke s'accordent à constater en même temps l'usure rapide des rayures à pas trop court, et recommandent le système des rayures allongées.

Inclinant vers le système des canons américains, sir W. Armstrong, dans les expériences du 19 mars 1863, a produit un énorme canon rayé (en fer roulé sur un tube) du poids de 12 tonneaux. Ce canon, avec un projectile en acier cylindro-conique, du poids de 300 livres anglaises, sous la charge de 45 livres, a traversé, à la distance de 182 mètres, une cuirasse de 190 millim., adossée à un matelas de teck de 0^{m},25 et à une coque de navire en fer de 63 millim. d'épaisseur. En un mot, cette pièce a triomphé du massif le plus résistant qui eût jamais été construit de l'autre côté de la Manche. Bien que ce projectile ait ensuite rebondi au dehors, il n'en a pas moins ouvert une brèche de 0^{m},25 de diamètre, que les assistants ont reconnue à l'unanimité devoir être terrible pour une frégate cuirassée. Un boulet creux, de 286 livres, avec une charge intérieure de 11 livres, lancé par la même gargousse, a percé une autre brèche d'environ 0^{m},25 dans une cuirasse de 140 millim. Ajoutons que cet obus mit le feu dans le matelas en teck, et déchira la coque en fer représentant le bois-tords du bâtiment.

Le même jour, M. Withworth mettait en ligne son canon rayé hexagonal de 7 tonneaux[1], lançant son boulet creux en acier, à tête

[1] Cet obus, en acier, à tête équarrie, a une charge intérieure de 2 kilog. 600 gr.

plate, du poids de 68 kilog. Avec sa charge de 12 kilog. de poudre, toujours à 182 mètres, ce projectile a également traversé, de part en part, la cuirasse de 190 millim. et tout le massif (à la manière d'un emporte-pièce), faisant explosion au delà. On allègue, il est vrai, qu'en raison de leur faible charge intérieure, les boulets creux de M. Withworth ne projettent pas leurs éclats avec une force assez destructive ; mais cette considération ne nous paraît pas de nature à balancer les avantages de son système perforant, qui sont l'emploi de canons d'un poids relativement modéré, de projectiles maniables et un service plus facile. Enfin, ces types atteignent, comme poids et dimensions, la limite des canons d'un emploi *possible* en batterie couverte.

Pour un combat à *moyenne* et à *grande* distance, on devrait sans doute préférer l'artillerie et les projectiles *perforants* de M. Withworth, qui, en pareil cas, semblent devoir atteindre une plus grande précision, et des effets de pénétration plus considérables que les canons de grand diamètre à âme lisse. Les nouveaux canons américains de Brooke et de Parrott semblent appartenir à la même famille. « Il est hors de doute, écrit-on de Richmond au *Times*, que, pour les pièces rayées de gros calibre, les deux plus grands succès de cette guerre ont été obtenus par des canons Brooke et Parrott[1]. » Mais si l'on passe à l'éventualité, bien autrement redoutable, d'un combat à petite distance, l'avantage appartient évidemment aux pièces à très grande puissance. La raison en est bien simple : dans un combat rapproché, ces canons, soit qu'ils projettent le boulet

[1] *Table des canons anglais et américains (rayés et à grande puissance).*

SIGNALEMENT DES CANONS.	SYSTÈME.	CALIBRES	POIDS des canons.	CHARGES.	POIDS des projectiles.	OBSERVATIONS.
			tx.	liv. angl.	liv. angl.	
Canon de 110 rayé anglais	Fer forgé.	0m,18	4	14	110	(*) Les canons Parrott sont munis de plusieurs rayures à pas très allongé et recouverts de frettes.
— *Parrott* (*) de 100 américain.	Fonte.	0 17	4,5	10	100	
— de 180 rayé anglais..	Fer forgé.	0 20	7	30	150	
— *Parrott* de 0m, 0 américain .	Fonte.	0 20	7,5	16	160	
— de 300 rayé anglais.....	Fer forgé.	0 25	12	45	300	
— *Parrott* de 0m,25 américain .	Fonte.	0 25	12	25	300	
— anglais de 600 rayé..... (Le dernier essayé.)	Fer forgé.	0 34	22	70	600	

NOTA. Toutes choses égales d'ailleurs, l'efficacité des canons contre les plaques peut être considérée comme proportionnelle aux charges de poudre employées. — Cette considération tendrait à donner l'avantage aux canons anglais en fer forgé. Toutefois, il convient de remarquer que l'Angleterre ne possède encore qu'un petit nombre de canons rayés à grande puissance, pendant que le gouvernement fédéral est largement approvisionné de canons Parrott.

sphérique américain, de 440 livres, ou le boulet anglais à tête plate, de 300 ou de 600 livres, menaceront leurs adversaires de terminer la lutte d'un seul coup. Si nous en jugeons par la prise de l'*Atlanta* et la dimension des brèches dont nous avons parlé, il suffira d'un projectile de cette puissance, atteignant la flottaison d'une frégate cuirassée, pour déterminer une catastrophe. (Voir la table ci-dessus.)

Il ressort de ces considérations que les marines européennes seront vraisemblablement amenées à deux types principaux de bâtiments cuirassés, répondant aux deux systèmes d'artillerie en présence : 1° les cuirasses de grande navigation à batterie couverte, portant des canons rayés, système perforant, se rapprochant, comme poids et dimension, de l'artillerie Withworth, c'est-à-dire ne dépassant pas le poids de 6 à 7 tonneaux ; 2° les cuirassés garde-côtes, à *réduits* centraux fixes, armés de pièces à grande puissance, système *contondant* ou *perforant*.

En entrant dans cette double voie, on réserverait à l'expérience de la guerre le soin de prononcer définitivement entre le système *perforant* qui traverse les murailles sans les briser, et le système *contondant* qui brise les murailles sans les traverser. L'association de ces deux systèmes (dans les conditions que nous venons d'indiquer) semblerait, à en croire une opinion assez répandue, le plus sage parti à prendre. Toutefois, ainsi que les Anglais, nous ne cacherons pas notre préférence personnelle pour le système qui, sous les moindres poids, réalise les plus grands effets. Avec les calibres rayés perforants, il sera toujours facile de projeter, sous de faibles charges, des boulets sphériques contondants, dans les circonstances où l'on ne saurait espérer de traverser l'ennemi. Les Américains eux-mêmes semblent l'avoir senti, et, en ce moment, les canons rayés Parrott l'emportent sur le système à âme lisse de Rodman. Une artillerie savante gardera en réserve, pour des cas spéciaux, un certain nombre de boulets contondants, mais elle accordera sûrement la préférence aux canons rayés perforants.

Revenons à la lutte des cuirassés contre les fortifications. Puisqu'il est bien constaté que la cuirasse de $0^{m},12$ n'offre plus à la marine qu'une sécurité relative, selon les calibres de ces fortifications, les bâtiments cuirassés eux-mêmes devront n'engager la lutte qu'à une *distance variable*, eu égard aux effets des canons de terre ferme; mais, en tout cas, *assez grande* pour n'avoir pas à craindre que leurs armures soient pénétrées.

L'exactitude de cette règle trouve sa confirmation dans des renseignements envoyés de Richmond au *Times* : « La flottille des *Monitors* fédéraux chargée du siége de Charleston ne s'est jamais approchée à moins de 800 mètres des forts Sumter et Moultrie. Un

seul cuirassé du Nord, le *Keokuk*, s'étant aventuré à 650 mètres, a été coulé par un boulet Brooke. » Depuis, le monitor *Weehawken* a eu le même sort.

Nos conclusions, sur l'avenir des siéges maritimes, se ressentiront de ces prémisses. Réserve faite de l'expérience concluante d'une nouvelle guerre, il nous paraît quant à présent bien établi, qu'à égalité de valeur du personnel, les ouvrages en terre, dans tous les cas, mais bien rarement les fortifications en pierre pourront résister au tir des bâtiments cuirassés. Ces considérations suffiront sans doute pour faire comprendre que le savoir-faire et la discrétion devront plus que jamais présider à la tactique des siéges maritimes. Là où les événements commanderaient impérieusement d'agir, la marine devra réunir, contre l'ouvrage terrestre, une somme écrasante de feux, tant courbes que directs, pour triompher par une action rapide et décisive.

Après avoir tant parlé des Anglais et des Américains, il nous sera bien permis de dire que la France, elle aussi, a obtenu des résultats balistiques très remarquables. Le moment ne paraît pas venu d'entrer dans les détails ; mais, en terminant cette esquisse des nouvelles conquêtes faites par l'artillerie, nous resterons fidèles aux convenances nationales en rendant à nos travaux une justice méritée. Ainsi, ne serait-il pas permis de croire que les Américains ont pu choisir comme point de départ de leurs énormes calibres le système célèbre du général Paixhans? Les pièces américaines à âme lisse semblent, à première vue, n'être que le prolongement de nos canons-obusiers de $0^{m},22$, très renforcés de métal et augmentés de calibre et de dimensions. De même, en Angleterre, pour établir son dernier système perforant, M. Withworth ne paraît-il pas s'être inspiré de nos expériences de Gavres et des travaux du savant colonel Treuil de Beaulieu? Nous estimons donc que, sans recourir à des imitations étrangères, sans tomber dans les exagérations de poids des systèmes Rodman et Armstrong, la France n'a qu'à le vouloir pour se suffire à elle-même. Tout en suivant d'un œil vigilant les travaux des Anglais et des Américains, il nous suffira de reprendre sur de nouvelles *Marie-Jeanne*, en acier fretté, nos expériences de 1861. Il y a de bonnes raisons pour croire que nous arriverons ainsi à produire des « canons perforants » aussi légers que possible. Ces nouvelles *Marie-Jeanne* [1], ne dépassant guères le poids de 6 tonneaux, auraient, selon toute apparence, le mérite essentiel de pouvoir être utilisées sur nos frégates cuirassées, à batterie couverte, à la condition de doubler les intervalles des canons en sup-

[1] Réserve faite du mode de chargement, qui réclame une discussion spéciale.

primant un sabord sur deux. Cette réduction de moitié dans le chiffre de l'artillerie, plus que compensée par l'énergie des nouveaux calibres et la diminution de la surface vulnérable [1], offrirait des avantages militaires incontestables.

Qui pourrait contester au corps des officiers militants, chargés d'une si grande responsabilité devant le pays, le droit d'élever la voix au milieu des corps construisants? C'est à l'expérience de la guerre à dire s'il n'y a pas lieu de désagglomérer les canons et leurs équipages sur nos cuirassés. Il ne paraît pas moins urgent de joindre à une artillerie vraiment battante, « le blindage effectif » de toutes les ouvertures supprimées. Aujourd'hui, à petite portée, quelques volées de mitraille suffiraient pour balayer les batteries de certains navires cuirassés. De plus loin, l'usage des obus Shrapnel aurait, en pareil cas, de terribles effets, et assurerait l'avantage à l'artillerie qui saurait la première les employer résolûment.

N'oublions pas finalement que si l'on est bientôt amené à adopter des pièces à grande puissance, de 7 à 12 tonneaux, la nécessité de les employer *isolément*, soit à ciel ouvert sur le pont, soit « dans des réduits ou sous des coupoles, » sera à elle seule une véritable révolution. L'usage de cette nouvelle artillerie entraînera sans retard la construction de navires spéciaux, dans le genre des *Monitors* [2].

Malgré ce que le sujet peut offrir de scabreux, il nous serait difficile, dans cette revue des nouveautés balistiques, de passer sous silence le système de chargement par la culasse. Si ce procédé, condamné aux Etats-Unis, est aussi abandonné en Angleterre, au milieu des contradictions qu'il a soulevées, ce n'est peut-être pas une raison pour nous dispenser de chercher les conditions de son application rationnelle. Les adversaires du système établissent qu'en raison des précautions délicates à observer et des arrêts accidentels à subir, le tir des canons d'un poids modéré, chargeant par la culasse, serait en réalité moins rapide que celui des canons ordinaires. Dans la chaleur du combat, au milieu de la fumée épaisse qui remplit alors les batteries couvertes, le service de ces nouvelles pièces leur paraît sujet à de sérieuses objections au point de vue militaire. Ils concluent que l'on s'est trop hâté de multiplier un type qui n'avait pas encore subi l'épreuve pratique de nos vaisseaux-canonniers. De leur côté, les partisans du système ne sont pas moins fondés à prétendre qu'établis isolément sur des tours ou sous des coupoles, les canons se

[1] La surface vulnérable d'une frégate cuirassée peut se mesurer par la relation qui existe entre la somme totale de ses ouvertures et la superficie de la coque.

[2] Les polygones essayent le plus souvent les canons sans s'inquiéter s'il existe un type de navire capable de les porter.

chargeant par la culasse retrouvent de véritables avantages. Grâce à ce système et à un recul convenablement limité, les pièces à grande puissance, plus facilement chargées, seront manœuvrées avec une double économie d'espace et d'hommes. Enfin, en cas d'avaries ou avec des canonniers peu exercés, on aura toujours la ressource de fermer la culasse à demeure et d'en revenir au chargement ordinaire par la bouche. Sous le bénéfice de ces observations, nous n'hésiterons plus à conclure que : « Sans avantages appréciables pour les canons d'un poids modéré, enfermés dans une batterie couverte, le chargement par la culasse retrouvera sa véritable destination le jour où il sera appliqué et limité aux pièces à grande puissance fonctionnant *isolément.* »

Si du chargement par la culasse nous passons à la question des plaques de blindage, ce sera pour dire que, jusqu'à ces derniers temps, la résistance des nôtres l'emportait de beaucoup sur celle des plaques anglaises. Il paraîtrait que, piqués au vif, les métallurgistes de l'autre côté de la Manche seraient tout récemment parvenus à produire une cuirasse de résistance supérieure. En ce moment, on se préoccupe non moins vivement de la question des affûts à coulisse, récemment introduits à bord des cuirassés anglais. Analogues à nos affûts à flèche (dits à la Montalembert), usités dans nos batteries casematées, ces affûts anglais pivotent sur le seuillet du sabord. Le canon, maintenu plus en dedans du bord, conserve un champ de tir avantageux, et trouve, dans ce système d'affût, des facilités particulières de manœuvre.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel d'observer qu'entre les essais à *outrance* des polygones et la pratique sage et raisonnée, seule possible dans un combat réel, il sera toujours de la plus simple prudence de maintenir une grande marge. Un canon de polygone et un armement de batterie prêt « à livrer bataille » seront toujours deux choses fort différentes. Quoi qu'il arrive, il semblerait donc de règle, tout en imprimant aux essais de l'artillerie à grande puissance une salutaire rapidité, de n'embarquer sur la flotte cuirassée que des canons parfaitement essayés, complets de tout point; en un mot, des armes de combat *indiscutables*, inspirant au personnel cette ferme confiance qui, sur mer comme sur terre, sera toujours l'âme des succès militaires. Conçoit-on la position embarrassante de ces troupes qui, au lieu de leurs armes favorites et éprouvées, recevraient subitement (sans autre explication), la mission d'aller faire campagne avec des carabines très vantées, il est vrai, et certainement du mécanisme le plus ingénieux, mais cependant d'un système toujours repoussé dans les armées comme instrument de guerre? Ne serait-ce pas là dépasser la mesure des hardiesses permises? et, en

tout cas, avant de multiplier des types nouveaux, ne serait-il pas de la plus simple prudence d'attendre le contrôle d'une expérience de plusieurs années?

Un mot suffira pour clore ces considérations sur les nouvelles armes. Dans les circonstances, où l'unique batterie des frégates cuirassées (type *Gloire*, *Invincible*, etc.) se trouve « paralysée par l'agitation de la mer, » ne serait-il pas avantageux de trouver sur ces bâtiments ainsi réduits à l'impuissance, des moyens d'action plus étendus? Nos savants ingénieurs ont là à résoudre un problème bien digne de leur talent, car il ne s'agit de rien moins que de doubler la valeur militaire de cette flotte de l'avenir. Ainsi, l'application de l'éperon à l'avant des frégates cuirassées[1] et l'établissement, sur leur pont supérieur, de deux nouvelles tours ou blockhaus, « cuirassées et fixes, » portant chacune « un canon à grande puissance[2], » suppléerait en tout temps à l'inaction de la batterie couverte. Cette combinaison rendrait les frégates cuirassées redoutables, non-seulement par le choc mortel de leur éperon, mais encore par leur feu plongeant, même par les gros temps. Quel capitaine ne s'estimerait heureux d'acheter cet accroissement de puissance par la suppression de la moitié des canons enfermés en batterie couverte? Cette suppression, destinée à éviter les inconvénients d'une surcharge, réduirait simultanément *de moitié* la surface des ouvertures exposées aux coups de l'ennemi.

Au reste, par la seule force des choses, ces questions d'artillerie sont entrées dans une phase tellement complexe, qu'en dehors de la prompte création d'un comité d'artillerie de la flotte, analogue au comité de la guerre, et centralisant les études et les expériences de tout genre, on n'aperçoit guère d'issue aux incertitudes de la période actuelle. A l'exemple du département de la guerre, celui de la marine, au lieu d'un simple bureau, possédera bientôt sans doute une direction d'artillerie fortement constituée, c'est-à-dire ayant à sa tête un officier général, et composée par une juste pondération mi-partie d'officiers d'artillerie et d'officiers de vaisseau, c'est-à-dire équilibrant le corps *construisant* par le corps *militant?* Pour peu que l'on ambitionnât des solutions dûment autorisées aux

[1] Pour les frégates en chantier, dont l'état d'avancement ne s'opposerait pas à cette transformation de l'avant, il faut songer que l'éperon est une de ces armes redoutables destinées à égaliser la lutte entre le faible et le fort. Travaillons à en doter nos cuirassés de tout rang, et spécialement les bâtiments les plus courts et par conséquent les plus propres à exécuter les mouvements giratoires.

[2] Canon perçant les plaques à petite portée (de 8 à 12 tonneaux, par exemple,) monté sur affût à coulisse pivotant. Il y aurait à étudier le meilleur système d'embrasures au sommet de la tour, et le mouvement tournant le plus commode pour la manœuvre de cette énorme pièce.

nombreuses questions pendantes, le comité mixte ne devrait-il pas se composer de tous les corps intéressés? Au corps combattant de la marine, « dont l'honneur militaire est engagé en première ligne, » appartiendraient de droit la présidence, et un noyau d'officiers représentant la pratique éclairée de nos vaisseaux-écoles des canonniers. Le corps de l'artillerie de marine qui fabrique nos bouches à feu, le génie maritime qui construit les bâtiments cuirassés destinés à les recevoir, enfin l'artillerie de terre elle-même chargée de l'armement des côtes, achèveraient de fournir les éléments d'une représentation équitable. Désormais, par le lien de ce comité mixte, les progrès si remarquables de l'artillerie de terre viendraient se combiner franchement avec ceux que réalise l'artillerie de la flotte. Et si du choc des idées jaillit la lumière, jamais le progrès n'aurait été entouré de plus sérieuses garanties.

IV. — LES DÉBARQUEMENTS ET LE TRANSPORT DES TROUPES

Si, en traitant des siéges maritimes, la question d'artillerie nous a contraint à faire abstraction du puissant concours des débarquements, hâtons-nous de signaler les avantages multiples d'une action combinée de terre et de mer. Désormais, point de flotte expéditionnaire complète, point de siége maritime praticable sans l'auxiliaire d'un corps de débarquement.

Il serait superflu de développer les circonstances multiples de la guerre des côtes qui réclament le concours des forces terrestres. Souvenons-nous qu'à la bataille de Copenhague, en 1801, où la marine combattait seule, Nelson ne fut sauvé d'un désastre que par sa persévérance héroïque et les feux courbes de ses bombardes. En l'absence d'un corps d'armée de débarquement, cette victoire, qu'il fallut acheter à coups de canon du côté de la mer, exigea de cruels sacrifices. L'historien de la flotte anglaise observe avec raison que Copenhague coûta plus de larmes à l'Angleterre que le triomphe d'Aboukir. En regard de la destruction de la flotte française accomplie au prix d'une perte de 896 Anglais hors de combat, le *butcher's bill*[1] de Copenhague ne s'éleva pas à moins de 1,200 tués ou blessés. En revanche, la prise de cette même capitale du Danemark, assiégée six ans plus tard, en 1807, cette fois par une armée combinée de terre et de mer, s'obtint, pour l'Angleterre, au prix, relativement léger, de 235 hommes hors de combat[2]. A

[1] La *note du boucher*, selon l'énergique expression de nos voisins.
[2] *Naval Gunnery*, du général sir Howard Douglas.

Ténériffe encore, où la marine anglaise agissait avec ses seuls moyens, la vigilance des Espagnols et la présence d'une centaine de marins, débarqués d'un corsaire français (de concert avec les brisants de la plage et l'obscurité), convertirent l'audacieux débarquement de Nelson en un échec meurtrier. Sous l'Empire, les côtes d'Espagne et de Portugal furent aussi témoins de plusieurs grands débarquements où la marine anglaise, qui avait servi longtemps de base d'opérations à son armée, continua à appuyer son flanc le long du littoral, et aida puissamment le duc de Wellington à combattre la domination française. A la bataille de la Corogne, la même flotte se retrouva à point nommé dans le port pour rembarquer et sauver de nos mains les troupes de sir John Moore, acculées à la mer après une retraite désastreuse. Cet exemple si rare d'un rembarquement heureux devant une armée victorieuse, ne peut s'expliquer que par l'abri des remparts de la Corogne, arsenal espagnol fortifié avec soin, comme tous les grands établissements maritimes. Si l'expédition anglaise contre Anvers, tentée avec des moyens considérables, en 1809, ne réussit pas à s'emparer de ce magnifique arsenal, il faut bien reconnaître que les fièvres de Walcheren trouvèrent un puissant auxiliaire dans la belle résistance de nos généraux non moins que dans les habiles dispositions de l'amiral de Missiessy, commandant la flotte française. Les annales des grands débarquements ne s'arrêtent pas aux guerres de l'Empire. La marine française peut citer avec orgueil l'expédition d'Alger prenant terre dans la baie de Sidi-Ferruch, et le mémorable débarquement *d'Old-Fort* où, mieux préparée encore, dans l'espace de *dix* heures, notre flotte jeta sur le sol de la Crimée trois divisions d'infanterie complètes, cinquante pièces attelées et quatre jours de vivres pour les 25,000 hommes débarqués. Ce n'est pas ici le lieu d'essayer une théorie de ces grandes opérations ; bornons-nous à dire qu'elles exigent un attirail de chalans et une répartition des plus méthodiques, de façon que les corps trouvent, au fur et à mesure de leur mise à terre, les chevaux et l'artillerie indispensables à leurs mouvements.

Mais qu'on ne l'oublie point de ce côté-ci de la Manche, où bien des vérités en matière de marine n'ont pas encore conquis droit de cité, avant tout, pour qu'un débarquement réussisse, il faut être maître de la mer, au moins pendant quelques jours. Une expédition importante exige le concours de plusieurs centaines de bâtiments de toutes les grandeurs, par suite une navigation délicate et toujours assez lente, où la flotte de combat servant d'escorte est réduite, bon gré mal gré, à adopter les allures de son convoi de transports. Certes, l'expédition d'Irlande de 1797, qui emportait 15,000 soldats et qui arriva à destination sans avoir rencontré les Anglais, prouve qu'on

peut dérober à un ennemi prépondérant sur mer le passage de quelques milliers d'hommes. Mais qu'on le sache bien, on ne dissimule pas une armée entière. Le transport maritime d'une armée pendant une guerre sérieuse compte au nombre des opérations les plus difficiles : c'est comme une escorte de convois au milieu d'un pays couvert de guérillas. Ce genre d'expédition exige une tactique toute particulière : car un vaisseau encombré de soldats passagers se trouve pour combattre dans les conditions militaires de troupes qui essuieraient un feu violent d'artillerie, formées en colonnes serrées. Ce vaisseau-transport, eût-il 2,000 hommes à bord, peut être réduit à coups de canon par la plus petite frégate dégagée d'impedimenta. Qu'on suppose la flotte de Brueys avec l'armée d'Egypte à bord, rencontrée par Nelson dans son trajet de Toulon à Alexandrie : il n'est pas douteux que, bien loin d'accepter l'abordage, les Anglais, engageant froidement un simple combat d'artillerie, n'eussent enlevé l'expédition tout entière, à moins de frais qu'à la journée d'Aboukir. On se rappelle le mot du vainqueur de l'Italié : « O fortune, m'abandonnerais-tu ! » Qu'on ouvre le *Naval History* de M. James. L'historien britannique est le premier à citer plus de vingt combats, où cette funeste habitude d'encombrer nos vaisseaux et frégates procura aux Anglais de faciles victoires.

Le transport maritime d'une armée ne saurait s'exécuter sûrement, sans un partage d'attributions analogue à la division adoptée par les amiraux français et anglais, quand ils durent transporter 50,000 hommes de Varna en Crimée, en face de la flotte russe de la mer Noire. Les ordres transmis à cette époque par le chef d'état-major de l'escadre française [1] pourront longtemps servir de modèle. L'histoire et la raison sont donc d'accord pour prouver l'exactitude de cette tactique : « Dans toute expédition maritime pendant une guerre sérieuse, l'escadre de combat formant escorte doit demeurer libre d'impedimenta. Au convoi des transports, les troupes et le matériel ; à la flotte d'escorte toujours prête à recevoir l'ennemi, les prévisions urgentes de la lutte ! » Tels sont les enseignements de l'histoire et les seules conditions du succès.

Au lendemain de ces expéditions lointaines de Chine, de Cochinchine et du Mexique, qui ont converti la marine presque tout entière en un service de transports, sachons prévoir en France l'urgente nécessité de conserver cette escadre d'évolutions qui, avec nos vaisseaux-écoles de canonniers, demeure le foyer de nos traditions militaires. Selon l'heureuse expression d'un amiral dont la marine a le

[1] M. le contre-amiral Bouët-Willaumez, aujourd'hui vice-amiral et préfet maritime de Toulon.

droit d'être fière, sachons nous conserver « des hommes d'épée ! » Si les longues campagnes et les transports forment des marins, n'oublions pas d'encourager simultanément « la navigation militaire » qui, plus que toute autre peut-être pourrait, au jour de la guerre, fournir à notre flotte des capitaines heureux. Dans cet ordre d'idées, ouvrir une perspective plus large à l'avancement des premiers maîtres de la flotte, constituer ainsi un cadre d'officiers plus particulièrement destinés « au service des transports, » répondrait sans doute à l'un des besoins les mieux sentis de la marine actuelle.

Si l'ennemi ne possède point une supériorité incontestée sur terre, on manquera rarement, sous le couvert d'une flottille de canonnières et d'embarcations munies d'artillerie à long tir, de trouver une plage de débarquement accessible. On pourrait citer comme exemple la descente de vive force, opérée en Egypte par l'armée anglaise, sous le général Abercromby, débarquement de 12,000 hommes, effectué sous l'active protection des chaloupes-canonnières ennemies. Si le général Abercromby put prendre pied, le 8 février 1801, sur la plage d'Aboukir, malgré la brigade du général Friant, ce fut surtout grâce au tir parfaitement dirigé de la flottille anglaise. Ce débarquement de vive force, qui n'eut guères été possible si les Français n'avaient été réduits à 2,500 hommes, coûta aux troupes d'Abercromby 747 tués ou blessés.

En thèse générale, on peut affirmer que l'expédition navale disposant d'un corps d'armée, prêt à opérer une attaque à *revers* de la position terrestre, comme à Kertch, à Kinburn, à Bomarsund, épargnera à la marine des sacrifices sanglants et peut-être inutiles. Dans un siége maritime, il est d'ailleurs évident que l'ouvrage éteint et ouvert d'une brèche praticable, ne saurait être occupé et utilisé que par un corps de troupes indépendant des équipages de vaisseaux [1].

V. — LES BOMBARDEMENTS MARITIMES

Sur mer, comme sur terre, il n'est point de siéges ou de bombardements possibles, si l'on n'est protégé par une armée ou une flotte prépondérante, capable de repousser sans hésitation les sorties de l'assiégé. En vertu de cet axiome militaire, nous écarterons l'hypothèse des sorties navales, qui rentreraient d'ailleurs dans le cercle

[1] Il paraîtrait que récemment le siége de Charleston se trouvait justement prolongé par l'insuffisance du corps de troupes du général Gilmore, qui, composé de 4,000 hommes, ne pouvait prendre pied nulle part.

ordinaire des luttes maritimes [1]. Passant des siéges aux bombardements, on remarque que les mauvaises chances à courir, par la marine, dans les attaques par les feux directs, deviennent, sous l'influence des feux courbes, autant de présomptions favorables. La situation se transforme pour ainsi dire et tourne radicalement au désavantage des ouvrages terrestres. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer « qu'à égalité d'adresse le danger d'être atteint se mesure, de part et d'autre, à l'étendue des surfaces vulnérables. » Ainsi, une flottille de siége développée à grande portée, n'offrira aux batteries assiégées qu'un objectif des plus restreints et plus d'une fois, les artilleurs de terre auront besoin d'une longue-vue pour discerner ces bâtons flottants. En revanche, la flottille de siége qui aura pour but un arsenal ou un port de plusieurs kilomètres de circonférence, tirera pour ainsi dire à coup sûr, avec la presque certitude de loger ses feux courbes dans l'enceinte ennemie. Nous reconnaissons volontiers que la nouvelle artillerie rayée des côtes enverra des projectiles perdus à 6,000 mètres et obtiendra à 3,000 mètres, un assez bon tir, qui troublera, dans une certaine mesure, l'ancienne impunité des bombardements maritimes. Toutefois, il ne faut rien exagérer en ce sens. Augmenter la portée et la justesse de canons, remplacer l'artillerie à âme lisse par l'artillerie rayée, ne change rien à la *visibilité* du but, pas plus qu'à son *exiguïté*. Cette double difficulté de régler un tir à grande distance contre de véritables *coques de noix*, contribuera toujours à rendre la réplique des côtes au moins fort incertaine.

Quant à présent, rien n'autorise donc à espérer que les villes maritimes, voire même celles qui sont déjà protégées par une ceinture avancée de canons rayés, se trouvent en mesure d'affronter un bombardement maritime. Il importe, d'ailleurs, de rappeler que, préparée à plus fraîche date, mobile et flottante, l'offensive pourra toujours réunir et mettre en ligne des moyens bien supérieurs à ceux de la défense. Ainsi, l'assiégeant, il n'en faut pas douter, ne se contentera plus des anciens mortiers à plaque de $0^{m},32$, quelque puissants qu'ils fussent. Et bien que ces mortiers, à en croire de récentes expériences, n'aient rien perdu de leur efficacité, on trouvera désormais commode d'employer simultanément des canons rayés de marine, moins fatigants et moins encombrants pour les ponts des navires, plus faciles à transporter et à approvisionner. Sans rien enlever de leur mérite aux boulets ogivaux de 30 kilog. employés en feux courbes, la prompte mise en service de l'obusier de $0^{m},22$, rayé et

[1] Nous reviendrons à cet élément si important de la défense, en examinant les ressources et les éventualités de la défense mobile des rades.

frété (le type probable des bombardements à venir), pièce puissante et facile à établir à l'aide d'un épontillage mobile sur les ponts à ciel ouvert de la flotte, offrirait dès à présent la ressource d'un projectile trois fois plus pesant. En raison de ce poids respectable qui atteint 90 kilog. et de sa forme conservatrice de la vitesse acquise, il y a lieu d'espérer que ce nouveau projectile pourra rivaliser, comme effet d'écrasement, avec la bombe de 75 kilog. demeurée jusqu'ici l'engin par excellence des bombardements.

Si autrefois les historiens militaires s'accordaient à faire peu de cas des bombardements maritimes, le plus souvent entrepris de trop loin, en raison même des dangers de la navigation à voile, ou tentés avec un parc de siége insuffisant, il était réservé à la guerre de Crimée d'opérer sous ce rapport une véritable révolution. Frappé de la puissance que les feux courbes mettaient aux mains de la flotte, nous cherchâmes, dès 1856, à caractériser cette situation nouvelle[1]. Depuis que Lorient et Toulon ont si bien résolu les difficultés d'installation des mortiers de marine sur les bombardes, et surtout depuis la généralisation récente de l'artillerie à long tir, on peut affirmer « que tous les canons rayés de la flotte sont devenus utilisables comme mortiers. » Désormais tout bâtiment de guerre, à la seule condition d'épontiller avec soin et de transporter ses canons rayés des batteries à ciel ouvert, pourra coopérer à un bombardement. Déjà, à Sébastopol, à Kinburn, à Sweaborg, les feux courbes de la marine ont commencé leur réputation; nul doute, à notre sens, que l'avenir ne réserve à ce genre d'attaque la plus éclatante sanction.

Dans son curieux *Traité des Bombardements*, le général d'artillerie de Blois constate, l'histoire des siéges en main : « Que de 1792 à 1815, sur soixante-quatre bombardements terrestres entrepris par les armées de l'Europe, quinze seulement n'ont pas amené la reddition des places. » L'auteur démontre, en outre, que l'insuccès de ces derniers pouvait être attribué à des bombardements faibles, mal dirigés, interrompus ou entrepris de trop loin. L'histoire maritime des temps modernes nous montre lord Exmouth tirant sa victoire d'Alger, en 1816, fort peu de la terrible canonnade de ses vaisseaux, mais beaucoup des feux courbes de ses bombardes. A Saint-Jean d'Ulloa, en 1838, le rapport de l'amiral Baudin attribue la prise de cette forteresse à quatre explosions, notamment celle du cavalier du bastion Saint-Crispin, événements qui bouleversèrent les batteries mexicaines et désorganisèrent la défense. Or, quelle pouvait être la cause la plus probable de ces explosions, sinon la péné-

[1] Voir la *Revue*, 1re série, t. XXII, p. 240 (livr. du 31 décembre 1855).

tration des trente bombes de 0m,32 dont la chute fut constatée à l'intérieur des ouvrages mexicains? Pendant la campagne de la Baltique, à Sweaborg, en 1855, la flottille de siége anglo-française, sous les amiraux Pénaud et Dundas, infligeait aussi à cet arsenal russe un bombardement de quarante-cinq heures. Sweaborg essuyait un tir vertical dont l'importance s'éleva à cinq mille neuf cent vingt-sept bombes et à douze mille cinq cent vingt-deux boulets ou obus. Bien que les assiégeants fussent établis à environ 3,400 mètres du centre de l'arsenal ennemi, la perte des Russes fut évaluée, par les neutres présents, à près de 2,000 hommes tués ou blessés, sans parler du dommage matériel, qui atteignit des proportions considérables. Devant Sébastopol, la même année, les rapports du maréchal Pélissier reconnaissent que les treize bombardes anglo-françaises, mouillées par les amiraux Bruat et Lyons dans la baie de Stréletzka, opérèrent une diversion utile, lors de la mémorable journée qui vit tomber Malakoff. Cependant, ces mortiers agissaient entre 2,500 et 3,000 mètres des forts Alexandre et de la Quarantaine. Durant les trois jours de bombardement qui précédèrent l'assaut final, du 5 au 8 septembre 1855, l'effet redoutable des trois cents mortiers qui écrasaient Sébastopol vint apporter à la théorie du général de Blois la plus éclatante consécration. A en croire les rapports du prince Gortschakoff lui-même, « ce feu d'enfer, » comme il l'appelait, coûtait aux assiégés jusqu'à 2,500 hommes par jour, détruisait ou incendiait graduellement l'arsenal et la flotte, en dépit des casemates, des abris les plus ingénieux et du rare dévouement de l'armée russe.

Sous l'empire de pareils exemples, la possibilité de détruire les places maritimes par les feux courbes ne saurait plus être révoquée en doute. Réserve faite des sorties, le succès d'un bombardement maritime pourrait se résumer par les conditions suivantes : « Réunir une flottille de bombardement imposante sous l'escorte d'une escadre cuirassée; être maître de la mer pendant quelques jours. » Car il ne s'agit plus ici d'assembler plusieurs milliers de voitures et de fourgons du train, ayant à parcourir des centaines de lieues et à compter avec les mauvais chemins, avant d'amener le parc de siége sous les remparts de la place assiégée. Sur mer, dans la belle saison, quelques jours et souvent même quelques heures de vapeur suffiront pour conduire une expédition bien attelée et la plus puissante flotte de siége dans les eaux de l'arsenal ennemi. Il faut prévoir que la somme de feux courbes à dépenser sur une place maritime dépendra de sa superficie. Pour un bombardement à outrance, observe le général de Blois, le seul mode de nature à amener de prompts résultats, l'intensité de ce feu vertical devrait être fixée à environ cent bombes par hectare. Ainsi, un arsenal maritime com-

prenant au maximum 200 hectares exigerait une consommation d'environ vingt mille projectiles creux. Une flottille de siége portant cent mortiers ou canons rayés, mise en action pendant soixante-douze heures, à raison de *trois* coups par pièce et par heure [1], projetterait, sans fatiguer son personnel, vingt et un mille six cents bombes ou boulets creux, qui suffiraient vraisemblablement à écraser un grand arsenal maritime. Si la saison, ou le mauvais temps, ou toute autre considération exigeait une plus grande rapidité d'action, on pourrait aisément tirer *six* coups par pièce et par heure, ce qui pourrait réduire à trente-six heures la durée *minimum* d'un bombardement.

L'histoire militaire démontre que les opérations de ce genre ont toujours réclamé, de la part de l'assiégeant, un haut degré de persévérance. Un tir lent et méthodique, soigneusement rectifié, ménagera le personnel et le matériel. Par sa continuité et sa régularité, cette méthode contribuera plus qu'une action précipitée à démoraliser l'assiégé. Les feux courbes doivent pleuvoir comme une véritable grêle, assez équitablement répartie, comme tir en direction, pour que la garnison n'ait d'autres abris que ses casemates, et que toute circulation intérieure dans les rues et sur les places publiques ne s'opère que sous une menace incessante. Aux bombardes spéciales, s'il en existe, on adjoindra toutes les canonnières, batteries blindées, corvettes et avisos, d'un faible tirant d'eau, porteurs d'artillerie à long tir. Les boulets creux de tous les systèmes deviendront les auxiliaires des bombes. Un incendie se déclare-t-il sur un point quelconque de la place assiégée, l'assiégeant concentrera immédiatement son tir dans cette direction, pour propager le mal et arrêter les secours. Nul doute qu'on n'arrive, à la longue, à brûler ainsi tout ce qui est bois ou matière combustible, comme à bouleverser tout ce qui est maçonnerie ou terre. En 1683, le grand Duquesne mit quinze jours à écraser Alger, contraint de capituler devant les bombardes du célèbre Petit-Renau. En 1864, il suffirait probablement d'un temps trois ou quatre fois moindre pour arriver au même résultat. S'armer de persévérance, mettre en ligne un parc de siége largement approvisionné [2], agir par divisions d'attaque (si l'on tire vivement), pour relever de temps à autre les engins et les hommes qui se livrent à ce fatigant métier, tel semble être le secret de ce mode d'at-

[1] Nous disons *trois* coups par pièce et par heure, afin de ménager les mortiers, s'il en existe, aussi bien que les canons et le personnel employés. — Le tir, sous les grands angles, demande beaucoup de sang-froid et de méthode; il faut aussi ne pas négliger la rectification des coups.

[2] La flottille de siége ne pouvant porter elle-même une large réserve de munitions de guerre, toujours indispensable en pareil cas, doit être nécessairement accompagnée de plusieurs transports chargés de poudre et de projectiles.

taque, bien autrement à craindre que les entrées de vive force, les siéges maritimes ou les débarquements.

Aussi longtemps que la science militaire n'aura pas inventé, pour le matériel flottant, pour les chantiers, magasins et autres édifices terrestres, un système de blindage économique et facile à improviser, point de places maritimes qui puissent se dire en sûreté. Ville de commerce ou arsenal militaire, toute agglomération située au bord de la mer, et dont une flottille ennemie pourra approcher à 4 kilomètres, doit singulièrement appréhender les conséquences d'une nouvelle guerre des côtes. En terminant ce rapide aperçu des maux de la guerre maritime, on nous permettra de souhaiter très sincèrement que ces éventualités demeurent le plus longtemps possible dans le domaine de la théorie. Il y aurait assurément bien des raisons d'humanité pour émettre le vœu que les villes de commerce pussent être neutralisées par le futur congrès. Que la raison d'Etat se bornât à menacer les arsenaux maritimes, ce serait déjà un grand pas de fait, car, compter sur des délais qui permissent à la population civile de se mettre en sûreté, à la veille d'un bombardement, serait, nous le craignons fort, trop attendre de l'impatience d'un ennemi. Puissent ces considérations inspirer une nouvelle force aux esprits éclairés dont le nombre s'accroit chaque jour, qui n'entrevoient d'avenir raisonnable pour l'Europe que dans un désarmement général des nations, précurseur d'une longue paix! Puisse ce terrible fléau de la guerre maritime, dont nous allons maintenant chercher le moyen de conjurer les dangers par l'étude des procédés défensifs, nous être à jamais épargné par la Providence, dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité!

RICHILD GRIVEL.

(La 2e partie à la prochaine livraison.

JEANNE DARC

DANS LA POÉSIE DU XVE SIÈCLE

LE MYSTÈRE DU SIÉGE D'ORLÉANS

Le Mistere du siége d'Orleans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliotheque du Vatican, par MM. Francis GUESSARD et E. DE CERTAIN. Paris, Imprimerie impériale. 1862. — *Jeanne d'Arc*, poème par Alexandre GUILLEMIN. Paris, Douniol. — *Histoire de Jeanne Darc et réfutation des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour*, par N. VILLIAUMÉ. Paris, E. Dentu.

On a beaucoup écrit sur la vie et sur les exploits de l'héroïque et sainte jeune fille qui sauva la France au XVe siècle, chassa les Anglais et rendit le trône à son roi. Je ne vois point pourtant que tous les livres qu'on a composés sur Jeanne Darc effacent les pages judicieuses, éloquentes, émues, que lui a consacrées Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France*. « Grande pitié ! s'écrie-t-il. Jamais personne ne secourut la France si à propos et plus heureusement que cette pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée que la sienne ! » Notons que Pasquier ne connaissait pas le triste poème où Voltaire dépense tant de verve et d'esprit pour commettre une turpitude. Mais ce qui frappe dans Pasquier, c'est la sagacité avec laquelle il divise en plusieurs classes, sans y comprendre toutefois les admirateurs indiscrets, tout ce que la pauvre Jeanne eut de calomniateurs et d'ennemis. M. Villiaumé semble s'être inspiré de cette vue saine et sensée des faits, pour écrire le chapitre IX de son quatrième livre, où, sous le titre général de *Réhabilitation de*

Jeanne Darc, il examine les divers systèmes biographiques adoptés à l'égard de la glorieuse paysanne de Vaucouleurs. Pasquier reconnaît quatre espèces d'ennemis à la pauvre fille. D'abord, les Anglais; c'était tout naturel et de bonne guerre, à cela près qu'il y aura toujours brutalité et infamie à brûler ou à pendre ceux que le hasard des combats livre vivants à leurs adversaires, aussi bien à Rouen qu'à Vilna, au XVe siècle comme au XIXe. En second lieu, viennent certains Français, « quelques-uns des nôtres, » dit Pasquier, et, parmi eux, le seigneur de Langey, qui prétendaient que « ce fut une feintise telle que de Numa Pompilius dans Rome, quand il se vantait communiquer en secret avec Egérie la nymphe, pour s'acquérir plus de créance envers le peuple. » D'autres Français ajoutent « que les seigneurs de la France supposèrent cette jeune garce, feignant qu'elle était envoyée de Dieu pour secourir le royaume; même, quand elle remarqua le roi Charles à Chinon, entre tous les autres, on lui avait donné un certain signal pour le reconnaître. » Pasquier se montre assez tolérant pour ces trois manières d'être ou de penser à l'égard de Jeanne. Mais son patriotisme s'élève avec toute la loyauté passionnée d'un honnête homme contre « les impudents et les éhontés qui disaient que Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, en avait abusé, et que, l'ayant trouvée d'entendement capable, il lui avait fait jouer cette fourbe. » Il les regarde, avec raison selon nous, comme pires que les Anglais et comme dignes d'un châtiment exemplaire; les Anglais ôtèrent la vie à Jeanne; ceux-ci lui ôtent l'honneur « et l'ôtent, par un même moyen, à la France, quand nous appuyons le rétablissement de notre Etat sur une fille déshonorée. » De l'examen de tous ces faits Pasquier conclut que l'histoire de Jeanne Darc est un miracle du ciel. « La pudicité, dit-il, que je vois l'avoir accompagnée jusques à sa mort, même au milieu des troupes; la juste querelle qu'elle prit, la prouesse qu'elle y apporta, les heureux succès de ses affaires, la sage simplicité que je recueille de ses réponses aux interrogatoires qui lui furent faits par des juges du tout voués à sa ruine, ses prédictions, qui depuis sortirent effet, la mort cruelle qu'elle choisit, dont elle se pouvait garantir, s'il y eût eu de la feintise en son fait, tout cela, dis-je, me fait croire (joint les voix du ciel qu'elle oyait) que toute sa vie et histoire fut un vrai mystère de Dieu. »

M. Villiaumé admet, comme Pasquier, avec quelques modifications pourtant, plusieurs systèmes qui expliquent la mission de Jeanne Darc; il en compte cinq, au lieu de quatre, et il les examine avec la même impartialité que Pasquier; mais sa conclusion est différente. A ses yeux, Jeanne Darc est une femme de génie, fortifiée par un courage héroïque, une charité sans bornes, une foi vive et

pénétrante. Seulement, il ne croit pas nécessaire, pour expliquer ses discours et ses actes, de recourir à l'inspiration surnaturelle, ni au don de prophétie, ni aux miracles. C'est, selon lui, la superstition des contemporains de Jeanne et l'inattention ou l'ignorance d'une foule de chroniqueurs et d'historiens, qui, sur ce point, ont induit en erreur la postérité. Il y a du vrai dans cette conclusion, dont le tour rationaliste est tout à fait de notre temps. Mais si l'on convient que Jeanne a vécu à une époque de foi parfaite, d'adhésion pleine et entière aux affirmations dogmatiques de la religion chrétienne, comment douter qu'elle ait cru? Or, c'est cette foi sans hésitation, sans arrière-pensée, qui fit sa force, sa résolution, son héroïsme poussé jusqu'au martyre. Elle mourut victime convaincue de son idée, et elle suivit, jusque sur le bûcher, les voix qui, après l'avoir conviée au salut de son pays, l'appelaient à la couronne du ciel. On ne peut donc pas dire que sa mission manque absolument de cet élément surnaturel que le scepticisme historique de M. Villiaumé et de plusieurs historiens de notre époque se résout difficilement à admettre. Et si l'on accorde ce point, n'avoue-t-on pas que cet élément surnaturel, ramené même, si l'on veut, aux proportions d'un phénomène psychologique, purement subjectif, se trouve placé en dehors des lois ordinaires de la raison qui calcule ou de la passion qui agit? L'enthousiasme, soit religieux, soit patriotique, n'a point de règles fixes, de limites déterminées, de mouvements prévus : son champ est vaste comme celui de la foi, dont il relève ; c'est à cette inspiration de sa conscience, voix céleste et divine, que Jeanne Darc obéit.

Cette idée, qui se rapproche de l'opinion orthodoxe, suivant laquelle Jeanne reçut directement et immédiatement sa mission des saints et des saintes, organes de Dieu même, cette idée, dis-je, a trouvé un champion fervent et passionné dans M. Guillemin, qui traite, dans la préface de son poëme, MM. Guizot, H. Martin et Michelet, avec une rudesse impétueuse de colère et de style, capable de faire mettre en doute la justice de sa cause. Il ne faut pas oublier toutefois que M. Guillemin est poète, et que, de tout temps, les poètes ont passé pour une race irritable et chatouilleuse. Ici surtout, indépendamment de la question religieuse considérée par son côté catholique, l'opinion sceptique et rationaliste s'attaque à une conviction, non-seulement chère, mais nécessaire, indispensable à un poète, je veux dire la croyance au merveilleux. Or, M. Guillemin y croit d'une foi vive ; tout son poëme est plein de cette croyance, sans laquelle son récit épique, privé d'idéal, se réduirait à la proportion mesquine et prosaïque d'une gazette en vers. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que M. Guillemin, se reportant, par la force même de

sa conviction et de son imagination, au temps où vécut son héroïne, adopte l'opinion des Français qui voyaient en elle une inspirée de Dieu, suscitée par la volonté divine pour arracher le royaume aux Anglais, et qu'il remplisse son épopée de ce merveilleux chrétien, qui nous fait sourire dans la *Henriade*, mais dont nous respectons l'emploi dans une œuvre de foi sincère et de croyance arrêtée.

Et de fait, une épopée dont Jeanne Darc est l'héroïne n'est possible qu'à cette condition : d'où il suit que la littérature française sera condamnée à l'éternel regret de n'avoir jamais de poëme épique sur ce sujet, si national pourtant et si populaire. Pourquoi? Cela est bien simple. Il ne manquera pas de poètes qui, comme Soumet, comme M. Guillemin, trouveront des accents généreux et pathétiques, des scènes animées et touchantes, des tableaux saisissants et chevaleresques, à placer dans un poëme dont Jeanne Darc sera le sujet. Mais où rencontrer des oreilles qui accueillent, des imaginations qui acceptent, des raisons qui croient sans contrôle, et, pour ainsi dire, tout d'une pièce, ces merveilles de l'épopée, que discutaient déjà, Pasquier nous l'a dit, les contemporains de Jeanne? Je m'en réfère, sur ce point, à un illustre témoignage : « Il faut, pour la poésie épique, dit M. de Barante, la vive et libre imagination des premiers âges; il faut que les lumières n'aient point encore affaibli la force des croyances, l'exaltation des sentiments, la variété et la vigueur des caractères. L'épopée ne peut être chantée qu'à des peuples simples et, pour ainsi dire, enfants, sensibles aux charmes de longs récits, amoureux des merveilles, ignorants des explications et des critiques. » Voilà donc Chapelain, s'il eût eu du génie, et tous ceux qui lui ont succédé ou qui lui succéderont, avec du génie même, condamnés, ce semble, sans appel. L'épopée de Jeanne Darc ne se fera jamais. Est-ce à dire que l'intérêt, l'émotion, la pitié, ne doivent point se prendre à cette glorieuse et mélancolique figure? Loin de là; mais, à défaut de la Jeanne poétique, il y a et il y aura toujours une Jeanne historique, la Jeanne du *Journal du Siége* et la Jeanne du *Procès*. On a dit, avec une profonde justesse, que le vrai poëme sur Jeanne Darc, c'est son histoire. Rien n'est plus vrai, et jamais, pour ma part, je ne me suis senti plus vivement touché, plus profondément attendri que par cette prose, qui est le cri même de la vérité.

Si le sujet de Jeanne Darc semble interdit à l'épopée, il n'en est pas ainsi de la poésie dramatique. C'est le privilége du drame de prendre ses héros tout vivants, et de les produire sur la scène, à la grande lumière de la réalité. Le théâtre est une des formes de l'histoire. Aussi, l'art dramatique, comme le remarque Buffon louant du Belloy d'avoir écrit le *Siége de Calais*, n'est-il jamais plus vrai ni

plus utile que quand des hommes de génie l'appliquent aux grands personnages des nations modernes. Shakespeare et Schiller l'ont parfaitement compris lorsque tous deux ont mis sur le théâtre, non-seulement des épisodes antiques, mais l'un l'histoire d'Angleterre, l'autre don Carlos, Marie Stuart, Wallenstein, Guillaume Tell. Tous les deux aussi se sont pris à considérer Jeanne Darc comme une figure éminemment dramatique, mais ce n'est point offenser leur mémoire que de dire qu'ils se sont trompés tous les deux sur la manière de présenter aux spectateurs la noble et pure jeune fille dont le souvenir fait la gloire de la France et la honte des Anglais. Je professe pour Shakespeare une admiration très sincère, mais non pas jusqu'à m'aveugler sur ses défauts, et je ne serais pas Français que je trouverais toujours très mauvaise la partie de son *Henri VI* où il fait agir et parler Jeanne Darc. Dans la préface placée en tête de la publication dont nous allons parler tout à l'heure, M. Guessard s'élève, avec une grande force de raison et de goût, contre la charge monstrueuse que Shakespeare a faite de la courageuse bergère. Je ne parle pas de la scène honteuse où elle s'accuse d'avoir eu des relations coupables avec le Dauphin, Alençon et René. Mais quel est l'homme de goût qui ne rirait en entendant Jeanne Darc s'écrier, à ses derniers moments : « Je ne suis point la fille d'un berger ; je suis issue de la race des rois ! » Casimir Delavigne n'avait pas le génie de Shakespeare, et l'on ne peut nier qu'il n'ait fait un contresens de situation dans un endroit de la *Mort de Jeanne d'Arc ;* mais du moins il dit, avec une vérité touchante :

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image;
Seè longs cheveux épars flottaient au gré des vents,
Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.

Tranquille, elle y monta; quand, debout sur le faîte,
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête,
Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête,
Et se prit à pleurer.

Il y a plus de souffle dramatique dans ce tableau, qui se rapproche pourtant de l'élégie, que dans les tirades déclamatoires de l'auteur de *Henri VI.* On doute, d'ailleurs, que la partie de ce vaste drame, où il est question de Jeanne Darc, soit de Shakespeare : tant mieux pour sa renommée; et c'est un allégement pour nous qui tenons en si haute estime son étonnant génie. Quant à Schiller, il n'y a pas de doute sur la question d'authenticité, et sa pièce est certainement meilleure que la pièce anglaise; mais, tout en admirant les beautés de premier ordre qu'elle renferme, et que le goût délicat de madame

de Staël a fait éloquemment valoir, il faut convenir avec l'illustre auteur de l'*Allemagne* que le merveilleux d'invention introduit par Schiller dans sa tragédie, au milieu du merveilleux transmis par l'histoire, ôte à son sujet quelque chose, disons beaucoup, de sa gravité. « Lorsque la poésie, dit cette femme célèbre, veut ajouter à l'éclat d'un personnage historique, il faut, du moins, qu'elle lui conserve avec soin la physionomie qui le caractérise; car la grandeur n'est vraiment frappante que quand on sait lui donner l'air naturel. Or, dans le sujet de Jeanne d'Arc, c'est le fait véritable qui non-seulement a plus de naturel, mais plus de grandeur que la fiction. »

Cette remarque, qui n'est qu'un écho juste de la raison et du bon sens, nous amène, par une voie facile, à l'examen du mystère que vient d'éditer M. Guessard. Nous sommes ici en pleine vérité. C'est l'enfance de l'art, j'en conviens, mais j'y trouve une naïveté, une franchise, une gaucherie même, préférable mille fois, dès qu'il s'agit de fait historique, aux créations les plus merveilleuses de Shakespeare ou aux machines les plus habilement calculées de Schiller. On aurait tort de croire cependant que l'auteur du *Mistere du siége d'Orleans* manque de fécondité, et son poëme de complications dramatiques. Nous avons compté dans cette pièce, plus vaste que l'*Iliade*, vingt mille cinq cent vingt-neuf vers : l'*Iliade* n'en a que quinze mille cinq cent soixante-quatorze! Et si l'on veut louer Shakespeare de la quantité de personnages qu'il met en scène, sans s'y embrouiller, l'auteur du *Mistere* ne reste pas en arrière : il ne place que cinq personnages dans le ciel; mais, sur la terre, le groupe français a plus de cent personnages, en y comprenant toutefois les bourgeois d'Orléans et trois trompettes, et le groupe anglais en compte trente-sept, abstraction faite des messagers, des trompettes et des hommes d'armes. Nos pièces du Cirque ne sont rien auprès. Mais la qualité qui manque aux pièces du Cirque, même les mieux composées, les plus corsées comme on dit, je veux parler d'une émotion vraie, sincère, telle qu'en fait éprouver l'impression immédiate de l'événement retracé, cette qualité, je la trouve, à défaut d'un mérite sérieusement littéraire, dans notre dramaturge du XVe siècle. Jeanne fut brûlée en 1431, un an après la levée du siége qui la couvre de gloire, et, s'il faut en croire M. Guessard, le *Mistere* qu'il publie fut joué à Orléans, le 8 mai 1435 ou 1439, par une troupe aux gages du fameux Gilles de Retz ou de Rais. Conséquemment, l'auteur de la pièce, vrai Beauceron, comme l'atteste son langage, a pu applaudir de tout son cœur, s'il n'y prit point, de sa personne, une part active et courageuse, à la délivrance de sa ville natale et à la bataille de Patay. Il a donc fait tenir à ses personnages un langage inspiré par une émotion directe et il a dessiné des figures qu'il avait

vues se mouvoir sous ses yeux. Sans doute, il estropie étrangement les noms de ses héros, surtout ceux des Anglais, à croire que c'est une vengeance; mais il excelle à dire les faits ou bien à se placer dans le milieu où ils se sont passés.

M. Villiaumé raconte, en s'aidant des chroniqueurs, la première entrevue de Charles VII avec Jeanne Darc, de ce roi oublieux jusqu'à l'ingratitude avec sa libératrice ingénue et dévouée jusqu'à la mort. « Jeanne, dit-il, attendit longtemps dans l'antichambre, parce que quelques-uns des plus hauts fonctionnaires tentèrent, mais vainement, de faire revenir le monarque sur sa résolution de l'entendre. Il se déguisa et se confondit en la foule des courtisans, tandis que d'autres paraissaient au milieu d'eux splendidement vêtus. Il faisait déjà nuit; des torches éclairaient la salle de réception, qui avait vingt mètres carrés. Le comte de Vendôme introduisit solennellement la jeune fille, qui marchait avec l'aisance élégante et modeste d'une femme du monde (?). Elle s'avance vers le roi, se jette à ses pieds et les embrasse, quoiqu'on lui dise qu'elle se méprend. « Dieu vous doint bonne vie, gentil Dauphin ! dit-elle. — Ce ne suis-je pas qui suis roy, Jehanne, répondit-il, et, montrant un seigneur du même âge que lui : voici le roy. — En nom Dieu, gentil prince, c'êtes vous et non autre ! J'ai nom Jeanne la Pucelle; le roy du ciel m'a envoyée pour vous secourir, s'il vous plaît me donner gens de guerre. Par grâce divine et force d'armes, je ferai lever le siége d'Orléans, et vous mènerai sacrer à Reims, malgré tous vos ennemis. La volonté de messire est que les Anglais se retirent en leur pays et vous laissent paisible dans votre royaume, comme en étant le vrai, unique et légitime héritier; et si vous en faites offre à Dieu, il vous le rendra beaucoup plus grand et florissant que vos prédécesseurs n'en ont joui; et prendra mal aux Anglais, s'ils ne se retirent. » Ainsi parle l'historien, d'un accent qui ne manque pas de vérité, à part quelques fleurs de rhétorique dans le goût de Tite-Live. Ecoutons maintenant le poète épique racontant la même scène :

Jusqu'aux portes des tours et des donjons antiques,
Mille voix l'ont bénie, au chant des saints cantiques,
Conduite par Vendôme et par Jean de Gaucour,
Elle entre; elle reçoit les honneurs d'une cour,
Dont le mouvant éclat, ressuscité pour elle,
A fait de cette nuit une nuit solennelle.
Trois cents torches brillaient à l'entour du château,
Et dans l'ombre jamais le jour ne fut plus beau (?).
Comme au temps des splendeurs, comme au temps des alarmes,
Chevaliers et gardiens partout sont sous les armes.
Puis la salle du trône, où de sa royauté
Charles parmi ses preux cache la majesté,
Largement s'est ouverte à la vierge guerrière,
Et de mille flambeaux lui jette la lumière;

Mais son œil toujours sûr ne s'en éblouit pas.
Seule et droit au monarque elle a porté ses pas;
Elle a compris le piége, et ne s'est point troublée
De la complicité d'une illustre assemblée,
Où cent nobles seigneurs, semblables à cent rois,
Auraient pu l'interdire et l'égarer cent fois.
Alors du front de l'ange une vive étincelle,
Invisible pour eux, mais visible pour elle,
Lui désignait Valois par un signe divin.
Dans son étonnement, le prince indique en vain
Le sire de Laval aux yeux de la bergère,
Et lui dit : « Parmi nous vous êtes étrangère,
Et vous vous méprenez, Jeanne! Voici le roi!
Adressez-vous à lui, Jeanne, ce n'est pas moi. »
Mais au rayonnement qui dirige sa vue,
Jeanne, sans s'alarmer d'une feinte imprévue,
Avait déjà du prince embrassé les genoux,
En s'écriant : « Le roi, gentil Dauphin, c'est vous,
C'est vous seul et nul autre! E. moi, je suis chargée
De porter le salut à la ville assiégée,
Puis à Rheims, sur le front du roi victorieux,
Je verrai couler l'huile et le parfum des cieux.

Malgré les louables efforts de M. Guillemin et le désir qu'il a d'être aussi vrai que possible, tout cela n'est guère qu'une amplification, présentée avec plus ou moins de bonheur. J'examine avec curiosité le mal qu'il se donne pour faire entrer dans son récit les paroles que l'histoire prête à Jeanne et au roi; mais le travail même auquel il se condamne, afin d'habiller en style poétique cette sorte de nudité du fait réel, l'empêche d'être naturel et touchant; il ne m'émeut point, il m'amuse.

L'auteur beauceron me touche bien davantage. Quand les seigneurs français ont concerté avec Charles VII l'espèce de petite comédie, qui consiste à faire prendre à Jeanne un gentilhomme pour le roi, un messager va la trouver et lui dit :

Dame, le vray Dieu vous salue!
Le roy par devers vous m'envoye,
Qui desire vostre venue
Et luy est bien tart qu'i vous voye.
S'i vous faist, vous mectrez en voye,
Que en son palais vous atant.

LA PUCELLE.

Mon amy, que Dieu vous provoye!
Y aller très bien me consens.

Pose. — Puis vient devers le roy et princes. Donc le IIe conseillier dit à l'entrée de la salle ce qui s'ensuit :

IIe CONSEILLIER.

Jehanne, bien soyez vous venue
Et toute vostre compaignie.

Du roy humblement serez receue
A grant joie et à chiere lie.
Voy le la en salle jollie,
Belle fille, où il vous atant;
Saluez-le, je vous emprie,
C'est le roy de France excellant.

Lors la Pucelle le regarde, et tout à l'entour d'elle, puis dit :

LA PUCELLE.

A nom Dieu, qu'i ne vous desplaise
Se n'est il pas, je le scay bien,
Cestui qui est assis en chaise;
Il ne luy ressemble de rien.
Le vray roy et bon crestien
Le congnoistray mes que le voye;
Et non pourtant vostre maintien,
Mon esprit ne se desvoye.

LE ROY.

Plus dissimuler ne pourroye.
Fille, comment vous portez-vous

LA PUCELLE.

Vous estes cil que je queroye
Vray roy de France par sus tous.

Lors la Pucelle se agenouille devant luy et luy baise les pieds, et dit.

LA PUCELLE.

Vous avez héu du courroux
Et de l'annuy pour vostre royaulme,
Que Anglois, sans cause et propoux,
Veullent avoir vostre heaulme;
Chier sire, vueil à vous parler,
Come il m'est en commandement,
Que Dieu m'a volu reveler
De ses secrectz aucunement.
Vostre royaume est en grand torment
Pour le present et en dangier;
Si veult que ayez recouvrement
Par mes faits et vous solagier,
Et m'a commandé que vous die
Que par moy le siege d'Orleans
Soit levé, sans quel que nul die
Des Anglois qui sont là devant.
Ils y ont esté longuement
En espérance de l'avoir,
Donque, Dieu n'en est pas contant :
Les en feray desemparoir,
Puis après vous menray sacrer
A Rains, come vray roi de France,
A qui est le droict droicturier.

Le reste du poëme marche ainsi, simple, naïf, beaucoup trop terre à terre, mais d'autant plus précieux comme monument historique et

comme écho de l'admiration populaire. Littérairement, on peut souhaiter mieux. Nous ne trouvons, dans le *Mistere du siege d'Orleans*, ni l'ampleur des alexandrins du *Roman d'Alexandre* ou de la *Chanson d'Antioche*, ni la vigueur de touche de la *Chanson de Roland*, ni les peintures curieuses, les descriptions intéressantes de la *Chanson des Saxons;* peut-être y rencontrera-t-on plutôt des traits de sensibilité, comme dans *Berte aux grans piés*, *la Violette*, *Parise la Duchesse*, ou des situations analogues à celles qui font valoir *Doon de Maïence* et les autres romans chevaleresques; mais on sent bien, en le lisant, que l'âge propre de la poésie du moyen âge est déjà fini, et que cette séve particulière qui circule à travers les chants des trouvères n'existe plus dans le drame du XVe siècle. Quoi qu'il en soit, quand je compare cette mise en scène de la Pucelle avec les poêmes que son dévouement a inspirés, je me remémore involontairement ce que dit Alceste du sonnet d'Oronte, et je me prends à préférer la chanson du roi Henri aux colifichets dont un zèle indiscret a cru devoir parer le récit pur et simple de son héroïque mission.

Du voyage que j'ai empris,
Je le fais par commandement;
Que de moi seulle je ne puis
Avoir sens ne l'entendement,
Si non de Dieu du firmament
Qui m'en a donné la puissance,
Et est son voloir vrayement
Pour quoy je suis venue en France.

Nous n'avons pas à entrer dans tous les détails du poême dont M. Guessard publie aujourd'hui le texte, et que son érudition, si profonde, si justement appréciée de tous les philologues français et de tous les littérateurs, a jugé digne de figurer parmi les documents relatifs à notre histoire nationale. Nous avons essayé d'en faire connaître sommairement la valeur et le mérite; la lecture seule peut initier à toutes les particularités sur lesquelles rayonne, pour ainsi dire, la lumière de l'ensemble, et la splendeur même de la figure de Jeanne. On ne lirait que le sommaire, exactement tracé, et souvent très finement esquissé, de tous les faits qui se déroulent dans le drame, qu'on prendrait déjà la plus fidèle idée de ce siége mémorable, si fécond en incidents, et dont la levée est un des plus grands événements de nos annales militaires. Mais il y a mieux à faire encore, et rien n'est plus curieux, à notre avis, que la représentation, rendue vivante au moyen de la parole, des sentiments qui animent les assiégeants et les assiégés; rien n'est plus intéressant à étudier que cette puissance d'imagination qui donne des contours, du relief, un mouvement réel à des êtres depuis longtemps passés à

l'état de squelettes dans les galeries historiques des faiseurs de précis. Cette histoire *en action* n'est-elle pas d'un tout autre intérêt que l'histoire *en récit?* Ne communique-t-elle pas aux personnages, qu'elle évoque du fond de leur poussière, une vie nouvelle, que l'épopée et l'élégie sont impuissantes à leur donner? Un dramaturge moderne, fût-ce même l'auteur de *Cromwell*, reculerait, à n'en pas douter, devant la prolixité d'une pareille œuvre. Il craindrait de fatiguer le lecteur, et de se fatiguer tout d'abord, en n'omettant aucune circonstance d'un si vaste sujet, en en dessinant les détails les plus minutieux. L'auteur du *Mistere du siege d'Orleans* n'a pas de ces scrupules raffinés, et c'est là justement ce qui fait son originalité et sa force. Le ciel lui appartient non moins que la terre; le merveilleux aussi bien que le naturel. Il entre, à son gré, dans les conseils et dans le camp des Anglais et des Français; il est à la cour de Charles VII et au village de Vaucouleurs; dans les murs d'Orléans, ou sous les créneaux de la ville assiégée. Homère et Shakespeare sont bien loin de cette hardiesse d'ubiquité du poète beauceron, qui, n'ayant pas plus leur génie que leur style, se rapproche d'eux cependant par l'ampleur de la conception et par la riche abondance des épisodes. Comme eux aussi, il excelle à rencontrer le véritable ton de la situation qu'il a créée, et à faire dire à ses personnages ce qu'ils ont à dire en réalité. La plus grande habileté sous ce rapport ne le servirait pas mieux que sa candeur naïve, et l'esprit le plus inventif n'imaginerait rien de plus neuf que ce que lui fait voir et entendre la sincérité de sa foi. Ceci n'est point un paradoxe. On trouvera la preuve de ce que nous disons dans la scène où le roi, à genoux « devers le paradis, » supplie le ciel de venir en aide à son royaume en proie à l'invasion étrangère. Sa plainte est vraiment éloquente, sa prière fervente, son accent ému. Notre-Dame, patronne de la France, l'écoute et le prend en pitié. Elle conjure son fils d'intercéder avec elle auprès de Dieu le père en faveur du « roi des fleurs de lis. » Saint Euverte et saint Aignan joignent leurs prières à celles de la Vierge. Dieu résiste d'abord. Les hommes sont trop mauvais pour qu'il se souvienne d'eux.

Prestres, bourgeois et laboureurs,
Gens de pratique et autrement,
De present sont tous decepveurs
D'eulx gouverner injustement :
Tout se maintient meschantement,
Sans nulluy de moy tenir compte.
. . . . . .
Je ne puis ce fait consentir
Vostre requeste, chère mere,
Que l'air si est empuanty
Pour leur vie orde et deputaire,

Ne m'ont en aucune maniere
De vous ne de moy remembrance:
S'ilz endurent de la misere,
Vous savez, c'est droicte sentence.

Mais la Vierge insiste, et Dieu finit par promettre que, après avoir puni les Français de leurs fautes, il délivrera leur patrie et en expulsera les étrangers :

Le royaulme je recouvreray
Au roy Charles par la priere,
Et en honneur. l'exauceray
Que tout temps en sera memoire;

et, pour joindre l'action à la parole, il envoie l'archange saint Michel annoncer à Jeanne Darc son héroïque mission.

Dans un autre genre, un épisode fort bien conduit est celui du combat singulier de Verdille et de Gasquet, hommes d'armes gascons, de la compagnie de La Hire, contre deux hommes d'armes anglais. C'est avec une très grande réserve que je me permets de citer le nom de Virgile à côté de celui de l'auteur du *Mistere*; mais on songe involontairement au dialogue de Nisus et d'Euryale, quand on lit ces vers de Gasquet à Verdille :

Verdille, mon frere et amy
Je vous vueil dire ma pencée,
Comme en celuy qui plus me fy
Et où j'é plus m'amour donnée.
Nous sommes tous deux d'une armée
Et subjects d'un seul seigneur
Qui a chiere très redoubtée;
C'est La Hire, prince d'onneur.
Vous et moy sommes freres d'armes
Et dès longtemps l'avons esté,
Portans haubergons et jusarmes
Tant en yver comme en esté;
Et maint assault, de vérité,
Avons soustenu et bataille,
Que nul ne nous a surmonté,
Mais ont lessé boyaulx, ventrailles.
Or sommes nous cy combatant
Dedans Orleans, noble cité,
Encontre Anglois qui sont devant,
Rempliz de toute iniquité.
Nostre prince est d'auctorité
Et le plus preux dessus la terre;
Dont, par son voloir et bonté
Voluntiers froyes ung fait de guerre,
Et sus Anglois felons et fiers
Voudraye acquerir renommée
Par force d'armes et d'estriers,
Où ma force fust esprouvée;

Et de me trouver en meslée,
Voloir ma puissance esprouver
A frapper de lance et d'espée,
Suis deliberay me trouver.

Verdille répond à son ami d'un ton de bravoure aussi résolue. Comme les héros virgiliens, ils vont trouver leur chef et lui demandent la permission d'aller combattre. La Hire refuse d'abord; il craint de les voir s'engager follement dans une entreprise périlleuse, mais enfin, convaincu par leurs raisons et par leur courageuse persévérance, il cède en s'écriant :

Bien voy que estes enhortez,
Dieu vous doint bonne destinée!

Les négociations s'engagent avec les Anglais, longues, traînantes, mais curieuses à suivre dans leurs détails caractéristiques. L'auteur beauceron n'est point pressé d'arriver à son but. Villehardouin, en pareilles rencontres, a aussi de ces lenteurs, qui sont des étapes charmantes dans son récit. Talbot, Sommerset, Scales, Falstaff, Suffolk délibèrent longtemps pour savoir si l'on doit répondre au cartel des deux « vaccabons. » Ils s'y décident enfin, et le combat a lieu, un vrai combat, où Gasquet « frappe son homme par la teste, tellement qu'il l'abat et le tue tout mort. »

Voilà ce qu'il est permis d'appeler de l'histoire dramatique, de l'histoire vivante. On en pourrait dire autant de cent autres pages de ce poëme, où les incidents multipliés du siége d'Orléans sont décrits avec une exactitude aussi scrupuleuse que dans le *Journal du siége*, mais, de plus, avec certaines qualités qui manquent au *Journal*. Le *Journal* relate, jour par jour, et presque heure par heure, toutes les péripéties de la lutte sanglante engagée, en 1428 et 1429, sous les murs d'Orléans, entre les Anglais et les Français. Le *Mistere* fait mouvoir, parler, agir tous les guerriers qui ont pris part à cet épisode mémorable de nos guerres nationales. Le *Journal* est un précieux document historique; le *Mistere* va plus loin : il entre de plain pied dans le domaine de l'art; il met du sentiment, du cœur, de l'homme enfin, où l'auteur du *Journal* ne peut et ne doit offrir à son lecteur qu'une nomenclature chronologique, sans couleur et sans autre mérite que la précision d'une horloge bien réglée.

En nous plaçant à ce point de vue, nous devons savoir un gré tout particulier à M. Guessard, nous autres amis des lettres, d'une publication qui, en rendant à Jeanne sa vraie physionomie poétique, nous sert de point de comparaison avec les autres poëmes qui l'ont défigurée en l'exagérant, soit par excès de zèle, soit par impuissance de bien faire. A cet égard, nous sommes en pleine communauté d'idées avec

M. Guessard, bien qu'il s'imagine trop peut-être que les littérateurs de profession restent et veulent rester étrangers aux œuvres qu'a produites le moyen âge, et en sont encore au culte exclusif et sacramentel de Boileau. Boileau est un auteur admirable de justesse, de raison, de bon sens; il a même, plus qu'on ne croit, le sentiment de l'image et du tour pittoresque qui, depuis lui, a prévalu jusqu'à l'abus dans la langue poétique. Mais le talent de Boileau n'est qu'une des faces multiples de la pensée humaine s'exprimant en vers, et celui-là se priverait de ce qui fait la joie suprême du travail littéraire, à savoir l'étude du cœur de l'homme dans les œuvres de l'esprit, qui négligerait les autres compositions épiques ou dramatiques où se manifeste l'épanouissement moral de l'âme. Le *Mistere du siége d'Orleans*, avec son style dur, étrange, raboteux; avec ses fautes de prosodie, de grammaire et d'orthographe, vaut mieux, sous ce rapport, que les autres œuvres qui ont pris Jeanne pour héroïne. A quoi cela tient-il? A ce que l'auteur croit aux choses qu'il a vues ou que lui raconte la tradition populaire, encore tout émue des événements qui se sont accomplis. Son patriotisme, échauffé par l'ardeur de sa foi religieuse, anime chacune de ses paroles d'un accent sincère et naïf. Or, quelle est, en définitive, la valeur réelle des œuvres littéraires? La vérité.

EUGÈNE TALBOT.

HAUTE-LOGE

TROISIÈME PARTIE[1]

XV

Le pays où l'on devait passer la nuit n'était pas plus considérable que celui que l'on venait de quitter ; mais il possédait un château. Ce château appartenait au duc de T...., un des plus riches propriétaires de France, qui n'était pas venu dans ce domaine depuis vingt ans au moins ; aussi l'extérieur de l'habitation était-il assez ruiné et l'intérieur fort démeublé. Du reste, on y pratiquait largement l'hospitalité. L'homme d'affaires du duc avait ordre de recevoir qui se présentait ; mais il se passait souvent de longs mois sans qu'aucun voyageur parût. Ce soir-là, il y eut du bruit et du mouvement dans le château pour plusieurs années ; on tua les poulets, on cassa les œufs, on arracha les légumes comme depuis longtemps on ne l'avait pas fait. Au dîner, le pain seul manqua ; mais il y eut bonne chère, assaisonnée de bons mots. Philippe Bonhommel avait annoncé M. Castro à ces dames, comme un artiste en voyage, et, à ce titre, on l'avait bien reçu. La sympathie s'était établie promptement entre le peintre et Philippe, sympathie résultant d'une communauté de vues étroites, d'idées triviales et de sans-gêne. Le sans-gêne était l'idéal de Philippe ; il disait à tout propos qu'il aimait le sans-gêne et il le montrait fréquemment. Une partie de campagne autorisant quelque chose de plus sur ce chapitre, il avait cru pouvoir inviter Castro à

[1] Voir 2e série, t. XXXVI, p. 520 (livr. du 15 décembre 1863); p. 731 (livr. du 31 décembre).

dîner. Du reste, Mme de Blanria accueillait d'une façon charmante ce qu'il faisait, et cela l'encourageait. A table, Philippe lança quelques plaisanteries sur le voyage qu'on venait d'accomplir dans les ténèbres et par les bois.

« Je puis répondre de M. Bonhommel, dit le peintre en accompagnant ses paroles d'un certain sourire ; nous ne nous sommes point quittés pendant une seule minute.

— Et ces dames ? demanda Philippe, qui chercha à donner à ses yeux une expression de finesse qui leur faisait habituellement défaut.

— J'ai eu peur des voleurs, répliqua Caroline.

— Point moi, dit Mme Bonnet. Monsieur a eu la bonté d'être toujours à mes côtés — et elle désigna le jeune Athanase. — Comme ce jeune homme est charmant ! ajouta-t-elle en s'adressant à son mari. »

M. Bonnet répondit par un signe de tête affirmatif. Quant à Mme Bonnet, elle avait l'air de ne pas pouvoir tenir en place depuis le commencement du repas ; elle se levait pour aller quérir quelque chose et se rasseyait sans avoir rien rapporté ; elle donnait de petits coups à ses cheveux avec la main pour les faire bouffer, et secouait les manches de sa robe comme si elle eût senti des ailes lui pousser tout à coup ; quoique peu svelte, elle paraissait avoir conservé la conscience d'une autre destinée, qui était de voler dans les airs.

« Moi, j'ai eu un cavalier fort aimable, dit Mme de Blanria ; mais je ne veux pas le nommer, c'est mon secret. »

En même temps, par une pantomime coquettement jouée, elle indiquait clairement M. de Saint-Céar, lequel prit, avec une agréable suffisance, un petit air modeste en rapport avec la situation.

Il est pénible de voir les choses qui nous ont vivement affectés, les sentiments qui nous agitent encore, reproduits chez les autres et transfigurés d'une façon qui les rend ridicules. Il en est de cela comme des miroirs faux ; le plus beau visage s'y voit de travers, grimaçant, et cependant il se reconnaît encore dans cette caricature. Ainsi en était-il de Marcène et d'Athalide. Ni l'un ni l'autre n'avaient presque rien dit jusque-là ; Mlle de Blanria, parce qu'elle était heureuse ; Marcène, parce qu'il se sentait troublé et inquiet. Dans ce moment, tous deux craignaient que quelque mot n'appelât l'attention sur eux, et qu'on ne leur fît quelque question qui les obligeât à parler de la soirée. Dans son embarras, Athalide, par un mouvement gauche, renversa son verre. Mme Bonnet se récria que c'était signe de mariage prochain. Mme de Blanria lança un coup d'œil significatif à Philippe, tandis que sa fille regarda Marcène. C'était le premier regard qu'elle lui adressait depuis qu'ils s'étaient séparés. Elle trouva qu'il était plus beau qu'elle ne l'avait jamais vu ; sans doute que ses yeux le dirent trop, car Paul en fut plus contrarié

que joyeux. Il pensa qu'elle allait tout compromettre, et il voulait reprendre possession de lui-même et juger froidement les événements au courant desquels il s'était laissé si doucement entraîner. Cependant, s'il en eût eu le pouvoir et que la jeune fille y eût consenti, il eût fait quelque folie, telle que de l'enlever le soir même, par exemple, tant il se sentait épris en ce moment.

Lorsque le dîner fut terminé, chacun se rendit dans la chambre qui lui était assignée. Dans son désir de montrer de l'esprit et dans l'impossibilité de trouver quelque chose d'absolument convenable, Philippe, au moment où l'on s'apprêtait à se séparer, embrassa le peintre Castro, embrassa et Mme de Blanria et Mme Bonnet, qui jetèrent les hauts cris, puis il s'avança pour en faire autant avec Athalide ; mais Mlle de Blanria lui répondit par un regard tellement dédaigneux, qu'il s'arrêta court au plus fort de sa gaieté ; ensuite elle se retira, sans même se hâter, laissant Philippe cloué à sa place, à peu près dans la même situation que celle où il s'était déjà trouvé lors du bal du cercle. Cette fois, seulement, il fut plus prompt à prendre son parti, et, rejoignant Mme de Blanria qui s'éloignait, il lui demanda vivement et sans préambule des explications sur les intentions d'Athalide.

« Suis-je agréé ou non, madame? lui dit-il ; si je le suis, je ne comprends pas certaines manières d'agir que mademoiselle votre fille a avec moi. Vous m'avez laissé entendre que je plaisais ; or, j'avoue que je ne m'en aperçois point du tout. Je désirerais en être plus assuré et ne pas jouer un sot rôle en présence des personnes qui nous entourent. Nous sommes à la campagne, cela autorise, il me semble, une certaine liberté ; j'espérais que les sentiments de mademoiselle Athalide pourraient s'y montrer. Au lieu de cela, elle déploie des airs de reine. Je suis un homme sans façons, j'ai une belle fortune par le testament de mon oncle François, et il ne manquera pas de demoiselles dans l'arrondissement qui voudront bien m'épouser tel que je suis ; enfin, au besoin, je puis me passer d'appui ; mon père ne me fera pas de concurrence, puisqu'il faut tout dire ; mon père ne bougera point; il a peur de moi, ajouta-t-il en élevant beaucoup la voix. »

Mme de Blanria affirma à Philippe que les jeunes filles étaient faites ainsi; que souvent, au moment de se marier, elles éprouvaient on ne sait quel sentiment qui les poussait à traiter mal celui qu'elles étaient destinées à avoir pour seigneur et maître ; que c'était là une loi bizarre de nature qui n'empruntait rien de particulier à la circonstance, et qui ne pouvait point le blesser. Puis, faisant allusion aux dernières amabilités de Philippe :

« Voyons, ajouta-t-elle, si M. de Marcène avait voulu vous imiter,

qu'auriez-vous dit? Eussiez-vous été bien enchanté qu'il déposât aussi un baiser sur le front d'Athalide? »

Et comme Philippe fit la grimace à cette idée, qui ne lui était pas venue, Mme de Blanria reprit :

« Tout ce que j'en dis, c'est parce que je trouve en vous un bon garçon qui peut rendre ma fille heureuse. Cependant, si vous voulez vous livrer à d'autres recherches dans l'arrondissement, vous êtes libre, monsieur Bonhommel.

— Non, non, répondit Philippe, Athalide me plaît. Dans ce moment solennel, il crut convenable de ne point dire « mademoiselle Athalide. »

— Demain, avant ou après la chasse, je ferai en sorte que vous puissiez causer avec elle, répliqua Mme de Blanria; vous verrez que vous serez content. Sur ce, bonne nuit, et goûtez un sommeil calme, homme bouillant. »

Cette recommandation était inutile pour Philippe, qui dormit admirablement; mais les pauvres amours qui vivaient tristement renfermés dans le château depuis vingt ans se réveillèrent et firent ailleurs bien du bruit de leurs ailes. Les amours moqueurs entrèrent chez Mme Bonnet et lui tinrent d'impertinents discours, auxquels la bonne dame ajouta foi. Quelques amours tranquilles, encore étonnés du long silence qu'ils avaient gardé, vinrent auprès de Caroline et la percèrent uniquement parce qu'ils la trouvaient belle; mais le plus nombreux essaim fit cortége à Athalide; c'étaient les derniers amours nés, les amours novices. Ils arrivaient autour d'elle en foule, l'examinaient curieusement, s'interrogeaient tout bas, afin qu'elle ne s'aperçût point de leur présence, et se disaient : « La voici, c'est celle-là qui nous a été donnée pour essayer notre puissance. »

Tandis que Mlle de Blanria tressait et roulait ses cheveux pour le repos de la nuit, tout ce qui s'était passé ce soir-là lui revenait à la mémoire. Elle était à la fois heureuse et agitée. Elle ne songeait que très peu à elle, mais beaucoup à M. de Marcène, dans lequel elle mettait toute sa confiance, et dont elle avait peur cependant. L'amour doit être un danger, car on craint presque toujours celui qui l'inspire. Elle prêtait à Paul, avec les sentiments qu'elle avait éprouvés jusque-là, tous les rêves de son imagination, et voyait dans ses paroles un engagement direct, pris par lui, de les réaliser. Dès lors, il allait demander sa main à sa mère, obtenir la permission de lui faire ouvertement la cour; ils se verraient ainsi tous les jours et à tout instant; cela durerait encore bien une semaine : quel siècle de bonheur! et lorsqu'ils seraient revenus à la ville, ils se marieraient : quel jour heureux! Elle se demanda si elle ne devait pas prévenir sa mère de la démarche prochaine de M. de Marcène. Elle hésita beau-

coup. Qu'allait-elle dire? Tout : c'était trop peut-être, cela faisait partie du roman du mariage, l'histoire seule en appartient aux parents. Enfin, après avoir longuement médité sur ce qui s'était passé, après avoir retouché quelques parties et composé un abrégé approprié à l'intelligence des pères et mères, elle ouvrit, non sans trembler, la porte de la chambre à côté de la sienne, qui était celle de Mme de Blanria, laquelle pensait elle-même en ce moment que M. de Saint-Céar pourrait bien faire encore le bonheur d'une veuve.

XVI

La nuit, loin de permettre la réflexion à Paul de Marcène, n'apporta dans ses idées, au contraire, que plus de trouble et de confusion. Il avait quitté depuis une semaine à peine l'intérieur tranquille où il avait toujours vécu, ses habitudes régulières, les fonctions laborieuses auxquelles il appartenait à toute heure, et il lui semblait que tout cela datait d'un siècle. Son sang circulait si rapidement, qu'il croyait le sentir affluer à son cœur, en sortir et courir dans ses veines. En même temps, sa pensée avait acquis une lucidité remarquable, mais elle était aussi fugitive que lumineuse; comme ces lumières qu'on aperçoit la nuit, elle l'éclairait un instant, et disparaissait aussitôt pour reparaître immédiatement après sur un autre point, lui faisant voir des routes toujours diverses. Il concevait ainsi mille projets, et ne pouvait en adopter aucun. Les plus petits détails l'occupaient. Ainsi, il se demandait dans quels termes il annoncerait à certains personnages de la ville, lesquels, au fond, lui étaient très indifférents, son mariage avec Athalide, et puis, tout à coup, après avoir composé plusieurs phrases dans ce but, il abandonnait ce sujet, qui paraissait indiquer une détermination absolue, pour se poser la question de savoir s'il devait ou non épouser Mlle de Blanria. Etait-il fatigué de cette irrésolution, il forgeait quelques inventions dans son cerveau, et, s'étant mis à l'aise avec la réalité, se créait une existence chimérique, avec Athalide à ses côtés. Plusieurs fois, de véritables rêves vinrent se mêler à ces divagations de sa pensée. Il voyait Athalide, il essayait de s'approcher d'elle, mais sa sœur se mettait entre eux, le repoussait, èt il se sentait pris d'une de ces faiblesses inouïes comme en apportent les songes, et luttait en vain, comme Jacob avec l'ange, contre Mlle de Marcène, qui finissait par le terrasser. Au moment où le sommeil s'empara complétement de lui, le jour se montrait déjà, et, avec le jour, le bruit des préparatifs de départ com-

mença à se faire entendre. C'étaient les gens du village recrutés pour la battue, qui se réunissaient. On sait comment se font ces sortes de chasse. Cinquante ou soixante hommes, divisés par petits groupes, entourent de grand matin la partie de la montagne où l'ours est supposé avoir établi son gîte ; ils cernent les issues et gravissent lentement les sentiers, faisant le plus de bruit qu'ils peuvent, afin de pousser la bête devant eux et de l'obliger à passer dans les postes où l'attendent les chasseurs. Tous les instruments sont bons à cet effet. On souffle dans des cornets ou dans des trompes, on frappe sur des tambours, et, à défaut de tambours, sur des chaudrons ; on crie bien haut surtout. Quelques traqueurs essayaient à l'avance la puissance de leurs moyens d'action, et accordaient leurs instruments pour ce charivari. Aussi tout le monde se trouva exactement réveillé à l'heure dite ; on se rencontrait dans les escaliers ou dans la cour. M. de Saint-Céar apparut dans un costume de chasseur du dernier goût, et suivi de son domestique, portant un attirail complet de pistolets et de fusils de rechange pour foudroyer l'ennemi. Philippe Bonhommel se promenait dans les groupes des montagnards, petits de taille en général, et sa haute stature le faisait paraître deux fois plus grand par l'effet du contraste. Il allait de l'un à l'autre, donnant des instructions à ces braves gens, qui en savaient plus que lui et connaissaient les ours du pays par leurs noms. Le jeune Athanase demandait « ces dames » à tous les échos, suivi de M. Bonnet auquel sa femme avait dit tant de bien du jeune homme, qu'il brûlait d'envie de faire sa connaissance. Le peintre Castro tenait un portefeuille et des crayons, et cherchait des modèles dans les têtes pointues des paysans. Il se plaignait très haut de ce que M. le président Munié portât un chapeau noir et une cravate blanche, ce qui lui gâtait le tableau. Au milieu de cette confusion, une servante s'approcha de Marcène et lui remit une lettre à son adresse ; cette lettre l'attendait depuis la veille, et on avait oublié de la lui donner le soir précédent. Paul reconnut l'écriture de sa sœur ; il alla s'asseoir sur un banc dans la cour, et lut ce qui suit :

« Mon bien cher enfant, je t'écris deux lettres et j'adresse l'une à S..... bien que vous ayez probablement quitté déjà cette ville, et l'autre au château de..... où je suppose, d'après votre itinéraire, que vous passerez bientôt. Pardonne-moi, mon bon ami, de venir jeter de la tristesse au milieu des plaisirs que j'aurais voulu pouvoir te laisser goûter tout entiers, mais cette tristesse n'est pas telle que je puisse la garder pour moi seule ; elle te concerne, et peut-être est-il possible encore d'y trouver un remède, chose pour laquelle je compte sur ton jugement ordinaire et la Providence. Avant-hier, j'ai

vu M. Joachim Moreau, qui m'a donné de bien mauvaises nouvelles, avec un secret plaisir, le méchant homme ! Il m'a annoncé que le sous-préfet de S..... était nommé; c'est un choix de Paris. Je ne voulais pas y croire d'abord, et je pensais qu'il me disait cela pour m'inquiéter, car il n'a jamais été notre ami, bien que venant à la maison. Alors, j'ai fait un coup de tête. J'ai couru à la préfecture et j'ai demandé à voir le préfet. Il m'a assez bien reçue, mais de quelles terribles choses il m'a entretenue. D'abord, M. Bonhommel nous trompe, oui, M. Bonhommel..... Je ne voudrais point être injuste, parce que je suis malheureuse; mais enfin M. Bonhommel, dont je suis comme la servante depuis mon enfance, dont j'ai supporté si patiemment le caractère égoïste et difficile, M. Bonhommel était d'accord avec son fils. Ce que nous faisions d'un côté, il le défaisait de l'autre; de sorte que Philippe a pu montrer des lettres de lui où il déclare qu'il n'a jamais eu la prétention de remplacer son frère François. C'est faiblesse de sa part sans doute, mais il nous fait bien du mal. Comment n'as-tu pas su cela dans ton voyage? C'est une fatalité, nous avons vécu au milieu d'illusions continuelles depuis quelque temps. Enfin, je ne dois rien te déguiser, M. de Miron m'a appris qu'il était arrivé à Paris des rapports qui témoignent que tes actes ont été mal appréciés. On a été contrarié des embarras créés dans le pays par la candidature de M. Bonhommel le père, en présence de celle de Philippe qui est assurée; on prétend qu'une chose d'une importance purement locale a pris, par notre faute, les proportions d'une grave affaire politique; on s'est montré fort mécontent de ce que tu t'étais posé à S..... comme le successeur désigné du sous-préfet; des journaux de Paris ont parlé de cela; des rapports de petite ville, des jalousies de province, des ambitions de clocher ont trouvé leur écho là-bas; on a écrit, dénoncé, colomnié, que sais-je? M. de Grand-Point, qui te protégeait à Paris, en te voyant attaqué, t'a tourné le dos, enfin nous en sommes atteints cruellement; on a jugé que tu ne pouvais demeurer au poste que tu occupes; tu es suspendu de tes fonctions. Le mot terrible est prononcé. J'ai été tellement atterrée par cette nouvelle, que je n'ose plus voir personne; les marques d'intérêt même qu'on me donnerait seraient autant de coups d'épée qui m'entreraient dans le cœur. Je ne voudrais pas t'y voir exposé, moi qui ai placé tout mon orgueil en toi; quitte tout, vas à Paris. Tu feras revenir certainement sur les préventions qu'on a conçues contre toi. Il suffira pour cela qu'on te connaisse. Ah! puissions-nous aller vivre bien loin! j'ai horreur de tous les gens de ce pays. Vois cependant M. Munié, avant de partir; parle à Caroline. Le président a des relations à Paris qui nous seraient d'un puissant secours. Mon Dieu! te laisser partir sans t'embrasser.

Ecris-moi de telle façon que je puisse lire le commencement de ta lettre à notre mère, qui ignore tout, la fin sera pour moi seule.

» Ta sœur et ta meilleure amie,

» ÉLISA DE MARCÈNE. »

Paul fut tiré de l'abattement où l'avait plongé la lecture de cette lettre par le peintre Castro qui lui frappa familièrement sur l'épaule en lui faisant remarquer qu'on se mettait en marche. Les dames étaient déjà en avant, se rendant à un lieu choisi à l'avance et à l'abri de tout danger, où il était convenu qu'on se réunirait pour déjeuner une fois la chasse terminée. Marcène prit place au milieu de la troupe des chasseurs, et en apercevant devant lui les silhouettes d'Athalide et de Caroline qui allaient côte à côte, il ne put s'empêcher de faire un retour sur lui-même et de se rappeler cette soirée de la veille, où il était en proie à bien d'autres pensées et se croyait libre alors de choisir entre les deux jeunes filles. Maintenant, ses préoccupations le ramenaient à des idées plus réelles, les vapeurs qui obscurcissaient son cerveau avaient disparu, et l'image de sa sœur ne le quittait pas. La froide raison lui montrait les obligations de la vie auxquelles il avait cru pouvoir se soustraire à son gré, et la légèreté avec laquelle il avait oublié le véritable but de ce voyage arrangé avec tant de soins par Mlle de Marcène.

En ce moment, Philippe s'approcha de lui.

« Vous avez reçu des lettres de la ville, lui dit-il, renfermaient-elles de bonnes nouvelles? »

Ces paroles parurent une moquerie amère à Marcène, qui se rappela que, d'après les termes de la lettre de sa sœur, Philippe s'entendait secrètement avec son père, et n'était pas étranger par conséquent aux événements qui étaient venus fondre sur lui. Il alla même jusqu'à penser que Philippe avait reçu aussi des informations de son côté et que ce qu'il en disait était pour le railler.

« Elles renfermaient des nouvelles bien ordinaires, répondit-il; comme toujours, il y a des gens qui portent un masque sur la figure et ont un jeu double; il est inutile que je vous raconte ces choses-là, elles ne vous apprendraient rien?

— Peut-être, dit Philippe avec une intention marquée : je suis un bon enfant, moi, et je vise toujours au simple; ainsi, ayant le désir de me marier avec Mlle de Blanria, je ne fais pas la cour à Mlle Munié.

— Cela est tout naturel, répliqua Paul.

— Pas si naturel que vous voulez bien le croire. J'ai eu l'occasion de causer ce matin avec Mlle Athalide, de l'aveu de sa mère du reste, et elle m'a fort bien dit que vous lui aviez galamment offert votre main, monsieur, et qu'elle attendrait que sa mère, qui le lui avait

déjà refusé d'ailleurs, voulût bien donner son agrément à ce mariage. »

Une rougeur subite couvrit la figure de Marcène.

« Vous avez une belle persévérance, vraiment! riposta-t-il en s'efforçant de rire. Vous auriez bien pu vous apercevoir que vous déplaisiez et vous éviter cet affront. Il y a bien d'autres personnes auxquelles vous déplaisez, qui ne se font pas faute de vous le montrer et qui auraient dû vous former le jugement.

— A qui donc encore ai-je le malheur de déplaire? cria Philippe.

— Sans aller chercher bien loin, à moi, répondit froidement Marcène. »

Philippe, aveuglé par la colère, voulut se jeter sur lui, mais le peintre Castro et M. de Saint-Céar qui, restés en arrière avec Philippe et Marcène, avaient été les seuls témoins de cette scène, intervinrent. Ils eurent beaucoup de peine à maintenir M. Bonhommel fils. Marcène l'attendait impassible à sa place. M. de Saint-Céar finit par emmener Philippe qui continuait à vociférer, tandis que le peintre Castro demeurait en arrière avec Paul. Celui-ci, au bout de quelques pas, dit au peintre :

« Mon cher monsieur Castro, vous n'êtes point de ce pays et notre connaissance ne date que d'hier; vous pouvez donc à bon droit être surpris de la scène qui vient de se passer entre M. Philippe Bonhommel et moi, ignorant les anciens dissentiments qui régnaient entre nous. Cependant, puisque le hasard a voulu que vous fussiez témoin de cette scène, je l'en remercie, car vous n'aurez aucun motif pour la divulguer, et, d'un autre côté, je puis compter sur la discrétion de M. de Saint-Céar. Maintenant, vous devez sentir comme moi qu'il est impossible que je reste ici plus longtemps. Ce soir je partirai; mais je ne puis le faire qu'après avoir appris les intentions de M. Bonhommel; si j'agissais autrement, mon départ passerait pour une fuite aux yeux du monde. Je ne crois pas que cette affaire ait de suites, pourtant je ne reculerai pas. Vous me paraissez ne pas être en mauvais termes avec mon adversaire : consentiriez-vous à vous charger d'une négociation de cette nature? Je vous en serais fort reconnaissant.

— Oui, oui, sans difficulté, répondit son interlocuteur, enchanté de tant de confiance.

— Merci, répliqua Marcène: vous pourrez dire à M. Bonhommel, après vous être entendu avec M. de Saint-Céar, ajouta-t-il, que, dans mon appréciation, il manque de loyauté dans la conduite d'une affaire qu'il connaît aussi bien que moi; qu'il nous était possible d'employer des moyens honnêtes chacun de notre côté, et que lui eût dû le faire par égard au moins pour la position que son père

occupe chez moi et les soins dont il y est entouré. C'est après avoir reçu une lettre qui m'instruisait de toutes ses manœuvres que je me suis décidé à lui parler comme je l'ai fait. Quant à un autre genre de compétition, c'est un point trop délicat pour que nous l'abordions, et s'il a plu à M. Philippe de jeter au vent des noms qui n'auraient pas dû être prononcés, je lui en laisse toute la responsabilité, sans rien faire, du reste, pour décliner les griefs qu'il peut supposer avoir contre moi.

— J'ai très bien compris, répondit Castro; j'avais remarqué au surplus, et je crois que je vous l'ai dit déjà, que toute l'attention de Mlle Athalide se portait sur vous.

— Laissons cela, interrompit brusquement Marcène, et parlons d'un autre sujet. S'il doit y avoir un combat, comment le réglerez-vous?

— Que cela ne vous tourmente pas, reprit le peintre, la chose est des plus simples. M. de Saint-Céar porte avec lui un arsenal de guerre complet, à ce que j'ai pu voir. S'il y a blessure, on dira que c'est un accident de chasse. D'ailleurs, nous sommes à quelques minutes de l'Espagne, et si on craignait d'être inquiété, rien ne serait plus facile que de passer à l'étranger. J'ai à Z...., il cita le nom d'une ville frontière d'Espagne, des relations étendues. Souvenez-vous du nom de la maison Arpajos, si vous y allez. Dernièrement Arpajos m'offrait de m'envoyer au Brésil. Il ne s'agissait de rien moins que d'une fortune considérable à gagner. Surveiller l'exploitation de mines importantes, des boisseaux de diamants et d'or à récolter, tout cela était superbe. Arpajos a déjà fait la fortune de trois hommes que je connais; mais je ne suis pas un administrateur, moi, je n'en ai pas l'air, n'est-ce pas? Ne me sortez pas de la nature.

— Monsieur Castro, dit Marcène en s'arrêtant devant le peintre, si une circonstance quelconque me forçait de m'expatrier, l'issue de cette affaire avec M. Bonhommel permet de supposer une pareille éventualité, puis-je sérieusement me présenter de votre part à M. Arpajos?

— Sans aucun doute; j'ai fait le portrait de Mme Arpajos et des petits Arpajos, pendant le temps de mon séjour à Z....; au surplus, ajouta le peintre, afin de vous prouver que je ne vous ai point adressé une proposition en l'air, et que je n'ai point envie de la décliner, voici une carte de moi, sur laquelle je vais écrire que je prie Arpajos de faire pour vous ce qu'il ferait pour moi-même en semblable circonstance. Si je puis reconnaître ainsi l'accueil que j'ai reçu dans votre société, croyez que j'en serai ravi, monsieur de Marcène; mais tout cela s'arrangera, n'est-ce pas? M. Bonhommel est un galant homme et un homme superbe, je le déclare, le vrai type d'un Ajax;

tout à l'heure, lorsqu'il voulait se précipiter sur vous, il était à peindre; vous aussi, monsieur de Marcène, vous étiez parfait dans votre genre. On chercherait à poser des modèles ainsi, voyez-vous, qu'on ne réussirait jamais à ce point.

XVII

Un vieux Nemrod de la localité avait reçu la mission de placer les chasseurs dans les bons postes; c'étaient les carrefours de la forêt, les éclaircies des ravins, les voies qui conduisaient aux sources d'eau vive, où les ours vont se désaltérer. Les instructions données par lui consistaient à ne point bouger, à éviter autant que possible tout bruit, à ne tirer par conséquent sur aucune espèce de gibier qui pourrait se présenter, enfin à s'abstenir de fumer à cause de l'odorat de l'ours qui est très fin. Le moment venu, le chasseur en serait averti par le craquement des branches qui casseraient sous la marche pesante de la bête et le fracas des pierres qui rouleraient devant elle. Il ne devait pas se hâter, mais attendre que l'ours approchât, et lorsque l'animal serait bien visible et aussi près que la prudence du chasseur croirait pouvoir lui permettre d'arriver, à tirer, en ajustant au défaut de l'épaule. Le coup de maître consistait à le laisser venir à quelques pas seulement, puis, lorsqu'il se dresserait, à le viser au cœur, le coup était infaillible. Le Nemrod, qui faisait ainsi la leçon, en avait tué, disait-il, dix-neuf de cette manière. Toute la question était de ne pas blesser l'ours maladroitement, parce qu'il avait la susceptibilité d'en concevoir du ressentiment, et qu'il l'avait témoignée vivement à dix-neuf habitants du pays, d'autre part, dont on n'avait jamais pu retrouver que les bonnets de laine.

M. de Saint-Céar, serré de près par son domestique, se posa sur l'escarpement d'un rocher, dans l'attitude d'un Fra-Diavolo de théâtre. Le peintre Castro et le président furent mis ensemble dans le même poste. De son côté, M. Bonnet demanda instamment qu'on lui adjoignît M. Athanase, afin de tranquilliser sa femme, disait-il. Philippe refusa absolument toute compagnie, et, dès qu'il fut seul, il battit lestement son briquet, alluma sa pipe et lança d'épais tourbillons de fumée autour de lui; il n'avait pas perdu un mot des recommandations qui avaient été faites.

Déjà on entendait un bruit lointain; des coups de tam-tam arrivaient par instant, accompagnés des clameurs poussées par les hommes qui parcouraient la montagne; un tambour, battant grossièrement la charge, s'y mêlait : c'était quelque chose de vague et

de sinistre qui se rapprochait et s'éloignait tour à tour ; un contraste pénible avec le grand calme de la forêt. De petites gouttes d'eau, suspendues aux feuilles par la rosée, brillaient et remplissaient d'une douce émotion, comme une joie contenue qui pleure. Quelques oiseaux s'éveillaient et s'envolaient ; mille insectes rampaient tranquillement comme s'ils se fussent sentis au-dessus de tous les dangers par leur petitesse, et si quelque branche, périssant à cette aurore, se cassait, l'homme se retournait avec anxiété et d'un regard inquiet, sondait l'épaisseur du bois et cherchait partout la bête monstrueuse qui pouvait le déchirer.

Tout cela n'existait pour ainsi dire pas pour Marcène. Il avait témoigné le désir d'être seul, et, à peine installé, il avait placé son fusil à ses côtés, afin de pouvoir relire la lettre de sa sœur ; mais les ménagements employés par Mlle de Marcène ne changeaient rien à la réalité ; sa carrière était brisée, ou du moins il le pensait ainsi. Ce qui lui arrivait lui produisait l'effet d'un de ces drames confus dans lesquels le spectateur a fini par prendre parti, et auxquels il ne comprend rien que l'impossibilité où il est d'en modifier les péripéties. Il suivait machinalement les oiseaux dans leur vol, fixait les yeux sur une plante et prêtait l'oreille aux bruits éloignés sans perdre de vue le spectacle de ses pensées. Il comprenait une chose, néanmoins, c'est que son ancienne existence était terminée et qu'il allait en commencer une nouvelle. Enfin, après bien des réflexions et des combats livrés avec lui-même, sa résolution fut prise ; il déchira d'un portefeuille quelques feuillets et écrivit, à l'aide d'un crayon, les lignes suivantes à sa sœur :

« Ma chère Elisa,

» Il n'y a pas deux heures que j'ai reçu ta lettre, et si je n'ai pas pris absolument mon parti de ce que tu me dis, du moins ai-je pris un parti. Il est extrême peut-être, mais je crois que tu reconnaîtras toi-même, malgré le premier chagrin qu'il pourra te causer, qu'il m'était difficile d'en adopter un autre. Ma position est pire que tu ne l'as jugée ou que tu n'as voulu me la montrer. Attendre, je ne le puis pas ; nous ne sommes pas riches. Vous-mêmes, que deviendriez-vous ? Loin d'être un appui, je serais un obstacle. Si je ne suis plus là, au contraire, on s'efforcera de trouver pour vous d'honorables occupations qui vous suffiront. Quant à moi, je partirai, j'y suis décidé, tant d'autres ont fait fortune à l'étranger. Vaudrais-je moins qu'eux ? j'espère prouver le contraire. Dans quelques jours je serai embarqué ; vers quel port voguerai-je ? je l'ignore, mais je pars avec la volonté de réussir, avec de la santé, du courage, et les

souhaits que tu feras pour moi et qui porteront bonheur à celui qui t'embrasse du fond de son cœur.

» PAUL.

» *P. S.* Je te ferai savoir bientôt où je serai. »

Une fois cette lettre écrite, Marcène éprouva un soulagement réel. Il était résolu à passer en Espagne, à tenter l'effet de la recommandation du peintre Castro sur M. Arpajos, sans attacher toutefois une confiance illimitée à cette recommandation, et si ce moyen lui faisait défaut, à partir, comme tant d'autres, ainsi qu'il le disait à sa sœur, pour des régions aurifères les poches vides, pour en revenir les mains pleines des richesses qu'il y aurait recueillies. Dans ces dispositions, l'ours qu'on attendait lui étant fort indifférent, il se leva afin d'aller à la rencontre de Castro ou de M. de Saint-Céar, et d'apprendre d'eux où en était sa querelle avec Philippe, la seule chose qui le retînt encore dans ces lieux. Du reste, il comptait quitter le pays sans que personne en sût rien.

Ainsi allégé du poids d'une résolution à prendre, presque confiant dans l'avenir, son fusil sur l'épaule et marchant en pleine forêt, l'ancien conseiller de préfecture se figurait traverser déjà quelque désert du nouveau monde, et si des singes fussent apparus tout à coup sur le haut des branches, à la première vue il n'en aurait pas été étonné. A défaut de singes, on apercevait de temps à autre un geai, un loriot ou un pivert, qui frappait de son long bec l'écorce d'un arbre afin de chasser les insectes qui s'y tenaient cachés, et allait se mettre en embuscade de l'autre côté pour les saisir au passage dans leur fuite, donnant ainsi en petit la représentation de la battue qui se pratiquait en grand dans la montagne. Peu soucieux des recommandations qui avaient été faites aux chasseurs, Marcène tira ses deux coups de fusil sur quelques-uns de ces traqueurs ailés, lesquels s'envolèrent très bien portants.

« Comme je tire mal ! » pensa-t-il.

Et, dans la situation d'esprit où il était, il trouva que l'éducation qu'il avait reçue ne pouvait être d'aucune utilité réelle dans la vie, et se prit à envier Philippe, qui, élevé au milieu des chevaux et des chiens, dans une ferme, possédait un fonds de connaissances bien autrement varié que le sien, et pourrait sans doute se suffire à lui-même avec le produit de sa chasse.

Après quelque temps de marche, il arriva au pied de l'escarpement du rocher sur lequel se tenait debout M. de Saint-Céar, posant toujours, dans une attitude éminemment théâtrale, devant l'admiration de son domestique.

« Qui donc a tiré ? demanda M. de Saint-Céar.

— Est-ce qu'on a tiré ? répondit avec indifférence Marcène, qu ne se souvenait déjà plus de son insuccès sur les oiseaux.

— Sans doute, et de votre côté encore : vous ne pouvez pas ne pas avoir entendu. Deux coups rapprochés, pan, pan, fit M. de Saint-Céar, qui précipita cette double émission de voix destinée à figurer une double décharge.

— Ah ! c'est moi, répliqua Marcène ; j'ai tiré sur des oiseaux seulement.

— Le diable vous emporte ! vous aurez fait manquer la chasse ! reprit M. de Saint-Céar en colère, les branches craquaient au-dessus de moi et les pierres se détachaient et roulaient lorsque vous avez tiré : c'était l'ours certainement. Mon cher, on ne vient pas faire une battue à l'ours pour tirer sur des moineaux. Allez-vous-en avec ces dames ; allez déjeuner, mais ne dérangez pas les vrais amateurs. C'est une partie manquée maintenant. Je ne sais où vous avez la tête, ajouta M. de Saint-Céar en descendant du rocher sur lequel il était ; Philippe n'y comprend rien non plus. Vous avez été très mal avec lui ce matin, mon cher, et sans motif plausible de votre côté ; n'allez-vous pas faire la cour à Mlle de Blanria, lorsque personne n'ignore qu'il doit l'épouser ? Enfin, Philippe vous pardonne ; il abattrait un oiseau-mouche à soixante pas, a-t-il dit. Ainsi, on ne peut pas supposer qu'il ait peur. Sa conduite est très noble ; serrez-lui la main, et tout sera fini. Pour cela, retournez sur vos pas ; vous le trouverez immédiatement après le poste qui vous avait été assigné, en descendant vers le ravin et à votre gauche.

— Non, dit Marcène ; libre à d'autres de juger M. Philippe Bonhommel favorablement ; quant à moi, j'ai des motifs pour être plus sévère. Je n'ai été que juste ce matin. Nous reparlerons de cela, ou plutôt ma sœur vous en parlera, Saint-Céar. Lorsque vous saurez les effets de la *noble conduite* de Philippe, vous porterez un tout autre jugement. »

Sur ces mots, Marcène serra la main de Saint-Céar, non sans une émotion qui n'échappa pas à celui-ci, et ajouta :

« Soyez l'ami de ma sœur, n'est-ce pas ? »

Puis il s'éloigna.

Il était évident pour lui, en quittant M. de Saint-Céar, que Philippe, dont il connaissait le caractère vindicatif, ne lui pardonnait pas du fond du cœur, et que, pour d'autres raisons seulement, il convenait à son adversaire que leur querelle n'eût pas de suites. Néanmoins, il était impossible à Marcène de pousser les choses plus loin sans tourner tout à fait contre lui l'opinion du monde. Il résolut donc de ne plus songer à cette affaire. Il était désormais libre d'aller

chercher fortune à l'étranger. En traversant le col de la montagne, il devait être rendu en quelques heures en Espagne; le lendemain, il ferait partir sa lettre pour sa sœur, s'enquerrait en même temps des moyens de trouver M. Arpajos, et essayerait sur ce dernier l'effet de la recommandation de M. Castro. L'existence qu'il devait mener à l'avenir consistant, pensait-il, à prendre de rapides déterminations et à les exécuter aussi promptement qu'elles avaient été conçues, il hâta le pas, en fredonnant cette chanson du peintre de la reine d'Espagne, dont l'air et quelques paroles étaient restés dans sa mémoire :

L'ouvrier qui fit le monde,
Rosemonde,
Fit le monde à sa façon.
.....

Tandis qu'il était en train d'en chercher la suite, Paul de Marcène fut très étonné d'entendre l'air achevé tout à côté de lui. Presque au même instant, le peintre Castro s'emparait de son bras.

« Je vois que vous faites comme moi, s'écria-t-il, vous abandonnez la partie. Mon cher, c'est une mystification. Ces paysans ont bien de garde d'amener leurs ours devant nous. D'abord, y a-t-il des ours vraiment? Et puis, s'il y en a, ne vaut-il pas mieux, pour ces montagnards, s'en emparer le lendemain et les apprivoiser pour les mener danser dans les villages? J'ai tout de suite deviné le vieux Nemrod qui nous a placés. Il n'y avait qu'un bon endroit, et il l'a pris pour lui. Quant à moi, dans le poste où j'étais, rien à faire; et imaginez-vous que le président Munié s'était mis en tête de vouloir m'expliquer sa jurisprudence; alors, je lui ai proposé d'aller rejoindre ces dames, et il a accepté. Nous sommes depuis une heure avec elles, et on s'amuse beaucoup, je vous en réponds. Je vous quitte, j'ai une mission à remplir; ces dames vous expliqueront cela, et vous allez bien rire. »

En effet, Marcène, ramené par le peintre, se trouvait en ce moment dans le fond d'un vallon, au milieu duquel on distinguait les couleurs variées des robes des dames; la voiture qui avait amené celles-ci était là; les chevaux, dételés, tiraient la longe qui les rattachait à un arbre, afin de tondre les branches éloignées auxquelles ils ne pouvaient atteindre; quelques nappes blanches étaient étendues par terre, et les apprêts ou les débris d'un repas les couvraient; de nombreux éclats de rire partaient par moments des groupes formés à l'entour, et Marcène, tout étonné de cet incident de son voyage, auquel il était loin de s'attendre, fut bientôt réuni à la société joyeuse, et mis au courant de la cause de tant de gaieté. Le héros de la fête était Castro; avec son habileté de dessinateur et avec l'aide de Mme Bonnet, il

adressait, en lettres moulées, des missives à M. Bonnet, pleines de provocations directes de la part de l'ours, qui en était supposé l'auteur. C'était tantôt une carte de visite avec le nom de famille obligé de *Martin*, au-dessous duquel on pouvait lire la profession d'*ours* exercée par ledit Martin, ainsi que le lieu de sa résidence habituelle; tantôt un prospectus où *le même* prenait la peine d'indiquer à M. Bonnet les conditions modérées auxquelles il consentait à se faire traquer par lui, le tout accompagné de certaines révélations piquantes sur M. Bonnet, et communiquées obligeamment par sa femme. Le jeune Athanase était du complot, et, grâce à l'intermédiaire du jeune homme, qui les recevait à la dérobée de la main de Castro, les dépêches privées de l'ours tombaient au pied de M. Bonnet, qui ne savait comment expliquer le fait. Les manifestations de son étonnement et les exclamations qui y étaient jointes étaient rapportées par la même voie, amplifiées et embellies, et on s'en amusait beaucoup, surtout sa femme. Caroline riait de ce rire franc des jeunes filles qui ont des dents blanches, et point de noirs soucis. Sa gaieté communicative gagnait les autres, même Athalide, qui était colorée par l'air du matin, et qu'elle entourait de ses bras en lui disant parfois qu'elle était belle et qu'elle l'adorait.

Marcène se rapprocha des deux jeunes filles.

« Athalide, viens, » dit Mme de Blanria, qui rappela avec autorité sa fille auprès d'elle, afin de l'éloigner de Marcène.

Resté seul avec Caroline, ce dernier essaya de renouer l'entretien en lui parlant des incidents de la chasse; mais Mlle Munié l'interrompit, et, quittant l'air d'enjouement qu'elle avait pour prendre un ton plus sérieux :

« Le président, dit-elle assez bas pour n'être entendue que de lui, a reçu ce matin des nouvelles; ma grand'mère lui a écrit. N'avez-vous pas reçu depuis peu une lettre de votre sœur, monsieur de Marcène?

— Oui, répondit Paul, on m'a remis une lettre d'elle avant de partir.

— Ah! fit Caroline; et elle reprit, après quelques instants de silence, et d'une voix qui déguisait mal la peine qu'elle éprouvait à s'exprimer : Monsieur de Marcène, quelque changement qui survînt dans votre position, quelques difficultés qui vous fussent suscitées, croyez bien que vos amis seraient les premiers à s'en affliger. Si vous écrivez à Mlle de Marcène, dites-lui de ma part que, dans de pareilles circonstances, mon amitié pourrait être d'un faible secours, mais que mes sentiments n'en seraient jamais altérés. »

Tout en achevant de parler, Caroline se leva et fit quelques pas pour aller retrouver le reste de la société, dont elle ne pouvait rester

éloignée plus longtemps sans attirer l'attention. Marcène voulut la rejoindre, afin de lui témoigner, au moins par un mot, combien il était touché des paroles qu'elle lui avait dites, mais il en fut empêché. Un cri venait de partir de toutes les bouches; cris de femmes, exclamation des hommes, hennissement des chevaux, tout y était mêlé. Bêtes et gens s'agitaient. C'était une confusion indescriptible. Tout le monde s'était levé et fuyait. Une tête monstrueuse était apparue dans le massif, et un corps au poil hérissé et brun l'avait suivie, brisant les branches des arbres comme des roseaux, puis l'ours entier s'était montré, épouvanté lui-même et épouvantable.

XVIII

Dans la clairière si animée tout à l'heure, sur l'épais gazon où un instant auparavant on vendait gaiement la peau de l'ours, le désert s'était fait soudain. Les chevaux, agités par un tremblement qui ne les quittait pas, avaient cessé de hennir, et si on les eût délivrés des liens qui les retenaient, il est douteux qu'ils en eussent profité pour fuir, tant la peur les paralysait. Le peintre Castro eût pu trouver là le sujet d'un croquis admirable, mais il avait fait comme le reste de la société, il s'était mis à courir. Chacun s'était jeté à droite et à gauche dans la première direction qui s'était présentée. Les dames elles-mêmes, révélant des facultés rapides, ensevelies jusque-là sous les plis nombreux et embarrassants de leurs robes, luttaient d'agilité avec le président, le peintre et les domestiques pour se sauver. Deux seuls personnages étaient restés immobiles et muets, c'étaient Athalide et Paul. La jeune fille s'était levée seulement, elle était debout et à quelques pas en arrière de Marcène.

Cependant l'ours, étonné du tumulte qu'il occasionnait, s'arrêta un instant. Il leva la tête et aspira bruyamment l'air, afin de se rendre compte des ennemis qu'il avait devant lui; puis, se rappelant les bruits de la mousqueterie villageoise, des tambours et des trompes qui l'avaient dérangé au milieu de son calme habituel et le pourchassaient, il jugea sans doute qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'itinéraire qu'il s'était tracé, afin d'aller gagner une retraite plus paisible et continua d'avancer. Il reprit sa marche gravement et avec dignité, avec la prudence qui doit toujours accompagner la force, traversant obliquement la clairière, le museau en l'air, les narines relevées et l'œil au guet. Il posait, avec les balancements élastiques d'un danseur émérite qui essaie une corde roide, ses

pattes velues sur l'herbe épaisse, comme s'il avait eu la prétention de lutter avec elle pour le moelleux ou d'épargner les marguerites qui se trouvaient sur son passage. Dans la direction qu'il suivait, il se rapprochait insensiblement de Marcène et d'Athalide. Encore quelques pas et il allait passer devant eux à une distance de quatre ou cinq mètres. Marcène, qui attendait cet instant, arma alors son fusil, mit l'animal en joue, et le visa au-dessous de l'épaule, de façon à le toucher au cœur. Lorsqu'il le jugea assez proche et qu'il se crut bien sûr de son coup, il pressa la première détente de son fusil, puis la seconde, mais deux petits coups secs lui répondirent seulement ; c'était le bruit du chien qui retombait sur la cheminée ; il avait complétement oublié qu'il avait déchargé son arme quelque temps auparavant sur les oiseaux des bois. Malgré le sang-froid dont il avait fait preuve jusque-là, Marcène sentit une sueur froide baigner son front, et il resta sans oser faire un mouvement en face de son redoutable antagoniste qui avançait toujours. L'ours allait passer devant lui ; il y eut un moment terrible, ce fut celui où Marcène se demanda si l'ours obliquerait de son côté ou continuerait sa route en droite ligne. Son existence dépendait de la détermination de la brute. Ce fut le dernier cas qui se réalisa. L'animal souffla fortement lorsqu'il fut tout auprès de l'homme, mais il est rare que l'ours attaque le premier, et l'immobilité que garda Marcène le sauva. Cependant, malgré l'indifférence avec laquelle il envisageait la vie peu d'instants avant, il entendait son cœur qui battait avec violence, tandis que l'ours s'éloignait. Enfin, avec les mêmes allures nonchalantes qu'il n'avait pas cessé de conserver pendant toute cette traversée, l'animal arriva de l'autre côté du vallon, s'enfonça dans un fourré dont la profondeur ne parut pas avoir pour lui de mystère, et on ne le vit plus. Marcène laissa alors tomber son fusil à terre, porta la main plusieurs fois à son front pour l'essuyer et se retourna ; ce fut en ce moment seulement qu'il aperçut Athalide qu'il croyait bien loin, et devançant, sans doute, grâce à la légèreté de son âge, toutes les autres personnes de son sexe. Il la contempla d'abord sans trouver une parole à lui adresser, tant il fut surpris de la présence de la jeune fille. Athalide était d'une pâleur extrême, qui lui donnait l'air d'une vision. Elle fit quelques pas en avant, mais en chancelant. Marcène la reçut dans ses bras.

« Oh ! cela ne sera rien, dit-elle, je n'aurais point dû avoir peur ; vous avez été si brave, monsieur de Marcène. »

Et comme Paul s'étonnait de ce qu'elle n'eût point cherché à fuir.

« Vous restiez ? » ajouta Mlle de Blanria en levant sur lui des yeux dans lesquels on lisait une adorable confiance.

En même temps, des larmes vinrent dans sa voix. C'était la nature

qui reprenait ses droits, et la réaction fut d'autant plus forte, que Mlle de Blanria essayait de se contraindre. Elle cacha son visage dans ses mains, et, s'éloignant rapidement, elle alla s'asseoir sur un tertre de gazon à peu de distance ; là, elle s'abandonna entièrement à un chagrin dont elle ne pouvait s'expliquer à elle-même la véritable cause.

Marcène s'était rapproché d'Athalide. Presque aussi troublé que la jeune fille, songeant qu'elle venait de s'exposer à une mort affreuse pour ne point le quitter, il reconnut, par de telles preuves, combien elle l'aimait. Lui-même en conçut un sentiment plus profond que celui qu'elle lui avait inspiré jusqu'alors. Il se sentit gagner par cette confiance, et, oubliant les intérêts ordinaires auxquels sa sœur l'avait habitué à donner toutes ses préoccupations, il se mit à parler longuement à Athalide, l'entretenant de son amour, ne lui cachant rien ni des projets qui avaient été formés entre Caroline et lui, ni de la faiblesse avec laquelle il les avait accueillis, bien que ses pensées appartinssent à une autre. Il ajouta aussi que ces projets étaient remplacés par d'autres qui ne devaient pas moins les séparer ; que dans quelques heures il serait dans un pays étranger, et dans quelques jours peut-être au delà des mers. Il la pria de lui pardonner, et lui donna toutes ces explications sans les accompagner de protestations inutiles ; en voyant pleurer Mlle de Blanria, il ne pensa pas pouvoir trouver de belles phrases qui valussent de pareilles larmes.

Ils restèrent ainsi quelque temps ensemble ; le soleil était déjà haut sur l'horizon, et il fallait que Marcène se décidât bientôt à partir. De plus, on entendait distinctement quelques éclats de voix dans le lointain, c'étaient les fuyards qui revenaient sans doute ; pour rien au monde, Paul n'eût voulu se trouver encore avec eux ; il pressa Mlle de Blanria d'aller à leur rencontre, et sans qu'elle eût le temps de se reconnaître, trop ému lui-même pour lui dire adieu, il disparut rapidement dans un sentier de la petite prairie.

Les fuyards rentrèrent en triomphe. Chacun se vantait de son sang-froid et de son adresse. Mme de Blanria tança beaucoup sa fille ; elle ne faisait jamais rien comme les autres, disait-elle, et avait causé une inquiétude mortelle à sa pauvre mère qui, pendant quelque temps, l'avait crue dévorée et en avait eu des attaques de nerfs. Mme de Blanria était encore essoufflée des attaques qu'elle avait eues. Cela ne l'empêcha pas, cependant, de s'étendre fort au long et pour l'édification du public sur ses principes d'éducation, qui étaient de ne jamais perdre sa fille des yeux une seule minute, excepté, bien entendu, dans les cas comme celui-ci, où ses principes étaient bouleversés par l'arrivée subite d'un ours.

« Vous la faites pleurer, madame, dit Caroline qui alla embrasser son amie.

— Moi, interrompit Mme Bonnet, j'ai couru avec mes jambes de quinze ans. » Cette bonne dame avait jugé probablement inutile de reprendre du même coup tous les autres avantages du même âge; elle se distinguait en ce moment par une teinte pourpre et des tons marbrés répandus sur ses joues et sur son cou, ce qui ne l'embellissait guère, et pouvait faire supposer que c'était aux dépens du reste de sa personne que ses jambes avaient retrouvé tant de jeunesse.

« C'est égal, dit le président, si vous voulez permettre que je résume la question, nous avons eu bien peur. »

On vit bientôt apparaître le peintre Castro qui ramenait avec lui M. Bonnet, ainsi que M. de Saint-Céar et le jeune Athanase, et toute une armée de paysans munis de fusils et de fourches, qu'il avait ramassés dans sa course. Avec cette force imposante, il revenait disputer le terrain à l'hôte des bois. On recommença alors à rire et à plaisanter comme avant l'entrée de l'ours en scène, mais avec moins d'abandon. Un nouvel incident qui survint ne contribua pas d'ailleurs à rétablir la gaieté. Deux hommes débouchèrent du sentier qui conduisait dans le fond du ravin où la plupart des chasseurs avaient été placés; ils avançaient lentement et le corps plié; leurs mains rapprochées soutenaient des branchages d'arbres; deux autres hommes les suivirent dans la même attitude, puis deux autres encore. Le jeune Athanase, afin de satisfaire la curiosité des dames, courut à la rencontre de ce cortége bizarre. A peine avait-il échangé quelques paroles avec cette troupe, qu'il était déjà de retour et avait l'avantage d'annoncer le premier à tous, que Philippe Bonhommel avait été trouvé à son poste blessé d'un coup de feu, et que c'était lui qu'on transportait ainsi sur un brancard improvisé à la hâte. Mme Bonnet poussa les hauts cris et manifesta de nouveau l'intention de s'enfuir. Mme de Blanria déclara que Philippe devant être son gendre, elle se dévouerait pour le soigner s'il y avait des chances de guérison. On invita les demoiselles à se retirer.

Philippe était sans connaissance; la charge, entrée dans le côté droit, avait-elle atteint quelques parties essentielles? Tout le problème de sa vie reposait sur cette question, et personne dans la société n'était à même de la résoudre. Chacun donnait des conseils, ou tirait des pronostics; Mme Bonnet, qui s'était formé l'idée très fausse que le jeune Athanase possédait tous les talents, lui disait en joignant les mains : « Mon Dieu, monsieur, n'êtes-vous pas un peu médecin! » Mais M. Athanase l'était si peu que, rien qu'à la vue de la blessure de Philippe, il s'était presque trouvé mal. M. de Saint-Céar eut le mérite de présenter l'avis le plus pratique et auquel

chacun s'empressa de donner son assentiment. Cet avis consistait à étendre Philippe aussi mollement que possible dans une voiture, à le transporter au château où l'on avait passé la nuit, et à envoyer dès à présent à S..... un courrier chargé de ramener un médecin. Il est rare que les personnes qui se taisent habituellement n'obtiennent pas l'attention générale lorsqu'elles se décident à parler. Cela arriva à M. Bonnet qui ajouta à cette proposition de M. de Saint-Céar, celle de prévenir la justice.

« Cela est inutile, répliqua Saint-Céar, le fusil de M. Bonhommel se sera pris dans une branche. Ce sont de ces accidents qui ne sont malheureusement pas rares à la chasse.

— Nous n'en sommes pas juges, répondit sentencieusement M. Bonnet, qui tenait à sa proposition.

— Les chasseurs les plus rapprochés ont-ils entendu la décharge? cela serait important, pour savoir à combien de temps peut remonter l'événement, dit quelqu'un.

— J'ai entendu deux coups de feu, répliqua Saint-Céar; mais M. de Marcène m'a déclaré que c'était lui qui les avait tirés sur des oiseaux.

— On peut interroger M. de Marcène, dit le président Munié, qui se retourna et chercha vainement à l'entour celui dont il venait de prononcer le nom. Il ne devait pas être éloigné de M. Bonhommel, et peut-être même avait-il été lui rendre visite, afin de passer le temps.

— Il n'aura pas été le voir, j'en réponds, répliqua Castro; ils avaient des sujets sérieux pour ne pas vouloir se parler, et ce matin encore, monsieur (et il désigna Saint-Céar) et moi, nous avions été témoins d'une regrettable altercation entre eux.

— Il faudrait absolument savoir où est M. de Marcène, dit le président. Messieurs, reprit-il en s'adressant aux assistants, comme magistrat, je vous invite à vous rappeler les paroles qui viennent d'être dites. »

XIX

Le lendemain de grand matin, Paul de Marcène était en Espagne. Il se fit indiquer l'habitation de campagne de M. Arpajos, et s'y rendit. M. Arpajos était occupé en ce moment à donner des ordres à quelques ouvriers en bérets rouges réunis dans sa cour. Une grosse chaîne d'or ornait son cou, des anneaux allongeaient ses oreilles et des bagues épaississaient ses doigts carrés.

« Monsieur, lui dit Marcène en le saluant, vous souvenez-vous de M. Castro ?

— Castro ? répéta nonchalamment M. Arpajos qui lui rendit à peine son salut.

— Un peintre ? poursuivit Marcène, afin de fixer les souvenirs du personnage.

— M. Castro, un peintre ? répéta encore M. Arpajos.

— Qui a peint Mme Arpajos.

— M. Castro, un peintre, qui a peint Mme Arpajos, » reprit son interlocuteur.

Il n'oublie rien, pensa Marcène, et il se hâta de défiler tout son chapelet.

« M. Castro qui a peint Mme Arpajos, Mlle Arpajos, et, je crois aussi, les jeunes Arpajos.

— Je n'en ai pas conservé la mémoire, » répondit M. Arpajos, qui daigna à peine tourner la tête du côté de Marcène.

Celui-ci, impatienté du sot rôle qu'il jouait, salua plus cavalièrement cette fois l'homme aux boucles d'oreille, tourna les talons et se dirigea du côté de la porte. M. Arpajos le rappela, mais sans bouger.

« Eh bien ! cria-t-il, ce M. Castro, qu'est-ce qu'il a à me dire ? »

Marcène ne répondit point et continua de s'éloigner ; l'autre fit quelques pas et ajouta :

« Si c'est vous qui êtes M. Castro, pourquoi ne pas le dire tout de suite. »

N'obtenant pas plus de réponse et piqué au jeu, M. Arpajos déposa enfin toute fierté castillane et courut après Marcène en lui criant :

« Monsieur Castro ! monsieur Castro ! »

Il l'atteignit enfin et le saisit par le bras.

« Je ne suis pas M. Castro, répliqua Marcène, et sans chercher à dissimuler son humeur, il essaya de dégager son bras de la large main qui le retenait.

— Enfin, que me voulez-vous ? reprit M. Arpajos.

— Rien.

— Mais, qui êtes-vous ?

— Je suis fonctionnaire public. »

M. Arpajos se décoiffa avec respect.

« Monsieur, lui dit-il, je ne connais pas de plus bel état.

— Eh bien ! monsieur, c'était précisément pour en changer que j'étais venu vous trouver. Ainsi, vous voyez que nous ne pourrions pas nous entendre. Laissez-moi donc m'en aller, je vous prie. »

Mais la curiosité de M. Arpajos était éveillée, et à présent c'était

lui qui sollicitait la confiance de son interlocuteur. Bon gré, mal gré, à force de questions, d'encouragements et de témoignages d'intérêt, il obtint de Marcène, sinon une confidence entière, du moins un exposé sommaire de sa situation, avec le bilan des espérances qu'il avait cru pouvoir fonder sur M. Arpajos, et qu'il déposait, du reste, dit-il en terminant, sans beaucoup d'étonnement et sans aucun embarras.

M. Arpajos avait trouvé dans le récit de Marcène un texte excellent pour se faire valoir, et il se garda bien de n'en pas profiter. Il vanta, avec le charme que l'on éprouve à parler de ses affaires lorsqu'elles ont bien réussi, les jouissances que procure une indépendance qu'on ne doit qu'à soi-même, à son intelligence et à son activité. Il affirma que toute servitude lui pèserait quant à lui, et assura que, s'il n'avait le triste exemple de Christophe Colomb sous les yeux, il se proposerait d'enrichir l'Espagne d'un nouveau continent.

« Mais, voyez-vous, ajouta-t-il, on ne peut pas compter sur la reconnaissance des Etats, et votre propre histoire, que vous venez de me raconter, en est une nouvelle preuve pour moi. La calomnie a trop beau jeu quand on n'est point là. Il n'y a qu'une manière spirituelle de servir l'Etat, c'est de faire sa propre fortune, car c'est la fortune de chacun qui fait la richesse publique, n'est-ce pas ? »

Et, content de ce qu'il venait de trouver, M. Arpajos éclata de rire.

« Après tout ce que je viens de vous dire, mon cher, continua-t-il, traitant Marcène avec une familiarité intime, que celui-ci devait au prestige d'avoir été fonctionnaire, vous pouvez penser que je n'ai pas l'intention de vous laisser vous en aller en vous donnant seulement un coup de chapeau. Je ne m'appellerais pas Arpajos, et d'ailleurs je crois, en effet, me souvenir vaguement du peintre Castro; mais on m'a demandé si souvent à faire le portrait de Mme Arpajos, qu'il est bien naturel que j'aie oublié un instant le nom d'un de ses peintres. Etes-vous homme, reprit-il brusquement, à partir après demain, demain peut-être, pour un pays lointain, un pays où vous n'aurez que la peine de vous baisser pour ramasser de l'or ?

— Je partirais les yeux fermés, dit résolûment Marcène.

— Voilà précisément la seule condition que j'allais mettre à ma proposition, continua Arpajos. Vous vous embarquerez sans savoir où vous allez, et ensuite vous ne ferez connaître à personne dans quel pays vous êtes. D'ailleurs, je prendrai de bonnes précautions pour que vous ne le sachiez pas vous-même. »

Il regarda Marcène, dont la figure exprimait l'étonnement.

« Voilà déjà que vous reculez, dit-il; la condition vous effraye, et vous avez peur que mon intention ne soit de vous faire disparaître.

Eh! grand Dieu! qu'est-ce que je ferais de vous, mon cher ami? Afin de vous tranquilliser cependant, je vais vous expliquer pourquoi j'en agis ainsi. Supposez un instant que la découverte des trésors de la Californie n'ait pas été ébruitée; vous figurez-vous les richesses accumulées par les quelques mortels assez heureux pour avoir pu les exploiter sans aucune concurrence étrangère? Eh bien, je crois avoir trouvé quelque chose comme la Californie, mais je veux qu'on ne le sache que le plus tard possible. J'enrôle des hommes en ce moment, qui ignorent leur destination, et je leur fais une large part dans les bénéfices. Quant au capitaine, il a des ordres pour changer plusieurs fois ses papiers en route, et renouveler le personnel de ses matelots dans différents ports. Lui seul est dans le secret; aussi, nous partageons ensemble, ce qui est grand dommage. Quant à vous, vous me plaisez précisément parce que vous êtes sans relation dans ce pays, et que vous partiriez sans voir personne. Je vous chargerais de surveiller mes hommes, et vous ne travailleriez qu'à votre loisir, et par goût; mais le goût vous viendrait certainement. On croit apercevoir de l'or, on se baisse et on ramasse, et puis on se baisse encore pour en ramasser, et ainsi jusqu'à la fin de la journée : c'est plus fort que soi. Enfin, je vous donnerais dix pour cent dans les bénéfices. Vous contracteriez un engagement de trois ans. Mais, je le répète, vous ne correspondrez qu'avec le capitaine du navire, et, à la moindre tentative d'évasion, je vous en préviens, il est convenu qu'il doit tirer toutes les batteries de son bord sur les fugitifs. Cela vous va-t-il?

Marcène pensa que M. Arpajos était un fou; mais comme, à tout prendre, un homme raisonnable ne lui eût sans doute rien offert, il accepta la proposition qui lui était faite, et il fut convenu entre eux qu'il reviendrait le lendemain matin pour arrêter définitivement la conclusion du marché dont les bases venaient d'être posées si singulièrement.

Il était dix heures environ lorsqu'il quitta M. Arpajos. Le soleil, qui versait ses rayons sur la terre, avait fait lever une légère vapeur dans la plaine, et cette brume prêtait un éloignement factice aux montagnes fermant l'horizon du côté de la France. Il semblait à Marcène qu'il était déjà bien loin de son pays, et la perspective d'un prochain voyage vers des régions inconnues lui faisait penser, avec plus de tristesse encore, aux êtres qu'il laissait derrière lui. Cette légère vapeur était comme un premier voile, et bien d'autres voiles allaient se placer devant celui-ci et l'épaissir jusqu'à ce que tout eût disparu. C'était presque sa patrie qu'il foulait encore, les mêmes nuages qui passaient au-dessus de sa tête en arrivaient; l'air, les oiseaux, les nuages, tout cela était commun entre elle et lui. Il re-

gretta un instant le parti décisif qu'il venait de prendre, et songea que, dans quelque ville voisine où il n'était point connu, il aurait pu essayer de donner des leçons aux enfants, avec sa sœur et sa mère auprès de lui, et peut-être aussi avec Mlle de Blanria pour compagne. On peut se faire aisément une idée de l'effet que produit, dans de pareilles dispositions d'esprit, la vue de personnes même indifférentes, pour peu qu'on les connaisse. Ce fut avec un ravissement qui l'eût bien étonné quelques jours auparavant que Marcène se trouva donc tout à coup en face de M. et de Mme Bonnet, qui venaient à sa rencontre, montés sur de bons petits chevaux du pays ; mais sa surprise fut bien plus grande encore lorsqu'il aperçut derrière eux Athalide et Caroline chevauchant côte à côte. Ils s'abordèrent non sans embarras de part et d'autre. Mme Bonnet annonça à Marcène l'accident arrivé à Philippe, et lui expliqua comment, à cause du trouble que cela leur causait, et afin de les éloigner et de les distraire, on lui avait confié ces demoiselles pour leur montrer cette partie de la frontière d'Espagne, qu'elles se mouraient d'envie de voir, et où elle, Mme Bonnet, avait des relations. Marcène tenta, à son tour, de colorer d'un prétexte plausible sa présence en ces lieux, mais Mme Bonnet l'interrompit d'un air important en lui disant :

« Oui, oui, vos affaires, monsieur de Marcène, nous savions que vous aviez des affaires. »

Il salua Caroline, qui lui tendit la main, et, arrivé à Athalide, remarqua qu'elle paraissait extrêmement émue; elle put à peine répondre aux quelques mots qu'il lui adressa. Ils marchèrent ainsi côte à côte, Marcène et les deux jeunes filles échangeant de rares paroles et sous l'empire des sentiments secrets qui les agitaient, et apportaient une pénible contrainte chez tous les trois. A la fin, Caroline ralentit l'allure de son cheval, et fit signe à Marcène qu'il restât en arrière, et qu'elle désirait lui parler. Athalide rejoignit M. et Mme Bonnet.

« Monsieur de Marcène, lui dit Mlle Munié lorsqu'ils furent seuls, je suis votre amie, vous ne devez pas en douter ; je suis également celle de Mlle de Blanria, et elle m'a tout appris. »

Elle se tut pendant quelques secondes, sans doute afin de surmonter la difficulté qu'elle éprouvait à s'expliquer, et reprit :

« Elle est digne de tout votre amour. Vous allez vous expatrier ; eh bien, avant que vous ne vous éloigniez pour longtemps, pour toujours peut-être, si vous le voulez, si vous vous sentez à la hauteur du sacrifice qu'elle est prête à vous faire de son existence, tout à l'heure, solennellement, devant Dieu, elle liera sa vie à la vôtre. »

En parlant ainsi, la froide Mlle Munié avait dans la voix, dans le regard, quelque chose d'inspiré ; ses yeux brillaient d'un éclat

inaccoutumé ; sa parole, quoique contenue, avait des vibrations sonores qui ne lui étaient pas ordinaires ; elle témoignait ainsi qu'elle était susceptible de se transformer sous l'empire d'un sentiment élevé, et que le dévouement un peu romanesque d'Athalide trouvait un écho en elle et l'exaltait. Marcène avait peine à la reconnaître dans cette transfiguration. Il essaya cependant de faire entendre le langage de la raison au point de vue de la situation de Mlle de Blanria. « Qu'était-il ? un exilé volontaire, mais enfin un exilé. Le serment qui les unirait tous deux, sans effet aux yeux du monde, aurait un caractère sacré pour la conscience, et ne devait-il pas craindre d'enchaîner celle de Mlle de Blanria et de profiter d'un mouvement généreux, mais qu'elle regretterait peut-être plus tard ? » Caroline l'interrompit :

« Je connais Athalide, dit-elle, elle ne regrettera point ce qu'elle aura fait si vous en êtes digne. Les maris que sa mère voudrait lui donner ne sauraient lui convenir ; elles n'ont sur aucun point les mêmes idées. C'est un caractère à part ; celui qu'elle aime aura seul et entièrement son cœur. Elle vous offre la preuve d'un dévouement excessif ; elle vous témoigne une confiance sans bornes ; ces choses-là ne se discutent point, on les repousse ou on les accepte ; acceptez-vous, monsieur de Marcène ?

— J'accepte, » dit Paul.

Alors, Mlle Munié lui apprit comment, toutes deux, avaient formé cet arrangement la veille. Elles avaient gagné à leur cause Mme Bonnet, dont l'imagination s'était laissé facilement séduire par le côté romanesque de l'aventure. Cette dame leur était nécessaire parce que, connaissant cette partie de l'Espagne, elle devait y trouver aisément un prêtre qui, sur l'assurance donnée par elle qu'un départ prochain et des difficultés impossibles à lever empêchaient de suivre les voies ordinaires, consentirait à bénir leur mariage. Quant à M. Bonnet, il obéissait aveuglément à sa femme, et l'avait suivie sans réflexion.

« Maintenant, ajouta Caroline, il est temps de nous séparer ; vous voyez cette chapelle isolée, qui est à quelque distance du bourg, sur la montagne, c'est un lieu de pèlerinage ordinaire, c'est là que nous vous donnons rendez-vous. Bien qu'à cette heure elle soit sans doute déserte, il est préférable de ne pas éveiller l'attention et d'arriver séparément. Soyez-y dans une demi-heure. Mme Bonnet connaît le prêtre qui va dire la messe, et lui parlera. En attendant, recevez mes félicitations, monsieur de Marcène. »

Tout ce qui se passa pendant l'heure qui suivit fut, pour Paul de Marcène, comme un rêve. Dans l'humble sacristie d'une chapelle étrangère, en présence de Mlle Munié, de Mme Bonnet et du mari de

cette dame qui, avec un homme attaché au service de l'église, remplit l'office de témoin, un vieux prêtre prononça les paroles sacrées qui l'unissaient à Mlle de Blanria. Ensuite, les époux rentrèrent dans l'église et entendirent la messe que célébra le prêtre, afin d'appeler sur leur union un bonheur qui semblait si loin de sa destinée.

On dut se séparer aussitôt après, afin de ne point éveiller de soupçons, par une trop longue absence. Mais auparavant on laissa Athalide et Marcène causer pendant quelques instants ensemble. Athalide adressa mille recommandations à Marcène pour son voyage, le priant de revenir le plus tôt qu'il pourrait, et assurant que, de quelque manière qu'il revînt, elle en serait heureuse et partagerait avec bonheur sa position, si médiocre qu'elle fût; elle avait avec elle sa bourse de jeune fille et voulut absolument qu'il la prît. « Je n'en ai pas besoin, dit-elle, tandis que vous pouvez avoir à traverser des moments difficiles, elle est à vous comme à moi; d'ailleurs, gardez-la comme ma dot, » ajouta-t-elle en s'efforçant de sourire.

Marcène puisa dans cette bourse et en tira un louis. « C'est assez, dit-il, pour que je gagne une fortune. »

Dans le même moment, Mme Bonnet accourut.

« Mon Dieu ! s'écria-t-elle, ne perdons pas un instant. Je ne sais point résister quand je vois deux êtres qui s'aiment, mais tout le monde ne pense pas ainsi; il y a si peu de gens qui comprennent les agitations du cœur ! »

Elle se hâta de faire remonter à cheval Athalide et Caroline. Paul s'approcha de cette dernière.

« Mademoiselle, lui dit-il, je vous demande comme une grâce de vouloir bien informer Mlle de Marcène de ce qui vient de se passer; elle reconnaîtra, j'en suis sûr, cette union, quelque irrégulière qu'elle puisse être en France, et aimera Athalide comme une sœur.

— Je vous le promets, répondit Mlle Munié, et elle rejoignit Mme Bonnet et Athalide, qui avaient pris les devants. »

M. Bonnet était un peu en arrière; avant d'enfourcher sa bête, il adressa pour la première fois la parole à Marcène :

« Monsieur de Marcène, lui dit-il, si j'ai un conseil à vous donner, vous êtes encore trop près de la frontière.

— Pourquoi cela, monsieur? répondit Marcène assez surpris de cette recommandation.

— Parce que la justice ne tarderait pas sans doute à être informée de votre présence ici, où vous n'êtes pas du tout en sûreté.

— Hé! qu'ai-je donc à démêler avec la justice, répliqua Paul, dont l'étonnement redoublait.

— Enfin, poursuivit M. Bonnet, non sans dissimuler l'embarras dans lequel le jetait cette explication, vous savez que M. Philippe

Bonhommel est blessé, et qu'il n'a pas recouvré encore l'usage de la parole; eh bien, on se livre à des conjectures, on cherche, on se demande si sa blessure est le résultat d'un accident ordinaire, ou si..., il hésita comme s'il ne savait de quelle manière achever, s'il n'y aurait pas eu, entre vous deux, une rencontre dont l'issue lui aurait été funeste.

— Cela est faux, absolument faux, répliqua vivement Marcène, et je le prouverai. Je n'aurais pas consenti à me battre sans témoins.

— Je n'en doute pas, reprit M. Bonnet, mais enfin je vous aurai toujours donné un bon conseil. Eloignez-vous et attendez. Surtout, que ces dames ne sachent pas que je vous ai parlé de cela. Elles m'en avaient bien fait la défense, surtout Mlle..... votre femme, ajouta-t-il. »

Là-dessus, il fouetta son cheval, qui prit un petit galop, grâce auquel il eut bientôt rejoint le reste de la cavalcade.

Après son départ, Paul resta plongé dans une stupeur profonde. L'idée qu'une pareille accusation fût portée contre lui lui semblait absurde autant qu'odieuse, et en même temps, par une contradiction bizarre, il lui revenait à la mémoire plusieurs circonstances qui, réunies, pouvaient concourir à le faire regarder comme coupable et égarer la justice. Ses anciens dissentiments avec Philippe; leur rivalité, leur querelle le matin même, et surtout son éloignement qui ressemblait à une fuite, coïncidant avec cet événement, n'étaient-ils pas des preuves accablantes contre lui? Néanmoins, comme tous les esprits droits et sûrs de leur innocence, il n'hésita pas longtemps et résolut d'aller lui-même au-devant des investigations. Il se rendit chez M. Arpajos, auquel il demanda s'il pouvait disposer de vingt-quatre heures.

« Pas une heure de plus, lui répondit M. Arpajos, c'est décidément demain que vous partez. »

Ils réglèrent immédiatement, par écrit, les conditions dont ils étaient à peu près convenus le matin; cette affaire fit perdre un peu de temps, et la nuit commençait à tomber lorsque Marcène, après avoir loué le meilleur cheval qu'il pût trouver dans le pays, reprit le chemin de la France.

Après trois heures de route, il entrait dans le village qui avait été le centre de leurs opérations de chasse et où était le château du duc de T.... C'était là que Philippe Bonhommel avait été transporté et que le reste de la société était revenu. Cependant il ne se dirigea pas du côté du château, il laissa son cheval à une auberge et demanda à un paysan qu'il rencontra, la demeure du juge de paix. On lui répondit qu'il était tard et que ce magistrat devait dormir; mais Marcène insista, et, grâce à une pièce de monnaie qu'il donna, se fit

conduire devant sa maison. On voyait encore une fenêtre éclairée; il frappa et une servante se mit à la fenêtre. Après de longs pourparlers, elle consentit à aller lui ouvrir; Paul put être enfin introduit devant le juge de paix. Disons que la tenue de celui-ci n'avait rien de magistral, et qu'il avait passé à la hâte quelque chose qui, pris en masse, pouvait être considéré à la grande rigueur comme une robe de chambre.

« Monsieur, lui dit Marcène, vous m'excuserez, en raison de ma situation, de venir vous déranger à pareille heure. Je suis presque accusé d'un crime.

— Ah! fit le juge de paix, qui parut se réveiller complétement à cette déclaration.

— D'un crime sur la personne de M. Bonhommel, avec lequel je me serais battu sans l'assistance loyale de témoins.

— Oh! très bien, interrompit le juge de paix. Je sais ce que vous voulez dire, mon cher monsieur, et votre conduite vous honore; mais rassurez-vous. M. Bonhommel a repris dans la journée l'usage de la parole, et il résulte de sa déposition que j'ai reçue, il y a deux heures à peine, que son fusil dont il se servait pour séparer les branches des taillis, est parti malheureusement; son imprudence seule est la cause de cet accident regrettable.

— Ah! fit Marcène en laissant échapper un long soupir qui témoignait de son soulagement. Je vous remercie, monsieur, et il serra les mains du juge de paix.

— Mais vous n'avez pas à me remercier, repartit celui-ci. M. Bonhommel a pu parler, voilà tout. On avait, je vous l'avoue, prononcé des demi-mots, dit certaines choses, et puis votre disparition..... enfin, mon cher monsieur, je suis fort aise de n'être pas obligé de vous arrêter, et, sur ce, je vous souhaite le bonsoir. »

Il est aisé de se rendre compte de la joie qu'éprouva Paul de Marcène lorsqu'il se retrouva dehors, délivré des soucis qui l'obsédaient depuis le matin. Il se reprocha alors d'avoir donné à peine un souvenir à Athalide, et se rappelant tout à coup qu'à la suite de sa confidence, M. Bonnet lui avait fait la recommandation formelle de n'en rien dire, il comprit que la jeune fille, tandis qu'elle engageait sa main dans la sienne, connaissait la triste accusation qui pesait sur lui. Cependant, elle ne lui avait adressé aucune question, donnant ainsi la nouvelle preuve d'une naïve et admirable confiance; de même que, dans la forêt, elle n'avait pas craint de s'exposer à une mort cruelle, parce qu'elle se sentait sous sa protection.

Il était onze heures du soir environ; on n'ignore pas ce que sont, à cette heure, les rues d'un village, et Marcène, en pensant à Mlle de Blanria, se rapprochait du château, certain de n'être point rencon-

tré. Tout le monde dormait profondément. Essayer d'y trouver un gîte, il n'y fallait pas songer, c'était apprendre son retour et s'obliger à fournir des explications qu'il avait voulu éviter précisément lors de son premier départ. Paul se souvint heureusement qu'il était facile de pénétrer dans les granges du château en escaladant un mur en assez mauvais état; là il pourrait attendre tant bien que mal jusqu'au matin. L'idée de passer la nuit tout auprès d'Athalide lui plaisait d'ailleurs. « Certainement, pensait-il, elle se regarde comme ma femme à présent; » et l'image de Mlle de Blanria, de cette charmante épouse de dix-sept ans, passait enivrante devant ses yeux. « Peut-être veille-t-elle à cette heure? se disait-il; peut-être est-elle dans cette chambre songeant à son mari, à moi?.... » Et il cherchait des yeux, dans l'obscurité, telle ou telle fenêtre du château derrière laquelle son imagination la plaçait. Soit que sa vue s'habituât aux ténèbres, soit que ce fût l'effet d'une illusion enfantée par son cerveau, Marcène crut, tandis qu'il était occupé à cette contemplation, apercevoir une forme blanche qui se dessinait dans l'embrasure d'une des fenêtres; il s'approcha avec précaution, et bientôt il lui sembla reconnaître la personne qui veillait à pareille heure. Il prononça très bas le nom d'Athalide.

« Oh! répondit une voix qui était bien celle de Mlle de Blanria, c'est donc vrai! Je ne dormais point, lorsqu'il m'a semblé entendre qu'on marchait au-dessous de ma fenêtre; mon cœur a battu avec force, et j'ai pensé que ce devait être vous. Prenez bien garde qu'on ne vous voie, M. de Marcène.

— N'avez-vous pas un autre nom à me donner, chère Athalide, dit Paul, ne sommes-nous point mariés?

— Si, mon bien-aimé! répondit-elle.

— Et ne pourrai-je, reprit Marcène, embrasser ma femme avant de partir?

— Certainement, mon ami, vous le pouvez, dit Athalide, les pierres sont mal jointes, et en vous élevant un peu, tandis que moi je me pencherai, cela sera possible. »

Tout en parlant, elle se pencha en effet, et tendit autant qu'elle le put son bras nu à Marcène.

La fenêtre n'était pas à une grande distance du sol, et les pierres de la muraille étaient descellées en plusieurs endroits. Le jeune homme arriva assez aisément jusqu'à l'embrasure; cependant, il ne put s'y tenir et retomba. Alors, Mlle de Blanria rentra dans sa chambre et revint bientôt après, tenant un manteau dont elle noua un des côtés à une barre, laissant pendre l'autre bout au dehors. Marcène s'en saisit, mais arrivé à la fenêtre, il prit son appui sur le rebord et sauta légèrement dans la chambre. Athalide se recula vivement;

son premier sentiment fut celui de l'effroi en se trouvant seule, à cette heure, avec son mari ; elle essaya de fuir, mais Marcène la retint dans ses bras et la couvrit follement de baisers en l'appelant mille fois : « sa femme, sa chère femme. »

XX

Si le lecteur veut bien laisser écouler quelques semaines et revenir en imagination dans la ville où a commencé cette histoire, il se figurera aisément l'effet que produisirent dans les esprits ces deux grands événements : la disparition mystérieuse de M. de Marcène et l'accident arrivé à la chasse à M. Philippe Bonhommel. On en parlait le matin, on en parlait le soir ; quelques personnes même, somnambules sans doute, en parlaient la nuit en dormant. On s'interrogeait et on devançait les réponses, chacun en sachant autant que son interlocuteur ; enfin, on se sentait éveillé, léger d'âme et de corps ; on vivait, on se portait mieux ; certaines santés chancelantes se rétablirent à cette époque. Depuis dix ans, il n'y avait eu pareille distraction dans la ville ; pendant quelques jours on s'amusa. Néanmoins, lorsqu'il fut bien constaté que la blessure de Philippe était moins grave qu'on ne l'avait cru dans le premier moment, l'intérêt se retira de ce personnage comme d'un être indigne, pour se reporter entièrement sur Paul de Marcène. Avec ce dernier, en effet, les commentaires avaient beau jeu. On connaissait bien la disgrâce officielle du conseiller de préfecture, mais cela n'expliquait pas tout. Où était-il ? allait-il revenir ? Les uns prétendaient qu'il se trouvait à Paris, qu'on l'y avait rencontré, et qu'il était en train de faire destituer le préfet et de se faire nommer à sa place ; les autres, d'une imagination plus lugubre, affirmaient qu'il s'était tué ; tantôt il s'était tiré un coup de pistolet, tantôt il s'était noyé. Cependant Mlle de Marcène, qu'on ne se lassait pas d'observer, quoiqu'elle se montrât peu, ne semblait pas redouter un malheur aussi grand. La pauvre fille était pourtant bien triste et bien changée ; la lettre de son frère lui avait causé une profonde douleur, et elle trouvait peu de consolations. Au dehors la curiosité publique, au dedans de son cœur la chute de ses illusions et la perte de ses affections les plus tendres ; enfin, chez elle, la plainte invariable de sa mère qui lui répétait : « Cela n'arrive qu'à nous, » et les redites continuelles de M. Bonhommel, qui murmurait, lorsqu'elle s'abandonnait à son chagrin : « Voilà comme vous êtes, mademoiselle, quand vous avez votre

frère en tête, le monde croulerait que vous n'y feriez seulement pas attention. Et moi, ne suis-je pas là? »

Parmi les rares personnes que Mlle de Marcène avait donné l'ordre de laisser pénétrer jusqu'à elle, était M. de Saint-Céar. Mais contrairement à son attente, plus d'un mois s'écoula depuis le retour de l'ancien beau, sans que celui-ci se présentât chez Mlle Elisa. En revanche, une personne venait assidûment. Accompagnée d'une femme à son service, Mlle de Blanria se rendait presque tous les jours chez Mlle de Marcène, qui la recevait dans sa chambre. Là, la jeune et la vieille fille restaient souvent une partie de la journée seules ensemble. Que se disaient-elles dans ces longs tête-à-tête? D'où étaient nées des relations si promptement formées et qui paraissaient être devenues tout à coup si intimes? Voilà ce qu'on se demandait également. On crut avoir la clef de ce nouveau mystère le jour où le bruit se répandit dans la ville que M. de Saint-Céar épousait Mme de Blanria.

La cousine du préfet n'avait pas perdu complétement son temps pendant l'excursion dans les montagnes. Si elle s'était aperçue qu'il lui fallait renoncer à ses beaux projets de mariage pour sa fille, du moins avait-elle trouvé pour elle-même un mari, à peine de quelques années plus âgé qu'elle, aussi bien conservé qu'elle-même et beaucoup plus riche. Homme du monde, homme à succès, ne pouvant se faire à l'idée de vivre un jour à l'écart et en dehors des plaisirs, M. de Saint-Céar avait été habilement convaincu par Mme de Blanria que, dans l'état du mariage, il pourrait régner encore et d'une façon non moins éclatante que dans celui du célibat, et que la cousine du préfet n'était jalouse que de tendre des fils soyeux de sa toile, une maison agréable où les grâces et la jeunesse viendraient danser et se prendre autour du maître du logis.

La perspective de l'isolement et de l'ennui qui l'accompagne, était le fantôme qui assiégeait depuis plusieurs années les nuits de M. de Saint-Céar. On a déjà vu comment, sous l'empire de ce sentiment, il avait cru devoir se ménager pour plus tard, et comme une dernière ressource, Mlle de Marcène, en lui faisant entrevoir la possibilité d'un mariage entre eux. Il comptait alors sans l'amabilité caressante, le tour d'esprit flatteur et les conversations encourageantes de Mme de Blanria. Avec elle, il était sûr de conserver ce qu'il avait toujours aimé, l'indépendance, et de trouver de plus une gaieté constante, une grande habitude du monde et un intérieur toujours animé et agréable. Il n'avait donc pas hésité entre cette dame et Mlle de Marcène; mais, un peu honteux de ce nouvel arrangement, il hésitait à venir l'annoncer à cette dernière. Pourtant, les choses étant très avancées, et les liens d'amitié qui l'unissaient à la famille de Mar-

cène ne lui permettant pas de garder plus longtemps le silence, M. de Saint-Céar se décida enfin, un beau jour, à se présenter chez Mlle Elisa.

Ce jour-là, Mlle de Blanria était venue visiter, le matin, Mlle de Marcène, et les personnes qui l'avaient vue entrer avaient pu remarquer qu'elle était plus pâle et paraissait plus triste qu'à l'ordinaire. On attribuait naturellement l'état de souffrance et d'abattement dans lequel on voyait Athalide au chagrin que devait lui causer le futur mariage de sa mère, dont toute la ville était informée; on la plaignait et on reprochait à Mme de Blanria d'oublier qu'elle avait une fille en âge elle-même d'être mariée. On se demandait aussi quelle consolation pouvait lui offrir Mlle de Marcène, et pourquoi, lorsqu'elle la quittait, elle était moins soucieuse et semblait supporter plus légèrement le poids de la vie. Ce jour-là notamment, ses larmes s'étaient séchées subitement, elle avait embrassé avec effusion et plusieurs fois Mlle de Marcène, et on avait entendu s'échapper de sa bouche les mots de reconnaissance et d'amitié éternelles. A quoi, ajoutait la servante qui racontait cette histoire, Mlle Elisa a répondu :

« Je vais aller trouver à l'instant M. Bonhommel, et je lui imposerai ma volonté si cela est nécessaire. »

M. de Saint-Céar était visiblement embarrassé de sa contenance, lorsqu'il fut introduit dans le petit salon de Mlle de Marcène. Il s'excusa sur de nombreuses affaires qu'il avait trouvées à son retour pour ne pas être venu encore.

« Vous êtes excusé d'avance, lui répondit Elisa avec un air d'indifférence dont M. de Saint-Céar crut, à part lui, ne pas devoir être dupe.

— Comment allez-vous, mademoiselle, demanda Saint-Céar, qui donna à sa voix le ton d'intérêt le plus vif qu'il put lui communiquer.

— Assez bien, je vous remercie, dit Elisa.

— Et Mme de Marcène?

— Bien.

— Et..... et M. Bonhommel? ajouta encore Saint-Céar.

— Bien aussi, répondit Mlle de Marcène qui, sans manifester aucune aigreur, se renfermait à dessein dans les réponses les plus laconiques.

— Et...., poursuivit Saint-Céar, qui cherchait à placer la conversation sur un autre terrain que celui qu'il venait d'épuiser si rapidement.

— Et vous? acheva Mlle de Marcène.

— Ma foi, répliqua Saint-Céar courageusement, comme un homme qui se marie.

— Eh bien! vous avez raison, dit Mlle de Marcène, vous ferez un mari excellent.

— Vous le pensez?

— J'en suis certaine. Quels cadeaux avez-vous faits déjà? racontez-moi cela; vous me ferez plaisir.

— Mais, répondit Saint-Céar, il n'y a pas encore de cadeaux; quelques bouquets de mon jardin seulement.....

— Ah! fi! reprit Mlle de Marcène, seriez-vous avare? à propos, je vous dois de l'argent, n'est-ce pas? Elle se leva, alla dans une pièce voisine, et revint avec un petit rouleau qu'elle remit à Saint-Céar.

— Oh! mademoiselle, vous me blessez, vous me faites une peine extrême, dit d'une voix émue Saint-Céar, qui se refusait à prendre le rouleau qu'on lui tendait. Vous offensez notre amitié. Vous croyez avoir des reproches à m'adresser....., peut-être n'avez-vous pas tort absolument; cependant je vous suis très attaché, mademoiselle.

— Mais je n'ai le droit de vous adresser aucun reproche, répondit Elisa; peut-être est-ce vous, au contraire, qui seriez en droit de m'en faire, car moi aussi, je me marie, mon pauvre Saint-Céar.

— Bah! fit M. de Saint-Céar qui ne put s'empêcher de faire un bond sur son siége.

— Vous n'êtes pas poli; mais il n'y a pas lieu de me complimenter beaucoup, dit en souriant Mlle de Marcène; j'épouse M. Bonhommel.

— Le père?

— Oui, le père! »

Et Mlle de Marcène poussa un long soupir.

« Que voulez-vous, ajouta-t-elle, il est dans la maison depuis si longtemps! Et puis, reprit-elle plus sérieusement, il avait toujours peur que son fils ne l'enlevât un beau jour; il est tellement habitué à nous, qu'il ne pourrait vivre ailleurs. Il m'avait souvent adressé cette proposition. Aujourd'hui, je l'accepte; je me sens presque aussi vieille que lui : vous verrez que nous serons des époux assortis. Au surplus, il a bien fait les choses, et tout à l'heure il vient de me remettre une fort jolie somme, en me priant de m'acheter ce qui me ferait plaisir, car son fils a réglé les affaires qu'ils avaient ensemble par l'entremise de son notaire. Je n'ai besoin de rien; nous allons nous établir tout à fait à Haute-Loge, et je paye mes dettes. Soyez donc aussi généreux vis-à-vis de Mme de Blanria. »

M. de Saint-Céar reçut la bourse assez gauchement, quoique, au fond, sa suffisance lui persuadât que le mariage de Mlle de Marcène était la conséquence d'un dépit amoureux provoqué par son inconstance.

« Et Philippe approuve-t-il vos projets? demanda-t-il.

— Un père n'a pas besoin du consentement de son fils. Ce serait

renverser les rôles. D'ailleurs, il n'est pas encore assez bien remis des suites de son accident pour pouvoir nous occasionner de l'embarras. Ensuite, le père et le fils ne sont plus rivaux ; ce ne sera décidément pas un Bonhommel qui sera nommé au conseil général. C'est un personnage influent de Paris, M. de Grand-Point. Le préfet a reçu des instructions ; M. Joachim Moreau travaille activement dans ce sens. Nous nous sommes donné bien du mal pour rien, Saint-Céar, et je ne veux plus m'occuper, à l'avenir, que de planter mes légumes. »

M. de Saint-Céar prit congé d'elle. Mlle de Marcène, lorsqu'elle fut seule, écarta les rideaux de la fenêtre et regarda l'ancien beau tandis qu'il s'éloignait dans la rue. Elle porta la main sur son visage et essuya une larme, qui coulait le long de sa joue.

« Il y a des chagrins ridicules à mon âge, » pensa-t-elle.

Le mariage de Mlle de Marcène et de M. Bonhommel fut célébré sans bruit et dans les délais les plus courts ; il précéda même celui de Mme de Blanria et de M. de Saint-Céar. On en plaisanta beaucoup dans la ville. A la messe, qui eut lieu le matin à six heures, il y eut fort peu de monde ; on s'était arrangé exprès pour cela. Une heure après, le nouveau, sinon le jeune couple, partit pour Haute-Loge, en compagnie de Mme de Marcène et d'Athalide. En raison de l'état de langueur dans lequel était Mlle de Blanria, Mlle de Marcène avait demandé la permission de l'emmener avec elle à la campagne, et sa mère, que la présence d'une jeune fille ne laissait pas que d'embarrasser un peu au milieu des préparatifs de son hyménée, y avait donné avec joie son consentement.

Quelques jours après, on reçut à Haute-Loge une lettre de Paul. Soit qu'elle eût été oubliée, soit qu'elle eût été égarée en route, elle avait mis beaucoup de temps à parvenir. Dans cette lettre, écrite à la hâte au moment d'un départ, et dont plusieurs endroits avaient été effacés soigneusement, Paul de Marcène s'expliquait d'une manière très imparfaite sur le but de son voyage. Il donnait des nouvelles de sa santé, qui était bonne, et priait sa sœur de lui transmettre des siennes, en adressant sa réponse chez M. Géléas, à Paris, rue des Prouvaires, 47, d'où on devait la lui faire tenir en quelque lieu qu'il se trouvât.

XXI

L'existence recommença à Haute-Loge, pour Elisa, ce qu'elle avait été dans sa jeunesse. Moins le petit Paul, qu'elle ne voyait plus

là animant la maison de ses jeux et de ses querelles avec M. Bonhommel, elle eût pu se croire transportée à plus de vingt années en arrière. Les platanes plantés par son père avaient seulement grandi, ils répandaient une ombre plus épaisse, et, dans l'allée qu'ils recouvraient de leur feuillage, les hôtes qui se promenaient avaient vieilli. Les visites que l'on recevait étaient rares ; la plus fréquente était celle d'une ancienne connaissance, M. Poillez. Une pareille société, dans un pays aussi dénué de ressources, était précieuse pour les soirées, et, chose bien préférable encore, le respect que l'on avait, à dix lieues à la ronde, pour l'ancien notaire, se reportait, grâce à son amitié, sur les nouveaux habitants de Haute-Loge.

De temps à autre, on voyait arriver la vicomtesse de Bois-Lucy, la femme du sous-préfet de S..... Cette dame n'était autre que Mlle Caroline Munié. Le vicomte de Bois-Lucy, un choix de Paris, disait-on, dont la nomination était venue briser les espérances de Paul de Marcène, avait également hérité de ses projets matrimoniaux, comme d'une suite des affaires de la sous-préfecture, sans doute. Ordinaire de taille, de figure et d'esprit, le nouveau sous-préfet n'avait rien qui pût faire repousser sa demande. Mlle Munié, de son côté, était la plus riche héritière du département. Il y a telles situations qui commandent aux événements, et celle-ci avait naturellement amené un mariage. Haute-Loge n'étant pas très éloigné de S...., Mme de Bois-Lucy s'y rendait quelquefois dans sa voiture, et repartait le soir. On passait la journée dans le jardin, ou bien l'on faisait quelques promenades dans les champs, quand le temps était beau. Caroline et Athalide allaient en avant, échangeant leurs confidences de jeune femme et de jeune fille, et la nouvelle Mme Bonhommel les suivait de loin avec son vieil époux. Ces jours-là étaient des jours de fête pour les habitants de Haute-Loge ; ils communiquaient avec le monde extérieur : la vicomtesse les initiait à la vie agitée d'une sous-préfecture, leur parlait des modes nouvelles ou se chargeait de les leur faire voir sur sa propre personne. Mme de Saint-Céar vint, dans les premiers mois de son mariage, voir deux fois seulement sa fille ; elle remarqua que l'air de la campagne paraissait être favorable à Athalide, et Elisa en profita pour la prier de la leur laisser. Mme de Saint-Céar ne résista qu'autant qu'il était convenable de le faire, et que la discrétion l'ordonnait. D'ailleurs, elle avait continuellement les tapissiers, ajoutait-elle, et ne saurait où loger Athalide. La vérité était que l'excellente mère se souciait médiocrement de la comparaison, peu avantageuse pour sa fraîcheur, à laquelle pouvait donner lieu la vue de sa fille.

M. de Saint-Céar parut aussi à Haute-Loge dans les commencements, mais pour y pousser de profonds soupirs et faire entendre des

plaintes un peu tardives sur son mariage. Don Juan avait vieilli de dix années dans l'espace de quelques mois. « Ma femme n'est jamais en repos, répétait-il d'un ton lamentable à Elisa. Il me semble que j'ai épousé le mouvement perpétuel. Moi, qui ne demandais plus que du calme et de la tranquillité ! Ah ! je vois bien à présent que ce n'est pas de ce côté que j'aurais dû tourner mes espérances, madame.

— C'est un aveu inutile, lui dit Elisa.

— J'ai fait une folie.

— Gardez le silence sur celle-là, » répondit Mme Bonhommel.

Un personnage qu'il eût semblé naturel d'apercevoir quelquefois à Haute-Loge, en raison du voisinage et de la parenté très proche qui l'unissait à l'un de ses habitants, était Philippe Bonhommel. Mais, soit qu'il eût vu d'un mauvais œil le mariage de son père, dont il avait appris la conclusion pendant sa convalescence, soit par un tout autre motif, Philippe ne vint pas, malgré plusieurs invitations que Mlle de Marcène, une fois devenue Mme Bonhommel, crut devoir lui adresser par convenance. Il était loin, d'ailleurs, de se bien porter. La charge de plomb qu'il avait reçue avait causé de graves désordres, et sa santé était profondément altérée. A cela se joignaient de tristes habitudes. Fort négligé par son oncle François dans sa jeunesse, n'ayant pas su occuper sérieusement son oisiveté depuis la mort de ce dernier, Philippe s'était lié avec quelques mauvais sujets du pays, et avait partagé bientôt leurs plus bas penchants. Lui, supérieur à ceux qu'il fréquentait, au moins par son nom et sa fortune, on le voyait en compagnie des hôtes assidus des cabarets, demandant l'ivresse aux lieux même où on la vend. A quelques remontrances amicales qui lui furent faites, M. Bonhommel fils répondit par cette seule raison, qui ne témoignait ni de l'énergie de son âme ni de la délicatesse de son esprit : « qu'il noyait ses chagrins. » L'amour avait-il réellement pénétré sous cette enveloppe grossière, et Philippe essayait-il en effet de trouver l'oubli dans un abrutissement honteux ? Problème difficile à résoudre et sur lequel lui-même ne semblait vouloir jeter aucune lumière. On disait bien que, depuis qu'elle était fixée à Haute-Loge, il avait fait sonder les dispositions d'Athalide à son égard. Mais la réponse n'avait pas été favorable, affirmait-on, et quoiqu'il n'eût rien laissé paraître au dehors, on avait pu remarquer que Philippe s'abandonnait à ses penchants avec moins de retenue que jamais. Le médecin du pays prétendait qu'avec un pareil régime et avec une santé aussi compromise que l'était la sienne, il pouvait provoquer des accidents dont il était difficile de prévoir les suites ; mais, comme on lui voyait le teint coloré, on riait de ce pronostic. Quant aux rencontres que le voisinage devait nécessairement amener entre les habitants de Haute-Loge et le fils de M. Bonhom-

mel, celui-ci les évitait avec soin, et plusieurs fois Elisa et Athalide l'aperçurent de loin, dans leurs promenades, qui faisait tourner bride à son cheval, afin de ne pas être obligé de passer auprès d'elles. Une fois, pourtant, Philippe se présenta à Haute-Loge. Voici dans quelles circonstances.

L'habitation des Marcène, bien que n'étant pas située dans un village, ne laissait pas cependant que d'avoir quelques maisons à l'entour, maisons bien modestes, où logeaient de pauvres gens, et au milieu desquelles, par un effet de contraste, Haute-Loge paraissait un château. Dans sa jeunesse, Mlle de Marcène avait su se faire aimer de ses voisins peu fortunés; elle leur parlait sans hauteur, allait chez eux, acceptait un siége, conseillait des remèdes aux malades et quelquefois les leur fournissait. Les choses avaient recommencé comme par le passé depuis son retour. Or donc, par une belle matinée, un spectacle auquel on ne s'attendait guère vint surprendre tout le voisinage : c'était, après une absence de quelques semaines faite par Mme Bonhommel et Athalide, absence qui avait été motivée par un voyage entrepris, disaient les uns, dans le but d'obtenir des renseignements certains sur Paul de Marcène, et, disaient les autres, afin d'essayer de l'influence heureuse qu'un changement d'air pourrait exercer sur la santé chancelante de Mlle de Blanria. M. Poillez, le vieil ami de ces dames, les avait accompagnées dans ce voyage, ce qui s'expliquait d'autant mieux que l'ancien notaire ne s'était pas fait faute, dans le pays, d'attribuer à l'effet de ses conseils une résolution aussi en dehors des habitudes tranquilles de Haute-Loge. Mme Bonhommel et Athalide étaient donc revenues depuis la veille, lorsqu'on vit la domestique qui servait depuis de longues années chez les Marcène se promener sur la route tenant un enfant âgé de quelques jours dans ses bras : « Hé, mademoiselle, lui cria une commère qui était sur le seuil de sa porte, qu'est-ce que c'est que ce petit que vous avez là? — C'est un petit maître qui m'est venu. — Bah! vraiment, Mme Bonhommel..... avant son départ on n'aurait juré de rien..... dirent à tour de rôle plusieurs bonnes femmes qui s'étaient rassemblées autour de l'enfant. — Croyez-vous qu'à l'âge de Mme et de M. Bonhommel, répondit la vieille servante, on soit bien pressé d'aller crier cela à l'avance sur les toits? — Est-ce un garçon? — Oui. — Comment l'appelle-t-on? — Paul. — Ah! comme le frère de madame. — Il n'y a donc pas de nourrice? ajoutèrent deux ou trois paysannes qui pouvaient avoir quelques prétentions à briguer cet emploi. — On élève l'enfant au biberon, » répliqua la servante, qui échappa à toutes ces questions en se retirant.

On doit penser si un pareil événement fut bientôt ébruité dans le pays. Cependant, malgré l'intérêt qu'il avait dans l'affaire, ce ne

fut guère qu'une semaine après la scène qui vient d'être racontée, que Philippe, en sortant du café, sut que le ciel venait de lui accorder un frère. Il partit d'une formidable imprécation en apprenant cette nouvelle, et, bien qu'il ne dût lui revenir que peu de chose à la mort de son père, animé plus que de raison en ce moment, il déclara qu'il était dépouillé et qu'il allait renverser les toits de Haute-Loge sur ses habitants, et principalement sur le nouveau-né. Il fit seller un cheval sans perdre de temps, courut à toute bride à Haute-Loge, attacha l'animal tout fumant à la grille, et, avec de grands éclats de voix, invita la servante à le conduire chez son père. Comme celle-ci hésitait, en le voyant dans un pareil état, Philippe affirma qu'il était maître de lui, qu'il se possédait parfaitement, mais qu'il briserait tout si on cherchait à le contrarier. La vieille servante se hâta d'aller prévenir sa maîtresse; elle la trouva avec Athalide dans un petit salon qui donnait sur le jardin. Mlle de Blanria berçait l'enfant sur ses genoux : « Madame, s'écria la domestique en s'adressant à Mme Bonhommel, voici M. Philippe qui veut voir son père. Il dit qu'il se possède; mais c'est la possession du diable certainement, car il jure comme lui. » Une expression d'angoisse se peignit sur le visage d'Elisa à ces paroles. Malgré son calme habituel, la femme de M. Bonhommel parut en proie à une agitation intérieure qu'elle avait peine à maîtriser; elle se leva, mais ses jambes refusèrent de lui obéir. Mlle de Blanria se leva à son tour, et, arrêtant son amie par un de ces mots dont l'accent témoigne d'une ferme volonté : « J'irai, dit-elle, » et elle s'avança seule pour recevoir Philippe, lentement, tenant l'enfant dans ses bras, belle, quoique sans aucun apprêt de toilette, les cheveux négligemment relevés, et pâle, mais d'une pâleur un peu maladive, et qui n'était causée par aucun trouble.

Mlle de Blanria et Philippe restèrent seuls près d'une heure. Au bout de ce temps, quelqu'un qui eût vu M. Bonhommel fils, lors d son entrée, eût été bien étonné de le voir sortir presque aussi convenable et respectueux qu'il avait été bruyant et insolent auparavant. Mlle de Blanria lui tendit la main au moment où ils se séparèrent; il la prit et la porta à ses lèvres; d'ailleurs, il ne parut plus songer au désir manifesté par lui de voir son père, et partit sans lui dire adieu. Peu d'instants après cette visite, un de ses compagnons, dans un café, lui ayant adressé quelques plaisanteries au sujet du jeune frère que son père lui avait donné, Philippe se fâcha tout rouge, déclara net qu'il n'entendait pas raillerie, et défendit qu'on abordât ce chapitre en sa présence. On se le tint pour dit.

A partir de ce moment, la vie passa doucement à Haute-Loge. Quelques inquiétudes causées par la santé de M. Bonhommel, ou

par celle de Mme de Marcène, quelques indispositions communes aux enfants, et dont le petit Paul ne fut pas exempt plus qu'un autre, tels furent les soucis. La croissance du *baby*, sa gentillesse, le développement de son intelligence, furent les joies. Ce nouveau petit Paul achevait le tableau rétrospectif de Haute-Loge et rappelait tout à fait le temps où Mme Bonhommel était la jeune Mlle de Marcène, et servait de mère à son frère. Seulement, à présent, Elisa paraissait avoir perdu cette grâce d'en haut, cette divination des besoins de l'enfance, qu'elle possédait si bien jadis. Elle ne savait pas porter l'enfant; elle était embarrassée de la moindre chose auprès de lui, s'alarmait outre mesure et consultait Mlle de Blanria. C'était Athalide alors qui intervenait, et Elisa la regardait faire et n'osait reprendre le petit être que lorsque tout allait bien. Aussi Athalide fut la grande amie de l'enfant; il lui tendait les bras quand d'autres le tenaient; et aussitôt qu'il put marcher, il ne quittait plus sa robe ou sa main. Le vieux M. Bonhommel se plaignait bien encore quelquefois de ce qu'on le négligeait; mais lui-même était désarmé quand le petit Paul le tirait par sa houppelande, et sa femme était là, d'ailleurs, qui avait tant de soins de sa personne, que les prétextes lui faisaient maintenant sérieusement défaut.

Un jour enfin, on reçut une nouvelle lettre de Paul de Marcène. Elle était très sobre de détails, comme la première; elle disait seulement que les affaires n'allaient ni trop bien ni trop mal, et qu'il n'y avait ni à se plaindre ni à se louer beaucoup; Marcène parlait de revenir, du reste; car, n'ayant reçu aucune nouvelle de chez lui, il était très tourmenté. « Tu ne m'écris donc pas, mandait-il à sa sœur, à l'adresse de M. Géléas, à Paris, rue des Prouvaires, 47? Tu auras trouvé quelque autre combinaison dans ta tête, et tes lettres courent le monde à ma recherche. Fais donc comme je te l'ai dit, car je meurs d'inquiétude. » — Mais j'ai agi selon ses recommandations, au contraire, s'écria Mme Bonhommel; quelle combinaison veut-il que j'aie inventée? Le malheureux, sais-je où il est! »

Immédiatement, et sans perdre une minute cependant, elle écrivit une grande lettre à son frère et l'adressa, ainsi que les précédentes, rue des Prouvaires, 47, à Paris. Une circonstance l'empêcha de faire partir cette missive sur-le-champ. Un messager apporta la nouvelle, à Haute-Loge, que Philippe était atteint d'une maladie inflammatoire, du caractère le plus grave. Depuis quinze jours, il ne se levait plus et n'avait auprès de lui qu'une domesticité rustique, incapable de le soigner. Son médecin ordonnait qu'on prévînt la famille, afin qu'elle envoyât quelqu'un d'intelligent si elle ne pouvait venir elle-même. Le parti d'Elisa fut promptement pris, son devoir de belle-mère le lui indiquait : elle fit à la hâte un paquet de quelques objets

qui lui étaient indispensables, et alla s'installer auprès de Philippe. Pendant trois semaines elle ne quitta pas le chevet du malade ; mais son dévouement n'y put rien. Le moral seul s'améliora vers la fin, et Philippe témoigna plusieurs fois à son ancienne ennemie combien il était touché des soins qu'elle lui prodiguait. « Cela n'y changera rien, lui dit-il un jour ; cependant, je ne vous en remercie pas moins. Qu'on ne vende pas mes chevaux, ajouta-t-il ; je vous les recommande ; il y a de quoi les nourrir ici. Je laisse une jolie fortune derrière moi. Tout cela sera pour l'enfant. »

Ce furent à peu près ses dernières paroles.

XXII

Quelques mois après les événements qui ont été racontés dans le chapitre précédent, un voyageur, venant du Havre et débarqué à Paris depuis la veille, sortit de grand matin de l'hôtel où il avait passé la nuit. Tout en demandant son chemin à quelques passants, et après des indications qui paraissaient laisser une certaine incertitude dans son esprit, l'étranger arriva devant l'église Saint-Eustache. Après avoir tourné les yeux de tous les côtés, fait quelques pas dans divers sens et être revenu se poster devant l'église, il finit par aborder un sergent de ville de service à cet endroit et lui dit :

« La rue des Prouvaires, s'il vous plaît ?

— Vous y êtes, » répondit le sergent de ville.

L'étranger regarda le vaste espace libre qui était devant lui, ainsi que les constructions du marché qui l'occupaient, et reprit :

« Je ne vois pas de rue.

— Il n'y en a plus, en effet, répliqua son interlocuteur.

— Vraiment ! Et qu'en a-t-on fait ?

— On en a fait une place, dit le sergent de ville.

— Vous voulez dire que la rue a été démolie.

— C'est la même chose.

— Alors il est inutile de chercher le numéro 47.

— Tout à fait inutile. »

L'étranger remercia l'agent de ces renseignements, alla et revint plusieurs fois sur ses pas comme quelqu'un dont les projets ont été tout à coup bouleversés, puis il héla un cocher qui passait et le pria de le conduire à l'hôtel des Postes. Là, il demanda le bureau des lettres de rebut. Aux questions qu'il fit, un employé lui apprit que toutes les lettres adressées depuis plus d'un an chez M. Géléas, rue

des Prouvaires, 47, avaient dû être brûlées, la rue n'existant plus et M. Géléas ayant sombré dans l'océan parisien ; mais qu'il en restait une, arrivée depuis dix mois environ, qui répondait aux indications fournies par son passeport, et qu'elle allait lui être remise. Marcène, car c'était lui, s'empara de la lettre, la lut, et quelqu'un qui l'eût observé attentivement alors eût pu remarquer que, tour à tour, sa figure exprimait le contentement ou se rembrunissait selon les impressions très diverses que cette lecture faisait naître en lui. Enfin, il parut prendre une détermination subite, entra dans un cabinet de lecture et écrivit à sa sœur dans les termes suivants :

« Ma chère Elisa,

» J'aurais pu essayer de te ménager une surprise et tomber dans tes bras au moment où sans doute tu ne t'y serais guère attendue ; mais je suis trop impatient moi-même de t'annoncer une aussi bonne nouvelle ; réjouis-toi, ma sœur, dans vingt quatre heures je serai auprès de toi. Je ne reviens ni en Nabab ni en enfant prodigue ; j'ai quinze mille francs dans ma ceinture ; mais je te raconterai ce qu'il m'a fallu dépenser de peine et d'énergie pour les avoir. D'ailleurs, tu en jugeras peut-être par mon visage ; la fatigue et les soucis ont garni mes tempes de quelques cheveux blancs.

» A présent, te voilà bien renseignée, et je voudrais de mon côté l'être aussi complétement sur ton compte que tu peux l'être sur le mien. Voici la première lettre que j'aie de toi ; elle vient de m'être remise à la poste et est vieille de dix mois. Je t'expliquerai tout cela. Et toi, combien de choses n'auras-tu pas à m'expliquer à ton tour ! Il me manque, pour bien comprendre ta lettre, toute la correspondance qui l'a précédée. Qu'est-ce que cet enfant dont il est question à chaque ligne. Il paraît qu'il s'appelle Paul ; si c'est en souvenir de moi, j'en suis bien reconnaissant à ses parents, et c'est sans doute à cause du nom qu'il porte que tu manifestes pour lui un pareil enthousiasme. Ne va pas oublier cependant qu'il ne t'est rien, et que c'est moi qui suis le vrai Paul ; aussi, demanderai-je qu'aussitôt que je serai là on le renvoie au pays d'où il vient. Je ne me sens aucun goût pour cet enfant.

» En continuant ma recherche de l'inconnu, je remarque que Mlle de Blanria est avec vous, et je lis dans un *post-scriptum* que M. Philippe Bonhommel est très malade, et que tu es occupée à le soigner. Ah çà ! Mlle de Blanria ne serait-elle point Mme Bonhommel, et le petit Paul un petit Bonhommel ? Toutes ces déductions me paraissent très logiques et ces événements sont dans l'ordre des choses qui devaient arriver. Peut-être trouveras-tu seulement que

j'en parle bien froidement. Tu étais habituée à lire dans ma pensée, ma sœur, et je veux que tu reprennes cette douce habitude. Oui, je l'avoue, j'ai éprouvé pour Athalide un amour que je me sens incapable d'avoir désormais pour aucune autre femme; ce sentiment a été même assez profond pour me soutenir dans mes premières luttes avec le sort; mais j'ai puisé dans ces luttes mêmes de nouvelles forces; comme un soldat vaillant, je me suis passionné pour le combat; je suis devenu tel que tu voulais que je fusses, et je puis voir, sans regrets, tomber les chaînes qui m'auraient empêché de marcher. Plus réfléchi maintenant, je juge sévèrement la folie des engagements que j'avais pris autrefois, et, redevenu libre, je n'irai pas me plaindre que des serments qui auraient pu lier ma conscience aient été violés. Ne redoute donc plus pour moi les entraînements funestes, le temps des égarements est passé. Je te reviens fort sage, et avec le cœur le plus raisonnable qui puisse être, tout en t'aimant tendrement.

» PAUL DE MARCÈNE. »

Lorsque cette lettre, portant le timbre de Paris, parvint à sa destination, on était réuni dans le salon de l'ancienne demeure de Philippe, où la famille s'était transportée après la mort de celui-ci. Tous les cœurs battirent précipitamment et à l'unisson. Athalide devint pâle comme une morte.

« Allons, remets-toi, lui dit Elisa. Ce ne peut être qu'une bonne nouvelle. »

Mlle de Blanria, par un mouvement rapide, saisit le petit Paul qui était assis auprès d'elle et le couvrit de baisers.

Mme Bonhommel posa tendrement sa main sur le front de la jeune fille et lut tout haut la lettre de son frère. Le vieux M. Bonhommel, bercé par la voix de sa femme, s'endormit bientôt. Mme de Marcène, que l'âge avait beaucoup affaiblie, n'avait compris qu'une chose, c'est que son fils allait revenir, et elle pleurait plus qu'elle n'écoutait. Athalide, le cou penché du côté d'Elisa, ne la quittait pas des yeux; elle semblait chercher dans chaque mot un sens qu'elle seule y pouvait trouver, et elle tenait l'enfant dans ses bras comme si elle eût craint qu'il ne lui échappât ou qu'on ne voulût le lui enlever. Lorsqu'Elisa arriva vers la fin de la lettre et qu'elle s'aperçut que sa voix hésitait, elle la pria de continuer d'un ton bref qui ne lui était pas habituel. Enfin, lorsque la lettre fut entièrement achevée, elle se leva et sortit précipitamment de la pièce où on était. Elisa alla la rejoindre au bout de quelques instants, mais Athalide s'était renfermée dans sa chambre. Plusieurs fois elle l'appela en la suppliant de lui ouvrir, mais elle l'entendait qui sanglottait et en

obtenait à peine une réponse. Lorsque, à force de prières, elle put entrer, elle trouva Mlle de Blanria au milieu d'une foule d'objets en désordre et arrangeant des paquets.

« Tu ne partiras pas, s'écria Elisa, je ne veux pas que tu partes. Il ne sera pas dit que ce qui devait être un bonheur, nous aura apporté l'affliction. Et toi ! ne crois-tu donc pas que je t'aime ? Et l'enfant ? Est-il possible que nous nous séparions ? »

Mlle de Blanria se laissa tomber sur une chaise.

« C'est vrai, dit-elle.

— Laisse-moi faire, reprit Mme Bonhommel. C'est moi qui suis cause de tout. Je lui ai toujours appris qu'il fallait refouler bien loin les sentiments les meilleurs, n'écouter que la voix de l'intérêt ; mais si c'est là mon œuvre, je la déferai, et je n'y aurai point de peine, car son cœur est bon et ouvert aux émotions généreuses. »

Le lendemain, vers six heures du soir, une voiture entra dans la cour de Haute-Loge et Marcène en descendit. Un jardinier gardait seul cette demeure. Il répondit, aux questions que lui adressa Marcène, que la famille habitait actuellement l'ancienne propriété de M. Bonhommel fils.

« Qu'est donc devenu M. Philippe ? demanda Marcène.

— Le bon Dieu l'a pris ; monsieur le sait bien, répliqua le jardinier.

— Et à qui appartient son domaine !

— A Mme Bonhommel, monsieur.

— Et qui est Mme Bonhommel ?

— Oh ! monsieur le sait bien, » répliqua le jardinier d'un air fin.

Cet homme a raison, pensa Marcène, et je ne sais vraiment pourquoi je l'interroge ; je suis curieux de voir l'air dont Athalide va me recevoir, ajouta-t-il à part lui.

Il remercia le jardinier de ses indications et repartit. Vers huit heures du soir, sa voiture s'arrêta devant une grille en fer qui bordait la route, et derrière laquelle on apercevait un parc soigneusement entretenu ; au-dessus d'une verte pelouse on voyait s'élever en amphithéâtre une maison restaurée avec goût, et dans laquelle Marcène eut peine à reconnaître l'habitation noire, perdue de vétusté et entourée d'une cour malpropre, qui était l'ancienne résidence de M. François et de son neveu Philippe. Il n'eut pas, d'ailleurs, le temps de se livrer à de grandes réflexions. A peine posait-il le pied à terre, que sa sœur était dans ses bras. Ce qu'ils se dirent peut se deviner. Heureux moments que ceux où l'on se retrouve après une longue absence, où l'on voudrait tout exprimer dans un seul mot et épuiser sa joie comme une coupe délicieuse que les lèvres ne peuvent plus quitter ! Mme de Marcène arriva à son tour, et ce furent de nou-

veaux embrassements et de nouvelles larmes. M. Bonhommel lui-même, qu'on rencontra sur le perron de l'escalier, pleura aussi et tint même un discours à Marcène, dans lequel, par une magie de son imagination, il crut pouvoir rappeler que c'était lui, M. Bonhommel, qui avait élevé Marcène et en avait fait un homme.

Enfin, on conduisit le voyageur dans le salon. Des fauteuils en désordre, des ouvrages de femme jetés pêle-mêle et confusément sur une table, témoignaient de l'empressement avec lequel on s'était levé en entendant le roulement de la voiture. Une seule personne était restée auprès de la table et paraissait travailler. Lorsque Marcène entra, elle alla vers lui, et lui tendant la main :

« Monsieur de Marcène, dit Athalide, car c'était elle, je devais laisser à votre famille le bonheur d'être la première à vous recevoir, mais je partage sa joie par l'amitié que j'ai pour elle. » Elle se hâta de dégager sa main de celle de Marcène, afin qu'il ne s'aperçût pas qu'elle tremblait.

Marcène balbutia quelques mots, mais sa mère et sa sœur l'entourèrent, le pressèrent de questions ; il dut répéter souvent les mêmes récits, s'interrompre pour donner les renseignements qu'on lui demandait, se reprendre, se prêter à de nouvelles caresses, et lorsque lui-même, à son tour, voulait adresser une question, c'était à peine si on lui répondait ; il lui fallait parler toujours ; lui seul intéressait. Heures heureuses ! si une pénible contrainte n'eût retenu tous ces cœurs qui demandaient à s'abandonner entièrement ! mais une parole dite involontairement, un regard de l'un d'eux, suffisaient pour rappeler à Paul et à Athalide leur situation réciproque. Dans ces moments-là, le silence se faisait subitement; Marcène quittait brusquement la place qu'il occupait, et marchait avec bruit dans le salon, au grand déplaisir de M. Bonhommel, que la conversation seule pouvait endormir.

La nuit ne fut pas, pour le voyageur, celle qu'il eût dû goûter, si les dieux du foyer avaient fêté son retour. L'accueil fait par Athalide, qui l'avait reçu, pensait-il, comme une maîtresse de maison polie, le révoltait; un tel oubli du passé, soutenu par un tel sang-froid, lui était odieux. L'amour pouvait bien passer, lui-même n'en offrait-il pas la preuve éclatante ? mais son souvenir devait être au moins respecté. Maintenant il haïssait Athalide autant qu'il avait cru l'adorer autrefois, et pour ne point accepter plus longtemps une hospitalité qui lui était à charge, il quitterait dès le lendemain la demeure de la jeune femme, et emmènerait avec lui sa famille à ce cher Haute-Loge, où il était né.

Dans ces dispositions, Marcène se leva de grand matin, et son premier mouvement fut d'aller à la fenêtre, de l'ouvrir et de promener

son regard dans la campagne. Il revoyait au loin une contrée qu'il avait connue autrefois; une chaîne de montagnes à l'extrême horizon, sur la droite un pays boisé au fond duquel il savait qu'était caché Hautes-Loge, à peine aperçu par lui la veille; plus près de lui, le beau domaine qui avait appartenu jadis à M. François Bonhommel, et immédiatement sous ses yeux un parc vert et ombreux. Cette nature calme, et qui lui rappelait tant de souvenirs, le fit songer à toutes les misères qu'il avait endurées pendant sa vie errante; il éprouva une émotion qu'il se croyait devenu incapable de ressentir, et descendit dans le parc dont il parcourut rapidement les allées. Tout à coup, dans un moment où il s'était rapproché de la maison, il entendit une fraîche voix d'enfant, et vit bientôt accourir un bambin de trois ans environ. Ce doit être là le petit Paul dont ma sœur me parlait tant, se dit-il. L'enfant vint à lui et lui dit, avec la charmante familiarité de son âge :

« Est-ce que tu es monsieur Paul?

— Oui, lui répondit Marcène, et toi, tu es le petit Paul, n'est-ce pas?

— Je suis le petit Paul, » dit l'enfant qui leva les bras en l'air comme s'il s'apprêtait à être enlevé et embrassé.

Marcène allait prendre l'enfant, lorsqu'il entendit venir quelqu'un. Il regarda, reconnut Athalide et s'arrêta.

« Aimez-vous les enfants, monsieur de Marcène? lui dit-elle.

— Mon Dieu! il est d'usage de répondre oui, en pareil cas; mais la vérité est que je les aime peu, répondit-il froidement.

— Viens, Paul, dit Mlle de Blanria, on ne court pas à cette heure dans le jardin. Et elle emmena le bambin, qui essaya vainement de protester contre cet ordre en s'attachant à la redingote de Marcène.

Ce dernier, en voyant partir la jeune femme, se sentit honteux de sa réponse. Mais il avait éprouvé un plaisir étrange à la blesser dans ce qui devait être ses affections les plus chères; d'ailleurs, la vue de cet enfant, aux côtés d'Athalide, lui avait été insupportable. En même temps, et par un bizarre contraste, il ne pouvait s'empêcher de trouver l'enfant charmant et la mère plus belle que ses souvenirs ne la lui retraçaient. Il remarqua aussi qu'Athalide avait grandi, que sa taille était plus élancée et plus développée, et que sa démarche avait plus de grâce et de dignité qu'autrefois. Il pensa à cette transformation que le mariage et la maternité donnent à la femme, et il ressentit un chagrin réel tout en l'admirant malgré lui, tandis qu'elle s'éloignait.

Au déjeuner, que la cloche annonça bientôt, il y eut une répétition de la scène de la veille. C'étaient toujours des histoires qu'on demandait à Marcène, et auxquelles il devait répondre. De temps à

autre, il portait les yeux du côté d'Athalide, afin de l'intéresser à la conversation, et comme s'il eût voulu se faire pardonner sa brusquerie du matin; mais elle paraissait vouloir se tenir à l'écart au milieu d'une famille qui n'était point la sienne. Quand le repas fut achevé, Elisa prit son frère par le bras et l'entraîna dans le jardin. Ils firent quelques pas et s'assirent sur un banc en vue de la maison :

« Athalide, dit Elisa, amène-nous Paul, que je le présente à mon frère.

— M. de Marcène n'aime pas les enfants, » répondit-elle.

Cependant, elle revint bientôt après, tenant l'enfant par la main.

« Il faudra bien qu'il aime celui-ci, reprit Elisa, car je prétends le lui donner. Le veux-tu? fit-elle à son frère en lui présentant le petit Paul.

— Mais tu n'as pas le droit d'en disposer, répliqua son frère.

— Comment! n'est-il pas à moi? riposta Elisa.

— Quelle plaisanterie! répondit Marcène.

— Jeanne, dit Elisa en appelant une femme de la maison qui passait en ce moment, à qui, je vous prie, est cet enfant?

— A M. Bonhommel, répondit la femme.

— Et à qui encore?

— A madame, pardi!

— Mon cher ami, reprit Elisa, il s'est passé de grandes choses pendant ton absence, et il est bien temps que tu les saches. »

Alors elle lui raconta son mariage avec M. Bonhommel, que Marcène ignorait.

« Maintenant, ajouta-t-elle lorsqu'elle eut achevé, veux-tu bien de ton neveu? Je me sens trop vieille pour m'occuper de lui; je n'ai plus la force qu'il faudrait pour cela. Tu m'as donné trop de soucis, mon pauvre Paul, et voici un petit être qui aura besoin de toi. Tu devrais songer aussi à lui trouver une mère. »

Elisa avait des larmes dans la voix en parlant ainsi.

« A propos, dit-elle tout à coup, que m'écrivais-tu donc de Paris? Athalide est encore demoiselle; un beau parti s'est présenté, mais elle l'a refusé, parce qu'elle aime quelqu'un qui est parti bien loin..... et qui n'est pas encore revenu.

— Il est bien revenu, au contraire, s'écria Paul, auquel tout un mystère fut subitement révélé. Chère Athalide, je n'ai jamais aimé que vous, et si j'ai montré si peu de joie de vous revoir, c'est qu'à mon tour je me suis cru oublié. Me pardonnez-vous?

— Le voici, ton pardon, » dit Elisa, qui saisit l'enfant dans les bras d'Athalide et le livra aux embrassements de Marcène.

ALPHONSE DEQUET.

LES

CITES OUVRIÈRES

EN FRANCE

Histoire des Classes laborieuses, par M. Du Cellier, in-8°. Paris, Didier. 1862. — *Observations sur l'état des Classes ouvrières*, par M. Fix, in-8°. Paris, Guillaumin. 1862. — *L'Ouvrière*, par J. Simon, in-8°. Paris, Hachette.

Au milieu de la fermentation intellectuelle qui prépara la crise politique et sociale de 1848, il se répandit, sur la condition des ouvriers dans le passé et dans le présent, des notions incomplètes et insuffisantes, qui faussèrent l'opinion et semèrent partout une haine et une défiance avec lesquelles on n'aurait point eu à compter si on avait eu le soin d'offrir à l'investigation et à la curiosité des esprits un tableau impartial et sérieux des populations qui s'occupent des travaux manuels, et qui reçoivent des salaires. L'histoire du travailleur n'était présentée que comme un éternel martyrologe, dont le plus lointain avenir ne laissait pas même entrevoir le terme. Jacques Bonhomme, disait-on, n'avait échappé à la tyrannie patriarcale du noble gaulois que pour passer sous l'esclavage plus savamment organisé et plus dur de la loi romaine. Délivré de l'esclavage proprement dit, il était retombé sous la brutale domination des Francs, que le clergé avait régularisée pour en partager le profit, et qui était devenue, au Xe siècle, le servage sous le bon plaisir d'un seigneur clerc ou laïc. Si la royauté avait, dès le XIIe siècle, commencé, avec le concours de la bourgeoisie naissante, contre le régime féodal, une

lutte qui devait se terminer par un triomphe, ni la lutte ni le triomphe n'avaient profité aux travailleurs. Tandis que le peuple restait asservi à la misère, la bourgeoisie grandissait en richesses et en influence, jusqu'au jour où, devenue assez puissante, elle put revendiquer pour elle-même le droit de disposer de la France. Jacques Bonhomme, ébloui par de séduisantes promesses, l'aida à se débarrasser de l'autorité des nobles et des prêtres, à renverser le pouvoir royal; mais il ne gagna à ce changement qu'un nouveau genre d'oppression. Le résultat dernier des entraînements de 1789 et de 1793 avait été de donner à la bourgeoisie toute facilité pour reprendre à son profit l'éternelle exploitation du prolétaire en la déguisant habilement sous les grands mots de liberté et d'égalité pour lesquels le malheureux Jacques avait souffert la faim et versé son sang pendant la révolution. Devenu serf du capital, le salarié se trouvait, après dix-huit siècles de souffrances, plus malheureux, plus humilié, plus dégradé que jamais, parce que, maintenant, il comparait sa servitude avec la liberté des autres classes, et pouvait apprécier le poids de sa dépendance. — Sans doute, il y avait quelque chose de fondé dans ces amères doléances. Ce n'est pas Jacques Bonhomme qui a directement profité des révolutions successives qui ont tour à tour délivré ses compagnons de chaîne. Néanmoins, des résultats incontestables frappent aujourd'hui les yeux; l'importance des classes ouvrières dans la société moderne ne peut plus être mise en doute. Une influence énorme reste désormais assurée à notre démocratie. Cette position n'a pas été conquise en une seule bataille, et les péripéties de la lutte seraient longues à retracer. De même que la bourgeoisie a refait notre histoire nationale, écrite successivement au point de vue du clergé, de la noblesse et de la royauté, de même le prolétaire, l'ouvrier peut réclamer la place qui lui appartient dans le passé, reconstituer le tableau de la condition civile et de la situation industrielle qui lui ont été faites à travers les dix-neuf siècles écoulés depuis la conquête de César, et se faire restituer la part militante et glorieuse qui lui convient dans les événements de notre histoire et dans les progrès de cette civilisation, qui est le patrimoine commun de la France entière. Ce tableau montrerait qu'en France les classes vouées au travail manuel n'ont pas cessé de s'élever par une progression lente mais constante. Elles ont souffert, elles ont lutté, elles ont subi l'oppression féodale, les exigences du fisc, les exploitations de toute sorte; mais, en même temps, elles ont profité des améliorations que les autres classes obtenaient pour elles seules. Il y a plus, la noblesse et la bourgeoisie ont toujours apporté leur contingent d'idées et de dévouement à la solution des questions qui intéressent spécialement les salariés; elles ont contribué à fon-

der toutes les institutions qui leur profitent directement. C'est là ce qu'on eut le tort d'oublier en 1848. La défiance d'un côté, des haines de l'autre, firent méconnaître la solidarité de toutes les classes, qui a été le caractère constant et incontestable de la société française, et qui devient chaque jour plus évidente. La panique de 1848 est aujourd'hui un cauchemar évanoui. Les ennemis se sont regardés de près, et, s'appréciant mieux, se sont serré la main.

Parmi les diverses tentatives faites pour hâter ce rapprochement, il en est une qui mérite tout particulièrement d'attirer l'attention; c'est une des plus récentes, et c'est une de celles qui promettent le plus. Nous parlons des cités ouvrières. Les capitalistes qui les ont fondées semblent avoir repoussé les suggestions de l'intérêt personnel, et ne s'être inspirés que du ferme désir d'être utiles à ceux de leurs semblables pour qui le travail est un gagne-pain mal assuré; ils semblent n'avoir cherché qu'un moyen efficace de corriger les circonstances fatales qui, de tout temps, ont, par degrés, entraîné l'ouvrier à la misère, à l'ivrognerie, à la débauche, et en ont fait une victime involontaire du mal. Le résultat de l'épreuve, hâtons-nous de le dire, a dépassé les plus enthousiastes espérances, et partout le succès a été la récompense d'efforts si méritoires. Au moral et au physique, le bien-être s'est installé partout où une cité ouvrière a été établie. Le vice, la paresse, l'ivrognerie, le désordre, la malpropreté, la misère ont disparu. Sur l'ancien cloaque assaini, purifié, on a vu grandir une population ardente au labeur, économe, sachant employer son loisir d'une manière intelligente, comprenant, recherchant les devoirs et les honnêtes plaisirs de la vie de famille. D'aussi excellents résultats, et les moyens par lesquels on les a obtenus, veulent être étudiés avec soin. Il ne faut pas craindre les détails minutieux, dussent-ils paraître rebutants à quelques personnes; car la plus humble amélioration peut devenir une source de bien-être pour des milliers de travailleurs; il ne faut pas se lasser d'insister sur les bienfaits de cette institution, puisqu'on encourage ainsi les capitalistes à poursuivre une œuvre heureusement commencée. Faire connaître les cités ouvrières, c'est contribuer à les propager.

I

On ne peut apprécier à leur juste valeur les effets bienfaisants des cités ouvrières et l'opportunité de leur création qu'en se rendant compte de ce qu'étaient, de ce que sont encore la plupart des loge-

ments habités par les travailleurs. On se ferait difficilement une idée de l'insalubrité de la plupart de ces habitations. M. Blanqui décrivait, il y a quatorze ans, les maisons d'ouvriers pauvres à Rouen : « On n'entre, disait-il, dans ces maisons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne peut se tenir debout. Ces allées servent de lit à un ruisseau fétide, chargé d'eaux grasses et d'immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les étages, et qui séjournent dans de petites cours mal pavées en flaques pestilentielles. On y monte par des escaliers en spirales, sans garde-fou, sans lumière, hérissés d'aspérités produites par des ordures pétrifiées, et l'on aborde ainsi de sinistres réduits, bas, mal fermés, mal ouverts, presque toujours dépourvus de meubles et d'ustensiles de ménage. Le foyer domestique des malheureux habitants de ces réduits se compose d'une litière effondrée, sans draps ni couvertures, et leur vaisselle consiste en un pot de bois ou de grès écorné, qui sert à tous les usages. Les enfants les plus jeunes couchent sur un sac de cendre. Le reste de la famille se plonge pêle-mêle, père et enfants, frères et sœurs, dans cette litière indescriptible comme les mystères qu'elle recouvre : « Je ne suis pas riche, moi, disait une » vieille femme en montrant sa voisine étendue sur l'aire humide de » sa cave; mais j'ai ma botte de paille, dieu merci ! » A Reims, la ville industrieuse et opulente, même dénûment, même insalubrité dans les habitations de l'ouvrier. Ces habitations, on pourrait dire ces tanières, sont comme cachées sous les fondements des anciens remparts; l'eau de pluie en couvre le sol pendant l'hiver, les toits sont effondrés, l'air, l'espace, le jour manquent; les eaux ménagères, les humidités pluviales, les buées de la malpropreté y forment une atmosphère nauséabonde. Ces logements se multiplient en chambres immondes, soudées l'une à l'autre, et se prolongeant en interminables files, s'étouffant dans des couloirs obscurs, s'enterrant dans des caves, se perchant dans des greniers, toujours sinistres comme des cachots, et dérobant à la lumière la famine, la misère, la débauche et la maladie. Dans une de ces maisons qui sert de pension d'ouvriers, le procès-verbal de la commission municipale a constaté qu'il existe, au fond de la cour, une espèce de cellier précédé d'un dessous d'escalier où sont établis des lieux d'aisance. Rien de plus malsain que ce réduit obscur où l'air pénètre à peine, où l'humidité est constante, et qui sert de chambre à un ménage et, en plus, à deux ouvriers. Ailleurs, les mêmes procès-verbaux parlent d'un grenier assez étendu, mais entièrement privé d'air et de jour, et n'ayant, dans la toiture, qu'une vitre dormante. Ce grenier sert de chambrée contenant quatre lits, dans chacun desquels couchent deux ouvriers. Le pavé de la cour où s'ouvre le grenier a besoin d'être

rétabli entièrement, les eaux pluviales et ménagères y croupissent. M. J. Simon a vu, sous un escalier, une soupente de deux mètres de long, sur un mètre de large. Il est impossible de s'y tenir debout, même sous la partie la plus élevée de l'escalier. Il n'y a point de fenêtre, et pour avoir un peu d'air et de jour, il faut laisser la porte ouverte. Dans ce trou gisait une femme, malade, paralytique. Elle y a vécu pendant deux ans et demi. Ce logement n'est plus aujourd'hui qu'un fournil ; mais il reste encore à Reims les milliers de logements ignobles du boulevard Cérès, de la cour Fructus, de la cour Saint-Joseph, de la place Saint-Nicaise, du cimetière de la Madeleine, de la rue Barbâtre, etc. A Amiens, il n'est pas rare de trouver des ouvriers qui, par nécessité ou par insouciance, habitent les logements les plus insalubres. Dans la paroisse Saint-Germain, rue du Milieu, on aperçoit une maison morne et sale. L'eau du ruisseau y descend et y séjourne constamment ; le vent, la neige et la pluie y entrent par les ais mal joints des débris de bois qui servent de porte, et si l'on fait du feu, la fumée remplit la maison et étouffe les habitants. Dans ce logement, demeurent deux vieillards. Le mari a quatre-vingt-trois ans et la femme quatre-vingt-deux. Ils s'y sont installés, il y a cinquante-sept ans, ils y mourront. A quelques pas, dans le même quartier, on trouve un rez-de-chaussée composé de deux pièces mal pavées en petites pierres. La pièce de derrière ne prend jour d'aucun côté ; elle communique par un mur mitoyen tout délabré et crevassé de lézardes, avec une salle appartenant à une maison voisine, et dans laquelle sont déposés des os. Quand les jours chauds arrivent, l'odeur qui s'en dégage est insupportable. Dans cette seconde pièce, littéralement infectée par le voisinage de ce dépôt d'os, loge tout un ménage, père, mère, et six enfants, dont cinq en bas-âge et une fille de vingt et un ans. En 1861, un incendie consuma une fabrique et toute une rangée de maisons de ce quartier sinistre. On a reconstruit ce qui a été brûlé, et l'on n'a pas touché aux maisons environnantes.

Lille est sans contredit, de toutes les cités industrieuses de la France, celle où les ouvriers sont dans l'état le plus misérable. Le quartier des Etaques, que M. Villermé et M. Blanqui ont à jamais rendu célèbre, contient plus de cinq mille ouvriers entassés sur un espace de vingt-quatre mille mètres carrés. Les habitants y sont beaucoup plus agglomérés que dans les quartiers les plus peuplés du vieux Paris. Les plus pauvres ouvriers de cette rue maudite habitent des caves sordides ou des greniers où rien ne garantit le locataire contre les températures extrêmes. Ces entassements de travailleurs dans des maisons malsaines, dans des quartiers misérables, se présentent dans presque toutes les villes manufacturières. Presque

partout on retrouve ces agglomérations de bâtisses mal faites, mal assises, pressées les unes contre les autres, ayant pour sol les marécages des ruisseaux, des eaux de pluie et de ménage, pour toiture et pour murs, tous les débris des démolitions. A Lille, on appelle ces groupes de logements des *courettes;* dans l'Anjou, des *tuffières;* à Roubaix, des *forts* ; à Saint-Quentin, des *couvents.* Il serait difficile de décrire ces labyrinthes, formés de longues ruelles qui débouchent l'une dans l'autre, et sont toutes bordées de vieilles et chétives maisons, où les familles s'entassent sans aucun souci de propreté et de salubrité. Les fenêtres sont en nombre insuffisant et ne donnent passage qu'à un air vicié. Dans beaucoup de maisons, elles sont établies de manière à ce qu'on ne puisse point les ouvrir. Les cheminées y sont à peu près inconnues. Quand il y en a, elles sont hors de service, et d'ailleurs les locataires manquent de moyens d'entretenir du feu. Les caves sont encore plus misérables : elles n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons; elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier, des marches de pierre ou une échelle roide en mauvais état. Le point d'appui supérieur de l'escalier sert à la fois de porte et de fenêtre; c'est un soupirail fermé le soir par une trappe. Au fond, est une cage de pierre ou de briques, avec un sol nu et détrempé par l'humidité. L'espace est limité à quatre mètres sur cinq, sans autre jour que celui qui descend du soupirail. C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le mobilier ordinaire de ces habitations se compose, outre les objets de la profession du locataire, d'une sorte d'armoire en planches pour déposer les aliments, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table et d'un grabat, dont les seules pièces sont une paillasse et des lambeaux de couvertures crasseuses, usées, semblables à des tamis. La charité, qui est très active à Lille, distribue beaucoup d'objets de literie, et l'aumône annuelle de l'administration du Cercle Lillois consiste en lits de fer. En quatre ans, le bureau de bienfaisance en a donné près de cinq mille; mais les habitants des courettes ou des caves ne les utilisent point; le plus souvent, ils les refusent à cause de l'insuffisance du local. Tels sont encore beaucoup de logements d'ouvriers dans les villes manufacturières. Les descriptions qu'en ont faites, il y a quatorze ans, M. Blanqui et M. Villermé peuvent se vérifier en plus d'un endroit. Voici, par exemple, la maison n° 40 de la rue des Etaques : « L'échelle appliquée sur le mur, dit M. J. Simon, est périlleuse et ruinée; il y a juste assez de jour pour lire au bas de l'escalier : on n'y lirait pas longtemps sans compromettre ses yeux. Le fond de la cave est entièrement obscur. Le sol est humide et inégal,

les murs sont noircis par le temps et la malpropreté ; l'air est épais, non renouvelé ; l'espace de trois mètres sur quatre est rétréci par une quantité d'ordures de toutes sortes, coques d'œufs, écailles de moules, terre remuée et humide, fumier plus sale que le plus sale fumier. On ne marche pas dans ce souterrain, on se couche et l'on dort où l'on est tombé. Un escabeau, un bois de lit sans literie, ni paille, ni couverture ; trois vases en terre, un poêle, dont le dessus est disposé de manière à servir de chaudron, composent le mobilier. Quatre personnes habitent cette tanière : deux filles de vingt à vingt-cinq ans, leur père, ouvrier ; leur mère, âgée de soixante-treize ans, impotente, qui n'est pas sortie de cette cave depuis trente ans. »

Bien que ce triste état de choses eût pour excuse, à Lille, les nécessités d'une ville fortifiée où l'espace est étroitement circonscrit, dès que le mal fut signalé, on s'efforça d'y porter remède. Les caves où croupissaient plus de 4,000 ménages d'ouvriers de Lille, furent vouées à la destruction. Sur 3,600, plus de 3,000 ont été comblées. Quant à celles qui restent, la commission des logements insalubres, qui fonctionne à Lille avec une si louable énergie, les marque successivement pour qu'elles soient détruites ; mais on est obligé de les tolérer provisoirement, parce que les familles qui les habitent ne sauraient où se loger. Seulement, il est fâcheux que l'ouvrier pauvre n'échappe à la cave que pour tomber dans la courette. A mesure qu'on supprime une cave, on devrait empêcher qu'elle fût remplacée par une courette, et l'on ne devrait autoriser que la construction de logements salubres. Là seulement est le remède.

Roubaix est une ville qui vient de sortir de terre. Elle n'est point cernée de remparts ; l'espace ne manque pas ; tout est construit, établi, distribué à neuf, et le nombre toujours croissant des ouvriers qui y affluent ne permet point aux constructeurs de fournir des logements en quantité proportionnée au nombre des demandes ; c'est là, pour les propriétaires, une garantie contre les non-valeurs. Ceux-ci, malheureusement, n'ont pas su ou voulu profiter de ces circonstances favorables ; ils ont entassé, sur un espace insuffisant, des maisons qui, par la mauvaise installation, la malpropreté et l'insalubrité, rivalisent trop souvent avec les courettes de Lille. Elbeuf se trouve dans les mêmes conditions que Roubaix ; sa prospérité industrielle est incomparable ; c'est une ville toute neuve et qui peut s'étendre aisément sur les coteaux qui l'avoisinent. Les constructeurs des maisons destinées aux ouvriers en ont profité, mais pour économiser sur l'achat du terrain et la main-d'œuvre, aucunement pour bâtir des logements spacieux et salubres à l'ouvrier, dont ils exigent cependant un payement régulier et assez fort,

« Vous montez deux ou trois marches formées de quelques pierres non taillées, dit M. J. Simon, et vous vous trouvez dans une chambre étroite, éclairée par une fenêtre exiguë et dont les quatre murs de terre n'ont jamais été ni blanchis ni crépis. Quelques madriers à demi pourris, posés de champ sur le sol, simulent un plancher. Sur le bord du chemin, une vieille femme loue, quinze sous par semaine, une hutte de terre qui est littéralement nue, sans chaise, sans table, sans lit. Un peu de paille, qui n'a jamais été renouvelée, lui sert de lit. Son fils, manœuvre sur le port, dort le soir à côté d'elle, sur la terre humide, dans ses vêtements du jour, sans paille, sans couverture; à quelques pas de là, en arrière du chemin, un trameur, âgé de soixante ans, habite une sorte de hutte ou de guérite, car on ne sait quel nom lui donner, dont la malpropreté fait soulever le cœur. Elle n'a que la longueur d'un homme et un mètre de largeur. Cet homme dort là la nuit, le jour il y travaille; voilà vingt ans que cela dure, il est presque idiot. »

Lille, Elbeuf, Amiens, Roubaix, Rouen, Douai, sont cependant de belles villes, et on a peine à croire qu'elles recèlent de pareilles misères. Mais Paris lui-même ne présente-t-il pas des contrastes aussi affligeants? La transformation qu'a subie cette ville depuis une douzaine d'années ne les a pas fait disparaître; parfois elle les a rendus plus frappants. En effet, dans Paris, là où des rues et des ruelles entières, ou du moins les rez-de-chaussée et les étages supérieurs étaient naguère occupés par les petits ménages, on voit aujourd'hui, bordant les larges boulevards et les spacieuses avenues, des palais-casernes dans lesquels les moindres logements atteignent des prix incompatibles avec le budget de l'ouvrier. L'espace, l'air, la lumière, manquaient hier au logement du travailleur de Paris; aujourd'hui, le logement même fait défaut. Dans le centre de Paris, les habitations accessibles aux petits ménages ont, depuis longtemps, disparu d'une façon absolue, et cependant la population ouvrière s'accroît par centaines de mille, convoquée en masse par ces mêmes travaux de démolition et de reconstruction où s'anéantissent les modestes habitations du travailleur. Or, si le budget des ouvriers ne leur permet point d'atteindre le prix même des logements inférieurs qui leur semblent destinés, si le logement leur manque, que devront-ils faire? ils ne peuvent pourtant point aller vagabonder, la loi l'interdit, ni loger dans les fours à chaux et les carrières abandonnées et désormais fermées; il faut donc qu'ils avisent. Ils se bâtissent, comme ils peuvent, sur des terrains vagues ou qui leur sont loués à court terme, des huttes sans nom, des espèces de wigwams de sauvages. Ils agencent des fragments de planches de toute longueur et de toute forme; la toile cirée ou goudronnée leur sert de toiture, un

jour de souffrance remplace la fenêtre, le papier huilé tient lieu de vitres. Là, ils s'établissent et parquent tant bien que mal, entassant leur famille souvent nombreuse, et leur misérable mobilier. Dans le beau temps on vit dehors, on ne souffre pas ; mais viennent l'humidité et la pluie, l'eau perlant du toit, suintant des parois, va augmenter la fange épaisse et malsaine, seul plancher de la misérable demeure. Ces logis s'installent d'habitude en dehors de l'ancien mur d'octroi et même au delà des fortifications. Il est peu des anciennes barrières où l'on n'en compte un nombre plus ou moins grand. Ceux de l'Etoile, de Batignolles-Monceaux, de Montparnasse, sont célèbres. Il est à remarquer que ces bouges, plus faits pour recevoir des pourceaux que des hommes, se distinguent toujours par quelque dénomination très euphonique. Les émigrants mi-sauvages de la barrière Montparnasse ont donné à leur carrefour le nom de *Quartier-Doré*, raillant eux-mêmes leur misère par un trait de cette gaieté qui n'appartient qu'à l'enfant de Paris. A Montrouge, une cité du même genre a été appelée la *Fosse-aux-Lions*. Un jour, le ruisseau, qui parcourait le nauséabond quartier et qui y servait de collecteur à tous les détritus solides et liquides, fut comblé par les soins du commissaire de police. Voilà un couloir sec, on s'y promène sans s'y salir. Le soir même on l'appelait la rue de Rivoli. Et le *passage du Soleil*, n'est-il pas bien désigné ? est-ce le propriétaire qui l'a ainsi baptisé ? non ; c'est l'ouvrier locataire, un jour que le propriétaire, pour l'expulser, enleva du logis la porte et la toiture. Il pleuvait ce jour-là ; le pauvre homme ouvrit un parapluie, ramassé je ne sais où, et attendit le passage du soleil, et, comme ce jour-là bien des toitures, bien des portes furent enlevées à des locataires sans argent, peu empressés de quitter le logis, le mot fut répété, et, depuis, il est resté à la cité.

Pour visiter ces attristants domiciles, il faut profiter de l'absence des habitants. On s'aperçoit alors qu'on a affaire, non point à ces espèces « d'animaux farouches mâles et femelles, noirs, livides, répandus par la campagne, » qu'a peints si fortement La Bruyère, mais, au contraire, à des êtres civilisés, intelligents, sociables, que le seul besoin opprime. A travers une vitre ou un papier crevé, on constate souvent, dans ces intérieurs, des traces d'ordre, de propreté et même d'une certaine ornementation. Tel ménage, qui n'a pas de toit et pas de cheminée, et possède à peine un grabat, une table boiteuse et deux ou trois chaises, cherche à relever par l'arrangement et le soin le misérable garni, et farde sa misère avec ces statuettes de plâtre que des artistes populaires italiens ou piémontais sèment en échange de quelques sous partout où ils passent, avec des vases de porcelaine dorée gagnés ou achetés aux foires de banlieue, avec

des cadres, des pots de fleurs, quelque chose enfin qui appartienne à la nature ou à l'art, comme pour attester que, malgré tout ce fumier, il germe encore là, avec une invincible obstination, une toute frêle, mais cependant vivace fleur d'idéal et de poésie.

Un des plus tristes caractères de la misère dans les grandes villes, et surtout à Paris, c'est l'isolement. La faim, la maladie, la mort vous saisissent au milieu de cent voisins. Porte à porte, on rit, on babille, on danse, on ne se doute même pas de votre infortune. Les habitants des quartiers qui recèlent le plus grand nombre des huttes dont nous parlons, passent à côté sans les remarquer. C'est ce dont nous avons pu nous assurer en entreprenant de visiter les agglomérations d'ouvriers de Monceaux, de Batignolles, de Montmartre, de Montrouge, de La Chapelle, de La Villette, etc.; il nous a fallu prendre de nombreux renseignements, errer longtemps de porte en porte et de rue en rue, avant de trouver la cité des chiffonniers que nous cherchions. Enfin, nous la découvrîmes entre le chemin de la Révolte et le cimetière de Batignolles. Le *passage du Soleil* a été bâti en 1854; on l'appela d'abord *passage Véro-Dodat*. Nous avons déjà dit comment il changea de nom. Le créateur de cette cité de la misère est un marchand de vins, qui ne se mit pas en frais pour ménager du bien-être à ses locataires. La première installation se composait de quarante cabanons en plâtre de cinq pieds carrés, en terre-plein, sans cheminées, et couverts, comme toiture, de papier goudronné. Dans ces réduits, ainsi que M. Honoré Arnoul l'écrivait au préfet en septembre 1854, il est impossible de respirer. En été, ce sont des fournaises; en hiver, des glacières, et toujours des tombes anticipées. Les immondices d'os, de papiers, de chiffons, de peaux d'animaux, entassés pêle-mêle aux quatre coins de ces cahuttes humides et malpropres, en font un lieu pestiféré. Ceci se passait en 1854. Le propriétaire louait chaque taudis deux francs et trois francs par semaine, payables d'avance, et se créait près de quatre mille francs de revenu net par an. Sur les réclamations charitables de plusieurs personnes, et notamment de M. Honoré Arnoul, quelques réformes furent faites. Aujourd'hui, le passage du Soleil est encore un baraquement bas, en plâtras, où il ne faut pas être de grande taille pour se pouvoir tenir debout. Les logements, espèces de cabanons au nombre de quarante, numérotés au charbon, ne se sont naturellement ni agrandis ni élargis; se sont-ils assainis? Il n'y a encore point de fenêtres; le jour n'arrive que par la porte, qui doit, par conséquent, rester ouverte par tout temps, si l'on veut travailler; mais la toile vernie a été remplacée par une toiture en bois noirci, percée, non point partout, mais çà et là, selon l'importance du locataire et de son loyer, de tuyaux en tôle, de cheminées

ou de poêles. A travers les portes ouvertes, on aperçoit des intérieurs peu brillants : quelques ustensiles de cuisine, un mauvais lit, souvent une simple paillasse ou un matelas jeté à terre, peu ou point d'autres meubles. En moyenne, ces trous sont habités au moins par un homme, une femme, un enfant ; il y en a qui contiennent de sept à huit marmots. Un treillis en avant de chaque case l'isole. C'est là-dessus qu'on étend le linge, et c'est des deux côtés de cette haie que l'on voisine, que l'on se querelle, qu'on échange des confidences et quelquefois des services. On voit la ménagère soucieuse raccommoder à sa porte une pauvre harde ou présider à l'apprêt d'un maigre régal. Les hommes sont absents ; la plupart sont au travail, à l'atelier, à la manufacture ; quelques-uns, pourtant, exercent sur place un métier sédentaire, humble et de peu de rapport, et dont l'indication est grossièrement tracée, au-dessus de la porte, au fusain ou à la craie. Les enfants, tout déguenillés, jouent, courent, dansent, et se font des niches dans l'enclos étroit et se roulent sur un sol que la moindre pluie change en boue liquide. Nous étions très désireux de causer avec quelques-uns des travailleurs parqués dans ce campement inhospitalier ; nous aurions voulu nous enquérir de leurs ressources, de leurs souffrances, de leurs espérances ; mais ils sont défiants et fiers ; ils ne demandent pas l'aumône et ne se plaignent pas de leur sort, et c'est une question de savoir s'ils accepteraient des encouragements et de l'assistance. Notre apparition par deux fois à la porte toute ouverte de la première cabane, effaroucha le locataire qui, par un sifflement prolongé, donna avis à toute la colonie. Les portes se fermèrent tout à coup, et trois ou quatre hommes se mirent en vigie comme dans une forteresse alarmée. Il ne faudrait les aborder que les mains pleines de travaux commandés et de salaires. Dès qu'on a l'air de ne vouloir satisfaire qu'une curiosité importune ou de leur apporter une aumône, on est fort mal accueilli.

Il y a quatorze ans, M. Blanqui a dit : « Il faut que personne ne l'ignore, il existe parmi nous des milliers d'hommes dans une situation pire que l'état sauvage. » Cette cruelle anomalie n'a pas disparu, mais du moins l'attention publique s'est fortement portée sur ce point ; on a cessé de se résigner au mal, on s'est efforcé d'y porter remède ; quelques-unes de ces tentatives ont échoué, mais plusieurs ont réussi et leur succès est de bon augure pour l'avenir. Non loin des cités de la misère dont nous avons esquissé les pittoresques horreurs, se sont élevées les cités ouvrières que nous voulons faire connaître. Si, comme nous l'espérons, ces établissements tiennent leurs promesses, ils fourniront à l'ouvrier un moyen de vivre libre, indépendant par son travail, d'équilibrer l'asservissement de la tâche

et du salaire par la liberté que constitue la propriété, de ne sacrifier ni les vertus domestiques ni le devoir, de s'élever lui-même et de donner l'éducation à ses enfants, d'être enfin tout à fait digne du nom d'homme.

II

Les premiers essais des cités ouvrières ont été faits dans nos grandes villes. C'est l'exploitation de l'ouvrier pauvre, condamné à payer chèrement un logement ignoble et malsain, qui a inspiré l'idée de bâtir pour lui des maisons salubres et confortables, et de ne lui demander en retour que l'intérêt loyal de ce qui a été dépensé. Cela a été facile. En effet, les propriétaires des caves de Lille, et ceux des divers logements que nous avons décrits, font de très bonnes affaires; ils gagnent au moins de vingt à vingt-cinq pour cent. En consacrant le capital représenté par cet intérêt, moins l'intérêt de cinq pour cent réservé au capitaliste, à construire des maisons bien distribuées et saines, on arrive à faire un bon placement et une bonne action. Ce simple calcul donna la première idée des cités ouvrières. Il y a quelques années, à Paris, on aménagea, spécialement pour la classe travailleuse, des établissements et des hôtels dans les quartiers fréquentés par les ouvriers; on fit choix d'un emplacement où, à grands renforts de pierre de taille, on disposa de vrais palais, percés de grands escaliers, sillonnés de grandioses corridors, distribués en appartements commodes, sagement combinés, pourvus de tout ce que peut réclamer un ménage. Les locataires abondèrent, les maisons se trouvèrent subitement encombrées; mais parmi ces locataires, pas un n'était ouvrier, et, par conséquent, le titre de cité ouvrière était devenu menteur. A ce point de vue, c'était un échec. Le même insuccès a été subi à Amiens. Pourtant, la cité Damisse est située le long d'une rue bien percée, sur une hauteur, en très bon air, avec larges espaces et vue agréable, et les maisons se dressent immenses, commodes et admirablement appropriées des deux côtés de la rue élégante. La cité est habitée, mais point par des ouvriers. A Marseille, les mêmes essais ont amené les mêmes résultats. Les locataires ont abondé; d'ouvriers, il n'en est point venu, et l'on renonce à les voir s'y établir. D'ailleurs, les places sont prises maintenant, et ceux qui les occupent ne sont guère disposés à quitter un logement bien distribué, médiocrement cher, et maintenu dans un milieu de tranquillité et de bonnes mœurs par un règlement sévère. Ces

cités sont ainsi devenues des hospices pour les ménages d'une demi-fortune, vieillis, et ne désirant que le confort, le silence, le repos. L'ouvrier n'a rien à faire dans ces retraites somnolentes, il y serait déplacé; car il vit, il travaille, et la fatalité du travail, c'est l'agitation, le bruit, tout le contraire du repos et du sommeil, si chers aux ménages que ne tourmente plus le soin de gagner le pain de chaque jour, et auxquels les fatigues de la vie et les nécessités de l'âge commandent la tranquillité.

On s'est donc trompé en appelant ces constructions des cités ouvrières; car si le véritable ouvrier s'était présenté, on l'aurait congédié pour accueillir à sa place le bourgeois, le rentier et le propriétaire. L'eût-on voulu accueillir lui-même, il eût fallu bâtir la maison dans le centre même où il vit et travaille, et s'organiser de telle sorte que sa demande n'eût point à lutter contre l'offre de locataires plus riches et moins occupés que lui. C'est surtout la concurrence des familles non-ouvrières qui a écarté le travailleur des nouveaux logements. Les loyers arriérés, les dettes contractées chez de petits fournisseurs, les habitudes d'achat à crédit dans le quartier qu'il habite, retiennent l'ouvrier au sein de son logement sordide; et tant qu'il se trouvera en concurrence avec des locataires plus aisés, plus libres de leur temps, il se laissera fatalement devancer. Ce fait ne prouve rien contre les cités ouvrières; il faut seulement en conclure que, pour remplir leur destination, ces cités doivent être spécialement construites en vue de l'ouvrier, et appropriées à son usage et à ses mœurs.

Quelques propriétaires, à Paris, ont construit des maisons distribuées en tout petits logements et à proximité des centres ouvriers. Pour trois cents francs, ils livrent deux ou trois pièces, plus la cuisine. En général, ces maisons ressemblent en mieux aux logements de Lille, mais la bâtisse est neuve, il y a plusieurs pièces. A la rigueur, la famille dispose d'un appartement. Le défaut, c'est que les bâtisses se pressent trop les unes contre les autres, le jour et l'air leur manquent, l'eau aussi. En dix mois, une maison neuve a pris un aspect caractéristique de saleté, de tristesse, et cependant, avec des locations de deux à trois cents francs par an, le propriétaire retire un gros intérêt de son argent; il n'en est pas moins exigeant pour le loyer, ni plus soigneux de l'entretien de sa bâtisse, presque toujours construite avec des matériaux de rebut. L'entreprise sur laquelle M. de Madre a appelé dernièrement l'attention des philanthropes, des capitalistes et des publicistes, semble vouloir répudier l'exploitation justement flétrie des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, et se préoccuper sérieusement de l'amélioration de leur sort. Profondément convaincu que le mauvais état des logements où s'en-

tassent la majeure partie des ouvriers dans les grands centres de population, produit des effets déplorables pour le physique et le moral des classes travailleuses, M. de Madre s'est attaché à construire, sur une large échelle et dans les quartiers populeux de Paris, des habitations répondant aux besoins et aux ressources de ces modestes ménages; il a aménagé ses habitations dans de bonnes conditions de salubrité, et il a combiné l'emploi de son capital de manière à ce que son œuvre méritoire pût, en même temps, se convertir en une affaire productive. Sans s'effrayer des difficultés d'une semblable entreprise, M. de Madre en a poursuivi l'exécution avec persévérance; aujourd'hui, le succè sa prouvé la sagesse de ses calculs et récompensé sa courageuse constance. Sa première tentative s'est faite en plein centre des populations ouvrières de l'ancien Paris. Le terrain sur lequel s'élèvent ses constructions occupe une superficie de trente-cinq mille mètres. Il est situé à cinq minutes du boulevard du Temple, au delà du canal Saint-Martin, derrière le Château-d'Eau. Sur ce terrain, acquis par portions successives, M. de Madre a fait élever deux passages parallèles, ayant chacun plus de deux cents mètres de longueur et réunis par un passage transversal. Un troisième passage, de même dimension, relie les deux premiers passages établis entre la rue Saint-Maur et la rue de la Chopinette avec la rue du Buisson-Saint-Louis, aux abords d'un square qui n'est point encore terminé. Les passages sont pavés, bordés de trottoirs en bitume, éclairés au gaz, pourvus de conduites pour les eaux de la ville, et soumis, pour le balayage quotidien, au régime des voies publiques. L'ensemble des constructions, quand elles seront terminées, pourra contenir de cinq à six mille âmes en moyenne. En ce moment, ces terrains, d'une façade de près de onze cents mètres, et divisés en lots qui varient de deux cents à cinq cents mètres, sont couverts de près de cent maisons peuplées de quatre mille habitants, tous ouvriers ou ouvrières. M. de Madre avait commencé par louer des terrains pour dix-huit ans, avec obligation pour le loueur de les couvrir de constructions qui, à la fin du bail, devaient appartenir au propriétaire foncier. Une grande latitude était laissée aux constructeurs, propriétaires momentanés du terrain et des constructions qu'ils y élevaient. Une soixantaine de maisons ont été construites dans ces conditions; mais elles n'ont pas répondu en tous points au but poursuivi par le propriétaire foncier, qui a été ainsi amené à construire lui-même. Dans les années 1861, 1862 et 1863, M. de Madre a élevé vingt-cinq maisons, où tout est disposé en vue de leur destination particulière. Elles comptent trois et quatre étages, plus le rez-de-chaussée, et chaque étage est divisé en deux, trois et quatre logements. Il y a des locations d'une seule chambre pour les célibataires et pour les ménages

sans enfants. Il y en a également de trois chambres pour l'ouvrier qui, à côté de son habitation, veut disposer d'un atelier. Mais trois pièces, cuisine, réfectoire et chambre, composent le plus grand nombre des logements. Ces pièces sont suffisamment spacieuses et très aérées; elles sont toutes, même la cuisine, éclairées par des fenêtres donnant sur les rues, sur les passages ou sur de vastes cours. Point de corridors ni de vestibules obscurs. Les escaliers, d'une largeur ordinaire et très bien ventilés, sont jusqu'à minuit éclairés au gaz. Le jour, chaque maison a ses entrées et ses sorties particulières entièrement libres; le soir seulement, l'entrée et la sortie s'effectuent par la porte principale de chaque groupe de maisons. L'eau de la ville est à discrétion pour tous les locataires. On a prévenu toute accumulation et stagnation des eaux. Sur un des lots du terrain, un lavoir a été créé dans des conditions de bon marché, qui y attirent, non-seulement les ménagères de la cité, mais encore un grand nombre de mères de familles du quartier. Dans une des cours est établie une série d'ateliers pour les ouvriers locataires qui travaillent à façon et désirent avoir leur atelier à proximité de leur habitation. Les ateliers se louent à raison de 10 fr. le mètre réel de superficie. La cave se loue de même à part et coûte 10 fr. par an. Un établissement de bains et un ouvroir pour les femmes des locataires qui voudront y venir travailler, sont ouverts depuis quelques jours. Il est facile de voir que les logements de ces cités sont préférables à tous égards aux logements étroits, sombres, malpropres, offerts aux familles ouvrières dans les anciennes maisons de Paris, ou qu'on daigne leur offrir encore au sixième étage de quelques maisons nouvelles; ils l'emportent même comme aisance et hygiène, sur la plupart des habitations anciennes ou nouvelles, que la capitale fournit à la classe moyenne; ils satisfont aux exigences raisonnables de bien-être et de confort, et présentent, en plus, certaines jouissances en commun, le lavoir, l'ouvroir, les bains, le square, qui ailleurs font défaut. Le prix ne dépasse pas trop les ressources de l'ouvrier occupé et rangé; il est, pour les logements de deux chambres, de 200 à 250 fr.; il s'abaisse et s'élève proportionnellement pour les logements d'une ou de trois chambres. Le locataire est garanti contre la surélévation arbitraire du loyer, et il est assuré de n'être point expulsé pourvu que le retard dans le payement ne soit pas l'effet d'un mauvais vouloir manifeste. Le cas du non-payement ne s'est pas encore présenté. Le prix des loyers est versé très exactement, et M. de Madre a pu établir ses bénéfices de 6 à 7 p. 0/0 du capital engagé.

Dans les anciennes banlieues, où le terrain n'est pas encore très cher, on a commencé quelques installations ouvrières bien entendues. D'ordinaire, l'architecte dispose le terrain en un long parallé-

logramme, qu'il divise en deux parts, à droite et à gauche; dans le sens de la longueur, on bâtit des maisons par groupes de deux, et chaque groupe est entouré de tous côtés par un espace vide, où généralement on ménage un jardinet, excepté du côté du mur latéral, contre lequel s'adosse toute la filière de la cité. Au milieu se trouve une allée qui sert de ruelle à toutes les locations. Les maisonnettes, qui n'ont qu'un étage, comptent deux pièces et une cuisine; on y fait arriver l'eau de Seine. L'air ne manque pas, ni la lumière. Ajoutons que la spéculation, s'adressant aux travailleurs, fait construire les maisons à proximité des centres manufacturiers et des usines, et que, d'ailleurs, l'apparence modeste de ces maisonnettes en éloigne les locataires non ouvriers qui ont envahi les fausses cités ouvrières que nous avons déjà signalées. Le malheur, c'est que les locations sont toujours fort chères : on ne s'y installe pas à moins de 300 fr. par an. Le prix ne peut être payé que par les travailleurs d'élite, dont le salaire monte à 5 ou 6 fr. par jour. Ces logements sont donc hors de la portée de la majeure partie des familles ouvrières de Paris, lesquelles ne gagnent point au delà de 3 ou 4 fr., ce qui, pour 300 journées de travail, donne un revenu annuel de 1,000 à 1,200 fr.

Pour diminuer le loyer, certains propriétaires restreignent le logement, au préjudice de la salubrité et de la morale. Il s'en faut bien, en effet, que deux pièces et une cuisine soient plus que suffisantes pour un ménage; ce logement nous paraît au contraire ne point répondre au strict necessaire. Une pièce doit servir d'atelier, de réfectoire, de parloir; on y vit, on s'y nourrit, on y travaille le jour et le soir; l'autre pièce est la chambre à coucher commune, où toute la famille, sans distinction de sexe ni d'âge, passe la nuit. Qu'il y ait un malade, rien n'est changé, sinon que, par une fausse prudence, on évite de renouveler l'air. La nuit venue, le mari, la femme, les enfants s'endorment dans la chambre déjà infectée, et l'on comprend les inconvénients qui en résultent au physique et au moral.

Quoique insuffisants encore, ces logements sont un progrès incontestable sur les habitations étroites et malsaines que l'ouvrier trouvait au centre de la ville. Il est vrai que, s'il est mieux logé, il a souvent, pour aller à son travail et pour regagner sa demeure, de longues distances à franchir. C'est du temps, de l'argent, de la force perdus, et que d'occasions manquées de trouver du travail, que de sollicitations au repos coupable des jours de paresse et aux haltes dispendieuses chez le marchand de vin! Cependant, il ne faut point s'exagérer le côté mauvais des logements éloignés; l'honnête père de famille sait éviter le cabaret. La course à pied équilibre les forces périlleusement accaparées par un membre unique dans le travail

manuel; la proximité de la campagne n'est pas seulement salutaire au corps, elle rassérène l'âme. On se lèvera plus tôt; on combinera mieux ses heures, et l'on aura toujours gagné de s'écarter de certains foyers de dégradation et de vices. Les habitudes de l'ouvrier y gagneront; c'est ce qu'on a remarqué à Lille depuis que la transformation du quartier des Etaques a dispersé une partie de l'ancienne population.

Les changements qui se sont opérés dans plusieurs quartiers de Paris confirment cette observation. D'ailleurs, il est des grands corps de métier que le travail même condamne à une existence nomade. Les maçons, les charpentiers, les couvreurs et les ouvriers de certaines fabriques sont contraints chaque jour à de nouvelles migrations. La dépense de ces éternelles allées et venues rentre dans les déboursés du travail, et ce serait une perte de temps et d'argent bien plus considérable si l'ouvrier changeait de demeure à chaque changement de centre de travail. M. de Madre pense que, lorsque des cités ouvrières, semblables à celles qu'il a fondées rue de la Chopinette, auront été créées sur divers points de la capitale, des conventions entre les propriétaires pourront et devront permettre le transport immédiat des locataires d'une cité dans l'autre, et la permutation des logements entre ceux qui changeraient de chantiers, de fabriques, d'ateliers. M. Horn, qui cite cette opinion de M. de Madre, croit que « le remède serait pire que le mal. Développer ainsi des habitudes bohémiennes chez l'ouvrier, c'est anéantir l'influence favorable qu'un logement convenable, par les habitudes d'ordre, de propreté, de luxe permis qu'il donne à ses locataires, exerce sur le bien-être physique et moral du travailleur; c'est traiter l'ouvrier comme une machine ou comme un bétail. D'ailleurs, l'héroïque remède ne servirait qu'à anéantir le foyer domestique quand il adviendrait que le père, la mère, la fille, le fils seraient, par leur gagne-pain, appelés chacun dans une autre partie de la capitale. Qu'on laisse à la famille ses pénates respectés; il est facile de supprimer l'inconvénient des grandes distances par des communications rapides et à bon marché. Depuis des années, continue M. Horn, on parle d'un chemin de fer qui relierait les Halles centrales aux diverses gares. On s'occupe, en ce moment, d'un railway qui irait de Marly à la rue Lamartine, et d'un autre qui partirait du nouvel Opéra pour aboutir à la Bastille. La réalisation de ces projets est relativement aisée. Londres et New-York ont prouvé que les rail-ways, dans l'intérieur d'une ville, ne sont point des impossibilités. Mais, en supposant que, pour un motif quelconque, Paris dût encore longtemps les attendre, la multiplication des omnibus ordinaires, le changement de leur ordre de service, organisé de ma-

nière qu'ils pussent faire le transport des ouvriers dès l'heure matinale à laquelle ils se rendent à leur travail, et qu'ils prissent leur point de départ et d'arrivée dans les centres ouvriers, l'emploi des omnibus américains sur rails, les bitricycles, dont on annonce la très prochaine apparition, et qui doivent offrir cinquante-deux places de voyageurs, suffiraient provisoirement pour mettre tous les points excentriques de Paris habités par les ouvriers en communication directe et rapide avec toutes les parties de la capitale. L'ouvrier serait ainsi plus à portée de sa fabrique, de son chantier, qu'il ne l'est aujourd'hui en se logeant dans les combles malsains des maisons placées au centre de la capitale. En Angleterre, plusieurs compagnies de chemins de fer ont eu l'intelligente idée de construire des habitations le long ou à proximité de leur parcours. Elles en tirent plusieurs avantages : d'abord, de faire valoir très productivement des terrains stériles qu'elles ont dû acquérir pour l'établissement de la voie, et qu'au besoin elles arrondissent à peu de frais; ensuite, de faire bon emploi, dans la construction, des parties momentanément disponibles du capital social, et que l'on fait rentrer successivement par la vente des maisons; enfin, d'accroître le trafic sur leurs lignes par la circulation que provoquent les nouveaux groupes de maisons. Les acheteurs et les locataires reçoivent habituellement un permis de circulation gratuite, ce qui est un puissant attrait, et, tout en s'assurant ces nombreux avantages, les compagnies ont, par la création d'habitations salubres et relativement peu chères, rendu d'efficaces services à la classe ouvrière. Pourquoi cet exemple ne serait-il pas suivi par nos compagnies de chemins de fer, dont la situation financière n'est pas certainement de nature à leur faire dédaigner un légitime surcroît de bénéfices? Si elles ne veulent ou ne peuvent le faire, pourquoi des capitalistes associés ne s'entendraient-ils pas avec les compagnies de chemin de fer pour imiter les Anglais dans cet excellent procédé? »

On le voit, les cités ouvrières, à Paris, ne répondent pas encore à tout ce qu'on peut en attendre; leur organisation est à l'état d'ébauche, et l'on y méconnaît un principe qu'il est bon d'établir définitivement. L'agglomération des ouvriers dans certains quartiers est une cause de démoralisation. Le contact intime avec les mauvais sujets est plus difficile à éviter; la malpropreté, la grossièreté des manières et du langage, les habitudes d'intempérance et d'ivrognerie, s'y rencontrent le plus habituellement, et amènent inévitablement la misère. En Angleterre, les habitations ouvrières agglomérées ont été l'objet d'une enquête curieuse et affligeante, à la suite de laquelle le Parlement a voté une loi (*building act*) pour régler, dans une certaine mesure, la construction des maisons destinées à loger les classes inférieures

dans les grandes cités. Nous ne demandons pas qu'on réglemente les logements d'ouvriers à Paris ; mais, tout en admirant l'initiative de M. de Madre, et, sans lui adresser un reproche qui serait injuste, car opérant seul il n'a pu mieux faire, nous avons regretté de voir se reproduire, dans les cités fondées par lui, ces casernements exagérés de travailleurs. Nous sommes convaincu que c'est toujours un grave inconvénient pour l'hygiène et les bonnes mœurs que, dans une même maison, se trouvent réunies douze à seize familles, comme cela est organisé dans la cité de M. de Madre. La vue de ces blocs de maisons, qui renferment 5,000, 10,000 ouvriers, rien que des ouvriers et des familles ouvrières, n'a rien que d'attristant ; c'est un parquement qui peut devenir nuisible au point de vue des relations sociales. L'ouvrier peut se croire emprisonné là comme dans un ghetto. Il serait à souhaiter qu'on pût entremêler les maisons et les habitations ouvrières d'habitations destinées à des locataires de toute fortune et de toute position sociale. Peuple et bourgeoisie, ouvriers manuels et artistes, ne peuvent que gagner au mélange, au frottement, au croisement continus, et les cités perdront, dans ce contact, l'uniformité morne et aride qu'elles ont déjà contractée.

III

Nous abordons maintenant toute une série d'expériences heureuses et fécondes, ayant pour but de procurer aux ouvriers, et spécialement aux travailleurs des manufactures, des habitations saines, commodes, spacieuses, digne abri d'une famille aimée et respectée. Les améliorations que nous allons signaler nous plaisent parce qu'elles sont l'œuvre de particuliers. C'est du côté de l'Allemagne que ces améliorations ont commencé. Dans plusieurs localités de l'Alsace, les manufacturiers ont fait bâtir des logements pour leurs ouvriers. En général, chacun de ces logements, destiné à une famille, se compose de deux chambres, d'une petite cuisine, d'un grenier, d'une cave et d'un petit jardin. Le prix des loyers est fixé de 12 à 13 fr. par mois, prix bien inférieur à celui que payent les ouvriers pour des habitations beaucoup moins commodes, situées dans la ville manufacturière ou dans les environs des usines. Pour obtenir un de ces logements, l'ouvrier s'engage à cultiver le jardin et à envoyer ces enfants à l'école. Cette heureuse innovation a été imitée dans plusieurs autres régions manufacturières de la France. On comprend que si ce système se généralisait, l'ouvrier serait non-seulement mieux et plus économiquement logé, mais qu'il serait

encore soustrait à une foule de causes de misère et de désordre. Le directeur des usines de la Vieille-Montagne a fait construire un certain nombre de maisons destinées au même usage. Elles sont louées à raison de 60 fr. par an, payables par 12es, que le locataire acquitte dans les bureaux de l'usine. Un autre grand manufacturier, M. Raymond Biolley, a fait également construire des habitations pour les ouvriers. Raimond-Ville est une rue située au pied d'une riante colline et au bord d'une eau limpide ; elle est composée de petites maisons bâties d'après un même principe, mais variées autant que possible, pour éviter l'aspect de caserne, si cher aux architectes modernes ; elles ont chacune, comme les habitations ouvrières de l'Alsace, cuisine, grenier, chambre à coucher, tout ce qu'il faut pour un ménage, plus un jardin rempli de fleurs et de légumes, cultivé par les habitants de la petite cité. Les compagnies houillères de la Belgique et du nord de la France ont fait construire aux alentours des fosses et dans des sites divers, des maisons pour les mineurs, appelées *coraux*, du mot espagnol *coral*, qui est resté dans ce pays longtemps occupé par les Espagnols. Chaque maison a un étage et un rez-de-chaussée, cave, grenier, jardin. Souvent les jardins sont réunis en un grand clos environné de maisons.

On a prétendu que les ouvriers, en acceptant pour domicile les habitations construites par les maîtres, et louées par eux, se mettaient dans la dépendance de l'entrepreneur. C'est une crainte qui n'est aucunement fondée et que, dans tous les cas, les principaux intéressés ne paraissent pas ressentir, car partout où des logements de ce genre sont mis à leur disposition, ils s'empressent d'en profiter. C'est ainsi qu'à Baccarat les maisons confortables, bâties par la compagnie, ont été immédiatement habitées ; malheureusement, la compagnie occupe toute une armée d'ouvriers, et elle n'a pu loger d'un coup 2,000 ménages. Les ouvriers d'élite de l'établissement ont obtenu la préférence, et, en attendant qu'on puisse contenter tout le monde, on a réservé le privilége des maisons déjà construites aux verriers. Un même succès a accueilli les logements salubres et bien tenus que les propriétaires de la papeterie d'Essonne réservent à leurs ouvriers. Une combinaison généreuse a fait décider que les logements seraient gratuits à partir de la cinquième année. MM. Scrive ont adopté une autre combinaison très avantageuse pour les habitants de la cité qu'ils ont fondée à Marc-en-Barœul, à une heure de Lille ; ils ont établi une agence où, pour tout ce qui regarde le vêtement et la nourriture, les ouvriers peuvent se fournir à des prix que ne leur permet pas l'achat détaillé chez les marchands de la ville. Un restaurant à prix modérés est joint à cette agence.

Il y avait encore un progrès à faire, c'était de faciliter à l'ouvrier non la location, mais l'achat même de la maison. Avoir une maison, être propriétaire, voilà le rêve légitime de l'artisan, et si la réalisation n'en est pas trop difficile, c'est un stimulant puissant au travail et à l'économie. Aussi, des patrons généreux ont songé à faciliter à l'ouvrier rangé et laborieux l'acquisition du terrain. Dans les statuts de la caisse de secours pour les trois fabriques de produits chimiques possédées par M. Charles Kestner à Thann, à Mulhouse, à Bellevue, il est dit que si un ouvrier, ayant deux ans de séjour dans l'établissement, veut acquérir des propriétés immobilières ou construire une maison, M. Kestner lui fera l'avance sur hypothèque, mais sans intérêt, des sommes nécessaires, à condition qu'il reconnaîtra lui-même l'utilité ou les avantages de l'acquisition ou de la construction projetée, à la condition aussi que les acquéreurs auront eux-mêmes réuni une somme équivalente à la moitié de la valeur de l'immeuble à acheter ou de la maison à bâtir, et qu'ils s'engageront à restituer le capital emprunté en des annuités égales et consécutives. Cet exemple a été suivi dans quelques centres manufacturiers, et partout cette transformation de l'ouvrier en propriétaire a donné d'excellents résultats. Certes, la différence est grande entre les malheureux croupissant dans les taudis que nous avons décrits au commencement de ce travail, et les ouvriers propriétaires de la Californie à Rouen, les ouvriers papetiers, locataires privilégiés des belles maisons d'Essonne, les ouvriers acquéreurs à bon marché de Marc-en-Barœul, et les verriers locataires de Baccarat. Qu'a-t-il fallu pour amener cet heureux changement? Une révolution? l'intervention de l'Etat? Nullement. Il a fallu l'initiative, les efforts individuels de quelques manufacturiers généreux et intelligents, le concours honnête et intelligent des ouvriers. Cette intelligence, ce bon vouloir mutuels, ces améliorations irréprochables parce qu'elles sont volontaires, fécondes parce qu'elles ne sont pas factices, se sont rencontrées en beaucoup d'endroits, et si cette étude n'était pas spécialement consacrée à la France, nous pourrions les signaler en Angleterre, en Allemagne; mais c'est à Mulhouse que les résultats obtenus sont le plus satisfaisants; c'est là que nous aimons à chercher la cité ouvrière modèle; on nous permettra de la faire connaître en détail.

IV

Les logements d'ouvriers, dans Mulhouse même, sont entachés de

tous les inconvénients des maisons hâtivement construites en vue d'une exploitation sordide ou des vieilles maisons mal accommodées à des besoins nouveaux. Malgré leur incommodité et leur insalubrité, ils sont à des prix excessifs dans l'intérieur de Mulhouse, ainsi que dans les faubourgs. Depuis la construction de la cité, cette cherté n'a aucunement diminué ; les loyers pour une famille, très mal logée du reste, s'élèvent quelquefois à 20 fr. par mois, et ne descendent jamais au-dessous de 15 fr. Aussi les propriétaires font-ils de très bonnes affaires, et une maison qui a été vendue à la criée, par expropriation en 1859, au prix de 10,000 fr., rapporte encore aujourd'hui à son acquéreur un revenu net de 2,500 fr. Ces logements malsains, ces locations chères avaient pour résultat, à Mulhouse, comme ailleurs, le désordre, les maladies, les dettes, la misère. C'est à ces maux que les créateurs de la cité de Mulhouse ont voulu obvier. La société mulhousienne des cités ouvrières a été constituée en 1853 ; elle a commencé avec 60 actions de 5,000 fr. souscrites par 12 personnes ; depuis, il a été ajouté 11 autres actions qui ont été souscrites par 7 personnes, ce qui porte le nombre des actions à 71, le nombre des actionnaires à 19, le capital souscrit à 355,000 fr. Sur les maisons bâties, il a été emprunté pour en bâtir de nouvelles. Sur garanties, il a été avancé, par les capitalistes de Bâle, les trois quarts de la valeur vénale de ces maisons d'abord à 5 p. 0/0, et aujourd'hui à 4 1/2 p. 0/0. Pendant les cinq premières années, la société paye seulement l'intérêt des sommes prêtées, et, pendant les quinze années suivantes, elle opère le remboursement par 15es, de manière que l'amortissement de la dette sociale marche parallèlement avec l'amortissement de la dette contractée par les ouvriers acquéreurs. Lec rédit foncier a aussi fait une avance remboursable en trente années, que les payements déjà effectués réduisent à dix-neuf. Enfin, le gouvernement a concédé pour trois ans la franchise de l'impôt foncier à toute maison nouvellement bâtie dans la cité, et y a joint le don de 300,000 fr., à condition que la compagnie dépenserait au moins le triple de cette somme, soit 900,000 fr., et qu'elle vendrait les maisons à prix coûtant, et ne les louerait pas au-dessus de 8 p. 0/0. Les opérations de la société ont pu ainsi être étendues à une dépense d'environ 2 millions, et, avec ce capital exigu, la société a tout fait largement et sans perte pour les actionnaires, puisque, tout compte réglé, il revient à chacun d'eux 4 p. 0/0 d'intérêt par an. Ce revenu paraît minime ; mais il est assuré et il suffit aux actionnaires qui, en entrant dans la société, se sont imposé l'obligat on de renoncer à tout autre bénéfice. Par une sage mesure, l'allocation de l'Etat a été consacrée tout entière à l'établissement des trottoirs, des égouts, aux plantations d'ar-

bres, à l'éclairage au gaz, à la création des rues et des places, à la construction des bains, des lavoirs, et à tous les autres aménagements d'utilité publique. La première année, on a construit 100 maisons; il y en avait plus de 400 construites en 1859; il y en a aujourd'hui près de 1,000. Le terrain a coûté 1 fr. 20 cent. le mètre; chaque groupe de maisons a 150 mètres carrés, le jardin compris. Avec les constructions, le salaire de l'architecte, l'achat des matériaux, elles reviennent les unes à 2,400, les autres à 3,000 fr. Les maisons bâties en 1859 et 1860 reviennent à 3,000 et 3,500 fr. Cette augmentation de prix se compense par l'adjonction aux pièces qui composent les premières maisons, d'une cave, par l'exhaussement au-dessus du sol naturel, et par divers aménagements intérieurs dont on a reconnu l'utilité. Depuis, la compagnie a fait construire, aux prix de 2,650 fr., des maisons à large rez-de-chaussée, sans autre étage, où le jardin a été à peu près sacrifié. Cette innovation n'a pas été heureuse et on y a totalement renoncé. La cité s'élève au nord de Mulhouse entre cette ville et Dornach, à proximité des fabriques, dans la plaine traversée par le canal qui entoure Mulhouse et sur les deux rives de ce canal, en vue de la belle forêt de Tannenwald qui domine toute la contrée, et à laquelle mènent tant de belles routes, bordées de riches villas. La plaine est vaste, l'horizon magnifique, le canal gai, l'air salubre, le terrain uni. Les rues sont bien alignées, tirées au cordeau, bien pavées, éclairées au gaz, pourvues de fontaines. Au centre, et servant d'aboutissant aux rues principales, s'étend une immense place; c'est là que l'on a disposé, dans deux maisons de plus grandes dimensions, le lavoir, le restaurant, la boulangerie, la bibliothèque et la manutention. Sur l'autre rive du canal, on trouve la salle d'asile, qui peut contenir de 200 à 250 enfants. Les maisons de la cité réunissent les meilleures conditions d'économie, de solidité, de salubrité, et ne manquent pas d'une certaine élégance; elles sont de trois sortes : les unes sont alignées côte à côte et forment rue; les autres se dressent solitaires au milieu d'un jardin qui les isole de toutes parts. Chacune de ces maisons est divisée, par des murs de refend, en quatre logements parfaitement semblables, qui se vendent ou se louent séparément. Tous les logements affectés à l'habitation d'un ménage ont la même dimension et ne diffèrent que par quelques détails insignifiants de distribution intérieure : un rez-de-chaussée, deux pièces, dont l'une sert de salle à manger et de cuisine, et l'autre de chambre à coucher au père et à la mère. L'escalier est ordinairement placé dans cette seconde chambre, pour que les enfants ne puissent ni entrer ni sortir à l'insu du chef de famille. L'étage se compose de trois chambres à coucher et d'un privé bien établi qui ne donne pas d'odeur, et qu'il est facile de

maintenir proprement. Le grenier est vaste et l'on peut, au besoin, y arranger une chambrette. Sous une partie du rez-de-chaussée est ménagé un cellier voûté, qui sert en même temps de bûcher et de cave. Les fenêtres sont de belles dimensions et à deux vantaux ; la principale pièce du rez-de-chaussée en a deux, qui ne prennent pas jour sur la même façade et sont disposées de façon à permettre de bien ventiler l'appartement. Il y a de larges placards, des escaliers commodes, des fourneaux, une pompe ; en un mot, tous les besoins de la famille sont prévus, tout concourt à rendre la propreté et la décence faciles, et à égayer de joies saines et naturelles une vie que le travail remplit. En outre, le comité avait proposé, en 1860, à l'assemblée annuelle des actionnaires, d'ériger vis-à-vis des bains et du lavoir quelques maisons qui serviraient de magasins et procureraient des logements plus confortables, plus grands que ceux des maisons ordinaires. Six maisons ont donc été construites sur un nouveau plan, et, immédiatement, elles ont été habitées ; elles coûtent 16 et 17,000 fr.

Chacune des maisons habitées par les ouvriers est entourée d'un jardin, et les quatre jardins des quatre ménages groupés dans chaque maison sont sectionnés par des palissades, et séparés de la rue par une clôture en bois à hauteur d'appui, plantée, en avant, d'une haie de troëne qui, plus tard, doit remplacer la clôture de bois. L'eau, en abondance, est constamment à la disposition de chaque ménage. On aurait pu, sans trop de dépense, donner plus d'étendue aux maisons ; mais on a calculé que le propriétaire d'une semblable habitation pourrait être tenté de sous-louer le surplus du local nécessaire à sa famille, et il importait d'isoler chaque foyer pour qu'un étranger ne vînt pas en contrarier l'intimité. C'est dans ce but qu'ont été faits les distributions et les aménagements que nous avons indiqués. Ce même sentiment a dicté les contrats de vente, qui stipulent que l'immeuble sera laissé dans son état intérieur actuel ; que le jardin sera cultivé et conservé en sa nature ; que les clôtures seront entretenues et que les tilleuls qui bordent les rues, quoique plantés en dedans des palissades, seront conservés ; que l'acquéreur ne pourra, sans l'autorisation de la société, ni revendre l'immeuble avant dix ans révolus, ni sous-louer à une seconde famille. Cette double autorisation est accordée, en cas de revente quand c'est à un autre ouvrier, en cas de sous-location quand c'est à une famille sans enfants, ou diminuée par la mort, quand la famille du principal locataire est peu nombreuse.

C'est encore le respect de la famille qui a porté la société à être économe de logements garnis pour les célibataires ; il n'y a à Mulhouse qu'un seul garni pour toute la cité, et ce garni ne peut re-

cevoir que dix-sept hôtes. Il est administré par un gérant. C'est une maison cellulaire, percée de longs corridors, sur lesquels ouvrent de chaque côté les portes de petites chambres blanchies à la chaux, largement éclairées et aérées, et dont la dimension mesure 4 mètres 25 cent. en longueur et 2 mètres 65 cent. en largeur. Pour mobilier, ces chambres renferment deux chaises, une table, une commode, plus la couchette de fer, une paillasse et un matelas. Une paire de draps chaque mois, un essuie-mains toutes les semaines, voilà pour les fournitures. Il n'y a dans ces cellules ni poële, ni cheminée. En hiver, on trouve du feu au rez-de-chaussée, dans une salle commune ouverte aux locataires en toute saison. A dix heures du soir, chacun doit être rentré, et la clef de chaque logement doit rester au bureau lorsque le locataire sort. La location, service compris, ne dépasse jamais 7 fr. par mois. On le voit, le règlement est austère, mais il a fallu viser à faire la place belle à la famille et à déconcerter le célibat pour exclure de la cité le désordre et le scandale.

En revanche, le ménage de l'ouvrier s'épanouit avec bonheur et sans contrôle; aucun règlement ne limite son épanchement, aucune surveillance n'étouffe ses réjouissances; la liberté règne ici. L'ouvrier verse son premier appoint, et dès lors il traite de maître à maître, d'acheteur à marchand. La propriété devient le couronnement de son indépendance. Dans la revente aux ouvriers, la compagnie ne gagne rien; elle cède les maisons à prix coûtant, et même elle facilite l'acquisition par l'avance absolue de la maison entière, dans tout son rapport et toute sa valeur. L'ouvrier n'est tenu de payer en entrant que les frais de contrat et de mutation. Cette première mise versée, non pour la société mais pour l'Etat, l'ouvrier devenu propriétaire va se libérer petit à petit, en payant 18 fr. par mois pour une maison de 2,400 fr.; 23 fr. par mois pour une maison de 3,000 fr. A Mulhouse, pour ce même prix, l'ouvrier ne peut trouver qu'un logement sombre, mal distribué, étroit et malsain.

Quand on offrit ces maisons aux ouvriers, on ne leur fit aucun mystère, elles étaient toutes ouvertes; ils pouvaient les visiter de la cave au grenier. On leur en disait le prix, les conditions de vente; ils sortaient de leurs habitations de Mulhouse et pouvaient faire la comparaison, qui était tout en faveur des nouveaux logements; mais ils craignaient d'être parqués, enrégimentés; la perspective même, si nouvelle pour eux, de devenir propriétaires, les étonnait, les mettait en défiance. Il se présenta donc d'abord peu d'acquéreurs et même peu de locataires; mais, peu à peu, l'innovation fit du chemin dans les esprits. Avoir une maison à soi, jardiner dans un jardin à soi, à portée de sa maison, de sa propriété : ce fut un attrait irrésistible, et la vente alla en augmentant. Qu'on nous permette de donner

ici des chiffres qui sont éloquents dans leur aridité : au 30 juin 1854, on avait vendu 49 maisons; au 30 juin 1856, 72 maisons; au 30 juin 1857, 125 maisons; au 30 juin 1858, 234 maisons; même date 1859, 294 maisons; 1860, 364 maisons; 1861, 451 maisons; 1862, 539 maisons; 15 octobre 1863, 550 maisons. Si les ventes effectuées pendant le dernier exercice ont été moindres que celles des années antérieures, la crise cotonnière en a été l'unique cause. Cette même crise a entraîné aussi la résiliation de quelques ventes convenues déjà à titre provisoire; néanmoins, le désir de se loger à la cité ouvrière commence à gagner l'universalité des travailleurs de Mulhouse. Aujourd'hui, sur près de 700 maisons bâties, il y en a à peu près 600 de vendues, et toutes les maisons qui restent invendues ont pu être louées. Le premier versement de 300 ou 400 fr. comptant n'a pas souffert de difficulté; il est peu d'ouvriers laborieux et rangés qui ne puissent arriver à posséder cette somme, après quelques années de travail, surtout depuis que l'économie leur paraît si bien récompensée par l'entrée en possession d'une maison qui devient leur propriété à de si bonnes conditions. Pour le reste du payement il n'y a point eu non plus de difficultés, et la plupart des ouvriers n'usent pas même de la latitude de quatorze ans stipulée dans le contrat; jusqu'ici, en moyenne, les acquéreurs des maisons ont payé, dans la limite des cinq premières années, la moitié du prix total de l'achat; une vingtaine de maisons, chaque année, changent de main, et des militaires rentrés à l'atelier emploient à ces acquisitions l'argent de leur engagement. La société est arrivée à couvrir complétement toutes ses avances, à solder la salle d'asile construite dans ces dernières années, et, chaque année, il lui reste un excédant qui, capitalisé, lui permettra de faire prochainement de nouvelles dépenses d'utilité publique; de placer des fontaines à jet continu dans les principales rues, d'élever une seconde salle d'asile, d'acheter de nouveaux livres pour une bibliothèque publique, impartialement composée de livres d'art, de lettres, de philosophie et d'études professionnelles.

Le dernier recensement des cités ouvrières de Mulhouse a donné près de 8,000 habitants. Il est à remarquer que la première cité, située entre le faubourg de Colmar et celui de Belfort, qui, en 1856, contenait près de 3,000 habitants, n'en contient plus aujourd'hui, d'après le dernier recensement, qu'un peu plus de 1,500. Cela prouve combien l'aisance fait de progrès dans les cités mulhousiennes; car, à mesure que les maisons sont payées, l'ouvrier acheteur cherche à se mettre plus au large, et il choisit aussitôt une maison mieux située, plus grande, plus saine, où l'on ait mieux la jouissance de la campagne.

Un des avantages des cités ouvrières de Mulhouse, c'est d'offrir à ses habitants des bains et des lavoirs dans des conditions de bon marché extrême. L'eau chaude est fournie par l'une des machines à vapeur d'une filature voisine. Le bain, linge compris, se paie 15 cent. Au lavoir, on est admis à laver à l'eau chaude pendant deux heures pour 5 cent. Chaque heure de lavage en plus des deux heures, se paie 5 centimes. Pour lessiver 10 kilog. de linge, on paie 15 cent. Il y a, dans le bâtiment du lavoir, un atelier de repassage où chaque femme peut repasser son linge gratuitement. Bien plus, la femme qui désire laver en même temps tout le linge qu'elle porte sur elle, trouve au lavoir des effets d'habillement qu'on lui prête sans aucune rétribution, et qu'elle laisse en reprenant son linge et ses vêtements lavés, séchés et repassés. En hiver, 200 femmes fréquentent journellement le lavoir, et l'usage des bains a pris un développement tout particulier. On a souvent donné jusqu'à 200 bains par jour, et les enfants accompagnant soit leur père soit leur mère, ne comptent ni dans le payement ni dans le chiffre. Ce succès est à constater, car l'habitude de la propreté est doublement importante et pour la santé et pour la morale; elle détermine une amélioration sensible dans la famille, surtout dans l'éducation de l'enfant.

Nous avons déjà fait remarquer que la société se réserve 4 p. 0/0 de bénéfices dans toutes les opérations. Par une exception qu'on ne peut qu'approuver, elle a admis des conditions de perte dans la vente de la houille. Elle les accepte dans le but d'engager l'ouvrier à employer un combustible plus économique que le bois, qui a toujours été d'usage. On vend donc la houille au-dessous du prix coûtant, et la consommation commence à se développer considérablement. Ce n'est pas trop d'évaluer à 50 fr. par ménage l'économie annuelle.

Pour beaucoup d'autres objets de première nécessité, la société achète en gros et revend au prix d'achat, plus quelques menus frais inévitables. Elle opère avec ce même parti pris d'échange libéral, les transactions relatives à l'épicerie, à la mercerie, aux chaussures, aux habillements confectionnés, à la literie. Bref, l'ouvrier trouve là, aux meilleures conditions, tout ce qui est nécessaire à la vie. Un résultat complétement inattendu est venu récompenser les efforts des sociétaires. Les femmes et les enfants des habitants de la cité se sont, par degrés, soustraits au travail de la manufacture. L'enfant va à l'école, la mère reste à son ménage et comble les heures vides par les travaux salariés qu'elle fait dans l'intérieur même de sa maison. Pour répondre à ces mœurs nouvelles et à ce travail domestique, le comité a proposé d'établir, dans les nouvelles maisons à construire, des ateliers de deux métiers pour le tissage, mus par une

petite machine à vapeur placée à l'entrée d'une rue, de manière que la transmission du mouvement passe sous les maisons. Cette combinaison aurait pour but de permettre aux femmes qui travaillent à ces métiers, de ne pas s'éloigner de leur domicile et de pouvoir ainsi s'occuper de leur ménage. Le comité a calculé qu'elles pourraient gagner ainsi de 1 fr. à 2 fr. par jour. D'après les résultats obtenus, on aurait successivement étendu la mesure aux maisons déjà bâties. Dans l'assemblée générale, on a objecté que le moteur, passant sous les maisons, le bruit des métiers, pourraient nuire au repos, à la santé des habitants et surtout des enfants; mais M. Jean Dolfus s'est chargé de faire personnellement l'expérience à ses frais, et tout annonce qu'on pourra faciliter ainsi le travail salarié de la femme en dehors de la manufacture, et sans qu'elle quitte sa maison. Nous devons rappeler qu'à Mulhouse l'ouvrier s'engage à cultiver le jardin de ses propres mains, et à envoyer ses enfants à l'école. A Guebwiller, où les cités ouvrières sont exactement la reproduction de celles de Mulhouse, cette dernière condition est absolue, et la moindre négligence sur le soin de l'instruction et de l'éducation des enfants entraîne l'expulsion de la cité.

V

Quand on a visité la cité mulhousienne, les cités de Guebwiller, les cités ouvrières semées partout à profusion en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Alsace, et celles toutes petites dont nous n'avons point parlé, que les plus minces manufacturiers, que les plus modestes industriels adjoignent à leur exploitation; lorsqu'on les visite et qu'on voit ces ruches vivaces et égayées où l'ouvrier est mieux logé que la plupart des habitants des capitales et des grandes villes, ces cités où il est propriétaire de sa maison, où il trouve le soir une ménagère sérieuse, car elle a connu les dures épreuves de la vie, souriante, car elle connaît maintenant le bonheur; où il a sous ses yeux ses enfants bien portants, bien tenus, sagement élevés, allant à l'école ou jouant dans le jardin et jouissant déjà de cette belle physionomie où resplendissent l'épanouissement de la vie printanière et la gaieté innocente du jeune âge; on éprouve un vif regret, une douloureuse surprise que partout, à chaque pas, pour toutes les fortunes infimes, pour les travailleurs de tout rang, de toute classe, dans les villes, dans les campagnes, on n'organise point des cités ouvrières. Les cités de Mulhouse et de Guebwiller,

que nous ne nous lassons pas de proposer comme modèles, rapportent 4 p. 0/0. Pourquoi n'ont-elles pas trouvé plus d'imitateurs? Ce ne sont pas les bonnes intentions qui ont manqué, ni les projets séduisants. Mais les moyens employés ont été ou maladroits ou, au contraire, trop adroits. Tantôt on a rebuté l'ouvrier par une ostentation de générosité qui, au lieu du prix équitable de son travail, lui offrait une aumône dont il ne veut pas; tantôt on a cherché, dans ce genre de constructions, un nouveau mode d'exploitation. Presque toujours on a méconnu que le grand mérite de la cité ouvrière doit être de rendre plus facile, plus morale la vie de famille. « Avez-vous des enfants? » demande dès l'abord le régisseur de certaine cité ouvrière au travailleur qui se présente pour louer un logement. Les enfants sont une cause de refus. C'est aller à contre-sens de cette institution. Protéger l'enfant et la femme, les libérer tous les deux du travail immoral et meurtrier, rendre l'enfant à l'éducation, la mère à la maternité, c'est le but, c'est le résultat de la véritable cité ouvrière. Enfin, ce qui, après l'affranchissement de la femme et de l'enfant, fait le succès des cités ouvrières, ce qui assure leur influence moralisatrice, c'est la propriété. La cité du Marc est d'une combinaison admirable; mais elle a un défaut, elle appartient au patron, et l'ouvrier ne se passionnera jamais pour une maison dont il n'est que le locataire. En vain le bail est long : « ma maison » est un mot qui fascine bien davantage. Le logement gratuit de Baccarat est encore lui-même loin de la maison vendue. Un ouvrier bien logé est certainement un meilleur ouvrier qu'un pilier de taverne ou qu'un habitué de garni; mais quelle différence avec un ouvrier propriétaire!

Pour atteindre ce résultat, il faut, nous le répétons, que le constructeur de la cité se contente du placement assuré de son capital et d'un intérêt de 4 p. 0/0. Porter plus haut ses prétentions, c'est vouloir tout compromettre. Supposons, sur le terrain des cités ouvrières, un propriétaire ou une société de propriétaires n'ayant d'autre but que la spéculation; les voyez-vous à l'œuvre, supprimant les jardins, les espaces, l'air, la lumière, entassant maisons sur maisons, étages sur étages, les chambres dans les chambres; ils gagnent 15, 20 p. 0/0, et tout le bénéfice hygiénique, moralisateur, intellectuel de la cité est perdu. Cette supposition n'est point du tout gratuite. Telle cité ouvrière, que l'on avait entreprise avec une intention philanthropique, s'est transformée pendant la construction et, malgré les protestations de l'architecte, est devenue une maison immense, découpée en une infinité de petits logements. Mais pour élever des constructions où les ouvriers puissent trouver des logements salubres à des prix modérés, est-il donc nécessaire qu'une

puissante société s'organise et dépense des millions ? Un propriétaire de fabrique, qui consacre une somme de 20,000 fr. à la construction d'habitations qu'il revend à ses ouvriers, avec quinze ans de terme, ne peut-il pas établir 40 à 50 maisons, tout en retrouvant, dans l'espace de trente ans, un intérêt suffisant de son capital ? C'est ce qu'ont bien compris les patrons des manufactures et les édilités de nos grandes villes. Lille agrandi, le bureau de bienfaisance a créé une cité ouvrière ; déjà huit grands corps de bâtiment sont élevés. A Guise, M. Godin Lemaire a construit une belle et vaste maison qui n'est que le début d'une immense entreprise. Une société s'est formée à Saint-Quentin pour procurer aux ouvriers des logements salubres. Les plans sont tout préparés ; M. Seydoux prend déjà ses mesures pour doter le Câteau d'une cité ouvrière. A Amiens, ce puissant moyen d'amélioration matérielle et morale va être introduit par M. Lenoel, aidé de quelques hommes dévoués. A moins d'une lieue de Lille, MM. Scrive, par une honorable initiative, ont voulu prendre de l'avance sur les bureaux de bienfaisance. Ajoutons qu'aux portes de Paris même, des capitalistes, qui ne parlent ni de bienfaisance ni de morale, s'abstenant exprès de tout ce qui peut paraître entraver la liberté de l'ouvrier ou exiger de lui des vertus qui doivent naître d'elles-mêmes, font construire des maisons destinées aux ménages modestes. On les vend à longs termes, ou bien on les loue à des prix calculés sur le capital engagé dans l'achat du terrain et dans la construction, plus l'intérêt de 4 à 5 p. 0/0.

C'est au sentiment bien compris de la solidarité du capital et du salaire, de l'ouvrier et de l'industriel, et à la généreuse initiative du capital qu'est due la création des cités ouvrières. Tous les industriels ne sont point des émules des Dolfus, des Kœchlin, des Schlumberger, des Schwartz, des Bacot, des Bourcart, des Bertèche, des Cunin-Gridaine, des Kestner, des Gros, des Roman, des Huguenin, des Zuber ; mais les exemples donnés porteront leur fruit. La société mulhousienne est infatigable ; elle ne s'est pas contentée de bâtir, après les cités de Mulhouse, celles de Guebwiller, elle fait étudier toutes les questions industrielles sans regarder à la dépense ; elle récompense et protége les découvertes utiles et provoque toutes les améliorations possibles dans le sort des travailleurs. Cette constante préoccupation du sort des ouvriers est le caractère spécial de cette association ; c'est par là qu'elle rend de si grands services ; elle a compris et elle démontre à tous, par son exemple, qu'un bon ouvrier est le premier facteur de la richesse nationale, et qu'en s'occupant de son bien-être et de sa moralisation, on fait tout à la fois une bonne action et un bon calcul. Grâce à sa société, Mulhouse s'est placée à

la tête du progrès industriel et social en France. Pendant qu'ailleurs l'industrie, vaincue par la crise cotonnière, a remis ses travailleurs entre les mains de l'assistance publique, rien n'a bougé dans Mulhouse et son rayon, et encore aujourd'hui, grâce à la solidité des fortunes, à la supériorité de l'outillage, à l'énergique dévouement des chefs, le travail s'y maintient au prix de sacrifices que l'avenir soldera. Nulle part ailleurs, la solidarité forcée qui relie le fabricant à l'ouvrier, n'a été aussi bien comprise, aussi largement acceptée que dans ce pays, qui aura la gloire d'avoir le premier abordé franchement et de haut le problème de la transformation des classes ouvrières, en créant une nouvelle couche de propriétaires dans ces cités, si célèbres maintenant et si dignes d'être imitées partout.

MAURICE CRISTAL.

LES FINANCES

DU

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

Il est de bons esprits, des hommes possédant le tact et le sens des choses politiques, qui ne sont pas éloignés de déplorer l'animation de nos discussions publiques, le bruit qu'on fait autour d'elles, le malaise qu'elles semblent produire parmi les classes industrielles, et les fausses interprétations qu'on peut en prendre chez nos rivaux ou nos ennemis à l'étranger. Nous ne partageons pas leurs sentiments ; la politique a ses exigences, et ce n'est pas la comprendre que d'y contredire. Les temps sont changés : bien aveugle qui refuserait de le voir; ils sont changés, et ce changement était prévu ; mieux vaut qu'il ait lieu aujourd'hui que demain. L'Empire, avec l'éclat et la grandeur de ses débuts, avec son rôle providentiel, préservant tous les partis, également menacés par la violence et le désordre, l'Empire voit s'ouvrir devant lui une nouvelle carrière, qu'avec la grâce de Dieu il remplira aussi bien que la première. A la terreur universelle, l'universelle confiance a succédé ; en présence de l'orage qui grondait, on se serrait les uns contre les autres, on se prêtait mutuellement appui ; mais la tempête s'est apaisée, chacun est retourné à ses inclinations, à ses souvenirs préférés. On regarde désormais avec moins de bienveillante sollicitude cet abri jugé naguère si précieux. Et puis, n'est-ce pas chose naturelle à l'homme que l'amour du changement, et ce sentiment n'est-il pas plus vif chez les Français que chez tout autre peuple? Sans

doute, dans le lointain, on aperçoit encore des traces de l'ouragan, et un passé qui ne date guère que de quinze ans n'a pu sortir de toutes les mémoires. On se rappelle qu'il y eut autrefois une monarchie bourgeoise, dont on disait volontiers le plus de mal possible; les épithètes les moins flatteuses volaient de bouche en bouche; ce n'était pas assez de la tribune et des journaux pour enregistrer chaque jour ses méfaits ; les salons faisaient écho aux médisances et aux calomnies, et, d'un bout à l'autre de la France, c'était un concert de mauvais propos, de prédictions sinistres, soigneusement et gaiement colportés; il semblait vraiment que la fin de ce régime, si impatiemment attendue, si follement provoquée, allait rendre à notre pays sa grandeur éclipsée, sa puissance amoindrie, sa richesse compromise. Ses finances, qui étaient lourdes, devaient retrouver leur élasticité; l'ouvrier, exploité et mécontent, allait devenir à la fois sage et heureux; on en finirait avec ce règne de bavards et d'avocats, faiseurs de beaux discours, mais incapables de rien produire que des émeutes; cet éternel ministère céderait la place à de plus habiles, à de plus populaires ; enfin, la France allait cesser de s'ennuyer !

L'ennui disparut en effet, mais pour faire place à des malheurs bien réels cette fois ; les finances ne furent plus seulement lourdes, elles furent anéanties; la grandeur du pays ne se retrouva pas; toutes les positions furent détruites ou menacées; l'émeute accidentelle devint permanente; l'horrible sang de la guerre civile coula, et il fallut bien reconnaître que cette malencontreuse réforme, si chaudement accueillie par la bourgeoisie, ne lui donnerait que des fruits amers. L'expérience semblait décisive ; cependant, cette même classe moyenne, toujours insouciante et spirituelle, vient de pousser une seconde fois son cri de guerre : Vive la réforme ! Le ban et l'arrière-ban de ses défenseurs attitrés se sont présentés dans les comices électoraux; de nouveau, elle a fait alliance avec les partis exaltés, et, ainsi renforcée, elle a marché au combat. Il va sans dire qu'elle est restée sur le carreau, comme chacun s'y attendait, et tous ses efforts n'ont réussi qu'à donner un peu plus de poids et d'influence à ses plus mortels ennemis. C'est un résultat que, pour notre part, nous regrettons sincèrement, d'abord parce que nous n'aimons pas les partis extrêmes, et ensuite parce qu'ils nous eût été agréable de reprendre, avec ces partisans quand même du gouvernement parlementaire, la discussion brusquement fermée par la révolution de 1848. Ces débats contradictoires sur une forme politique qui n'a pas de plus chauds partisans aujourd'hui que ceux qui la dénigraient jadis, n'eussent pas été sans profit pour la chose publique. Mais que le procès se plaide ou non devant la Chambre, il doit se

plaider devant le pays. Le moment est venu d'éclairer l'opinion : cela ne se fera ni sans un peu de trouble moral ni sans malaise ; mais le but que doivent se proposer tous les hommes qui sont sincèrement attachés à notre Constitution politique, c'est de démasquer ce régime prétendu libéral, prétendu économe, prétendu protecteur des intérêts moraux et matériels du pays. Pour arriver à cette fin, ils ont le droit de se servir courtoisement, mais avec fermeté, des armes brillantes et nombreuses que ses partisans d'aujourd'hui, ses adversaires d'hier, ont laissées sur les champs de bataille parlementaires. La bourgeoisie a perdu sa couronne en 1848 ; elle veut la reprendre, et, assez maladroitement à notre sens, elle attend ce bon office de ceux qui la lui ont arrachée. L'amitié ne se commande pas, et, à défaut d'autres libertés, il faut au moins conserver celle de l'affection ; qu'elle aille donc librement du côté où la portent ses nouvelles sympathies, mais, si elle nous permet un conseil sincère, qu'elle ne compte pas trop sur son esprit pour jouer au dernier moment ses redoutables auxiliaires ; ils rachètent par la violence ce qui leur manque en finesse, et il n'est pas toujours bon de n'avoir que de l'esprit en présence de la force.

Oui, c'eût été un spectacle instructif pour tout le monde, que celui que nous aurait donné cette phalange de parlementaires venant renier leurs dieux, encenser le gouvernement si maltraité par eux, et donnant de ces conseils avisés et fermes, où se révèle l'indépendance du citoyen, au seul régime politique qui ait fait tout ce qu'ils avaient demandé en vain aux institutions de leur choix ; les amateurs de tournois oratoires n'auraient pas manqué d'être satisfaits, et ces esprits malicieux, qui ne cherchent qu'à relever partout des contradictions, auraient eu là un régal friand ! A qui la faute ? dira-t-on, et si vous êtes si désireux d'entamer la lutte, pourquoi n'avoir pas laissé aux électeurs la liberté qui eût assuré le succès de ces honorables candidats ? C'est vrai, nous le reconnaissons, la faute en est au gouvernement : les électeurs eussent fait peut-être quelques difficultés d'accueillir des notabilités dont, au temps passé, on leur avait dit tant de mal, qui n'étaient pour leur esprit naïf que les auteurs involontaires mais certains de la République ; pourtant, si le pouvoir l'avait bien voulu, s'il avait bien pressé le corps électoral, s'il avait certifié bien haut que ces candidats ne voulaient, ne désiraient rien que l'affermissement de nos institutions politiques, qu'ils ne nourrissaient ni un regret ni une espérance, que pour être tout entiers à leur rôle nouveau, il leur suffisait de se rappeler les nombreux discours qui contribuèrent si efficacement à renverser ce régime qu'on leur reprocherait bien à tort de vouloir remettre en honneur ; si le gouvernement, en tenant ce langage, avait usé de tous les

moyens d'influence qu'on lui connaît, il aurait certainement réussi à faire passer quelques-uns de ces candidats; il se serait ainsi épargné des débats sur la vérification des pouvoirs; car, il est assez probable que la pression administrative, employée à si bonne fin, n'eût pas été incriminée; quoique le pouvoir n'ait pas songé à faire de son patronage un emploi aussi judicieux, il nous reste cette consolation, que le représentant assurément le plus illustre et le plus caractérisé des formes politiques d'un autre temps, siége dans l'enceinte du Palais-Bourbon; autour de lui se groupent quelques notabilités qui eurent, à une certaine époque, leur part de succès de tribune, puis, tout près d'eux, se pressent d'honorables députés, tout disposés à prêter main-forte à leurs nouveaux amis; comme eux, ils diront les louanges du Parlement; ils vanteront les libertés politiques qui ne servent qu'aux classes bourgeoises, se réservant bien entendu, le cas échéant, et conformément à un précédent fort connu, de se payer de leurs services, en arrachant aussitôt le pouvoir aux faibles mains qui en auraient hérité. Il y a donc là un ensemble de talents et de convictions assurément fort divers, mais très réels, et rassemblés dans le dessein de faire reluire aux yeux étonnés de la génération actuelle les mérites un peu méconnus du régime politique qui a disparu dans la tourmente de 1848 : cette attitude nous plaît, le débat sera public et retentissant, et comme nous sommes persuadé que la comparaison tournera, en définitive, à l'avantage de nos institutions, nous l'attendons avec confiance; l'Empire remportera, dans cette voie nouvelle, de solides victoires sur des adversaires qui ne sont redoutables que lorsqu'ils ne paraissent pas au grand jour. Dans une précédente étude, nous avons essayé de faire voir ce qu'était devenue la liberté sous le gouvernement de Juillet; nous avons établi qu'à l'exception de ce qu'on appelle les libertés politiques, qui sont aussi étrangères aux libertés réelles et effectives, que l'arme qui conquiert une province l'est à cette province elle-même, notre gouvernement n'avait à redouter aucune comparaison : nous voulons aujourd'hui faire le même travail sur les finances de cette époque.

Toutefois, et avant de passer outre, il faut bien que nous répondions en deux mots à quelques critiques, les unes spirituelles et bienveillantes, les autres spirituelles seulement, qu'a soulevées notre dernière étude. On nous a reproché de nous attarder à démontrer que le suffrage universel avait donné de meilleurs résultats que le suffrage restreint; comme si, ajoutait-on, ce dernier n'était pas mort, et bien mort. La seule question pour nos contradicteurs est de savoir si, sans rien changer d'essentiel à la Constitution de 1852, il ne convient pas de la couronner par des institutions parlementaires? Que nos honorables adversaires nous permettent

de le leur dire : ils sont dupes des habiles de leur parti ; qu'ils cherchent à deviner la pensée secrète de leurs inspirateurs, et je ne doute pas qu'ils n'en viennent à partager notre sentiment. Ils croient le suffrage universel accepté par tous les chefs de parti, ils sont dans l'erreur, et, en vérité, nous nous étonnons un peu de leur confiance quand nous lisons les insinuations très claires faites à ce sujet par certains orateurs, et les déclarations formelles d'écrivains qu'il nous semble inutile de nommer une seconde fois. Avec un peu plus de réflexion, on n'aurait pas été long à comprendre que la couronne que l'on veut poser sur la Constitution impériale ne lui convient nullement. Comment admettre un parlement tout-puissant coexistant avec l'empire? si l'Empereur devient un roi à l'anglaise, il n'y a plus d'Empereur ; si l'Empereur, au contraire, réserve sa part de souveraineté, il n'y a plus de parlement tout-puissant, cela va de soi. Au surplus, si derrière ces questions de liberté parlementaire ne se trouvaient pas des questions politiques encore plus graves, on ne concevrait pas bien l'animation, les espérances, les passions qu'elles suscitent. Soyez assuré que la classe moyenne a envie de reconquérir sa souveraineté, et que, dans ce but, encore un peu voilé aujourd'hui, elle cherche à relever le parlement, qui ne peut avoir d'existence que par elle et pour elle. Jamais en France, désormais, l'aristocratie ou le peuple ne feront la loi ; isolés comme réunis, ils en sont incapables ; la bourgeoisie seule a les lumières et la position sociale qui permettent de croire à la possibilité d'un tel rôle. Notre conviction, c'est que ce rôle, elle le remplit mal, et qu'il n'y a de possible que le gouvernement du pays par le pays tout entier, par la réunion et non par la séparation de ses intérêts, et c'est pour justifier notre manière de voir que nous continuons cette étude. Le régime parlementaire nous fournira contre lui-même et les faits et les arguments dont nous avons besoin.

I

Pourquoi dit-on souvent que les finances de l'empire sont dans une fâcheuse situation? En vérité, nous ne savons ; ce n'est pas assurément qu'elles ne puissent très vaillamment supporter la comparaison avec les finances réputées jusqu'ici les meilleures ; c'est peut-être que cette partie de la politique étant regardée, bien à tort comme très ardue, on se dispense de l'étudier avant que d'en parler ; c'est peut-être aussi que, rendant un hommage fort involontaire au régime impérial, on ne peut comprendre l'existence de toutes les richesses

nouvelles qui s'étalent sous nos yeux sans croire en même temps à une dépense qui soit en rapport avec elles. Quoi qu'il en soit, la critique est générale dans les rangs de l'opposition parlementaire et radicale; il ne reste donc plus à ceux qui croient cette critique mal fondée que la ressource de prouver que les finances du parlement ou de la République ne valaient pas les nôtres. Comme nous ne voulons pas triompher trop facilement, nous nous abstiendrons de faire porter la comparaison sur l'époque républicaine; les partisans de ce dernier régime ont d'ailleurs des doctrines qui rendent fort inutile un travail de cette nature. Pour eux, les finances ne sont qu'un détail assez mesquin, une préoccupation bourgeoise, qui n'a rien à démêler avec leur idéal politique; sans doute, ils ne laissent pas d'adresser aux autres les plus amères critiques sur leurs folles prodigalités; mais il est convenu, par une sorte d'accord tacite, dont il n'est pas facile de pénétrer la cause, que ces honorables adversaires du gouvernement ne seront jamais recherchés pour leurs pratiques financières. Que ces pratiques, par leur allure violente, aient racheté ce qui leur manquait du côté de l'ordre et de la régularité, c'est apparemment ce que personne ne conteste; que les finances françaises à cette époque aient côtoyé l'abîme honteux qu'on appelle la banqueroute; que la rente soit descendue à un taux qu'on ne peut se rappeler sans effroi, il paraît que ce sont là toutes choses si généralement admises, qu'on a je ne sais quelle mauvaise grâce à en tirer parti. Puisque ces faits sont passés à l'état d'axiome, conformons-nous au sentiment commun, et, comme tels, abstenons-nous de les discuter. Mais les partisans du régime parlementaire exigent qu'on les traite avec plus d'égards. A les entendre, il n'y a que le gouvernement de leur choix pour contrôler sérieusement les finances publiques; il n'y a qu'eux pour être économes des deniers de l'Etat, pour se comporter sagement, comme doit le faire tout bon père de famille, organisant avec prévoyance ce qui est nécessaire à l'existence de chaque jour, pensant au fonds de roulement (dette flottante) sans lequel une maison bien organisée ne saurait marcher, et songeant du même coup à l'épargne, à la réserve (amortissement) qui doit parer aux nécessités imprévues, ou diminuer les charges de la maison quand ces nécessités le permettent.

Avant d'entrer en matière, il nous reste à rassurer ceux qui craignent de se jeter dans une étude aride, compliquée et alourdie par des chiffres sans nombre. On peut parler finances sans se perdre dans des détails qui n'apprennent rien de ce que l'on souhaite d'apprendre, et c'est une mauvaise manière d'entendre un compte que de s'appesantir sur tous les chiffres qu'il renferme. Nous prétendons être compris de tous, et si, en renonçant aux

tableaux qui fourmillent de chiffres, nous perdons tout droit aux flatteuses épithètes de savant et de profond, nous nous en consolerons par la pensée que les résultats, dépouillés de ce lourd attirail, ressortiront plus nettement, et se graveront plus sûrement dans l'esprit du lecteur, ce qui aura le double avantage de laisser une impression durable si ces résultats sont à l'abri de toute critique, et de permettre à la critique de s'exercer en toute liberté. Si quelque erreur involontaire nous était échappée, ce qui est toujours possible dans les travaux de cette nature, on nous rendra du moins cette justice, que nous n'avons pas essayé de la dissimuler sous un amas de chiffres; en présentant nos assertions sous la forme la plus nette, la plus dégagée de formules et de calculs fastidieux, nous nous refusons d'avance toute échappatoire.

Pour comparer deux situations financières, il ne suffit pas de constater, par exemple, quel était le bilan de cette situation au 1er janvier 1848 et au 1er janvier 1863. On n'aurait ainsi qu'un résultat étroit et imparfait : il peut arriver, en effet, qu'une année ne se présente pas dans les conditions de celles qui l'ont précédée, et, de toute nécessité, on est conduit à jeter un coup d'œil sur la situation sommaire des exercices antérieurs. On approche ainsi de la vérité, mais on ne la saisit pas encore ; un budget, en effet, peut présenter une belle apparence, se solder par des excédants de recettes, tandis qu'en réalité il peut ne devoir ces ressources supplémentaires qu'à la création et à la surélévation d'un impôt ; il faudra donc faire le compte des modifications législatives apportées à l'impôt ; ne sera-t-il pas juste aussi de relever en passant ce que chacun des gouvernements que nous rapprochons a reçu de son prédécesseur immédiat? ne conviendrait-il pas enfin de s'assurer de l'état de la dette consolidée, qui n'apparaît dans le budget que sous la forme modeste d'une rente, et qui, en réalité, représente des centaines de millions, quelquefois des milliards? Ayant ainsi poussé notre investigation dans tous les détails et les replis du budget, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les circonstances tout extérieures au milieu desquelles les budgets que nous comparons ont eu à se mouvoir ; on n'acquierra de la sorte aucune connaissance nouvelle qui puisse modifier sensiblement l'idée qu'on se sera faite d'une situation déjà amplement connue; mais on pourra se rendre un compte sincère de la puissance financière des deux régimes, de la vitalité, de la force des deux constitutions à ce point de vue spécial.

Il est superflu d'ajouter que les quelques chiffres que nous allons soumettre au lecteur sont tous extraits des documents officiels, dont, à l'honneur de notre probité politique, aucun parti n'a jamais soupçonné l'exactitude.

II

Au 1er janvier 1848, le budget de 1847 se soldait par 247 millions de déficit, et à cette même date la dette flottante (je ne parle que de cette portion de la dette dont le gouvernement peut être responsable), la dette flottante était de 327 millions. La monarchie de Juillet laissait donc à ses successeurs une dette courante immédiatement exigible de 247 plus 327 millions, soit 574 millions. Un calcul analogue sur les mêmes éléments, au 1er janvier 1862, nous révèle un déficit de 32 millions sur le budget de 1861, et une dette flottante de 323 millions, soit, en totalité, 355 millions de dette courante et exigible; la comparaison n'est donc que flatteuse pour nous : veut-on parler de la dette flottante tout entière, de celle qui comprend non-seulement *les effets à payer*, mais *les fonds en dépôts et comptes courants?* On aura d'une part : 247 plus 630 millions, et de l'autre 32 plus 883 millions. On voit que les deux sommes sont presque identiques.

Mais ce résultat, tout favorable qu'il soit, n'a pas grande chance de satisfaire les esprits réfléchis; c'est un commencement de preuve, ce n'est pas une preuve; le chiffre des recettes et dépenses d'une année n'en dit pas encore assez. Il faut essayer de surprendre la marche habituelle et naturelle des budgets, de la préciser pendant un assez grand nombre d'années.

De 1830 à 1848, les excédants de recettes, constatés dans les budgets de ces dix-huit exercices, donnent un chiffre de 230 millions. Mais les excédants de dépenses, que révèlent ces mêmes exercices, s'élèvent à 989 millions, d'où ressort un excédant final de dépenses de 758 millions. Des recherches analogues sur les budgets de la période 1852-1862 nous indiquent 557 millions en excédants de recettes, et 493 millions en excédants de dépenses, soit un léger excédant de recettes de 64 millions.

Si l'on s'en tenait à ces chiffres, ils seraient singulièrement favorables à notre thèse; mais il faut en rabattre et les modifier par les chiffres suivants : à la charge du gouvernement de Juillet, 168 millions seulement d'excédants de dépenses, et à l'avantage de l'Empire 117 millions d'excédants de recettes. C'est encore, on le voit, très satisfaisant; cette modification importante résulte du fait que voici : pendant la monarchie de Juillet, l'amortissement, c'est-à-dire le rachat des rentes consolidées, a fonctionné, et on a consacré à ce service un capital de 590 millions, tandis que de 1852 à 1862 le capi-

tal employé à cet usage n'a été que de 53 millions ; en bonne justice, on ne peut compter comme déficit des budgets ces deux sommes, puisqu'en réalité elles ont été consacrées à l'extinction de la dette nationale. Si donc on les retranche des sommes indiquées plus haut, on compte d'un côté, comme je viens de le dire, 168 millions d'excédants de dépenses, et de l'autre 117 millions d'excédants de recettes.

On voit que nous n'avons pas lieu de regretter cette investigation nouvelle, et déjà plus rapprochée de la vérité ; il nous sera permis d'ajouter, en réponse à bien des critiques qui ne se rendent pas un compte suffisant du jeu de l'amortissement, qui persistent à le regarder comme indispensable, même quand on est obligé d'emprunter, qu'il eût mieux valu employer les 590 millions à payer ses dettes qu'à racheter de la rente, car alors on n'aurait pas été obligé d'emprunter pour satisfaire à ce premier besoin, et tout le monde sait que l'argent que l'on a coûte toujours moins cher que celui qu'on emprunte. Des calculs à peu près certains prouvent que la France, en persistant à racheter sa dette, quand elle était d'ailleurs obligée de recourir au crédit, a perdu près d'une centaine de millions. Au surplus, et à ce sujet nous ne saurions mieux faire que de répéter ce que disait un homme considérable par ses talents, et dont nos contradicteurs ne seront pas tentés de récuser la compétence, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, répondait en ces termes à l'honorable M. Thiers, dans la discussion de l'Adresse, en janvier 1848 : « Quand le baron Louis disait qu'il fallait amortir pendant la paix, qu'entendait-il ? Que, lorsqu'on avait contracté des dettes pendant la guerre, dettes qu'il faut supporter pour les besoins de la défense du pays, il était sage de préparer ses ressources pendant la paix ; mais il y a deux espèces d'amortissements : il y a l'amortissement qui réduit la dette ; il y a l'amortissement qui augmente la richesse. Je n'hésite pas à dire que l'amortissement est mieux employé en augmentant les éléments de la richesse publique, qu'il ne peut l'être en réduisant les éléments de la dette elle-même ; il prépare de bien plus puissants moyens de force et de grandeur pour l'avenir que ne pourraient le faire quelques sommes employées à réduire la dette. »

III

En continuant notre examen, nous nous arrêterons avec profit sur notre dette flottante, non pour la comparer à deux époques précises comme nous l'avons déjà fait, mais pour apprécier sa situation, on

pourrait dire normale, son jeu moyen et annuel pendant toute la durée des deux régimes que nous rapprochons. De 1830 à 1848, cette dette (nous parlons maintenant de la dette totale comprenant tous ses éléments bien connus) s'est élevée en totalité à 7 milliards, soit en moyenne et par an à 400 millions à peu près. De 1852 à 1863, elle a atteint le chiffre de 10 milliards, soit en moyenne par an un peu plus de 800 millions. Mais il n'en est pas de la dette flottante comme d'un découvert de budget : ce dernier, quelle que soit la grandeur du chiffre des ressources, n'est pas moins un déficit, tandis que la dette flottante doit tout naturellement s'enfler avec le budget lui-même, et elle peut être, dans son chiffre, double, triple de celle d'une autre époque, sans qu'on puisse dire par cela seul, quelle est la plus lourde des deux à supporter ; cela dépend des ressources qu'on a pour y faire face. Il y a, par exemple, une certaine relation entre le chiffre des fonds que les communes et les établissements publics versent au Trésor en compte courant et le chiffre de bons du Trésor. L'un est complétement dans la main de l'Etat, l'autre y échappe absolument. La relation entre ces deux chiffres nous donne ainsi une mesure approchée de la charge relative de la dette flottante. Les fonds versés par les communes et établissements publics étaient de 133 millions au 1er janvier 1848 ; au 1er janvier 1863, ils étaient de 223 millions, c'est à peu près le double ; c'est-à-dire que la charge imposée au Trésor aux deux époques a été à peu de chose près la même. On peut encore rapprocher le chiffre d'une dette flottante de celui qui représente le plus exactement possible les ressources d'une situation budgétaire ; je parle de la plus-value normale des impôts ; on aura ainsi, dans la première période, une plus-value représentée par 18 millions environ, et dans la seconde une plus-value se montant à près de 50 millions ; on voit que ce rapprochement serait encore, bien plus que le premier, favorable à notre thèse. Il est bien entendu, au reste, que nous ne donnons ces chiffres, qui sont en eux-mêmes très exacts, que comme des compléments de preuve du fait que nous voulons établir ; il est bien certain qu'on ne peut en tirer des conclusions rigoureuses, puisque nous devons avoir recours à une moyenne, ce qui ne donne jamais qu'un à peu près ; mais si tous ces à peu près (quand on est privé de la preuve mathématique) convergent vers le même but, s'ils semblent tendre tous à un même résultat, il faudra se rendre et l'adopter, car hors du domaine de la science pure, il n'est pas d'autres preuves que celles-ci.

Le service de la poste a été modifié sept fois en quinze ans :		
Le 24 août 1848, première réduction sur la taxe des lettres, diminution de recette de		20,000,000 fr.
La taxe de 20 cent., relevée à 25 cent. le 18 mai 1850, a été abaissée à ce premier chiffre le 20 mai 1854		Mémoire.
La concession des paquebots-postes (29 nov. 1850) a produit une diminution de		1,609,000
En 1855, une réduction sur la taxe des lettres amène une perte de		10,000,000
Le droit établi sur le transport des valeurs déclarées donne une recette de	500,000 fr.	
En 1863, une double réduction sur la taxe des lettres et sur les envois d'argent, enlève au Trésor		885,000
En 1848, le Trésor perd sur l'impôt du sel		63,000,000
En 1850, on établit une taxe sur les sels destinés à la fabrication des soudes, c'est recette de	5,000,000	
En 1863, les sels d'industrie sont dégrevés, c'est une perte de		5,000,000
L'enregistrement a donné lieu à un grand nombre de remaniements :		
En 1849, une surcharge de cet impôt amène au Trésor.	30,000,000	
En 1850, une réduction de la taxe sur les obligations et quittances, réduit la recette de		6,000,000
En 1855, cette réduction est abolie, et le produit nouveau pour le Trésor est de	7,000,000	
En 1857, établissement d'un droit de transmission sur les valeurs mobilières françaises et étrangères, ci	6,900,000	
En 1857, suppression du deuxième décime		27,000,000
En 1863, rétablissement de ce même décime	27,000,000	
Une taxe annuelle sur les biens de main-morte (1849) a rapporté	3,282,000	
La suppression, en 1850, de 17 cent. sans affectation spéciale à la contribution foncière, amène une reduction de	28,200,000	
Les augmentations sur les taxes qui frappent la fabrication des poudres de chasse, des cartes à jouer, sur les boissons et les alcools, ont amené successivement pour le Trésor une recette de	50,823,000	
La suppression de 10 cent. perçus à l'octroi au bénéfice du Trésor entraîne une perte de		12,988,000
Tandis qu'une taxe sur le prix des places à grande vitesse sur les chemins de fer accroît les recettes de	12,502,000	
En 1855, le second décime amène une recette de	60,497,000	
Un dégrèvement sur les patentes fait perdre au Trésor		578,000
L'impôt sur les chevaux et voitures, donne	4,230,000	
Les polices d'assurances et bordereaux d'agents de change	1,700,000	
La surtaxe du sucre	29,734,000	
Différentes modifications douanières résultant du traité de commerce font perdre au Trésor		124,119,000
Une réduction sur le prix des dépêches télégraphiques, diminue la recette de Trésor		3,074,000

Nous ne voudrions pas quitter ce tableau instructif, qui prouve que, par suite de nombreux remaniements d'impôts, le Trésor n'a, en

définitive, bénéficié que de la somme insignifiante de 6 à 7 millions, sans ajouter que ces chiffres contiennent encore un enseignement précieux dont on sentira tout le prix, si on veut bien nous permettre d'en fouiller quelques-uns; ainsi, dans le tableau que nous avons sous les yeux, nous voyons, sous la rubrique : *Douanes*, la réduction des droits à l'importation sur les houilles, les fers, les cokes, les fontes, les aciers, les ouvrages en métaux, machines, mécaniques, figurer en recette, au Trésor, pour une somme de 7,200,000 fr.; il ne sera pas bien difficile de faire voir que ce produit, qui a l'air de grever le contribuable d'une somme assez forte, l'a, au contraire, déchargé dans des proportions considérables, car les consommateurs de tous les articles que nous venons de citer ont bénéficié de toute la réduction des droits qui a été admise par le traité de commerce. Les nouveaux droits d'importation sur les laines et les cotons ont fait perdre au Trésor une soixantaine de millions; mais ce chiffre ne représente que la taxe sur les laines et cotons qui entraient en France avant la suppression de l'ancien droit; il en est entré probablement une quantité plus considérable qu'auparavant, et ces nouveaux consommateurs ont été, en définitive, dégrevés et déchargés indirectement; il est impossible de chiffrer, non pas seulement pour le Trésor, qui est sur ce point en dehors de la question, mais même pour le contribuable, le bénéfice, assurément fort réel, qui résulte de la levée des prohibitions; toutes ces modifications douanières ont apporté, en sus des réductions qu'il a été possible d'apprécier matériellement et que nous avons indiquées dans notre tableau, un allégement pour le contribuable, que les hommes compétents n'évaluent pas à moins de 80 millions. Il est donc vrai de dire que, somme toute, pendant les dix dernières années, loin d'avoir augmenté les charges du contribuable, on les a diminuées dans une sérieuse proportion. Il ne nous reste plus qu'à aborder cet écueil où nous attendent, dit-on, avec assurance tous nos adversaires : notre dette consolidée.

VI

Le gouvernement parlementaire, de 1830 à 1848, n'a grossi le chiffre de la dette nationale que de 12 millions en dix-huit ans; l'empire y a ajouté, en dix ans seulement 96 millions! Qu'importent, dira-t-on en présence de l'énormité de cette différence, tous les petits résultats péniblement ramassés dans tous les détails des budgets; ce qu'il faut accuser et mettre en relief, c'est d'un côté une dépense de

240 millions et, de l'autre, des prodigalités qui coûtent à la France près de 2 milliards. Voilà le grief, et l'on voit avec quelle parfaite netteté, avec quel soin nous le reproduisons dans ses couleurs les plus sombres. Cette candeur de notre part prouve assez que la comparaison ne nous semble pas si redoutable, et, pour tout dire, nous croyons que le terrain où se concentrent les efforts de nos adversaires ne leur est pas très favorable ; on va en juger.

Quand on parle finances et que l'on tient à s'entendre, il faut toujours séparer deux choses que l'on confond trop souvent. On peut parler d'une situation financière, la trouver bonne, sans tenir aucun compte des avantages que les événements ou la politique lui ont procurés, ou bien mauvaise, sans qu'il soit permis de plaider en sa faveur es cir constances atténuantes. Quelle est notre situation ? On consulte ses livres et on répond par un chiffre. Cette demande ne comporte pas d'autre réponse. Mais, à côté de la situation financière, il y a le régime politique, sous lequel les finances sont devenues ce que révèle le chiffre en question. Il peut être intéressant, utile de se rendre compte de sa puissance financière, et alors il devient équitable d'apprécier le milieu dans lequel il a fonctionné, les circonstances heureuses ou malheureuses qui ont tour à tour aidé ou ralenti son action ; un habile industriel peut être malheureux pendant une partie de sa carrière s'il a eu à supporter des faillites que sa prudence ne pouvait prévoir, s'il a eu à lutter contre des crises politiques, des années de disette et de misère : il y a là tout un contingent du hasard qui n'infirme en rien sa capacité, que l'on peut reconnaître et apprécier malgré ses malheurs. En un mot, s'il suffit d'un chiffre pour accuser le bilan d'une maison de commerce à une époque donnée; il faut quelque chose de plus pour mesurer son activité et son intelligence.

C'est à ce double point de vue que nous nous placerons pour répondre à cet argument que l'on croit sans réplique : 96 millions de dettes en dix ans ! Nous commencerons par la situation matérielle, celle qui ne demande pour réponse qu'un chiffre.

Si vous avez quelque goût pour les recherches historiques, vous vous rappellerez, sans aucun doute, les formules sonores et invariables par où débutaient et débuteront éternellement, dans l'avenir, tous les orateurs de l'opposition quand ils parlent finances : bien aveugles, s'écrient-ils, ces hommes (vous savez que l'opposition n'est jamais forcée d'être polie), bien aveugles s'ils ne voient pas qu'ils courent à la banqueroute ; le budget enfle, enfle toujours, et c'est par milliards qu'il faut aujourd'hui compter nos dépenses ! Le chiffre varie, comme on le comprend, mais la phrase est stéréotypée; sous la Restauration on parlait par centaines de millions, le milliard a fait sa pompeuse apparition sous le gouvernement de

Juillet, et aujourd'hui c'est au pluriel qu'on les emploie; il est bien certain que ce chiffre, si varié dans notre seul pays, le serait encore davantage si l'on parcourait les budgets et les discussions législatives auxquelles ils donnent lieu dans la plupart des capitales de l'Europe; on pourrait même affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il y a tel petit royaume de nos amis et voisins les Allemands où l'on s'écrie, avec une non moins grande énergie, que l'Etat court à sa perte parce que le budget a dépassé cette année la somme exorbitante de 5 ou 600 mille francs!

Il est bien vrai que cette manière plus que sommaire de juger les finances d'un pays grand ou petit n'est justiciable que du ridicule, mais nous ne voudrions pas jurer qu'elle disparût complétement des débats parlementaires : c'est un si bon argument à donner au peuple contre le pouvoir, quelle que soit d'ailleurs sa forme politique. Le peuple n'en sait pas bien long sur ce sujet, et, puisqu'on lui affirme qu'on dépense des sommes fabuleuses, il en conclut qu'il est mal gouverné. Or, c'est là le but de toute opposition; on s'écriera donc encore plus d'une fois : « Nous courons à notre ruine, c'est par milliards que l'on prodigue l'argent des contribuables. » Nous respectons trop nos lecteurs pour prétendre les aider à réfuter de pareils moyens; ils savent aussi bien que nous que l'examen d'une situation financière comporte toujours deux éléments, la recette et la dépense, et que la vérité ne peut ressortir que de leur comparaison. On peut être riche avec une dette de 20 milliards, comme en Angleterre, et être pauvre avec une dette de 10 millions, comme cela se voit journellement à nos portes; on peut être gêné avec une dépense annuelle de 1,500,000 fr., et supporter très vaillamment une dépense de 2 milliards, toute la question est de savoir ce que l'on a pour faire face soit aux 1,500,000 fr., soit aux 2 milliards.

Or, d'après l'état actuel de nos ressources, il nous est tout aussi facile de payer notre dette consolidée, qu'il pouvait l'être au gouvernement de Juillet de payer la sienne; si nous en jugeons même par l'état dans lequel ce gouvernement a laissé ce que nous appellerons ses finances courantes, dans lesquelles nous voyons figurer une somme de près de 600 millions d'arriéré, nous pouvons affirmer que notre situation, sous ce rapport tout matériel, vaut la sienne. Nous pourrions en rester là en ce qui regarde la demande, qui n'exige qu'un chiffre pour réponse, car ce chiffre nous l'avons déjà donné au commencement de cette étude, c'est celui de nos budgets, qui comprennent notre dette consolidée toute entière, et qui se sont réglés aussi avantageusement pour le moins que ceux des gouvernements précédents.

Mais il y a toujours avantage à fouiller une situation dans tous les

sens, à corroborer son chiffre par tous ceux que l'on rencontre sur sa route; arrêtons-nous donc devant notre dette consolidée, cherchons-en les causes, le caractère propre. Ne vous semble-t-il pas que, dans toute gestion financière, il doit y avoir un certain rapport entre le chiffre de cette dette et celui qui représente la plus-value normale de l'impôt, l'accroissement spontané de la richesse publique; ce sont là, si je puis parler ainsi, les deux pierres angulaires de tout budget. La dette, il faut la payer, c'est sacré; ce ne sont pas des dépenses courantes, que l'on peut modifier en se privant sur tel ou tel point, en faisant même souffrir momentanément un service public. D'un autre côté, la plus-value c'est la contre-partie la plus naturelle et la plus désirable de cette dette nationale; c'est son contrepoids nécessaire, ce sont des ressources qui s'offrent d'elles-mêmes, pour un service qui les réclame impérieusement. Cette plus-value a donc une extrême importance, car c'est d'elle que dépend en réalité la prospérité ou la détresse d'un budget; est-elle considérable? on peut être rassuré sur une situation financière; vient-elle à s'amoindrir ou à disparaître? la situation est critique, quoi que l'on fasse; tous les impôts du monde n'y changeront rien et ne feront même que l'aggraver.

De 1830 à 1848, la plus-value normale de l'impôt, d'après des calculs fort connus et bien des fois renouvelés, se montait à 18 millions par an; cette plus-value est aujourd'hui de 494 millions au bout de dix ans (1851-1861), soit de près de 50 millions par an. Il est bien entendu que, dans les deux cas, ces chiffres ne représentent pas ce qui rentre au Trésor, comme bénéfice net, car il faudrait alors en retrancher les sommes que coûtent la régie et la perception de l'impôt; ils représentent seulement la plus-value de l'impôt. Maintenant que nous avons nos deux termes de comparaison, rapprochons-les : de 1814 à 1851, la dette consolidée a augmenté de 167 millions, savoir : de 1814 à 1830, 100 millions; de 1830 à 1848, 12 millions; de 1848 à 1851, 53 millions; c'est à peu près 4 à 5 millions par an; de 1851 à 1863, l'accroissement a été double; mais, par contre, dans chacune des années qui se sont succédé de 1814 à 1830, la plus-value normale de l'impôt est certainement restée de beaucoup inférieure à 18 millions. En la portant de 12 à 15 millions par an, on est certainement au-dessus de la vérité; c'est donc 13 millions de plus-value pour faire la contre-partie de 4 millions de rentes, et de l'autre 50 millions pour opposer à 10 millions de rentes; on voit que la proportion nous est encore singulièrement avantageuse. Veut-on restreindre la comparaison, contre toute justice, au seul gouvernement de 1830? Mais alors, je ne puis admettre les 12 millions de rentes consolidées, car ce gouvernement a laissé plus de 600 mil-

lions en souffrance, qui sont bien de son fait, et qui, atténués de 230 millions qui n'appartiennent pas à ce régime et réunis à la dette consolidée, la porteraient à près de 40 millions; c'est ce chiffre seul que l'on peut accepter; de même, et pour faire le même calcul à notre détriment, je fais figurer dans le chiffre de notre dette consolidée nos 300 millions de dette flottante, ce qui la portera à 110 millions. Mais je dois défalquer de ce chiffre une trentaine de millions provenant des dettes que nos prédécesseurs nous ont laissées. De la sorte on aura, d'un côté, 18 millions de plus-value annuelle à opposer à 40 millions de dette consolidée, et de l'autre 50 millions de plus-value à mettre en regard de 80 millions de dette consolidée.

Mais j'ai accepté comme vrais, pour arriver à ce résultat, des faits qui blessent la plus vulgaire justice; il faut admettre, pour que cette comparaison reste équitable, que de 1830 à 1848 le gouvernement a rempli ses devoirs, comme on a tenu à les remplir depuis 1852; il faut admettre, contre toute vraisemblance, contre l'avis de ses plus ardents partisans, qu'il s'est montré en Europe ce que la France lui demandait d'être; qu'il a, pour sa part, contribué à dénouer les grands problèmes qui ont agité le monde pendant ces dix-huit ans; on nous a laissé deux traites en souffrance : la guerre de Crimée et la guerre d'Italie; nous les avons payées et nous avons ainsi fait honneur à la signature de nos prédécesseurs mise au bas de maints rapports, de nombreuses notes diplomatiques, concluant tous à la guerre que l'on ne faisait pas; il est par trop facile de s'exempter de toutes les grandes charges qui pèsent sur un pays, d'en faire supporter le poids à ses successeurs et de présenter ensuite sa situation financière comme un modèle d'économie.

Voilà ce que la plus vulgaire justice commande que l'on dise à ce sujet; mais, ne l'eussions-nous pas dit, quand même on n'aurait fait appel qu'aux chiffres, sans les faire suivre d'explications; notre comparaison se termine toujours par des résultats que nous n'avons pas lieu de regretter; cette dette consolidée, qui paraissait si accablante pour nos finances, elle ne veut dire qu'une chose, c'est que, rapprochée de nos ressources naturelles et spontanées, elle reste notablement inférieure à celle de nos devanciers. Elle prouve encore que, sous l'Empire, la France a marché trois fois plus vite que sous tous les autres régimes. Elle a fait en dix ans le travail de trente ans de régime parlementaire. Le chiffre de la dette consolidée est fécond en enseignements; aussi nous voulons nous y arrêter encore un instant; dans ce chiffre de 110 millions nos deux grandes guerres ne représentent pas moins de 71 plus 25 millions, soit 96 millions; il resterait donc, pour le service annuel des budgets, pour la vie normale de la France, une douzaine de millions, ce qui serait justement le

chiffre que le gouvernement de 1830 a inscrit à notre dette nationale, si l'on ne devait pas le porter à 40 millions et abaisser celui qui représente notre dette consolidée d'une somme égale; de la sorte, il est vrai de dire que, de 1830 à 1848, en laissant en souffrance les grands intérêts extérieurs de la France, en se bornant à vivre de la vie quotidienne, on a inscrit au budget de la dette consolidée, 40 millions, et que, sous l'Empire, cette vie quotidienne n'a rien ajouté à la dette nationale, résultat qui paraîtra bien singulier aux esprits peu réfléchis, qui acceptent comme véridiques toutes les assertions de l'opposition; il résulte, en définitive, de ces diverses considérations :

1° Que ce chiffre de notre dette consolidée, quelle que soit son origine, et en l'acceptant d'abord comme provenant uniquement de notre fait, non-seulement n'a rien d'exagéré, mais est sensiblement inférieur (si on le rapproche des ressources qui y font face) à celui de tous les régimes précédents;

2° Que si on recherche, non plus la situation matérielle, mais la situation morale, celle qui tient compte des événements et des devoirs remplis, la comparaison, qui ne nous était qu'avantageuse, devient accablante pour ceux qui nous ont précédé;

3° Que l'empire coûte moins cher au contribuable que le parlement.

VII

Nous avons interrogé avec scrupule et bonne foi tous les détails des deux situations financières que nous voulions comparer; il nous reste à dire un mot des deux régimes politiques qui ont abouti à ces situations; à constater leur force, leur vitalité respectives, au milieu d'événements bien différents. Je ne sache pas, pour mon compte, que la Providence ait accumulé sur notre pays, en un aussi court espace de temps, plus de terribles fléaux qu'elle ne l'a fait depuis que le nouvel Empire est fondé; on me dira peut-être que c'est un signe de la colère céleste, et l'on voudra voir dans ces malheurs répétés un symptôme fâcheux pour l'avenir de ce gouvernement; d'autres prétendront au contraire que Dieu, qui sait tout, n'a pas permis que ces fléaux vinssent désoler notre territoire avant que d'y avoir laissé naître une institution politique capable de les conjurer. Il est permis de choisir entre les deux hypothèses, et, pour mon compte, je m'en tiens à la seconde.

En dix ans, nous avons eu trois années consécutives de disette excessive, c'est un phénomène heureusement bien rare et qui ne

s'était pas vu dans ce pays depuis des centaines d'années ; des inondations, telles que de mémoire d'homme, on ne se rappelle pas en avoir vu de semblables, ont ravagé et détruit nos récoltes ; le choléra est venu joindre ses horreurs à tous les maux, que la guerre d'Amérique, avec ses chômages forcés pour nos populations ouvrières, devait aggraver encore. Comme si toutes ces malédictions n'étaient pas suffisantes, il nous a fallu supporter une crise monétaire due à la découverte des métaux précieux ; cette abondance de l'or eût jeté, à toute autre époque, une terrible perturbation dans tous les rapports sociaux, si heureusement notre industrie n'avait eu, par suite de son développement, un besoin dix fois plus grand de signes monétaires ; ainsi, tous les malheurs fondaient sur nous, et l'argent, qui peut panser un grand nombre de plaies, l'argent baissait rapidement de valeur entre les mains du gouvernement ; celui-ci respectait les rapports créés entre lui et les contribuables, quant au chiffre de l'impôt ; mais ses dépenses augmentaient fatalement par suite du renchérissement de toutes choses. Nous savons bien qu'il est malaisé de chiffrer en millions la charge que ces calamités accumulées ont fait peser sur le Trésor public, car, indépendamment de sommes considérables versées pour parer à des dégâts et pertes sans nombre, il faudrait parler de la gêne que les souffrances imposent au peuple, et, par suite, du ralentissement forcé qui s'ensuit dans la consommation et dans les recettes du Trésor. Ici, on ne peut plus s'adresser qu'à la bonne foi et à l'impartialité de ses adversaires ; c'est ce que nous faisons. Nous nous permettrons de leur faire remarquer, en outre, que nous n'avons parlé ici que des faits qui sont hors du pouvoir de l'homme, et qu'on ne peut imputer à son imprévoyance ou sa mauvaise conduite politique ; de nos deux grandes guerres toujours glorieuses, mais si coûteuses, nous n'en avons pas dit un mot ; on n'aurait eu d'ailleurs qu'à nous répondre que, si nous avons eu des guerres coûteuses, il a fallu subir, en d'autres temps, les tristes effets des discordes civiles, et nous aurions été dans la nécessité de faire à chacun sa part ; aux uns la gloire, aux autres l'émeute : on voit donc bien que nous avons beaucoup mieux fait de ne pas aborder ce chapitre-là.

VIII

Les partisans du régime parlementaire, sur la foi de ce qu'ils entendent répéter chaque jour autour d'eux, s'imaginent que cette forme de gouvernement est plus propre qu'aucune autre à rendre nos finances prospères ; et, oubliant volontairement de jeter les yeux

sur le budget des recettes, il leur semble que, puisqu'on dépensait moins qu'aujourd'hui, on était plus économe; on leur répète chaque jour que la Chambre des députés était la gardienne vigilante des deniers de l'Etat, qu'elle épluchait minutieusement tous les comptes, que chaque article du budget provoquait dans son sein une discussion sérieuse, et que, devant cette noble indépendance, ce souci constant de la fortune commune, le gouvernement était bien obligé de se conformer à des avis qui, au besoin, devenaient des ordres : le pouvoir, ajoute-t-on, est naturellement enclin à faire des dépenses légitimes, utiles, sans aucun doute, à venir en aide à des détresses malheureusement certaines; que deviendra-t-il s'il n'a pour sauvegarde ce contrôle gênant, parfois même tracassier, mais si éminemment protecteur de ce budget public, source de toute prospérité et de toute grandeur pour l'Etat?

Oui, voilà bien ce que l'on dit aujourd'hui; mais comme ce langage ressemble peu à celui que l'on tenait alors que le régime politique ayant porté tous ses fruits, on était à même de l'apprécier et de lui rendre la justice qui lui est due. Dans la discussion de l'Adresse, en janvier 1848, les bienfaits du régime parlementaire étaient singulièrement méconnus, et le contrôle si vigilant des Chambres ne paraissait pas avoir produit les plus heureux résultats. Dans la séance du 26 janvier 1848, l'honorable M. Thiers disait :

Certainement, dans la position où nous sommes placés, il ne faut rien exagérer; il ne faut pas, à une situation déjà pleine d'anxiétés, ajouter des anxiétés nouvelles; mais si l'exagération est à craindre, il y a quelque chose d'aussi à craindre et peut-être de plus dangereux : c'est la confiance, la confiance quand elle est aussi illimitée que M. le ministre des finances a paru l'éprouver hier. En vérité, je suis étonné de le voir combattre, avec tant d'aisance, tant de repos d'esprit, les objections principales qu'on a souvent reproduites à cette tribune sur l'état de nos finances. Quand on dit que les budgets ordinaires sont en déficit, M. le ministre des finances reprend que c'est l'inondation de la Loire, que c'est la disette qui en sont cause, mais qu'il n'y a plus rien de pareil à craindre. Quand on parle des réserves de l'amortissement absorbées d'avance, M. le ministre des finances dit que la dette flottante y pourvoira, qu'elle est assez forte pour porter un tel fardeau; quand on ajoute que ce fardeau se prolongera, qu'il pèsera longtemps sur nos finances, peut-être quatre, cinq, six, sept et peut-être huit ans, M. le ministre des finances répond encore que le ministère qui est sur ces bancs est le ministère de la paix, et qu'il a le temps devant lui. (Sourires à gauche.) En vérité, messieurs, si ce sont là les raisons que vous avez à nous donner pour nous rassurer, j'avoue qu'elles m'effrayent.....

Sans doute, je suis de l'opposition, de l'opposition la plus prononcée, je l'avoue, mais ce n'est pas un acte d'opposition que je viens faire en ce

moment; je viens vous dire la vérité, que vous avez besoin de connaître dans toute sa réalité; car ce n'est que de cette vérité bien connue que pourra naître le sentiment qui peut sauver nos finances. Si nous continuons longtemps encore à entendre ce que disent les rapporteurs du budget, ce que répond le ministère sans changer de conduite, soyez-en convaincus, vos finances marchent vers une catastrophe.....

Puis l'honorable orateur, passant en revue, avec cette netteté de coup d'œil qui lui est si habituelle, tous les détails de la situation financière du pays, terminait ainsi :

Je me suis placé dans toutes vos suppositions avec une complaisance parfaite, pour ne pas créer de contestations de détails. Ainsi, vous m'avez dit que vous aviez la conviction qu'en 1849 les ressources de l'amortissement seraient libres; je ne le crois pas, mais je vous l'accorde. Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de difficultés politiques; je ne le crois pas, mais je vous l'accorde. Il n'en est pas moins vrai que, pendant cinq, six, sept ou huit ans, vous aurez placé le pays dans des embarras infinis. Maintenant, supposez le moindre événement, je ne parle pas de ces catastrophes qui peuvent changer la face de l'Europe; assurément, sans être des oiseaux de mauvais augure, sans être des alarmistes, sans être des esprits qui cherchent partout le désordre et qui le prévoient parce qu'ils le désirent, on peut croire, dans l'état de l'Europe, que des événements peuvent surgir. Bien que M. le ministre des affaires étrangères passe pour un ministre très confiant, qui regarde les événements, comme le disent ses amis, avec une sérénité parfaite, je le défierais, avec sa sérénité, de venir dire que l'Europe est dans un état tel qu'on n'ait aucun événement à craindre.....

Vous avez pu vous appeler le ministère de la paix, mais, depuis les mariages espagnols, vous n'êtes plus le ministère de la paix. Si vous y regardez de près, vous verrez que la crise a commencé depuis une année; elle a commencé le jour où vous avez abandonné la vieille politique de ce gouvernement, politique tantôt bien, tantôt mal pratiquée, mais constante, politique qui vous rapprochait de la puissance constitutionnelle avec laquelle on pouvait agir sur le monde; la crise a commencé le jour où, pour une cause qui n'était ni nationale ni vraiment politique, vous vous êtes séparés de l'Angleterre, choisissant le moment où le monde devait le plus désirer que l'alliance des pays libres se maintînt. Ce jour-là, vous n'avez plus été le ministère de la paix, et, quand vous prenez ce titre, vous l'usurpez. Quand vous vous appelez le ministère de la prospérité publique, l'état de nos finances vous répond; quand vous vous appelez le ministère de la paix, nous vous citons l'Espagne, l'Italie, la Suisse. Et si c'est pour nous rassurer sur l'état de nos finances que vous prétendez vous parer de ces titres, je quitte cette tribune profondément alarmé. (Très bien! très bien! L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues. Une longue agitation succède à ce discours. La séance reste suspendue pendant trois quarts d'heure.)

On nous pardonnera d'avoir copié cette parenthèse ; comme on la trouve dans le *Moniteur*, il nous semble qu'elle a sa signification.

Si nous ne craignions d'abuser de la patience du lecteur, nous citerions presque tout entière la réplique que fit l'honorable orateur à la réponse du ministre des finances. Nous ne pouvons cependant omettre les quelques lignes qui la terminent :

Ah ! messieurs, disait-il, si je voulais suivre la comparaison, si je vous montrais en Angleterre le pays commettant des fautes sans nombre, et le gouvernement n'en commettant aucune ; en France, au contraire, le pays plein de sagesse, ne commettant aucune faute, et son gouvernement les commettant toutes, si je poursuivais cette comparaison vous vous récrieriez (vive approbation à gauche, rumeur au centre) ; mais je m'arrête, et je me borne à vous dire : nous pouvons, en France, nous enorgueillir de la conduite du pays, mais non pas de celle de son gouvernement. (Vive approbation à gauche. — Bravo ! bravo ! — Applaudissements.)

Les lecteurs de la *Revue* savent combien il fut toujours loin de notre pensée de rabaisser en quoi que ce soit le mérite exceptionnel des hommes remarquables qui ont mis leur expérience et leur talent au service du gouvernement de Juillet ; ils savent aussi combien nous nous sommes empressés, en toutes occasions, de marquer notre respect à l'orateur célèbre, à l'éminent historien que nous venons de citer ; qu'on ne se trompe donc pas ici sur notre intention, elle est pure de cette mesquine habileté qui cherche à embarrasser un homme politique en lui remettant sous les yeux des opinions que l'on suppose qu'il ne partage plus ; nous sommes persuadé, au contraire, que l'honorable M. Thiers conserve aujourd'hui les sentiments qu'il exprimait avec tant de chaleur il y a quinze ans ; nous pensons avec lui que les finances parlementaires n'étaient pas si brillantes qu'on cherche à le faire croire, et nous imaginons que le nouveau député au Corps législatif serait parfaitement en mesure de nous donner une explication satisfaisante de ces fâcheux résultats.

Toutes les couronnes ont leur danger ; tout aussi bien celle qui ceint la tête de la bourgeoisie que celle qui repose dans un appartement ignoré du palais des Tuileries. Vous craignez les entraînements du souverain, et nous vous approuvons ; vous recherchez, contre sa générosité, des garanties efficaces, et cette recherche a toutes nos sympathies ; nous voyons aujourd'hui que le Corps législatif, aussi bien par ses vœux, facilement écoutés, que par ses votes, contrôle nos finances publiques ; mais quand le souverain siége au Palais-Bourbon, nous cherchons en vain le contrepoids que l'on pouvait opposer à ses caprices, à ses ardeurs de générosité ; sans doute, en public, par les journaux, on parlait fréquemment de la nécessité de

faire des économies ; c'était un thème alternativement adopté par les hommes du pouvoir et ceux de l'opposition, selon qu'en décidaient les hasards du gouvernement parlementaire ; mais une fois en règle avec l'opinion publique, on songeait aux électeurs ; ces derniers étaient charmés qu'on parlât avec éloquence des économies à apporter dans le budget, mais avec cette restriction, que ces économies ne regardaient en rien leur arrondissement, qui continuait à avoir le besoin le plus pressant de routes, de canaux, de chemins de fer, d'églises, de presbytères, de maisons d'école, de bureaux de tabac, de directions de postes, etc..... On savait bien, tout en foudroyant à la tribune un gouvernement dilapidateur, qu'il ne s'écoulerait pas longtemps avant qu'on ne fût obligé de courir les bureaux des ministères pour demander, que dis-je, pour obtenir toutes ces faveurs locales sans lesquelles il fallait désespérer d'être renommé à la prochaine élection. Un orateur écouté et choyé dans les feuilles de l'opposition ne rencontrait jamais de refus, et voilà pourquoi les budgets grossissaient, et voilà pourquoi ce contrôle si vanté du Parlement n'était qu'apparent ; il n'est pas dans la nature des choses qu'un pouvoir se contrôle lui-même efficacement.

Nous nous résumons : La comparaison que l'on peut établir entre la situation financière du gouvernement de Juillet et celle de l'Empire reste constamment à notre avantage ; situation matérielle à deux époques déterminées, 1er janvier 1848 et 1863 ; rapprochement de tous les éléments des budgets dans les deux régimes politiques : découverts, dette flottante, dette consolidée, tout nous est favorable ; mais ce sont là des résultats qui, bien que sérieux et dignes d'être notés, ne donnent pas encore à nos finances leur vrai caractère, leur physionomie spéciale. Ce qui est vrai, et ce qui a une bien autre importance, c'est que la France, en dix ans, et après avoir subi une révolution désastreuse, a su faire produire à l'impôt, sans l'augmenter, en le diminuant au contraire, une plus-value normale, naturelle de 50 millions par an. C'est un fait exceptionnel, tel, qu'en aucun temps, en aucun pays, on n'en a vu se produire un semblable ; ce développement sans précédents de la richesse publique a permis à notre pays de faire en dix ans ce qu'il eût mis trente ans à accomplir sous le parlement ; il lui a donné les moyens de vivre grandement, de remplir avec éclat tous ses devoirs dans le monde, de lutter enfin vaillamment contre la réunion la plus formidable de tous les fléaux ; voilà le vrai caractère de nos finances ; l'histoire le dira un jour.

EDOUARD BOINVILLIERS.

LES

ANTIQUITÉS PRIMITIVES

DU DANEMARK

L'AGE DE BRONZE[1]

Sed prius æris erat quam ferri cognitus usus,

dit Lucrèce dans son magnifique exposé des origines de l'humanité (*De Rerum natura*, liv. V), et plusieurs autres écrivains de l'antiquité parlent du temps où les armes et les outils étaient d'airain, avant que l'usage du fer ne fût introduit. Et en effet, n'est-il pas vraisemblable que le cuivre et l'étain ont été connus avant les autres métaux? Ils se trouvent souvent en pépites assez pures et passablement grosses, ce qui permet de les reconnaître facilement. Ils sont en outre très malléables et se laissent travailler même à froid, tellement qu'en certaines contrées de l'Amérique septentrionale les Esquimaux parviennent, avec de simples marteaux de pierre, à façonner du cuivre natif en forme de haches, de couteaux et d'autres instruments. Le fer, au contraire, n'entre en fusion qu'à une température élevée; il se trouve d'ailleurs caché en petites parcelles dans du minerai qui ressemble trop à des pierres ou à des gravelles ordinaires pour attirer l'attention d'hommes ignorants. L'on n'a probablement su l'exploiter qu'après avoir acquis, dans le maniement d'autres métaux, une certaine expérience en métallurgie. Il est cer-

[1] Voir *l'Age de Pierre*, 2e série, t. XXXIV, p. 277 (livr. du 31 juillet 1863).

tain du moins qu'en Danemark, comme dans beaucoup d'autres pays, le cuivre, l'étain, le bronze et l'or ont été les métaux d'abord employés. On les exhume d'un grand nombre de tombeaux, où il n'y a pas trace de fer, de plomb, de zinc ou d'argent ; et quand, par exception, ces deux catégories de métaux se trouvent dans un même tertre, leur position respective indique assez que les uns sont plus anciens que les autres ; les couches inférieures ne contiennent jamais d'argent ou de fer, à moins qu'elles n'aient été bouleversées. Quant aux métaux primitifs, ils se trouvent souvent mêlés aux autres dans les couches supérieures ; mais on ne s'en étonnera pas, puisque leur usage s'est perpétué, sans interruption, depuis leur découverte jusqu'à nos jours.

L'âge de bronze est le seul qui ait employé le métal, d'où lui vient son nom, à la fabrication des armes et des instruments tranchants. L'âge de fer s'est également servi du cuivre et du bronze pour les joyaux, les parures, et en général pour tous les objets où l'on recherche moins la dureté et la solidité, que le brillant et l'élégance. Il ne suffit donc pas qu'un objet soit de bronze pour qu'on l'attribue au second âge ; il est souvent difficile d'en déterminer l'ancienneté, surtout lorsque l'on en ignore la provenance, lorsqu'il n'a pas été trouvé dans un tombeau, avec des armes ou des urnes cinéraires, mais qu'il a été recueilli isolément, soit en plein champ, soit dans une tourbière. Cependant, alors même nous avons pour nous renseigner certaines circonstances accessoires ou intrinsèques : les ornements ou tout au moins la composition.

L'ornementation de l'âge de bronze se distingue par la régularité du trait, la simplicité de la composition, la clarté du dessin, l'harmonie de l'ensemble ; c'est dire que le style en est pur et d'un goût sévère, mais il faut ajouter qu'il est un peu froid et compassé. Les artistes de cette époque ne donnaient pas carrière à leur imagination, comme ceux de l'âge de fer ; ils n'ont jamais tracé de ces figures de dragons et d'animaux fantastiques, dont la crédulité n'avait peut-être pas encore peuplé les airs et les mers, et quand, par hasard, ils ont voulu représenter des êtres, la nature morte ou vivante, ils l'ont reproduite sous sa forme réelle. Ce n'est pas à dire que les figures de ce genre brillent par la beauté ou par la justesse des proportions ; bien loin de là, mais elles laissent reconnaître le modèle que le dessinateur a eu sous les yeux. Sur des pincettes ou badines à tirer le fil, on voit une oie en relief ; au dos d'un petit couteau, un cygne assez bien sculpté ; sur des lames de rasoir, des navires, des astres, des poissons gravés. Il y a un petit poignard, dont le manche représente un homme efflanqué, aux membres grêles, aux lèvres lippues, avec une tête d'une grosseur disproportionnée. Le personnage n'a pour

tout vêtement qu'un pagne retenu par une ceinture ; un double collier lui entoure le cou ; à ses oreilles pendent d'énormes anneaux, et des deux mains il tient devant lui un vase rond. A ses cheveux courts, on devine que les beaux diadèmes de cet âge n'étaient pas faits pour orner son front. La figure ne manque pas d'une certaine expression de souffrance ; on dirait un esclave qui vaque à ses occupations domestiques.

Le dessin le plus compliqué qui nous reste de l'âge de bronze, est gravé sur une urne trouvée dans un tumulus de la paroisse d'Egtved (Jutland), et qui contenait des os brûlés, avec une aiguille de bronze. Parmi les grossières figures dont il se compose, on reconnaît un quadrupède, un reptile, une croix, des arbres. Peut-être forment-elles un sujet, ou bien serait-ce par hasard un spécimen d'une écriture figurative, qui aurait été en usage à cette époque, avant la découverte des runes? On ne sait, mais il est certain que l'âge de bronze n'a que rarement cherché à représenter les formes multiples de la nature animée ; il s'est presque toujours borné à tracer des lignes géométriques, des figures idéales. La plupart des éléments qui entrent dans ces dessins, se retrouvent dans ceux des âges suivants ; tous les peuples ont employé les droites, les courbes, les brisées ; mais tous ne les ont pas combinées de la même façon. Les uns préfèrent telle forme à telle autre : la spirale, par exemple, que l'on remarque rarement dans les compositions de l'âge de fer, revient sans cesse dans celles de l'âge de bronze. Il en est de même d'une foule de détails, qui donnent un cachet particulier aux ornements de cet âge. Il serait difficile de les décrire et surtout d'exprimer l'effet général que produit leur ensemble ; mais quand vous les avez examinés avec attention, il vous reste dans l'esprit un certain nombre de types, d'après lesquels vous pouvez juger de ce qui appartient à l'âge de bronze, et de ce qui lui est étranger [1].

Lorsque ce critérium vous laisse dans le doute, il faut alors étudier la composition du métal, et éliminer tous les objets d'argent, de zinc, de plomb, ainsi que tous les bronzes dans lesquels ils entrent comme alliages. Ces métaux n'ont été connus que dans l'âge de fer ; telle est l'importante conclusion que le chimiste suédois, Berlin, a tirée de la comparaison de 200 bronzes, analysés tant par lui que par d'autres savants, français, anglais, allemands, danois, suédois. Elle a été pleinement confirmée par les recherches indépendantes que l'archéologue Wocel a faites, au moyen de la pierre de touche, sur les bronzes du musée de Prague. Seulement, les deux savants,

[1] Sur les *Ornements et les Dessins*, voir *Annalex for nordisk Oldkyndighed*, p. 355-358, ann. 1840-1841 ; — Worsaae, *Danmarks Oldtid*, p. 33-3[illegible], et *Nordiske Oldsager* : *l'Age de Bronze*, et particulièrement les nos 166, 167, 270, 283.

suédois et bohémien, vont un peu loin lorsqu'ils avancent que les objets de pur cuivre datent d'une époque plus reculée que ceux de bronze du même pays ; que les bronzes contenant plus de 16 p. 100 d'étain sont moins anciens que ceux où la proportion est moindre[1]. Ces assertions ne sont pas dénuées de vraisemblance, mais pour passer de l'état d'hypothèse à celui de vérités démontrées, il faut qu'elles soient confirmées par de nouvelles trouvailles ; il faut qu'après avoir déterminé l'âge des diverses classes de tombeaux, on montre un rapport constant entre leur ancienneté et l'alliage des métaux qu'ils renferment.

Mais comment saurons-nous que tel tombeau de l'âge de bronze est plus ancien que tel autre du même âge ? Les rites funéraires nous fournissent à cet égard certains indices qu'il ne faut pas négliger : la race de l'âge de pierre inhumait les cadavres, celle de l'âge de bronze les réduisait en cendres. Entre ces deux modes de sépultures, il y a un abîme, et ce n'est certes pas d'un seul coup que l'on est passé de l'un à l'autre. La présence d'objets de bronze dans des caveaux identiques à ceux de l'âge de pierre, et renfermant, comme eux, des cadavres inhumés, atteste la persistance des anciens rites, même après l'introduction du métal en Danemark. Les sépultures de ce genre appartiennent évidemment à une époque de transition, et les différences qui existent entre elles et la majeure partie de celles du même âge, ont autorisé le professeur Worsaae à subdiviser l'âge de bronze en deux périodes[2] : la première est celle où une partie des habitants du Danemark, sans doute les descendants des aborigènes, maintenaient encore l'usage d'inhumer les morts ; la seconde, celle où ils se confondirent avec la nouvelle race, en adoptant ses coutumes religieuses, comme ils avaient déjà fait leur profit des métaux importés par elle. Mais ce n'est pas de propos délibéré, ni dans un jour, qu'ils abandonnèrent les rites sacrés de leurs ancêtres. Ces rites s'altérèrent sensiblement, jusqu'à ce que les cérémonies funéraires de la première race finissent par ne plus différer de celles des nouveaux venus. Telle est du moins l'idée que l'on se forme à la vue des diverses classes de tombeaux, dont nous allons décrire les spécimens les plus remarquables.

[1] *Recherches sur l'alliage de certains Métaux antiques*, par Berzélius, dans *Annaler for nordisk Oldkyndighed*, p. 104-108, ann. 1836 ; — sur la *composition de certains Métaux trouvés dans les pays septentrionaux*, par N.-J. Berlin, dans *Annaler*, p. 219-234, ann. 1852 ; et *Rapport entre l'alliage et l'âge des Métaux antiques*, par le même, *ibid.*, p. 234-271 ; — *Les Bronzes des Celtes, des Germains et des Slaves*, par Wocel, dans le *Bulletin des séances de l'Académie des sciences de Vienne* (section historique-philosophique), ann. 1853 et 1855 ; et dans la *Revue archéologique et topographique*, publiée par le Comité archéologique du Musée bohémien, t. II et III, in-4°. Prague, 1852, 1859.

[2] Dans *Oversigt over det K. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, in-8°, 1859.

Dans un spacieux caveau de la paroisse de Kirkesyv (Sélande), on a trouvé un squelette entier et plus de trente instruments de silex et d'os, dont quelques-uns inachevés, avec trois objets de bronze : un poignard, un crochet et une grande alène. C'était la sépulture d'un homme riche de la race primitive, qui se servait encore principalement d'armes et d'instruments de pierre, mais qui possédait déjà quelques objets de bronze. Le *Jonshœi*, tumulus de la paroisse de Bjergbye (île de Mors en Jutland), renferme les restes d'un autre personnage de même origine, qui se servait exclusivement de bronze, et qui néanmoins avait été inhumé selon les rites de l'âge de pierre. Son cadavre était étendu dans un caveau de 3 mètres de long sur 1 de large, les pieds à l'est, la tête à l'ouest. Près du squelette gisaient la lame d'un petit poignard de bronze et un disque du même métal. Il avait deux bracelets au poignet de droite, un seulement à celui de gauche; à l'un des doigts était passé un anneau, fait d'un seul fil de bronze enroulé en spirale.

Les dimensions des caveaux allèrent en diminuant avec la puissance des aborigènes, peut-être aussi avec leur attachement au culte des ancêtres, si bien que l'on vint à se contenter d'inhumer les cadavres, soit dans un caveau mesquin, soit dans un cercueil de bois, soit tout simplement à les coucher dans une fosse, enveloppés d'un linceul de peau ou d'un suaire de laine. Parmi les tertres imposants de la paroisse de Folleslœv (Sélande), le professeur Worsaae en a fouillé un, qui est situé sur le Skinkelbjerg et qui mesure 120 pas de circonférence à la base. Commençant par faire ouvrir de l'est à l'ouest une tranchée de 4 mètres de large, il trouva presque à la surface du sol une urne brisée, avec des cendres et des ossements calcinés. On perça d'abord une couche d'argile, foulée et très compacte, d'un mètre de profondeur; dessous il y avait un lit de cailloux, qui reposaient eux-mêmes sur une couche d'argile, identique à celle d'en haut. Ce ne fut qu'après un pénible travail de plusieurs jours que l'on arriva à la terre végétale; enfin, à une profondeur de 4 mètres, on découvrit une enceinte de dalles dressées, qui avait $2^{m},15$ de longueur sur $0^{m},50$ de largeur, et $0^{m},33$ de profondeur. Tournée dans la direction de l'est à l'ouest, elle était ouverte par le haut. Peut-être avait-elle eu une couverture de planches, qui étaient réduites en poussière, ainsi que le cadavre : car on ne trouva pas de squelette, pas même d'ossements; mais la matière grasse, dont était imprégnée la terre, et quelques traînées blanches semblaient être le résidu du cadavre et d'un linceul. Il n'y avait pas trace de crémation, quoique les cendres non bouleversées se reconnaissent facilement et se conservent pour ainsi dire à perpétuité. Rien ne s'oppose donc à ce que l'on regarde cette enceinte comme le cercueil d'un ca-

davre inhumé. La pointe de javelot en silex, qui s'y trouvait avec des fragments d'épée et d'autres objets de bronze, indique d'ailleurs assez que c'était une sépulture des premiers temps de l'âge de bronze [1].

On ne connaît encore, en Danemark, que neuf cercueils en bois datant de cet âge ; encore ont-ils tous été trouvés dans la péninsule, et principalement sur les frontières du Slesvig et du Jutland. Ils se ressemblent tellement, qu'il suffira d'en faire connaître un pour donner une idée de tous les autres. Décrivons celui qui a été exhumé du tertre de Dragshœi. Ce tumulus est situé dans la paroisse de Hœirup, au sud-est de Ribe. Dans sa partie supérieure se trouvaient des branches de chêne, et, sur l'un de ses côtés, un petit amas de pierres, qui recouvrait une épée de bronze et une pointe de flèche en silex. C'est au milieu qu'était la sépulture originaire sur laquelle il avait été élevé. Sous un gros tas de pierres, on trouva un tronc de chêne, qui avait été fendu et façonné sans l'aide de la scie. L'intérieur avait été creusé et les deux moitiés abouchées l'une sur l'autre. La cavité, longue de près de 3 mètres, renfermait un linceul de laine épais et d'un tissu grossier, qui enveloppait des restes gras et gluants, sans doute le résidu des parties molles d'un cadavre ; l'anatomiste Ibsen y reconnut du moins les muscles du cœur. La peau du crâne, à laquelle adhérait une oreille, était assez bien conservée. La chevelure, qui semblait avoir été fort épaisse et très noire, avait été rasée lors de l'inhumation, et l'on n'avait laissé qu'une longue mèche analogue à la queue d'un Chinois. Les deux extrémités du linceul se réunissaient sur la poitrine, où elles étaient fixées par un double bouton de bois. Au milieu du cercueil était une lame de poignard en bronze, avec son fourreau, mais sans poignée ; à l'un des bouts, une grande écuelle de bois, dont le fond conique était orné de pointes d'étain disposées en forme d'étoiles et de cercles concentriques ; elle contenait une petite boîte. Si l'on ajoute qu'au fond du cercueil était étendue une peau d'animal, on aura énuméré les objets et les particularités qui se reproduisent à peu près constamment dans les sépultures du même genre. Dans aucune d'elles on n'a trouvé de squelette entier. Est-il permis d'en induire que le cadavre a été réduit en cendres ? Cette opinion serait inconciliable avec la présence de parties aussi combustibles que la peau et la chevelure. D'ailleurs, est-il vraisemblable que l'on se fût donné la peine de creuser une si spacieuse cavité, s'il s'était agi simplement d'y déposer une petite urne ? La disposition du linceul, la conservation de certaines parties molles, les dimensions des cercueils, tout indique que ceux-ci étaient

[1] Sur ces trois sépultures, voir *Nordisk Tidsskrift*, t. II, liv. I, p. 178-179, 1833 ; liv. II, p. 261-265, 1834 ; — Worsaae, *Fouilles sépulcrales*, dans *Annaler for nordisk Oldyndighed*, p. 147-148, 1840-1841.

destinés à recevoir des cadavres; ils datent par conséquent de la première période de l'âge de bronze, comme l'attestent les armes de silex que l'on trouve dans plusieurs d'entre eux [1].

De toutes les sépultures de cette époque, il n'en est pas de plus remarquable que celle de Hvidegaard, dans la paroisse de Lyngby (Sélande). Un paysan, qui s'était mis à transporter dans ses champs la terre du tumulus dont elle était couverte, rencontra à peu près au centre, mais au niveau du sol, plusieurs larges pierres, qu'il jugea être les dalles supérieures d'un caveau. Il en souleva deux avec précaution et vit dessous un tissu et une épée; il eut alors la bonne idée de laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient et d'aller avertir les autorités. On prit immédiatement des mesures conservatoires, et, quelques jours après, le caveau fut fouillé par l'archéologue Thomsen, assisté de MM. Herbst et Strunk, et de l'anatomiste Ibsen. Trois dalles couvraient le caveau, et deux autres dissimulaient les interstices qui restaient entre elles. Après les avoir détournées, on put constater que la sépulture était intacte, et que les objets se trouvaient encore dans la même position que lors des funérailles. Le caveau était tourné du nord-est au sud-est; ses parois latérales consistaient en dalles plates, dressées, et soutenues en dehors par un amas de cailloux. A l'intérieur, il mesurait $2^m,28$ de longueur, sur une largeur de $0^m,61$ à l'est et de $0^m,47$ à l'ouest; la profondeur était de $0^m,50$. Le tissu et l'épée attirèrent d'abord l'attention des explorateurs. De la poignée de l'épée il ne reste plus que le bouton, mais la lame et la gaîne sont extraordinairement bien conservées. Cette dernière est faite de deux planchettes de bouleau, couvertes de cuir à l'extérieur et doublées de peau non tannée à l'intérieur. La lame est de bronze et n'a que $0^m,68$ de long sur $0^m,05$ dans sa plus grande largeur. Le tissu enveloppait un monceau d'ossements, que l'anatomiste Ibsen reconnut pour ceux d'un homme fait : c'était un linceul. A côté gisait une sorte de bourse ou de trousse, et une petite fibule de bronze. Sous le pavé de silex, qui était couvert d'une peau de bœuf ou de veau, il n'y avait plus rien que de la terre végétale, semblable à celle des champs voisins. Afin de pouvoir emporter la trousse sans l'endommager, on l'enduisit d'un vernis, dont on la débarrassa quelques jours après, en la faisant tremper dans de l'esprit de vin. Elle est faite d'une bande de cuir, pliée en deux, dont les deux extrémités viennent se rejoindre, et se ferment au moyen d'une broche de bronze, jouant ici le même rôle que le crayon dans certains de nos portefeuilles. La trousse n'a pas

[1] *Fouilles de Bjolderup ou Bollerslev*, dans *Nordisk Tidsskrift*, t. III, liv. II, p. 283-286; — Worsaae, *Fouilles de Dragshøi*, dans *Illustreret Tidende*, in-4°, p. 244-246. Copenhague, 1861.

plus de 0m,15 de long sur 0m,05 de large. Elle contenait deux moitiés de globule d'ambre et de pierre rouge brisés, un petit coquillage et un fragment d'un plus grand, un cube de sapin, un éclat de silex, plusieurs racines et un morceau d'écorce, la queue d'une couleuvre, une griffe de faucon, une petite pince, un couteau de bronze à lame recourbée en dedans, une lame de rasoir, une pointe de javelot en silex (ces trois derniers objets chacun dans une gaîne); enfin, un petit sachet de cuir, où se trouvaient des gravelles et une partie de la mâchoire d'un écureuil. La réunion de ces objets nous autorise à penser que c'est la dépouille d'un magicien, c'est-à-dire d'un personnage qui dans l'antiquité était tout à la fois sorcier, chirurgien, médecin. Dans cette hypothèse, les racines et l'écorce seraient des drogues; le couteau aurait servi de lancette; le rasoir, peut-être de scalpel; quant à la pointe de javelot, si ce n'était une amulette, c'était du moins, à en juger d'après le soin avec lequel elle était enveloppée, un objet précieux pour le propriétaire, sans doute un dernier souvenir de ses ancêtres, les hommes de l'âge de pierre[1].

Nous venons d'esquisser les types des diverses espèces de tombeaux qui font exception dans l'âge de bronze; examinons maintenant ceux qui rentrent dans la règle générale. Tous ne sont pas identiques, mais ils se ressemblent au moins dans un point essentiel : les rites funéraires. C'était l'incinération qui était le plus généralement pratiquée, mais elle ne régna sans partage que dans la dernière partie de cette période. Les cadavres n'étaient pas totalement réduits en cendres; les flammes ne dévoraient que les chairs et les moindres os, dont le résidu formait une poussière terreuse qui se confondait avec les cendres du bûcher. Les Danois de l'âge de bronze ne connaissaient pas l'emploi des chemises d'amiante, ils se bornaient à rassembler les os calcinés et à les mettre à l'abri des atteintes extérieures : tantôt on abouchait une urne sur ces restes, tantôt on les déposait dans un petit caveau formé de six dalles : une pour le fond, une pour le couvercle, quatre pour les parois; mais, le plus souvent, on les enfermait dans une urne, puis on les couvrait d'une couche de sable fin, que l'on imprégnait d'un liquide coagulant. Quelquefois ce sable s'est mêlé avec les ossements, et des observateurs inattentifs l'ont pris pour des cendres.

Il est à croire que toutes les urnes étaient originairement pourvues d'un couvercle, mais celui-ci manque souvent aujourd'hui; c'est peut-être qu'il était de bois, de terre séchée au soleil ou de toute autre matière plus dissoluble que la pierre ou la terre cuite

[1] *Trouvailles de Hvidegaard*, par Herbst, dans *Annaler*, p. 338-352, avec 5 planches, 1848.

dont sont faits la plupart des couvercles. Ce n'était pas assez d'avoir muni l'urne d'un couvercle et de l'y faire adhérer au moyen d'une sorte de poix ou de mastic ; il fallait aussi pourvoir à la conservation du vase fragile ; d'ordinaire on l'entourait d'un amas de terre que l'on recouvrait de terre, et le tout formait un tumulus. Tantôt on déposait l'urne sur l'emplacement même du bûcher ; tantôt on la plaçait à quelques décimètres plus haut ; souvent même on l'enfouissait à peu de profondeur dans quelque ancien tumulus, soit de l'âge de pierre, soit de l'âge de bronze[1]. Certaines éminences naturelles, comme le Bovbjerg en Jutland, le Skamlingsbanke en Slesvig, paraissent avoir été des cimetières ; on en exhume des quantités d'urnes ; mais celles-ci renferment rarement des objets remarquables ; la famille, qui n'avait pas le moyen d'élever un tumulus à l'un de ses membres, ne pouvait non plus lui faire de brillantes funérailles, et n'avait pas de belles armes et de riches parures à déposer dans son tombeau.

Les tertres de l'âge de bronze sont généralement moins considérables que ceux de l'âge de pierre ; on le conçoit : les uns étaient destinés à couvrir un spacieux caveau, les autres ne protégeaient qu'une urne et ne renfermaient rien qui pût tenter la voracité des bêtes féroces. Il n'y avait d'ailleurs rien à craindre de l'avarice de l'homme : chez les anciens, les vivants se pillaient entre eux, mais n'osaient dépouiller les morts. Il s'agissait donc moins de préserver l'urne des profanations que de la soustraire aux chocs accidentels, mais surtout à l'action délétère de l'humidité. C'est apparemment pour cette dernière considération qu'on la plaçait d'ordinaire au-dessus du sol. Il y a cependant quelques exceptions : on a trouvé des urnes en plein champ, parfois même dans des tourbières. L'insouciance de ceux qui ont enfoui ou jeté n'importe où les restes du cadavre qu'ils avaient pourtant pris la peine de réduire en cendres, cette insouciance fait un contraste frappant avec le soin que tant d'autres prenaient de placer l'urne dans un lieu sec et sûr. Doit-elle être attribuée à un manque de piété ou bien était-ce une manière d'infliger un châtiment posthume aux criminels que la justice n'avait pu atteindre de leur vivant ? C'est un point que les archéologues doivent s'efforcer d'éclairer ; il jetterait beaucoup de jour sur les mœurs de l'âge de bronze. Voici un autre exemple de l'intérêt qu'offre l'étude des anciens rites funéraires, mais aussi de la difficulté d'en donner une interprétation satisfaisante.

Près du fameux marais de Thorsbjerg, dans le pays d'Angel, en

[1] *Les Urnes et les Vases des temps payens*, par Sorterup, dans *Annaler*, p. 320-324, 345-48. 1844.

Slesvig, s'élève un tumulus de dimensions imposantes, qui a près de 60 mètres de circonférence à la base, et dont le sommet est à 3 mètres au-dessus du niveau du sol. Lors des fouilles que l'on y fit récemment, on trouva, comme d'habitude, à peu de profondeur, diverses urnes remplies d'os calcinés; le centre était occupé par un petit monument carré de 0m,44 de côté sur 0m,50 de hauteur. Il consistait en quatorze moellons, reposant sur une dalle et couverts d'un bloc de pierre. Ces matériaux, devenus friables par l'action des flammes, formaient un petit caveau rempli, au-dessus, de terre fine et sablonneuse; au fond, d'ossements humains calcinés, entre lesquels on découvrit une broche de bronze et quelques charbons. La pierre servant de base, placée à environ 0m,60 au-dessous du niveau du sol, était assise sur un pavé de cailloux. Deux cercles concentriques de moellons, ayant l'un 3 mètres, l'autre 15 mètres de rayon, formaient une double enceinte, comme on en a souvent trouvé sous des tertres. Ces circonstances n'ont donc rien d'extraordinaire; mais en voici qui sont particulières à ce tumulus. Sur l'une des pierres du cercle intérieur, à l'ouest, reposait la tête d'un squelette dont les pieds étaient tournés à l'est, vers le petit monument central. Couché au même niveau que ce monument, il datait évidemment de la même époque. A l'ouest-nord-ouest, en dehors, mais tout près du cercle intérieur, était dressé un monolithe de granit non taillé, de 2m,60 de hauteur sur 1 mètre de côté, dont le bout le plus aigu s'enfonçait dans le sol. Il était entouré d'un pavé de pierres qui avaient subi un feu ardent. A peu de distance de la tête du squelette, entre les deux cercles, il y avait deux autres pierres, moitié moins hautes que le monolithe. Deux modes de sépulture, employés à peu près en même temps et dans le même tumulus, doivent nous donner à réfléchir. Le directeur du musée de Flensborg, C. Engelhardt, à qui l'on doit la description de ce tertre[1], y voit les indices d'un sacrifice humain : le squelette, de haute stature (2 mètres), serait celui d'un homme de la première race, esclave immolé aux mânes de son maître. Le pilier serait précisément l'autel sur lequel aurait eu lieu le sacrifice. Mais, comme il n'est aucunement prouvé que l'âge de bronze ait pratiqué les sacrifices humains, nous aimons mieux supposer que le tumulus renferme les restes de deux époux de race différente. La femme, morte la première, aurait été incinérée selon les rites de la seconde race, à laquelle elle appartenait, et ses ossements, déposés dans le petit monument, auraient été couverts provisoirement d'un amas de terre, dont la petite enceinte marquerait la cir-

[1] Dans *Slesvigske Provindsialefterretninger*, revue publiée par C. Juel et Fr. Knudsen, nouvelle série, t. III, in 8o, p. 338-343. Haderslev, 1862.

conférence. Plus tard, on aurait creusé une fosse dans ce tumulus, pour inhumer le cadavre du mari, un descendant des aborigènes. Ce ne sont là que de simples hypothèses; il est bon de les émettre avec réserve, afin d'en provoquer l'examen et d'exciter les investigateurs à recueillir les faits qui peuvent les confirmer ou les rectifier.

Les tombeaux de l'âge de bronze sont encore extrêmement nombreux en Danemark, quoique beaucoup de ces monuments aient été nivelés pour les besoins de l'agriculture et la facilité des communications. Une partie de ceux qui subsistent ont été fouillés, mais la plupart sont encore intacts. On ne les ouvre que successivement : les archéologues danois sont trop éclairés pour aller bouleverser dans un jour ce que tant de siècles ont respecté. Par un sentiment de délicatesse qu'ils ont fait partager à beaucoup de leurs compatriotes, ils se croient tenus de transmettre aux générations suivantes une partie de l'héritage qui leur est échu. En tout cas, ils n'ouvrent plus de tumulus sans en dessiner l'aspect intérieur et extérieur, sans donner la description la plus circonstanciée des fouilles, et sans recueillir jusqu'aux moindres antiquités, sachant par expérience que le lendemain fait souvent son profit des rebuts de la veille. Combien de débris, insignifiants en apparence, sont entrés comme pierres angulaires dans l'édifice de nos connaissances archéologiques !

Les dispositions et le contenu des tombeaux nous ont principalement fait connaître les rites funéraires, les armes offensives, les parures et les petits ustensiles de l'âge de bronze; mais ils nous donnent fort peu d'éclaircissements sur la manière de vivre, les occupations, le costume du peuple qui les a élevés. On ne déposait dans la sépulture que certaines espèces d'objets, presque toujours les mêmes, ceux qui probablement servaient au défunt. Beaucoup d'autres, qui étaient certainement en usage à cette époque, n'ont jamais été trouvés dans les tombeaux. Tel est le cas pour les pioches ou les bêches, les paniers ou les voitures qui ont été nécessaires pour remuer et transporter la terre des tertres; les marteaux avec lesquels on a forgé divers instruments de bronze, les vaisselles et certains autres ustensiles qui entraient dans l'économie domestique. Comme on ne possède ni char ni charrue de cette époque, il est incertain si la race bovine était déjà soumise au joug, ou bien si on ne l'élevait que pour sa chair et son lait. On sait du moins qu'elle existait, ainsi que les bêtes à laine; mais on ignore si le cheval était déjà introduit en Danemark : les tombeaux de l'âge de bronze ne renferment pas de harnais ou de restes de cet animal, comme les sépultures de l'âge de fer. Il ne faut pourtant pas désespérer de combler, par la suite, les lacunes qui restent dans les collections. Les tourbières nous ont déjà donné une foule d'objets rares et pré-

cieux, des boucliers, des trompettes, des tissus, et ces vrais conservatoires d'antiquités sont loin d'être épuisés. En attendant qu'ils nous aient livré leurs trésors, résignons-nous à ignorer ce qui est le secret de l'avenir, et bornons-nous à passer en revue les objets déjà connus, pour prendre une idée de l'industrie et des produits de l'âge de bronze.

Ni le cuivre, ni l'étain, ni l'or ne se trouvent en Danemark ; ils étaient importés dans l'âge de bronze, comme aujourd'hui. Mais d'où venaient-ils ? On serait porté à croire que le cuivre et l'étain venaient d'Angleterre, si César ne nous apprenait que, de son temps, c'est-à-dire vers la fin de l'âge de bronze, l'airain dont se servaient les Bretons était un produit exotique (*ære utuntur importato*). Quant aux mines de cuivre de la péninsule scandinave, leur exploitation exige trop de connaissances en métallurgie pour avoir été possible à cette époque. Les objets de l'âge de bronze ne se trouvent pas dans les régions métallifères de la Suède, et celles-ci n'étaient pas habitées dans ces temps reculés. Il faut donc chercher ailleurs les mines où se fournissaient les Danois de l'âge de bronze. Le cuivre se trouve dans l'Inde, en Orient, en Hongrie, dans quelques contrées de l'Allemagne et de la France, mais surtout en Sibérie ; l'étain, dans la péninsule de Malacca, dans la Galice et dans quelques contrées de l'Allemagne centrale. Les bronzes des divers pays de l'Europe sont identiques pour la composition ; il est permis d'en induire qu'ils venaient d'un même centre d'exploitation, soit de l'Orient, soit de l'Oural, soit de l'Allemagne. Peut-on dire aussi que les objets de bronze arrivaient tout fabriqués ? Assurément non, car les objets du même genre diffèrent d'une contrée à l'autre, aussi bien pour la forme que pour les ornements. C'est ainsi que les poignées de bronze adhérentes à la lame, si communes en Danemark, sont remplacées, en France, par une simple soie. Les pointes de lance, anglaises et irlandaises, ont à la douille deux petits œillets, qui manquent aux lances danoises. Les antiquités ne sont même pas toujours identiques dans les pays les plus rapprochés : les trompettes de la Scanie ressemblent, par exemple, à une corne de bœuf, à un oliphant, tandis que celles du Danemark sont en forme de S. Voilà pour la forme. Maintenant, quant aux ornements, on ne remarque, en France, sur les objets de l'âge de bronze, que de simples lignes parallèles, droites ou brisées, tout au plus quelques cercles concentriques, rarement la spirale, si caractéristique pour les bronzes du Danemark et du Mecklembourg. Chaque pays doit avoir eu ses fabriques spéciales. Voici des faits qui ne laisseront aucun doute en ce qui concerne le Danemark. Dans plus de vingt localités, on a exhumé, soit des moules en pierre ou en terre cuite, soit des culots et des jets de

bronze, soit des objets inachevés ou des morceaux d'objets brisés, qui n'étaient bons qu'à être refondus. C'étaient évidemment des cachettes ou des dépôts de fondeurs en bronze. L'une des plus riches trouvailles de ce genre est celle qui fut faite, en 1851, dans une tourbière du village de Smœrumœvre (Sélande). Il y avait, dans un seul monceau, à 2 pieds en terre, 163 objets divers, parmi lesquels 93 *paalstavs* ou spatules, 60 pointes de lances, 1 poignée de glaive, 1 poignard, 1 grande broche, 2 bouterolles, 1 reste de coulée qui s'était refroidi au fond du creuset et en avait pris la forme. La moitié des spatules étaient inachevées ou portaient encore la bavure du moule, tandis que les autres se distinguaient par le fini du travail [1]. Si l'on objecte que ces dépôts appartenaient peut-être à des marchands étrangers, comment expliquer que ceux-ci eussent apporté du métal brut, des objets inachevés, et surtout qu'ils eussent négligé d'évider le noyau sur lequel ont été coulés certains vases, et qui en augmentait beaucoup le poids? La seule explication naturelle de ces circonstances, c'est que les habitants du Danemark s'entendaient à fondre les métaux; ils excellaient même en cet art, il savaient couler, en mince feuille et d'une seule pièce, des sujets fort compliqués, des vases, par exemple, dont le ventre bombé se rétrécit subitement en col cylindrique beaucoup plus étroit. Après avoir retiré l'objet du moule, ils paraissent l'avoir martelé, pour lui donner tout le poli des pièces forgées. Il faut du moins le supposer, car il est impossible d'admettre que ces vases aient été forgés; d'après la déclaration des plus habiles orfévres, il aurait fallu, pour cela, préparer d'abord les bandes, puis les souder. Mais justement on ne découvre pas trace de soudure dans les vases en question, et les hommes de l'âge de bronze avaient recours à toutes sortes d'artifices pour éviter de souder ou de braser, soit qu'ils n'en connussent pas les procédés, soit qu'ils n'eussent pas les substances nécessaires. Ils rivaient des anses, des oreilles, des plaques de métal dans beaucoup de circonstances où il eût mieux valu les souder; d'autres fois, ils se bornaient à joindre les deux extrémités de la bande ou de la tige, qui formait un diadème ou un bracelet; ou bien ils tordaient les deux bouts en crochets ou en spirales, pour les agraffer l'un dans l'autre. Ils savaient dorer et revêtir le bronze d'une belle étamure. Quant aux ornements, ils les traçaient dans la chemise extérieure du moule, ou bien ils les gravaient au poinçon ou les imprimaient à coups de mar-

[1] Sur la fabrication des objets de bronze en Danemark, voir les articles de Thomsen, dans *Nordisk Tidsskrift*, t. II. liv. I. 1833; — *Antiquarisk Tidsskrift*, p. 171-175, 234, ann. 1843-1845; p 139, ann. 1846-1848; p. 7, ann. 1858-1860;—Bruzelius, *Antiq. Tidsskrift*, p. 83-87, ann. 1855-1857; — Worsaae, *Annaler*, p. 121-140, et *Danmarks Oldtid*, p. 34-37;— *Oversigt over det K. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger*, p. 230-236, 1852.

teau. Ils remplissaient parfois les dessins creux de plaques et de perles d'ambre jaune, ou d'un émail de poix [1].

Les objets de métal qui nous restent de l'âge de bronze peuvent se ramener à six catégories, les armes offensives, les armes défensives, les instruments tranchants, les parures, les vases et les ustensiles.

Parmi les armes offensives, il n'y en a pas de plus belles que les haches de bronze; mais elles sont relativement peu nombreuses; on ne les compte que par dizaines, tandis que les glaives se comptent par centaines. La plupart sont travaillées avec beaucoup de soin et ornées de dessins du meilleur goût et de la plus grande finesse. Si l'on ajoute que le taillant n'est généralement pas aiguisé; que plusieurs d'entre elles consistent en une mince feuille de bronze, coulée avec art sur un noyau de terre cuite, on n'aura pas de peine à admettre que ces haches étaient des armes de parade, peut-être même des insignes de commandement; ou bien peut-être servaient-elles à orner les temples des dieux, comme ces haches de bronze que le prince Magnus ravit, en 1129, dans un temple de Suède consacré à Thor. Quelques haches de pierre portent des cannelures si délicates, qu'elles ne peuvent avoir été taillées sans l'aide du métal; on les a donc classées dans l'âge de bronze, comme d'autres armes de même matière, trouvées dans des tombeaux de cette époque.

Les glaives de bronze ressemblent singulièrement aux épées étrusques : lame plate et pointue, qui va en s'élargissant et s'épaississant vers le milieu; presque toujours avec une nervure médiale, d'une largeur proportionnée à celle de la lame, et accompagnée de deux ou plusieurs stries parallèles. Il n'y a jamais de garde, mais le dessus de la lame s'évase en forme de fer à cheval; il se prolonge soit en belle poignée ouvragée, soit en courte soie, ordinairement surmontée d'un bouton rond, conique ou carré, soit en manche plat, relevé sur les côtés et terminé en croissant. La poignée était revêtue de bois ou d'os et ornée de fils de bronze, tordus en cercle ou en spirale. Lorsque la poignée n'était pas coulée d'une seule pièce avec la lame, on la fixait au moyen de clous, et dans ce cas le fer à cheval était percé de plusieurs trous. Le fourreau, qui se composait de bois doublé et recouvert de cuir, nous est rarement parvenu en entier; on n'en trouve d'ordinaire que les garnitures en bronze, notamment l'orifice et la bouterolle. La longueur totale du glaive, qui est ordinairement de $0^m,60$, varie entre $0^m,50$ et $0^m,90$; mais, qu'il soit court ou long, la partie de la poignée, où se plaçait la main, n'a guère que de $0^m,08$

[1] Sur l'art de travailler les métaux dans l'âge de bronze, voir *Antiquarisk Tidsskrift*, p. 116-119 et 128-129, ann. 1843-1845; — Sorterup, *les Urnes et les Vases*, dans *Annaler*, p. 359-364, 1844-1845.

à 0m,09 ; un Européen de taille ordinaire pourrait à peine y faire tenir les quatre doigts : les Danois de l'âge de bronze étaient un peuple à petites mains.

On trouve, dans les tombeaux, des dagues ou couteaux, qui ont absolument la même forme que les glaives, mais dont la longueur n'est que de 0m,10 à 0m,30. Il ne faut pas les confondre avec de petits poignards, qui devaient être des jouets d'enfants, si ce n'étaient des imitations symboliques ; car il est possible que les proches du défunt, tout en gardant son épée pour leur usage personnel, aient cru devoir lui en laisser une copie réduite. Mentionnons encore des pitons de flèche, en forme de triangle allongé ; de larges pointes de dards ou de javelots qui étaient clouées au manche ; de belles pointes de piques, avec une forte nervure médiale qui se prolonge en douille, et nous pourrons passer à l'examen des armes défensives.

On n'a trouvé en Danemark ni cuirasse, ni cnémide, ni cotte-de-maille de l'âge de bronze ; on ne possède que la mentonnière d'un heaume avec la monture de l'oreillon. Les boucliers se sont mieux conservés ; il y en a quatre complets au musée de Copenhague, sans compter les fragments de plusieurs autres. Ils consistent en un disque de bronze, très mince, qui pouvait sans doute résister à des épées de même métal, mais que nos sabres d'acier pourfendraient facilement. Il n'y a pas lieu de croire qu'ils fussent doublés à l'intérieur de cuir ou de planchettes : on ne trouve pas trace de semblable garniture, et le revers du bouclier n'eût certes pas été travaillé avec tant de soin, s'il eût dû être couvert. Le bord, replié sur un gros fil d'archal, avait plus de solidité que le milieu. Au centre est un ombon, dont la cavité intérieure est pourvue d'une anse de bronze, ou de bois recouvert de métal. Le diamètre de ces boucliers varie entre 0m,60 et 0m,80. Il y a des rondelles bombées d'un moindre diamètre, coniques au milieu, qui formaient sans doute la partie centrale de boucliers de cuir ou de bois. Parfois, l'ombon était la seule partie du bouclier qui fût en métal. Il affectait souvent la forme d'un cône très évasé, dont le sommet était surmonté d'une large tête de clou ; on le nomme alors *tutulus*, en latin, *hütchen*, en allemand, parce qu'il ressemble à un chapeau pointu ; on a même cru que c'était une sorte de casque ; mais l'anse transversale qui est fixée à l'orifice de la plupart des *tutuli*, indique assez leur usage : c'étaient des ombons, des ornements de boucliers ou de ceinturons. Ils ont de 0m,06 à 0m,20 de diamètre à l'orifice, sur autant de hauteur. Il ne faut pas les confondre avec des vases en forme d'entonnoir, qui servaient peut-être de couvercles à d'autres vases destinés à être suspendus.

Le musée de Copenhague possède dix trompettes guerrières si bien conservées que l'on peut encore en tirer des sons. Composées de

cinq à six corps coulés séparément, mais rapportés bout à bout avec beaucoup d'habileté, elles sont longues de 1m,60 à 2m, et recourbées en forme de S. Le tuyau devient de plus en plus volumineux à mesure qu'il s'éloigne de l'embouchure, et, à l'orifice opposé, il est entouré d'un large pavillon plat de 0m,20 à 0m,30 de diamètre, décoré soit d'une rosace soit de têtes de clous [1].

Des armes aux instruments tranchants, la transition est d'autant plus facile que les deux classes ont des objets communs ; tel est le cas pour le *celt*, qui n'était pas moins redoutable dans la main du guerrier qu'utile dans celle du charpentier. Il est ainsi appelé parce que des archéologues ont cru pouvoir l'assimiler au *celtis*, sorte de ciseau dont parlent les écrivains latins. C'était un instrument de service, sans élégance, mais solide, mal orné, mais tranchant. Le taillant ressemble à celui d'un ciseau ou d'une hache ; le bout opposé consiste en une douille, munie d'un anneau latéral dont les conjectures les plus ingénieuses ne nous ont pas encore appris la destination ; on a bien supposé qu'il retenait un fil d'archal passant autour du manche coudé. Mais la moindre cheville, enfoncée dans le bout d'un manche, à travers une encoche de la douille, aurait beaucoup mieux rempli le but ; il n'y avait d'ailleurs point de risque que le manche s'arrachât, car, plus on frappait fort, plus il s'enfonçait dans la douille. Mais la meilleure preuve de l'insuffisance de l'hypothèse en question, c'est que plusieurs *paalstavs* sont munis d'un semblable anneau ; or, le *paalstav*, ou ciseau spatulé, est une sorte de celt qui n'est aucunement susceptible d'avoir un manche coudé. Il est plein, et au lieu de douille il a une queue aplatie, dont les bords sont plus ou moins relevés, mais forment presque toujours, soit deux mortaises, soit deux douilles extérieures. Le manche droit, mais fourchu, venait s'encastrer dans les mortaises, et le plus souvent ses deux branches étaient arrêtées par une double saillie qui l'empêchait de trop s'enfoncer et de fendre. Les *paalstavs* sont généralement beaucoup plus beaux et mieux ornés que les celts.

La plupart des couteaux de l'âge de bronze sont convexes à la pointe, concaves à la naissance de la lame ; le manche, extrêmement court (de 0m,05 à 0m,07), fait corps avec la lame et ne se plie jamais ; il se termine ordinairement soit en spirale, soit en cercle, soit en bouton carré. Il y a des rasoirs sans manche, dont la lame est richement ornée de représentations nautiques ; on connaît aussi des lamelles de bronze en forme de triangle ou de segment de cer-

[1] *Les Armes de l'Age de Bronze*, par Rain, dans *Annaler for nordisk Oldkyndighed*, p. 335-365, 1856, et *Atlas de l'Archéologie du Nord*, pl BI-BVII : — sur les *tululi*, voir *Nordisk Tidsskrift*, t. III, liv. II, p. 317, ann. 1836 ; *Antiquarisk Tidsskrift*, p. 13, 1842 ; p. 28, 1844-45 ; *Annaler*, p. 361-392, 1856.

l'âge de pierre, et qui appartenaient, par conséquent, aux descendants des aborigènes, ont été construits dans l'âge de bronze; ceux dont les cadavres y sont inhumés n'étaient assurément ni des esclaves, ni des mendiants; ils possédaient souvent beaucoup d'objets de pierre avec des armes de bronze, et leurs proches n'avaient manqué ni de loisirs, ni de ressources personnelles ou d'assistance étrangère pour leur élever des tumulus plus beaux que ceux des nouveaux venus. Ceux-ci finirent pourtant par s'assimiler l'ancienne race; mais ils durent ce triomphe plutôt à leur influence morale qu'à leur force matérielle; leurs mains effilées, leur membres grêles ne pouvaient entrer en comparaison avec ceux des aborigènes, dont les squelettes ont parfois 2 mètres de longueur. Ils n'étaient pas non plus bien nombreux, puisqu'ils n'ont pas fondé de colonies en dehors des pays de la première race. Les contrées voisines de la Suède et de la Norvége leur offraient cependant de vastes territoires inoccupés, parfaitement appropriés à recevoir le surplus de la population, s'il y avait eu surabondance.

La civilisation de l'âge de bronze a régné dans toute l'Europe à une certaine époque, mais elle n'y est pas née; elle est venue d'Asie, où l'on savait travailler les métaux bien avant que l'usage s'en répandît dans notre continent; car avant d'allier le cuivre et l'étain, on les avait longtemps employés séparément, comme l'attestent les tombeaux de l'Asie et de l'Amérique. L'Europe n'a pas eu d'âge de cuivre; le bronze est le premier métal qu'elle ait connu : partout il est composé des mêmes éléments, alliés dans la même proportion; partout les objets qui en sont faits présentent des formes analogues, pour ainsi dire modelées d'après un prototype, et ne diffèrent que par les accessoires; partout, les peuples qui en ont fait usage avaient les mêmes rites funéraires; ils se ressemblaient tous entre eux, comme ils différaient partout des hommes de l'âge de pierre; on peut donc affirmer qu'ils appartenaient à une même race, et c'est un point important pour l'histoire de l'humanité. Ainsi l'archéologie, quoique à ses débuts, a déjà répandu des clartés inattendues sur les mœurs, l'industrie et la religion de deux races dont les histoires les plus anciennes ignoraient l'existence. Dans la période suivante, elle ne sera plus seule à nous renseigner, mais on verra qu'alors même, elle nous est d'un grand secours pour l'intelligence des traditions historiques et mythologiques, et qu'elle tient dignement sa place à côté de la philologie et de l'ethnographie, dans la triade des sciences qui nous font connaître les origines des peuples.

EUGÈNE BEAUVOIS.

REVUE CRITIQUE

Réformateurs et Publicistes de l'Europe — Moyen âge, Renaissance — par Ad. FRANCK, membre de l'Institut, 1 vol. in-8o. Paris, Michel Lévy frères. 1863.

Le nouvel ouvrage de notre éminent collaborateur fait suite à sa récente publication : *Le droit chez les anciennes nations de l'Orient.* Comme celle-ci, il résume plusieurs années d'enseignement au Collége de France. Les deux ouvrages se tiennent encore par l'identité du sujet : ce sont toujours les origines et les développements successifs du droit public qu'étudie le savant professeur. Nos lecteurs connaissent, par les travaux qu'il a publiés à diverses époques dans la *Revue*, la manière large et élevée dont M. Franck envisage son sujet si vaste, les tendances généreuses dont s'inspirent ses travaux; ces qualités, tout en assignant à M. Franck l'une des premières places parmi les écrivains de sa « spécialité, » lui assurent encore la faveur du grand public; elles se retrouvent dans son nouveau livre et en garantissent le succès.

Ainsi que l'indique le sous-titre, ce livre est consacré au moyen âge et à la Renaissance. C'est l'histoire du droit naturel depuis la formation de la société théocratique et féodale du moyen âge jusqu'à la limite qui sépare la Renaissance de l'ère moderne. M. Franck n'aborde pas le moyen âge avec les préventions ordinaires, et à l'influence desquelles les esprits les plus élevés et les plus instruits ne savent pas toujours se soustraire; il ne trouve dans le moyen âge, ni ces ténèbres impénétrables, ni cette stagnation et cette uniformité désespérantes qu'on lui reproche souvent. M. Franck cherche et nous fait voir là encore, dans le domaine de la politique et de la législation, la lutte continue des idées contre les faits, de la raison contre la tradition et la routine. Si le sentiment de la foi et le respect de l'autorité prédominent, on n'y rencontre pas l'enthousiasme aveugle et la soumission absolue qui caractérisent les nations orientales, chez lesquelles M. Franck avait précédemment étudié la nature et la marche du droit public. Il ne voit pas non plus dans la Renaissance un retour pur et simple vers l'antiquité; le XVe siècle et le XVIe étudient et admirent l'antiquité, mais ils ne la copient pas servilement, pas plus dans le domaine de la doctrine politique que dans celui des arts et des lettres. Il y a progrès manifeste; l'étude de l'antiquité est le point de départ; mais de ce point de départ on s'élance à la recherche de vérités nouvelles, d'idées

mieux élaborées, plus généreuses, et souvent on arrive. Si Machiavel, Jean Bodin et Thomas Morus, les plus brillants représentants du droit politique dans cette époque mémorable qui sépare le moyen âge des temps modernes, rappellent, par la nature de leur talent et le caractère de leurs travaux, le premier, Polybe; le second, Aristote; le troisième, Platon : à quel point, pour l'élévation des idées et la générosité des sentiments, ces politiques modernes ne surpassent-ils pas leurs maîtres et modèles des anciens temps!

La foi dans le progrès, la conviction que, malgré des éclipses momentanées, l'esprit humain marche toujours en avant, qu'avec lui le triomphe du droit sur la force, de la justice sur la violence, progresse lentement mais sûrement, constituent le côté saillant de l'enseignement parlé ou écrit de notre savant collaborateur. Cette foi, dont il s'applique à prouver la légitimité par l'histoire et qu'il veut, par la voie du raisonnement, faire pénétrer dans l'esprit de ses lecteurs, vivifie tous les travaux de M. Franck; on la retrouve ferme et vigoureuse dans la série de portraits que contient ce nouveau volume; elle leur donne une unité pour ainsi dire intime, indépendante de l'unité qu'établissent la suite chronologique et l'identité du sujet. Il n'est donc guère besoin de dire que le commerce assidu avec les œuvres et les grandes figures d'un autre âge, n'a point exercé sur l'auteur la fascination explicable, mais regrettable qu'il exerce sur maints esprits d'élite de qui elle fait des *laudatores temporis acti?* Pour apprécier avec justice ce qu'il a pu y avoir de neuf, de vivace, de hardi, dans certaines œuvres et dans certaines doctrines de temps antérieurs, M. Franck n'en maintient pas moins que si nous avons hérité, nous avons su aussi féconder et développer le legs des ancêtres. « La main sur la conscience, demandait-il naguère à ses auditeurs du Collége de France et demande-t-il aujourd'hui à ses lecteurs, oserait-on soutenir.... qu'il n'y a pas aujourd'hui une plus grande somme d'humanité, de justice dans la société, de sécurité, d'union, de paix dans la famille, de respect et de protection pour l'individu, que dans les plus beaux jours d'autrefois? »

On s'en sera déjà aperçu dans les remarques qui précèdent, l'histoire du droit n'est pas, pour M. Franck, l'exposé des faits qui en attestent l'existence ou en violent le principe; ce n'est pas non plus l'analyse seulement des doctrines professées et plus ou moins appliquées à telle ou telle époque, c'est la marche lente, pénible parfois, mais incessante, de l'esprit public vers le mieux, c'est-à-dire vers ce qui est plus humain, plus juste, et, par là même, plus utile aussi au progrès de la société. Cette lutte et cette marche, le livre de M. Franck nous y fait assister dans la vie et surtout dans les œuvres des penseurs d'élite qui, au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, tantôt résument le mieux l'état de la science et de la pratique du droit, tantôt contribuent le plus efficacement à lui imprimer une forte impulsion dans l'un ou l'autre sens. Ce que nous avons dit des époques qu'il traite s'applique aussi aux personnes que M. Franck nous présente comme leur expression la plus marquante. M. Franck ne devient point le panégyriste quand même de ses biographiés en raison des longues études et des veilles qu'il leur consacre; d'autre part, l'unité et la fermeté de ses principes ne nuisent point à son *objectivité*, comme di-

sent les Allemands. Les doctrines théocratiques d'un saint Thomas d'Aquin trouvent en lui un juge aussi impartial que l'*utopie* de Thomas Morus; il n'a pas d'autre mesure pour le « Prince » de Machiavel que pour la « République » de Jean Bodin. Les apparences démagogiques du régime prôné et pratiqué par Jérôme Savonarole ne lui font aucune illusion sur ce qu'il y avait de foncièrement antilibéral et antiprogressiste dans les doctrines du prédicateur-dictateur de la république florentine. Pour n'en relever qu'un seul exemple (il se rapporte au « publiciste » assurément le plus cité dans ces derniers temps parmi tous ceux qu'embrasse la galerie de M. Franck), on a rarement formulé un jugement aussi calme, aussi impartial et aussi relativement favorable sur le célèbre commentateur de Tite-Live ; nous rappelons les *Discours*, parce que c'est là, selon M. Franck, et non dans le *Prince*, qu'il faut chercher les véritables pensées de l'écrivain florentin, de qui on aurait fait à tort le panégyriste et le mentor de l'absolutisme, quand au fond il est partisan dévoué de la démocratie. Mais en tentant, avec beaucoup de talent, tantôt la justification entière de Machiavel, tantôt de faire valoir les circonstances atténuantes, l'éminent professeur n'en arrive pas moins à cette conclusion, qui surprend presque : « Le nom de Machiavel a toujours été et restera probablement toujours un nom malheureux..... Pourquoi cela? Parce que Machiavel est un homme sans principes, parce qu'il ne croit pas, au moins dans l'ordre politique, à la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste; parce qu'il ne reconnaît à l'homme aucun droit inviolable, aucun devoir absolu; parce qu'il soumet la morale à la politique et les droits sacrés de l'homme à la raison de l'Etat..... Machiavel n'est sans doute pas le seul qui ait mis la raison de l'Etat au-dessus de tout, mais il est le premier qui l'ait érigée en système, et il a professé ce système avec une franchise sans limite, avec une audace sans exemple. Voilà pourquoi il est responsable devant la postérité de tout le mal qui a été fait, de toutes les erreurs qu'on a enseignées au nom de sa doctrine. »

Ce passage, pris au hasard parmi tant d'autres que nous aurions pu citer, indique très bien le *criterium* d'après lequel M. Franck juge les « réformateurs et publicistes » qu'il passe en revue. Ce passage donnera aussi une idée suffisante de la manière nette et loyale dont M. Franck formule ses jugements, et qu'on ne saurait trop apprécier dans une époque où les accommodements, les atermoiements, sont passablement en faveur, plus peut-être chez les écrivains eux-mêmes que chez le public. Aussi, sommes-nous certains d'avance que le livre de M. Franck trouvera un accueil aussi favorable que l'ont obtenu les leçons professées au Collége de France. Par sa forme, le livre que nous annonçons s'adresse au grand public qui aime les études sérieuses. La réputation de M. Franck, comme érudit, est depuis longtemps établie; chaque page du nouveau volume prouverait, au besoin, à quel point elle est méritée. D'autant plus reconnaissant est-on à l'auteur de la peine qu'il se donne pour ne pas trop faire voir cette érudition, à la dissimuler presque. On sent, l'on voit que M. Franck a étudié jusque dans leurs moindres détails les sujets qu'il traite, qu'il a exploré jusqu'aux recoins les moins accessibles du champ

qu'il va nous faire connaître ; mais il se borne à nous présenter les fruits et les fleurs qu'il a cueillis dans ses longues et laborieuses excursions. Une ardeur contenue, qu'inspire l'ardent amour de la justice, de la liberté et du progrès, anime jusqu'aux analyses en apparence les plus doctrinaires, et répand sur l'ensemble de ces études une chaleur sympathique qui en écarte jusqu'à l'apparence d'aridité. HORN.

Les Institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre, par M. Charles DE FRANQUEVILLE, auditeur au conseil d'Etat. Paris, Hachette. 1863.

L'ouvrage de M. de Franqueville traite une des matières les plus dignes d'intérêt, à une époque surtout où, par une recrudescence de libéralisme, on s'efforce d'exalter les institutions anglaises comme le dernier terme de la perfection gouvernementale. Et pourtant, bien qu'on ait écrit sur l'Angleterre, sur ses mœurs, sur ses lois, un nombre considérable de volumes, nombre tel, qu'il suffirait presque, a dit un spirituel publiciste, à combler le détroit qui nous sépare du Royaume-Uni, nul pays n'est encore, à l'heure qu'il est, plus mal connu et plus inexactement apprécié.

Certes, ce n'est pas que le mérite ait manqué aux écrivains qui, depuis Montesquieu, ont tenté cette tâche difficile, et les excellents ouvrages de MM. de Beaumont, Léon Faucher, Michel Chevalier, de Lavergne et de Rémusat sont là pour l'attester. Pourquoi donc l'Angleterre reste-t-elle si impénétrable et si rebelle aux intelligences françaises? Pourquoi? La réponse à cette question résulte du fait lui-même. L'Angleterre n'est mal connue en France que parce que tout y est si suranné, si compliqué et si obscur, que le plus grand talent suffit à peine à l'expliquer et l'intelligence la plus vive à le comprendre. M. de Franqueville l'avoue lui-même. « Quand on arrive en Angleterre, il semble que l'on pénètre dans une forêt vierge du nouveau monde. Mais ce désordre n'est qu'apparent, et lorsque les yeux se sont accoutumés à ce spectacle, le jour finit par se faire et l'esprit par s'orienter. » Je le voudrais croire, mais j'avoue que les efforts infructueux faits, depuis soixante ans, pour dissiper le brouillard des institutions anglaises me laissent de plus en plus incrédule.

M. de Franqueville réussira-t-il plus que ses devanciers à jeter un peu de lumière dans le dédale des institutions britanniques? Il est permis de le croire. Dans tous les cas, il a fait, dans ce but, les plus louables efforts. Il a su bannir de son travail toutes ces discussions stériles dont les livres sur ce sujet avaient, jusqu'à ce jour, été remplis. C'est « un exposé » qu'il nous donne, et nullement « une critique, ne voulant présenter que des faits exacts, et laissant à chacun le soin de les apprécier. » Toutefois, telle est la difficulté de décrire sans laisser transpirer son opinion, que M. de Franqueville ne peut à chaque instant dissimuler son admiration pour les institutions anglaises; aussi, ne pourrons-nous être suspect lorsque nous citerons, d'après son livre, quelque chose qui ne sera pas entièrement à l'honneur de ce grand et noble peuple.

Est-il vrai que l'Angleterre soit, comme l'a prétendu Montesquieu, « le pays le plus libre du monde? » Le plus libre, oui; mais, en même temps, ajouterai-je, « celui où règne le moins d'égalité. » M. de Franque-

ville nie cette dernière proposition de la manière la plus absolue : « C'est à tort que la plupart des auteurs français, qui ont écrit sur l'Angleterre, se sont attachés à prouver que ce pays ne possède la liberté qu'à la condition d'être privé de l'égalité. » Pour moi, je tiens le fait exact, et je vais essayer de le démontrer à l'aide de quelques exemples tirés du livre même de M. de Franqueville.

L'inégalité peut être *civile*, *politique* ou *religieuse*. Quant à la première, il suffit de mettre le pied sur le sol britannique pour la voir apparaître dans toute son étendue. Je ne crois pas qu'il y ait un pays où se manifestent d'aussi sensibles différences dans les diverses conditions de la vie sociale. M. de Franqueville en convient : « Nulle part peut-être, écrit-il, on ne rencontre de pareils excès d'opulence à côté de pareils excès de misère. » A cet égard, l'état des choses est tel, que le gouvernement a dû ériger en nécessité publique la charité, et qu'une *loi des pauvres* a réglementé le budget de la misère. Lorsque la loi civile d'un pays produit de semblables résultats, on peut hardiment soutenir que, loin de combattre l'inégalité des citoyens, elle la favorise.

Si de la rue nous pénétrons dans les familles, même spectacle. Nous sommes en plein moyen âge ; là où la nature et la religion ont mis l'égalité la plus absolue entre les enfants d'un même sang et d'un même degré, la loi civile, troublant ce saint équilibre, n'a pas craint de consacrer la plus choquante des inégalités : à l'un les titres et la richesse, aux autres la dépendance et le dénûment. Notre révolution de 89, qui a semé sur le monde tant de germes de liberté et d'égalité, a effleuré à peine les institutions féodales de la Grande-Bretagne. Les cadets et les filles y sont encore réduits à mendier du frère aîné, à titre d'aliments, quelques parcelles des biens du père commun.

Si la loi anglaise est aussi peu juste pour les régnicoles, elle l'est moins encore envers les étrangers. En effet (qui le croirait?), l'Angleterre, qui s'enorgueillit d'être la terre d'asile de tous les étrangers, ne leur permet pas d'être propriétaires d'un pouce du sol britannique ; elle leur interdit de posséder dans le Royaume-Uni autre chose que des biens mobiliers. « Ils ne peuvent avoir un immeuble ni même le prendre en location pour une durée supérieure à vingt et un ans, et la couronne a le droit de réclamer tous les biens qu'ils pourraient acquérir ! »

L'égalité *politique* est-elle plus réelle ? Le droit électoral étant la manifestation la plus éclatante des franchises du citoyen, c'est en consultant surtout la loi qui le régit que nous pourrons répondre à cette question. En Angleterre, la loi électorale est essentiellement basée sur le revenu foncier. En règle générale, qui n'a pas un revenu immobilier n'est pas électeur. Quant à la quotité du revenu, elle varie suivant les villes et suivant les comtés ; et selon que ces villes et ces comtés sont situés en Angleterre ou en Irlande. « Dans les comtés d'Angleterre, dit M. de Franqueville, le droit de voter appartient aux francs-tenanciers possédant un revenu de 50 fr. ; aux *copyholders* dont le revenu atteint 250 fr. ; aux locataires ou fermiers ayant un bail de soixante ans pour une propriété d'un rapport de 250 fr., ou de 1,250 fr. si la durée du bail est moindre de

soixante ans. En Irlande, le revenu des francs-tenanciers doit être de 125 fr. Le droit d'élection appartient, en outre, à toute personne payant la taxe des pauvres pour des biens d'un rapport annuel de 300 fr. Dans les cités et les bourgs d'Angleterre, les tenanciers des maisons ou propriétés d'un revenu annuel de 250 fr., et les personnes qui jouissent de certains priviléges, tels que la franchise (*freemen*) ou la bourgeoisie (*burgesses*), sont électeurs. Le titre de maître ès arts (*master of arts*) confère un vote dans les universités. » En sorte que, dans ce *Royaume-Uni*, dont le seul nom semble impliquer une grande et libérale pensée d'unité politique, le droit d'électeur varie suivant que le citoyen est Anglais ou Irlandais, bourgeois ou habitant des campagnes, ayant telle ou telle profession, tel ou tel revenu. Qu'on compare de bonne foi ce système électoral si inégal, si compliqué, avec cette seule et unique phrase qui constitue toute notre législation électorale, « tous les Français âgés de vingt et un ans sont électeurs, » et qu'on décide où est l'égalité, où est la liberté!....

Il n'est pas difficile d'apprécier dans quel but la Constitution britannique impose, comme condition *sine quâ non* de l'électorat, un revenu foncier d'une certaine valeur; elle veut évidemment éloigner, autant que possible, du scrutin les ouvriers, surtout ceux des villes, pour donner la préférence aux habitants des campagnes. « C'est acte de prudence, dit M. de Franqueville, car il est bon d'empêcher la prépondérance des grands centres de population, où l'opinion est souvent si mobile, sur les localités moins importantes, où, les passions politiques étant moins excitées, l'esprit d'ordre tend toujours à prévaloir. » Que ce soit de la prévoyance, je le veux, mais est-ce de la justice? est-ce là surtout de l'égalité politique? La loi électorale anglaise emploie un autre moyen non moins ingénieux pour écarter les ouvriers de Londres. « Sous le prétexte, nous dit l'auteur des *Institutions anglaises*, que cette capitale possède à elle seule presque autant d'habitants que toute l'Ecosse (ce qui n'est peut-être pas d'ailleurs parfaitement exact), et qu'il ne serait pas juste qu'elle envoyât autant de députés à la Chambre des communes, le nombre des députés de Londres n'est pas en rapport avec le chiffre de sa population. » Si cette justice distributive satisfait les habitants de la capitale britannique, assurément nous n'avons rien à dire; je demande seulement ce que penseraient les Parisiens si on leur appliquait la loi électorale anglaise?

Les élections, de l'autre côté de la Manche, sont donc presque entièrement faites par les habitants des campagnes. J'avoue que je comprends alors avec peine comment il se peut qu'en France les hommes de l'opposition, et, à leur tête, MM. de Rémusat, Albert de Broglie et Prévost Paradol, puissent préconiser aussi haut les institutions anglaises, eux qui pourtant ne seraient point éloignés de supprimer des listes électorales, pour cause d'ignorance, nos braves paysans français! Je pose la question sans la résoudre. Ce point d'ailleurs a été tout dernièrement traité par la *Revue*[1] avec trop d'esprit et d'autorité pour y revenir. Constatons seule-

[1] Voir dans la *Revue Contemporaine*, livraison du 15 octobre dernier, l'article sur les *Elections en 1863*.

ment que, grâce à cette législation restrictive, le Royaume-Uni ne possède, sur une population totale de 28,893,061 habitants, que 1,269,173 électeurs, tandis que, en France, sur 40 millions d'âmes, 10,004,028 étaient inscrits, cette année, pour prendre part aux opérations du scrutin, et 7,290,170 y ont effectivement concouru. L'Angleterre donc a 1 électeur sur 28 habitants, la France, 1 sur 4! un pareil rapprochement est trop éloquent pour avoir besoin de commentaire.

En vain a-t-on pu craindre que ces 10 millions d'hommes, s'avançant vers l'urne au milieu de l'animation de la lutte politique, ne troublassent le pays par quelques graves désordres. Il n'en est rien. La vérification des pouvoirs, qui vient d'avoir lieu au Corps législatif, a montré, à part quelques rares exceptions inévitables, la régularité des opérations électorales dans tout l'empire. Loin de nous la pensée de prétendre qu'il n'en est pas ainsi en Angleterre. Qu'on nous permette cependant de citer, après M. de Franqueville, quelques curieux spécimens des moyens d'influence employés chez nos voisins par des candidats à la Chambre des communes : « Une commission d'enquête, nommée, en 1859, au sujet d'une élection de la ville de Wakefield, a constaté que le membre élu avait payé 12,080 fr. à des *boxeurs* chargés par lui de *maintenir l'ordre* pendant les élections. Il avait, de plus, acheté un jambon pour la modique somme de 500 fr., et payé 1,275 fr. un pain de sucre ! » Est-ce qu'hier encore les journaux anglais ne rapportaient pas les excès commis aux élections d'Andover ? « Après une nuit d'orgie, les électeurs, dit l'un d'eux, ont parcouru la ville en bandes tapageuses, cassant les vitres des maisons et brisant tout sur leur passage. » Aussi, je comprends à merveille, comme le disait tout dernièrement au Corps législatif M. Pelletan lui-même, « qu'en voyant le peuple français aller à la pâque civique du scrutin avec une sorte de recueillement religieux, un homme d'Etat d'Angleterre se soit écrié, la main sur la conscience : « C'est le plus grand spectacle auquel j'aie jamais » assisté ! »

Parlerai-je maintenant de l'égalité religieuse dans le Royaume-Uni ? « C'est à peine si elle y existe, dit M. de Franqueville, et pourtant, de toutes les libertés auxquelles l'homme peut raisonnablement aspirer, il n'en est pas de plus naturelle et de plus précieuse à la fois que la liberté de conscience ; c'est un droit sacré, qu'un peuple civilisé ne saurait aujourd'hui méconnaître. » Les prêtres catholiques, par exemple, ne peuvent être élevés à la pairie ou nommés membres de la Chambre des communes. « On force tous les citoyens catholiques élus au Parlement à prêter un serment imposé par la défiance, et par conséquent humiliant pour les hommes de cœur. » Ils sont exclus enfin d'un certain nombre d'emplois publics.

Tel est, sans parler du régime si éminemment privilégié de l'armée, ce que l'on se plaît à appeler l'égalité civile, politique et religieuse de l'Angleterre ! Et s'il est vrai qu'en face des abus de l'ancien régime, l'illustre auteur de *l'Esprit des Lois* ait pu signaler les institutions anglaises comme les plus libérales et les plus équitables, ce jugement ne serait plus l'expression de la vérité en face des institutions de la France impériale. Voilà

ce que l'excellent écrit de M. de Franqueville nous permet d'affirmer.

Cette observation suffirait à elle seule pour faire ressortir tout le mérite de cette œuvre remarquable. M. de Franqueville a décrit les institutions anglaises avec une sûreté de coup d'œil dont nous sommes heureux de le louer sans réserve. Ce qu'il expose, on le voit, on l'embrasse, on le touche du doigt. Nul écrivain moderne ne nous aura donné une idée plus nette et plus précise des nombreux et inextricables rouages des institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre. Que si, après nous avoir montré ce tableau fidèle, il l'envisage peut-être avec un peu trop de prédilection et de complaisance, chacun s'empressera de le lui pardonner. Auditeur au conseil d'Etat, chargé d'une mission officielle en Angleterre, il y a été nécessairement accueilli comme devait l'être un des plus dignes représentants de notre jeune aristocratie française. En rapports journaliers avec tout ce qu'il y a de plus éminent et de plus distingué dans les hautes sphères britanniques, il était impossible que les impressions qu'il en a reçues ne se reflétassent pas un peu sur son jugement. C'est le résultat inévitable du contact d'un grand peuple. Je suis bien loin de blâmer une aussi généreuse faiblesse. La France peut sans crainte louer les nations étrangères, même rivales, car s'il est vrai, comme le disait une bouche auguste, « que nous ayons beaucoup à apprendre à l'étranger, » les étrangers ont bien plus encore à apprendre chez nous, et ils le prouvent assez, du reste, par les emprunts continuels qu'ils nous font.

Je concède donc volontiers que les institutions anglaises puissent être chose excellente dans le Royaume-Uni; mais gardons-nous bien d'en faire le critérium des institutions politiques, et de les vouloir partout établir. Lorsque le génie des peuples est différent, différente doit être aussi sa législation. Ainsi l'ont compris et pratiqué tous les grands hommes appelés à donner des lois à leurs concitoyens. Lorsque Rome, au début de sa puissance, imagina d'emprunter à la Grèce ses meilleures lois, elle eut soin de n'en prendre que ce qui pouvait s'adapter à l'esprit, au caractère et aux habitudes des populations latines. C'est ce qu'a fait l'auteur de la Constitution qui régit aujourd'hui la France. Il n'a pris aux institutions de la Grande-Bretagne que ce qui, comme réminiscence de nos anciens usages gallo-normands, pouvait sans danger repasser le détroit. Voilà pourquoi nos institutions actuelles sont si conformes aux besoins et aux aspirations de la France. Tant il est vrai, comme le dit Montesquieu, que, pour être bonnes et durables, « les lois doivent être relatives aux mœurs et aux habitudes des peuples. »

LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY.

Les Académies d'autrefois. — L'ancienne Académie des Sciences, par L.-F.-Alfred MAURY, membre de l'Institut, in-8°. Paris, Didier. 1864.

Le savant auteur promet, dans sa préface, de nous donner l'histoire de deux Académies, de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscrip-

tions et belles-lettres. Le volume qui a paru n'est donc que la moitié de l'ouvrage promis; mais il suffit pour en faire apprécier le but et l'utilité.

M. Maury, en publiant son livre, a voulu, comme il le dit lui-même, arracher à l'oubli quelques-uns des hommes éminents qui ont appartenu à ces deux Académies, et acquitter, pour ainsi dire, envers eux une dette de reconnaissance. Un semblable travail devait offrir en même temps tout l'intérêt d'un chapitre des annales de l'esprit humain. Nous sommes complétement de l'avis de l'auteur quand il se plaint de ce qu'on néglige trop, dans les traités didactiques, de dire par quelles voies on a été conduit aux découvertes, quels efforts successifs furent tentés avant qu'on eût réussi à saisir la vérité, à constater clairement les lois de la nature et à en tirer des applications. L'histoire des sciences est, en effet, pleine d'enseignements pour les générations présentes et à venir; en marquant la route qu'on a suivie, elle indique la direction de celle qu'il nous faut prendre.

Dans un rapide parallèle, tracé de main de maître, le savant académicien proclame la supériorité des sciences sur les lettres : « Les sciences, dit-il, représentent quelque chose de plus élevé, de plus puissant dans l'ordre intellectuel, que ce qui est représenté dans les lettres..... Le littérateur est un artiste qui a atteint le plus haut degré de son art quand il est parvenu à nous peindre la passion telle qu'elle est, la société telle que nous la connaissons; à traduire sous des couleurs plus vives les sentiments que nous partageons avec lui, mais il ne découvre rien de nouveau, il copie la nature avec un pinceau qui peut nous enchanter, mais il n'en arrache aucun secret. La science, au contraire, qui n'a pas besoin de ces beautés physiques entraînantes, de cette séduction de langage, poursuit, sans autre ornement que l'éclat du vrai, la recherche de l'inconnu. »

Depuis la fin du XVIe siècle, les sciences avaient pris un essor inaccoutumé. Ce mouvement suivit de près, chose remarquable, la renaissance des arts et des lettres. Dès la première moitié du XVIIe siècle, les savants sentaient de plus en plus vivement le besoin d'un échange de lumières et de pensées. La création des Académies répondait en partie à ce besoin. La Société Royale d'Angleterre (fondée en 1645) et l'Académie florentine *del Cimento* (fondée en 1657) précédèrent de plusieurs années la fondation de l'Académie des sciences. Cette dernière ouvrit ses séances le 22 décembre 1666, dans une des salles de la Bibliothèque du roi, où l'installa Carcavi, bibliothécaire de Colbert. La plupart des membres se connaissaient de longue date; depuis une trentaine d'années, ils se réunissaient chaque semaine, d'abord chez le maître des requêtes Montmort, puis chez le célèbre voyageur Thévenot. A ces assemblées appartenaient Roberval, Blondel, Mersenne, Descartes, Blaise Pascal et son père. Mais tous, pour des raisons diverses, n'entrèrent pas dans la nouvelle Académie, dont le premier secrétaire fut l'oratorien J.-B. Duhamel. Il avait été réglé que la compagnie se réunirait deux fois par semaine : les mathématiciens, le mercredi; les physiciens, c'est-à-dire les naturalistes et les physiologistes, le samedi. Le plus grand secret devait être gardé sur les travaux des membres, tant on redoutait que des plagiaires ne s'appropriassent

leurs découvertes. Ce n'étaient pas seulement des réunions où des savants venaient, à tour de rôle, lire un mémoire ou un rapport : c'étaient de véritables laboratoires. Mais l'intolérance religieuse tint éloignées de l'Académie naissante les plus grandes illustrations de l'étranger. Jean et Jacques Bernouilli, Leibnitz, Hartsœker, Viviani, Stenon, refusèrent les avances de Louis XIV. La science a plus besoin de liberté que de protecteurs.

En 1681, le roi vint en personne visiter, au Louvre, la salle des séances, la bibliothèque et les laboratoires de l'Académie. Cette visite eut un caractère solennel : Louis XIV était accompagné du Dauphin, de Monsieur, du prince de Condé et d'une partie de la cour. On amusa, par quelques expériences, Sa Majesté, qui se retira satisfaite. « Je n'ai pas besoin de vous exhorter à travailler, dit le roi aux académiciens, en prenant congé d'eux; vous vous y appliquez assez de vous-mêmes. » L'Académie reçut encore d'autres visiteurs couronnés. Pierre le Grand, lors de son voyage à Paris, en 1717, accepta le titre de membre de l'illustre compagnie. En 1782, Paul Ier, voyageant avec sa femme sous le nom de comte du Nord, voulut aussi assister à quelques séances. Pensant peut-être qu'en Russie on aime les odeurs fortes, l'Académie eut la singulière idée de rendre le tsar témoin de quelques expériences sur la nature du principe odorant et sur la manière de détruire les exhalaisons fétides; mais ces expériences paraissent avoir plus impressionné l'odorat que l'esprit de sa Majesté moscovite. Avant la visite de Paul Ier, l'Académie avait reçu celle d'autres monarques étrangers. En 1768, le jeune roi de Danemark vint en France, où il fut, selon l'usage, accablé de fêtes, de bals et de spectacles. Mais, au milieu de ces divertissements, il n'eut garde d'oublier les savants; il voulut avoir à sa table les philosophes en renom et se rendit successivement aux séances des trois Académies. D'Alembert, averti de la visite royale, lut, à l'Académie des sciences, un discours intitulé : *Le plus grand bonheur d'une nation est que ceux qui la gouvernent soient d'accord avec ceux qui l'instruisent*. Deux années plus tard, Gustave III, encore prince royal, se trouvait à Paris quand il apprit son avénement à la couronne de Suède. Le nouveau monarque voulut aussi visiter l'Académie des sciences. L'orateur attitré prononça l'inévitable discours, et comme le prince paraissait s'intéresser au progrès de la chimie, Macquer, Sage et Lavoisier, firent chacun une lecture. La séance se termina par une démonstration anatomique. Le démonstrateur était une demoiselle Bihéron, atteinte, pour l'anatomie, d'une passion qui l'avait fait prendre part aux opérations des convulsionnaires; elle était parvenue à fabriquer ces cadavres artificiels et inodores qu'on a voulu faire passer pour une invention de nos jours. En 1777, l'empereur d'Allemagne, voyageant sous le nom de comte de Falkenstern, vint assister à une séance académique, dont la chimie fit les frais. Lavoisier montra à Joseph II comment l'*air fixe*, appelé depuis gaz acide carbonique, est impropre à la respiration : il asphyxia un moineau dans un bocal qui était remplit de ce gaz. Chacun croyait l'oiseau mort, lorsque Sage le ranima par de l'ammoniaque, au grand étonnement de l'assemblée. L'exemple des princes fut imité par les hommes de cour. Tous les grands seigneurs s'honoraient alors de fêter, de choyer les sa-

vants et les hommes de lettres : ils cherchaient, il est vrai, plutôt en eux des auxiliaires pour un prestige qui commençait à abandonner la naissance, que des amis pour éclairer leur jugement et orner leur intelligence. Ils trouvaient de bon air de descendre de leur rang et venaient faire leur cour aux philosophes, dans l'espoir de s'élever, par ce rapprochement, dans l'opinion publique.

L'Académie des sciences devait subir, malgré les services qu'elle venait de rendre par la création du système métrique et la réforme des monnaies, comme toutes les autres institutions, les effets de la Révolution de 1789. Bailly, Condorcet et quelques autres membres avaient cessé de paraître aux assemblées académiques. Le 28 décembre 1792, un décret de la Convention suspendit la nomination aux places vacantes dans toutes les Académies, et, le 21 du mois suivant, les académiciens se réunirent pour la dernière fois. Ils allaient être dispersés ; l'échafaud attendait les uns, l'indigence les autres. Cependant la République avait besoin de la science : l'acier n'était plus apporté de l'étranger, et le salpêtre ne venait plus de l'Inde. Quelques académiciens, ne se souvenant que de leur titre de citoyens français, mirent leurs talents au service de la patrie en danger. Ce dévouement obtint la récompense méritée. Le 14 août 1793, la Convention nationale fit lever les scellés qui avaient été apposés sur le local des séances académiques, et, par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), elle décréta la fondation d'un corps nouveau, destiné à remplacer toutes les Académies. Telle fut l'origine de l'Institut. Dans ce nouveau corps, l'Académie des sciences occupait le premier rang, elle en formait la première classe, sous la dénomination de *Classe des sciences physiques et mathématiques*. La réorganisation de l'Institut national, en 1803, fit disparaître la classe des sciences morales et politiques, et scinda en deux classes distinctes les lettres et les arts, qui furent représentés par deux compagnies différentes. Cette classification rationnelle fut, plus tard, abandonnée, et l'ordonnance du 21 mars 1816, rendue sous le ministère du comte de Vaublanc, reconstitua les vieilles Académies dans un cadre où, comme le fait parfaitement observer M. Maury, « la littérature frivole et l'éloquence reprirent le pas sur les sciences ; interversion mal inspirée et intempestive, puisqu'elle avait lieu au moment où c'étaient les sciences qui jetaient le plus vif éclat, au moment où elles allaient enrichir l'humanité des plus admirables découvertes. »

L'Ancienne Académie des sciences figurera dignement à côté des autres ouvrages du même écrivain ; nous regrettons seulement que le savant académicien n'ait pas cru devoir diviser son livre par chapitres, contenant chacun séparément les progrès des mathématiques, de la physique, de la chimie, des sciences naturelles, etc., avec l'indication exacte des titres des principaux mémoires qui s'y rapportent, le tout précédé ou suivi du récit des transformations successives de l'Académie depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Cette division aurait été très utile et surtout très commode pour ceux qui s'intéressent plus spécialement à telle ou telle branche ou direction du mouvement scientifique. Un exposé continu de matières aussi diverses que celles que nous donne M. Maury suppose à ses lecteurs

une réunion de connaissances bien rare, en même temps qu'il doit fatiguer l'attention la plus robuste. C'est un défaut que l'auteur pourra faire facilement disparaître dans une nouvelle édition de son livre, qui d'ailleurs ne laisse rien à désirer pour la simplicité et l'élégance du style.

F. H.

La Terre et les Mers ou Description physique du Globe, par Louis FIGUIER, avec 170 vignettes par Karl GIRARDET, LEBRETON, etc., et 20 cartes physiques, grand in-8°. Paris Hachette. 1864.

Ce beau volume fait suite au livre publié l'année dernière par M. Louis Figuier, sous le titre de *La Terre avant le Déluge* [1]. Les deux ouvrages se complètent. Le premier contient l'histoire, retrouvée par la science, de notre terre depuis l'époque immensément lointaine, où elle n'était qu'une masse gazeuse incandescente aussi grosse que le soleil, jusqu'au temps relativement récent où, devenue un globe solide, quatorze cent mille fois plus petit que le soleil, elle a pu servir de demeure à l'homme. Cet incommensurable intervalle semblait devoir rester à jamais vide et ténébreux : la science moderne, depuis Buffon, l'a peuplé et éclairé de ses observations et de ses conjectures. Les mystères des transformations progressives de notre globe se sont révélés à nos regards émerveillés. Si l'apparition des *Epoques de la Nature*, de Buffon, arrachait à Lebrun ce beau cri d'admiration :

Au sein de l'infini ton âme s'est lancée;
Tu peuplas ses déserts de ta vaste pensée.
La Nature, avec toi, fit sept pas éclatants;
Et de son règne immense embrassant tout l'espace,
Ton immortelle audace
A posé sept flambeaux sur la route des temps.

Que dirait-il aujourd'hui, que la science a confirmé, rectifié, étendu, les idées de Buffon et donné à ses splendides hypothèses une réalité qui en décuple l'effet poétique? Pour moi, je ne connais pas de poêmes plus merveilleux que l'histoire de ces âges inconnus, telle que nous la déroule M. L. Figuier, avec cette abondance de savoir, cette clarté d'exposition, toutes ces qualités enfin si appréciées d'un public de plus en plus nombreux.

La terre et les mers, c'est-à-dire notre globe tout entier, tel est le sujet du nouveau volume publié par M. Figuier. Il a fallu bien des siècles pour que la race privilégiée, où sont concentrées la civilisation et la science, en vînt à connaître l'étendue du vaste domaine préparé à l'activité humaine. Il y a trois mille ans, le monde connu, tel qu'il nous apparaît dans Homère, c'étaient les îles de l'Archipel, la Grèce, la côte occidentale de l'Asie; un peu au delà, tout commençait à se confondre, et plus loin encore s'épaississaient des ténèbres que l'œil du poète était impuissant à percer. Avec Hérodote, cinq ou six siècles après Homère, commence la géographie po-

[1] *La Terre avant le Déluge*, par Louis Figuier, avec 25 vues idéales de paysages de l'ancien monde, 325 autres figures et 8 cartes géologiques coloriées, troisième édition, considérablement augmentée, grand in-8°. Paris, Hachette. 1863.

sitive; on trouve pour la première fois, chez cet historien, la division en trois continents, et, quoiqu'il attribue à l'Europe une étendue exagérée, on voit qu'il n'ignore pas les deux autres. Deux siècles plus tard, un savant de l'école d'Alexandrie, Eratosthène, créa la géographie scientifique : l'homme sut enfin que la terre qu'il habite est un globe de 252,000 stades (10,000 lieues environ) de circonférence, et qu'elle est placée à 804,000,000 de stades (32,000,000 de lieues) du soleil. Dans le cadre général préparé par Eratosthène, ses successeurs n'eurent qu'à disposer les résultats des observations recueillies, soit dans des guerres lointaines, soit dans des voyages, et on arrive ainsi au monde de Ptolémée, le dernier mot de la géographie chez les anciens ou pour mieux dire jusqu'à la découverte de l'Amérique. Ce monde s'étendait depuis le 10e degré de latitude sud, jusqu'au 60e degré de latitude nord; depuis le 10e degré de longitude ouest, jusqu'au 170e degré de longitude est, ou, en d'autres termes, depuis les sources du Nil jusqu'à la mer Baltique, depuis l'Océan Atlantique jusqu'à l'embouchure du Gange. C'est à partir de la fin du XVe siècle seulement que l'œuvre d'exploration géographique inaugurée par les Grecs, interrompue par le moyen âge, a été reprise; on peut dire que, sur tous les points essentiels, elle est terminée. Quant aux points de détails, ils sont infinis et suffiront à occuper bien des générations de voyageurs et de savants.

M. Figuier a passé rapidement et avec trop peu de précision sur cette histoire de la géographie, qui aurait dû peut-être l'occuper davantage, et il en est venu à la description physique du globe. Les montagnes, les vallées, les glaciers, les tremblements de terre, les volcans, les sources minérales, les grottes, les eaux douces, les mers lui ont fourni autant de sujets, où son talent descriptif, nourri de savoir, s'est heureusement exercé. Il en est résulté un livre varié, instructif, qui n'ira pas seulement aux enfants, à qui M. Figuier le destine particulièrement, mais dont les grandes personnes feront leur profit. Celles-ci seront bien aises de repasser ou d'apprendre leur géographie physique dans un beau livre, où l'art élégant du dessin vient, presque à chaque page, en aide aux savantes expositions de l'auteur. MM. Karl Girardet et Lebreton ont été pour M. Figuier d'habiles auxiliaires, sinon indispensables, du moins très utiles, car, s'il est un livre où les gravures et les cartes soient à leur place, c'est dans un « tableau de la nature. »

L. J.

L'Aliéné devant la Philosophie, la Morale et la Société, par M. Albert LEMOINE, in-8°. Paris, Didier.

Cet ouvrage mériterait, par son sujet, une étude approfondie, que nous espérons lui consacrer un jour. En attendant, nous en ferons connaître brièvement le but et la doctrine. M. Lemoine s'applique depuis longtemps déjà au côté physiologique de la pensée, et avec un succès incontestable. Il observe bien, décrit de même, induit avec sagesse, tourne et retourne les questions dans tous les sens, et finit par les élucider presque toutes à la satisfaction du lecteur. C'est dire assez que nous partageons généralement

sa manière d'envisager la folie, aux trois points de vue principaux sous lesquels il l'étudie. Nous serions toutefois moins affirmatif, et peut-être autrement que lui, sur un certain nombre de points. Si la folie tient de fort près aux passions, de si près même que la ligne de démarcation est insaisissable et peut-être nulle; si la passion ne supposait pas une lésion organique; s'il est vrai, d'autre part, que des folies se trouvent parfois guéries subitement et sans l'emploi d'aucun moyen physique; si enfin il n'est pas démontré du tout que l'âme n'ait pas encore une sorte d'initiative dans un état de l'organisme, qui pourrait avoir sa part d'influence sur la folie, comment serait-il « prouvé catégoriquement que le trouble mental a nécessairement pour cause une altération des organes visible ou cachée? » N'est-il pas certain, d'ailleurs, que des folies aiguës éclatent subitement sous l'influence de simples idées, et que, s'il y a désordre organique, ce désordre est bien plus l'effet du moral sur le physique qu'il n'en est la cause? On se retrancherait vainement sur des prédispositions maladives de l'organisme, puisque ces prédispositions ne sont souvent qu'une supposition gratuite, ou un cercle vicieux si elles sont la conséquence de l'hypothèse qu'il s'agirait d'établir. M. Lemoine, tout en voulant que la folie ait toujours « son foyer dans les organes et son siége dans l'âme, » admet néanmoins l'utilité du traitement moral.

Mais deux points sur lesquels j'aurais moins de réserves à faire, malgré le côté difficile et délicat des questions, c'est celui de la liberté et de son degré chez les aliénés, celui des conséquences pratiques qui résultent de cet examen. M. Lemoine n'admet pas que la liberté soit absolue ou qu'elle ne soit pas, et nous sommes de son avis. On a confondu la nature et le degré de la chose dans la question. Sans doute, en tant qu'il y a liberté, il est impossible qu'elle n'existe pas, et, à cet égard, la liberté de l'homme est aussi absolue que la liberté de Dieu; mais qui peut soutenir raisonnablement qu'il en est de même quant à l'indépendance de la volonté? Qui ne sait, au contraire, à combien de défaillances la volonté est sujette? Mais on croyait qu'un certain intérêt religieux et moral exigeait une liberté absolue en degrés comme en nature; on prétendait d'ailleurs le prouver en partant de considérations psychologiques passablement obscures, par exemple de l'activité essentielle de l'âme, sans se douter le moins du monde que cette activité pourrait bien être fatale par ce côté-là, et l'on aboutissait ainsi, sans scrupule, à l'affirmation de la liberté absolue dans l'homme sain d'esprit, comme à sa négation absolue dans l'aliéné. Deux extrêmes en sens opposés, deux erreurs égales. De là des conséquences pratiques diverses. Un professeur de philosophie distingué, que l'histoire, l'archéologie, la littérature revendiquent presque au même titre, M. Charma, voudrait qu'un psychologue de profession fût associé au médecin dans les établissements d'aliénés, et consulté officiellement avec lui dans les questions civiles ou criminelles, sur l'état mental des agents. Je ne sais jusqu'à quel point la mesure serait salutaire, mais je n'hésite pas à dire que les maladies mentales exigent, plus manifestement qu'aucun autre état de l'homme, que le médecin soit psychologue et le psychologue médecin; que, si le vœu de M. Charma était un jour entendu, la place de M. Lemoine serait

tout indiquée. Nous nous bornons à ces quelques lignes, nous proposant d'examiner plus tard, avec M. Lemoine, les importantes questions qu'il traite, surtout celle du rapport de la folie et des passions. J. TISSOT.

Mes Confidences. — Fior d'Aliza, par M. de LAMARTINE, in-8o. Paris, Dentu. 1863.

Fior d'Aliza est un nouvel épisode détaché des confidences de M. de Lamartine; il se distingue des précédents en ce que l'auteur est ici désintéressé; il n'est pas à la fois le héros et l'historien; il ne s'est réservé qu'un rôle de modeste auditeur. Une famille de bergers du pays de Lucques lui conte ses malheurs auxquels se trouve mêlé un amour tout pastoral, plein d'innocence naïve; M. de Lamartine nous transmet leur récit, désireux surtout de n'en point détruire la simplicité. Il ne faut donc chercher dans ce dernier ouvrage ni la vivacité, ni la passion, ni l'éloquence que donnent des émotions personnelles non encore effacées et des souvenirs toujours vivants au fond du cœur; on ne trouvera pas dans *Fior d'Aliza* l'expansion juvénile et luxuriante de *Graziella*, ni l'âpreté désespérée de *Raphaël*. Les personnages y sont conduits par une idée unique; ils sont le jouet des événements, et non celui de leurs propres incertitudes, ils ont à lutter contre les autres, nullement contre eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, cette idylle italienne laisse dans notre esprit des sensations d'une fraîcheur extrême; elle a une douceur et une gravité virgiliennes; il s'en exhale un parfum rustique qu'on respire avec une tranquille volupté; elle évoque en nous les aspirations à la vie des champs, que nous gardons endormies dans quelque pli de notre âme, et que la poésie y réveille sans peine. La poésie, tel est le charme puissant qui marque d'un sceau indélébile certaines œuvres et les sépare des autres par des traits profonds; elle voile les plus grands défauts; sans elle, les plus belles qualités demeurent inutiles; elle supplée à tout; rien ne peut la remplacer elle-même. Voyez *Fior d'Aliza*. C'est une aventure qui n'a rien que de très ordinaire; mais l'auteur a brodé sur ce canevas les plus gracieux ornements. Les détails sauvent le fond par leur poétique et délicate richesse; ils nous causent une illusion qui ne pourrait être dissipée sans une froide analyse, à laquelle ne se condamneront pas ceux qui lisent seulement pour avoir un plaisir, une jouissance du cœur.

C'est dans le paysage que la poésie prête à M. de Lamartine ses plus éblouissants prestiges. On a néanmoins accusé ses descriptions d'être vagues, d'embrasser trop de choses à la fois, et de ne dessiner nettement aucune ligne où le regard puisse s'arrêter, reproche assurément très mal fondé, si l'on veut le généraliser au lieu de le restreindre. Ayant à représenter une de ces scènes de la nature qui, par leur caractère grandiose, indéfini, échappent à toute reproduction précise, M. de Lamartine, il est vrai, nous offre parfois des images confuses et désordonnées avec un luxe de couleurs qui nous éblouit au point de nous rendre aveugles; du moins, ce qu'il ne peut nous faire voir, nous le fait-il comprendre. Il nous transmet fidèlement les sensations qu'il a eues lui-même; si elles ne sont

pas exemptes d'une sorte de vertige, c'est qu'il a éprouvé ce vertige devant le spectacle qu'il essaye de nous peindre. Mais, en présence d'un paysage d'une étendue limitée, il est admirable; il imprime aux objets une réalité saisissante ; il les grave dans notre imagination en caractères ineffaçables. *Graziella* est pleine de tableaux délicieux et très vivement accentués, et sur ce point *Fior d'Aliza* ne le cède pas de beaucoup à *Graziella*.

M. de Lamartine est donc un de nos meilleurs paysagistes, et la littérature moderne en compte un grand nombre d'excellents : en quoi elle diffère de celle du XVIIe siècle, d'où la nature semblait proscrite; on ne la trouve que chez La Fontaine. Aujourd'hui, nous sommes réconciliés avec la nature; nous sommes aussi réconciliés avec les animaux. Nous avons répudié les conclusions orgueilleuses d'une métaphysique vide, qui les considérait comme de pures machines. Nous reconnaissons en eux des êtres sensibles, formés des mêmes éléments que nous, et vivant avec nous sur cette terre qui est notre commun domaine. S'ils nous sont inférieurs par l'intelligence, ils sont nos égaux par le cœur; ils nous ont longtemps offert une amitié que nous méprisions. Nous l'acceptons à présent; nous les traitons avec bienveillance, ce qui nous porte bonheur. A mesure que nous devenons meilleurs pour eux, nous sommes plus humains les uns pour les autres. M. de Lamartine est sur ce point l'homme de son époque. On se rappelle avec quelle tendresse il parle des chevaux dans son voyage en Orient. Il aime les animaux; il se plaît et il excelle à les peindre. Il y a dans *Fior d'Aliza* un petit chien auquel un sbire brutal casse la patte et qui nous a beaucoup intéressé. Au reste, dans la plupart des romans actuels figure un chien : il y joue toujours un honnête personnage; le jeune premier nous a paru quelquefois insipide; jamais le chien.

Cependant, il ne suffit pas, dans une composition romanesque, de séduire l'imagination par l'éclat du coloris; avant tout, il faut toucher le cœur. Or, le cœur est à la fois très facile et très difficile à satisfaire; il se contente de peu; mais ce peu doit être d'une irréprochable justesse et d'une exquise vérité. La moindre faute détruit l'illusion et perd tout. Avec M. de Lamartine, quoique le goût ne soit pas toujours satisfait, on n'est pas exposé à ces brusques dissonances qui nous choquent chez d'autres écrivains. L'émotion qu'il excite en nous n'est jamais interrompue. Dans la mélodie dont il nous berce mollement, l'oreille n'est que rarement blessée par une note douteuse; il y a bien parfois des exagérations de sensibilité, mais le défaut n'est pas très saillant, et disparaît dans l'harmonie de l'ensemble. Nous avons dit que le cœur se contente de peu. *Fior d'Aliza* en est la preuve. De quoi s'agit-il, en effet, dans cette histoire d'amour? Fior d'Aliza et son cousin Hiéronymo s'aiment; ils sont séparés par une catastrophe; ils aspirent à se rejoindre, et ils y réussissent, après beaucoup d'obstacles, de souffrances et de mutuels dévouements. Cela suffit à nous captiver, parce que l'amour est peint en ces pages sous des formes très suaves. Sans doute, le nouveau livre de M. de Lamartine n'ajoute pas à sa renommée, mais il n'y porte pas atteinte non plus, et il la rajeunira peut-être auprès de quelques esprits prévenus. Toujours est-il qu'aucun de ceux

qui affectent de rabaisser le génie actuel de l'auteur ne montrerait une imagination aussi brillante, aussi fraîche, ni une âme aussi sensible. Chose singulière! Ce sont, depuis quelques années, les écrivains déjà parvenus au déclin de l'âge qui s'occupent de tout ce qui intéresse le cœur; les nouveaux venus s'appliquent plutôt aux études qui relèvent de la raison et de la science. Sied-il de nous en plaindre? Toutes les facultés de l'homme sont unies par des liens intimes; l'une d'elles ne peut grandir sans que les autres en profitent; mieux nous comprendrons, et mieux nous aimerons; la souveraine intelligence n'est-elle pas aussi la bonté suprême?

ALFRED DE TANOUARN.

Étude sur la routine administrative et l'esprit communal. — Utilité de l'ouverture permanente des villes fortifiées, par M. DE LABRY. Paris, E. Lacroix.

Le récent décret qui donne, dans une certaine mesure, satisfaction aux vœux exprimés et au projet proposé dans ce volume, ne lui enlève pas son intérêt. Même après que l'auteur a obtenu le succès qu'il devait le plus ambitionner, nous croyons utile de signaler son mémoire comme un excellent document historique. M. de Labry propose de « laisser libres, dans les places de guerre, pendant la nuit, en temps de paix et de sécurité, un nombre d'entrées suffisant pour que l'on puisse aller constamment de tous les points de l'intérieur à tous les points de l'extérieur et réciproquement. » Il présente des détails authentiques sur le régime longtemps suivi pour les portes des principales places de France; évalue, d'après des précédents empruntés aux villes déjà ouvertes, les dépenses municipales auxquelles donne lieu cette ouverture permanente. Enfin il réfute les objections, tant militaires que civiles, alléguées longtemps contre cette mesure. Son argumentation justifie le titre, un peu agressif, donné à cette étude. Elle prouve, en effet, que la bonne volonté du gouvernement central, pour faciliter les communications, était paralysée dans diverses places fortes, par un esprit mal entendu d'économie et de susceptibilité locale, aussi contraire au progrès général qu'aux intérêts particuliers des villes. M. de Labry démontre, par l'exemple récent de Metz, les avantages de transit qui, dans un temps donné, compensent et par delà le léger surcroît de frais occasionné par cette mesure; il nous la fait voir admise libéralement à l'étranger, jusque dans Luxembourg, « la ville citadelle par excellence. » L'innocuité de ce système, au point de vue militaire, est admise et soutenue par les hommes les plus compétents, notamment par le général Trochu. Cet officier distingué, qu'on n'accusera pas de vouloir ouvrir la porte au relâchement et à l'indiscipline, a résumé, dans une lettre remarquable adressée à M. de Labry, les considérations qui lui paraissent militer énergiquement en faveur de l'ouverture permanente. « Dans une société nouvelle, dont la prospérité et tout l'être reposent sur la rapidité, l'étendue, la continuité des échanges commerciaux et du mouvement en permanence des hommes et des choses, il est incroyable et déraisonnable que ce grand et fécond travail puisse être arrêté, ou seulement gêné dans la paix, sous le prétexte de la guerre. Les pratiques militaires qui arrêtent ou gênent ce travail remontent au temps où la guerre était l'état ordi-

naire,.... même entre les villes d'une même province. Entre cette condition sociale et la nôtre, *il y a tout juste la distance qui sépare le pont-levis du chemin de fer*. Enfin, il n'est pas plus rationnel de fermer ou de quasi fermer les villes fortes françaises pendant la nuit, en vue d'accoutumer les garnisons aux pratiques du service de guerre, qu'il ne serait rationnel de faire sonner le tocsin, crier aux armes ou au feu autour de nos casernes, pour habituer les soldats à se lever promptement et à se réunir avec ordre, le cas échéant des alertes possibles dans une ville ouverte ou fermée. »

En examinant comment il a pu se faire qu'un état de choses suranné se prolongeât si longtemps, M. de Labry est amené à reconnaître que cette inertie tient surtout à la nature complexe de la question, qui concerne à la fois les administrations de l'intérieur, des travaux publics et de la guerre; aucune ne se souciait de prendre l'initiative d'une réforme dont toutes trois sentaient la nécessité. De semblables hésitations ne sont pas rares en matière administrative; elles ont retardé et ajournent encore plus d'un progrès utile. Dans ce cas particulier du moins, le mal est enfin réparé, et es considérations si judicieuses de M. de Labry n'ont pas été sans influence sur l'esprit du décret récent qui consacre en partie son système. Toutefois, nous devons dire que, d'après des renseignements qui nous sont ultérieurement parvenus, quelques commandants militaires n'ont pas interprété ce décret d'une manière tout à fait exacte, s'en remettant, pour son application, à la discrétion des autorités locales, que domine encore parfois l'esprit de routine. B. E.

L'Histoire et la Philosophie dans leurs rapports avec le médecine, par le docteur C. SAUCEROTTE, 1 vol. in-12. Paris, Victor Masson et fils.

Les personnes qui s'intéressent aux études philosophico-médicales n'ignorent pas que depuis longtemps M. le docteur Saucerotte s'y applique en homme de savoir, de sens et de goût. Philosophe, médecin, écrivain, homme de bien, il avait tout ce qu'il faut pour parler avec autorité de ce qu'il connaît. Le volume qu'il vient de faire paraître est un recueil d'articles divers, qui gagnent à être classés et rapprochés. Des fragments encore inédits complètent ses études passées sur les rapports de deux sciences qui devraient être inséparables. Ce livre se recommande à l'attention des philosophes et des médecins ; ils y trouveront, les uns et les autres, agrément, instruction et profit. Dans un premier fragment, intitulé : *Du rôle de la médecine et des médecins dans l'histoire*, l'auteur est conduit à examiner tout d'abord l'influence de la constitution et des maladies sur les pensées, les actions et, par suite, sur les événements qui sont la matière de l'histoire chez les personnages appelés à mener le monde, ou qui, sans autre mission que leur génie ou leurs passions, en font quelquefois l'admiration ou la terreur. On ne peut guère douter, à la vue de certains rapprochements, que le fanatisme porté jusqu'au régicide, que les extravagances et les crimes d'un grand nombre de têtes couronnées, n'aient eu leur première raison dans un état de désordre organique propre à engendrer une de ces demi-folies si dignes d'attention et

si peu remarquées jusqu'ici. Il ressort de ces considérations une grande leçon politique, à savoir : le danger de laisser sans contrôle les destinées d'un peuple aux mains d'un seul homme, que cet homme soit un tribun, un soldat ou un prince héréditaire.

Le point de vue culminant de toutes ces études, c'est le rapport du physique et du moral. Aussi, l'auteur en traite-t-il d'une manière spéciale. Il en trouve une excellente occasion dans l'examen du beau livre de M. Lélut, *la Physiologie de la pensée*. Dans un article qui a pour objet *l'influence de quelques maladies du cœur sur les facultés intellectuelles et morales*, M. Saucerotte a recueilli un nombre assez grand de faits pour appeler l'attention des médecins sur la liaison qui paraît exister entre l'aliénation mentale comme effet et certaines affections du cœur comme cause. Ses vues se portent plus loin ; il voudrait qu'on tentât, pour la physiologie de l'homme malade, ce que Cabanis a fait pour la physiologie de l'homme sain, c'est-à-dire qu'on recherchât les modifications qui surviennent dans les facultés de l'âme à la suite des lésions organiques des viscères autres que le cerveau. C'est effectivement là un point trop inexploré par nos médecins, et qui serait fécond en résultats intéressants. Un fragment où M. Saucerotte met peu du sien, mais où son analyse n'en devient pas moins instructive, est celui qui a *le magnétisme et le somnambulisme* pour objet. Il fait ressortir, d'après les aveux d'un partisan consciencieux du somnambulisme artificiel, M. S. Morin, tout ce qu'il y a d'incertain dans la pratique du magnétisme. M. Morin convient, en effet, des points suivants : 1° que les somnambules lucides sont excessivement rares; 2° que chez les meilleurs, les accès de lucidité sont fort peu communs; 3° que, dans la lucidité la plus complète, le vrai est toujours mêlé de faux, et qu'il n'existe ni pour les assistants ni pour les voyants aucun moyen de reconnaître s'il est lucide ou le jouet de vains fantômes. Plusieurs autres aveux du même genre qui se rencontrent dans le livre de M. Morin, ne sont pas faits pour donner à son critique une foi qu'il était peu disposé à partager. Le lecteur ne peut guère être plus crédule. Considérant le système d'éducation généralement suivi chez nous par rapport au développement normal des facultés, M. Saucerotte est loin de le trouver sans défaut ; il signale surtout ce qu'il appelle l'*entraînement*, c'est-à-dire la prépondérance excessive donnée à une faculté, à un ordre d'idées sur tout le reste. Il note ensuite les conséquences fâcheuses en économie politique, de l'ignorance et de l'oubli des principes de l'hygiène. Dans un article sur la *logique médicale*, M. Saucerotte déplore avec raison la faiblesse de logique des discussions médicales, et les conséquences du défaut de méthode pour la construction de la science. Viennent ensuite des *Recherches sur le régime alimentaire des anciens*, empruntées la plupart à Nonnius, et qui sont comme une partie de l'histoire de l'hygiène et des mœurs des Grecs et des Romains. L'ouvrage se termine par des considérations sur *la Profession médicale avant et après la révolution française*. Ce morceau respire, plus encore que tout le reste, un parfum d'honnêteté qui s'associe de la façon la plus heureuse à des idées élevées. J. TISSOT.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théâtres. — Palais-Royal : *Le Pifferaro, la Commode de Victorine.* — Odéon : *Les Relais, Électre.*
La liberté des théâtres.

Il ne faudrait pas que la gravité de nos lecteurs ordinaires fût alarmée de la place un peu plus large que nous donnons depuis quelque temps au théâtre du Palais-Royal et aux pièces qu'on y joue. Il n'y a plus de comédie que dans cette petite salle, où règne l'illustre Hyacinthe, où trône le fameux Geoffroy, et où Mlle Schneider *pioche les larmes.* Les *Diables roses* ont obtenu et mérité plus de succès que les *Diables noirs* et que *Montjoye;* ils ont suffi au plaisir de trois longs mois; ils ont fait les délices de la cour et de la ville; ils ont eu les honneurs des résidences d'automne, et toutes les bouches ont chanté la ronde du *jeune homme empoisonné.* On doit savoir gré au public de l'estime qu'il accorde à ces *Diables roses*, et en général au répertoire du Palais-Royal; le public a bon nez, il sent fort bien que le peu de gaieté qui reste encore à l'esprit français s'est réfugié dans ces aimables vaudevilles; il préfère ce qui l'amuse à ce qui l'ennuie et *la Commode de Victorine* à *la Maison de Penarvan.* M. Jules Sandeau est un charmant homme; a-t-il bien pu faire une aussi triste pièce? A qui la faute? Au roman mis en comédie, disent les clercs; car il est évident qu'on ne peut faire que de mauvaises comédies avec de bons romans; et meilleur sera le roman, et pire sera la comédie; puisque nous avons démontré que la comédie pâtit justement de l'excellence du roman. Et voilà pourquoi votre fille est muette!

Pauvre M. Sandeau! il a avalé vingt feuilletons de consolation sur ce thème, et l'exemple de Mme Sand, par-dessus le marché. Voyez Mme Sand, lui disait-on; et Mme Sand n'a fait qu'un bon drame et il est tiré d'un roman, c'est *Mauprat;* et M. Sandeau lui-même n'a fait qu'une comédie passable, et elle est tirée d'un roman, c'est *Mademoiselle de la Seiglière;* et Alexandre Dumas a tiré de vingt romans vingt bons drames, et Scribe a fait des comédies avec des nouvelles, et l'on ne voit pas bien pourquoi il serait impossible de représenter ce qu'on raconte; mais la loi est promulguée, la sentence est rendue : « Pour faire une mauvaise comédie, prenez un bon roman. » A ce compte, il faut que le roman de M. Sandeau

soit parfait. Mais comment voulez-vous que le public, après avoir vu *la Maison de Penarvan*, ne fête pas les *Diables roses* et *la Commode de Victorine!*

Il y a une mode, depuis quelque temps, qui consiste à réclamer chastement contre le genre de comédies que l'on joue aux Variétés, au Palais-Royal et dans quelques petits théâtres où le public ne va pas pour voir la pièce. Je ne sais même pas si cette espèce de comédies n'a pas été signalée, comme la photographie, à l'attention du Sénat. L'honnêteté de quelques pères de famille, après s'être assise longtemps sur les banquettes des théâtres dont nous parlons, s'est définitivement scandalisée du plaisir qu'elle y a pris, et a jugé qu'il n'était pas convenable de s'amuser si bien à des choses si inconvenantes; l'indignation a été d'autant plus vive que l'amusement avait été plus complet, et les plus farouches agresseurs sont sortis des rangs des plus intrépides habitués. On s'est senti en veine de pudeur, on a eu des frissons de honte, on a crié contre les pièces à femmes et les plaisanteries qui s'y débitent, contre les mots piquants et les jupons courts; on s'est étendu avec éloquence sur l'appât offert par ce genre de spectacle à la plus malsaine des curiosités. On a eu des mots navrants sur l'abaissement du niveau de l'art, sur la décadence dramatique de notre nation; on a redit le « ô temps, ô mœurs! » de Cicéron, sous une forme plus française et plus simple : « Où allons-nous? »

Où nous allons? nous allons au Palais-Royal, quoi qu'on en dise, et nous ne croyons pas que l'art serait plus élevé parce que les jupons seraient plus longs, et que la littérature monterait avec les robes. Si nous préférons la petite comédie à la grande, c'est que la grande n'existe plus; et ce n'est pas la petite qu'il faut proscrire, c'est la grande qu'il faut ressusciter. Nous courons à l'une en l'absence de l'autre, et vous êtes mal venus à médire de la première quand vous êtes incapables de nous procurer la seconde. Ce n'est pas par goût que le public néglige celle-ci, c'est par nécessité; mieux vaut croquer du pain dur que de jeûner, et s'habiller de grosse toile que d'aller tout nu. Vous dites du mal de notre grosse toile, donnez-nous un autre vêtement. Ce qui abaisse le niveau de l'art, puisque niveau il y a, ce n'est pas l'abus, c'est la pauvreté, ce n'est pas l'existence des œuvres basses, c'est l'absence des œuvres hautes. C'est par en haut que l'art se mesure; peu importe jusqu'où il descend, l'important, c'est le point où il monte; au-dessous du zéro, les degrés ne se comptent plus, et le thermomètre est inutile. Donnez-nous de bonnes *Maisons de Penarvan*, et nous laisserons les *Commodes de Victorine*; donnez-nous de bons *Diables noirs*, et nous dédaignerons les *Diables roses*; donnez-nous un *Montjoye* supportable, et nous abandonnerons *Jean Torgnole* à son sort. Mais, en attendant que vous ayez de la monnaie blanche, ne dites pas de mal de notre billon : le cuivre qu'on possède vaut mieux que l'or qu'on n'a pas. La *Commode de Victorine* est la seule comédie du moment, et Geoffroy y est admirable. Victorine est une bonne, et Geoffroy est son maître. Il cherche un logement et il en trouve plusieurs, mais il n'en trouve pas un seul où il puisse loger la commode de Victorine. Il en est fort embarrassé, lorsqu'il s'aperçoit que sa femme le trompe. Cette dé-

couverte le chagrine, et il se battrait en duel avec l'homme qui l'a offensé, si ce larron d'honneur n'était pas un propriétaire. Au moment de se battre, Geoffroy lui dit : « Logez-moi la commode de Victorine, et j'oublie tout. » Le propriétaire y consent.

Electre, de Sophocle, est d'un art à la fois plus délicat et plus barbare. Sophocle passe avec raison pour le premier des tragiques grecs, et M. Labiche ne saurait lui être comparé. M. Labiche n'a jamais dit : *Redouble, si tu peux*. Sophocle l'a dit. Electre met une épée dans la main de son frère Oreste, et lui commande de tuer leur mère Clytemnestre, qui a trompé et assassiné leur père Agamemnon. Et Oreste la tue; seulement, Electre craint qu'elle ne soit pas bien morte, et, tandis qu'elle râle derrière le théâtre : « Un second coup, je te prie, dit-elle à son frère : *Paison, ei stheneis, diplên.* » Voilà des beautés de premier ordre, mais qui ne sont pas de notre temps, et que le cerveau étroit de Voltaire aurait eu de la peine à comprendre. M. L. Halévy nous les a rendues avec beaucoup de conscience et peu d'éclat, Mlle Karoly nous les a fait sentir de son mieux, et nul, assurément, n'est habitué à les admirer plus que nous; mais on peut croire que l'éducation du public n'est pas encore assez complète, que le niveau de l'art n'est pas encore assez élevé pour que les trois quarts de ces Athéniens nouveaux qu'on appelle Parisiens saisissent les grands traits de cette Electre, et goûtent sincèrement cette imposante figure de l'antiquité. Des traductions de ce genre, quelle qu'en soit la valeur, ne suffiront pas encore à les détourner de *la Commode de Victorine*, et ils feront moins d'accueil à la barbarie d'Oreste qu'à la philosophie du *Pifferaro*, et si on leur dit qu'il n'y a rien de plus élevé que l'art de Sophocle, ils répondront que l'élévation grecque leur est inaccessible, et que la hauteur française leur plairait mieux. Nous ne disons point cela pour décourager le talent des Lacroix, des Halévy et de quelques autres, pour qui on ne peut s'empêcher d'avoir une grande estime, et auxquels nous l'avons d'ailleurs maintes fois témoignée, mais pour appeler leur attention sur la crise intéressante que subit notre littérature dramatique, sur le besoin qu'elle a d'être sauvée, sur les remèdes qu'il faut lui imposer et le régime qu'elle doit suivre. Ce n'est pas, ce n'est plus le régime des traductions antiques; sa maladie est trop grave, trop mortelle : il faut une opération plus violente et une cure plus radicale. *Les Relais*, de M. Leroy, ne la sauveront pas plus que l'*Electre* de M. Halévy; ce sont pourtant de jolis *relais*, de spirituelles étapes, quoique parfois invraisemblables. Mais c'est une vieille comédie, avec de vieilles idées, que l'auteur, homme d'esprit, s'est efforcé de rajeunir. La littérature est aujourd'hui une boutique de barbier, *où l'on rajeunit*. Mais sa sentence même est écrite dans ce mot, qui trahit sa vieillesse. Il ne suffit pas de lui rendre une apparence de jeunesse, il faut lui rendre la vie, il faut lui infuser du sang nouveau, lui créer de nouveaux organes; il faut lui donner une autre âme. Et qui la lui donnera? Ce ne sera pas l'auteur des *Relais* ni tel autre faiseur de jolies comédies sans audace et sans séve, où rien n'est pris sur le vif de notre société contemporaine, si comique, si féconde en ridicules, si largement ouverte de tous côtés à l'œil perçant d'un nouveau Molière.

Nous ne voudrions pas faire le prophète, mais ne semble-t-il pas que les temps nouveaux sont arrivés? Tout est mort dans le roman, dans la comédie, dans le drame. D'où viendra le vent de résurrection? On ne sait, mais il viendra, soyez-en sûrs. Ou la littérature française va mourir, ou elle va se renouveler de quelque façon prompte et énergique. Jamais nous n'avons été si dépourvus, si indigents, si vides, même en ces temps de paralysie où Fontanes était la prose et où Chénier était la poésie. Le réalisme semble mort sur son premier enfant. Quelle théorie nouvelle a-t-il inventée? quelle forme du beau a-t-il ajoutée? Il a peint le détail de la vie extérieure, mais le moindre crayon en dit plus que sa plume; il a ordonné à ses disciples d'analyser sans passion, de décrire sans émotion; il leur a recommandé d'être exacts et de paraître froids, mais c'est une méthode que Gœthe avait prêchée, et que Mérimée avait pratiquée avant eux. Il leur a dit de ne reculer devant rien, et d'aimer les monstres; mais le mendiant de *Madame Bovary* et les *Fleurs du Mal* ne sont pas tout une littérature; il y a eu quelque chose avant, et l'on attend quelque chose après. Le ruisseau noir et l'égout font partie d'une grande cité, on vous l'accorde; ils ont même, si vous y tenez, leur espèce de beauté sale et puante, ils contribuent à l'harmonie générale, mais ils ne sont pas toute la cité. La Bièvre, l'Hôtel-Dieu et la Morgue sont trois choses fort utiles, mais Paris serait encore Paris sans la Bièvre, sans la Morgue et sans l'Hôtel-Dieu.

Les réalistes ont dit aussi quelques bonnes vérités; ils pensent que l'art et la morale sont deux termes incompatibles; ce sont tout simplement deux catégories différentes. Ils ont raison s'ils prétendent qu'un roman peut être beau sans être moral et moral sans être beau. Mais c'est une idée qui avait fait son chemin avant les réalistes. Quand bien même elle leur appartiendrait, c'est une bien petite pierre apportée à l'ancien édifice, et on n'en bâtira jamais l'édifice nouveau. Quels en seront les matériaux et les éléments, quels en seront les ouvriers et les architectes? La littérature nationale

..... Est aussi vieille, aussi dégénérée;
Elle branle une tête aussi désespérée
Que lorsque Jean parut sur le sable des mers,
Et que la moribonde à sa parole sainte
Tressaillant tout à coup comme une femme enceinte,
Sentit bondir en elle un nouvel univers.

Quittons ces grandes idées, et ne jouons pas au précurseur. Ce qui est certain, c'est que chacun attend, espère, ou du moins désire quelque chose. Pour le théâtre particulièrement, les temps sont accomplis. Il va mourir, si vous ne renouvelez la forme des comédies et du drame; il a besoin d'une restauration qui ressemble à une renaissance. L'école du bon sens l'a discrédité, anéanti. Tout le monde a du talent, et personne ne fait une œuvre; on frémit quand on se demande quel nom surnagera parmi tous les noms qui ont la vogue aujourd'hui? Si cette médiocrité dure, ce ne sera plus une statue de bronze, ce sera une statue d'or qu'il faudra élever à M. Scribe. Il a créé un genre funeste, la comédie à surprises; il a gâté, en la créant, le goût du public et découragé l'audace des novateurs;

il leur a donné le mauvais exemple du succès facile et de la popularité à bon marché. L'amusant, chez lui, a remplacé le beau; il a abaissé peut-être pour jamais le niveau de la comédie française; mais enfin l'exploitation qu'il en a faite assure à son nom une espèce d'immortalité subalterne. L'époque qu'il représente est une triste époque, mais ses œuvres en gardent du moins le cachet et l'empreinte; il est l'homme d'un temps et conserve par là un semblant d'originalité. Il y a, en France, trois auteurs comiques : Molière, Beaumarchais et Scribe; ce sont les trois filons de la mine; mais ils vont successivement en s'appauvrissant, et du dernier, ce que l'on tire est une maigre fortune. Les autres, qui sont-ils? des hommes d'esprit, des Marivaux, des Lesage, des Regnard, des génies presque; des talents de premier ordre, en leur genre, mais en somme de seconde venue et de seconde race; le style les a sauvés; il ne sauvera pas tous nos contemporains.

Dans un pareil état de choses, on ne peut qu'applaudir au récent décret qui a fondé la liberté des théâtres. Le premier venu a maintenant le droit d'établir un théâtre et d'y jouer ce qu'il voudra. Il y a des années que le vœu général sollicitait cette réforme; aujourd'hui qu'on l'a obtenue, on paraît en faire moins de cas qu'à l'époque où on la demandait; c'est le propre des meilleures choses d'être souhaitées avec ardeur et accueillies avec ingratitude. L'enseignement de l'Ecole des beaux-arts était devenu un long scandale, dont se plaignaient les élèves et dont convenaient les maîtres : on le change, on le renouvelle; on essaye de mettre fin à cette détestable plaisanterie qui ne faisait même plus rire; et grenouilles de crier; un coassement infernal a répondu à cette mesure, au lieu de l'applaudissement si naturel qu'on attendait. Ce qui était caduc, on l'appelle saint; ce qui était ridicule, on le dit respectable; ce qui était abusif, on le prétend légal; ce qui était odieux, on le proclame éternel : un homme d'esprit a trouvé cela dans l'Acropole d'Athènes; il y a trouvé cela, et de devenir secrétaire de l'Académie; mais les médisants prétendent que c'est tout ce qu'il y a trouvé.

Nous ne désespérons pas de voir quelques hostilités semblables s'élever, après coup, contre le décret qui concerne la liberté des théâtres. « A quoi bon, dira-t-on, ce système de liberté nouvelle qui viole les plus anciens priviléges et permet aux chefs-d'œuvre de notre langue d'être connus et appréciés partout? à quoi bon cette concurrence forcée entre des directeurs jaloux, qui rivaliseront de zèle et d'habileté pour donner au meilleur marché possible les plus beaux spectacles? Est-il bien nécessaire que les masses populaires soient détournées des soucis ordinaires de leur condition par le soin que l'on prendra de les initier aux immortelles beautés de notre langue? Et que deviendront les traditions, les saintes et vénérées traditions, si on permet ainsi aux chefs-d'œuvre d'aller où bon leur semblera, et si on en abandonne l'interprétation au goût et au talent de chacun? Que pensez-vous d'un nouveau Frédérik-Lemaître osant s'attaquer aux rôles d'Oreste ou de Néron? La tragédie est morte, la liberté des théâtres l'a tuée.

» Mais ce n'est pas tout; avec les théâtres vont se multiplier les auteurs,

et avec les auteurs vont se multiplier les pièces; et n'avions-nous pas déjà bien assez de pièces et d'auteurs comme cela? La concurrence va s'établir sur les œuvres littéraires comme entre les salles destinées à les représenter; on aura des pièces au rabais, et le plus modeste auteur pourra être beaucoup joué, à condition d'être peu payé. Ce sera l'exploitation des auteurs dramatiques sur une grande échelle. Auparavant, on les enterrait dans des cartons, on les enfouissait dans les oubliettes, c'est vrai; mais pour des auteurs, cartons et oubliettes ne valent-ils pas mieux qu'un théâtre vulgaire, une représentation médiocre et un succès problématique? Ajoutez qu'il y aura des trafics scandaleux, des marchés équivoques; un encan en permanence sur les productions littéraires. Les théâtres, pour vivre, auront besoin de beaucoup gagner et ne rechercheront que des succès d'argent à l'avance escomptés. Il est vrai qu'ils ne procèdent guère autrement à l'heure qu'il est; mais ce sera dès lors un parti pris, une habitude affichée. Auteurs et directeurs spéculeront sans remords sur les goûts les plus pervers et sur les passions les plus détestables, etc. »

Je n'en finirais point si je voulais énumérer tous les *griefs sérieux* qu'on accumule déjà contre le décret. Pour notre compte, nous avons le malheur de croire que l'art, comme l'industrie, a besoin de liberté, et nous recevons aujourd'hui avec reconnaissance la part qu'on nous accorde, comme un gage certain du supplément que nous attendons. Nous sommes convaincus que les chefs-d'œuvre de notre temps n'ont rien à perdre à se répandre et à se vulgariser davantage, et qu'il n'y a pas de meilleurs précepteurs que Molière et Corneille. S'il est vrai que l'éducation de la foule est loin d'être faite, et que nos institutions politiques n'acquerront toute leur stabilité et toute leur vigueur que quand elle sera terminée; peut-être n'est-ce pas faire fausse route que d'initier le peuple aux merveilles de la langue qu'ont parlée nos plus grands génies, et qu'il est, on le sait, très digne d'écouter, parce qu'il prouve aux représentations gratuites, qu'il est très capable de la comprendre. La tradition, dans ce qu'elle a de sérieux et de respectable, ne sera pas altérée parce qu'on essayera de nouveaux effets et que la carrière sera ouverte à une inspiration originale. Quant aux auteurs, je ne crois pas qu'ils se plaignent des débouchés qu'on leur ouvre. Les nombreux entrepôts n'ont jamais déprécié la marchandise, et la concurrence est le salut du commerce et de l'industrie. Les productions médiocres font valoir les bonnes, et l'éducation du goût ne se fait que par un vaste système de comparaison.

Le décret est donc une excellente chose. Puisse-t-il être bientôt complété! Il est jusqu'à présent plus avantageux aux gens de lettres qu'à leur talent. Il leur assure des ressources plutôt qu'il n'assure à la France des chefs-d'œuvre. Il portera tous ses fruits quand la liberté morale du théâtre viendra s'ajouter à la liberté matérielle, et quand, après avoir supprimé le privilége, on supprimera ou du moins on réformera cette censure qui a ordonné l'absurde dénouement des *Diables noirs*, et qui exigeait que l'héroïne des *Lionnes pauvres* attrapât la petite vérole, juste entre le troisième et le quatrième acte, pour la punir de sa perversité.

A. CLAVEAU.

REVUE MUSICALE

Comment se fait-il que d'année en année, le nombre des opéras nouveaux diminue, tandis qu'au contraire, par une invincible nécessité, celui des compositeurs augmente? Chaque année, nous avons un lauréat de l'Institut qui nous revient de Rome, sans préjudice des musiciens qui se forment en dehors de l'école et se dispensent fièrement de l'épreuve des concours. Si l'on en croyait certains critiques, sous le manteau desquels se cache presque toujours un aspirant à la palme lyrique, les directeurs de nos grands théâtres n'auraient été occupés dans tous les temps qu'à éloigner les chefs-d'œuvre qui ne demandaient pas mieux que de se produire. N'est-ce pas les supposer un peu trop simples, ou trop aveugles sur leurs intérêts? Eh quoi! des directeurs refuseraient systématiquement des ouvrages d'où ils pourraient espérer honneur et fortune? Supposons qu'ils se trompent quelquefois, on ne saurait admettre qu'ils se trompent toujours et qu'ils soient plus incapables de juger autrui que les auteurs de se juger eux-mêmes. Au surplus, la question sera bientôt vidée : avec la liberté des théâtres, que les auteurs réclamaient si ardemment, mais dont le public, il faut en convenir, ne sentait pas également la nécessité. Il n'y aura plus d'équivoque possible : chacun ayant la permission d'ouvrir un théâtre pour soi et ses amis, ceux qui se croiront méconnus n'auront plus qu'à se plaindre du ciel, s'il ne les a créés millionnaires.

En attendant, qui le croirait, et pareille chose s'est-elle jamais vue? Dans les douze mois qui viennent de finir, notre Grand-Opéra n'a représenté que deux ouvrages nouveaux : *la Mule de Pedro* en deux actes, et *Diavolina* en un seul. Les reprises, il est vrai, ont été fréquentes : on avait commencé par celle de *la Muette de Portici*; on a terminé par celle de *Moïse*. Quelle étrange destinée a toujours eue cette grande et sublime production! On la reprend sans cesse, parce qu'elle ne reste jamais. Tout directeur arrivant à son poste se promet immédiatement de reprendre *Moïse*; la chose faite, il est obligé de passer à une autre. Les vrais musiciens, les amateurs instruits peuvent hésiter entre *Moïse* et *Guillaume Tell*; nous comprenons même qu'on préfère le premier au second; mais pour le public, il n'y a pas de comparaison possible. *Moïse* n'est pour lui qu'une suite de prières, et les sévères beautés de l'oratorio ne conviennent pas au goût français. Ajoutons que, lorsque Rossini vint en France et qu'il retravailla son *Mosé*, à notre intention, comme il avait déjà rhabillé son *Maometto secondo* en *Siége de Corinthe*, au lieu de changer complétement le style, qui régnait chez nous, il se crut obligé de lui faire des concessions, lesquelles avec le temps deviennent de plus en plus sensibles. Aujourd'hui, nous trouvons qu'il y a beaucoup de vieilles conventions dans *Moïse*. C'est que le compositeur n'avait pas osé innover tout d'un coup; il avait cru devoir se soumettre à d'anciennes habitudes, et surtout à celle d'ennuyer, que notre Grand-Opéra possédait comme par droit et privilége.

Dans le sens de la variété des tons, de l'animation, du mouvement scé-

nique, *la Muette de Portici* et, un peu plus tard, *Robert le Diable* accomplirent une révolution que M. Rossini n'avait pas même essayée dans *Guillaume Tell*, et cela, on le comprend, non pas faute de génie, mais parce qu'en arrivant à Paris, par un fâcheux hasard, que bien des causes expliquent, on l'avait engagé à prendre pour collaborateur M. Jouy, le vieil *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, l'auteur de *la Vestale*, de *Fernand Cortez*, des *Bayadères*, et non M. Scribe, qui n'avait pas encore fait d'opéra. Quel dommage que M. Rossini n'ait jamais écrit sur un libretto français de quelque valeur! Scribe lui-même nous expliquait un jour tout ce qu'on aurait pu faire de ce *Guillaume Tell*, dont l'action est si froide, en remplaçant par une simple paysanne, fiancée à Arnold, et insultée par Gessler, cette fantastique Mathilde, *princesse destinée au gouvernement de la Suisse* (ainsi la qualifie le livret), qui s'en va se promener dans les forêts en souliers de satin blanc.

Revenons à *Moïse*, dont les premiers interprètes en France furent MM. Levasseur, Adolphe Nourrit, Dabadie, Mmes Cinti-Damoreau, Dabadie et Mori. Aujourd'hui, ces artistes ont pour successeurs MM. Obin, Warot, Faure, et Mlles Marie Battu, de Taisy, Godfrend. Déjà, lors de la reprise, qui eut lieu en 1852, M. Obin remplaçait M. Levasseur dans le rôle principal : c'était l'artiste le plus digne de cet héritage glorieux, mais non sans péril. Aujourd'hui, les choses ne sont pas changées, et M. Obin n'a pas encore de concurrent sérieux ; quoique sa voix ait souffert quelque dommage, elle a conservé assez de force et d'ampleur pour bien rendre musicalement le caractère large, élevé du rôle ; au point de vue dramatique, sa physionomie, sa taille, sa démarche imposante répondent peut-être encore mieux à l'idée qu'on se fait, d'après l'Ecriture et la tradition, du législateur des Hébreux.

Mais si, dans le rôle de Pharaon, M. Faure efface complétement, par la voix et par le talent, son prédécesseur, Dabadie, on ne saurait en dire autant de M. Warot, qui succède à Adolphe Nourrit dans le rôle d'Aménophis. Il est vrai que, dans ce même rôle, le pauvre Adolphe Nourrit avait été déjà remplacé, en 1852, par M. Gueymard. Ce dernier l'emportait, par la beauté extérieure, sur M. Warot, que le costume égyptien rend passablement grotesque; mais M. Warot lui disputerait avec avantage le prix du chant, malgré les défectuosités d'un organe rebelle, et qui ne nous semble pas appelé à charmer jamais les dilettantes de notre Grand-Opéra. Dans le rôle d'Anaï, d'abord chanté par Mme Cinti-Damoreau, plus tard par Mlle Falcon, par Mme Laborde, et enfin par Mme Bosio, se présentait une débutante, bien sûre d'être écoutée avec un intérêt mêlé d'une certaine surprise. Mlle Marie Battu, toute Française de naissance et d'éducation, avait eu le singulier bonheur d'être reçue avec acclamation cantatrice italienne. Ce que tant d'autres avaient essayé avant elle, et toujours vainement, elle y avait réussi de prime abord et sans conteste ; à Paris, à Londres, à Bade, dans les concerts, on l'avait acceptée comme l'une des mélodieuses filles de l'Ausonie, et tout à coup elle revenait à la France ; elle avait l'air de solliciter sa réintégration parmi les cantatrices de son pays. Qui pouvait douter

que cette faveur ne lui fût octroyée? Au Théâtre-Italien, on trouvait que Mlle Marie Battu chantait fort bien, mais qu'elle avait peu de voix. Au théâtre de la rue Lepeletier, on a trouvé qu'elle en avait davantage; mais la salle est bien meilleure, et la différence toute naturelle. Le costume juif, dont on a revêtu la jeune cantatrice, transforme bien autrement sa physionomie. C'est à tel point qu'on a quelque peine à la reconnaître, et nous sommes d'avis qu'on l'a transformée un peu trop; dans le costume, il ne faut rien d'excessif, rien qui semble en deçà, et moins encore au delà du réel. Au demeurant, l'essentiel était que Mlle Marie Battu retrouvât, sur la scène française, l'équivalent de ses succès italiens, et c'est ce qui ne lui a pas manqué. Elle s'est montrée non-seulement cantatrice élégante et fine, comme toujours, mais elle a chanté en actrice : elle a passionné beaucoup plus que ne le faisaient ses devancières, le grand air du quatrième acte : *Je l'aimais, je fuis sa présence.* Elle n'a donc qu'à se féliciter du parti qu'elle a pris, et d'unanimes bravos ont contresigné les lettres de naturalisation par elle reconquises dans sa véritable patrie. Splendidement remonté, rajeuni dans tous les détails et accessoires, sur lesquels l'action du temps s'exerce, *Moïse* a repris, au répertoire, la place que son immortelle partition devrait lui assurer pour toujours.

Le théâtre italien, désormais privé de la subvention, qui depuis le commencement de l'année est acquise au théâtre Lyrique, vient d'achever le premier trimestre de la saison actuelle. Il faut savoir gré à M. Bagier des efforts qu'il a dû faire pour arriver à bon port, et ne pas trop lui en vouloir pour les contre-temps dont il a été la première victime. Il avait à composer une troupe entièrement nouvelle, et ce n'était pas une petite affaire pour un directeur plus familier avec le public de Madrid qu'avec celui de Paris. Il en est résulté quelques erreurs, quelques mécomptes dans la distribution des rôles, ainsi que dans la composition des spectacles. Ce qu'il nous a donné de mieux, ce sont toujours les deux artistes dont nous avons déjà signalé le mérite supérieur, M. Fraschini et Mme Anna de La Grange. M. Fraschini nous était inconnu, et sans M. Bagier, qui le comptait parmi ses sujets du théâtre de *l'Oriente*, sans les rapports établis entre le directeur et l'artiste, il ne se serait jamais décidé à venir débuter en France. Il y est venu et nous avons salué en lui l'une des gloires les plus pures de l'art du chant. Nous avons admiré cette voix puissante, cette méthode exquise, qui, pour atteindre aux plus grands effets, n'ont besoin d'aucun charlatanisme, et devant lesquelles tous les *ut* dièzes s'évanouissent, comme le bruit de ces pétards qu'on ne tire qu'à une heure dite, ou comme l'éclat de ces soleils qui ne brillent un instant que pour vous replonger dans les ténèbres.

Quant à Mme de La Grange, que nous avions vue à son aurore, nous remercions M. Bagier de nous l'avoir rendue en sa maturité, parvenue à l'apogée du talent, suppléant aux défauts de sa voix par les délicatesses infinies de l'art, parfait spécimen de la distinction comme femme et comme artiste. On a regretté Mme Penco, et nous le concevons, mais Mme de La Grange lui est préférable : elle chante bien mieux et n'est jamais indisposée, double avantage pour un directeur et un théâtre.

Faut-il blâmer M. Bagier d'avoir rappelé d'Espagne une autre femme de talent, Mme Borghi-Mamo, tout exprès pour lui faire jouer les rôles les plus antipathiques à sa nature, *la Sonnambula*, Rosine du *Barbiere* et *Cenerentola?* M. Bagier avait ses raisons, sans doute, et il les aura fait valoir auprès de Mme Borghi-Mamo. Un directeur dans l'embarras mérite plus souvent d'être plaint que blâmé. Maintenant, d'ailleurs, il y a lieu d'espérer que les embarras de M. Bagier ont touché à leur terme. Il a engagé Mme Charton-Demeur, qui a déjà fait sa rentrée, en chantant le rôle de Violetta dans *la Traviata*; quelques jours après, Mlle Adelina Patti est revenue, et avec elle les applaudissements sans fin, les recettes sans pareilles. Il est bon de noter pourtant, comme point de comparaison, qu'avec M. Fraschini et Mme de La Grange, le théâtre Italien a souvent encaissé plus de quinze mille francs par soirée. Souhaitons que Mlle Adelina Patti dépasse encore ce beau chiffre. Elle a reparu dans *la Sonnambula*, et chanté ce charmant rôle d'Amina, qui lui avait servi de début l'année dernière. M. Mario et les sœurs Marchisio sont attendus; Paris les reverra prochainement, et alors il sera permis d'espérer une seconde moitié de saison plus brillante et plus riche encore que la première.

Certainement on n'accusera pas le directeur du Théâtre-Lyrique, M. Carvalho, de repousser les compositeurs nouveaux, ni de reculer devant les entreprises aventureuses. Depuis le mois de septembre, il a monté les *Pêcheurs de Perles*, premier ouvrage de l'un des plus jeunes lauréats de l'Institut, M. Bizet. Il a fait représenter les *Troyens*, de M. Hector Berlioz, auxquels notre grande scène lyrique avait refusé l'hospitalité. Nous avons dit de quelle façon noble et généreuse M. Carvalho s'est acquitté de la double mission qu'il s'était imposée. Une subvention de cent mille francs a été sa récompense; mais une subvention ne suffit pas à soutenir un théâtre; il faut encore des recettes, et pour s'en procurer, M. Carvalho n'a trouvé d'autre moyen que d'emprunter au répertoire italien un de ses meilleurs ouvrages, le *Rigoletto*, de Verdi. Nous ne doutons pas que le directeur du Théâtre-Lyrique n'eût préféré pouvoir se passer d'un tel secours, et célébrer la bienvenue de la faveur dont il est l'objet en jouant quelque ouvrage national. S'il ne l'a pas fait, croyons qu'il n'a pu le faire, et qu'il n'avait pas sous la main d'opéra français capable de lui inspirer une confiance absolue. *Rigoletto* a donc été choisi par lui, et un succès éclatant est venu à l'appui de son intelligence administrative. MM Ismaël et Monjauze ont été chargés des rôles du bouffon et du prince. Mlle de Maesen, qui avait fait ses débuts dans les *Pêcheurs de Perles*, et dont on avait aussitôt remarqué le talent, s'est tout à fait distinguée dans le rôle de Gilda. Sa voix timbrée, dont toutes les notes arrivent si nettement à l'oreille, produit le plus grand effet dans tous les morceaux auxquels elle prend part, et notamment dans le fameux quatuor du quatrième acte, qui n'avait jamais été mieux écouté ni plus applaudi qu'il ne l'est au Théâtre-Lyrique. La *Mireille*, de M. Gounod, nous ramènera bientôt à la musique française; le rôle principal de cet ouvrage appartient de droit à Mme Carvalho, la reine actuelle du chant français. Pour s'y préparer, la célèbre artiste a repris successivement le rôle de Zora, dans la

Perle du Brésil, et celui de Marguerite dans *Faust*. Jamais sa voix n'y avait paru plus charmante; cela est d'un bon augure pour le rôle nouveau qu'elle va créer.

Mais à propos de rôle nouveau, d'opéra nouveau, de compositeurs nouveaux, quoi de plus neuf, de plus étonnant, de plus extraordinaire que le spectacle auquel nous assistions, lundi dernier, 11 janvier, au théâtre de l'Opéra-Comique? On y donnait la *Fiancée du roi de Garbe*, œuvre posthume de Scribe, par lui composée en société avec M. de Saint-Georges, qui avait été son collaborateur pour l'*Ambassadrice*, les *Diamants de la Couronne*, dont M. Auber a écrit la musique. Et le même M. Auber, que nous appellerons, comme on voudra, soit le glorieux chef de l'école française, soit le plus jeune de nos compositeurs nationaux, a aussi composé la partition de la *Fiancée du roi de Garbe!* Or, M. Auber est né le 29 janvier 1782; quelques jours encore, et il aura ses quatre-vingt-deux ans sonnés. Dans quel pays, dans quel temps chercherait-on l'exemple d'un génie musical se prolongeant ainsi sans avoir rien perdu de sa fécondité, de sa légèreté, de sa grâce? Nous ne voulons rien exagérer : mais nous le disons avec pleine conscience, M. Auber pourra, lorsqu'il lui plaira, s'inscrire en faux contre son acte de naissance. Pour le convaincre d'erreur, il n'aura qu'à produire sa dernière partition.

Une autre fois, nous raconterons avec plus de détails les aventures de cette *Fiancée du roi de Garbe*, dont Boccace et La Fontaine ont établi la réputation dans le monde. On verra que MM. Scribe et de Saint-Georges ont eu grand soin de ne pas suivre trop fidèlement la tradition des deux conteurs. Le théâtre ne jouit pas de libertés assez grandes pour que la légende d'Alaciel puisse s'y dérouler sans voile. Les auteurs de l'opéra ont beaucoup gazé, beaucoup adouci ce qu'il y avait de trop accentué dans la version originale. Ils ont poussé le scrupule jusqu'à détourner sur une compagne d'Alaciel la responsabilité de fautes présentées de façon à n'être plus considérées que comme des peccadilles.

Sur ce texte ainsi expurgé, M. Auber a écrit une musique aussi spirituelle, aussi vive que claire et limpide. C'est à Mlle Cico qu'il a confié son rôle de femme principal, et Mlle Cico a pour compagnes Mlles Belia, Tual, Decroix. Les rôles d'homme sont confiés à MM. Achard, Prilleux, Sainte-Foy, Bataille. L'ouvrage ne pouvait être ni mieux joué, ni mieux chanté. La mise en scène est d'une magnificence qui s'autorise de la nature féerique du sujet. Le théâtre de l'Opéra-Comique, si peu favorisé en fait de nouveautés, tant qu'a duré l'année dernière, a enfin rompu le charme qui semblait le condamner à ne vivre que de reprises. M. Auber et sa ravissante partition l'y auront puissamment aidé. Le premier soir, les applaudissements de la salle entière ont salué les noms des auteurs. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice honoraient la seconde représentation de leur présence. C'est un événement unique dans l'histoire musicale, qu'un opéra composé, représenté, applaudi comme l'a été *la Fiancée du Roi de Garbe*. A ce titre, on nous permettra d'y revenir et d'insister plus longuement sur un fait sans précédent, qui, peut-être, ne doit jamais se reproduire.

WILHELM.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 janvier 1864.

Nous sommes au plus chaud de la mêlée parlementaire. La discussion de l'Adresse, attendue avec une curiosité si vive, a commencé lundi dernier au Palais-Bourbon. Le début a été brillant. Un discours de M. Thiers, une réponse de M. le ministre d'Etat, suivie d'une réplique de M. Jules Favre, portant tous sur l'ensemble de la politique intérieure : il eût été difficile de préluder avec plus d'éclat aux discussions de détail dont cette même politique est l'objet en ce moment au Corps législatif. Le discours de rentrée de M. Thiers — l'honorable député de la deuxième circonscription de Paris n'avait parlé jusque-là qu'incidemment — était annoncé d'avance par certains journaux comme une sorte d'événement. Nous ne savons si événement il y a ; il faudra voir à quel point la suite des débats sur l'Adresse viendra renforcer ou affaiblir l'effet que M. Thiers entendait produire, les doctrines qu'il veut faire prévaloir. L'importance réelle de son discours est toutefois acquise et ne sera contestée par personne. C'est la première fois, depuis l'établissement de l'Empire, que la Chambre entend formuler, devant elle, le programme politique d'une fraction notable du pays (notable par le nombre moins que par l'intelligence), qui n'était pas représentée aux deux législatures antérieures. Il y avait deux parties essentiellement distinctes dans le discours de l'ancien ministre ; la partie personnelle et la partie générale ; ainsi, du moins, le divisait l'orateur. En réalité, l'exorde n'avait pas les limites étroites que prétendait lui assigner l'orateur ; les explications qu'il donnait et la profession de foi qu'il formulait n'étaient pas purement individuelles. Elles sont venues confirmer la signification que, la veille et le lendemain des élections générales de 1863, nous avons attribuée ici à la rentrée en lice de certaines « illustrations » des régimes antérieurs. En abandonnant la retraite où ils s'étaient confinés pendant douze ans, ces hommes d'Etat se disent guidés par la conviction que les affaires du pays ne peuvent décidément se faire en dehors des institutions que le pays s'est données ; qu'on ne saurait servir les intérêts de la nation que dans la voie choisie par la nation elle-même. Leur arrivée à la Chambre devient ainsi un hommage rendu à la souveraineté nationale, au suffrage universel par lequel se manifestent ses volontés et ses tendances, aux institutions impériales où celles-ci se personnifient aujourd'hui. M. Thiers n'aime pas que la nation use souvent, en

changeant la forme de son gouvernement, du droit suprême de régler ses destinées ; mais « quand elle a prononcé, le droit y est. » M. Thiers pense que « c'est manquer et à la loi et au bon sens, que de chercher à substituer des vues particulières à sa volonté clairement exprimée. » Que cette adhésion soit ou ne soit pas entièrement spontanée, sa portée n'en est que faiblement affectée. A ceux qui la trouveraient tardive, M. Thiers répond : ce sont seulement les réformes du 24 novembre 1860 et du 14 novembre 1861, qui, en ouvrant une voie plus directe et plus large à l'intervention du pays dans le maniement de ses affaires, ont emporté les derniers scrupules des représentants des anciens partis qui, jusque-là, s'étaient tenus à l'écart. M. Thiers et nombre de ses amis et coreligionnaires politiques — car nous ne pensons guère à prendre l'honorable M. Thiers pour le porte-voix de toutes les nuances de l'opposition, erreur dont le discours prononcé mardi par M. Glais-Bizoin suffirait pour nous guérir — reconnaissent donc la parfaite légitimité, non-seulement de droit, mais politique et morale de l'Empire, dérivant de la source suprême de tout droit : la volonté nationale, hautement et librement manifestée. Durant les dix premières années, ils croyaient cependant ne pas trouver, dans le mécanisme de l'Empire, assez de latitude pour une coopération digne et efficace ; les réformes de 1860 et de 1861 ayant écarté cet obstacle, rien ne les empêche plus d'aborder de nouveau l'arène politique.

On comprend la « vive approbation » dont la Chambre a couvert cet exposé et surtout les engagements de concours loyal qu'il semble renfermer. L'hommage rendu solennellement par « l'historien national » à l'importance et à la pratique sincère des réformes introduites par l'initiative impériale dans les institutions qui nous régissent, ne laisse pas d'avoir une réelle valeur. A cet exorde, si favorablement écouté, s'arrête cependant la conformité de vues et de sentiments entre la majorité du Corps législatif et son nouveau collègue. Celui-ci accepte l'Empire, mais comme base seulement, et à condition qu'il se transforme. M. Thiers ne réclame que ce qu'il appelle « le nécessaire, » composé de cinq libertés, qui manquent, dit-il, à l'Empire, ou ne seraient pas encore suffisamment développées. C'est, en première ligne, la liberté individuelle, à laquelle il serait porté atteinte par le maintien de la loi dite de sûreté générale. Il y a ensuite la liberté de la presse, que le régime du 17 février 1852 ne respecterait pas suffisamment. Vient, en troisième lieu, la liberté électorale, entravée par la manière dont se pratique le système des candidatures officielles. On veut, enfin, que les mandataires de la nation, librement élus, puissent à tout moment et à tout propos faire entendre la voix du pays, et que cette voix décide de la direction des affaires : le droit d'interpellation et la responsabilité ministérielle sont les quatrième et cinquième libertés qui complètent le « nécessaire » de M. Thiers. A l'entendre, rien n'est plus aisé que d'accéder à cette exigence quintuple. « La liberté individuelle? il suffit de laisser tomber la loi de sûreté générale. La liberté de la presse? Il ne faut que changer un ou deux articles du décret sur la presse. La liberté électorale? il n'y a que quelques mauvaises pratiques à modifier. La liberté de la représentation nationale? il ne s'agit

que de rétablir ici l'usage de l'interpellation. » M. Thiers veut bien reconnaître que sa cinquième demande est d'une nature plus délicate; elle touche à un article essentiel du pacte fondamental. M. Thiers n'est pas embarrassé pour si peu. A son avis, l'art. 5, qui établit la responsabilité personnelle et exclusive du souverain, pouvait être à sa place dans la constitution républicaine à laquelle il remonte; il est, par la nature des choses, tombé en désuétude avec l'établissement de l'Empire.

Quoique ce retour à la responsabilité ministérielle ait été le lendemain également réclamé par un membre de la majorité, nous n'avons pas, on le conçoit, à nous y arrêter; la presse ne partage pas les immunités du Corps législatif, dont le droit d'examen peut, de fait, aller au delà même des limites de la Constitution. Quoi qu'il en soit, par le cinquième point de son « nécessaire, » M. Thiers accentue nettement le caractère de son programme : c'est le retour au régime parlementaire, qui paraît la négation même de l'Empire. L'honorable M. Rouher, dans la vigoureuse improvisation en réponse au discours de M. Thiers, n'a pas hésité à le prendre ainsi et à demander de son côté à la Chambre, sans ambiguité aucune : voulez-vous le retour au régime parlementaire, ou ne le voulez-vous pas? La Chambre répond par la négative. La majorité du Corps législatif ne juge évidemment pas la différence, entre les deux régimes, aussi grande que veut la voir M. Thiers. Rentré dans la lice après douze ans de silence, M. Thiers a gardé le souvenir tout vivace des temps où, soit dans l'opposition, soit au pouvoir, il a joué un rôle si éminent. Joûteur d'une merveilleuse souplesse, il aime à se trouver face à face avec ceux qui l'attaquent ou qu'il attaque; il met ces rencontres directes d'autrefois en parallèle avec les rapports moins directs qui existent aujourd'hui, entre ceux qui interprètent les aspirations du pays et ceux qui sont chargés de les exécuter; il regrette cette différence et voudrait la voir disparaître pour se retrouver dans son élément, et renouer, sans solution de continuité, 1864 à 1847. La majorité de la Chambre a gardé moins bon souvenir que l'ancien antagoniste de M. Guizot, de ce qui existait il y a quinze ans; elle connaît mieux que M. Thiers ce qui existe; elle sait surtout ce qui s'est passé en ces dernières années. Ces souvenirs de fraîche date ne lui permettent pas de croire, avec M. Thiers, que l'influence des mandataires du pays sur la direction des affaires publiques, sur les tendances de la politique générale, soit beaucoup moins sensible, parce que la Chambre n'a plus à désigner les organes d'un pouvoir qui, dans toutes les constitutions raisonnables, est nettement séparé du pouvoir législatif. La présence même de M. Thiers à la Chambre, la présence même du ministre qui lui répond, n'attestent-elles pas, — par les réformes qui ont dû être réalisées pour que cette brillante lutte puisse se produire aujourd'hui, — que la responsabilité du pouvoir exécutif, en tant qu'elle vise à maintenir ce dernier en constante conformité de vues avec la majorité du pays, existe et fonctionne sous l'Empire dans une mesure beaucoup plus large que les partisans quand même des anciennes *formes* constitutionnelles ne paraissent le supposer? En comparant ce qu'elle était il y a quelques années encore, et ce qu'elle est aujourd'hui; en comparant le prestige qui entoure

la législature actuelle au modeste éclat que projetaient les deux législatures précédentes; en comparant l'influence incontestable qu'elle exerce aujourd'hui, en haut et en bas, au rôle plus effacé, qui lui était attribué dans les premières années de l'Empire, la Chambre n'est-elle pas en droit de croire que, au fond, les prérogatives dont les représentants des anciens partis regrettent si amèrement la disparition sont non pas supprimées, mais changées dans leur mode de manifestation? Ne peut-elle pas estimer que, de ces prérogatives, on a enlevé seulement ce que leur pratique, par le côté personnel qu'elle présentait, offrait de dangereux, pour n'en laisser subsister que ce qui est réellement d'une portée générale?

Voilà ce que la Chambre paraît avoir sous-entendu dans la réponse si concise de M. le ministre d'Etat. Les mêmes considérations l'aidaient à comprendre à demi-mot ce qu'indiquait l'honorable M. Rouher, touchant le quatrième point du programme de M. Thiers, le rétablissement du droit d'interpellation. Quand M. Thiers vient au Corps législatif développer en toute liberté son vaste programme, et oblige ainsi le gouvernement à s'expliquer sur les points cardinaux de la politique intérieure — ce qui, pourtant, n'est encore que le prélude des discussions plus approfondies que le débat sur l'adresse amènera sans doute, et que l'administration n'entend point éluder ni étouffer — n'y a-t-il pas dans ce fait même un argument palpable en faveur de cette thèse de M. le ministre d'Etat, à savoir, que si les députés n'ont plus la faculté d'interrompre à tout moment, et au gré des caprices et des curiosités individuels, la marche des travaux de la Chambre, les moyens ne manquent guère à celle-ci pour manifester ses vues sur toutes les questions d'intérêt général et amener le gouvernement à faire connaître les siennes? Ainsi que M. Rouher le faisait justement remarquer, la discussion du budget rouvre dans chaque session, une seconde fois, le champ le plus vaste à l'enquête que la Chambre peut vouloir entreprendre sur les actes et les tendances du gouvernement, à l'expression libre et nette de tous les vœux qu'elle peut juger utile de formuler au nom du pays. Il faut ajouter qu'il serait impossible de mettre le pays lui-même, d'une façon plus entière que cela ne se pratique aujourd'hui chez nous, dans la confidence de ce que demandent ses représentants, de ce que le gouvernement peut avoir à répondre, et de lui fournir ainsi les moyens de se rendre compte des aspirations du pouvoir législatif, des tendances du pouvoir exécutif.

En effet, il n'est point inopportun de le constater, la manière dont la France est officiellement tenue au courant de ce qui se passe dans l'enceinte législative nous paraît la plus intelligente et la plus large qui existe aujourd'hui en Europe. Parmi les attaques si peu mesurées, dans le fond et dans la forme, dont fourmillait le discours déjà signalé de M. Glais-Bizoin, nous n'en connaissons pas de moins fondée que celle qui porte sur le compte rendu des débats législatifs. Il serait temps de faire justice, une fois pour toutes, de cette plainte usée et inconsidérée. Le compte rendu législatif est double, on le sait. Il y a d'abord la sténographie officielle, qui reproduit avec une fidélité photographique l'image de la séance;

tout le monde se plaît à reconnaître qu'on ne saurait être ni plus complet, ni plus correct; les réclamations, auxquelles toute latitude est laissée pour se produire, sont assez rares, comparées à la masse et à l'étendue des discours à transcrire, et surtout à la promptitude sans exemple avec laquelle se fait cette reproduction. A notre connaissance, dans tous les pays où existe la reproduction intégrale et officielle des débats parlementaires, (elle manque, par exemple, en Angleterre, où, de plus, le compte rendu libre n'est que toléré,) elle ne paraît que trois ou quatre jours au moins après la séance, à un moment où le public ne pense plus à la lire; elle est, dès son apparition, un pur document historique. Les réclamations des orateurs ne sont pas beaucoup plus nombreuses à l'endroit de la reproduction analytique ou du compte rendu communiqué aux journaux qui reculeraient devant la reproduction intégrale de la sténographie officielle; on peut dire même que les réclamations sont relativement moins nombreuses, quand on pense aux chances d'erreurs volontaires et involontaires beaucoup plus grandes dans cette rédaction plus libre. M. Glais-Bizoin et d'autres la condamnent parce qu'elle est « imposée. » A notre sentiment, loin de s'en plaindre, les journaux devraient des remerciements à l'administration pour la belle et large collaboration qu'elle leur accorde gratuitement. Nous sommes certains que, si un changement dans les stipulations respectives de la loi permettait demain à la présidence de la Chambre, d'abandonner le compte rendu analytique et uniforme qu'elle fournit aujourd'hui aux journaux, ces derniers se cotiseraient le surlendemain pour faire reprendre la même besogne par une entreprise privée quelconque. Est-ce que les dépêches télégraphiques, les extraits traduits de journaux étrangers, les correspondances étrangères sont « imposés » aux journaux de Paris qui, néanmoins, les reproduisent tous, tels que les leur fournit, à beaux deniers comptants, l'agence Havas-Bullier? La presse entièrement indépendante de Londres et de New-York a, depuis longtemps, imité ce procédé; des agences semblables fonctionnent à Berlin, à Vienne, à Turin, partout où il y a un certain nombre de journaux importants. Rien, en effet, ne paraît plus naturel, à une époque surtout qui aime à éviter le gaspillage de temps et d'argent, dans toutes les branches de la production, que de se concerter pour obtenir, par un seul travail de transmission et de rédaction, ce que tous les journaux veulent et doivent donner à leurs lecteurs, ce qui, pour ainsi dire, constitue le fond commun des journaux du jour; cette rédaction commune, et par cela même forcément impartiale, semble tout particulièrement recommandée, quand il s'agit de reproduire des débats contradictoires, où chaque journal, suivant ses tendances, ses attaches et ses passions, serait naturellement porté, même sans le vouloir, à faire parfois un accroc à la vérité. Il est vrai que cette identité dans le fond appelle comme complément naturel la libre variété de l'accessoire; si tous les journaux adoptent le même canevas, c'est naturellement à la condition d'y broder à leur façon. En fait, cette liberté existe : on n'a qu'à ouvrir les journaux pour voir l'indépendance avec laquelle un grand nombre parmi eux ont pu, et louer le discours de M. Thiers et critiquer la réplique de M. Rouher. Existe-t-elle de droit,

est-elle plus qu'un effet de la tolérance administrative? La question n'a pas été abordée dans le débat dont nous parlons. Elle viendra probablement dans la discussion de l'amendement concernant la presse; elle est de plus soumise en ce moment, par la pétition d'un des députés de la Seine, au jugement du Sénat. Nous n'avons pas à anticiper sur ce jugement, ni sur les explications que le gouvernement ne manquera pas de donner aux deux Chambres.

Sur ce point, comme sur ceux que nous signalions déjà, la majorité de la Chambre semblait d'avis que M. Thiers et ceux qui pensent et parlent comme lui s'attachent trop à la différence des lois et des formes, et ne tiennent pas assez compte des faits et du fond des choses; ils paraissent oublier aussi la différence des temps, grâce à laquelle la pratique est aujourd'hui, sur bien des points, plus libérale que la loi, à l'inverse de ce qui se passait sous d'autres régimes. Si les lois qui assurent les libertés du pays, les prérogatives de certains pouvoirs, ont jadis pu être interprétées de la façon la plus étroite, elles doivent aujourd'hui l'être et le sont dans le sens le plus large. Nous avons dit déjà que, malgré tout, les réformes introduites depuis trois ans dans notre régime constitutionnel, les modifications que l'initiative impériale a successivement fait subir à l'organisation même et au personnel de la représentation du gouvernement vis-à-vis du Corps législatif, autorisent bien ce dernier à ne pas se croire aussi dépourvu d'influence que M. Thiers veut bien le dire sur les résolutions et même sur les choix du pouvoir exécutif. Il était donné à M. Rouher, qui en a usé avec énergie et avec bonheur, de réfuter, d'une manière plus péremptoire encore, le reproche à peine dissimulé d'insignifiance et d'inertie, que M. Thiers adressait au Palais-Bourbon. En reprenant de son côté le parallèle entre les effets du régime actuel et ceux du régime qui l'a précédé, M. Rouher n'a pas eu grand'peine à démontrer au Corps législatif à quel point son œuvre dépasse celle des assemblées antérieures, et à prouver que, tout en paraissant agir avec moins de force sur le gouvernement, il a pourtant coopéré à des actes, plus nombreux et plus grands que ceux dont les assemblées parlementaires du gouvernement de Juillet peuvent s'enorgueillir. « Le gouvernement de Juillet occupe Ancône pour s'en retirer bientôt; le gouvernement de l'Empereur affranchit l'Italie. Le gouvernement de Juillet, après une velléité belliqueuse, s'incline, dans la question d'Orient, devant le traité de 1840; nous, nous faisons la guerre en Crimée et sommes vainqueurs à Sébastopol. Le gouvernement de Juillet s'épuise en luttes stériles contre la révolution dont il est sorti et contre celle qui bientôt l'emportera; en attendant, les intérêts réels du pays souffrent, et quand, malgré ses préoccupations, le gouvernement pense à réaliser telle ou telle réforme, il rencontre partout une résistance qui l'intimide; ses projets, tout modestes qu'ils soient, restent lettre morte. Par contre, la réforme postale, la réforme télégraphique, la réforme commerciale, la réforme de notre régime industriel, la puissante impulsion donnée aux travaux publics, tout atteste que le gouvernement impérial est assez rassuré pour pouvoir toujours regarder et marcher en avant, assez éclairé et assez résolu pour ne point redouter les résistances locales, les

oppositions intéressées, les impopularités momentanées ; assez heureux et assez respecté au dehors pour entraîner toute l'Europe dans la voie des réformes qu'il réussit, grâce au concours actif de la Chambre, à faire accepter par la France. » En parlant de la différence entre la révolution anglaise et la révolution française, pour expliquer la promptitude relative avec laquelle la Grande-Bretagne, après l'avénement de Guillaume III, revenait à une situation normale, et la durée des agitations dont fut suivie la révolution française, M. Thiers disait, avec une grande vérité, sous les vifs et unanimes applaudissements de la Chambre : « C'est que la révolution anglaise ne portait dans ses flancs que la liberté de l'Angleterre, et que la révolution française portait dans ses flancs la liberté du monde. Les convulsions de l'enfantement ont été proportionnées à la grandeur de l'enfant qu'elle portait dans son sein. » N'est-il pas permis de dire aussi que l'étendue des réformes qui, tout « intérieures » qu'on les dise, étaient appelées à changer l'Europe économique, demandait plus d'effort et par là une plus grande concentration des forces dans la main d'où devait partir l'initiative? Et, tout compte fait, avoir une part moins large, moins directe, moins éclatante surtout, dans un nombre plus grand de réformes, et dans des réformes intensivement et extensivement plus grandes, n'est-ce pas, pour la conscience et pour l'ambition honnête d'une représentation nationale, tout aussi satisfaisant, plus satisfaisant même, que d'avoir joué un rôle plus bruyant dans des luttes demeurées trop souvent stériles?

C'est la même argumentation — opposer le fond à la forme, faire la balance des résultats au lieu de comparer les moyens — dont s'est servi M. Vuitry dans la réplique par laquelle il a clos, samedi dernier, la discussion soulevée à propos des crédits supplémentaires. M. Vuitry a eu le bon esprit de ne pas trop s'arrêter aux chiffres articulés par les orateurs de l'opposition ; il les admettait; il acceptait encore les services qu'ils énumériaient comme compensation des sommes dépensées par les règnes précédents ; M. Vuitry se bornait à opposer à ces actes des régimes antérieurs, et à ces dépenses du régime actuel, l'emploi de nos ressources extraordinaires. « Quand le gouvernement actuel a maintenu dans l'Orient notre politique traditionnelle et séculaire, assuré l'autonomie de la Turquie, et délivré l'Europe des périls dont la menaçait l'ambition envahissante de l'empire moscovite; quand il a réalisé l'affranchissement de l'Italie, qui vaut bien l'affranchissement de la Grèce, dégagé nos frontières des Alpes, et donné à la France trois nouveaux départements; quand le drapeau français a flotté à Pékin, et que des relations suivies avec la Chine ont été assurées à notre commerce; quand nous avons accompli des travaux publics pour plus de 750 millions, comment s'étonner qu'on ait eu recours souvent au crédit? comment ne pas s'étonner plutôt de l'équilibre presque complet qui a pu être maintenu, malgré tout, entre nos dépenses extraordinaires et nos ressources extraordinaires? » Cette argumentation a obtenu, cette fois encore, le succès accoutumé. S'appuyant sur le côté distinctif de l'Empire, sur ses tendances éminemment pratiques, elle manque rarement son effet sur la Chambre; aussi la Chambre a refusé,

après l'exposé de M. Vuitry, d'entendre le rapporteur même de la commission, et passé immédiatement au vote, qui, à une immense majorité, donnait gain de cause au gouvernement.

Le débat que ce vote venait clore n'en a pas moins eu un grand retentissement; il a vivement captivé l'attention en France et au dehors, malgré les émotions promises par la discussion de l'Adresse. De même que cette dernière discussion, celle qui portait sur les crédits supplémentaires demandés pour l'exercice de 1863, a été ouverte par un discours fort développé et très étudié d'une « illustration » des régimes antérieurs. M. Berryer a profité de l'occasion pour dresser un réquisitoire en forme contre toute la politique financière de l'Empire. Le débat, qui a occupé deux séances entières, a conservé ce caractère général; M. le duc de Morny en fit au moment de la clôture la juste remarque : on avait parlé de tout, excepté des crédits supplémentaires. On en a parlé assez, toutefois, pour que des opinions diamétralement contraires aient pu se produire, et non pas seulement des deux côtés opposés de la Chambre. L'opposition était loin de s'accorder entre elle. M. Berryer s'appliquait à prouver que le gouvernement était sciemment sorti de la légalité; les dépenses pour lesquelles le ministre des finances venait aujourd'hui solliciter la sanction ultérieure du Corps législatif lui étaient connues ou pouvaient lui être connues au moment où, en mai dernier, il avait présenté et fait voter le budget rectificatif; c'est donc de gaieté de cœur qu'il aurait transgressé la stipulation si essentielle du nouveau système financier, suivant laquelle aucun crédit ne peut être ouvert sans l'autorisation préalable des mandataires du pays. Tout autre est l'avis de M. Emile Ollivier; il ne saurait, lui, reprocher au gouvernement d'avoir violé le sénatus-consulte, parce que le gouvernement ne pouvait guère ne pas le violer : le sénatus-consulte est inefficace et fatalement condamné à ne pas être observé. Malgré ces points de départ si différents, les deux députés de l'opposition arrivent à la même conclusion pratique : de rejeter la demande du gouvernement; seulement, par un étrange renversement des rôles, M. Ollivier, qui innocente presque le ministre des finances pour accuser le régime en général, a le courage de sanctionner sa conclusion négative par un vote qui refuse les crédits supplémentaires, tandis que M. Berryer, qui accuse l'administration de manœuvres déloyales, ne paraît pas avoir assez de confiance dans la justesse de son opinion pour y conformer son vote : il s'abstient. Quoi qu'il en soit de ces dissidences et de ces contradictions au sein même de l'opposition, les accusations et les attaques dans lesquelles les deux nuances se rencontrent et se confondent ont été repoussées avec beaucoup de clarté et de vigueur par un membre de la majorité. M. Calley de Saint-Paul pousse l'optimisme tout aussi loin que peut aller le pessimisme de ses adversaires. Il ne verrait évidemment pas de mal si les demandes de crédits supplémentaires étaient plus importantes encore et devaient se reproduire tous les ans. M. de Saint-Paul paraît incliner vers cette boutade d'un financier britannique qui montrait l'impôt comme le meilleur « placement » pour le revenu des citoyens. Puisque l'administration utilise d'une manière si féconde, pour l'intérêt général et pour l'intérêt de chacun de nous, l'argent qu'elle demande aux

contribuables, le Corps législatif ne saurait trop s'empresser de lui en accorder autant et aussi souvent qu'on voudra bien lui en demander. Tel n'est pas l'avis du gouvernement. Quand l'Empereur, il y a quelques années, demandait au Corps législatif d'exercer un « contrôle sérieux » sur la gestion financière, quand, par le régime inauguré à la fin de 1861, il cherchait à rendre ce contrôle plus efficace, l'Empereur était évidemment mu par des considérations d'une autre espèce. Il estimait que si la France est assez riche pour doter largement tous les services publics, si elle est toujours disposée à le faire, elle a le droit aussi, et il est de son devoir de veiller à ce qu'on ne lui réclame pas au delà de ses ressources et de ses besoins, à ce que toutes les ressources mises par elle à la disposition du gouvernement soient employées à la satisfaction de besoins réels; elle a le droit, et il est de son devoir aussi, de demander que la surveillance attribuée par la Constitution à ses mandataires ne soit pas illusoire. C'est ce qu'ont voulu, sans conteste, le sénatus-consulte du 31 décembre 1861 et les mesures qui l'ont complété. C'est le point de vue auquel s'est effectivement placé M. Vuitry. M. le vice-président honoraire du conseil d'Etat reconnaît que le frein imposé aux « entraînements », par la réforme du 14 novembre, était utile, nécessaire; il reconnaît que les restrictions apportées ainsi à la libre disposition du gouvernement sont salutaires, légitimes; elles méritent d'être maintenues et veulent être respectées. C'est la force majeure de circonstances imprévues qui, de même qu'en 1862, a forcé le gouvernement, en 1863, d'enfreindre ces bornes légales; mais cette exception ne saurait infirmer la règle; elle ne saurait rien prouver contre le fond même du nouveau régime financier, que le gouvernement sera toujours porté à respecter. En un mot, l'organe du gouvernement demandait ce que nos voisins appellent un « bill d'indemnité », et il l'a aisément obtenu de 232 votants contre 14.

Si c'est sur les explications de M. le vice-président honoraire du conseil d'Etat que la Chambre a passé au vote des crédits supplémentaires, il serait injuste de ne pas signaler la part qui, dans le succès du gouvernement, revient aux membres de la majorité qui avaient précédé M. Vuitry dans la défense du projet de loi. M. le commissaire du gouvernement l'a loyalement reconnu lui-même : les discours prononcés par M. Gouin et par M. Calley de Saint-Paul avaient beaucoup facilité sa tâche et aplani la voie devant lui. Nous sommes loin d'approuver toutes les thèses soutenues ou énoncées par ces deux honorables députés, par le dernier notamment. Nous avons relevé déjà l'optimisme trop marqué de M. de Saint-Paul, optimisme que le gouvernement lui-même est loin de partager. Les idées énoncées par cet orateur sur les fonctions et la vertu de l'amortissement, ainsi que sur la portée de la distinction établie dans nos budgets entre les dépenses dites d'ordre et les dépenses dites réelles, sont ingénieuses plutôt que vraies ; on ne saurait, en tout cas, les admettre qu'avec de fortes réserves. La Chambre a ajourné son jugement sur ces vues générales au moment où l'examen du budget de 1864 les ramènera naturellement. Nous aurons donc, pour notre part aussi, l'occasion d'y revenir. Ce qu'il importe aujourd'hui de constater, ce ne sont pas tant

les idées qu'ont pu soutenir, en cette question spéciale, tels ou tels membres de la majorité ; c'est le fait même de son intervention très active dans le débat. Durant la précédente législature — nous l'avons plus d'une fois constaté ici avec un sincère regret — la majorité s'effaçait trop volontiers pour laisser tous les débats importants se transformer en une sorte de dialogue entre le banc des commissaires du gouvernement et l'opposition des Cinq. Etait-ce manque de confiance en elle-même, était-ce excès de confiance dans le gouvernement ? Nous ne savons. L'effet a été fâcheux à plus d'un égard. Cette abstention presque systématique de la majorité nuisait à sa considération d'abord, parce que la majorité semblait n'avoir point d'opinion à elle, et accepter aveuglément toutes les idées et tous les projets du gouvernement ; elle faisait tort encore au gouvernement lui-même : il paraissait dominer plutôt la majorité que la résumer et la personnifier. On avait fini, sur les bancs mêmes de la majorité, par s'en apercevoir ; personne n'a oublié l'énergique appel adressé à ses collègues, dans la session de 1863, par M. Roques-Salvaza, pour les pousser à l'action. La discussion de vendredi et samedi derniers sur les crédits supplémentaires a prouvé, d'une manière éclatante, que cet appel très sensé a été entendu. On ne peut qu'en féliciter le Corps législatif, le pays et le gouvernement. Le Corps législatif gagnera en considération et en autorité quand on le verra prendre directement en main la défense des intérêts dont il est le représentant et le gardien ; les vœux, les tendances et les aspirations du pays seront bien plus fidèlement interprétés par ceux qui viennent de sortir de son sein qu'il n'est possible de le faire au gouvernement seul, quels que soient le zèle, la conscience et le talent qu'il y apporte ; de son côté, le gouvernement, par la participation active de la majorité elle-même aux débats parlementaires, ne verra pas seulement sa tâche facilitée et simplifiée ; l'appui de la majorité, qui ainsi devient raisonné et publiquement motivé dans chaque circonstance, prêtera à l'administration une force bien plus grande que ne la donne le vote purement approbateur, quelque imposant qu'il puisse être par son unanimité. De plus, en se mêlant directement à la lutte parlementaire pour appuyer le gouvernement, la majorité trouvera dans ce concours même le droit et l'autorité voulue pour conseiller au besoin et avertir ; la chose publique profitera de ces conseils et de ces avertissements, que l'administration, assurément, ne dédaignera jamais.

Les trois premières séances consacrées aux débats de l'Adresse prouvent déjà que cette participation de la majorité, justement remarquée dans les débats sur les crédits supplémentaires, ne doit pas rester un pur accident. Si l'organe le plus autorisé de la pensée gouvernementale, M. le ministre d'Etat, a jugé opportun de répondre lui-même et immédiatement au discours de M. Thiers, la part principale dans la tâche de soutenir et de défendre cette même pensée a pu, dans les deux séances suivantes, être abandonnée à la majorité elle-même ; elle s'en est acquittée avec un zèle éclairé, parfois avec un talent remarquable, et toujours avec un dévouement énergique, qui n'excluait point l'indépendance du jugement : les discours de M. André, de M. Segris, de M. Ancel, de M. Lafond de Saint-

Mûr sont là pour en témoigner. Au lieu de porter, comme d'habitude, tout le fardeau de la riposte, les commissaires du gouvernement ont pu se borner à intervenir, par l'organe de M. Rouland, vers la fin de la séance d'hier. Encore, cette intervention ne portait-elle pas sur la politique générale; M. Rouland venait répondre sur des faits où l'administration était directement intéressée, et que M. Jules Favre avait produits dans un nouveau réquisitoire contre certaines élections de 1863. On pouvait croire, avec quelque raison, que la question électorale était vidée pour le moment par les quinze ou dix-sept séances, si longues et si orageuses, qui lui avaient été consacrées lors de la vérification des pouvoirs. Elle a été réouverte, néanmoins, dès le début de la discussion des paragraphes du projet d'Adresse. Abordée à la fin de la séance d'avant-hier, elle a rempli toute la séance du mercredi; elle se continue au moment même où nous écrivons. Cette dernière circonstance suffit pour que nous nous abstenions d'intervenir; mais, tout en nous réservant d'apprécier plus tard le résultat de cette nouvelle enquête sur les origines de la législature actuelle, il nous sera permis de dire qu'en elle-même la reprise de la vérification des pouvoirs, — c'est le caractère qu'on paraît vouloir imprimer à la discussion de l'amendement de M. Ancel et de ses collègues — est un fait fâcheux. Qu'au seuil du palais Bourbon on veille avec la vigilance la plus sévère sur la légitimité des titres d'admission, rien n'est plus juste; c'est plus que le droit, c'est le devoir du Corps législatif envers lui-même et envers le pays. La nouvelle législature a rempli ce devoir largement et consciencieusement. On conçoit encore qu'après la vérification des pouvoirs, tel ou tel parti veuille revenir d'une manière générale sur le système électoral et la façon dont il est pratiqué; ce point, on se le rappelle, avait expressément été réservé lors de la vérification des pouvoirs. Mais, une fois la Chambre constituée, tous ses membres deviennent solidaires de leur mandat collectif, et l'Assemblée, comme unité, devient solidaire avec le pays, dont elle est l'expression légale. Est-il, dès lors, dans l'intérêt de n'importe quel groupe de députés, est-il dans l'intérêt bien entendu du pays de remettre en question la validité des élections, de briser l'unité pour ainsi dire matérielle du Corps législatif, de miner sa considération et d'affaiblir son autorité par des distinctions que l'on tente de faire entre le plus ou le moins de valeur qui reviendrait aux divers mandataires? Nous ne le croyons pas. Nous pensons surtout que l'opposition, même à son point de vue exclusif, est mal conseillée lorsqu'elle veut établir une division aussi tranchée entre les électeurs urbains et les électeurs ruraux. La thèse de l'intelligence supérieure des premiers est en elle-même fort sujette à caution; elle se comprend, à la rigueur, dans un pays censitaire; elle devient un non-sens dans un pays à suffrage universel. Là où règne le suffrage universel, les votes se comptent mais ne se pèsent pas; établir ce pesage, c'est ouvrir la voie à toutes les restrictions. Du moment que la faculté de prendre indirectement part aux affaires générales est reconnue, non comme une faveur que la loi accorde à certaines classes de citoyens, mais comme un droit primordial, pour ainsi dire, de chaque citoyen (et

c'est là évidemment le sens du suffrage universel) on peut regretter que telle ou telle partie des populations n'ait peut-être pas toute l'intelligence voulue pour faire le meilleur usage de son droit primordial; on peut s'appliquer à lui donner cette intelligence ou à la développer; mais personne n'a le droit de ne pas reconnaître les sentiments du pays dans la manifestation de la majorité des électeurs. Le débat, tel qu'il est engagé depuis deux jours à la Chambre, paraît donc ne pouvoir que déconsidérer gratuitement le suffrage universel. Ce serait un résultat bien triste, que l'opposition démocratique, si elle comprend bien ses intérêts d'avenir, devrait éviter plus soigneusement que toute autre fraction de la Chambre.

Faut-il ajouter que la division jetée au sein de la Chambre par cette nouvelle suspicion de toute une grande catégorie d'élus, était et est particulièrement inopportune à un moment où la majorité, par les tendances libérales qu'elle manifeste, paraît si bien disposée à s'associer à l'opposition chaque fois qu'un progrès rationnel, qu'une liberté réellement « nécessaire » seraient à réclamer? En entendant M. André, de la Charente, après un éloquent et vigoureux plaidoyer en faveur de la politique gouvernementale, exhorter ses collègues à désarmer l'opposition en lui enlevant le privilége de pousser au développement libéral de nos institutions; en entendant d'autres orateurs encore dont le dévouement à l'Empire est tout aussi peu suspect, faire le chaleureux éloge des réformes accomplies dans ces dernières années, pour en solliciter, avec tout autant de chaleur, le développement incessant, il est impossible de se méprendre sur les tendances qui prédominent aujourd'hui dans les rangs de la majorité. Ce n'est assurément pas cette législature qui jamais voudra « enrayer » la marche du gouvernement dans la voie du progrès; ce n'est pas elle qui adoptera jamais cette néfaste devise : « serrez les freins, serrez les freins! » que M. Glais-Bizoin reproche aux Assemblées législatives des régimes antérieurs, dont elles ont amené la chute. La majorité du Corps législatif adopte les idées qui formaient la belle péroraison, aussi bien du discours par lequel M. Vuitry fermait, samedi dernier, les débats sur les crédits supplémentaires, que de la brillante réplique que M. Rouher opposait, deux jours après, au programme de M. Thiers. Le fond de ces idées, c'est l'alliance de l'ordre et de la liberté, le progrès mesuré, mais continu. Ce sont les idées mêmes que le Sénat avait si longuement développées dans son Adresse; de la prédominance de ces idées témoigne également l'insistance avec laquelle le projet d'Adresse du Corps législatif accentue son amour de la paix. En effet, la rare unanimité avec laquelle toutes les classes et toutes les opinions en France semblent aujourd'hui réclamer en faveur de la paix paraît avoir sa source principale dans cette conviction, que la paix seule peut assurer la continuité du développement libéral, si heureusement inauguré par les réformes de ces dernières années. On ferait tort à la France si l'on croyait que son âme se soit rétrécie, que son cœur ait cessé de battre pour les grands intérêts d'humanité, qu'il soit devenu moins compatissant aux grandes infortunes du dehors; mais peut-on s'étonner si, en présence des aspirations générales vers le développement

de la liberté politique et économique, le Corps législatif se croit tenu d'assurer avant tout au pays les conditions essentielles de ce développement, qui se résument dans le maintien de la paix générale?

La France et l'Europe savent à quel point ces aspirations pacifiques du pays s'accordent avec celles du gouvernement; elles connaissent aussi les efforts généreux et intelligents que le cabinet des Tuileries n'a cessé, depuis un an surtout, de faire dans l'intérêt de la paix générale. Si ses efforts n'ont pas été couronnés d'un succès direct et immédiat, ils ne sont pas restés et ne pouvaient pas rester stériles. L'esprit qui prédomine aujourd'hui chez la nation française et dans les conseils de son gouvernement semble déjà réagir sur d'autres pays et d'autres gouvernements aussi; il pourrait bien contribuer à arrêter, à retarder du moins, certaines explosions que, depuis des mois, on redoute de voir éclater d'un moment à l'autre. Ainsi, les événements paraissent vouloir justifier l'assurance relative que nous avons toujours montrée à l'endroit du conflit dano-allemand. On ne se bat pas encore à Rendsbourg et à Frédéricksbourg, malgré les très menaçants compliments de nouvel an que les commandants saxons et danois s'étaient mutuellement adressés. Certes, personne ne saurait encore prédire quelle sera l'issue définitive de la querelle entre le Danemark et la Confédération germanique, si fortement compliquée par la querelle de succession entre Christian IX, prince de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, et Frédéric VIII, prince de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg; on paraît cependant admettre de plus en plus la possibilité, la vraisemblance même, d'une solution amenée autrement que par les armes. Dans les conflits de la nature de celui qui nous occupe, la promptitude et la vigueur de l'action sont d'une importance considérable; le fait accompli devient presque toujours l'arbitre suprême. Si, le lendemain de la mort de Frédéric VII, le prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg avait eu le courage et la force d'entrer dans le Holstein et d'y proclamer sa souveraineté, il est probable que, acceptée et appuyée par les populations, elle aurait obtenu la consécration de l'Europe; tout au moins, ce fait accompli aurait été pris pour base des négociations à intervenir. Il ne paraît pas que la hardiesse deaction soit chez ce prétendant, qui se compare si modestement à Napoléon III, à la hauteur de son ambition; il ne paraît pas non plus que les beaux deniers comptants avec lesquels son père s'est laissé payer par Frédéric VII sa renonciation au trône ducal aient été sagement employés par le fils pour s'assurer les moyens de reconquérir les droits aliénés. Le prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg a préféré faire vider le pays des troupes danoises par l'intervention des troupes fédérales; il recueille aujourd'hui le fruit de sa prudence, très respectable assurément, mais qui cadrait mal avec sa situation toute particulière. La Diète fédérale est devenue maîtresse de la situation, et les deux grandes puissances allemandes continuent d'être maîtresses de la Diète fédérale : on sait si l'Autriche et la Prusse sont bien enthousiastes des droits du prétendant. Sa lenteur prudente paraît avoir réagi également d'une façon défavorable sur l'esprit des libéraux allemands; tout en con-

tinuant d'être passablement excité contre le Danemark, tout en continuant d'utiliser ce conflit pour entretenir l'agitation patriotique, le parti progressiste en Allemagne commence à croire qu'il n'aurait pas à se féliciter bien vivement si ses efforts aboutissaient à doter la patrie allemande d'un souverain de plus, qui, à aucun égard, ne semble devoir dépasser le niveau de ces deux douzaines de princes petits et très petits, dont l'Allemagne est déjà munie. Le terrain est ainsi devenu plus propice qu'on n'aurait osé l'espérer, il y a quinze jours, aux « bons offices » de la diplomatie, désireuse de conjurer, s'il est possible, la collision sanglante : est-ce une raison pour espérer dans le succès de ses efforts? A.-N. NORD.

LE CONFLIT ENTRE L'INSTITUT ET LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS.

Lorsque, dans un récent écrit [1], nous prenions la peine de réfuter les attaques dont le décret du 13 novembre, qui réorganise l'Ecole des beaux-arts et de Rome, venait d'être l'objet, nous étions loin de penser que l'argumentation à laquelle nous répondions eût été adoptée par la 4e classe de l'Institut et fût devenue sienne dans un Mémoire déjà remis à l'Empereur. Il nous avait paru juste, autant que prudent, de ne pas faire peser sur un corps honorable, sur les membres assurément respectables qui le composent la responsabilité d'un manifeste qu'une ambition inquiète et fébrile peut expliquer, mais dont les écarts étonnent quand ils semblent venir d'une compagnie illustre et d'hommes que l'âge a dû prémunir contre les entraînements irréfléchis. Nous avions trop présumé, paraît-il, de cette sagesse, à laquelle tant d'œuvres modérées nous avaient habitué; la 4e classe de l'Institut s'est rangée *tout entière* aux sentiments de son secrétaire perpétuel; elle a épousé sa querelle et s'est, avec une juvénile ardeur, associée à ses rancunes. On voit parfois la vieillesse avoir de ces retours inopinés et donner le spectacle des plus gaillardes équipées. Le *Moniteur* du 6 janvier a mis sous les yeux du public le Mémoire, où toute l'argumentation que nous avons combattue se trouve reproduite. Un seul point nouveau y apparaît, c'est le point légal. Le ministre, dit-on, n'avait pas le droit d'enlever l'enseignement de l'Ecole et la distribution des prix à l'Institut; la volonté de Louis XIV et subsidiairement celle du premier consul s'y opposent. Qui serait étonné qu'on vînt ainsi discuter et diminuer le pouvoir souverain dans une affaire de réglementation d'école et d'attributions dont l'Institut revendique le privilége? Ce serait à coup sûr les deux grands souverains dont on invoque le nom.

Le maréchal Vaillant, ministre des beaux-arts, en soumettant à l'Empereur la supplique de l'Académie et le Mémoire qui y était annexé, a répondu à toutes les objections et levé tous les doutes sur le maintien des mesures qu'il a cru devoir prendre, et il l'a fait avec une fermeté que le ton pris par le secrétaire perpétuel, dans ses écrits et dans sa correspon-

[1] *La Réforme de l'École des beaux-arts et de l'École de Rome* (livr. du 31 décembre 1863).

dance, avait rendue nécessaire. Nous avons été heureux de retrouver, exprimés avec plus de force et d'autorité, la plupart des arguments que nous avions produits nous-même. Sur la question légale, la seule que nous n'ayons pas abordée, parce qu'elle n'avait pas été mise en question d'abord, le ministre a clairement démontré le droit que possède l'Empereur de modifier comme il convient, et malgré l'Académie, sans être obligé de recourir à une loi, l'enseignement de l'art en France, le droit même d'apporter à l'organisation de l'Institut tels changements que le progrès des temps ou l'attitude inconsidérée du corps pourraient imposer au gouvernement, et il l'a fait en des termes qu'il est bon de reproduire.

« Le gouvernement de l'Empereur a-t-il, dans cette circonstance, excédé ses pouvoirs? se demande le ministre. C'est la première question que je vais traiter. Sans remonter aux actes antérieurs à 1789, ils n'ont aujourd'hui qu'une valeur historique; c'est dans le titre IV de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur l'instruction publique et la loi du 15 germinal an IV (14 avril 1796), qu'on trouve la première organisation de l'Institut. Cette organisation ayant été établie par une loi, une loi seule, dit-on, peut la modifier. C'est là une double erreur, et au point de vue légal et au point de vue historique. Les pouvoirs qu'exerçait la Convention, ceux que les deux conseils tenaient de la Constitution de l'an III, n'étaient pas purement législatifs; ils embrassaient d'une manière presque absolue sous la Convention, moins étendue sous le Directoire, le domaine du pouvoir exécutif. Aussi, a-t-on toujours distingué, dans les lois de ces deux époques, entre les dispositions qui sont de l'essence du pouvoir législatif et celles qui n'ont qu'un caractère administratif ou même réglementaire. La loi du 15 germinal an IV, sur laquelle on se fonde, et à laquelle on donne le titre de loi organique, est un exemple frappant à l'appui de cette distinction; elle n'est pas autre chose qu'un règlement : le titre qu'elle porte, le préambule qui la précède, ne la qualifient pas autrement. La Constitution de l'an VIII fit subir à cette distribution des pouvoirs les changements profonds qui devaient nécessairement différencier un régime monarchique d'un régime républicain : le chef du pouvoir exécutif fut investi sans restrictions de tous les pouvoirs administratifs que les assemblées délibérantes avaient jusque-là concentrés entre leurs mains, et, en conséquence, il put modifier et il modifia dans leurs dispositions réglementaires, et sans intervention de la puissance législative, les lois rendues antérieurement. C'est ainsi qu'un arrêté du premier consul, en date du 3 pluviôse an XI, remania de fond en comble l'organisation de l'Institut, le nombre des classes, celui des sections, le nom des associés, le mode des élections, etc. Pour ne parler que de la question qui a donné lieu aux réclamations de l'Académie des beaux-arts, l'art. 13 de l'arrêté consulaire de l'an XI modifia les lois de l'an IV sur les prix et sur l'Ecole de Rome, et il y a lieu de remarquer que, si les objections que l'Académie des beaux-arts élève contre la légalité du dernier décret étaient fondées, elles s'appliqueraient tout aussi bien au décret de l'an XI, duquel l'Académie tient son existence comme classe séparée. Le gouvernement de la Restauration a appliqué les mêmes principes en changeant l'organisation de l'Institut,

et l'ordonnance du 21 mars 1816 a apporté au régime antérieur des modifications qui ont atteint non-seulement les choses, mais les personnes. Sous le gouvernement de Juillet, l'ancienne classe de l'Académie des sciences morales et politiques a été rétablie par une ordonnance du 26 octobre 1832. Enfin, un décret impérial du 14 avril 1855, rendu par Votre Majesté, a créé, à l'Académie des sciences morales et politiques, une section nouvelle, sous le titre de *politique, administration, finances*. Des explications qui précèdent, il ressort surabondamment qu'en sanctionnant les mesures contre lesquelles proteste l'Académie des beaux-arts, le gouvernement de l'Empereur a agi dans le plein et légitime exercice de son autorité, et, je le demande à toute personne de bonne foi, où sont les violations du droit, où sont les illégalités qui ont excité l'indignation de M. le secrétaire perpétuel ? »

Ces derniers mots montrent assez que le maréchal croit comme nous avoir bien moins affaire à l'Académie des beaux-arts qu'à une personnalité jalouse de soulever quelque bruit autour d'elle. Si ce rôle avait de quoi tenter l'amour-propre, il offrait aussi quelques dangers : il fallait avoir raison, sous peine d'entraîner la compagnie, dont on prétendait servir bruyamment les intérêts, dans une voie périlleuse sinon sans issue. Il est certainement regrettable de voir des hommes sages obéir si aisément aux passions d'autrui, et confondre leurs intérêts dans un acte isolé d'opposition ; pour notre part, nous refusons encore d'admettre que la 4e classe de l'Institut ait à ce point abdiqué sa volonté. Elle a pu, au premier moment, se croire lésée, parce qu'on s'est plu à le lui dire, et qu'on s'est même flatté de le démontrer; mais, aujourd'hui, après que le rapport du ministre, venant appuyer et développer celui de M. le comte de Nieuwerkerke, a prouvé sans réplique l'urgence d'une réforme que tous les esprits éclairés attendaient en vain depuis trente ans, après la déclaration formelle du maréchal qui enlève toute illusion à ceux qui avaient pu croire à une hésitation dans l'esprit du ministre, lorsque tous les organes de la presse libérale, tous les hommes qui se piquent d'entendre quelque chose aux arts, se sont prononcés en faveur de la réforme du 13 novembre, il ne reste à l'Académie que deux partis à prendre, ou bien faire scission complète avec l'esprit du temps, et descendre dans la tombe que son secrétaire perpétuel lui a si habilement creusée, ou bien séparer sa cause de la sienne pour prendre part au travail de régénération que la réforme prépare à son activité. Si même le secrétaire perpétuel pouvait se croire un obstacle à cette bonne et utile réconciliation, il n'y a pas à douter que son intelligence ne lui dictât la seule conduite à tenir pour satisfaire à la fois les intérêts de la docte compagnie et les scrupules de sa propre conscience.

ALPHONSE DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

LE

THÉATRE CONTEMPORAIN

EUGÈNE SCRIBE

« Que se passe-t-il là dedans? Suis-je un sot ou un homme de génie? Cela se décide maintenant. » Ainsi s'exprime *le Diplomate* de Scribe, et, à l'exagération près des deux expressions qu'il oppose ici l'une à l'autre, il semble qu'on eût pu mettre ces paroles dans la bouche de l'auteur lui-même, quand on le voit, à de certaines époques de sa vie, jouir d'une faveur que peu d'hommes, même de génie, ont rencontrée de leur vivant, et, à d'autres, être en butte à des attaques qui n'allaient à rien moins qu'à lui contester toute espèce de valeur littéraire. Il est certain que l'auteur de *la Camaraderie* ne fut pas ce qu'on peut nommer un homme de génie ; mais vouloir, d'un autre côté, ne lui reconnaître aucun mérite, c'est se jeter dans une exagération, explicable peut-être par la réaction que devait engendrer nécessairement l'exagération opposée, mais trop injuste pour pouvoir être admise. Il est un point jusqu'où une renommée ne peut guère atteindre sans être en quelque sorte justifiée par là même. Le théâtre de Scribe partage avec nos drapeaux l'honneur d'avoir fait le tour du monde. Cela pourrait-il n'être que l'effet de ce concours heureux des circonstances, qui, d'après les théories ordinaires de l'écrivain, fait plus que le talent pour fonder une réputation? N'y faut-il pas voir au contraire la preuve d'un talent réel, singulièrement favorisé, à la vérité, par la centralisation littéraire qui s'est produite dans ce siècle au profit de la France, et grâce à laquelle la

vogue à Paris équivaut à la renommée dans le monde entier? Il n'est que trop vrai que, de nos jours, un tel engouement existe, dans presque tous les pays du monde, en faveur de ce qui se produit sur ces rives de la Seine qui s'étendent de Charenton à Auteuil, que les Parisiens, à leur grand désappointement, ne peuvent plus voyager sans retrouver partout ailleurs ce qu'ils ont cru laisser derrière eux, et l'on comprend que, grâce à cette admiration complaisante et sans mesure, plus d'une œuvre ait pu passer la frontière, dont le bon goût eût dû faire justice à sa naissance au milieu de nous. Mais pour qu'un nom ait, comme celui de Scribe, exercé ce prestige pendant tout le cours de la Restauration et de la royauté de Juillet, il faut supposer quelque autre cause que les caprices de la vogue, et il semble que cet heureux hasard n'y aurait pas suffi.

A quoi donc attribuer l'empire qu'il sut prendre sur le public pendant plus de trente années, où il régna presque sans partage? Trouvons-nous en lui cette verve comique, qui, s'inspirant d'une satire à la fois hardie et mesurée, va droit au but avec un mot heureux? Non, Scribe fut à peine auteur comique, et presque toujours il recula devant la satire : une gaieté douce et sans amertume, qui amène le sourire, et non le rire, sur les lèvres, couvre d'une teinte un peu pâle la partie de ses œuvres qui vise à la comédie. Est-ce alors par les grâces d'une parole élégante et vive qu'il sut charmer son spectateur? Assurément non, et ceux mêmes qui admirent le plus le talent de l'auteur chez Scribe peuvent hésiter à lui donner le nom d'écrivain. Quant à l'idée poétique, elle manque essentiellement à son œuvre, et la passion y est rare. Mais on y trouve une dose de sentiment suffisante, et surtout le talent d'en faire le meilleur usage possible et d'émouvoir le spectateur avec des mots qui savent parfois aller au cœur, quoiqu'ils n'en viennent pas toujours. Reconnaissons aussi, dans l'auteur de *la Camaraderie*, un fonds d'honnêteté qui n'est pas un de ses moindres mérites, cette condition entrant d'ailleurs pour une part plus grande qu'on ne pourrait penser dans le talent d'un auteur dramatique. Il est enfin une qualité qui, chez Scribe, domine toutes les autres, dont le public subit l'influence plus qu'il ne peut s'en rendre compte, et qui, à elle seule, explique la popularité dont son théâtre a joui si longtemps : c'est une habileté scénique incomparable, et poussée par lui à tel point, qu'elle arrive presque à lui donner l'apparence des qualités qu'il n'a pas, en même temps qu'elle lui fait tirer un merveilleux parti de celles qu'il possède. En un mot, point de passion, point de style; mais un peu de comique, un peu de sentiment et beaucoup d'art, voilà tout Scribe.

I

L'œuvre dramatique de Scribe est considérable et ne va pas à moins de quatre cents pièces ; Racine n'en a laissé que douze. Admire qui voudra cette fécondité : c'est là, ce me semble, le moindre mérite de cet auteur, et je suis, pour ma part, fort porté à croire qu'il en est un peu des écrivains comme des arbres, dont les fruits sont d'autant meilleurs qu'ils sont moins abondants. Est-il bien sûr d'ailleurs que Scribe ait composé autant de pièces que l'indique la table de ses œuvres dramatiques? Ce n'est pas que je veuille mettre en doute un seul instant la part qui lui revient dans les ouvrages où son nom se trouve joint à celui d'un collaborateur. Dans toutes les œuvres qu'il a signées, il n'en est pas une où son travail n'ait laissé la trace de sa personnalité. Ce que je veux dire, c'est qu'il était impossible, avec une production aussi prodigieuse, que Scribe n'arrivât pas à tomber dans de fréquentes redites, et qu'il est dans les écrits de sa jeunesse telle pièce dont l'idée, à l'insu peut-être de l'auteur, se reproduisit, à différents intervalles, dans huit ou dix de ses sœurs cadettes. Ainsi arrive-t-il que le théâtre de Scribe, à bien apprécier les choses, pourrait se réduire à une cinquantaine d'œuvres, présentées par lui sous des formes différentes et avec des modifications plus ou moins favorables à l'idée première. Il est curieux de suivre cette reproduction, qui, ainsi que je le disais, s'est opérée plus d'une fois sans que l'auteur en eût lui-même conscience. L'idée va généralement en pâlissant et s'effaçant à mesure que Scribe veut la retourner davantage. Ce n'est pas qu'elle ne soit présentée chaque fois avec des ressources et des habiletés nouvelles, mais à mesure que le talent augmente, l'inspiration diminue. La jeunesse et l'élan de la pensée première disparaissent; il en est comme d'une mine qui s'épuise, ou mieux, d'une gravure qui s'use à se reproduire trop souvent. C'est un intéressant travail, à prendre une de ces idées autour desquelles, dans le théâtre de l'écrivain, viennent se grouper une certaine quantité de ses œuvres, que de chercher, entre celles-ci, l'épreuve avant la lettre; elle se distingue par une certaine verve, aussi grande que la nature d'esprit de Scribe le comporte, mais verve qui semble grande à comparer cette œuvre à celles qui, dans le même ordre d'idées, ne sont venues qu'après elle.

Je n'en veux citer qu'un exemple. Chacun sait qu'une des thèses que Scribe a le plus volontiers développées dans le cours de ses pro-

ductions dramatiques, c'est celle du *Verre d'Eau*, où il prétend établir que les plus petites causes produisent les plus grandes effets, et que le hasard est le véritable auteur de la plupart de ces grands événements politiques dont on veut faire honneur aux combinaisons des hommes d'Etat. Je n'entre pas, quant à présent, dans l'examen de cette thèse, que j'aurais assurément le droit de discuter ici, l'auteur dramatique étant, tout comme un autre écrivain, dans l'obligation de penser juste pour bien dire. Mais si je recherche quel est le premier ouvrage où l'auteur du *Verre d'Eau* a exploité cette idée, à laquelle il est revenu si souvent et avec tant de complaisance, quelle en est, en un mot, l'épreuve avant la lettre, je rencontre un vaudeville de 1827, que Scribe a fait en collaboration avec Germain Delavigne, et qui est, sans contredit, l'une des œuvres les mieux réussies que son théâtre nous présente : je veux parler du *Diplomate*. Il est rare que Scribe ait rencontré des situations aussi naturellement comiques que celles où se trouve ce diplomate sans le savoir, qui, mêlé à des événements dont il ne soupçonne point l'importance, marche de bévues en bévues pour arriver à un résultat des plus heureux et que chacun, autour de lui, attribue à sa seule sagacité. La donnée paradoxale se déroule en de plaisantes péripéties, et les scènes sont traitées avec la verve légère qui convient à une boutade amusante. Cela ne veut rien prouver, cela ne prouve rien ; mais cela égaye, et tout est dit.

Mais lorsque l'auteur, avançant dans la carrière, revient à cette idée première et la fouille avec curiosité pour en tirer de nouveaux effets dramatiques, la pensée perd en franche saveur ce qu'elle gagne en ingénieux développements, et la grande comédie du *Verre d'Eau*, dont j'ai parlé plus haut et qui caractérise surtout, dans l'œuvre de Scribe, l'expression de cette pensée, cette comédie, si remarquable par la conduite, où l'auteur sait s'emparer de l'attention du spectateur avec un art qui n'a peut-être jamais été dépassé, ne m'empêche pas, toutefois, de regretter l'entrain plus grand du vaudeville de 1827. A la vérité, le caractère des personnages s'y dessine avec plus de netteté ; celui de la duchesse de Marlborough est un des plus heureux que l'auteur ait tracés, parce qu'il est un des plus vrais ; la physionomie de la reine Anne est également bien comprise, et l'habileté de l'écrivain éclate surtout à la bien conduire par une voie dangereuse, où elle côtoie le ridicule sans y tomber, son rôle n'étant guère différent de celui du bonhomme Chrysale, qui toujours s'apprête à parler en maître et toujours lâche pied au moment décisif. Mais en vain chercherait-on dans la comédie de 1840 la gaieté et les franches allures du *Diplomate*. Et, il faut le dire, de l'ensemble du *Verre d'Eau* il résulte cette impression, qui nous choque, qu'au lieu

d'y traiter sur le ton du badinage un paradoxe trop contraire à l'évidence pour être admis autrement, l'auteur qui, à force de la retourner, s'est pénétré de son idée comme d'une vérité, vient en faire le pivot d'une œuvre de longue haleine, qui a la prétention de n'être pas sans portée.

Pascal, dans un accès d'humeur, admire que le sort du monde ait tenu à ce que le nez de Cléopâtre ait été plus ou moins long, et je ne puis m'empêcher d'admirer à mon tour que, si le profond penseur n'eût point laissé échapper cette saillie un jour sans doute qu'il venait de relire Montaigne, son auteur favori, et si Voltaire ne l'eût répétée de cent manières dans des boutades satiriques et jusque dans des ouvrages sérieux, nous n'eussions point eu, peut-être, toutes les pièces de Scribe qui gravitent autour de cette pensée humoristique. Que d'œuvres viennent se grouper parfois autour d'une seule pensée et presque d'une seule parole ! N'avons-nous pas vu toute une suite de drames modernes, tels que *la Dame aux Camélias*, *Rédemption*, etc., issus de ce seul vers de *Marion Delorme ?*

Ton amour m'a refait une virginité.

Quant à l'idée de Pascal et de Scribe, qui voudrait rattacher les grands effets aux petites causes, elle ne saurait être émise sans venir aussitôt à se démentir elle-même. Car, pour ne prendre que cet épisode du verre d'eau, qui causa la disgrâce de Marlborough et fit arriver Bolingbroke au ministère, et pour le prendre tel que nous le présente l'écrivain dramatique, il faut avouer que le rival de Marlborough sut merveilleusement en tirer parti pour parvenir à ses fins. C'est une triste thèse à soutenir, dans le domaine même de la comédie, et qui, là même, jette une teinte fausse sur les œuvres qu'elle inspire, que celle qui ne rapporte qu'au hasard les événements humains. Sans doute le hasard put avoir sa part dans les plus belles inventions de l'homme ; mais que de fois la vapeur avait soulevé le couvercle d'une marmite, et que de fruits s'étaient détachés des arbres avant qu'il se trouvât un Papin pour songer aux lois de la vapeur et un Newton pour établir celles de la chute des corps ! Pourquoi Scribe ne croyait-il pas aux combinaisons des hommes d'Etat, lui qui en dépensa tant pour ses compositions dramatiques ? En faut-il moins pour régler les affaires du monde que pour écrire une comédie ou un vaudeville ?

Et si je le prends avec la comédie sur un ton un peu haut, je ne voudrais pas que l'on s'en étonnât. Il ne faut pas avoir longtemps réfléchi sur ce qui fait le mérite des œuvres de l'esprit pour se convaincre que la première condition de toute œuvre littéraire, quelle

qu'elle soit, c'est l'étude du vrai. Et si l'auteur du *Misanthrope* l'emporte de beaucoup sur celui du *Mariage de Figaro*, ce n'est pas qu'il eût plus d'esprit et de finesse que lui, car je doute qu'il se soit rencontré un esprit plus fin et plus spirituel que celui de Beaumarchais ; mais c'est qu'il y a en lui cet amour ardent pour la vérité et ce culte profond pour la nature, dont l'écrivain doit avant tout se pénétrer : d'où il suit que, si Molière est un grand comique, c'est parce qu'il est d'abord un grand penseur. C'est parce qu'il est retrempé dans l'étude du vrai, que l'esprit, qui ne crée rien sans la vérité et le bon sens, arrive chez lui au génie le plus élevé, et que nous rencontrons alors, suivant l'heureuse expression de Musset,

> Cette mâle gaîté, si triste et si profonde,
> Que, lorsqu'on vient d'en rire, on devrait en pleurer.

Abandonnons toutefois ces considérations générales, pour revenir au sujet qui nous occupe plus directement. J'ai cité un exemple, entre beaucoup d'autres, de la tendance de Scribe à reprendre certaines idées favorites, dont les reproductions s'échelonnent dans l'histoire de son théâtre, présentant comme les différentes épreuves d'une même gravure, entre lesquelles l'avantage est presque toujours en faveur de la première. Faut-il s'en étonner? Je ne le crois pas. On ne copie jamais si servilement que lorsqu'on se copie soi-même. Une même idée peut être traitée par vingt écrivains différents, sans qu'aucun d'eux s'expose aux reproches de plagiat; la nature d'esprit propre à chacun d'eux leur permettra de la présenter sous un jour nouveau et d'en tirer des aperçus inattendus. Mais il est difficile à un même homme de revenir à une idée déjà exploitée par lui, sans s'exposer ou à tomber dans des redites, ou à ne présenter qu'un pâle reflet de sa pensée première. Comment en serait-il autrement? Qu'on prenne vingt paysagistes, et qu'on les mette en présence du même site à reproduire : il y a beaucoup à parier qu'on obtiendra vingt paysages différents. Tel aura plus accusé les premiers plans, tel autre mieux compris le charme mystérieux des horizons lointains; celui-ci aura donné plus de netteté à son dessin, celui-là plus de vaporeux et de poésie. Mais que le même peintre reproduise deux fois le même site, et, quoi qu'il fasse, il tombera dans le plagiat de lui-même. Vainement cherchera-t-il à changer sa manière : son faire, son coloris, sa façon de comprendre et de traduire la nature trahiront toujours la même pensée et la même main.

Voilà pourquoi le théâtre de Scribe perd une partie de sa valeur dans les répétitions nombreuses et souvent affaiblies d'un certain nombre d'idées premières. Ces idées, souvent plus heureuses et plus

justes que celle qui fait le fond du *Verre d'eau*, auraient, je crois, beaucoup gagné à être resserrées dans un nombre d'œuvres plus limité au lieu de se délayer en tant de productions diverses, et j'imagine qu'il y aurait grand avantage pour l'auteur à ce qu'on pût tirer la quintessence de son théâtre. Il y a dans Scribe l'étoffe de plus de bonnes comédies qu'il ne s'y trouve de bonnes comédies en réalité. Sa fécondité affaiblit en lui telles idées comiques qui frapperaient plus sûrement s'il les eût condensées en un petit nombre de pièces soigneusement élaborées. L'observateur qui creuse et scrute ses œuvres s'étonne parfois d'y découvrir d'excellentes intentions comiques qui ont échappé au public, pour n'avoir pas été présentées sous cette forme nette et précise par laquelle l'auteur met en relief les traits saillants de sa pensée.

Une des conditions premières de l'art de l'écrivain, et l'une de celles malheureusement que Scribe a le plus négligées, c'est de dire beaucoup de choses en peu de mots. Je suppose qu'un poète médiocre veuille peindre, par exemple, les impressions qui s'emparent de nous dans les campagnes, à l'heure saisissante où le jour s'efface : que de traits n'emploiera-t-il pas, que de métaphores ! Dans combien de phrases longues et inutiles ne va-t-il pas noyer sa pensée ! Et combien alors n'affaiblira-t-il pas l'expression d'un sentiment, qui peut être vrai chez lui, mais dont il fera difficilement comprendre la vérité au lecteur. A sa place, écoutez parler Virgile ! Combien de vers lui faudra-t-il pour frapper notre imagination ? Deux seulement, mais des plus beaux qui se soient jamais faits :

Et jam summa procul villarum culmina fumant
Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Quoi de plus vrai ? quoi de plus saisissant ? La fumée bleuâtre qui s'élance des toits lointains, et la grande ombre des montagnes qui s'allonge ; voilà bien les traits saillants qui dominent dans un paysage à la tombée de la nuit. C'est la nature si bien prise sur le fait, qu'à lire ces deux vers, chacun retrouve mille impressions éprouvées par lui, dans les champs, à l'heure mystérieuse que Virgile dépeint ; et l'on est reconnaissant envers le grand poète d'avoir si sûrement traduit nos sensations et d'avoir si bien dit en deux vers, ce que d'autres eussent moins bien dit en vingt.

Ne faisons donc pas un mérite à l'écrivain d'un travail fécond et facile. Tout au contraire, la facilité devient un défaut lorsqu'elle affaiblit, comme chez Scribe, par une dangereuse prolixité, la précision des pensées. L'avenir imputera même à cet auteur le tort d'avoir l'un des premiers donné, en ce sens, un exemple des plus

regrettables. On produit vite et beaucoup aujourd'hui; mais qu'en résulte-t-il? Que là où l'écrivain vient d'émettre une pensée heureuse appelée à frapper juste, on voit cette pensée avorter faute d'une gestation plus longue qui l'eût rendue viable, et que plus d'un écrivain sera oublié après avoir écrit vingt volumes, qui se fût fait un nom durable en n'en composant que cinq. On me dit qu'on n'a pas le temps d'être court : cela est fâcheux, et j'aimerais fort qu'on pût méditer sur l'exemple de Phocion, qui ne revoyait ses discours qu'en se demandant s'il n'en pouvait pas retrancher quelque chose. Idée bien juste à coup sûr; car dans les œuvres littéraires et oratoires, tout ce qui n'est pas nécessaire est nuisible.

Outre cet inconvénient de la fécondité de Scribe, qui fait que des pensées justes et heureuses n'arrivent pas toujours chez lui à trouver cette expression vive et saisissante qui les fait toucher du doigt au spectateur, il faut signaler encore celui-ci, qu'entre tant d'œuvres incomplétement élaborées il semble que l'auteur ne trouve plus le temps de cette observation sérieuse et approfondie qui est l'âme du théâtre et sans laquelle il n'est plus animé que d'une vie factice. Ses caractères, souvent fort ingénieux, trop ingénieux même, sont plutôt tirés de son imagination que de la nature. Son théâtre sent un peu trop le travail du cabinet, qui, en de tels écrits, ne doit venir qu'en second ordre, puisqu'aussi bien le travail premier est ici la connaissance de la vie puisée à la vie même et l'étude des mœurs et des passions humaines faite au sein des foules dont ces écrits sont le tableau. Il est certain que l'auteur du *Bourgeois gentilhomme* ne travaillait pas plus dans son cabinet que dans la boutique du barbier de Pézénas. L'auteur du *Verre d'eau*, au contraire, semble n'avoir pas le temps de sortir de chez lui. Replié sur lui-même, Scribe se crée un monde à lui, un peu trop en dehors du monde réel, qu'à peine semble-t-il observer de sa fenêtre; et là, il dispose, arrange, combine et veut créer, oubliant que l'étude de l'écrivain dramatique est une science avant d'être un art, et que l'observation n'y est pas moins nécessaire que dans l'histoire naturelle ou l'astronomie. Il est une certaine étude des hommes et des choses que l'imagination la plus ingénieuse (et telle fut celle de Scribe) ne saurait, en aucune façon, remplacer. Le théâtre ne vit pas de fantaisie, mais de vérité. J'ai cité plus haut deux vers de Virgile, et j'ai remarqué avec quelle puissance magistrale l'auteur des *Bucoliques* met en relief les traits du paysage qui l'ont frappé lui-même, et qui doivent frapper à coup sûr tout homme tant soit peu accessible aux beautés de la nature; mais, qu'est-ce que l'art de l'écrivain ici, à côté de ce parfum de vérité qui se dégage surtout de cette saisissante peinture? Ce qui en fait le charme inestimable, c'est qu'on y sent, à n'en pouvoir douter,

le commerce intime de l'écrivain avec la nature, c'est que ce ne sont pas là des vers composés dans le cabinet, mais bien sentis dans les champs; c'est qu'ici le poète disparaît pour faire place à l'homme qui a rêvé au milieu des prairies de Mantoue, et que nous sentons encore rêver à travers les deux mille ans qui nous séparent de lui. — Un tort de Scribe, précisément, c'est que nous ne retrouvons pas assez chez l'écrivain les impressions éprouvées par l'homme, ce qui prive en partie ses œuvres de ce je ne sais quoi qui donne la vie aux créations de l'esprit. C'est ce que je ne puis attribuer qu'à cette fécondité trop grande qui ne laisse presque plus de place à l'observation. L'auteur est en cela assez semblable à ces écrivains qui, tout occupés de compiler des volumes sur l'Afrique centrale ou les déserts du nouveau monde, n'ont pu trouver le temps de franchir les barrières de leur ville natale.

De là, une certaine monotonie dans les caractères, plutôt esquissés que dessinés, observés à la surface, où les nuances se font à peine sentir, au lieu de l'être au fond, où les différences sont tranchées. Ils est certain que, pour celui qui ne voit les hommes qu'en passant, ils paraissent être fort semblables les uns aux autres, de nos jours surtout où la facilité des communications tend à uniformiser nos manières, nos costumes et nos travers; mais il n'est pas moins certain que c'est à les examiner de près et à loisir, que sous l'uniformité de la surface éclatent les différences du fond. Scribe semble s'être laissé prendre à l'apparence des dehors, et entre un Italien et un Allemand il ne voit guère d'autre différence que là où le premier dirait : *Si signor*, il devra faire dire au second : *Ia, mein herr*. Mais, on l'a dit très justement : « Grattez le Russe, vous trouverez le Cosaque. » Ceci est vrai, de tous ces peuples qui s'efforcent de prendre nos modes et nos usages, de parler, de marcher et de s'habiller comme nous. Regardez-les de près : ont-ils pu, pour cela, secouer l'influence de leur ciel natal, de l'air qu'ils respirent, du sang qui coule dans leurs veines? L'Anglais, pour emprunter à l'Espagnol sa coiffure, ne lui prendra pas plus sa nature ardente et passionnée qu'un mauvais peintre ne doit se flatter de retrouver le génie de Rubens en se coiffant de son chapeau à larges bords et en se drapant dans son manteau. Ce qui est vrai des races l'est aussi appliqué aux nuances individuelles des caractères. Il y aura toujours parmi les hommes une variété de tendances et de mœurs, qu'un œil exercé pourra saisir et signaler. Le grand écrivain auquel je faisais tantôt le procès, à propos du nez de Cléopâtre, le savait bien, lorsqu'il disait : « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. Les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes. »

II

La postérité, qui commence pour Scribe, a le droit de se montrer sévère à son égard ; car, il faut bien le dire, il n'a jamais travaillé pour elle. Il appartient à cette école de littérateurs qui, préoccupée avant tout d'étudier les goûts du moment, tâte son terrain avant de produire, et se plie résolûment à tous les caprices de son public. Par là, on est à la mode ; mais, par là, on risque de ne plus plaire aussitôt que la mode est passée ; par ce chemin, enfin, l'on arrive presque toujours au succès, mais rarement à la gloire.

Je crois, pour mon compte, que pour plaire d'une façon durable au public, il faut marcher à sa tête et non pas à sa remorque. Il y a, dans ce qu'on nomme le public, c'est-à-dire dans l'ensemble des hommes appelés à juger les œuvres de l'esprit, deux groupes d'hommes de mœurs et d'idées fort tranchées : les uns, ceux qui composent la masse des juges, forment une armée capricieuse et fantasque comme une jolie femme, son approbation est toujours à qui la flatte ; si ridicules que soient ses goûts et ses caprices, on ne peut lui plaire qu'en s'y pliant sans réserve ; à qui veut la régenter, elle résiste ; à qui veut secouer son joug, elle tempête ; à qui ne se préoccupe point d'elle, elle bâille. Cette armée se recrute on ne sait où, et change chaque jour de goûts et de tendance sans qu'on sache comment. Pour l'avoir sans cesse de son parti, l'écrivain est obligé de consulter tous ses mouvements aussi soigneusement que le marin livré aux caprices de la mer interroge l'horizon. Il ne lui suffit pas toujours de suivre ses désirs ; parfois même il doit les pressentir et les deviner. Comme cette portion du public est la plus nombreuse, comme elle se prononce avec toute la hardiesse de l'ignorance, et que surtout elle est fort bruyante, c'est elle qui fait les succès du jour. Mais il y a, perdus dans la foule, un certain nombre d'hommes d'une nature discrète et réservée, qui parlent peu, se prononcent timidement, ne prodiguant pas l'éloge, mais ne précipitant pas le blâme. Leur jugement se rencontre parfois avec celui des premiers, car il est dans les hasards du caprice de pouvoir aussi bien rencontrer juste que tomber à faux. Tandis que l'autre portion du public peut se comparer à une femme fantasque, celle-ci représenterait bien cette femme sage que les livres saints nous présentent comme un trésor, qui, tout en usant d'une légitime influence sur l'homme avec lequel elle s'est associée, rougirait de lui si elle en obtenait des sacrifices contraires à sa dignité et à son indépendance. Pour gagner

cette partie du public à sa cause, il ne faut pas la flatter, mais la convaincre. Elle cherche le beau, le vrai, l'honnête aussi, et elle va où elle le trouve. Celle-ci ne fait pas les succès brillants, mais seule elle fait les succès durables; et, chose étrange, tandis que la première s'agite avec grand bruit et grand fracas, et que vous diriez qu'elle va écraser l'autre sous sa masse imposante, vous pouvez remarquer, à voir les choses de près, que presque rien de ce qu'elle décide ne sera sanctionné par l'événement, que ceux qu'elle dédaigne n'en parviendront pas moins demain, et que ceux qu'elle applaudit n'en seront pas moins oubliés un jour. C'est que cette masse flottante n'a de racines nulle part, et qu'elle ne saura plus demain ce qu'elle aura décidé aujourd'hui. Ainsi, arrive-t-il que cette minorité calme et réfléchie, qui d'abord semble perdue dans la foule, se rattachant à des principes solides et à l'éternel amour du vrai et du beau, qu'elle se transmet d'âge en âge, parvient à être, sans bruit, la souveraine maîtresse de l'opinion; que c'est ce qu'elle consacre, et non ce que l'autre acclame, qui est consacré par l'impartialité des temps futurs; qu'un sourire d'approbation, donné par elle, c'est l'immortalité, tandis que l'immortalité que donne l'autre partie du public ne dure pas toujours la vie de l'auteur; de telle sorte que, si c'est la portion bruyante qui règne, c'est l'autre qui gouverne. De ces deux publics, l'un pourrait s'appeler *le public du jour* : il passe et change chaque jour; l'autre, qui a une certaine immuabilité de principes et de caractères, est *le public de la veille et du lendemain.*

C'est au second, assurément, que tous les écrivains et tous les artistes devraient s'efforcer de plaire; par malheur, c'est plutôt du premier qu'on recherche les suffrages, aimant mieux flatter celui qui donne des succès présents et certains que toucher celui dont on n'obtient quelquefois qu'une gloire posthume, et tel même choisirait d'être Pradon exalté plutôt que Racine contesté. Ce fut une grande faute de Scribe de se faire le courtisan du public du jour, en ne signalant dans ses œuvres, d'ordinaire, que des manies et des travers contemporains pris à la surface des choses, et dont la critique devait passer de mode en quelques années. Il arrive ainsi, chez lui, que telle œuvre qui amusait le public de 1830 était vieillie déjà pour celui de 1835, et que tandis que l'écrivain était resté jeune et vert jusqu'en ses derniers moments, l'éclat de son théâtre avait singulièrement pâli. Cette préoccupation constante d'être, je ne dirai pas de son siècle ni de son temps, mais de son année, le poursuit jusque dans les petites choses auxquelles il s'attache toujours avec un soin des plus minutieux. Il ne parle pas seulement, comme Molière, de *la bonne faiseuse*, mais il la cite et la désigne, et cela non

pour en tirer, comme l'auteur des *Précieuses ridicules*, quelque trait de comédie de nature à faire ressortir un caractère, mais sans nécessité scénique, et seulement pour imprimer à ses œuvres une marque d'actualité, qui est destinée à devenir peu après une marque d'antiquité. Ainsi des caractères : il fait la caricature adoucie du monde dans lequel il vit plutôt que l'éternelle peinture des travers humains communs à toutes les sociétés.

Cette tendance de Scribe ne se reconnaît pas seulement dans les types qu'il retrace en riant et qu'il poursuit d'une satire tempérée, mais surtout dans ceux auxquels il veut concilier la sympathie de ses spectateurs. Ses jeunes et brillants officiers, si braves, si généreux, si ardents, qui le sont même, à vrai dire, un peu trop pour être tout à fait vrais, ses officiers étaient faits au goût de son public, comme on fait un vêtement à la taille d'un homme. Scribe fut, sous ce rapport, sinon l'une des plus saisissantes, au moins l'une des plus ardentes personnifications de l'époque de la Restauration. Mais, il faut le dire à la gloire de l'homme, il n'a jamais salué d'autres maîtres que le public, et, comme celui-ci est assez ordinairement frondeur, et qu'il aime fort qu'on lui parle de ce qui n'est plus, Scribe fut le panégyriste des gloires passées et des partis tombés. C'est donc un reproche purement littéraire que je lui adresse en ce moment, puisqu'il a gardé vis-à-vis du pouvoir cette indépendance que je regrette qu'il ait aliénée vis-à-vis du public du jour.

Il ne faut pas toutefois s'étonner si son théâtre, autour duquel il s'est fait un jour tant de bruit, a perdu si vite une grande partie de son prestige. Ces pièces, écrites presque exclusivement pour l'époque à laquelle chacune d'elles s'est produite, et dans un style trop hâtif et trop incolore pour se recommander à l'attention des lettrés, devaient nécessairement perdre avec le temps presque tout leur mérite. Ce n'est pas que l'auteur n'y ait dépensé un talent remarquable; mais ce talent, employé presque uniquement à flatter le public du jour, se trouve perdu auprès de celui du lendemain. En somme, Scribe a eu la récompense qu'il espérait; car, s'il a voulu jouir vite et beaucoup de ses succès, cet avantage ne lui aura pas manqué. Semblable à ceux qui, pour doubler leurs revenus, aliènent leur fortune de façon à ne rien laisser après eux, on peut dire de lui qu'il a placé sa gloire à fonds perdu.

III

Quelles que soient pourtant les imperfections qu'offre le théâtre de Scribe à celui qui le voit dépouillé de son actualité, si l'on consi-

dère le talent merveilleux avec lequel l'action s'y engage, s'y déroule et s'y dénoue, l'état d'attente et d'émotion dans lequel cette action tient le spectateur jusqu'à ce qu'elle ait dit son dernier mot, il faut avouer que, sur ce point, l'art y touche à la perfection. Prenant pour héros de son œuvre un personnage plutôt indiqué que dessiné, qui ne vit souvent que d'une vie factice, mais auquel avec habileté il sait prêter un caractère suffisant pour que la sympathie du spectateur puisse s'y prendre, l'auteur le conduit à travers mille péripéties, qui nous émeuvent ou nous amusent, jusqu'au point, port ou naufrage, où il a dessein de le faire arriver; et ce n'est qu'après avoir subi l'entraînement de la fiction, que nous nous apercevons de l'erreur qui nous a fait prendre pour des êtres vivants ces personnages un peu trop imaginaires qui se meuvent dans un milieu de convention. Il est certain que si l'agencement et la conduite d'une action dramatique doivent être comparés à cette étude approfondie des sentiments humains qui doit dicter la bonne comédie et le bon drame, on n'y verra qu'une qualité secondaire, puisque aussi bien le XVIIe siècle a pu faire des chefs-d'œuvre sans y exceller. Il est sûr qu'un écrivain de génie intéressera d'une façon plus certaine et plus durable avec une action presque nulle et une étude du cœur sérieuse, qu'un autre avec toutes les habiletés du savoir-faire mal secondées par l'observation; mais si toutefois cette qualité n'est pas de premier ordre, elle n'en a pas moins son prix. Je ne saurais trop louer Molière de ne l'avoir pas eue, si je pensais qu'elle eût dû lui ôter quelque chose de sa science profonde de l'humanité; mais je n'imagine pas qu'il en soit ainsi, et je pense, au contraire, que, tout Molière qu'il fût, l'auteur du *Tartufe* n'eût pas eu à perdre à connaître les ressources dont l'art théâtral est redevable, sur ce point, à l'auteur de *la Camaraderie*.

J'ai parlé du savoir-faire : là est le grand mérite de Scribe. Il n'a pas le savoir du génie; mais il a le génie du savoir-faire. Voyez son *Verre d'eau* : quel intérêt ne sommes-nous pas obligés de prendre à des intrigues de cour, au fond si mesquines et si tristes, parce que l'auteur a su habilement rattacher au succès de ces menées politiques le sort de deux jeunes amoureux! Scribe, en général, ne voit pas les choses de haut; et la politique, qui intervient souvent dans ses drames, n'y joue pas, comme dans l'œuvre de nos tragiques et des poètes anglais ou allemands, un rôle grave et important; mais de but elle passe à l'état de moyen, les grandes choses devant, d'après sa théorie, se subordonner aux petites; de telle façon que, dans le *Verre d'eau*, la France, l'Angleterre, Louis XIV, la reine Anne et le Parlement, s'agitent devant nous pour que nous sachions si le lieutenant Masham épousera ou n'épousera pas la petite couturière Abi-

gaïl. Et pourtant telle est l'habileté de la mise en œuvre, que nous suivons avec intérêt l'action de ce drame, malgré la donnée sophistique et choquante sur laquelle il repose.

Mais c'est, je crois, dans *une Chaîne* qu'il faut voir le chef-d'œuvre d'action et de conduite du théâtre de Scribe. L'intérêt devient de l'anxiété dans ce drame habile, où l'auteur promène sur la tête de son héros une épée de Damoclès, dont le fil est toujours prêt à se briser. Sur le point d'épouser la fille d'un riche et honnête armateur de Bordeaux, il doit rompre avec la femme de l'amiral de Saint-Géran, qu'il a aimée et cru pouvoir épouser à une époque où elle se croyait veuve, mais qu'il n'a pas cessé de voir depuis le retour inattendu de son mari. Comment apprendre à cette femme, qu'il n'aime plus, mais qui l'aime encore, qu'il renonce à la liaison coupable pour inaugurer un bonheur honnête et paisible ? Par un coup dangereux et hardi de l'auteur, c'est l'amiral lui-même que le hasard lui donne pour confident de cette situation pénible ; et durant le drame, où, pour plus grand danger, la passion de la femme menace à chaque instant de tout révéler, l'amiral de Saint-Géran joue ce rôle, qui frise le ridicule, d'un mari confident et conseil de l'amant de sa femme, sans que le spectateur soit cependant tenté d'en rire. Et ici, comme dans le rôle de la reine Anne, brille surtout le talent de l'auteur, qui nous présente ce personnage comme assez fier et assez soigneux de son honneur pour que ce qui eût pu faire rire ne produise qu'une impression de crainte et d'inquiétude nouvelle. La vraisemblance est-elle entièrement respectée dans ce drame ? Est-il naturel que la jeune fiancée passe à travers les cinq actes sans se douter de ce qui s'agite autour d'elle ? Beaumarchais nous dirait que sans cela il n'y aurait plus de pièce.

Quelle suite d'événements saisissants et inattendus ne trouvons-nous pas aussi dans les *Contes de la reine de Navarre* [1] ! Quel art pour les grouper et tirer parti des incidents qui semblent d'abord le plus insignifiants ! Comme tout concourt à l'effet général ! Peut-être y a-t-il abus des petits moyens ; mais ces petits moyens se combinent pour produire d'assez grands effets, comme des ruisseaux pour former un fleuve. Et de même dans *Bataille de Dames* [2], et dans tant d'autres pièces qu'il faudrait citer.

J'en dois mentionner encore une qui, sans l'emporter par la puissance du canevas sur la *Chaîne*, laquelle me paraît le chef-d'œuvre du genre, est cependant à mes yeux la meilleure pièce qui soit sortie de la plume de Scribe, parce qu'à ce mérite de la conduite elle

[1] En collaboration avec M. E. Legouvé.
[2] Même collaborateur.

joint celui d'une étude véritable des caractères, et qu'elle combine heureusement un comique franc avec une sensibilité véritable, offrant ainsi un ensemble de qualités qui se présente rarement à un si haut degré chez l'écrivain : c'est la comédie de *Bertrand et Raton*, dont le titre même n'est pas le mot le moins heureux. Je passe condamnation sur le scepticisme politique de l'auteur, qui semble supposer qu'il n'y a, en ces matières, que des intrigants et des sots; mais étant admise dans sa possibilité une thèse qui n'a rien d'absolu, une action attachante amène une suite de scènes variées, où l'esprit intervient, fin et facile, non pas à titre de hors-d'œuvre, mais comme découlant naturellement des situations et servant à accentuer les caractères. Cette œuvre porte en elle, ce me semble, la démonstration que l'habileté des moyens scéniques n'eût pas nui, chez Scribe, au développement des qualités plus sérieuses qu'on a droit d'exiger d'un écrivain dramatique, s'il n'eût d'ailleurs mis ses soins à acquérir la première au point d'en négliger les autres; car, ici, le développement même de l'intrigue amène la fine comédie, qui se trouve ainsi mêlée à une action qui ne languit jamais.

Mais il faut, après la part de l'éloge, faire celle de la critique. Si, dans certaines œuvres, Scribe use avec un grand bonheur de toutes les ressources dramatiques que lui fournit son esprit inventif, dans d'autres il pousse à l'abus l'emploi des surprises et des incidents; il les multiplie sans nécessité et de façon à fatiguer l'attention du spectateur. De plus, pénétré de l'effet que produisent tels jeux de scène plusieurs fois expérimentés, il les prodigue sans mesure et ne sait plus résister à l'envie d'en faire usage chaque fois que s'en présente quelque occasion propice ou détournée, de telle sorte que ce qui était moyen devient *expédient*, et que nous ne trouvons plus qu'un *procédé* là où nous avions d'abord un effet de l'art. Pourquoi, par exemple, les personnages dont l'entrée nous ménage une surprise, arrivent-ils toujours, dans le théâtre de Scribe, au moment même où quelqu'une des personnes en scène vient de déclarer qu'ils étaient fort loin et ne reparaîtraient pas de longtemps? D'où il suit que de l'annonce qu'un personnage est à cent lieues, le spectateur conclut sans hésiter qu'il va venir. Ainsi, l'expédient arrive par l'abus qu'on en fait à produire précisément l'effet opposé à celui qu'on se propose, et l'imprévu est parfaitement prévu, ce qui est la chose la plus triste du monde.

L'emploi immodéré des surprises théâtrales est le défaut capital des pièces de second ordre dans le théâtre de Scribe. C'est qu'en effet, ces surprises, ces incidents accumulés et inattendus, qui étaient un mérite dans une œuvre où quelque verve et certains traits de caractère pouvaient recommander les personnages à l'attention

du spectateur, devient pour celui-ci une sorte de fatigue sans compensation là où l'auteur les met au service de personnages trop effacés pour attirer sa sympathie. Et ce résultat se produit d'autant plus que l'écrivain, loin de cacher tout l'art qui a présidé à la composition de ses œuvres dramatiques, ménage et prépare ses effets avec soin, voulant que le public n'en ignore : précaution dangereuse, qui finit par tourner contre celui qui l'emploie, comme les soins que met une coquette à faire valoir des grâces que l'on admirerait davantage si elle ne songeait autant à les faire admirer.

Cette préoccupation des effets scéniques fait que Scribe est un de ceux qui ont apporté le plus de soin à la mise en scène de leurs œuvres. Qu'il y ait dans l'observation de tels détails un élément de plus qui vient contribuer à la vraisemblance théâtrale, c'est ce qu'il faut admettre et ce qui fait que je ne puis désapprouver qu'on s'en préoccupe plus que ne le faisait l'ancienne comédie. Mais il ne faudrait pas, comme on est trop porté à le faire maintenant, s'exagérer l'importance de ces petites choses, dont l'écrivain pourrait le plus souvent laisser le soin à l'*impresario*. Ce que je ne puis admettre, c'est qu'on y vienne placer, en quelque sorte, toute la vraisemblance dramatique : en quoi l'on ressemble à un peintre qui, ayant à représenter un officier ou un magistrat, s'occuperait avant tout de l'exactitude de l'uniforme et du costume. Cette tendance existe à un haut degré sur la scène moderne; elle s'impose à l'écrivain de la façon la plus rigoureuse, et c'est à Scribe qu'il en faut reporter en grande partie la responsabilité. Responsabilité fâcheuse, puisqu'au lieu de combiner cette étude des détails scéniques, qui, à tout prendre, n'est pas à dédaigner, avec celle des mœurs et des caractères, nous en arrivons à ce que la recherche des petites choses nous éloigne de celle des grandes. La mise en scène, les costumes, les décors sont l'objet d'un travail exact et minutieux, qui finira par tout absorber. Si les choses doivent avancer toujours dans cette voie, ce sera bientôt celui qui aura su s'arranger avec le meilleur tapissier et la meilleure habilleuse qui passera pour avoir fait la meilleure pièce. Qui sait si l'on ne se dispensera même pas de dialogue et de personnages? On admet qu'une pièce puisse exister sans caractères et sans observation morale; dans certains théâtres, il n'est pas besoin d'avoir d'idées pour écrire. Mais ce que l'on ne peut admettre, c'est qu'un salon soit meublé en velours cerise, si la mode est au bouton d'or, c'est que la table ne soit pas surchargée de ces mille brimborions que la mode nous impose, c'est que le savant n'entre pas le nez enfoncé dans quelque vieux livre, l'avocat un code sous le bras et le commis la plume fichée au-dessus de l'oreille. La stricte observation de ces détails est devenue une loi si sévère que l'auteur qui voudrait

s'y soustraire serait accusé d'invraisemblance, fût-il vrai comme la nature et profond comme Shakespeare.

Ce que j'admire, en effet, c'est qu'on trouve aujourd'hui des hommes, qui ne sont pas des sots, pour taxer d'invraisemblance l'ancien théâtre tout entier. Il semble, à les entendre, que les comédies de Molière aient été œuvre de fantaisie, admirables de forme littéraire et d'immortelle gaieté, mais placées en dehors de la vérité et de la vie commune. Quel mépris du vraisemblable ne voient-ils pas dans ce début des *Femmes savantes*, où Armande et Henriette viennent devant nous discuter sur le mariage, sans que l'auteur prenne soin de nous dire comment et d'où elles viennent. Ingénieux correcteurs que nous sommes, et désireux d'accentuer des caractères que Molière, sans doute, a trop laissés dans l'ombre, nous eussions fait asseoir Henriette près d'une table à ouvrage ou devant un métier à broderie, comme il sied à une fille bien sage, et nous eussions fait entrer Armande, un livre à la main, si absorbée dans sa lecture qu'elle n'eût pas d'abord aperçu sa sœur. Voilà ce que Scribe n'eût pas manqué de faire; voilà à quoi tu eusses dû songer, ô Molière! si tu eusses été vraiment épris de la vérité dramatique et amoureux de l'observation. Que ne vis-tu encore! nous te mettrions à l'école chez nous. Tu apprendrais que, pour faire de M. de Sotenville un chasseur dont l'imagination n'est remplie que de la perspective d'un cerf à courre, et du souvenir d'un cerf couru, il ne suffit pas de nous le peindre tel et d'en faire un gentilhomme niais et désœuvré. Non, ce qui fait le chasseur, c'est le costume. De nos jours, tu l'habillerais de pied en cap, tu lui mettrais la carnassière au côté, le fusil sur l'épaule, et tu ne le ferais pas entrer dans un salon sans être botté, crotté et escorté de ses chiens : voilà le comble de la vraisemblance! Tu pourrais, au besoin, te passer du caractère; mais le costume est indispensable.

Occupons-nous des costumes et des détails de la mise en scène, je le veux bien. L'oubli de l'ancien théâtre allait trop loin sur ce point, il faut en convenir. Je reconnais volontiers que les confidences d'Horace à Arnolfe, au beau milieu d'une place publique, ont quelque chose de difficile à admettre; mais inspirons-nous surtout de cette étude profonde du cœur qui fait le fond de la vieille comédie, nous rappelant que, sous les invraisemblances de la forme, amusante et vive, il y a des caractères vrais, des sentiments humains, des idées sérieuses et abondantes. Molière, absorbé par l'étude des grandes choses, se préoccupait médiocrement des petites, et nous, par une réaction mal avisée, nous poussons à l'extrême la vérité dans les petites choses sans trop nous inquiéter des grandes. Il habillait mal ses personnages, mais il les faisait bien parler. Nous habillons

mieux les nôtres, mais parlent-ils aussi bien que les siens? A vrai dire, il importerait peu que nos personnages fussent encore à se mouvoir dans ce vieux salon de l'ancienne comédie, uniformément tendu de vert, sans rideaux ni fenêtres, et meublé de deux fauteuils et de quatre chaises, pourvu que ce fussent des êtres vivants, animés de nos passions et en qui nous puissions voir en face nos vices et nos ridicules. Joignons la vérité dans la forme à la vérité dans le fond, rien de mieux; mais s'il fallait sacrifier l'une à l'autre, qu'à aucun prix ce ne soit la seconde qui s'efface devant la première.

Est-ce encore par amour de la vraisemblance théâtrale que l'auteur de la *Camaraderie* fait tenir à ses personnages des conversations si banales dans un style si décoloré? Eh quoi, lorsqu'on recommande à l'écrivain l'étude de la nature et la recherche du vrai, est-ce à dire qu'il doive tout prendre dans la nature sans discernement et sans choix, le laid comme le beau, le mauvais comme le bon, ce qui s'y présente de vulgaire et de banal comme ce qu'on y trouve d'élégant et de fin? Et si l'observateur n'est plus qu'un miroir à reproduire sans préférence tout ce qui passe devant lui, quel besoin avons-nous d'œuvres d'art qui ne montrent au vulgaire que ce que le vulgaire voit partout et tous les jours? Sans doute le dialogue comporte, comme tout le reste, une certaine vraisemblance dans la forme comme dans le fond; mais cette vraisemblance, qui exclut l'enflure et l'affectation, il faut la demander, non à la vulgarité du langage, mais au naturel des reparties et à la vivacité du discours, qualités qui n'excluent en rien l'élégance de la forme littéraire. Je ne connais pas, pour en revenir à ce maître éternellement vrai et éternellement beau, d'exemple plus frappant de ce que j'avance que le dialogue merveilleux qui ouvre la comédie du *Médecin malgré lui*. C'est l'homme du peuple se disputant avec sa compagne dans ce langage vif et pittoresque qui leur est propre. Les mots s'y répondent d'une façon si naturelle et si franche, qu'il semble qu'on n'eût pu dire autrement. L'art enfin y arrive à ce degré suprême de disparaître dans l'extrême simplicité, à ce point que chacun s'imaginerait volontiers qu'il en aurait pu faire autant, et que l'on songe à ce mot du poëte italien parlant des magiques jardins d'Armide : *L'arte, che tutto fa, nulla si scopre*, « l'art y fait tout et ne s'y voit en rien. » Mais, malgré tout cela, et c'est là ce que je tiens à faire remarquer, tout brusque, tout emporté et tout plébéien qu'il soit, le langage n'y est jamais trivial, et banal encore moins. C'est encore et toujours cette belle langue française que les autres peuples nous envient et qu'ils s'efforcent d'étudier et de connaître. Qu'il me soit permis de rappeler quelques mots de ce dialogue qu'on ne connaît assez que le jour où on le sait par cœur : « Il suffit que nous savons ce que nous

savons, et que tu fus bien heureuse de me trouver. — Qu'appelles-tu bien heureuse de te trouver? Un homme qui me réduit à l'hôpital, un débauché, un traître, qui mange tout ce que j'ai! — Tu as menti, j'en bois une partie. — Qui me vend, pièce à pièce, tout ce qui est dans le logis? — C'est vivre de ménage. — Qui m'a ôté jusqu'au lit que j'avais? — Tu t'en lèveras plus matin. — Enfin, qui ne laisse aucun meuble dans toute la maison? — On en déménage plus aisément. — J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. — Mets-les à terre. » Il faudrait tout citer, je m'arrête. Quel modèle de style, aisé sans être lâche, naturel sans être vulgaire! Ici enfin, c'est bien la nature qui dicte, mais c'est Molière qui écrit.

Il ne faut donc pas qu'on invoque une prétendue vraisemblance théâtrale pour venir, à ce titre, justifier la vulgarité d'un style sans relief et sans couleur. C'est un des plus graves reproches qui puissent être adressés à Scribe, que l'oubli de toute forme littéraire. Les écrivains sont, dans une certaine mesure, les dépositaires de la pureté de notre langue, et, lorsqu'après l'avoir reçue de leurs devanciers, ferme et vigoureuse, ils la transmettent à ceux qui les suivent, amollie et relâchée, ceux-ci sont en droit de leur en demander un compte sévère. Et l'on est obligé de reconnaître que l'influence de Scribe a été grande et des plus regrettables sur ce point. Nous la ressentons encore aujourd'hui, quoi qu'il y ait, chez quelques écrivains de la jeune école, des tentatives de renaissance littéraire; nous la ressentons encore, et cette langue, qui fut si justement estimée durant les deux derniers siècles, cette langue qui, aujourd'hui encore, va porter jusqu'au bout de la terre les idées de notre patrie, que toutes les nations saluent toujours comme le foyer du monde intellectuel; cette langue, si l'on n'y prend garde, ira bientôt pâlissant et s'effaçant comme ces vieilles fresques négligées et délabrées, où l'on ne retrouve plus qu'un souvenir confus de la pensée des maîtres.

IV

Il y a assurément du comique dans Scribe, non pas peut-être du plus fin ni du plus franc, mais du comique qui toutefois n'est dénué, à l'occasion, ni de finesse, ni même de franchise. C'est une gaieté tempérée et une satire timide, qui semblent avoir peur d'aller au fond des choses. Est-ce bienveillance naturelle? Est-ce calcul? On ne sait. Quelle que soit la valeur des pièces qui, dans ce théâtre, portent le nom de comédies, et que j'ai admirées surtout au point de vue de

l'action et de la conduite, c'est ordinairement dans le vaudeville de Scribe qu'il faut aller chercher sa comédie véritable. La liste serait longue des vaudevilles de son théâtre qui ont, à juste titre, égayé le public de la Restauration et de la monarchie de Juillet. On peut rappeler principalement *le Charlatanisme*[1], *l'Ours et le Pacha*[2], *les Deux Précepteurs*[3], *les Premières Amours*, *Frontin Mari-Garçon*[4], *le Diplomate*[5], *l'Ambassadeur*[6] et *les Manteaux*[7]. Dans toutes les œuvres que je viens de citer, et dans quelques autres que je pourrais y joindre encore, on trouve une gaieté franche, empruntée parfois à d'amusants caractères, mais le plus souvent à l'heureuse succession des situations comiques, enfin et surtout une action vive et leste, où les personnages s'agitent jusqu'au dernier moment de l'*imbroglio*.

J'ai déjà parlé du *Diplomate*, qui est, à mon sens, une des œuvres les plus heureuses de l'écrivain : je n'y veux donc pas insister. Mais il y faut admirer le talent de l'auteur à placer son héros dans des situations parfaitement imaginées pour obtenir l'effet comique, à ce point qu'avec plus de verve dans l'art du dialogue, plus de trait dans l'esprit et un style plus ferme et plus serré, les auteurs du *Diplomate* (car il faut citer aussi M. G. Delavigne, collaborateur de Scribe) en eussent fait une petite comédie presque irréprochable. Il en faut dire autant de la plupart des vaudevilles que je viens de nommer : ce n'est plus ce dialogue fin et joyeux des maîtres de la comédie découlant à la fois de la situation et du frottement des caractères : ici, les caractères sont rares, et c'est dans l'habile arrangement des situations mêmes que se placent l'esprit et la gaieté. Cet esprit s'y trouve, en quelque sorte, à l'état latent, ne brillant pas ordinairement dans le trait et l'art du dialogue; on le sent plus qu'on ne le voit; il est partout dans l'*imbroglio* et presque nulle part dans le texte. Toutefois, *l'Ambassadeur* nous offre un heureux caractère d'intrigant à la façon de l'ancienne comédie; *les Deux Précepteurs*, *Frontin Mari-Garçon*, *le Charlatanisme*, présentent aussi des caractères habilement tracés; et si l'esprit du dialogue le cède généralement à l'esprit des combinaisons, ce n'est pas à dire qu'il n'y ait aussi dans les vaudevilles de Scribe des scènes écrites avec gaieté et des mots vraiment heureux. De ces derniers est le mot de *l'Ours et le Pacha* : « Prenez mon ours, »

[1] En collaboration avec M. Mazères.
[2] Avec M. Saintine
[3] Avec M. Moreau.
[4] Avec M. Mélesville.
[5] Avec M. G. Delavigne.
[6] Avec M. Mélesville.
[7] Avec MM. Varner et Dupin.

qui méritait de passer à l'état de proverbe et qui y est presque arrivé.

Citons encore un passage d'un bon comique, emprunté à *Frontin Mari-Garçon*, où Scribe, en prenant les costumes du XVIIIe siècle, en prend en partie le style vif et les allures dégagées. Frontin a introduit chez le comte, son maître, une jeune paysanne qu'il a épousée secrètement. Le comte, qui a remarqué la jeune fille dans le village, ne voit dans son introduction au château qu'une attention du valet. Mais la comtesse, à laquelle il a dit que Denise (c'est le nom de la villageoise) était femme de Frontin, lui vient conter fort innocemment qu'elle a aperçu les deux époux qui s'embrassaient furtivement dans un coin du château. Alors, grand courroux du comte, qui interroge son valet sur cet excès d'audace. — « Eh bien! oui, monsieur, dit Frontin, c'est la vérité; je l'ai embrassée, mais dans votre intérêt : j'ai vu que madame la comtesse avait des doutes sur la réalité de l'histoire que j'ai été obligé de composer pour vous rendre service. Il fallait confirmer son erreur, dissiper tous les soupçons; j'ai pris alors un parti désespéré : je l'ai embrassée en dissimulant; c'était la meilleure manière de cacher notre jeu; et ce baiser que j'ai donné à Denise est peut-être ce que j'ai fait aujourd'hui de plus utile pour vous. Mais on aurait beau s'exposer, se dévouer pour les maîtres, ils trouveraient encore qu'on n'a pas assez fait pour eux.. — Si fait, si fait; je trouve au contraire que ton zèle t'emporte trop loin, et j'ai quelque arrière-pensée que tu dissimulais pour ton compte. » Voilà des traits de comédie aisés et naturels, où le style même profite évidemment de la franchise des saillies! Et ce passage vient à l'appui d'une remarque que j'ai eu, plus haut, l'occasion de faire sur notre écrivain. La trop grande actualité de ses œuvres, ai-je dit, lui nuit nécessairement auprès de nous, puisqu'en s'efforçant, si je puis parler ainsi, d'être de mode en 1830 ou en 1840, il devait cesser de l'être en 1860. Il se produit alors ce résultat, qui semble d'abord étrange et qui est nécessaire, que tandis que les types qu'il empruntait à la société de son temps ont vieilli, ceux dans lesquels il s'inspirait du théâtre de l'ancien régime sont demeurés plus jeunes aux yeux du lecteur : ce dont l'on ne devra pas s'étonner si l'on songe que là où Scribe s'est le moins préoccupé de plaire au public du jour, sa comédie, étant plus générale, devait se trouver plus vraie. C'est ainsi que les valets de l'ancien répertoire, que nous rencontrons quelquefois chez lui, nous présentent un des types comiques qu'il a le mieux réussis. Le personnage de Saint-Jean, dans *l'Ambassadeur*, et celui de Lolive, dans *le Menteur véridique*[1], viennent, avec Frontin, fournir la preuve de ce que j'avance.

[1] Collaborateur, M. Mélesville.

Je ne puis parler du comique dans Scribe sans donner une mention spéciale aux *Manteaux*, œuvre pleine de gaieté et d'entrain. C'est, si l'on s'en souvient, l'histoire d'un tailleur qui, pour avoir prélevé sur douze manteaux semblables de quoi s'en faire un treizième, se trouve, par l'effet de ce vêtement, signe de ralliement pour des conspirateurs, impliqué dans un complot, où il joue une part beaucoup plus active qu'il ne voudrait, tout en restant parfaitement étranger à la connaissance de ce qui s'y passe. De là, un *imbroglio* fort amusant, où le tailleur, grandement compromis, n'est sauvé que par le hasard, le collaborateur le plus ordinaire de Scribe, un avis mystérieux étant parvenu au prince dans un habit qu'on lui porte de la part du prétendu conspirateur. Il y a, à la fin des *Manteaux*, un mot fort joli à mon sens, parce qu'il peint l'homme, tailleur avant tout et conspirateur par le pur effet du hasard : c'est lorsque Blum, sauvé des périls qu'il a courus, prend à peine le temps de se tourner vers sa fiancée en lui disant : « Ah! mademoiselle Brigitte, nous serons donc mariés, » et demande aussitôt à la personne qui a porté l'habit au prince : « Et, dites-moi, monseigneur avait-il l'air content de son habit? Lui allait-il bien? — A merveille. — C'est ce qu'il m'a semblé en l'essayant. »

Ce tailleur, qui détourne sa part du drap qu'on lui confie, et qui n'en est puni que par ses angoisses de conspirateur malgré lui, nous donne à peu près la mesure de la satire ordinaire dans l'œuvre de Scribe : il est rare qu'on la voie aller au delà. Cet écrivain fait penser au poète satirique qui raillait tel consul de Rome sur ses cheveux mal teints, tel autre sur la longueur et la forme de son nez. Rarement ose-t-il attaquer le vice en face : un peu d'intrigue chez les hommes, l'habile emploi des spasmes et des migraines chez les femmes, voilà presque les seuls griefs qu'il relève contre la société de son temps. Heureux temps! Ici encore, pourtant, il faut faire quelques exceptions. On trouve une certaine satire dans *le Charlatanisme*, dans *la Camaraderie*, qui reproduit la même idée, avec plus d'art, mais moins d'entrain, et qui est à ce vaudeville ce que *le Verre d'eau* est au *Diplomate*, et surtout enfin dans *Bertrand et Raton*, qui me semble, comme je l'ai dit, le véritable chef-d'œuvre de son auteur. Si je n'insiste pas davantage d'ailleurs sur ces trois ouvrages, c'est que tout a été dit sur ce vaudeville et ces comédies, justement estimés, et que l'on vient trop tard pour en parler aujourd'hui. Peut-être pourrait-on citer encore quelques autres essais de satire dans l'œuvre de notre écrivain; mais ces exceptions, qui ne font que confirmer la règle, n'empêchent pas qu'on ne puisse, à bon droit, reprocher à Scribe d'avoir trop sacrifié cet élément vital de la bonne comédie. Comment nier que, sans la satire, le théâtre

comique est presque sans enseignement et sans portée? A quoi réduisez-vous alors l'auteur comique, et qu'est-ce qu'un art dont on ne peut plus guère dire que ce que Perrin Dandin disait de la torture :

Bon ! cela fait toujours passer une heure ou deux.

On peut invoquer, à la justification de Scribe, la tendance bienveillante d'un esprit naturellement conciliant. Mais je n'admets pas une telle bienveillance dans un art qui, cultivé avec dignité, satisfait aux exigences de la conscience la plus délicate, puisque nous devons en exclure évidemment toute aigreur et toute attaque personnelle, et que l'auteur comique doit apporter autant de soin à éviter les personnalités qu'à poursuivre la satire. Ce n'est pas remédier au mal que fermer les yeux pour ne le point voir : ce parti pris ressemble trop à la sensibilité de ces gens riches qui ne peuvent supporter le spectacle ni même le récit de la misère, et Scribe, qui raille souvent les femmes nerveuses et impressionnables, me semble lui-même un peu nerveux sur ce point. Il est bon que nous ayons parfois sous les yeux le spectacle de la misère : nous en pouvons retirer d'utiles et de profonds enseignements.

Si l'auteur de *la Camaraderie* lance, dans d'autres œuvres, quelques traits railleurs en passant, ils ont d'ailleurs ce défaut, que j'ai relevé dans ses types, d'être pris bien plutôt dans son imagination que dans la nature même des choses. Ils arrivent ainsi à tourner au procédé, et, pour en citer un exemple, un des procédés comiques les plus ordinaires à Scribe, qui parfois peut tomber juste, mais souvent aussi frapper à côté, c'est le paradoxe passé à l'état chronique, le parti pris de choisir toujours le contrepied de l'opinion commune et de l'ordre de choses vraisemblable. Ainsi, ce mot de *la Camaraderie :* « Il ne sait rien. — Mettez-le dans l'instruction publique, » n'en est qu'un exemple pris entre mille. Il est convenu que, chez Scribe, un ministre de la police ne sait rien de ce qui se passe, un diplomate est un niais, les gens sérieux sont des enfants et les enfants des gens sérieux. C'est, en effet, un moyen de comédie fort heureux que celui qui montre les hommes et les choses hors de la place qui leur convient : « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. » Mais ce moyen, poussé au système et au parti pris, cesse alors de produire son effet en dépassant le but. Qu'on nous montre un homme, chargé de veiller à la sûreté d'une ville, qui est le dernier à savoir ce qui s'y fait et ce qui s'y dit, soit, voilà du bon comique; mais que, toutes les fois qu'il sera question d'un ministre de police, il en soit ainsi, et que toujours il se trouve quelqu'un en scène pour ajouter : « C'est dans son emploi, » voilà qui

tourne au procédé. Ce parti pris de renverser l'état de choses reconnu pour en obtenir, à tort ou à raison, un moyen de comédie, a poussé Scribe à fausser certains caractères historiques trop connus pour être changés. C'est ainsi que, dans les *Contes de la reine de de Navarre*, Charles-Quint joue à peu près le rôle de Bartholo, contre toutes les idées reçues et recevables. Ce n'est pas qu'il y soit un sot, mais il y reste dupe, et cela choque un peu trop le sentiment historique. Ce système est appliqué par Scribe dans les plus petites choses, et avec un abus de redites que sa fécondité rendait inévitable. On ne parle pas, dans ses œuvres, de salon de cent couverts sans faire observer qu'en se serrant un peu, on y tiendra soixante; une femme ne s'y trouve pas mal sans que quelqu'un ne l'approuve de le faire à propos ou ne blâme, au contraire, l'inopportunité de son évanouissement; enfin, Scribe, qui n'a plus de médecin à la façon de Molière, ne laisse pas toutefois passer une seule fois le mot de médecin sans y joindre quelques traits bénignement malins, qui se reproduisent avec la régularité d'un refrain. Il ne faut pourtant pas abuser de certains effets plus ou moins piquants, sous peine d'y habituer un peu trop le public, qui y devient insensible, comme Mithridate au poison. Il eût été très piquant de trouver dans le théâtre de Scribe une femme s'évanouissant de bonne foi, et ce fait, s'il s'y fût présenté, eût assurément causé au spectateur une surprise des plus agréables.

En somme, Scribe ne manque pas de comique, mais son comique manque de satire. De plus, le trop grand nombre d'œuvres qu'il composa, ou auxquelles il collabora, l'entraîna à pousser jusqu'à l'abus l'emploi de certains expédients et procédés de comédie empruntés plutôt à un système préconçu qu'à l'étude du vrai et à l'observation.

V

Une étude de ce genre ne serait pas complète si nous n'examinions quelle place l'écrivain a donnée à l'amour dans son œuvre, et quelle peinture il en a faite. Nous touchons ici à la partie faible de l'œuvre de Scribe. L'amour prend une place importante dans son théâtre; mais il n'est animé, le plus souvent, que d'une chaleur factice, et ne s'y présente guère qu'à l'état de trompe-l'œil. Si nous l'y rencontrons empreint d'un certain cachet de vérité, comme dans les personnages de Stanislas dans *Michel et Christine*, de Camille dans *la Demoiselle à marier*, d'Agathe dans *l'Héritière*, de Caroline dans

la Marraine, et enfin d'Eric et de Christine dans *Bertrand et Raton*, c'est un sentiment doux et tendre, qui va rarement à la passion, et n'emqêche guère ses victimes de dormir. Elles disent bien quelquefois qu'elles aiment pour la vie ou qu'elles mourront de désespoir; mais le sceptique auteur des *Premières Amours* leur a fait dire tant de fois la même chose, qu'il n'y croit plus guère, et le spectateur non plus. Scribe a beaucoup de jeunes premiers, mais peu d'amoureux. Pour la passion véritable, excessivement rare chez lui, nous la trouvons pourtant poussée même jusqu'à l'exaltation, dans *Une Chaîne;* bien comprise, mais choquante à cause de la situation supposée des personnages, dans *Rodolphe*, vaudeville imité d'un petit drame de Gœthe[1]; enfin, intéressante et juste dans *Bataille de Dames*.

Si le sentiment vrai de l'amour fait souvent défaut au talent de Scribe, ce qui manque surtout dans ses écrits, à la peinture de cette passion, c'est l'élévation des idées et, il faut bien le dire, le souffle poétique. Le lecteur se sent d'autant plus frappé de l'absence de poésie dans le théâtre de cet auteur, qu'il est en ceci inférieur à presque tous ses contemporains. La comédie moderne, qui, pour la gaieté, est, sans contredit, bien en arrière de celle du XVIIe siècle, a, bien plus que celle-ci, et, disons-le, bien mieux aussi, poursuivi l'étude des sentiments amoureux, auxquels elle emprunte des developpements poétiques très brillants en même temps que très vrais. On peut lui reprocher un excès de lyrisme à cet égard; c'est ce que, pour mon compte, je ne ferai pas. Tout homme est poète une fois au moins dans sa vie : c'est le jour où il est amoureux. J'admettrai donc, comme étant d'une grande vérité et d'un effet heureux, une certaine dose de lyrisme et une richesse d'imagination dont le déploiement devra toutefois se subordonner aux exigences de l'activité théâtrale, lorsque l'écrivain attribuera ces qualités à des cœurs jeunes et amoureux. C'est ce que non-seulement l'on doit admettre, mais demander, et je me félicite de la supériorité qu'a, sous ce rapport, la scène contemporaine sur celles qui l'ont précédée.

Ce sentiment de la poésie dans l'amour, par où excelle le théâtre actuel, semble étranger à l'auteur de *la Camaraderie*, doué, avec un esprit très inventif, d'une médiocre imagination. Ses amoureux ne sont rien moins que des Roméo, et ne rêvent guère plus que des gens d'affaires. S'ils s'exaltent, c'est, le plus souvent, à froid. Leur idéal, qui a généralement le mérite d'être honnête, a rarement celui d'être élevé. Aussi, a-t-on si souvent adressé à ce théâtre le reproche de faire l'apologie des idées bourgeoises, et de couper les ailes à l'enthousiasme, qu'il semble banal de le reproduire maintenant. Il

[1] Collaborateur, M. Mélesville.

faut le dire pourtant, il n'est que trop mérité, et les partisans quand même de Scribe ont pu plus facilement le nier que le combattre. Je ne demande pas que les amoureux de théâtre ne s'offrent à nous qu'avec une guitare en bandoulière, et qu'ils ne fassent leurs déclarations qu'en sérénade ; mais ce que je ne puis admettre, c'est qu'à cet âge heureux, où, sous le joyeux rayon de soleil que fait jaillir sur nous la révélation d'un amour jeune et pur, les plus épris se prennent à rêver, et les plus endurcis s'étonnent de trouver des grâces inconnues à l'éclat du feuillage sous le ciel bleu, les héros de comédie n'empruntent leur charme qu'à une épaulette ou à quelque avantage de ce genre, et que, lorsqu'ils vont au bois, ce ne soit jamais qu'au bois de Boulogne. J'avoue que la plupart des héros amoureux de Scribe me font mal augurer des jeunes filles de son théâtre, et voyant ce qu'elles rêvent à vingt ans, je me demande avec inquiétude à quoi elles penseront à quarante.

Qu'on ne me dise pas que tel est le monde, et que la plupart des jeunes filles n'y sont pas ce que les font les poètes. Quoiqu'il y ait du vrai en ceci, disons que, si la femme ne sent guère la poésie, fût-ce même à vingt ans, elle l'inspire du moins, et, après l'avoir inspirée, elle la subit à son tour. Il est donc permis à l'écrivain de prêter à son héroïne quelque reflet des sentiments élevés qu'elle inspire. S'il est d'ailleurs un point où il soit en droit d'idéaliser assez librement, et de dépasser même en quelque chose la mesure du vrai, c'est assurément en celui-ci. Il n'est même pas mauvais que l'écrivain soit lui-même quelque peu épris de son héroïne, comme Pygmalion de sa Galatée, dût-il en flatter un peu la peinture. Malheureusement, on ne sent pas chez Scribe cette folie artistique du sculpteur grec.

J'accorde que le lyrisme de l'école moderne outre parfois la mesure, et je n'approuve plus l'écrivain lorsque, ne pouvant résister à l'envie d'émettre quelque idée poétique et rêveuse, il la prête, contre toute vérité, à un personnage incapable d'accès élégiaques. Mais, je l'ai dit, les amoureux sont poètes, et le dialogue peut prendre dans leur bouche une certaine élévation d'idées et de sentiments, sans que l'écrivain doive être accusé de sortir de la vérité. L'étude du côté banal de l'amour, en admettant que le prosaïsme de Scribe soit plus vrai qu'une certaine dose de poésie, n'en serait pas moins une déplorable et fausse application de la vraisemblance dramatique. Une telle voie ne conduirait plus à la réalité, mais au réalisme. L'école réaliste, avec laquelle l'auteur de *la Camaraderie* a quelque chose de commun, partant d'une idée exacte, la recherche du vrai, arrive, en la poussant à l'extrême, à cette étrange conclusion, l'étude du laid et du banal. Une telle école se juge par ses œuvres, puisqu'aussi

bien le beau et le noble existent dans la nature non moins que le laid et le banal, et que les vierges de Raphaël sont assurément aussi vraies que les types de femmes des réalistes. Ne semble-t-il pas, du reste, que l'auteur des *Femmes Savantes* avait pris soin de réfuter à l'avance de pareilles théories, lorsqu'il faisait dire par l'une des deux sœurs à l'autre :

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler ;
> Et ce n'est pas du tout la prendre pour modèle,
> Ma sœur, que de tousser et de cracher comme elle.

Ne pourrait-on pas dire, en effet, que l'école du réalisme use ses efforts et son talent à *tousser* et à *cracher* comme la nature, tandis qu'elle les devait employer à l'imiter *par les beaux côtés?*

Si Scribe met rarement de la passion dans l'amour, s'il n'y met presque jamais de la poésie, au moins y fait-il entrer une certaine sensibilité douce et tendre, qui donne à quelques-uns de ses vaudevilles et à quelques scènes de ses œuvres de longue haleine le mérite de petits drames intimes véritablement réussis, qu'on peut considérer comme des modèles du genre. De ces vaudevilles, j'en ai énuméré plusieurs, et j'y ai joint la partie amoureuse de *Bertrand et Raton.* On peut mentionner ici, dans un ordre d'idées différent, puisqu'il s'agit d'amitié fraternelle, la scène vraiment touchante et traitée avec un art infini où, dans les *Contes de la Reine de Navarre*, Marguerite amène insensiblement François Ier, captif à Madrid, à prendre quelque nourriture, lorsqu'elle le soupçonne, à juste titre, d'être résolu à se laisser mourir de faim dans sa prison.

Mais il devait nécessairement survenir, en matière de sentiment, un fait analogue à celui que nous avons observé en recherchant le comique dans Scribe ; j'entends que cet écrivain, toujours soigneux d'étudier l'effet produit sur le public et les moyens de le produire, en arrivât parfois à substituer à un sentiment vrai une sensibilité factice, obtenue, sans émotion, par l'emploi et l'application de procédés et d'expédients scéniques, dont il eût pu, au besoin, donner la recette au premier venu. Dans beaucoup de ses œuvres si nombreuses, Scribe veut nous émouvoir sans prendre le temps de s'émouvoir lui-même. Les pièces qu'il composa alors peuvent un moment nous faire illusion et surprendre notre émotion; mais le sentiment, que nous avons cru y trouver d'abord, ne résiste pas à un examen attentif. Les écrivains ont tort de croire que les procédés puissent jamais remplacer l'art véritable, qui n'émane que d'une impression profonde et vivement sentie. Lecteurs ou spectateurs, nous ne sommes pas, entre les mains de l'artiste, semblables à des pou-

pées, dont un enfant peut, à son gré, faire mouvoir les ressorts, et l'on ne nous échauffe pas en restant froid. Il faut en revenir ici à cet éternel précepte d'Horace, qui ne connaît qu'un procédé pour produire l'émotion, et qui dit au poète : « Si tu veux nous faire pleurer, commence par pleurer toi-même. »

Il arrive même, en littérature, que l'expression d'un sentiment dont l'auteur ne nous paraît pas avoir en lui l'impression véritable, n'aboutit, loin de nous toucher, qu'à un effet qui nous choque et nous irrite, et cet effet se produit d'autant plus que le sentiment est plus vrai et plus pénétrant. Tel est celui que produit sur de vrais croyants la prédication d'un homme qui n'a pas la foi. Pour qu'il en soit ainsi, il n'est même pas nécessaire que l'écrivain parle directement contre sa pensée, il suffit qu'au moment même où il parle, il ne se représente pas les choses avec cet entraînement qui se communique de lui à son lecteur; qu'enfin, dans l'instant où il veut émouvoir, il ne se préoccupe pas d'être ému. A quel signe distingue-t-on le sentiment vrai de celui qui n'est obtenu qu'à l'aide de procédés froidement calculés? Les nuances sont ici tellement délicates que ce sont choses qui se sentent et ne s'analysent pas. Qui pourra dire pourquoi peu de paroles à la scène sont aussi touchantes que ce simple mot, qui termine le monologue où Figaro énumère, avec une apparente gaieté, les amertumes et les dégoûts de sa vie : « Ah! Suzon, Suzon, Suzon, que tu me causes de tourment! » Quoi qu'il en soit, cette distinction, difficile à délimiter, existe si réellement, qu'il ne faut pas chercher d'autre cause du discrédit où un dramaturge moderne a jeté l'emploi des sentiments les plus respectables, tels que le souvenir pieux qui s'attache aux objets venus d'une main que nous avons aimée. S'il est une émotion vraie en elle-même et qui doive parler aux cœurs les plus endurcis, c'est celle qu'éveille en nous le souvenir sacré d'un père et d'une mère. Si donc nous ne ressentons qu'une impression désagréable et irritante de l'emploi qu'on en fait dans certains de nos drames, c'est que nous y comprenons, sans même nous en rendre compte, que l'auteur n'a pas eu le temps de sentir tout ce qu'il écrit, et que nous ne trouvons qu'un procédé là où nous voudrions un mot venu du cœur. Il se produit alors en nous une réaction d'autant plus grande que le sentiment exprimé nous touche de plus près, parce qu'il n'est rien de si choquant que l'expression fausse d'un sentiment vrai.

VI

Certaines mères de famille trouvent Scribe moral, parce qu'il n'est pas passionné. Il serait peut-être alors plus juste de dire qu'il n'est pas immoral. Est-il certain d'ailleurs que ce soit au plus ou moins de passion qui s'y rencontre qu'on doive apprécier la moralité d'un écrivain, et ne pourrait-on pas dire que l'amour même est d'autant plus pur que la passion est plus profonde et plus véritable? Ce qu'il faut reconnaître, du moins, c'est que Scribe évite généralement cette peinture trop vive des passions, qui offre peut-être plus de danger que d'enseignement; mais si sa moralité n'est ordinairement pas hasardée, on doit avouer aussi qu'elle n'est ni bien profonde ni bien solide. Honnête homme d'instinct plus que de réflexion, il adopte la morale commune, sans hésitations et sans doute; et, sur ce point, il affirme et ne discute pas. Redoutant, du reste, l'exagération en toutes choses, il ne se laisse guère plus emporter par l'amour du bien que par les entraînements des passions mauvaises, et ici, comme ailleurs, il semble arborer la devise : *ne quid nimis.* Il aboutit ainsi à une morale douce et facile, qui va l'amble, sans secousses. comme le cheval d'un médecin de campagne; morale négative peut-être, faite pour les gens qui craignent les révolutions et les changements, mais qui serait la bonne au dire de ceux qui pensent de la comédie ce que Figaro pensait des grands seigneurs, et qui croient qu'elle nous fait assez de bien quand elle ne nous fait pas de mal.

Cette morale, sévère pour la conclusion de l'œuvre, et qui conduit toujours ses personnages vers un but honnête et permis, est d'ailleurs assez accommodante en ce qui touche les détails du dialogue et la gaieté de l'action. Pourvu que l'auteur arrive au gîte qu'elle lui désigne pour le moment où la toile doit tomber, elle lui permet de s'égarer parfois dans des sentiers où il se rencontre avec le prétendu bonhomme auteur de *la Coupe enchantée.* Ne regrette-t-on pas, par exemple, de trouver dans le théâtre de Scribe des œuvres telles que *la Chanoinesse*[1], *le Soprano*[2], et dans beaucoup de ses vaudevilles des réticences et des équivoques, plus dangereuses, à tout prendre, et moins franches que les crudités rabelaisiennes? Il faudrait, pour que Scribe méritât pleinement la réputation de moralité qu'on lui a faite, et qui est juste à de certains égards, qu'il com-

[1] Collaborateur, M. F. Cornu.
[2] Collaborateur, M. Mélesville.

mençât par ne pas imiter ces *lazzaroni* qui injurient le saint devant lequel ils s'agenouillent. Je ne suis pas d'avis qu'en ces matières tout est bien qui finit bien.

Cette réserve faite pour quelques-unes de ses pièces et le détail de quelques autres, il est vrai que l'ensemble des œuvres de Scribe présente une morale assez satisfaisante, bien qu'elle soit un peu négative. Les personnages de son théâtre arrivent au but désiré par des moyens que notre sens moral ne réprouve généralement pas; mais comme l'action, du reste, se rattache plutôt à une suite d'incidents et de péripéties qu'à des développements de caractères, il est telles des pièces de ce théâtre dont il est impossible de dégager aucune moralité. Celles-ci nous amusent un moment, sans nous pousser ni au mal ni au bien; elles ne sont pas morales, à proprement parler; mais elles ne sont pas non plus immorales, et il faut avouer que cela est déjà quelque chose.

Le drame d'*une Chaîne*, où Scribe a peint le plus vivement la passion, n'en est pas moins celle de ses œuvres d'où ressort, à mon sens, la morale la plus nette et la plus sûre. En assistant aux déchirements que Mme de Saint-Géran subit sous l'empire d'un amour violent et coupable, le spectateur la plaint sans l'approuver, combinant ainsi les deux prescriptions de cette pensée toute chrétienne du Tartufe :

Il faut haïr le vice et non le vicieux,

Et du spectacle des angoisses où cette femme est jetée par sa faute, ressort, ce me semble, un saisissant enseignement.

Le Charlatanisme et *la Camaraderie* sont, après ce drame, les œuvres de Scribe qui ont le plus de prétentions à renfermer des aperçus moraux. L'auteur s'y montre assurément ennemi de l'intrigue et des coteries. Toutefois, je n'aime pas la conclusion décourageante à laquelle il aboutit, puisqu'il semble en résulter que les voies que lui-même il réprouve sont les seules à peu près par où le talent puisse parvenir à se faire une place au même prix que la médiocrité. L'honnêteté de l'auteur perce, je le sais, dans plusieurs passages de ces deux œuvres, et surtout dans l'éclat de l'indignation qui saisit Edmond de Varenne dans *la Camaraderie*, lorsqu'il comprend au milieu de quels hommes il est tombé; mais l'ensemble de ces deux pièces, d'où la moralité ressort plus nettement aux yeux du spectateur que de quelques maximes jetées en passant, ne présente qu'une conclusion boiteuse, car c'est au charlatanisme et à la camaraderie que le médecin du vaudeville et l'avocat de la comédie finissent par devoir leur succès. A la vérité, ils l'ignorent; mais le public le sait, et que doit-il en conclure? Le titre véritable de chacune de ces deux

œuvres devrait être, il me semble, « *l'Intrigant sans le savoir.* » L'auteur se rend ainsi complice de ce qu'il désapprouve, et ses héros mêmes le sont, qui en acceptent les bénéfices. L'histoire raconte que, lorsque Sextus Pompée reçut à bord de sa flotte, dans la rade de Misène, ses deux rivaux, Antoine et Octave, un des lieutenants, le prenant à part, lui proposa de mettre à la voile et de lui livrer ainsi ses ennemis trop confiants; mais que Pompée, n'osant commettre cette trahison, lui répondit : « Pourquoi me l'as-tu demandé? Il eût fallu le faire sans me le dire. » Le médecin Rémy et l'avocat Edmond de Varenne ont un peu l'honnêteté de Sextus Pompée. Ils ont ceci de commun, je le sais, avec beaucoup de gens, qui profitent volontiers du mal qu'ils rougiraient de faire. Mais une telle honnêteté est-elle bien suffisante?

Si la comédie de *Bertrand et Raton* doit se traduire en un conseil donné aux esprits bornés (mais qui donc se reconnaîtra pour un esprit borné?) de ne point entrer en conspiration avec des hommes plus fins et plus rusés qu'ils ne le sont eux-mêmes, l'idée est juste et le conseil est bon. Mais on a reproché à cette comédie de ne nous présenter, parmi tous les hommes d'Etat qui s'y agitent, aucun homme de bien, sur qui la pensée du spectateur puisse se reposer de ce conflit d'intérêts et d'égoïsmes. Scribe ne croyait-il pas à la loyauté des hommes publics? Si je reproduis ce reproche, c'est qu'on l'a généralisé, et qu'on a souvent relevé dans son théâtre le manque d'enthousiasme et un certain scepticisme à l'égard des grands sentiments. L'accusation est juste, et la remarque que j'en ai faite, en ce qui touche l'amour, peut s'étendre à l'ensemble des pensées développées dans les œuvres de Scribe. Ce qui manque ici à l'auteur de *Bertrand et Raton*, c'est un peu de jeunesse. Cette jeunesse dont je parle, je connais des vieillards qui la conservent sous leurs cheveux blancs, et pour qu'elle ait résisté aux plus dures leçons de l'expérience, ne donne-t-elle pas à penser que ces hommes sont dans le vrai, et qu'une telle foi vaut démonstration? Ces hommes qui, trompés vingt fois, aiment mieux jouer encore le rôle de dupes volontaires que de tomber dans un scepticisme qui les rabaisserait à leurs yeux, le poëte les doit prendre pour modèles; car, le jour où il renonce à l'enthousiasme, il abandonne ce qui fait sa force, il perd cet amour passionné du bien et ce mépris vigoureux du mal qui fait les Molière et les Shakespeare.

C'est à l'absence d'enthousiasme qu'on peut attribuer l'effacement de la morale de Scribe. On dirait que ce n'est que parce qu'il sent lui-même son scepticisme et qu'il craint de s'y laisser entraîner trop loin, qu'il se rattache aux idées de la morale commune avec une foi aveugle, mais moins par ardeur et par conviction que par néces-

sité de conclure et crainte d'errer sans gouvernail. Il est certain que ce n'est pas un des moindres inconvénients du scepticisme que d'ôter toute espèce de but et de tendance à ses adeptes, et qu'il serait impossible à un homme, qui en ferait entièrement et sincèrement profession, d'être artiste ou écrivain. L'auteur de *Bertrand et Raton* comprend, après tout, le besoin de se rallier à des principes, et il le fait; mais lorsqu'il les enseigne, ce n'est pas d'abondance et avec effusion. C'est un disciple converti, mais ce n'est point un apôtre. Aussi, ne s'élève-t-il pas à la hauteur où l'enthousiasme peut pousser ceux qu'il inspire. Lorsqu'il est contraint par son sujet à traiter de grands sentiments, soit en amour, soit dans quelque ordre d'idées différent, on croit voir un sourire qui se dessine sur ses lèvres, et le naturel de l'incrédule perce à travers les paroles du croyant. Ainsi que Faust, il semble avoir toujours derrière lui *l'Esprit qui nie*, comme Méphistophélès se désigne lui-même. Aussi, le doute qui caractérise quelques-unes de ses œuvres empêche qu'une conviction suffisante ne se dégage des autres; et, lors même qu'il développe de bonne foi une idée juste et vraie, l'essor de sa pensée, entravé par un reste de scepticisme, n'atteint pas au delà d'une certaine hauteur, de telle sorte que son idéal reste entaché de médiocrité.

VII

Il ne serait pas juste de vouloir juger Scribe d'une façon complète sans tenir compte de ce qui s'était produit immédiatement avant lui, et de ce qu'il a trouvé dans la carrière au moment où il y entrait. L'époque inféconde après laquelle venaient les littérateurs de la Restauration leur rendait la tâche singulièrement difficile en leur laissant presque tout à créer, et ce n'est pas une des moindres justifications de Scribe que les comédies de Picard et d'Alexandre Duval. Sans doute, on eût pu souhaiter qu'à cette époque de renaissance littéraire un esprit plus ferme et plus puissant se mît à la tête du mouvement au théâtre; mais, après l'assoupissement politique d'où la France venait de sortir, les plus vaillants se portaient vers la tribune et le journalisme, et si Scribe, devenu le chef de la jeune école dramatique, ne réunissait pas toutes les conditions qu'il eût fallu pour donner à cette restauration toute son importance, au moins lui devons-nous tenir compte de l'activité qu'il sut donner, par son talent à former l'intrigue, à cette scène si languissante avant lui. Tandis que le Théâtre-Français, oublieux du mouvement produit,

continuait, sous la Restauration, à se rallier à l'école littéraire de l'Empire, il abordait en réformateur le petit théâtre de Madame, et, sous forme de vaudeville, créait une comédie qui, en demeurant inférieure à celle du XVIIe et même du XVIIIe siècle, marquait un progrès sur celle qui l'avait immédiatement précédée. Mais tel qui brille dans la conquête s'éclipse parfois dans l'administration du pays conquis; et, s'il n'est pas vrai de dire que Scribe s'éclipsa dans la faveur publique, puisque cette faveur lui fut conservée jusqu'à ses derniers temps, il faut avouer que son talent s'est un peu amolli dans l'occupation de ce poste, où il s'était vaillamment établi, et que l'auteur comique n'a pas tenu tout ce que le vaudevilliste avait promis.

Quoi qu'il en soit, comme peu d'écrivains ont obtenu le crédit dont il a joui durant de longues années, son influence ne pouvait manquer d'être et a été, en effet, considérable sur la littérature dramatique de ce temps-ci. On peut se demander si cette influence fut bonne ou mauvaise. Heureuse, si on la considère sous le rapport de l'entrain scénique qu'elle a donné au théâtre moderne, elle pèche par l'excès de cette qualité qu'elle développe au détriment des autres. Aussi tend-elle à créer une école qui cherche l'effet dramatique en dehors de l'observation et de l'étude des caractères, et qui, tout entière à l'agencement des scènes, arrive à l'abandon complet de la forme littéraire [1]. Il semble que Scribe, voulant inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire de l'art dramatique, ait regardé autour de lui, et, voyant que le XVIIe siècle avait eu l'observation profonde et le rire éclatant, le XVIIIe l'élégance suprême et les grâces raffinées, ait cherché quelque chose en dehors de ce qui avait été, et, pour être lui-même, se soit renfermé dans la puissance et le développement de l'action; en quoi il aurait méconnu qu'on n'a le droit de changer ce qui est qu'à condition de l'améliorer, ou plutôt qu'à vrai dire il n'y a pas à chercher de voie en dehors de celle de la grande comédie, qui est celle de la nature, et qu'enfin l'art dramatique, qui pourrait, à la rigueur, se passer d'une action puissante, ne saurait vivre sans l'observation, qui en est l'âme, et sans la forme littéraire, qui donne à la pensée les moyens de frapper l'auditeur à qui elle s'adresse. Mais si, prenant ce talent de facture que Scribe a poussé au plus haut degré, on s'en inspire pour animer une œuvre fondée d'ailleurs sur les qualités premières de l'écrivain dramatique,

[1] Cette tendance excessive n'est pas, Dieu merci, celle de tous les auteurs contemporains. Ainsi, M. Octave Feuillet a su garder une forme élégante, quoique un peu maniérée, et l'observation fait le fond des dernières comédies de M. Augier, des œuvres ordinaires de M. Barrière et de l'excellente comédie de MM. Bélot et Villetard, le *Testament de César Girodot*.

qui ne peut se développer que dans l'indépendance et la spontanéité. C'est ainsi que, si la musique pouvait jouer un rôle dans les tragédies grecques, émanant d'hommes tels que les Euripide et les Sophocle, c'en devait être un fort modeste, dont peut sans doute nous donner idée celui qu'elle joue chez nous aux moments les plus pathétiques d'un mélodrame. Dans l'opéra moderne, au contraire, ces rôles se trouvent complétement renversés. Ce n'est pas une sinécure que la part du librettiste dans l'œuvre; mais c'est une part d'abnégation, toute modeste et désintéressée. Scribe nous en fournirait tout un arsenal de preuves; mais je n'en veux citer qu'une, qui m'a toujours frappé : c'est une phrase des *Huguenots*, bien étrangement mutilée par l'omnipotence du musicien. Valentine s'écriait, au troisième acte du poème :

De quel péril affreux
Ses jours sont menacés! Ah! je dois l'y soustraire.

Mais le compositeur, embarrassé par le premier hémistiche, a jugé bon de le supprimer; et chaque fois que l'Opéra représente *les Huguenots*, le public, tant soit peu versé dans la littérature, s'étonne d'entendre ce vers riche en sous-entendus :

Ses jours sont menacés : ah! je dois l'y soustraire.

Que nous importe d'ailleurs, et cela fait-il que cet opéra ne soit le plus beau peut-être que l'on ait entendu jamais? Sur ce terrain, au contraire, on peut pardonner à Scribe et l'oubli de la forme et le manque de caractères, parce qu'ici c'est le musicien qui donne le style, et que, pour les caractères, c'est encore lui qui les crée. S'il vous faut alors les finesses du dialogue et la verve comique, demandez-les à Auber; que si vous cherchez la poésie brillante et l'élégance de la forme, interrogez Halévy; et quant au génie dramatique, poussé à sa dernière puissance, Meyerber vous le donnera. La part du librettiste reste encore assez belle, puisque, sans son art et sans les efforts de son imagination, les plus grandes qualités de ces maîtres auraient pu rester sans emploi. Avec une merveilleuse intelligence de la part qui lui est réservée, Scribe sait aider le travail du compositeur sans lui imposer d'entraves, et ainsi, l'un et l'autre profitant d'une pareille association, la situation comique et le trait de caractère, qui ne sont souvent qu'indiqués par lui, arrivent, par la collaboration du musicien, à se compléter et à prendre la forme la plus parfaite[1].

[1] Un exemple saillant des heureux effets de cette union intime du poète et du musicien, où le premier ébauche l'idée et le second l'achève, se trouve dans le duo de la dispute

En somme, cette recherche des effets scéniques, qui rend Scribe inimitable dans la facture des livrets, fut, par son exagération, je le répète, un des défauts de l'écrivain dans toute autre partie de ses œuvres. Cette erreur, jointe à celle qui lui fit flatter les caprices du public du jour plutôt que les goûts plus sûrs de celui du lendemain, lui nuira sans doute dans l'avenir. Si l'on songe enfin qu'il ne se recommande pas d'ailleurs à la postérité par l'élégance de la forme, on peut craindre qu'elle ne se montre sévère envers lui. Toutefois, rendons-lui cette justice, que, lorsque la scène moderne, qui a déjà marché dans cette voie, sera revenue à un style plus ferme et plus serré ainsi qu'à l'observation profonde et réfléchie, l'influence de Scribe, qui ne pourra plus avoir que de bons effets, viendra très heureusement animer l'action scénique, qui lui doit des ressorts si variés, et disons qu'il y aurait injustice et ingratitude à oublier, si on le faisait jamais, ce que l'intrigue dramatique était avant lui, et ce qu'il en a su faire.

JULES GUILLEMOT.

entre Henriette et Mme Bertrand, au IIIe acte du *Maçon* (Scribe et G. Delavigne). C'est là un des plus charmantes scènes de comédie qui se puissent voir. Mais ici quel est l'auteur comique? est-ce le poète? est-ce le musicien?

FRANCILLE DE PUYBRUN

PREMIÈRE PARTIE

I

Aucune de nos anciennes provinces n'a, sur une plus petite surface, plus de variété que l'ancien Quercy. Le sol, les mœurs, les hommes, dans leur constitution physique et leur caractère, y présentent de si notables différences, que l'étranger en est frappé tout d'abord. Deux rivières longent ce pays au nord et au midi, la Dordogne et le Lot. Dans les vallées qu'elles parcourent, la terre est féconde, la culture facile, la vie aisée. Remontez les contreforts du plateau au pied duquel se blottit Saint-Céré, et qui s'étend jusqu'aux hauteurs qui surplombent Cahors, pour aller, en se rétrécissant, rejoindre les montagnes d'Auvergne, vous y verrez trois natures de sol et trois races d'hommes qu'on dirait distinctes, tant les conditions climatériques les ont modifiées, bien que leur origine soit commune.

Les riverains des deux cours d'eau, les possesseurs de terres fertiles, qui peuvent moissonner le froment vers la fin de juin, labourer immédiatement le chaume, y semer le sarrasin et le recueillir en octobre; les heureux à qui l'Etat paye comptant l'indispensable condiment du siècle, le tabac; les gens *de la rivière*, ainsi qu'on les appelle, ont des manières de civilisés; ils ont vu le monde, Aurillac, où les uns transportent leurs vins; Bordeaux où, par le Lot, les autres charrient les leurs, qui, grâce à une savante manipulation, y prendront un nom. Sur le plateau appelé *Causse*, dans les terres calcaires que tondent des troupeaux de moutons, les hommes sont beaux, rudes, endentés comme des loups, prompts à la main. Ceux

qui piétinent dans l'argile mêlée de silice ou de calcaire, dans le *Limargue*, n'ont ni l'allure un peu indolente des gens de rivière, ni la martiale turbulence des hommes du Causse ; ils sont lents comme tous ceux pour qui le travail est rude, car, dans ces fortes terres, la charrue soulève de véritables blocs. Leur esprit, en revanche, est des plus ouverts ; ils aiment et font le commerce du gros bétail ; ils sont très fins, et se plaignent toujours de la finesse des Auvergnats. Enfin, en remontant vers l'Auvergne, se trouve le *Ségala*, le pays déshérité. Là, jamais le grain béni de Dieu, le jaune froment ne s'est balancé sur sa tige. Le seigle, les châtaignes, le sarrasin nourrissent des hommes chétifs, mais querelleurs, aimant les procès, et qui se disputent avec acharnement des lambeaux de terre maigre.

Cette terre, marâtre à ses enfants, revêt, pour le curieux qui la traverse, d'étonnantes beautés. Plus de culture régulière, plus de ces bandes tirées au cordeau, qui font ressembler la plaine à un damier, la terre produisant non ce que lui demande le laboureur, mais ce qu'elle peut donner ; plus de ces ceintures de pierres, enserrant chaque lopin de chaque héritage sur le plateau calcaire, comme si le propriétaire se méfiait même de lui ; tout est ouvert, et le chemin se déroule sinueux, un peu à la fantaisie de chacun. Si une clôture est nécessaire pour maintenir au pâturage le gros bétail, les branches mortes des châtaigniers, accouplées au hasard, presque toujours avec bonheur, adoucissent de leur teinte grise le vert cru des prairies. Les gorges qui déchirent ce plateau, ou par lesquelles on y arrive, sont très belles. Leurs flancs, vigoureusement boisés de chênes et de bouleaux, projettent des blocs de grès, qui tantôt les affleurent, tantôt se dressent comme des pyramides, ou s'élancent en avant, semblables aux gorgones d'une vieille cathédrale.

Ce sol primitif, ayant pour base un sous-sol imperméable, une multitude de petits filets d'eau le traversent en tous sens, s'accumulent dès qu'ils trouvent une dépression de terrain, reprennent lentement leur forage et deviennent torrents s'ils rencontrent une gorge ou une vallée. Cette verdure, si agréable à l'œil, n'est pas sans désagrément pour le promeneur imprudent ; il peut se trouver engagé à travers les méandres d'une immense éponge. L'eau est la plaie du pays ; elle ferait vivre le Sahara, elle tue le Ségala. Ainsi va le monde.

En avançant dans ce frais désert, à travers des bouquets d'arbres qui tamisent les rayons du soleil et donnent à ces fourrés des effets de clair de lune, en se frayant un passage, tantôt à travers des bruyères, tantôt dans de hautes fougères, enfants dégénérés des monstres qui couvrirent le globe primitif, on aperçoit enfin une oasis reconnaissable, non pas à sa verdure, mais aux taches brunes qu'y

imprime la culture. C'est l'annonce d'une ville, et, en effet, vous voyez poindre les maisons de Latronquière. Une ville? oui, puisque c'est un chef-lieu de canton; mais une bourgade du bas ou du moyen Quercy pourrait lui disputer ce nom. Les rues sont ce qu'il a plu à l'eau du ciel de les faire. Lavées, quelques-unes le sont par la bonne nature. A proprement parler, il n'y a pas de rues, il y a des intervalles entre les maisons disséminées à peu près au hasard. Pas de cohésion, pas d'unité, pas un noyau formant la cité grande ou petite et qui annonce une vie commune. On cherche l'église au centre, elle est à l'extrémité de la ville, où elle se perd dans la déclivité du terrain, écrasée par sa lourde toiture de pierre. A la voir avec ses matériaux bruts, sans forme, sans la plus légère trace d'art, on doute que ce soit une église. Le campanile, qui surmonte la façade, annonce seul la maison de Dieu. L'intérieur est digne de l'extérieur; nudité presque complète. Et plût à Dieu qu'elle fût complète! on ne verrait pas le long des murs, blanchis à la chaux, le chemin de la croix lithographié et colorié, et sur l'autel un grand diable de tableau qui est une honte pour une église. Le peintre semble avoir appelé à son aide le plâtrier. Que dire encore? La charpente est cachée par une voûte en planches, le banc-d'œuvre s'en va de vieillesse, celui de M. le maire ne vaut guère mieux; mais la chaire est toute neuve, passée au brou de noix.

D'ordinaire, l'automne du Ségala ressemble à l'hiver du bas pays; par exception, en 1840, le mois d'octobre s'ouvrait avec splendeur. L'orient étincelait et faisait dégrader l'aube qui semblait tomber en pluie aux confins de l'horizon. Des têtes de femmes se montraient ébouriffées aux fenêtres, l'âtre s'allumait pour cuire la soupe du matin, et les sabots résonnaient sur les pierres. Le bruit des fers d'un cheval attira les curieux sur leur porte.

« C'est M. Cros, se dirent les voisines; il va en campagne.

— Vous partez bien matin, monsieur Cros, dirent les hommes avec un sourire obséquieux. Il n'y a rien de nouveau, s'il plaît à Dieu! »

Le cavalier ne jugea pas à propos de répondre. Il fit de sa tête un salut amical et parut très occupé de sa monture qui, à la vérité, suivait un périlleux chemin, une longue veine de grès usée des deux côtés par les roues des charrettes, et qui s'allongeait en demi-cylindre, unie, glissante, perfide. Jamais on n'avait vu M. Cros franchir ce passage, pour sortir de Latronquière, autrement qu'à pied et menant son cheval par la bride. Quelle grave nécessité pouvait donc le tenir en selle au péril de sa vie? Les efforts que faisait la vigoureuse bête pour ne pas glisser sur ce chemin prouvaient qu'elle ne portait pas M. Cros seulement; mais le large manteau qui couvrait l'homme

et sa monture déroutait les curieux. Dès que le cavalier fut hors de la ville, il pressa le pas de son cheval et parut très content d'être débarrassé des importuns. Que le lecteur n'aille pas croire à quelque crime caché ou à quelque danger qui menacerait M. Cros, non. Son extrême prudence tenait à une règle qu'il s'était imposée : entrer dans les affaires des autres, rendre les siennes impénétrables.

Pendant qu'il parcourt, sans le regarder, le pays que nous connaissons, il faut essayer de le faire connaître lui-même. Il pouvait avoir alors trente-deux ans. A sa taille élevée, à son teint brun comme celui d'un Arabe, à sa bouche largement taillée, aux contours spirituels et armée de dents à dévorer un budget, on voyait qu'il n'était pas né dans le Ségala, et qu'il appartenait à la forte race du pays calcaire. Fils d'un paysan, il montra, tout jeune, une grande tenue de caractère et une singulière portée de vue. Le curé de son village, frappé de l'intelligence du petit bonhomme, voulut en faire une recrue pour le clergé. Il trouva dans l'enfant un métal malléable. Le jeune Cros reçut au séminaire une instruction à peu près gratuite. Au moment de prendre les ordres, il déclara, avec douleur et respect, que la vocation lui faisait défaut. Echappé de la tonsure, il résolut d'aller à Toulouse faire son droit. C'était risquer beaucoup d'argent ; mais déjà l'ascendant du fils imposait au père. « Un avocat vaut bien un prêtre, » dit le bonhomme, et il se laissa aller. Lorsque les compatriotes du bouillant Murat se mêlent d'être insinuants, ils ne le sont pas à demi. Cros demanda du travail à un avoué, qu'il eut bientôt séduit par son esprit alerte et par une assiduité de vieil expéditionnaire. Appointé, il put subvenir en partie à ses besoins, et rendre moins durs les sacrifices que s'imposait le vieux paysan. Enfin, il fut avocat. Muni des armes offensives et défensives qu'on puise dans l'arsenal du Code, il rentra au nid paternel. Il alla patrocinant par le pays, tour à tour conseil et expert, arrangeant les affaires ou les embrouillant, selon qu'il convenait à ses intérêts. Protecteur des petits, protégé des riches, il grossit promptement sa bourse particulière, si bien qu'à la mort du père il désintéressa ses deux sœurs, et se trouva seul propriétaire du domaine du Rescal, lequel valait environ vingt mille francs.

C'était le moment de se marier. Vous croyez peut-être qu'il s'adressa à quelque fille de petit marchand, dont la dot eût pu doubler son avoir ? Point. Il choisit dans une noble famille, déchue par la pauvreté, une jeune fille qui lui apporta mille écus. Mais elle était bien élevée, et, quoique timide, apte à se former.

« Si j'arrive, disait-il, je ne veux pas que ma femme reste en arrière. »

Aussitôt après son mariage, il s'établit dans le pays de Mme Cros,

où la chicane est endémique. Là, il mit à exécution son plan : se rendre nécessaire aux petits, se faire bien venir des riches. A ceux-ci, il rendait des services gratuits ; à ceux-là, des services payés. Cette combinaison, qui peut paraître immorale, s'explique chez un homme pour qui l'argent n'était pas le but immédiat. Cros aspirait à une haute position, et, par suite, à la richesse. Pour tout dire en un mot, c'était un ambitieux et non un avare. Il se croyait payé quand, après un service rendu, M. de..... lui disait : « Mon cher Cros, dînez avec nous. » Ces marques de bienveillance lui servaient à consolider son crédit auprès des paysans : « Un jour que je dînais chez mon ami M. de...., etc. » Enhardi par ce contact et par l'alliance qu'il avait formée, il en vint à hasarder cette audacieuse signature : « Cros du Rescal. » Elle passa en excitant quelques sourires. Tel était l'homme qui figurera dans cette histoire.

Après qu'il eut chevauché environ deux heures, il arriva à la limite du désert granitique, ayant au-dessous de lui une vallée profonde, qui ressemblait à un immense vase aux bords dentelés. Il mit pied à terre, attacha son cheval à un bouleau, s'adossa contre l'arbre et regarda la vallée d'un air profondément réfléchi. Pour qui l'eût observé, il était clair qu'il regardait sans voir, et qu'il était dominé par un tout autre sentiment que l'admiration. Le site qu'il avait sous les yeux en était pourtant digne. Les fougères, les genêts et les bruyères s'arrêtent brusquement, servant de cadre à cette délicieuse vallée. Des flancs du plateau sablonneux s'allongent des mamelons calcaires, qui arrondissent leur échine et vont mourir dans l'alluvion. Dans les gorges qu'ils forment entre eux, quatre ruisseaux courent joyeusement mêler leurs eaux à la partie haute du bassin que, sous le nom de Bave, ils sillonnent, égayent et fertilisent. Les peupliers se dressent sur les bords, les aulnes s'y penchent, entremêlant leur feuillage d'un vert tendre et d'un vert sombre. Dans cet heureux coin de terre, à l'abri du nord et des vents d'ouest, le froment prospère, les noix mûrissent, les fruits abondent. A mi-côte d'un de ces mamelons dont on a parlé, s'élève le château de la Garénie. Il n'a rien de monumental : un corps de logis oblong, flanqué de deux tours que la Révolution a *camardées*. Un jardin potager, en terrasse, s'étend devant la façade, et un chemin en rampe conduit dans la cour placée derrière le château, qu'un épais bois de chênes domine en coiffant le mamelon, et jusqu'aux limites du terrain granitique.

Cros avait tenu les yeux constamment fixés sur ce point. Là sans doute se trouvait l'objet de ses méditations. Il sortit enfin de sa longue rêverie et dit avec un grand soupir : « Quel dommage ! »

Il ressangla sa bête, sur le dos de laquelle il mit en équilibre un

lourd portemanteau, et il sauta lestement en selle. Bientôt les aboiements du chien de garde annoncèrent un visiteur.

II

Le propriétaire du château de la Garénie, M. de Puybrun, appartenait à une de ces vieilles familles que l'apathie héréditaire semble éterniser en province. Elles tiennent aussi obstinément à la terre que l'huître au rocher. Les Puybrun, confondus dans la foule des gentilshommes, payaient l'impôt du sang, qui à Pavie, qui à Lens, qui à Fontenoy, et quand la mort les avait épargnés, ils retournaient à la charrue. Le château de la Garénie et les terres environnantes avaient toujours été le lot de l'aîné. Lorsque la loi révolutionnaire morcela les héritages, le père de M. de Puybrun s'endetta pour conserver ce vieux berceau de la famille. Un riche mariage le tira d'affaire, et il put léguer intact à son fils unique, celui que le lecteur connaîtra bientôt, l'antique patrimoine des Puybrun. Le dernier rejeton de cette vieille souche perdit sa femme lorsque leur fille Francille était déjà grandelette. Le souvenir de celle qu'il avait passionnément aimée, et qui semblait revivre dans l'enfant, l'empêcha de songer à un nouveau mariage, si bien que l'épée des Puybrun menaçait de tomber en quenouille.

Dans certaines contrées de notre France, où le flot des idées nouvelles n'a pas balayé tous les souvenirs, les vieux noms sont encore quelque chose. Celui de Puybrun était rehaussé par les qualités personnelles de l'homme qui le portait. On l'aimait pour son affabilité; sa loyauté et son esprit de justice lui attiraient le respect. Il passait pour être savant, et, comme il ne tirait pas vanité de son savoir, on lui savait gré de cette modestie. Parmi les paysans, sa réputation était faite par les domestiques, qui assuraient que, dans son cabinet, il y avait « des monceaux de papiers. » Sous la Restauration, il lui eût été facile d'arriver à la Chambre. Soit défaut d'ambition, soit amour du chez soi, ou crainte de compromettre sa droiture dans des luttes où le parti absorbe la personnalité, il refusa plusieurs fois l'honneur qu'on voulait lui faire. La bienveillance publique n'en fut que plus ardente à le poursuivre, peut-être parce qu'il refusait. Il fut, sans chercher à le devenir, l'homme influent du pays.

A la révolution de 1830, il résigna les modestes fonctions de maire de sa commune, sa conscience ne lui ayant pas permis de prêter le serment de fidélité à la dynastie nouvelle. Il renonça même à exercer

ses droits d'électeur. Notre pays a vu quelques exemples de cette franchise. Pour les générations qui suivront la nôtre, ces nobles entêtés représenteront le côté moral de l'époque, et si le roman est encore de mode en France, peut-être un nouveau Walter-Scott mettra-t-il leurs vertus en lumière. Quelques amis suivirent l'exemple de M. de Puybrun, d'autres s'en écartèrent. A ceux-ci, il conserva son estime. La décision qu'il avait prise était, disait-il, toute personnelle, et les patriotiques considérations qui avaient guidé ses amis dissidents méritaient le respect. Cette indulgence d'un esprit élevé et d'un dévouement à toute épreuve rassura bien des consciences et raviva bien des tendresses. L'autorité morale de M. de Puybrun s'en accrut d'autant. Il n'était pas d'ailleurs l'ennemi du gouvernement, il se tenait à l'écart.

A considérer dans son ensemble notre machine à gouverner, tout est censé se faire à Paris; mais chaque département est comme un lobe de ce viscère. Les mêmes ambitions y surgissent, les mêmes colères s'y allument, les mêmes intrigues s'y enchevêtrent. Tout est en petit, mais tout y est. Ce qui paraîtrait ridicule à Paris a, dans tel petit coin, une importance vitale. La disgrâce d'un brigadier de gendarmerie y cause plus d'émoi que celle d'un ministre. Le lecteur ne s'étonnera donc pas d'entendre dire qu'à la préfecture on désirait se rattacher M. de Puybrun. Ce désir était si vif, qu'une recommandation de lui eût été, pour celui qui l'aurait obtenue, le gage certain du succès.

Adonné dès sa jeunesse à l'agriculture, M. de Puybrun semblait, depuis quelque temps, s'y livrer avec la passion du savant. L'esprit de recherche s'était emparé de lui. Aussi des bruits sinistres circulaient-ils tout bas. On parlait d'affaires dérangées, d'expériences ruineuses, et même de dérangement d'esprit. Cependant, qui eût entendu M. de Puybrun eût été bien vite rassuré : il était impossible d'exprimer mieux des idées plus saines. A la vérité, il n'aimait pas à parler d'agriculture; mais les hommes absorbés dans un travail regardent comme un délassement d'esprit les conversations qui s'écartent du sujet habituel de leurs méditations. Soit que les bruits qui couraient n'arrivassent pas jusqu'à lui, soit qu'il les dédaignât, M. de Puybrun poursuivait son œuvre avec la sérénité du génie ou de la folie tranquille.

Il se trouvait au salon avec sa fille quand les aboiements du chien attirèrent Francille à la fenêtre.

« Ah ! s'écria-t-elle, M. Cros..... » Et elle ajouta en grossissant la voix : « Du Rescal.

— Francille, dit M. de Puybrun, tu deviens moqueuse.

— Mon bon père, avouez qu'il y a de quoi.

— Cros est un brave homme au fond. Il a quelques petits ridicules; mais il est obligeant. Peut-être en ce moment me rend-il un grand service.

— Vraiment? Eh bien, d'aujourd'hui je l'aime. Dîne-t-il avec nous?

— Probablement.

— Je vais lui faire préparer un plat de ma façon. »

Maître Cros fit son entrée avec ces grâces apprêtées par lesquelles certains hommes croient arriver à la distinction. Il avait deux tons en parlant, le ton de parade et le ton naturel. Il débutait par le premier pour arriver insensiblement au second, par oubli. Cette fois, l'accueil de M. de Puybrun fut si vif, que Cros se trouva brusquement ramené au ton naturel.

« M'avez-vous trouvé ces dix mille francs, mon cher Cros? demanda l'agronome en lui prenant les mains.

— Ils sont là, dans mon portemanteau.

— Ah! fit M. de Puybrun avec un effrayant soupir.

— Monsieur, dit Cros, j'ai eu beaucoup de peine à les trouver. L'argent est rare et.....

— Et la confiance s'en va. N'est-ce pas cela que vous alliez dire?

— Non, monsieur. Mais puisque vous me mettez sur la voie, souffrez que je vous présente respectueusement quelques observations. Je vous suis tout dévoué, ainsi qu'à votre famille, aussi me suis-je efforcé de trouver de l'argent lorsque vous m'avez demandé d'en chercher. Cependant, ma conscience s'inquiète et me reproche ma facilité. Je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part ce que je vais avoir l'honneur de vous dire.

— Mon cher Cros, dit M. de Puybrun en souriant, je veux rassurer votre conscience. Ces dix mille francs seront mon dernier emprunt. Vous connaissez en partie mes affaires, et quelque chose en a peut-être transpiré dans le public. Non pas par vous, ajouta-t-il en voyant son interlocuteur faire un mouvement, par mes créanciers; ils ne me doivent pas le secret. Eh bien, avouez-le, on me prend pour un fou.

— Monsieur, dit Cros, tout le monde vous respecte. Seulement, ajouta-t-il d'un air embarrassé, on craint que la science ne vous égare. Ce sentiment est bien naturel à des gens encore embourbés dans la routine. Vous vous en dégagez, à ce qu'il semble; mais tant que les résultats ne vous auront pas justifié, que voulez-vous que dise le public?

— Eh, mon Dieu! ce qu'il dit. Je ne le blâme pas.

— A l'époque où nous sommes, au mois d'octobre, le blé est semé ou va l'être, et vos terres sont encore en friche. Ces bonnes gens s'en

étonnent, eux qui font ce qu'ont fait leurs pères, de temps immémorial.

— C'est précisément là que sera ma justification, dit M. de Puybrun. J'ai atteint le but que je poursuis depuis vingt ans au prix de tant de sacrifices. Ecoutez et jugez. Il faut que je prenne la chose d'un peu haut. En 1835, je fis creuser un puits dans ma terre placée au-dessus du jardin potager et destiné à l'arroser. Vers la fin de mai 1837, en traversant ce champ, je remarquai, sur le talus formé par le rejet des terres, des touffes de seigle belles, luisantes, vigoureuses, ayant de soixante à quatre-vingts tiges à la touffe. Les épis n'avaient pas moins de vingt-cinq centimètres de longueur. Je les admirai, les examinai; mais ne pouvant comprendre la cause d'une si étonnante agglomération, je passai outre. Cependant, cette fécondité extraordinaire me préoccupait au point de troubler mon sommeil. Que ne trouve-t-on pas en cherchant bien? Un jour, je me demandai si ces grains de seigle n'étaient pas restés en terre plus d'une année. Ce fut un trait de lumière. Nous étions au mois d'avril 1838, je fis travailler à la hâte un coin de ce même talus, et j'y semai à la main dix grains de froment. Il n'y eut pas de jour que je n'allasse les examiner; j'y passai des heures entières, je n'ose dire des journées. Je m'attachai à ces plantes, je ne les quittai plus. Jugez de ma joie quand je les vis naître, prospérer, se développer dans les mêmes conditions que les tiges de seigle. J'ai fait ma récolte au mois d'août de cette année. Voulez-vous la voir? »

M. de Puybrun tira de son secrétaire une sébile, qui parut à Cros contenir des grains d'un froment magnifique.

« J'ai eu la patience de les compter, ajouta M. de Puybrun, il y en a six mille, soit six cents grains pour un. Le terme moyen du rendement des céréales, en France, est de six pour un environ; les terres fertiles donnent dix et douze, quelques-unes dix-huit et vingt. Je ne crois pas que ce chiffre soit dépassé. Qu'est-ce, je vous prie, auprès de mes grains, dont la nature seule a pris soin? Que concluez-vous de ce fait?

— Ma foi! répondit Cros abasourdi, veuillez me dire ce que vous en concluez vous-même : vos chiffres me donnent le vertige.

— Moi, j'y vois la loi de la culture des céréales. Le blé est une plante bisannuelle, que l'ignorance a fait dégénérer en plante annuelle. Ramenez-la aux conditions assignées à sa germination, à sa croissance, à son développement, et la fertilité antique ne vous paraîtra plus fabuleuse. La nature n'indique-t-elle pas que les semailles doivent être faites au printemps, puisqu'elle semble avoir réservé à cette saison la faculté germinatrice? Ensemencez donc la terre au mois de mars. Le blé étant reconnu une plante bisannuelle, laissez

passer sur lui l'été, l'automne, l'hiver, le printemps suivant, laissez-le vivre enfin, puisqu'il ne demande qu'à vivre. Vous comprenez maintenant pourquoi mes terres ne sont pas ensemencées; j'attends le mois de mars.

— Si le résultat répond à vos espérances, ce sera magnifique; cependant, permettez-moi d'en douter.

— Si je n'avais obtenu que ce résultat, continua imperturbablement M. de Puybrun, ce serait peu de chose; mais d'autres découvertes donnent à celle-ci une importance telle, que j'hésite à vous en parler.

— Si c'est un secret....

— Bientôt ce n'en sera plus un; vous l'aurez connu avant les autres. Tous les agriculteurs se plaignent du peu d'énergie des fumiers. Quand l'incurie ne laisse pas les sels fertilisants se perdre par la coulure ou s'évaporer, l'enfouissement incomplet ou la mauvaise répartition de l'engrais sur la surface à fumer rendent l'opération sinon illusoire, du moins très défectueuse. Que croyez-vous, d'ailleurs, avoir mis dans la terre quand vous y avez enfoui un tombereau de fumier? Beaucoup de matières inertes, très peu de sels fertilisants. En voyant mes domestiques éparpiller le fumier dans les champs, je me disais : quel gaspillage! Ne serait-il donc pas possible de faire sur les engrais une opération analogue à celle de la distillation? Ou plutôt, sans avoir recours aux engrais, connaissant leurs principes actifs, ne serait-il pas bon de les prendre partout où ils se trouvent dans la nature, de les concentrer et d'en faire une sorte d'essence? Le problème était posé, ce n'était plus qu'une question d'analyse chimique et de recomposition. J'y suis arrivé; mais que de tâtonnements, que de temps employé, que de dépense! A quoi appliquer cet engrais ainsi concentré? à la terre ou au grain? J'analysai les fumiers des chevaux et des bêtes à cornes, liquide à part, solide à part, et je les trouvai composés des mêmes éléments dans des doses variables : carbone, hydrogène, oxygène, azote, et des sels minéraux qu'il est inutile de vous énumérer. Le fumier de ferme, mélange de tous les fumiers, donna, à l'analyse, les mêmes résultats. Il ne s'agissait plus que de savoir ce que le grain, le froment, par exemple, prenait au fumier. L'analyse m'a démontré qu'il lui prend tous les éléments que je vous ai cités, et presque tous les sels minéraux. De là cette conclusion : que ceux qu'il possède en commun avec le fumier lui viennent de lui, que ceux qu'il renferme et qui ne sont pas dans le fumier lui viennent de la terre. Ces deux agents contribuent donc à sa nutrition; il leur prend, non pas tout ce qu'ils ont, mais tout ce qu'il peut s'assimiler. Or, vous savez que la composition des terres est variable. A l'une, il manquera le phos-

phate de chaux, si nécessaire aux plantes ; à l'autre, un autre sel. Il faut remplir ce vide, et ce n'est pas une petite affaire que de modifier la nature du terrain. Je me proposai donc ce problème : connaissant la composition chimique du froment, ne serait-il pas possible d'introduire dans la semence, et de l'en saturer, les diverses substances qui servent à nourrir la plante? Je voyais là économie (une fois le moyen trouvé), sûreté, puisque je donnais directement au grain ce qu'il n'attire à lui que par hasard, par instinct, s'il est permis de parler ainsi. Je n'hésitai pas. L'opération n'est pas plus difficile que celle qui consiste à plonger le grain dans un bain de sulfate de cuivre, pour le préserver de la carie. Mon engrais dispense de cette opération, car il est conservateur par excellence. Le procédé est simple, à la portée du cultivateur le moins intelligent et le moins riche, ce qui m'a tant coûté à trouver pouvant se livrer à bas prix. J'aurais pu donner connaissance de ma découverte ; j'ai résisté aux impulsions de l'amour-propre, parce que je sentais qu'avant de rendre mon procédé public, il fallait donner une preuve éclatante de son efficacité. Au mois de mars prochain, mes terres seront ensemencées avec le blé préparé. (Je l'ai appelé ainsi pour ne pas l'affubler d'une de ces dénominations prétendues scientifiques à l'usage des charlatans.) Voici les avantages du procédé : avec moitié moins de semence, obtenir un tiers de récolte en sus, parfois double récolte, et cela se conçoit, pas un atome de l'engrais n'étant perdu ; semer blé sur blé deux et trois années consécutives sur le même terrain ; enfin, semer le blé préparé sur une terre à seigle, et obtenir une récolte aussi abondante que sur une terre à froment. Quand je fis cette dernière découverte, je fus ébloui des profondeurs qu'elle ouvrait devant moi. A quoi donc servait la terre? Etait-elle bien la mamelle nourricière du genre humain? Non, elle ne l'est pas ; et il faudra bientôt que ces messieurs rayent cela de leurs papiers. Voyez, je vous prie comme les idées justes s'enchaînent, et comment, dès qu'on a mis le pied dans la vérité, elle vous inonde de sa lumière. La terre, à mes yeux, n'est plus qu'un support. Ce qu'elle était censée donner au grain, je le lui donne, moi, et il ne demande plus à la terre que de s'appuyer sur elle. Vous doutez, s'écria M. de Puybrun, dont les yeux flamboyaient, venez. »

III

Il entraîna son interlocuteur dans un coin du jardin dissimulé par une palissade, et Cros resta stupéfait devant ce qu'il vit. Sur un

carré de terre mêlé de gravier et aussi battu qu'une route, des tiges de blé se dressaient. Il était évident que le grain n'avait pas été enfoui : les plantes tenaient au sol par leurs radicules, qui s'y enfonçaient comme des griffes.

« Eh bien ! s'écria M. de Puybrun d'un air triomphant, sont-elles malades, ces plantes qui ne doivent rien à la terre ? Je les ai jetées là au mois de mars dernier ; l'été prochain, l'épi mûrira. Comme elles verdissent ! comme elles reluisent ! comme elles se nourrissent de leur propre substance !

Il écarta la palissade, s'accroupit sur ses talons et se mit à les inspecter. Appuyant le doigt sur les tiges, il les faisait plier l'une après l'autre.

« Voyez, disait-il, quelle souplesse et quelle force ! comme elles se redressent ! »

Il palpait les feuilles : « Touchez, la vie en déborde. »

Peu à peu, il sembla oublier que quelqu'un l'écoutait. Bientôt les plantes s'animèrent, bientôt même elles prirent un sexe.

« Paresseux, dit-il à la moins avancée, en passant la main sur sa touffe comme sur la tête d'un enfant qu'on gronde, paresseux ! Quand comptes-tu te mettre en route ? Ah ! je vois ce que c'est : tu enfonces trop dans la terre : que vas-tu lui demander, pauvre dupe ? Tout te vient de moi et rien d'elle. »

Passant à la suivante : « Hé, hé, ma grosse commère ! Est-ce que tu ne vas pas finir de taller ? Tudieu ! quelle croupe ! »

« Toi, dit-il en caressant la plus grosse des tiges, tu es libyque. Tu sais ce que dit Hérodote du blé de Libye, qu'il donnait quatre cents pour un ; toi, tu iras au delà ! »

Cros l'écoutait véritablement épouvanté.

« Ah ! monsieur ! s'écria-t-il en portant les mains à sa tête par un geste de désespoir, j'espère que vous n'allez pas ensemencer ainsi vos terres !

— Non, dit M. de Puybrun en se relevant, ceci est une idée à l'état d'embryon. Théoriquement, la chose est prouvée, il reste à l'appliquer. C'est affaire de temps. Provisoirement, j'enfouirai la semence, comme tout le monde. »

Ils se promenaient silencieux, Cros en proie à l'anxiété que nous cause l'imminence d'un désastre, M. de Puybrun se lançant dans le vide avec l'impétuosité du vertige.

« Quel avenir pour notre pays ! s'écria-t-il tout à coup. Voyez-vous d'ici le Ségala, le Causse, les Landes, toutes les terres dédaignées se couvrant de riches moissons ? Le travail est aboli, l'homme reconquiert sa dignité. Dans dix ans, la France pourra nourrir quatre cent millions d'habitants ! Je vous vois venir, dit-il en clignant de l'œil

au malheureux Cros, qui eût voulu être englouti, vous vous demandez ce qu'on fera de tout ce blé, une telle surabondance ne pouvant manquer d'amener l'avilissement de la denrée. Tant mieux ! le blé sera employé à l'élevage et à l'engraissement des animaux. On élèvera un bœuf, un mouton, un porc, avec le soin qu'on met aujourd'hui à élever un cheval. Or, vous savez que plus grande est la quantité de grains qui entre dans la nourriture des animaux, et plus la viande est serrée et de belle qualité, l'animal vigoureux, sain, la laine fine. Ainsi se trouvera dissipé le grand souci des sociétés modernes : le pain à bon marché, la viande à bas prix. Le bon marché du pain, de la viande, de la laine, du cuir; la quantité, la qualité des céréales et de tous les produits animaux, ces divers problèmes sont contenus dans celui dont j'ai trouvé la solution et s'en déduisent comme des corollaires. »

Cros, d'ordinaire si preste à la parole, ne trouvait pas un mot à dire; il était terrifié. Ils rentrèrent au salon, où les attendait Francille. Aucune instance ne put décider Cros à dîner à la Garénie. Il dit plus tard qu'une main lui serrait la gorge. Cet homme, dont l'âme passait à travers un sentiment tendre aussi inaltérable qu'un couteau de cristal qui vient de partager un fruit, cet homme eut presque les larmes aux yeux en voyant cette belle et douce jeune fille, calme, pleine de confiance, bercée dans la vie aisée, et qu'un subit écroulement allait précipiter dans la misère. En prenant congé, il la regarda d'un air si effaré qu'elle en fut effrayée.

« Qu'a donc M. Cros? demanda-t-elle à son père. Il est tout bouleversé.

— Ce n'est rien, répondit M. de Puybrun. Nous avons eu une conversation sur l'agriculture; il est un peu étourdi des idées que j'ai développées. »

On comprendra la consternation de Cros quand on saura que M. de Puybrun menaçait d'entraîner dans sa ruine les projets de cet ambitieux en herbe. L'influence que l'austère légitimiste dédaignait d'employer pour lui-même, l'avocat nomade comptait bien la faire servir à ses desseins. Dans ce but, il s'était fait pour ainsi dire l'homme de M. de Puybrun; mais des services désintéressés avaient fini par l'élever jusqu'à l'amitié. Le moment lui semblait proche où il pourrait dire : « Voilà ce que l'ami demande à l'ami. »

Son désappointement fut donc grand. Il poussait son cheval avec une rage concentrée, et, symptôme grave, il ne rendait pas aux paysans leur salut. Il fut soulagé de sa longue oppression lorsqu'après avoir perdu de vue la vallée, se trouvant au milieu des prés détrempés, il eut crié à pleine voix : « C'est un fou ! »

C'était, en effet, une des victimes de la divinité moderne, la

science; on a beau changer de dieu, il n'en est pas un qui ne demande des holocaustes.

IV

La vie était austère au château de la Garénie. M. de Puybrun, tout entier à ses spéculations et à leurs applications pratiques, passait sa vie aux champs ou dans son cabinet. Francille se serait trouvée bien isolée sans le voisinage de deux vieilles gens. Un mot sur ces nouveaux personnages. Mlle Ursule de Puybrun, tante du châtelain, avait renoncé au mariage, on ne savait pourquoi. Elle prit dans un chapitre d'Allemagne le titre de chanoinesse, afin de se faire appeler madame. « A mon âge, disait-elle, mademoiselle sent le moisi. » On assurait qu'elle avait été très belle et tout à fait séduisante. De tous ses charmes il ne lui restait qu'une inaltérable gaieté.

Elle inspira une passion violente à M. Raoul de Biac, un cadet de cadet, et le désespéra si bien qu'il courut s'enrôler parmi les volontaires de la République. Il conquit au feu le grade de colonel. Rentré au pays natal, n'ayant pour toute fortune que sa pension de retraite, il pouvait choisir son tombeau, comme il le disait lui-même. Il loua une petite maison au village de La Terrade, résidence de Mlle de Puybrun, dans l'espoir de convertir au mariage la seule femme qu'il eût vraiment aimée. Lorsqu'il aborda ce difficile sujet, le brave colonel resta tout confus en entendant le rire argentin qui lui rappelait les déconvenues de sa jeunesse et qui avait tant de fois sonné à ses oreilles, dans les moments suprêmes, à la Bérésina, à Leipzig, à Waterloo, quand la mort, ouvrant les bras devant lui, semblait prête à l'emporter.

« Vous y pensez encore? s'écria Mlle Ursule. Songez donc, mon pauvre ami, que j'ai cinquante ans. Vous êtes, il est vrai, menacé de rhumatismes, votre balafre vous enlaidit fort, et vous avez pris de mauvaises habitudes en fréquentant les Jacobins, vous fumez; mais, ce qui vous vieillit ne me rajeunit pas. »

Il fallut se résigner, se consoler à la chasse, de ses chagrins d'amour, et devenir le *patito* de la vieille demoiselle. Depuis le jour où elle lui tint ce beau discours, les années s'étaient accumulées, accablant le corps et ne laissant que deux âmes qui se querellaient parfois et finissaient toujours par s'entendre. Mlle Ursule, sous une apparence de légèreté, avait pourtant une passion : elle aimait sa petite-nièce Francille avec toute l'ardeur de l'appétit maternel inassouvi. Pour cette préférée, la gaieté était toujours douce, le trait

effleurait à peine, ressemblant à une caresse. De son côté, Francille aimait fort tante Ursule, ainsi qu'elle l'appelait à l'exemple de son père. Le colonel de Biac finit par adopter aussi ce nom, que l'on conservera dans cette histoire à Mlle de Puybrun.

Selon l'habitude des vieilles gens à tempérament sec, tante Ursule se levait de grand matin. Elle entendait la messe, disait lentement le rosaire, rentrait chez elle pour vaquer aux soins de son petit ménage et diriger sa jeune servante, car elle aimait à voir près d'elle un frais visage. Après son dîner, qui, suivant une vieille mode enracinée dans le pays, avait lieu à midi, elle faisait une lecture pieuse en attendant le colonel. Notre chasseur arrivait à deux heures précises, avec l'exactitude du soldat, et le couple se mettait en route, suivi de la servante armée d'un parapluie de coton rouge qui datait du règne de Louis XVI, et qui, par ses dimensions, rappelait la hutte d'un Esquimau. La distance qui séparait le village de La Terrade du château était de dix minutes à peine, et tante Ursule avait bon pied.

Ils trouvaient là Francille, rarement M. de Puybrun, qui ne paraissait guères qu'à l'heure des repas. Ce qu'ils disaient jusqu'au souper, qui oserait le rapporter? C'était fastidieux et charmant. Fastidieux pour le rabâchage, charmant parce que la solitude nous donne soif de la voix humaine. Tante Ursule, à qui sa vue ne permettait que le tricot, semblait avoir trouvé le mouvement perpétuel; Francille brodait, cousait, raccommodait son linge, celui de son père, et même le linge de la maison. Pendant que les doigts s'agitaient, la langue n'était pas oisive. Elles parlaient, ces deux excellentes créatures, et l'oreille la plus sévère eût pu les écouter. Que la pensée de Francille ne s'égarât pas quelquefois au delà de ses paroles, dans les vagues régions du rêve à l'état de veille, il faudrait être hardi pour l'affirmer; quant à tante Ursule, elle pensait positivement ce qu'elle disait. Le pauvre colonel s'efforçait de prendre intérêt à ces riens débités avec la volubilité féminine. Son héroïsme, il est vrai, ne pouvait pas toujours vaincre l'ennui. Il savait que les bâillements révoltaient tante Ursule; elle ne les comprenait pas; elle se vantait de n'avoir jamais bâillé. Quand la résistance était impossible, le colonel se levait, allait soit au jardin, soit à la cuisine, où il s'asseyait sur le coffre au sel. Il bourrait sa pipe, et, pendant une bonne heure, il écoutait clapoter la marmite cuisant les pommes de terre pour les cochons.

Mais quel moment que celui où la cocarde du facteur, semblable à l'arc-en-ciel, se montrait dans l'allée! C'était la délivrance, la joie, la vie, c'était le journal, le pain quotidien des temps modernes! Le colonel l'arrêtait au passage, en arrachait la bande et l'emportait triomphant, pendant que Francille, accourue au-devant du libéra-

teur, lui versait un grand verre de vin. La famille, groupée dans le salon, écoutait lire M. de Biac. Il arrivait souvent au digne colonel de payer cher son plaisir. Un incident rompant la monotonie de la vie avait le privilége d'éveiller la malice de tante Ursule. C'était à tous moments des interruptions, des allusions caustiques; car, pour rien au monde, elle n'eût renoncé à voir dans son ami ce qu'elle appelait un jacobin. Etait-ce pure malice? Non. Très ferme en ses opinions, très loyal, fidèle aux traditions de famille, le colonel n'était pourtant pas d'une irréprochable orthodoxie. On ne reçoit pas impunément des balles au service d'une cause politique; ce terrible vaccin inocule un germe indestructible. Quand l'attaque était trop vive, la riposte arrivait, et il faisait beau voir tante Ursule terrasser son adversaire par des arguments sans réplique. Aimable, ayant de l'esprit naturel, elle radotait en politique; cela n'est pas donné aux femmes seulement.

Le souper mettait fin à la querelle, qui recommençait dès qu'on avait dressé la table de whist. La machiavélique demoiselle, sous prétexte qu'elle ne pouvait regarder un vieux visage, s'associait à Francille et donnait pour partenaire au colonel M. de Puybrun, dont les distractions le désolaient. Si encore il n'avait eu que cette chance de perte! Mais, il faut bien le dire, tante Ursule trichait indignement; c'était plus fort qu'elle. Tant que durait la partie, elle s'en défendait avec une rare mauvaise foi; devant le feu, quand elle tenait dans son sac les gros sous du colonel, elle avouait ses méfaits; elle en riait et disait pour s'excuser :

« Feu le maréchal de Grammont (elle remontait, s'il vous plaît, jusqu'à Louis XIII), lorsqu'il vivait comme un cadet et aussi pelé que vous, se remonta d'équipage, d'argent et de serviteurs, par les petits moyens que j'emploie. Il n'en était pas moins un honnête homme.

— Un voleur n'est pas un honnête homme, répondait le colonel d'un ton bourru.

— Oui, oui, nous connaissons ça. « La vertu est à l'ordre du jour. » Vantez-nous donc celle de vos jacobins. Ah ça! vous m'avez traitée de voleuse, je crois?....

— Grand Dieu! s'écriait M. de Biac, ai-je jamais rien dit de pareil?

— Dam! si tricher c'est voler..... »

Le colonel entreprenait alors d'expliquer comme quoi cela est défendu aux hommes et permis aux femmes. Tante Ursule se pelotonnait dans son fauteuil et dirigeait sur l'orateur le regard plein de malice du chat guettant les mouvements de la souris avec laquelle il joue avant de la croquer. Si de ces explications ressortait son apo-

logie, elle était satisfaite ; elle faisait de la main un petit geste qui ressemblait au coup de patte définitif.

Parfois cependant, la révolte était sérieuse, le colonel vraiment fâché. La vieille demoiselle aussitôt tentait une habile diversion ; elle en appelait à M. de Puybrun. Notre savant, brusquement arraché à ses rêves, balbutiait, répondait tout de travers.

« D'où sortez-vous ? criait tante Ursule. Vous n'êtes jamais à la conversation. Qu'allez-vous inventer ? La poudre ? »

M. de Puybrun riait de bonne grâce, Francille profitait de ce moment de calme, caressait sa tante, embrassait M. de Biac, et le consolait avec sa boisson favorite : de l'eau chaude, du sucre et de l'eau-de-vie, dans des proportions qu'il avait indiquées lui-même.

Il ne faudrait pas croire qu'il y eût chez la vieille demoiselle rien de revêche ; elle mettait dans ses boutades un entrain et une gaieté qui tuaient la rancune. Avec sa nièce, elle était franche. Elle reconnaissait que parfois elle allait trop loin et que M. de Biac avait raison de se fâcher.

« Pourquoi, lui disait alors Francille, ne pas vous raccommoder tout de suite en reconnaissant vos torts ?

— Les reconnaître devant lui ! s'écriait tante Ursule. J'aimerais mieux être brûlée vive ! »

A dix heures, les deux vieillards s'acheminaient vers le village, précédés d'un falot. S'ils échangeaient quelques paroles, elles étaient affectueuses. Soit trêve tacite, soit qu'ils sentissent mieux alors leur isolement, ils s'appuyaient l'un sur l'autre, du cœur, de l'âme, de tout ce qui leur restait. Ils auraient ainsi passé leur vie si le hasard les eût séparés du monde ; mais un tiers survenant semblait l'étincelle qui met le feu aux poudres. Explique qui voudra cette bizarrerie, d'ailleurs assez commune.

V

Les occupations de notre Francille étaient tout ce qu'on peut imaginer de plus vulgaire : se lever avec le soleil, distribuer les aliments qu'engloutira le robuste appétit des travailleurs ; en surveiller l'emploi de manière à introduire l'ordre dans l'abondance, partant l'économie ; tenir la comptabilité passablement compliquée d'une exploitation agricole, car M. de Puybrun faisant lui-même valoir ses terres, le domestique était nombreux et les détails multipliés. Cette sujétion, qui eût paru rebutante à une jeune fille élevée à la ville, avait fini par plaire à Francille. Elle y vit d'abord un remède à

l'ennui, puis elle s'y intéressa. A force d'examiner et de comparer, elle était parvenue à se faire une juste idée de la valeur des choses. Quand les paysans lui entendaient dire, à elle qui n'était jamais allée dans une foire : « Cette paire de bœufs vaut tant, » ils ouvraient de grands yeux et se sentaient pris de respect. Pour ces hommes que le démon du gain stimule nuit et jour, un Newton qui ignorerait l'art de vendre et d'acheter ne serait qu'un imbécile.

Cet aride travail ne prenait pas à Francille tout son temps ; il lui en restait assez pour cultiver son esprit, qui, naturellement droit, s'était maintenu tel par de saines lectures. L'alternative de vie retirée et de vie au grand air avait donné à son visage les couleurs de la santé et à sa physionomie quelque chose de la recluse. Ses grands yeux bleus, calmes et doux, exprimaient la fermeté tranquille que donne la grâce aux privilégiés qu'elle a touchés ; peut-être y pouvait-on lire la prédestination au sacrifice. Elle avait dix-huit ans. Quels projets d'avenir caressait son jeune cœur ? Vivre et mourir à la Garénie, disait-elle. Il ne fallait pas être sorcier pour ajouter : avec l'homme que Dieu lui donnerait pour mari. Elle l'aimerait sans doute et le choisirait ? Eh ! quelle jeune fille a jamais douté de ce bonheur ! Elle l'attendait patiemment ; mais au tour que prenaient les affaires de M. de Puybrun, sa patience pouvait être mise à une longue épreuve.

Jusque-là, elle avait vécu dans une heureuse insouciance. Sûre de la tendresse de son père, pleine de respect pour lui, ayant foi en sa science, elle ne s'était jamais arrêtée à l'idée que ce père pût hasarder la destinée de son enfant. Cependant, le doute venait de se glisser dans son cœur. Il y était entré avec le regard de Cros, de cet homme pour qui elle avait une répulsion instinctive. Comment avait-elle pu mériter sa compassion ? Par quelle hardiesse la lui laissait-il voir ? Quelque malheur la menaçait donc, et ce malheur lui viendrait de son père, qui semblait avoir pris Cros pour confident de ses projets. La réponse de M. de Puybrun, lorsqu'elle lui avait témoigné son étonnement du trouble de cet homme (nous avons causé agriculture), lui parut évasive. « Il s'agit d'autre chose, » pensa-t-elle. Et elle se mit à chercher.

Par bonheur, ce jour-là, tante Ursule ayant affaire à l'église, la laissa libre de résoudre à loisir son problème. Après mille détours, après avoir touché à des suppositions ou invraisemblables ou absurdes, sa pensée fit comme le lièvre, qui, chassé, finit toujours par revenir au gîte. « Il est question d'un mariage, » pensa-t-elle. Ce mot magique dissipa d'abord tous ses soucis. Elle sentit un tressaillement, un honnête tressaillement d'indépendance. Que ne peut la confiance, cette divine duperie des âmes droites ! Francille, per-

suadée qu'elle avait deviné, s'expliqua le désappointement de Cros; il était venu proposer un mari de sa façon à M. de Puybrun, qui, par bonheur, en avait un en réserve. Il s'était retiré douloureusement affecté. Douleur de marchand qui voit refuser sa marchandise.

Francille redevint gaie et reprit ses occupations, légère d'esprit et de corps. Mais, de même que le fruit n'est pas impunément piqué par le ver, de même la confiance s'altère à la morsure du doute. La jeune fille remarqua des choses qui, jusqu'alors, lui avaient échappé. Les domestiques, réunis pour le repas, parlaient avec animation; le murmure des voix arrivait jusqu'au vestibule. Si une surveillance à exercer l'appelait à la cuisine, au frôlement de sa robe, les voix tombaient, puis on faisait silence, et la conversation ne recommençait qu'après son départ. Il lui semblait que le regard de Cros était passé dans tous les yeux. Ses soupçons une fois éveillés, elle renouvela l'expérience, et elle put s'assurer que ce que disaient les domestiques ne devait pas être entendu des maîtres. La conversation roulait, en effet, sur les étranges procédés de culture de M. de Puybrun. Ces hommes, pour qui la vie est si rude, à la subsistance desquels pourvoit à peine un travail obstiné, les paysans ont horreur du gaspillage qui ne leur profite pas; aussi, leur indignation n'était-elle pas jouée, et quelques-uns parlaient de quitter un pareil maître.

Francille voyait les symptômes d'un mal qu'elle ne pouvait reconnaître. Son entourage le lui cachait par pitié et par respect aussi pour l'autorité paternelle. Pour comble d'angoisse, M. de Biac, devenu soucieux, la regardait parfois d'un air étrange. Quant à tante Ursule, plus expansive, elle alla jusqu'aux gros mots : « Avec tout son esprit, mon neveu n'est qu'une bête, » dit-elle un jour.

Seul, M. de Puybrun était inaltérable. Doux, bienveillant, poli, dès qu'il s'agissait d'agriculture, il le prenait de si haut et d'une telle autorité, qu'il glaçait la parole sur les lèvres des ignorants. A voir son beau front, qu'encadraient de longs cheveux grisonnants, ses yeux, d'où l'intelligence jaillissait en éclairs, à entendre cette parole ferme et lucide, il y avait de quoi prendre en pitié les braves gens qui doutaient de lui, et dont toute l'ambition était de marcher dans les souliers de leurs pères. Il n'était pas étonnant que Francille subît une sorte de fascination. Elle voyait bien qu'elle s'était trompée, qu'il ne pouvait pas être question d'un mariage, les domestiques n'auraient pas été dans la confidence; mais, enfin, il y avait un secret qu'on lui cachait. Ouvrir son cœur à un autre eût été faire injure à son père, elle n'en eut pas l'idée; et, cependant, elle n'osait l'interroger. Quand elle était trop tourmentée, elle s'asseyait en face de M. de Puybrun, lui prenait les mains, et, de ses yeux où débordait un filial amour, elle semblait tantôt vouloir lui arracher son se-

cret, tantôt lui reprocher sa cruauté. Le père, comme s'il eût lu dans les yeux de sa fille, prenait plaisir à prolonger ce jeu, qui le rajeunissait, puis attirait Francille à lui, la serrait contre son cœur, et la quittait avec un malicieux sourire plein de promesses. Cette scène muette eût pu être traduite ainsi :

« L'incertitude me fait trop souffrir. Mon bon père, dites-moi ce que vous me réservez.

— De quoi t'inquiètes-tu, petite fille? Fie-toi à moi; je veux faire de toi la plus riche héritière de France. »

VI

Pendant le gros hiver, les visites de tante Ursule étaient rares. Le colonel, il est vrai, allait toujours à la Garénie; mais, en l'absence de sa vieille ennemie, il restait dans son fauteuil, somnolent ou engourdi par les vapeurs du tabac. Sur les instances de Francille, il fumait au salon, ce qu'il n'eût osé faire devant tante Ursule, qui aurait jeté des cris à ébranler la maison. Le piquet remplaçait alors le whist, M. de Puybrun se hâtant d'esquiver la corvée. La bonne Francille n'avait ni l'entrain de sa tante ni son humeur aiguillonnante. Elle était si douce, elle jouait si loyalement, que M. de Biac s'ennuyait à mourir. Tante Ursule lui était aussi nécessaire que l'absinthe au buveur. Dès qu'il avait gagné ou perdu *son cent*, il rentrait au village, et la pauvre Francille restait seule.

La lecture, qu'elle avait aimée dans sa liberté d'esprit, devenait pour elle un ennui ou plutôt un agacement. Elle ne lisait que des yeux, s'en apercevait et jetait le livre avec dépit. Sa comptabilité mise au net, elle ne savait plus que faire de son temps. Tandis qu'autrefois ses ordres n'étaient jamais assez complétement ou assez promptement exécutés à son gré, elle trouvait aujourd'hui qu'on lui obéissait trop bien et trop vite. Elle ne voyait pas que rien n'était changé autour d'elle, mais que l'activité de son esprit avait doublé. Chose bizarre et qui peut faire pressentir la simplification de la vie future, la soif de l'inconnu éveillait en elle les symptômes de l'amour. Elle ne sentait pas ces folles bouffées qui du cœur montent au visage, ni les ébranlements que cause un parfum qui passe, un bruit qui frappe l'oreille, un mouvement des choses inanimées ressemblant à une caresse; ses sensations étaient austères, presque tristes : on eût dit qu'elles venaient de l'âme isolée du corps. Dans les mornes journées, bravant le froid, elle s'asseyait près d'une fenêtre, et regardait la campagne morte. La pluie, tombant à gouttes pressées, lui semblait un pré-

sage; elle pleurait sans pouvoir se retenir. Si la terre était ensevelie sous la neige, c'était encore la souffrance; ils souffraient, ces moineaux qui voletaient sur l'appui de la croisée, frappant le carreau du bec; il souffrait, ce paysan qui, les pieds nus dans des sabots, les mains plongées dans ses goussets, voûté, replié sur lui-même pour donner moins de prise au froid, s'en allait, la serpe sous le bras, couper un faix de menu bois. Par une rudesse de la destinée, rien de vivant, rien de jeune ne venait faire vibrer ce cœur ouvert pourtant à toutes les bonnes et douces pensées : une main implacable le couvrait du crêpe d'un deuil anticipé. Au plus fort de ses tristesses, elle s'indignait de tant de lâcheté, car elle était énergique; elle secouait sa torpeur, se créait des occupations, les remplissait avec une agitation fébrile, et finissait par retomber. Il faut dire que l'hiver, la saison du repos pour les campagnards, était tout à fait propre au développement du mal. Grâce à la vigueur qu'elle mit à le combattre, Francille n'en souffrit pas trop dans sa santé : un peu de pâleur, un peu d'abattement, plus de tristesse dans le regard, voilà tout.

Avec le printemps, la maison s'anima. La grande expérience allait se faire, les terres travaillées pendant la rude saison étaient prêtes à recevoir la semence. Le grain, gonflé du mirifique engrais concentré, s'empilait dans le semoir; les bœufs, mis en gaieté par un long repos, mugissaient sous le joug, humaient l'air avec force et le renvoyaient en chaude vapeur, qui perlait sur leurs blancs naseaux. Les bouviers semblaient aussi impatients que l'attelage. La marmite, pendue à la crémaillère, cuisait à gros bouillons le lard et les choux; la *mique*, pâte de farine de maïs, arrondie en boulet de canon, roulait dans la marmite et y prenait la consistance d'un mortier de chaux hydraulique. Autour de la cuisinière affairée, les grosses servantes, sous la direction de Francille, préparaient les longs paniers appelés *desques*, les couverts d'étain, les assiettes en terre de pipe et la blanche touaille. M. de Puybrun, semblable à un général d'armée, parut dans la cour; les attelages s'ébranlèrent.

Le visage de l'agronome était rayonnant. Pourquoi l'enthousiasme ne se communique-t-il pas à la nature comme aux hommes? Si le succès eût dépendu des braves gens qui tenaient le manche de la charrue, jamais triomphe n'eût été plus éclatant que celui de M. de Puybrun, tant il avait su, pour un moment, leur faire partager sa foi. Les semailles se firent par un temps admirable, un temps à souhait, ainsi que disent les paysans. Les terres n'étaient ni trop chaudes ni trop froides; une bonne pluie, déjà ressuyée, avait développé l'humide radicule. M. de Puybrun suivait, avec l'anxiété d'un père, le grain tombant du semoir pour s'espacer dans le sillon;

chaque bouvier, grave et recueilli, ayant conscience de sa sainte mission, enfermait dans le sein de la grande nourrice le trésor qu'elle devait rendre avec usure. Le travail, c'est-à-dire la vie, reparaissant sur ces terres qu'ils avaient crues abandonnées, dissipa leur mauvaise humeur et leur fit oublier les malédictions dont ils avaient poursuivi le génie hasardeux du maître. La tâche accomplie, ils dirent ce mot touchant, par lequel ils indiquent la limite du pouvoir de l'homme :

« Le bon Dieu fera le reste ! »

Cette candide confiance dura jusqu'au dimanche, où, dans les cabarets du village, la parole corrosive des incrédules commença de la miner. Cette nouvelle si longtemps attendue, que M. de Puybrun avait enfin ensemencé ses terres, courut aussitôt dans le pays environnant, y excitant une curiosité dont un habitant des villes ne pourra jamais se faire l'idée. On se détournait de son chemin pour jeter un coup d'œil sur ces champs mystérieux. Ceux qui n'avaient pas le prétexte d'un voyage, même les plus pauvres, n'hésitaient pas à perdre une heure pour ce pèlerinage. Ils regardaient d'un air presque craintif cette terre ensorcelée. C'étaient alors des hochements de tête, des sourires moitié railleurs, moitié compâtissants. Si quelque fidèle à foi robuste s'avisait de dire : « Vous pouvez bien penser qu'un homme si savant n'a pas fait ça sans consulter le *Livre*.

— Hé ! hé ! répondait le voisin d'un air narquois, il se peut bien que le livre le dise. »

Le livre ! cet arcane, ce Satan, ce trompeur !

La grande nouvelle arriva jusqu'à Cros, qui poussa un soupir résigné.

VII

M. de Puybrun n'était arrivé que lentement au point où l'esprit de recherche touche à la folie. A son début, les résistances qu'il éprouva de la part des paysans, pour les innovations même reconnues les meilleures, l'irritèrent. Il se promit de ne plus adopter des idées toutes faites qui lui arriveraient d'Angleterre, d'Allemagne ou de Flandre, mais de consulter tous les traités d'agriculture qu'il pourrait se procurer et de se faire un système à lui, ferme et raisonné, contrôlant par l'observation les aphorismes de la science ; moyennant quoi il se sentirait fort. Le catalogue de ses livres formerait déjà un livre ; en remontant jusqu'au XIVe siècle, nous sommes riches en matériaux de ce genre. L'antiquité fut, comme les temps

modernes, mise à contribution. Il avait lu dans Pline le naturaliste qu'Auguste reçut d'Afrique une touffe de blé provenant d'un seul grain et qui avait poussé quatre cents tiges; que Néron en reçut une autre de cinq cent soixante tiges. Cette fécondité parut suspecte à M. de Puybrun, le savant Romain étant enclin aux contes merveilleux, et son ouvrage renfermant au moins autant de recettes de bonnes femmes que de renseignements utiles. Mais, quand il vit dans les *Curiosités de la nature*, de l'abbé de Vallemont, que Denys, médecin du roi de France, avait obtenu d'un seul grain deux cents épis; les Pères de la doctrine chrétienne de Paris, dix-huit mille grains; dans le *Journal encyclopédique* de 1773, qu'Ekleben, intendant des jardins de l'impératrice de Russie, avait recueilli d'un seul vingt mille grains; enfin, dans le *Nouveau cours complet d'agriculture*, que l'Anglais Miller, vrai sorcier, était parvenu à tirer d'un grain cinq cent soixante-seize mille grains, il fallut se rendre. Pline n'avait pas menti. Ce n'était pas d'ailleurs à la fertilité de la terre qu'il fallait rapporter ces phénomènes : l'honneur en revenait à la science.

M. de Puybrun se mit à étudier les lois d'après lesquelles croissent les céréales. Il remarqua que, quelques jours après la germination, une petite tige sort de terre, verdâtre, arrondie, pointue à son extrémité, et qui se déroule presque aussitôt en forme de feuille. A la base de cette première feuille, une seconde tige sort qui évolue comme la première, se place à côté d'elle, et devient la seconde feuille. Au niveau de la terre, il en sort d'autres qui parcourent les mêmes phases à mesure que la plante se développe et grandit. On dit alors qu'elle talle. Il vit dans le tallage la tendance naturelle au blé, son instinct, qu'il fallait favoriser et non contrarier. Il en conclut que chaque pied avait besoin pour évoluer d'un certain espace qu'il fixa.

Lorsque la plante présente un bouquet de six à huit talles, la séve affluant à l'extrémité des feuilles les fait allonger, se renverser; la plante alors prend la forme d'un calice ou d'une corbeille. Cette forme n'est pure qu'autant que la nature agit librement. Si deux grains ont crû à côté l'un de l'autre, la forme s'altère; si plusieurs ont été réunis, elle disparaît entièrement. De là ce second précepte: chaque grain doit être isolé.

Ces principes arrêtés, voici comment il procéda, à la grande curiosité des habitants de La Terrade. La terre étant hersée et roulée, divisée par des piquets en carrés de vingt ares, il fit tracer au rayonneur des lignes parallèles, espacées à trente centimètres, et d'autres lignes d'un pareil écartement perpendiculaires aux premières. Il eut ainsi un véritable damier. Une femme, armée d'une bêche, suivait chaque ligne, ouvrant des trous à tous les points d'intersection.

Une autre femme la suivait qui déposait dans le trou trois grains de blé, en ayant soin qu'ils formassent les sommets d'un triangle dont les côtés devaient mesurer six centimètres au moins. Cette délicate opération terminée, elle rejetait dans le trou la terre retirée. Dès que les plantes avaient atteint une certaine hauteur, on en arrachait deux sur trois, de façon à ne laisser végéter qu'un grain à chaque endroit planté. Puis venaient les autres soins que l'on donne habituellement à la terre.

Telle fut la première méthode de M. de Puybrun. Il eut de belles récoltes; mais il n'obtint ni la touffe de Néron, ni même celle d'Auguste, encore moins vit-il les merveilles du jardinier Miller. Il n'était pas encore aveuglé sur ses intérêts; quand il fit le compte des dépenses et des recettes, il s'aperçut qu'il était de ces agriculteurs qui, selon l'expression d'un ancien député, dépensent un louis pour gagner cinquante centimes. La main-d'œuvre le dévorait.

« Cependant, disait-il, le principe est bon, l'application seule est mauvaise. Comment réduire ces frais exorbitants? Il faut donner à la terre en proportion de ce qu'on lui demande ; si j'arrive à ne lui demander rien ou presque rien, je n'aurai rien à lui donner. »

Ce fut le point de départ de sa nouvelle théorie sur l'introduction directe de l'engrais dans la semence, et enfin de cette proposition extrême : la terre n'est qu'un support. Auquel cas elle ne demandait qu'une opération fort simple, à laquelle suffisaient la herse et le rouleau. Il attendait avec confiance que le succès justifiât sa théorie.

VIII

La terre parla, si l'on peut appliquer ici la figure qu'emploient les Arabes. Des stylets aigus percèrent la croûte qui enveloppait le grain, et une fine pelouse verdoya sur les champs. Ce fut un cri de triomphe, troublé seulement par quelques voix qui disaient : « Il faut attendre. » En dépit des sinistres prévisions, les feuilles s'épanouirent et dessinèrent cette corbeille où repose l'espoir du laboureur. Pour le coup, M. de Puybrun était un grand homme. Au sortir de la messe, les paysans cherchaient un prétexte pour l'aborder, et le complimentaient discrètement, comme ils le savent faire. Quelques-uns s'enhardissaient jusqu'à le questionner sur son procédé. « Ce n'est pas le moment, mes enfants, répondait-il ; attendons la récolte. »

Jusque vers la fin de mai, tout alla bien, la plante tallait; mais vers le milieu de juin les yeux exercés purent remarquer que le vert

plus honorables. Les traditions de famille, le soin de son honneur, paraissent des garanties suffisantes. Une bonne partie des dettes de M. de Puybrun reposait sur ces titres fragiles. L'argent est craintif. L'éveil donné, les porteurs d'obligations coururent au bureau des hypothèques, les détenteurs de billets exigèrent un titre plus solide, et firent immédiatement inscrire leur créance. La peur ne s'arrête pas. Quand, par le relevé des inscriptions, il apparut que, sur cette propriété estimée trois cent mille francs, il y avait pour deux cent quarante mille francs d'hypothèques, une sorte de vertige s'empara des créanciers; il leur sembla que ces terres allaient fondre dans la main du prodigue. Les premiers inscrits, les plus sûrs d'être payés, furent ceux qui prirent le plus chaudement l'alarme. Ils voulurent être remboursés immédiatement; ils voulaient l'impossible. Selon l'expression de tante Ursule, il pleuvait des huissiers à la Garénie. Les plus impatients enfin poursuivirent l'expropriation. Le malheureux M. de Puybrun, humilié, harcelé, à bout de voies, écrivait lettres sur lettres à Cros, qui répondait impitoyablement : « Je ne trouve rien. » Il cherchait cependant, et ne perdait pas son temps.

Il avait connu au séminaire un de ses compatriotes nommé Antoine Basset, plus jeune que lui, et qu'il avait protégé. C'était un garçon sage, studieux, et qui, plus que Cros, avait gardé l'ineffaçable empreinte de la soutane. Ce vêtement qui transforme le paysan, l'élève à une classe supérieure, lui attire le respect, et, jusque dans la famille, donne au fils qui en est revêtu le pas sur son père, la soutane, bien qu'Antoine eût renoncé à la porter, lui avait inoculé l'ambition. Il aspirait à tenir dans son pays le rang auquel il se croyait appelé par sa fortune, qui était considérable.

En apparence, elle montait à soixante mille francs, représentés par de bonnes terres; mais Jean Basset le père faisait depuis quarante ans le commerce des bœufs. Il achetait en Auvergne, revendait en Quercy, fréquentait les foires de Toulouse, de Bergerac, de Limoges; il allait même jusqu'à Poissy. On ne pouvait pourtant pas dire de lui que les voyages l'avaient formé. Au milieu de cette mer humaine dont il traversait les flots, il allait aussi insoucieux que le promeneur qui écrase sous son pied des milliers d'animaux microscopiques; il ne voyait que des bœufs qu'il vendait et achetait, de l'argent qu'il donnait et recevait. Que ne peut la contention d'esprit favorisée par l'aptitude! Jean Basset, qui avait commencé son commerce avec trois mille francs, en était venu à faire dire à ses voisins : « Il ne sait pas lui-même ce qu'il a. » Selon l'habitude des paysans, ils exagéraient cette fortune, qui était en réalité de cinq cent mille francs, sans compter les terres. Le rusé compère n'avait garde de

démentir ces exagérations; il souriait, rejetait négligemment son chapeau sur l'oreille et se grattait la tête.

On n'arrive pas à une pareille prospérité sans qu'un peu d'orgueil se glisse au cœur. Faisant un marché, Jean Basset était curieux à voir. Ses petits yeux gris fascinaient son adversaire; il plongeait la main dans son gousset, et y pétrissait de l'or. Cette pantomime avait un double sens. A l'un elle disait : « Tu as besoin d'argent, tu vois que j'en ai. » A l'autre : « Je peux garder ma marchandise, j'ai de quoi attendre. » Il n'avait qu'une formule pour exprimer son mépris : « C'est un homme, disait-il, qui n'a jamais su gagner un sou. » Et ce n'était pas une manière de parler : pour Jean Basset, gagner un sou était une affaire. Un seul trait achèvera de le peindre. Un jour qu'il assistait avec Cros à la vente d'un mobilier de rebut, il acheta une cuvette ébréchée à laquelle manquait son pot à l'eau.

« Que voulez-vous faire de ça, papa Basset? lui demanda Cros.

— Ça! répondit le bonhomme, ce sera pour mettre *de la chair* le mardi gras. »

Jean Basset, presque toujours en voyage, occupait son fils par la culture du domaine, sous la direction de Mme Basset la mère, vulgairement appelée la Marion, brave femme, aussi humble au logis qu'une matrone romaine, en admiration devant son fils, un monsieur! C'était par Antoine Basset que Cros avait résolu de relever les affaires de M. de Puybrun. Le projet était hardi. Pour le réaliser, il fallait compter d'une part sur le désespoir étouffant les préjugés, de l'autre sur la vanité aveuglant l'intérêt. Il tenta l'aventure. Lorsqu'il arriva au domaine de l'Usclade, moitié Causse, moitié Limargue, bon pays où il y avait de tout, il trouva Antoine Basset aux champs, qui faisait moissonner son blé. En regardant ce visage presque monacal dont la pâleur rendait plus vif l'éclat de deux yeux noirs, Cros jugea convenable de brusquer la confidence.

« Je veux vous marier, » dit-il.

Les pauvres jeunes gens que la rigidité campagnarde cadenasse dans le cilice de la continence voient le mariage couleur de rose. Antoine Basset se mit à rire, comme faisaient les filles, il y a deux siècles.

« La jeune personne, continua Cros, est charmante. Je ne la dépeindrai pas, vous la connaissez probablement de vue; je vous dirai seulement que sa naissance est telle que vous ne trouveriez rien de mieux à cinquante lieues à la ronde. En un mot, c'est Mlle de Puybrun.

— Vous vous moquez de moi! s'écria Antoine Basset tout troublé.

— Je parle sérieusement.

— Est-ce que vous êtes autorisé.....

— Comme vous y allez! ce n'est pas l'usage. M. de Puybrun ignore la démarche que je fais ; aussi doit-elle rester secrète entre nous. Je vous demande seulement si vous voulez que je m'occupe de ce mariage. Je ne dis pas que je réussirai ; cependant, si je hasarde une pareille démarche, c'est que je crois pouvoir le faire. »

Une belle et blanche demoiselle, un château au pied duquel reposait un village, des terres en bloc autour de ce château, l'antique renom des Puybrun avaient ébloui le jeune homme ; cet éblouissement passa vite.

« On dit M. de Puybrun ruiné. Est-ce vrai? demanda-t-il.

— Il a encore soixante mille francs ; il en doit deux cent quarante mille. »

Antoine Basset bondit comme un acrobate sur le tremplin.

« Vous n'appelez pas ça ruiné, vous!

— Non. Avec une tête solide et un esprit ouvert, c'est une bonne position. Le papa Basset a cinq cent mille francs écus.

— Oh! non.

— Il les a, poursuivit Cros avec assurance. Vous épousez Mlle Francille et vous payez les dettes.

— Me prenez-vous pour un imbécile? s'écria Antoine.

— Que voyez-vous là de si extraordinaire?

— Je vois deux cent quarante mille francs à jeter dans un gouffre.

— Le domaine de la Garénie, continua Cros, vaut trois cent mille francs ; vous en achetez les deux tiers, et une noble demoiselle vous apporte en dot le tiers restant. Vous voilà-t-il pas bien à plaindre? Pensez-vous que si Mlle de Puybrun avait toute sa fortune, je m'adresserais à vous, mon ami Antoine? Réfléchissez. »

Ce calcul que l'énormité de la dette ne lui avait pas permis de faire, rendit Antoine Basset muet de surprise et ivre de joie. Cros, le regardant du coin de l'œil, poursuivit avec chaleur :

« Le bon M. de Puybrun est à moitié fou. S'il devait conserver l'administration des biens, je vous dissuaderais d'entrer dans ce guêpier ; mais vous serez seul propriétaire. Vous lui remplirez une chambre de livres, et il vous laissera tranquille. Le mariage fait, vous êtes son fils, vous héritez de son influence dans le pays et hors du pays. Aimez-vous le brillant? vous devenez député. Aimez-vous le solide? vous entrez dans la magistrature, puisque vous êtes avocat. Vous êtes d'humeur militante? vous restez debout. Sinon, après quelques années, on vous fait asseoir à une cour royale. Puis vous devenez premier président, puis vous passez à la cour de cassation. »

Antoine Basset souriait.

« Et vous? s'écria-t-il tout à coup, non sans éprouver un frémissement intérieur.

— A la bonne heure! dit Cros. Aussitôt après le mariage, vous vous occuperez de me faire nommer maire de La Trouquière.

— Et puis?...

— C'est tout. Le reste me regarde. J'espère seulement que vous voudrez bien me conserver votre amitié. »

Ils se donnèrent la main; le marché était conclu.

« Et le père? s'écrièrent-ils, poussés tous deux par la même pensée. Ah! continua Cros, ce lui sera dur de lâcher les écus; mais qui sait? Vous n'aurez pas autre chose à faire qu'à me soutenir au besoin. »

X

Dès qu'il sut que Jean Basset était rentré dans le pays, Cros monta à cheval. L'affaire pressait; il fallait l'enlever. Au mot de mariage :

« Vous êtes un brave homme, cria joyeusement Jean Basset. Il y a au cellier une barrique de vin de Cahors que nous percerons ce jour-là. Nous allons causer en buvant un verre de piquette. »

Cros fit la grimace au souvenir de cette aigre boisson.

« La piquette a plus de montant qué le vin, dit sentencieusement le bonhomme; je la préfère, moi. Et vous?

— Moi aussi, répondit Cros avec résignation.

— Vous dites donc que vous voulez marier notre aîné. Ah ça, monsieur Cros, il faut lui choisir une bonne femme, qui n'ait pas les mains trop douces. Je ne veux pas de meunière, d'abord. »

Il se mit à rire; il venait de faire une plaisanterie.

« Voyez-vous, monsieur Cros, reprit-il sérieusement, c'est une affaire que de mettre une nore[1] dans la maison. C'est la ruine, monsieur, si l'on ne tombe pas bien. Vous connaissez M. Bio, un homme riche; eh bien! il a dérangé ses affaires pour avoir épousé une Bordelaise. Les filles du pays, monsieur Cros! il n'y a que ça.

— Celle que je voudrais voir épouser à votre fils est du pays. Elle est née à la campagne, elle y a toujours vécu, et elle ferait le prix d'une paire de bœufs presque aussi bien que vous, papa Basset.

— Cent dieux! voilà qui va bien. Parlez, je vous écoute. »

Il versa à Cros un grand verre de cette piquette à la vertu enivrante de laquelle il avait la naïveté de croire; il mit les coudes sur

[1] Bru.

la table et arma ses petits yeux pour le combat. Ces deux hommes, qui se connaissaient si bien, penchés l'un vers l'autre, épiant une lueur dans le regard, une contraction du visage, un mouvement des lèvres, ressemblaient à deux Napolitains jouant à la *morra*. Entre eux il n'y avait guère de finesse possible.

« Elle a soixante mille francs, dit Cros.

— Argent ou terre ?

— Terre.

— Bon fonds ?

— Première qualité.

— Pas de dettes, pas d'hypothèques ?

— Soixante mille francs nets.

— Et la terre ne vaut que ça ? »

Allons, pensa Cros, il faut faire sauter la mine.

— La propriété, ajouta-t-il, vaut trois cent mille francs. »

Jean Basset éclata d'un rire homérique.

« Farceur ! s'écria-t-il. Il frappa la table de son verre : nous n'entamerons pas de cette fois la barrique de vin de Cahors. »

Cros resta impassible.

« M. Basset, dit-il, ne trouverait peut-être pas matière à rire si je lui disais qu'il s'agit de Mlle de Puybrun.

— Hein ? » s'écria Jean Basset en se levant et en repoussant vivement sa chaise.

C'était le coup de foudre qui devait frapper successivement tous les membres de la famille. Cros laissa le marchand de bœufs se débattre dans un monologue hérissé d'exclamations telles que celles-ci : « M. de Puybrun, un ancien noble ! une si vieille famille ! C'est impossible ! »

Il était en proie à une lutte que Cros épiait d'un œil attentif. Le bon sens populaire sembla l'emporter enfin.

« M. Cros, dit-il, et dans ce moment il ne manquait pas d'une certaine dignité, ce serait beaucoup d'honneur pour nous, trop d'honneur. Si mon fils veut être heureux, il faut qu'il prenne une femme de sa condition. Le mari de Mlle de Puybrun ! Il finirait par mépriser son père et sa mère. Comment voulez-vous que nous disions jamais à cette demoiselle : ma fille. C'est impossible. Ah ! si la Marion et moi nous n'étions pas là..... peut-être..... je ne dis pas. Le jeune homme peut se présenter partout ; mais nous, nous ne sommes que des paysans, monsieur Cros. »

Le tentateur crut voir que la résolution du bonhomme fléchissait.

« Vous avez, dit-il, ce qui, à la longue, met le paysan au niveau du noble, vous avez l'argent. »

La main alla au gousset, par habitude.

« Ce n'est pas, dit Jean, qu'un homme n'en vaille bien un autre ; car enfin..... »

Une fois sur cette pente, il se laissa aller.

« Je ne suis qu'un paysan, c'est vrai..... On dit bien que si je voulais chercher dans les papiers..... »

Cros vint à son aide.

« Il y a, observa-t-il, des familles de laboureurs, bien connues dans le pays, dont l'origine remonte aussi haut que celle de la noblesse la mieux constatée. Votre famille est de ce nombre.

— Bah ! répondit le bonhomme, tout ça, c'est des paroles. »

Il se promenait à grands pas, tiraillé par l'hésitation, peut-être absorbé par un calcul, jetant de temps en temps sur Cros un imperceptible regard de méfiance. Il s'arrêta tout à coup.

« M. de Puybrun ne vous envoie pas ici, pas vrai ? Non. Eh bien, que celui qui veut un affront l'aille chercher ; ce ne sera pas moi. Paysan je suis, paysan je veux rester. »

De la brusquerie, il passa à l'attendrissement.

« Ce pauvre monsieur ! qui m'aurait dit, il y a vingt ans, que je le verrais dans cette position ! Quel brave homme ! la crême des honnêtes gens ! Et je ne vous mens pas, je le connais ; nous avons fait, dans le temps, des affaires ensemble. Sa parole valait une lettre de change. Au fond, monsieur Cros, c'est triste. Et dire qu'il y a tant de gueusards qui prospèrent ! aïe ! aïe ! mon Dieu ! les bons s'en vont, les mauvais restent. J'aime les braves gens, moi, et M. de Puybrun en est un. Aussi, je suis bien à son service, entendez-vous ? Si, pour le tirer de là, il fallait aller à Paris.....

— Il n'est pas nécessaire d'aller si loin, dit Cros. Puisqu'un scrupule honorable s'oppose au mariage, vous pouvez faire à la fois une bonne affaire et une bonne action. Achetez la propriété de M. de Puybrun. »

Qui ne s'est amusé à regarder le jeu de la machine à draguer ? Le cube de tôle, ras de sable, monte lentement le long de la roue, jusqu'à ce qu'ayant dépassé la verticale, il se dégorge par un mouvement de bascule. Ainsi, l'âme de Jean Basset, tout à l'heure pleine de bons sentiments, se vida subitement dans une culbute. Il n'avait pas d'argent, les temps étaient durs, la propriété rapportait si peu ! Et puis, trois cent mille francs, quelle exagération ! On forçait le prix de moitié, ou du moins d'un bon tiers. Celui qui achèterait le bien de M. de Puybrun deux cent quarante mille francs ne ferait déjà pas un si fameux marché.

« Vous mettriez M. de Puybrun dans une position un peu plus mauvaise que celle qu'il a, observa Cros.

— Que voulez-vous ? les affaires sont les affaires. C'est égal, c'est bien à vous d'avoir pensé à mon fils ; c'est d'un ami, ça, etc. »

Cros se retira sans avoir pu démêler la pensée du vieux renard ; il s'en allait tout soucieux ; il fallait gagner du temps, enrayer la marche de l'expropriation. Chemin faisant, il eut une de ces inspirations pleines d'audace, qui sauvent quand elles ne perdent pas. Il se mit à l'œuvre sans tarder. Il commença par insinuer aux créanciers qu'ils allaient directement contre leurs intérêts, qu'aucun d'eux n'était assez riche pour acheter la propriété de M. de Puybrun, et qu'elle serait vendue à quelque compagnie bien au-dessous de sa valeur, par quoi les derniers inscrits pourraient être forclos ; qu'en supposant qu'ils s'entendissent, déléguant leurs pouvoirs à l'un d'eux, cette opération hasardeuse nécessiterait ou une nouvelle vente ou un partage, et, par conséquent, des frais considérables, d'inextricables embarras.

Quand ce levain de discorde eut fermenté, Cros confia à quelques amis, sous le secret, que Mlle Francille allait faire un riche mariage, qui non-seulement payerait les dettes, mais relèverait la maison. Aucune animosité ne poussait les créanciers à user de rigueur ; l'espoir d'être payés les adoucit. En attendant, le secret fit son chemin. Ce furent d'abord des centaines de mille francs qu'apportait le sauveur, puis on vit poindre le million. D'où venait le riche et bel amoureux ? De partout où allait l'imagination de chacun, Cros ayant éveillé la curiosité sur ce point sans la satisfaire. M. de Biac, discrètement sondé, répondit ne rien savoir ; il communiqua la nouvelle à tante Ursule, qui la porta à M. de Puybrun, lequel déclara qu'elle était fausse.

Bien que ce fût une de ces inventions que font naître dans notre pays les grands et les petits événements, qui s'y propagent si vite, s'y accréditent avec tant de facilité, témoignant encore aujourd'hui de la badauderie gauloise, le malheureux M. de Puybrun entrevit une lueur dans sa sombre destinée. Les épreuves qui, chez quelques-uns, font surgir la foi, n'éveillent, dans le plus grand nombre, que la superstition : on avait parlé de mariage, donc il allait y avoir un mariage. Il caressa cette illusion, il s'y complut, il espéra.

A. D'ARAQUY.

La 2e partie à la prochaine livraison.)

LA

GUERRE DES COTES

ATTAQUE ET DÉFENSE

DES FRONTIÈRES MARITIMES

DEUXIÈME PARTIE[1]

VI. — LA GARDE DES CÔTES ET LA DÉFENSE PERMANENTE DES FRONTIÈRES MARITIMES JUSQU'A NOS JOURS

Depuis Henri III jusqu'à Napoléon Ier, il n'est pas un souverain en France qui n'ait dû réglementer l'antique *guet de la mer* ou l'institution plus moderne des *gardes-côtes*. Quatorze édits, ordonnances ou décrets échelonnés de 1584 à 1815 témoignent de cette impérieuse nécessité de notre défense maritime, chaque fois que notre pays s'est trouvé aux prises avec l'Angleterre. Sans remonter jusqu'aux incursions des Normands dans la Seine, et en limitant nos recherches au XVIe siècle, nous remarquons d'abord l'édit de Henri III confirmant les ordonnances de ses prédécesseurs. La défense des côtes appartenait alors aux officiers de l'amirauté de France, chargés deux fois

[1] Voir 2e série, t. XXXVII, p. 5 (livr. du 15 janvier 1864).

l'an, en temps de guerre, et tous les deux ans en temps de paix, « de faire la revue des hommes de paroisses sujettes au guet de mer. » Tous les habitants du littoral, jusqu'à une demi-lieue dans les terres, appartenaient à cette organisation révisée en janvier 1629, sous Louis XIII, par une ordonnance du cardinal de Richelieu.

A son tour, le grand Colbert profite de sa belle ordonnance d'août 1681, devenue la base de nos codes maritimes, pour établir des « capitaines de gardes-côtes, » faisant la revue de leurs gens le 1er mai de chaque année. Les gardes-côtes sont tenus « d'avoir en tout temps, dans leurs maisons, un mousquet, une épée, une demi-livre de poudre et deux livres de balles, à peine de cent sols d'amende. » Ajoutons que le produit de ces amendes était très judicieusement appliqué à la réparation des corps de garde. Ces sages précautions ne devaient pas demeurer longtemps inutiles. En juin 1694, profitant d'une absence de la flotte de Tourville qui laissait Brest dégarni de soldats et de vaisseaux, la cour de Londres expédie l'amiral Berkeley avec 8,000 hommes de débarquement, pour enlever par surprise la presqu'île de Quélern, clef du goulet de ce port. Brest se trouvait alors tellement pris au dépourvu qu'il fallut confier la garde de la ville à la milice bourgeoise, et que le conseil de marine, devançant d'un siècle et demi la belle résolution des Russes à Sébastopol, agita la question de couler nos vaisseaux dans la Penfeld, en cas de succès de l'ennemi. Fort heureusement, la cour de Versailles, parfaitement servie par ses intelligences à Londres, avait été prévenue à temps. Vauban, choisi par Louis XIV, arrive à Brest en toute hâte, il y rassemble quelques compagnies franches de la marine, renforcées des milices gardes-côtes, et se rend sur le point menacé. A leur débarquement dans la baie de Camaret, les Anglais sont reçus par le feu de plusieurs batteries masquées « et rejetés à la mer, l'épée aux reins, » par nos braves milices bretonnes. L'amiral Berkeley qui venait d'essuyer une perte de 1,500 hommes, reprit le large en toute hâte. En novembre 1701 et en septembre 1709, Louis XIV réglemente de nouveau le service des gardes-côtes.

Les gouvernements indolents de la Régence et de Louis XV, stimulés par plus d'une tentative des Anglais sur nos côtes[1], se voient eux-mêmes contraints de remettre en vigueur les précautions d'autrefois : édit de janvier 1716, ordonnances de juin 1745 et d'avril 1758. Durant cette même année 1758, une expédition anglaise dirigée par le général Bligh, s'empare de Cherbourg, ravage à son aise le port de commerce et les campagnes normandes et rallie ses vais-

[1] Attaque du Havre, de Dieppe et de Saint-Malo, par les Anglais. — *Mémoire sur la défense des frontières maritimes de la France*, p. 6 et 20. 1843.

seaux sans avoir été sérieusement inquiétée. Un peu plus tard, l'amiral Howe débarque 10,000 Anglais près de Saint-Malo, cette ville de corsaires, objet de la haine séculaire de nos voisins. La Bretagne se trouvait à ce moment fort dégarnie de troupes régulières. Heureusement les milices gardes-côtes, appuyées d'un côté par les bourgeois de Saint-Malo et de l'autre par les gentilshommes bretons dirigeant une levée en masse de nos paysans, donnèrent le temps au duc d'Aiguillon, d'accourir de Rennes avec les ressources de la province. Le 11 septembre 1758, à Saint-Cast, les Anglais forcés dans leur camp retranché se rembarquèrent sous la protection de la flotte, en perdant 3,000 hommes.

Survient la guerre d'Amérique. Une des premières préoccupations du gouvernement de Louis XVI, ce roi si justement surnommé le restaurateur de la marine, se porte sur l'inviolabilité de nos rivages : « Sa Majesté, considérant, dit l'ordonnance du 13 décembre 1778, qu'il intéresse à la tranquillité de ses sujets de protéger le commerce, le cabotage et la course, d'assurer la garde et la conservation des côtes de son royaume, s'est fait représenter les édits et règlements rendus sur les milices gardes-côtes. » Cette ordonnance, qui ne compte pas moins de 76 articles, est la plus complète de l'ancienne monarchie. Tous les habitants *non classés* des paroisses confinant à la mer, de dix-huit à soixante ans, concourent à la défense des côtes. Les plus aptes au service, anciens militaires ou marins, forment des compagnies de canonniers gardes-côtes armés de fusils et affectés aux batteries du voisinage, sous le commandement d'officiers retirés ou des gentilshommes du pays. Toutes nos îles, Ouessant, Belle-Ile, Groix, etc., possèdent leurs compagnies particulières formées d'insulaires. Dans les cas de rassemblement extraordinaire, tels que les inspections générales d'avril et d'octobre, et pour les exercices qui ont lieu tous les seconds dimanches, les canonniers envoyés aux batteries jouissent d'une indemnité de 10 livres par mois. En dehors des canonniers, les gardes-côtes sont formés « en compagnies du guet » chargées de fournir des détachements aux batteries et d'entretenir les chemins de communication. L'ordonnance du 23 avril 1780 ajoute à celle de 1778 quelques dispositions sur les signaux et sur le service des corps de garde.

La Révolution, qui ne mit pas moins de trois ans à désorganiser la belle marine de Louis XVI, supprime les gardes-côtes par une loi du 9 septembre 1792. Un décret du 18 floréal an III les remplace par 14,000 canonniers volontaires, incorporés en l'an X dans les troupes de la République. Le Premier Consul, au milieu de ses efforts réparateurs, n'oublie pas de réorganiser 128 compagnies de canonniers gardes-côtes par un arrêté du 18 mai 1803. Il leur attri-

bue une indemnité journalière de 50 cent. en temps de guerre, leur fournit les armes, les munitions et un habillement neuf tous les cinq ans. La plupart des autres dispositions sont empruntées à l'ordonnance de 1778. Chaque batterie de côte avait, comme aujourd'hui, son « gardien particulier » nommé par la direction d'artillerie. En temps de paix, les gardes-côtes étaient dissous; mais on conservait une batterie d'exercice, où chaque compagnie se réunissait dix jours par an. Des officiers, sous-officiers et caporaux étaient détachés à un point central de chaque direction pour y être exercés au tir, réunions durant lesquelles les gardes-côtes étaient payés sur le pied de guerre. Une indemnité annuelle de 36 fr. était affectée à l'entretien de la chaussure et du petit équipement. Le nombre de ces canonniers et leur répartition dans les directions maritimes subirent diverses modifications, en raison même du développement des frontières de l'Empire. La défense des côtes continua d'appartenir aux généraux commandant les divisions territoriales.

Cependant, par une lettre du 4 août 1810, au ministre de la marine, Napoléon Ier « confia à des officiers de vaisseau le commandement de toutes les côtes depuis l'Ecluse jusqu'à l'Elbe. » C'était au lendemain de l'expédition des Anglais contre Anvers, durant la seconde campagne d'Autriche. Cette frontière fut divisée en quatre commandements maritimes[1]. A la même époque, la marine conservait la défense des ports de Brest et de Rochefort. Enfin, l'ordonnance du 14 août 1815 licencia les canonniers gardes-côtes dont quelques compagnies de vétérans, détachées dans les ports, purent à peine rappeler le souvenir. Il faut bien le dire, toutes ces formations de milices des côtes ne rendirent qu'une partie des services qu'on aurait pu attendre d'éléments plus solides et surtout mieux commandés. Le *Mémoire sur la défense des frontières maritimes de la France*[2] et l'historique du blocus de nos côtes par les croisières anglaises fournissent, à cet égard, les preuves les plus convaincantes. Le problème à résoudre aujourd'hui serait donc, tout en conservant ce que les anciennes formations de gardes-côtes contenaient de commode et d'utile, ainsi que le reconnaissait le général Gassendi lui-même, d'éviter, par une organisation plus énergique, les justes critiques auxquelles ces gardes nationales riveraines donnèrent lieu de tout temps, sous le rapport de la discipline et du commandement militaire.

En 1841, le ministre de la guerre, sur une proposition émanée du comité d'artillerie, instituait, le 11 février, une commission mixte

[1] *Mémoire de* 1843, p. 178.
[2] Voir, p. 15 et 106, les détails sur l'occupation de nos îles frontières par les Anglais.

chargée d'établir des projets pour l'armement des côtes de France. Cette commission, composée de trois généraux d'artillerie, d'un général du génie, d'un officier supérieur de la marine et d'un capitaine d'artillerie secrétaire, se subdivisait, pour la plus grande rapidité du travail, en cinq commissions locales chargées chacune d'un des arrondissements maritimes. Sous l'influence des événements de 1840, la défense des côtes de France devenait une des conséquences naturelles de l'attitude guerrière qui avait produit les fortifications de Paris. Les études relatives à la défense de nos frontières maritimes furent donc poursuivies avec cette sage célérité qui semble le trait caractéristique des périodes de crise. Tous les travaux à exécuter furent classés, avec une grande méthode, en trois degrés d'importance, de telle sorte qu'une rupture inopinée ne pût nous prendre au dépourvu, sur les points essentiels à protéger.

Dans le rapport étendu qu'elle présenta au ministre de la guerre, le 5 avril 1843, sous le titre de *Mémoire sur la défense des frontières maritimes de la France*, la commission traitait à fond les nombreuses questions relatives à l'armement des côtes, *au matériel*. Après avoir sagement réagi contre la multiplicité de nos batteries côtières, que des influences de localités avaient fait disséminer sur beaucoup de points sans importance, au détriment notable de plus d'une position essentielle, la commission formulait ainsi les bases de son système : Etablissement de citadelles exigeant un siége en règle, dans les positions isolées et les îles de première importance. Défense des batteries « ouvertes à la gorge » par des *réduits* crénelés, capables de déjouer un coup de main par escalade, comme d'arrêter les envahisseurs de la batterie par une fusillade bien nourrie. Création dans des positions centrales en arrière du littoral, de *camps d'observation* toujours prêts à rayonner sur les points des côtes menacés par l'ennemi. Perfectionnement des voies de communication de la zone riveraine, création d'un réseau de télégraphes côtiers, de manière à amener promptement les colonnes mobiles des camps d'observation en face d'un débarquement ennemi. Les prévisions de l'artillerie des côtes s'élevaient, en 1843, à trois mille deux cent soixante-six bouches à feu dont six cent trente-cinq affectées à la défense spéciale des ports militaires, classés de droit avec les îles frontières et les grands ports marchands parmi les positions de première importance. Enfin, le choix de l'artillerie du littoral était judicieusement basé sur le principe de l'union du gros calibre avec la grande portée.

S'il ne nous appartient pas de faire l'éloge de ce travail si remarquable pour l'époque, il nous sera permis de rappeler sommairement que, depuis 1843, diverses mesures essentielles sont venues s'enca-

drer dans notre système de défense. En présence du mouvement d'idées qui a produit en Angleterre, depuis 1857, les votes extraordinaires du Parlement, les fortifications des ports, l'organisation du *Coast-Guard* [1], les *volontaires* et tant d'autres dispositions énergiques pour la défense des îles Britanniques, la France ne pouvait rester indifférente au soin de sa propre conservation. Les télégraphes électriques et les « guetteurs marins » du littoral, chargés de signaler en temps utile, les mouvements des forces amies ou ennemies, enfin la transformation progressive des canons à âme lisse en canons rayés, et l'établissement d'un certain nombre de mortiers destinés à battre les rades et les mouillages situés hors de la portée des batteries : tels sont les traits distinctifs des travaux ordonnés par la nouvelle commission de défense des côtes, composée de sommités des armes spéciales et de la marine. Enfin, depuis de récentes expériences, le cuirassement des forts en maçonnerie, déjà proposé aux Etats-Unis il y a cinq ans, semble devoir être mis à l'étude. Nul doute qu'au delà de 400 mètres ou de 600 mètres, un revêtement de fer de 20 à 24 centimètres ne mette les ouvrages en pierre à l'abri des ravages causés par les canons rayés. Toutefois, cet expédient entraînerait les gouvernements à de si grosses dépenses, qu'il sera nécessaire d'en restreindre l'application à quelques positions spéciales, telles que les ouvrages à casemates baignés par la mer. En ce moment même, notre usine de Rive-de-Gier termine une fourniture de plaques de 24 centimètres destinées à revêtir les forts en maçonnerie de Cronstadt. L'amiral Dahlgreen, de la marine des Etats-Unis, dans une étude sur la défense maritime de New-York, recommande de son côté « de ne laisser, dans aucun cas, la maçonnerie exposée au feu des canons rayés. » Mais, partout où le revêtement en pierre n'est pas indispensable, il se prononce aussi pour des lignes d'ouvrages en terre.

Tel est aussi l'avis des armes spéciales sur le continent. Il est un système défensif bien moins coûteux et plus redoutable peut-être, dont chaque localité possède les matériaux : généraliser l'emploi des fortifications *en terre*, qui obtiennent en ce moment même de si grands succès devant Charleston. Personne n'a oublié les travaux gigantesques si rapidement élevés par le général Totleben autour de Sébastopol. Cette habitude de se couvrir par des redoutes en terre, dont les Russes nous avaient déjà donné un si mémorable exemple à la sanglante bataille de la Moskowa, se retrouve partout durant la guerre de Crimée. En 1855, pendant l'expédition de la Baltique, on

[1] Corps de marins et de douaniers commandé par des officiers de marine, qui ne comprend pas aujourd'hui moins de 12,000 hommes d'élite, appuyés sur une milice navale de plusieurs milliers de pêcheurs et de caboteurs.

s'aperçut que les Russes avaient élevé sur plusieurs points des redoutes en sacs à terre, enfermés dans une cage en pilotis, destinée à prévenir les éboulements. Plus tôt construites et infiniment moins dispendieuses que les forts cuirassés, nous estimons, en règle générale, que des batteries barbettes en terre, pourvues, vis-à-vis de la mer, d'un *commandement* suffisant, constitueront pour longtemps l'obstacle par excellence à opposer aux siéges maritimes. L'avantage du commandement ou du tir plongeant, si vivement préconisé par le célèbre général anglais Howard Douglas, ne trouve pas un avocat moins fervent dans l'amiral Dahlgreen. Rappelant l'insuccès des monitors fédéraux devant les fortifications de la rivière James, l'amiral ajoute que « le feu de tout navire de guerre perd de son efficacité à proportion du commandement que possède l'ouvrage terrestre. » Nous ne voyons d'exception à cette règle que pour les cas assez rares des forts battus par la mer et exposés à des dégâts lors des grandes marées. Là seulement les forts en maçonnerie cuirassés demeurent indispensables.

C'est dans cet esprit que nous comprenons la décision récemment prise par le comité des fortifications en Angleterre. Ce comité a longuement débattu les meilleurs moyens de défendre la rade de Spithead, à l'entrée de l'arsenal de Portsmouth. Malgré leur prépondérance maritime si difficile à nier, les Anglais n'ont pas voulu s'en rapporter complétement à une défense mobile par des bâtiments cuirassés. On s'est décidé à élever des forts en maçonnerie sur plusieurs bancs de sable, de manière à se créer une ligne de défense très avancée. Ces forts, revêtus d'une cuirasse métallique de 0m,20, seront armés de canons à grande puissance; on parle même d'y placer les fameuses pièces rayées de 600 livres anglaises, dernièrement essayées par sir William Armstrong.

La défense des îles voisines du littoral a, de tout temps, exigé des précautions spéciales. Qu'il s'agisse d'une de ces positions privilégiées, pourvue d'un port ou d'un simple mouillage, dont la prise fournirait à la marine prépondérante une base sérieuse d'opérations; entre les mains d'un ennemi trop souvent maître de la mer, cette base pourrait devenir bientôt un second Gibraltar. N'est-il pas dès lors de la dernière importance de mettre ces grandes îles à l'abri d'un débarquement ennemi? La construction d'une citadelle en règle ne suffit pas toujours pour assurer ce résultat. En veut-on un exemple? Nous n'en connaissons pas de plus significatif que la prise de Belle-Isle, en 1762. A l'apparition des Anglais, le chevalier de Sainte-Croix, gouverneur de cette place, qui disposait de 3,000 hommes de troupes réglées, commet la faute de se renfermer dans la citadelle. Les Anglais débarquent sans obstacle, et,

après s'être organisés à loisir, viennent mettre le siége devant a place. Quelques jours après, Belle-Isle, privée de communications avec le continent, tombait entre leurs mains, et ne nous était rendue qu'à la triste paix de 1763. Nous trouvons, dans les *Mémoires* du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, que la tactique du chevalier de Sainte-Croix fut vivement blâmée dès cette époque. Le débarquement d'un parc de siége et d'un corps d'armée est toujours une lente et difficile opération. Qu'on suppose donc les Anglais vigoureusement attaqués, au milieu de leur débarquement, par la garnison, attentive à guetter le moment propice, tel que la nuit, le mauvais temps, etc., et le duc d'Aiguillon ne faisait nul doute que l'ennemi, rejeté à la mer, n'eût subi un véritable désastre.

Telle serait encore la tactique à suivre. Ainsi que sous le premier Empire, ne semble-t-il pas évident que nos grandes îles doivent être plutôt défendues par de sérieuses garnisons d'infanterie (telles qu'une brigade ou même une division) et beaucoup d'artillerie attelée. Toutes les plages accessibles à un débarquement doivent être protégées par une batterie, fermée à la gorge par un bon réduit. Selon le sentiment d'un de nos généraux d'infanterie les plus compétents en matière de défenses insulaires, qu'on y ajoute un bon chemin de ceinture ou de périmétrie, de nombreuses routes allant du centre à la circonférence. Avec des guetteurs marins à l'œil exercé et des fils télégraphiques étendus sur toute la longueur de ces communications, un gouverneur actif et vigilant, bien loin de se renfermer entre ces quatre murs, baptisés par un homme d'esprit du nom significatif de « nid à bombes [1], » réunira ses forces et laissera même débarquer les premières troupes de l'expédition, ne fût-ce que pour empêcher la flotte ennemie de faire usage de sa grosse artillerie pendant la lutte. Alors, développant ses batteries attelées, il criblera ces premiers bataillons d'obus à balles, et, massant ses troupes en colonnes irrésistibles, il fondra sur l'ennemi en pleine opération de débarquement, et ainsi que Vauban à Camaret, lui infligera l'échec le plus meurtrier.

S'il nous était permis d'émettre une autre opinion, nous estimerions d'autre part que la concentration étant de règle pour toute défense sérieuse, il y aurait quelque intérêt à étudier la suppression des batteries isolées qui n'auraient pas été fermées à la gorge par un réduit. S'il est vrai qu'à la guerre la défense appelle souvent l'attaque, ce serait un service à rendre à plus d'un petit port de cabotage. Depuis longtemps aussi, les marins songeaient aux moyens

[1] Les citadelles insulaires ne doivent servir de refuge qu'à une garnison battue et hors d'état de tenir la campagne.

de tirer le canon de côte « visuellement et à longueur de cordon, » par analogie à ce qui se pratique sur les vaisseaux. Le tir « à bas de l'affût » leur paraissait incompatible avec les conditions de précision et d'instantanéité, indispensables pour loger un boulet dans des buts aussi mobiles que les bâtiments à vapeur. Ajoutons que ce progrès et beaucoup d'autres viennent d'être réalisés par le nouvel affût de côte, établi sous la direction de l'habile colonel Treuil de Beaulieu. Cet affût, qui offre des facilités de manœuvre très remarquables, sera le bien venu dans nos batteries de côte, dont il aura pour effet d'étendre et d'accélérer le tir.

Rien qu'à ce rapide aperçu du mouvement des idées en matière de défense terrestre, il est aisé d'apercevoir à quel point nous sommes sortis de la période d'abandon où demeura notre frontière maritime de 1815 à 1841. Néanmoins, si l'on a déjà beaucoup fait au point de vue du matériel, les questions connexes de la « défense mobile des ports et du personnel des côtes » semblent demeurées dans une sorte d'indécision, de nature à provoquer maintenant nos études et nos recherches.

VII. — DÉFENSE MOBILE DES PORTS ET RADES PAR LA MARINE. — ORGANISATION DE LA FLOTTE GARDE-CÔTE

Nous venons d'examiner sommairement les principes généraux adoptés par le département de la guerre, en matière de défense des côtes. A son tour, pourquoi la marine n'examinerait-elle pas les ressources matérielles et le concours particulier qu'elle peut offrir à ce grand intérêt national? Représentée par un seul membre dans la commission mixte de 1841, dénuée, il y a vingt-deux ans, des bâtiments spéciaux devenus depuis la flotte de siége, la marine s'est trop longtemps désintéressée dans la grande question qui nous occupe. Il est cependant facile d'apercevoir à quel degré son honneur et sa réputation s'y trouvent engagés. La protection des forts et batteries du littoral, ne sera-t-elle pas d'autant plus efficace qu'on aura plus tôt établi entre la terre et la mer un concert indispensable?

Si l'on veut des rades protégées contre une surprise, des ports à l'abri d'un siége ou d'un bombardement, il ne suffit même pas de multiplier les forts et de convertir les presqu'îles en places d'armes ou en camps retranchés. Trop souvent, la disposition des lieux ne permet pas de relier ces ouvrages entre eux d'une manière assez solide. Dans certains cas, ces fortifications maritimes, élevées dans le siècle dernier en vue des flottes à voiles, peuvent être mal flanquées,

dépourvues de communications ou disséminées sur une trop grande étendue de côte. On croyait si peu autrefois aux éventualités d'une entrée de vive force, d'un siége ou d'un bombardement maritime, que les préoccupations des ingénieurs militaires semblent s'être concentrées sur la défense des passes extérieures, des ports et rades comme sur l'efficacité de leurs remparts terrestres. Mais si l'on songe aux facilités désormais acquises à une escadre à vapeur pour défiler dans des passes profondes (si garnies de feux qu'on les suppose), ne doit-on pas pressentir l'obligation de se concentrer à l'intérieur ? N'est-il pas apparent que désormais l'intensité de la résistance devra être dirigée contre les mouillages accessibles à une flotte d'attaque? Supprimer les batteries d'utilité secondaire, mais concentrer énergiquement la défense « en couvrant de feux croisés les positions d'attaque d'une flotte de siége ou de bombardement, » telles semblent être les nouvelles données qui devront inspirer les travaux du génie et de l'artillerie.

De son côté, la marine, tout en appréciant à leur valeur les consciencieuses études des armes spéciales et un système plus moderne de fortifications maritimes, fera bien de chercher en elle-même des éléments de défense. S'il existait, sur les côtes à protéger, « des ancrages, des rades, des baies où l'ennemi pût s'établir impunément et menacer à tout moment les ports voisins, n'appartiendrait-il pas à la marine de l'en chasser? En bien des circonstances, les puissants moyens d'une flotte garde-côte ne combleraient-ils pas d'inévitables lacunes de défense, qui sont souvent le résultat de la faiblesse naturelle des lieux? Il y aurait là, pour la marine, une noble tâche à remplir, et pour les chefs suprêmes des arsenaux, une grande responsabilité à couvrir. Depuis dix ans, il n'est point d'établissements qui aient dû se prêter à des transformations plus variées que ceux de la flotte. Le matériel naval est entré dans une période d'essais et de tâtonnements où la multiplicité des types cherche en vain à parer à toutes les exigences de l'action! Le moyen cependant de s'y soustraire, on n'y songe même pas, et l'on s'avance, bon gré mal gré, vers un avenir inconnu, la mise à exécution suivant à grand'peine les rapides enfantements de la pensée. Les inventions protectrices succèdent aux machines offensives. L'application de la cuirasse, de l'éperon et des canons rayés a suivi de bien près celle de l'hélice. Devant ces trois armes redoutables, soudainement placées aux mains de la marine, il n'est par de nation riveraine de l'Océan qui ne doive se tenir en garde contre les charges imprévues de ces cuirassiers de la mer.

Qu'opposer à ces nouvelles flottes de siége, sinon des éléments semblables? Bien que leurs grandes dimensions en fassent des types

plutôt conçus en vue de la guerre de canal ou des batailles d'escadre, les cuirassés actuels pourront, dans la mesure de leurs tirants d'eau, parfois concourir à la défense mobile des ports et rades. Mais il est pour cela deux conditions indispensables : réserver ces grands cuirassés pour les rades profondes et d'une superficie qui se prête à leurs évolutions ; munir chacun d'eux du redoutable éperon de l'amiral Labrousse. Une fois ancrés ou amarrés, de manière à ne pouvoir être surpris et entourés par une apparition soudaine de l'ennemi, ces grands cuirassés deviendraient une réserve précieuse. Au milieu d'un siége maritime ou d'un bombardement, la sortie subite de cette réserve, en qualité d'abordeurs, tiendrait les forces navales ennemies sous une incessante menace. Quant à ces lourds bâtiments aux allures plus calmes, mais non moins respectables, dont l'origine remonte à nos batteries flottantes de Crimée, leur faible tirant d'eau et leur puissante artillerie leur assignent un des premiers rôles dans la défense des ports. Sans souci des manœuvres, semblables à des carrés de vieille infanterie, nos batteries blindées appuyées aux fortifications terrestres, attendront l'ennemi de pied ferme et plus d'une fois sauront punir un agresseur audacieux. Car il importe de ne pas l'oublier, qu'ils s'appellent canonnières, batteries flottantes ou béliers, des bâtiments spéciaux « calant depuis trois jusqu'à douze ou quinze pieds d'eau au plus, » seront toujours les instruments par excellence de la défense mobile des ports et rades. C'est que, le plus souvent aussi, la tactique de ces gardes-côtes consistera à se dérober à un ennemi supérieur, en se réfugiant dans les rivières ou sur les plateaux et hauts-fonds, inaccessibles à l'ennemi.

A l'exemple d'une grande nation voisine, compléter la défense terrestre de nos frontières maritimes par l'adjonction d'une « flotte garde-côte » devient désormais une de ces pensées pratiques destinées à prévaloir tôt ou tard. En attendant que les ressources budgétaires aient permis de garnir les ports et rades de ces gardes-côtes spéciaux, toujours préférables à d'imparfaites transformations, si ce qu'à Dieu ne plaise, des événements graves surgissaient tout à coup, faudrait-il donc renoncer à utiliser, ne fût-ce que transitoirement, nos anciens bâtiments de tout rang? Nous sommes d'avis contraire : nous pensons qu'en pareil cas, il y aurait encore un bon parti à tirer de cette variété de vieux navires démodés, chaque jour plus nombreux, au point d'encombrer le fond de nos ports.

Supposons la flotte garde-côte divisée, d'après l'aptitude de ses différents types, en batteries stationnaires et en batteries et béliers mobiles. Le vieux matériel à voiles ou mixte ne se prêterait-il pas, à très peu de frais, à la transformation suivante? Alléger ces vaisseaux, frégates, corvettes, avisos, de tous les poids inutiles (mâ-

tures, eau, vivres, rechanges, combustibles), les raser de manière à ne conserver qu'un étage de feux couverts; supprimer les fausses quilles, afin de ramener ces batteries gardes-côtes à un tirant d'eau *minimum*. En vue d'éviter une agglomération toujours funeste, qu'on ferme un sabord sur deux et qu'on blinde les intervalles des sabords conservés avec des sacs à terre, comme dans une batterie de siége. Une artillerie ainsi réduite à quelques pièces des calibres les plus énergiques, des soutes à poudre et à projectiles bien garnies, un outillage complet d'amarres et de chaînes et un équipage de canonniers solides, tels seraient les éléments dont ces forts flottants pourraient se composer. Les bâtiments mixtes transformés en batteries mobiles, conserveraient naturellement leurs machines et pour vingt-quatre heures de charbon. Au nombre des dispositions accessoires, on pourrait indiquer encore l'établissement sur le pont de deux canons à grande puissance, tirant en barbette par-dessus les bastingages à l'abri d'une enveloppe épaisse de sacs à terre, des pompes supplémentaires pour combattre les voies d'eau ou l'incendie, etc., etc.

Improviser par analogie un matériel de béliers-abordeurs, avec nos frégates, corvettes et avisos, n'apparaît pas à beaucoup près une transformation aussi facile. Adapter un éperon à nos anciennes étraves, cuirasser les extrémités de ces bâtiments rapides ou mixtes sont autant de travaux considérables, qui exigent de l'argent, des usines et surtout du temps. Ces questions appartiennent exclusivement au domaine de nos savants ingénieurs. Mais si des circonstances impérieuses exigeaient à tout prix l'improvisation de gardes-côtes abordeurs, avec les seules ressources de l'ancien matériel, plutôt que de rester désarmés, des frégates, corvettes et avisos à vapeur, convenablement allégés, puis bondés de sacs à terre, deviendraient encore d'utiles auxiliaires de la défense mobile des rades. Au bout du compte, dût le choc de ces béliers improvisés ne pas être mortel, en les jetant tête baissée sur l'assiégeant, on n'exposerait qu'une vieille machine et quelques hommes.

De toute manière, soit par construction neuve ou transformation, il semble de la dernière urgence d'avoir aujourd'hui, pour la protection des ports et rades, une flotte de béliers-abordeurs à tirants d'eau gradués. L'éperon rivalisera bientôt avec le canon et deviendra le grand spécifique de la défense des côtes? Ces béliers spéciaux pourraient presque se passer d'artillerie; mais on demande qu'ils soient cuirassés de bout en bout, bons marcheurs, et surtout excellents évolueurs. Le simple souvenir de tant de navires coulés et des effets terribles, manifestés chaque jour à la mer par des abordages fortuits entre des masses de peu d'importance, nous fait croire à l'avantage de se maintenir dans des dimensions modérées.

Dût-on sacrifier quelque chose de la vitesse, il faut que ces béliers-abordeurs tirent peu d'eau et soient capables d'évoluer dans un petit espace. Toujours prêts de nuit comme de jour à opérer de vigoureuses sorties, enchaînés comme des dogues-chasseurs à l'entrée de nos ports, ces navires à éperon doivent devenir la terreur de l'assiégeant. Un canon à grande puissance, dans une tour cuirassée, ne paraît pas une ressource à dédaigner pour eux. En cas de voie d'eau, d'incendie ou d'avaries graves compromettant leur sûreté, il faut permettre à ces béliers-abordeurs de se réfugier aisément dans les rivières ou sur les hauts-fonds de nos côtes : telles sont les conditions *sine quâ non* de leur succès.

Tel paraît être aussi l'avis des Américains. Dans ses considérations sur la défense des rades, examinant les divers moyens de protéger énergiquement New-York, Portland, New-Port et San-Francisco, l'amiral Dahlgreen réclame une réunion intelligente de forts, de navires cuirassés et de béliers-abordeurs. « Séparément, ajoute-t-il, aucun de ces moyens ne saurait suffire ! » Soutenir les forts en maçonnerie cuirassés, limités aux situations à fleur d'eau, par des lignes de travaux en terre ; appuyer le feu de ces ouvrages et remplir leurs intervalles par des bâtiments cuirassés (*Monitors* et autres), telles sont les deux premières conditions posées par l'amiral américain. Enfin, il veut qu'on fasse agir les béliers les plus puissants, conçus comme il suit : « Charpente très forte, lignes très fines, grande force de vapeur, cuirassement complet, mais tirant d'eau modéré. » L'amiral Dahlgreen demande que ces béliers agissent toujours « par groupes de deux ou trois, » afin qu'il soit impossible aux navires attaqués, de se dérober, par une simple évolution, à leur choc redoutable. Cette dernière considération nous paraît bonne à retenir et fondée sur les lois les plus évidentes des évolutions navales.

Il est telle position où les sinuosités du rivage et la profondeur de l'eau ne permettraient pas d'établir, entre les fortifications et les batteries stationnaires, une liaison indispensable. En pareil cas, il importerait grandement d'ôter à l'assiégeant toute tentation « de tourner et d'égrener les lignes de défenses flottantes, » en répétant, avec sa flottille de siége, la manœuvre de Nelson à Aboukir.

Ainsi, selon les localités, des barrages ou de solides estacades couvriront les extrémités des lignes d'embossage, établies le plus possible sur les hauts-fonds et toujours renforcées de quelques béliers-abordeurs. Enfermer nos mouillages les plus importants derrière un môle en pierre serait, à n'en pas douter, le plus efficace de tous les barrages. A l'abri d'une digue fermée, le matériel naval n'aurait plus à craindre que les feux courbes. Mais il s'agit là d'une

en certaines occasions, il faudra relever le niveau de leur artillerie. L'exhaussement de la batterie couverte ne saurait rivaliser d'importance avec un pont supérieur surmonté de tours comme celui des monitors américains. Car, en même temps que par l'introduction des canons à grande puissance, le nombre des bouches à feu va diminuer jusqu'à permettre de doubler ou de tripler leurs intervalles, il faut prévoir l'urgence d'élever, par tous les moyens, le plan de l'artillerie, de manière à acquérir sur l'ennemi l'avantage très sérieux des feux plongeants.

Egalement pénétré de la nécessité d'isoler et d'élever les canons à grande puissance, le capitaine Coles va bientôt essayer, en Angleterre, son système de tours mobiles. Ces blockhaus à mouvement tournant, affectent la forme d'un cylindre de 8 mètres de diamètre. Chaque tour, avec son artillerie et sa cuirasse, pèse 75 tonneaux. Le *Royal-Sovereign*, trois-ponts rasé en frégate, en porte quatre sur ses gaillards ; c'est le cuirassé garde-côte sans batterie, répondant à toutes les éventualités d'action dans une mer agitée. On n'a par tardé à reconnaître, en Angleterre, que les coupoles à faces inclinées, d'abord proposées par le capitaine Coles n'offraient pas assez d'espace intérieur, pour manœuvrer un ou deux canons à grande puissance. Il a fallu en revenir à la tour cylindrique ou polygonale percée d'embrâsures elliptiques.

Rappelons que les ouvrages terrestres courent le risque de se trouver, à un moment donné, comme neutralisés par une force hostile, qu'une entrée hardie aurait bientôt mêlée aux bâtiments protégés. Cette remarque, vraie quand même il s'agirait des forts cuirassés, aussi puissamment armés que ceux projetés pour l'entrée de Portsmouth, tendrait à faire préférer aux ouvrages terrestres la défense mobile par des bâtiments spéciaux. On peut combiner les avantages du *Royal-Sovereign* avec ceux des béliers à éperon. Ainsi, les Américains viennent d'inaugurer ce dernier type par la mise à l'eau du *Dictator*, bélier cuirassé à éperon mobile. Ce défenseur des rades américaines, s'il faut en croire les correspondances, est protégé par une cuirasse de $0^{m},25$, reposant sur un massif en chêne de 4 pieds anglais d'épaisseur. La tour du *Dictator*, dont le système a été perfectionné par le célèbre ingénieur Ericsson, portera deux canons de $0^{m},32$, lançant des projectiles de 300 livres anglaises. Le poids de cette tour atteindra 500 tonnes. Le tirant d'eau du *Dictator* paraît modéré, si l'on en juge par son creux de 22 pieds anglais. Sa vitesse serait, dit-on, de 18 milles. A l'heure qu'il est, aucun type ne paraît, mieux que les béliers à tour, de nature à répondre aux exigences d'une bonne défense mobile.

Il y a peu de jours, dans une lecture faite à l'*United Service Insti-*

tute, le capitaine du génie Tyler proposait de défendre la rade de Portsmouth avec trois forts cuirassés et six béliers à grande vitesse. Ces béliers, armés d'un éperon à chaque extrémité, seraient munis de deux hélices jumelles, en vue des mouvements giratoires. On étudie aussi en Angleterre la question d'un second gouvernail à l'avant, pour les gardes-côtes. De Phoëburyness, deux canons de 300 rayés et un canon de 100 à âme lisse, ont déjà été envoyés en batterie basse de l'*Excellent*, pour y subir les essais de manœuvre pratique. Le canon de 300, qui pèse 12 tonneaux, y est monté sur un affût à coulisse particulier, pourvu de quatre freins modérateurs du recul. Quant au canon de 100 à âme lisse, pesant 6 tonneaux, avec un boulet en acier, il a percé, à 182 mètres, sous la charge de 25 livres, une cuirasse de $0^{m},15$. La calotte sphérique détachée de la plaque, traversant une membrure de vaisseau, est allée frapper comme un second boulet le bord opposé.

Malgré l'apparition à bord de l'*Excellent* d'une nouvelle méthode d'obturation plus simple et réalisée par un système de tiroirs à plans inclinés (*Wedges*), ouvrant et fermant le canon par un mouvement latéral, le chargement par la culasse est visiblement tombé en défaveur. Les sympathies des officiers anglais les plus autorisés paraissent se réunir sur le canon de 100 (*Duke of Somerset's gun.* Cette pièce, à âme lisse formée d'un tube en acier revêtu d'une chemise à rubans en fer forgé, soutient vaillamment une charge de 33 livres, avec laquelle elle perce les plaques ordinaires jusqu'à près de 400 mètres. Son poids modéré (6 tonneaux) permet de l'employer à peu près partout. Le canon de l'Amirauté n'a qu'un défaut, c'est de coûter beaucoup d'argent.

Et qu'on ne s'étonne pas de ce désir d'observer et de comparer qui se manifeste dans nos rangs. La flotte compte aujourd'hui bon nombre d'esprits réfléchis qui ont puisé ces habitudes d'investigation au contact stimulant des nations étrangères. Eclairés par de lointains voyages, nos marins, comme tous les exilés, doivent à leur existence cosmopolite une absence de préjugés nationaux et une sorte de patriotisme courageux qui étend parfois leur horizon au delà des limites ordinaires. La France compte peu d'enfants plus dignes d'elle que ceux qui, dans leur cœur solitaire, ont longtemps porté la patrie absente.

VIII. — LE PERSONNEL DE LA DÉFENSE ET LE COMMANDEMENT DES CÔTES

Après avoir passé en revue nos anciennes formations de gardes-côtes, et les nouveaux principes adaptés pour l'armement au maté-

riel de la frontière maritime, il nous reste à examiner sous quel jour la question du personnel des côtes a été envisagée depuis 1815. Insistant sur le caractère de soudaineté et de gravité que la vapeur allait imprimer dorénavant à la guerre des côtes, la commission de 1843 reconnaissait en principe « que son projet n'aurait qu'une médiocre valeur s'il n'existait pas un personnel toujours en état d'utiliser, au premier besoin, la permanence des ouvrages défensifs du littoral. » De là, la nécessité d'organiser et d'assurer le service de paix, aussi bien que le service de guerre. Dans ce but, le service de paix comprenait : 300 gardiens de batteries (organisés depuis) et un personnel de troupes d'un effectif variable avec les besoins qui, opérant tous les mouvements de matériel, devait suffire pour la défense des places de guerre et des villes de commerce les plus importantes.

Passant de l'état de paix à l'état de guerre, la commission rejetait les anciennes formations de gardes-côtes comme dépourvues de qualités militaires. Le concours des douaniers maritimes ne lui paraissait utile qu'à titre de « vedettes du littoral, » reliant entre eux les ouvrages défensifs. C'est à l'artillerie de terre elle-même que la commission songeait à demander le personnel nécessaire pour le service des directions maritimes, personnel composé d'un certain nombre de batteries empruntées aux régiments de l'arme. L'ordonnance constitutive de 1843 n'ayant déterminé l'effectif de l'artillerie qu'en vue de satisfaire au service des armées et des places fortes, il restait à créer le contingent du service des côtes. En admettant sous ces réserves que les événements militaires permissent de détacher sur le littoral 20 batteries d'artillerie, présentant un effectif d'environ 4,000 artilleurs, on estimait pouvoir fournir *trois* canonniers par pièce de première importance. Enfin, pour compléter les 13,000 hommes nécessaires à l'armement des côtes, en dehors des ports militaires, la commission proposait d'emprunter à la marine de 8 à 9,000 auxiliaires, recrutés parmi les matelots des classes déjà exercés sur la flotte aux manœuvres d'artillerie [1].

Pour peu que l'on veuille bien consulter l'histoire, il sera aisé de s'apercevoir qu'à l'exception du règne de Louis XVI, la France n'a jamais eu de guerre maritime sans la très regrettable complication d'une guerre continentale. Par suite, ne faut-il pas prévoir que le nombre de batteries disponibles pour armer le littoral demeurera toujours incertain? Ces artilleurs de terre ferme, tirés à grands frais des dépôts de l'intérieur, apporteraient-ils d'ailleurs sur les côtes une pratique suffisante de l'artillerie, opposée à des vapeurs d'une

[1] *Mémoire de* 1843, p. 197, 198.

incessante mobilité? A défaut d'un nombre suffisant d'artilleurs, pourrait-on au moins se flatter que des soldats d'infanterie, empruntés aux camps d'observation du littoral, parviendraient à servir convenablement ces lourdes bouches à feu? D'ailleurs, la guerre maritime n'a-t-elle pas son expérience et ses traditions particulières? Telles sont les questions que soulève, dès le principe, toute pensée d'organisation du personnel des côtes.

Mais si l'expérience d'une grande nation voisine semble de nature à nous servir de guide, voyons comment l'Angleterre a résolu cette question délicate. Personne n'ignore que, de l'autre côté de la Manche, la défense des côtes tient le premier rang parmi les préoccupations nationales: amiraux, généraux, hommes d'Etat, il n'est pas un homme de quelque autorité qui n'ait voulu apporter le tribut de son expérience dès qu'il s'est agi d'assurer l'inviolabilité des rivages britanniques. Aussi, les petites rivalités de ministère à ministère, celles des finances et de la guerre vis-à-vis de la marine, durent-elles promptement céder au sentiment du bien général. Depuis 1857, le recrutement et l'instruction militaire des douaniers anglais (*coast-guard* et *preventive service*) ont été rationnellement dévolus au département de la marine. Ce personnel à deux fins (douaniers en temps de paix et canonniers gardes-côtes en temps de guerre) s'élève aujourd'hui à 12,000 hommes d'élite, recrutés parmi les matelots-canonniers et autres marins de choix ayant accompli plusieurs années de service sur les vaisseaux de Sa Majesté. Derrière le *coast-guard*, véritable troupe réglée, vient se ranger la milice des côtes, composée de 6,000 marins du cabotage (*naval volunteers*), et de 10,000 pêcheurs du littoral (*coast volunteers*). En échange d'une indemnité annuelle, cette milice riveraine, mobilisable en temps de guerre, comme notre inscription maritime, vient s'exercer au canon, à certaines époques, sous l'œil des vétérans du *coast-guard*.

Le littoral du Royaume-Uni comprend 11 arrondissements maritimes, commandés par autant de commodores, dont le guidon flotte sur un bâtiment de l'escadre garde-côte. Chaque capitaine de vaisseau commandant d'arrondissement a sous ses ordres directs un certain nombre de capitaines de frégate, de lieutenants et de masters, répartis sur les bâtiments et dans les batteries du littoral. Chaque officier du *coast-guard*, selon son grade, surveille une portion de la zone maritime, d'un cap à un autre, inspecte, instruit et commande les gardes-côtes et la milice maritime. Traitement de mer, chevaux, frais de tournées d'inspection, ces 400 ou 500 officiers jouissent de toutes les prérogatives de nature à augmenter leur influence et à en faire les chefs respectés des populations du littoral.

A ses débuts, vers 1858, la flotte garde-côte s'élevait à 9 vaisseaux, 2 frégates et 16 canonnières. Depuis cette époque, elle a reçu de notables accroissements en canonnières et batteries cuirassées. Les vaisseaux ne servent plus que de bâtiments-écoles pour les exercices d'artillerie. De leur côté, les ports militaires de la Grande-Bretagne sont défendus par une réserve de 8,000 soldats de marine, 5,000 pensionnaires de la flotte, 3,000 marins gréeurs des arsenaux, sans parler d'un effectif variable de matelots engagés à long terme (*continuous service men*), disponibles sur les *receiving ships* [1]. Avec les dix ports de refuge créés depuis 1843, le littoral anglais possède son chemin de ceinture, sur lequel l'amiral Sartorius a demandé qu'on installât un service de batteries de campagne, traînées par des locomotives, et toujours prêtes, au premier appel du télégraphe, à venir couvrir de mitraille un débarquement ennemi. Ce rapide aperçu suffit à démontrer que les 11 commodores commandant les côtes, secondés de plusieurs centaines d'officiers et de 28,000 marins spéciaux, disposent, en réalité, de ressources immenses. Au premier signal d'alarme, ces 11 commodores peuvent, d'un coup de télégraphe, appeler à eux (du côté de la mer) l'escadre garde-côte et la flotte du canal, pendant que les volontaires et les troupes réglées accourraient (par terre) au-devant d'un débarquement ennemi. Le sort de toute agression imprudente tentée contre les rivages britanniques serait ainsi marqué d'avance [2].

Sans être aussi ambitieux pour les côtes de France, ne serait-il pas permis de rechercher pour elles quelques-unes de ces garanties? Nos frontières ne possèdent-elles pas, comme celles de l'Angleterre, plusieurs milliers de douaniers maritimes et une réserve de marins classés ayant tous servi sur la flotte? Si nos autorités militaires ne veulent plus de ces paysans riverains du siècle dernier, transformés, bon gré, mal gré, en gardes-côtes par le seul fait de leur habitation à moins d'une demi-lieue de la mer; si la France veut enfin un personnel des côtes indépendant des événements sur les Alpes ou sur le Rhin, des cadres de marins et de douaniers présenteraient une véritable consistance militaire. Réunis, ne fût-ce que quinze jours par an, aux batteries du littoral, placés sous l'impulsion de leurs chefs

[1] Qui remplacent nos casernes maritimes connues sous le nom de divisions des équipages de la flotte.

[2] Les onze arrondissements maritimes des côtes d'Angleterre ont pour chefs-lieux : l'Humber, Leith, Liverpool, Kingstown, Harwick, la côte d'Irlande, Falmouth, Greenock, Portland-Roads, Milford-Haven et Southampton-Water. Les dix « ports de refuge, » accessibles à toute heure de la marée, sont : Falmouth, Plymouth, Dartmouth, Portland, les îles de Jersey et de Guernesey, Portsmouth, Seaford, Douvres et Harwich. Enfin, la petite île d'Aurigny, sentinelle avancée placée en vue de Cherbourg « comme une *lunette d'approche*, » selon l'expression de lord Palmerston, complète le système.

naturels, ces anciens militaires et ces anciens marins y-serviraient comme jadis au régiment ou dans les batteries des vaisseaux.

Derrière le beau matériel que le génie, l'artillerie et la marine auront développé pour la protection de ses frontières maritimes, la France, fidèle au vœu de la commission de 1843, ne saurait renoncer à se donner les cadres d'un bon personnel des côtes. Après tout, le personnel n'est-il pas, dans toute organisation militaire, « l'âme de tous les succès ou l'origine de tous les revers? » Chacune des armes spéciales n'en conserverait pas moins scrupuleusement sa compétence et ses attributions : Au génie la détermination et la construction des batteries des côtes; à l'artillerie de terre l'armement matériel, et à proportion du nombre d'officiers et d'artilleurs qu'elle pourrait fournir, selon les événements de la guerre, une part plus ou moins large de l'armement du personnel; à la marine, enfin, renforcée de la douane, le fond du personnel des côtes, parce que, seule aussi, elle possède en tout temps, sur les lieux mêmes, les ressources indispensables en canonniers exercés. Le matelot-canonnier (*seaman gunner*), réunissant les qualités natives du marin à toute l'instruction de l'artilleur de terre ferme, est depuis vingt ans, dans les flottes française et anglaise, le type accompli du matelot de guerre. Les vaisseaux-écoles *Montébello* et *Louis XIV*, de même que ceux des Anglais, sont à bon droit considérés comme la première institution militaire des deux marines.

Un des officiers généraux de la marine qui ont le plus contribué à relever nos institutions maritimes des ruines du passé raisonnait ainsi : « Il existe, sur les côtes de France, une réserve de marins classés de quarante à cinquante ans, dispensés pour cause d'âge de servir sur la flotte active. Qu'une inspection sérieuse réunisse donc dans les quartiers, sous-quartiers et syndicats, ces vétérans de la pêche et du cabotage. Nul doute qu'en opérant parmi eux un certain triage, on ne trouvât 10 à 12,000 marins gardes-côtes encore vigoureux et comptant tous en moyenne de quatre à cinq ans de pratique du canon, à bord de nos vaisseaux. » Frappé de ces considérations, l'amiral Hamelin, ministre de la marine, assembla en 1859, sous la présidence du vice-amiral de Tinan, une commission qui élabora un projet d'institution de marins gardes-côtes. Il ne nous appartient pas d'entrer dans des détails qui n'ont pas été rendus publics; mais, en remontant aux anciennes ordonnances pour y puiser plus d'une pensée utile, voici comment nous comprendrions les traits saillants de la nouvelle institution :

Recrutement des canonniers gardes-côtes parmi les marins classés de plus de quarante ans, laissés dans leurs foyers, en vertu des dispositions de la levée permanente. Cadre de paix comprenant les

gens de mer à industries sédentaires ou périodiques, tels que les « pêcheurs et les petits caboteurs, » réunis pendant la morte-saison des pêches, pour des exercices annuels. Cadre de guerre s'élargissant pour recevoir « les long-courriers et les grands caboteurs. » Rassemblement annuel des compagnies de canonniers-marins pendant quinze jours, aux batteries désignées des quartiers maritimes, en échange d'une indemnité de présence[1]. Instruction dirigée par des officiers de vaisseau, assistés de sous-officiers et canonniers brevetés. Transport annuel du personnel d'instruction par les avisos à vapeur des arrondissements maritimes. Exercices variés, tir du canon de côte à boulets, sur des buts flottants mouillés au large ; tir de la carabine, arme portative des canonniers-marins gardes-côtes. Dans la dernière semaine des exercices, inspection des capitaines de vaisseau commandant les divisions maritimes du littoral. Les marins seraient admis à compter le temps passé au service des côtes comme temps de service à l'Etat. Pour 8,000 marins des côtes qui, avec 5,000 douaniers, formeraient le cadre de paix, la dépense se bornerait à 480,000 fr. d'indemnité de présence. Tout au plus, en temps de paix, atteindrait-elle un million, en comprenant la poudre et les projectiles dépensés pour les exercices. En temps de guerre, les canonniers-marins seraient soumis à la discipline et au code de la flotte, recevraient la solde de leur grade[2], porteraient l'uniforme naval et conserveraient alors leurs armes. A tour de rôle, ils monteraient une semaine de garde aux batteries et seraient alors logés dans les réduits attenants. Des signaux d'alarme à coups de canon provoqueraient le rassemblement immédiat aux batteries. Dans les sous-arrondissements de Brest, Toulon, Cherbourg, Lorient, Rochefort, le service des gardes-côtes serait dirigé par un capitaine de vaisseau, sous les ordres supérieurs du préfet maritime. Dans les sous-arrondissements des grands ports de commerce, tels que Dunkerque, le Havre, Saint-Malo, Nantes, Bordeaux, Marseille, Nice, Alger, Oran, un contre-amiral ou un capitaine de vaisseau, selon l'importance des positions, prendrait le commandement du service des côtes. Les commandants des sous-arrondissements seraient secondés par quelques capitaines de frégate placés dans les ports de second ordre, et des lieutenants de vaisseau, selon l'importance de la défense dans les quartiers maritimes et sous-quartiers. Au-dessous des lieutenants de vaisseau chefs de compagnie, les officiers et sous-officiers des canonniers-

[1] Cette indemnité de présence, en temps de paix, pourrait être fixée à 60 fr. pour quinze jours de rassemblement.

[2] Ils continueraient à se loger et à se nourrir eux-mêmes, en échange de la solde et d'une indemnité de ration. Ils recevraient un premier demi-sac gratis à titre d'entrée en campagne, puis entretiendraient leur habillement sur leur solde.

marins se recruteraient, au choix des capitaines, parmi les premiers maîtres ou seconds-maîtres des professions militaires ayant dépassé quarante ans, et à défaut parmi les capitaines de commerce et les anciens sous-officiers de l'armée habitant le littoral.

Cette organisation du service des côtes, en complétant la pensée politique et salutaire des décrets du 25 juin 1861 et du 22 octobre 1863, sur l'inscription maritime, offrirait aux gens de mer de véritables avantages, capables de sauvegarder cette institution, qui tend à se transformer sous l'empire du droit commun. Car, outre l'aisance que répandraient au sein des populations maritimes l'indemnité de paix et la solde de guerre, le temps passé dans le service des côtes conduirait sûrement nos vieux marins à réunir ces trois cents mois de navigation, condition rigoureuse de la retraite dite *demi-solde*[1]. Le noyau du personnel des côtes ainsi constitué, les adjonctions deviendraient faciles. A l'exemple du *Coast-Guard* anglais, il ne serait pas impossible de rattacher à cette institution, d'abord les marins de la douane, puis les douaniers maritimes eux-mêmes, au nombre de plusieurs milliers. On satisferait ainsi à l'ordonnance du 31 mai 1831 qui, en temps d'hostilités, met les brigades des douanes au service du département de la guerre[2] en même temps qu'au vœu de la commission d'enquête maritime qui, en 1851, réclamait la restitution des marins de cette administration, soustraits au service de guerre de la flotte. Au lieu du rôle de vedettes des côtes sans objet depuis l'établissement des guetteurs du littoral et des télégraphes électriques, ces braves douaniers, exercés dans les batteries de côte, auprès des marins, apporteraient à nos vieux pointeurs un renfort d'éléments jeunes et vigoureux. Cet emploi des douaniers offrirait aux finances de l'Etat une importante économie, en permettant de réduire d'autant l'effectif et la dépense des canonniers marins[3] nécessaires en temps de guerre. Dans l'hypothèse d'un contingent de 5,000 douaniers et marins de la douane, les 8,000 marins des côtes, nécessaires pour compléter les 13,000 hommes demandés par la commission de 1843, coûteraient, en temps de guerre, 730 fr. par homme et par an, c'est-à-dire 5,840,000 fr. A ce prix de 6 millions, qui ne voudrait assurer l'inviolabilité des frontières maritimes de la France? Un concert amiable entre les départements des finances et de la marine règlerait les exercices de paix et les

[1] Cette condition, par la difficulté même de la remplir, n'admettait à la pension au 1er janvier 1861, que 11,361 vieux marins sur 30,902 cinquantenaires et au delà.

[2] *Mémoire de* 1843, p. 195 et 196.

[3] Si en temps de guerre les brigades maritimes pouvaient offrir un contingent disponible de 5,000 douaniers, il en résulterait pour l'Etat une économie représentée par la dépense de 5,000 canonniers marins qui (à 2 fr. par homme et par jour, solde et indemnité comprises) s'élèverait à 3,650,000 fr.

conditions du concours en temps de guerre, de manière à n'apporter aucun trouble dans le service spécial si important que la douane accomplit sur nos rivages.

Aux temps reculés de l'ancienne monarchie, la frontière maritime était placée, nous l'avons dit, sous la garde des officiers de l'amirauté de France. L'autorité royale étant parvenue à son apogée et la centralisation ayant fait des progrès suffisants sous Louis XV, enfin, ce commandement passe aux mains des gouverneurs des provinces. Plus tard, cette responsabilité se partage entre les préfets des arsenaux maritimes et les généraux commandant les divisions territoriales. Ainsi, jusqu'en 1843, la marine et la guerre concouraient, dans une mesure variable, à fournir le personnel et le matériel de la défense. Cependant la commission de 1843 crut devoir décider, en principe, « que le système général de la défense des frontières maritimes ne pouvait pas plus être scindé que la responsabilité du ministre particulièrement chargé de veiller à l'intégrité du territoire. » Toutefois, ne pouvant méconnaître l'avantage réel de charger chaque département des services qui se rattachaient à ses établissements ou à sa spécialité, la commission provoqua en même temps une ordonnance du 3 janvier 1843, confirmée par l'art. 287 du décret du 13 octobre 1863, sur le service des places et ainsi conçue : « Dans les ports militaires, l'armée de mer sera spécialement chargée, *sous les ordres* du commandant des forces de terre, du service des batteries qui ont une vue directe sur les passes et goulets conduisant aux rades intérieures, toutes les fois que ces ouvrages n'intéressent pas principalement le système de défense du côté de terre. »

L'article 3 de la même ordonnance, devenu l'article 288 du décret sur le service des places, établissait que « le commandant de la division territoriale conserve, en cas d'attaque, l'entière disposition des troupes de mer, qui doivent être considérées comme les auxiliaires des troupes de terre pour la défense des frontières maritimes. Toutefois, l'action des troupes de la marine est autant que possible réglée de manière à ce qu'elles pourvoient plus particulièrement à la défense du port et de l'arsenal. »

En cas d'absence du général commandant la division territoriale, la situation pouvait devenir ambiguë et critique. L'autorité maritime devait-elle remettre ses moyens et sa responsabilité entre les mains du commandant des forces de terre, quel que fût son grade? La compétence de ce dernier, pour soutenir un siége terrestre ou repousser un débarquement, ne changeait-elle pas de nom s'il s'agissait d'un siége ou d'un bombardement purement maritimes?

C'était là, il faut en convenir, une situation anormale pour le corps de la marine, à la veille de ce siége mémorable où, sous l'ha-

bile direction de l'amiral Rigault de Genouilly, les marins débarqués devaient si dignement rivaliser avec l'artillerie de terre. Aussi, dès les bruits avant-coureurs de la guerre d'Orient, le gouvernement de l'Empereur comprit-il le danger évident de cette annulation de l'autorité maritime. Considérant que l'unité de commandement était la première condition de toute défense, et qu'il fallait prévoir l'absence du général commandant la division territoriale, le décret du 12 octobre 1853, confirmé tout récemment par celui du 13 octobre 1863, sur le service des places[1], établit que, « dans le cas d'une attaque imprévue, les officiers généraux de la marine, préfets maritimes, sont chargés, sous leur responsabilité, de la défense des ports militaires, et l'autorité sur les troupes de toutes armes est concentrée dans leurs mains. A l'arrivée du général commandant la division territoriale ou de l'officier général pourvu de lettres de commandement (dit l'art. 2), le préfet maritime résigne l'autorité temporaire, et le commandant supérieur exerce aussitôt les attributions que lui assigne le présent décret. »

Revenons au rôle de l'autorité maritime pendant la guerre des côtes.

En cas de bombardement ou d'attaque par mer, le commandant de la marine dans les ports de commerce appelle à lui les canonniers-marins des quartiers voisins, à la tête desquels il concourt à la défense de la place. Il réunit et forme en « compagnies d'incendie, » les équipages des bâtiments de commerce français, qu'il distribue de manière à préserver le matériel naval. Le commandant de la marine concourt, avec l'artillerie de terre, à diriger les batteries maritimes qui peuvent lui être confiées, sous l'autorité immédiate du gouverneur militaire de la place. Par analogie, les généraux commandant les divisions territoriales ou les camps d'observation disposent des officiers et des marins gardes-côtes, dans toute l'étendue de leurs commandements. Les officiers du service des côtes surveillent les guetteurs et les télégraphes électriques du littoral, et correspondent d'un côté avec leurs chefs maritimes, et, de l'autre, avec les généraux commandant les camps d'observation et les divisions territoriales. Ces doubles relations s'expliquent par la nécessité qu'éprouvent les autorités de terre et de mer à suivre pas à pas les démonstrations et les mouvements des forces ennemies. Cet ennemi opère-t-il un débarquement de vive force? les canonniers-marins, après avoir servi leurs batteries jusqu'au dernier moment, se retirent vivement dans les réduits crénelés (en emportant leurs hausses, écouvillons et refouloirs), de manière à rendre leurs pièces inutiles.

[1] Article 288, paragraphe 2.

Non-seulement, la fusillade dirigée contre l'ennemi à travers les meurtrières de l'ouvrage, l'empêchera, le plus souvent, de ruiner la batterie, mais, à défaut d'un télégraphe voisin, les officiers du service des côtes demanderont aussitôt, par des signaux de convention, des secours d'infanterie aux camps d'observation ou aux positions voisines. En cas d'urgence, ils requerront les gardes nationales du littoral, exercées d'après les lois spéciales qui les régissent.

En cas de surprise, l'unité de commandement dévolue aux préfets maritimes dans les ports militaires, et aux commandants militaires dans les ports de commerce, permettra de coordonner l'ensemble de forces de terre et de mer réunies sur ces positions si importantes. Toutefois, cette répartition des forts et batteries entre les officiers et les troupes des différentes armes méritera toujours une sérieuse étude de la part des gouverneurs des places maritimes. Il faudra prévenir les conflits, fixer les limites de surveillance et de responsabilité de chaque commandant de fort ou de batterie, soit que ces ouvrages soient isolés, soit que, de concert avec les bâtiments garde-côtes, ils forment des *groupes* de défense. Il restera encore à organiser un système de signaux marins permettant aux commandants des forts et batteries de correspondre avec le gouverneur comme entre eux, et de se signaler, par des relèvements, la distance de l'ennemi. Chaque port militaire, chaque position de premier ordre doit organiser à l'avance son branle-bas de combat. Ainsi qu'à bord d'un vaisseau, au premier son de la générale, chaque officier, marin ou soldat connaîtrait dès lors ses armes et son poste de batterie, de telle sorte qu'au signal d'alarme, les forts et batteries de nos ports pussent, en quelques minutes, ouvrir sur la mer un feu roulant, ainsi que nous avons vu les Anglais s'y exercer à Malte, dès 1856.

En temps de guerre, plusieurs des services du littoral, tels que les pilotes, les guetteurs, les télégraphes, l'entretien du balisage et la police des ports, rentreraient dans les attributions naturelles des officiers du service des côtes. Ainsi se constituerait sur notre frontière cette unité de direction maritime dont jouissent déjà les côtes d'Angleterre. Il faudrait plus que de l'optimisme pour ne pas pressentir le caractère de gravité des futures attaques par mer. Portés sur les ailes de la vapeur, ces orages s'abattront sur les rivages ennemis, comme ces *tornados* si connus des marins qui hantent les côtes d'Afrique. Si, à ce moment critique, les populations brusquement surprises ne voyaient pas au milieu d'elles comme centres de ralliement, des chefs connus et respectés, comme ceux du *coast-guard* anglais, hommes de décision, sachant parler leur langue, prompts à les réunir et à les distribuer sur les points menacés, qui

ne redouterait de voir les ports brûlés et les côtes ravagées, malgré l'arrivée de secours militaires trop souvent impuissants contre un bombardement? Attendre l'aiguillon de la nécessité, soit pour croire au danger, soit pour s'en garantir, compter sur l'enthousiasme spontané pour suppléer à l'organisation, serait assurément peu digne d'une grande nation. La France ne commettra pas cette faute. Elle n'oubliera pas la sage maxime qu'une bouche illustre a souvent répétée en plus d'une occasion mémorable : « Gouverner, c'est prévoir ! »

Qu'on ne croie pas que nous ayons tracé, dans le cours de cette étude, un tableau assombri de notre situation maritime. Ce n'est pas au corps militant de la marine qu'il peut être permis, comme à tant d'autres de nos concitoyens, de se faire illusion sur une inégalité trop clairement révélée par la géographie et la statistique. Pas plus que la vapeur sur laquelle nous avons si longtemps compté, la cuirasse et les canons rayés ne peuvent niveler une différence de forces qui s'exprime par un contre deux, alors qu'elle n'atteint pas un contre trois. Il ne faut ni trop s'en plaindre ni trop s'en étonner, si l'on songe qu'avec une population maritime au moins quadruple, la supériorité de ses usines et de ses ressources matérielles, l'Angleterre peut consacrer à sa marine un budget au moins double de celui qui est accordé à la flotte française.

Il est de ces grands faits d'ordre supérieur contre lesquels toute révolte de sentiment serait puérile. Sans doute, la Providence avait aussi son plan quand, au sein de ces îles brumeuses et ignorées, elle plaçait ces mines inépuisables et cette vigoureuse race qu'on ne saurait s'empêcher d'estimer, alors même qu'on désapprouve la politique de son gouvernement. Notre pays est, Dieu merci, assez grand et assez généreux pour reconnaître, en face de sa prépondérance militaire, la supériorité maritime de l'Angleterre. Sur mer comme sur terre, on est toujours sûr de commander le respect quand on s'appelle la France.

S'il faut savoir envisager courageusement la situation que la Providence nous a faite et qu'il n'est au pouvoir d'aucune invention de changer, comment ne pas réagir contre ces dangereux panégyriques à l'aide desquels une certaine école se complaît à exalter périodiquement ce penchant à l'optimisme, l'un des traits les plus accusés de notre légèreté gauloise ? Si ces doctrines décevantes parvenaient jamais à prévaloir, loin de sentir l'aiguillon si nécessaire du progrès, la France et sa marine risqueraient de se préparer un pénible réveil. Nos officiers ne sont pas les derniers à apercevoir quelle fausse position ces illusions tendraient à leur créer. Editeurs responsables devant l'opinion et devant le pays, n'est-ce pas au corps militant de la

flotte qu'incombe le devoir d'élever la voix et de signaler le mal pour appeler plus tôt le remède ? Ce remède est entre nos mains.

Depuis Louis XVI, la France n'a peut-être jamais possédé un corps d'officiers et des équipages dont elle ait eu le droit d'être plus fière. Pour peu que notre pays comprenne son attitude maritime et sache adopter une tactique conséquente avec ses moyens, ce n'est pas la disproportion des forces qui pourrait nous faire reculer. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il fallait jamais se préparer à une de ces luttes maritimes, toujours si calamiteuses pour les peuples, la guerre de course, telle que nous avons cherché à la dessiner [1], guerre négative mais fructueuse, appuyée sur une formidable défense des côtes, tel serait, à n'en pas douter, le moyen d'égaliser les chances. Avec cette tactique, il n'est pas un de nos marins qui ne s'en remît, plein d'une généreuse confiance, à la protection du Dieu des armées.

RICHILD GRIVEL.

[1] Voir notre précédente étude, livraison du 15 janvier, p. 45, etc.

LES INTÉRÊTS

DE LA

COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ

ET

CEUX DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN

La crise que traverse en ce moment la grande entreprise du percement de l'isthme de Suez, et qui sera, nous aimons à l'espérer, sa dernière épreuve, a eu le privilége de passionner l'opinion publique non-seulement en France, mais en Europe, presque aussi vivement que les émouvantes complications politiques dont la défunte année a légué à celle qui commence l'inquiétant héritage. L'importance et l'universalité des intérêts qui se rattachent à la solution des difficultés pendantes entre la compagnie universelle et le gouvernement égyptien ont transformé en une question de prépondérance et même de dignité nationale ce débat, qui, par la nature des griefs allégués de part et d'autre, et à la différence des proportions près, semblerait plutôt devoir être considéré comme un procès d'affaires. Cette manière d'envisager la question est dictée, en France, par un sentiment patriotique trop rare dans la sphère des intérêts financiers pour ne pas mériter la sympathie : en transportant le litige dans une région supérieure, on en a du même coup singulièrement relevé l'importance ; mais n'en a-t-on pas aussi aggravé les difficultés? Nous

ne prétendons pas nier à l'œuvre que M. de Lesseps dirige avec tant d'énergie, d'habileté et de persévérance son caractère éminemment national : ce serait nier l'évidence ; nous ne voudrions pas non plus que le public restât indifférent, dans la lutte entre la compagnie et le gouvernement dont elle relève, à tout autre intérêt que celui des capitaux engagés dans l'affaire ; l'argent n'a pas de patrie, et pour nous, comme pour ses fondateurs, l'œuvre qui a pour but la jonction des deux mers sera un nouveau triomphe pour la France avant d'être une bonne spéculation. Mais le second résultat n'exclut pas le premier ; nous sommes, au contraire, persuadé qu'il le prépare mieux qu'aucun autre moyen. Ce sera donc faire preuve de patriotisme et de bon sens que de faciliter le succès du côté pratique de l'entreprise. En nous plaçant à ce point de vue, il nous paraît regrettable que des préoccupations trop exclusivement politiques aient amené la polémique sur un terrain où, une fois engagé, il devient difficile de garder cette juste mesure que la défense des bonnes causes réclame avant tout. Nous tenons pour telle celle dont M. de Lesseps s'est fait depuis longtemps l'infatigable champion, et nous sommes de ceux qui veulent que le percement de l'isthme de Suez soit terminé par les mains qui l'ont commencé, c'est-à-dire par des mains françaises. Serait-ce aplanir les voies qui conduiront à ce magnifique résultat que de se refuser à toute discussion sérieuse et vraiment impartiale des motifs apportés par le gouvernement du vice-roi à l'appui de ses revendications vis-à-vis la compagnie, et des raisons sur lesquelles cette dernière appuie son refus absolu d'accorder aucune des concessions qu'on veut lui imposer? Tel a été cependant le système adopté jusqu'à ce jour par la plupart des écrivains qui, dans la presse, se sont déclarés les partisans ou les adversaires de l'une ou de l'autre partie. Les uns, en reproduisant exclusivement les arguments de Nubar-Pacha et de ses conseils, sans leur opposer les réponses de la compagnie, ont accepté un rôle que l'impopularité poursuit et une tâche fatalement ingrate ; les autres, au contraire, en adhérant sans restriction et sans contrôle au système de défense adopté par la compagnie, ont fait preuve de ce zèle exagéré et maladroit qui nuit trop souvent à ceux pour lesquels il se déploie. Entre ces deux excès, il y a un juste milieu à tenir, un débat contradictoire à instituer : c'est une enquête sincère et approfondie, qui, mieux que tout excès de zèle, affirmera hautement les droits incontestables de la compagnie, après avoir écarté les erreurs et les exagérations si tant est qu'elle n'ait pas su s'en défendre. Telle est la tâche que doivent s'imposer les vrais amis de la compagnie et les partisans éclairés de l'influence française en Orient. Nous allons essayer d'indiquer comment il faudrait la remplir. Ceux qui ont à cœur d'assu-

rer le succès de l'œuvre si justement chère à la France, autour de laquelle s'agitent depuis longtemps tant de stériles controverses, et d'éviter les dangers d'une intervention politique ne manqueront pas d'approuver notre manière de voir.

I

On sait que Nubar-Pacha, représentant et fondé de pouvoirs du vice-roi d'Egypte, subordonne l'autorisation de la Porte Ottomane à la continuation des travaux du percement de l'isthme de Suez aux trois conditions suivantes, qui devront être acceptées par la compagnie universelle :

1° Réduction de 20,000 à 6,000 hommes du nombre des ouvriers indigènes fournis par le gouvernement égyptien à la compagnie, pour l'exécution des travaux; 2° fixation à 2 fr. par jour du salaire de ces ouvriers; 3° rétrocession au gouvernement égyptien du canal d'eau douce, aujourd'hui creusé depuis Zagazig sur le Nil jusqu'à la mer Rouge, et des terrains environnants, moyennant le remboursement à la compagnie des dépenses qu'elle a faites pour l'exécution de ce canal.

Présentées à l'acceptation du conseil d'administration de la compagnie, ces propositions ont été rejetées par une délibération du 29 octobre 1863, laquelle s'appuie sur les motifs suivants : « Ces propositions sont autant de dérogations au contrat sur la foi duquel 25,000 souscripteurs ont répondu à l'appel du prince et la compagnie a été constituée. Le conseil ne pouvait accepter ces dérogations qu'autant qu'elles seraient justifiées par des nécessités et des avantages évidents, et si elles n'étaient pas contraires aux intérêts de l'œuvre du percement de l'isthme; or, ces dérogations ne se justifient par aucune nécessité, et elles sont, en outre, incompatibles avec la poursuite efficace des travaux de la compagnie. »

M. de Lesseps a, dans de nombreuses publications, développé longuement ses réponses à chacune des trois propositions du gouvernement égyptien, et les raisons du refus de la compagnie. Avant d'entamer la longue discussion qui s'est élevée sur ces trois points entre lui et ses adversaires, il nous faut examiner si, comme le pense et l'affirme l'honorable directeur de la compagnie, l'obligation qui lui est faite d'obtenir de la Sublime-Porte l'autorisation de poursuivre ses travaux repose ou non sur une fausse interprétation des charges et des devoirs respectivement attribués à chacune des deux

parties contractantes, le gouvernement égyptien d'une part et la compagnie de l'autre, par les actes de concession.

Dans l'opinion de M. de Lesseps, ce serait au gouvernement égyptien, et nullement à la compagnie, qu'incomberait cette obligation. Quant à la compagnie, investie d'une concession régulière, elle n'aurait qu'à poursuivre son œuvre sans s'inquiéter de la responsabilité que peut avoir encourue le vice-roi pour ne s'être point mis en mesure vis-à-vis de son suzerain, et des conséquences que cette omission peut entraîner. Le rescrit annexé à l'acte définitif de concession en date du 5 janvier 1856, rescrit autorisant la formation immédiate de la société financière, se terminait par ces mots : « Quant aux travaux relatifs au percement de l'isthme, la compagnie pourra les exécuter elle-même, dès que l'autorisation de la Sublime-Porte *m'aura* été accordée. » Ces derniers mots démontrent avec évidence que c'était au vice-roi seul qu'incombait la charge de solliciter cette autorisation, et que la compagnie n'avait qu'à attendre que ce prince se crût suffisamment autorisé. Or, ajoute M. de Lesseps, lorsque le vice-roi s'est entendu personnellement avec son suzerain, il nous a permis l'exécution des travaux. Cette permission ne peut pas être l'objet du moindre doute, non-seulement parce que Mohammed-Saïd n'a jamais entravé les travaux, mais encore parce qu'il n'a jamais cessé d'en favoriser le progrès, et enfin, parce que le gouvernement égyptien, conformément aux engagements d'un acte obligatoire qui a fait partie des actes constitutifs de la société, a fourni le nombre d'ouvriers nécessaires à l'exécution du contrat, ce qui, évidemment, ne pouvait s'effectuer que par la volonté et la participation directe du vice-roi. Allant plus loin encore, Mohammed-Saïd n'a-t-il pas souscrit, à l'époque de l'émission des titres de la société, une grande partie du capital social, soit 32 millions ? N'a-t-il pas même consenti plus tard à prendre, pour le compte du Trésor égyptien, toutes les actions qui n'avaient pas répondu au premier appel de fonds, et à porter ainsi à 86 millions sur 200 la participation financière de son gouvernement à l'entreprise ? Est-il admissible qu'il eût consenti d'aussi importants sacrifices en faveur de travaux dont il ne se serait pas cru en mesure d'autoriser l'exécution ? Et si la légitimité de cette autorisation eût paru discutable à son successeur Ismaïl-Pacha, ce dernier eût-il passé avec la compagnie la convention du 20 mars 1863, pour le règlement du solde des versements exigibles sur les actions souscrites par le Trésor égyptien ?

M. de Lesseps ne se contente pas d'établir que la ratification de la concession est une affaire qui ne concerne que le vice-roi et le sultan, en dehors de laquelle doit rester la compagnie, il cherche

encore à démontrer qu'en imposant cette ratification à l'Egypte, la Porte Ottomane viole les conventions qui, en 1841, ont réglé les relations entre les deux gouvernements : or, ces conventions ayant été solennellement garanties à cette époque, par les cinq grandes puissances, leur violation, si elle était prouvée, ne constituerait rien moins qu'un *casus belli*. Le texte des conventions porte, en effet, que Méhémet-Ali et ses successeurs « entreprendront de leur seule autorité les travaux d'*utilité publique* et de fortification qu'ils croiront nécessaires au bien et à la sécurité de l'Egypte. « Aucun travail d'utilité publique ne contribuera jamais plus efficacement au bien de l'Egypte que le percement de l'isthme de Suez et, sous ce rapport, Saïd-Pacha a pu et dû l'autoriser de son propre chef. Il est vrai que le canal devant être ouvert au pavillon de toutes les nations et longer la frontière de Syrie aussi bien que celle d'Egypte, touche à des intérêts multiples, auxquels la seule autorisation du vice-roi ne saurait donner des garanties suffisantes. Mais la neutralité du canal, neutralité dont la déclaration n'est pas contestée par la compagnie, fournira aux intérêts internationaux toutes les garanties qu'ils peuvent réclamer.

Enfin, les travaux sont entrepris depuis 1859 ; le canal d'eau douce est achevé sur tout son parcours, depuis Zagazig jusqu'à Suez ; une fraction importante du canal maritime est également achevée et le reste est en cours d'exécution ; une grande partie du capital social est dépensée. Pourquoi, après un consentement tacite pendant cinq ans, après tant de témoignages non équivoques de sympathie pour l'entreprise, donnés par le grand vizir Reschid-Pacha et par ses successeurs, après l'affirmation officielle de cette sympathie par les ambassadeurs de France, d'Espagne et d'Autriche, la Porte adresse-t-elle au vice-roi cette sommation tardive? Elle serait inexplicable, suivant M. de Lesseps, sans l'action persistante de l'influence anglaise.

Lord Stratford de Redcliffe, dont on connaît la haine opiniâtre contre la France, était ambassadeur à Constantinople, en 1856, au moment où la concession du canal de Suez fut accordée par Saïd à M. de Lesseps. Il ne pouvait laisser échapper une aussi belle occasion de témoigner de son mauvais vouloir contre l'objet de sa persévérante antipathie. Grâce à lui, l'autorisation du sultan ne fut pas officiellement accordée ; mais elle n'était qu'ajournée dans l'intention du gouvernement turc. Mais sir Henry Bulwer, qui succéda à Lord Redcliffe, se montra le fidèle héritier de ses traditions : ses manœuvres ne devaient pas tarder à produire un coup de théâtre : en 1859, la France était engagée dans la guerre d'Italie ; le moment semblait opportun : une flotte anglaise parut dans les eaux d'Alexandrie ;

l'aspect des canons anglais devait inspirer au vice-roi une terreur salutaire et arrêter l'œuvre à peine commencée de la compagnie française. Mais sir Henry Bulwer avait compté sans la victoire de Solferino, suivie de si près par le traité de Villa-Franca : en apprenant cette grande nouvelle, l'ambassade anglaise désespéra du succès de sa tentative d'intimidation, et la flotte britannique rentra à Malte. Plus tard, sir Henry Bulwer vint en personne inspecter les travaux du percement et vérifier leur état d'avancement; l'œuvre était non-seulement possible, mais d'une exécution désormais assurée; il n'y avait plus moyen de croire, ainsi que l'avait imperturbablement affirmé Robert Stephenson, que les promoteurs de l'entreprise se repaissaient d'une chimère irréalisable; un autre ingénieur anglais, M. John Hawkshaw, successeur de Stephenson dans la présidence de la société des ingénieurs civils de Londres, reconnaissait d'ailleurs, à la suite d'une longue et consciencieuse enquête, que la réussite des travaux ne pouvait plus être compromise par aucun obstacle, que le plan en était bien conçu et habilement exécuté : l'alarme était donnée; il fallait à tout prix arrêter les progrès inquiétants de l'opération : on pesa de nouveau sur le divan, et Mouktar Bey se rendit au Caire avec mission de faire suspendre les travaux. La mission de l'envoyé ottoman aurait réussi sans l'attitude énergique de notre consul à Alexandrie : prévenu à temps, le cabinet des Tuileries fit immédiatement connaître, par dépêche télégraphique, qu'il ne souffrirait pas qu'une entreprise dans laquelle tant d'intérêts et de capitaux français étaient engagés fût interrompue avant qu'une entente préalable n'eût justifié la nécessité de cette interruption et stipulé des indemnités en faveur des intéressés qui auraient à en souffrir. Devant cette protestation, Mouktar Bey n'insista pas et retourna à Constantinople comme il en était venu. Ce nouvel échec ne découragea cependant pas sir Henry Bulwer; ce fut encore lui qui rédigea la note turque adressée, le 6 avril dernier, aux gouvernements de France et d'Angleterre pour les inviter à vider entre eux les questions politiques et internationales que peut faire naître la neutralité du passage. Cette note signale deux dangers dans la possession par la compagnie des terrains concédés : 1° Les villes de Suez, de Timsah et de Port-Saïd, ainsi que toute la frontière de Syrie, passeraient naturellement et forcément dans les mains d'une compagnie anonyme, composée en grande partie d'étrangers soumis aux juridictions et aux autorités de leurs pays respectifs; 2° Il ne tiendrait qu'à la compagnie de créer sur des points importants de l'empire ottoman des colonies presque indépendantes de cet empire. Or, cette rédaction se retrouve dans une note identique adressée, en 1855, par le cabinet de Londres à celui de Paris : cette coïncidence ne trahit-elle pas une communauté

d'origine? La Porte ayant déclaré, par cette note diplomatique, écrite sous la dictée de l'ambassadeur d'Angleterre, que son consentement à l'exécution des travaux est et doit être indissolublement lié à la solution préalable des trois questions posées par Nubar-Pacha, il s'ensuit naturellement que la mission dont est chargé en ce moment cet envoyé du vice-roi est une mission anglaise.

« Depuis la publication du projet du canal de Suez, dit M. de Lesseps dans son rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 15 juillet 1863, la diplomatie anglaise n'a cessé de remplir le monde du bruit de son mauvais vouloir, de sa répugnance et de ses appréhensions; elle a répété partout que ce projet n'était qu'une conjuration ayant pour but de préparer et d'accomplir la prise de possession de l'Egypte par la France. Cette calomnie a été l'arme principale de l'opposition britannique auprès des cabinets étrangers et dans son propre pays. Interrogeons les faits, et nous verrons, depuis soixante ans, la France s'appliquer à créer en Egypte un pouvoir efficace et civilisateur, tandis que l'Angleterre agit toujours dans un sens opposé. On en a vu des exemples remarquables dans les délibérations de 1840 et 1841. Depuis ce temps, l'Angleterre n'a rien épargné pour entretenir des ferments de défiance et de rivalité entre le Caire et Constantinople. Toutes ses tendresses ont été pour les mauvais gouvernements de l'Egypte, toutes ses hostilités contre les gouvernements qui la civilisaient. Le moment est venu pour nous de signaler hautement le motif de cette tactique. Ce n'est pas la politique française, c'est la politique anglaise qui aspire à s'emparer de l'Egypte. Pour arriver à ce but, il ne faut pas une Egypte calme, heureuse et puissante, en état de se défendre elle-même; il faut une Egypte faible, troublée, appauvrie, désarmée. Ceux qui veulent maintenir ce pays dans la première condition ne pensent pas, évidemment, à l'attaquer et à le prendre; mais on peut, avec raison, attribuer ce projet à ceux qui ont tout fait pour chercher à réduire l'Egypte à la seconde condition. »

L'enthousiasme et les applaudissements provoqués au sein de l'assemblée par cette vigoureuse sortie contre l'Angleterre ont dû faire penser à M. de Lesseps qu'en persistant toujours et quand même à ne voir dans les attaques dirigées contre la compagnie que le résultat de manœuvres anglaises, il frappait toujours juste. N'est-il pas, d'ailleurs, depuis longtemps encouragé à persévérer dans cette voie par l'approbation de presque toute la presse française?

Que répond-on, au nom du gouvernement égyptien d'abord, à cette prétention de la compagnie, d'être régulièrement constituée par ses actes de concession et de n'avoir pas à se préoccuper de l'autorisation

ottomane, puis à cette habitude d'accuser l'Angleterre chaque fois que s'élève un vent contraire à l'entreprise ?

Dans leur consultation du 30 novembre dernier, les conseils du vice-roi ne parlent pas de ce rescrit annexé à l'acte de concession du 5 janvier 1856, sur lequel la compagnie se fonde surtout pour attribuer au seul gouvernement égyptien l'obligation d'obtenir la ratification préalable du sultan. Mais si, dans cette pièce si importante aux yeux de M. de Lesseps, le vice-roi dit : « quant aux travaux, ils pourront être commencés dès que l'autorisation de la sublime Porte *m'aura* été accordée, » d'un autre côté, ne dit-il pas également dans l'acte de concession même, dans le cahier des charges et dans l'acte approbatif des statuts de la société : « La concession accordée à la compagnie universelle, *devant être ratifiée par Sa Majesté Impériale le sultan*, je vous remets cette copie pour que vous la conserviez devers vous. Quant aux travaux relatifs au creusement du canal de Suez, ils ne seront commencés qu'après l'autorisation de la Sublime Porte. » Il est impossible de rien imaginer de plus formel que cette clause. En vain M. de Lesseps prétend-il qu'elle n'est pas résolutoire. Elle est plus que cela ; elle est suspensive du droit. Tant qu'elle n'est pas ratifiée, la concession n'a pas d'existence légale et définitive, et si la ratification n'est pas accordée, elle sera comme si elle n'avait jamais existé. Si dans ses discours, dans ses rapports et ses brochures, le directeur de la compagnie conteste aujourd'hui la justesse de cette interprétation, il l'a, de fait, tacitement reconnue. N'est-il pas allé chercher lui-même, à Constantinople, cette autorisation indispensable ? Ne pouvant l'obtenir, il a cherché, par tous les moyens, à s'en passer et à commencer les travaux malgré les protestations réitérées de la Porte, les intimations du gouvernement égyptien d'avoir à les interrompre. Les prétextes ne lui ont pas manqué ; tantôt il ne faisait que de simples études, tantôt les travaux n'étaient qu'une préparation du grand travail, tantôt, enfin, il diminuait le creusement du sol aux proportions d'une simple rigole ; le tout pour avoir le droit de dire qu'il ne s'est pas mis encore dans la nécessité de recevoir l'autorisation de la Porte Ottomane ; tous ces subterfuges, tous ces moyens détournés n'attestent-ils pas, de la part de M. de Lesseps, la reconnaissance de la nécessité impérieuse de cette autorisation ? Et si un dommage quelconque pouvait résulter de l'emploi et du succès momentané de ces moyens, la responsabilité de ce dommage ne pourrait porter que sur celui qui les a employés, et non pas sur les gouvernements qui, dans un esprit de conciliation, les auraient tolérés jusqu'à ce jour.

Les avocats du vice-roi n'admettent pas davantage que l'adhésion obligatoire du gouvernement turc aux travaux du percement de

l'isthme de Suez constitue une violation des conventions de 1841. Le firman qui, en 1841, a réglé les rapports de l'Egypte avec le sultan, firman que le vice-roi a accepté, et qui n'a provoqué aucune opposition de la part des puissances signataires et garantes des conventions, se termine par les mots suivants : « Attendu que chacune des conditions arrêtées comme ci-dessus est adhérente au privilége de l'hérédité, si une seule d'elles n'est pas exécutée, ce privilége d'hérédité sera aussitôt aboli et annulé. Telle étant ma volonté suprême sur tous les points ci-dessus énoncés, toi, tes enfants et tes descendants, reconnaissants de cette haute faveur souveraine, vous vous empresserez toujours à exécuter scrupuleusement les conditions établies, vous vous garderez bien d'y contrevenir ; vous aurez soin d'assurer le repos et la tranquillité des Egyptiens, en les mettant à l'abri de toutes injures et de toutes vexations, et *pour les affaires importantes de ces contrées*, vous aurez à en référer ici, et *à en prendre l'autorisation*, étant à ses fins que ce précieux firman impérial qui est orné de mon rescrit souverain a été écrit et vous est envoyé. » Quoique ces expressions : *affaires importantes* soient extrêmement vagues et puissent donner lieu, dans bien des cas, à certaines difficultés d'interprétation, dans l'espèce il ne saurait exister le moindre doute. Le percement de l'isthme est l'affaire la plus importante qui existe en Egypte, et le consentement de la Sublime Porte à son exécution est d'une nécessité qui résiste à tous les arguments de la compagnie.

Enfin, les auteurs de la consultation pour le vice-roi signalent un grave danger dans cette tactique qu'ils représentent comme systématiquement adoptée par M. de Lesseps, d'incriminer sans cesse le gouvernement anglais à propos de tous les embarras éprouvés par la compagnie, et de recourir aussitôt à l'intervention de la France. Selon eux, M. de Lesseps devrait s'apercevoir que plus il use de ce moyen de l'intervention française, plus il autorise les inquiétudes de la Porte Ottomane, et plus aussi il donne une apparence de raison aux susceptibilités jalouses de l'Angleterre.

Tel est en résumé, mais avec exactitude, la double argumentation développée dans les nombreux plaidoyers publiés depuis l'origine du débat pour ou contre la compagnie. Quelle impression en doit-on retirer après un examen impartial et désintéressé ?

En ce qui concerne la prétention de la compagnie à être investie dès à présent d'une concession parfaitement régulière, qui lui suffit pour continuer ses travaux sans s'inquiéter d'une autorisation souveraine que le gouvernement égyptien serait seul tenu d'obtenir, il nous paraît difficile d'arriver à une solution satisfaisante d'après les textes différents, sinon contradictoires, rapportés de part et d'autre.

M. de Lesseps cherche à démontrer que Mohammed-Saïd regardait cette obligation comme à lui personnelle, et le texte du rescrit annexé à la concession de 1856 paraît lui donner raison. Mais le texte même de la concession et des actes qui la complètent semble justifier l'opinion contraire, de sorte *qu'en droit*, il serait téméraire de prétendre trancher la difficulté. C'est bien plutôt un objet d'appréciation morale que de discussion juridique. Or, les éléments de cette appréciation ne manquent pas, et ils nous semblent établir que le directeur de la compagnie a dû se croire suffisamment autorisé par sa concession à commencer les travaux. Le vice-roi a souscrit près de la moitié du capital social; en vain objecte-t-on que c'était une souscription personnelle; en l'admettant même, le successeur de Mohammed-Saïd ne l'a-t-il pas mise au compte du trésor égyptien par la convention passée le 20 mars dernier entre lui et la compagnie? Le gouvernement égyptien aurait-il imposé une aussi lourde charge à ses finances, en faveur de l'entreprise, s'il avait pensé que, faute de l'autorisation préalable, les travaux pouvaient être d'un moment à l'autre interrompus et les intérêts des actionnaires gravement compromis par cette interruption? De plus, Mohammed-Saïd, et après lui Ismaïl, ont coopéré encore plus directement à l'entreprise en lui fournissant régulièrement, depuis plusieurs années, le contingent de fellahs nécessaires à l'exécution des travaux. La participation du gouvernement égyptien à l'œuvre du percement de l'isthme est encore plus officiellement signalée par la présence au milieu des travailleurs d'un commissaire nommé par lui pour diriger les fellahs et exercer sur eux surveillance et protection. En voyant le gouvernement duquel il tient sa concession entretenir avec lui de telles relations, M. de Lesseps devait croire cette concession, non-seulement régulière, mais définitive dans la pensée de ce gouvernement comme dans la sienne. Vainement prétendra-t-on que les démarches personnellement faites à Constantinople auprès du divan par le directeur de la compagnie, afin de hâter l'octroi de cette autorisation si difficile à obtenir, équivalent de sa part à une reconnaissance du besoin dans lequel se trouvait la compagnie d'en être pourvue directement. M. de Lesseps répond qu'il n'a agi, dans ces circonstances, qu'en qualité d'ami et de mandataire du vice-roi, et il nous semble que personne n'est en droit d'interpréter autrement que lui-même le caractère de la mission purement officieuse qu'il remplissait alors à Constantinople. Quant aux subterfuges, ou, pour nous servir d'un terme moins expressif que celui de la dernière consultation de MM. Odilon-Barrot, Dufaure et Jules Favre, aux habiletés dont M. de Lesseps aurait fait usage pour commencer et poursuivre les travaux définitifs en les représentant comme de sim-

ples travaux préparatoires, nous sommes tout disposé à reconnaître qu'elles étaient destinées à rendre le consentement de la Porte inévitable par la seule puissance du fait accompli. Mais cette intention, si elle a existé réellement, peut-elle être incriminée? Nous ne saurions l'admettre. En cherchant à forcer ainsi la main au sultan, M. de Lesseps n'a voulu, selon nous, que précipiter une solution qu'il regardait comme retardée seulement par certaines intrigues, mais immanquable dans un avenir plus ou moins éloigné ; il escomptait peut-être l'autorisation de la Porte, persuadé qu'elle ne serait certainement pas refusée au vice-roi exclusivement obligé de l'obtenir, mais il ne la supposait pas à ses risques et périls.

Il nous paraît donc moralement incontestable que la compagnie universelle a toujours été parfaitement en règle vis-à-vis de la seule autorité dont elle relève directement, celle du vice-roi. Il lui suffisait d'avoir établi ce point pour dégager entièrement sa responsabilité à l'égard du gouvernement ottoman. C'est mal à propos et sans fondement qu'elle signale, dans le fait de l'autorisation pour le percement de l'isthme imposée par le gouvernement turc à celui du vice-roi, une prétendue violation des conventions de 1841. Si quelqu'un était fondé à réclamer contre cette violation, dans le cas où elle serait prouvée, ce ne serait pas la compagnie, ce serait le vice-roi lui-même. Or, ce prince, plus directement intéressé que personne à bien connaître la nature et l'étendue de ses droits et de ses obligations politiques, n'hésite pas à se reconnaître obligé d'obtenir le consentement de la Porte à l'exécution des travaux du canal. Le texte de tous les actes relatifs à la concession est formel à cet égard, et ce fait seul nous dispense de rechercher si la faculté de concéder à une compagnie le canal destiné à joindre les deux mers excède ou non les pouvoirs attribués souverainement à Méhémet-Ali et à sa descendance par les conventions de 1841. Nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi, et nous admettons d'autant plus aisément le droit de la Porte à sanctionner la concession de l'entreprise, que ce fait ne saurait, dans notre opinion, porter préjudice aux intérêts de la compagnie, laquelle est dans une situation parfaitement légale et régulière, ainsi que nous avons essayé de le démontrer, vis-à-vis du gouvernement égyptien, son unique et véritable commettant.

L'autorisation finale de la Porte n'a d'ailleurs jamais été douteuse; ce qui le prouve, c'est la note même du 6 avril dernier, laquelle admet en principe cette autorisation, mais en la subordonnant à l'acceptation, par la compagnie, de certaines conditions dont la légitimité fait précisément l'objet du débat actuel entre les deux parties contractantes. Mais pourquoi la Porte a-t-elle laissé s'écouler un si long temps avant de dire un oui ou un non sur la demande d'autori-

sa tentative d'intervention dans l'organisation du travail intérieur de l'Egypte, sur ce qu'une loi aurait aboli la corvée dans toutes les provinces de l'empire, et qu'elle s'applique également à l'Egypte. Or, en droit, la Turquie n'est pas autorisée à se mêler de l'administration intérieure de l'Egypte, et, en fait, la loi n'existe pas. C'est à Londres qu'en a été faite la première découverte et la première révélation. Un membre tory de la Chambre des communes, fort connu par ses habitudes d'interpellations, demandait, il y a quelques années, à lord Palmerston, si le gouvernement britannique n'aurait point de représentation à faire, soit à l'Egypte, soit à la Turquie, sur l'emploi de ce qu'il appelait le travail forcé dans l'isthme de Suez; lord Palmerston répondit que certainement cette circonstance donnerait lieu à des observations, par le motif qu'elle était contraire à une loi qui prohibait l'exercice de la corvée sur toute l'étendue de l'empire ottoman. M. de Lesseps n'a trouvé aucune mention de cette prétendue loi dans les recueils de la législation ottomane, qu'il a fouillés, dans les décrets de réforme promulgués depuis dix ans par les sultans, qu'il a lus attentivement. Donc, cette loi n'a jamais existé, et toute l'argumentation de la note sur ce sujet s'écroule faute de base. Bien loin de là, la corvée est aussi bien en usage en Turquie qu'en Egypte. De très récents exemples, cités par M. de Lesseps, le prouvent d'une manière irréfutable. Quant à la réduction du nombre des fellahs actuellement employés aux travaux du percement de l'isthme, elle serait, d'après la compagnie, en opposition avec le contrat par lequel Mohammed-Saïd s'est engagé à lui fournir le nombre d'ouvriers indigènes nécessaires à l'exécution des travaux, et préjudiciable à ses actionnaires, en ce sens qu'elle renverrait à un délai de dix ans au moins l'achèvement de l'œuvre, qui, avec les bras dont elle dispose aujourd'hui, doit être terminée en trois ou quatre ans tout au plus. D'ailleurs, les circonstances dans lesquelles est intervenu le contrat relatif à la fourniture des ouvriers fellahs par le gouvernement égyptien, ôtent tout fondement à la réclamation actuelle de ce gouvernement. Pendant toute l'année 1855, dit M. de Lesseps, après la publication du premier acte de concession, la presse et le gouvernement d'Angleterre avaient essayé de soulever contre le projet les défiances de l'Europe et de la Turquie, en prétendant qu'au moyen d'un grand nombre de travailleurs appelés de France et d'autres pays, sous prétexte de creuser le canal, la compagnie universelle pourrait former une armée d'aventuriers, toujours prêts à se saisir de l'Egypte pour le compte de la France. Afin d'écarter toute cause de défiance et de soupçon, il fut convenu que la compagnie aurait l'obligation de composer son corps de travailleurs, pour les 4/5es au moins, d'ouvriers égyptiens. En retour

de cette stipulation, la compagnie obtint du vice-roi la garantie naturelle, qu'elle trouverait en Egypte les ouvriers qu'il ne lui était pas permis d'aller chercher en Europe. De là le contrat du 20 juillet 1856. On voit qu'il a été fait pour calmer les soucis de l'Angleterre, pour donner satisfaction à ses plaintes; et c'est maintenant l'Angleterre qui, après n'avoir pas voulu le travail libre européen, proteste contre le travail obligatoire indigène, le seul possible actuellement. Il est vrai encore que le contrat de 1856 ne fixe pas à 20,000 le nombre des fellahs de la réquisition, mais il a été convenu que ce nombre serait suffisant pour mener les travaux à bonne fin dans les délais déterminés par la concession, et le chiffre de 20,000, accepté par le vice-roi, résulte expressément de cette convention.

Les conseils du gouvernement égyptien n'admettent pas que la convention du 20 juillet 1856, dont excipe M. de Lesseps, soit un contrat; suivant eux, c'est un acte gouvernemental, comme son titre de *règlement* l'indique assez; le précédent vice-roi qui l'a porté aurait pu le rapporter de sa propre volonté; le vice-roi actuel, son successeur, peut, à plus forte raison, le modifier selon les convenances gouvernementales. On ne trouve pas dans cet acte la réciprocité d'engagements qui s'engendrent les uns les autres; la compagnie s'engage bien à payer aux ouvriers un certain salaire, à les nourrir, à les transporter, à les soigner lorsqu'ils tombent malades; mais ces engagements sont la suite et non la cause de la résolution prise par le vice-roi, de fournir lui-même les ouvriers. Les obligations imposées aux habitants d'une ville, en conséquence et à la suite d'un règlement de police, n'en changent pas le caractère, n'en font pas un contrat, et n'ont jamais empêché un gouvernement de changer ce règlement. Or, l'acte dont il s'agit porte tous les caractères d'un règlement de police. M. de Lesseps lui-même reconnaît, dans ses documents imprimés, que c'est un acte de propre mouvement du gouvernement égyptien, pour établir dans une grande concentration d'ouvriers, des conditions d'ordre, de discipline et de bien-être. Mohammed-Saïd n'aurait d'ailleurs pu donner à cet acte de 1856 la valeur d'un contrat. Quelque étendu que soit le pouvoir du gouvernement en Egypte, il ne va pas jusqu'à aliéner par contrat, à une entreprise quelconque, le travail et la liberté de ses sujets. Lors même qu'il serait vrai que ce gouvernement emploie, en ce moment, le travail forcé sur la plus grande échelle pour réparer les digues du Nil, un pareil fait ne saurait justifier l'emploi de la corvée dans les travaux exécutés par la compagnie. Autre chose est la réquisition accidentelle adressée aux populations voisines d'un fleuve, pour réparer une digue et prévenir ou arrêter l'inondation qui les menace, ou les travaux de curage des canaux qui amènent

les eaux du Nil dans les champs de chaque cultivateur ; et autre chose, cette corvée permanente, organisée, qui, tous les mois, arrache 20,000 cultivateurs à leurs travaux, à leurs foyers, pour être employés à 100 ou 150 lieues de leur domicile, à un travail qui ne les intéresse pas, au moins privativement. En Hollande, en Lombardie, les populations voisines d'une digue sont obligées d'accourir lorsque cette digue est rompue. De même, en France, chacun est obligé de veiller à ses canaux et à ses cours d'eau. Ce n'est pas là ce que le vice-roi actuel a entendu abolir. Il a supprimé le travail forcé pour autrui, qui, en tout temps, en tous lieux, s'est appelé la corvée. M. de Lesseps, en proclamant lui-même qu'aucun travail de quelque importance n'est possible en Egypte sans employer la réquisition forcée, admet par là implicitement que l'obligation de fournir tous les mois 20,000 hommes sur les chantiers du canal de Suez, alors surtout qu'on ne leur fournit qu'un salaire à peu près nominal, ne peut se réaliser que par le travail imposé. Le maintien du règlement impliquerait donc nécessairement celui de la corvée.

Le gouvernement égyptien ne reconnaît pas davantage que le mode de recrutement établi par ce règlement soit indispensable à la confection du canal. Le fondateur de l'entreprise disait lui-même, dans un rapport adressé au vice-roi, au moment où il sollicitait la concession, que le travail serait singulièrement facilité par l'emploi de dragues perfectionnées et de machines puissantes, et que 4,000 à 5,000 ouvriers suffiraient au moment de la plus grande activité des travaux. Plus tard, on a trouvé que l'emploi des bras était plus économique que celui des machines, et c'est alors qu'on a appelé ces masses d'hommes sur le terrain au moyen de la corvée. Dans un rapport du directeur en chef des travaux, qui fait partie des documents publiés par M. de Lesseps, ne lit-on pas ce qui suit : « Ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'il résultera de ce mode d'exécution (le creusement du canal maritime à bras d'hommes), non-seulement une plus grande facilité et rapidité de travail, mais aussi une très notable économie dans les dépenses, puisque le mètre cube de déblais à sec n'est moyennement que des deux tiers du prix des dragues. » C'est donc une simple raison d'économie et non une nécessité qui rend la compagnie si intraitable dans la question de réduction du nombre de ses ouvriers indigènes. Mais puisque M. de Lesseps a affirmé que 4,000 à 5,000 ouvriers lui suffiraient à l'époque de la plus grande activité des travaux, et qu'aujourd'hui le vice-roi lui en assure 6,000 qui recevront un salaire assez élevé pour venir travailler volontairement, quelle réclamation pourrait-il élever ? L'entreprise en sera quitte pour substituer les machines aux 14,000 fellahs qu'elle n'occupera plus ; ses travaux n'en seront menés

qu'avec plus de rapidité, de sûreté et même d'économie. Un entrepreneur auquel elle a adjugé une partie des travaux du canal trouve en ce moment de l'avantage à se servir des machines. Que cet exemple lui profite pour mettre un terme, sans préjudice pour ses intérêts, à cette exploitation du travail humain, que le gouvernement égyptien, fort de ses droits et pénétré de ses devoirs, est résolu de ne plus tolérer désormais.

Enfin, ajoutent les auteurs de la dernière consultation pour Ismaïl-Pacha, le règlement de 1856 réservait en faveur du vice-roi le droit de réduire le contingent d'hommes accordé à la compagnie d'après les besoins de l'agriculture en Egypte. Son successeur ne peut-il pas s'autoriser de cette réserve pour réduire, dans le seul intérêt de l'agriculture d'une contrée, où près d'un million d'hectares de bonnes terres restent incultes faute de bras, cet énorme contingent de 20,000 hommes prélevés sur la population agricole si clairsemée de l'Egypte.

Quant à nous, qui souhaitons autant que personne le succès de la noble entreprise à laquelle le nom de M. de Lesseps restera éternellement attaché, il nous a toujours paru regrettable que cette nécessité du travail obligatoire ait été quelquefois présentée comme la condition première de la bonne et prompte exécution des travaux. L'énergique résistance de la compagnie à toute réduction du nombre des fellahs qu'elle emploie aujourd'hui est-elle fondée sur un droit aussi clairement établi qu'elle l'affirme? L'acte de 1856, par lequel Mohammed-Saïd détermine les conditions du travail des ouvriers indigènes mis à la disposition de la compagnie est-il un contrat, comme le soutient M. de Lesseps, ou un simple règlement de police, ainsi que l'affirment ses adversaires? Ni l'un ni l'autre, à notre avis. Ce n'est pas un contrat puisqu'on n'y trouve pas cette réciprocité d'obligations qui constitue le contrat dans tous les pays du monde; c'est plus qu'un règlement de police, attendu que le vice-roi y décrète en faveur de la compagnie concessionnaire la faculté de se servir des ouvriers indigènes. Cette pièce nous paraît offrir beaucoup plus d'analogie avec ce qu'on appelle en France un règlement d'administration publique rendu en vue de déterminer le mode de jouissance d'une concession. Or, un règlement de cette nature peut toujours être modifié d'office par l'autorité souveraine dès qu'un intérêt d'ordre public l'exige. S'il en est ainsi dans notre pays, où les formalités d'une instruction administrative compliquée et l'examen préalable du conseil d'Etat donnent à ces règlements une sanction plus complète et un caractère public; à plus forte raison en Egypte, où ils n'émanent que de la seule volonté du prince, le prince peut-il toujours en changer, ou même en rapporter les dis-

positions suivant les convenances variables de son gouvernement. On ne saurait donc faire un reproche à Ismaïl-Pacha, s'il veut abolir la corvée dans ses Etats, de conformer les actes de son administration à cette intention. Peu importe que la loi que l'on prétend avoir aboli la corvée sur toute l'étendue de l'empire ottoman soit une pure invention anglaise; peu importe encore que la Sublime-Porte n'ait pas le droit, aux termes des conventions de 1841, d'étendre à l'Egypte l'application de cette loi. Le vice-roi d'Egypte, qui a reçu une éducation européenne et que l'on dit animé d'intentions libérales, veut abolir la corvée dans son royaume; cette intention suffit pour lui donner le droit d'agir dans le sens de la réforme qu'il prépare. Il ne saurait être lié par un acte émané de la simple volonté de son prédécesseur, qui, de son côté, pouvait professer sur la question de la corvée d'autres opinions que les siennes.

Remarquons, d'ailleurs, que l'acte de 1856 ne fixe pas le nombre des fellahs dont la compagnie pourra disposer. Par conséquent, en admettant même que cet acte fût un contrat, il faudrait un débat contradictoire entre les parties contractantes pour déterminer la quantité de bras nécessaires à la confection des travaux. Or, ce débat, la compagnie ne semble pas l'admettre; jusqu'à présent, on lui a accordé 20,000 hommes; elle s'en tient à ce chiffre parce qu'il lui semble nécessaire pour l'achèvement de son œuvre dans la limite de temps qu'elle s'est fixée; ne devrait-elle pas tenir compte aussi des nécessités de l'Egypte qui, tout intéressée qu'elle soit au percement de l'isthme de Suez, peut avoir des besoins plus pressants encore à satisfaire, et d'abord pourvoir, par le développement de son agriculture, à l'alimentation de ses habitants? C'est ici le lieu d'examiner dans quelle proportion les contingents dirigés chaque mois sur les travaux de l'isthme de Suez diminuent l'effectif de la population agricole.

On évalue la population entière de l'Egypte à 4,500,000 âmes. Si l'on défalque de ce nombre 700,000 habitants répartis entre toutes les villes, et qui sont exempts du travail obligatoire, il reste 3,800,000 personnes dans lesquelles la population mâle entre tout au plus pour 1,650,000. En retranchant de ce dernier chiffre les enfants, les vieillards et le contingent de la conscription, il ne reste plus pour le travail des champs que 720,000 hommes valides. Or, la réquisition pour les travaux de l'isthme prélève chaque mois 20,000 individus sur cet effectif. Ce serait, par conséquent, environ la trente-cinquième partie de la population agricole, si l'on ne devait faire entrer en ligne de compte que les ouvriers arrivés sur les chantiers et en activité de travail. Cette proportion serait déjà considérable surtout pour une entreprise qui, bien qu'elle doive pro-

curer dans l'avenir d'incontestables avantages à l'Egypte, intéresse cependant surtout, et d'abord le commerce du monde entier, et est plutôt universelle que nationale pour le pays dans lequel elle s'exécute. Mais la longueur des distances que les fellahs ont à parcourir avant d'arriver à destination augmente singulièrement cette proportion et la rend véritablement exagérée. On sait que les contingents destinés aux travaux du percement de l'isthme sont tirés indistinctement de toutes les parties de l'Egypte. Quelques-uns ont à parcourir 150 lieues au moins, d'autres 100, d'autres 50 et moins. Pour ceux qui viennent de la haute Egypte, le voyage est long et fatigant, surtout au retour. Il y a plusieurs journées de marche, la plupart du temps à travers le désert, avant d'atteindre Zagazig, première station du chemin de fer où le gouvernement égyptien les transporte à ses frais pour retourner dans leurs foyers d'abord par la voie ferrée, puis par le Nil, sur lequel ils s'embarquent à Boulak. En prenant une moyenne entre les distances les plus éloignées et les plus rapprochées des travaux, on trouve qu'il faut compter douze jours pour l'aller et autant pour le retour. Ce temps est perdu pour les travaux de l'agriculture comme celui du travail effectif sur les chantiers. Les fellahs consacrent donc près de deux mois sur douze au canal de Suez, et, tous les mois, près de 60,000 hommes sur 720,000 sont en mouvement, soit pour aller au canal, soit pour terrasser, soit pour retourner à leurs champs. On arrive ainsi à trouver que l'entreprise occupe environ le douzième des cultivateurs de l'Egypte. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'en présence de cette situation un prince égyptien veuille réduire le chiffre des contingents mensuels accordés jusqu'ici à la compagnie universelle.

Cette dernière objecte, il est vrai, qu'une mesure qui lui enlèverait plus des deux tiers de ses ouvriers compromettrait son existence même et le succès de l'entreprise par le retard considérable qu'elle apporterait à l'achèvement des travaux. Bien que cette considération d'intérêt purement commercial perde beaucoup de sa valeur devant les motifs d'intérêt national que lui oppose le gouvernement égyptien, elle aurait cependant, si elle était fondée, une gravité dont, surtout en France, il faudrait tenir grand compte. Dans le cas où, par suite de la diminution de ses travailleurs, la compagnie ne pourrait pas espérer l'achèvement de son œuvre avant dix ans, il est hors de doute que les charges de l'entreprise auraient bientôt absorbé toutes ses ressources, et qu'il en résulterait tout au moins une perturbation profonde dans sa situation financière, sinon un naufrage complet. Certes, une pareille éventualité menace aujourd'hui trop directement les intérêts de l'Europe et même de l'univers pour ne pas entrer en balance avec les désirs du gouvernement égyptien,

si légitimes qu'ils puissent être. Mais cette éventualité est-elle vraiment à craindre? Plusieurs motifs nous rassurent à cet égard: D'abord, l'importance même de l'entreprise; quoi qu'il advienne, nous avons la conviction que la jonction des deux mers, dût-il en coûter à l'Europe, à la France surtout, un redoublement de sacrifices, sera forcément accomplie; puis, la facilité avec laquelle on supplée de jour en jour plus avantageusement au travail de l'homme par celui des machines. Le problème est dès aujourd'hui résolu sur les chantiers mêmes de la compagnie. Le seul motif sérieux qu'elle ait de ne pas accepter la réduction de ses ouvriers, c'est que le travail des machines coûte plus cher. On comprend que les actionnaires en soient particulièrement touchés; mais puisqu'une partie des travaux du canal maritime est en ce moment soumissionnée par un entrepreneur qui obtient, dit-on, de l'emploi des dragues et des machines autant et même plus de bénéfices que de celui des hommes, la compagnie ne pourrait-elle pas concéder dans de pareilles conditions le reste de ses travaux à un certain nombre d'autres entrepreneurs également intelligents et expérimentés? Bien que, de l'avis même de l'ingénieur anglais Hawskhaw, le mode d'exécution à bras d'hommes présente de plus grands avantages au point de vue de l'économie, cette opinion nous semble contestable, en présence des résultats qui seraient obtenus de l'emploi des dragues par l'entrepreneur chargé d'une partie du creusement du canal maritime. Mais en fût-il autrement, que la compagnie, placée entre deux nécessités, celle d'augmenter le chiffre de ses dépenses et celle de persister dans un refus qui peut entraîner les conséquences les plus graves, devrait se résigner à subir la première, comme étant la moins fâcheuse.

L'augmentation du salaire actuellement payé aux fellahs par la compagnie peut être considérée comme le corollaire de la réduction de leur effectif. Ces deux propositions concourent également à la réalisation de cette grande mesure, par laquelle le vice-roi entendait abolir en Egypte le régime de la corvée. Il est évident, en effet, que, si le salaire actuel n'est pas suffisamment rémunérateur, c'est la corvée pure et simple qui, contrairement aux assertions de la compagnie, maintient sur ses travaux les ouvriers qu'elle emploie. Mais la compagnie, d'une part, le gouvernement égyptien, de l'autre, nous fournissent des éléments d'appréciation tellement différents, qu'il devient extrêmement difficile, vu l'absence de témoignages complétement désintéressés, de se prononcer avec assurance sur cette question.

La compagnie a constamment affirmé, dans tous les documents publiés par elle, qu'elle accorde à ses ouvriers indigènes un salaire qui varie de 1 fr. à 1 fr. 50 c., et que cette paye est exceptionnelle-

ment avantageuse en Egypte, où le gouvernement lui-même ne donne pas plus de 80 cent. par jour aux travailleurs recrutés pour ses travaux. Elle ajoute qu'en payant les fellahs presque le double du salaire moyen en Egypte, elle les loue à des conditions relativement très lucratives pour eux, loin de les exploiter, comme le lui reproche aujourd'hui le gouvernement égyptien; que, d'ailleurs, ses ouvriers sont bien nourris, bien traités, qu'ils ne témoignent aucune répugnance à se rendre sur les chantiers, et que même un grand nombre d'entre eux, séduits par les avantages qu'ils trouvent à travailler pour la compagnie, se décident à lui continuer leurs services, au lieu de retourner chez eux à l'expiration de leur mois de travail obligatoire.

Mais ces assertions sont formellement démenties par la note explicative sur le travail et le salaire des ouvriers égyptiens requis pour le service de la compagnie de Suez, que nous trouvons annexée à la récente consultation de MM. Odilon-Barrot, Dufaure et Jules Favre. Les renseignements contenus dans cette note ont été transmis par Ismaïl Bey, préposé par le vice-roi à la direction des ouvriers indigènes dans l'isthme. Il en résulte que les ouvriers reçoivent, pour le salaire de leur travail d'un mois, une somme moyenne de 15 fr. pour les terrains des premières catégories, et de 9 fr. pour les autres. C'est-à-dire qu'au lieu de 1 fr. à 1 fr. 50 c., la paye quotidienne n'est en moyenne que de 40 à 50 cent. Avec ce salaire, ajoute la note, l'ouvrier égyptien doit pourvoir à sa nourriture, qui est évaluée de 40 à 50 cent. par jour, et, de plus, supporter sa quote-part des frais de nourriture des agents du gouvernement, gardiens et autres préposés, ainsi que de leurs montures.

Les travailleurs égyptiens sont exclusivement pris parmi les populations agricoles; appelés de leurs villages, ils doivent se rendre dans la localité fixée pour la réunion d'un contingent, et attendre qu'il soit complet; on est souvent obligé de les enfermer pour qu'ils ne désertent pas. De ce point ils sont dirigés, par le Nil ou les chemins de fer, sur les chantiers de la compagnie, et transportés à l'aller par les services du gouvernement aussi près que possible des lieux où ils doivent travailler. La plus grande partie des travailleurs employés actuellement près de Suez et transportés par le chemin de fer qui y conduit, n'ont que 20 à 25 kilomètres de désert à traverser; ceux qu'on dirige par Zagazig traversent le désert sur une longueur de quatre jours de marche. Le retour des chantiers aux villages est à la charge des ouvriers, avec faculté accordée par le vice-roi actuel, d'user gratis des chemins de fer seulement. En résumé, les ouvriers de la basse Egypte emploient, pour l'aller, de six à douze jours, et autant pour le retour; ceux de la haute Egypte, de dix à vingt jours

pour l'aller et conséquemment plus encore pour le retour. Pendant ces voyages d'aller et de retour, ils ne reçoivent aucune indemnité et doivent pourvoir à leur nourriture et à tous les autres frais.

Il ne faut pas oublier, il est vrai, que cette situation, si déplorable si elle existe, est attestée par le rapport d'un fonctionnaire égyptien. La source de ce document peut nous mettre en défiance. Mais il n'est pas moins vrai que, jusqu'ici, la compagnie n'a répondu aux chiffres contenus dans la note d'Ismaïl Bey que par des affirmations contraires, sans pièces à l'appui. Elle prépare en ce moment, dit-on, une défense complète, dans laquelle tous les motifs par lesquels elle repousse les trois propositions de Nubar-Pacha seront appuyés de pièces justificatives. Nous espérons y trouver une réfutation sérieuse et probante des faits que nous venons de rapporter relativement à l'insuffisance des salaires; mais fût-il exact que la compagnie dépense réellement de 1 fr. à 1 fr. 50 c. par jour pour le salaire de chaque fellah, nous nous demandons si l'augmentation de dépense qu'il lui faudrait supporter pour élever ce salaire à 2 fr. serait un sacrifice sans compensation. Il est certain que la plupart des fellahs recrutés par la corvée ne fournissent à la compagnie qu'un travail médiocre; une sérieuse augmentation de salaire stimulera leur zèle et doublera la somme de travail qu'ils accomplissent; elle en décidera un nombre de plus en plus considérable à rester en permanence sur les travaux, et cet avantage n'est pas à dédaigner, car l'ouvrier habitué de longue main à sa tâche la remplit mieux et plus vite que celui qui n'y voit qu'une corvée onéreuse d'un mois, dont il attend le terme avec impatience et qui, d'ailleurs, arrive presque toujours épuisé par les fatigues et les privations éprouvées pendant un long voyage, en grande partie à pied, sous un climat qui exténue promptement les forces de l'homme et à travers des plaines de sables où nulle végétation ne le garantit des atteintes souvent mortelles de la chaleur et des vents brûlants du désert.

Reste à vider la question relative à l'abandon, par la compagnie, du canal d'eau douce et des concessions de terrains que ce canal est destiné à fertiliser.

Ces concessions, dit M. de Lesseps, sont des actes appartenant essentiellement au gouvernement intérieur de l'Egypte, en tant qu'ils n'altèrent en rien les conditions territoriales de la suzeraineté. Ces conditions sont respectées, puisque les concessionnaires sont complétement sous la loi égyptienne, soumis à toutes les obligations des sujets égyptiens, en ce qui concerne les terres dont ils ont la possession. Le contrat est d'ailleurs formel sur ces concessions territoriales; c'est un fait accompli. La compagnie est également en règle aux termes de la loi musulmane, laquelle déclare que « les terrains

incultes appartiennent, de droit et à perpétuité, au premier venu qui les utilise ou les fertilise, » à plus forte raison quand le premier occupant a un contrat qui les lui abandonne à titre onéreux.

Quant au danger de voir une partie du territoire de l'Egypte passer sous une domination étrangère, par suite des capitulations qui placent exclusivement sous la juridiction consulaire les Européens établis en Orient, la compagnie en fait bon marché. La compagnie n'est-elle pas une société égyptienne, placée sous le contrôle permanent du vice-roi, qui nomme son directeur et qui a exigé que le siége social soit toujours à Alexandrie? L'acte de concession ne porte-t-il pas que les terrains cultivés par la compagnie, après avoir été exemptés d'impôts pendant dix ans, seront soumis aux mêmes obligations et aux mêmes charges que les terres des autres provinces de l'Egypte, et que le gouvernement pourra élever sur la ligne du canal toutes les fortifications qu'il jugera à propos d'y établir? Quant aux terrains cultivables, c'est uniquement au travail des indigènes que la compagnie les a livrés et qu'elle compte les livrer à l'avenir, dans son propre intérêt comme dans celui du pays, à la prospérité duquel elle a la mission de concourir. D'ailleurs, la possession des terrains concédés n'intéresse pas seulement la compagnie, mais la navigation et le commerce du monde. La compagnie, en effet, pourra modérer d'autant plus ses tarifs de passage, que ses autres revenus seront plus importants. Si elle était réduite à la seule ressource de ses tarifs, elle se verrait probablement forcée de les maintenir au maximum. Qu'elle jouisse de l'exploitation de ses terrains, elle pourra, s'ils sont productifs, abaisser le tarif maritime sans dommage pour elle.

Les conseils du gouvernement égyptien reconnaissent que si cette question se posait entre ce gouvernement et la compagnie du canal de l'isthme de Suez, elle trouverait sa solution dans le titre même de la concession, et comme une clause expresse de cette concession attribue à la compagnie la propriété de tous les terrains situés sur les bords du canal d'irrigation et que ce canal peut arroser, il ne pourrait plus s'élever, entre les parties, d'autre question que celle de savoir si le vice-roi aurait le droit de ressaisir cette propriété par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique, moyennant une juste indemnité. Mais, suivant les signataires de la consultation, la propriété qui a été concédée à la compagnie n'est que conditionnelle comme la concession elle-même. Si cette concession doit s'évanouir, faute de réalisation de la condition à laquelle elle est subordonnée, la propriété qui en dérive sera comme si elle n'avait jamais existé. L'obstacle qui s'oppose à la consolidation de cette propriété ne vient pas du vice-roi, mais de la Porte Ottomane, et cet obstacle, il n'est pas en son pouvoir de le lever.

pour l'aller et conséquemment plus encore pour le retou
ces voyages d'aller et de retour, ils ne reçoivent aucune
doivent pourvoir à leur nourriture et à tous les autres

Il ne faut pas oublier, il est vrai, que cette situatio
si elle existe, est attestée par le rapport d'un fonctio
La source de ce document peut nous mettre en déf
pas moins vrai que, jusqu'ici, la compagnie n'a r
contenus dans la note d'Ismaïl Bey que par
traires, sans pièces à l'appui. Elle prépare en
défense complète, dans laquelle tous les mo
pousse les trois propositions de Nubar-P
pièces justificatives. Nous espérons y trou
et probante des faits que nous venons
l'insuffisance des salaires; mais fût-il
pense réellement de 1 fr. à 1 fr. 50
chaque fellah, nous nous demandon
qu'il lui faudrait supporter pour é
sacrifice sans compensation. Il es
recrutés par la corvée ne fourn
médiocre; une sérieuse augme
et doublera la somme de trava
un nombre de plus en plus
les travaux, et cet avantag
bitué de longue main à sa
lui qui n'y voit qu'une
terme avec impatience
épuisé par les fatigue
voyage, en grande p
ment les forces de l'
végétation ne le ga
et des vents brûl

Reste à vide
du canal d'ea
destiné à fer

Ces conc
essentielle
n'altèrent
conditio
plétem
sujets
sessi
rial
ar

...ui a été
...ation de ses
...t y amener l'eau
...ecourager les action-
... leurs bénéfices.
...remboursement des dépenses
...onc, on pourrait répondre que le
terrains devient dès lors sans objet,
... l'aveu même de M. de Lesseps, n'a été
...nérer la compagnie de dépenses qu'on pro-
...er. Mais le produit de ces terrains doit être,
...res, une source de *bénéfices*, et la renonciation
...onstitue, pour la compagnie, une perte dont il serait
la dédommager. Le gouvernement égyptien assure
...pris ainsi, et prétend qu'il offre de ces terrains un prix
...erieur à ce qu'ils valent. D'après la compagnie, au contraire,
...nité offerte ne représenterait pas même le dixième de la va-
...r qu'elle compte donner à cette partie de sa concession. L'apla-
...ement de cette difficulté ne serait donc plus qu'une affaire d'ar-
...bitrage; mais il faut que, dans tous les cas, la transaction à inter-

mmagement proportionné à l'importance du
compagnie en abandonnant ses conces-
de plus, que la concession retirée à la
tre remise, plus tard, à aucune autre
ne serait aussi dangereuse pour
roi. Sans ces deux conditions,
la question aboutit fatale-

rs dernier, la compa-
qui, sur une lon-
ne de l'Ouady,
cette section,
re la com-
ste du
simili-
ances qui
a convention
ne cession qu'on
aire à l'Ouady se
difficultés d'exécution
t permanente dans le Nil,
etre établie dans les faubourgs
avec l'Ouady coupe, au sortir de
z et plusieurs routes importantes,
travaux d'art, et traverse, sur une lon-
res, des domaines excessivement morcelés,
prier ; enfin, jusqu'à l'Ouady, il suit une zone
ntre les propriétés que forment les cultures du
e désert, dont le sol, surélevé dans cette partie de
tres, est inaccessibles aux irrigations, circonstance qui
5 ou 6,000 hectares la zone fertilisable au moyen de
section. Or, il aurait fallu dépenser au moins 10 millions pour
construire ; les bénéfices n'auraient pas été en proportion avec la
dépense. D'un autre côté, la rétrocession de cette partie du canal
évitait au gouvernement du vice-roi d'inextricables difficultés d'ex-
propriation. Les convenances s'accordant de part et d'autre, et le
prix de 10 millions, offert par le vice-roi, ayant paru à la compa-
gnie une rémunération suffisante pour l'abandon des 5,000 hec-
tares de terrains éventuellement acquis à ses actionnaires le long de
cette partie du canal, on a pu facilement aboutir à un arrangement
qui conciliait les deux intérêts en présence.

Mais la compagnie pourrait-elle sans trahir le mandat qui lui est
confié par tous ceux qui ont voulu participer à la réalisation de son

Nous avons exposé les motifs qui nous portent à envisager d'une tout autre manière la situation de la compagnie vis-à-vis du gouvernement égyptien et de la Porte Ottomane, et à considérer l'obligation d'obtenir le consentement de cette dernière puissance à l'exécution des travaux, comme incombant exclusivement au vice-roi. En l'absence de stipulations expresses, toutes les présomptions morales établissent que la compagnie est pourvue par le gouvernement égyptien d'une concession régulière et définitive. Par conséquent, tout en reconnaissant que les exigences de la Porte, auxquelles le vice-roi ne peut se soustraire, autorisent ce dernier à modifier la concession primitive comme le réclament ses devoirs de vassal, nous n'hésitons pas à déclarer que la rétrocession pure et simple des terrains qui avoisinent le canal d'eau douce ressemblerait fort à une spoliation, qu'aucun intérêt, pas même celui du maintien de sa souveraineté, ne saurait justifier de la part du gouvernement égyptien. Que ce dernier motif lui paraisse suffisamment établi pour donner lieu à une expropriation des terres concédées à la compagnie, nous voulons bien encore l'admettre; mais cette expropriation n'est pas possible sans indemnité. Peut-on considérer comme telle l'engagement éventuel, pris par le vice-roi, de rembourser à la compagnie les frais occasionnés par le creusement du canal d'eau douce, et de terminer la partie de ce canal non encore exécutée? On voudrait, dit M. de Lesseps, que la compagnie renonçât à la jouissance perpétuelle des terrains qui bordent ses canaux, concession qui lui a été faite conformément aux lois de l'islamisme, *en rémunération de ses dépenses pour rendre productive une terre inculte, et y amener l'eau fécondante du Nil;* c'est-à-dire on voudrait décourager les actionnaires, en leur enlevant une des sources de leurs bénéfices.

Le vice-roi offre à la compagnie le remboursement des dépenses faites pour le canal d'eau douce; donc, on pourrait répondre que le maintien de la concession des terrains devient dès lors sans objet, puisque cette concession, de l'aveu même de M. de Lesseps, n'a été consentie que pour rémunérer la compagnie de dépenses qu'on propose de lui rembourser. Mais le produit de ces terrains doit être, pour les actionnaires, une source de *bénéfices*, et la renonciation à ces bénéfices constitue, pour la compagnie, une perte dont il serait équitable de la dédommager. Le gouvernement égyptien assure l'avoir compris ainsi, et prétend qu'il offre de ces terrains un prix fort supérieur à ce qu'ils valent. D'après la compagnie, au contraire, l'indemnité offerte ne représenterait pas même le dixième de la valeur qu'elle compte donner à cette partie de sa concession. L'aplanissement de cette difficulté ne serait donc plus qu'une affaire d'arbitrage; mais il faut que, dans tous les cas, la transaction à inter-

venir stipule un dédommagement proportionné à l'importance du sacrifice que consentirait la compagnie en abandonnant ses concessions territoriales; il faut, de plus, que la concession retirée à la compagnie française ne puisse être remise, plus tard, à aucune autre société européenne, dont l'existence serait aussi dangereuse pour l'intégrité du pouvoir intérieur du vice-roi. Sans ces deux conditions, il n'y a pas de conciliation possible, et la question aboutit fatalement à un conflit de droit international.

Il est vrai que, par une convention du 18 mars dernier, la compagnie a abandonné la partie du canal d'eau douce qui, sur une longueur de 70 kilomètres, s'étend du Caire au domaine de l'Ouady, et la concession des terrains fertilisables au moyen de cette section, et le mandataire du vice-roi prétend que ce précédent oblige la compagnie à se montrer d'aussi bonne composition pour le reste du canal et des terrains qui l'environnent. Mais, il n'y a aucune similitude à établir entre ces deux faits: aucune des circonstances qui rendaient parfaitement acceptable pour la compagnie la convention du 18 mars ne se retrouve dans le cas de la nouvelle cession qu'on lui demande. La construction de la section du Caire à l'Ouady se présentait dans des conditions et avec des difficultés d'exécution très particulières. La prise d'eau directe et permanente dans le Nil, qui forme la tête de cette section, doit être établie dans les faubourgs mêmes du Caire ; le raccordement avec l'Ouady coupe, au sortir de la ville, le chemin de fer de Suez et plusieurs routes importantes, qui nécessiteront de coûteux travaux d'art, et traverse, sur une longueur de 15 à 20 kilomètres, des domaines excessivement morcelés, qu'il aurait fallu exproprier ; enfin, jusqu'à l'Ouady, il suit une zone étroite, comprise entre les propriétés que forment les cultures du Haut-Delta, et le désert, dont le sol, surélevé dans cette partie de plusieurs mètres, est inaccessibles aux irrigations, circonstance qui réduit à 5 ou 6,000 hectares la zone fertilisable au moyen de cette section. Or, il aurait fallu dépenser au moins 10 millions pour la construire ; les bénéfices n'auraient pas été en proportion avec la dépense. D'un autre côté, la rétrocession de cette partie du canal évitait au gouvernement du vice-roi d'inextricables difficultés d'expropriation. Les convenances s'accordant de part et d'autre, et le prix de 10 millions, offert par le vice-roi, ayant paru à la compagnie une rémunération suffisante pour l'abandon des 5,000 hectares de terrains éventuellement acquis à ses actionnaires le long de cette partie du canal, on a pu facilement aboutir à un arrangement qui conciliait les deux intérêts en présence.

Mais la compagnie pourrait-elle sans trahir le mandat qui lui est confié par tous ceux qui ont voulu participer à la réalisation de son

entreprise, consentir aussi facilement à l'abandon des autres sections du canal d'eau douce et des terrains qu'elles pourront mettre en valeur? Tout démontre que non. Le canal creusé par la compagnie de l'Ouady à Suez a été fait dans un sol vierge, hors de tout contact avec les intérêts privés, et au travers de bassins étendus, qui utiliseront un jour tout son volume d'eau, propre à fertiliser une superficie totale de 40 à 50,000 hectares. Donc, à ne considérer que la question des bénéfices de l'entreprise, une nouvelle convention ne saurait être acceptée que si elle stipulait un chiffre d'indemnité fort supérieur à celui de la convention du 18 mars. Mais les difficultés d'un arrangement de cette nature apparaissent avec une bien autre gravité si l'on veut admettre que l'existence du canal d'eau douce est indispensable à celle même du canal maritime. Or le fait n'est pas contestable. Le canal d'eau douce a pour objet principal et pour résultat immédiat l'alimentation en eau douce de tous les chantiers du canal maritime, les transports de vivres, d'approvisionnements, de machines et de matières nécessaires aux travaux, la fourniture d'eau douce aux dragues et autres appareils évaporatoires, qui ne peuvent fonctionner qu'imparfaitement et très chèrement avec l'eau saturée de sel des lacs traversés par le tracé du canal maritime, l'alimentation d'une conduite en fonte dans laquelle deux puissantes machines, établies à Timsah, refoulent l'eau jusqu'à Port-Saïd, sur un parcours de 80 kilomètres avec prise d'eau et bassins alimentaires de dix en dix kilomètres pour les besoins des chantiers intermédiaires; enfin il facilite par une voie prompte et économique les communications journalière des établissements de la compagnie avec le Caire, Alexandrie et tout le Delta.

Ces considérations plaident puissamment en faveur du maintien de la concession actuelle. Tout au moins serait-il indispensable que la transaction définitive à laquelle tout ce conflit doit aboutir, après avoir admis le payement d'une indemnité en rapport avec la valeur future des terrains fertilisables, ajournât la rétrocession par la compagnie du canal d'eau douce jusqu'à l'achèvement du canal maritime. Sans cela, le succès de l'œuvre serait évidemment compromis, et l'administration de la compagnie aurait le droit de se retrancher jusqu'au bout dans son refus d'accepter aucune transaction sur le droit de concession de son canal d'eau douce de l'Ouady à Suez.

Mais il faut bien le reconnaître, ce n'est pas en persistant dans ses façons de procéder que le gouvernement égyptien peut espérer de la compagnie les concessions qu'il lui demande. Les propositions de Nubar-Pacha reviennent à dire : renoncez d'abord à toutes les garanties d'existence que nous vous avons accordées, et puis ensuite nous examinerons s'il convient de vous laisser vivre. La compagnie ne

pouvait, sans se suicider, accueillir autrement qu'elle ne l'a fait de pareilles ouvertures. Nous avons vainement cherché dans les propositions égyptiennes l'offre de dédommagements sérieux, des chiffres d'indemnité que l'on puisse discuter. Si l'intention du vice-roi est, comme l'affirme son mandataire, de rémunérer équitablement la compagnie de ses sacrifices, pourquoi n'avoir pas encore fait connaître ses offres? Le conseil d'administration, qui les attend toujours, les accepterait sans doute si elles étaient raisonnables, car un arrangement amiable est autant de son intérêt que de celui du gouvernement égyptien.

Après les développements dans lesquels nous sommes entrés, la solution des difficultés qui existent entre le gouvernement égyptien et la compagnie de l'isthme de Suez se dégage aisément, à notre avis, et peut être résumée en quelques mots.

Les exigences de la Porte Ottomane, qu'elles soient ou non inspirées par l'influence anglaise, sont sans fondement à l'égard de la compagnie et n'atteignent que le gouvernement égyptien. La compagnie, régulièrement autorisée par ce dernier, peut rejeter sur lui cette lourde part de responsabilité. Mais d'un autre côté, le vice-roi peut exiger certaines modifications légitimes à la concession primitive, et entre autres, celles qui ont trait au mode de recrutement actuel des fellahs, à leur nombre et à leur salaire.

La compagnie compte fermement sur l'appui du gouvernement de l'Empereur, et elle a raison. Ce gouvernement, qui soutient à toutes les extrémités du monde les légitimes intérêts de la France, ne laissera pas péricliter, quoi qu'il arrive, une œuvre aussi éminemment française que celle du percement de l'isthme de Suez. Mais plus sa responsabilité est engagée dans cette affaire, plus aussi il doit exiger de la compagnie toutes les concessions raisonnables, dont le refus pourrait compromettre le caractère de son intervention suprême. De son côté, le gouvernement égyptien, s'il est sincère dans ses déclarations, s'il agit vraiment et uniquement dans l'intérêt de ses administrés, est tenu à des concessions égales. Nous avons trop bonne opinion des lumières et du bon vouloir des deux parties pour croire qu'elles puissent compromettre par une inflexibilité aveugle l'avenir d'une entreprise aussi grandiose qu'universellement utile, et peut-être la paix du monde.

HENRI VIERNE.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

QUESTION DANO-ALLEMANDE

PREMIÈRE PARTIE

DE 1460 JUSQU'A LA MORT DU ROI FRÉDÉRIC VII

Il en est des maladies des Etats comme de celles des individus : on en cherche souvent l'origine dans tel ou tel fait récent, dans tel ou tel antagonisme, dans tel ou tel accident, sans s'occuper de la constitution du corps et sans analyser l'atmosphère dans laquelle il est destiné à vivre. Si le corps, au lieu d'être organique et régulier, est composé d'éléments hétérogènes, si on lui a fait une existence plutôt artificielle que naturelle, si la raison d'Etat a, dans la conservation d'un corps politique, joué le même rôle que les raisons de famille jouent dans la vie privée, quand il s'agit de prolonger une existence que l'on croit précieuse, l'examen du mal ne saurait être moins compliqué que n'en sont les effets.

Que l'on prenne la question danoise, qu'armé de courage on se fraye un chemin à travers les nombreuses notes échangées, depuis 1850, entre le Danemark et les deux grandes puissances allemandes, entre le premier et la Confédération germanique, entre les puissances de second et de troisième ordre et la Diète de Francfort ; non-seulement on acquerra une idée très imparfaite de la question dont il s'agit au fond, mais encore on aura peine à comprendre comment

des hommes d'Etat, représentant des puissances qui ont autrefois rédigé des actes grands et solennels, ont pu conclure un arrangement dont les stipulations, au lieu de revêtir la forme d'un traité en règle, se trouvent éparpillées dans des dépêches, dans des annexes de dépêches et dans des protocoles de la Confédération germanique. Les imperfections de cet arrangement sont elles-mêmes les symptômes d'un malaise invétéré, et nous indiquent les voies par lesquelles nous devons arriver à l'origine du mal, que les appareils diplomatiques ont été impuissants à conjurer.

Que sont ces arrangements de 1851 à 1852, devenus de notre temps le point de départ d'une action considérable contre une des plus anciennes monarchies de l'Europe? Quelles en sont l'origine et la véritable portée? Le peu qu'on en sait ne semble-t-il pas prouver que ces arrangements, tout en étant un pis aller pour les duchés, contenaient des conditions difficilement réalisables pour le Danemark? Enfin, les événements n'ont-ils pas démontré jusqu'à l'évidence que ces stipulations, qui ont été les prémisses et les conditions de l'adhésion des deux grandes puissances de l'Allemagne au traité de Londres, exigent un remaniement profond? Telle est la série des questions qui surgissent de l'examen des arrangements de 1851 à 1852, et que nous allons entreprendre de traiter avec tout le calme que réclament la grandeur et la gravité du sujet. Remontant aux événements qui ont précédé 1852, nous étudierons les conditions sur lesquelles reposait l'intégrité de la monarchie danoise avant le traité de Londres; nous dirons quels ont été les intérêts engagés dans l'élaboration de ce traité; enfin, nous comparerons les exigences du principe des nationalités avec celles d'une politique qui croit devoir sacrifier les nationalités à de prétendus intérêts européens.

I

La monarchie danoise, on le sait, se compose de deux groupes de pays et de nationalités : du groupe scandinave et du groupe allemand. Au point de vue constitutionnel, ce groupement se subdivise en quatre parties : le Danemark proprement dit, les duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg. Le royaume de Danemark compte environ 1,600,000 habitants, et les trois duchés un peu plus de 1 million. De ces duchés, deux, le Holstein et le Lauenbourg, appartiennent à la Confédération germanique, au sein de laquelle le roi de Danemark est représenté, non pas comme tel, mais comme duc de ces deux pays. Le Schleswig ne fait point partie

de la Confédération germanique; mais, ce n'est pas pour cela un pays danois; ses Etats, réunis à ceux du Holstein, ont, en 1460, élu pour duc le roi Christian Ier de Danemark. Une grande partie des complications actuelles auraient été évitées, si le Schleswig eût, comme le Holstein, dépendu de la juridiction de la Confédération: il n'aurait pas continué d'exciter aussi vivement les convoitises du Danemark, qui s'est, depuis de nombreuses années, appliqué à en faire une simple province danoise. Ce n'est pas là la seule imperfection des traités de 1815. On peut regretter les faits de ce genre; cependant il faut les accepter, tout en cherchant s'il n'est pas possible de mettre les besoins des populations plus en harmonie avec ceux des Etats. La question qu'il importe d'examiner avant tout, c'est celle de savoir quelles étaient les conditions de l'union de la monarchie danoise et des duchés allemands. Il a fallu des convulsions comme celle de 1848 pour appeler l'attention du monde politique sur l'antique charte des Maggyars. Quoiqu'il fût connu que la Hongrie est un royaume autonome, qui a allié ses destinées à la maison impériale d'Autriche sans jamais avoir entendu s'identifier avec l'administration centrale de cet empire, l'examen de la constitution hongroise a seul pu montrer quelles ont été les véritables conditions moyennant lesquelles les Maggyars ont élu l'empereur d'Autriche roi de Hongrie. Il n'est pas moins curieux d'étudier les stipulations solennelles que le roi de Danemark et les Etats représentant le Schleswig-Holstein ont signées en 1460, lorsque Christian Ier fut élu duc de ces deux pays. Ces stipulations, que l'on pourrait appeler la grande Charte des duchés, et dont l'original est écrit dans le dialecte allemand, dit *plattdeutsch*, qui est encore aujourd'hui la langue populaire dans le Schleswig-Holstein, n'ont jamais été traduites en français. Nous croyons nécessaire de les publier ici, pour la première fois, *in extenso*. Il est impossible, sans une connaissance parfaite de cette pièce, d'asseoir un jugement sérieux sur la question qui nous occupe.

Voici les priviléges des pays, scellés du sceau du vieux roi Christian. 1460:

Nous, CHRISTIAN, par la grâce de Dieu, roi de Danemark, de la Suède, de la Norvége, des Wendes et des Goths, comte d'Oldenbourg et Delmenhorst, reconnaissons et attestons ouvertement par notre présente lettre, devant tous ceux qui la verront, entendront et liront, que les vénérables prélats, la sérénissime chevalerie, les honorables villes et habitants du duché de Schleswig, des pays et comtés de Holstein et Stormarn, nous ont élu comme duc de Schleswig, comte de Holstein et Stormarn; les précités nous ont aussi adopté et nous ont prêté hommage comme à leur seigneur, *non pas comme roi de Danemark, mais comme leur seigneur des*

pays susnommés, avec la différence de tous les articles et documents qui sont cités ici. Et d'abord, pour maintenir ces pays dans une paix perpétuelle, nous voulons conserver, faire conserver, protéger et non pas contrarier la foi chrétienne, le service divin et la justice ; mais, au contraire, les propager dans les limites de notre pouvoir. Nous voulons laisser les droits et les libertés à chaque habitant des pays précités, ecclésiastique ou laïque, à la chevalerie et aux villes, comme Schleswig, Flensbourg, Hadersleben, Hambourg, Kiel, Itzehoe, Rendsbourg et toutes les autres villes, petites ou grandes, leurs habitants, le marchand comme le compagnon, nous voulons les y protéger, garantir tous leurs priviléges, libertés, droits et tous les us et coutumes de tous les pays précités, et les signer et confirmer à tous et à chacun qui le demande séparément. C'est ainsi qu'en vertu de cette lettre nous approuvons, admettons et confirmons qu'ils durent éternellement. Nous combattrons aussi, autant qu'il sera en notre pouvoir, les mauvaises mœurs qui sont contre Dieu et le droit. Les habitants de Lubeck jouiront de toutes les libertés dont eux et leurs marchands ont, avec droit, joui dans ce pays du temps de feu notre oncle le duc Adolphe. S'ils ont des priviléges que notre oncle susnommé était obligé de respecter, nous jurons également de les maintenir. Ensuite nous confessons et convenons que, comme avec nos chers frères messires Maurice et Gérard, comtes d'Oldenbourg et Delmenhorst, nous sommes par naissance, après la mort de feu notre oncle susnommé, messire Adolphe, l'héritier le plus proche de ce pays, nous avons été élu seigneur desdits pays, ainsi qu'il a déjà été dit, non pas comme roi de Danemark, mais par la prédilection que les habitants de ce pays ont pour notre personne, que nous ne donnerons pas en héritage ce pays à un de nos parents ; mais comme nous avons été élu uniquement par la libre volonté des habitants susnommés, eux et leurs successeurs, chaque fois que ces pays redeviendront libres, conserveront leur droit d'élection, soit qu'ils élisent un de nos enfants pour leur seigneur, ou, s'il n'y en avait pas, ce qu'à Dieu ne plaise, un de nos successeurs légitimes. Celui qui sera élu, ainsi qu'il vient d'être dit, demandera l'investiture de son suzerain et fera comme de droit. Pour que ces bienfaits et priviléges ne soient jamais nuisibles aux habitants et à leurs successeurs, mais avantageux et utiles à perpétuité, ils ne seront pas tenus ni comme ecclésiastiques ni comme laïques de nous suivre, de nous servir ou prêter secours en dehors de ces pays. De même, nous ne devons citer personne de ces pays devant nous en justice pour ce qui concerne le corps ou les biens, et chacun doit en ces affaires trouver son droit dans le pays même ainsi qu'il convient. Si pour la paix et l'intérêt de ce pays nous entreprenons la guerre, elle ne peut avoir lieu que d'après les avis, le consentement et la volonté des conseillers communs de ce pays. Si quelqu'un en dehors ou en dedans du pays viole les articles précités ou ceux qui vont suivre, nous nous y opposerons et chacun est obligé de servir fidèlement, de protéger cette lettre et cette sipulation en tout ce qu'elle comporte. Nous, nos héritiers et successeurs, nous ne voulons pas non plus prélever aucun impôt sur les habitants de ce pays, ni en général, ni en particulier, excepté sur nos propres biens qui ne sont ni en-

gagés, ni sequestrés, sans le consentement, la permission et le vote unanime de tous les conseillers et représentants de ce pays, ecclésiastiques et laïques. Nous voulons et devons aussi payer toutes les dettes et obligations de feu notre oncle Adolphe, jadis duc de Schleswig, déjà nommé; et, si nous voulons revendre les terres déjà vendues, ou dégager des terres engagées de ce pays, nous le ferons de notre propre argent. Nous promettons aussi de maintenir toutes les chartes de feu notre oncle, qui doivent être maintenues de droit. Nous et nos successeurs, nous ne vendrons ni n'engagerons à nos femmes aucune terre sans le conseil et le consentement de tous nos conseillers dans ce pays. Nous promettons, d'après le conseil, la volonté et le consentement de nos conseillers, d'avoir toujours dans le duché de Schleswig comme drossart (*drost*) du duché un homme né dans le pays, qui décidera toutes choses qui lui ressortissent conformément au droit, et aussi d'avoir un maréchal pour le pays de Holstein et de Stormarn, qui exercera également ces fonctions comme il convient. Nous pourvoirons ce drossart et ce maréchal de tout ce qui est nécessaire pour leur représentation et celle de ceux qu'ils s'adjoindront comme conseillers, ainsi que nous en sommes convenus avec eux. Notre drossart et notre maréchal seront aussi tenus de rendre, plusieurs fois par année, la justice dans les contrées où cela sera le plus nécessaire. Nous même, nous voulons et nous devons rendre la justice une fois par an, dans chaque pays, si nous n'en sommes pas empêchés, et nous entendrons alors toutes les plaintes importantes et les jugerons d'après l'avis de nos conseillers. Notre drossart et notre maréchal doivent, dans leurs jugements, avoir avant tout Dieu en vue, et se garder, s'ils tiennent à leur honneur, à leur réputation et à leurs biens, de se faire payer la justice ni par des faveurs ni par des présents. S'ils pouvaient en être convaincus, nous exercerions contre eux notre justice suprême. C'est pourquoi tous les drossarts et maréchaux doivent nous jurer par les saints qu'ils rendront justice selon ce qu'ils sauront, et se seront enquis être le plus juste, et n'accepteront pour cela aucune faveur ou don. Nous ordonnons donc à tous nos conseillers, préposés et sujets, présents et à venir, que, si quelqu'un voulait faire violence à notre drossart ou à notre maréchal, de les appuyer et de protéger leur droit quand et où ils le demanderont. Nous nous engageons aussi à maintenir de tout notre pouvoir ces pays en bonne paix, et *qu'ils restent éternellement ensemble indivis*. Personne ne doit donc faire la guerre à l'autre, mais chacun doit se contenter du droit. Pour que ladite paix puisse être mieux maintenue, nous devons et nous voulons avoir comme fonctionnaires dans ces pays, c'est-à-dire comme drossart, maréchal, échanson, intendant de cuisine, préposés, etc., des natifs, et nous leur allouerons, et à personne autre, nos châteaux, forteresses et fiefs qui s'y trouvent. Quand nous habiterons ces pays, nos drossarts, maréchaux, prévots et préposés qui y sont, nous fourniront les domestiques nécessaires pour nous recevoir, et rester près de nous tant que nous voudrons habiter ces pays. Nous ne voulons pas les importuner ou gêner en aucune façon, par une suite nombreuse, par des régals pour nous, notre épouse et nos enfants, mais notre nourriture et notre représentation se-

ront payées par nos propres rentes. Le cultivateur et le bourgeois ne doivent pas être pillés ni victimes de l'incendie, quand même son seigneur serait en guerre, sous peine du crime de lèse-nation. Après que les habitants desdits pays nous ont prouvé une telle faveur, volonté et amitié, nous leurs promettons, à eux et à leurs descendants, de les garantir tous de toutes prétentions, hostilités et attaques qui pourraient arriver si quelqu'un prétendait avoir un droit sur lesdits pays, soit en général, soit en particulier, à titre de revendication de nos chers frères et des sires de Schaumburg, ou si quelqu'un prétendait être seigneur féodal des pays de Holstein et Stormarn, soit en général, soit en particulier; ou si, à l'heure qu'il est, quelqu'un prétendait avoir une investiture du pouvoir impérial ou de qui que ce soit, ecclésiastique ou laïque, pour quelques-uns des pays. Si des conseillers de ces pays commandent, stipulent, ordonnent, d'accord avec le drossart et le maréchal, quelque chose qui soit dans l'intérêt des pays ou de quelque contrée, ou s'ils font la paix avec des voisins de ces pays, nous devons et nous voulons toujours tout maintenir et sauvegarder jusqu'à notre arrivée, et nous conduire d'après le conseil de nos conseillers qui s'y trouvent, et d'après l'état des choses. Nous admettons et confirmons, en vertu de cette lettre, que le drossart et le maréchal, ou nos conseillers, poursuivront et jugeront ceux qui agiront contrairement. Nous voulons et nous devons aussi mander, autant qu'il est en nous, que dans le duché on observe le livre de la loi, en tant qu'elle n'est pas contraire aux articles de cette lettre. Les châteaux des pays doivent être entretenus avec les revenus. Si quelqu'un a droit, dans les pays de Holstein et de Stormarn, à une juridiction différente et désire en être affranchi, nous voulons, s'il nous le demande, l'abolir et lui octroyer le droit holsteinois. Ce qu'un habitant de ce pays, ecclésiastique ou appartenant à la chevalerie, désire avoir pour ses propres besoins et non pour faire du commerce, n'est pas, dans ces pays, soumis au droit d'octroi. Nos préposés, dans ces pays, tiendront les châteaux et villes à notre disposition; après notre départ, à la disposition des conseillers précités, qui les tiendront à la disposition de celui qui, de la manière prescrite, deviendra seigneur du pays. Si quelqu'un veut, par la violence, faire du tort, soit de dedans, soit de dehors, auxdits pays, ou s'il veut agir contre le droit public, notre drossart, notre maréchal et nos conseillers rassembleront, en notre absence, nos arrière-vassaux, et empêcheront ainsi la violence et le mal, et chacun y prêtera la main. En notre absence, notre drossart et notre maréchal commanderont jusqu'à notre arrivée ce qui leur paraîtra utile au pays.

Tous ces articles précités, nous jurons par tous les saints de les maintenir de bonne foi de notre meilleur pouvoir toujours et fermement, et promettons, de plus, pour nous, nos héritiers et successeurs, de maintenir toujours et fermement intacts tous les articles et pièces précités, et chacun séparément, aux vénérables et dignes prélats, à la chevalerie, aux hommes d'armes et aux habitants communs du duché de Schleswig et des pays de Holstein et de Stormarn, ainsi qu'auxdits conseillers des mêmes pays, sans arrière-pensée; et c'est pourquoi nous avons ordonné

d'appendre notre sceau royal au bas de cette lettre. Et, pour plus de garantie, nous, Johann de Aarhuus, Kanut de Wiborg, Jacob de Aalburg, Heinrich de Ripen, par la grâce de ces pays évêques; Otto Nielszen, Erich Ottensen, intendants; Claus Rennow, maréchal; Eggerd Frille, Niels Erichsen, Peter Hauenschield, Knuth Hinrichsen, Johann Biornsen, Strange Nielszen, Johann Oxe, Ludwig Nielszen, Johann Rantzow et Johann Frille, chevaliers, conseillers du susnommé gracieux seigneur, avons fait appliquer notre sceau au bas de cette lettre. Donné à Ripen, le mercredi après le dimanche où l'on chante dans la sainte église l'*Invocavit*, dans la quatorze cent soixantième année après la naissance de Notre-Seigneur. »

Ce document est loin d'être le seul qui prouve la parfaite autonomie du duché de Schleswig et des comtés qui plus tard ont reçu le nom de duché de Holstein. Il existe encore une autre Charte de la même année, sous le titre de : « Vaillant perfectionnement des priviléges ordonnés et sanctionnés par le vieux roi Christian, avec quatre bons articles »; la Charte de 1460, intitulée : « Pacte et volonté des conseillers du royaume de Danemark et des pays de Schleswig et de Holstein, concernant l'élection de leur souverain »; celle de 1533, ayant pour titre : « L'alliance entre le royaume de Danemark et les principautés de Schleswig et de Holstein »; celle de 1623, dont le titre est : « Union élargie entre les duchés de Schleswig et de Holstein d'une part, et la couronne de Danemark d'autre part. » Aucune de ces Chartes n'a jamais été traduite en français.

Le gouvernement royal du Danemark ne refusera certainement à personne la permission de prendre connaissance du texte authentique de ces documents, dont il n'a du reste jamais nié l'existence. Nous les prenons pour point de départ de ce travail historique et diplomatique, parce qu'il nous paraît oiseux de discuter sur la valeur du fameux vers attribué à Eginhard :

Eidoræ Romani terminus imperii.

Il est historiquement prouvé que la presqu'île Cimbrique était, au Ve et au VIe siècle, entièrement habitée par des populations germaniques, qui en ont été chassées par des Danois de la Scandinavie. Au commencement du IXe siècle, les pays situés au nord de l'Elbe furent incorporés à l'empire germanique, tandis que ceux au delà de l'Eider tombèrent sous la suzeraineté du Danemark. Dans la première moitié du XIe siècle, le Schleswig tout entier devint pays danois, et, au commencement du XIIIe, le Holstein, y compris Lubeck et les Dithmarschen, fut incorporé dans le royaume de Danemark; mais déjà, en 1227, le Holstein s'était affranchi du joug danois, et Lubeck et les Dithmarschen constitués en républiques. De

1227 à 1330, le Holstein, qui avait été de nouveau affilié à l'empire germanique, acquit une telle puissance que, de concert avec les populations de Lubeck et du Schleswig, il parvint à rendre ce duché indépendant, sous la souveraineté de la ligne du duc Abel, qui était une branche collatérale de la maison royale du Danemark. La maison comtale de Holstein, prévoyant qu'à l'extinction de cette ligne, le Schleswig pourrait être revendiqué par le Danemark, profita de l'influence que lui donnaient dans le royaume les fréquentes dissidences entre la couronne et la noblesse, pour s'assurer à tout jamais que le Schleswig ne pourrait plus être incorporé dans la monarchie danoise. Deux documents d'une haute importance furent le résultat de ces efforts. Le premier, daté de 1326, est connu sous le nom de *Constitution waldemarienne :* dans cette constitution, le roi Waldemar III et le Rigsraad (parlement danois) donnent l'assurance que le duché de Sud-Jutland (Schleswig) ne sera plus jamais uni ni annexé au royaume et à la couronne de Danemark, de manière que le même prince règne sur les deux pays (*ducatus Sunder-Juciæ regno et coronæ Daniæ non unietur nec annectetur ità quoad unus sit dominus utriusque*). Quatre années plus tard, en 1330, la couronne de Danemark contracta un autre engagement. Dans un nouveau document, le roi Christophe II accorda à la maison comtale de Holstein le droit au fief de Schleswig, pour le cas de l'extinction de la ligne du duc Abel. Il y est dit : « Du reste, s'il arrive que le sire Waldemar, duc de Jutland, meure sans héritier légitime, nous sommes dès lors tenu et devons inféoder le comte susnommé (Gérard) et ses héritiers dans le duché de Sud-Jutland, lequel nous avons actuellement inféodé intégralement au dit sire Waldemar. » (*Cæterum si domicellum Waldemarium, ducem Juciæ absque legitimo hærede discedere continget extunc nos comitem prædictum* (*Gerhardum*) *et hæredes suos de ducatu Sunder-Juciæ impheodare tenemur et debemus, quem et actu cum dicto domicello in solidum impheodavimus*).

Le cas de l'extinction de la descendance du duc Abel s'étant présenté en 1375, la reine Marguerite confirma à différentes reprises la maison de Holstein dans la possession du Schleswig ; mais dans la première moitié du XVe siècle, le roi Eric, rassuré du côté de la Suède, dont l'union avec le Danemark avait été consommée, tenta en vain, dans une guerre qui ne dura pas moins de vingt-six ans, d'arracher le Schleswig aux comtes de Holstein. En 1440, son successeur, le roi Christophe, sur la demande du rigsraad danois, leur en confirma derechef la possession.

Le rapprochement de ces dates fait voir que l'histoire de l'union des deux duchés n'a rien à redouter de l'examen des faits antérieurs

à l'époque de la rédaction du traité solennel que nous avons pris pour point de départ. Nous les aurions cependant laissés de côté, pour ne partir que des stipulations plus saisissables et plus intelligibles de 1460, si, dans ces derniers temps, on ne s'était efforcé de faire prévaloir l'erreur que le Schleswig a été une province danoise. La vérité est que le Schleswig a été à différentes époques un *fief* danois ; mais la situation géographique de ce pays, les liens naturels qui l'attachent à l'immense continent germanique, dont il forme la pointe septentrionale, le manque de cohésion qui existe entre lui et le reste de la monarchie, et les embarras continuels de l'archipel scandinave n'ont jamais permis son incorporation au royaume de Danemark.

Les principes politiques, ou ce que l'on est convenu d'appeler la raison d'Etat, ne sont, grâce à Dieu, jamais parvenus à détruire les préceptes de la morale.

Est-il réellement permis de jeter le berceau quand l'enfant a grandi, de ne tenir aucun compte des conditions sous lesquelles une existence a été créée? Est-il permis, lorsque vous et vos ancêtres, tous les princes de votre branche aînée, aussi bien que de votre branche cadette, portez le nom de ducs de Schleswig-Holstein-Sonderbourg (Glucksbourg ou Augustenbourg), que vous alliez jusqu'à traiter d'absurde et de criminel le simple rapprochement des mots Schleswig et Holstein, et que vous mettiez la plume de vos chancelleries en guise de guillemets entre ces deux noms?

Les faits montreront plus clairement que toutes les argumentations le véritable rôle que le Danemark a joué depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'à nos jours envers l'Allemagne.

Vers le milieu du XVe siècle, les pays allemands et scandinaves du Nord de l'Europe avaient enfin trouvé un groupement plus conforme à leurs besoins et à leurs intérêts. Le Schleswig et le Holstein étaient réunis sous un seul souverain, le duc Adolphe VIII. Le Danemark, la Suède et la Norvége appartenaient également à une seule couronne, celle du roi Christophe de Danemark. En 1448, la mort du roi menaça de nouveau cette union naturelle. D'après la Constitution, aucun prince n'avait un droit incontesté à la couronne de l'union scandinave. Le désaccord entre le parlement de la Suède et celui de Danemark eut tout d'abord pour résultat l'élection du roi Charles par le parlement suédois. Les Etats de la Norvége n'auraient fait aucune difficulté pour sanctionner cette élection; mais le parlement du Danemark s'y refusa, et, afin d'empêcher une alliance entre le roi Charles et le duc de Schleswig-Holstein, laquelle aurait pris le Danemark entre deux feux, il offrit la couronne danoise au duc Adolphe VIII lui-même. Le duc ne l'accepta point, et se contenta de

proposer son neveu, le comte Christian d'Oldenbourg. Il fit lui-même le voyage de Copenhague pour faire triompher cette candidature, et, grâce à ses efforts et à ceux des Etats du Schleswig-Holstein, le comte Christian d'Oldenbourg devint roi de Danemark. C'est ce même prince, d'origine allemande, élevé sur le trône par des influences allemandes, qui, douze années plus tard, fut, après la mort de son oncle Adolphe, par les mêmes Etats, et moyennant la Charte que nous avons publiée plus haut, élu duc de Schleswig-Holstein.

Ce succès, obtenu par l'illustre ancêtre de la maison d'Oldenbourg, était d'autant plus considérable que, si l'on s'était tenu strictement dans les limites du droit, le Holstein, dont la maison souveraine venait de s'éteindre en la personne d'Adolphe VIII, revenait à la branche collatérale, c'est-à-dire au comte Othon de Schaunbourg, et que le Schleswig, conformément aux stipulations de 1326, devait être donné comme fief à ce même comte Othon ou à une nouvelle maison souveraine.

Cependant, par l'arrangement dont nous avons cité la pièce principale, le roi Christian, les Etats du Schleswig-Holstein et le parlement danois convinrent d'un nouveau droit public, dont nous résumons ainsi les dispositions principales : Le Schleswig et le Holstein resteront éternellement unis et indivis, et auront toujours un seul et même souverain. Ils auront le droit d'élire ce souverain parmi les membres de la famille d'Oldenbourg. Leur souverain ne le sera pas en qualité de roi de Danemark, mais comme comte de Holstein et duc de Schleswig. Les Etats seront convoqués une fois par an, ceux du Schleswig à Urnehoeved, ceux du Holstein à Bornhoeved. Sans le consentement des conseillers du pays et des Etats, le souverain ne peut pas faire la guerre, et, s'il en entreprend une qui concerne exclusivement le Danemark, les duchés ne sont pas obligés de lui prêter main forte. Le duc ne peut pas prélever les impôts sans le consentement des Etats.

Le seul motif qui ait décidé les Etats du Schleswig-Holstein à élire le roi de Danemark consistait en ce qu'ils voulaient à tout jamais obtenir une nouvelle garantie de l'indissolubilité de leur union. Le monarque et le parlement avaient de leur côté des raisons sérieuses pour accéder à cette condition, car le roi gagnait la concession considérable que lui et sa maison pouvaient seuls être élus ducs de Schleswig-Holstein ; le parlement, par la ratification de cet arrangement, privait la ligue formidable que la Suède, les villes hanséatiques et le Holstein étaient toujours prêts à former contre son existence, du concours de ce dernier. Nous allons voir dans la suite comment le Danemark a reconnu de tels bienfaits.

II

L'histoire des duchés depuis l'élection du roi Christian comme duc du Schleswig-Holstein n'est à proprement parler que celle de leur exploitation et de leur absorption lente par le Danemark. Le cadre de ce travail ne nous permet que d'esquisser à grands traits cette histoire. La position géographique du Danemark, composé principalement d'îles qui flottent en quelque sorte entre la péninsule scandinave et la péninsule cimbrique, sur l'une et l'autre desquelles il avait des possessions, lui créait constamment des périls, auxquels il avait à peine échappé dans les siècles précédents. La Suède était toujours prête à s'allier à la maison du Holstein et aux villes hanséatiques, afin de pouvoir s'emparer plus sûrement de la Scanie, qu'elle considérait avec raison comme une partie de son territoire, et le Holstein avait toujours des tendances à empiéter de plus en plus sur la presqu'île cimbrique. Ce danger, le Danemark était enfin parvenu à le conjurer en écartant les héritiers de la maison régnante dans le Holstein, et en faisant élire son roi souverain de ce pays : immense avantage qu'il n'avait pas cru acheter trop cher au prix de l'assurance solennelle donnée aux Holsteinois, que l'union du duché de Schleswig avec le Holstein, qui existait déjà de fait depuis un siècle, serait désormais perpétuelle ; mais une fois tranquillisé de ce côté, le Danemark s'appliqua à restreindre de plus en plus l'autonomie des duchés et à les séparer de nouveau.

Nous ne parlerons qu'en passant des sanglants événements de 1473. Le roi-duc Christian s'y montra très peu paternel ; car son frère Gérard, qui avait fomenté la guerre civile contre lui, sortit sain et sauf de cette entreprise, tandis que ses sujets furent impitoyablement massacrés, et plusieurs des bonnes villes des duchés pillées et brûlées. Les supplices ordonnés par le roi furent d'une cruauté inouïe ; un des magistrats, Edlef Knutson eut le cœur arraché par le bourreau. Le duc, qui devait rendre la justice une fois par an dans le pays, n'y venait que pour contracter des emprunts et prélever des impôts. Cependant on n'osait pas encore toucher aux priviléges et à la loi fondamentale du Schleswig-Holstein. Vers la fin du XVe siècle, une innovation des plus funestes pour le pays fut introduite dans les duchés par l'admission d'un frère du roi comme duc corégent. Cette *dyarchie*, qui fut encore compliquée par les partages ultérieurs dont nous allons parler, dura près de trois siècles ; sans affecter directement la souveraineté du Schleswig-Holstein comme ensemble, elle

fut pourtant une cause de grands embarras et de difficultés intérieures. En 1533, l'autonomie des duchés était encore tellement incontestée, que le roi Christian III, de concert avec le parlement de Copenhague et les Etats du Schleswig-Holstein, conclut un traité perpétuel, par lequel les deux pays s'engagèrent à se prêter main forte contre tout ennemi extérieur. Ce traité devint une véritable calamité pour le Schleswig-Holstein, qui fut dès lors tenu de soutenir le Danemark dans toutes ses guerres contre la Suède.

Le royaume de Danemark étant à cette époque, ainsi que les duchés, un état électif, il y eut à la mort du roi Frédéric Ier, en 1533, quatre princes susceptibles d'être élus aussi bien dans le royaume que dans les duchés. Pour ces derniers le droit d'élection des Etats subit alors une grave atteinte par la propension de la cour de Copenhague à procurer des apanages presque souverains à tous les membres de la maison royale. L'aîné des quatre princes devint roi sous le nom de Christian III. La constitution de l'union scandinave, défendant formellement tout partage soit dans le Danemark, soit dans la Suède, la cour, voulant néanmoins à toute force doter sa famille, se rua sur les duchés allemands, qu'elle partagea entre trois des princes du Danemark, le roi compris. Sous le rapport territorial ces partages ressemblent d'autant plus à des morcellements, que l'on rassembla en un lot des contrées non contiguës; sous le rapport politique, il importe de le répéter, ils n'affectèrent en rien la souveraineté de l'ensemble de l'Etat, qui légalement demeura un pays librement allié à la couronne de Danemark. La part royale fut appelée Sonderbourg; celle du duc Adolphe, Gottorp; et celle du duc Jean, Hadersleben. On se réserva même la création d'une quatrième part pour le prince Frédéric, encore mineur.

Les exactions du Danemark étaient tellement exorbitantes dans les duchés, que les Etats finirent par donner leur consentement à ce partage, espérant que la présence de plusieurs princes dans le pays empêcherait la couronne de Danemark d'y pousser sa prépondérance à l'extrême. Le roi avait profité, pour exécuter son dessein, de l'absence de son célèbre ministre Rantzau, qui s'était toujours montré opposé à cette politique d'absorption. Indigné d'un pareil procédé, Rantzau, de retour d'une mission auprès de l'empereur d'Allemagne, se démit de toutes ses fonctions. Chose inouïe, la portion appartenant au prince Jean fut plus tard, à elle seule, subdivisée en quatre parties : celle de Ploen, celle de Glucksbourg, celle de Norbourg et celle de Sonderbourg.

Les Etats du Schleswig-Holstein avaient cependant mainte fois refusé leur hommage à plusieurs des princes implantés de cette façon dans le pays. Leur droit d'élection, solennellement garanti par

la Charte que nous avons publiée, devenait donc de plus en plus gênant pour le Danemark. En 1616, le duc Frédéric III, fils de Jean-Adolphe, que le roi Christian III avait inconstitutionnellement autorisé à introduire l'ordre de succession par primogéniture, et qui avait obtenu de l'empereur d'Allemagne le même droit en ce qui concernait le Holstein, abolit formellement l'élection et y substitua cet ordre de succession. Les empiétements du Danemark, quoique couronnés de succès, ne laissèrent pas moins un mécontentement profond dans le sein de ses populations allemandes.

Par le coup d'Etat accompli en 1660 à Copenhague, le droit public de la monarchie danoise tout entière subit de graves changements. Le roi Frédéric III venait d'abolir également dans le royaume le droit électoral pour y substituer le droit héréditaire. Il savait parfaitement que dans le duché de Holstein, et conformément à son union perpétuelle avec le Schleswig, l'ordre de succession agnatique était seul admis. La plus simple sollicitude pour la cohésion de la monarchie danoise aurait exigé l'introduction du même droit dans le royaume; mais le roi, pour protéger tous ses descendants, élabora une loi par laquelle les cognats étaient, à l'extinction de la ligne masculine, appelés à succéder au trône. C'est donc par sa propre faute que le Danemark s'est créé, pour l'avenir, des difficultés qu'il eût été si facile d'éviter. L'arrière-pensée d'appliquer plus tard le même ordre de succession cognatique au Schleswig ne rend pas cette faute moins impardonnable; elle prouve que le Danemark s'est systématiquement attaché à déchirer le pacte fondamental.

Les partages que nous avons mentionnés ont été la cause d'un autre incident, qui a contribué à embrouiller le droit public des pays dont nous parlons. En 1721, le roi Frédéric IV, traitant le duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp de félon, lui enleva les possessions qu'il avait dans le Schleswig, et les incorpora à la partie qu'il y possédait lui-même. La Suède avait promis, dans le traité du 3 juillet 1720, de ne pas aider le duc à la récupération de ses possessions, et de ne pas s'opposer aux garanties que la France et l'Angleterre, comme puissances médiatrices, octroieraient à ce sujet au roi de Danemark. Le 7 septembre 1721, le roi se fit prêter serment par les prélats, la noblesse et les habitants de cette partie gottorpienne du Schleswig. La France et l'Angleterre avaient effectivement garanti au roi de Danemark la possession du domaine du duc de Gottorp. La cour de Copenhague s'est, à diverses époques, appuyée sur ces faits, pour prétendre que la France et l'Angleterre lui avaient alors garanti l'incorporation du Schleswig entier dans le royaume de Danemark.

Ceux qu'un examen superficiel des événements et des documents

authentiques a fait croire à la justesse de cette prétention, n'ajouteront probablement qu'une importance secondaire à ce fait, que les plus grands historiens et jurisconsultes de l'Allemagne ont prouvé combien est mal fondée cette manière de voir du Danemark ; ce qui pourrait plutôt ébranler leur conviction, c'est que le gouvernement anglais lui-même, lorsque le Danemark s'est adressé à lui pendant l'insurrection des duchés pour demander l'exécution de la prétendue garantie que l'Angleterre lui a donnée, a décliné cette demande. Le 17 avril 1848, lord Palmerston, répondant à une interpellation de M. Disraeli, disait qu'il est parfaitement vrai que l'Angleterre a garanti le Schleswig au Danemark, mais que cette garantie n'a point trait aux affaires intérieures qui se débattent entre le souverain et ses sujets. Deux jours plus tard, sur une nouvelle interprétation du même membre du Parlement, il répliqua qu'il ne pouvait pas se prononcer sur le point de droit, attendu que l'Angleterre venait d'offrir ses bons offices pour concilier les parties. « Cette controverse, ajoutait lord Palmerston, n'a trait qu'au Schleswig, le Holstein étant, comme faisant partie de la Confédération germanique, hors de cause. La Confédération germanique s'appuie sur des traités et des documents d'ancienne date, destinés à prouver que le Schleswig est un pays lié au Holstein et soumis au même ordre de succession. Le Danemark demande au contraire que le Schleswig suive l'ordre de succession en vigueur dans le royaume. » Le ministre britannique considère l'Angleterre comme parfaitement tenue de maintenir la garantie donnée en 1720 ; mais il répète que, de quelque côté que soit le droit, il ne s'agit pas ici d'une conquête de l'Allemagne, mais de la question de savoir si le Danemark a le droit d'opérer certains changements dans le Schleswig. Le 28 avril, lord Palmerston déclara à l'envoyé de la Confédération germanique, M. Banks, qu'il allait sans dire que ce conflit devait avoir une issue honorable pour l'Allemagne ; qu'il fallait que la lettre patente concernant l'incorporation du Schleswig dans le Danemark fût révoquée ; que la garantie anglaise ne saurait trouver aucune application à une telle affaire de constitution intérieure. Le 4 mai, de nouveau interpellé par M. Urquhart, lord Palmerston dit qu'on ne pouvait appliquer la garantie de 1720, attendu qu'il ne s'agissait que d'une affaire intérieure.

Historiquement, ces citations prouvent que le point dont nous parlons est un des plus contestables et des plus contestés. Nous avons, du reste, à entrer ici dans un tout autre ordre d'idées, attendu que le but de ce travail n'est pas seulement de prendre acte des faits historiques, si souvent en contradiction avec le droit écrit antérieurement et les aspirations d'un peuple libre ; mais de montrer précisément jusqu'à quel point les armes qu'un pouvoir absorbant a su se

procurer, ont été impuissantes à anéantir l'autonomie de populations que le Danemark n'a jamais vaincues. Le Danemark signe d'abord un engagement dans lequel il promet que le Schleswig et le Holstein resteront éternellement liés et indivis; puis, pour donner des apanages à ses princes, il les divise; et, après que ces divisions lui ont créé des embarras, il récupère une partie du territoire anciennement perdu, et se fait de cette récupération une arme pour prouver que l'incorporation du Schleswig dans une autre partie du Schleswig, qui lui était restée à lui-même et qu'il n'avait jamais incorporée ni eu le droit d'incorporer au royaume, équivaut à une incorporation du Schleswig entier qui lui aurait été garantie par les puissances maritimes. S'il en était ainsi, pourquoi le Danemark a-t-il, en 1851, pris de nouveau l'engagement envers l'Allemagne, non-seulement de ne pas incorporer le Schleswig dans le royaume, mais de ne rien faire qui pût amener cette incorporation? engagement dont nous allons, dans la suite de ce travail, citer le texte authentique.

L'examen des documents relatifs aux transactions de 1721 est d'un grand intérêt. Frédéric IV y tient un langage superbe. Dans un manifeste du 22 août 1721, il convoque les Etats de la partie gottorpienne du Schleswig au château de Gottorp, pour y recevoir leurs hommages. Il leur soumet une formule de serment dans laquelle il se présente purement et simplement comme roi de Danemark, et non comme duc de Schleswig. Les Etats, après lui avoir prêté serment, lui adressent, le 4 septembre, une supplique dans laquelle ils rappellent que non-seulement la loi fondamentale doit être confirmée à chaque changement de règne, ainsi que cela avait eu lieu pour les dernières fois, le 1er septembre 1593, le 5 décembre 1648 et le 2 juin 1671, mais que les lettres-patentes constatent que, dans le Schleswig, les Etats ont toujours été convoqués pour délibérer sur les affaires du pays. Le ton humble et soumis dans lequel les Etats revendiquent leurs anciens priviléges montre que les temps étaient déjà bien changés; en effet, Frédéric IV répondit, le 17 septembre de la même année, que le roi, s'il reconnaissait plus tard la nécessité de convoquer la Diète, ferait connaître sa résolution. La vérité est que les Etats ne furent plus convoqués pendant plus d'un siècle, ni dans le Schleswig, ni même dans le Holstein; que l'organisation purement bureaucratique que le royaume de Danemark avait reçue depuis 1660 le rendit de plus en plus antipathique aux duchés, où une population, issue des races les plus fières de l'Allemagne, n'a cessé de conserver son esprit d'indépendance, tandis que le royaume était devenu une des monarchies les plus absolues de l'Europe. Les duchés supportèrent cependant, tant bien que mal, le despotisme tempéré des rois de Danemark. Depuis le

XVIIIe siècle, l'élément allemand jouait, à la cour de Copenhague, un rôle non moins considérable que dans les autres cours du Nord. Les rois de Danemark avaient des ministres allemands; l'aristocratie des duchés remplissait des missions diplomatiques importantes, et se trouvait en possession des principaux emplois, soit à Copenhague, soit dans les duchés mêmes. Cette sorte de prépondérance portait ombrage à la population scandinave; l'antagonisme naturel des races eut pour résultat ce sourd mécontentement qui, sans apparaître immédiatement au grand jour, produit des effets non moins désastreux.

Lorsque, après les traités de 1815, le Holstein devint partie intégrante de la Confédération germanique, l'art. 13 de l'acte final de Vienne, qui promettait des constitutions à tous les Etats de la Confédération, donna aux populations du Holstein le droit de demander à leur souverain une représentation nationale. Les classes qui avaient, suivant l'ancien droit des duchés, formé les Etats, furent les premières à réclamer; mais le roi de Danemark ne se montra pas alors plus empressé d'obtempérer aux vœux de ses sujets allemands que les autres souverains faisant partie de la Confédération germanique. Entre l'exercice incontesté des droits constitutionnels des duchés et l'époque dont nous parlons, des siècles s'étaient écoulés. L'histoire et le droit national étaient tellement embrouillés et tellement faussés, en partie par les publicistes de Copenhague, que, sans la vigueur de quelques hommes d'élite, l'absorption des duchés par le Danemark aurait pu se consommer bien plus facilement. Le plus remarquable de ces hommes fut Uwe Lornsen, fonctionnaire et savant publiciste, qui consacra sa vie à rédiger, d'après les documents authentiques, le droit public du Schleswig-Holstein, et à défendre personnellement sa cause contre l'envahissement de la politique danoise. Son principal ouvrage, un des plus beaux monuments de l'histoire de la jurisprudence allemande, a pour titre : *la Constitution de l'union du Danemark et du Schleswig-Holstein.* Les noms de Théodore Olshausen et du comte Frédéric Reventlow méritent également d'être cités parmi ceux des patriotes qui ont travaillé à la régénération de leur pays.

Les événements de 1830 eurent leur contrecoup dans toute l'Allemagne. Le gouvernement de Copenhague en comprit la portée, et, le 28 mars 1831, il promulgua une loi ayant pour but de convoquer des Etats provinciaux dans le Schleswig et dans le Holstein. On ne donna toutefois point suite immédiatement à cet essai. Les premières diètes ne siégèrent qu'en 1836; mais c'est en 1841 seulement que l'opposition éclata au grand jour. Les diètes de Copenhague révélèrent à leur tour des dispositions de plus en plus hostiles aux duchés. Les débats financiers démontrèrent que les duchés

seuls, après la banqueroute que le Danemark avait été dans la nécessité de faire en 1813, avaient permis au royaume de continuer son existence parmi les plus anciennes monarchies de l'Europe, et l'on prévoyait que la discussion des intérêts financiers dans les diètes des duchés finirait par priver le royaume de ses ressources les plus précieuses. De là une agitation sans cesse croissante contre ce qu'on appelait l'esprit d'indépendance des duchés; de là aussi la formation de plus en plus compacte du parti de l'Eider, dont le but était d'incorporer le Schleswig dans le royaume et d'arriver ainsi plus tard à l'absorption du Holstein lui-même.

La question de succession, qui venait de poindre, ne pouvait qu'envenimer les débats. Depuis le commencement du règne du roi Christian VIII, on prévoyait l'extinction de la branche aînée de la maison d'Oldenbourg. Les duchés, qui n'avaient jamais renoncé à leur droit de succession purement agnatique, soutinrent leur droit de disposer, le cas échéant, de la couronne du Schleswig et du Holstein. Le monarque et ses conseillers étaient au contraire occupés de la création d'un état de choses tout à fait nouveau, c'est-à-dire de la fusion complète de toutes les parties de la monarchie danoise en un seul Etat. Le roi Christian VIII travailla avec ardeur à l'exécution de ce plan. Il s'entoura des conseils de ses jurisconsultes au sujet de la question de succession, négocia secrètement sur ce point délicat avec les puissances étrangères, et, le 8 juillet 1846, il publia enfin cette fameuse « lettre patente, » qui a joué dans l'histoire ultérieure du Danemark le rôle de la boîte de Pandore. Voici la teneur de ce document important :

Nous, CHRISTIAN VIII, par la grâce de Dieu, roi de Danemark, savoir faisons : des faits de différente nature nous ont prouvé qu'il régnait parmi un certain nombre de nos sujets des idées peu claires ou erronées sur la succession au trône ; que ces idées étaient exploitées pour semer le trouble et des inquiétudes sur l'avenir de la commune patrie, dans le cas où il plairait à la Providence de laisser s'éteindre la ligne mâle de notre maison royale. Nous avons appris que les incertitudes à cet égard ne servaient qu'à alimenter les mésintelligences entre les habitants des différentes parties du royaume.

Comme père du pays, nous avons donc jugé de notre devoir de nommer une commission spéciale, chargée d'examiner tous les papiers et actes qui pourraient se trouver relatifs à la question de la succession, et de se livrer à une enquête exacte et scrupuleuse sur cette matière. Cette enquête ayant été terminée, et le résultat des travaux de la commission ayant été porté devant notre conseil privé et mûrement pesé par nous, nous y avons trouvé la confirmation la plus complète de ce principe que, de même que la succession dans le duché de Lauenbourg, acquis à la cou-

ronne de Danemark par des conventions spéciales, n'est sujette à aucun doute, de même la succession établie par le même statut royal est en pleine vigueur et valeur dans le duché de Schleswig, qu'elle l'est en vertu du diplôme du 22 août 1721 et de l'hommage qui l'a suivi, en vertu des garanties stipulées par l'Angleterre et la France, en date des 14 juin et 14 juillet 1721, et, enfin, en vertu des traités conclus avec la Russie le 22 avril 1767 et le 1er juin 1793.

Nous avons la ferme conviction que ceci est basé sur le droit et sur la vérité ; nous sommes, en outre, convaincu que nous ne saurions plus différer de prévenir les suites fâcheuses qui pourraient résulter de ces idées peu exactes ou fausses que l'on cherche à propager à ce sujet dans toutes les provinces de la monarchie, et ces deux convictions nous ont engagé à déclarer, par les présentes lettres patentes, à tous nos fidèles sujets, notre conviction sur le droit de tous nos héritiers au duché de Schleswig, droit que nous et nos successeurs aurons pour devoir et pour tâche de conserver intact au trône de Danemark.

D'un autre côté, il résulte des recherches dont il a été parlé plus haut que, relativement à quelques parties du duché de Holstein, il existe des circonstances qui ne nous permettent pas de nous prononcer avec la même certitude pour le droit de tous nos héritiers à ce duché.

Au demeurant, nous donnons à tous nos fidèles sujets, et, en particulier, aux sujets de Holstein, notre assurance très gracieuse que tous nos efforts ont toujours tendu et tendront sans relâche à écarter les obstacles dont il vient d'être question, et à provoquer la reconnaissance pleine et entière de l'intégrité de l'Etat de Danemark, de telle manière que toutes les provinces soumises actuellement à notre sceptre, loin de jamais se séparer, restent au contraire réunies dans leurs rapports actuels et dans la jouissance de leurs droits respectifs, mais, en même temps, nous désirons assurer à nos fidèles sujets du duché de Schleswig que nous n'entendons nullement, ainsi que nous l'avons déjà déclaré précédemment, empiéter, par les présentes, sur l'indépendance de ce duché, ou introduire quelque changement que ce soit dans les rapports qui rattachent ce duché au duché de Holstein.

Bien plus, nous renouvelons, par les présentes, notre promesse qu'à l'avenir, comme par le passé, nous voulons protéger le duché de Schleswig dans l'exercice des droits qu'il possède comme duché annexé irrévocablement à notre royaume, mais toujours province indépendante sous d'autres rapports.

Sous notre signature royale et notre sceau.

Fait en notre Conseil privé, à notre château de Sans-Souci, le 8 juillet 1846.

Cette lettre patente est signée du roi Christian et contresignée par le prince royal Frédéric, le prince Ferdinand et les ministres Steman, A.-W. Moltke, Uderstedt et Reventlow-Criminil.

A quel titre le roi de Danemark, à qui le sort avait refusé une

descendance mâle suffisante, prétendait-il changer ce droit fondamental de deux pays qui étaient échus au Danemark par la voie d'une libre élection? Dans les duchés mêmes, l'excitation était à son comble; les plus hauts fonctionnaires du pays et même des ambassadeurs du roi de Danemark, appartenant à la noblesse schleswig-holsteinoise, donnèrent leur démission. Les Etats du Holstein adressèrent, le 3 août, une plainte à la Diète germanique. Dans la séance du 17 septembre de la même année, la Diète examina cette plainte, et prit acte d'une déclaration de l'envoyé du Danemark conçue dans les termes suivants :

Sa Majesté n'a jamais eu la pensée de changer les rapports entre le duché de Holstein et le royaume de Danemark, de vouloir les rapprocher plus que cela n'a lieu actuellement. Déjà l'expression *monarchie générale* prouve qu'il ne saurait être question ici d'un Etat dans lequel une partie serait subordonnée à l'autre, ou dans lequel une province serait incorporée à l'autre, comme au pays principal. D'un autre côté, Sa Majesté n'a pas songé non plus à apporter un changement quelconque dans les rapports qui lient le duché de Schleswig avec le duché de Holstein. Cette liaison consiste en ce que les deux duchés, sauf ce que comporte la qualité du Holstein comme Etat allemand et la Diète séparée, ont en commun le nœud social (*nexus socialis*) de la noblesse schleswig-holsteinoise, une législation et une administration communes et homogènes, autant que les particularités constitutionnelles de chacun de ces deux duchés ne constituent pas une exception à cette règle.

Que l'on compare cette déclaration à la politique que le Danemark a suivie, en dépit de ses engagements à l'égard des duchés; que l'on examine ce qu'est devenue cette communauté du Schleswig et du Hosltein, qui a abouti à la Constitution du 18 novembre dernier, et partant à l'incorporation du Schleswig dans le Danemark, et l'on comprendra plus facilement la surexcitation qui règne, à l'heure qu'il est en Allemagne, et surtout la sévérité de la Diète, au sein de laquelle le roi Christian VIII avait déposé une semblable déclaration.

Il existe encore un autre document, moins connu et plus curieux que le précédent : c'est la proclamation de ce même roi du 18 septembre 1846, datée du château de Ploen, et contresignée Moltke. Il y est dit : « Comme père de la patrie, nous voulons déclarer devant tous nos chers et fidèles sujets que l'on a trop cherché à induire en erreur au sujet de notre lettre patente du 8 juillet de cette année, qu'il n'a nullement pu entrer dans nos intentions de porter préjudice aux droits de nos duchés ou de chacun séparément; nous avons, au contraire, promis au duché de Schleswig qu'il restera dans la même

liaison avec le duché de Holstein. D'où il suit que le duché de Holstein ne sera pas séparé du duché de Schleswig. »

C'est donc une pure calomnie de prétendre que les événements de 1848 ont été provoqués par les passions révolutionnaires qui se sont fait jour dans les duchés. Ceux-ci, malgré les périls imminents qui menaçaient leur autonomie, restés calmes jusqu'au moment où la révolution de Copenhague du 21 mars força le roi Frédéric VII, successeur de l'auteur de la lettre patente du 8 juillet 1846, de renvoyer son ministère et de s'entourer de ministres appartenant notoirement au parti de l'Eider, n'étaient que dans le cas de légitime défense quand ils constituèrent, dans la nuit du 23 au 24 mars, le gouvernement provisoire de Kiel. Tous les documents émanés de ce gouvernement, pendant la première période de l'insurrection, et adressés au roi de Danemark, sont empreints d'un esprit de conciliation, nous dirons même d'attachement, qui aurait dû convaincre, à Copenhague, que les duchés, à cette époque, ne demandaient que le strict maintien de leurs droits constitutionnels. Voici, du reste, une preuve très concluante de la légitimité des événements de 1848, à l'aide desquels le Danemark a voulu, plus tard, justifier sa politique de rigueur et son oubli d'engagements séculaires. Dans sa séance du 4 avril, la Diète germanique, sur la proposition du comité, décide : « La Diète, en vertu de l'art. 38 de l'acte final, déclare qu'il y a danger d'une attaque pour le pays allemand confédéré Holstein, et exprime sa pleine reconnaissance pour les préliminaires que la Prusse et les Etats formant le 10e corps d'armée ont exécutés dans un esprit fédéral et national, afin de protéger la frontière de la Confédération dans le Holstein, etc. » La Diète, à l'effet d'arriver à une direction unitaire des mesures qui pourraient être encore nécessaires pour atteindre ce but, prie la Prusse de s'entendre, à ce sujet, avec les Etats formant le 10e corps d'armée. Le 12 avril, la Diète va beaucoup plus loin : elle déclare : 1° que, dans le cas où la cessation des hostilités et l'évacuation du duché de Schleswig par les troupes danoises n'aurait pas lieu, ces mesures doivent être poursuivies par la force, pour que la protection du Holstein, qui incombe à la Diète, s'étende aussi à son union avec le Schleswig ; 2° comme, d'après sa conviction, la garantie la plus sûre de cette union consisterait dans l'entrée du Schleswig dans la Confédération germanique, la Prusse est priée de travailler, surtout pendant sa médiation, à ce résultat; 3° elle se prononce dans ce sens que la Confédération reconnaisse le gouvernement provisoire, lequel s'est constitué en sauvegardant les droits de son duc, et au nom de celui-ci, pour défendre forcément les droits du pays, et elle attend par conséquent du gouvernement royal prussien, servant d'intermé-

diaire, qu'il protégera les membres du gouvernement provisoire et ses adhérents.

L'histoire de l'insurrection du Schleswig-Holstein n'entre pas dans les limites de cet exposé. Les conclusions que le jugement impartial de l'histoire serait obligé d'en tirer gêneraient d'ailleurs nos sentiments, qui sont tout en faveur de la paix et de la concorde entre les Etats formant la Confédération germanique. Il est cependant un point que nous ne saurions passer sous silence, parce qu'il affecte l'honneur et la position autonomique des duchés; les duchés, loin d'être vaincus, étaient parvenus à opposer une force considérable au Danemark, et c'est l'Europe entière qui les a contraints au désarmement. Le 15 janvier 1851, l'armée propre des duchés se composait de 860 officiers, de 3,169 sous-officiers, et de 40,000 soldats. Le désarmement, que le Danemark n'avait en aucune façon obtenu par la voie de la guerre, mais grâce, principalement, à l'intimidation exercée par la Russie et l'Autriche sur l'Allemagne, lui livra 527 canons de gros calibre, 118 pièces de campagne, 54,810 armes à feu, 42,600 sabres, 5,612 quintaux de poudre, 144,220 boulets, 95,500 cartouches, 10 millions de capsules, sans compter une quantité considérable d'effets d'équipement de toute sorte, ainsi qu'une escadre composée de 1 corvette, de 3 bateaux à vapeur, de 12 chaloupes canonnières. Cependant si nous renonçons à écrire l'histoire des événements de 1848 à 1851, nous devons d'autant plus nous appliquer à étudier les conditions moyennant lesquelles la diplomatie a de nouveau essayé de faire vivre le Danemark et les duchés d'une vie commune.

A la suite de la convention d'Olmutz, la Prusse et l'Autriche, représentant la Confédération germanique, avaient commencé à rétablir l'autorité du Danemark dans le Holstein. La lieutenance des duchés avait été obligée de cesser les hostilités, de retirer les troupes en deçà de l'Eider et de réduire l'armée nationale. Les deux grandes puissances allemandes avaient ensuite institué un gouvernement provisoire, auquel était adjoint un commissaire danois. Toutes les lois élaborées depuis le 24 mars 1848 par le gouvernement des duchés furent abrogées. La constitution commune aux deux duchés cessa d'exister, et la représentation nationale, qui avait été convoquée en vertu de cette constitution, fut dissoute.

Le traité de paix du 2 juillet 1850, entre le Danemark et la Confédération germanique, avait réservé à celle-ci tous les droits qu'elle possédait avant la guerre, et l'article 4 avait stipulé que le roi-duc était autorisé à invoquer l'intervention de la Confédération germanique pour la pacification du Holstein. Le 11 juin 1851, la Diète germanique s'assembla pour délibérer à ce sujet, et cette séance est

devenue d'une importance majeure pour tout le développement ultérieur de la question danoise.

Tout en prenant acte de la restauration partielle que les deux grandes puissances allemandes avaient opérée dans le Holstein, la Diète trouva que les événements récents ne permettaient pas de considérer cet état de choses comme rétablissant purement et simplement le *statu quo* d'avant la guerre. La Diète tenait et devait tenir à ce que le Danemark, qui avait provoqué par la rupture de ses engagements passés, l'insurrection des duchés, donnât des garanties pour l'avenir. Elle chargea par conséquent les deux grandes puissances allemandes de régler définitivement les conditions auxquelles la souveraineté entière du Holstein devait être remise au roi-duc. Le commissariat de l'Autriche et de la Prusse, dans les duchés, devait durer six semaines. Le gouvernement de Copenhague recommença alors un système de faux-fuyants et de tergiversations qui montre clairement qu'il voulait, autant que possible, ne prendre aucun engagement concernant la manière dont il entendait gouverner le Holstein et le Schleswig. Une première déclaration du 26 août 1851 fut trouvée insuffisante. Enfin, tout juste après autant de mois que la Diète avait fixé de semaines, le gouvernement danois se décida à faire connaître plus formellement ses intentions.

Nous entrons ici dans la série de ce que l'on appelle les arrangements de 1851 et de 1852. Déjà, au commencement de ce travail, nous avons exprimé nos regrets et notre étonnement que les deux grandes puissances allemandes n'aient pas obligé le Danemark à accéder à une forme d'engagement plus solennelle que celle de dépêches échangées de part et d'autre. Cette manière de procéder montre néanmoins une grande modération à l'égard du Danemark, que l'on voulait avant tout mettre à même de respirer plus librement après les terribles secousses qu'il venait d'éprouver. Plus les puissances allemandes ont facilité la tâche au Danemark, plus elles avaient droit de compter sur sa sincérité et sur la plus étroite exécution des engagements contractés.

Tout le monde en France a parlé de ces engagements de 1851 à 1852. Les dépêches qui les contiennent n'ayant jamais été traduites en français, nous doutons cependant qu'on se soit fait une idée juste de leur véritable teneur et de leur importance. Enveloppés dans des considérations subtiles, des points de vue très contestables et des réfutations de la politique allemande, ces engagements forment néanmoins un noyau de promesses formelles de la part du Danemark. Nous pourrions nous contenter de les énumérer ici; mais nous tenons trop à caractériser par les documents mêmes l'époque de faiblesse dans laquelle venait d'entrer l'Allemagne, et la politique

absorbante inaugurée par le Danemark, pour ne pas reproduire autant que possible la physionomie des pièces diplomatiques qui ont ouvert une nouvelle série de difficultés plus grandes que les précédentes.

Les documents qui renferment les engagements de 1851 et de 1852 s'ouvrent par une dépêche du ministre des affaires étrangères de Copenhague, M. Bluhme, au ministre du Danemark à Vienne, le comte de Bille-Brahe, et au ministre du Danemark à Berlin, M. de Plessen. Rien de plus ambigu que cette dépêche. M. Bluhme commence par déplorer que l'Autriche et la Prusse n'aient pas jugé à propos de se démettre de leur mandat dans le Holstein et de rétablir purement et simplement l'autorité du Danemark à la suite de la déclaration de ce dernier, du 26 août 1851. Il se plaint si amèrement et d'un ton si peu convenable des susceptibilités de l'Autriche et de la Prusse, que cette profonde ingratitude du Danemark aurait dû, dès ce moment, leur ouvrir les yeux et les engager à ne pas évacuer le Holstein avant qu'une constitution commune aux quatre parties de la monarchie, et sauvegardant parfaitement les droits de l'Allemagne, fût réellement mise en vigueur.

Mais à cette époque la réaction était si générale, le désir de rentrer dans l'ordre était si ardent, une rupture éventuelle entre la Prusse et l'Autriche eût si sûrement rouvert l'ère de la révolution, que pour ne pas perdre les fruits de la convention d'Olmutz, l'Autriche, après s'être contentée de recevoir les engagements du Danemark dans de simples dépêches adressées par la cour de Copenhague à ses propres agents, n'exigea même pas que ces dépêches eussent cette netteté, cette précision qui seule aurait pu épargner des équivoques pour l'avenir. Que dire, par exemple, des passages suivants de la dépêche de M. Bluhme : « Nous sommes toujours de l'avis que ni la Diète, ni ses mandataires, comme tels, n'ont droit à des promesses plus considérables, sans toucher à un terrain sur lequel la compétence leur manque, et sans recommencer les conflits si difficilement conjurés. Des garanties légales pour de plus grandes concessions ne peuvent donc être demandées, ni ne doivent être faites par nous. Mais si, en remettant la souveraineté entière aux mains du roi, on satisfait aux justes exigences de Sa Majesté, il nous sera, dans un prochain avenir, possible de fortifier les garanties morales qui servent de base à la paix intérieure et extérieure. De telles garanties ne peuvent, conformément à leur essence et à leur nature, être accordées que par un libre arbitre. »

C'est bien là le langage d'un homme qui se sent définitivement maître du champ de bataille et qui voit, dans la diversité des intérêts de ses adversaires, la garantie que les exigences de chacun finiront

par paralyser les exigences communes. Ce sentiment joint aux assurances que la politique du prince de Schwartzenberg avait antérieurement données au gouvernement de Copenhague, pour tout ce qui touchait à son intégrité, a seul pu enhardir M. Bluhme jusqu'à dire dans la même dépêche qu'il espère « que les deux grandes puissances allemandes regarderont l'arrangement provisoire des affaires des duchés comme assez satisfaisant pour procéder immédiatement au règlement définitif de la question de succession et à l'exécution des garanties proposées dans le protocole de Londres. » Ce dernier passage est néanmoins d'une importance majeure; car il prouve que le Danemark a toujours reconnu la connexité des engagements nouveaux qu'il allait prendre à l'égard de l'Allemagne, avec l'acquiescement des puissances allemandes au traité de Londres. Nous rendrons, du reste, à M. Bluhme cette justice, qu'il n'a jamais varié à cet égard, et nous citerons plus tard le mémorable discours qu'il a tenu, tout récemment, comme membre du parlement danois, pour combattre la constitution du mois de novembre, commune au royaume et au Schleswig. L'opinion de cet homme d'Etat, sur l'illégalité de l'incorporation du Schleswig dans la monarchie, a d'autant plus de portée, que, dans la dépêche dont nous parlons, il déclare que son auguste maître a les plus grandes appréhensions à convoquer de nouveau les Etats du Schleswig, attendu qu'ils ont clairement manifesté leur intention de rester séparés de la monarchie danoise.

Si le lecteur est impatient que nous lui indiquions enfin les engagements que le ministre des affaires étrangères du Danemark a, dans le document que nous analysons, contractés au nom de son gouvernement envers l'Allemagne, nous lui répondrons que son impatience serait bien plus grande s'il était obligé de lire le document même. Voici comment procède le ministre : dans la dépêche, il donne d'abord le commentaire de la politique danoise et, par anticipation, le commentaire de ce qu'il va promettre; puis il finit la dépêche en ne promettant rien. Ensuite il ajoute une annexe sous forme de mémorandum, dans laquelle il bataille contre la manière de voir des Allemands; enfin, dans une seconde annexe, il prend les engagements détaillés en cinq paragraphes, que nous croyons devoir traduire textuellement :

1° Si Sa Majesté, par égard pour les conseils et les désirs de ses hauts alliés, décide de gouverner jusqu'à nouvel ordre, non-seulement le duché de Holstein, mais aussi le duché de Schleswig, comme roi absolu avec la coopération d'Etats provinciaux ayant voix consultative, elle le fait en ce qui concerne le Schleswig, uniquement de sa libre autorité; en ce qui concerne le royaume de Danemark, nullement dans l'intention de travailler au rétablissement des Etats provinciaux, et d'abolir ainsi la loi fonda-

ration du gouvernement danois du 7 septembre, dit-il, était spontanée; elle a été faite pour calmer les appréhensions qu'avait suscitées la lettre patente du roi Christian VIII, et c'est dans le même but qu'elle a été agréée par la diète. » Le prince de Schwartzenberg ajoute que la conservation d'institutions constitutionnelles et administratives autonomiques dans les différentes parties de la monarchie, nonobstant la direction commune de leurs affaires générales au centre, est considérée par l'Autriche comme une condition essentielle du raffermissement de la paix intérieure de la monarchie.

Il faut que le prince de Schwartzenberg, l'instigateur par excellence du système de centralisation en Autriche, qu'il voulait même imposer dans une certaine mesure à la Hongrie et à l'Italie, ait eu la conviction profonde de la légitimité des anciens droits des duchés et de leur invincible aversion contre la bureaucratie scandinave, pour avoir tant insisté sur ce point.

Cette dépêche est également suivie d'une annexe ou d'un mémorandum dans lequel le président du conseil d'Autriche prend acte point par point de la déclaration du gouvernement danois, et, pour éviter l'équivoque, il explique de quelle manière il la comprend. Les deux paragraphes que nous allons citer sont d'une importance majeure. Voici la teneur du premier : « Sa Majesté l'empereur désire franchement que le repos et le bien-être de la monarchie danoise se consolident le plus tôt possible par une organisation définitive, en harmonie avec ses intérêts ; mais Sa Majesté espère tout aussi fermement que le gouvernement danois, en faisant ses efforts pour arriver à ce but important, n'accordera pas une protection exclusive aux institutions qui ont été données dans ces dernières années au royaume de Danemark proprement dit ; qu'il ne perdra pas de vue, comme règle de sa conduite, les rapports permanents de la monarchie entière, et l'affermissement intérieur des liens qui en font un ensemble. Une fois rassurée sur ce point, Sa Majesté n'hésitera pas à participer, avec d'autres puissances amies, à assurer ces liens par la garantie internationale d'une succession commune dans toutes les parties de la monarchie. » Il nous paraît impossible de dire plus clairement que, pour l'Autriche, la condition de l'acquiescement au traité de Londres était le strict accomplissement des engagements dont nous nous occupons précisément dans ce chapitre.

Nous lisons au second paragraphe : « Dans la déclaration de Sa Majesté le roi de Danemark, qu'une incorporation du duché de Schleswig dans le royaume n'aura pas lieu, ni qu'il ne sera pris aucune mesure dans ce but, la cour impériale voit avec satisfaction une nouvelle confirmation de cette promesse, faite déjà par feu le roi Christian VIII à ses sujets, et renouvelée par Sa Majesté le roi régnant,

aussitôt après le traité de paix du 2 juillet 1850, dans le manifeste du 11 de ce mois, et qui, en vertu de l'article 4 dudit traité, a été portée à la connaissance de la Diète germanique, comme une mesure prise par le roi dans le but de pacifier le pays. »

Nous arrivons au troisième document de la série de 1851 à 1852, à la dépêche du baron de Manteuffel, président du conseil de la Prusse, en date du 30 décembre 1851. Elle est beaucoup moins longue que la dépêche autrichienne. Le baron de Manteuffel regrette « que la communauté de l'administration et de la cour d'appel pour les duchés de Holstein et de Schleswig, introduite par les prédécesseurs de Sa Majesté le roi de Danemark, ne doive plus être rétablie, et il espère que le Danemark cherchera à compenser cette perte par des institutions propres à calmer les esprits. » Le mémorandum annexé à cette dépêche prend également acte des déclarations du gouvernement danois ; il est donc superflu de l'analyser. Nous relèverons seulement le passage par lequel la Prusse, tout en convenant que les affaires du Schleswig ne sont pas directement de la compétence de la Confédération germanique, déclare avoir compris les assurances données à ce sujet par le Danemark en ce sens « que le nœud social entre la noblesse du Schleswig et celle du Holstein conserve à l'avenir la même étendue et les mêmes conséquences qu'il a eues depuis 1731 et 1732. » Le paragraphe 6 du mémorandum est ainsi conçu : « Le gouvernement royal de Danemark est d'accord avec les puissances allemandes sur ce principe, que le duché de Schleswig doit subsister comme une partie séparée (*abgesonderter Theil*,) de la monarchie générale danoise, et ne doit être incorporé dans le royaume de Danemark ni sous le rapport de la constitution, ni sous celui de l'administration. »

Le quatrième document est la proclamation du roi Frédéric VII, du 27 janvier 1852, contenant la base de la réorganisation de la monarchie entière, conformément aux engagements que nous venons d'exposer. Le roi promet une constitution générale. Les ministères des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des finances devaient étendre leurs attributions sur la monarchie entière. Le royaume proprement dit conservait ses ministères de la justice, de l'intérieur et des cultes et instruction publique. Le duché de Schleswig recevait un ministre à part, ainsi que les duchés de Holstein et de Lauenbourg. Tous les ministres devaient résider à Copenhague et former le conseil d'Etat secret. Les ministres pour le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg sont responsables envers le roi seul ; les autres ministres sont responsables, en ce qui concerne les affaires du royaume, envers le parlement danois. Le roi promet ensuite au duché de Schleswig et au duché de Holstein des représentations par Etats, avec voix délibéra-

tive. La loi organique, qui devait être soumise aux Etats du Schleswig, serait conçue de manière à protéger également la nationalité allemande et la nationalité danoise.

Les Etats du Schleswig devaient, à leur gré, se servir des deux langues. Le roi déclare enfin que sa position comme membre de la Confédération germanique pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg reste la même.

Enfin, dans une dépêche, datée du 29 janvier 1852, le ministre des affaires étrangères de Danemark communiqua cette proclamation officielle aux puissances. Dans ce document, il est dit : « Le gouvernement danois espère que les deux grandes puissances restitueront désormais au Danemark la souveraineté entière dans le Holstein, et qu'elles trouveront la nouvelle constitution du lien qui unit maintenant tous les pays soumis au sceptre du roi de Danemark comme assez avancée pour qu'elles participent à la garantie internationale de l'intégrité de la monarchie danoise, moyennant la reconnaissance de l'ordre de succession commun. » Il nous paraît impossible de reconnaître plus clairement la solidarité des deux actions dont il s'agissait en ce moment. L'Allemagne accepta en quelque sorte *bona fide* un projet de Constitution générale élaboré par le Danemark, contenant surtout deux conditions essentielles, celle de la parfaite parité de toutes les parties de la monarchie danoise, dont aucune ne devait être subordonnée à l'autre, et l'engagement, de la part du Danemark, de ne pas incorporer le Schleswig dans le royaume.

Dans un travail que la *Revue Contemporaine* a publié le 15 avril 1861, nous avons exposé, avec les plus grands détails, les longues et difficiles négociations qui ont suivi l'arrangement de 1851 à 1852; nous pouvons donc nous borner à en indiquer ici le caractère général. Le 20 décembre 1853, le gouvernement de Copenhague publia d'abord la Constitution pour le Lauenbourg; dans le courant de 1854, celle pour le Schleswig et celle pour le Holstein, et, après avoir échoué dans la tentative pour mettre à exécution un premier projet de Constitution générale daté du 26 juillet 1854, le 2 octobre 1855, la Constitution pour la monarchie entière. Le Danemark avait donc mis plus de trois ans et demi à préparer une loi fondamentale, qui devait contenir les garanties dans l'attente desquelles les deux grandes puissances allemandes lui avaient rendu la souveraineté sur le Holstein près de quatre années avant ce premier essai de satisfaction. L'ensemble des lois fondamentales répondit si peu aux conditions expressément stipulées, l'opposition de la part des Etats dans les duchés était si générale, l'esprit de domination de la représentation danoise proprement dite tellement manifeste, qu'à la suite de

nombreuses plaintes la Diète germanique a dû de nouveau intervenir. Les duchés, contrairement à la promesse que la nouvelle organisation du Danemark aurait lieu constitutionnellement, n'avaient pas même été consultés dans la question qui les intéressait le plus, celle de savoir quel serait leur mode d'existence dans l'agglomération danoise. Lorsque les Etats du Holstein manifestèrent leur opposition contre la Constitution générale, et lorsque onze membres des trois duchés firent, dans le conseil du royaume, la proposition que le gouvernement soumît la Constitution et la loi électorale à la délibération des Etats des duchés, cette proposition fut rejetée, et l'on alla jusqu'à dire aux députés allemands que le Danemark n'entendait pas céder à ceux qui avaient été vaincus sur le champ de bataille et abandonnés par l'Europe.

Au printemps de l'année 1857, de nouvelles promesses, que le Danemark fit aux grandes puissances, les déterminèrent à ajourner le projet de porter derechef le conflit devant la Diète. Elles s'y décidèrent enfin le 29 octobre 1857. La longanimité qu'à partir de ce moment cette assemblée a montrée envers le Danemark a considérablement accru son impopularité en Allemagne. Chaque fois que l'indignation était près d'éclater contre Copenhague, l'influence conservatrice de l'Autriche et de la Prusse était là pour conjurer la tempête. Depuis le 29 octobre 1857 jusqu'au 18 novembre 1863, date de la nouvelle Constitution commune doublement illégale, six autres années se sont écoulées sans que l'Allemagne ait usé du droit qu'elle avait de sévir contre le Danemark, soit en vertu du droit fédéral en ce qui concerne le Holstein, soit en vertu du droit international en ce qui concerne les stipulations de 1851 à 1852, en tant qu'elles ont trait à la position que les duchés doivent occuper dans l'agglomération danoise et à la position du Schleswig en particulier. La procédure préliminaire de l'exécution fédérale contre le Danemark était pourtant commencée depuis le 12 août 1858. Nous avons dit que nous ne répéterions pas ici les inconcevables détails de cette procédure ; nous nous permettrons seulement, pour la caractériser, de faire la comparaison suivante : Que l'on se figure deux parties en présence devant un tribunal dont la législation commune des parties a reconnu d'avance la compétence, et devant un nombreux public intéressé à ce que la cause qui va être plaidée ne dégénère pas en une rixe de nature à inquiéter les voisins. Il s'agit d'un champ sur la moitié duquel la juridiction du tribunal est incontestée par les deux parties, tandis que les débats portent principalement sur l'autre moitié. La possession de celle-ci ne donne lieu à des discussions que dans des cas très éventuels, mais c'est son mode d'exploitation qui forme l'intérêt majeur des débats. La

partie accusée par l'autre de ne pas avoir tenu certains engagements formels relatifs à l'une et à l'autre moitié du champ, feignant de vouloir faire droit à la demande de son adversaire, dit : « Vous trouvez que j'abuse de mon droit de propriétaire, et vous me demandez de changer complétement d'habitudes. Pour vous prouver combien j'aime mon champ et combien je veux qu'il me rapporte à moi-même, je vais couper certains arbres dont les racines semblent vous gêner. — Mais, répond la partie adverse, il n'est pas question d'arbres, il s'agit de l'épuisement du sol, de mauvais instruments dont se sert mon adversaire, de semences qui ne peuvent produire que de mauvaises herbes. — Eh bien, réplique le défendeur, je vois ce que vous désirez ; j'ai toujours trouvé des pierres dans ce champ : je vous promets de les jeter dehors, et vous n'aurez ensuite rien à dire. — Ce n'est pas encore cela, reprend le demandeur ; vous ne voyez donc pas qu'on cherche ici de faux-fuyants, que l'on veut gagner du temps, et que le tribunal fait preuve d'une patience qui lui ferait peut-être défaut si j'étais, moi, à la place de mon adversaire. » Là-dessus, l'auditoire s'impatiente, la partie accusée a mis le temps à profit pour faire de la propagande, pour convertir les journaux, pour faire croire qu'il s'agit de la ruiner, d'ouvrir de grands ports de mer à côté de son champ, et l'auditoire de murmurer : « je parie deux contre un que c'est une querelle d'Allemand; ceux qui en veulent à ce pauvre propriétaire du champ sont certainement des Teutons. Je ne comprends rien à leur affaire, car toutes les pièces de conviction sont écrites en allemand, tandis que les autres viennent avec des documents bien clairs, bien précis, rédigés en bon français, compris par tout homme bien élevé. » Enhardi de la sorte, le propriétaire du champ paraît un jour, non pas devant le tribunal, mais *coram populo*, et dit : « Vous avez vu que moi et mon adversaire nous n'avons pas pu nous mettre d'accord à l'égard de la moitié du champ sur laquelle portait principalement le débat ; j'ai donc résolu de me l'incorporer purement et simplement. »

L'examen de la nouvelle Constitution commune pour le royaume et le Schleswig prouvera jusqu'à l'évidence la parfaite justesse de la comparaison que nous venons de faire. Le gouvernement danois ayant, ainsi que nous l'avons prouvé par la citation des textes authentiques, pris, en 1851, l'engagement formel de ne pas incorporer le Schleswig dans le royaume de Danemark, et de ne rien faire qui pût amener cette incorporation, nia, lorsqu'un cri d'indignation a soulevé l'Allemage entière, que la Constitution commune dont nous parlons, équivalût à une incorporation du Schleswig dans le royaume. Comme la plupart des documents sur lesquels roulent les débats, le texte de la Constitution du 18 novembre est resté inconnu

en France; nous allons, par la citation de ses dispositions principales, mettre le public à même de juger si l'assertion du gouvernement de Copenhague est exacte ou non. La Constitution du 18 novembre abolit formellement la Constitution générale du 2 octobre 1855. On lit au paragraphe 18 : « Le pouvoir législatif, pour les affaires communes du royaume de Danemark et du duché de Schleswig, échoit au roi, en commun avec le conseil du royaume (parlement général). La validité d'une loi adoptée par le conseil général et sanctionnée par le roi, concernant le royaume et le Schleswig, ne dépend pas de l'adhésion d'une autre partie du pays, à moins que la loi elle-même n'en dispose autrement. » Or, quand deux pays sont sujets à la même législation intérieure, ils n'ont plus rien de distinct, et il serait absurde de prétendre qu'il reste encore au Schleswig l'ombre d'une autonomie administrative quelconque. Le paragraphe 19 explique ce que l'on doit comprendre par affaires communes. « Les affaires communes, dit-il, sont toutes celles qui ne sont pas expressément désignées comme s'appliquant aux pays séparés. S'il y a, entre le parlement général et la représentation d'une partie de la monarchie, divergence sur la question de savoir si une affaire appartient aux affaires communes ou aux affaires particulières, la question doit être débattue en conseil des ministres. Chaque ministre fera insérer son vote au protocole; ce protocole sera soumis au roi en séance du conseil d'Etat secret, et le roi décidera. » Supposons que le gouvernement danois laisse subsister la Constitution particulière pour le Schleswig, qu'il lui laisse sa représentation provinciale, cette dernière aurait-elle la moindre chance de protéger les intérêts particuliers du pays, en face d'un parlement général, où elle se trouvera constamment en minorité, et d'un ministère composé, en grande partie, de Danois, et décidant en dernier ressort si une affaire est de la catégorie commune ou particulière? Si l'on décide qu'elle rentre dans la catégorie des affaires communes, le Schleswig est toujours certain de subir la loi du plus fort. Mais supposons un instant que cette Constitution commune n'équivaut pas à une incorporation du Schleswig dans le royaume, elle n'en serait pas moins une violation flagrante des engagements de 1851 et de 1852. En effet, le Danemark a promis une constitution générale, dans laquelle la parité de chaque membre de la monarchie serait la condition fondamentale. Tant que le Schleswig et le Holstein pouvaient s'appuyer l'un sur l'autre, l'équilibre était encore possible; du moment que le Schleswig subit une législation commune avec la monarchie, tout contrepoids est rompu; et si, par impossible, la fusion du Schleswig et du royaume s'opérait avec le temps, la position autonomique du Holstein serait elle-même menacée.

diffère essentiellement de celle de l'empereur Napoléon, qui a essayé de prévenir le conflit, tandis que l'Angleterre l'a laissé éclater pour le porter ensuite devant un tribunal dont le sentiment national défend à l'Allemagne de reconnaître la compétence. Espérons que l'insuccès de l'œuvre diplomatique de 1852 constituera, pour les hommes politiques qui gouvernent actuellement l'Europe, une dette, qui les engagera d'autant plus à empêcher que ce qui a été fait alors si imparfaitement ne devienne la cause d'une guerre désastreuse.

Dr Bamberg.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

COMPOSITEURS CONTEMPORAINS

ROBERT SCHUMANN, SA VIE ET SES ŒUVRES

Robert Schumann, eine Biographie, von Josef W. v. Wasielewski. Dresden, Kuntze. — *Schumann's gesammelte Schriften über Musik und Musiker*. Leipzig, Wigand.

La réputation de Schumann commence à peine en France ; elle n'y dépasse pas encore un cercle fort restreint d'artistes et d'amateurs d'élite, et ceux-là même qui déjà comprennent et goûtent les œuvres de ce génie original et puissant ne savent rien ou presque rien de sa vie. L'illustre et malheureux maître de Zwickau n'était pas de ceux qui, au talent ou au génie, joignent le savoir-faire, qui sacrifient sans scrupule au goût du jour, et escomptent largement leurs facultés pour des satisfactions immédiates d'amour-propre et de bien-être. « Jamais, dit-il quelque part avec une légitime fierté, je n'ai écrit ni une ligne ni une note dans un esprit mercantile. » Sa devise invariable fut celle du chercheur de la ballade de Longfellow, qui va montant, montant toujours, sans souci des charmes terrestres, escaladant, sans pitié pour lui-même, les âpres et dangereux sentiers qui le rapprochent des cieux : *excelsior!* Schumann est tombé foudroyé dans la poursuite de ce but sublime. En contemplant la catastrophe qui mit fin à cette carrière d'artiste, si pleine de labeur et de foi, en mesurant la profondeur de cette chute, on se demande si certains efforts du génie humain ne sont pas encore aujourd'hui des témérités qu'il faut chèrement expier, et si l'on verra se reproduire ainsi éternellement, sous des formes nouvelles, les mythes d'Icare et de Prométhée. Il ne nous est pas permis de demeurer in-

différents à la destinée de ces martyrs de l'art, qui risquent plus que leur vie en allant dérober pour nous au ciel d'autres étincelles du feu sacré. Nous croyons donc non-seulement faire une œuvre utile, mais accomplir un devoir, en offrant pour la première fois aux lecteurs français l'appréciation des principales beautés que recèle l'œuvre de Schumann, et quelques détails authentiques et précis sur la vie de ce maître, qui vient accroître la liste déjà si longue des génies infortunés.

I

Frédéric Gottlob Schumann, l'aïeul du compositeur, était un ministre protestant d'une fortune plus que médiocre. Il habitait le petit village d'Entschütz, auprès du bourg de Géra, dont le nom est devenu historique par le séjour qu'y fit Napoléon la veille d'Iéna. Auguste Schumann, fils du ministre d'Entschütz et père du grand musicien, n'était pas une nature vulgaire. Doué d'un goût très vif pour la littérature, il suivit néanmoins, par nécessité autant que par obéissance filiale, la carrière du commerce, et toute sa vie se ressentit d'une sorte de tiraillement moral, résultat de sa vocation contrariée. Après avoir publié un roman qui passa inaperçu, et traversé des péripéties assez nombreuses, au milieu desquelles il se maria avec la fille d'un médecin de Zeitz, il s'établit comme libraire à Zwickau, en 1808. Sa librairie prospéra; lui-même s'était déjà fait connaître par d'utiles compilations. Mais ces succès modestes ne le consolaient pas de ses premières déceptions littéraires, et ne lui faisaient pas oublier qu'il devait sans cesse sacrifier ses aspirations élevées aux nécessités prosaïques de la vie. Ce combat intérieur se trahissait par des signes de fatigue précoce dans l'organisation et sur la physionomie d'Auguste Schumann, physionomie d'ailleurs empreinte d'un caractère d'intelligence, de bienveillance et de bonté. Des tracasseries domestiques venaient encore compliquer parfois ce malaise moral. Jeanne Schumann était une épouse aussi fidèle qu'elle avait été constante fiancée; elle ne manquait ni de beauté ni d'esprit, mais elle était imbue au plus haut degré des préjugés mesquins des petites villes; et montrait une inégalité d'humeur dont son mari et plus tard son fils Robert eurent beaucoup à souffrir.

Nous avons dû rappeler ces antécédents de famille, parce qu'ils expliquent bien des particularités de l'organisation de Robert Schumann. On doit remarquer aussi que ses trois frères aînés et sa sœur

Emilie le précédèrent d'assez loin dans la tombe; et surtout qu'Emilie succomba à une maladie cérébrale qui affectait des symptômes analogues à ceux qui se manifestèrent chez Robert pendant la dernière période de son existence. L'ensemble de ces faits paraît favorable au système des prédispositions héréditaires. Toutefois, il serait téméraire d'en tirer des conclusions absolues. Au lieu d'admettre que ce grand artiste était fatalement destiné par sa constitution physique à une fin lamentable, il serait plus exact de dire que l'excès du travail intellectuel développa prématurément des germes héréditaires d'infirmité dans ce corps, enveloppe débile d'une âme trop vigoureuse.

Ce fut le 8 juin 1810 que Robert, le dernier enfant du libraire de Zwickau, fit son entrée en ce monde. Dernier né de cinq enfants, il fut, suivant l'usage, le joujou, le caprice de toute la famille. Sa mère disait : « Robert est mon point lumineux; » et il paraît que tout le monde, autour de lui, était disposé à le considérer d'avance comme une merveille. Il ne faut lui en savoir que plus de gré d'être devenu effectivement un homme distingué. Robert Schumann ne fut point un enfant-prodige comme Mozart, mais il est juste d'ajouter qu'il n'eut pas comme lui, pour père, un artiste habile, capable d'apprécier et de cultiver de bonne heure les étonnantes dispositions de son fils. Aussi, à l'âge où Wolfgang Mozart, classé déjà parmi les virtuoses, se faisait applaudir dans les cours d'Autriche et de France; Robert Schumann, guidé par son seul instinct, cherchait péniblement des accords sur un prétendu piano, relégué dans un coin du magasin paternel. Toutefois, sa vocation se faisait jour dès l'âge de huit ans. Avant de connaître les règles les plus élémentaires de l'harmonie, il s'essayait à improviser et à écrire des petites pièces en forme de danses caractéristiques, genre de composition qu'il a affectionné toute sa vie. Souvent, aux heures de récréation, ses jeunes camarades d'école oubliaient le jeu pour l'écouter, et Robert s'amusait alors à esquisser des espèces de portraits musicaux, en retraçant, au moyen de certaines tournures de chant, de rhythmes diversement accentués, les nuances morales et jusqu'aux allures physiques de chacun de ses auditeurs. Il arrivait ainsi, parfois, à des ressemblances si frappantes, que tous reconnaissaient, sans autre désignation, la physionomie indiquée par ces doigts novices, que guidait déjà le génie. Cette facilité précoce dénotait une aptitude spéciale pour la musique dramatique, aptitude qui existait en effet chez Schumann, bien que des circonstances impérieuses en aient entravé le développement.

Ce n'était pas seulement par la supériorité d'instinct musical que Robert brillait parmi les enfants de son âge : il portait en toute

chose un sentiment inné de supériorité, qui le rendait naturellement l'arbitre des jeux parmi ses jeunes condisciples. Il montra aussi de bonne heure, pour la lecture, un penchant très vif, qu'il trouvait amplement à satisfaire dans le magasin de son père. *Les Brigands* de Schiller produisirent, sur cette ardente imagination d'enfant, leur effet accoutumé : Robert n'eut pas plutôt dévoré ce drame trop fameux, qu'il employa les loisirs de ses récréations à écrire lui-même des scènes de voleurs, et à organiser parmi ses camarades une troupe où il remplissait à la fois les fonctions d'*impressario*, de librettiste et d'acteur. Auguste Schumann souriait à ces essais dramatiques d'un écolier de huit ans ; il se plaisait à rêver, pour son enfant chéri, la gloire littéraire à laquelle lui-même avait inutilement aspiré.

En 1819, un incident imprévu hâta chez Robert l'éclosion du génie musical. Les médecins ayant ordonné à Auguste Schumann les eaux de Carlsbad pour sa santé, déjà fort délabrée, il s'y rendit à l'époque des vacances, emmenant avec lui son fils. Robert, qui n'avait jamais eu l'occasion d'entendre un musicien habile, ni même un piano passable, crut faire un rêve des *Mille et une Nuits* en assistant, à Carlsbad, le 17 août 1819, à un concert donné par un artiste qui jouissait déjà d'un renom européen, Ignace Moscheles. Cette soirée laissa dans sa vie une trace ineffaçable. Il y faisait encore allusion plus de trente ans après, à propos d'une œuvre nouvelle que Moscheles venait de lui dédier : « J'ai conservé bien longtemps, répondait Schumann, en 1851, votre billet de Carlsbad comme une relique. Je ne songeais guère alors qu'un tel maître me jugerait digne quelque jour d'un témoignage d'estime si flatteur. » Malheureusement, la ville de Zwickau n'offrait que des ressources bien insuffisantes pour cette forte et saine éducation musicale, sans laquelle les dons les plus heureux de la nature ne sauraient fructifier à souhait. Schumann était réduit aux leçons d'un professeur du lycée nommé Kuntsch, qui, fils d'un simple ouvrier, avait conquis, par un labeur opiniâtre, sa modeste position dans l'enseignement. A force de lire, de compiler et de copier, Kuntsch était arrivé à connaître et à pouvoir montrer, tant bien que mal, un peu de tout. Tel était à Zwickau, en 1820, le seul homme capable de donner des leçons d'harmonie, de contre-point, d'orgue et de piano ! Il fut l'unique maître de Schumann, jusqu'au jour où il jugea inutile de continuer des leçons à un élève désormais plus fort que lui. Insuffisante sous le rapport du mécanisme et des développements de l'art moderne, cette éducation musicale n'en avait pas moins été, dans certaines parties, profonde et sérieuse. Ainsi que la plupart des professeurs en Allemagne et dans d'autres contrées, Kuntsch n'était rien moins que riche ; ses moyens ne lui permettaient pas de se tenir au courant des produc-

tions nouvelles, ni même d'acquérir de la musique gravée, plus chère à cette époque qu'aujourd'hui. Il était parvenu néanmoins à se faire une collection considérable, en copiant tous les morceaux de musique, et principalement les œuvres anciennes, gravées ou manuscrites, sur lesquelles il avait pu mettre la main. Il y joignait, en forme de notices, les renseignements imprimés ou oraux qu'il pouvait recueillir sur les auteurs. C'est dans ce volumineux recueil, qui existe encore à Zwickau, et où l'on pourrait faire peut-être des découvertes curieuses, que Robert Schumann a appris la musique. Il s'y trouvait, par bonheur, un grand nombre d'ouvrages de Jean-Sébastien Bach. Schumann éprouva un attrait invincible pour ces productions, vraie moelle de lion à l'usage des Achilles de la musique. Cette initiation précoce au culte de Bach était le plus grand service que Kuntsch pût rendre à son jeune élève, et celui-ci lui en fut reconnaissant toute sa vie.

Cependant, la vocation musicale de Robert était l'objet d'appréciations fort contradictoires au sein de sa famille. Quoique Auguste Schumann ne fût nullement musicien, il reconnut combien cette vocation méritait d'être encouragée. Il fit venir une ample collection de musique nouvelle, et un excellent piano de Vienne. Robert put faire ainsi connaissance avec Haydn, Mozart, Beethoven et Weber, dernier astre musical qui surgissait alors à l'horizon. Ces investigations lui révélèrent le nouveau monde de l'art, autant du moins que le permet la simple lecture des grandes partitions. Mais cette lecture, si utile, réclame l'audition comme complément indispensable. Robert n'en était déjà plus à se contenter des faciles applaudissements que lui valait son précoce talent de pianiste. Il aspirait moins à briller comme exécutant qu'à « régner » (*herrschen*) comme compositeur, et sentait fort bien qu'il lui manquait la connaissance pratique des ressources de l'instrumentation. Aussi on le voyait, à peine âgé de treize ans, faire de prodigieux efforts pour recruter un orchestre parmi ses jeunes condisciples. Un jour, il attaqua sans hésitation une formidable ouverture avec un personnel composé de deux violons, deux flûtes, une clarinette et un cor. Le jeune chef d'orchestre suppléait, au moyen du piano, aux nombreuses lacunes de cet ensemble. Un peu plus tard, Schumann parvint à compléter tant bien que mal cet ensemble juvénile, et composa ou esquissa pour lui divers morceaux de musique vocale et instrumentale. Mais son père et lui-même sentaient qu'en continuant à travailler seul, ses progrès ne pouvaient être bien rapides. Auguste Schumann s'adressa à Charles-Marie de Weber, qui résidait alors à Dresde, et le pria de se charger de l'éducation musicale de Robert. Frappé de l'originalité qui se trahissait dans les essais de l'enfant, l'auteur du

Freyschütz accueillit favorablement cette proposition, à laquelle, malheureusement, il ne fut pas donné suite, pour des motifs qui n'ont jamais été expliqués, mais qu'il est aisé de deviner. Le vœu exprimé par Robert de se consacrer exclusivement à la musique, rencontrait chez sa mère la plus opiniâtre résistance. Cette excellente femme n'avait point le goût des arts. Aimant passionnément son fils à sa manière, elle ne concevait pour lui le bonheur que dans une existence bourgeoisement confortable. Pour atteindre à cet idéal, Robert devait suivre une carrière productive, ne cultiver la musique que comme délassement. Jeanne Schumann avait lu la volumineuse biographie de Mozart (par Niessen), qui venait de paraître à cette époque. Elle y avait uniquement remarqué les déceptions de tout genre auxquelles ce grand homme fut souvent en butte pendant sa courte existence, et redoutait, pour son enfant chéri, les misères de la vie d'artiste. Cette crainte, juste en thèse générale, portait ici à faux. Au rebours de bien des mères, trop portées à exagérer les dispositions de leurs enfants, Jeanne Schumann n'estimait pas le sien à sa valeur, ou plutôt ne le comprenait pas. Elle ne remarquait pas assez que Robert, fils de parents aisés, ne serait pas obligé de demander à son talent tous les moyens matériels d'existence; qu'il se trouverait, suivant sa propre expression, « garanti pendant les phases ténébreuses d'une existence vouée au culte de l'art. » Elle ne sut pas prévoir que cette vocation se ferait jour tôt ou tard en dépit de tous les obstacles, et que cette interruption momentanée n'amènerait d'autre résultat qu'un labeur opiniâtre et peut-être mortel, pour réparer le temps perdu. Il est juste d'ajouter que Jeanne Schumann était vivement encouragée dans son opposition par un ami de la famille, riche bourgeois de Zwickau, qui devait être le tuteur de Robert, et que l'influence de ce grave et positif personnage devint surtout prépondérante à la mort d'Auguste Schumann, survenue pendant ce débat.

L'époque de l'adolescence fut marquée chez Robert par une véritable révolution morale. Autant il s'était montré jusque-là gai, communicatif, espiègle même, autant il devint tout à coup silencieux et rêveur. Les plus vives démonstrations d'amitié de ses parents, de ses camarades, pouvaient à peine l'arracher à cet état de préoccupation, d'obsession intérieure. La mort de son père (10 août 1826), et la lecture assidue des œuvres de Jean-Paul Richter, fortifièrent encore chez lui cette habitude de mélancolie contemplative. Elle ne diminuait en rien, du reste, l'intérêt sympathique qu'il inspirait. Quand, au retour de ces excursions dans le domaine de l'idéal, il reprenait possession de lui-même, on le retrouvait aimant, affable, souriant même, mais de ce sourire humide de larmes, le seul que

Richter, son auteur favori, permette aux héros de ses romans. Cette tendance élégiaque se retrouve dans deux jolies pièces de vers composées à cette époque, et dont le sujet semblait exclure toute tristesse. Ce sont des épithalames pour le mariage de deux de ses frères. Le dernier surtout contient de charmants détails : « Le printemps épanche littéralement sur nous ses trésors ; ses dons sont dans toutes les mains, parent toutes les chevelures ; mais parmi ces fleurs, celle du myrte est la reine aujourd'hui. Toute douleur se fond en sourires, et le Génie de l'amour imprime doucement sur vos jeunes visages son baiser de feu. Tout ce que vous aviez jamais éprouvé de tendre et de doux dans la région juvénile des songes — tous les pressentiments les plus délicieux de l'âme — deviennent soudain des réalités..... » Mais bientôt l'on entend vibrer doucement la corde mélancolique parmi ces accents joyeux. « Quand les orages de la vie viendront assaillir votre frêle esquif, — Quand la douleur, sourde torture, envahira vos âmes, — A vous deux sachez vous suffire, — Et garder, dans une confiante union, — La noble paix du cœur ; — Qu'incessamment un génie consolateur se penche sur vos chagrins ; — Qu'il vous rende, purifiées, transformées en perles dans les cieux, — Toutes les larmes que vous aurez dû verser ici-bas. » Une circonstance étrange donnait de l'à-propos à cette arrière-pensée funèbre au milieu d'une fête nuptiale. Le ministre qui devait bénir l'union des deux jeunes époux, était tombé mortellement frappé d'apoplexie, au moment où il allait prononcer la formule sacramentelle. Ce sinistre augure ne fut que trop bien vérifié quelques années après par la mort prématurée de la jeune femme.

La mort d'Auguste Schumann avait laissé le champ libre aux influences antimusicales que nous avons précédemment signalées. L'autorité, la tendresse maternelles, surmontèrent toutes les répugnances de Robert, et il fut décidé qu'il irait faire son droit à Leipzig. Telle était la carrière pratique, le gagne-pain (*brodstudium*) qu'on assignait au jeune musicien. Ses camarades lui donnèrent, à l'occasion de son départ, une petite fête, dans laquelle il récita un poème de sa composition sur la mort du Tasse. On remarqua plus tard la fatalité qui, dans cette circonstance, avait porté son attention sur un poète qui eut comme lui le malheur de survivre à sa raison.

Robert Schumann fit ensuite une excursion dans diverses villes d'Allemagne avec un de ses amis intimes, nommé Gilbert Rosen, un futur étudiant comme lui, et aujourd'hui grave conseiller de chancellerie dans une petite cour allemande. Leur première station fut Bairuth, qui depuis la mort récente de Jean-Paul Richter, était devenu un lieu de pèlerinage pour la jeunesse. Ils visitèrent ensuite plusieurs autres villes d'Allemagne, notamment Munich, où Schu-

mann passa une journée entière avec Henri Heine, pour lequel il avait des lettres de recommandation. Schumann fut plus ébloui que charmé de l'auteur déjà célèbre des *Reisebilder;* à ce feu d'artifice d'esprit, il eût préféré le doux rayonnement d'une sensibilité vraie. La réouverture des cours mit fin au voyage, et sépara les deux jeunes gens, dont l'un appartenait à l'université d'Heidelberg, l'autre à celle de Leipzig. Quand le pauvre Schumann se trouva dans sa chambrette d'étudiant, en tête à tête avec la jurisprudence, il ressentit pour la première fois toute l'amertume de son sacrifice. « Leipzig me semble un nid infâme, écrivait-il à son ami. Me voilà sans le sou, absorbé dans la comparaison du présent (et quel présent!) et de mes rêves de jeunesse envolés. En ce moment, je te devine assis sur les ruines de votre romantique château, et souriant joyeusement à la vallée du Neckar en grande parure d'été! Me vois-tu, moi, également assis parmi des ruines, celles de mes châteaux en l'air évanouis? Je pleure en contemplant l'horizon gris et terne qui borne désormais ma vie..... en songeant à tout ce que j'ai dû m'arracher du cœur, où la plaie saigne toujours. » Pour repousser ces tristes pensées, il se réfugiait à son piano ou dans la lecture de Jean-Paul. Ce commerce assidu avec l'auteur de *Titan* et d'*Hespérus* se trahit visiblement dans le style de Robert. « Adieu, cher ami, dit-il à la fin d'une de ses lettres à Rosen, puisse ta vie n'avoir pas plus de nuages qu'il n'en faut pour un bel effet de soleil couchant, pas plus d'averses qu'il n'est nécessaire pour jouir d'un bel arc-en-ciel. » Plus tard, sa musique devait également offrir plus d'un reflet de son poète favori.

Pendant les trois années que Schumann fut censé consacrer à l'étude du droit, sa correspondance nous le montre tantôt à Leipzig, tantôt à Heidelberg, faisant de vains efforts pour surmonter la répugnance que lui inspirait cette étude, dont il se délassait par des retours à la musique. « Quand je te dis que je travaille, écrivait-il à Rosen, il est bien entendu entre nous que c'est du piano que j'entends parler. » Par reconnaissance et par nécessité, il écrivait souvent à son grave tuteur, dont les libéralités lui étaient d'un grand secours dans sa vie d'étudiant. Ces épîtres offrent de curieuses variations sur un thème inflexible, le besoin d'argent..... « Veuillez, je vous en conjure, venir à mon aide le plus libéralement et le plut tôt que vous pourrez..... Ces répétitions de *Pandectes* coûtent les yeux de la tête..... La vie est bien moins chère pour l'étudiant qui a la bourse bien garnie que pour celui auquel l'hôtelier ne fait crédit qu'à la condition de compter double. » Accueilli et fêté partout pour son talent de pianiste, le jeune Schumann eut l'occasion de faire connaissance avec les plus intéressantes productions de l'art moderne, notamment avec les œuvres de Schubert, qui venait

de mourir à Vienne (novembre 1828). L'année suivante, il fut présenté à Wieck, le plus habile professeur de piano de Leipzig, qui l'accueillit fraternellement. Wieck avait une fille de neuf ans, déjà classée, à juste titre, parmi les virtuoses : c'était Clara, plus tard compagne de Robert, et aujourd'hui encore la plus digne interprète de ses œuvres, l'ange gardien de sa mémoire. Wieck était trop habile musicien lui-même pour n'être pas frappé des prodigieux instincts du jeune étudiant. Quoique fort occupé, il trouva généreusement le temps de lui donner quelques leçons qui lui furent fort utiles, quoique, à vrai dire, le jeu de Schumann n'ait jamais été d'une netteté irréprochable.

Cependant, ce semblant d'études de droit avait dévoré à Robert trois années de jeunesse, années précieuses, irréparables. Dans cet intervalle, il avait déchiffré prodigieusement de musique, griffonné quelques essais, mais négligé totalement l'étude de la haute composition, du maniement de l'orchestre et des grandes masses vocales. Il s'était aussi trouvé plus d'une fois aux prises avec des nécessités matérielles particulièrement pénibles pour sa nature impressionnable et nerveuse. Pourtant, grâce aux libéralités supplémentaires de ses frères, et surtout de sa belle-sœur Thérèse, excellente femme qui aimait Robert comme un premier né, il avait pu, pendant une période de vacances, réaliser un de ses rêves de jeunesse, entrevoir l'Italie, Milan, Venise. Le spectacle de la luxuriante et radieuse Lombardie succédant à l'horreur désolée du Simplon, ravit les natures les plus prosaïques ; on devine quelle impression il produisit sur l'âme ardente de Schumann. « Je viens de voir une belle Italienne, écrit-il à Thérèse, un vrai tableau de maître animé ; elle te ressemblait et m'a fait penser à toi, et voici que je t'écris. Que de ravissantes choses je contemple, et dont j'aurai toujours à te remercier, chère amie ! Que n'ai-je le manteau enchanté de Faust pour voler vers toi, t'enlever et revoler ici nous deux, reliant le passé, le présent et l'avenir en une même guirlande ! Comment te peindre la profondeur azurée de ce ciel, cette végétation jaillissante comme d'une source inépuisable, ces forêts d'abricotiers, de citroniers, de chanvre, de soie, *de tabac*, ces grands yeux pleins de flamme, ces brises où flottent les papillons ; et là-bas, comme contraste, l'arrière-garde allemande, ces Alpes nerveuses et austères, rougissant toutefois sous le dernier baiser du soleil ! » Mais tous les bonheurs de Schumann finissaient fatalement en élégie. Il avait réglé d'avance, avec une précision mathématique, la durée de son voyage, étape par étape, d'après les exigences de son modeste budget, et, dès le début, il s'arrêta plus d'une semaine à Milan, où il comptait passer seulement trois jours. Cette prolongation de séjour ne tenait pas uniquement aux contem-

plations diurnes ou nocturnes de la « lyrique Italie. » Il y avait sous roche une noble et sentimentale Anglaise, que le talent du jeune Allemand plongeait dans des extases « purement musicales, » dit-il modestement. La séparation n'en fut pas moins douloureuse, et la belle enthousiaste eut l'idée bizarre d'offrir à l'artiste, comme cadeau d'adieu, une branche de cyprès. Ce témoignage funèbre de tendresse détermina chez Robert une véritable révolution. Il arriva à Venise dans un état de surexcitation nerveuse qu'il nomme, dans sa correspondance, « une mort vivante. » Sous l'obsession de cette idée fixe de cyprès, il ne put faire autrement que de retourner à Milan. Il n'en repartit qu'après avoir épuisé toutes ses ressources ; sa montre même reposait, à titre d'arrhes, dans la poche du conducteur de la diligence qui ramenait dans sa patrie le romantique voyageur.

II

Enfin, vers le milieu de l'année 1830, Schumann, ne pouvant vaincre sa répugnance pour l'étude du droit, trouva le courage de se déclarer positivement à ce sujet. Jusque-là, en s'adressant au redouté parrain, il évitait même de prononcer le mot de musique, bien qu'il ne fût guère question que de cela dans le reste de sa correspondance. Au mois de juillet 1830, tout en le remerciant d'un envoi d'argent, il ose insinuer que « pourtant il voudrait bien ne pas abandonner tout à fait l'étude du piano. » Le temps était à l'émancipation ; le jour même où s'accomplissait à Paris une mémorable révolution, Schumann faisait à Heidelberg sa petite révolution tout intime. Le 30 juillet, il écrivait à sa mère pour lui annoncer qu'il était décidé à rester musicien, rien que musicien.

Cette lettre, dit-il, est la plus importante que j'aie encore écrite, que j'écrirai jamais. Ma vie est présentement une lutte entre la poésie et la prose, la musique et le droit. Dans le cercle des études pratiques, j'avais également mon idéal. Là aussi, je voulais devenir maître, arriver à une position honorable et enviée ; mais est-il possible que j'y réussisse jamais en Saxe, moi qui ne suis ni noble ni riche, qui n'ai ni protecteurs puissants ni goût pour ces allures de mendiant, pour ces chipotages juristiques par lesquels il faut passer pour faire son chemin dans cette carrière. A Leipzig, je n'avais rien fait qui vaille ; ici, tout en travaillant davantage, je me sens de plus en plus impérieusement dominé par ma vocation artistique. Me voilà au carrefour, et c'est en tremblant que je me demande : où vais-je ? Un penchant secret, une voix intime me sollicite du côté de l'art, et je crois que c'est ma voie véritable. Au fond, et tu le sais (ne te

fâche pas, je te dis cela bien bas et bien tendrement), cette vocation fut toujours la mienne. C'est toi qui m'en avais détourné ; tu avais pour cela de graves raisons, que moi aussi je comprenais, un avenir incertain, des moyens d'action insuffisamment garantis. Mais, après tout, est-il une torture intime plus cruelle pour un homme qu'un avenir décharné, misérable, mort-né, auquel il s'est condamné lui-même ? C'est vers un semblable avenir que m'entraîne l'étude forcée d'une science que je n'aime pas, que je puis à peine estimer.....

Schumann s'efforçait ensuite de prouver à sa mère qu'avec six années d'études il pouvait devenir un pianiste de première force, et *peut-être* un compositeur. Il la suppliait de lui donner une réponse favorable et prompte surtout, « car, ajoutait-il, il y a des moments où je pense avec amertume, avec désespoir, à tout le temps déjà perdu. » Enfin, il la conjurait de consulter, sur la réalité de sa vocation musicale, le professeur Wieck, qu'elle connaissait de réputation. Cette consultation eut lieu en effet, et fut pleinement favorable à Robert ; mais il regretta toujours, avec trop de raison, de n'avoir pas agi avec cette décision trois ans plus tôt. Ainsi qu'il l'avait espéré, l'opinion de Wieck détermina Jeanne Schumann à accéder aux vœux de son fils. Il n'y eut que le parrain qui tint bon jusqu'à la fin pour la jurisprudence. Voyant enfin que ses représentations demeuraient sans effet, bien qu'appuyées d'arguments qu'on réputé en général irrésistibles, il se fâcha tout de bon, et rompit tout commerce avec son filleul. Celui-ci, ivre de joie, ne se tourmenta guère de cet abandon. Sa lettre de remercîment à Wieck (21 août 1830) respire l'enthousiasme le plus vif et le plus pur : « Je retrouve enfin assez de calme dans la joie pour pouvoir écrire..... Il me semble que j'ai un soleil dans le cœur..... Le sentier de la science escalade des montagnes âpres et stériles ; celui de l'art a aussi les siennes, mais ce sont des collines d'Orient, où affluent les rêves, les espérances et les fleurs. Croyez-moi, je n'ai pas, et pour cause, de folle présomption, mais j'ai le courage, la patience, la confiance, la docilité. Aucune critique ne saura m'abattre, aucun éloge m'énerver..... Ah ! *comment peut-on donc être quelquefois si heureux dans ce monde !* » Quelques jours après, nous le retrouvons installé à Leipzig et livré tout entier à l'étude du piano. Mais les bonheurs du pauvre Schumann n'étaient jamais de longue durée. Son fougueux empressement à réparer le temps perdu, à surmonter ou plutôt à rompre les difficultés matérielles d'exécution lui occasionna un accident qui n'a pas été sans influence sur sa destinée. Nous croyons devoir nous arrêter un moment au détail technique de cet accident ; rien ne peut mieux donner l'idée de la résolution opiniâtre qu'apportait Schumann dans tout ce qui concernait l'art musical. On sait que la rigidité naturelle des

deux quatrièmes doigts, et particulièrement de celui de la main droite, est un des plus grands obstacles qui se rencontrent dans le mécanisme du piano; sans cette difficulté providentielle, le monde appartiendrait aux pianistes. Cette roideur ne peut être corrigée que par un exercice assidu, commencé dès le jeune âge. Ce n'était malheureusement pas le cas de Schumann, qui, entraîné par son ardeur juvénile, avait pris de très bonne heure l'habitude de se lancer en casse-cou, sans doigter réglé, dans l'exécution des morceaux les plus difficiles. Aussi se trouva-t-il cruellement gêné par ce doigt rebelle quand il entreprit de régulariser son jeu. Ce fut alors qu'il imagina et mit à exécution, à l'insu de son professeur, le singulier et dangereux procédé que voici. Au moyen d'un appareil fixé au plafond, il maintenait, pendant des heures entières d'étude, le troisième doigt suspendu en l'air, et se forçait à travailler ainsi les passages les plus difficiles pour dompter son quatrième doigt. Schumann arriva à un résultat bien différent de celui qu'il espérait. Le quatrième doigt ne devint pas beaucoup plus flexible, mais le doigt suspendu contracta une rigidité douloureuse, qui s'étendit même à toute la main et le contraignit de discontinuer ses leçons; il ne put même jamais s'en débarrasser tout à fait, en ce sens qu'il lui devint impossible, sans risquer d'être arrêté par quelque crampe, d'exécuter de la main droite de ces traits brillants et soutenus qui exigent une grande flexibilité de doigter. Le grand et malheureux artiste se révèle tout entier dans cet incident : il compromettait son avenir d'exécutant en voulant en faire trop à la fois et trop vite. Ainsi il devait plus tard, par la surexcitation imprudente de la faculté créatrice, user prématurément son cerveau et abréger sa vie.

On peut du moins, dans l'intérêt de sa gloire, se consoler de cet accident. S'il a empêché Schumann de devenir un des plus grands pianistes de son siècle, il l'a violemment rejeté vers les hautes études musicales, qui étaient sa véritable vocation. Il a même contribué à donner un tour particulièrement original à ses compositions pour le piano, en l'obligeant à remplacer par des effets nouveaux les brillantes fusées chromatiques, les rapides séries d'arpéges qui caractérisent les œuvres des Pixis, Moscheles, Kalkbrenner, œuvres qui réclament avant tout des mains légères et des doigts indépendants. Ne pouvant les égaler pour le fini et le brillant de l'exécution, Schumann marcha résolûment dans une voie toute différente. Il reconnut que les véritables maîtres de l'art, depuis le colossal Sébastien Bach jusqu'au maladif et gracieux Schubert, ont toujours considéré comme secondaire le mérite de la difficulté vaincue. Préoccupés surtout de la conception et du développement de la pensée, ils vont droit au but, sans s'inquiéter de la facilité ou de l'âpreté du chemin, sans re-

douter ni rechercher les obstacles. Ce système austère et magistral, qui s'applique aussi bien à toute espèce de musique qu'à celle de piano, n'a rien à voir avec les caprices et les ovations éphémères de la mode, mais il mène aux succès élevés et durables. Ce fut dans cet ordre d'idées que travailla Schumann ; il s'attacha surtout à intéresser l'auditeur et l'exécutant par la nouveauté des tournures mélodiques et des rhythmes, par la richesse hardie des combinaisons et des transitions harmoniques. Cette musique fait parfois l'effet d'une course de haies. Pour se dédommager des traits liés qu'il ne veut pas risquer, Schumann procède par bonds prodigieux, par séries d'accords plaqués, que les transitions harmoniques surchargent à chaque moment de doubles dièzes ou bémols, et qui exigent une profonde habitude de lecture et du clavier, une rare sûreté d'élan. Il fait, comme Mozart, un très grand usage de la main gauche, qu'il avait extraordinairement exercée, pour se consoler des mésaventures de la droite. De tous les pianistes contemporains, Chopin est le seul qui, grâce à la conformation exceptionnelle de ses mains, ait osé risquer parfois de toutes les deux, des écarts semblables à ceux que Schumann exige sans relâche de la gauche. Il l'emploie surtout fréquemment à frapper des basses redoublées de deux octaves ou d'octave et de dixièmes, ce qui produit sur le piano un effet comparable à celui de la contre-basse soutenant le violoncelle. Il fait aussi un grand et heureux usage des croisements de mains, des répliques et contre-répliques, et de ces chants soutenus dans le *medium*, qu'il nomme des « voix intérieures. » On rencontre encore dans l'exécution de la musique de Schumann une autre difficulté, plus intellectuelle en quelque sorte que mécanique; nous voulons parler des modifications qu'il introduit plus souvent qu'aucun autre dans la mesure; intercalant, par exemple, dans un morceau écrit en six-huit ou douze-huit une mesure ou fraction de mesure à deux temps, et réciproquement, ou même faisant marcher ensemble deux ou trois rhythmes différents. Schumann use peut-être trop fréquemment de ces licences romantiques, non-seulement dans ses œuvres pour piano seul, mais dans ses symphonies et autres œuvres à grand orchestre, et c'est là une des causes de leur extrême difficulté d'exécution.

Robert accepta donc avec une courageuse résignation son rôle de pianiste invalide : « Je considère cela comme une épreuve et n'ai que ce que je mérite, écrivait-il à un de ses amis. C'est une dangereuse erreur de vouloir escamoter par des procédés mécaniques et un travail forcé des résultats qui ne peuvent être que l'œuvre du temps. » D'après le conseil de Wieck lui-même, il se livra presqu'entièrement à l'étude de la haute composition. Il eut le bonheur de trouver à Leipzig un des plus savants musiciens de l'Allemagne,

Henri Dorn, alors chef d'orchestre du grand théâtre, et depuis maître de chapelle du roi de Prusse. Avec un pareil maître, Schumann fit de rapides progrès. On s'en aperçoit en comparant les productions de sa première jeunesse avec celles où se montrent déjà les résultats de cette forte et saine éducation musicale. Ce n'est pas que le charme et surtout l'originalité fassent défaut à ces essais juvéniles, notamment au recueil intitulé *les Papillons* (œuvre 2, publiée dès 1832), suite de petits morceaux caractéristiques dédiés à ses trois belles-sœurs, Thérèse, Rosalie et Emilie. Dans ces caprices, de même que dans beaucoup d'œuvres subséquentes, Schumann a voulu faire de ces portraits musicaux dont nous avons déjà parlé. Ainsi, le n° 10 des *Papillons*, par la brusque opposition d'accords bruyants et précipités avec des ondulations de valse, donne clairement l'idée des contrastes d'une nature féminine, où des élans de vivacité presque violente alternent avec des retours d'effusion sentimentale. Pour rendre ses portraits plus reconnaissables, Schumann ne dédaignait pas quelquefois, dans les premiers temps, un artifice matériel de composition, consistant à prendre pour sujet des notes qui, dans l'alphabet musical allemand, correspondaient aux lettres composant le nom des personnes auxquelles il avait songé. Ainsi, dans le thème varié qu'il fit graver sous le nom d'œuvre 1re, les cinq premières notes du thème, *la*, *si*, *mi*, *sol*, *sol*, donnent dans l'alphabet musical allemand, la série de lettres a, b, e, g, g, qui forme précisément le nom de la personne à laquelle l'œuvre est dédiée. Ce procédé pourra sembler puéril, mais il est juste de dire que Schumann en avait trouvé des exemples dans les anciens maîtres, et notamment dans Bach lui-même, qui a écrit une fugue célèbre dont le sujet désigne ainsi son propre nom.

Schumann avait passé sous le toit de Wieck ces deux années de labeur dévorant (1831, 1832). Le jeune compositeur qui commençait à être connu, grâce au succès des *Papillons* et de quelques autres bluettes, fit, dans l'hiver de 1832-1833, une petite excursion dans son pays natal, et, malgré le proverbe, il y fut accueilli en prophète. « Il n'y a pas, écrivait-il à Wieck, jusqu'au bourgmestre R..., celui qui me traitait de fainéant, propre à rien (*Schlingel*), etc., qui maintenant me tire son chapeau. » Cette année 1833 est une date mémorable, à plus d'un titre, dans la vie de Schumann. Ce fut au mois d'août que parut l'œuvre la plus remarquable qu'il eût écrite encore pour le piano, la série d'impromptus sur une romance de Clara Wieck. Ainsi que l'observe justement son biographe, cette composition magistrale, où Schumann a mis à profit, pour la première fois, les leçons de Dorn, se rapproche beaucoup, pour les détails de facture, des célèbres variations de Bach et de celles de

Beethoven sur le motif du finale de la symphonie héroïque. Comme eux, Schumann se plaît à décomposer son sujet, reprend alternativement la basse, le chant, les notes intermédiaires, pour les associer à de nouvelles combinaisons mélodiques et harmoniques, ramenant ainsi à l'unité toutes les fantaisies d'une imagination flexible et puissante. Quinze ans plus tard, Schumann publia, de cette œuvre, une édition corrigée, dans laquelle il a fait disparaître quelques témérités incorrectes, et remanié entièrement le final qui était effectivement la partie la plus défectueuse.

A l'époque de la publication de cet ouvrage, Robert n'habitait plus chez le père de la jeune virtuose qui accomplissait déjà sa quinzième année. Cette séparation, qu'exigeaient les convenances, fut malheureuse pour lui. Il avait trouvé, pour la belle saison, un pavillon isolé au milieu d'un jardin, dans un des faubourgs de Leipzig ; là, il consacrait au travail les matinées et une grande partie des après-midi, et allait généralement passer ses soirées dans une sorte de taverne demi-citadine, demi-champêtre (*restaurationslocal*). Ce fut à cette époque qu'il commença à contracter l'habitude de boire quotidiennement une quantité souvent immodérée de bière, et de fumer incessamment des cigares très forts, très noirs par conséquent, qu'il nommait ses « diablotins. » Il recourut plus assidûment encore à ce pernicieux moyen de surexciter sa pensée, lorsqu'à ses travaux de compositeur il eut joint ceux de critique musical. Presque tous les soirs, on le retrouvait, à la même place, dans son estaminet ordinaire. Il demeurait là des heures entières, absorbé dans une muette rêverie, ne sortant de son immobilité que pour porter de temps en temps à ses lèvres le fatal breuvage, avec un geste dont le retour méthodique donnait l'idée d'une évocation. A la même époque, aux mêmes heures, quelque chose de semblable se passait dans un café de Paris. La même extase malsaine envahissait, usait insensiblement deux des esprits les plus élevés, les plus poétiques de notre siècle. Ces deux hommes, si bien faits pour s'apprécier, n'ont jamais eu qu'un seul point de contact, presque hostile, à propos d'un conflit de nationalité. Schumann a mis en musique cette fameuse chanson du *Rhin allemand*, à laquelle Alfred de Musset fit la réplique mordante qui est encore dans toutes les mémoires. L'ivresse du compositeur, comme celle du poète, déterminait un épanouissement plus vif, plus impérieux de la faculté créatrice. Schumann rentrait chez lui, le cerveau plein d'accents harmonieux et sévères. Sous l'empire d'une hallucination sérieuse, il se mettait au piano, et souvent le jour l'y surprenait, improvisant ou écrivant avec précipitation sous la dictée des voix plaintives ou courroucées qui vibraient en lui.

Ce régime téméraire, qui portait à l'excès sa sensibilité nerveuse,

manqua de lui être fatal dès le mois d'octobre 1833. Un soir, en rentrant chez lui, il trouva une lettre cachetée de noir, timbrée de son pays, et qui lui apprenait la mort subite de sa plus jeune belle-sœur. Cette nouvelle provoqua une crise qui n'est indiquée dans le journal quotidien de sa vie que par ces mots : « l'effroyable (*fürchterliche*) nuit du 17 octobre. » Il venait précisément de quitter son pavillon d'été pour rentrer en ville, et s'était installé à un quatrième étage. On ne sait rien de précis sur les incidents de cette nuit « effroyable, » dont lui-même n'avait conservé qu'un souvenir confus. On sait seulement qu'il déménagea aussitôt pour aller occuper un rez-de-chaussée, et qu'il manifesta toujours, depuis, une aversion insurmontable pour les appartements situés à une certaine hauteur [1]. Cette fois, du moins, le démon de la folie n'avait fait qu'effleurer sa proie, et Schumann, revenu à lui-même, chercha et trouva des consolations dans l'étude. Malheureusement son ardeur trop grande le jeta dans une fausse direction. La critique allait lui absorber de précieuses années, et retarder encore chez lui l'expansion du génie créateur.

II

A l'époque où Schumann commença ses travaux de critique musicale destinés à exercer dans son pays et, par contre-coup, en France, une influence considérable, la situation de la musique, suivant son expression, « n'avait rien de réjouissant pour les véritables artistes. » Beethoven, Weber et Schubert, morts seulement depuis quelques années, semblaient presque oubliés dans leur propre patrie. C'était le moment de la grande vogue du style rossinien, et ce qui passionnait surtout le public, jusque dans la sévère Allemagne, ce n'étaient pas les véritables beautés dramatiques de l'œuvre du maître de Pesaro, mais plutôt ce qu'elle offre de moins estimable, une sorte de poncif consistant en des formules convenues, canevas à peu près invariable sur lequel l'exécutant brodait à sa fantaisie. Ainsi qu'il arrive toujours dans les arts, les imitateurs exagéraient encore les défauts du modèle, et ce système, établi d'abord au théâtre, tendait à envahir de proche en proche tout le monde musical. Des hommes d'un vrai talent ne savaient pas toujours résister à la tentation de ces succès faciles. Cependant, cette décadence n'était rien moins qu'irrémédiable. Weber, dont l'œuvre entière est une vaillante pro-

[1] Dans une lettre écrite quelques années après à un ami qui lui offrait l'hospitalité à Vienne, Schumann s'enquiert avec anxiété « si cet ami n'est pas logé trop haut. »

testation contre le faux goût de son époque, avait gagné, avec le *Freyschütz*, la première bataille du romantisme. En France, Auber et Hérold avaient su résister souvent aux entraînements de la mode, conserver leur cachet d'individualité. Rossini lui-même, abandonnant les premiers procédés, dont le dégoûtaient ses propres imitateurs, se faisait presque Allemand dans *Guillaume Tell*. Un peu plus tard, l'auteur de *Robert le Diable* accomplissait une évolution analogue. Les hautes traditions de l'école allemande étaient encore fidèlement et honorablement soutenues, en Allemagne, par Spontini, Marschner, Ries, Spohr, Klengel, Schneider; en France, par Onslow et Boëly[1].

Telle était la situation quand « l'hiver de 1834 rassembla, comme par hasard, à Leipzig, un groupe de jeunes gens parmi lesquels les musiciens dominaient. Chaque soir, dans des réunions intimes, ils échangeaient leurs pensées sur cet art, qui était pour eux, suivant l'énergique expression de Schumann, « l'aliment et la boisson de la vie. » Tout en déplorant la décadence des hautes traditions musicales, ils s'aperçurent bientôt qu'une réaction énergique était possible, que les éléments en existaient et ne demandaient qu'à être réunis en faisceau. « Déjà l'astre de Mendelssohn montait à l'horizon; » les premières œuvres de Chopin, encore trop peu remarquées, trahissaient une originalité profonde et sympathique. « Alors, un jour, une même pensée se produisit dans toutes ces têtes ardentes. « On résolut de coopérer, par une action énergique, à la renaissance de l'art. » Cette communauté de sentiments devint la base d'une association fraternelle, qui se groupa autour de Robert Schumann, et prit le nom de « Compagnons de David » (*Davidsbündler*). On devine aisément l'étymologie de cette dénomination dont Schumann a conservé le souvenir par une suite de caprices caractéristiques (œuvre 6) à laquelle il donna ce titre. Le but de l'association était en effet une guerre à outrance aux Philistins. Par ce sobriquet, bien connu dans les universités allemandes, Schumann et ses camarades désignaient ceux qui faisaient de l'art métier et marchandise, en flattant le goût perverti du public, et cette plèbe d'auditeurs se pâmant aux cavatines à roulades et aux variations banales qui remplaçaient, dans les salons et les concerts, la musique des grands maîtres. Les critiques sans science ni conscience, les éditeurs prosaïques,

[1] L'auteur de cette étude est heureux de trouver ici l'occasion de citer l'artiste éminent et trop peu connu qui a été presque son seul maître, Boëly, dont les *Etudes* et autres pièces sont rangées aujourd'hui parmi les œuvres classiques du piano, et a été pendant plus de vingt ans le seul artiste parisien qui eût conservé le culte de Sébastien Bach. Il est mort il y a peu d'années, heureux d'avoir pu assister à la réhabilitation du maître des maîtres.

impitoyables pour tout nom nouveau, pour toute œuvre originale, étaient encore des Philistins. La *Gazette Musicale* de Leipzig, le plus ancien et, autrefois, le plus considéré des journaux de musique allemands, était tombée dans une décadence complète. Aussi, l'une des premières préoccupations des Davidsbündler fut la fondation d'un nouveau journal, où les questions d'art devaient être traitées d'une façon plus élevée et plus indépendante. Des difficultés matérielles retardèrent l'exécution de ce projet jusqu'en avril 1834. En attendant, Schumann organisait et développait son association, à laquelle il avait donné pour devise cet ancien dicton :

In all' und jeder Zeit
Verknüpft sich Lust und Leid;
Bleib't fromm in Lust, und seyd
Beim Leid mit Muth bereit.

Toujours et à chaque moment — Plaisir et peine s'allient. — Conserve la modération dans le plaisir, et sois — Toujours prêt à affronter vaillamment la peine.

En historien sincère, nous devons ajouter que le lyrisme des Davidsbündler était fréquemment surexcité par d'homériques libations de bière, et que la Muse de l'idéal s'inclinait vers eux parmi des nuages de fumée de tabac.

Le 3 avril 1834 parut le premier numéro de la nouvelle gazette, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires. Parmi les collaborateurs de Schumann, nous citerons Frédéric Wieck, le jeune Louis Schunke, pianiste d'un grand talent, qui mourut de la poitrine vers la fin de cette même année; Henri Dorn, l'ancien professeur de Schumann; Stephen Heller, aujourd'hui bien connu à Paris, comme pianiste et compositeur; Rellstat, critique distingué, qui prit bientôt après, comme correspondant, une part importante à la rédaction de la *Gazette musicale* de Paris. Nous trouvons aussi sur cette liste un nom qui devait plus tard éclipser presque tous les autres, celui du futur auteur de *Tannhaüser*. On y voyait figurer deux peintres qui ont joui d'une certaine réputation en Allemagne. L'un, Lyser, intime ami de Schumann, avait pour la musique une passion ardente, quoique bien platonique; il était absolument sourd. L'autre, Simon, auquel l'Allemagne doit les compositions représentant les scènes d'Oberon qui décorent la chambre de Wieland, dans le château de Weimar, passa au Chili en 1849, et, moins heureux que notre compatriote Orélie Ier, fut mis à mort par les Indiens. Hector Berlioz figurait parmi les correspondants étrangers. Plusieurs de ces collaborateurs signaient en chiffres ou de noms de fantaisie; Schumann,

le plus assidu, surtout dans les commencements, employa jusqu'à quatre noms de guerre : Florestan, Eusèbe, Raro, Serpentinus. Il s'amusait fort de cette fantasmagorie innocente, réminiscence des fictions poétiques de Jean-Paul. Sous cet appareil romanesque se cachait un plan sérieusement conçu. « Ce plan était fort simple, dit Schumann lui-même. Nous entreprenions de relever en Allemagne le sens musical par l'évocation des anciens modèles allemands, par la production de jeunes talents, procédant de cette source pure. Nous déclarions la guerre au passé *immédiat*, à ce système musical d'importation étrangère qui asservit le compositeur à la fantaisie du virtuose..... Nous n'écrivions pas pour le profit des marchands, mais pour l'honneur des artistes..... » Ailleurs, il définit son programme de critique d'un seul mot : *honigpinselei*, locution à la Jean-Paul, qui ne peut être bien rendue en français que par une périphrase. Elle exprime le manége de cet oiseau d'Afrique, qui, par ses démonstrations et ses cris, fixe l'attention du voyageur et l'attire dans la direction des gîtes d'abeilles.

Dans ses écrits comme dans ses œuvres, Schumann demeura fidèle à un système d'esthétique dont nous devons dire ici quelques mots, car c'est la véritable clef de ses grandes compositions. Pour lui, le dieu de la musique était Jean-Sébastien Bach. Toutes les ressources du contre-point, de la mélodie, de l'harmonie, il les retrouvait dans l'œuvre de ce maître des maîtres. Il considérait Bach comme un de ces génies dignes de l'admiration et de l'étude de tous les siècles, gardiens austères de trésors immortels. Suivant Schumann, les maîtres classiques de date plus récente, si admirables qu'ils soient d'ailleurs, n'ont plus la force et la profondeur de Sébastien. « Mozart et Haydn, disait Schumann, ne connaissaient le grand Bach que sous un seul aspect et fractionnellement (*seiten und stellenweise*). » Ils auraient été plus grands s'ils l'avaient connu plus à fond. Il y a du vrai dans cette appréciation, qui, sans doute, paraîtra bien hardie à plus d'un connaisseur. Entre Bach et Haydn, il y avait eu un intermédiaire, le propre fils de Sébastien, Philippe-Emmanuel Bach, un grand maître encore, quoique inférieur à son père. Génie en quelque sorte plus féminin, Emmanuel pratiqua sur l'ensemble des formules harmoniques de Sébastien, une sorte d'éclectisme qui a exercé une influence réelle, et trop peu remarquée aujourd'hui, sur les destinées de l'art. Haydn lui-même a déclaré que sa propre vocation musicale fut décidée par la lecture des œuvres d'Emmanuel Bach, et que sa musique en avait gardé l'empreinte. Cette influence d'Emmanuel Bach se poursuit dans Mozart, et par lui se transmet jusque dans les premières œuvres de Beethoven, les seules qui aient été pleinement comprises et admirées sans restric-

tion par les contemporains de ce puissant et fougueux génie. Ce n'est pas là pourtant qu'il a été le plus grand, mais bien dans les compositions de sa dernière manière, à partir de l'œuvre 70, notamment dans la symphonie avec chœurs, dans les grandes sonates de piano, dans les derniers quatuors d'instruments à cordes, que l'on commence à goûter en France, grâce aux intelligents et courageux efforts d'une société musicale dont la place est marquée dans les fastes de l'art au XIXe siècle, celle qu'ont fondée et que dirigent deux exécutants d'une rare habileté, d'une intelligence plus rare encore : MM. Maurin et Chevillard. Or, il est évident que, dans ces dernières œuvres, Beethoven s'était écarté du système mitigé des maîtres précédents, suivi d'abord par lui-même, pour s'inspirer directement de Sébastien Bach. Cette évolution se dessine nettement presque à chacune des pages de ses derniers quatuors et de la neuvième symphonie. Bach y revit tout entier, plus le prestige de l'orchestration moderne et des développements qu'elle comporte. Tel était aussi l'idéal que se proposait Schumann. Dans ses articles, dans ses lettres intimes, aussi bien que dans ses compositions, on retrouve à chaque page l'expression de son culte pour Bach. Lors d'un voyage qu'il fit à Berlin, en 1839, il sortait d'un concert, profondément contristé et découragé des témoignages d'enthousiasme prodigués par les « Philistins » à d'assez pauvre musique. « Heureusement, dit-il, je me suis réfugié dans Bach, et j'en suis sorti retrempé et tout prêt à la lutte. » Et ailleurs : « Chaque jour, je me prosterne devant ce grand saint de la musique, je me confesse à ce génie incommensurable, incomparable, dont le commerce m'épure et me fortifie. » Son dernier ouvrage, enfin, a été la confection d'une basse chiffrée pour les sonates de violon de Sébastien Bach.

Toutes les opinions émises par Schumann, pendant les années qu'il consacra à la critique musicale, ne sont pas aussi irréprochables que son admiration pour Bach. Il s'est plus d'une fois abusé sur la valeur relative des artistes qui partageaient ses doctrines. Sa plus grande erreur, honorable après tout, était d'attribuer aux autres plus de talent qu'à lui-même. Jamais artiste ne se montra plus empressé de rendre justice à ses émules. A chaque page de sa correspondance et de son journal, éclatent des témoignages non équivoques de sa sympathie, de son admiration pour tous ceux dans lesquels il reconnaissait un talent véritable ; notamment Moscheles, qu'il révéra toujours comme son véritable parrain musical; Mendelssohn, dont il dit quelque part que ses œuvres devraient être enchâssées dans l'or ; Wagner, dont il devina l'un des premiers la vocation dramatique ; Henselt, Hiller, Liszt, Taubert, Thalberg et bien d'autres encore. Parmi ses contemporains, Chopin surtout était

l'un de ses auteurs favoris. Il existait entre ces deux talents, de nature si diverse, l'un austère et fortement trempé, l'autre si fin, si vaporeux, une de ces affinités singulières qui se développent par le contraste.

Si les sympathies de Schumann étaient ardentes, ses antipathies ne l'étaient pas moins, et parfois aussi elles l'ont emporté à de fâcheux excès; mais ces emportements, dont les meilleurs esprits ne savent pas se défendre, sont l'effet ordinaire des réactions. Schumann avait pour excuse ses convictions ardentes, sa bonne foi, surtout un désintéressement bien rare en pareille matière. Tant qu'il demeura à la tête de sa gazette, jamais il n'y laissa glisser une ligne sur ses compositions. « Ma gazette est pour les autres, disait-il. » Ce n'était qu'indirectement que le travail du journaliste profitait au musicien, encore incompris des éditeurs. « Sans mon journal, écrivait-il à Dorn, pas un de ces messieurs n'aurait voulu de mes griffonages ; le monde musical ne saurait rien de moi, et n'en irait peut-être pas plus mal, au contraire. » On ne peut pas dire non plus que les témoignages d'admiration qu'il prodiguait aux grands pianistes, ses contemporains, fussent une flatterie adroite pour les engager à exécuter de ses ouvrages en public ; le pauvre Schumann n'a jamais été gâté sous ce rapport, même par ses meilleurs amis. Les virtuoses sont presque toujours de timides et égoïstes réformateurs ; ils se soucient peu d'initier le public, à leurs risques et périls, aux mérites d'une œuvre originale, et composent surtout leurs programmes d'après l'évaluation de la moyenne probable de bravos plus ou moins intelligents. Le plus grand pianiste de notre siècle, Franz Liszt lui-même, n'a pas été à l'abri de cette faiblesse. Il essaya bien deux ou trois fois, vers 1840, de jouer « du Schumann » dans ses concerts, mais, déconcerté par le froid accueil du public, il se tint pour battu, et s'abstint de recommencer cette épreuve. Lui-même s'est noblement accusé plus tard de cette faiblesse. « J'ai donné là, dit-il, un mauvais exemple.... Pour l'artiste vraiment digne de ce nom, le plus grand danger n'est pas de déplaire à ses auditeurs, mais de demeurer, en dépit de sa conscience, l'esclave de leurs fantaisies. Il faut qu'il ait le courage de demeurer, envers et contre tous, fidèle à ses appréciations, et de faire entendre les œuvres qu'en son âme et conscience il juge bonnes, sans crainte de froisser momentanément les préjugés de la multitude. » Il est juste d'ajouter que Liszt, dès 1837, avait proclamé, dans la *Gazette musicale* de Paris, que « de toutes les compositions récentes, la musique Chopin exceptée, celles du jeune compositeur allemand étaient celles dans lesquelles il avait remarqué le plus d'individualité, de nouveauté et de savoir. » « Vous pensez si j'ai été content d'un pareil article, écrivait, à un de ses

amis, le bon Schumann ; Jean Paul a bien raison de dire qu'il n'y a que deux choses que l'homme puisse absorber indifféremment : l'oxygène et la louange. »

Malgré son ardeur comme journaliste et sa modestie comme auteur, Schumann sentit bientôt qu'il était bien difficile de mener les deux choses de front, et que la tâche la plus ingrate était précisément la plus absorbante. Ainsi qu'il le dit lui-même, « le compositeur n'avait de bon que les loisirs du journaliste. » Heureux encore s'il n'avait eu à s'occuper que d'appréciations et de théories musicales! mais il eut, à diverses reprises, la charge de détails d'administration et de comptabilité, tout à fait répugnants pour lui. L'idée de cette publication était ingénieuse et opportune ; la preuve, c'est qu'elle subsiste encore sous la direction d'un des anciens collaborateurs de Schumann. Mais elle n'en eut pas moins à subir plusieurs crises financières, bien pénibles pour un caractère aussi impressionable que celui de notre héros. « J'ai bien des tribulations, écrivait-il, et comme simple mortel et comme simple musicien. Le genre de vie, auquel je suis condamné, m'interdit absolument les grandes compositions. » De 1833 à 1840, en effet, Schumann ne trouva le temps d'écrire que trois sonates et quelques études et caprices pour le piano. Nous recommandons sa *Toccata* (œuvre 7), et la fantaisie dédiée à Liszt, en réponse à ses compliments (œuvre 17) aux artistes et aux amateurs qui s'estiment de première force ; ils y trouveront une leçon de modestie. L'un des ouvrages les plus curieux de Schumann est son premier *Carnaval* (œuvre 9). Il s'y efforce d'exprimer, aussi clairement qu'on peut le faire avec des sons, les principaux personnages et les épisodes obligés d'une nuit de bal masqué. L'oreille y perçoit tour à tour les évolutions de la botte d'Arlequin, de l'éventail de Colombine, puis celles d'un pas de deux, plein de verve et d'élégance, où l'on distingue sans peine, comme à travers un léger transparent, les voltes et les attitudes sentimentales ou joyeuses des deux partenaires. Viennent ensuite de ravissantes idylles, *Reconnaissance*, *Promenade*, *Aveu*, puis une reprise de fougueux élans, parmi lesquels intervient, tout à coup, un nouvel intermède sentimental, intitulé *Chopin*, où Schumann contrefait, à s'y méprendre, le style de son ami. Les *Etudes symphoniques* (œuvre 13) sont d'une forme grandiose et sévère, qui contraste vivement avec cette fantaisie. Les *Scènes d'enfants*, d'une exécution plus abordable que le reste, bien qu'encore assez peu enfantine, obtinrent un succès qui engagea Schumann à composer beaucoup de pièces du même genre. Le retentissement de ses *Kinderscenen* lui valut des admonestations sévères de la part de quelques critiques, ses compatriotes. L'un d'eux, choqué de certaines hardiesses harmoniques,

prétendait que l'auteur avait voulu imiter des vagissements de nouveau-né, ou les premiers tâtonnements de l'enfant qui attrape sur le clavier plusieurs notes fausses en cherchant la véritable.

Mais ces aménités, préférables après tout au silence, n'étaient pas le plus grand chagrin de Schumann. Ici nous abordons un ordre de faits et de sentiments intimes, à propos desquels nous croyons devoir nous montrer plus réservé que le biographe allemand. Schumann eut de très bonne heure des admiratrices, et même de très passionnées, qui abordaient vaillamment ses œuvres les plus difficiles. « J'ai besoin de telles amazones, » disait-il. L'une d'elles, au moins, étendit complaisamment à l'auteur l'enthousiasme qu'elle portait à ses œuvres, et il en résulta une de ces « liaisons musicales » qui, en Allemagne surtout, durent quelquefois fort longtemps et conduisent fort loin. Celle-là faillit mener les amants jusqu'au mariage. Mais cet attachement, où l'imagination avait plus de part que le cœur, disparut devant le seul amour ardent et véritable que Schumann ait éprouvé dans sa vie. Quand la grande artiste qui fut depuis sa femme, et pour laquelle il avait cru d'abord n'éprouver qu'une affection purement fraternelle et musicale, eut atteint sa dix-septième année, ce sentiment impérieux devint, pour ainsi dire, l'âme entière de Schumann; il s'épanouit à chaque page de sa correspondance; il éclate dans toutes ses œuvres. Plusieurs de ses compositions expriment les tourments d'un amour longtemps contrarié. Il écrivait à Dorn, en 1839 : « Des souffrances et des luttes que Clara me coûte, une bonne partie a passé dans ce que je compose, et vous ne vous y méprendrez pas. » Ceci a trait surtout aux trois grandes sonates, qui sont de cette époque, surtout à celle intitulée : *Clara*, œuvre âpre et tourmentée, mais d'une grande puissance. L'on retrouve l'idée fixe, incessamment reproduite par l'implacable retour d'une phrase ou plutôt d'un élan caractéristique, que toutes les notes du clavier reçoivent tour à tour, poursuivant sa course haletante à travers des torrents de farouche harmonie. Un sentiment marqué d'apaisement se fait jour, au contraire, dans l'œuvre 22, qui correspond à une époque où Schumann avait recouvré une sorte de tranquillité relative, son bonheur n'étant plus incertain, mais seulement différé.

La raison de l'artiste avait failli sombrer plus d'une fois avant l'heure, dans cette lutte qui dura quatre ans. Le principal obstacle résidait dans l'opposition inflexible du père de Clara. M. Wieck avait donné au jeune compositeur des gages irrécusables d'intérêt, mais il ne voulait pas aller jusqu'à lui sacrifier l'avenir de son enfant. Il croyait à la gloire future de son élève, mais non à sa fortune immédiate. Il savait que la *Nouvelle Gazette musicale* avait largement entamé le modeste patrimoine dont Schumann avait hérité de

sa mère, morte en 1836. Une autre appréhension plus grave encore, et que l'événement n'a que trop justifiée, fortifiait l'opposition de M. Wieck, et nul ne saurait équitablement blâmer ce père de famille d'avoir résisté jusqu'au bout, et laissé à sa fille, devenue majeure, toute la responsabilité de cette union téméraire. Mais aussi, qui oserait blâmer, ou plutôt qui oserait ne pas admirer la noble artiste qui a vaillamment embrassé, en toute connaissance de cause, cette destinée si pleine d'incertitudes et de périls ! Examinée de tout près, la situation offrait une alternative déchirante pour une femme de cœur. La correspondance de Schumann prouve qu'à l'époque où ce projet d'union semblait plus que compromis, il était arrivé à un paroxysme d'exaltation des plus alarmants. Chacune des pérégrinations artistiques de Clara dans les différentes capitales de l'Allemagne, à Paris, à Londres, devenait pour lui un motif de tortures incessantes. Lui rendait-on partout la justice qu'elle méritait, ou plutôt n'était-elle pas l'objet d'admirations indiscrètes ? Demeurait-elle inaccessible aux sentiments qu'elle inspirait ? Restait-elle, malgré son père, fidèle à l'artiste pauvre, contesté, et rongeant son frein dans l'ombre, sans pouvoir même assister, heureux et jaloux tout ensemble, aux ovations lointaines de celle dont « le nom seul faisait sourire toutes les bouches, étinceler tous les regards ? » Pareille situation était faite pour bouleverser une tête moins ardente et plus solide ; on ne peut s'empêcher de penser qu'il a fallu tout l'amour généreux de Clara pour arracher Schumann aux griffes de la folie, qui ne l'ont repris que quinze ans plus tard. C'est pendant ces quinze années sauvées de l'abîme, sous l'égide de ce génie tutélaire, que Schumann a produit la plupart des œuvres qui assurent à son nom l'immortalité. A ce nom, pour lequel commence enfin la gloire, la postérité associera le souvenir de celle dont le courageux dévouement raviva cette flamme prête à s'éteindre.

Ce ne fut qu'après qu'elle eut déclaré son intention irrévocable de contracter cette union à sa majorité, que Robert put reprendre possession de lui-même. « A présent, me voilà tranquille, heureux, libre de travailler, » écrivait-il à un ami, confident de ses tortures passées. Il s'efforçait en même temps de faire disparaître, en améliorant sa position immédiate, l'une des plus puissantes objections que soulèvât ce mariage. Il fit, dans ce but, deux excursions : l'une à Berlin, l'autre à Vienne. Il séjourna plusieurs mois dans cette dernière ville, et eut même un instant le projet de s'y fixer et d'y transporter sa gazette. Les observations du voyageur se ressentent de sa plus grande liberté d'esprit ; on y trouve même des éclairs de gaieté. A Berlin, « il s'est fort amusé de la façon dont les édifices étaient bâtis, les individus aussi. » Il fut vivement frappé des aptitudes gas-

tronomiques des Viennois. « A Berlin, dit Schumann, on ne fait que lire; à Vienne, on ne fait que manger. Je suis allé à l'Opéra. Les claqueurs y dominent l'orchestre, et ce n'est pas toujours un mal pour ce qu'on entendrait. » Clara Wieck, déjà célèbre dans cette capitale, avait donné à son futur époux des lettres de recommandation pour plusieurs familles distinguées. Dès son arrivée, il fut frappé de deux coïncidences singulières : d'abord, il eut pour introducteur obligeant le propre fils de Mozart; puis, dans la pieuse visite qu'il s'empressa de faire à la tombe de Beethoven, il trouva sur cette tombe une plume, dont il fit naturellement une relique. Son projet d'établissement à Vienne ayant rencontré des difficultés insurmontables, il songea un moment à aller s'établir à Londres ou à Paris. Toutefois, le séjour de six mois qu'il fit dans la capitale de l'Autriche ne fut pas stérile. Il donna une nouvelle preuve de son zèle infatigable et désintéressé pour les intérêts de l'art, en exhumant et publiant plusieurs manuscrits encore inédits de Schubert. Il parvint aussi à faire graver plusieurs de ses propres compositions, notamment l'*Humoresque* (œuvre 20), suite de caprices d'un caractère très varié, comme l'indique le titre, et la grande fantaisie connue sous le nom de *Carnaval de Vienne* (œuvre 26); c'est un morceau de premier ordre, dans lequel on trouve une verve réellement étourdissante, alliée à la plus sévère observation des formes classiques.

IV

La certitude et l'approche du bonheur déterminèrent chez Schumann une expansion vraiment prodigieuse de la faculté productive, dans un genre qu'il avait à peine abordé jusque-là, la musique vocale. Rien que dans le cours de 1840, l'année de son mariage, justement nommée par lui-même « l'année des Lieder » (*Liederjahr*), il écrivit cent trente-huit morceaux de chant, à une ou plusieurs voix. Ces chants (œuvres 24 à 37) ont paru, divisés, comme ceux de Schubert, en divers recueils. Le premier de ces cahiers est dédié à la plus grande musicienne de toutes les cantatrices de ce temps-ci, celle qui a été justement la favorite de tous les grands maîtres contemporains, Pauline Garcia, depuis Mme Viardot. D'autres, des chants d'amour pour la plupart, furent offerts naturellement à celle qui les inspirait, qui avait été tout ensemble « sa joie et sa douleur. »

Ce fut au mois d'août que s'accomplit l'union, si longtemps contrariée, de Clara Wieck et de Robert Schumann, « docteur en phi-

losophie de l'Université d'Iéna. » Depuis plusieurs années, Clara était pianiste de la chambre du roi de Saxe ; Schumann s'était mis en campagne pour obtenir de son côté un titre honorifique qui pût figurer avantageusement au contrat. Dans ce but, il fit valoir, avec une activité et une dextérité singulières, ce que ses travaux de composition et d'esthétique musicale pouvaient avoir de philosophique, et mit en jeu les protections les plus puissantes. Suivant l'usage établi pour les aspirants à ce diplôme, il produisit, à l'appui de sa candidature, un résumé de sa vie et de ses premiers travaux. Ce résumé biographique, que nous avons sous les yeux, est remarquable par la concision et la simplicité élégante du style et par un sentiment exquis des convenances. Schumann s'y étend naturellement davantage sur ses travaux de critique, comme ayant un rapport moins indirect avec le titre qu'il sollicite. Il s'exprime en homme qui, tout en gardant le sentiment intime de sa valeur présente et future, sent qu'il doit paraître modeste et s'y résigne sans effort. Cette démarche eut un plein succès, et, plusieurs mois avant son mariage, Schumann était déjà en possession du diplôme souhaité.

A partir de cette union, l'existence de Schumann est tout entière dans ses œuvres. Les circonstances extérieures de sa vie, de 1840 à 1854, peuvent se résumer en quelques lignes. En 1844, il abandonne complétement la rédaction de la *Gazette*, et quitte Leipzig pour Dresde. Six ans après (1850), on lui offre la direction de la société des concerts de Düsseldorf, en remplacement et sur la désignation de son ami, Ferdinand Hiller, appelé à remplir les mêmes fonctions à Cologne. Schumann hésite d'abord, parce que, dans ce moment même, il avait quelque espoir d'être nommé *second* maître de chapelle à Dresde. Le premier était alors Reissiger, et il paraît qu'après mûre réflexion, Schumann fut jugé indigne d'être si fort rapproché de l'auteur de la *Valse du duc de Reichstadt*. Il dut donc accepter la position de Düsseldorf, et c'est dans cette ville qu'il vécut jusqu'à la catastrophe qui mit fin à sa carrière d'artiste. Pendant cette période de quatorze années, Schumann n'eut jamais la possibilité matérielle de visiter Londres ou Paris. Il fit seulement, avec sa femme, un voyage en Russie (1844), plusieurs excursions en Allemagne, dans lesquelles il eut plus d'une fois le chagrin de voir sa musique, même exécutée par Clara, ne produire encore qu'une impression douteuse. Enfin, dans sa dernière année de raison (1853), il fut, en Hollande, l'objet d'une véritable ovation. « Depuis le commencement jusqu'à la fin de cette tournée, écrivait-il à un ami, nous avons marché sous l'escorte d'un bon génie. Dans toutes les villes, nous étions accueillis non-seulement avec sympathie, mais avec honneur, et j'ai été surpris de voir que ma musique était plus goûtée là

que dans mon pays. » Ce triomphe, qui fut l'une de ses dernières joies en ce monde, rappelle celui du Tasse, et établit un rapport de plus entre leurs deux destinées.

Cette existence si uniforme, si paisible en apparence, semblait présenter toutes les conditions du bonheur. L'union désirée s'était accomplie ; Schumann avait près de lui une compagne dont l'affection et le dévouement réalisaient les plus doux rêves de sa jeunesse. Des huit enfants, fruits de cette union, un seul succomba aux crises meurtrières du premier âge, et l'on sait que la mort se contente rarement d'un si faible tribu dans les familles nombreuses. Quel poison lent, quelle influence fatale développa des germes funestes dans cet intérieur si calme, si rayonnant de mutuelle affection ? L'explication de cette énigme lugubre existe tout entière dans l'œuvre de Schumann, mais à l'état de parcelles, avec des interpolations, des intervertissements qui ne permettent guère de la déchiffrer. D'ailleurs, comme l'a dit Schumann lui-même, « le génie ne peut être sans doute pleinement compris que par le génie. » Il existe toutefois, entre ce grand artiste et un type justement célèbre dans notre littérature moderne, une similitude qui peut jeter un grand jour sur le mystère de sa destinée. Schumann fut un Balthazar Claës musical. Comme Claës, il usa sa vie dans la recherche opiniâtre de l'idéal.

On a vu que les travaux si absorbants du journalisme avaient été pour lui non un moyen de parvenir, mais une œuvre de conscience. Aussi, il tint bon longtemps contre les sollicitations d'amis clairvoyants, qui le conjuraient de s'adonner uniquement à la composition. Il fallut, pour l'y décider, l'influence de Clara, et encore ce ne fut que quatre ans après son mariage qu'il se retira tout à fait du journal, quand le succès de sa première symphonie, et surtout de son admirable cantate, *le Paradis et la Péri*, lui eut donné la conscience pleine et entière de son génie. « Bientôt, écrivait-il à Dorn, vous n'entendrez plus de moi que des symphonies. Je briserai mon piano, il devient trop étroit pour mes pensées. » Et, plus tard : « Je reconnais que le devoir le plus sacré pour un homme est de se livrer tout entier au genre de travail pour lequel il se sent les dispositions les plus heureuses. » Malheureusement, Schumann s'était trop longtemps tenu dans une sphère bornée de conception. Aussi, malgré les efforts incroyables qu'il a faits dans les dernières années de sa vie pour se rendre compte des ressources de chaque instrument, et acquérir la science des effets d'orchestre, on s'aperçoit souvent que sa musique instrumentale a été esquissée au piano. Il résulte forcément de ce procédé de composition une sorte « d'impropriété » dans certains passages, notamment dans la disposition des instruments à vent, qui rend généralement pénible l'exécution des œuvres sym-

phoniques de Schumann. Longtemps comprimé dans son essor, il n'atteint que par échappées à l'intuition symphonique de Mozart et de Beethoven, qui semblent avoir transcrit sans effort l'harmonieuse dictée d'un orgue immense, où chaque instrument intervient dans ses conditions les plus avantageuses d'effet et de sonorité. Ce manque de clarté objective se complique encore, chez Schumann, de deux défauts, qui sont plutôt l'excès de deux qualités : l'un est son horreur profonde pour les formules banales et prévues, qui l'entraîne à multiplier les péripéties les plus inattendues et parfois les plus bizarres, les modulations, les croisements de rhythmes les plus compliqués. Toutes ces difficultés d'intonation et d'ensemble se trouvent naturellement centuplées pour l'orchestre, qui n'a pas, lui, ses notes toutes faites comme le piano, et ne saurait arriver que bien difficilement à l'unité souple et homogène d'un seul exécutant. L'autre défaut, qui s'étend aux compositions vocales de Schumann, consiste dans l'exagération pratique de la réaction contre l'asservissement du compositeur à l'exécutant, réaction dont il avait été, comme critique, le plus ardent promoteur. Seulement, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, l'opprimé tend à devenir l'oppresseur. Fidèle à ses théories, Schumann, loin de chercher à faire briller ses exécutants, leur impose, sans scrupule, les difficultés les plus ingrates, les intonations les plus compliquées. Il a montré, à cet égard, moins de prudence, moins d'humanité que plusieurs des grands maîtres auxquels, sous d'autres rapports, il n'est nullement inférieur. Mozart, par exemple, n'avait pas cru déroger à la dignité de l'art en le laissant plus accessible. N'oublions pas, toutefois, que la musique de *Don Giovanni*, qui semble aujourd'hui si lucide, a été traitée aussi, dans son temps, de barbare et d'inexécutable. Peut-être les reproches semblables qu'on adresse aujourd'hui à Schumann sont-ils aussi d'une nature transitoire. A coup sûr, la symphonie la plus élémentaire d'Haydn aurait été plus inabordable pour les « petits violons » de Louis XIV, qui jouaient l'hiver avec des gants, que ne peuvent l'être celles de Schumann pour des musiciens capables d'exécuter les grandes œuvres de Beethoven.

Avec tous ses défauts, Schumann n'en est pas moins une des individualités les plus puissantes, les plus originales qui aient jamais paru dans le domaine de l'art. « Il boit dans son verre, » suivant l'ingénieuse expression d'Alfred de Musset, et, de plus, son verre est grand. Plusieurs morceaux de ses quatre symphonies, notamment le scherzo et le finale de la première, la seconde presque en entier, l'andante en forme de romance et le scherzo de la dernière, ne redoutent aucune comparaison. Ses grandes ouvertures, surtout celles de *Manfred*, de *Faust*, de *Geneviève de Brabant*, de *la Fiancée de*

Messine, malgré leur teinte trop uniformément sombre, qui tient au choix des sujets, sont également des œuvres magistrales, et dont la réputation doit encore grandir. On peut en dire autant de ses œuvres pour piano, avec accompagnement d'orchestre ou d'instruments à corde, comme son concerto (œuvre 54), composition digne de Mozart, le plus grand maître en ce genre, comme encore ses trios et son quintette, le plus chantant et le plus accessible de ses ouvrages instrumentaux. Eclairé par l'expérience, Schumann s'exerçait sans relâche, dans les dernières années, au maniement de l'orchestre. A l'exemple de Mozart, il a composé des morceaux spéciaux pour divers instruments importants, notamment des concertos pour le violon et le violoncelle, un autre pour quatre cors, qu'il considérait comme l'un de ses meilleurs ouvrages, et des *lieder* à une ou plusieurs voix, avec accompagnement obligé d'instruments à cordes ou à vent. Schumann écrit, de 1850 à 1854, deux cent cinquante *lieder* ou chœurs pour les différents registres de voix. Ces compositions offrent souvent une analogie marquée avec celles de Schubert, par l'originalité de la méthode et l'exquise recherche des accompagnements. Toutefois, Schumann y a mis son cachet d'individualité; ses chants ont, en général, une allure plus mâle et plus accentuée. On y trouve aussi, dans différents passages, un instinct plus marqué des effets vocaux, précieuse faculté dont il n'usait qu'avec une discrétion regrettable, tant il redoutait de faire briller le chanteur aux dépens de la pensée! Ses *lieder* se recommandent aussi par la variété des sujets. Il a mis à contribution, pour ses textes, la plupart des poètes modernes de l'Allemagne, notamment Gœthe, H. Heine, Uhland, Rückert, Lenau, Chamisso, etc. Aussi, l'on trouve de tout dans ses *lieder*, depuis des odes orientales jusqu'à des chansons lapones, depuis les effusions aux étoiles jusqu'aux refrains les plus vulgaires. Il affectionnait singulièrement les chants populaires (*volkstone*). Dans le curieux recueil de conseils musicaux joint à son album pour les enfants, il les engage à rechercher et à étudier ces chants, qui sont comme la quintessence des impressions nationales, et prêtent à d'heureux développements. Schumann attachait une grande importance à ses *lieder*, surtout aux premiers. « Voyez-les, écrivait-il à Keferstein d'Iéna, ils disent beaucoup de choses sur mon avenir. Quelques-uns sont ce que j'ai fait et ce que je ferai jamais de mieux. » Parmi ceux auxquels peut surtout s'appliquer cet éloge, nous citerons le n° 1 du cahier intitulé *Myrtes*, dédié à sa fiancée (œuvre 2), et le n° 5 de la série d'odes, intitulé *Frauenlibe und Leben* (œuvre 42), deux suaves inspirations d'amour heureux qu'on dirait dérobées au Cantique des Cantiques; puis la délicieuse *Nuit de printemps* (œuvre 39), et le *Clair de lune* (*Mondnacht*, id.), l'un des effets les plus grandioses

d'harmonie imitative auquel soit jamais arrivé un compositeur par la combinaison de la voix et du piano. A ces mélodies, filles souriantes du bonheur, il faut ajouter le n° 7 des *Amours d'un Poète*, de Heine, œuvre d'un caractère absolument opposé. Elle appartient sans doute à l'époque où l'union des amants était encore douteuse, et Schumann embrassait avec une ardeur fiévreuse cette allusion trop saisissante au désespoir de deux cœurs épris :

Je n'ai pas de rancune, non, même quand se brise mon cœur, — Bien-aimée à jamais perdue. — Vainement au dehors tu étincelles de diamants, — Pas un ne rayonne dans la nuit de ton cœur, depuis longtemps je le sais..... — En rêve, j'ai vu le serpent qui le ronge dans les ténèbres ; — J'ai vu, chérie, combien toi aussi tu es malheureuse, et j'ai pardonné.

Le musicien est pleinement à la hauteur de cette navrante poésie, et jamais peut-être aucune lyre n'avait frissonné sous une étreinte plus passionnée et plus mortellement triste [1].

Parmi les œuvres pour piano seul, à deux et quatre mains (y compris un charmant duo à deux pianos), qui ont paru dans cette dernière période, nous ne pouvons passer sous silence l'une des œuvres de Schumann qui ont obtenu le plus de succès de son vivant, son *Album pour la jeunesse*, précédé d'une suite de préceptes et d'aphorismes propres à guider les enfants dans l'étude de la musique (œuvre 63). Schumann s'est exercé souvent à exprimer les sensations et les jeux de l'enfance ; il a fait en ce genre de véritables tours de force (*Kinderscenen*, *Kinderball*, etc.) Mais en 1848, se voyant père de famille, il voulut écrire de la musique non pas *sur*, mais *pour* les enfants, par conséquent graduée et facile. Ce n'était pas un médiocre effort pour lui que de s'assujettir à cette extrême simplicité. Aussi le naturel reprend souvent le dessus ; il suppose des dispositions exceptionnelles à ses jeunes virtuoses, et leur fait faire de terribles enjambées. On peut en dire autant de ses aphorismes musicaux, souvent trop profonds pour le jeune âge. Au reste, faciles ou non, la plupart des pièces qui composent cet album sont charmantes, et les préceptes très dignes d'être consultés ou médités par les enfants, « grands ou petits. »

Nous passerons rapidement sur les œuvres peu nombreuses de musique d'église et sur *Geneviève de Brabant*, l'unique et malheureux essai dramatique de Schumann. La plus grande partie de cet

[1] Les *lieder* que nous indiquons ici font partie d'un recueil de cinquante des plus belles mélodies de Schumann, publié récemment par un jeune éditeur parisien, admirateur de ce grand maître jusqu'à la témérité. Schumann eut à coup sûr classé M. Flaxland non parmi les Philistins, mais parmi les Lévites.

opéra, de même que l'*Album pour la jeunesse*, fut composée en 1848. Schumann affectionnait singulièrement sa *Geneviève* : « J'ai voulu cette fois, écrivait-il, mettre en scène un épisode de vie réelle. » On croit reconnaître ici le faible ordinaire des parents pour leurs enfants rachitiques et voués à une mort précoce. Cet opéra fut représenté trois fois seulement à Leipzig en 1850, et n'a plus été joué depuis. On y trouve pourtant une ouverture et plusieurs morceaux d'ensemble d'une grande beauté, surtout le final du deuxième acte, mais l'ensemble ne se soutient pas. La véritable sphère de Schumann était l'idéal, non la réalité. Il le comprit sans doute, puisqu'il s'abstint de renouveler la lutte sur ce terrain, bien qu'on trouve sur son livre-journal l'indication de nombreux sujets d'opéras auxquels nul n'avait songé avant lui, notamment Abeilard, Tiel l'Espiègle, le dernier Stuart, Atala, la Guerre des paysans, Sacontala, etc.

Nous avons hâte d'arriver aux œuvres qu'on doit considérer comme son titre le plus sérieux à l'admiration de la postérité, ses grandes cantates ou ballades avec orchestre et chœurs. Les plus importants sont *le Paradis et la Péri* (1845), *Manfred* (1847) et *Faust* (inachevé). Le sujet de *la Péri*, emprunté au poëme anglais de *Lalla-Rookh*, est gracieux et touchant, et ne manque pas de grandeur. Sur cette donnée, Schumann a écrit une musique où l'on peut reprendre çà et là tantôt quelques affectations d'archaïsme, tantôt quelques réminiscences fugitives de Weber ou de Mendelssohn, mais qui n'en est pas moins dans son ensemble une œuvre hors ligne, où débordent à flots harmonieux la science et l'inspiration. Il est inconcevable et presque honteux qu'un pareil ouvrage n'ait pas été exécuté encore à Paris. Si l'on voulait signaler tout ce qu'il offre de remarquable, il faudrait presque tout citer. Nous nous bornerons à indiquer le finale de la première partie (n° 9) :

Heilig ist das Blut
Für die Freiheit versprutzt.

Il est sacré, le sang versé pour la patrie.

Cet élan d'un lyrisme exalté vise et atteint au sublime. Des répliques, où l'enthousiasme et l'allégresse prennent des proportions formidables, s'échangent, se multiplient entre les voix du ciel et de la terre qui, finalement, se confondent dans un ensemble d'une vigueur, d'une richesse incroyables. Jamais peut-être le génie n'a fait un usage plus puissant, plus heureux de toutes les ressources de la science que dans ces pages, les plus belles que Schumann ait produites, et qui marqueront dans les fastes de l'art.

Manfred, œuvre d'une dimension beaucoup plus restreinte que la *Péri*, n'est pas moins intéressante, bien qu'écrite dans un style tout différent. Elle se compose d'une ouverture, remarquable synthèse de l'œuvre de Byron, de quelques strophes de chœurs, d'un intermède et de deux ou trois morceaux symphoniques, adaptés aux diverses évocations et conjurations de Manfred. Il y a, dans tout cet ensemble, non-seulement une grande profondeur, mais une qualité plus rare chez Schumann, l'unité. On sent qu'il s'était complétement absorbé dans ce sujet, et comme identifié avec son sinistre héros. L'ouverture exprime bien l'effort implacable d'une individualité puissante qui s'acharne à scruter les mystères défendus, ne recueille qu'un surcroît accablant d'amertume pour prix de sa téméraire curiosité, persiste pourtant et succombe à la peine. Tel fut le sort de Manfred, tel sera aussi le sort de Schumann! L'intermède qui peint la descente de Manfred à travers les glaciers exprime admirablement l'austère sérénité des hautes montagnes. L'évocation de la fée des Alpes, qui suit immédiatement, contraste heureusement, par sa légèreté transparente et vaporeuse, avec le chant des géants, d'un rhythme énergique jusqu'à la férocité, et qui, s'il était plus développé, plus gradué, pourrait soutenir la comparaison avec le fameux chœur diabolique d'Orphée.

Faust aurait été le chef-d'œuvre de Schumann s'il avait eu le temps de l'achever. C'était son œuvre favorite; il s'en était occupé dès l'âge de treize ans, et y revenait dans les moments où il se sentait le mieux inspiré. Les fragments qu'il a laissés forment déjà une partition considérable. Nous aurons peut-être occasion de revenir quelque jour sur cette production, en étudiant les diverses transcriptions musicales de l'œuvre de Gœthe. Nous nous bornerons à dire ici que Schumann, inférieur à plusieurs de ses rivaux, au point de vue scénique, les surpasse tous pour la compréhension intime de l'œuvre; aucun, surtout, n'a accablé l'infortunée Marguerite sous un *Dies iræ* plus foudroyant, n'a prêté des accents plus déchirants au repentir de la blonde pécheresse. Enfin, il s'est élevé à une grande hauteur dans l'interprétation essayée par lui seul de la seconde partie, œuvre toute d'idéal et de fantaisie, plus particulièrement sympathique à la nature de Schumann. Plusieurs des morceaux les plus remarquables de cette seconde partie ont été écrits au fort des agitations politiques de 1848, qui, par un phénomène singulier, semblaient avoir redoublé l'expansion productrice de Schumann. « J'ai bien à remercier Dieu, écrivait-il à Hiller, de ce qu'il me laisse, en des temps pareils, le courage et la faculté de travailler! » Et ailleurs : « Poursuivons notre œuvre, tant qu'il reviendra au moins du jour! »

A côté de ses trois principales productions dans ce genre, il faut encore nommer plusieurs ouvrages analogues, également très dignes d'attention, quoique conçus dans des dimensions plus restreintes. Tel est le *Pèlerinage de Rose* (*Rose Pilgerfahrt*), l'un de ceux où l'austère Schumann a le plus sacrifié aux grâces; telles sont aussi les cantates plus mélancoliques de *Mignon*, du *Fils du Roi*, et la plus navrante de toutes, la *Malédiction du Chanteur* (*Sœngers-Fluch*). Cette œuvre bizarre et tourmentée, où l'on pressent déjà la folie, contient pourtant un lied provençal, véritable chant du cygne, petit chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité, qui étincelle sur ce fond ténébreux comme un diamant sur du velours noir.

VI

Dès 1844, l'état mental de Schumann avait offert, derechef, quelques symptômes inquiétants. Cédant à des influences amies, il avait presque discontinué, pendant plusieurs années, l'abus des surexcitations matérielles dont nous avons parlé. Malheureusement, il y recourut de nouveau, vers cette époque, à l'occasion de travaux importants, pour lesquels il jugeait particulièrement nécessaire de s'exalter l'imagination. Il en résulta des perturbations singulières dans l'organisme, des phénomènes de froid persistant, de prostration et de tremblement nerveux. Il éprouva de nouvelles sensations de vertige dans les appartements d'une certaine altitude; il s'y joignit une horreur insurmontable pour tous les objets métalliques, pour les clefs, par exemple.

Bientôt guéri par l'hydrothérapie, Schumann se remit au travail avec une ardeur plus grande, si bien que, pendant son séjour à Dresde, les mêmes symptômes morbides se renouvelèrent plus d'une fois. Quand Hiller lui offrit sa place à Dusseldorf, il accueillit cette proposition avec une répugnance instinctive des plus étranges, comme s'il eût pressenti que ce nouveau séjour lui serait funeste. Pendant plus de deux mois, il louvoya, demandant des renseignements, alléguant des difficultés de toute nature. Dans une lettre du 3 décembre, adressée à Hiller, lettre qui semble dictée par une hallucination prophétique, il lui avouait qu'en cherchant dans un annuaire des indications sur Dusseldorf, il y avait trouvé celle d'une *maison de fous*, qui lui avait produit une secousse des plus pénibles; qu'antérieurement, l'aspect d'un semblable établissement, dans les environs de Dresde, lui avait causé une impression *fatale*, dont il

craignait le retour. « J'ai bien besoin, ajoutait-il, d'éviter de semblables rencontres. Tu le sais, nous autres musiciens, nous vivons beaucoup sur des cimes ensoleillées (*sœnnigen*), et nous n'en sommes que plus cruellement émus par le contact des misères de la vie réelle.... »

Les pressentiments sinistres de Schumann devaient bientôt se réaliser. Les accidents nerveux, compliqués de défaillances, d'anémie, etc., reparurent dès 1851, et s'accrurent avec une effrayante intensité pendant les deux années suivantes. « A cette époque, les pratiques de l'hydrothérapie, employées avec succès jusque-là, commencèrent à demeurer sans effet. Les prostrations devenaient de plus en plus longues et fréquentes, la diction confuse et embarrassée. Schumann ne pouvait plus remplir les fonctions de chef d'orchestre qu'avec une peine infinie, même en dirigeant l'exécution de ses propres ouvrages. Il lui semblait toujours que les exécutants prenaient les mouvements trop vite. On voit cependant par ses lettres, et mieux encore dans ses derniers ouvrages, que, par intervalles, il retrouvait toute sa lucidité d'esprit, toute sa vigueur de conception. L'ouverture de *Faust*, l'une de ses créations les plus puissantes, fut écrite et instrumentée, en quatre jours, au mois d'août 1853. Les symptômes morbides ne firent que s'aggraver dans le courant de cette année. Aux défaillances et aux crises nerveuses commencèrent à se joindre d'étranges hallucinations du sens de l'ouïe. Parfois on voyait le malheureux artiste interrompre une conversation, jeter le livre ou le journal qu'il tenait à la main, tourmenté qu'il était par quelque note stridente qui lui semblait produite et soutenue indéfiniment, près de son oreille, par un orgue invisible. Sa vie n'était plus qu'une série non interrompue de périodes d'exaltation et d'abattement, dans laquelle l'atonie tendait insensiblement à prédominer.

Le voyage de Hollande (novembre 1853) fut le dernier moment de relâche, le dernier point lumineux dans cette triste existence. Schumann dut résilier ses fonctions de directeur des concerts et se confiner dans la retraite absolue. Comme la force lui manquait absolument pour composer, il s'occupa de rassembler en quatre volumes tous ses anciens articles de critique et d'esthétique musicale. Il travailla aussi à un ouvrage auquel il songeait depuis longtemps. C'était une sorte de répertoire de tout ce qu'on trouve, concernant la musique, dans les ouvrages les plus importants de toutes les époques et de tous les pays. Déjà il avait terminé ce travail sur Shakspeare et sur Jean-Paul; il en était à la Bible, lors de sa dernière crise. Malgré les soins infatigables de sa compagne, son état empirait tous les jours. Les accès nerveux se compliquaient d'hallucinations

d'un caractère de plus en plus sinistre. Ce n'étaient plus seulement des sons isolés, mais de farouches accords, des voix plaintives ou courroucées qui retentissaient dans son cerveau. Pendant les quinze dernières nuits qui précédèrent la catastrophe, il lui avait été impossible de fermer l'œil. Une fois il sauta à bas de son lit, s'écriant que Mendelssohn et Schubert lui envoyaient de l'autre monde un motif qu'il transcrivit en effet précipitamment et sous la dictée de spectres visibles pour lui seul. Puis sa raison ébranlée reprenait un instant le dessus; il s'indignait, se désolait, suppliait qu'on le laissât seul quand il pressentait une crise nouvelle. Au sortir d'une des plus violentes, il dit, pour la première fois, que jamais il ne guérirait chez lui, qu'il voulait aller dans une maison de santé, et de suite, il demanda une voiture, se mit à ranger ses papiers, ses compositions, à tout préparer pour le départ avec une activité fébrile. A chaque nouvelle imagination qui venait assaillir ce cerveau malade, sa femme opposait le raisonnement, les plus tendres supplications; la vision, conjurée pour un instant, disparaissait, mais elle revenait bientôt sous des formes de plus en plus terribles.

Enfin, le 25 février 1854, au milieu d'une conversation tranquille avec deux amis en visite, Schumann se leva sans rien dire, et sortit de sa chambre avec une telle apparence de tranquillité, qu'on fut quelque temps sans s'inquiéter de son absence. L'infortuné était descendu nu-tête dans la rue, et s'en était allé ainsi jusque sur le pont du Rhin, d'où il se précipita. Des bateliers l'en retirèrent respirant encore, mais sa raison était pour jamais perdue. Dans l'intérêt du malade, comme dans celui de sa femme, qui se trouvait alors dans un état de grossesse avancée, les médecins prescrivirent une séparation immédiate et absolue. Schumann fut transporté dans une maison de santé, près de Bonn, où il est resté jusqu'à sa mort, arrivée deux ans après. Pendant cette dernière période, on vit se reproduire les mêmes alternatives d'affaissement, d'accès provoqués par le réveil des hallucinations acoustiques. D'après les observations du médecin, il paraît que cette torture intermittente n'avait pourtant pas oblitéré le sentiment de la personnalité. Vers le mois de juin 1855, on eut une lueur d'espoir. Les crises devenaient moins fortes et moins fréquentes; il demanda un piano, échangea quelques lettres avec sa femme. « Dans ce moment, sa situation semblait redevenue, à peu de chose près, la même qu'avant la catastrophe, » et le médecin crut pouvoir permettre les visites de quelques amis. Ces épreuves furent malheureuses; elles occasionnèrent une vive recrudescence d'exaltation, et l'on dut bien vite y renoncer. A partir de cette époque, l'état du malade ne fit qu'empirer. Parfois, cependant, il se remettait au piano. Wasiliewski, son biographe, qui assista, derrière une porte,

à l'un de ses derniers essais d'improvisation, en compare l'effet à celui que pourrait produire un orgue puissant, mais complétement détraqué et faisant encore vibrer quelques sons au hasard.

Vivre ainsi, ce n'était plus qu'achever péniblement de mourir. L'infortuné le sentait lui-même ; on eût dit que, par un suprême raffinement de cruauté, les puissances invisibles qui le torturaient lui laissaient la conscience de son état. Sa prostration mélancolique s'en augmenta dans les derniers temps, et l'insurmontable dégoût d'un tel reste de vie se traduisit enfin par un refus presque absolu de nourriture, qui le conduisit au dernier degré d'émaciation et de faiblesse. Bientôt ses heures, ses minutes furent comptées. Les médecins ayant renoncé à toute espérance, permirent enfin à Clara Schumann une entrevue qui ne pouvait plus être un danger, puisque tout finissait, mais qui devait être une consolation dernière pour elle, pour tous deux peut-être ! On dit, en effet, qu'un éclair de raison brilla dans les yeux du mourant quand il vit celle qu'il avait constamment aimée. Son regard d'adieu sembla dire « au revoir. » Suprême consolation dans un deuil infini ! « Plus les larmes sont amères, a dit Eugénie de Guérin, mieux elles garantissent l'immortalité ! »

Schumann mourut le 29 juillet 1856, dans sa quarante-septième année. Ses funérailles, qui eurent lieu le 31, à Bonn, attirèrent une affluence nombreuse et recueillie. La ville qui a vu naître Beethoven s'honora de recevoir la dépouille mortelle de l'un des plus grands compositeurs que l'Allemagne ait produits depuis l'auteur de *Fidelio*. Ferdinand Hiller, l'un des amis les plus intimes de Schumann, et des plus dignes de cette intimité par le talent et par le cœur, fit paraître dans la *Gazette de Cologne*, du 1er août suivant, un remarquable article nécrologique, que son étendue ne nous permet pas malheureusement de transcrire ici. Il y résumait, avec une émotion chaleureuse, les grandes et belles qualités de son ami, sa bienveillance affectueuse pour ses confrères, son extrême modestie, surtout ce dévouement à l'art qui l'avait rendu mortellement prodigue de lui-même.

L'auteur de cette étude s'estimerait heureux si elle pouvait fixer sur un si grand musicien l'attention du public français. Le succès des œuvres de Schumann nous paraît inévitable ; mais il peut être lent encore à se généraliser. Dans la situation actuelle, la moyenne de notre éducation musicale est encore inférieure aux difficultés matérielles qu'offrent la plupart de ses compositions. Mais nous pouvons affirmer par notre propre expérience que ceux qui auront le courage d'affronter ces difficultés seront amplement payés de leur peine. Nous avons entendu, et nous risquons encore d'entendre plus

d'une critique inconsidérée à propos de Schumann; mais nous savons que le propre des génies vraiment originaux est de demeurer longtemps incompris, et nous nous souvenons d'avoir entendu, non pas seulement des amateurs, mais des maîtres (Onslow, par exemple), contester sérieusement la valeur des dernières productions de Beethoven. Schumann est du nombre de ces talents qui, n'ayant fait aucune concession aux caprices éphémères de la mode, en sont récompensés par une estime plus grande de la postérité, et rajeunissent au lieu de vieillir. Pour finir par une métaphore empruntée à son poète favori, Jean-Paul Richter, à mesure que progresse l'humanité, les « collines verdoyantes du talent » s'abaissent, s'effacent et se succèdent tour à tour à l'horizon; mais derrière ce premier plan d'aspect variable, s'élèvent, majestueuses et visibles jusqu'à des distances incommensurables, « les Alpes nues du génie. »

Bon ERNOUF.

TRAVAUX

DES

ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SCIENCES PHYSIQUES, NATURELLES ET MÉDICALES

IX

Londres. — Société royale : ***Changements de forme que subit le fer forgé lorsqu'on le chauffe et le refroidit en le trempant partiellement dans l'eau***, par le lieutenant-colonel CLERK. — ***Les Figures de Chimenti***, par sir D. BREWSTER. — Paris. Académie des sciences : ***Mâchoires humaines trouvées dans la caverne de Bruniquel***, par MM. GANIGOU, L. MARTIN et E. TRUTAT. — ***Ossements humains trouvés dans les environs de Toul***, par M. HUSSON. — Débat sur la prédiction, faite par l'Observatoire, de la tempête des 2 et 3 décembre dernier, entre MM. LEVERRIER, MARIÉ-DAVY et le maréchal VAILLANT. — Débat sur les générations spontanées, entre MM. POUCHET, JOLY et MUSSET, et M. PASTEUR. — ***Expériences sur les animaux pseudo-ressuscitants***, par M. POUCHET. — ***De l'influence de l'oxygène sur le moût du vin***, par M. PASTEUR. — ***Chute de deux aérolithes en Belgique***, par M. SÆMANN. — Mélanges : ***Remède contre la morsure des chiens enragés***, par M. YOUATT. — ***Le Collodion dans les inflammations***, par M. DE ROBERT DE LATOUR. — ***L'Air comprimé, remède contre la surdité, l'asthme, etc.***, par le docteur FOLEY. — ***Nouvelle locomotive à quatre cylindres et à six essieux accouplés***, par MM. PETIET et BEUGNIOT.

La société royale de Londres a entendu dernièrement une relation assez intéressante pour les arts sur les déformations que subit le fer forgé par l'immersion partielle dans l'eau lorsqu'il est chauffé au rouge. Voici à quelle occasion s'était faite cette expérience. Il s'agissait de cercler une roue de manière à donner un biais à la circonférence ; un des ouvriers assura qu'on obtiendrait facilement ce résultat en chauffant le cercle au rouge, et en le trempant horizontalement dans l'eau jusqu'à la moitié de sa largeur. On prit ce parti, et en effet la portion du cercle qui était

restée hors de l'eau se trouva avoir un moindre diamètre que celle qui avait touché le liquide. Ce résultat ayant attiré l'attention du lieutenant-colonel Clerk, membre de la Société royale, celui-ci entreprit une série d'expériences dans le but de voir quel serait l'effet de plusieurs immersions successives exécutées d'une manière analogue. Dans une de ces expériences, un cercle en fer forgé, du diamètre de 4 pieds, d'une largeur de 3 pouces et d'une épaisseur de 3/8es de pouce, fut chauffé et refroidi cinq fois de la manière indiquée, et il en résulta un rétrécissement de 8 pouces à la partie restée hors de l'eau, et par contre un élargissement de près de 1 pouce à la partie inférieure. Des cylindres en fer forgé, traités vingt fois par le même procédé, subirent des déformations très remarquables, la contraction principale se trouvant à peu près à la hauteur de l'immersion. Dans plusieurs de ces expériences, les cylindres se fendirent. Un cylindre en cuivre jaune, vide comme les autres, et chauffé trente-quatre fois, s'élargit à la hauteur de l'immersion, contrairement à ce qui avait lieu pour le fer. Un autre en métal de cloche, chauffé vingt fois au rouge, s'élargit un peu à la base; l'étain, chauffé presque au point de se fondre, ne subit aucune déformation; le zinc se comporta comme le cuivre jaune. Des cylindres en fer forgé, soumis à un immersion latérale, se déformèrent d'une manière très compliquée. Il n'est pas impossible que l'on tire parti de cette propriété du fer pour lui donner des formes qu'il serait difficile d'obtenir par le marteau.

Le stéréoscope est-il une invention nouvelle, due au génie du professeur Wheatstone, ou bien ce dernier n'est-il qu'un plagiaire des savants du XVIIe siècle? Voilà la question qui s'agite depuis quelque temps en Angleterre. Le débat se fonde sur les faits suivants : Il existait à Florence, au commencement du XVIIe siècle, un peintre très estimé, moins connu, il est vrai, que les grands maîtres italiens, mais qui a laissé plusieurs très beaux tableaux dans les églises de la capitale de la Toscane. Il se nommait Jacopo Chimenti da Empoli, et mourut en 1640. Il y a deux ans environ, un voyageur anglais, le docteur Crum Brown, eut le bonheur de pouvoir examiner une collection de dessins originaux de cet artiste, et y trouva, à sa grande surprise, certains sujets répétés chacun deux fois à côté l'un de l'autre, de manière à rappeler les épreuves stéréoscopiques dont la combinaison produit l'effet du relief. Notre voyageur, frappé de cette analogie, plaça ces épreuves dans un stéréoscope, et obtint effectivement l'effet attendu. Chimenti aurait-il connu la stéréoscopie? Les dessins, reproduits par la photographie, furent envoyés à plusieurs savants, et entre autres au professeur Emerson de l'université de Troy, aux Etats-Unis. Celui-ci en publia une relation en hasardant l'opinion que ces dessins n'étaient qu'un pur accident, et que très probablement Chimenti les avait donnés à copier à un de ses élèves, ce qui expliquerait la répétition de chacun de ces dessins à côté de l'original. Le professeur Emerson dit en terminant : « Que le premier venu exécute une ébauche à la plume, et qu'il en fasse à côté une copie aussi exacte que possible sans prendre toutefois des mesures; puis, qu'il mette ces deux dessins dans un stéréoscope, et il aura l'effet produit par les dessins

de Chimenti. » Sir David Brewster n'est pas de cet avis : il considère ces dessins comme une preuve convainquante que la stéréoscopie était connue au XVIIe siècle. D'abord, se demande-t-il, le professeur Emerson a-t-il, lui, exécuté une double esquisse telle qu'il la dit, et l'a-t-il essayée avec succès dans le stéréoscope? ou bien a-t-il jamais fait une copie exacte des dessins de Chimenti? Mais sir D. Brewster ne s'est pas contenté d'émettre des doutes sur l'opinion de M. Emerson : il est allé à l'Ecole des beaux-arts d'Edimbourg, et s'y est adressé à un des professeurs, en le priant de faire exécuter par ses élèves quelques copies des dessins du maître italien. Des six copies ainsi obtenues, pas une n'a donné le relief dans le stéréoscope. Il est donc difficile d'admettre que les élèves de Chimenti aient copié les croquis de leur maître à côté des originaux; et le savant opticien défie le professeur américain d'obtenir un résultat satisfaisant sur cent copies de croquis faites par des personnes différentes, car de cette façon, selon lui, on n'aura jamais que des *à peu près*, mais pas des reliefs aussi exacts de tout point que ceux obtenus par les dessins de Chimenti. Maintenant, pourquoi un artiste de la valeur de Chimenti se serait-il amusé à faire une figure aussi peu intéressante que celle d'un homme assis, un compas dans une main et une ficelle dans l'autre; et pourquoi l'aurait-il répétée à côté sans y faire le moindre changement, s'il n'avait pas eu d'autre objet en vue que de faire un simple croquis? Enfin, notre auteur cite un fait important : c'est que le professeur Archer, directeur du muséum industriel d'Ecosse, a vu tout récemment, au musée de Liverpool, un instrument ayant l'apparence d'un stéréoscope, portant la date 1670, et supposé d'origine italienne. Ce fait, joint à la circonstance que les dessins de Chimenti furent exécutés vers l'an 1620, époque à laquelle Jean-Baptiste Porta venait d'appeler l'attention des savants sur le phénomène de la vision binoculaire, milite certainement en faveur de l'opinion que la stéréoscopie était connue en Italie au XVIIe siècle.

Notre Académie des sciences continue de déployer cette activité qui lui a valu la première place parmi les sociétés savantes.

Nous avons assisté, l'année dernière, à un débat très vif sur une mâchoire humaine trouvée à Moulin-Quignon par M. Boucher de Perthes, débat qui avait pour but de déterminer la date de l'apparition de l'homme sur la terre. M. Elie de Beaumont paraissait avoir tranché la question en faisant connaître que le terrain de Moulin-Quignon n'était pas du vrai *diluvium*, et que, par conséquent, la mâchoire qui y avait été trouvée n'était pas aussi ancienne qu'on l'avait pensé. Mais il restait dans le camp opposé sir Charles Lyell, et tous ceux qui ne pouvaient pas s'expliquer la présence des silex taillés au milieu des fragments fossiles d'animaux qui ne se trouvent que dans le *diluvium*; on renonçait d'assez mauvaise grâce à la mâchoire, mais on s'accrochait avec une ténacité désespérée aux silex, le seul point que M. Elie de Beaumont n'osât pas aborder. Il vient d'arriver à ce parti de l'opposition un renfort inattendu, et très sérieux cette fois : il s'agit de deux demi-mâchoires trouvées, non pas

près d'Abbeville, mais dans une caverne située près de Bruniquel (Tarn-et-Garonne). S'il pouvait exister des doutes sur l'antiquité du gisement de Moulin-Quignon, il ne semble pas, à en juger par le mémoire adressé à l'Académie par MM. Garrigou, L. Martin et E. Trutat, qu'un doute semblable puisse s'élever sur l'âge de cette caverne. Elle est creusée dans un calcaire jurassique, et composée d'une seule salle peu spacieuse, ouverte vers l'est et à 6 ou 7 mètres au-dessus du niveau actuel de l'Aveyron. Le sol en est formé par la superposition de plusieurs couches qu'on a suivies jusqu'à une profondeur de 3 mètres. On trouve, en commençant par la partie supérieure, une stalagmite de 22 centimètres d'épaisseur; une brèche osseuse de 1 mètre 50 centimètres, des couches argileuses noires se répétant plusieurs fois, et, au milieu desquelles se voient pêle-mêle, avec des silex taillés de toutes les dimensions et de toutes les formes connues, avec des pointes de flèches barbelées, etc., des ossements de carnassiers, de ruminants, d'oiseaux, et des cailloux roulés formant plusieurs lits. Des niveaux de charbon existent au milieu des couches que nous venons d'indiquer. Les ossements de ruminants ont été cassés, probablement pour en avoir la moelle. Parmi ces débris, on trouve les os du renne, de l'antilope, du *cervus elephas*, espèce de cerf fossile, du *bos primigenius*, du *rhinoceros tichorrinus*, espèces aujourd'hui perdues, puis de deux gallinacés, d'un autre oiseau de très forte taille, et de deux espèces de poissons. Mais c'est surtout le renne qui est caractéristique de l'âge de la caverne de Bruniquel; elle appartiendrait donc, d'après la division de M. Lartet, à la troisième époque paléontologique de la période quaternaire.

La description que nous venons de donner suffirait au besoin pour démontrer l'existence de l'homme sur notre globe à cette époque. D'où viennent-ils, nous le demanderons pour la centième fois avec M. Boucher de Perthes, dont les recherches acquièrent par ce nouveau fait une valeur immense, d'où viennent-ils, ces silex taillés? d'où viennent-ils, ces os brisés, dont beaucoup ont même été façonnés en forme de flèche, si ce n'est de la main de l'homme? Il ne s'agit plus ici de Moulin-Quignon, dont le diluvium est *peut-être*, mais pas *nécessairement*, d'un âge insuffisant; il s'agit ici d'un terrain présentant tous les caractères d'antiquité exigés, et cependant entrecoupé de minces couches de cendres résultant d'un feu artificiellement allumé, et contenant des restes fossiles d'espèces aujourd'hui disparues. A ces indices si frappants viennent maintenant se joindre deux demi-mâchoires humaines trouvées au milieu de ces débris. Le coup de bêche qui a amené la première a brisé le condyle (c'est-à-dire la partie par où elle s'attache à la région supérieure), et a fait tomber quelques dents qu'il a été impossible de retrouver; il n'est resté en place que la première grosse molaire. Ce fragment appartient à un adulte; c'est la mâchoire inférieure du côté droit. L'autre demi-mâchoire, moins bien conservée, est du côté gauche, et appartient à un vieillard; il y a donc eu en ce lieu deux individus distincts, gisant presque à côté l'un de l'autre, puisque le dernier fragment a été trouvé à 1 mètre de distance environ du premier.

Nous ne répéterons pas la description très détaillée qu'en donnent MM. Garrigou, Martin et Trutat; nous dirons seulement qu'ils y ont reconnu les caractères attribués par Pruner-Bey au type brachycéphale, c'est-à-dire au même type que celui de la mâchoire de Moulin-Quignon. Comparées avec celle-ci, elles présentent des caractères parfaitement analogues, la seconde surtout, qui, comme celle de Moulin-Quignon, a appartenu à un vieillard.

Il est curieux de constater que jusqu'ici on n'a trouvé que des mâchoires humaines : à Aurignac, à Arcy, à la Thinière en Suisse, à Moulin-Quignon et à Bruniquel. Pourquoi n'a-t-on pas trouvé des humérus, des tibias, des fémurs, des os enfin d'un plus fort volume que ceux de la région inférieure de la tête? Ceux-là seraient-ils plus périssables? C'est un mystère que de nouvelles recherches seules peuvent éclaircir. Toujours est-il que l'existence de l'homme à une époque bien antérieure aux temps historiques est maintenant démontrée. Ici surtout, la chicane est impossible : dix témoins attestent la vérité du fait. Ce sont d'abord les trois auteurs du mémoire, ensuite le curé de Bruniquel, son neveu et cinq ouvriers. Mais il y a mieux : ces dix témoins ont vu sortir de la terre un humérus d'oiseau de grande taille sur lequel sont grossièrement sculptées diverses parties du corps d'un poisson. Une queue bifide s'aperçoit sur l'une des faces, et à gauche, immédiatement à la suite, existent deux têtes de poissons. Au-dessus et sur une autre face de l'os, ne se reliant par aucun point aux deux têtes précédentes, il y a trois nageoires disposées dans un même sens. Nos auteurs pensent que cet os d'oiseau était une amulette ou un ornement de distinction : hypothèse qui nous paraît sujette à de graves objections.

Quelle que soit la valeur des découvertes récentes, nous ne pouvons nous dissimuler qu'à côté d'une foule d'ossements diluviens on n'a trouvé jusqu'ici que cinq ou six petits débris du squelette humain. Ce fait nous semble démontrer l'extrême rareté de notre espèce à cette époque. La société n'existait pas. Nos premiers ancêtres vivaient épars çà et là par groupes de familles extrêmement restreints, dans des cavernes comme des bêtes fauves, et un grand nombre ont dû succomber aux attaques d'animaux qui leur étaient supérieurs en force matérielle, et contre lesquels ils n'avaient que des armes insuffisantes. Exposés à toutes les intempéries, entourés d'ennemis formidables, manquant souvent d'aliments, les hommes semblaient voués à une destruction complète avant d'avoir pu former des centres de population assez forts pour résister à ces dangers de toute espèce. Dans cette période rudimentaire des sociétés humaines, on ne s'explique guère l'existence d'amulettes et surtout de marques de distinction. Cet os sculpté ne serait-il pas tout simplement un produit de l'instinct d'imitation? instinct qui est un des premiers à se développer chez l'enfant? Un de ces hommes primitifs se sera essayé à reproduire un des objets les plus faciles, qu'on avait journellement sous les yeux; mais cet effort a échoué, et l'artiste antédiluvien n'a pu venir à bout de compléter le dessin. Si grossière que soit cette ébauche, elle mériterait de figurer dans un de nos musées comme une insigne curiosité; elle s'ajoute

aux deux ossements humains trouvés tout à côté, pour établir l'existence de l'homme dans la période quaternaire. Constatons encore cette circonstance indiquée par MM. Garrigou, Martin et Trutat, que parmi les mâchoires humaines trouvées jusqu'ici, il y en a trois, pouvant se rapporter au type brachycéphale (à courte tête), qui datent de trois époques différentes parfaitement séparées l'une de l'autre : celle d'Aurignac, avec laquelle a été trouvé l'*ursus spelæus*; celle de Moulin-Quignon, gisant à côté de l'*elephas primigenius*; et celle de Bruniquel, recueillie au milieu des ossements du renne.

Du reste, les découvertes paléontologiques se multiplient avec rapidité. M. Husson vient d'explorer une fissure qu'il appelle le *Trou des Celtes*, située dans le côteau de la Treiche, aux environs de Toul. C'est une crevasse sinueuse, horizontale, ayant au moins 70 mètres de longueur, et probablement élargie, en certains endroits, par la main de l'homme. Elle contient, comme éléments géologiques, beaucoup de pierres détachées des parois, une marne provenant du terrain, un peu de diluvium, et, surtout dans sa dernière moitié, beaucoup de stalactites et de nombreuses et belles stalagmites. Sous ces masses stalagmitiques, M. Husson a trouvé, en mélange avec du diluvium, des restes de produits industriels et de nombreux ossements humains. Ces derniers forment en outre, çà et là, avec les stalagmites, des brèches très remarquables empâtant des restes diluviens. Tous ces débris datent des commencements de l'époque celtique; mais, ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à côté de couteaux, de haches et de flèches en silex, qui sembleraient indiquer l'âge de pierre, on trouve des indices d'une civilisation plus avancée, c'est-à-dire des poteries, des grains de collier, des bagues, des anneaux pour oreille, et même des monnaies, le tout en cuivre oxydé. Cette caverne, successivement occupée par les Celtes et les Gallo-Romains, a dû être fouillée il y a bien des siècles. Le sol même de la Treiche n'a été foulé par l'homme que postérieurement au dépôt diluvien qui recouvre le coteau ; aussi, les découvertes de M. Husson ne nous semblent-elles pas avoir rapport à la grande question actuellement débattue, celle de l'antiquité de l'homme.

En rendant compte, dans la *Revue* du 31 juillet 1862, du système de télégraphie météorologique organisé par l'amiral Fitzroy, nous pressentions que ce système, si utile aux marins, ne manquerait pas d'être adopté en France. C'est ce qui est arrivé. Dès le 17 août dernier, M. Marié Davy a commencé à rendre compte, à l'Académie des sciences, des travaux du même genre entrepris à l'Observatoire de Paris, dont les premiers efforts dans cette voie datent de 1855. Le système consiste à se faire envoyer journellement par le télégraphe, de tous les points de la France dont la position est favorable aux recherches météorologiques, l'état du baromètre et de l'atmosphère en général. On marque sur des cartes préparées d'avance la pression barométrique de chaque point ; ceux qui présentent la même cote barométrique, 775 millimètres, par exemple, on les relie par des lignes dont l'ensemble constitue une courbe. On en fait autant aux points cotés 770, et ainsi de suite. C'est ainsi que l'on obtient des *courbes de haute* et *de basse pression*; et l'on s'aperçoit aisément par là que l'air,

loin d'être toujours uniformément distribué autour de notre globe, se masse au contraire sur certains points, et en laisse d'autres dans un état de pénurie relative. Il en résulte que, sur ces derniers points, le baromètre s'abaisse, tandis qu'il s'élève là où la masse d'air est plus considérable. Mais il en est de l'air comme de l'eau qui, quelque agitée qu'elle soit, tend toujours à regagner son niveau ; il s'ensuit dès lors que l'air, surabondant dans un endroit donné, tend à se déverser sur les points qui en sont moins fournis ; de là les mouvements brusques de l'atmosphère qui se traduisent en courants, et très souvent en tempêtes agissant autour d'un centre, et que l'on est convenu d'appeler des tourbillons. C'est donc en étudiant les courbes de haute et de basse pression que l'on peut arriver, non-seulement à prévoir dans une certaine mesure l'approche d'une tempête, mais aussi sa marche probable. La construction des cartes météorologiques quotidiennes exige nécessairement un certain temps ; les dépêches télégraphiques qui arrivent entre onze heures et deux heures, ne donnent que l'état barométrique entre sept et huit heures du matin, et il faut encore du temps pour en noter les données sur les cartes. Malgré ce retard forcé, on peut généralement prédire, d'après les courbes et la direction du vent, l'arrivée probable d'une tempête un ou deux jours à l'avance.

Une citation empruntée à M. Marié Davy fera comprendre à nos lecteurs ce jeu des courbes de pression, et les variations souvent assez brusques qu'elles subissent. « Le 17 septembre, dit-il, une modification très marquée se manifestait dans la distribution des pressions sur l'Europe occidentale. La courbe barométrique $0^m,765$ qui, la veille au matin, se relevait vers le nord-ouest sur l'Irlande, se trouvait repliée vers le sud, le long de nos côtes et de celles du Portugal jusqu'à San-Fernando, près Cadix. Les probabilités d'un coup de vent prochain nous parurent assez grandes pour qu'à 3 heures nous pussions adresser à nos correspondants d'Allemagne la dépêche télégraphique suivante : *Menace à l'ouest sur l'Océan.* Le 18, cette même courbe $0^m,765$ s'était fermée en se retirant vers le nord-est, et n'embrassait plus que la France et une partie de l'Allemagne. En même temps, la courbe $0^m,760$ avait suivi une marche parallèle, et présentait dans le golfe de Gascogne une dépression qui forme pour nous un des signes les plus caractéristiques de l'arrivée des tourbillons sur l'Europe moyenne, et que nous croyons pouvoir attribuer à ce que la surface lisse de l'Océan oppose moins de résistance que la surface accidentée du sol à la transmission de l'impulsion de l'air qui la recouvre. »

Ce petit exemple nous permet d'aborder, en connaissance de cause, le grand ouragan des 2 et 3 décembre dernier, ouragan qui a donné lieu à un débat des plus instructifs. D'après M. Marié-Davy, cette tempête était due à un tourbillon qui avait envahi l'Europe par les côtes nord-ouest de l'Irlande, et avait enfin pénétré en Russie. Il constate que, dès le 27 novembre, l'aspect général des courbes d'égale pression lui inspirait des doutes sur la persistance du calme qui régnait assez généralement sur les côtes de la France. Cette situation se maintint toutefois jusque dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre. Mais, à cette dernière date, les observations accusaient nettement l'arrivée d'un tourbillon sur l'Irlande. Le

centre de ce tourbillon, placé à 60 lieues environ des côtes nord-ouest de cette île, se trouvait transporté, le 2, dans les environs de Shrewsbury. En même temps le baromètre à Paris descendait rapidement à $0^m,731$ vers une heure de l'après-midi, époque où la tempête avait atteint ici une extrême violence. Mais peu après il remontait avec non moins de rapidité. La tempête rebroussait chemin vers le nord; l'ébranlement vers le sud ne devait toutefois pas s'arrêter complétement, et dans la nuit du 3 au 4 un vent violent éclatait sur les golfes de Lyon et de Gênes, en s'étendant jusqu'au nord de l'Adriatique. Le 3, le centre du tourbillon était revenu sur l'Angleterre, dans le voisinage de York, et à partir de ce moment le phénomène reprenait sa marche habituelle vers l'est : le 4, il était au nord de Copenhague; le 5, il semblait quitter la Baltique entre Libau et Kœnigsberg. Sa vitesse de translation était d'une dizaine de lieues par heure.

M. Marié-Davy avoue lui-même que l'étude des tempêtes est encore dans l'enfance, et que la télégraphie électrique est impuissante sur l'Océan, ce qui rend nécessairement incomplets les renseignements dont on aurait besoin pour établir ces calculs. Il ajoute que, si jamais un câble peut être jeté entre l'Europe et l'Amérique en passant par les Açores, cette dernière station pourrait signaler deux ou trois jours plus tôt l'arrivée des grandes tempêtes.

Les travaux météorologiques de l'Observatoire ne rencontrent pas partout une égale faveur ; ils comptent même des adversaires formidables. C'est d'abord M. le maréchal Vaillant qui se charge d'examiner jusqu'à quel point l'Observatoire était fondé à prédire la tempête du 2 décembre, et à en envoyer l'annonce par le télégraphe au littoral italien. Le maréchal commence par appeler l'attention sur ce fait que, le 26, l'air s'est déversé des courbes de haute pression, qui se trouvaient à l'est, sur les courbes de basse pression qui étaient à l'ouest. Ce mouvement a naturellement déterminé un vent provenant de l'est. Cela n'arrive, nous dit-il, que par des temps calmes ou des vents modérés. Donc, le 26, tout était régulier, et l'on pouvait, sans trop se compromettre, annoncer pour les jours suivants un temps calme.

Pourquoi alors l'Observatoire a-t-il conçu des doutes dès le 27 ? Ce jour-là, les courbes d'égale pression ressemblent beaucoup à celles du 26 ; le vent est faible et vient de l'est et du nord de l'Allemagne et de la Russie, qui est elle-même au calme. Enfin, tout indique le beau temps; beau temps le 28, le 29 et le 30; les courbes d'égale pression restent les mêmes, ou, s'il y a une modification, elle s'est faite lentement et sans secousse ; le vent est toujours à l'est ou au sud-est, condition favorable au beau temps en France. Il est vrai que, le 1er décembre, les courbes d'égale pression se sont resserrées, et qu'il y a une diminution de pression assez prononcée de la France à l'Irlande ; mais l'abaissement du baromètre n'est pas de $0^m,004$ à Paris ; le temps est calme, le vent modéré sur plusieurs points des côtes de France. Le temps reste doux et couvert à Paris toute la journée ; rien ne fait préjuger une tempête.

Ainsi, suivant M. le maréchal Vaillant, l'Observatoire n'était pas fondé à prédire une tempête dès le 27, par suite de l'étude des courbes d'égale

pression. Mais pourtant la tempête est arrivée le 2 ; la prédiction de l'Observatoire s'est vérifiée ; est-ce un pur hasard ? Le savant auteur explique le fait par des données différentes : Le 2, le baromètre a baissé, mais le thermomètre a monté. L'air chaud qui a traversé la Manche est venu se heurter contre l'Ecosse ; il s'y est refroidi et a dû y abandonner beaucoup de sa vapeur d'eau, probablement sous forme de neige. Celle-ci, à son tour, continuant à refroidir l'air qui se trouvait en contact avec elle, il en est résulté un vide dans la colonne d'air correspondant verticalement à la contrée montueuse et naturellement froide de l'Ecosse. Cet air, refroidi et condensé, n'a pu rester accumulé sur ce pays ; ne trouvant pas à s'équilibrer, il s'est répandu violemment, tempêtueusement tout autour de son *foyer de refroidissement*, et c'est là la cause de la tempête. Ici, M. le maréchal Vaillant établit un principe qui peut se formuler ainsi : Toutes les fois que la diminution de pression de l'air est le fait d'un refroidissement plus ou moins subit causé par le contact de l'air avec le sol, un courant d'air s'établira de ce point où la pression est moindre vers un autre où la pression est plus grande : le point de refroidissement devient le centre, le point de départ de contre-courants d'air qui rayonnent dans tous les sens, et dont la violence est plus ou moins grande, suivant les circonstances locales. Le mot *tourbillon* est mal choisi pour exprimer cet effet. Il ne s'agit point ici d'un mouvement rotatoire, mais d'un rayonnement de vents partant dans tous les sens d'un cône d'air froid. Ces vents, venant heurter ceux qui régnaient avant eux, donnent naissance à tous ces mouvements désordonnés qui constituent une tempête. Il n'y a donc pas de tourbillon unique, mais autant de tourbillons qu'il y a d'angles de rencontre entre le vent primitif et le courant accidentel produit par un refroidissement subit du sol.

Ces observations du savant académicien peuvent prêter à la discussion, mais elles sont fondées sur des données scientifiques et des déductions sérieuses. En est-il de même de celles que vient de publier M. Coulvier-Gravier, dans une note insérée au *Moniteur ?* M. Coulvier-Gravier s'est distingué par une longue et patiente observation des étoiles filantes ; et nous comprenons que ses études consciencieuses sur cet intéressant sujet lui aient valu, ainsi qu'il le dit, l'approbation de l'Empereur et des grands corps de l'Etat. Mais de là on n'arrive pas d'un bond à démontrer que les étoiles filantes sont la cause des tempêtes ou des oscillations barométriques, ce qui revient au même, et nous attendrons, pour souscrire à cette théorie-là, qu'elle nous soit bien prouvée. Nous croyons, par conséquent, par trop prématurées les critiques que son auteur adresse à l'Observatoire. Ces diverses objections ne sont pas restées sans réponse. Dans la séance du 4 janvier, M. Leverrier d'une part, et M. Marié-Davy de l'autre, ont répondu au maréchal Vaillant : le premier, en citant des lettres de remerciements adressées de Gênes, Toulon, Brest et Cherbourg à l'Observatoire, pour les précieux renseignements reçus de lui en temps utile ; le dernier, en produisant les textes mêmes de ses dépêches télégraphiques, d'où il résulte qu'il avait prévu, non-seulement la tempête, mais même la marche qu'elle allait suivre, et en faisant connaître qu'il avait aussi donné depuis

des renseignements assez justes sur les ouragans qui ont eu lieu dans le courant de décembre.

Dans notre article du 31 octobre dernier, nous avons rendu compte des résultats obtenus par MM. Pouchet, Joly et Musset, sur les hauteurs de la Rencluse et de la Maladetta. On se rappelle qu'afin de vérifier l'assertion de M. Pasteur, « qu'il est toujours possible de prélever, en un lieu déterminé, un volume notable, mais limité, d'air ordinaire n'ayant subi aucune espèce de modification physique ou chimique, et tout à fait impropre, néanmoins, à provoquer une altération quelconque dans une liqueur éminemment putrescible, » ces trois savants ont rempli d'air, sur les hauteurs indiquées, des ballons convenablement préparés, et ont pu y constater, après quelques jours, la génération spontanée de certains microphytes et microzoaires. Dans la séance du 2 novembre de l'Académie, M. Pasteur a répondu aux objections fondées sur cette expérience. Il reconnaît qu'elle a été conduite avec tous les soins possibles, et que ses trois adversaires ont été guidés par le seul désir de répéter minutieusement ses propres expériences. Seulement, il trouve mauvais que ces messieurs se soient servis d'une lime pour briser la pointe effilée des ballons de verre, afin d'y faire entrer l'air, au lieu de se servir d'une pince à longues branches, comme il l'avait fait lui-même. Il leur adresse le reproche plus grave de n'avoir ouvert que quatre ballons à chaque endroit, tandis que lui, il en avait ouvert vingt à la Mer de Glace, vingt sur le Jura et vingt au pied du Jura ; et que, s'il n'y avait pas eu à compter avec la difficulté du transport, il en aurait ouvert cinquante ou cent à chaque endroit. Toute la méthode en effet, selon lui, est là. S'il avait commis la faute de n'en ouvrir que quatre, il aurait pu tomber sur quatre des cinq ballons qui lui ont offert des productions organiques. Il fait remarquer ensuite que ses contradicteurs ne parlent d'infusoires que pour quatre ballons sur huit, d'où il conclut que les autres n'en avaient pas.

Avant de passer à la réplique de ses adversaires, nous nous permettrons une observation. M. Pasteur a-t-il bien réfléchi au nombre de combinaisons qu'on peut faire avec vingt ballons, pris quatre à quatre? Il n'y en a pas moins de 4,845. Il y avait donc 4,845 chances contre une, qu'en ouvrant quatre ballons sur vingt, on ne rencontrerait pas précisément les quatre seuls ballons contenant des infusoires. Cette probabilité est assez rassurante pour les nouveaux expérimentateurs. Laissons parler maintenant MM. Joly et Musset, qui, en l'absence de M. Pouchet, se sont chargés de répondre. D'abord, ils avertissent M. Pasteur que tous leurs ballons contenaient des infusoires, et pour cela ils lui citent les pièces justificatives qu'il a dû recevoir en temps utile. Puisque tous les résultats obtenus étaient positifs, et non négatifs, le nombre de huit ballons était suffisant. Ils ont prouvé que, même à des hauteurs considérables, où M. Pasteur lui-même avoue qu'il n'y a pas de germes dans l'air, on peut obtenir des infusoires, et que par conséquent ces infusoires ont été générés sans aïeuls, c'est-à-dire spontanément. Enfin, ils le raillent sur son scrupule à l'égard de la lime, et avouent, avec une humilité ironique, que cette lime n'avait même pas de manche! Quant au fond de la question, ils relèvent bravement le

gant que leur jette M. Pasteur, et s'engagent à renouveler leurs expériences en se conformant scrupuleusement à la marche qu'il a lui-même suivie. « Si un seul de nos matras, disent-ils, reste sans infusoires, nous avouerons loyalement notre défaite; si tous se peuplent d'infusoires et de mucédinées, que répondra et que fera M. Pasteur? »

Dans cette séance, M. Flourens a pris la parole pour se déclarer énergiquement en faveur des expériences de M. Pasteur. Dans la séance suivante, M. Pouchet a envoyé son adhésion à la réponse de MM. Joly et Musset, en attestant que, sur quelque lieu du globe qu'on prenne un décimètre cube d'air, dès qu'on le mettra en contact avec une liqueur putrescible renfermée dans des matras hermétiquement clos, *constamment* ceux-ci se rempliront d'organismes vivants. Il déclare, du reste, que les résultats si contradictoires de M. Pasteur tiennent à un vice fondamental dans sa méthode d'expérimentation, réminiscence de celle de Spallanzani. M. Pouchet avait, dans une séance précédente, communiqué à l'Académie d'autres expériences avec de l'air pris par le docteur Kolb sur la cime du mont Blanc, à 14,800 pieds d'altitude. Cet air s'est comporté précisément comme tous les autres échantillons, en présence d'un liquide putrescible; les flacons se sont trouvés remplis de monades, de bactéries et d'autres infusoires vivants.

Dans la séance du 4 janvier, M. Pasteur a accepté le défi des trois hétérogénistes, et a engagé l'Académie, conjointement avec eux, à nommer une commission pour juger la valeur des expériences des deux partis. La question va donc être définitivement vidée devant cette commission, composée de MM. Flourens, Dumas, Brongniart, Milne Edwards et Balard.

Dans un autre travail, M. Pouchet démontre la fausseté de l'idée qu'il puisse y avoir des animalcules indéfiniment ressuscitants. On sait qu'il existe dans le terreau et dans les poussières certains petits insectes, tels que les rotifères et les tardigrades, qui semblent morts dans la sécheresse, mais qu'une goutte d'eau ranime aussitôt; puis, quand l'eau s'est évaporée, ils retombent dans l'inertie. De ces faits on a voulu conclure à une espèce d'immortalité accordée à ces petits êtres, et l'on a prétendu qu'à l'aide d'une goutte d'eau on pouvait les ressusciter indéfiniment. M. Pouchet avait déjà démontré, devant plusieurs physiologistes des plus éminents, que si l'on étalait sur une plaque de verre une couche très mince de terreau contenant des animaux réviviscents, ceux-ci perdaient, dans le courant de deux ou trois mois, cette faculté si extraordinaire de revivre. Mais on avait objecté que dans ce cas la mort arrivait probablement plutôt par le fait des oscillations hygrométriques que les animalcules éprouvaient, que par celui de leur simple dessiccation. Les oscillations thermométriques devaient peut-être aussi contribuer à ce résultat. Pour renverser ces objections, M. Pouchet s'est livré à une nouvelle série d'expériences, en renfermant du terreau desséché, très riche en rotifères et en tardigrades, dans des petits tubes très secs. Au bout de quatre à six mois d'exposition au soleil, il ne resta pas un seul animalcule vivant. Quant à la température, après avoir montré que l'on pouvait faire brusquement franchir à ces animalcules 100 et même 129 degrés, sans qu'ils en paraissent le moins

du monde affectés, il nous dit qu'il suffit d'une chaleur prolongée de 50 à 55 degrés pour les tuer complétement. Cette prétendue réviviscence indéfinie n'est donc plus soutenable, et l'hygrométrie, non plus que la chaleur, n'est pas la cause nécessaire de la mort de ces petits êtres.

Si M. Pasteur perd du terrain dans la question des générations spontanées, en revanche il enrichit la chimie et l'agriculture d'études sérieuses et d'un haut intérêt pratique. C'est ainsi que nous lui devons des recherches très intéressantes sur l'influence de l'oxygène de l'air dans la vinification. Il résulte de ces recherches, 1° que le moût de raisin ne renferme pas du tout de gaz oxygène en dissolution, si ce n'est à l'état de combinaison avec le carbone, c'est-à-dire à l'état d'acide carboniqne, dont il contient 78 1/2 p. 100; l'azote y entre dans la proportion de 21 1/2 p. 100; 2° que si le moût est abandonné, même en grande surface, au contact de l'air, il ne s'y oxygène pas. On n'y trouve, jusqu'à ce que la fermentation se déclare, que ces mêmes gaz acide carbonique et azote. Par conséquent, l'oxygène de l'air se combine, au fur et à mesure de sa dissolution, avec des principes oxydables que renferme naturellement le jus du raisin. Mais cette combinaison de l'oxygène de l'air n'est pas tellement rapide que l'on puisse avoir du moût tenant en dissolution du gaz oxygène pendant quelques heures. La combinaison de l'oxygène avec le moût modifie sa couleur. Le moût de raisins blancs, à peu près incolore dans le grain et au moment du pressurage, devient jaune-brun en passant par les états intermédiaires. Le moût de raisins rouges renferme également des matières incolores, qui brunissent par le contact de l'air. Enfin l'odeur du moût récent, qui est faible et a quelque chose de vert, prend peu à peu, s'il n'est pas filtré, une odeur agréable, éthérée, au moment où la fermentation commence, et cette odeur paraît être en rapport avec une aération lente du moût. Mais voici le point important : laisse-t-on le moût exposé au contact de l'air, en grande surface pendant plusieurs heures, ou l'agite-t-on avec de l'air, opération facile à pratiquer à l'aide d'un soufflet dont la douille est munie, d'un tube qui plonge dans la cuve ou dans le tonneau, la fermentation du moût aéré est incomparablement plus active que celle du moût non aéré, et la différence varie avec l'intensité de l'aération. L'aération du moût, à des degrés divers, se présente donc comme l'un des moyens les plus propres à influer sur la durée et l'achèvement complet de la fermentation. Dans les localités où la vendange n'a lieu qu'en octobre, il arrive fréquemment, et particulièrement dans les meilleures années, que le vin reste doux après la fermentation tumultueuse. Ce vin, un peu sucré, est sujet aux altérations, et il n'est pas rare de le voir fermenter insensiblement pendant trois ou quatre ans. Or, il est utile que la fermentation se termine dès l'origine, et ce but sera atteint en aérant le moût ainsi que nous venons de le dire. Mais cette aération nuira-t-elle à la couleur, au bouquet, ou y trouvera-t-on de nouveaux avantages? M. Pasteur n'ose pas se prononcer là-dessus, et il attend le jugement des hommes pratiques. Une chose, toutefois, est acquise à la science : c'est que le vin doit contenir des principes éminemment oxydables; l'existence de ces matières dans le moût du raisin entraîne inévitablement celle de principes semblables, plus ou moins modi-

fiés par la fermentation, dans la composition du vin lui-même, et c'est pourquoi l'on ne trouve pas d'oxygène dissous dans les vins conservés en vase clos. Si le vase qui renferme le vin n'est pas fermé, le vin se charge de gaz oxygène, à moins que sa surface ne soit recouverte, en tout ou en partie, de fleurs de vin. Dès que le moût a fermenté dans la cuve et que le vin est mis en tonneau, les parois du tonneau donnent lieu à une évaporation active, qui varie avec l'épaisseur des douves, avec la nature du vin et l'exposition de la cave. Des effets d'endosmose (de pénétration), de gaz et de vapeurs, ont lieu constamment à travers le bois, et M. Pasteur démontre que c'est par l'action de l'oxygène de l'air, pénétrant lentement dans le tonneau, que le vin se fait, et que, sans l'influence de l'oxygène, le vin resterait à l'état de vin nouveau, vert, acerbe et non potable. M. Pasteur nous dit qu'une pièce de bourgogne de 228 litres se vide par évaporation de plus de 10 litres par an, et que le liquide évaporé est remplacé par de l'azote et de l'acide carbonique, c'est-à-dire par un gaz contenant de l'oxygène. Or, comme on conserve le vin en pièces le plus souvent trois et quatre ans avant de le mettre en bouteilles, il est facile de calculer que, dans cet intervalle, chaque litre de vin absorbe de 30 à 40 centimètres cubes de gaz oxygène pur, et plus encore. A l'appui de sa théorie, M. Pasteur cite quelques expériences d'où il résulte que l'oxygène *vieillit* le vin nouveau, c'est-à-dire qu'il l'adoucit, lui enlève de sa verdeur, et que concurremment il s'y forme des dépôts abondants, tandis que le vin nouveau, conservé en bouteilles, ne se fait pas et dépose très peu. Cependant l'action de l'oxygène, pour être efficace, doit être lente et ménagée. Plus on exagère les dimensions des futailles, plus le vin met de temps à vieillir.

Il est arrivé, le 7 décembre dernier, à Tourinnes-la-Grosse (Belgique), un de ces phénomènes qui inspirent toujours de l'intérêt : la chute de deux aérolithes, dont quelques échantillons ont été envoyés à l'Académie par M. L. Sæmann. La plus grosse de ces pierres est venue se briser sur le pavé du village, et les débris qu'on en a recueillis ont été emportés par différentes personnes; la plus grande partie cependant s'est réduite en poussière. La seconde pierre a été trouvée deux jours après, dans un bois de sapins, à près de 2 kilomètres de distance du village. Nous ne nous arrêterons pas à la description que M. Sæmann donne de ces pierres; elle ne diffère pas beaucoup de celle d'autres aérolithes dont nous avons fait mention dans le courant de nos études; mais l'auteur y ajoute des remarques qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. La théorie cosmique admise aujourd'hui suppose que les aérolithes arrivent dans la sphère d'attraction de la terre avec une vitesse planétaire qui se trouve en grande partie amortie par la résistance de l'atmosphère terrestre. On a cherché à appliquer à cette résistance les calculs de l'équivalent mécanique de la chaleur, et l'on est arrivé à ce résultat : qu'une masse de fer, après anéantissement complet de la force propulsive, devait développer 1 million de degrés de chaleur, dont elle perdrait la plus grande partie par radiation et par le contact avec l'air de l'atmosphère. On suppose, de plus, que la croûte noire qui recouvre invariablement les aérolithes, est l'effet d'une

fusion produite par la haute température à laquelle sont soumis ces météores. Les fortes détonations qui précèdent la chute des aérolithes sont attribuées à leur explosion, par suite d'une tension considérable entre la partie interne très froide et la partie externe exposée à une très grande chaleur. Les différentes pierres qui tombent après cette explosion, étant uniformément recouvertes de la croûte noire, on suppose que leur vitesse était encore assez grande au moment de la chute pour produire cet effet de la fusion.

M. Sæmann n'admet pas cette extrême vélocité au moment de la chute, et se trouve dès lors dans la nécessité de repousser les conséquences qu'on voudrait en tirer. Il nous dit qu'à Tourinnes, les personnes qui ont vu tomber l'aérolithe, ont toutes été d'accord sur sa forme : forme allongée et cylindrique ; or, si cet aérolithe s'était mu avec la vélocité capable d'engendrer la chaleur nécessaire à la fusion du fer, il n'eût guère été possible de reconnaître sa forme. Sa vitesse n'était donc pas aussi grande qu'on le suppose, ce que M. Sæmann prouve encore d'une autre manière. A Tourinnes, les personnes qui ont entendu les détonations successives du météore dans leurs maisons, ont eu le temps de sortir de chez elles pour le voir tomber ; d'où il est facile de conclure que la pierre marchait moins vite que le son. Mais une si faible vitesse ne peut jamais déterminer une fusion capable de vitrifier une surface de fer météorique ; et, en effet, la chaleur de la pierre, lorsqu'elle est tombée, n'a été évaluée qu'à 50° centigrades environ, puisque, tout en étant chaude, elle n'a pas brûlé les mains qui en ont ramassé les débris. Comme troisième preuve de la faible vitesse de ce météore, M. Sæmann nous cite le peu de profondeur jusqu'à laquelle les pierres ont pénétré dans la terre. Celle qui est tombée à 2 kilomètres du village, a été vue par un maçon, qui assure qu'elle a sauté de branche en branche avant de tomber à terre. Cette pierre, à laquelle on suppose un poids de 6 à 7 kilogrammes, a frappé un jeune sapin d'environ 8 centimètres de diamètre ; et bien que le tronc à cet endroit ait été complétement aplati par la force du choc, il n'a pas été coupé ou traversé par ce gros projectile ; la force de ce dernier a été, au contraire, complétement amortie, et la pierre s'est à moitié enfoncée dans le sol sableux, à moins d'un mètre de distance de l'arbre. Or, comme le fait observer M. Sæmann, un boulet de canon aurait certainement coupé l'arbre. Notons encore une particularité curieuse : les deux aérolithes en question ne sont pas tombés dans la même direction ; l'un est venu du nord, et l'autre du midi. Il y a donc eu, ou deux bolides distincts, marchant en sens opposé l'un de l'autre ; ou bien, une des premières détonations (on en a compté quatre) a eu pour effet de briser la masse en deux, et de rejeter l'un des fragments en arrière, tandis que l'autre a poursuivi sa marche dans la direction initiale. Mais cette explication paraît incompatible avec l'orientation des points touchés. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement ici un cas où la vitesse du météore n'était pas suffisante pour déterminer la vitrification de la surface par une chaleur acquise pendant la marche, fait très important en ce qu'il paraît infirmer les théories

jusqu'ici acceptées, et qu'il se trouve en opposition avec d'autres faits qui semblaient acquis à la science [1].

En dehors des Académies, la science n'est pas restée stationnaire : nous citerons d'abord un fait assez remarquable, rapporté par le *Galignani's Messenger*, relativement à la rage. On a préconisé tant de remèdes contre cette maladie, qu'on ne saurait en recommander un nouveau que sous toutes réserves ; ici, néanmoins, nous avons l'autorité d'un bon vétérinaire anglais, feu M. Youatt, qui portait sur les mains une dizaine de cicatrices de morsures de chiens enragés (il en tenait une ménagerie pour étudier la maladie), et qui chaque fois s'était guéri en touchant la plaie avec une forte solution de nitrate d'argent, substance qui, selon lui, décompose chimiquement le virus. M. Youatt était très estimé de sir B. Brodie, un des premiers médecins de l'Angleterre qui, au dire d'un correspondant, M. Marshall, de Leeds, s'est toujours servi avec succès de ce moyen, depuis qu'il l'a appris de M. Youatt.

Le collodion, ce précieux produit du coton-poudre, qui joue déjà un si grand rôle dans la photographie, est depuis longtemps employé comme agent thérapeutique. Dans la petite vérole, on empêche par son moyen les pustules de défigurer la face ; joint à l'huile de ricin, il forme sur les blessures un enduit à la fois élastique et imperméable ; maintenant, on l'emploie à combattre les inflammations à large surface. C'est au docteur de Robert de Latour que la thérapeutique est redevable de cette découverte, et de nombreuses observations viennent de lui donner raison. Métro-péritonite, érésipèle, inflammation amenée par un corps étranger, phlegmons diffus, toutes les formes extérieures enfin que revêt l'inflammation, cèdent comme par enchantement à cette médication, dont le principe, on le voit, consiste à protéger du contact de l'air la partie malade. Nous empruntons les cas suivants à une série d'observations publiées par le docteur Benoist, de Neuville (Vienne). Un homme, âgé de quarante-cinq ans, jouissant habituellement d'une bonne santé, avait déjà subi un premier érésipèle phlegmoneux qui faillit lui coûter la vie, et dont la gravité se trouvait attestée par de larges cicatrices sur la main et l'avant-bras. La maladie se développe une deuxième fois sur le même membre ; en six heures, la main, rouge et douloureuse, a presque doublé de volume, et des phlyctènes (pustules remplies de liquide) en couvrent la surface. Déjà, l'inflammation s'est propagée à l'avant-bras, et la limite en est marquée par un bourrelet saillant. Une couche de collodion est immédiatement appliquée sur la main et l'avant-bras, et le lendemain on peut, aux vides multipliés de l'enduit, juger de la diminution du gonflement. Trois jours après, cet homme est à ses travaux. Quelques mois apres, nouvel érésipèle ; mais, cette fois, le malade se présente alors seulement que déjà l'inflammation a gagné le bras, et que la fièvre s'est prononcée. Même médication, même résultat, à peu près dans le même laps de temps. Dans un autre cas rapporté par le

[1] Voir la *Revue Contemporaine* du 31 août 1860, p. 717.

même médecin, il s'agit d'une épine enfoncée dans la cuisse. Déjà la tuméfaction du membre était considérable, et, sous cette tuméfaction, le corps étranger avait disparu, la fièvre s'était déclarée. Tous ces symptômes cédèrent à une couche de collodion, et le patient échappa à une vaste suppuration; après peu de jours, on enleva l'épine à la faveur d'un débridement. Ces exemples suffiront pour faire apprécier les immenses avantages que nous promet cette découverte. Il va sans dire que, dans le cas de complications plus graves, on ne s'en tient pas au collodion, moyen purement local, mais que l'on y associe un traitement général.

Un autre sujet attire aujourd'hui l'attention des médecins : c'est l'application de l'air comprimé à certaines affections, telles que la surdité, l'asthme, le croup, etc. On connaît les puissants effets que produit la compression par l'eau. Des bouteilles remplies de liquide, sauf un petit intervalle au-dessous du bouchon, ont été plongées dans l'Océan à une profondeur de près de 4,000 mètres; en les retirant au bout d'une heure, on a trouvé le bouchon poussé en dedans de manière à se trouver en contact avec le liquide intérieur. Dans des bouteilles vides et fortement bouchées, le bouchon est descendu entièrement dans l'intérieur du vase, et les bouteilles se sont trouvées remplies d'eau de mer. Or, l'atmosphère est capable de produire des effets analogues; et si aux bouteilles nous substituons les oreilles et le larynx, nous obtenons une action mécanique qui peut rendre d'excellents services dans l'art de guérir. Tout récemment, une personne complétement sourde étant descendue dans un réservoir à air comprimé, construit dans les fondations du pont tubulaire qui traverse la Seine à Orival, s'est trouvée tout d'un coup délivrée de sa surdité pendant plusieurs heures; et lorsqu'elle en a exprimé son étonnement à l'ingénieur dirigeant les travaux du pont, celui-ci lui a dit qu'au pont de Kehl, sur le Rhin, deux ouvriers, sujets à la même infirmité, en ont été radicalement guéris dans l'espace d'un mois, en travaillant journellement dans un réservoir à air tout pareil à celui d'Orival. Mais l'air comprimé agit chimiquement aussi bien que par pression purement mécanique, puisqu'il nous donne plus d'oxygène, et qu'il ranime par là la circulation du sang. Sur les hautes montagnes, la respiration est notablement accélérée, parce que la raréfaction de l'air nous oblige à répéter plus souvent les inhalations, afin de nous procurer la dose d'oxygène nécessaire à la vie; dans les plaines, au contraire, où l'air est plus épais, la respiration se ralentit. Ces faits ont suggéré au docteur Foley une idée très heureuse : « Construisez, dit-il, une chaise à porteur fermant bien hermétiquement; disposez-la pour qu'une mère puisse aisément s'asseoir avec un enfant sur les genoux; adaptez-y une soupape de sûreté, une pompe foulante et un manomètre; en un mot, disposez tout pour que dans cette petite chambre la pression de l'air puisse atteindre deux atmosphères et demie au plus. » Cet appareil donné, nous voilà armés contre la surdité, d'une certaine espèce, du moins; mais ne pourrions-nous pas aussi y voir un moyen de prévenir l'asphyxie dans le croup? les fausses membranes ne seront-elles pas aplaties par la pression de l'air condensé; dans l'asthme, ne sera-ce point un moyen d'administrer au patient cette partie d'oxygène dont le prive sa

maladie? Qui sait enfin, si le sang, artérialisé par ce puissant moyen, n'acquerra pas des qualités vitales assez fortes pour vaincre beaucoup d'autres maladies qui se développent chez certains individus par suite de l'épuisement des forces? M. Foley le pense, et il est permis de croire que son idée ouvre à la médecine une voie nouvelle et féconde.

Terminons notre revue trimestrielle en mentionnant une heureuse innovation introduite dans le matériel de traction du chemin de fer du Nord, par M. Pétiet, ingénieur en chef de l'exploitation et du matériel de cette ligne. Depuis environ trois mois, il circule sur le réseau du Nord 10 locomotives à quatre cylindres et à six essieux couplés par groupes de trois, construites sur les plans fournis par M. Pétiet, et spécialement destinées au service des marchandises. Elles remorquent très aisément, sur des rampes de 5 millimètres, 45 wagons chargés de 10 tonnes, représentant un poids de 635 tonnes. Ces locomotives ont un retour de flamme destiné à sécher la vapeur, et leur cheminée est horizontale. Elles présentent une grande surface de chauffe (221 mètres), avec des tubes relativement assez courts (3^{m},50). Elles ont une énorme surface de grille (3^{m},33), qui permet de brûler des charbons menus. Elles sont portées sur roues de petit diamètre (1^{m},06), afin que le poids ne soit pas exagéré; l'écartement des essieux extrêmes est de 6 mètres; néanmoins, grâce au jeu considérable donné à quatre des essieux, ces locomotives passent facilement dans des courbes d'un faible rayon. Leur poids, avec approvisionnement de 8,000 kilog. d'eau et de 2,200 kilog. de combustible, n'est que de 59,700 kilog., et la charge sur chaque essieu est au maximum de 10,700 kilog.

Déjà, à la dernière exposition de Londres, le dessin de ces locomotives avait fixé l'attention des ingénieurs. En octobre 1863, l'une d'elles a été expérimentée avec un grand succès sur le chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.

Cette petite ligne, qui a 14,500 mètres de longueur, présente plusieurs rampes dont la déclivité varie de 11 à 18 millimètres par mètre, et des courbes de 400 à 275 mètres de rayon. La gare de Saint-Gobain est formée d'une courbe et d'une contre-courbe d'un rayon de 125 mètres, et la voie se prolonge dans la manufacture des glaces, où elle décrit un demi-cercle dont le rayon est de 80 mètres, avec rampe de 25 millimètres par mètre. Dans l'épreuve faite le 2 octobre, le poids brut remorqué était de 250 tonnes de 1,000 kilog. La machine a franchi avec facilité toutes les rampes, et notamment celle de 18 millimètres, sur laquelle elle a marché avec une vitesse moyenne de 17 kilomètres à l'heure. Elle circulait assez aisément dans les courbes, même dans celles de la gare.

Depuis, ces machines ont reçu un nouveau perfectionnement. M. Beugniot, ingénieur en chef des ateliers de construction de MM. André Kœchlin, à Mulhouse, a appliqué aux locomotives de M. Pétiet le balancier d'articulation dont il est l'inventeur, et qui a pour but de faciliter le passage des trains dans des courbes d'un très petit rayon. Les deux essieux moteurs de chaque groupe de roues accouplées sont maintenus fixes dans

leur boîtes à graisse ; mais les boudins des roues motrices sont amincis de manière à laisser un jeu de 23 millimètres sur la voie, ce qui atténue la rigidité de l'empâtement, qui est de 3 mètres 72 centimètres. Les deux essieux extrêmes de chaque groupe ont un jeu transversal de 46 millimètres dans les boîtes à graisse, et ils sont reliés entre eux par un balancier en tôle oscillant autour d'un axe fixé au châssis, de façon que si l'un des essieux se déplace dans un sens, son conjugué se déplace en sens inverse de la même quantité. En courbe, ces deux déplacements concourent pour permettre aux boudins ou moutonnets des roues de s'inscrire sans effort dans les rails.

Un second essai de la locomotive Pétiet ainsi complétée a été fait le 21 de ce mois sur le chemin de fer de Saint-Gobain. Cette fois, la machine était attelée à un train composé de 21 véhicules pesant ensemble 267,000 kilogrammes. La vitesse moyenne, sur les rampes, a été d'environ 15 kilomètres à l'heure, et elle aurait été de 17 à 20 kilomètres si la machine n'avait un moment manqué de pression. Les différentes courbes ont été franchies avec la plus grande facilité. La locomotive, après avoir amené son train dans la gare de Saint-Gobain, a été se placer à l'arrière d'un petit train de wagons de marchandises, qu'elle a poussés sur la voie de l'usine, qui, comme nous l'avons dit, est en courbe de 80 mètres et en rampe de 25 millimètres. Cette dernière partie de l'expérience a démontré toute l'efficacité du balancier, car, d'après les mesures qui ont été prises, les boudins des roues formaient une courbe dont la flèche était de 40 millimètres sur une corde de 6 mètres de longueur. Or, pour cette même corde de 6 mètres, la flèche d'une courbe de 80 mètres de rayon est exactement de 56 millimètres. Les essieux se plaçaient donc naturellement, par l'influence du balancier, dans une courbe à peu près du même rayon que celui de la courbe des rails.

Cette épreuve a confirmé pleinement les résultats obtenus déjà par divers chemins de fer de Suisse et d'Italie, où l'appareil du système Beugniot avait été précédemment expérimenté avec succès.

HENRY MONTUCCI.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Œuvres posthumes du comte Alfred DE VIGNY : *Les Destinées*, poèmes philosophiques.

Puisqu'ils sont philosophiques, voyons d'abord quelle en est la philosophie. Chrétienne, c'est ce qu'on assurait, c'est ce qu'on osait prédire. Le christianisme d'Alfred de Vigny avait été assez célébré à ses funérailles ; on avait assez parlé de sa foi invincible, des aspirations profondément religieuses de cette âme d'élite, pour que personne ne doutât un instant de la stricte orthodoxie de ces poésies posthumes. Apparemment, ceux qui s'exprimaient ainsi, et nous-mêmes qui avons peut-être répété la même chose après eux, et tant d'autres qui étaient accoutumés à voir le poète sous ce jour et à parler de lui dans ce sens, ne s'attendent pas aujourd'hui qu'il les démentira. Hélas ! les poètes sont de grands *démenteurs*, et il n'y a pas d'assurance, pas de garanties qui tiennent contre leurs fantaisies et leurs caprices. Tel qui a passé sa vie entière à douter et à maudire sentira le besoin de croire et d'admirer, tel orgueilleux se courbera, tel révolté s'humiliera, tel questionneur se taira, et tel autre qui aura usé son existence à se courber, à adorer, se relèvera debout sur la fin de ses jours, entr'ouvrira doucement sa porte au démon du doute et lui permettra une petite fente par laquelle le respect s'en ira. Quel est le croyant qui n'ait jamais douté, quel est le sceptique qui n'ait jamais cru ? On a ses heures, c'est ce qu'on peut dire de mieux ; heureux celui pour qui les heures d'espérance sont les plus nombreuses, et pour qui la foi finit toujours par revenir, comme une colombe divine, dans l'abri que son cœur lui a ménagé.

Dans quelques-uns de ces poèmes philosophiques, la colombe voyage ! Et pourquoi s'en étonner ? Pourquoi s'en plaindre ? N'est-ce pas sa nature d'être vagabonde et messagère, de traverser les espaces à tire d'ailes, et de faire franchir à sa curiosité tous les abîmes ? Elle a fait du chemin cette fois et parcouru du pays, et volé fort au delà de la terre promise, et découvert des mondes bien loin de la limite que l'Ecriture a marquée. Laissons quelques esprits étroits en gémir, laissons-les répéter qu'il eût peut-être mieux valu qu'Alfred de Vigny s'en tînt à ses premières poésies purement chrétiennes et ne léguât à personne le soin de recueillir ses œuvres pos-

thumes; pour notre part, contentons-nous de remarquer qu'on lui avait fait sur ce point une réputation un peu fausse; il n'était pas si chrétien que cela : le poète de *Dolorida* et de *Moïse* n'avait jamais plongé dans les eaux d'un catholicisme bien transcendant; ses anges et ses prophètes, j'imagine, n'auraient pas complétement satisfait les docteurs; c'étaient des anges et des prophètes un peu hérétiques; au moyen âge, on eût brûlé sa *Dolorida* et son *Moïse*, bel et bien, l'un comme trop curieux et l'autre comme sorcière, oui, comme sorcière, n'en doutez pas; dans maint autre poème de lui, on mettrait aisément le doigt sur des hérésies qui sentent leur paganisme; il vient de la Galilée, mais en passant par la Grèce; c'est égal, poète chrétien, disait-on, et on n'en voulait point démordre; on en démordra cette fois. Je commence par citer une petite pièce qui sert comme d'épilogue à une plus grande intitulée : *Jésus au Jardin des Oliviers*. Celle-ci a pour titre : *Silence*.

S'il est vrai qu'au jardin sacré des Ecritures,
Le Fils de l'Homme ait dit ce qu'on voit rapporté,
Muet, aveugle et sourd au cri des créatures,
Si le Ciel nous laissa comme un monde avorté,
Le juste opposera le dédain à l'absence,
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la divinité.

Voilà qui sent son Renan d'une lieue. Ce simple petit blasphème nous ramène en arrière, mais avec plus de sang-froid et de calme, jusqu'aux belles malédictions de Lamartine et d'Alfred de Musset. Ce n'est pas sans plaisir que je l'ai recueilli et cité, afin de prouver à ces âmes intrépides qui n'ont jamais douté de rien, si ce n'est de la bonne foi de ceux qui doutent de quelque chose, que les plus forts n'y ont pas toujours résisté, que le désespoir, ou ce qui est pire, le mépris a pu envahir les cœurs les plus choisis, que le vent de révolte a soufflé sur les esprits les plus purs, et qu'on le retrouve ici, quoi qu'ils en aient, soulevant et gonflant les pages du dernier livre d'Alfred de Vigny. Ah! nous l'aimons, le souffle de rébellion, ce vent d'indépendance, et nous ne trouverons pas le poète moins grand pour y avoir cédé. Il y a dans le monde métaphysique des points que l'on voudrait voir expliqués, des réformes, si je l'ose dire, qu'on voudrait voir accomplies; et je ne puis haïr ceux qui interpellent et ceux qui réclament. Ils remplissent une tâche ingrate, et le rôle, si c'en est un, n'a pas de quoi les tenter; la malédiction des autres couvre leur voix; on essaye de leur interdire la parole; il semble que ce monde moral tout entier va crouler, si on ne leur impose silence; mais les injures et les cris ne peuvent rien contre ces éloquentes protestations; ils examinent, ils questionnent, ils entassent les pourquoi et le monde moral ne croule pas, et Dieu, ce vrai Dieu qui habite dans nos cœurs, ne tombe pas en poussière à leur voix; et la conscience où il repose recueille avidement leurs encouragements et leurs espérances, et il arrive simplement, quand on fait le total de leurs audaces, et qu'on dresse le bilan de leurs ruines, qu'ils ont brisé, quoi? quelques idoles et démasqué les courtisans de Dieu!

Eh bien! vous en voudrez à la muse ordinairement si réservée, si respectueuse, si adoratrice d'Alfred de Vigny, d'avoir conçu un doute, d'avoir hasardé un reproche, et de l'avoir lancé jusqu'aux pieds du trône où s'assied votre Dieu. Vous renierez cette muse, autrefois votre amie, comme trop hardie et trop franche, vous vous séparerez d'elle et vous cesserez de la protéger, parce qu'elle a dit la vérité une fois. Mais vous-même, en conscience, n'avez-vous jamais douté, n'avez-vous jamais faibli, n'avez-vous jamais senti de crispation et de colère en présence de ce problème hargneux de la destinée, et de cette agaçante énigme du monde? N'avez-vous jamais été tenté *d'opposer le dédain à l'absence*, et de répondre par un silence méprisant *au silence éternel de la divinité?* Si vous n'avez jamais eu de ces tentations-là, si vous n'avez jamais été piqué au jeu, si une envie soudaine ne vous a jamais envahi d'accepter le défi et de relever le dé, c'est que vous êtes bien fort ou que vous n'avez guère de cœur. Alfred de Vigny l'a relevé quelquefois, et c'est pourquoi on calomniera ses derniers poêmes : je vous le prédis et vous le verrez bien.

Si encore on n'y pouvait relever que ces cinq ou six vers sur le Jardin des Oliviers et la mort de Jésus, on les lui pardonnerait peut-être. En somme, c'est l'immolation injuste du fils qui l'a révolté contre le père; c'est la vue du martyr qui a évoqué en lui l'idée du bourreau, et, dans le cri même qu'il a poussé, il y a un élan d'amour irrésistible, il y a un acte de foi; mais voici d'autres pièces où la foi se donne autrement carrière et voyage de plus belle. Je veux parler de ce beau poême des *Destinées*, qui ouvre justement le volume et qui a donné son nom à tout l'ouvrage.

Chacune prit son homme en ses mains invisibles;
Mais plus forte à présent dans ce sombre duel,
Notre âme en deuil combat ces esprits impassibles.

Nous soulevons parfois leur doigt faux et cruel.
La volonté transporte à des hauteurs sublimes
Notre front éclairé par un rayon du ciel.

Cependant sur nos caps, sur nos rocs, sur nos cimes,
Leur doigt rude et fatal se pose devant nous,
Et d'un coup nous renverse au fond des noirs abîmes.

Oh! dans quel désespoir nous sommes encor tous!
Vous avez élargi le collier qui nous lie,
Mais qui donc tient la chaîne?—Ah! Dieu juste, est-ce vous?

Bossuet répond oui, *mais Galien dit non*. En tout cas, Alfred de Vigny ne se prononce pas, et la conclusion de la pièce est assez équivoque. En voilà encore une qui n'obtiendra pas le visa des puritains.

La Mort du Loup, lorsqu'elle parut autrefois dans une revue périodique, n'eut pas beaucoup de succès, et c'est pourtant une des plus belles parmi les neuf gerbes qui composent cette petite moisson. Gerbes est trop dire, ce sont des *glanes*, comme il arrive toujours pour les œuvres posthumes; on les vend fort cher, et ce ne sont pourtant que les restes du champ. L'inspiration panthéiste, qui triomphe et triomphera longtemps encore dans les œuvres de la poésie contemporaine, est fort sensible dans

cette *Mort du Loup*. La fraternité de l'homme, de la nature et de l'animal y est touchée avec une certaine grâce chaste et sévère, et ne prête point à la parodie. Victor Hugo, quand il fait de ces rapprochements hardis, n'y regarde pas de si près; il n'admet pas que son idée puisse paraître comique, il va droit devant lui, et tant pis pour qui rira. La *Légende des Siècles* nous a donné plusieurs exemples de cette forfanterie héroïque :

> Le grand ignorant, l'âne; et Dieu, le grand savant....
> Le pourceau misérable et Dieu se regardèrent.

Il y a quelque chose d'analogue dans *la Mort du Loup*, mais Alfred de Vigny ne s'arroge pas le droit d'être aussi choquant, il adoucit ce qui paraîtrait trop dur; il mesure le contraste, il maintient la distance, et, ainsi ménagée, l'idée principale du poëme s'accepte, et le pas périlleux se franchit. Dans une chasse (la peinture en est belle), le poète a vu mourir un loup sous les balles des chasseurs, et cette agonie d'un animal assez peu noble en lui-même, et coté bas dans l'échelle, l'a pourtant ramené au sentiment de notre propre destinée. Ce qu'il en a retenu surtout, c'est l'exemple de calme, c'est un sermon muet de résignation et de dédain.

> A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse,
> Seul, le silence est grand, tout le reste est faiblesse.
> — Ah ! je t'ai bien compris, sauvage voyageur,
> Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au cœur!
> Il disait : « Si tu peux, fais que ton âme arrive,
> A force de rester studieuse et pensive,
> Jusqu'à ce haut degré de stoïque fierté
> Où, naissant dans les bois, j'ai tout d'abord monté.
> Gémir, pleurer, prier est également lâche.
> Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
> Dans la voie où le sort a voulu t'appeler,
> Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler. »

Le dernier regard du loup, vous en conviendrez, disait bien des choses ; le regard du cheval roué de coups par son charretier n'en disait pas moins dans la *Légende des Siècles*; et c'est un des résultats du panthéisme à la mode que ce penchant des poètes à lire *l'inconnu dans l'œil des bêtes*. V. Hugo n'a pas son pareil pour cette lecture; il en a inventé, j'imagine, l'alphabet, le syllabaire, et toute une langue à son usage. Alfred de Vigny ne la comprit et ne la parla jamais qu'à moitié ; mais cette demi-initiation est un signe du temps.

J'en trouverais bien d'autres, et de fort mêlés, et de presque contradictoires dans ce volume. Non, Alfred de Vigny n'y est pas tout-à-fait resté le pur artiste que l'on connaît; l'empreinte de la société environnante, le sceau des contemporains y est bien plus marqué que dans le recueil précédent, et si, dans les dernières années de sa vie, le poète se tint absolument à l'écart des hommes; sans le vouloir, il se mêla bien davantage aux idées; il en reçut l'impression, ou plutôt il en reçut toutes les impressions, et les transmit toutes; il fit écho à beaucoup de bruits du dehors qui ne se ressemblaient pas. Aussi sa voix change-t-elle de temps à au-

tre, et sa petite barque s'abandonne aux courants, et il s'y laisse un peu flotter en poète, sans souci du gouvernail ni de la manœuvre. On le préfère ainsi ; toute manœuvre, tout calcul, tout parti pris chez un poëte nuit à son inspiration, et sent la coterie; on l'aime mieux qui file la brise; et qu'importe le vent qui souffle, pourvu que la voile soit gonflée et qu'une anse propice nous attende ? Dans la pièce intitulée les *Oracles*, le poète justifie sa réputation d'homme du passé, et paraît jaloux de cette renommée que lui a faite son petit cercle. Il ne comprend rien du présent, il déclame contre toutes les choses qui l'entourent, il dirait volontiers anathème aux chemins de fer, comme il l'a déjà fait dans une pièce précédente; toute vie active, et réelle, et humaine, et progressive, et démocratique auprès de lui, lui paraît indigne des regards du poète ; il se replonge par une réaction nécessaire dans le passé le plus arriéré, dans le royal et le féodal, dans le claustral et le monastique, dans le catholique et le chevaleresque; il s'y creuse un trou et s'y enfouit, et vous le croyez enterré pour jamais, et tout à coup le voilà qui en sort, à notre grand applaudissement, par une percée libérale, par un éclair de vie neuve et intelligente. Lisez, par exemple, une pièce bizarre intitulée : *la Bouteille à la mer*. On sait l'habitude qu'ont les naufragés, au moment de s'engloutir, de confier aux flots et à la grâce de Dieu le journal de leur malheur et de leur mort; le poète, en racontant une scène pareille, y symbolise avec bonheur parfois, et de temps en temps d'une façon un peu étrange, la transmission des idées humaines : chaque génération, avant de périr, laisse à celles qui la suivent son histoire et les enseignements qu'elle contient. La comparaison, n'est-il pas vrai, est ingénieuse ; mais quel beau cri pour finir, et comme le symbole s'achève bien, et que voilà une jolie moralité de fable :

Le vrai Dieu, le Dieu fort est le Dieu des idées.
Sur nos fronts où le germe est jeté par le sort,
Répandons le savoir en fécondes ondées;
Puis, recueillant le fruit tel que de l'âme il sort,
Tout empreint du parfum des saintes solitudes,
Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes :
— Dieu la prendra du doigt pour la conduire au port.

Selon nous, c'est encore le fond libéral de l'idée, ou plutôt c'est ce fond seul qui fait accepter la dernière pièce du recueil, laquelle aurait bien de la peine à être acceptée sans cela. Alfred de Vigny y chante son *Exegi monumentum* d'une voix un peu plus fière qu'il ne convient, ou du moins qu'il ne conviendrait, si cette fierté n'était pas rachetée par une concession qu'on appréciera. Le poète se met au-dessus de tous ses ancêtres; mais, nous dit-il, ce n'est pas qu'il vaille mieux que cette noble race, c'est qu'ils n'ont vécu que par le glaive, tandis qu'il a eu le bonheur de vivre par l'esprit. Ainsi entendue, la prétention s'explique, et on pardonne au poète d'avoir ainsi fait hommage à sa muse d'*un long amas d'aïeux :*

A Eva.

Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme,
Que de mes livres seuls te vienne ta fierté.
J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme

Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire.
Qu'il soit ancien, qu'importe? Il n'aura de mémoire
Que du jour seulement où mon front l'a porté.

Dans le caveau des miens plongeant mes pas nocturnes,
J'ai compté mes aïeux, suivant leur vieille loi.
J'ouvris leurs parchemins, je fouillai dans leurs urnes
Empreintes sur le flanc des sceaux de chaque roi.
A peine une étincelle a relui dans leur cendre.
C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi.

Tous sont morts en laissant leur nom sans auréole;
Mais sur le disque d'or voilà qu'il est écrit,
Disant : « Ici passaient deux races de la Gaule
Dont le dernier vivant monte au temple et s'inscrit.
Non sur l'obscur amas des vieux noms inutiles,
Des orgueilleux méchants et des riches futiles,
Mais sur le pur tableau des livres de l'ESPRIT. »

Le légataire universel des œuvres posthumes d'Alfred de Vigny a frémir en lisant ces vers. Si le poète n'était mort, on aurait peine véritablement à en supporter la lecture, et nous avons déjà entendu de nombreuses réclamations à ce sujet. Nous ne voulons point nous y associer : la franchise de pareils aveux en absout l'excès, et la naïveté en sauve l'arrogance. Alfred de Vigny se décerne ici une petite palme et le confesse; combien de gens se sont fait cadeau de tout un laurier sans en rien dire?

S'il me fallait chercher l'unité véritable d'un recueil où il y a si peu d'unité apparente, et dont les pièces ont été écrites à différentes époques et à de longs intervalles, je la rencontrerais, comme toujours, chez l'auteur de *Stello*, dans une certaine générosité, une certaine humanité de pensées et de sentiments fort indépendante de tout orgueil, de tout préjugé de politique ou de race. Alfred de Vigny est encore un poète de l'école de Térence, et rien de l'homme ne le laisse indifférent. Au-dessus de la race à priviléges et de la caste, il voit la race humaine tout entière, qui souffre, qui gémit, et dont il comprend les souffrances, dont il sèche autant qu'il peut les larmes, dont il a, en tout temps, en tout lieu, à toute page, une profonde et souveraine pitié. Voici une strophe qui, par la grandeur de la pensée et surtout par la beauté de l'image, peut compter parmi les plus belles du volume, et, pour ma part, je la trouve d'autant plus belle, qu'elle est adressée à une femme, qu'elle termine un chant d'amour très particulier, très intime, et qu'on y sent très bien le débordement de l'âme du poète à qui un seul objet ne suffit bientôt plus, et qui, dans un éclat suprême, se passionne et s'embrase pour tous les êtres qui vivent, qui palpitent et qui souffrent autour de lui. L'amour commence, mais la charité finit, dominant l'autre de toute la supériorité de son désintéressement :

C'est à toi qu'il convient d'ouïr les grandes plaintes
Que l'humanité triste exhale sourdement,
Quand le cœur est gonflé d'indignations saintes,
L'air des cités l'étouffe à chaque battement.

Mais de loin les soupirs des tourmentes civiles,
S'unissant au-dessus du charbon noir des villes,
Ne forment qu'un grand mot qu'on entend clairement.

Ce même sentiment évangélique a tiré de l'âme généreuse du poète un chant qui est de circonstance aujourd'hui, un chant ou plutôt un récit, car, pour peindre les longues douleurs d'un peuple et son martyre éternel, il suffit de raconter; qui raconte s'émeut, et l'indignation fait le vers. Au moment où l'on cherche de tous côtés à adoucir les suprêmes blessures de la Pologne, on pourrait avoir l'idée de détacher du recueil cette pièce, qui a pour titre *Wanda*, et de la vendre au profit de tant de malheureux; Alfred de Vigny, j'en suis sûr, ne protesterait pas contre cette destination :

Prenez donc, ô mes sœurs, ces signes de mollesse!
J'irai dans les caveaux, dans l'air empoisonneur,
Conservant seulement de toute ma richesse,
L'aiguille et le marteau pour luxe et pour honneur;
Et puisqu'il est écrit que la race des Slaves
Doit porter et le joug et le nom des esclaves,
Je descendrai vivante au tombeau du mineur.

Elle y descend, et, si vous êtes curieux des histoires navrantes, lisez celle-ci, lisez aussi *la Sauvage*, lisez les neuf pièces du recueil : la sensibilité y domine et la charité y triomphe.

Je vantais tout à l'heure par-dessus tout cette passion sainte; de l'amour toutefois ne médisons point, n'en médisons jamais; ne le décrions pas, ne le rabaissons pas : c'est encore la première forme de la charité, c'en est la plus vive, la plus victorieuse, et c'est la vraie passion des poètes; c'est elle, c'est elle seule qui, jeunes, les enivre, les transporte, et, vieux, les soutient encore et les ranime. C'est à l'amour, à l'amour épuré par un enthousiasme plus qu'humain, par une flamme subtile et céleste, qu'Alfred de Vigny doit les quelques accents véritablement beaux qu'il ait légués aux vivants après sa mort. Le reste est beau sans doute, et noble, et digne : je l'ai dit et ne m'en dédis pas; mais l'art véritable, la grâce de la forme, sans laquelle la poésie peut encore toucher le cœur, mais cesse de plaire aux yeux, les trésors du pinceau, le feu sacré de l'inspiration, le don enfin de la beauté purement littéraire, cette perfection de l'œuvre, je ne la trouve plus ici que dans une seule pièce, dont le titre indique assez que l'amour en fait les frais ou plutôt y règne en maître : c'est *la Maison du Berger*, et c'est par elle que je veux finir :

La nature t'attend dans un silence austère,
L'herbe élève à tes pieds son nuage des soirs,
Et le soupir d'adieu du soleil à la terre
Balance les beaux lis comme des encensoirs.
La forêt a voilé ses colonnes profondes,
La montagne se cache, et sur ces pâles ondes
Le saule a suspendu ses chastes reposoirs.
Le crépuscule ami s'endort dans la vallée,
Sur l'herbe d'émeraude et sur l'or du gazon,
Sous les timides joncs de la source isolée,

Et sous le bois rêveur qui tremble à l'horizon,
Se balance en fuyant dans les grappes sauvages,
Jette son manteau gris sur les bords des rivages,
Et des fleurs de la nuit entr'ouvre la prison.

Il est sur ma montagne une épaisse bruyère
Où les pas du chasseur ont peine à se plonger,
Qui plus haut que nos fronts lève sa tête altière,
Et garde dans la nuit le pâtre et l'étranger.
Viens y cacher l'amour et ta divine faute;
Si l'herbe est agitée ou n'est pas assez haute,
J'y roulerai pour toi la maison du berger.
Elle va doucement avec ses quatre roues,
Son toit n'est pas plus haut que ton front et tes yeux;
La couleur du corail et celle de tes joues
Teignent le char nocturne et ses muets essieux;
Le seuil est parfumé, l'alcôve est large et sombre,
Et là parmi les fleurs, nous trouverons dans l'ombre,
Pour nos cheveux unis, un lit silencieux.

Viens donc, le ciel pour moi n'est plus qu'une auréole
Qui t'entoure d'azur, t'éclaire et te défend;
La montagne est ton temple et le bois sa coupole,
L'oiseau n'est sur la fleur balancé par le vent,
Et la fleur ne parfume et l'oiseau ne soupire
Que pour mieux enchanter l'air que ton sein respire;
La terre est le tapis de tes beaux pieds d'enfant.

Sans cela, sans cette belle pièce de *la Maison du Berger*, sans une pièce intitulée *Samson*, dont je ne veux détacher qu'une strophe :

Il ira dans la ville, et là, les vierges folles
Le prendront dans leurs lacs aux premières paroles,
Plus fort il sera né, mieux il sera vaincu,
Car plus le fleuve est grand et plus il est ému.
Quand le combat que Dieu fit pour la créature
Et contre son semblable et contre la nature
Force l'homme à chercher un sein où reposer,
Quand ses yeux sont en pleurs, il lui faut un baiser;
Mais il n'a pas encor fini toute sa tâche.
Vient un autre combat plus secret, traître et lâche;
Sous son bras, sous son cœur se livre celui-là,
Et, plus ou moins, la femme est toujours DALILA.

sans ces deux morceaux, sans ces deux inspirations, que l'amour, le grand maître et l'éternel rénovateur lui a envoyées, et qui sont dignes des plus beaux jours et des plus brillantes fêtes de sa muse, on aurait peut-être le droit de dire qu'Alfred de Vigny avait reçu de l'âge quelque légère atteinte, ou du moins qu'il se laissait aller de temps à autre, sur la fin, à ces divins sommeils qui n'ont pas empêché Homère d'être ce qu'il fut.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

30 janvier 1864.

Si une vaine satisfaction d'amour-propre pouvait remplir une âme comme celle du prince qui règne sur la France, si son cœur pouvait être accessible au plaisir de la vengeance, qu'on dit être le plaisir des dieux, il aurait, certes, une belle occasion de se féliciter et de se réjouir en face des complications menaçantes dont l'Allemagne est le théâtre, et de la situation embarrassée, bizarre où elles placent quelques gouvernements de l'Europe, et particulièrement le gouvernement anglais. Il semble que les événements aient été façonnés d'une main habile, tout exprès pour donner à la politique du gouvernement impérial la sanction d'une expérience prochaine, et si la Providence, qui se mêle bien quelquefois de nos affaires, avait voulu faire éclater son sentiment et marquer la protection qu'elle étend sur nous, elle n'aurait pu s'y prendre d'une meilleure façon. L'Empereur, dans une lettre qui restera mémorable, offre à l'Europe de régler à l'amiable toutes les questions pendantes, de résoudre sans coup férir tous les problèmes internationaux qui pèsent sur les peuples, et rendent l'avenir sur tant de points problématique. Quelques souverains s'associent à cette grande pensée, d'autres y adhèrent du bout des lèvres. L'Angleterre la repousse, et, avant que deux mois se soient écoulés, les souverains hésitants courent aux armes, l'Angleterre fait d'impuissants efforts pour se jeter entre les combattants, et, finalement, vient humilier son orgueil dans des propositions de conférence auxquelles personne ne prête une attention sérieuse. C'est la peine du talion appliquée à sa diplomatie, avec cette aggravation que, s'exerçant sur une chose relativement petite, sur un des points, parmi tant d'autres, dont le congrès proposé par l'Empereur aurait eu à s'occuper, la politique du cabinet britannique n'a pas même le mérite d'une haute conception, et ressemble tout justement à la conduite d'un enfant boudeur qui, après avoir refusé par caprice de partager un bon repas, s'en vient, après l'heure, demander la grâce d'un morceau de pain.

Plein d'une généreuse pensée de justice et d'apaisement, l'Empereur a

tout fait pour lier sa politique à celle de l'Angleterre et préparer, de concert avec la grande nation britannique, le règne de la paix sur le globe. Le moyen d'atteindre un but si glorieux, ce but pour lequel la nation anglaise semble aujourd'hui si passionnée, c'était de faire peu à peu disparaître les sources de discorde, les causes d'antipathie entre les nations, en donnant successivement satisfaction à toutes les aspirations justes et légitimes, en favorisant la reconnaissance des droits, en amenant tous les gouvernements à remplir leurs devoirs, en les y obligeant au besoin. La guerre de Crimée a été un commencement d'exécution de ce beau plan; mais, soit que les hommes d'Etat de l'Angleterre n'aient point aperçu tout ce qu'il avait de fécond et de grandiose, soit que le rôle militaire que nous avons joué dans cette guerre les eût un peu éblouis, de vieilles jalousies ou de nouvelles inquiétudes se sont bientôt fait jour; nous n'avons plus rencontré, lorsqu'il s'est agi de l'Italie, ces dispositions heureuses des premiers moments, et la grande œuvre a soudain périclité. Les questions se sont posées sans recevoir de solution, les abîmes se sont creusés plus profondément; on a proclamé dédaigneusement qu'on ne faisait pas la guerre pour des idées, montrant par là qu'on faisait de la politique de paix sans idée, au jour le jour, attendant, les bras croisés, que les faits vinssent un à un s'imposer à l'Europe et enfin lui déchirer les flancs. C'est ainsi qu'après la question italienne a surgi la question polonaise; qu'après de vaines tentatives pour résoudre partiellement les problèmes, on a voulu, de ce côté du détroit, essayer de les porter tous ensemble sur le tapis d'une conférence. Que faire maintenant que tant de nobles efforts pour conjurer les orages ont avorté devant un mauvais vouloir si mal dissimulé? La France se désintéressera-t-elle dans la lutte qui se prépare? Restera-t-elle inactive dans les efforts que fait, à son tour, l'Angleterre pour détourner une lutte qu'elle n'a pas voulu prévoir? Et si le canon parle, mêlera-t-elle sa voix à ce triste concert? A une autre époque de notre histoire contemporaine, la réponse eût été douteuse; aujourd'hui, sous un gouvernement d'initiative et de progrès, elle ne saurait l'être. Nous ne sommes pas dans les secrets de l'Etat, mais il ne nous faut pas grande malice pour affirmer que, dans aucune des questions qui pourraient être agitées en Europe, le gouvernement de l'Empereur ne restera spectateur impassible. La paix, il la désire, et nul en Europe n'a plus fait pour l'établir sur des bases solides; mais si elle doit être troublée, que l'on regarde de quel côté est le droit, de quel côté la justice, de quel côté les principes sur lesquels il appuie sa politique : là sera le drapeau de la France. C'est assez dire, croyons-nous, qu'elle ne prendra part au conflit que si le droit paraît compromis et l'équilibre rompu, mais qu'elle saura le faire alors d'une manière efficace et de façon à rendre son action prépondérante.

Quoiqu'il ait en ce moment l'Angleterre pour appui, le Danemark n'en paraît pas moins dans une situation fort précaire, mais nous n'hésitons pas à dire que la Prusse et l'Autriche n'ont pas une position beaucoup moins embarrassée. Nous voudrions apporter un peu de lumière dans ce chaos où nous autres Français nous ne voyons pas bien clair, et montrer en quoi

les passions et les intérêts se heurtent et se contredisent. Nous n'avons pas besoin pour cela de plonger dans les arcanes de la question du Schleswig; elle a été naguère succinctement expliquée ici; elle y est reprise aujourd'hui même par l'homme de France qui la connaît le mieux, et il ne quittera pas cette fois son sujet sans l'avoir épuisé. Nous nous bornerons à dire qu'il y a trois points dans cette affaire et trois intérêts en jeu. Il y a le royaume de Danemark d'abord, qui est seul hors de litige; il y a le Holstein dont le roi de Danemark est duc souverain et qui fait partie de la Confédération germanique; il y a enfin le Schleswig, dont le roi de Danemark est également duc souverain, mais qui ne fait point partie de la Confédération non plus que du royaume, et qui cependant doit demeurer uni au Holstein. C'est là certainement un *imbroglio* géographique et politique des plus compliqués, débris curieux du moyen âge, échantillon singulier du droit féodal subsistant au milieu du XIXe siècle, édifice suranné que chacun s'efforce de détruire pour s'en approprier les matériaux. Le Danemark voudrait absorber le Schleswig; il aurait voulu absorber aussi le Holstein, comme nous avons, à une autre époque absorbé la Lorraine et l'Alsace; de là cette constitution unitaire étendue aux trois parties de la monarchie, puis retirée pour le Holstein sur les réclamations de l'Allemagne, mais maintenue malgré ces réclamations dans le Schleswig, où l'Allemagne n'exerce aucun droit direct, mais où elle prétend exercer un droit indirect, en raison du droit particulier que possède le Holstein de demeurer uni au Schleswig, où d'ailleurs le droit indirect se corrobore du droit international. Tout cela est bien subtil sans doute, et le Danemark aurait pu, en d'autres temps et avec plus d'adresse, arriver à ses fins; mais aujourd'hui que l'idée de nationalité est développée partout à l'extrême, l'absorption n'est plus aussi facile qu'autrefois, et elle ne peut plus être que le résultat d'un concert avec les populations absorbées. Nous en avons donné un remarquable exemple dans l'annexion de Nice et de la Savoie: le suffrage universel a décidé la question avec une autorité que nul n'oserait contester. Peut-être le Danemark, en saisissant bien son heure et en déployant beaucoup d'habileté, aurait-il pu atteindre un jour le même but; cela est douteux pourtant; les populations allemandes du Schleswig et du Holstein sont très résistantes, et leur penchant les porte vers la grande et solide nation germanique, bien plutôt que vers les populations braves et entreprenantes des pays scandinaves. De plus, la nation germanique est fort jalouse de ses droits, fort envahissante de sa nature, à ce point qu'elle a parfois la velléité d'absorber elle-même les peuples qui l'avoisinent et de faire sa chose du bien d'autrui. La Pologne en peut porter un douloureux témoignage. L'Allemagne a donc toujours été prête à soutenir le Holstein et le Schleswig dans leurs revendications, à entretenir dans tous les cas leurs aspirations vers l'indépendance, et l'on voit aujourd'hui qu'elle va bien plus loin dans cette voie que les gouvernements.

Le traité de Londres de 1852 est venu encore compliquer une affaire qui était déjà la plus compliquée du monde. Les cinq grandes puissances, en dehors de toute participation de la Diète germanique, ont réglé la succession au trône de Danemark, ce qui était peut-être leur droit, mais en

même temps la succession pour les duchés, ce qui n'était plus exclusivement de leur compétence. Du moins aurait-il fallu que le pouvoir fédéral eût acquiescé à cet arrangement et ratifié le marché passé avec le duc d'Augustenbourg pour le rachat de ses droits. Ainsi, il s'est trouvé qu'en Allemagne même un élément de discorde s'était introduit sur ce sujet. Les deux grandes puissances, la Prusse et l'Autriche, ont consenti des stipulations pour un point du territoire fédéral, sans consulter le pouvoir fédéral, sans que la Diète fût intervenue. Il était clair qu'à la mort du roi Frédéric VII, un conflit naîtrait, et que le traité de 1852 n'avait fait, comme l'a parfaitement dit M. Drouyn de Lhuys, « qu'une œuvre impuissante. » Les moyens et petits Etats de la Confédération veulent une revendication absolue non pas seulement du Holstein, mais aussi du Schleswig, qui doit lui rester uni ; les deux grandes puissances allemandes, liées par le traité de Londres, ne peuvent occuper le Holstein que pour le roi de Danemark, et si elles envahissent le Schleswig, ce ne peut être qu'en vue d'obtenir du Danemark la réalisation des engagements qu'il a pris en 1852 vis-à-vis des grandes puissances. Ces résultats obtenus, elles n'auraient plus le droit de détenir le gage. Elles se trouvent donc placées entre les stipulations de 1852 et les droits de la Diète, entre un traité signé comme grandes puissances et le pacte soumis à titre de puissances confédérées. En un point capital, le traité de 1852 est en désaccord avec les résolutions de la Diète ; de là, cette situation étrange de l'Autriche et de la Prusse faisant ce qu'aurait fait le pouvoir fédéral, — c'est-à-dire occupant le Holstein et menaçant d'occuper le Schleswig, — et pourtant se trouvant en opposition avec ce pouvoir. Si l'Autriche et la Prusse remplissent strictement leurs devoirs fédéraux et les vœux de l'Allemagne, elles manquent au traité de Londres ; si elles sont fidèles au traité de Londres, elles manquent à leurs devoirs fédéraux et vont contre les vœux de l'Allemagne. Toutefois, comme dans toutes les affaires humaines, il y a un droit par-dessus tous les droits, celui du plus fort, et que l'Allemagne n'est rien quand la Prusse et l'Autriche sont unies comme grandes puissances et poursuivent un même but, il se pourrait que cette fois encore l'esprit germanique eût le dessous et que la Diète, après avoir occupé le Holstein à titre d'exécution fédérale, et les deux puissances, le Schleswig au nom du traité de 1852, il se pourrait, dis-je, que les contingents fédéraux fussent ramenés tambour battant dans leurs foyers par les contingents autrichiens et prussiens. Nous ne croyons pas à cette éventualité ; il est fort probable, au contraire, qu'on essayera de s'entendre et qu'on fera ce que l'on appelle vulgairement « une cote mal taillée. » Le Holstein échappera au Danemark et le Schleswig lui restera à certaines conditions : telle sera la solution probable si les gouvernements des deux puissances sont assez solides pour l'imposer à leurs peuples et si l'Angleterre ne se met pas de la partie.

Nous ne saurions dire que des deux côtés il y ait lieu d'être complétement rassuré. Les journaux anglais annoncent depuis quelques jours que l'escadre de la Manche est prête à filer vers Copenhague, que l'on embarque de l'artillerie, des soldats, bref qu'une expédition de 30,000 hommes se prépare. Sans prendre tous ces on dit à la lettre, on ne peut se

dissimuler que le gouvernement britannique ne puisse, à un moment donné, jeter son épée dans la balance. En même temps, le roi de Suède convoque le Storting norvégien pour le 14 mars, et le mouvement national en Suède semble indiquer que la cour de Stockholm aura bien de la peine à rester neutre si l'Eider est franchi. Enfin, et c'est là peut-être ce qu'il y a de plus grave dans l'affaire, les deux parlements prussien et autrichien, le premier surtout, ne sont pas d'accord avec leurs gouvernements sur le point en litige devant la Diète; ils se montrent plus allemands que « patriotes, » pour nous servir d'une expression de M. de Bismarck ; car la situation est telle en Allemagne, que plus on est patriote allemand, moins on est patriote prussien ou autrichien, et que chaque Allemand ayant deux patries est en ce moment réclamé par ses deux mères, et, plus malheureux que l'enfant du jugement de Salomon, obligé de faire lui-même son choix. Le Parlement prussien a déjà fait le sien, il s'est déclaré allemand avant tout dans une adresse à laquelle le roi a répondu par une clôture de session, prélude, dit-on, d'une dissolution nouvelle. Le régime parlementaire où le roi règne sans gouverner, est certainement une belle chose quand il fonctionne comme en Angleterre; mais le malheur est que, pour bien fonctionner, il lui faut, comme en Angleterre, des conditions particulières de sécurité et d'unité ; pour peu qu'il y ait des tiraillements intérieurs, que des courants violents règnent dans l'opinion, ou que des principes opposés s'y heurtent, la machine s'arrête, se détraque ou se brise. Ainsi, en Prusse une partie considérable de la nation veut être allemande plutôt que prussienne. De là, un parlement recruté en majorité parmi les membres du Nationalverein. Quelle sera la tendance de ce parlement? Il s'efforcera de faire triompher sa politique, cela est naturel, et, ce qui est naturel encore dans un parlement, il tentera de mettre le pouvoir dans la chambre et de déposséder le roi du gouvernement. Depuis quelques années, nous ne voyons pas autre chose en Prusse, et, que le chef du cabinet se nomme Manteuffel, Hohenzolern ou Bismarck, c'est toujours le même but que l'on poursuit. En ce moment, le conflit a pris des deux côtés un caractère blessant, ici, par le refus de subsides et la manifestation des députés contre le budget qu'a voté la chambre des seigneurs ; là, par les motifs allégués dans le discours de clôture et les paroles prononcées par le président du conseil, où se rencontrent peut-être des vérités, mais où il y a aussi beaucoup d'acrimonie. La Prusse nous offre donc en ce moment le spectacle d'un pays parlementaire gouverné exclusivement par une chambre haute et par le roi. Ce n'est vraiment pas la peine de le prendre comme un exemple et de le citer dans une chambre française comme un modèle à imiter.

Quoi qu'il en soit de la querelle intérieure de la Prusse et des germes de désaccord qui commencent à se manifester entre le Reichsrath et le cabinet de Vienne, il ne faut pas une bien grande pénétration pour s'apercevoir que la majorité du peuple allemand condamne la politique des deux puissances, et entretient toute espèce de méfiance contre leur attitude. A tort ou à raison, on est persuadé que les deux gouvernements ne poursuivent d'autre but que la réalisation du traité de Londres, et vont dans le Schles-

wig pour maintenir les droits du Danemark contre la Confédération plutôt que pour y faire triompher la pensée germanique ; ils y vont pour empêcher les contingents purement fédéraux d'y aller. La même préoccupation s'est emparée des duchés, et l'accueil fait aux troupes autrichiennes dans le Holstein ressemble peu à l'enthousiasme que l'aspect des troupes fédérales avait excité. Il ne faudra pas moins que des hostilités sérieuses contre le Danemark pour ramener un peu de faveur aux deux puissances, et alors même on craindra toujours, et avec raison, que les stipulations de 1852, en ce qui concerne le Schleswig, ne surgissent et ne soient maintenues. L'Allemagne — et par là nous entendons la Diète, la majorité des petits Etats, la majorité du peuple qui veut la patrie allemande — aurait peut-être un moyen d'échapper à cette loi du plus fort qu'elle a toujours subie quand l'Autriche et la Prusse se sont trouvées d'accord : ce serait de mettre la France dans ses intérêts. Sans l'appui de la France, c'est là notre conviction profonde, ni l'unité ni l'indépendance de l'Allemagne ne peuvent se réaliser. La *Revue Contemporaine* a naguère exposé les raisons qui doivent porter l'Allemagne à rechercher l'alliance et le concours de la France. On nous en a beaucoup voulu en Allemagne pour l'avoir fait, et il n'y a guère de journal prétendu libéral qui n'ait jeté feu et flamme contre notre machiavélisme. Voilà pourtant que les événements viennent confirmer nos dires et montrer d'eux-mêmes combien nous avions raison. Le mauvais accueil fait à nos idées par ceux-là même qui crient le plus haut contre l'omnipotence de l'Autriche et de la Prusse, nous montre qu'au delà du Rhin les vieux préjugés ne sont pas éteints, que les vieilles erreurs de l'école historique y gouvernent les esprits qui se disent les plus avancés, et que les dures leçons du passé ne leur ont pas ouvert les yeux. La France n'aurait donc aucune raison de leur prêter appui, et elle se gardera bien de le faire, sûre qu'elle serait de rencontrer aussitôt devant elle, au lieu d'une main confiante et ouverte, une main hostile et armée.

D'ailleurs, nous avons ici un parti de la paix à tout prix, qui tend à se former sous la haute direction de M. Thiers, et qui compte bien interdire au gouvernement toute participation aux grandes affaires de ce monde. Le peuple allemand, s'il a suivi les débats de l'Adresse au Corps législatif, a pu s'apercevoir qu'on y parlait beaucoup et avec une très grande ardeur contre les entreprises aventureuses et lointaines ; or, tout est lointain pour des myopes et tout est aventureux dans les entreprises humaines. La guerre de Crimée était une entreprise aventureuse, celle d'Italie en était une autre, car nul ne sait, quand il marche à l'ennemi, s'il sera vainqueur. Les plus grands généraux sont quelquefois battus et les meilleurs soldats ont des heures de défaillance. Sortir de chez soi, c'est courir une aventure; y rester, c'est l'attendre. La sagesse humaine n'a qu'une influence relative sur le cours des événements, et tout ce qu'elle peut faire, c'est de se ranger toujours du côté de la justice et du droit. Aussi repoussons-nous de toutes nos forces cette théorie l'autre jour émise devant une assemblée française, et qui consisterait à ne jamais revendiquer un droit qu'on ne soit sûr à l'avance de le faire triompher. Pourquoi les plaideurs ne suivent-

ils pas ce conseil ? Quelle épargne ce serait et de paroles et de jugements! Qui est jamais sûr de faire triompher son droit? Donc, il faut cesser de le poursuivre. L'insulte faite à la foi jurée, l'outrage et l'exaction prodigués à nos nationaux, l'assassinat et l'impunité accordée aux assassins, voilà des choses qu'il faut subir s'il doit en coûter trop pour en obtenir la réparation. Devant une pareille théorie, exposée et soutenue par un esprit certainement éminent, et qui a trouvé d'autres esprits éminents pour l'applaudir, notre raison demeure confondue. Nous avions cru jusqu'ici qu'il y avait quelque chose de plus précieux que l'argent et que la vie même, l'honneur ; nous avions cru que les nations devaient avoir sur ce point la même manière de voir que l'individu ; que partout où un outrage leur était infligé par un gouvernement organisé, son premier devoir était à tout prix d'en poursuivre la réparation. M. Thiers, de concert avec l'opposition, a changé tout cela, et sans doute jusqu'ici nous nous étions trompés puisque toutes les lumières de l'intelligence sont de leur côté, et toutes les ténèbres du nôtre. Donc, nous avons eu tort d'engager notre drapeau au Mexique, et, une fois le drapeau engagé, nous avons eu tort de ne pas le dégager ; les plus susceptibles ajoutent « honorablement ; » mais quand il s'agit d'expliquer ce mot « honorablement, » on découvre bientôt qu'il veut dire dans leur bouche : « en le déshonorant. » M. le ministre d'Etat l'a démontré avec une haute raison et un monceau de preuves. Traiter avec Juarez qui nous avait cent fois trompés, avec Juarez qui, après la convention de la Soledad, n'avait pas hésité à vexer et persécuter encore nos compatriotes, qui n'avait souscrit cette convention que pour nous attirer dans un piége, pour se donner le temps d'organiser sa défense, et pour nous renvoyer ensuite le 15 avril au devant de la peste dans les Terres-Chaudes ; avec Juarez, qui avait abusé de notre loyauté et préparé trop habilement la défection de l'Espagne, c'eût été plus qu'un déshonneur, c'eût été une insigne lâcheté. Ajoutons, pour notre part, que c'eût été une insigne duperie.

Nous savions de longue main que notre pavillon ne pouvait se maintenir dans ces parages et se faire respecter de ces gouvernements éphémères des républiques du Sud que par des coups de force, et il n'est pas un officier de notre marine qui n'ait rapporté de ces pays la conviction que nous avions montré avec elles trop de longanimité. Notre commerce et notre marine marchande sont intéressés au plus haut degré dans cette affaire, dont on calcule avec emphase les dépenses, mais dont on se garde bien de montrer les profits. La France fait, avec les Etats du Sud-Amérique, pour 572 millions d'affaires, et elle fait mouvoir dans leurs eaux une marine long-courière de 412,500 tonnes. Voilà les intérêts que l'expédition du Mexique avait pour but de protéger, à part la question de réparation, à part celle d'indemnité. Que l'on calcule combien d'ouvriers, combien de marins un pareil négoce fait vivre, quelles sources de richesses ce sont là pour nos ports, pour notre industrie, pour notre démocratie ; ajoutons-y les 200,000 Français qui sont établis dans ces contrées, y entretiennent des relations commerciales, y recueillent des bénéfices, y font fortune, pour revenir ensuite dans leur pays jouir des richesses qu'ils ont acquises ; et

que l'on ose prétendre ensuite que l'expédition du Mexique était une entreprise inutile, téméraire, ruineuse! L'ignorance des faits, comme l'a dit si bien M. Rouher, a pu seule frapper cette expédition d'impopularité. Si l'opposition était mieux instruite des questions qu'elle prétend traiter, si M. Thiers en particulier s'était mieux enquis des faits, s'il avait fait une étude plus réfléchie des chiffres, lui qui naguère entendait si bien l'art de les grouper; s'il était descendu dans les entrailles du pays pour les interroger et leur demander le secret de cette richesse qui féconde toutes les couches de la société jusqu'à la plus humble : peut-être se serait-il aperçu, que s'élever comme le fait l'opposition, de parti pris, contre les « expéditions lointaines, » c'est trahir la cause du peuple, la cause de la démocratie; c'est vouloir que les sources de la richesse soient taries pour elle; car le négoce ne vit que par la sécurité qu'on lui offre; ôtez la protection des nationaux et du pavillon, soudain la confiance disparaît et le négoce avec elle. Ce n'était donc pas seulement une haute nécessité d'honneur qui poussait nos soldats à Mexico, c'était à la fois une nécessité d'intérêts, une obligation imposée au gouvernement par la stricte observance de ses plus rigoureux devoirs, ceux que le peuple lui a donné mission de remplir en lui confiant ses destinées et sa fortune. Si nous pouvions soupçonner une arrière-pensée chez des hommes qui ont promis de seconder le gouvernement dans les œuvres utiles, nous serions tentés de croire que l'opposition ne s'efforce de le paralyser en ceci que pour augmenter la crise qu'une guerre fratricide entretient parmi les populations ouvrières; pour fermer autant qu'il est en elle les canaux de la production et de l'exportation, et soulever ainsi contre le chef de l'Etat des passions aveugles. Loin de nous une pareille calomnie : un si méchant calcul n'a pas été fait; nous ne pouvons donc accuser ici que cette légèreté trop naturelle à l'esprit français et ce fâcheux esprit de parti qui porte les hommes les plus consciencieux à contredire, dans la pratique, les principes dont ils se disent les défenseurs, et à négliger les intérêts dont ils sont les représentants.

Pour nous, qui voulons la grandeur de notre pays partout, dût-il en coûter quelques sacrifices, et qui pensons que le développement de la richesse dans le peuple vaut bien qu'on grève les riches de quelques millions d'impôts, nous sommes très loin de professer, contre « les expéditions lointaines, » cette horreur d'occasion qu'on affiche aujourd'hui. Nous ne pouvons nous défendre de penser que sans « les expéditions lointaines » et sans les coureurs d'aventure, l'Europe n'aurait pas connu l'Amérique, et que, nous en particulier, nous n'aurions pas fondé ces grandes et belles colonies, qui s'appelaient le Canada, la Louisiane, les Indes orientales. Que d'autres soient venus après nous cueillir les fruits que nous avions semés, à qui la faute, sinon à ces esprits chagrins et de courte vue, qui refusaient les subsides et décourageaient les entreprises, à ces fameux théoriciens de la politique, qui égrenaient le chapelet de nos îles au profit de l'Angleterre, et ruinaient du même coup notre commerce et notre marine? Si les malheurs du temps ont été pour quelque chose dans cette œuvre impie, il faut avouer que les hommes y ont été pour beaucoup.

Aujourd'hui que, par un bonheur providentiel, il se trouve sur le trône de France un homme qui semble avoir conçu le plan admirable de nous rendre partout sur le globe ce qui nous appartient, de vastes débouchés et de riches colonies, gardons-nous d'enrayer de si beaux desseins, essayons, au contraire, de seconder son œuvre dans la mesure de nos forces. On comprendrait à la rigueur que, dans un pays comme l'Angleterre, où l'esprit d'aventure est très développé, il fût bon de modérer cette ardeur des lointaines entreprises; mais en France, dans un pays où l'initiative individuelle a si peu de ressort, et que le souverain sollicite en vain à imiter en cela les Anglais; en France où l'on a tant de peine à risquer ses écus ou sa personne au dehors, n'est-ce pas une imprudence extrême, quand on possède le don de la parole et la grâce de persuader, que d'étouffer dans son germe le goût qu'une sage pensée s'efforce d'y développer? Ces réflexions que nous ont inspirées les débats de l'Adresse sur le Mexique, et que nous jetons ici en passant, mériteraient peut-être de plus longs développements; nous croyons qu'il en sortirait un enseignement plus propre à éclairer la démocratie sur ses véritables intérêts, que les plus beaux discours de l'opposition. Toujours est-il que si les Allemands ont compté sur l'appui de notre opposition et sur l'esprit libéral qui l'anime, pour accomplir leur œuvre d'affranchissement et d'unité, ils doivent s'apercevoir, aussi bien que les Polonais, qu'ils ont compté sans leur hôte. Des paroles, on en sera prodigue; des assurances de sympathie, on n'hésitera pas à les répandre; mais quand il s'agira de se mettre à la besogne, on ne trouvera plus personne : « Une guerre pour l'indépendance et l'unité de l'Allemagne! une guerre pour l'indépendance de la Pologne! y pensez-vous? Ce serait détourner la France de la poursuite des libertés, ce serait augmenter encore le prestige et la force de l'Empereur! Nous n'avons que faire de songer à l'émancipation des peuples; songeons d'abord à nous émanciper nous-mêmes. » Polonais et Germains, tenez donc pour assuré que plus on se rapprochera en France du régime parlementaire, plus il y aura de membres de l'opposition, plus il y aura de beaux discoureurs parmi ses membres, et moins vous serez secourus. On parlera peut-être de vous davantage, mais ce seront paroles stériles, parce que, sachant le gouvernement de l'Empereur très disposé à l'action, on sera porté à le rendre inactif; sachant qu'il aime « les causes justes, » on s'efforcera de traverser ses projets; connaissant sa sollicitude pour la gloire du pays, on ne cessera de lui opposer ses intérêts. Pour que l'opposition retrouvât son vieil orgueil national, il faudrait que l'Empereur étouffât le sien; pour qu'elle reprît les ardeurs guerrières d'autrefois, il faudrait qu'elle vît renaître devant elle un gouvernement de paix à tout prix. Il convient de bien se figurer qu'en France l'esprit d'opposition se confond singulièrement avec l'esprit de dénigrement, et que son rôle est beaucoup moins d'éclairer que d'embrouiller, de rendre service que de contredire.

Ces longues séances de la discussion de l'Adresse, qui vient d'être close quand nous écrivons ces lignes, en fourniraient, au besoin, une preuve éclatante. Il n'est pas de question, pas de point de politique étrangère ou

intérieure, qui n'ait été l'objet d'un amendement, même là où le gouvernement avait pris l'initiative d'une mesure populaire et devancé en quelque sorte l'opinion ; pas d'amendement qui n'ait été l'occasion d'une attaque en règle, même lorsque l'adversaire était obligé d'avouer que rien de mieux n'aurait pu être accompli, faisant en quelque sorte un crime au gouvernement d'enlever à l'opposition, par le bien qu'il avait réalisé, le droit que celle-ci s'arroge de le toujours blâmer. C'est ainsi que l'Empereur, soucieux de fonder en France toutes les libertés véritables, toutes les libertés fécondes, a osé faire ce qu'aucun gouvernement n'avait pensé à tenter jusqu'ici, affranchir l'ouvrier des entraves que lui imposait la loi des coalitions, lui donner le droit de réclamer un salaire rémunérateur, comme en Angleterre. Il a fallu aussitôt qu'on s'appropriât ce bienfait, et qu'on en fît un thème de revendications oratoires qui peuvent avoir leur prix, mais qu'on regrette de n'avoir pas entendues plus tôt, lorsque ces orateurs exerçaient une certaine part dans l'autorité et une certaine influence sur le pouvoir exécutif. C'est ainsi encore qu'à propos de l'enseignement primaire, pour lequel le gouvernement a tant fait depuis dix ans, qu'il ne reste à peu près rien à faire, il a fallu saisir l'occasion de réclamer la gratuité de l'enseignement. On n'a pas encore été jusqu'à demander qu'il soit obligatoire, mais cela viendra à la session prochaine, et le mot, cette année, a déjà été prononcé. On a mis certainement à réclamer la gratuité de l'enseignement autant de talent que de persistance ; y a-t-on mis autant de raison ? Nous n'osons le croire quand nous lisons la réponse pleine de tact et de bons sens qu'a faite à M. Jules Simon M. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat. La gratuité doit-elle s'étendre à ceux qui peuvent payer? N'est-ce pas, dès lors, faire contribuer le pauvre à l'enseignement du riche ? Il n'y avait pas de réplique à la question posée ; elle portait avec elle sa réponse. M. de Parieu a montré ensuite qu'en quatorze ans, depuis 1848, le nombre des élèves, dans les écoles primaires, a augmenté d'un million ; que le budget de l'instruction primaire n'est pas, comme on le prétend, de 3 millions seulement, mais qu'il s'élève, en réalité, en y comprenant la rétribution scolaire, les subventions départementales et les revenus de quelques fondations et legs, au chiffre déjà respectable de 30 millions environ. Sans doute, l'Etat ne doit jamais marchander la dépense quand il s'agit de l'enseignement public, et M. Jules Simon a fait entendre, à ce sujet, de très nobles paroles ; mais il ne faut pas cependant qu'on demande d'un côté ce que l'on est résolu à refuser de l'autre. On demande la gratuité de l'enseignement, c'est-à-dire une nouvelle charge pour l'Etat, de 14 millions environ, la multiplication des écoles, l'augmentation du traitement des instituteurs, et, en même temps, la diminution du budget ! Nous avons quelque peine à mettre d'accord ces vœux contradictoires. Il est probable que si l'on invitait les auteurs de ces propositions à indiquer les voies et moyens, ils ne seraient pas embarrassés de signaler le budget de la guerre et de la marine comme pouvant être réduits d'un gros chiffre, et peut-être découvriraient-ils même que l'on exécute trop de travaux publics, ce que, dans le langage de l'opposition, on est convenu d'appeler « des travaux de luxe ; » mais

encore ici nous voyons surgir quelques obstacles. Pouvons-nous désarmer quand toute l'Europe est en armes? Quel est le cœur français qui ne s'indignerait si le gouvernement ne se tenait prêt à tout événement? La marine est-elle trop puissante quand elle n'atteint pas le quart de la marine anglaise? Mais les expéditions lointaines! Nous en avons trop dit sur ce sujet pour y revenir. Reste le budget des travaux publics. Eh bien, que les orateurs de l'opposition demandent aux ouvriers s'ils veulent être privés de travail; aux agriculteurs et aux industriels, de débouchés; aux propriétaires, d'accroissement de capital et de revenu. Tel est pourtant le dernier mot de la question. On parle beaucoup d'économies, de réduction d'impôts, de diminution de budget, et, en définitive, jusqu'à présent tous les gouvernements qui se sont succédé n'ont rien fait de tout cela. Quand les oppositions sont parvenues au pouvoir, toutes, sans exception, ont augmenté les charges; le gouvernement impérial est celui qui a créé le moins d'impôts nouveaux et le moins accru les anciens. Pour être juste envers lui, il faudrait dire qu'il a amélioré tous les services, augmenté toutes les dépenses, parce qu'il a su développer toutes les richesses de la France et accroître tous les revenus.

On ne s'attend pas que nous fassions ici le résumé, même succinct, des débats de l'Adresse; nous n'aimons pas à traiter les questions à la légère, et la plupart de celles qui ont été soulevées ont déjà trouvé ou trouveront plus tard dans la *Revue* d'amples développements. Il n'a d'ailleurs, sur le plus grand nombre, rien été dit de bien nouveau, même sur les cinq points formulés par M. Thiers. C'est toujours le même procédé de discussion : « Nous ne voulons rien renverser, nous respectons la Constitution; mais laissez-nous enlever cette petite pierre, vous verrez que l'édifice tiendra tout seul. » Or, cette petite pierre qu'on veut enlever, c'est ordinairement la pierre angulaire. Nous avons un gouvernement constitutionnel représentatif, et l'on voudrait y substituer un gouvernement constitutionnel parlementaire; nous avons un souverain qui règne et gouverne; on voudrait un souverain qui règne, mais ne gouverne pas. On sait ce qu'il en advient en France de ces gouvernements-là, et si l'opposition légale n'a d'autres arguments à invoquer, en faveur du système qu'elle prône, que la bonne foi qu'elle mettrait à le pratiquer, elle nous permettra de nous en tenir aux leçons de l'expérience et de les estimer assez dures pour n'avoir aucune envie d'y revenir. Les libertés qu'on nous vante tant aujourd'hui, on ne les pratiquait guère autrefois, et nous nous rappelons le temps où, la sécurité nous manquant, toutes les libertés nous étaient ravies. Il nous paraît dangereux d'ouvrir la porte au désordre, comme le voudrait faire l'opposition, car de ce jour nous verrions toutes les libertés nous manquer à la fois. Qu'est-ce d'ailleurs que la liberté si elle n'est pas un but, une partie intégrante et pratique des institutions? Or ce but, le gouvernement impérial le poursuit avec une persévérance que l'ingratitude ne lasse pas. La somme des libertés acquises depuis dix ans est énorme, comparée à celle qu'avaient pu réaliser les gouvernements précédents. Il y a cette différence radicale entre les libertés que réclame l'opposition et celles que l'Empereur étend chaque jour, que les premières sont des libertés de

moyen, des libertés de mirage, bien plus que des libertés réelles, ce que nous appellerions volontiers des libertés de luxe; les secondes, au contraire, sont des libertés nécessaires, de celles qui donnent aux nations la vie, la puissance, la richesse et la gloire. Les premières entravent souvent l'exercice des secondes, et quand il est démontré qu'on ne peut pas tout avoir, il vaut mieux se réserver celles-ci et se passer de celles-là, jusqu'au jour où l'on sera assez sage pour les mettre toutes les deux d'accord entre elles. Nous ne croyons pas que ce jour soit encore près de luire, et quand nous entendons au Corps législatif les meilleurs orateurs de l'opposition nous démontrer que le premier usage qu'ils feraient des libertés, dont ils se disent les apôtres, serait précisément de les tourner contre des libertés réelles, contre nos libertés commerciales, démocratiques, populaires, contre les libertés du travail et du salaire, contre la liberté des pères de famille, nous avouons que nous perdons aussitôt l'envie de conquérir le surplus, puisqu'il nous faudrait y sacrifier le nécessaire.

Gardons-nous pourtant de trop médire des discussions très ardentes et très vives dont l'Adresse est devenue le prétexte plutôt encore que le sujet. Ces discussions sont parfois très intéressantes, très élevées même, et elles apprennent au pays beaucoup de choses excellentes que le gouvernement dédaignait trop, suivant nous, de lui faire connaître. C'est ainsi que pour les hommes de bonne foi le discours de M. Rouher aura clairement démontré non pas seulement la nécessité de l'expédition du Mexique, mais les inappréciables avantages que la France doit en retirer. Ainsi encore, la discussion sur l'instruction primaire nous a valu de calmes et belles paroles de M. Jules Simon, et après elles de solides réflexions de M. de Parieu. Un amendement sur l'Algérie a provoqué des explications de M. le général Allard, qui sont pleines de renseignements précieux. C'est un thème fécond que l'Algérie, et suivant qu'on veut se placer au point de vue de l'administrateur ou au point de vue de l'économiste, on y trouve également une ample provision d'arguments pour et contre le système mipartie qui y est aujourd'hui pratiqué. L'Algérie, en effet, est double; il y a l'Algérie civile, qui ne diffère pas essentiellement de la France, et l'Algérie militaire, qui en diffère beaucoup. Il est à peu près inutile d'ajouter que cette dernière ne s'étend qu'aux territoires arabes, où la population n'a pas encore pris son assiette et où les tribus vivent plus en tributaires nomades qu'en peuples incorporés et sédentaires. Le but du gouvernement est de gagner peu à peu, mais par annexions successives, sur ces pays soumis, et d'y substituer sans secousse la commune à la tribu. Il nous semble qu'on oublie trop souvent, quand on parle de l'Algérie, que nous avons affaire à un peuple militaire, d'une race très fière et très résistante, organisé en féodalité véritable, et qui professe un profond dédain pour notre civilisation, estimant que la sienne est supérieure. L'Algérie, en tant que colonie, ne peut être comparée à aucun autre pays, et le tort est de vouloir assimiler son peuple à des sauvages qu'il faudrait détruire ou refouler. Avec une grande raison qui ne s'inspire pas seulement de l'humanité, mais d'une politique saine et pratique, l'Empereur n'a pas voulu sacrifier l'élément indigène à l'élément colonisateur. D'autres que lui

n'auraient peut-être pas eu ce scrupule, mais nous ne pensons pas que la métropole y eût beaucoup gagné. Au lieu d'appeler à elle ces populations fortes et laborieuses et d'en faire des Français, on en eût fait des ennemis irréconciliables; au lieu de les fondre dans notre civilisation, on les eût parquées dans la leur, et loin d'enrichir la commune patrie, on l'eût apauvrie de part et d'autre de tous les sacrifices d'une lutte sans fin.

Ce qui était plus intéressant et surtout plus utile que les vaines récriminations contre le régime militaire, et la revendication pour l'Algérie d'une part dans la représentation de la France au Corps législatif, c'est la statistique que M. le général Allard, commissaire du gouvernement, a mise sous les yeux de la Chambre. Un certain nombre de ces chiffres curieux méritent d'être brièvement reproduits. Il existe en Algérie 2 millions d'hectares en état de culture; c'est à peu près le 7e de toute l'étendue du Tell, dans lequel il existe 14 millions d'hectares de superficie. Sur ces 2 millions d'hectares cultivés, il en est 183,000 qui sont cultivés par les Européens. Ces colons ont reçu de l'administration des concessions prises sur les terrains de l'Etat (Beylick), au nombre de 27,000, et d'une superficie totale de 450,000 hectares. Sur ces 450,000 hectares, 203,000 sont à l'état de culture réelle; le reste est à l'état de prairies, de pacages ou de broussailles. La récolte, en 1862, était de 1,200,000 hectolitres pour les Européens, et de 10,840,000 pour les Arabes; le premier obtient 20-25 hectolitres par hectare, le second n'en obtient que 5-6. La récolte s'augmentera lorsque l'Arabe se sera façonné au contact de l'Européen. — Si l'Algérie prélève ce qui est nécessaire à sa consommation (de 9 à 10 millions environ), il restera encore 9 ou 10 millions d'hectolitres à exporter.

Les constructions qui ont été exécutées en Algérie depuis la conquête s'élevaient, en 1862, à une valeur de 1,100 millions, sur lesquels les constructions rurales comptent pour 89 millions. — De 1847 à 1851, l'exportation du tabac représente une valeur de 500,000 fr. en moyenne par an. En 1858, l'exportation était de 9 millions; en 1859, de 10 millions; en 1860, de 13 millions. Mais les cultivateurs se sont laissés aller à l'appât d'un gain si accéléré. Ils ont ensemencé de mauvaises graines, la culture était moins bonne. Aussi, dès 1861, l'exportation est descendue à 6,800,000 fr. Ce n'est là qu'une réaction passagère. Le coton ne réussit que dans la province d'Oran et un peu dans celle d'Alger. En 1861, on comptait 356 planteurs; 1,209 hectares étaient à l'état de culture, et ils donnèrent 152,552 kilogrammes. En 1862, les résultats ont été moins bons, en raison de la sécheresse exceptionnelle de cette année. L'instrument par excellence de la culture du coton, c'est l'irrigation. Le conseil d'Etat étudie le projet d'une concession, dans la province d'Oran, de 24,000 hectares, dans la plaine de l'Habra, pour la culture du coton, basée sur l'irrigation. Un barrage, élevé sur le cours de la rivière de l'Habra, donnera de l'eau à plus de 6,000 hectares, qui se trouveront dans d'excellentes conditions pour cette culture.

La moyenne des exportations des laines était, de 1840 à 1850, inférieure à 500,000 fr.; elle a monté, en 1861, à 6,583,000 kilogrammes, représentant une somme de 19,749,000 fr. Dans les onze premiers mois

de 1863, l'exportation était de 4,716,000 kilogrammes, représentant une valeur de 17,450,000 fr. Il y a à peu près 10 millions de bêtes ovines en Algérie. Les forêts occupent 1,800,000 hectares de superficie, dont 1,200,000 hectares sont susceptibles d'exploitation. Les forêts de chêne-liége occupent 325,000 hectares. Les concessions de chêne-liége s'élevaient, en 1861, à 31,551 hectares. Les concessions faites en 1862, pour une durée de quatre-vingt-dix ans, étaient de 119,487 hectares, et le total de ces concessions faites jusqu'à aujourd'hui s'élève à 151,000 hectares. Les concessionnaires ont déjà dépensé en maisons, hangars, routes, etc., 3,151,150 fr. Le liége ne se cueille qu'à la onzième année; les redevances au Trésor produiront pour ce temps, 1,658,029 fr., et, pendant le reste du temps, c'est-à-dire pour quatre-vingt-neuf ans, 8,445,011 fr. Le mouvement général de 5 à 6 millions en 1830, s'élevait à 20 millions en 1837; en 1847, à 100 millions; et en 1860, à 237 millions de valeurs réelles: importation de France en Algérie, 137 millions; d'Algérie en France, 63 millions; commerce avec les pays étrangers, 28 millions. Ces documents sont la meilleure réponse que le gouvernement pût faire à ceux qui l'accusent d'enrayer le développement de notre colonie.

La question polonaise a occupé les deux dernières séances de la discussion. Ce n'était pas trop pour un si grand sujet. Parmi les orateurs entendus, les uns se sont livrés à une intempérance de langage qui n'avait rien de politique; les autres, au contraire, s'élevant dans les calmes régions de l'histoire et de la justice, ont cherché à montrer, ce qui était peut-être superflu, que la Pologne a tout droit à une réparation, comme son triste sort a tout droit à nos sympathies. Mais, ce que ni les uns ni les autres n'ont pu indiquer, c'est un moyen pratique pour faire passer dans les faits ce que notre cœur nous inspire et ce que notre raison nous dicte. Il est bien aisé de s'apitoyer sur les malheurs de la Pologne et de réclamer pour elle le secours de la France; il l'est beaucoup moins de tracer la voie par laquelle ce secours pourrait lui arriver. L'opposition, pas plus que la majorité, n'a su le faire, et M. Jules Favre, dans un discours très éloquent, mais peu concluant, n'a pas su non plus nous dire comment il pensait que, sans faire la guerre, la Pologne fût par nous affranchie. Comme l'a très bien montré M. Rouher dans un discours clair et substantiel, ceux qui ont proposé que la France fît la guerre seule n'ont pas réfléchi que, d'une part, ils demandaient une chose impossible, que, de l'autre, ils réduisaient dès lors la question, qui est européenne, à n'être plus qu'une question française. Quant à ceux qui ont demandé que la France se bornât à rappeler son ambassadeur et à déclarer les Polonais belligérants, M. le ministre d'Etat a fort bien montré qu'ils réclamaient une chose vaine et dangereuse : vaine, parce que la Russie n'en tiendrait compte; dangereuse, parce que l'humiliation qui en résulterait pour nous ne laisserait d'autre alternative que la guerre.

L'orateur du gouvernement s'est attaché dès lors à démontrer que l'Empereur, dans sa sollicitude pour cette nation « qui ne veut pas mourir, » a choisi le seul moyen qui pût assurer son existence. Il a proposé à l'Europe un congrès, et bien que plusieurs gouvernements n'aient point cru

devoir s'associer à sa grande pensée, elle n'en est pas moins un germe fécond jeté en Europe, et qui devra, nous l'espérons, fructifier un jour. Il semble en effet (et nous revenons ici à notre point de départ) que les événements se précipitent pour amener cette solution si désirable, et, qu'on nous permette de le dire, la seule qui soit pratique. De nouvelles tentatives auraient été faites par celui-là même qui a repoussé notre proposition de congrès général, pour nous amener à faire avec lui une démarche auprès de la Prusse et de l'Autriche, en vue d'une conférence spéciale touchant les affaires du Danemark. En présence des manifestations de l'Allemagne, et dans une question où, en définitive, il s'agit aussi de nationalité, nous ne croyons pas que le gouvernement de l'Empereur puisse s'associer à une telle démarche, et nous avons tout lieu de penser qu'il ne l'a point fait. Dans quelques jours donc, nous verrons le cabinet de Saint-James, qui n'a pas voulu, par amour de la paix, essayer de braver avec nous les périls de la guerre, obligé de prendre les armes ou d'abandonner son allié et son œuvre à la merci des puissances allemandes. Devant des extrémités également pénibles pour l'Angleterre, ne serait-ce pas le moment ponr lord Russell de reprendre avec nous cette politique d'entente et de confiance qu'il n'aurait jamais dû abandonner?

A. DE CALONNE.

A l'Aventure en Algérie, par Mme Louise VALORY. Paris, J. Hetzel.

L'auteur du livre *A l'Aventure en Algérie* nous introduit d'emblée au cœur de la société indigène de l'Afrique française, si nous pouvons toutefois appeler société une agrégation de races et de tribus tellement divisées entre elles, que, avant d'être rangées sous notre domination, elles se combattaient et se détruisaient les unes les autres, pour des causes insignifiantes, ou pour *faire fantasia*. Les mœurs de ces tribus ont été l'objet principal des investigations de Mme Louise Valory. Grâce à son sexe, elle a pu, elle a même dû, dans ses pérégrinations de « dame errante », être hospitalièrement admise dans le gynécée arabe. Elle a profité de ce privilége pour recueillir son contingent d'observations et les joindre à la masse d'études destinées à effectuer la fusion des conquérants et des conquis. Mais d'abord, à son débarquement, notre touriste s'arrête à Alger, et elle pénètre dans la vie intérieure des citadins de la Vieille Ville... les Juifs et les Maures.

Les Mauresques, renommées pour leurs beaux yeux et leur désinvolture, jouissent de plus de liberté que les femmes arabes, et un grand

nombre d'entre elles usent de cette liberté à la manière des lorettes parisiennes. Beaucoup de chefs arabes, même Sahariens, qui vivent habituellement sous la tente, à distance des villes, au milieu de leurs trois ou quatre épouses légitimes, ont, soit à Alger, soit à Médéah, ou à Blidah, des maîtresses mauresques, avec lesquelles ils font..... *fantasia*, lorsque leurs affaires personnelles ou administratives les amènent dans un de ces centres du gouvernement et du commerce. Mme Valory fait assister ses lecteurs aux solennités, aux divertissements, aux cérémonies de la société mauresque. Les longues fêtes de l'*hyménée*, les pèlerinages de *plaisir*, les bizarres assemblées des *aïsaousas*, sorte de francs-maçons et d'illuminés mahométans, sont pittoresquement et parfois très plaisamment décrits. Quant à l'autre fraction des habitants du vieil Alger, elle fournit beaucoup moins matière à l'observation de détail. Là, les Juifs sont encore ce qu'ils étaient au temps passé, en tous pays, haïs et méprisés. Tels que Mme Valory nous les représente, dégénérés au physique, abrutis au moral, absorbés par la préoccupation de s'enrichir au préjudice d'autrui, on est forcé de reconnaître que ce mépris et cette haine ne sont pas immérités. Sans nul doute, l'idolâtrie de l'argent déprave l'intelligence et le cœur. A cette cause d'avilissement, s'en joint une autre à l'égard du Juif de l'Algérie : c'est la conscience de son abjection, avec l'impossibilité apparente de s'en relever ; nous disons apparente, car, dans un temps donné, il pourra se réhabiliter, à l'exemple de ses coréligionnaires d'Europe, et ce sera au profit de notre colonisation. En plusieurs endroits de son livre, Mme Valory fait remarquer que, dans tel lieu et dans telles circonstances où les commerçants, soit chrétiens, soit mahométans, s'appauvrissent, se ruinent même en vendant leurs denrées à un prix élevé, les Juifs réalisent de gros bénéfices en vendant les mêmes objets de consommation à des prix inférieurs : ce qui conduit à penser qu'avec leur richesse et leur entente de toutes les spéculations lucratives, ils pourront être, plutôt qu'aucune autre catégorie de capitalistes, aptes à former sur une grande échelle et à conduire avec succès, les entreprises industrielles ou commerciales qui concourront, avec le développement de l'agriculture, à assurer la prospérité matérielle de l'Algérie.

D'Alger, Mme Valory se rendit à Blidah. Pendant son séjour dans ce lieu attrayant, dont le nom signifie *rose* en langue arabe, la voyageuse fut témoin du passage des députations militaires indigènes qui allaient rendre leur hommage au *Grand-Sultan* de France, alors à Alger. Comme ces députations firent une courte halte aux portes de Blidah, Mme Valory visita ce campement. Plusieurs chefs étant venus en famille, elle eut la curiosité de passer la nuit sous la tente de la femme de l'un d'eux, ce qu'elle obtint sans difficulté. Ce premier essai de l'hospitalité arabe l'affermit dans ses projets. A Médéah, elle commença ses « chevauchées, » d'abord à dos de mulet, et escortée, comme au reste elle le fut toujours dans la suite, d'un guide et d'un *garde du corps*, spahis, turco ou autre. Son excursion dans la plaine qu'arrose le Chélif, son arrivée à Boghari, ville tout africaine, que domine le fort de Boghar, ancienne citadelle et résidence d'Abd-el-Kader, sa dernière station à Teniet, petit village situé sur la limite du Sa-

hara algérien, et ayant le titre de ville, parce qu'il est le chef-lieu d'un cercle, donnent occasion au lecteur de connaître les particularités curieuses de la vie domestique de l'Arabe, d'apprécier son caractère, et de se représenter les splendeurs de la nature sous ce ciel éblouissant. A Teniet, la voyageuse prend brusquement congé de nous, au lieu de nous inviter à l'accompagner dans le désert, jusqu'à l'oasis de Lagouath, qu'elle nous a décrite en quelques lignes dans le cours de sa narration.

Une gaieté communicative assaisonne ce récit entremêlé d'histoires d'amour, non d'amour à l'européenne, ayant au moins un semblant de profondeur et de délicatesse : en Afrique, — ainsi le juge Mme Valory, — l'amour n'est jamais une passion, ni un sentiment, mais seulement une sensation.

En résumé, la lecture de ce livre attache et amuse, suivant les sujets divers qui y sont traités. Le style en est tantôt hyperbolique et imagé, tantôt alerte et familier, presque toujours animé, mais point pathétique; ce serait un contre-sens.... la voyageuse n'a couru aucun danger, ni éprouvé aucun accident, pas même de frayeur... C'est au point de donner aux Européennes les moins aventureuses la tentation d'aller, à leur tour, explorer notre France africaine, ou l'Afrique française, comme il vous plaira. C. L.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

FRANCILLE DE PUYBRUN

DEUXIÈME PARTIE[1]

XI

M. de Puybrun eût été bien étonné d'apprendre que le paysan de l'Usclade était son seul espoir. Jean Basset vit tout de suite que son fils avait reçu les confidences de Cros, et les avait communiquées à sa mère. La bonne Marion était à moitié folle. En apprenant cette nouvelle, qui exaltait sa vanité maternelle jusqu'au délire, elle avait couru au seau de cuivre contenant l'eau, avait vidé trois fois la cuiller de bois qui sert à y puiser et qu'on appelle dans le pays *aquade*, puis elle était tombée sur une chaise. « Ç'a m'a porté à l'estomac, » disait-elle. Depuis, elle ne savait plus ce qu'elle faisait, courant au hasard dans la maison, commençant sa besogne, la laissant, la reprenant, et ne s'arrêtant que pour envelopper son fils d'un regard plein de joie, d'ivresse et d'orgueil.

Le terrible Basset faisait ombre au tableau : silencieux, brusque, soucieux, il voyait tout et feignait de ne rien voir. En vain hasarda-t-elle quelques insinuations, le bonhomme resta sourd et muet. Elle sentait si bien le ridicule de ses visées, qu'elle n'osait braver la raillerie de ce mari qui, tant de fois, lui avait reproché de n'avoir jamais fait de sa vie une chose raisonnable. Si encore, seule avec son fils, elle avait pu librement caresser son rêve ! Mais Jean Basset, contre son habitude, restait à la maison ; son domestique de confiance voyageait pour lui. Il ne fallait pas moins qu'une affaire im-

[1] Voir 2e série, t. XXXVII, p. 262 (livr. du 31 janvier 1864).

portante, quelque coup de filet magnifique, pour le faire se relâcher ainsi de sa surveillance. Bientôt on sut, par les allées et venues de ses débiteurs, qu'il cherchait à réaliser une grosse somme d'argent. De songer à le questionner, il n'y avait pas moyen ; son gouvernement était despotique s'il en fut.

Quant à Antoine, un mal charmant, inconnu jusqu'ici, l'élevait au-dessus des misères de la vie. Qui pourrait dire comment vient l'amour? A en croire certains livres, il est de sa nature foudroyant, il ne connaît pas les distances, il brave les préjugés ; dans la vie, il perd de ce charme juvénile. Le plus souvent, il naît de la fréquentation, et si trop de distance lui fait obstacle, il s'éteint ; car il est de ce monde et vit d'espoir. Antoine Basset eût pu voir vingt fois Mlle de Puybrun dans sa prospérité sans qu'il lui fût venu à l'idée qu'il pourrait un jour l'aimer ; mais dès qu'on eût fait entrer cet espoir dans son cœur, la vanité d'un côté, de l'autre la beauté de la jeune fille qu'il n'avait fait qu'entrevoir, allumèrent l'amour. Amour de tête, dira-t-on. Il n'y a pas si loin de la tête au cœur. Une invincible attraction agit sur lui, il voulut voir Francille, la regarder à loisir, espérant peut-être se guérir ainsi d'un mal naissant.

Un samedi soir, il alla demander à souper à son ami Cros, et le lendemain il était à La Terrade, à l'heure de la grand'messe. L'imagination enivrée, surexcitée par l'éloge que Mme Cros lui avait fait la veille de Francille, il monta dans la tribune réservée aux hommes et qui se trouve au-dessus de la grande porte de l'église ; il y prit un coin qui le mettait presque en face du banc de la famille de Puybrun.

Dès qu'on eût sonné *le dernier*, l'église étant déjà pleine, M. de Puybrun parut, donnant le bras à tante Ursule ; derrière eux venaient Francille et M. de Biac. Dans le mouvement qui se fit pour leur livrer passage, il y avait encore du respect, mêlé d'un peu de sans-gêne ; l'implacable égalité laissait descendre son niveau. Antoine Basset ressentit une commotion : c'était la bonne pitié que nous inspire l'infortune.

Pour qui connaissait M. de Puybrun, il avait en deux mois vieilli de dix ans. Deux profonds sillons creusaient ses joues, se perdant aux contours de la bouche ; ses cheveux étaient blancs et son visage avait pris l'austérité du marbre. Le colonel était calme, haut d'attitude. Les lèvres de tante Ursule marmotaient des prières, tandis que ses yeux, encore pleins de vie, jetaient autour d'elle des regards vifs et perçants. Francille était anéantie dans la prière.

Antoine Basset resta en extase devant ce tableau, d'où, à vrai dire, une seule figure se détachait pour lui. En voyant sur le visage de cette jeune fille tant de douceur, tant de résignation, une si complète

abnégation des choses de ce monde, il eut honte de sa propre pensée et il écouta la messe. Il avait assisté à Toulouse à de pompeuses cérémonies, dans Saint-Etienne, dans Saint-Sernin ; des voix pures chantaient les louanges du Seigneur, l'encens enivrait la foule, et, descendant de la voûte des vieilles basiliques, l'Esprit de Dieu semblait flotter sur elle. Il avait eu comme une vision de la majesté divine, il en avait été ébloui, écrasé ; mais là, dans cette pauvre église nue et froide, au milieu de ces humbles, quand le vieux prêtre en sabots entonna d'une voix chevrotante le sublime *Credo* de la messe, il se sentit pour la première fois aux pieds d'un père.

La messe finie, Francille ferma son livre et leva les yeux vers la tribune. Le jeune homme tressaillit, rougit, comme si elle eût pu deviner ce qui se passait en lui, et se rejeta en arrière. Bientôt il s'aperçut que le regard de Francille cherchait un tableau appendu au mur : c'était la lithographie du chemin de la croix qui représente Jésus tombant sous son fardeau. Francille joignit les mains, et les yeux fixés sur l'image de la grande victime, elle pria avec ardeur. Antoine Basset crut voir des larmes rouler le long des joues ; le visage conserva sa sérénité. Il se hâta de descendre et se plaça en dedans de la porte, dans l'ombre. Le hasard voulut que, Francille se retournant pour offrir de l'eau bénite à tante Ursule, sa robe frôla le jeune homme.

Ce contact fortuit lui parut un consentement, un gage d'amour réciproque ; il rentra à l'Usclade fou de bonheur. Il n'y avait plus à s'examiner, à discuter avec soi-même, Antoine aimait.

XI

« Tu l'as vue ! dit la Marion à son fils, raconte-moi tout. »

A ce récit, qu'elle rendit prolixe par une foule de questions, la bonne Marion pleura de tout son cœur.

« Pauvre demoiselle, s'écria-t-elle, si jolie, si pieuse ! Le bon Dieu aura pitié d'elle. Prends courage, Antoine, quelque chose me dit que tu réussiras. Ça n'agrée pas à ton père, je le vois bien ; c'est égal, ça se fera tout de même. Ce matin, en récitant le rosaire après la messe, j'ai entendu la voix de la sainte Vierge ; c'est elle qui m'a dit ce que je viens de te répéter : Prends courage. »

Sa conviction était si profonde qu'elle passa dans l'âme d'Antoine. Ainsi aiguillonné, il ne résista pas au désir de revoir Francille, ne fût-ce que de loin. La chasse étant ouverte, il trouvait un prétexte à de fréquentes absences. Il rôdait autour de la Garénie un peu comme

un voleur. S'il apercevait Francille sur la terrasse du château ou dans les champs, il se cachait derrière un arbre ou un buisson, déployant dans cette chasse amoureuse la patience du braconnier. Une journée perdue le rendait plus ardent à se dédommager le lendemain. Il n'en perdit guère; il semblait que le hasard fût son complice. Il trouvait charmant de voir passer sous son regard cette jeune fille qui ne se doutait pas de l'amour qu'elle inspirait. Sa grâce était ainsi toute naturelle, sans mélange de coquetterie; elle ravissait et ne le savait pas. Cette dangereuse contemplation ravagea le cœur d'Antoine Basset. En peu de temps, une bouffée de vanité qui s'était changée en amour se transforma en passion.

Jean Basset, cependant, plus farouche que jamais, semblait un ours enfermé dans une cage; l'oisiveté le rendait haletant, il terrifiait sa femme et son fils. Bien que le silence lui pesât autant qu'à eux, il éludait une explication. Un jour enfin, il prit Antoine à part et lui dit avec un sourire contraint : « Il est temps que tu te maries. Je t'ai cherché une femme et je l'ai trouvée. »

Le pauvre Antoine éprouva une émotion qui le fit trembler.

« Ce n'est pas une demoiselle, continua Jean Basset en le regardant fixement; c'est une brave fille accoutumée au travail, qui n'a pas honte de faire sauter la poêle sur le feu, qui sera chez elle la maîtresse et la servante; et cependant elle apportera dans la maison cent mille francs, et plus tard elle en recevra autant. C'est la fille d'un de mes bons amis, un marchand de Limoges. Que dis-tu de ça ? »

Antoine restait immobile, pâle, glacé.

« Ce mariage ne te conviendrait-il pas? demanda Jean.

— Non, mon père.

— Milliard de dieux! s'écria le bonhomme, je crois que tu fais des rêves. Cet intrigant de Cros t'a troublé la cervelle. Il est venu ici pour se moquer de nous; je le retrouverai. Il est donc vrai que tu penses à épouser Mlle de Puybrun? Par ma foi, il me faut en rire. »

Et il éclata du rire le plus insultant.

« Va, va, continua-t-il, le jour où tu entreras dans le salon, je serai là afin de t'en voir sortir plus vite que tu n'y seras entré, imbécile! »

Cette rude apostrophe eut un effet tout différent de celui que se proposait le père. Il put mesurer alors avec stupéfaction la distance qu'il avait mise lui-même entre le fils de Jean Basset et Jean Basset.

« Je n'irai chez M. de Puybrun, répondit froidement Antoine, que s'il me donne le droit d'y aller. Cette perspective ne m'effraye pas,

sûr que je suis d'un accueil poli ; quant à un refus, je ne saurais en être humilié ; des gens qui valent mieux que moi en essuient tous les jours de pareils.

— Passe pour ça, balbutia le père, qui ne savait trop ce qu'il disait, passe pour ça. Tiens, continua-t-il en paraissant prendre subitement le parti de la franchise, ce mariage, cette fille de Limoges, ce n'est pas vrai ; je voulais savoir seulement si tu étais assez fou pour aimer Mlle de Puybrun. Songe donc qu'elle n'a que soixante mille francs.

— C'est assez, puisque je l'aime.

— Mais elle ne les aura peut-être pas. M. de Puybrun va être exproprié, le bien de trois cent mille francs sera adjugé pour deux cent mille, et les créanciers perdront, et Mlle de Puybrun n'aura rien, rien que des dettes.

— C'est un malheur que vous pourriez prévenir, dit Antoine en cherchant une fêlure à cette âme de bronze.

— Voilà qui est fort ! s'écria Jean Basset ; parce que cet homme est fou, il faut que je devienne fou aussi. Allons donc ! »

Il n'avait pu entamer Antoine ni par la violence, ni par la raillerie ; il recourut à une arme qu'il croyait toute-puissante pour n'avoir jamais su lui-même y résister.

« Ecoute, dit-il, je vais te parler comme à un homme. On dit que je suis riche, c'est vrai ; pas autant qu'on le dit ; enfin, j'ai assez de quoi. Pour qui crois-tu que je travaille depuis quarante ans ? Pour moi ? *pécaïre !* (ici il s'attendrit). Quand il plaira au bon Dieu de prendre mon âme, que faudra-t-il à mon pauvre corps ? Un drap neuf et un trou dans la terre. Les louis d'or ne me serviront de rien ; aussi ce n'est pas pour moi que je les ai amassés. C'est pour toi, mon *drolle*[1], pour que tu sois riche, pour que tu fasses à tes enfants ce que t'aura fait ton père. Si chaque jour je travaille, si chaque jour je gagne quelque chose, pour qui est-ce ? Pour toi, encore pour toi. Combien vaut la propriété de M. de Puybrun ? Ecoute les badauds, ils te diront : trois cent mille francs. Les propriétés qui sont toujours restées dans la même famille, on n'en connaît pas la valeur. Il faut que le bien soit vendu, revendu ; alors on sait ce qu'il vaut. C'est, sans comparaison, comme le fer et le cuivre, qui ne s'affinent qu'en passant par les mains de l'ouvrier. Eh bien ! je te dis, moi, que ces terres, bien menées, valent quatre cent mille francs. Qu'est-ce qui va arriver ? On ira devant le tribunal, on ouvrira les enchères. Elles monteront à deux cent mille francs. Il n'y a personne dans le pays qui ait assez d'argent comptant pour se risquer. Mettons qu'on

[1] En patois, drolle signifie garçon, et, avec la désinence féminine, fille.

pousse à deux cent cinquante, à trois cent mille! c'est brûlé! J'achète, et cent mille francs te tombent dans la bourse comme un verre de vin dans l'estomac. »

Qu'eût pensé de cette opération Antoine Basset s'il n'avait aimé Mlle de Puybrun? Il l'aimait, il fut indigné.

« Et vous avez fait ce calcul! » dit-il.

Les yeux ajoutaient si bien : « c'est une infamie, » que Jean Basset ne put s'y tromper.

« Brigand! s'écria-t-il, tu méprises ton père, tu l'insultes, tu veux le ruiner! attends, attends! je vais t'apprendre à vivre. Tu es un monsieur, tu as fait ton droit, tu es avocat, eh bien! tu sauras ce qu'il en coûte pour se gagner le pain. Voilà le moment de prouver que je n'ai pas dépensé inutilement vingt mille francs pour te faire instruire. Tu partiras pour Toulouse dans huit jours; fais ton paquet. »

A la pâleur d'Antoine, lorsqu'il revint à la maison, la Marion pensa qu'il y avait eu, entre le père et le fils, une scène violente. Elle questionna Antoine.

« Ah! il t'envoie à Toulouse! Il chasse son fils de la maison! Tu ne partiras pas; je ne le veux pas.

— Ma mère, dit Antoine, je vous supplie de ne pas vous mêler de cette affaire. Il me serait trop pénible de vous voir souffrir pour moi. D'ailleurs, il faut que je parte. Que voulez-vous que je fasse ici? Ce que mon père m'impose comme une punition, je le lui aurais demandé comme une grâce.

— Que te donne-t-il pour vivre à Toulouse? demanda la mère.

— Je ne sais, peut-être rien.

— Comment rien! et de quoi vivras-tu?

— De mon travail. »

La Marion secoua la tête, réfléchit, hésita, puis, le prenant vivement par le bras : « Viens, » dit-elle.

Ils montèrent jusqu'aux combles. Elle le fit attendre sur le palier, entra seule dans un galetas, véritable musée de friperie, et reparut bientôt tenant entre ses mains un bas solidement tricoté, bourré de pièces d'or.

« Tiens, dit-elle, tu ne souffriras pas à Toulouse. Voilà qui est pour toi. »

Antoine resta muet de surprise. Il savait que la femme n'avait jamais disposé dans la maison d'une pièce d'argent à l'insu du mari, et il lui voyait dans les mains un trésor qu'il évaluait à dix mille francs au moins. La Marion rougit sous son regard.

« J'ai amassé cet argent sou à sou, mon pauvre enfant, et pour toi, pour toi seul. J'aurais pu faire comme bien des femmes, qui dépensent

leurs petits profits en robes et en bonnets ; mais j'ai pensé à mon fils, et Dieu sait si j'ai eu raison. Est-ce que tu me refuses ? demanda-t-elle timidement.

— Non, ma bonne mère, répondit Antoine ému, j'accepte ; mais pour plus tard. Quand j'aurai besoin d'argent, je vous en demanderai.

— Ne sois pas vergogneux au moins ! dit la Marion ; tu vois qu'il y en a. Attends-moi là, » ajouta-t-elle.

Donner le trésor à son fils, elle l'eût fait avec élan ; lui montrer la cachette, jamais.

Cette scène, où chacun des deux mettait tout son cœur, se passa en apparence froidement. Dans l'intimité, les paysans ne sont pas démonstratifs. Les incessantes préoccupations de la vie matérielle, si elles n'étouffent pas le sentiment, le refoulent au plus profond de leur âme. Assujettis à des travaux qui exigent un perpétuel déploiement de force, ils sont gauches aux caresses ; aussi n'en font-ils pas. Tel fils, aimant d'ailleurs, n'a jamais, depuis l'âge de raison, embrassé sa mère.

XII

Ce calme, il faudrait presque dire ce stoïcisme, ne se dément que quand la cupidité est en jeu. Le paysan alors passe par toutes les phases de la passion : souplesse, violence, astuce, câlineries. Il fait des prodiges pour un gain parfois insignifiant, et comme il est homme, l'amour-propre s'en mêle. Quelle n'était pas la déconvenue de Jean Basset habitué à vaincre les vieux routiers du négoce, et qui célébrait sa victoire en disant : Je l'ai *levé !* Un jeune homme, un enfant, ainsi qu'il l'appelait, lui avait résisté. Ce n'était pas qu'Antoine pût s'opposer aux projet de Jean ; mais dans ce petit monde qui pliait sous le regard de l'autocrate, tremblait à sa voix, se dirigeait par son impulsion, il y avait un levain de révolte. Jean Basset n'en fut que plus ferme dans sa résolution d'éloigner son fils. Au fond, il l'aimait, voyait en lui l'appui de sa vieillesse, et, quoique cela puisse faire sourire, l'héritier de son nom. C'est cette dernière considération et non une préférence de cœur qui, dans la contrée du moins où se passe cette histoire, porte les paysans à se prévaloir de ce que le code a laissé debout du droit d'aînesse.

La tendresse fortement raisonnée de Jean Basset ne pouvait suffire à le fléchir ; son autorité était compromise, il croyait son affection méconnue, sa vie était troublée. Lui qui, la tête sur l'oreiller, ron-

flait comme le vent du nord pour ne s'éveiller qu'à l'aube, il eut des insomnies. Endormi, de mauvais rêves l'agitaient. La maison qu'il occupait avait été autrefois une gentilhommière : deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et les greniers. Un pigeonnier flanquait cette construction élémentaire. Il est vrai que la maison était assez vaste pour contenir quatorze lits : deux dans la cuisine, quatre dans chacune des autres pièces. Antoine couchait au premier étage, son père et sa mère dans la cuisine, qui servait de réfertoire et de lieu de réunion, si bien qu'à la rigueur, on eût pu se passer de tout le reste.

Une nuit, au plus fort de son sommeil, Jean Basset, étranglé par un cauchemar, se leva, alluma le *calel* de cuivre à trois becs, lampe romaine, peut-être étrusque, et se promena dans la cuisine. Etonné de ne pas réveiller sa femme, qu'il savait avoir le sommeil léger, il écarta le rideau de serge. Le lit était vide !

« Diable ! dit Jean Basset, voilà du nouveau. »

La Marion avait la cinquantaine sonnée surchargée d'un bon quart par le labeur quotidien, aussi Jean Basset ajouta-t-il : « Elle complote quelque chose avec l'enfant. »

Il alluma la lanterne qui lui servait à visiter sa grange, souffla la lampe et monta l'escalier à pas de loup. Antoine dormait, sa mère n'était pas dans la chambre. Elle sera sortie, se dit-il en rentrant à la cuisine. La porte donnant sur la cour était fermée, le verrou poussé. Pour le coup, il fut sérieusement intrigué.

Il ne savait à quoi se résoudre quand il entendit derrière la maison siffler discrètement. C'était un signal. Il regretta bien alors de n'avoir pas de chien de garde ; mais les chiens veulent être nourris. Il laissa la lanterne dans la maison, prit son long bâton de voyage armé à l'un des bouts de clous à tête pyramidale, et il se coula dehors. Un homme, une ombre, prit la fuite devant lui, avec tant de légèreté, qu'il eut à peine le temps de l'entrevoir.

La nuit, sans être noire, était assez obscure pour ne laisser aux objets qu'une forme indécise. Jean Basset néanmoins allait se mettre à la poursuite du visiteur suspect, quand il fut arrêté par la voix de sa femme partant d'une des lucarnes du grenier.

« Prenez garde, » dit-elle.

Presque aussitôt, il entendit le bruit sourd d'un corps tombant sur un monceau de sable. « Chargez vite, ajouta la Marion, et *fuyez*. »

Jean Basset chargea sur ses épaules un demi-sac de froment, le déposa dans la cuisine, reprit sa lanterne et s'élança dans l'escalier. La colère semblait lui donner des ailes. Il trouva la Marion clouée sur place, les yeux fixes, vitreux. Il grinçait des dents, il écumait.

« Coquine ! s'écria-t-il.

— Tais toi, dit la femme, l'enfant ne doit pas nous entendre. Viens dans la grange. »

Il faut bien dire qu'ici la délicatesse paysanne pourrait servir d'exemple à des mœurs plus raffinées. Cette délicatesse, il est vrai, n'est pas le partage de tous, elle l'est du plus grand nombre. S'ils n'ont pas oublié le vieil almanach qui porte à certain jour : « Bon battre sa femme, » cette prescription hygiénique ne s'exécute guère en présence des enfants, sauf le cas d'ivresse.

Pendant le trajet, la femme avait eu le temps de se remettre, tandis que chez le mari la colère, croissant toujours, était devenue de la rage. La lanterne à ses pieds, le bâton à la main, il regardait la Marion d'un air féroce. Il était volé, lui Jean Basset! c'était inouï, monstrueux, impossible! Le sang montant à flots dans sa poitrine l'étouffait; la gorge serrée, il râlait sans pouvoir articuler une parole.

L'angoisse enfin, lui dénouant la langue, lui arracha un cri terrible. Les bœufs couchés se levèrent en poussant un profond soupir.

« Que voulais-tu faire de ce blé?

— Le vendre.

— Pourquoi?

— Pour avoir de l'argent. »

L'audace de cette brebis, que l'amour maternel venait de faire lionne, étonna Jean Basset.

« Vieille gueuse, dit-il à la mère de son fils, il y a trente ans que tu fais ce métier-là.

— Et quand ça serait! répondit bravement la Marion. Est-ce qu'il n'y a pas trente ans que je suis ta servante? Qui a gardé la maison pendant que tu courais les chemins? Qui a dirigé les ouvriers et fait le métier d'un homme? Qui a souffert toute sa vie et n'a jamais entendu un mot d'amitié? Qui a travaillé le jour, et qui a veillé la nuit pour nourrir son enfant? Moi. Quand je me suis levée le troisième jour de mes couches, est-ce que tu m'as dit : femme, reste au lit? Non. Tu m'as laissée peiner au vent, à la pluie, au froid, aller à la fontaine, y puiser de l'eau et la porter sur ma tête. Si je n'avais que les habits que tu m'achètes, un monsieur passant sur la route me jetterait un sou. Qui m'a jamais entendue me plaindre? J'ai été la meilleure des servantes, et toi le plus mauvais des maîtres. Est-ce que tu me donnes seulement le salaire d'une servante grossière?

— Ta, ta, ta, fit Jean Basset, assez de barbouillage. Quel est celui qui t'a aidée à me voler? »

La femme haussa les épaules, et le mari vit bien que sur ce point il n'aurait jamais de réponse.

« Ecoute, dit-il en prenant l'air bonhomme, il se peut bien qu'il

y ait du vrai dans ce que tu as dit. Que veux-tu? je suis si occupé! Je n'ai pas le temps de voir ce qui se passe autour de moi... Tu as raison; ce serait bien le diable si la femme de Jean Basset ne fignolait pas un peu. Je te rapporterai de Gramat un tablier de grisette[1], et pour la Noël, je te promets un habillement de drap de Castres tout neuf. »

Cette magnificence ne paraissant pas toucher la Marion, il ajouta : « Oui, il faut que tu aies de l'argent, comme de juste. Vois-tu, Marion, je n'ai pas de rancune; rends-moi celui que tu m'as pris et je t'en laisserai... la moitié.

— Je n'en ai pas, répondit la femme.

— Ce n'est pas pour l'argent, continua le mari. Qu'est-ce que tu peux avoir? vingt pistoles... cent écus... quinze louis d'or? Je te les donne, je te laisse tout; mais je veux avoir cet argent-là dans ma main, pour dire seulement que je suis le maître et que c'est moi qui te le donne. »

La Marion secoua la tête.

« Ah! c'est comme ça! rends l'argent.

— Je n'en ai pas.

— Rends-le, rends-le!...

— Non. »

Les yeux de Jean Basset flamboyèrent rouge. Il leva son bâton.

« Qu'est-ce qui t'arrête? dit intrépidement la Marion. Celui qui fait mourir son fils de chagrin peut bien assassiner sa femme. »

Jean Basset chancela jusqu'au mur, où il s'appuya.

« Que fais-tu là? s'écria-t-il d'un air égaré. Va-t'en, va-t'en; je sens que le diable me tente. »

Pendant que sa femme franchissait la porte, il lui cria : « Je le dénicherai, ton argent.

— Cherche! » répondit-elle triomphante.

XIII

Si les paysannes mariées sont généralement sages, comme il est impossible à la femme de laisser émousser l'acuité de son esprit, toutes ou presque toutes volent le mari. Ces larcins plus ou moins considérables, selon la position du volé, sont faits en vue de la toilette, de ce qu'elles appellent le fignolage. Les œufs, les poulets, les pigeons, les fromages de chèvre et de vache, voilà ce qu'elles exploi-

[1] Etoffe de laine à petites raies blanches et brunes, couleur de la bête.

tent le plus ordinairement. Quand la razzia est trop forte, le vide trop apparent, le mari s'inquiète et se plaint. Il y a alors un coupable toujours prêt, que le châtiment n'atteint guère, il est vrai. La femme interrogée répond d'un air d'innocence : « C'est la *sauvagine.* » Sous cette dénomination sont compris les petits carnassiers tels que la fouine et la belette, et les oiseaux de proie. Rien ne lui coûte pour écarter d'elle les soupçons. Une voisine, secrètement avertie, arrivera tout effarée, contera ses propres malheurs, et conduira le couple vers un buisson où il y a une touffe de plumes. C'est la faute des poulets; ils sont si coureurs!

Toutes les femmes d'un même groupe forment une franc-maçonnerie dans le but de dépouiller le mari. Jalouses les unes des autres, se critiquant, se déchirant, se dénonçant même, sur ce point seulement elles se gardent une inviolable fidélité, la fidélité des voleurs, dit-on. Il y a plaisir de les voir manœuvrer un jour de foire ou de marché. La commère, il faudrait dire ici le compère, arrive pour presser le départ; il s'agit d'escamoter quelque chose. Le lourd mari se promène, il veut partir le dernier. Il est gênant. La petite fille, complice de sa mère et façonnée de bonne heure à la discrétion, guette le moment propice d'un air fûté. Tout à coup, elle renverse un vase, ou se jette dans les jambes du père. Elle l'a distrait un moment, le tour est fait. Chez les paysans aisés, la femme opère sur les grains. Son complice est naturellement le meunier, qui prélève sa commission.

Ce tableau, vrai encore aujourd'hui, ne le sera peut-être plus dans vingt-cinq ans. Déjà la locomotive mugit au pied de la montagne où succombèrent et furent martyrisés les derniers soldats de l'indépendance gauloise, les conditions de la vie sont changées, les mœurs changeront; mais il est à croire que la femme trompera toujours. Peut-être à l'avenir les descendants des compagnons de Lucterius regretteront-ils de n'être plus trompés comme l'étaient leurs pères.

Le départ de la Marion laissa Jean Basset hésitant entre le désir de la poursuivre pour ravoir son argent et la crainte de la trouver encore sous sa main. Vaincu par son fils et par sa femme, c'en était trop pour son orgueil. La perte d'argent, il faut l'avouer, était la blessure la plus sensible. Par bonheur, il l'évaluait assez bas; s'il avait soupçonné l'importance du vol, c'en était peut-être fait de la Marion, et au lieu d'une pacifique histoire, il faudrait raconter un crime. Il était si peu sûr de lui, qu'il n'osait rentrer dans la maison. La victime couchée et à sa merci était une tentation trop forte. Son redoutable bâton lui suggérait des pensées sinistres, il le

jeta dans le foin. Harassé par la lutte, épuisé par la colère, il y tomba lui-même et bientôt s'endormit.

Le lendemain, bien que l'orage grondât encore dans la poitrine, il n'y paraissait rien sur le visage. Jean Basset partit de bon matin pour la ville et en revint avec un serrurier qui changea la serrure du grenier, dont il cadenassa les lucarnes. La précaution était bonne pour un homme qui eût toujours habité la maison; les absences forcées de Jean la rendaient à peu près illusoire. Il le sentait si bien qu'il fut pris d'un profond découragement. Lui qui plus qu'un autre avait besoin de donner sa confiance, il était enveloppé par la trahison. Au milieu de la nuit, il se réveillait en sursaut et criait d'une voix terrible : « Marion !

— Je dors, » répondait malicieusement la femme.

Et elle trépignait de joie dans son lit à l'idée qu'elle troublait le sommeil de son tyran.

Cependant les huit jours étaient écoulés et Jean ne parlait plus du départ d'Antoine pour Toulouse. Eloigner le fils n'était-ce pas débarrasser la mère d'un témoin incommode? La vie sédentaire lui pesait, et il frémissait en pensant au pillage qui suivrait son départ. Il eut envie de mettre un régisseur sur la propriété; mais s'il ne pouvait se fier à sa femme, à qui se fierait-il? Qui pouvait d'ailleurs assurer que la Marion ne séduirait pas le nouveau venu par l'appât du gain, et qu'au lieu d'un voleur il n'en aurait pas désormais deux dans la maison? Enfin, pour comble d'angoisse, les poursuites contre M. de Puybrun semblaient se ralentir. Le temps que Jean Basset passait à attendre l'événement était perdu pour son commerce. Dans l'espoir d'un gain problématique, il se résignait à une perte sèche. De sa vie il ne s'était trouvé dans une telle perplexité; sa finesse ne lui servait de rien. Il était pris dans un piége lorsque la nouvelle inventée par Cros vint le délivrer de sa captivité. Mlle de Puybrun se mariait richement, partant plus d'expropriation. Son premier mouvement fut de se réjouir, allégé qu'il était d'un souci; puis la cupidité étouffée, l'ambition germa, et l'amour paternel se fit plus tendre.

Quand la passion s'empare d'un cœur neuf, elle y cause d'effrayants ravages; contrariée, elle attaque quelquefois la vie dans ses sources. Antoine dépérissait, il semblait atteint d'une maladie de langueur. Il avait, sinon le dégoût de la vie, ce mal des raffinés, du moins le dégoût de ce qui fait vivre.

« Il va se laisser mourir de faim, » disait la Marion en se tordant les mains.

Jean Basset feignait de ne pas entendre, ou faisait une grimace

dédaigneuse. Quand il avait bien mangé et bien bu, il poussait un soupir de satisfaction et se frappait rudement la poitrine comme pour dire : voilà un homme ! La Marion lui lançait des regards venimeux. Trop faible pour se révolter ouvertement, elle témoignait par des gestes sa haine et son mépris. Elle ne le servait pas, elle lui jetait sa pâture. Cette impuissante colère avait jusqu'alors glissé sur Jean ; il se sentait fort contre une femme et une femmelette. Enfin, son âme, n'étant plus bridée par la passion du gain, se détendit. Il regarda son enfant souffrant du mal de la jeunesse, et lui qui n'avait jamais été jeune, même à vingt ans, il fut pris de commisération. Qui sait s'il n'envia pas des tourments dont sa grossière nature l'avait préservé ? Le cœur de l'homme, comme son esprit, a soif de l'inconnu. En voyant celui qui, lui devant la chair et le sang, semblait avoir puisé son âme à des sources plus pures, il éprouvait tantôt de la colère, tantôt du respect. Cette tête renfermait des choses qu'il ne connaîtrait jamais ; le fils était supérieur au père. Jean Basset comprit enfin qu'Antoine aspirât à s'élever par une alliance. De quoi pouvait-il se plaindre ? Le fils, sorti de la sphère où il aurait végété, n'était-il pas l'œuvre de la vanité du père ? Tu as voulu le commencement, se dit Jean Basset, il faut vouloir la fin. Entrer dans la maison de Puybrun, quel honneur inespéré ! Comment n'en avait-il pas été ébloui ? Le gain probable d'une somme de cent mille francs, produisant l'effet d'une éclipse, avait momentanément obscurci ce brillant avenir. L'illusion détruite, Mlle de Puybrun et ses soixante mille francs lui parurent tout à fait dignes d'Antoine Basset. Ses yeux s'ouvrant à la lumière, il se dit qu'il avait été fou de croire qu'une telle demoiselle ne trouverait pas dans sa beauté et dans sa naissance de quoi relever sa fortune. Il n'eut plus qu'une crainte : arriver trop tard.

Ne rougis pas de ta versatilité, Jean Basset, regarde autour de toi et au-dessus de toi. L'histoire de l'homme peut se symboliser ainsi : une taie qui envahit la pupille de l'œil, une taie que l'oculiste fait disparaître.

Heureux de sa délivrance, Jean Basset devint presque aimable ; il parla sans brusquerie à sa femme, il sourit à son fils. Un jour, il lui frappa sur l'épaule et lui dit joyeusement : « Je vais caqueter un peu avec notre ami M. Cros. »

« Bon ! pensa Cros en l'apercevant, le poisson vient de lui-même dans la nasse. »

Il se donna le malin plaisir de le voir arriver.

« Hé bien ! monsieur Cros, qu'y a-t-il de nouveau dans le pays ? On y naît, on y meurt, pas vrai ? toujours la même histoire.

— On s'y marie aussi.

— Hum! murmura Jean, qu'un récent souvenir enfiellait, ce n'est pas ce qu'on y fait de mieux. Monsieur Cros, continua-t-il, vous êtes notre ami, vous êtes un homme instruit, je viens vous demander conseil. Mon fils me donne du chagrin. Croiriez-vous qu'il s'est fourré dans la tête d'aller à Toulouse?

— Quoi faire?

— Faire l'avocat.

— C'est quelquefois un bon métier.

— Peuh! j'aimerais mieux cultiver de bonnes terres. Je ne sais pas ce qu'il a, il languit, il devient piètre. Que pense-t-il de faire, de nous quitter ainsi, que nous l'aimons tant! Je voudrais bien, monsieur Cros, lui rendre le goût du pays. »

Cros, qui savait par Antoine à quoi s'en tenir, laissa le bonhomme jouer sa petite comédie.

« Il y a quelque temps, dit-il enfin, je vous avais offert de m'occuper d'un mariage.

— Ce n'était donc pas pour rire? s'écria Jean Basset en faisant l'étonné. Comme vous êtes un brave homme, je l'ai cru. Vous vous rappelez bien que je vous dis alors : farceur. Je ne voulais pas vous fâcher, au moins! Remerciant Dieu, Jean Basset n'a jamais rien dit pour fâcher un homme. Un petit mot pour rire, bon. Alors, c'était donc votre idée?

— Oui; mais aujourd'hui il est bien tard, trop tard peut-être. Vous savez sans doute qu'il est question pour Mlle de Puybrun d'un riche mariage.

— Bah! elle se marie! hé bien, tant mieux. J'en suis aussi content que si j'étais son père. Et le mari payera les dettes, il remontera la maison, ça va sans dire. Il est étranger?

— Je ne sais pas.

— Ils ne resteront pas dans le pays. Ils vendront, pas vrai?

— Pour cela, non; j'en suis sûr.

— Tant mieux, tant mieux. Un brave homme de plus ne gêne pas dans un pays. Alors c'est fini?

— Papa Basset, tant qu'on n'a pas dit « oui » devant le maire, il n'y a rien de fait.

— Milliard de dieux! que c'est vrai tout de même, ce que vous dites là! qui sait? Il s'en présentera peut-être un autre plus riche...

— Voulez-vous que je présente votre fils? »

Jean Basset répondit par une série de petits bâillements. Cros comprenait ce langage; le paysan qui bâille en traitant d'une affaire désire ardemment la conclure.

« Je le présenterai donc.

— Monsieur Cros, dit Jean Basset d'un air de bonhomie, quand

je suis venu ici vous demander des conseils, c'était pour les suivre, pas vrai ? Hé bien, je me fie à vous, faites ce que vous voudrez, je ne vous *derdirai* pas. »

Cros était maître d'une des forces qu'il comptait employer ; il fallait s'assujettir l'autre. La tâche lui parut si difficile, qu'il crut devoir chercher un biais pour introduire le jeune homme au château de la Garénie. Ce premier pas fait, il verrait l'effet produit sur M. de Puybrun, sur la terrible tante Ursule, et enfin sur Francille. Bon, il se proposait de brusquer l'affaire ; mauvais, de la traîner en longueur, comptant alors sur ce qui fait tant de dénoûments : la nécessité.

XIV

Après avoir reçu la lettre où Cros refusait de s'occuper d'un nouvel emprunt, M. de Puybrun était tombé dans un morne désespoir. Tant qu'il fut harcelé par ses créanciers, il eut des lueurs d'énergie ; le ralentissement des poursuites amena une prostration complète. Quand, par habitude on lui demandait des ordres, il semblait sortir d'un rêve ; il répondait invariablement : « Adressez-vous à ma fille.» Francille prit donc la direction du domaine, et plût à Dieu, disaient les domestiques, qu'elle l'eût toujours eue ! Elle s'était hâtée de faire labourer ce désert pourtant fertile, et, la récolte d'automne étant perdue, on avait quoiqu'un peu tard ensemencé les terres en blés de mars. Ce qui viendra viendra, disait-on. Si, par bonheur, les chaleurs se prolongeaient, l'avoine germerait peut-être ; en tout cas, on aurait du fourrage. On aurait aussi des pommes de terre quoique chétives. On prodigua le sarrasin, qui se sème tard et ne se recueille guère qu'en octobre. C'était autant de sauvé.

Francille avait grand besoin de cette distraction. Succombant à la fatigue, elle put résister à la douleur. Le voile qui aveugle tout amour venait de se déchirer : si le père tendrement aimé l'était encore, le savant vénéré avait perdu son prestige. Jeune, elle apprit cruellement ce que l'on sait toujours trop tard, la différence entre le bien dire et le bien faire. Des paroles, des paroles ! dit le tragique anglais ; elle les prit en horreur et se promit de ne juger à l'avenir que par les actes. La pauvre enfant se fit toute raison, oubliant qu'il est en nous un cœur dont le métier est précisément d'obscurcir la raison. Elle avait cru trouver un appui dans son père, et elle devenait elle-même le soutien de sa vieillesse anticipée.

Dès qu'elle fut à la tête des affaires, elle sut tout ce qu'on lui avait

caché. Voyant l'impossibilité de payer une dette qui absorbait presque le capital, elle surmonta sa répugnance et écrivit à Cros pour lui demander d'engager son père à vendre, le priant en même temps de s'occuper de cette vente.

Le biais que cherchait notre avocat était trouvé.

En entrant dans ce salon où s'étaient passées des scènes de famille tantôt vulgaires, tantôt comiques, parfois attendrissantes, il se crut dans un caveau funéraire. M. de Puybrun, affaissé dans son fauteuil, regardait sans voir; debout contre la cheminée, Francille, pâle de la pâleur transparente des morts, avait les paupières baissées, comme si une main pieuse lui eût rendu ce dernier service; à côté d'elle, immobile dans sa roideur militaire, le colonel semblait un soldat frappé qui ne veut pas tomber; seuls, les yeux de tante Ursule étaient vivants. Ce tableau glaça la faconde de Cros. Sur un geste de la vieille demoiselle, il s'assit. Au milieu de ces automates, il était devenu automate lui-même.

« Monsieur, lui dit enfin Francille, vous savez que nous sommes dans une position presque désespérée. Vous nous avez jusqu'ici témoigné de l'intérêt, aussi croyons-nous pouvoir vous demander un conseil. Que faut-il faire?

— Mademoiselle, répondit Cros, je voudrais pouvoir vous dire qu'il y a quelque espoir de conserver cette propriété; mais, vous l'avez déjà compris, cela est impossible. Il faut se résigner à vendre. Sauf meilleur avis, j'éviterais à tout prix une vente par autorité de justice. J'ai l'expérience de ces sortes d'affaires : loin de retirer le bénéfice que vous pourriez espérer d'une vente bien faite, en vous laissant déposséder, vous vous trouveriez peut-être devoir encore. Puisque nous avons du temps devant nous, il faut songer à une vente amiable.

— Avez-vous reçu ma lettre? demanda Francille.

— Oui, mademoiselle, au moment de monter à cheval. Vous pensez bien que je n'avais pas attendu cette invitation pour chercher un acquéreur.

— L'avez-vous trouvé? demanda vivement le colonel.

— Monsieur, je l'espère. Naturellement, il n'y a rien de fait, puisqu'il ne connaît pas la propriété; c'est pourtant le seul homme de ce pays qui puisse l'acheter dans les conditions où elle se trouve, car il est le seul qui dispose de capitaux considérables. »

Ces paroles rendirent un peu de vie à l'auditoire. Francille se reprocha son injustice pour un homme qui, de son propre mouvement, était venu à leur secours, alors que de vieux amis se faisaient remarquer par leur froideur. Pour la première fois, elle dirigea sur lui son

bon et franc regard. Le colonel secoua sa torpeur, tante Ursule frétilla sur sa chaise.

« Qui est-ce donc? » demandèrent-ils à la fois.

Cros avait repris son aplomb, il sentait son importance; il employa le style parlementaire.

« C'est un de mes excellents amis, l'honorable M. Basset.

— Basset, observa l'incorrigible tante Ursule, c'est un pétreau, ça.

— Non, madame; c'est un propriétaire du Causse. »

M. de Biac et Francille, au courant du vocabulaire suranné de tante Ursule qui, par pétreau ou sauvageon, entendait un homme de basse extraction, ne purent s'empêcher de sourire.

« Si c'est celui que je suppose, dit le colonel, il a une propriété qui ne vaut guère plus de soixante mille francs.

— Oui, monsieur. Peu de terres et beaucoup d'argent.

— C'est sans doute, ajouta tante Ursule, celui qui fait le commerce des bœufs. Qu'est-ce qu'il a donc gagné à ce métier-là?

— Cinq cent mille francs. »

Ce tout-puissant chiffre arracha M. de Puybrun à sa léthargie.

« Oui, oui, dit-il d'un ton mélancolique, ainsi de la vie. Le flot mine, il emporte les couches supérieures et en recouvre les inférieures. C'est un travail d'alluvion. »

Tante Ursule s'agita; un regard suppliant de Francille arrêta le trait prêt à partir.

« Monsieur, dit Cros en s'adressant cette fois à M. de Puybrun, puisqu'il revenait à la vie, le temps presse. Je doute que M. Basset le père puisse s'assurer par lui-même de la valeur de la propriété. Il laissera sans doute ce soin à M. Antoine Basset, son fils unique, avocat et docteur en droit.

— Nous serons charmés de le recevoir, répondit M. de Puybrun, amenez-le. »

Bon! pensa Cros. Le mariage ou la mort!

L'espoir d'expérimenter encore avec soixante mille francs rendit à M. de Puybrun toute son élasticité d'esprit, tante Ursule redevint gaie, et le colonel, pour la première fois depuis deux mois, savoura sa pipe. La famille était au grand complet lorsque Cros triomphant amena le sauveur. Il fut examiné avec une curiosité bien naturelle, cet homme de rien qui déployait subitement la vraie puissance de ce monde. Il avait la haute taille et la large carrure qu'on peut remarquer à Paris chez la plupart des Auvergnats. Les deux pays sont limitrophes, ils sont montagneux, et dans ces régions élevées, le type primitif a subi moins que dans la plaine l'influence du croisement.

A la ville, où la délicatesse s'effraye un peu de la vigueur, on eût trouvé Antoine Basset beau et peut-être commun; les paysannes en

revanche lui reprochaient la blancheur mate de son teint. Etre rouge est la beauté parfaite. Il avait les manières simples et graves ; mais, en ce moment, la timidité le rendait un peu gauche. Homme de bonne naissance, on eût expliqué ce défaut à son avantage ; on y eût peut-être vu une grâce ; étant ce qu'il était, sa gaucherie parut innée.

« Il sent bien son paysan. » dit à l'oreille du colonel tante Ursule, pour qui ces braves gens avaient l'odeur que les médecins appellent *sui generis*.

Heureusement, après les saluts échangés, Francille quitta le salon, et notre Antoine retrouva un peu d'aisance. S'il n'avait ni la faconde ni la pétulance de Cros, il avait du sens et de l'esprit, de celui qui empêche de dire des sottises. Il parla modestement, juste, à propos, si bien que M. de Puybrun et le colonel se sentirent peu à peu gagnés.

« Voulez-vous, dit le premier, que nous fassions un tour dans les terres ? »

Ils partirent, laissant tante Ursule, qui n'aimait pas à patauger dans la boue. Le vendeur eut bientôt étouffé l'utopiste chez M. de Puybrun. Il daigna se mettre à la portée de celui qui l'écoutait.

« Remarquez, dit-il, que notre vallon est une terre privilégiée. Bien que vous soyez du pays, il ne vous était peut-être jamais arrivé de passer par ici. Toute la partie basse est d'alluvion. Les petits ruisseaux torrentueux qui descendent de ces gorges ont contribué à en former le sol, qui est, comme vous voyez, de première qualité. Le froment et le maïs y viennent partout ainsi que le chanvre. Si nous ne cultivons pas le tabac, c'est que cela nous est défendu. Il n'y a pas un coin à rebuter, car la chaux carbonatée, la silice et l'alumine, qui forment la base des terres arables, s'y combinent dans d'admirables proportions. Nos foins sont incomparables ; lorsque mes chevaux voyagent, ils refusent de manger et ne s'y décident que poussés par la faim. Bref, il y a ici un peu de tout. Vous savez, ajouta-t-il en souriant, que c'est le grand mot de nos gens.

— « Un pareil domaine est une bague au doigt, » s'écria Cros avec enthousiasme.

Antoine enchérit sur cet éloge ; il ne pouvait nier la vérité et n'en avait nulle envie.

« Je ne m'explique pas, observa-t-il, une bizarrerie que je remarque. Les terres granitiques enveloppent ce vallon, son sol est d'alluvion, et je vois là un mammelon calcaire. »

Il désignait le cône écrasé au flanc duquel était appuyé le château et où florissait la vigne.

« Ceci, répondit M. de Puybrun, est un curieux témoignage des

bouleversements qu'a subis, notre globe. Avez-vous remarqué que le terrain granitique repose sur une base d'argile ? Lorsque la commotion qui creusa ce vallon eut lieu, en en déblayant une partie, elle remblaya l'autre et mit dessus ce qui était dessous ; aussi les collines calcaires que vous voyez sont-elles assises sur du grès. Quant au vin qu'elles donnent, nous allons le goûter.

— « Oh ! il est fameux, » dit Cros.

On rentra au château à midi. Le dîner, qui promettait d'être gai, fut triste. M. de Puybrun était poète au moins autant que savant. C'est peut-être à ce mélange qu'il faut attribuer l'insuccès de tant d'hommes, d'ailleurs distingués. L'imagination est une maîtresse jalouse ; elle ne souffre pas le partage et s'en venge par des perfidies. Il avait fait en conscience son métier de vendeur ; en vrai propriétaire, il avait vanté sa chose ; son succès l'effraya. Antoine Basset semblait épris de la propriété; il l'achèterait sans doute. Ce dernier et dur sacrifice qui devait arracher, M. de Puybrun à la complète misère, lui déchira le cœur. Il s'asseyait pour la dernière fois peut-être à cette place où s'était assis son père et qui, depuis quatre cents ans avait reçu le chef de la famille. Les boiseries de la salle à manger étaient encore celles qu'y fit placer Guy de Puybrun, son sixième aïeul ; le temps qui use tout n'avait pu que polir ce vigoureux chêne. Où tant de générations avaient blondi, bruni, blanchi, passé, il semblait se renforcer dans son austère maturité. En quelles mains barbares allait tomber l'antique berceau de la famille ? M. de Puybrun voyait les vieilles boiseries arrachées et l'économique papier grimaçant sur la muraille nue. Son imagination allant toujours, il vit la moitié du château par terre et les matériaux vendus, l'autre moitié suffisant de reste à Jean Basset. En passant de la salle à manger au salon, il s'esquiva ; il étouffait.

Il monta en chancelant le large escalier de pierre, s'appuyant de temps en temps au mur. Arrivé dans son laboratoire, ses idées changèrent. Il regarda d'un air attendri ses fioles, ses matras, ses cornues, les objets de son culte et les instruments de sa ruine. Il crut voir au milieu de la chambre un monceau de débris, et ce que n'avaient pu faire les souvenirs de famille, ce suprême désastre le fit ; sa fermeté fut vaincue, il pleura. Il s'assit devant sa table chargée de papiers pour donner un libre cours à sa douleur. Puis, honteux de sa faiblesse, il se leva, parcourut la pièce à grands pas, se rassit. Dans son désœuvrement, il jeta les yeux sur quelques feuilles de papier qui se trouvaient devant lui. C'était le résultat des analyses faites sur le froment et d'après lesquelles il avait composé son engrais minéral concentré. En quoi donc s'était-il trompé ? Dans le dosage général? Il avait alors donné au grain de semence plus qu'il ne devait recevoir et déterminé

la pléthore du germe. Dans le dosage particulier ? cette hypothèse lui parut la plus probable : une des substances composant l'engrais se trouvait en excès. Laquelle? Aussi vite que la pensée s'évanouirent famille, enfant, château. Quelque chose de pur comme l'éther enveloppa cet esprit malheureux, et il subit ta fascination, redoutable inconnu, inaccessible idéal qui siéges dans le vide !

La fuite de M. de Puybrun, sa stupeur pendant le dîner, avaient consterné tout le monde. Tante Ursule s'efforçait de faire bonne contenance, Cros, parlant à tort et à travers, avait entrepris le colonel, heureux cette fois de l'écouter, et Antoine Basset semblait compter les feuilles du parquet. Francille, penchée sur sa broderie, le cœur gros, les yeux pleins, eût bien voulu s'en aller aussi, mais, à chaque mouvement qu'elle faisait pour se lever, tante Ursule l'arrêtait d'un signe de tête.

Cros s'épuisait; la situation devenait tendue. La vieille demoiselle proposa une promenade sur la terrasse; elle prit le bras de M. de Biac, les trois autres marchèrent devant.

Antoine avait deviné la cause de la douleur de M. de Puybrun et de l'abattement de Francille. Il regretta de n'être pas maître de sa fortune; il eût prêté au père de celle qu'il aimait l'argent dont il avait besoin. Il était dans un de ces rares moments où l'amour se purifie. Comment entamer la conversation? Il éprouvait un cruel embarras. Une banalité était ridicule, une allusion au projet de vente pouvait faire saigner la blessure du cœur. Antoine Basset aima mieux courir ce risque.

« Vous aimez beaucoup la Garénie, mademoiselle? dit-il.

— J'y suis née.

— L'idée de voir passer cette propriété en d'autres mains vous afflige peut-être. »

Les larmes jaillirent aussitôt et couvrirent le visage de Francille.

« Rassurez-vous, dit Antoine Basset d'une voix tremblante, ce n'est pas moi qui vous ferai ce chagrin. Ah ! si je pouvais ! demain, à l'instant même, je vous ôterais tout souci. Vous resteriez ici, dans cette maison que vous aimez..... Je souffre trop de vous voir pleurer.....

— Je vous crois, monsieur, interrompit Francille, et je vous remercie; il faut que cette vente se fasse. »

Un petit mouvement d'impatience, qui accompagna cette réponse, déconcerta le jeune homme et irrita Cros. Comme si Francille n'eût pas voulu laisser de doute sur ses sentiments, quand les deux groupes se croisèrent, elle prit le bras du colonel. Sans qu'il eût rien fait pour mériter cette disgrâce, Antoine avait déplu. Parce que, même

en achetant, il ressemblait trop à un spoliateur? Parce que, étant l'ami de Cros, un peu d'antipathie ricochait sur lui? Par répulsion naturelle enfin ou par pressentiment? Francille elle-même n'eût pu le dire.

Il n'y avait plus qu'à prendre congé.

« Va donc chercher ton père, » dit tante Ursule.

On voyait que M. de Puybrun arrivait des régions de l'utopie. Il salua du regard vague de l'homme préoccupé.

« C'est fini, dit Antoine quand les deux amis se trouvèrent sur la route. Je suis perdu : elle m'a en horreur.

— Mille tonnerres! s'écria Cros, ce n'est pas vous qui êtes perdu, c'est cette bande de fous. »

XV

Cros, sachant qu'on avait besoin de lui, ne se prodiguait pas. Il attendit stoïquement qu'on l'appelât à la Garénie. Il connaissait les intentions de Jean Basset; il ne prit pas la peine de le consulter.

« M. Basset, dit-il devant la famille assemblée, après les renseignements donnés par son fils, ayant compulsé la matrice cadastrale, le rôle des impositions, le relevé des récoltes annuelles qu'avait bien voulu lui communiquer M. de Puybrun, M. Basset croyait pouvoir offrir de la propriété deux cent quarante mille francs, les frais de toute nature compris dans cette somme, et restant par conséquent à la charge du vendeur. »

Ce fut un coup de foudre. Après cette vente à titre onéreux, M. de Puybrun n'avait plus qu'à quitter sa maison et aller où il plairait à Dieu de le conduire.

« Je me passerai de lui! s'écria-t-il d'une voix éclatante. Je répugnais à vendre, mais vous le demandiez tous, et, en condescendant à vos désirs, je subissais les conséquences d'une erreur. Grâce au ciel! je viens de la reconnaître. Je sais maintenant pourquoi mes expériences ont échoué. Dans un an, toutes nos pertes seront réparées. »

Au milieu de la stupéfaction générale, tante Ursule bondit et se leva toute droite; elle avait retrouvé ses vingt ans.

« Vous nous chantez encore votre chanson! Vous n'en avez pas assez de votre cuisine agricole? vous n'êtes pas content d'avoir empoisonné le blé avec vos drogues? Quel nouveau ragoût avez-vous inventé? Vous ne savez donc pas que vous êtes la risée du pays, que le plus damné rustre qui jette bêtement son grain dans le sillon se

moque de vous? C'était bien la peine que, pendant trois cents ans, on déshéritât les filles pour laisser cette terre à un extravagant tel que vous! Est-ce que le sort de cette enfant vous préoccupe, vous, le père des fioles et des vieilles marmites? Vos millions! elle n'en verra jamais le premier sou! Que deviendrait-elle si la petite rente qui me fait vivre ne pouvait la nourrir aussi? Allez, monsieur, continuez vos belles expériences, brûlez au feu de charbon votre bien et celui de votre fille; Dieu a eu pitié de nous, puisqu'il nous a donné des entrailles de mère! »

Francille en larmes se jeta entre son père et sa tante; le colonel, tout troublé, emmena les deux femmes.

« Comprenez-vous une pareille scène? demanda M. de Puybrun.

— Monsieur, répondit résolûment Cros, vous venez d'entendre la vérité, tâchez de vous en bien pénétrer. Madame votre tante m'a rendu la tâche facile. Vous êtes ruiné, ruiné sans ressource.

— Mais, écoutez.....

— Rien. »

A quel abaissement en était réduit M. de Puybrun pour supporter un pareil langage? Il tomba sous cette parole ferme, et prit l'attitude d'un enfant grondé. On eût dit de Cros le médecin des fous.

Il continua d'une voix brève et sèche :

« Vous ne pouvez pas vendre à M. Basset, parce que son offre n'est pas raisonnable; vous ne pouvez pas vendre à un autre, puisqu'il n'y en a pas d'autre qui puisse acheter; vous devez être, vous serez exproprié. Et, pour vous dire toute ma pensée, souhaitez que cela arrive aujourd'hui plutôt que demain, car chaque heure qui s'écoule aggrave votre position : il faut vivre. De quelque côté que je regarde, je ne vois pour vous que désastre, ruine, misère. Vous avez une chance de salut, une seule : un riche mariage. »

En ce moment, le colonel ramenait tante Ursule calmée; quant à Francille, agenouillée dans sa chambre, elle pleurait et priait.

Le retour de la vieille demoiselle contraria Cros. Ce qu'il avait à dire, il eût voulu le faire passer par la bouche de M. de Puybrun, car il prévoyait un coup de boutoir; mais il était brave, il se décida. Il prépara tante Ursule à recevoir le choc, en développant longuement ce qu'il venait de dire à M. de Puybrun. Quand il parla de mariage :

« Que Dieu vous entende! s'écria-t-elle. Il n'y a donc pas, dans les pays environnants, quelque honnête gentilhomme qui veuille d'une fille pour sa jeunesse et sa beauté?

— De nos jours, répondit Cros, les gentilshommes riches épousent de nobles demoiselles, quand elles sont riches; les gentilshommes pauvres épousent des filles de marchands millionnaires.

— Hélas ! soupira tante Ursule.

— Et puis, madame, il ne suffirait pas au mari de Mlle Francille d'être un honnête gentilhomme ; il faudrait qu'il apportât deux cent quarante mille francs comptant. Croyez-vous que ce soit facile à trouver ?

— Non, sans doute, répondit tante Ursule. Et, en vraie femme, sautant d'une idée à l'autre : c'est donc un juif, que ce Basset ? Comment a-t-il l'audace d'offrir si peu ?

— Il fait un marché, et il le fait de son mieux. Soyez juste, madame, à sa place, nous agirions de même. Je vous assure que c'est un honnête homme, qui a loyalement gagné sa fortune, et auquel il n'y a pas un reproche à faire. Le fils que vous avez vu ici, sous une apparence froide, est plein d'honneur et de délicatesse. Eh, mon Dieu ! que n'est-il l'arrière-petit-fils ou seulement le petit-fils de son père ! je vous dirais : voilà le mari qu'il faut à Mlle Francille.

— Hein ? firent à la fois M. de Puybrun et sa tante, qui se redressèrent de toute leur hauteur.

— C'est une simple supposition, sur laquelle je vous prie de ne pas prendre l'alarme. Il faudrait cependant savoir à quoi s'en tenir. Est-il indispensable que le gendre de M. de Puybrun ait des parchemins ?

— C'est selon, dit le neveu.

— Le fils d'un marchand de bœufs ! ajouta la tante, ce serait par trop fort.

— Votre petite-nièce, madame, en serait-elle moins Mlle de Puybrun ? Les enfants qui naîtraient d'elle n'auraient-ils pas du sang noble dans les veines ?

— Halte là ! Nous ne sommes pas en Champagne, où le ventre anoblissait. »

Ce ne fut pas précisément ce qu'elle dit. Mais à une époque où, grâce aux progrès de l'anglomanie, de la délicatesse et du bien-dire, Mme de Sévigné ferait rougir nos pudiques bourgeois, comment rapporter le proverbe que la bonne dame lâcha tout cru ? Sur ce gros mot, elle quitta le salon.

« Non, non, dit-elle au colonel, qui cherchait à la ramener, je vois venir ce petit intrigant ; je ne veux pas me salir les mains.

— Si j'ai bien compris, continua l'imperturbable Cros, ce que M. de Puybrun m'a fait l'honneur de me dire, la noblesse ne serait pas indispensable à son gendre ; ce qu'on lui demanderait, je suppose, ce serait de l'honnêteté, de la droiture, des sentiments élevés et une éducation telle qu'il pût être à sa place partout. Je viens de faire le portrait de M. Antoine Basset.

— Vous oubliez, observa M. de Biac, que le mariage ne lie pas seulement deux personnes; il unit deux familles.

— Je comprendrais mieux votre objection, monsieur le colonel, si M. Antoine Basset avait des frères ou des sœurs; mais il est fils unique. Les vieillards passeront, et, eux morts, il restera M. Antoine Basset, avec ses qualités, son mérite, sa grande fortune.

— Et son nom, ajouta le colonel.

— C'est si facile à arranger! dit impudemment M. Cros du Rescal. Je regrette, continua-t-il, que ce projet ne vous agrée pas. Il aurait l'immense avantage de lever toutes les difficultés et de rétablir du même coup la maison de Puybrun dans son ancienne prospérité. Il faut bien que je dise tout, puisque j'ai commencé. Le désintéressement de M. Antoine Basset est hors de doute; je ne dois pas laisser croire qu'il a cédé à un mobile de vanité. Il aime Mlle Francille.

— Comment! s'écria M. de Puybrun, vous vous permettez.....

— Qu'ai-je dit d'offensant? Un jeune homme aime respectueusement une demoiselle..... Je prends M. le colonel pour juge.

— Que M. Basset aime Mlle de Puybrun, je ne vois pas là d'offense, c'est son affaire. Peut-être eût-il été convenable de n'en point parler. »

Cros se leva, piqué au vif.

« Je suis désolé, messieurs, d'avoir, avec de bonnes intentions, blessé la susceptibilité d'une noble famille. Veuillez agréer mes excuses. Mon seul but était d'offrir un moyen, que je croyais honorable, de sortir d'une position délicate, où l'honneur peut se trouver engagé aussi bien que dans une mésalliance. »

Il salua profondément, avec affectation, et sortit.

« Voilà un drôle qui ne manque pas d'audace, » dit le colonel.

XVI

Cros venait de jeter, dans une terre ingrate, un germe qui avait pourtant plus de chance de se développer que le blé préparé de M. de Puybrun. Quand chacun des trois personnages se trouva seul, le faisceau de préjugés, dénoué, perdit de sa force. Le colonel, le premier, reconnut que ce coup de désespoir était le salut. Dans sa longue carrière, il avait vu la vieille monarchie engloutie, reparaître un moment, puis, submergée de nouveau, ne prendre pied qu'à l'aide d'un déguisement. A tort ou à raison, mais invinciblement, la société se transformait. De quel droit les infiniment petits, cachés au château de la Garénie, prétendaient-ils se dérober au mouvement?

Il y allait de la vie à cette obstination. Le devoir de M. de Biac était de parler, et il n'osait. Lui, le ferme et patient soldat, qui avait battu de ses semelles toutes les routes de l'Europe, le brave dont le regard s'alluma au feu des batailles et ne s'y troubla jamais, le paladin du moyen âge, qui avait tué de sa main un colonel anglais à Waterloo, il tremblait devant une femme.

La vieille demoiselle de Puybrun ne raisonnait pas à la jacobine, comme son ami. Le problème, pour elle, était plus simple : la nécessité d'un côté, le préjugé de l'autre, qui, tour à tour, lui montraient la misère et le respect humain. Les gens de la Terrade ne la virent jamais plus assidue à l'église. Après la messe de tous les jours, elle restait à son banc, agenouillée, malgré son grand âge, égrenant son chapelet. Elle priait Dieu d'avoir pitié d'elle, de lui inspirer une bonne pensée pour l'enfant de son âme, et, si l'arrêt était irrévocable, d'abréger les jours d'amertume. Comme elle achevait cette prière avec plus de ferveur que d'habitude, tante Ursule se leva toute joyeuse ; elle était exaucée. Rentrée à la maison, elle ouvrit une cachette pratiquée au-dessous du crucifix qui surmontait son lit, y prit un médaillon, et alla de bonne heure à la Garénie. Francille était encore dans sa chambre ; elle y monta.

« Que me mettez-vous de froid sur le front? demanda Francille à sa tante, qui la couvrait de caresses.

— Mon enfant, répondit la vieille demoiselle, c'est une sainte relique qui te portera bonheur. Dans les troubles révolutionnaires, elle ne m'a jamais quittée, et je crois fermement que je lui dois d'être encore vivante. C'est un morceau détaché des os de la grande patronne du pays, notre sainte Espérie. »

Toute hardie qu'elle était, tante Ursule n'aurait osé parler ainsi en présence de son neveu, qui eût prestement analysé la relique : phosphate de chaux, gélatine et, par calcination, noir animal. La bonne Francille, elle, remercia sa tante, baisa dévotement le médaillon et prit confiance.

« Maintenant, dit tante Ursule, quoi qu'il arrive, ce sera pour notre bien, Dieu l'aura voulu. »

Le chemin que faisaient le colonel et sa vieille amie, M. de Puybrun était disposé à le faire aussi. Atterré par l'apostrophe de sa tante, vaincu par la rigueur de Cros, il avait perdu toute initiative. Il attendait qu'on le poussât là où il désirait aller. C'était l'éternelle histoire du grelot ; on se lamentait ; on voyait l'avenir en noir, on reconnaissait la nécessité d'un mariage ; on avouait que c'était la seule ressource. A force de tourner autour du but, tante Ursule l'effleura bien légèrement ; elle était un peu compromise : M. de Biac n'en demandait pas davantage.

Il proposa d'examiner de sang-froid ce qu'il eut soin d'appeler l'étrange projet de M. Cros. Tante Ursule était l'opposition incarnée; elle résista donc, mais avec une mollesse de bon augure. Tout en combattant, elle trouva pour le colonel des mots affectueux. Au fond, elle bénissait ce vieil ami qui lui épargnait la honte de la défaite. Bref, on fut d'accord, tante Ursule n'ayant ni donné ni refusé son approbation. Il allait de soi que Francille devait ignorer tous ces pourparlers; au dernier moment, elle serait appelée à se prononcer en toute liberté.

Cette difficulté levée, une autre surgit, non moins formidable. Cros, rudoyé, n'avait plus paru à la Garénie; sans doute, il gardait rancune à la famille. L'aller chercher, M. de Biac sentait que c'était au-dessus de ses forces. Il chassait donc pour se distraire de ses ennuis, quand il rencontra maître Cros en tournée d'affaires. L'avocat nomade mit aussitôt pied à terre, aborda le colonel d'un air riant, et, de lui-même, parla du mariage projeté. M. Cros du Rescal n'avait pas de petitesses. Cette fois, ce n'était plus Jean Basset avec ses ambages : le brave colonel aborda la question de front. Une seule chose l'inquiétait, ainsi que M. de Puybrun et sa tante : l'entourage. Il serait bon de connaître ce père et cette mère, de les voir au moins; encore faudrait-il qu'ils fussent présentables. Impossible de les recevoir à la Garénie, le public en jaserait; aller chez eux, plus impossible encore. Il faudrait un hasard qui amenât une rencontre.

« N'est-ce que cela? dit Cros. Monsieur le colonel, c'est nous qui faisons le hasard, seulement nous ne nous en doutons presque jamais. Fiez-vous à moi. »

Il quitta M. de Biac en lui donnant rendez-vous à la Garénie, où il comptait aller demander à dîner. M. de Puybrun le reçut à merveille; tante Ursule lui fit bon visage. Chacun semblait avoir recouvré sa liberté d'esprit. On causa; Francille ayant parlé d'un pèlerinage qu'elle projetait de faire à la célèbre église de Rocamadour, vers laquelle, dans les premiers jours de septembre, la foule afflue :

« Ma femme, dit Cros en faisant au colonel un signe d'intelligence, désire aller aussi à Rocamadour; elle serait bien heureuse, mademoiselle, de faire avec vous ce voyage de dévotion. »

Francille hésitait, bien que la petite Mme Cros, ainsi que disait tante Ursule, fût bonne à voir; le colonel lui toucha le coude; elle accepta.

XVII

Au jour fixé, le char à bancs, loué à la ville voisine et attelé d'un

vigoureux cheval, fit son entrée dans la cour du château, M. Cros ayant à côté de lui sa femme, emprisonnée dans d'éclatants atours.

« Eh, ma chère enfant, dit tante Ursule, que vous voilà belle ! Vous êtes piolée et riolée comme une chandelle de roi ! »

Ce sarcasme en vieux langage, que lui attirait la bigarrure de sa toilette, rendit la jeune femme un peu confuse ; mais l'humeur de tante Ursule était si connue, l'accolade qui suivit fut si franche, que le nuage passa vite. Autant l'avocat Cros déplaisait à Francille, autant lui plaisait la petite Mme Cros, née de Cahus, toute rondelette, toute fraîche, malgré ses trois enfants, tout épanouie en gaieté. Les deux jeunes visages se confondirent dans un de ces gros baisers que se donnent les femmes. Tante Ursule avait voulu assister au départ, bien décidée à ne pas monter en voiture ; elle se rappelait qu'autrefois le coche lui avait donné le mal de mer. M. de Puybrun et le colonel s'assirent au fond, les deux femmes au milieu, et sur la banquette de devant, M. Cros, d'aplomb sur une hanche, ainsi qu'il avait vu faire aux élégants de Toulouse. Clic ! clac ! on partit.

Les brumes de l'automne flottaient déjà sur le haut pays à la fin de l'été. Le soleil, qui gravissait lentement les montagnes d'Auvergne, trouait parfois de ses rayons son enveloppe grise, et parfois aussi vaincu semblait retirer à lui ses feux pour les projeter ensuite avec plus de force. Le froid était vif, les femmes grelottaient sous leurs châles, les hommes se roidissaient dans leur manteau, et la voiture, cahotant sur un chemin inégal, faisait pousser à Francille des cris de peur, de grands éclats de rire à Mme Cros. Ils sortirent enfin des sentiers à peine frayés et gagnèrent la route départementale.

« Quel est ce grand bâtiment que nous voyons à notre droite ? demanda Francille.

— C'est l'ancienne abbaye de Leyme, répondit Cros, aujourd'hui une maison de fous. »

Elle frissonna. Involontairement, elle regarda son père. La tête haute, le regard fixe, on eût dit que le vide l'attirait.

« Comme ils doivent être malheureux ! » s'écria Mme Cros.

Francille jura sur Notre-Dame de Rocamadour dont elle allait implorer la miséricorde, que jamais son père ne franchirait le seuil de cet enfer terrestre.

La voiture roulait par une pente rapide entre des montagnes couvertes de hêtres élancés et touffus, dont le vert feuillage lui parut lugubre. Il lui semblait que, franchissant les vieux murs, des voix plaintives arrivaient jusqu'à elle. Dans une éclaircie, Cros lui ayant montré quelques-uns de ces malheureux qui travaillaient paisiblement la terre, elle détourna la tête par un mouvement d'horreur et

de pitié. Quand la noire abbaye eut disparu, elle respira plus librement.

Au bas de la côte, le spectacle changea tout à coup. On eût dit que la main puissante qui divisa et régularisa le chaos venait de s'étendre encore. Derrière eux, la brume toujours épaisse; devant eux, le soleil vivifiant, l'herbe emperlée, le sillon ouvert fumant sous le soc. Les bœufs secouant la tête pour chasser les mouches qui les assaillaient déjà, avançaient péniblement, soutenus par la grave et fraternelle exhortation du laboureur : « Allons, pauvres, allons! » Le petit pâtre, enveloppé dans sa cape limousine, adossé à un tertre, bien orienté, recevait en plein le soleil et regardait avec de grands yeux les belles dames qui passaient.

Les hameaux rapprochés reliaient entre eux les villages; la campagne se peuplait; là, il était permis à l'homme de travailler. La voiture attirait les saluts; mais dès que les paysans reconnaissaient Cros, ils approchaient.

« Monsieur Cros, Pierre et moi, nous nous disputons un chêne qui se trouve sur la séparation de nos deux pièces.

— Bien. Je verrai cela.

— Monsieur Cros, notre voisin Guillaume, que vous connaissez bien, quand il laboure, pousse la muraille et la fait tomber de mon côté. Il la relève, comme de juste; mais il avance toujours chez moi. Le cadastre me donne deux sétérées, et je ne les ai plus.

— Si Guillaume a empiété sur votre bien, il faudra qu'il restitue. »

Tous les plaignants n'étaient pas aussi directement intéressés; la jalousie s'en mêlait.

« Monsieur Cros, Jacounel empiète sur le chemin public, bientôt ma charrette ne pourra plus passer.

— Ça ne me regarde pas. Adressez-vous au maire. »

Il passait, jetant ses oracles avec brièveté, netteté, assurance.

La voiture avait quitté la grande route pour s'engager dans un chemin vicinal traversant la partie du pays appelée Causse. Ranimés par un brillant soleil, hommes et femmes mirent pied à terre et montèrent la côte. La bonne humeur de Mme Cros avait dissipé la mélancolie de Francille et s'était communiquée à M. de Puybrun et au colonel. Cette course matinale éveillant la faim, on se réjouissait à l'idée de dîner à Gramat. L'aspect du pays, nouveau pour elle, contribuait à distraire la jeune fille. Ce n'était plus le frais vallon de La Terrade, le petit Eden où elle avait grandi. Peu ou point de verdure; des terres d'un rouge brun qu'affleuraient de menues pierres à vives arêtes. Les gens du pays croient qu'épierrer ce sol ce serait lui ôter de sa fécondité. Au premier abord, la campagne

paraît triste ; mais à la propreté relative des habitations, à l'air de vigueur et de santé des hommes, on voit que leur lutte avec la vie n'est pas stérile : ils ont le bien-être. Ceux-là foulent gaiement le raisin et boivent le généreux sang de la terre.

Au point culminant, le cheval ayant soufflé, on repartit grand train. Au milieu de la descente, la bête s'accula : un des brancards était cassé. Impossible d'aller plus loin. L'accident avait été remarqué sans doute, car d'une maison située à une cinquantaine de pas dans les terres, un homme et une femme sortirent en courant.

« Personne n'a pris mal? demanda une grosse voix.

— Non, monsieur Basset, répondit Cros; seulement nous avons besoin du charron. »

Se tournant vers ses compagnons de voyage, il ajouta du ton d'un maître des cérémonies : « Monsieur Basset et madame Basset. »

Certes, la Marion était bien belle, des rubans couleur de feu incendiaient son bonnet, sa robe était de drap de Castres, toute neuve; cependant, elle resta interdite. Mais bientôt, stimulée par l'hospitalité : « Vous ne resterez pas sur la route, je pense? Faites-nous l'honneur de vous reposer à la maison. Quoique nous soyons bien peu de chose, ce que nous ferons nous le ferons de bon cœur. »

Elle accompagnait son invitation de gestes si engageants, elle y mettait tant de cordialité qu'il fallut se rendre.

« Pierrou, dit Jean Basset au valet de ferme qui survint, va quérir le charron au village. »

Dans le trajet du chemin à la maison, la Marion s'était enhardie; elle jetait sur la bien-aimée de son fils des regards effrayants d'amour. Sa tendresse s'exhalait avec volubilité. La demande n'attendait pas la réponse.

« Vous vous êtes fait mal peut-être? Si vous preniez une goutte d'eau de noix? C'est bon pour l'estomac. Non? Un doigt de vin alors? De l'eau et du sucre. Vous ne voulez pas de sucre? Hé, mon Dieu! ça vous fera mal. »

Et puis Francille devait être fatiguée. La Marion lui offrait une chambre pour se reposer, un lit, un bon lit, avec un oreiller recouvert de soie [1]! Tant de prévenance devenait de la persécution, la bonne femme s'en aperçut et se modéra, quitte à prendre sa revanche, le valet de ferme n'avait pas trouvé le charron, qui était aux champs ; un voisin avait été le chercher, il fallait attendre un petit quart d'heure. C'est ce quart d'heure bien connu qui dure indéfiniment, les campagnards n'étant jamais pressés. Inutile de dire que le charron n'arrivait pas et que l'heure de dîner approchait. Fran-

[1] Percale.

cille éprouvait un malaise visible, M. de Puybrun et le colonel, qui avaient compté sur une courte halte, étaient contrariés. Mais que faire ?

Sur ces entrefaites, arriva Antoine Basset, qui feignit la surprise. Grâce à lui, on put causer et prendre patience. Jean Basset, l'homme pratique, intéressait M. de Puybrun, très fort théoricien, en lui dévoilant les secrets du commerce des bœufs; Antoine occupait les femmes en leur parlant du chemin qu'elles avaient encore à parcourir, de Rocamadour, de son oratoire, de son site sauvage. La Marion, qui s'était éclipsée, parut à midi sonnant et dit d'un bon air : « Allons, venez. La soupe est trempée et le vin est tiré.

— Il faut donc le boire, » répondit Cros avec atticisme.

Quel dîner ! Brillat Savarin y assistant en serait mort de douleur. Le bœuf succédait au veau, le veau succédait au bœuf mitraillé d'ail. Les plus grasses poulardes de la basse-cour gisaient sur la table en toutes sauces, avec le lièvre rôti et le lièvre au vin. D'inattaquables tartes aux prunes, cuites de la veille, flanquaient ce formidable festin, dont trente convives n'auraient pu venir à bout. Dans les grandes occasions, le paysan le plus avare devient d'une prodigalité insensée; c'est un point d'honneur. On sortira de chez lui étouffé s'il le faut, mais repu.

Jean Basset mangeait et buvait comme un héros d'Homère; dès qu'il eut une petite pointe, il provoqua le colonel le verre à la main. La Marion, tournant autour de la table, servait les convives. Toutes ses préférences étaient pour Francille, de funestes préférences.

« Aïe, mon Dieu ! s'écriait-elle en enlevant les assiettes pleines, vous ne le trouvez pas bon ! Oh ! vous avez beau dire : si vous le trouviez bon, vous en mangeriez. »

Et une nouvelle assiette remplaçait l'assiette rebutée. Antoine était au supplice. En vain faisait-il à sa mère des signes désespérés, elle allait, venait, courait, elle ne voyait rien, n'entendait rien, elle était folle. M. de Puybrun, toujours absent, restait impassible; Cros parlait d'abondance; la petite Mme Cros riait de toutes ses dents, et la pauvre Francille était bien près de pleurer.

L'introuvable charron, enfin arrivé, avait réparé le dommage. Au moment où Francille allait monter en voiture, la Marion s'approcha d'elle timidement, prit le bout de son mantelet et le baisa. Francille, émue, tendit la main à cette bonne femme. Il était trop tard pour aller à Rocamadour, nos voyageurs couchèrent à Gramat, qu'ils atteignirent à la nuit tombante.

XVIII

Au temps où il apportait aux hommes la bonne nouvelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ avait un disciple nommé Zachée, celui qui, étant de petite taille et perdu dans la foule, monta sur un figuier pour le mieux voir. Après le crucifiement du Sauveur, Zachée s'attacha à sa divine mère, ne l'abandonna pas à sa mort et vit sa glorieuse assomption. Quand vinrent les temps d'épreuve, alors que Saul, depuis l'apôtre fervent, assistait au martyre de saint Etienne et gardait les manteaux des bourreaux, la Vierge apparut à Zachée, Elle lui ordonna de fuir avec sa femme Véronique. Ils s'embarquèrent dans une nacelle, s'abandonnant au souffle de Dieu. Le frêle esquif traversa la Méditerranée, entra dans l'Océan, et toucha terre sur la côte d'Aquitaine, au lieu appelé aujourd'hui le *Pas de Graves*.

Or, un peu auparavant, sous le règne de Claude, saint Pierre ayant déjà établi son siége à Rome, était venu en Aquitaine et en Quercy, saint Martial, qui allait prêchant et convertissant. L'apôtre des Gaules envoya Zachée à Rome rendre compte à saint Pierre du succès de ses prédications. Peu de temps après son retour, Zachée perdit sa femme Véronique. Pris du mal divin de la solitude, il chercha un lieu désert où il pût se consacrer tout entier au Seigneur. Il remonta l'Aquitaine, entra en Quercy, et fixa sa demeure dans une gorge sauvage pleine de bêtes féroces, qu'il chassa par ses prières. Là, il prit ou reçut le nom d'Amadour, l'amant de la solitude. Il bâtit un oratoire qui s'appela Rocamadour, du rocher où il s'appuyait, que saint Martial bénit, qui fut dédié à la Vierge, et où elle a fait bien des miracles.

Ainsi parle la légende, la bête noire des historiens, l'enfant chéri des rêveurs.

L'Alzou, un petit ruisseau qui coule paisiblement dans une vallée où il fait tourner des moulins, arrivé près de Gramat, contourne le mamelon sur lequel est bâtie cette ville, et se fraye tumultueusement un chemin entre des berges escarpées qui le resserrent, l'emprisonnent et semblent l'irriter. Partout où la main de l'homme ne peut atteindre, partout où elle recule devant un travail inutile, on dirait que la nature en liberté s'anime. Tandis que le ruisseau bouillonne dans son lit semé d'aspérités, hérissé d'obstacles qu'il surmonte ou contourne, tantôt s'enflant, tantôt se tordant, toujours rapide et irrité, des blocs de pierre calcaire façonnés par l'air, le soleil et la

pluie en grossières images de bêtes inconnues sortent brusquement des parois à pic. On croirait voir le monde antédiluvien crevant çà et là son épais linceul pour assister impassible aux bouleversements futurs.

Après une course impétueuse, au-dessous du moulin de Tournefeuille, le ruisseau trouve tout à coup un lit uni, un sable fin, sur lequel il coule doucement. Ce sol est perméable sans doute; car, à moins que les eaux ne soient fortes, l'Alzou ne coule pas régulièrement jusqu'à son confluent avec l'Ouysse. Des flaques d'eau, espacées de loin en loin, annoncent seules sa présence. A partir du moulin dont il a été parlé, le ruisseau entre dans la gorge de Rocamadour.

Quand on arrive par la hauteur, rien de plus imposant que cette gorge, ou plutôt ce gouffre, creusé par une convulsion qui déchira violemment le plateau calcaire. D'énormes rochers le couronnent, déroulés en entablements, élancés en stalactites, parfois d'un gris sombre, parfois d'un rose tendre, caressés par les rayons du soleil. Ces masses, sous l'action du temps et les intempéries du ciel, s'effritent lentement, et leurs débris descendent en talus au fond de la gorge. Quand un peu de terre végétale a été entraînée du plateau, ces versants se sont couverts de chênes, on y a planté la vigne, les noyers y croissent magnifiques. Là, où il n'y a que la pierre, c'est le désert. En voyant cette région désolée, dont quelques touffes de verdure ne font que mieux ressortir l'aridité, on s'arrête consterné devant l'impuissance de l'homme. Il n'a pu conquérir que le fond de la gorge, deux cents pas peut-être en largeur ; mais là, tout le long du cours de l'Alzou, se déploie un ruban du vert le plus réjouissant.

Le voyageur arrivant de Gramat au bord du précipice (on peut l'appeler ainsi) a Rocamadour en face de lui. Le village est composé d'une seule rue parallèle au lit du ruisseau, à moitié environ du talus formant le pied du versant qui regarde l'orient. Il est entre la vie et la mort; les blocs qui se détachent du rocher à pic menacent incessamment maisons et habitants, les écrasent quelquefois.

Au-dessus du village et appliqué au rocher, se trouve l'oratoire, où l'on arrive par un escalier de deux cents marches, que les pèlerins, au temps de la foi entière, montaient à genoux. Il consiste en deux églises : l'une presque souterraine, n'étant éclairée que du côté de la vallée, l'autre superposée à la première. L'église supérieure est dédiée à la Vierge, l'église inférieure à saint Amadour. Il est aux pieds de celle dont il fut le serviteur. Il est aussi aux pieds de tout fidèle qui entre dans ce lieu sacré, puisqu'il a voulu que son corps reposât sous le seuil de la porte. De l'église supérieure, six marches conduisent dans une chapelle où se trouve la statue en bois de la

Vierge. Le visage est noir ainsi que le corps. « Je suis noire, mais je suis belle. » On assure que la statue, transportée de la chapelle dans l'église, reprit miraculeusement sa place. Cette chapelle est surmontée d'une cloche dont le son, autrefois, apprenait aux fidèles que leurs vœux étaient exaucés. Notre-Dame n'a pas borné sa puissance aux murs de l'oratoire ; elle étendait la main partout où une voix l'implorait. Les matelots bretons avaient foi en elle ; ils l'invoquaient dans le danger, et jamais en vain, dit-on. Les tableaux qui ornent l'église représentent la Vierge calmant les tempêtes ; elle délivrait les captifs sur la terre infidèle : ils ont appendu leurs chaînes aux murs de l'oratoire.

Le temps, et plus encore les hommes, dans les tristes querelles du XVIe siècle, avaient en partie ruiné cet antique monument. La piété ou l'ostentation de notre siècle a entrepris de le rajeunir. L'église supérieure et l'église inférieure sont déjà restaurées par la main d'un prêtre à la fois archéologue, architecte et peintre. Avec le temps et l'argent, le reste se fera. Les dons volontaires ne suffisant pas, la générosité des pèlerins est stimulée par la vente d'objets de sainteté. Ce soin est confié à des religieuses, et on ne peut s'empêcher d'admirer l'aptitude commerciale de ces dignes femmes. Elles lisent sur votre visage ce qui vous tentera. Si vous regardez un reliquaire en forme de cœur, sur lequel est plaquée une ancre, qui rappelle la prédilection de Notre-Dame pour les marins, ou une étoile qui la symbolise (Stella maris) : « C'est très avantageux, vous dit la bonne sœur en l'ouvrant ; on peut y mettre une relique, si on en a, un souvenir... des cheveux... »

Vous souriez. Et comme elle est d'âge canonique, c'est positivement son amabilité qui délie les cordons de la bourse.

Tel il a été décrit plus haut, tel était, quand le visita Francille, ce lieu célèbre où la foi vacillante ne fait plus éclater de miracles, mais où l'on prie encore avec l'espoir d'être exaucé.

La route, sillonnée par les voitures, était encombrée de piétons. Le soleil étant haut et chaud, les hommes avaient ôté leur veste et la portaient au bout du bâton ; les femmes, le visage empourpré, le front ruisselant, leur tenaient courageusement pied. Quelques-unes, pour ménager leurs souliers, les portaient à la main. Tout ce monde étaient endimanché, bariolé, et, pour dire le mot, assez mal fagoté. A voir leur peu de recueillement, on n'eût jamais dit des pèlerins. Ils criaient, riaient, s'appelaient les uns les autres, et les jeunes gens en gaieté poussaient le fameux hennissement qui est leur cri de guerre. Les malades et les infirmes, domptés par la foi ou par la peur, semblaient seuls comprendre qu'ils allaient faire un acte religieux. C'était un impotent, qu'une charrette attelée d'un âne traî-

nait à grands cahots; c'était un idiot, grand garçon de vingt ans, que le père et la mère poussaient devant eux, comme ils eussent fait d'un veau ou d'un bélier. Les mendiants, échelonnés le long de la route, imploraient la pitié d'une voix lamentable; ils redoublaient de ferveur quand passaient deux amoureux, les mains entrelacées.

Pour les autres, tout était sujet de gaieté. Un attelage de rosses faisait éclater les rires et attirait les brocards; de beaux chevaux, allant trop vite, une voiture brillante, étaient poursuivis de huées. Le modeste char-à-bancs de nos voyageurs passa sans encombre. Il s'arrêta au haut de la côte, trop rapide pour les voitures. La petite caravane, mêlée à la foule des pèlerins, gagna le village à pied et frappa à la porte d'un couvent qui, aux grandes solennités, héberge les familles, ainsi que cela se pratique en Orient pour les touristes. L'édifice est creusé dans le roc, qui lui sert de plancher, de plafond, de murailles. Chaque cellule rappelle le tombeau. Ces chambres sont très recherchées pour leur originalité, on les retient d'avance.

A. D'ARAQUY.

(La 3e partie à la prochaine livraison.)

ARISTOPHANE

ET

LA COMÉDIE ANCIENNE

THÉATRE D'ARISTOPHANE : *Scènes* traduites en vers français, par M. Eugène FALLEX 2e édit., considérablement augmentée et suivie de la traduction complète de *Plutus*.

Le nom d'Aristophane évoque immédiatement l'idée d'une destinée rare et singulière, d'un cas unique, d'une exception dans l'histoire littéraire de l'humanité. Pour comprendre, pour mesurer le personnage, il faut d'abord sortir de l'ordinaire, concevoir d'emblée un phénomène, se figurer un prodige. N'est-ce pas, en effet, une merveille : il y eut une fois un homme (c'était à vrai dire plus de quatre siècles avant Jésus-Christ), un homme exista qui eut le droit, le pouvoir, le talent de tout dire, et qui en usa. A un moment donné du temps, à un point précis de l'espace, dans une société constituée et civilisée, au milieu des passions les plus vives et des intérêts les plus graves, chez un peuple d'une indocilité proverbiale, il y eut un jour où la liberté complète, la licence absolue régna, et ce qui est mieux que de régner théoriquement, elle fut pratiquée et mise en œuvre, essayée, exercée, acceptée, réclamée, applaudie ; et comme elle eut son trône, elle eut son roi. Un homme, un poète la prit en main, et s'en fit l'interprète le plus exigeant, le représentant le plus dévoué, le partisan le plus tenace, le zélé et infatigable mandataire. Celui-là ne fut empêché jamais par aucune de ces entraves si douloureusement ressenties et si longuement énumérées par un de ses

descendants les moins indignes, dans un monologue fameux. Point d'autorité, ni de culte, ni de politique, ni de morale, point de gens en place, point de corps en crédit, ni quoi que ce fût qui tînt à quelque chose n'arrêta son audace, ne limita sa puissance, ne glaça son génie. Au contraire, il fut admirablement soutenu et servi par tout ce qui était en lui et hors de lui-même; par son tempérament personnel et par le tempérament du peuple auquel il s'adressa, par les lois de son pays et par l'impulsion de son caractère; par les mœurs publiques et par son penchant particulier. Il eut ce curieux privilége de trouver un appui dans ceux mêmes qu'il attaquait, et de désarmer ses compatriotes en les faisant rire à leurs dépens. Il les fit rire de tout, *per fas et nefas*, mais surtout de leurs propres ridicules, de leurs actions et de leurs goûts, de leurs mœurs et de leur gouvernement, et son œuvre subsiste moins comme un monument de son génie que comme l'impérissable témoignage de leur tolérance; on l'admire encore moins de l'avoir faite, qu'on ne les félicite de l'avoir supportée, et quelque jugement qu'on en porte, quelque regret même qu'on en exprime, ce qui ressort avant tout de cette œuvre extraordinaire, c'est un exemple de courage, c'est une affirmation de liberté.

Pour que le prodige fût complet, il fallait nécessairement un poète comique, et que ce poète eût l'âme, l'audace, le génie, le bonheur d'Aristophane. Supposez un écrivain politique, un Thucydide, qui signale des abus, qui flétrisse des crimes; supposez un orateur, Démosthène lui-même, qui fasse, dans d'admirables discours, la leçon à ses concitoyens; vous n'aurez là qu'un côté des choses, vous n'aurez que le sermon politique, l'histoire sérieuse, la critique grave des hommes d'Etat; supposez même un poète satirique, et accordez-lui toute la liberté désirable : l'hyperbole permise à la satire ne franchira pas le cercle de ses lecteurs; l'impression en sera bornée ou froide; vous aurez la satire politique unie à la satire morale; vous aurez un double Juvénal, deux fois fort et deux fois armé; vous n'aurez pas Aristophane. Aristophane, c'est la comédie dans le pays le plus libre du monde, une comédie à outrance, qui dure vingt-cinq années; la comédie, c'est-à-dire le théâtre, c'est-à-dire quelque chose de plus que la presse quotidienne, même absolument libre; un journal tiré à autant d'exemplaires qu'il y a de citoyens dans la république, et réchauffé, animé, vivifié par l'electricité de la représentation, le rayonnement du spectacle, la puissance de la scène; c'est la comédie des lois, la comédie des mœurs, la comédie de la religion, la comédie des personnes surtout, hommes et dieux, la comédie de toute chose au monde, entreprise, créée, lancée par un homme de génie, mais un homme passionné et vindicatif, un génie

implacable, qui n'a qu'un but : combattre, tuer, anéantir par le ridicule, sans pitié, sans merci, sans relâche, sans peur ; de convenance, ne connaissant que la sienne ; de crainte, que celle de ne point faire assez rire ; de loi, que le caprice de son public, c'est-à-dire d'un public mêlé, hétérogène, cosmopolite, auquel aucune grâce n'était étrangère, aucune grossièreté ne semblait repoussante, ami de toute finesse et de toute vulgarité, peuple élégant et trivial, peuple athénien, c'est tout dire, qui raffolait de l'esprit et de l'ordure, du gros sel et de la raillerie exquise ; sensible à toute comédie, grotesque ou délicate, attique ou bouffonne ; peuple intelligent jusqu'à la corruption, le plus prêt à tout accepter, mais le plus difficile à satisfaire, ayant peu de préjugés, mais en revanche peu d'enthousiasme, vil par ses mœurs, et libéral dans ses goûts. Aristophane lui a tout servi ce qu'il demandait ; il a accumulé tous les éléments, réuni toutes les forces de la comédie ; il a employé tous les effets du ridicule ; il a mêlé les accents les plus fiers, les plus poétiques au dialogue bas et aux propos immondes ; il a combiné tout ce que l'esprit de l'homme réclame de jouissances subtiles et de satisfactions incongrues ; il est descendu au niveau des âmes les plus subalternes, et a franchi celui des âmes les plus éthérées, il a mis en scène tous les vices sans en excepter un seul, et toutes les vertus, dont il n'a oublié que le respect ; il a étalé toutes les hontes, avec autant de plaisir à les étaler que d'empressement à les flétrir ; enfin, il a tout dit, tout osé, tout écrit ; et il a fait ainsi un théâtre incroyable, souvenir éternel d'un temps, d'un monde, d'une civilisation et d'une littérature disparus, contraire à nos goûts, à nos mœurs, à nos habitudes, à nos lois, un théâtre qui ne s'est vu qu'une fois et ne se reverra jamais, théâtre véritablement impossible, et qu'il est impossible de ressusciter exactement devant nous, dans sa plénitude de liberté, dans sa virilité patriotique, dans sa grâce athénienne, dans sa puissance d'effronterie et de cynisme, dans son étincelante monstruosité.

I

C'est pourtant ce théâtre inouï de poésie et d'insolence qu'un jeune et brillant professeur de l'Université, M. Eugène Fallex, a essayé, à deux reprises, de remettre sous nos yeux et de nous faire goûter, en l'accommodant à notre timidité, en le façonnant à nos bienséances, c'est-à-dire en supprimant avec une impitoyable rigueur tout ce qui blesse, tout ce qui choque, tout ce que réprouvent nos

habitudes de délicatesse extérieure et nos formes de moralité. Forcé de mutiler ainsi Aristophane pour nous plaire, et de le mutiler, hélas! dans quelle proportion (c'est à peine s'il reste, par ci par là, une scène entière), M. Fallex s'en est excusé dans deux préfaces successives, où il démontre qu'il ne pouvait pas tout prendre dans son auteur, mais où nous aurions voulu qu'il témoignât un peu plus de regret pour ce qu'il laisse. Aristophane est un poète *imprenable*, nous le savons bien, et c'est déjà beaucoup que de lui donner l'assaut et de s'en emparer en partie; mais on aurait aimé à voir M. Fallex, tout en se félicitant de ce demi-succès très réel, faire son deuil moins facilement du reste, et ne pas s'en déclarer quitte à si bon marché. Ne pouvait-il s'avancer un peu plus loin? Et, s'il était absolument forcé de reculer, pourquoi le faire d'une allure si dégagée, et s'en applaudir si cavalièrement? On le trouve un peu leste à déclarer gâté tout ce qu'il n'a pu atteindre, et à parler de ce qu'il appelle *le mauvais* de son auteur. Tout à l'heure, nous lui dirons franchement notre opinion sur ce point délicat, et nous examinerons s'il n'est pas resté en deçà du possible, et si la crainte de la témérité ne l'a pas fait tomber dans l'excès contraire. On ne peut lui refuser, en attendant, d'avoir réussi dans les limites qu'il s'est imposées, et d'avoir mené à bonne fin une entreprise bien périlleuse encore, quoique circonscrite et bornée. Je ne sache pas qu'il existe ailleurs des extraits aussi heureusement traduits, et qui, par une certaine verve de poésie, par l'humeur et le ton comiques, se rapprochent davantage de l'original. Ils sont nombreux et variés, car cette deuxième édition est plus riche du double que la première, et l'augmentation qu'elle annonce est loin d'être une simple formule; ils sont en général bien choisis, et on peut s'en rapporter, sur ce point, à l'intérêt même du traducteur, qui ne peut briller à côté d'un écrivain de génie qu'en lui empruntant ses morceaux les plus éclatants et ses beautés les plus incontestables. Enfin, ils ne sont pas indignes de figurer à côté du texte grec, ce qui est, je crois, le plus grand éloge que l'on puisse adresser à un interprète d'Aristophane. Ce n'est pas seulement de ce dernier que M. E. Fallex a fait une étude approfondie, persévérante, complète, c'est aussi de notre langue comique, de notre comédie et de notre satire françaises, telles que les ont pratiquées nos plus grands génies, et surtout nos génies classiques. C'est à eux certainement qu'il a demandé son inspiration; c'est d'eux qu'il a pris conseil. On peut même dire, sans le blesser, je pense, que l'esprit de cette traduction est plus français que grec; j'y sens au moins autant l'âme de Molière que l'âme d'Aristophane. Accent, tour, couleur, tout y rappelle ce voisinage, tout y trahit cette légitime influence; et bien souvent le langage at-

tique se plie, sans qu'il y paraisse, à nos équivalents nationaux. La plaisanterie s'adoucit et s'affine, la phrase surtout se coupe et se brise, ce qui est proprement l'essence de notre langue comique ; le dialogue se multiplie, pour ainsi dire, en s'accélérant, et s'empreint de toute notre vivacité gauloise. M. E. Fallex a fait, en un mot, une œuvre neuve, qui est presque à lui et un peu trop à lui, d'extérieur du moins et d'apparence ; elle a un vernis français, ce qui me fait croire que le jeune écrivain, déjà si heureux dans cette tentative, réussirait du premier coup et complétement s'il se contentait *d'imiter* Aristophane au lieu de le traduire, et que, curieux seulement de se pénétrer de son génie, il osât se débarrasser pour toujours du souci de la forme exacte et de la ressemblance matérielle ; c'est évidemment dans une combinaison, dans un mélange de ce genre qu'il trouvera toute sa liberté et toute sa force. Ne nous en a-t-il pas fait lui-même l'aveu dans la préface de sa première édition ? Le comique, il le confesse, voilà ce qu'il a été chercher d'abord au cœur de ce poète profondément comique ; la satire, voilà ce qu'il a extrait dans une œuvre qui est la satire sous toutes ses formes. Son but a été justement de faire rire un peu les Français du XIXe siècle avec ce qui faisait beaucoup rire les Athéniens du siècle de Périclès, et il a demandé à la langue du *Misanthrope* et des *Plaideurs* de l'inspirer dans la traduction de l'auteur du *Plutus* et des *Guêpes*. Dans cette seconde édition, il s'est risqué plus loin ; il a osé aborder quelques-unes de ses fières parabases, tels de ces chœurs merveilleux « où vient s'ébattre, dans des chants pleins de lyrisme et d'harmonie, cette muse de la *Satire*, qui revêt cette dernière forme comme dernière et plus sublime expression de ses transports d'enthousiasme, de gaieté ou de colère. »

Parmi ces parabases hardies, sortes d'explications publiques entre le poète et les spectateurs, nous n'en connaissons pas de plus belle que celle des *Guêpes*, et la traduction que M. Fallex en a donnée est assez vigoureuse pour justifier une longue citation :

Peuples, si vous aimez la franchise, écoutez :
Le poète au public dira ses vérités.
Lui qui vous a jadis rendu plus d'un service,
Il se plaint aujourd'hui d'une amère injustice.
Jadis, c'est à couvert, en secret, qu'aux auteurs
Il prêtait le secours de ses rhythmes moqueurs ;
A l'instar d'Buryclès possédé d'un génie,
Par la bouche d'autrui sa divine manie
S'exhalait sous le masque et versait à grands flots
Satires et portraits, vérités et bons mots.
Plus tard, c'est en son nom, au grand jour, libre et fière,
Que sa muse paraît et court dans la carrière.
Il fut comblé d'honneurs. Jamais auteur vanté

Ne fut plus haut que lui par la gloire porté.
Mais croit-il de son art avoir atteint le faîte?
De si brillants succès lui troublent-ils la tête?
— Non.

Il est permis de croire qu'Aristophane se flatte un peu, et que l'accueil fait à ses premières comédies lui avait légèrement tourné la tête. La modestie n'est point son fait, et il ne perdit jamais une occasion de rappeler à ses concitoyens qu'ils lui avaient donné le droit de se croire pour jamais en possession de leur faveur. Le morceau que nous avons cité n'a pas d'autre but. Il leur gardait rancune de ce qu'ils l'avaient abandonné sans défense, après *les Chevaliers*, au ressentiment de Cléon, et, plus encore, de ce qu'ils avaient sifflé *les Nuées* l'année précédente, *les Nuées*, qu'Aristophane considérait et qui méritent certainement, à un point de vue, d'être regardées comme la plus belle de ses comédies. Pourquoi tombèrent-elles tout à plat dès la première représentation? C'est ce que nous verrons plus tard, lorsque nous aurons à apprécier le duel mémorable de Socrate et d'Aristophane. Cet échec, dans tous les cas, lui fut extrêmement sensible, et il répondit, en poète blessé, par des récriminations et des bravades :

Voilà le champion, le bras libérateur
Qu'Athène avait trouvé pour sauver son honneur.
Eh bien, quand l'an passé son intrépide veine
De sujets si nouveaux enrichissait la scène,
Vous l'avez méconnu, vous laissâtes périr
Des germes pleins d'espoir, qui n'avaient qu'à fleurir.
Et pourtant il le jure, il prend en témoignage
Bacchus, son dieu chéri, dieu de son badinage :
Jamais sur le théâtre on n'avait apporté
Un comique plus franc et plus de probité.
Honte à vous d'avoir pu d'abord vous y méprendre!
Quant à lui, son bonheur de vous ne peut dépendre;
Il lui suffit de voir le public éclairé
Dire que son auteur n'a pas dégénéré,
Et quand son vers moqueur court sus à l'adversaire,
Il brûle ses vaisseaux sans regarder derrière.

Contraste bizarre! Molière, méconnu de la cour, invoque le jugement de la ville, il en appelle des loges au parterre; Aristophane, sifflé par le peuple, réclame auprès du public d'élite, et s'autorise du suffrage des chevaliers; mais ce qui est vraiment curieux, c'est que tous les deux ont raison : tous les deux sont victimes de la prévention et de l'aveuglement, tous les deux succombent à une vengeance. Les marquis français se vengeaient des malices de Molière en le dénigrant, et le peuple athénien se vengeait des invectives d'Aristophane en le sifflant. La noblesse de cour répondait au poète bourgeois par une cabale, et la démocratie de place châtiait le poète aristocrate

par une sorte d'exécution publique. Noblesse et démocratie étaient à la fois dans leur droit et dans leur tort. Molière jugea que ses marquis étaient incorrigibles, et passa outre à leur opposition; Aristophane, plus confiant dans son public, ne désespéra jamais, tout en le rudoyant de plus belle, de regagner sa faveur :

Pourtant, à l'avenir, si de hardis auteurs,
Poètes inspirés, se montraient novateurs,
S'ils venaient apporter dans le commun domaine
Les produits inconnus d'une plus jeune veine,
O mes concitoyens, aimez-les et sachez,
Comme aux dieux immortels, leur rester attachés,
Portez-les dans vos cœurs, ces généreux poètes.
Si des fruits parfumés, gardés dans des cassettes,
Pénètrent les habits des plus douces odeurs,
Leurs vers, toute l'année, imprègneront vos cœurs.

Voilà le rôle que joue la parabase dans les comédies d'Aristophane; c'est une sorte d'inventaire, de règlement de comptes entre le poète et son public. C'est un plaidoyer solennel et lyrique adressé aux spectateurs; un chaleureux monologue, qui nous paraît un peu étrange, en ce qu'il ralentit le développement de l'action, mais dont l'accent imposant et convaincu, dont le but patriotique, devaient faire une vive impression sur un peuple libre et passionné. Le parterre, tout à coup changé en tribunal, entendait la défense ou les conseils de l'écrivain, et lui répondait quelquefois par des cris d'enthousiasme. En y traitant directement les plus graves questions, il semblait que le poète voulût contribuer à les résoudre, et que la muse elle-même prît part aux affaires publiques. C'était l'éloquence en personne qui s'exprimait par la bouche de la comédie. On ne peut savoir trop de gré à M. Eugène Fallex de nous avoir traduit quelques-uns de ces curieux discours, dont il n'y a d'autre équivalent dans notre théâtre que les tristes réclames qui terminent certains couplets de vaudeville.

On lui est aussi très reconnaissant d'avoir risqué des chœurs, et surtout le chœur des *Oiseaux*, si bizarre, qu'il n'y a que le fameux chœur des *Grenouilles*, *brekekekeîs*, *coax*, *coax*, qui puisse lui être comparé :

Muse agreste, au brillant ramage,
Tio tio tio tio tio tio tiotinx,
Viens chanter sur le mont sauvage,
Tio tio tio tio tio tio tiotinx;
Avec moi, viens dans le bocage,
Tio tio tio tiotinx,
Ou sur le frêne au noir feuillage,
Tio tio tio tiotinx.

Chante, ô mon gosier d'or! adresse
A Pan, à la grande déesse,
Unis aux chœurs des monts sacrés
Tes sons purs, tes chants éthérés.

Pars joyeuse, ô ma cantilène,
To to to to to to to to totinx,
Comme l'abeille dans la plaine,
To to to to to to to to totinx,
Emmy la rosée et le thym
Va composer ton doux butin ;
Là de sa douce poésie,
Tio tio tio tiotinx,
Phrynicus cueille l'ambroisie,
Tio tio tio tiotinx.

Et les couplets se suivent, fait observer M. Fallex, avec cette alternative de lyrisme et de bouffonnerie. Sur nos scènes françaises, nous avons souvent la bouffonnerie ; il n'y a guère de revue de fin d'année où quelques acteurs, vêtus en animaux, ne parlent, avec une vérité saisissante, la langue de leur costume ; nous entendons d'admirables imitations : l'un fait le coq, l'autre le chien, et celui-ci fait l'âne. Voilà la bouffonnerie, mais on réclame en vain le lyrisme. C'est précisément le mélange de cette parodie burlesque et de la plus radieuse, de la plus fraîche poésie, qui fait le charme souverain, disons le mot, qui fait l'originalité même d'Aristophane. Chez lui, la comédie ne va jamais sans la lyre ni la lyre sans la comédie ; il ne les sépare point l'une de l'autre : c'est une sorte de mariage éternel, c'est comme la condition et le contrat même de son génie. Au moment où il est prêt à s'envoler sur les ailes de la poésie lyrique, la comédie, qui le tient attaché par un lien invisible, le ramène brusquement, et cette espèce de voltige continuelle, que ce merveilleux prestidigitateur exécute continuellement de la terre au ciel, nous étonne, nous ravit, nous enchaîne à sa fantaisie et à son divin caprice. S'il est vrai que du sublime au grotesque il n'y a qu'un pas, on peut dire qu'Aristophane le franchit sans cesse, et qu'il se joue de ce saut périlleux.

M. E. Fallex a eu la bonne envie de nous le montrer en haut et en bas de l'échelle, de nous conduire tour à tour aux deux extrémités de son génie, de nous en faire toucher l'un et l'autre pôle ; du grotesque, du trivial, il a pris tout ce qu'il jugeait pouvoir être accepté par des oreilles françaises ; il ne s'est refusé absolument ni la satire violente ni même l'invective grossière ; il a même risqué quelques hardiesses que l'on peut qualifier de rabelaisiennes ; il a tourné de son mieux quelques difficultés insurmontables, tronquant la citation, affaiblissant le trait, le plus souvent remplaçant par des points les vers attendus, j'allais dire réclamés ; enfin, sacrifiant tout un côté, immolant la moitié d'Aristophane à la chatouilleuse délicatesse de notre goût national. Encore une fois, il s'est bien mis en peine pour nous causer quelque désappointement ; il a rassemblé évidemment tout ce qui frise, comme on dit, l'impossible, et s'est plu à nous

donner comme un arrière-goût de ce « plat de la canaille » qu'il lui était absolument défendu de nous servir. Il a cité des morceaux raisonnablement épicés : le triomphe oratoire du charcutier Agoracrite dans *les Chevaliers*, sa querelle avec Cléon, la leçon de haute philologie que Strepsiade donne à son fils dans *les Nuées* et la riposte à coups de bâton de ce fils trop instruit ; il nous conduit dans *les Guêpes* jusqu'au moment où le juge Philocléon se sauve par la seule issue qui lui reste, c'est-à-dire par la cheminée :

— Hé ! là-haut, ramoneur !
L'ami, que fais-tu donc dans notre cheminée ?
— C'est moi, c'est moi, mon fils ; je m'échappe en fumée.

Il nous laisse deviner que les vignerons de la *Paix* ne s'en tiennent pas, pour exprimer leur joie, à la fraîche idylle : *Aussitôt que la cigale ;* il nous confie, dans une note, qu'il a retranché quelques traits par trop vifs à la longue énumération des vices des femmes que fait un personnage des *Fêtes de Cérès ;* il garde tout ce qu'il peut de l'entrée de Bacchus aux enfers dans les *Grenouilles*, et des scènes grotesques de l'*Assemblée des Femmes ;* enfin il nous allèche sans le vouloir ; qu'il ne se scandalise pas de l'aveu. Et après avoir ainsi piqué notre curiosité, il la renvoie, non satisfaite, aux traductions latines et italiennes. Mais lui-même ne pouvait-il faire davantage ? Le moment est venu d'examiner, au moyen de quelques citations et de quelques exemples, si ses scrupules n'ont pas dépassé la mesure permise à un traducteur d'Aristophane. Bien qu'il en soit le premier juge, puisqu'il a le premier étudié et trié le travail ; n'a-t-il pas cédé un peu vite à la préoccupation du professeur, et trop accordé au respect que le maître doit à ses élèves ? N'a-t-il pas eu peur de sa robe ? Mais une traduction d'Aristophane en vers est une pure œuvre d'art et elle n'est pas destinée à l'édification des pensionnats. Il a supprimé une pièce tout entière, *Lysistrata*, la jugeant trop aristophanesque ; mais ne pouvait-il réellement rien en extraire ? Ne pouvait-il, du moins dans ses notes, nous en donner une analyse et reconnaître que c'est une des plus comiques d'Aristophane ? Elle devrait s'appeler avec un second titre : *Lysistrata* ou *le Pouvoir de l'oreiller*, pièce politique. Le poète y soutient sa thèse favorite, c'est-à-dire qu'il y plaide, comme toujours, la cause de la paix. Ennemi acharné de la guerre et des maux qu'elle engendre, il a déjà essayé des arguments ordinaires pour ramener ses belliqueux concitoyens à des sentiments pacifiques ; dans les *Acharniens*, notamment, il leur a montré où était leur véritable intérêt, le développement de leur puissance, l'avenir de leur pays. Il leur a fait, en leur indiquant la

mer et en prononçant le mot magique d'industrie et de commerce, un de ces solides discours comme MM. Bright et Cobden, qui ont sa sagesse et n'ont pas son génie, en font tous les jours dans le Parlement anglais; mais les Athéniens sont incorrigibles; ils veulent la guerre à outrance; ils l'ont applaudi sans le croire, et ils ne le croiront même pas après la ruine d'Athènes. Honteux de les avoir amusés sans les avoir convaincus, le poète, en désespoir de cause, a recours à un autre moyen, à un suprême moyen, et son idée est bien la plus bouffonne que puisse inventer le cerveau d'un poète comique. Dans *Lysistrata*, les femmes, qui ont tant de raisons pour haïr la guerre, ont résolu d'obliger leurs maris à y mettre un terme, et, pour y parvenir, elles ont décidé publiquement qu'elles s'interdiraient tout commerce avec eux, jusqu'à la conclusion définitive de la paix. On imagine les développements comiques auxquels prête une pareille décision, et quelle carrière s'y est donnée Aristophane. Il faut voir la délibération et le vote de l'assemblée des femmes, l'enthousiasme des vieilles, les objections, les répugnances des jeunes, les excellents arguments fournis par les deux partis, c'est-à-dire par les deux âges. Enfin les jeunes se résignent et cèdent, quoique à contre-cœur, le décret est rendu à l'unanimité et elles prêtent toutes serment d'y obéir. Combien ce serment les embarrasse quand leurs maris reviennent! les mille bonnes raisons qu'elles trouvent de le violer; la mauvaise humeur des maris en présence d'une résolution définitivement inébranlable, et leurs prières, leurs menaces, leurs tentatives de toutes sortes pour l'ébranler; enfin leur déroute finale, et le traité qui en est la suite, par lequel ils s'engagent à rester pour toujours à la maison; tout cela, je vous le demande, ne forme-t-il pas le tableau le plus piquant, le plus gai, le plus comique et le plus bouffon qui se puisse voir? Et quel parti une imitation, même discrète, en pourrait tirer. Aristophane est indiscret et lève tous les voiles; il met en action sous nos yeux un spectacle qu'on supporterait à peine en récit; mais que de vérités au fond dans cette comédie obscène! comme elle va loin; il n'y en a pas dans Aristophane qui ait plus de puissance comique et de portée. L'influence continuelle et victorieuse de la vie intime et ménagère sur l'existence publique y est pénétrée et expliquée avec un génie d'observation auquel M. Fallex aurait pu rendre hommage, et dont les historiens prétendus sérieux devraient peut-être s'inspirer. Ils s'évertuent bien souvent à trouver aux grands événements de grandes causes extérieures, et ils n'en cherchent pas les petits motifs occultes. Telle guerre en ce monde n'a été faite, telle paix n'a été conclue que par de mystérieuses raisons analogues à celles qu'Aristophane expose dans *Lysistrata;* c'est lui, en vérité, je le crains, qui

a dit le mot de l'énigme; mais je comprends que les historiens n'en conviennent pas.

Si la gravité de M. E. Fallex l'empêchait d'en convenir, il pouvait peut-être extraire de cette *Lysistrata* le beau chœur patriotique et presque sauvage de la fin, où le poète, après avoir réuni dans un festin les Athéniens et les Spartiates, leur fait chanter alternativement les plaisirs de la réconciliation et les gloires de la patrie commune, faisant du reste les honneurs d'Athènes aux Laconiens, et leur laissant gracieusement le beau rôle; c'est un Laconien qui chante : « O Mnémosyne, inspire ma muse; elle connaît nos exploits et ceux des Athéniens. Ceux-ci, pareils aux dieux, s'élancèrent à Artemisium sur les vaisseaux des Mèdes et anéantirent leurs ennemis. Nous, conduits par Léonidas, nous aiguisions nos défenses comme des sangliers; notre bouche écumait; nos jambes ruisselaient de sueur. Les Perses étaient aussi nombreux que des grains de sable. Reine des forêts, Diane chasseresse, viens parmi nous, vierge divine, protége ce traité et cette union, rends-nous l'amitié facile et durable; plus de fourberie, plus de mensonge; viens parmi nous, vierge des bois. . . . . .

« Quitte les cimes aimées du Taygète, et viens à nous une seconde fois, muse de Sparte..... Viens célébrer avec nous Apollon d'Amyclée et Minerve de Chalcis, et les vaillants fils de Tyndare, qui s'exercent sur la rive de l'Eurotas. Viens sans peur, accours dans ta grâce et dans ta légèreté; chantons Sparte amie des chœurs et des danses; nos jeunes filles bondissent au bord de l'Eurotas, comme des poulains en liberté; rapidement et en cadence, elles frappent du pied la terre, secouent leurs cheveux, et agitent leurs thyrses comme les bacchantes. A leur tête, la fille de la Latone, la belle et la chaste vierge, mène le chœur. Fais comme elle; rattache d'un nœud tes boucles ondoyantes, bondis comme une biche, marque en battant des mains la mesure des danses, et célèbre avec nous Minerve la brave, Minerve la déesse des combats. »

Nous espérons que nos lecteurs, en présence de cette ardente et fraîche poésie, dont Eschyle a peut-être inspiré l'accent, et dont Virgile a certainement imité les grâces, ne seront point offensés dans leur délicatesse, et reconnaîtront avec nous qu'il y avait sans doute quelque chose à prendre dans *Lysistrata*. Mais est-il même bien certain qu'il fût impossible de rien prendre ailleurs? était-il du moins nécessaire de tant supprimer? Lorsque Praxagora revient de l'*assemblée des femmes*, où elle a prêché tous les genres de communisme, un petit dialogue s'établit entre elle et son mari :

— Ah ça! Praxagora, d'où viens-tu?
— Que t'importe?
— Que m'importe? Par Dieu, la réponse est trop forte!
— Crois-tu pas que je viens de voir un amoureux?
— Si tu n'en as vu qu'un, je serai fort heureux.
— Tu peux t'en assurer.....

Ici, une ligne de points. Or veut-on savoir au juste ce qui a effrayé M. Fallex? Je reprends la conversation : « Tu peux t'en assurer. — Le moyen? — Regarde si je me suis parfumée. — Les parfums sont-ils absolument nécessaires? — Oui bien, à mon avis. » On ne voit rien là précisément, même en y regardant à la loupe, dont la pudeur ait à souffrir, et nous avons traduit le passage avec une scrupuleuse exactitude, sauf un mot malséant qui choquait l'oreille sans ajouter au sens. Au reste, les plaisanteries dites égrillardes où le sexe, comme auraient dit nos pères, joue le grand rôle, ne sont pas les plus difficiles à faire passer en français : notre langue est pleine d'équivalents et de sous-entendus pour les introduire; notre intelligence est pourvue de finesse pour les démêler et les goûter, sans nous compromettre. Il y a un autre genre de plaisanterie plus commune, plus brutale, plus inoffensive aussi, qui a sa source dans les besoins et les obligations ordinaires de notre nature matérielle, et qui la rappelle sans cesse au sentiment de son infériorité; c'est la farce triviale, plutôt que déshonnête, qui triomphait sur les tréteaux de Brioché ou de Tabarin, que Rabelais a élevée jusqu'à la hauteur de la poésie, et qui fait le fond des romans de Paul de Kock. Elle abonde dans Aristophane, et jette au travers de tous ses dialogues des notes grossières et éclatantes. Enfin, il est le plus incongru des poètes; et M. Fallex de s'écrier à chaque instant : « O Rabelais, voilà de tes idées et de tes bouffonneries! »

Eh bien! on lit Rabelais, on lit même Tabarin, pourquoi ne lirait-on pas Aristophane? Je sais bien que ce genre de plaisanteries est beaucoup plus difficile à traduire que l'autre, bien qu'il soit, je le répète, plus innocent. Le comique y réside justement dans la crudité du mot, dans l'ignominie de l'action ou du geste; si on élude, il ne reste plus rien. En substituant par exemple une sorte de colique perpétuelle à la maladie plus caractérisée dont sont affectés quelques farceurs d'Aristophane, et particulièrement son Bacchus, on n'aura que la moitié de la vérité. Essayons pourtant si l'on ne pouvait tirer rien de plus de sa descente aux enfers. A peine y a-t-il mis le pied, en compagnie de son valet Xanthias, que la peur fait sur lui un effet qu'elle produit parfois sur de plus braves. Il s'accroupit, sans songer davantage à la mission littéraire dont il s'est chargé, et qui est d'aller chercher un poète chez les morts. Son valet, plus solide, le

gourmande : « Eh! que fais-tu donc là? — J'ai fini, fais une prière. — Lève-toi vite, si un étranger te voyait! — Ah! je m'évanouis; mets-moi une éponge sur le cœur. — Tiens, prends. — Mets toi-même. — Mais où? Bons dieux, où son cœur est-il donc? — J'ai eu si peur, qu'il m'est tombé dans le ventre. — Ah! le plus poltron des dieux et des hommes! — Moi, poltron! Moi qui ai eu le courage de te demander une éponge! — La belle bravoure! — Un poltron aurait été asphyxié; moi je me suis relevé, et qui plus est, je me suis essuyé. — Par Neptune, tu es un brave!.... »

Nous ne donnons pas cela pour le meilleur du poète; mais comme un échantillon de sa bouffonnerie. Quand on songe que c'est un dieu qui est dans cette posture, et que ce dieu s'est revêtu de la peau d'Hercule, pour faire peur à l'enfer, on trouve Bacchus, en son genre, supérieur aux Gargantua et aux Pantagruel; on est frappé, malgré soi, de la puissance comique d'un pareil spectacle, et surtout on demeure convaincu qu'il ne faut rien retrancher d'un poète comme Aristophane. Nous ne reviendrons plus sur cette question délicate, et nous prions qu'on ne nous juge pas moins dégoûté qu'il ne convient; si nous y avons insisté, c'est afin de faire contre-poids à la sévérité excessive de M. Fallex. Il est assez artiste pour cesser de croire qu'une certaine moralité est la première condition d'une œuvre d'art : « On verra, dit-il (en se reportant aux traductions latines et italiennes), dans quelle fange peut tomber le plus beau et le plus brillant génie, quand il n'accepte de frein ni du goût ni de la pudeur. » La fange d'Aristophane, c'est bien dur! Et plus loin : « Je maintiens qu'il n'y a lieu d'étudier et de populariser dans les œuvres d'une époque ou d'un pays, de l'antiquité même, que ce qui instruit, éclaire, égaye l'esprit humain et l'honore. *Ainsi présentée et réduite*, qu'elle est belle et forte, qu'elle est réjouissante et salutaire, qu'elle est immense, l'œuvre d'Aristophane! » *Réduite*, c'est bien hardi! Pour notre compte, nous ne sommes point l'ennemi déterminé de ce comique trivial et bas qui inspire tant d'horreur à M. Fallex; le rencontrant à l'origine de toutes les littératures, et surtout à l'origine de la nôtre; quelles que soient les préventions qu'inspire aujourd'hui l'esprit gaulois, nous concluons qu'il a sa raison d'être, sa haute signification, et pour ainsi dire sa moralité. Les premiers qui s'en servirent comprirent sans doute que le meilleur moyen d'empêcher l'homme de trop s'enorgueillir, c'était de lui rappeler la bassesse de sa condition, de lui étaler, sous ses formes les plus sensibles, l'infirmité humaine, et de le maintenir à son véritable niveau par le spectacle incessant de sa grossièreté et de sa misère. Cette misère, au fond purement organique et corporelle, le rabaisse moins que le sentiment de son indigence morale, et si l'on

veut être juste, on conviendra que la haute comédie, qui s'en prend aux ridicules de son esprit et aux contradictions de son âme, le déprécie bien autrement et le ravale peut-être au-dessous de ce niveau intermédiaire que Pascal a essayé d'établir.

II

Quelque opinion qu'on ait de la moitié inférieure du génie d'Aristophane; qu'on soit porté, comme nous à l'admirer telle quelle, ou, comme M. Fallex, à la sacrifier; l'autre moitié suffit bien à sa gloire. On ne lui conteste guère sa royauté de poète comique; Molière, qui le dépasse en un point, est bien loin d'avoir son étendue et sa variété; et Shakespeare est peut-être le seul qui, dans l'autre plateau de la balance dramatique, puisse lui faire équilibre. Voltaire, le plus judicieux et le plus borné des critiques, les a traités, Shakespeare et lui, de barbares; mais Voltaire, comme les naturels du Palus-Meotide, traitait de barbare tout ce qu'il ne comprenait point. M. Fallex, dans des analyses et des notes qu'il a ajoutées à sa traduction, et dont la réunion formerait une excellente étude, presque complète, lui a rendu plus de justice. Il s'est plu surtout à constater sa grandeur, son *immensité*. Au moyen de rapprochements ingénieux, il montre qu'on ne peut faire un pas dans Aristophane sans se trouver immédiatement en plein Rabelais, en plein Molière, en plein Beaumarchais. Franchise, profondeur, verve caustique, finesse et rondeur, esprit et éloquence, bon sens et malice, tout est là; jamais poète n'a été plus complet dans son infinie variété. L'invention chez lui se renouvelle sans cesse, l'imagination ne se lasse pas de créer; il a touché à tous les sujets, il a abordé tous les genres; telle route que prenne la comédie moderne, elle est condamnée à le rencontrer sur son passage; il est la source de l'esprit comique et s'est répandu dans toutes les directions. Sa comédie a mille formes, que M. Fallex a fort bien observées : politique, elle se moque des peuples et de ceux qui les gouvernent dans les *Acharniens*, les *Chevaliers*, la *Paix;* morale, elle raille dans les *Guêpes* la nature processive de l'espèce humaine, et dans les *Oiseaux*, sa nature solliciteuse et mendiante; littéraire, elle donne des leçons d'art et de poésie dans les *Grenouilles* et dans les *Fêtes de Cérès;* philosophique, elle fait rage dans les *Nuées* contre la curiosité inutile et inquiète, contre l'avocasserie subtile et perfide, contre les sophistes et les rhéteurs; sociale enfin, elle s'attaque dans *l'Assemblée des femmes* et dans le *Plutus* à toutes les idées chimériques, à toutes les rêveries de réforme humanitaire que le spec-

tacle de certains abus éternels avait engendrées dans la société ancienne, mais que notre âge a renouvelées des Grecs.

Pour bien saisir, pour étreindre complétement ce qu'il attaque, et ne lui laisser aucune fuite, Aristophane a un procédé ordinaire et presque continuel, c'est d'en faire un ennemi vivant, de lui donner un corps, de l'animer sous une forme humaine et sensible, qui offre aux coups plus de surface, et où le spectateur puisse les admirer comme sur un plastron ou une cible. Il lui faut un adversaire réel, un lutteur en chair et en os, qu'il puisse terrasser en public. Il représente toujours les idées et les abstractions par des hommes. Aussi, a personnalité est-elle, chez lui, violente, amère, irrésistible. Il fait exactement le contraire de ce qu'on fait dans nos sociétés modernes, où l'on affecte sans cesse de séparer l'homme de son idée, et de ne s'en prendre qu'à l'idée, en respectant la personne. Aristophane n'admet pas cette distinction; toute personne, pour lui, répond de l'idée qu'elle émet ou qu'elle adopte, et il frappe l'une pour tuer l'autre. Veut-il bafouer la démocratie, il met en scène, non-seulement le plus influent des démocrates, mais le peuple lui-même, Peuple, sous la forme d'un vieillard imbécile et sourd, qui se laisse voler par son intendant. A chacune de ses satires est cloué un nom; veut-il railler la philosophie nouvelle, il immole un philosophe, et quel philosophe! Est-il mécontent de la littérature, il immole un poète, et quel poète! On ne fait pas une comédie avec les opinions, mais avec les gens; c'est sa maxime. Une comédie ne vit que par les personnes : tant pis pour les coupables. Ceux qu'il condamne, le poète irrité les expose en public avec leurs visages et leurs traits; il les flétrit, il les exécute sans rémission. Il n'y a pas d'idée si subtile, d'abstraction tellement insaisissable qui ne prenne, dans ses vers, une figure et un corps; il réalise tout ce qu'il touche; il souffle la vie et l'humanité à toutes ses inventions. Cet amour de la forme humaine, commun à tous les Grecs, le possède et le tyrannise au point qu'il a presque créé une mythologie nouvelle. La pauvreté, la justice et l'injustice, la richesse, la paix, les grenouilles, les guêpes, les nuées, revêtent, dans sa poésie, l'habit humain, la figure humaine, ou du moins parlent le langage de l'homme, comme dans ces charmantes fables de tous les temps, où nous sommes si heureux d'entendre la nature elle-même, animale ou végétale, nous faire la leçon en empruntant notre voix. Cette apparition des *oiseaux*, des *grenouilles*, des *nuées*, de la nature sous toutes ses formes, dans la comédie d'Aristophane, étonne d'abord et déconcerte; on se demande ce que vient faire la féerie chez ce poète si actif, si mêlé à la vie réelle, si préoccupé de tout ce qui passe autour de lui. La féerie, la fantasmagorie, se dit-on, c'est l'idéal, c'est le caprice poé-

tique dans ce qu'il a de plus ailé, de plus aérien; c'est de l'art pur, étranger à la satire, à la politique et aux affaires. Qu'a donc affaire Aristophane de cette idéale poésie? A-t-il bien pu la cultiver? lui est-il resté pour cette fantaisie quelque loisir? Eh bien, c'est ici justement qu'éclate la supériorité du génie d'Aristophane. Il a su mêler les plus ingénieuses fictions, la plus délicate fantaisie à la comédie réelle, à la satire morale ou politique; il n'a pas cru que la fantaisie et la comédie fussent incompatibles : il a fait de la première le décor de l'autre; il a caché sous la féerie une idée et un but. On ne se rend pas bien compte aujourd'hui du rôle que remplissaient sur la scène antique ces oiseaux, ces guêpes, ces chœurs de grenouilles et de nuées; on ne se représente pas complétement leur costume ni leur jeu, mais, ce qu'on voit bien clairement, c'est qu'ils faisaient diversion, c'est qu'ils donnaient une apparence légère aux leçons de la comédie, et y mêlaient je ne sais quelle gracieuse et immatérielle bouffonnerie. Et n'y a-t-il pas une ironie spirituelle jusque dans ces chants de grenouilles qui égayent la traversée des enfers? Bacchus va chercher un poète, et il n'est question que de poésie dans la pièce; en confier l'accompagnement aux grenouilles, n'est-ce pas une malice, et qu'y a-t-il dans ce long coassement, sinon une longue épigramme?

Mais c'est surtout dans *les Oiseaux* que l'imagination d'Aristophane se promène et vagabonde avec délices. La charmante extravagance! et le poète n'a-t-il pas des ailes comme les nouveaux personnages qu'il fait voler sous nos yeux? Tout se passe en l'air, entre la terre et le ciel, dans la nue, dans la vapeur; comédie vaporeuse en effet, et légère, et pleine de gazouillements et de bruits d'ailes, où le chant du poète semble, comme l'alouette au matin, piquer droit au soleil et planer immobile dans l'azur. Plus de politique, ou si peu qu'on ne s'en aperçoit pas. Si je cherche à en démêler le fond, à deviner l'idée première de cette rêverie, j'y trouve un peu de dédain, une pointe de misanthropie. Las de la terre et des hommes, le poète s'est réfugié dans le monde des oiseaux, et leur a conseillé de bâtir, pour leur usage, une ville, une cité idéale, d'où l'espèce humaine est impitoyablement exclue. Là, plus de mendiants, plus de voleurs, plus de gloutons ni d'hypocrites, plus de démocrates, mais une vie charmante, fine, éthérée, tout aristocratique et mondaine, un paradis. Molière, séduit par le même sujet, en proie peut-être à des dégoûts analogues, a fait son *Misanthrope* et l'a envoyé vivre au désert; combien plus gaie, plus colorée et radieuse l'œuvre d'Aristophane! au lieu d'une moralité, c'est une féerie; tout y est plus subtil, plus dégagé de notre épaisse atmosphère : Des ailes! des ailes! c'est le cri de l'humanité lourde et rampante; Aris-

tophane l'a poussé le premier, le songe est de lui. Cette comédie des *Oiseaux* est vraiment à part dans l'œuvre du poète ; elle en couronne la partie capricieuse et chimérique. C'est tout un côté presque inexploré de ce génie aventureux ; nous y reviendrons peut-être quelque jour, avec des études nouvelles et des documents nouveaux. En attendant, qu'on veuille bien prendre garde, pour le mettre à son rang, que Shakespeare, en tant que poète comique, est tout entier dans la fantaisie ; Molière ne sort pas de la réalité bourgeoise et médiocre ; Aristophane est le seul qui réunisse le double don, qui possède la faculté complète. En même temps qu'il plonge dans la réalité qui fait sa force, il s'échappe dans la fantaisie qui fait sa grâce ; il les accouple, il les attelle, aurait dit Platon, à son char de poète ; il franchit d'un bond tout le champ de la comédie.

Ses partisans les plus tièdes sont presque d'accord ici avec ses admirateurs les plus fanatiques. Chacun, dans la mesure de son intelligence, rend justice à cette intelligence illimitée, à ce génie sans bornes ; mais on s'entend moins facilement sur l'usage qu'il en a fait, sur l'influence qu'il a exercée, sur le rôle qu'il a joué dans les affaires de son temps, sur son caractère et sur ses mœurs. Notre époque pusillanime, qui a érigé les bienséances en lois et fait de la modération sa première vertu, est portée d'abord à juger avec prévention la violence farouche de l'ancienne comédie. Nos contemporains, dont le premier souci est de vivre commodément sur cette terre, s'alarment des invectives, des dénonciations continuelles d'Aristophane, et se demandent avec inquiétude s'il était possible de vivre commodément chez les Athéniens. Ils ont inventé pour leur usage cette singulière maxime que, si l'on doit la vérité aux morts, on doit de continuels égards aux vivants, et croyez qu'ils la pratiquent. Cette règle de politesse a produit deux résultats, l'un moral et l'autre littéraire ; elle a abaissé insensiblement les caractères et modifié la valeur des mots. Ce n'est pas en prenant une pareille loi pour point de départ qu'on peut juger l'ancienne comédie. Dans un pays et dans un temps où la presse n'existait pas, le théâtre remplaçait le journal et jouissait de la liberté que le journal eut sans doute obtenue. Comme les affaires publiques se faisaient et se discutaient au grand jour, et que chacun était responsable de la part réelle qu'il y prenait, la polémique aussi avait ses coudées franches. La liberté, une liberté complète, mais impossible aujourd'hui, qui trouvait son équilibre dans sa plénitude même, puisque chacun avait les mêmes droits d'attaque et de riposte, étant le principe et le ressort du gouvernement, la comédie, qui en était issue avait sur le gouvernement son influence légitime ; elle était dans les lois ; elle était dans les mœurs, et personne ne se plaignait d'une habitude qui forçait

chacun à se surveiller. Elle commit des erreurs, elle fit même des victimes ; mais elle donna de fortes leçons, réforma de cruels abus, réprima les excès mêmes d'une liberté qu'elle contrôlait tout en l'affirmant. C'était entre elles un échange perpétuel de services ; la liberté autorisait la comédie, et la comédie libre éclairait la liberté. Aristophane ne put railler les sottises du peuple athénien que par la permission de ce peuple ; disons à l'honneur de l'un et de l'autre qu'on n'a jamais si bien dit ni si bien entendu la vérité. Aujourd'hui qu'on ne sait ni la dire ni l'entendre, on la condamne, on juge que les effets en sont pernicieux, on pèse Aristophane dans notre balance moderne, on accuse son œuvre, faute de comprendre son temps ; on s'intéresse à ses ennemis. L'histoire même est ingrate à son égard ; elle ne lui rend pas en indulgence les trésors de toute sorte qu'il lui a laissés. Quand elle s'indigne de la violence inouïe de son œuvre, elle a tort, car cette violence même est précieuse comme un signe du temps, comme l'empreinte d'une société disparue ; quand elle se dépite contre ses opinions aristocratiques, elle a tort aussi, car elle se montre moins libérale que l'ombrageuse démocratie athénienne, qui les lui pardonnait ; nous voudrions examiner brièvement si, tout en reconnaissant le génie du poète, la tradition n'a pas semé de faux bruits sur l'influence du personnage et sur le caractère de l'homme. Une revue sommaire de ses onze pièces éparpillerait trop la discussion et nous éclairerait moins sur ce point capital qu'une étude des trois comédies où il a condensé ses idées en politique, en philosophie, en littérature, à savoir les *Chevaliers*, les *Nuées* et les *Grenouilles*. Nous allons l'y voir successivement aux prises avec ses trois grands ennemis, avec ses trois principales victimes, Cléon, Socrate et Euripide.

III

Certes Aristophane est un homme de parti :

> Lorsque deux factions divisent un empire,
> Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire ;
> Mais quand ce choix est fait, on ne s'en dédit plus.

C'est le vieux Corneille qui parle ainsi ; mais il s'avance beaucoup s'il prétend qu'on ne se dédit jamais de son choix : il y en a qui s'en dédisent. Aritophane y resta fidèle toute sa vie ; mais il n'avait pas pris son parti au hasard. On peut croire que ses goûts, que la délicatesse de son éducation et de son esprit le firent incliner de

bonne heure vers l'aristocratie. Il donna ainsi une preuve d'indépendance, car il n'était ni noble ni riche, s'il est vrai qu'on lui contesta même son titre de citoyen, et qu'il n'avait pour tout bien qu'un petit domaine à Egine, qui lui échut par le sort après l'expropriation de toute l'île par Périclès. Mais cette indépendance qu'il avait montrée pour choisir un parti, il la garda envers ce parti même. Ses railleries contre des aristocrates reconnus, comme Antiphon et Pisandre, en sont la preuve. Il crible Théramène, un aristocrate; il n'épargne pas les plus fortes têtes de la faction. C'est à tel point que certaines de ses attaques deviennent, pour nous, presque incompréhensibles; il y a là une petite énigme que les historiens les plus compétents, les Thirlewall et les Grote, n'ont pas expliquée. J'en ai cherché en vain le mot dans un historien français dont la haute position doit provoquer aujourd'hui l'indépendance de la critique. M. Duruy nous dit que Pisandre et Antiphon faisaient partie des hétairies (clubs ou sociétés secrètes) qui conspirèrent le retour d'Alcibiade par l'aristocratie. Thucydide, qui fit probablement partie de ces hétairies, en trace un triste tableau. Aristophane, qui les vit de près, traite Pisandre de fanfaron et Antiphon de parasite. Comment arranger tout cela? Voilà deux aristocrates émérites, Thucydide et Aristophane, qui médisent à plaisir de leur parti. N'est-il pas permis de croire que certains points, certaines contradictions dans l'histoire intérieure d'Athènes ne s'éclairciront jamais? Il est probable qu'il n'y avait pas seulement des partis, mais des fractions de partis hostiles les unes aux autres, des coteries séparées par de petits intervalles, où trouvaient place de grandes haines, des nuances enfin que le temps a effacées et confondues. Aujourd'hui, nous ne saisissons plus que la couleur générale et tranchée de deux opinions; mais ces inconséquences apparentes d'un historien comme Thucydide et d'un poète comme Aristophane nous prouvent qu'à cette époque de trouble il y en avait mille : qui les démêlera?

Aristophane, trop indépendant, trop fin, et n'ayant aucun penchant à être dupe, ne céda point à ces petites passions ou rancunes personnelles qui divisent ainsi, à l'infini, les opinions d'un même parti. Il ne prit de ce parti même que l'idée foncière, la grande idée, c'est-à-dire l'idée conservatrice. Il fut littéralement un conservateur plutôt qu'un aristocrate, et se sépara, en toute occasion, des Antiphon, des Théramène, des Pisandre, c'est-à-dire de l'aristocratie oppressive ou révolutionnaire de son temps. Il fut conservateur en politique et fit les *Chevaliers*, il fut conservateur en morale et fit les *Nuées*, il fut conservateur en littérature et écrivit les *Grenouilles*. Les admirateurs à outrance de la démocratie athénienne lui en veulent beaucoup du mal qu'il fit à Cléon. Mais Cléon est ce qu'on

chacun à se surveiller. Elle commit des erreurs, elle fit
times ; mais elle donna de fortes leçons, réforma de
prima les excès mêmes d'une liberté qu'elle contr
mant. C'était entre elles un échange perpétuel d
autorisait la comédie, et la comédie libre écl
tophane ne put railler les sottises du peu
permission de ce peuple ; disons à l'hon
qu'on n'a jamais si bien dit ni si bien ent
qu'on ne sait ni la dire ni l'entendre, o
les effets en sont pernicieux, on pèse
moderne, on accuse son œuvre, faut
s'intéresse à ses ennemis. L'histoir
elle ne lui rend pas en indulgenc
a laissés. Quand elle s'indigne
elle a tort, car cette violence
du temps, comme l'empreint
dépite contre ses opinions
se montre moins libérale
qui les lui pardonnait ; r
en reconnaissant le gér
bruits sur l'influence
Une revue sommair
sion et nous éclair
trois comédies o
phie, en littéra
nouilles. Nous
grands enne
et Euripide

qu'il
ce ampoulée
d'autrui ; ce qu'il
du trésor public. Mal-
eille un peu dure, et il faut
ophane parle aussi haut et aussi
ouverture de la pièce, les généraux
icias, déguisés en esclaves de Peuple, se
et des rapines de l'intendant : « Nous avions
gâteau de Pylos ; mais c'est lui qui l'a mangé. »
ange de même avec une gloutonnerie toute démo-
ats que ces deux serviteurs zélés, mais un peu sots,
leur commun maître ; le jeu de scène, renouvelé depuis
ère, est le plus plaisant du monde. Or, l'intendant, c'est
bien qu'il ne soit pas nommé, il n'y a pas moyen qu'on s'y
mpe ; tous les coups portés par le poète vont trop juste à son
dresse. « Tu guettes les revenus publics comme un pêcheur guette
le poisson..... Tu palpes les accusés comme des figues pour savoir
lequel est encore vert, ou mûr, ou pas mûr..... Tu fais comme les
nourrices, qui sous prétexte de goûter les plats de leurs nourrissons
en avalent les trois quarts..... » Mais le trait de génie, la vraie satire,
c'est l'invention du personnage d'Agoracrite, c'est le rival improvisé
que le poète oppose à Cléon, et qui engage avec lui une lutte d'igno-
minie où il finit par triompher. A corsaire corsaire et demi, dit
M. Fallex, et, en effet, pour terrasser Cléon, il ne fallait rien moins

ceux qui le poussent sur la place publique, il ré-
-moi comment moi qui suis un charcutier, je
r un homme. C'est à peine si je sais lire et
o et te nuira sans doute » reprend l'interlo-
r se rend : « Au fait, dit-il, quand j'étais
, je jurais mes grands dieux que non,
isaient un bel avenir ; « Pour sûr,
à la tête de la république. »
dans la pièce, sans compter ce
sa-t-il? Non, il excusa cette
nait. Jamais on n'en eut
ristophane prêchait la
l s'offrait en sacri-
attaquait en face
il jouait lui-même ce
avait osé jouer ; il payait
ant d'audace n'a servi tant de
pait, que le peuple, qui voulait la
éon, qui l'y poussait pour pêcher en
contre le poète. L'historien français dont
t assure que les sarcasmes d'Aristophane ne
ale ignoble, et M. Fallex se range à cet avis. C'est
es historiens anglais, particulièrement de M. Grote,
ant collaborateur, M. Léo Joubert, l'a naguère adoptée
Revue. Ainsi, faire tête à un entraînement populaire aussi
considéré que fatal, s'exposer à toutes les vengeances, risquer sa
vie, risquer l'exil en réclamant la paix au milieu de cette affreuse
guerre civile, dite guerre du Péloponèse, où périt la fortune et la
liberté de la Grèce, c'était se tromper grossièrement, ou, ce qui est
pire, s'aveugler volontairement, c'était manquer de patriotisme,
c'était servir une morale ignoble ! Ce n'était pas, dans tous les cas,
manquer de bravoure ; ceux qui pensent que Louis XIV eut tort
d'entreprendre la guerre de Hollande, et que Napoléon commit une
imprudence en s'embarquant dans la guerre d'Espagne ; et ceux
qui pensent qu'après les premières secousses nécessaires à la santé
et à la constitution d'une nation, la paix devient la compagne obli-
gatoire et l'unique garantie de la vraie liberté ; ceux-là jugeront
qu'il n'avait pas moins de bon sens que de bravoure, et qu'il voyait
aussi juste qu'il frappait fort.

Si ce n'était pas la cause de la patrie, n'était-ce pas au moins la
cause de l'humanité qu'il défendait ? Il la défendit toujours, et dès
ses débuts, et contre Périclès lui-même ; c'était sa manie, de se
heurter aux favoris du peuple, une manie héroïque chez les Athé-

appelle un démagogue; Cléon représente l'excès et le ridicule de la démocratie tyrannique. On vante son énergie, parce qu'il emporta en quinze jours une île que Démosthènes assiégeait depuis plusieurs mois. Mais il arriva quand il n'y avait plus qu'à donner l'assaut, et que Démosthènes avait tout préparé pour le succès. Il nous produit justement l'effet d'un de ces commissaires de la Convention, dont la plupart commirent aux armées sottises sur sottises, mais dont quelques-uns trouvèrent l'occasion d'un coup de main heureux, où leur facile bravoure passa pour du génie, et les fit comparer aux plus grands généraux. Cléon était un homme de cette trempe, un peu plus corrompu toutefois; orateur et général populaire, prompt à ordonner la victoire aux autres, et capable quelquefois de la remporter lui-même, il déployait, en ces temps de révolution et d'invasion étrangère, une activité bruyante, mais résolue, qui entraînait le peuple et suppléait au génie politique et militaire, dont il était également dépourvu. Il volait l'Etat sans scrupule, il le défendit avec courage; il était de la race des *énergiques*, à qui la probité est inconnue.

Comme Aristophane a bien vu le défaut de sa cuirasse! Ce qu'il raille, c'est sa bassesse, c'est sa jactance, son éloquence ampoulée et déclamatoire, son adresse à exploiter les services d'autrui; ce qu'il dénonce sans pitié; c'est le pillage qu'il fait du trésor public. Malheureusement le bonhomme Peuple a l'oreille un peu dure, et il faut parler haut pour qu'il entende. Aristophane parle aussi haut et aussi clairement que possible. Dès l'ouverture de la pièce, les généraux athéniens, Démosthènes et Nicias, déguisés en esclaves de Peuple, se plaignent des fourberies et des rapines de l'intendant : « Nous avions fait cuire un excellent gâteau de Pylos; mais c'est lui qui l'a mangé. » Il escamote et mange de même avec une gloutonnerie toute démocratique des plats que ces deux serviteurs zélés, mais un peu sots, préparent à leur commun maître; le jeu de scène, renouvelé depuis par Molière, est le plus plaisant du monde. Or, l'intendant, c'est Cléon; bien qu'il ne soit pas nommé, il n'y a pas moyen qu'on s'y trompe; tous les coups portés par le poète vont trop juste à son adresse. « Tu guettes les revenus publics comme un pêcheur guette le poisson..... Tu palpes les accusés comme des figues pour savoir lequel est encore vert, ou mûr, ou pas mûr..... Tu fais comme les nourrices, qui sous prétexte de goûter les plats de leurs nourrissons en avalent les trois quarts..... » Mais le trait de génie, la vraie satire, c'est l'invention du personnage d'Agoracrite, c'est le rival improvisé que le poète oppose à Cléon, et qui engage avec lui une lutte d'ignominie où il finit par triompher. A corsaire corsaire et demi, dit M. Fallex, et, en effet, pour terrasser Cléon, il ne fallait rien moins

que ce goujat. A ceux qui le poussent sur la place publique, il répond : « Enseignez-moi comment moi qui suis un charcutier, je pourrai jamais devenir un homme. C'est à peine si je sais lire et écrire. — Ceci est de trop et te nuira sans doute » reprend l'interlocuteur. A la fin, le charcutier se rend : « Au fait, dit-il, quand j'étais tout enfant, je volais, je pillais, je jurais mes grands dieux que non, et ceux qui me voyaient me prédisaient un bel avenir ; « Pour sûr, disait-on, ce garçon-là sera un jour à la tête de la république. »

Il y a vingt mots de cette force-là dans la pièce, sans compter ce qui est intraduisible. Le peuple s'en offensa-t-il? Non, il excusa cette insulte en faveur du courage qu'elle témoignait. Jamais on n'en eut davantage. A un peuple affolé de la guerre, Aristophane prêchait la paix, et risquait du premier coup sa popularité. Il s'offrait en sacrifice à ce qu'il jugeait être l'intérêt de la patrie. Il attaquait en face l'homme tout-puissant qui y faisait obstacle ; il jouait lui-même ce terrible rôle de Cléon, qu'aucun acteur n'avait osé jouer ; il payait de sa personne, en un mot, et jamais tant d'audace n'a servi tant de génie. On a prétendu qu'il se trompait, que le peuple, qui voulait la guerre par aveuglement, et Cléon, qui l'y poussait pour pêcher en eau trouble, avaient raison contre le poète. L'historien français dont nous parlions plus haut assure que les sarcasmes d'Aristophane ne servent qu'une morale ignoble, et M. Fallex se range à cet avis. C'est enfin l'opinion des historiens anglais, particulièrement de M. Grote, et notre savant collaborateur, M. Léo Joubert, l'a naguère adoptée dans la *Revue*. Ainsi, faire tête à un entraînement populaire aussi inconsidéré que fatal, s'exposer à toutes les vengeances, risquer sa vie, risquer l'exil en réclamant la paix au milieu de cette affreuse guerre civile, dite guerre du Péloponèse, où périt la fortune et la liberté de la Grèce, c'était se tromper grossièrement, ou, ce qui est pire, s'aveugler volontairement, c'était manquer de patriotisme, c'était servir une morale ignoble ! Ce n'était pas, dans tous les cas, manquer de bravoure ; ceux qui pensent que Louis XIV eut tort d'entreprendre la guerre de Hollande, et que Napoléon commit une imprudence en s'embarquant dans la guerre d'Espagne ; et ceux qui pensent qu'après les premières secousses nécessaires à la santé et à la constitution d'une nation, la paix devient la compagne obligatoire et l'unique garantie de la vraie liberté ; ceux-là jugeront qu'il n'avait pas moins de bon sens que de bravoure, et qu'il voyait aussi juste qu'il frappait fort.

Si ce n'était pas la cause de la patrie, n'était-ce pas au moins la cause de l'humanité qu'il défendait ? Il la défendit toujours, et dès ses débuts, et contre Périclès lui-même ; c'était sa manie, de se heurter aux favoris du peuple, une manie héroïque chez les Athé-

niens. Périclès, dans un accès de cruauté et de vengeance, avait fait marquer au fer rouge tous les habitants de Samos pris par lui les armes à la main ; le peuple, irrité de leur longue résistance, avait applaudi, Aristophane protesta. Dans un fragment de ses *Babyloniens*, je rencontre un mot bien hardi. A la vue des peintures dont les Orientaux se tatouent le corps, un personnage s'écrie : « Est-ce qu'ils viennent de Samos, ils sont marqués ? » Périclès ne se fâcha point ; il était Périclès et n'était pas Cléon. Ce dernier prit moins bien les *Chevaliers*, et Aristophane se trouva exposé sans soutien au dangereux ressentiment qu'il avait provoqué. On ne sait pas au juste ce qui arriva, et une allusion un peu obscure de la parabase des *Guêpes* ne nous renseigne pas suffisamment sur l'issue de la lutte. Quelques commentateurs ont cru y lire que Cléon infligea ou fit infliger, en plein théâtre, une correction corporelle au poète. L'opinion la plus générale est qu'il se contenta de le citer devant l'assemblée du peuple, pour qu'il justifiât de sa qualité de citoyen d'Athènes. Ce qui est hors de doute, c'est que le peuple rit des invectives de Cléon contre Aristophane, comme il avait ri des invectives d'Aristophane contre Cléon ; c'était une seconde comédie après l'autre, et dont il avait le droit de s'amuser. Le poète eut quelque regret de son audace, en se voyant si peu soutenu, et il résolut de laisser Cléon en paix : « Voilà pourquoi, dit-il, on m'a cru réconcilié avec lui ; mais c'était pour l'amadouer. Aujourd'hui, je n'y tiens plus, et je me détache de lui, comme l'échalas de la vigne. »

Il y eut pourtant un jour où Aristophane épargna définitivement Cléon, ce fut le jour où Cléon racheta sa vie en mourant glorieusement pour la république. Et de même Lamachus ; il l'avait attaqué, vivant, pour ses tendances belliqueuses, et avait fait rire à ses dépens dans les *Acharniens ;* mort, il le respecta et lui fit même l'honneur d'une petite oraison funèbre. On le voit, il ne s'en prenait qu'aux vivants, et gardait ses égards pour les morts ; c'est justement l'opposé de notre usage. Lequel est le plus courageux et le plus digne d'un peuple libre ? Au lieu de soutenir Cléon contre Aristophane, les partisans à outrance de la démocratie athénienne devraient faire leur deuil d'un personnage qui les compromet. De toutes les victimes que le poète a immolées à ses patriotiques colères, c'est assurément la moins intéressante, et, selon nous, c'est dans la satire politique qu'Aristophane s'est le moins trompé.

Il semble que nous aurons plus de peine à défendre les *Nuées*, et à effacer l'espèce de tache que la mort de Socrate a imprimée au nom de leur auteur. Mais il y a encore là beaucoup à dire, bien des remarques à faire, et depuis longtemps déjà de sérieuses objections ont été présentées. Est-il bien vrai d'abord que Socrate fut, selon

l'expression de M. Fallex, le martyr des *Nuées?* Les *Nuées* étaient bien loin quand Socrate mourut; vingt-cinq années s'étaient écoulées, et quelles années! si remplies, si agitées, si historiques, si fécondes en immortels désastres! La gloire, la liberté, la fortune d'Athènes avaient eu le temps d'y périr. Et s'imagine-t-on que l'impression, que la mémoire même d'une pièce ait survécu, à travers de tels événements, à cette triple ruine? Le vent des révolutions ne l'avait-il pas emportée? Aristophane lui-même n'avait rien fait pour en rappeler le souvenir, et c'est à peine si, dans cet intervalle de vingt-cinq ans, large et profond comme un abîme, on surprend chez lui une épigramme affaiblie contre Socrate. Socrate personnellement n'avait pas jugé la pièce bien dangereuse, il ne s'était pas ému de cette satire injuste, mais spirituelle, et ni lui ni ses disciples n'en avaient gardé rancune au poète. Nous avons vu, du reste, qu'elle n'eut pas de succès, malgré ses prétentions justifiées à la haute comédie, et que les efforts du poète pour élever le goût du public obtinrent un résultat absolument opposé à ses espérances. Le peuple siffla, il siffla sans rémission, et c'est cette comédie outrageusement sifflée qu'on accuse d'avoir porté à Socrate un coup mortel. Après cet échec authentique, on lui attribue cet étrange triomphe : on veut qu'après avoir été impuissante à dérider un peuple, elle ait eu le pouvoir de tuer un homme. Mais pourquoi enfin fut-elle sifflée, quelle est la cause de sa chute? Selon Aristophane, ce fut sa beauté, son élévation même. Le peuple regretta les bouffonneries licencieuses des pièces précédentes, il ne comprit rien au langage nouveau qu'on lui parlait; il ne sut point démêler, dans le contraste des personnages du père et du fils, de Strepsiade et de Phidippide, la moralité profonde que le poète y avait cachée; il jugea que la querelle admirable du Juste et de l'Injuste sentait l'école et n'était point de la comédie. Voilà l'opinion d'Aristophane, et elle renferme certainement une part de vérité. On pourrait la compléter en ajoutant que, cette fois, la hardiesse ordinaire du poète à l'égard de son public avait dépassé la mesure. Il compta trop sur la tolérance à laquelle on l'avait habitué; il alla trop loin, il insulta le peuple auquel il voulait plaire, et le peuple ne supporta pas la plaisanterie. « As-tu vu les parricides et les parjures dont on nous parlait? dit un personnage des *Nuées*. — Ah! par Neptune! je les vois en ce moment! » Et l'acteur chargé du rôle promenait ses yeux sur les spectateurs. Cette première impertinence eût passé cependant, sans l'outrage final qui terminait la querelle du Juste et de l'Injuste. Le Juste, vaincu décidément par les arguments sans réplique de son adversaire, enjambait la rampe, prenait place au parterre et s'écriait : « Il n'y avait au monde qu'un seul honnête homme, c'était moi; maintenant, il

n'y en a plus ! » Le trait parut trop fort, et les *Nuées* tombèrent. Le peuple désapprouva pour le moment ce génie extrême, qui n'avait pas reculé devant un pareil trait d'audace pour compléter sa pensée. Telle est, à notre avis, la raison véritable du mauvais accueil qu'Athènes fit aux *Nuées*. On pourrait s'avancer davantage et soutenir que sa chute fut une protestation en faveur de Socrate, et que le peuple rendit justice au philosophe en condamnant le poète. De ces différentes suppositions, le résultat est le même, à savoir que l'impression produite sur le peuple athénien par cette malheureuse comédie fut au moins hostile à Aristophane et peut-être même avantageuse à Socrate. Comment ce dernier aurait-il donc pu en devenir la victime et le martyr ?

N'allons point y chercher les motifs de sa mort ; ils sont ailleurs, et, selon nous, très faciles à saisir. Socrate périt parce qu'il était supérieur à son temps, parce qu'il attaquait l'ancienne religion de son pays, et en prêchait une nouvelle ; parce qu'il était hérétique enfin. C'est la destinée de ces sublimes précurseurs de sceller leurs utopies de leur sang, et aucun n'y manque. Le fondateur du christianisme n'eut pas besoin, pour mourir, qu'il y eût un Aristophane en Judée. J'ajoute qu'un Aristophane juif, si la nation avait pu produire un génie pareil, l'aurait désigné au ridicule avant que les docteurs ne le désignassent à la mort, que la comédie l'eût attaqué avant que la justice ne le condamnât, et que le pilori du théâtre eût précédé l'échafaud du Calvaire. Il y a, dans l'enthousiasme de ces divins révélateurs, une part de génie original et grandiose qui provoque la moquerie épaisse des contemporains. Ils ne sont pas faits à l'image de la multitude, et la multitude raille comme extravagante la supériorité même qu'ils ont sur elle. Leur grandeur exceptionnelle prête le flanc à la satire, et, par un point, ce qui est en eux démesuré devient comique. L'ignorant les adore quelquefois comme des dieux, l'homme éclairé les traite de charlatans et de fous ; mais si leur vie donne prise au sourire, leur mort est au-dessus de la comédie ; ils blessent trop d'intérêts, trop de passions en ce monde pour que le ridicule suffise à la vengeance des intérêts et des passions : d'avance ils sont réservés à la mort ; c'est leur génie qui les condamne, c'est leur œuvre qui les tue. Eux-mêmes ils se sacrifient et se livrent : les Aristophanes peuvent, comme Pilate, se laver les mains de leur sang. Socrate périt frappé par une réaction dont Aristophane fut victime lui-même ; le même esprit de répression qui réclama sa mort ôta au poète sa liberté : on immolait la philosophie et on mutilait la comédie du même coup. La démocratie athénienne imitait le despotisme des tyrans qui l'avaient opprimée. Par un ricochet, dont notre première Révolution offre plusieurs exemples,

elle réunit, dans sa vengeance, deux ennemis qui avaient été les siens[1].

Il reste toujours à la charge d'Aristophane un singulier défaut de clairvoyance : avec tout son esprit, il n'eut pas l'intelligence du génie de Socrate, il partagea des préjugés que des esprits moins fins que le sien ne partageaient plus. Adversaire acharné des sophistes, qui étaient en effet le fléau de la Grèce, il crut que Socrate combattait dans leurs rangs, parce qu'il avait emprunté leurs armes ; et en l'attaquant, il attaqua un allié. Enfin, il ne comprit pas le grand homme qu'il frappait. C'est bien vrai, hélas ! qu'il ne le comprit pas ; il ne voulut pas le comprendre, et ce fut, à coup sûr, un étrange aveuglement. Peut-être ne le devina-t-il qu'en subissant cette triste impartialité d'une réaction orageuse, qui ôta la vie à l'un et imposa silence à l'autre. Jamais deux hommes ne furent mieux faits pour s'entendre, et il y eut entre eux comme un infranchissable malentendu. Aristophane, dans les *Nuées*, dénonce tous les parasites nourris dans le Prytanée aux frais du trésor ; Socrate, au moment d'être condamné à mort, déclare qu'il a mérité qu'on l'y nourrisse. Admirable et suprême ironie : le philosophe brave ses juges avec une citation du poète ! Que fallait-il donc pour que deux esprits si judicieux et si fins se missent d'accord ? Ils avaient presque les mêmes opinions, ils appartenaient au même parti ; l'aristocratie les comptait l'un et l'autre parmi ses plus énergiques défenseurs ; et ils voyaient du même œil les vices de la société qui les environnait, le péril mortel que courait leur patrie ? Oui, tous les deux virent le mal ; mais Aristophane, conservateur avant tout, mettait le remède dans le passé ; Socrate tournait ses yeux vers l'avenir ; l'un voulait qu'on revînt en arrière, l'autre qu'on s'élançât en avant ; l'un prêchait la retraite, l'autre le progrès, et, placés ainsi aux deux pôles extrêmes d'une même opinion, ils furent plus ennemis que ne l'eussent été de véritables adversaires. A qui la faute ? Certes, Socrate vit plus loin qu'Aristophane, mais on peut dire, à l'excuse de ce dernier, qu'il resta dans son rôle, dans le rôle de la comédie, qui est et sera toujours de railler les utopies fausses plutôt que de découvrir les utopies vraies, et de rire des fous, au nom du bon sens, en risquant de méconnaître parmi eux des prophètes. Quelques-uns des disciples de Socrate lui firent un grand tort : les plus illustres,

[1] On aurait tort ici de nous opposer des dates qui ne sont point des arguments : à la vérité, le décret contre la comédie fut rendu par les trente tyrans, tandis que Socrate ne périt qu'après leur expulsion et le rétablissement partiel de l'ancienne constitution démocratique ; mais les lois restrictives subsistèrent, et l'amnistie de Thrasybule ne rendit pas au théâtre son ancienne liberté. C'est pourquoi l'on peut dire que Socrate et Aristophane furent tous les deux victimes, sinon du même gouvernement, au moins de la même réaction, qui s'adoucit à peine en se prolongeant.

Platon même et Euripide, n'eurent jamais une excellente réputation. Il en rejaillit quelque défaveur sur lui-même ; disons plus, l'accusation d'immoralité était populaire contre lui bien avant les *Nuées*. Ce qui est certain, c'est que tous les poètes comiques l'attaquèrent, et pas un ne le défendit.

Nous avons réservé pour la fin de cette étude les attaques d'Aristophane contre Euripide, c'est-à-dire la comédie purement littéraire, la critique proprement dite mise en action et transportée au théâtre, telle que le poète l'a pratiquée dans les *Grenouilles*, aux dépens d'un des plus grands poètes de son temps. Ce n'est pas que nous y attachions plus d'importance qu'à la satire politique, où il nous paraît triompher, et à la satire morale, où il n'est guère inférieur ; mais les questions littéraires nous attirent et nous retiennent, nous nous y plaisons davantage, comme dans un domaine plus accessible et plus pur. Ici, l'art seul est en cause, et le terrain même où le poète nous conduit est exclusivement et finalement le sien. Pendant qu'il y juge les autres, il nous invite à l'y juger, à ne plus voir en lui qu'un artiste, à dire un dernier mot de son génie.

Les *Grenouilles* nous donnent son opinion sur la poésie et, en général, sur la littérature de son temps. Chaque scène renferme des jugements et des épigrammes qui se rapportent aux auteurs contemporains. La scène principale est une querelle entre Euripide et Eschyle, qui se disputent, par-devant Bacchus, le prix de la poésie et le droit, pour le vainqueur, de revenir sur la terre. Bacchus témoigne d'abord la plus chaude sympathie à Euripide, et finit par s'associer aux préférences d'Aristophane, en se décidant pour Eschyle, qu'il ramène parmi les vivants. C'est évidemment cette scène capitale, où réside presque toute la comédie, qui a inspiré à Molière la dispute de Vadius et de Trissotin, dans les *Femmes savantes*, et à Boileau, sa querelle des poètes :

> Eh bien, nous nous verrons seul à seul chez Barbin !

Mais Vadius, Trissotin et les autres sont des pédants, tandis qu'Eschyle et Euripide sont deux hommes de génie, et il faut du génie pour les mettre dignement aux prises. Sophocle assiste au combat en simple spectateur, déclarant qu'il se retire devant Eschyle et ne se mettra sur les rangs que si Euripide est victorieux. Ce trait de modestie donne tout de suite de l'intérêt à cette joûte poétique dans les enfers, et une telle ombre, même à peine entrevue, répand autour d'elle de sa grandeur. On voudrait pouvoir rapporter la scène tout au long, surtout dans la traduction de M. Fallex. Jamais deux poètes ne se sont si bien fait le procès l'un à l'autre ; mais Eschyle

débute par un argument admirable : « Nous ne combattons pas à armes égales ; celui-ci, tout ce qu'il a fait est mort avec lui, si bien qu'il a ici tout son bagage ; tandis que moi, mes œuvres vivent encore et sont restées sur la terre. » Cela dit, il cède la parole à Euripide, qui invoque non plus comme lui, la Cérès des vieux usages, mais toutes sortes de divinités psychologiques : l'Esprit et l'Intelligence, le Jugement et l'Ether. On le voit du premier coup, c'est la lutte de deux écoles de poésie, l'ancienne et la nouvelle, soutenues chacune par leur plus illustre représentant. Tout partisan qu'il est de l'ancienne, Aristophane ne renoncé pas à la critique ; avant tout, il fait de la comédie, et prétend que la comédie trouve son compte. Classique, il raille, tout en l'admirant, le fondateur de la poésie classique ; il traite Eschyle, je crois le mot juste, comme Voltaire a traité Corneille. De même qu'il ne se gênait pas tout à l'heure, quoique partisan de l'aristocratie, pour bafouer deux ou trois aristocrates, son enthousiasme pour Eschyle ne ferme pas ses yeux aux défauts qu'il lui trouve; et il permet à Euripide de les signaler tous : l'immobilité et le silence mystérieux de ses héros, surtout leur langage ampoulé, leurs immenses phrases à panache, leurs mots retentissants et incompréhensibles :

La belle tragédie, elle était hydropique.

Et là-dessus, Euripide continue en énumérant les remèdes qu'il a employés pour la guérir, les expositions au moyen d'un monologue, un langage nuancé jusqu'à la subtilité, un choix de mots sévèrement appropriés et exacts, des raisonnements, des sentences, et surtout l'introduction, dans la tragédie la plus héroïque, de tous les termes usuels, de toutes les formes familières de la langue. Euripide osa appeler les choses par leurs noms, il ne recula pas non plus devant la peinture des vices humains, des passions de l'homme et de ses misères. Il fit paraître sur la scène les héros mendiants et les femmes adultères, et encombra ses pièces de guenilles et de crimes ; il montra le monde entier tel qu'il le vit et provoqua la pitié de l'humanité, en lui découvrant toutes ses plaies.

Eschyle lui répond qu'il se serait bien gardé de rien faire de pareil, d'altérer et d'abaisser l'art à ce point, l'art idéal dont un vrai poète doit conserver à tout prix la pureté et maintenir la grandeur. A l'exemple d'Homère, il a chanté les combats des héros :

C'est là que j'ai puisé mes types les plus beaux,
Ces exploits éclatants, ces vertus immortelles
Dignes de nous servir à jamais de modèles :
Patroclès et Teucer, vrais lions que j'ai peints,

Pour tailler nos enfants sur ces patrons hautains,
Et pour qu'au premier son de nos clairons, tout homme
Brûlât de surpasser ces héros qu'on renomme.
Mais produire au grand jour ainsi que tu l'aimais,
Des Phèdres, type affreux d'impureté? Jamais.
Jamais je n'ai montré de Sténobée infâme,
Jamais de ces amours qui dégradent la femme.
.....

EURIPIDE.

Ai-je en rien altéré l'histoire? Pourrait-on
Prouver que j'ai noirci la chaste Phèdre?

ESCHYLE.

Non.
Mais il est tel portrait, telle histoire malsaine
Qu'un poète toujours doit bannir de la scène.
Le respect qu'à l'enfant doit un instituteur,
Le peuple, enfant aussi, l'attend de chaque auteur.
Le beau, le vrai, le bien, le généreux, l'honnête,
Voilà les seuls discours qu'il lui faut, ô poète!

Cette défense d'Eschyle par Aristophane est assurément admirable. Si on la lui eût opposée à lui-même comme la condamnation formelle de ses propres écrits, il eût répondu, sans nul doute, que la comédie n'est pas la tragédie, que la première est avant tout chargée d'amuser, tandis que la seconde est chargée d'instruire; que le mal, raillé plaisamment sur la scène, n'a pas les conséquences immorales du vice sérieusement représenté avec toute la pompe et tout l'appareil de la tragédie; que le rire enfin épure comme une flamme subtile tout ce qu'il touche, le dissout, le consume et l'anéantit.

Après cette discussion en règle, dont j'ai emprunté à la traduction de M. Fallex le plus beau passage, et qui est entrecoupée d'interruptions et de saillies les plus comiques du monde, vient la fameuse parodie de la fiole, que certains commentateurs ont jugée peu plaisante, et que nous regardons comme un modèle de bouffonnerie. Le grave Eschyle, peu à peu déridé, prétend qu'à chaque début des prologues d'Euripide on peut ajouter la première sottise venue, par exemple : « *A perdu sa fiole.* » Et il le prouve. Plus Euripide confondu en récite, plus son rival triomphe en leur appliquant de plus belle cet impitoyable refrain.

ESCHYLE.

Je puis anéantir tes prologues d'un mot,
Mon cher. — Une fiole est tout ce qu'il me faut.

EURIPIDE.

Une fiole? quoi!.... tu prétends.....

ESCHYLE.

Oui, rien qu'une.
Chez toi, la tragédie est si plate et commune,
Que dans chaque prologue on pourrait faire entrer
Sac ou poche, ou fiole, et je vais le montrer.

EURIPIDE.

Par exemple

ESCHYLE.

C'est sûr.

BACCHUS, *à Euripide.*

Voyons cela, commence.

EURIPIDE, *débitant un de ses prologues.*

« Egyptus, c'est un fait dont on a connaissance,
Avec cinquante fils, naviguant vers Argos..... »

ESCHYLE, *l'interrompant.*

A perdu sa fiole !....

EURIPIDE.

Elle arrive à propos ;
Quelle fiole ici peux-tu placer ? laquelle ?

BACCHUS, *à Euripide.*

Dis un autre prologue et voyons de plus belle.

EURIPIDE.

« Guidé par les flambeaux, vêtu de peaux de daim,
En conduisant les chœurs, Bacchus, le thyrse en main..... »

ESCHYLE.

A perdu sa fiole !

BACCHUS.

Aie ! encor la bouteille !
Nous venons d'en avoir un bon coup sur l'oreille

EURIPIDE.

Attends, va. Cette fois, je vais l'embarrasser,
Et sa fiole ici ne pourra se placer.
« Il n'est point ici-bas de bonheur sans mélange,
L'un est noble et n'a rien, l'autre né dans la fange.....

ESCHYLE.

A perdu sa fiole !

Et ainsi de suite. Il y a encore sept ou huit fioles pareilles, celle de Cadmus, celle de Pélops, celle d'Eneus, celle de Jupiter, etc., si bien qu'Euripide, n'y tenant plus, rend parodie pour parodie, et,

non content de reprocher de nouveau à Eschyle et de lui jeter à la tête ses grands mots rauques et ronflants, les résume brusquement et les lui assène d'un seul coup dans cette raboteuse et gigantesque onomatopée de « Phlattothrattophlattothrat. » Bacchus, bien embarrassé, pèse les vers de l'un et de l'autre dans une balance, « comme les fromages ; » mais cette nouvelle épreuve est encore déclarée douteuse, et alors il a recours à un dernier moyen, qui est de les faire composer ensemble sous ses yeux, comme des écoliers. Le sujet à traiter étant tout politique, les accents fiers et patriotiques d'Eschyle lui méritent décidément la première place, et Bacchus le ramène en triomphe parmi les hommes. Mais la lutte a été longue, et, répétons-le, Aristophane n'a pas ménagé les quolibets à son favori. C'est là sa force ; il voit toujours le pour et le contre, il voit les deux bouts, il tient les deux côtés des choses. Classique, j'y insiste, il se moque d'Eschyle ; aristocrate, il raille Théramène et Pisandre ; conservateur, il dit leur fait aux mauvais riches, et si, dans l'*Assemblée des Femmes* et dans le *Plutus*, il démontre, avec sa verve ordinaire, certains côtés absurdes du communisme, il fait du moins un si fier éloge de la pauvreté et lance de tels sarcasmes à la fortune, qu'on sent fort bien chez lui une révolte intérieure contre certaines inégalités dont l'excès invite à la satire. On a été jusqu'à prétendre que l'*Assemblée des Femmes* et le *Plutus* étaient des plaidoyers plutôt favorables que contraires à une réforme sociale, et, en vérité, la thèse n'est peut-être pas insoutenable. N'allons pas si loin : Aristophane est généralement l'ennemi des nouveautés, et il professe en principe que « vieil or vaut mieux que cuivre neuf. » Ce qui demeure vrai, c'est qu'il ne tient pas à la rouille, ne fait cas que de la valeur intrinsèque, et ne s'imagine pas que la vétusté contribue à rendre le métal plus précieux.

Pour en revenir à son goût littéraire et à sa guerre contre Euripide (est-ce une sorte de partialité littéraire qui nous aveugle et qui nous intéresse trop vivement à un grand poète méconnu ?), il nous semble qu'Aristophane y porta un acharnement dont son bon sens eût dû lui révéler l'injustice. Avoir reproché en toute occasion à Euripide d'être le fils d'une fruitière, ce n'est rien, ce n'est qu'une mauvaise plaisanterie, plus déplacée encore dans la bouche d'un homme dont la naissance était fort contestée ; mais être resté indifférent ou même hostile à ce qu'il y avait de grâce et de délicatesse, surtout de passion et d'humanité dans le génie d'Euripide ; n'avoir vu en lui qu'un novateur inconsidéré, qu'un corrupteur du goût et du génie national ; c'est trahir quelque prévention, c'est manquer peut-être de largeur d'esprit. Cette lutte rappelle de bien près celle qui éclata de nos jours entre les classiques et les romantiques. Euri-

pide fut pour son temps un romantique, et mieux que cela, un réaliste; c'est là le grand grief d'Aristophane contre lui. Il rompit avec la sévérité du goût ancien, avec les périphrases nobles, avec les héros déclamateurs, et y substitua une étude approfondie et raffinée des passions, une philosophie plus libérale que l'antique fatalité, un style et des personnages plus humains; il accomplit bien réellement une révolution où l'art regagna en variété ce qu'il perdait en grandeur, et en grâce ce qu'il perdait en majesté. Les colosses firent place aux hommes et le naturel succéda à la force. Pour rappeler les termes mêmes du parallèle établi par La Bruyère entre Corneille et Racine, Aristophane reproche à Euripide de ne pas peindre les hommes tels qu'ils devraient être, et ne lui sait pas assez de gré de les avoir peints tels qu'ils sont. Il lui reproche surtout d'avoir porté atteinte à la simplicité de l'idéal antique, de la primitive tragédie athénienne par des subtilités sophistiques, d'avoir rapetissé par des ornements équivoques la grande tournure des marbres d'Eschyle et de Sophocle. Il y a du vrai dans tout cela; le tort d'Aristophane, c'est d'avoir cru l'art immobile, de n'en avoir pas soupçonné les continuelles métamorphoses, et d'avoir accusé la témérité d'Euripide, au lieu de louer la mesure qu'il garda, quoique novateur, et la prudence qu'il sut apporter dans une transformation nécessaire. Mais cette prévention même atteste une fidélité inviolable à de nobles principes, et consacre pour ainsi dire la magnifique unité de la vie d'Aristophane. Conservateur en politique dans les *Chevaliers*, conservateur en morale dans les *Nuées*, il reste conservateur en littérature dans les *Grenouilles;* il prêcha le retour à l'art ancien, comme il avait prêché le retour à l'ancienne philosophie et à l'ancienne constitution.

Toutefois il avait l'esprit trop impressionnable et l'intelligence trop ouverte pour rester absolument insensible aux influences environnantes. La nouveauté en littérature comme en toute chose était dans l'air du temps, et il y paya lui-même tribut. Parmi les contradictions inhérentes aux natures les plus suivies et aux talents les plus fermes, n'en est-ce pas une bien curieuse que de surprendre chez Aristophane un assentiment involontaire aux idées qu'il réprouvait, et non-seulement l'assentiment tacite et inactif, mais l'acceptation pratique, l'usage fréquent, l'emploi forcé de ces nouveautés envahissantes? J'ai cherché dans ce qui reste des poètes du temps, et surtout dans les comiques ennemis d'Aristophane, j'ai cherché avec une curiosité minutieuse les reproches qui s'adressent directement à son talent; j'ai voulu savoir par où sa poésie donnait prise aux contemporains, et toucher avec leur doigt son côté vulnérable; je n'ai déterré qu'une critique, une seule, dans un fragment de Cratinus :

« Aristophane imitait Euripide. » *Euripidaristophanizôn*, c'est le nom qu'on lui donnait, c'est l'unique grief contre sa poésie : il bafouait Euripide et il était réduit à l'imiter ; quelle leçon ! mais aussi quel hommage ! Les ennemis les plus vindicatifs, les rancunes les plus clairvoyantes n'ont rien trouvé de plus fort. Contre son génie, une seule attaque, et bien faible ! les autres sont dirigées contre son caractère ; ce sont pour la plupart des indiscrétions et des calomnies biographiques. On lui objecte sa naissance, nous l'avons déjà vu, à quoi il répond en vrai poète comique, « que sa mère est la seule qui sache le fin mot là-dessus. » On le plaisante sur sa femme et sur ses enfants, on lui reproche de n'avoir pas signé ses premières comédies, et de s'être servi de prête-noms pour les faire représenter ; on lui reproche un collaborateur anonyme ; on le raille de sa calvitie ; on l'accuse de s'enivrer pour écrire ses pièces. Voilà toute sa biographie, et nous n'en savons rien de plus. Son existence est aussi obscure que ses écrits sont éclatants.

C'est une raison de plus pour ne rien rejeter de ce que nous connaissons réellement d'Aristophane, c'est-à-dire de son génie. Ne le mutilons point, ne le rabaissons point. Platon a dit que les Grâces s'y étaient installées comme dans un sanctuaire indestructible ; ne nous montrons pas plus difficiles que les Grâces. N'ôtons pas une pierre de cet édifice, dont les débris sont si complets, que le monument tout entier ne saurait l'être davantage ! Quel homme, que ce poète comique dont onze pièces seulement sur environ cinquante nous sont parvenues, et qui a trouvé moyen, dans le cinquième de son œuvre, d'embrasser toutes les formes, d'atteindre tous les sommets de l'art. Immense, immense, il faut y revenir ; car c'est là le signe distinctif de ce poète extraordinaire. De quoi manque-t-il ? qu'a-t-il oublié ; où y a-t-il une lacune dans son œuvre ? Il a peut-être péché par l'excès, jamais par l'insuffisance. Tous nos comiques réunis, Gringore, Rabelais, les auteurs de la *satire Menippée*, Molière, Regnard, tous nos satiriques, Régnier, Boileau, Voltaire parviennent à peine à l'égaler. Il a l'abondance, la puissance, la verve des uns, la bouffonnerie épique des autres, le naturel et le bon sens de ceux-ci, l'esprit et la légèreté de ceux-là ; il a l'éloquence de tous. Sa prodigieuse imagination franchit les temps et va jusqu'à la fantaisie la plus impossible, jusqu'à la rêverie, cette acquisition, cet accroissement de l'esprit moderne. Il s'écrie quelque part : « Qui sait si vivre n'est pas mourir ? » C'est de l'*Hamlet*, cela ! Ailleurs, il prie un cadavre qu'il rencontre dans la rue de lui rendre un service. « Plutôt revivre ! » répond le mort ! Et c'est vraiment un mot de l'autre monde ! Mais ce qu'il a par-dessus tous ses plus dignes successeurs, c'est le don grec par excellence, c'est le perpétuel sourire de la Muse, c'est

la fraîcheur inimitable du coloris, c'est l'éclat dans la variété, c'est l'atticisme et la grâce, priviléges inaliénables d'une race d'élite; c'est la poésie, pour mieux dire, avec toutes ses séductions et ses ressources; la poésie qui ne l'abandonne jamais, qui s'attache à lui, comme une fidèle servante, et qui tient encore le bord de son manteau quand ce manteau trempe dans la boue.

Au reste, s'il manque de cette honnêteté extérieure qui est un progrès de nos mœurs, il a une moralité foncière qui vaut encore mieux que cette apparence. N'oublions pas que les femmes n'assistaient pas à la représentation des comédies athéniennes et n'y prenaient point de part comme actrices; la décence y était moins obligatoire, et l'effronterie même y semblait une des formes de la liberté. Ah! je le sais bien, c'est cette liberté même que l'on blâme, c'est elle qui effarouche et qui effraye dans les comédies d'Aristophane. Une société ébranlée qui craint de trouver un présage ou une cause de ruine dans le moindre mot qui l'avertit de sa caducité, et dans les remèdes que l'on propose à sa vieillesse, est un mauvais juge de cet esprit sans frein et de cette audace sans bornes. Elle les condamne dans le passé, parce qu'elle se sent incapable de les supporter dans le présent. Elle s'imagine qu'une pareille licence fut dangereuse autrefois, parce qu'elle serait dangereuse aujourd'hui. Habituée à se couvrir de voiles, à se nourrir de mensonges, et à vivre de sous-entendus, elle baisse les yeux devant la vérité, elle réclame un écran contre le soleil. Mais les anciens, que l'on consent à regarder comme nos maîtres, à la condition de les plier à nos goûts, n'entendaient rien à cette scrupuleuse délicatesse; ils allaient droit devant eux avec leur conviction pour soutien, leur talent pour garantie, et leur vie pour ôtage. Ils se livraient tout entiers au jugement et à la volonté de la patrie elle-même, représentée par leurs concitoyens. Sous les idées, ils attaquaient les personnes, parce qu'ils avaient leur personne pour en répondre. Leur tempérament enfin n'était pas le nôtre, ni leur gouvernement non plus; ils étaient plus jeunes, plus intrépides, plus prêts à tout; la famille ne leur créait pas des devoirs à côté de leurs devoirs envers l'Etat. La comédie était un champ de bataille à ciel ouvert, une hardie polémique, une sorte de duel où les principaux champions de tous les partis se battaient en champ clos pour leurs idées. Tout devenait chez eux intérêt public, et par là même, lutte acharnée. Ils aimaient la nudité du vrai comme la nudité du beau; ils avaient l'horreur du mal, ils n'en avaient pas la pudeur, ils l'étalaient pour le flétrir.

Aristophane est le plus indomptable représentant de cette société disparue. Ne lui ôtons rien de ce qui lui appartient, ce serait fausser l'histoire en ôtant quelque chose à cette société même; ce serait la

diminuer dans ses éléments constitutifs et essentiels. Ne croyons pas qu'elle souffrit de l'immense liberté où elle vécut et qui était appropriée à sa nature. Ne regrettons pas davantage cette liberté pour nous-mêmes, en songeant qu'elle n'est plus à notre usage. Passons enfin quelques erreurs et quelques fautes à Aristophane, en faveur des services qu'il rendit; surtout, ne contestons point ces services. Les ennemis d'Athènes lui envièrent ce terrible conseiller; les rois et les peuples cherchèrent dans ses comédies des règles de gouvernement. Ne nous demandons même pas si sa vie privée répondit à son caractère public et fut digne de son génie. Admirons, au contraire, le bienfaisant arrêt de la destinée qui la condamna à rester obscure comme la vie de quelques autres génies extraordinaires. Heureux poète, en effet, et heureux homme! il a eu tous les bonheurs à la fois : son existence est inconnue, et son œuvre est immortelle!

A. Claveau.

YAMINA

SCÈNES DE LA VIE SAHARIENNE

PREMIÈRE PARTIE

I

Pareil à un glaive brusquement tiré du fourreau, le premier rayon du soleil d'Afrique étincelait à la crête des âpres rochers qui dominent Tlemcen. Cet éclair matinal fut salué par le sonore hennissement de deux chevaux attachés près d'un groupe de tentes de couleur sombre. Ces chevaux réunissaient, au plus haut degré de perfection, tous les signes qui caractérisent les races d'élite; l'œil intelligent et fier, la tête aux méplats élégants, la croupe délicatement ondulée, et cette jambe fine et nerveuse, qui dénonce la célérité de l'allure, dont la persistance se révèle par l'ampleur de la poitrine et la largeur des jarrets. Il n'y avait pas à se tromper sur un pareil ensemble, et le *criala* (cavalier) le plus novice eût deviné, du premier coup d'œil, la généalogie de ces « buveurs d'air. » Ils appartenaient en effet à une race célèbre entre toutes au désert, celle des hamyane, issue de ce fameux étalon *Zad-el-Makeb* (le viatique du cavalier), dont Salomon fit présent à la tribu des Azed.

Aux hennissements des chevaux qui frappaient du pied le sol, en allongeant leur tête fine vers l'orge des musettes, répondirent les beuglements plaintifs des mahara, ces « vaisseaux de la terre, » comme les nomme l'Arabe. Pendant que les serviteurs pliaient les tentes, sellaient les chevaux et chargeaient les mahara, un homme,

d'une cinquantaine d'années, sortit de la seule tente qui demeurât encore debout. Sa barbe, semée de poils blancs, tranchait fortement sur la teinte bistrée d'un visage osseux et empreint d'une austère dignité. Son regard profond avait, par moments, la fulgurante majesté de celui du lion, dont sa démarche rappelait l'allure grave et lente.

Au moment où cet homme de haute stature, drapé dans les plis de son burnous, comme un Romain des vieux jours dans sa toge, parut sur le seuil de la tente, ses serviteurs, interrompant leurs occupations, vinrent respectueusement baiser les mains qu'il étendait sur eux pour les bénir. Après cette petite scène toute patriarcale, le maître s'éloigna, égrénant le chapelet en bois de rose qu'il tenait à la main. Arrivé au sommet d'un mamelon d'où s'échappait une source d'eau vive, il s'arrêta. De loin, vous l'eussiez pris pour l'une de ces formes bizarres qu'offrent, à la vue, certaines anfractuosités de rochers, tant cette figure d'homme se confondait avec la pierre par sa rigide immobilité.

Que contemplait-il ainsi? Etait-ce la ceinture d'un vert sombre que font à Tlemcen ses oliviers, dont les vignes, compagnes souriantes de ces centenaires, égayent le morose feuillage en y suspendant de longues grappes, réminiscence de la Terre-Promise? Ce qu'il regardait, n'étaient-ce pas plutôt les grenadiers en fleur, étincelant sur le vert pâle des cactus, ou cette cascade qui, tombant d'une hauteur de trois cents pieds, met chaque jour au front de la ville une aigrette étincelante de diamants; ou bien encore ce monument de l'héroïsme d'une poignée de Français, cette citadelle du Méchouar si fièrement campée, faisant briller au soleil, pareils à de fauves prunelles, les orifices de ses canons de bronze, dans les embrasures de son enceinte granitique? De toutes ces merveilles qui l'entouraient, cet homme n'en voyait aucune. On aurait dit qu'indifférente à tous les objets extérieurs, et repliée sur elle-même à une profondeur immense, sa pensée s'y heurtait à quelque impression confuse et douloureuse, mystérieux augure d'un malheur prochain. Nous ne savons même, tant son extatique recueillement était grand, s'il entendit le pieux appel à la prière qu'envoyait le *moudden* de la cime du minaret multicolore qui domine la ville. Cependant, il parut soudain revenir à lui. Penché vers la source, il y puisa l'eau nécessaire à la première ablution prescrite par le Coran. La face tournée vers l'orient, il récita avec ferveur le *salat-el-fedjer*, ou prière du point du jour, et rejoignit ses compagnons.

Une vingtaine de chameaux chargés de blé et des provisions de toute nature que viennent chaque année acheter au Tell les habitants du Sahara attendaient, ainsi que les chevaux, le signal du

départ. Déjà trois des principaux serviteurs étaient hissés sur les mahara et s'y tenaient gravement assis, les jambes croisées. Cette selle bizarre est placée sur le cou de l'animal, que son conducteur dirige sûrement de là, au moyen d'une corde en poil de chameau passée dans un anneau de fer qui traverse les narines de sa monture.

Le maître chaussa ses bottes de maroquin brodé, garnies de longs éperons (*chabirs*) richement damasquinés. Relevant le bas de son burnous, il découvrit des jambes sèches et nerveuses, sur lesquelles le contact habituel de l'étrier avait déterminé ces exostoses dont tout noble Arabe est fier, car elles indiquent qu'il passe sa vie à cheval. La route qu'indiqua le maître fut celle de Tlemcen à Sebdou, sentinelle avancée de la province d'Oran, sur la limite qui sépare le Tell algérien du Sahara. Au moment où la caravane s'ébranlait, un battement d'ailes se fit entendre. Perché sur la cime de l'un des grands oliviers, un corbeau s'envolait en croassant.

Les voyageurs s'arrêtèrent instinctivement. Leur regard anxieux interrogeait celui du chef qui, lui aussi, retenait son cheval. Après une minute d'hésitation, il prononça, d'un air résigné, ces deux mots qui résument toute la philosophie arabe : *Iferreudj Allah* (Dieu décidera) ! Et la caravane s'ébranla silencieusement, s'en remettant au destin du soin de vérifier ou d'éluder ce fatal présage : un seul corbeau s'envolant au moment d'un départ.

Chez tous les peuples primitifs, mais particulièrement chez les Arabes, augures et pressentiments interviennent dans les moindres actes de la vie. Cette croyance est-elle contagieuse ? Je ne sais, mais j'inclinerais aujourd'hui moi-même à l'avis de ce penseur, suivant lequel les pressentiments ne sont pas de vains fantômes qui, nés de l'imagination, se plaisent à effrayer leur mère. Images préconçues de l'avenir, ils seraient plutôt le produit, le résumé de nos réflexions. Qui de nous n'a éprouvé, à certaines heures, cette vague anxiété qui étreint le cœur à l'approche d'un désastre ? On a beau se refuser de sang-froid à croire au phénomène psychologique des pressentiments, nous y croyons quand même, et les incrédules ne sont pas ceux qui s'émeuvent le moins, dans les crises où la sensibilité domine la raison.

Le temps que mirent nos voyageurs à franchir la distance qui sépare Tlemcen de Sebdou leur parut bien long. Il semble que, plus une terre est pauvre et déshéritée, plus ses enfants s'y plaisent, et, absents, soupirent après elle. Nul ne possède à un plus haut degré que l'habitant du désert ce sentiment de l'amour du pays ; jamais il ne s'en éloigne que sous l'empire des plus impérieuses nécessités de la vie, et ne reste dans le Tell ni un jour ni une heure de plus

que le temps strictement nécessaire pour ses affaires commerciales. Il prend en dédaigneuse pitié les populations des villes, esclaves du travail et de l'industrie, soumises à l'autorité des Turcs ou des giaours, tandis que lui ne reconnaît d'autre maître que Dieu. L'atmosphère épaisse des cités pèse sur ses poumons comme sur son âme; il ne respire librement qu'au milieu des solitudes aux horizons infinis.

Arrivée au point culminant des hauts plateaux qui séparent, comme une muraille, le Tell du Sahara, ce vestibule du grand désert, la caravane s'arrêta. Les mahara s'agenouillèrent pour faciliter la descente de leurs cavaliers. Ceux-ci se mirent tous à réciter ensemble le *Salat-el-Moghreb*, la prière du coucher du soleil. Le dernier reflet de cet astre, pareil à un incendie subitement étouffé, s'évanouissait en ce moment derrière les hautes dunes de sable.

L'un des plus jeunes serviteurs entonna, sur un rhythme mélancolique, une sorte de mélopée qu'écoutaient ses compagnons en préparant le campement de la nuit. C'était le poète improvisateur de la troupe. Il évoqua tour à tour des souvenirs de la maîtresse aimée, de chasses, de combats, de tout ce qui fait l'émotion et le charme de la vie du désert.

L'obscurité régnait, profonde, impénétrable. Au silence, que rien ne trouble pendant la journée au milieu de ces solitudes, si ce n'est la voix de l'homme ou le susurrement des insectes dans les herbes desséchées, succéda la sauvage harmonie des nuits africaines. Ce fut d'abord le *tutti* des voix glapissantes de milliers de chacals, auxquelles vinrent se mêler les notes étranglées des hyènes. Ensuite, un cri plus terrible, un tonnerre vivant, éclata soudain comme pour imposer silence. Il y eut, en effet, un point d'orgue après ce récitatif courroucé du lion; puis tous les fauves chanteurs reprirent, avec un ensemble plus discordant et plus bruyant que jamais.

Il nous souvient de nos premières nuits de bivouac, alors que, malgré la fatigue, cette infernale musique nous tenait éveillé. Nos yeux, ouverts dans l'insomnie, contemplaient, se croisant en tous sens, des lueurs phorphorescentes, peuplant de fantômes bizarres les ténèbres de ces interminables nuits. Notre oreille attentive percevait des souffles de vie; mais, au moindre mouvement humain, souffles et lueurs, tout disparaissait. Ce ne sont pas là des rêves, c'est l'armée des rôdeurs de nuit, venant, les uns faire curée des débris de quelques bêtes égorgées, les autres, plus nobles dans leurs instincts, surprendre une proie vivante.

Vers le milieu de la nuit, le sommeil de nos voyageurs fut interrompu par le beuglement des chameaux et le hennissement douloureux de l'un des chevaux au piquet. En moins de temps qu'il

n'en faut pour le raconter, chacun des Sahariens s'élançait sur une arme. L'un d'eux ravivait le foyer, qui éclaira bientôt une scène d'indicible terreur. Le petit d'une chamelle avait disparu ; sa mère, entravée par la corde qui retenait ployée l'une de ses jambes de devant, faisait de prodigieux efforts pour s'élancer dans la direction qu'indiquait son regard désolé. L'un des chevaux, fou de terreur, les naseaux sanglants et dilatés, agité d'un tremblement nerveux, soufflait bruyamment et lançait de furieuses ruades à un ennemi invisible. La voix de son maître sembla le calmer un instant ; mais lorsque celui-ci lui passa une main caressante sur la croupe, il la retira inondée d'un sang tiède. Une large et profonde blessure, faite, à n'en pas douter, par la puissante griffe d'un lion, partageait en deux lèvres béantes la croupe du pauvre animal. Un profond soupir s'exhala de la poitrine du maître en voyant dans cet état son beau cheval, dont l'œil intelligent semblait lui demander secours.

« Tu seras vengé demain, mon fils : je le tuerai, ce voleur de nuit, ce fils de juif, dont la mère n'a jamais dit non. »

Et, par commisération, il acheva le pauvre animal en lui cassant la tête d'un coup de pistolet.

A la pointe du jour, le nègre chasseur du maître de la tente, esclave intelligent dont le regard exercé savait retrouver les moindres indices du plus maigre gibier, et qui devinait, à la forme et à la dimension de l'empreinte d'un pied de fauve, l'âge et le sexe de l'animal, suivit pendant une heure, comme eût pu faire le plus fin limier, la piste du lion ravisseur. De larges gouttes de sang marbraient, de distance en distance, l'étroit et abrupte sentier parcouru par le lion. Aux épines des buissons pendaient des touffes du poil frisé du jeune chameau, et aussi quelques crins de son meurtrier. Arrivé à une centaine de mètres d'une large anfractuosité de rocher, à moitié masquée par un épais massif d'arbousiers et par le vieux tronc d'un caroubier dont les maîtresses branches traînaient à terre, le nègre aperçut, non loin de ce repaire, les débris encore récents du festin de la nuit. Le lion, dont il soupçonnait la présence sous ce massif, étonné sans doute de la curiosité d'un si chétif ennemi, fit seulement entendre un grondement étouffé, dédaignant de se déranger pour si peu. Suffisamment instruit, le nègre revint promptement rendre compte à son maître de ce qu'il avait vu et entendu.

Celui-ci, s'armant de son meilleur fusil et plaçant dans sa *kébourate*[1] deux pistolets soigneusement chargés et amorcés, partit précédé du nègre porteur d'un second fusil, mais dont il ne devait lui-même se servir sous aucun prétexte, le maître se réservant ex-

[1] Sorte d'étui double porté en sautoir, où se placent les pistolets.

clusivement le péril du combat. Après une heure de marche, ils arrivèrent non loin du repaire, et firent halte. Dans ce moment décisif, pas un des muscles du visage du chef ne trahit la moindre émotion.

« Où est-il donc, ce voleur de nuit, qui n'ose s'attaquer qu'aux petits des mahara, et s'enfuit comme un chacal? Si j'avais près de moi mon vaillant Slougui [1], je l'enverrais étrangler cette puante hyène, qui n'a du lion que la peau. »

Insensible sans doute à cette sanglante apostrophe, le lion ne bougeait pas. Le nègre reçut l'ordre de tirer en plein massif, mais assez haut pour ne pas atteindre l'ennemi qu'il recélait. La balle frappa une des branches du caroubier. Un grand lion, à large face, la crinière d'un brun fauve et luisant, sortit lentement du fourré, puis se mit à bâiller, et regarda cet insolent ennemi, qui se permettait de venir ainsi troubler sa digestion. Puis il se coucha, le muffle allongé sur les pattes, à la manière d'un lion héraldique, battant en cadence ses flancs de sa queue aux nerveuses ondulations, pourléchant ses lèvres en grondant sourdement, et attendit son ennemi avec le calme insolent de la suprême force.

L'homme abaissa lentement son fusil, puis le redressa; car, dans la position oblique où se trouvait la tête de l'animal, la balle pouvait glisser sans pénétrer. Afin de faire changer de place au lion, en excitant sa curiosité, il passa brusquement derrière le buisson. Etonné de cette éclipse subite, l'animal se haussa sur ses pattes de devant pour revoir l'ennemi. Soudain, une détonation, répercutée par tous les échos d'alentour, interrompit le silence de ces solitudes. Tout sanglant, magnifique de rage et de douleur, le lion fit un bond prodigieux, qui le mit à dix pas du chasseur. Celui-ci, déjà débarrassé de son fusil, tenait de chaque main un pistolet. Avant que le terrible animal eût eu le temps de prendre un nouvel élan, une seconde balle pénétrait dans l'orbite de l'œil. Le lion, foudroyé, s'enleva sur ses pattes de derrière, et tomba à la renverse, se déchirant, dans une suprême convulsion, le muffle de ses griffes.

Le nègre se mit à danser autour du cadavre, en lui adressant toutes sortes de sarcasmes peu généreux. Ensuite, aidé des autres serviteurs, accourus au bruit des détonations, il enleva la magnifique fourrure du lion, trophée de ce nouvel exploit du « maître de la tente. »

[1] Levrier de race d'un très grand prix.

II

Le chef de la petite caravane et ses serviteurs s'expliquèrent le fâcheux présage du corbeau à leur départ de Tlemcen par l'incident de la nuit, et crurent n'avoir plus rien à redouter. L'esprit libre de tout souci, ils descendirent joyeusement le contrefort du plateau sur lequel est bâtie la ville de Sebdou.

Arrivée à un endroit de la route où se déploie dans toute sa splendeur l'horizon sans bornes du désert, la caravane s'arrêta devant ce tableau. Chacun, d'un œil attendri, cherchait dans l'espace le douar[1] qui abritait ses chères affections, femmes et enfants, père et mère !.... Tous saluèrent cette terre natale, affranchie de l'autorité si lourde des sultans. La figure du maître, habituellement mélancolique, était en ce moment rayonnante de bonheur.

El-Hadj-Ismaël-ben-Zian était l'un des principaux chefs des Ouled-Sidi-ben-Aïca, qui ne sont eux-mêmes qu'une fraction de la grande tribu des Ouled-Sidi-Cheïkh, l'une des plus renommées pour son antique noblesse, ses talents en équitation et la beauté de ses équipages de chasse et de guerre.

El-Hadj-Ismaël était le type chevaleresque par excellence des maîtres de grandes tentes, ainsi que les appellent les gens de moindre condition. Mieux que personne, il justifiait le dicton, populaire au Sahara, qui définit ainsi le caractère d'un chef accompli : « Le sabre toujours tiré pour la défense de l'opprimé ; la main toujours ouverte pour secourir le malheureux. »

Le panache de plumes d'autruche qui surmontait le faîte de sa tente était l'indice de la noblesse de Sidi-el-Hadj-Ismaël-ben-Zian, l'un des plus braves et des plus austères djouad (nobles) des Ouled-Sidi-Cheïkh-Garaba de l'ouest. C'était un homme des *jours noirs* dans le combat, de haute sagesse dans les conseils. Il avait épousé deux femmes, bien plus pour se conformer à un précepte religieux que pour satisfaire ses passions. Les négresses esclaves qu'il avait à son service y figuraient comme suivantes, et non comme concubines. De ses deux femmes légitimes, une seule même avait réellement le droit de revendiquer cette qualité. Bien des fois, on avait entendu la seconde se plaindre de ce mari indifférent, et réclamer de lui ce que les femmes arabes nomment dans leur énergique langage « la part de Dieu. » Le cœur du chef appartenait tout entier à la belle Méryem,

[1] Réunion d'un certain nombre de tentes, fraction de tribu.

la mère adorée de son unique enfant, de la ravissante Yamina, un rêve de beauté oriental; une enfant de treize ans, déjà jeune fille, tant le soleil du désert fait hâtivement éclore cette fleur que l'on nomme la jeunesse!

III

Yamina, nous venons de le dire, comptait treize printemps; Méryem n'avait guère plus du double de l'âge de sa fille. Cette jeune mère ne faisait cas de sa beauté que parce que cette beauté était la joie, l'orgueil de son mari. Malgré la disproportion d'âge, elle aimait saintement Ismaël, pour ses grandes et nobles qualités. Mais la grande, la vraie passion de Méryem était sa fille. Nulle autre main que la sienne ne mêlait l'or des sequins aux noirs cheveux de son enfant ou ne passait sur ses paupières humides le stylet d'or imprégné de *koheul*, procédé aussi connu au désert qu'en pleine civilisation, pour colorer la bordure des yeux d'une teinte bistrée, dont le contraste donne plus d'éclat au regard. Avec quelle charmante coquetterie elle dessinait aussi, sur le front et les tempes de l'adolescente, ces fines arabesques bleuâtres qui font si bien ressortir la blancheur mate du visage, et auxquelles nos aïeules de la régence ont sans doute emprunté les mouches de taffetas noir, bien moins gracieuses! Quand elle avait fini d'orner les fines jambes et les bras ronds d'Yamina des *kholkhale* et des bracelets richement gravés, d'entourer son cou du *makhranga* à grains de corail, entremêlé de pièces d'argent, de placer à ses oreilles la *zenzéla*, de draper sur ses épaules la *kuéca* teinte en kermès[1], l'heureuse mère s'étendait sur un riche tapis, s'extasiant sur la beauté de l'enfant, qui venait, joyeuse, lui donner des baisers en récompense de cette belle parure et de ce grand amour. Cette charmante scène d'intérieur se complétait, le plus souvent, par la présence sous la tente d'un poulain auquel Yamina offrait, dans le creux de ses deux mains, le lait chaud des chamelles, ou des dattes fraîchement cueillies, tandis que deux magnifiques slouguis au poil fauve, au museau effilé, sollicitaient d'un regard d'envie les friandises prodiguées à ce favori de la tente.

Mais il y avait une ombre à ce ravissant tableau. Au second plan, un observateur attentif eût certainement remarqué une grande et belle femme qui se tenait habituellement à l'écart, et dont le regard,

[1] *Kholkhale*, anneau d'argent massif qui entoure le bas des jambes des femmes. — *Makhranga*, collier. — *Zenzéla*, chaîne avec une plaque au milieu, allant d'une oreille à l'autre, sorte de ferronnière. — *Kuéca*, ample vêtement dont se couvrent les femmes arabes.

chargé d'une haineuse envie, s'arrêtait parfois avec une expression sinistre sur le groupe de la mère et de la fille. Il y avait là une aversion compliquée de perfidie, car ce mauvais regard devenait tout à coup bienveillant et presque tendre lorsqu'il se rencontrait avec celui de Méryem ou de sa fille. Cette jeune femme était Saouda, la seconde épouse du maître de la tente.....

Un vague et mystérieux malaise, sans souffrances aiguës, pâlissait, depuis le départ de son mari, les joues de la belle Méryem. Un nuage de sang obscurcissait parfois ses grands yeux de gazelle blessée. Ses mains, moites et défaillantes, avaient peine à retenir la broderie commencée. Parfois son front se mouillait d'une sueur glacée, aux ardents rayons du soleil de midi. Elle n'avait goût qu'aux rafraîchissantes boissons que lui préparait avec empressement Saouda, qui la soignait comme une tendre sœur. Souvent encore, elle oubliait ce mal inconnu sous les baisers de Yamina, mais il revenait obstinément et semblait s'accroître chaque jour.

Ismaël s'était éloigné pour un mois, confiant dans le dévouement de ses serviteurs pour les êtres si chers qu'il laissait sous leur garde. Le vingtième jour de cette absence était écoulé, et, malgré les soins de chaque instant, l'état de Méryem ne faisait qu'empirer. Elle passait de longues heures, étendue sans voix et sans mouvement, sur l'épais tapis qui lui servait de couche, regardant, d'un œil mélancolique, les joyeux ébats de sa fille.

A quelques jours de là, l'habitant d'un douar voisin, qui revenait de Tlemcen, annonça aux femmes d'Ismaël son retour très prochain. Méryem embrassa sa fille plus tendrement encore que d'habitude et sembla renaître à l'espérance d'une guérison prochaine. La figure de Saouda, au contraire, parut s'assombrir ; mais le méchant sourire qui plissait par moments sa petite bouche échappa aux regards de Méryem, occupée des caresses de sa fille, dont elle écoutait avec ravissement le gentil babil.

Le mieux, hélas ! ne se soutint pas. Les forces de la malade s'affaiblissaient chaque jour, et la science des plus renommés *tebib* (médecins) était en défaut. Prières, évocation des esprits, rien ne pouvait calmer les douleurs.

Un jour surtout, elles devinrent intolérables. Ce jour-là, tout était silence au dedans comme au dehors des tentes. Les chameaux couchés et immobiles, les moutons stupidement serrés les uns contre les autres, les flancs haletants, la tête baissée, semblaient demander aux larges crevasses du sol quelques fraîches émanations pour tempérer l'insupportable chaleur de l'atmosphère. Les nobles juments regardaient leurs poulains d'un œil mélancolique. Le ciel, sans nuages, réverbérait les lueurs de l'immense incendie du soleil.

L'air était pourtant agité, mais ce vent, pareil à une vague de flamme, brûlait tout sur son passage, ne laissant derrière lui que des fleurs flétries, des feuilles desséchées qui s'envolaient en tourbillonnant dans l'espace. Cette tempête d'un ciel sans nuages était le dernier effort d'un de ces typhons des mers de sables, du *simoun* tout saturé de l'impalpable poussière du désert, qui pénètre dans les pores, dessèche le gosier, donne le vertige et fait bouillir la cervelle sous le crâne. Ce n'est qu'en approchant son visage de l'un des puissants foyers de nos grandes usines qu'on peut se faire une idée de cet embrasement de l'atmosphère, qui paralyse les forces du corps comme les facultés de l'âme.

Pendant ce temps heureusement très court de prostration générale, un terrible drame se déroulait sous la tente de Sidi-el-Hadj-Ismaël-ben-Zian. Sur un épais tapis, aux vives couleurs, une femme se tordait dans d'épouvantables convulsions, cherchant à étouffer, devant une enfant qui sanglotait, les cris que lui arrachaient d'atroces douleurs, et, soutenue par une autre femme, grimaçant l'affliction ou la pitié, mais dont l'œil sec suivait avec une inquiétude étrange les diverses phases de cette agonie.

Une mystérieuse voix vint sans doute révéler tout à coup un secret terrible à la malade, car elle eut la force de s'arracher, livide d'épouvante, des bras de cette rivale, pour se réfugier dans ceux de sa fille. Etait-ce l'ange de la mort qui lui montrait du doigt l'empoisonneuse ?....

Saouda soutint sans émotion le regard accusateur de sa victime et serra, sans remords dans les siennes, la main amaigrie que la malade n'eut pas la force de lui retirer.

Méryem avait fini par s'endormir de lassitude. A son réveil, sa vieille négresse lui annonça, pour le lendemain, l'arrivée du maître, que précédait un saïs, son serviteur. Elle accueillit cette nouvelle par un triste sourire, sentant trop bien que ce lendemain n'existerait pas pour elle. Rassemblant ses dernières forces pour serrer, sur sa poitrine haletante, sa fille bien-aimée, elle lui murmura, dans un baiser, ces paroles que Dieu et l'enfant entendirent seuls : « Ma fille !.... je meurs empoisonnée par Saouda ! venge ta mère !.... mais sois prudente, elle te tuerait ! »

Sentant sa fin approcher, elle fit signe à Saouda de lui détacher son collier, qu'elle la pria d'accepter comme souvenir d'amitié. Peu de moments après, elle expira, la main dans celle de la criminelle et sauvegardant, par cette dissimulation suprême, l'avenir de sa vengeance et l'avenir de son enfant.

Sidi-el-Hadj-Ismaël-ben-Zian, à cette même heure de la soirée, fumait devant la tente de voyage, respirant l'air plus frais de la

nuit. Ses yeux suivaient machinalement les volutes de fumée de son chibouc, mais sa pensée était au douar, où, le lendemain matin, il allait retrouver toutes les pures et douces joies de la famille, du moins il l'espérait. Il revoyait en imagination sa vaste demeure surmontée du panache de plumes d'autruches. Ce nuage, qui roulait dans la plaine, c'était la poussière que soulevait le galop de son goum[1], accourant à sa rencontre pour lui faire honneur. Il croyait voir déjà sortir de ce nuage l'éclair des sabres nus, et bientôt entendre la poudre de la fantasia parler aux échos.

Malgré ces douces visions, Ismaël, en se remettant en route, le lendemain, ne put se défendre d'un retour de ce pressentiment obstiné qui l'avait fréquemment assailli dans le cours de ce voyage. Plus il se rapprochait du but, plus cette anxiété sourde allait en augmentant.

Déjà la vue perçante du chef distinguait réellement, cette fois, sa haute tente, et pourtant aucun cavalier n'accourait. Il avançait toujours; le douar semblait désert; Ismaël se prit à penser que l'on n'était pas prévenu de son arrivée. Son slougui favori, guidé par l'instinct du cœur, cet esprit des bêtes, accourait en bondissant et se mit à lécher ses mains. Ces caresses trouvèrent le chef indifférent!... Il regardait le vaste cercle des tentes du douar; fermées et silencieuses; comme si l'ange de la mort en eût touché les habitants. Ismaël et ses compagnons avançaient toujours; un chant funèbre retentit à leurs oreilles :

Elle est morte! elle est morte!! — Devions-nous la voir sitôt flétrie, — Cette fleur si belle du Sahara! — Elle est morte! elle est morte! — Celle qui fut toujours l'honneur de la tente, — La joie de notre maître.

Une bruyante explosion de lamentations, entrecoupées de sanglots, succéda à cet éloge; puis les neddabat, ces pleureuses pareilles à celles de l'antiquité grecque, se déchirant le visage et la poitrine de leurs ongles, répétèrent en chœur ces vers funèbres :

Elle n'est pas morte! elle n'est pas morte!!... — Elle était trop belle et bonne ici-bas. — L'ange Azraël l'a emportée au ciel, — Pour les délices des vrais croyants. — Ne pleure pas, ô fille de Méryem! — C'était écrit!!... — Bénissons tous la volonté de Dieu; — Car Dieu seul est grand.

Amine!! répondit religieusement la foule qui entourait le corps de Méryem étendu sur une jonchée de branches de palmier et de fleurs, revêtu des somptueux vêtements du jour de ses fiançailles.

[1] Réunion d'un certain nombre de cavaliers.

Réprimant sa cruelle émotion, El-Hadj-Ismaël s'avança au milieu du cercle des assistants, qu'il remercia de sa plus douce voix, et manifesta le désir de rester seul avec la morte. Chacun, après avoir baisé les mains et les genoux du maître, s'éloigna en silence. Il ne resta bientôt plus, sous le palmier qui abritait le cadavre, que deux êtres vivants, le père et la fille; l'enfant laissant déborder en sanglots bruyants cette première et douloureuse impression d'un malheur irréparable; le père serrant l'enfant dans ses bras et regardant d'un œil désespéré tour à tour le ciel et la morte. Aucune larme ne jaillit de ses paupières ardentes; trop heureux ceux auxquels il est permis de pleurer! Il souleva le long voile blanc qu'il avait écarté si souvent aux heures d'ivresse; contempla longtemps ce pâle visage auquel la mort avait rendu sa sérénité; déposa sur ce front un baiser suivi d'un sourd gémissement, auquel répondit le faible bruit d'un soupir qui semblait sortir de terre. Il se retourna et vit la pauvre Yamina étendue sans connaissance près de sa mère.

En s'éloignant, il fit signe aux neddabat de continuer jusqu'au soir leurs lamentations, et emporta sous la tente déserte son enfant évanoui.

Alors enfin, loin des regards de ses serviteurs, cet homme, qui commandait si bien à la douleur, tant que sa dignité l'exigeait, se prit à pleurer comme une femme. Yamina, revenue à elle, baisait avec transport les mains de son père. Le respect filial est poussé si loin chez les Arabes, qu'elle n'eût osé prodiguer d'autres caresses à ce père si tendrement aimé. A toutes les questions qu'il lui fit sur cette mort imprévue, l'enfant répondit qu'elle en ignorait la cause. Alors, El-Hadj-Ismaël fit appeler Saouda, qui attendait, non sans une secrète terreur, le résultat de cette première entrevue.

IV

Saouda était une grande et belle fille de vingt-deux ans, de race kabyle. Ses yeux noirs mi-clos par de longs cils et relevés vers les tempes avaient habituellement le velouté et la douceur de ceux de la race féline; mais lorsque la passion les animait, il s'en échappait de sinistres clartés. Son bras et sa jambe avaient le fin et pur modelé de la statuaire antique; la dureté et le ton chaud du bronze florentin. Ses dents étaient admirablement enchâssées, ses lèvres avaient cette épaisseur qui n'est que sensuelle et non difforme. Une taille ronde et cambrée sur des hanches d'une riche ampleur, achevait de lui donner l'aspect d'une jeune bacchante.

Arrivée sous la tente d'Ismaël, au même titre que sa rivale préférée, elle avait compté sur sa jeunesse pour chasser, du cœur de son mari, cette rivale qui n'était plus qu'une fleur de l'automne, après tout! Puis, l'orgueil déçu, la jalousie avaient allumé dans le cœur de cette fille de la nature une de ces haines qui font les Médée et les Locuste. A défaut d'amour, elle avait voulu savourer les monstrueuses voluptés d'une vengeance de chaque heure.

Elle comptait, parmi ses femmes, une vieille négresse qui avait pour elle l'attachement aveugle du chien pour son maître. Elle avait d'abord demandé à cette sorcière du Bernou les talismans et les philtres qui pouvaient lui rendre l'amour de son mari. Philtres et talismans ayant été impuissants, Saouda, exaspérée, voulut chasser cette magicienne inhabile, qui alors lui proposa d'empoisonner Méryem. Saouda repoussa d'abord cette offre avec horreur, puis elle l'entendit réitérer sans colère, puis enfin elle l'accepta.

La toxicologie est une science très en honneur chez les nègres, et plus particulièrement au pays du Bernou, auquel appartenait la négresse de Saouda. Elle savait extraire de certaines plantes des sucs vénéneux, à l'aide desquels les principes de la vie s'éteignent lentement, sûrement et à l'heure marquée par l'assassin.

Saouda pénétra en tremblant sous la tente d'Ismaël, qu'elle avait à peine entrevu depuis son retour. Prenant la main de la jeune femme dans la sienne, le maître lui dit :

« Saouda, j'ai eu des torts envers toi. Mon cœur était trop exclusivement rempli de Méryem, ta sœur[1]. Dieu m'en a puni..... Ces torts, je veux les réparer, en te consacrant les dernières années qu'il plaira à Dieu de m'accorder. Tu seras dans l'avenir la seule maîtresse sous la tente d'El-Hadj-Ismaël, ton mari. Yamina m'a dit combien tu avais été bonne et compatissante pour sa mère; remplace-la près de cette enfant. »

Yamina entrait; il prit sa main qu'il plaça dans celle de Saouda.

« Aime-la, mon enfant, comme une seconde mère que Dieu te donne. »

L'enfant devint affreusement pâle lorsque cette femme la baisa au front, mais elle eut le courage de lui rendre cette caresse.

« Va, dit Ismaël à Saouda, va faire tout préparer pour les funérailles de ta sœur. »

Au moment où les deux femmes quittaient le compartiment de la tente réservé au maître, pour rentrer dans le leur, Ismaël les bénit pieusement.

Saouda n'en était pas encore arrivée à un tel état d'insensibilité,

[1] Au Sahara, les femmes du même mari s'appellent sœurs.

qu'elle ne sentit douloureusement le remords de son crime, aggravé encore par la confiance loyale du mari, par l'affection apparente de l'enfant de sa victime. Mais le remords fut de courte durée. Elle ne pensa bientôt plus qu'à ses beaux rêves d'avenir, à cette royauté absolue de la tente qui lui était promise.

Des cavaliers, envoyés dans tous les douars environnants, y avaient porté la lugubre nouvelle, et convoqué pour les funérailles parents et amis. Le corps de la morte, lavé et parfumé à plusieurs reprises, fut revêtu d'une longue chemise blanche. De ses joyaux, on ne lui laissa que le bracelet des fiançailles et les anneaux des jambes. On lui passa la *gandoura* ou tunique de soie verte, insigne de sa noble condition, et le voile que l'ange Azraël seul devait soulever, quand il l'emporterait aux pieds de l'Eternel, cacha pour toujours son beau visage à tous les regards. Les ablutions et la toilette terminées, le corps fut déposé dans la partie de la tente que Meryem avait habitée pendant la vie. Il devait y rester jusqu'à l'heure de l'inhumation, sous la garde de deux matrones.

El-Hadj-Ismaël s'était retiré sous la tente hospitalière destinée aux étrangers. Il y fut bientôt distrait de sa profonde et douloureuse préoccupation par les aboiements prolongés des chiens du douar. Puis une voix jeune et vibrante, dominant ce tapage, fit entendre ces paroles :

« O maître de la tente, un invité de Dieu !

— Qu'il soit le bienvenu, » répondit aussitôt El-Hadj-Ismaël-ben-Zian, qui s'avança avec empressement à la rencontre du voyageur qui réclamait l'hospitalité. Un coup de sifflet aigu et impérieux du maître fit cesser les aboiements des chiens. Le voyageur était un jeune homme, de vingt à vingt-cinq ans, de fière et haute mine. Il semblait venir de loin, à en juger par les naseaux ardents et dilatés, et les battements précipités des flancs de sa noble monture. Il était suivi d'un vieux serviteur, monté sur un cheval de moins pure race.

Malgré son âge et son rang élevé, El-Hadj-Ismaël s'empressa de tenir l'étrier à ce jeune hôte inconnu, et le conduisit à la tente qui lui était destinée. Il voulut lui-même s'occuper de l'étranger, et lui offrit le lait et les dattes, en attendant le repas du soir. Au Sahara, le premier devoir de l'hospitalité est de la rendre douce et agréable à l'étranger, qui doit partager les joies de son hôte, mais ne jamais être attristé par ses chagrins. Les lui faire seulement connaître serait manquer gravement à toutes les convenances. El-Hadj-Ismaël-ben-Zian était cité entre tous les maîtres des grandes tentes comme l'un des djouad sachant le mieux exercer l'hospitalité. Mieux que personne, il savait la rendre attrayante par les attentions délicates

dont il entourait ses hôtes. Il parla à celui-ci avec un calme d'esprit qui ne trahit pas un seul instant la douleur qu'il ressentait.

L'étranger se disposait à lui faire connaître son nom et sa condition. Ismaël l'arrêta aux premiers mots.

« Mon fils, il me suffit de savoir que tu es un hôte envoyé de Dieu, à qui je rends grâce d'avoir dirigé tes pas vers ma tente. Si tu pars content de mon accueil, ce sera à moi de te remercier de l'honneur que tu m'auras fait. Notre seigneur Mohamed n'a-t-il pas dit que les faveurs du ciel étaient réservées aux généreux? Ne me remercie donc pas, puisque Dieu me payera ta dette. »

Cependant, à tous les points de l'horizon apparaissaient des groupes nombreux. C'étaient les parents et les amis invités aux funérailles.

« Permets-moi, mon fils, de recevoir ces nouveaux hôtes. »

Ismaël pria chacun des arrivants de cacher à l'étranger le motif qui les amenait.

« Nos joies lui appartiennent; gardons pour nous seuls les chagrins dont il ne doit pas être attristé pendant le peu de temps qu'il doit passer au milieu de nous. A demain, lorsqu'il sera loin de ma tente, le repas des funérailles; ne pensons aujourd'hui qu'à celui de l'hospitalité, auquel je vous convie. Méryem la généreuse me pardonnera de retarder ainsi son départ vers le ciel [1]. »

Chacun admira le grand cœur du maître, sacrifiant sa plus chère affection aux devoirs sacrés de l'hospitalité. Nous comprendrons difficilement cette stoïque abnégation, nous pour qui l'hospitalité n'est le plus souvent que la satisfaction d'un vain orgueil; mais il n'en est point ainsi chez les Arabes. Là, le bon accueil fait à l'étranger est la pratique religieuse par excellence; nul ne peut y manquer, sans se déshonorer ici-bas et compromettre son salut dans l'autre vie.

Le repas fut digne de la magnificence du maître, qui, debout derrière ses convives, veillait à ce qu'il ne leur manquât rien, et aidait à les servir. La part des pauvres avait été réservée. Il la leur distribua lui-même; les engageant, selon l'énergique expression du pays, à satisfaire le désir de leur ventre. Après le repas, qui eut toute la gravité silencieuse des réunions arabes, chacun des convives vint toucher la main de l'étranger en signe d'adieu et se retira. Quelques-uns trouvèrent un abri sous la tente d'un parent ou d'un ami, d'autres s'enveloppèrent simplement dans leurs burnous, et reposèrent sous la voûte resplendissante du ciel étoilé. Quelques vieil-

[1] C'est une croyance chez les Orientaux que l'âme n'est emportée vers Dieu, par l'ange Azraël, qu'au moment où les derniers devoirs ont été rendus au corps du défunt.

lards, habitués aux longues veillées, s'assirent en cercle et écoutèrent en fumant le récit des temps passés raconté par l'un d'eux. L'étranger installé par El-Hadj-Ismaël dans sa propre tente, le prévint, en prenant congé de lui, que son intention était de continuer sa route le lendemain, immédiatement après la prière du Fèdjer.

« Il sera fait selon ton désir et ton contentement, mon fils. Dors en paix. »

A la pointe du jour, comme il sortait de sa tente pour appeler son serviteur, il aperçut El-Hadj-Ismaël attendant son réveil.

« Dieu te conduise, mon fils, là où te devancent tes désirs, dit Ismaël au jeune homme qui s'éloignait après lui avoir baisé les deux épaules, salut conforme aux usages respectueux des jeunes gens à l'égard des vieillards.

— O mon père ! comment pourrais-je reconnaître votre hospitalité et vous en témoigner un jour ma reconnaissance ?

— Tu le peux, ô mon fils ! et je me disposais à t'en demander le prix.

— Quel est-il, ô mon seigneur ?

— De prier pour les morts, qui ne peuvent hélas ! rien demander aux vivants, ajouta Ismaël en serrant une dernière fois la main de son hôte qui s'éloignait. — Puis, quand il eut perdu de vue le voyageur, il pensa à Méryem, et sa figure reprit l'expression du sombre chagrin que les devoirs de l'hospitalité ne le contraignaient plus de dissimuler.

Le cortége funèbre se dirigea bientôt vers le terrain destiné aux sépultures. Le corps de Méryem, placé sur un brancard orné de feuillage, était porté par quatre parents et amis qui se relayaient. Ismaël suivait en habits de deuil avec sa fille ; mais pendant le trajet du douar au cimetière, il voulut avoir sa part du cher fardeau. Les neddabat précédaient le cortége funèbre, faisant retentir l'air de leurs gémissements, auxquels répondaient ceux de la foule.

Les cimetières arabes ne ressemblent en rien à nos fastueuses nécropoles. Rien ne pouvait donner une plus forte impression de tristesse, ou plutôt de désolation que l'enclos où devait être déposé le corps de la morte. C'était bien là l'asile de l'égalité absolue, dans sa triste et froide nudité. Ce cimetière n'était autre chose qu'un vaste espace entouré d'un mur en pierres sèches, à hauteur d'appui, et où l'ardente réverbération du soleil rendait toute végétation impossible. L'emplacement de chaque mort n'est désigné que par un petit tertre et par deux pierres placées debout, à la manière des menhirs celtiques. Parfois la base de ces pierres, colorée en vert ou en rouge, atteste une précaution pieuse pour retrouver l'emplacement où repose un être aimé.

Arrivé près de la fosse, qu'achevait de creuser un vieillard, le cortége s'arrêta. Le corps de Méryem fut déposé sur un petit tertre, la face tournée vers l'orient, les pieds du côté de l'occident, dans la position où il devait être inhumé. Alors on vit s'avancer, à travers la foule, qui s'écartait avec une religieuse terreur, la *gouala* ou l'improvisatrice qui, pareille aux anciennes *vocératrices* de la Corse, a son rôle obligé dans ces fêtes funèbres. Ces femmes passent aussi pour investies de la puissance divinatrice; on va les consulter en tremblant, et leurs arrêts sont redoutés. Couverte de la tête aux pieds d'une longue draperie de couleur sombre, qui ne laissait apercevoir de son visage qu'un œil étincelant, la gouala monta sur le tertre où reposait Méryem, qu'elle contempla en silence, tandis que l'émotion, prête à déborder, soulevait convulsivement sa poitrine. Soudain, étendant ses deux bras amaigris au-dessus du corps, elle déclama tout d'une haleine, en forme de récitatif psalmodié, l'improvisation suivante :

Vous l'avez tous connue, — Cette incomparable perle du Sahara ! — Ainsi qu'au matin d'un jour de printemps — Brille l'anémone parmi les pâles fleurs des cactus, — Lorsque la rosée lui fait une couronne de diamants, — Ainsi brillait entre les plus belles, — Méryem, la compagne des jours dorés.

Sa beauté était cependant la moindre de ses qualités ! — Tu peux le dire, ô toi son Seigneur ! — Toi le maître et l'ami de Méryem !... — Toi qui as su apprécier son cœur, — Aussi vaste que la mosquée du Prophète !... — Elle était la source pour celui qui avait soif, — Le dattier aux fruits sucrés pour celui qui avait faim.

O maître de la tente, bénis Dieu l'unique ! — Car s'il a rappelé à lui ta compagne, — Il t'a laissé Yamina, sa fille, — Pour nous rappeler sa beauté, — Pour nous rappeler surtout sa bonté.

On entendit un sanglot plus douloureux que tous les autres; il venait de la fille de Méryem, et, au même moment un souffle de brise qui passait écarta son voile. Ses yeux rencontrèrent le regard attendri d'un beau jeune homme placé au dernier rang de la foule. Debout, près de son cheval, il écoutait la gouala. Cet étranger, qu'Yamina voyait pour la première fois, n'était autre que le voyageur de la veille, pour lequel Ismaël avait retardé les funérailles de Méryem, et qu'il avait vu partir dès la pointe du jour.

Voici ce qui s'était passé : Le jeune voyageur n'eut pas plutôt quitté Ibrahim, qu'il parla chaleureusement à son serviteur de la magnifique hospitalité qu'il avait reçue; du bonheur qu'il aurait, un jour, de pouvoir reconnaître ce bienveillant accueil. Ce fut alors

seulement qu'il apprit que, pour ne pas attrister son court séjour au douar, Ibrahim lui avait caché son deuil et retardé les funérailles. Immédiatement, le voyageur tourna bride et vint se joindre au cortége funèbre.

Après le chant de la gouala, un vieillard à barbe blanche, un saint homme, fit d'une voix éteinte l'éloge de la morte, sa petite-fille. Il la comparait mélancoliquement à la fleur du matin que le vent brise à l'heure marquée par le doigt de Dieu, et plaignait sa propre destinée, à lui, vieux tronc vermoulu, condamné à voir se flétrir les jeunes et verts rameaux de sa postérité.

Au moment où Ismaël, sa fille et ses nombreux parents reprenaient le chemin du douar, l'étranger vint respectueusement baiser la main du chef de la tente, dont l'austère visage exprima une profonde surprise.

« O mon père, vous êtes entre tous les djouad du Sahara le plus grand et le plus noble par le cœur. Mon serviteur m'a tout appris, et je suis venu vous donner la seule preuve de reconnaissance qu'il fût en mon pouvoir de vous offrir. Vous m'aviez dit en partant : prie pour ceux qui ne peuvent plus demander de prières !... Je suis venu prier avec vous pour la compagne de vos beaux jours envolés. Bénissez-moi, mon père, et soyez assuré que Mécaoud-ould-Bekeur, de la tribu des Oulad-ben-Nama, n'oubliera jamais ce qu'il a entendu et vu au douar d'El-Hadj-Ismaël-Ben-Zian, le sage. »

A ces dernières paroles, prononcées en la regardant, Yamina baissa les yeux en ramenant vivement son voile sur son visage. Le jeune voyageur et son serviteur prirent la direction du nord, et bientôt furent hors de vue. Le repas des funérailles se renouvela trois jours consécutifs, puis tout rentra dans l'ordre et le calme accoutumés.

V

Comme dans la société féodale, le maître de la tente, le djouad, a droit de haute et basse justice sur ses vassaux. Ses arrêts sont presque toujours sans appel. Le séjour assez prolongé d'Ismaël dans le Tell avait occasionné un certain arriéré dans l'expédition des affaires soumises à sa juridiction. Ismaël était, avant tout, l'homme du devoir ; aussi, malgré son deuil, il fit immédiatement prévenir ses justiciables par ses chaouss, espèces d'officiers qui cumulent les fonctions d'appariteur et d'exécuteur des hautes œuvres, que, dès le surlendemain, il tiendrait audience.

La société arabe est encore à peu de chose près, de nos jours, ce qu'elle était du temps des patriarches; elle a conservé ses coutumes et ses traditions invariables. Les arrêts, nous l'avons dit, sont presque toujours sans appel ni sursis au Sahara, surtout quand ils sont prononcés par des juges tels qu'El-Hadj-Ismaël. Comme au temps du roi saint Louis, la justice se rend, le plus souvent, en plein air, à l'ombre d'un arbre; seulement, ici, le chêne de Vincennes est remplacé par un caroubier. El-Hadj-Ismaël, accompagné de son kodja (secrétaire), précédé de quatre chaouss portant à la ceinture un yatagan à lame tranchante, et armés de flexibles rotins, vint prendre place sous l'un des plus grands arbres de l'oasis.

Les premières causes appelées furent celles de quelques voleurs, qui furent condamnés, d'après le tarif en usage, à payer aux plaignants une indemnité. A ces amendes, le juge ajoutait parfois, dans les cas graves ou quand l'accusé augmentait ses torts par des dénégations effrontées ou par des sophismes, l'application sur les reins ou sur la plante des pieds d'un nombre déterminé de coups de rotin, administrés immédiatement par l'un des chaouss, avec cette grave lenteur qui caractérise la justice. Le patient, meurtri, se retirait sans jamais faire entendre aucune plainte.

Une jeune négresse, se glorifiant d'avoir un fils du chef de la tente où elle était esclave, se plaignit de ce que, contrairement à la loi, son enfant n'était pas traité sur le même pied d'égalité que ceux des femmes légitimes; Ismaël la congédia avec de bonnes paroles, promettant que justice lui serait faite, qu'il parlerait à son maître absent. La seule cause criminelle qui fut offerte, en ce jour, à la curiosité de nombreux spectateurs fut celle d'un assassinat. L'accusé était un homme de trente-cinq à quarante ans, de haute stature, ayant les bras et le torse d'un Hercule, le regard insolent et provocateur, une manière de lion enchaîné dont chaque muscle semblait contracté par des trépidations de force et de rage impuissantes. Il fut amené devant Ismaël les mains fortement liées derrière le dos. A côté de ce colosse marchait le plaignant, jeune homme d'une vingtaine d'années, de taille moyenne, aux membres grêles, au regard timide.

« Que demandes-tu? dit le juge au plaignant.

— Tout le sang de ce maudit pour payer celui de mon père, par lui lâchement assassiné. »

Le colosse bondit sous cette injure, comme un cheval sauvage au contact de l'éperon; mais il dédaigna de se justifier.

« Pourquoi ton père a-t-il été assassiné?

— Voici la vérité : que Dieu me juge si je mens! Mon père possédait un mahari qui pouvait endurer la soif et la faim pendant des jours et des jours; dans le Djebel-Hoggar, il n'en existait pas un qui

l'égalât en vitesse; il était le trésor et l'honneur de notre pauvre tente. Cet homme, que voici, proposa à mon père de lui acheter son mahari, mon père refusa; pouvait-il vendre celui qui, plus rapide que le vent, avait su le soustraire pendant tout un jour à la poursuite des Touareugs, qui voulaient lui voler l'or et l'ivoire qu'il rapportait du Soudan! Or, voici que, par une nuit sombre, ce fils de juif entraînait loin du douar le mahari, qui fit entendre, en s'éloignant malgré lui, un long cri de détresse. Mon père accourut à cette plainte de son fidèle compagnon et blessa d'un coup de pistolet le ravisseur, qui fut obligé de prendre la fuite, abandonnant le mahari qui se débattait.

« Chien! tu as fait couler le sang de Kadour-ben-Mogreb : haine à toi et aux tiens. Je te laisse ton mahari : va maintenant sur son dos au pays des nègres!... » et il disparut en ricanant.

Mon père s'approcha de son mahari pour le reconduire au douar. Hélas! le pauvre animal gisait à terre : ce fils de juif lui avait coupé les jarrets. Condamné, par le kadi, à rembourser la valeur du mahari qui, pour nous, était sans prix, il ne rêva plus que vengeance. Un soir, il surprit mon père à l'heure où d'habitude il abreuvait ses chamelles, et le saisit traîtreusement par derrière :

« Je veux faire de toi, dit-il, ce que j'ai fait de ton mahari, » et il lui coupa les deux jarrets.

Le vieillard ne proféra pas une plainte; méprisant la douleur autant que l'assassin, qu'il regarda comme l'ange du dernier jour regardera les maudits!

« Je ne veux pas que tu me regardes ainsi! » s'écria ce chien, et, de la pointe de son yatagan, il creva les deux yeux de mon père; puis, avant de s'éloigner, lui plongea une dernière fois la lame dans la poitrine. Mais, Dieu le juste a permis qu'un jeune berger, caché dans les lentisques, fût témoin de ce crime, qu'il vint aussitôt me raconter. J'accourus; le sang, qui coulait des yeux vides de mon pauvre père avait rendu rouge sa barbe blanche. Sa poitrine trouée, ses jarrets coupés étaient horribles à voir! Je me précipitai sur lui en le serrant dans mes bras.

« Est-ce toi mon fils, murmura-t-il en cherchant, lui aussi, à entourer mon cou de ses bras défaillants? Mon assassin, c'est Kadour-ben-Mogreb : promets-moi de demander tout son sang pour le mien, tout son sang; souviens-toi!!... »

Et comme il se sentait touché par l'ange de la mort, et que la voix lui manquait pour réciter le *Chéada* [1], je le prononçai pendant qu'il tenait son doigt sur ses lèvres, pour m'indiquer qu'il s'associait à

[1] Le symbole musulman.

ma prière. Je viens aujourd'hui vous demander justice, mon seigneur.....

— Elle te sera faite quoi que tu exiges. Mais, tu le sais, Sidi-Mohammed, l'envoyé, le prophète de Dieu sur la terre autorise la *dia*, le rachat du sang versé. Veux-tu, mon fils, accepter de cet homme le prix du sang de ton père?

— Sidi, je suis un bien pauvre serviteur de Dieu, mais j'estime le père que j'ai perdu bien au-dessus de toutes les richesses de la terre. Mon père expirant m'a demandé tout le sang de son meurtrier : c'est tout son sang que moi, son fils, je veux verser !.... »

Cette demande était formulée du même ton calme, mais inexorable, qu'avait mis ce jeune homme à raconter ce drame épouvantable.

« Je veux encore te donner quelques minutes, le temps de réfléchir. Songe, jeune homme, qu'il y va de la vie d'un croyant comme toi ! »

Les yeux ardents de l'auditoire étaient anxieusement fixés sur le fils de la victime. Tous attendaient, dans un silence terrible, la réponse qu'il allait faire.

« Eh bien, mon fils, que demandes-tu?

— El-Hadj-Ismaël, je demande le yatagan de la justice. »

El-Hadj-Ismaël-ben-Zian prononça l'arrêt :

« Kadour-ben-Mogreb, tu as tué par trahison un homme, cet homme était un vieillard sans défense. Kadour-ben-Mogreb, que Dieu l'unique te pardonne, les hommes te condamnent !.... »

Il se pencha à l'oreille du chaouss le plus rapproché. Celui-ci fit soudain étinceler au soleil une lame au reflet bleuâtre, qu'il remit aux mains du fils de la victime.

Celui-ci s'approcha lentement de l'assassin, que deux chaouss maintenaient prosterné à terre.

« Kadour-ben-Mogreb, sois maudit pour m'avoir fait orphelin !.... »

Puis le yatagan décrivit un demi-cercle lumineux dans le vide, et trancha successivement les deux jarrets. Les chaouss cessèrent alors de maintenir le patient : c'était inutile.

« Ainsi que tes yeux ont regardé le père, je veux qu'ils regardent bien le fils avant que se fasse pour toi la nuit. »

Kadour-ben-Mogreb, pour toute réponse, cracha à la face du vengeur. En moins d'une minute, ses yeux, crevés par la pointe du yatagan, se changèrent en deux fontaines de sang.

« *Fissa ! fissa !* vite ! vite ! » crièrent quelques voix dans l'auditoire.

Etait-ce pitié ou impatience de jouir du dernier acte de ce drame atroce? Précipitamment, le bourreau plongea toute la lame de son

yatagan dans la poitrine du patient, qui tomba la face contre terre. Il était mort sans pousser un soupir.

Le murmure désapprobateur de la grande majorité de l'auditoire fit comprendre au fils qu'il n'avait pas complétement vengé son père dont l'agonie s'était prolongée après sa dernière blessure, tandis que Kadour, l'assassin, était mort tout d'un coup, volant au moins une heure d'atroces douleurs. L'exécuteur, confus, rendit le yatagan à son propriétaire, dont le sourire dédaigneux semblait dire : j'aurais fait mieux que cela, moi ! Puis, la foule, babillarde et insoucieuse, comme sont les foules en tout pays, s'éloigna en commentant les moindres incidents de cette exécution mal réussie.

VI

Une année s'était écoulée sans amener aucun changement sous la tente d'El-Hadj-Ismaël-ben-Zian. L'hospitalité s'y exerçait toujours aussi généreusement. La justice était rendue à tous avec la même impartialité. Ismaël ne se consolait pas du vide qu'avait fait, dans sa tente, la mort de Méryem. Il passait de longues heures à fumer, plongé dans une profonde rêverie.

Yamina s'épanouissait en beauté. Les formes grêles et indécises du premier âge prenaient leur harmonieux et complet développement ; la nature, cette grande artiste, embellissait chaque jour son œuvre de quelque retouche heureuse. Un sculpteur eût pris Yamina pour modèle, quand, semblable à la fille de Laban, elle allait à la source voisine, retenant, de son bras gracieusement arrondi, un vase d'argile semblable à celui où s'abreuva l'envoyé de Jacob. Son pied nu, dans ses riches babouches du Soudan, trahissait, par son aristocratique cambrure, la noble race d'Yamina. Cette jeune Saharienne rappelait, d'une manière frappante, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire antique, la Diane chasseresse. Elle semblait avoir emprunté à l'immortelle chasseresse la finesse de ses attaches, ses belles lignes et sa fière attitude.

Cette fleur précoce du Sahara, de même que ses sœurs écloses sous des cieux moins ardents, exhalait ce doux parfum de coquetterie qui donne le vertige. Yamina, enfant, demeurait presque indifférente aux belles parures dont sa mère se plaisait à l'orner ; jeune fille, elle se plaisait à porter les plus riches étoffes, les plus précieux bijoux. Elle aimait à faire scintiller dans ses cheveux noirs l'or des sequins mêlés aux grains de corail, moins vermeils que ses lèvres. Enfin, presque tous les jours, au soleil couchant, on la voyait, rêveuse,

s'étendre sur un tapis, à l'ombre d'un tamaris, les yeux invariablement fixés sur le chemin qu'avait suivi, en s'éloignant du douar, le bel étranger qui était venu sur ses pas le jour des funérailles.

Saouda aussi semblait dominée par quelque préoccupation mystérieuse. Bien que le cœur du mari eût suivi au tombeau Méryem, sa rivale, avait du moins obtenu, aux yeux de tous, cette satisfaction d'amour-propre qu'elle avait si ardemment enviée. Mais, ainsi que la plupart des filles d'Eve, elle devenait indifférente à ce droit dont la paisible jouissance lui était désormais assurée. Cet empire absolu de la tente ne lui suffisait plus ; de longues et fréquentes distractions emportaient bien loin de là sa pensée. Tantôt sa physionomie rêveuse prenait la tendre expression que donne l'espérance d'un bonheur attendu. Tantôt elle écoutait, anxieuse, le pas lointain d'un cheval. Dans ces moments-là, sa figure s'empourprait ; la broderie commencée tombait à terre, et, sous un prétexte plus ou moins spécieux, Saouda sortait de la tente. Toujours, à ce moment-là, par un singulier hasard, passait un beau cavalier d'une tribu voisine, et jamais il ne passait sans faire exécuter à sa monture ses plus gracieuses courbettes. Au regard interrogateur de l'inconnu, répondait un signe mystérieux et attristé de Saouda. Alors, l'amoureux, désappointé, enlevait son cheval d'un coup furieux de ses chabirs, et disparaissait bientôt. La jeune femme rentrait sous la tente et se remettait languissamment à broder un objet depuis bien longtemps destiné à son mari. C'est souvent, même au Sahara, une œuvre longue et peu amusante que celle qu'on destine au mari !

Yamina, silencieuse dans un coin de la tente, tout en chiffonnant quelque objet de toilette, ne perdait aucun de ces mouvements ; elle pressentait un secret et s'était juré de le découvrir. Elle observa que la figure de Saouda, le plus souvent sombre et ennuyée, devenait soudain radieuse lorsque toutes deux entendaient, l'une avertie par son cœur, l'autre par sa haine, le galop lointain d'un cheval. Elle remarqua aussi que, dans ces moments-là, Saouda ne manquait jamais de sortir. Dès lors elle ne perdit plus un instant de vue la jeune femme. Pour la laisser plus libre, elle se plaignit de l'air lourd qu'on respirait sous la tente, et se mit à passer une partie de ses journées à l'ombre des buissons de lentisques, tantôt cueillant, pour sa gazelle privée, les plantes dont elle était le plus friande, tantôt se dérobant à ses yeux pour se faire chercher. Et toujours embusquée ainsi, dans les plus épais massifs, elle put tout voir sans être ni vue ni soupçonnée.

Un jour que le galop lointain du cheval retentissait, elle vit Saouda sortir comme d'habitude, regarder autour d'elle, puis se mettre à cueillir des fleurs, dont elle composa un bouquet. Quoique le galop

du cheval fût devenu parfaitement distinct, Saouda ne paraissait ni l'entendre ni s'en préoccuper; elle ne détourna même pas la tête lorsque le cavalier passa près d'elle. Mais, soit caprice, soit lassitude, elle sembla renoncer à sa promenade à peine commencée, laissa tomber son bouquet sans le ramasser et rentra sous la tente. Le cavalier avait ralenti l'allure de son cheval pour faire place à Saouda, sans faire, en apparence, plus d'attention à elle qu'elle n'en faisait à lui. Mais, à quelques pas de là, il advint que l'un de ses éperons se détacha. En entendant le froissement métallique du fer sur les cailloux, il arrêta son cheval pour ramasser l'éperon et le reboucler. A travers les branches qui la rendaient invisible, Yamina observa que, par un bien singulier hasard, le chabir était tombé juste auprès du bouquet. Tout en rattachant le chabir, le cavalier, après avoir regardé tout autour de lui, porta imprudemment, comme font les amoureux de tous pays, ce bouquet à ses lèvres, le cacha sous son burnous et disparut, sans détourner la tête, il est vrai. Yamina avait vu et saisi les moindres incidents de cette petite scène, qui prouve qu'au désert les femmes ne sont pas moins rusées qu'à Paris, et que ce chapitre de l'amour, qui ne finira qu'avec le monde, a partout les mêmes péripéties.

A quelques jours de là, un de ces coureurs extraordinaires du Sahara, qui, dans une longue traite, mettraient sur les dents le meilleur cheval[1], apporta à Ismaël une lettre que lui adressait Mécaoud-ould-Békeur, son hôte de l'an passé. Cette lettre était conçue en ces termes :

« Louange à Dieu l'unique! Que la pluie de ses faveurs tombe sur le généreux El-Hadj-Ismaël-Ben-Zian, qui n'a jamais dit non aux malheureux, et que nul ici-bas n'égale en force, courage et sagesse! Vous vous rappellerez, ô vous notre plus cher ami, la promesse qui a si grandement réjoui notre cœur. Dieu vous en récompense! Cette promesse était celle de visiter notre tente. Voici l'époque des départs pour le Tell, qui possède tous les trésors de la terre, à l'exception de celui que nous, Sahariens, mettons au-dessus de tous les autres : la liberté! Mon douar est presque sur votre route. Nous vous attendrons, vous et vos serviteurs, pour rester avec nous tant que l'ennui ne visitera pas votre esprit. Chaque heure que vous nous accorderez sera une bénédiction pour notre tente. »

Ismaël lut tout haut la missive de Méçaoud en présence de sa femme et de sa fille, et leur dit qu'il profiterait de cette invitation respectueusement amicale. Cette communication avait amené un vif

[1] Consulter à ce sujet l'intéressant article de M. le général Daumas (livraison du 15 décembre 1862).

incarnat sur les joues de la jeune fille, aussi bien que sur celles de la jeune femme. Yamina avait tressailli à la fois au nom de Mécaoud et à l'espoir d'une prochaine occasion de vengeance. Quant à l'émotion de Saouda, nous n'en scruterons pas trop curieusement les motifs, par respect pour le maître de la tente. Pendant les apprêts du départ, et au moment des adieux, elle sut prendre un air de tristesse et de résignation langoureuse tout à fait appropriée à la circonstance. Mais deux grands yeux noirs, clairvoyants de haine, étaient fixés sur elle, et pénétraient ses plus secrètes pensées.

VII

El-Hadj-Ismaël était encore assez loin du douar de Mécaoud-ould-Békeur, quand il vit accourir à sa rencontre de jeunes cavaliers, brandissant leurs longs fusils. Dès qu'ils aperçurent le noble Ismaël, ils firent, suivant l'usage, parler la poudre en son honneur; de bruyantes détonations se mêlèrent aux sons joyeux des tam-tam, des cimballes et aux cris gutturaux des nègres. Le chef de ce groupe, qui n'était autre que Mécaoud lui-même, sauta légèrement à bas de son cheval pour tenir l'étrier à son hôte, et tous deux s'embrassèrent cordialement. Mécaoud s'informa, avec une respectueuse sollicitude, de ce qui pouvait intéresser son noble visiteur, mais il ne pouvait parler de ce qui l'intéressait lui-même le plus vivement. Les convenances arabes interdisent formellement, dans les conversations entre hommes, de prononcer le nom des femmes. Aussi, Mécaoud eut beau employer les plus adroites circonlocutions pour obtenir des nouvelles de la charmante fille de son hôte, celui-ci demeura impénétrable. Le jeune amoureux se consola en pensant que peut-être les serviteurs d'Ismaël seraient moins discrets.

On devine l'accueil empressé et presque filial que reçut sous la tente de son jeune hôte le père de Yamina. Libre de toute préoccupation douloureuse, l'hospitalité de Mécaoud était exercée avec cette vivacité joyeuse que met la jeunesse à faire toute chose, et empreinte de cette tendresse que l'on ressent toujours un peu pour le père de la femme aimée.

Il présenta Ismaël à ses nombreux parents et amis, non comme un simple étranger dont on ne doit même pas demander le nom, car il peut vouloir le taire, mais comme un ami que l'on honore et qui honore le foyer où il vient s'asseoir. Orphelin et riche, Mécaoud jouissait fastueusement de sa fortune. Ses chevaux étaient magnifiques; ses slouguis, dont on vantait, au loin, le courage et la vitesse,

avaient des colliers de filali, sur lesquels était brodé le nom de leur maître, précédé d'une sentence du Coran. Son burnous, de l'étoffe la plus fine, portait, sur l'épaule, les traces des longues stations qu'y faisait son faucon favori. Il faut aller au Sahara, chez les nobles de la tente, pour retrouver la chasse au faucon, dont ils conservent les pures traditions. Le fauconnier est chez eux, comme chez nous au moyen âge, le varlet favori de la tente. Le prix d'un faucon bien dressé égale, et souvent dépasse celui d'un bon cheval. Mais, en France, l'on ne dressait guère ces oiseaux qu'à chasser le héron, la perdrix, parfois le lièvre ou le lapin. Au Sahara, le faucon attaque la gazelle et même de plus grands animaux.

Le lendemain de l'arrivée d'Ismaël, dès la pointe du jour, des chevaux sellés attendaient auprès de chaque tente; devant celle de Mecaoud, on voyait ses quatre plus beaux slouguis; la pureté de leur race se reconnaissait à leurs museaux effilés, à leurs pattes fines et sèches, recouvertes d'un réseau de nerfs durs et saillants comme des cordes tordues. La tête allongée sur leurs pattes, le corps agité d'un frémissement d'impatience, ils regardaient, d'un œil doux et interrogateur, les nègres qui les tenaient en laisse.

Bientôt les fauconniers sortirent de la tente du maître; portant deux oiseaux encapuchonnés. Les ablutions terminées, la prière dite, une vingtaine de cavaliers jeunes et vieux se mirent en selle. A leur tête, se placèrent El-Hadj-Ismaël et Mécaoud; deux des plus beaux types de cette énergique race du Sahara; l'un, dans la maturité de l'âge; l'autre, dans la fleur de la jeunesse.

Bientôt la cavalcade déboucha près d'un marais, dont de petits nègres, complétement nus, se mirent à battre les hautes herbes. Des volées de bécassines, de canards sauvages et autres oiseaux aquatiques s'enlevaient avec des cris d'effroi. Les canards, décrivant d'immenses spirales, s'en allaient à perte de vue se grouper dans les airs sous la forme du triangle symbolique. Des flamants aux ailes roses resplendissaient comme des nuées lumineuses sur le bleu profond du ciel. Soudain, un héron isolé partit bruyamment d'un massif de roseaux; le fauconnier décapuchonna vivement son oiseau et, tout en le retenant encore, lui montra du doigt le héron arrivé à une telle hauteur, qu'il semblait gros à peine comme une hirondelle.

Libre enfin, l'oiseau chasseur partit comme une flèche dans la même direction. On ne le vit bientôt plus, à son tour, que comme un point noir, dominant le héron qui redescendait précipitamment. Le faucon plana, un instant, immobile au-dessus de sa proie, puis, reployant brusquement ses ailes, il fondit sur elle. Mais le héron, près d'être atteint, fit un crochet et s'enfuit dans une direction opposée, tandis qu'entraîné par son propre poids, le faucon touchait presque

terre; il remonta aussitôt en diagonale dans la nouvelle direction prise par le fugitif, qu'il gagnait à chaque instant de vitesse. Le héron, fatigué, ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie. Il se renversa brusquement sur le dos; présentant au faucon, prêt à l'atteindre, la longue pointe de son bec acéré. Mais l'oiseau chasseur connaissait, par expérience, cette dernière tactique d'un ennemi aux abois. Il se mit à décrire autour de lui, avec une rapidité vertigineuse, des cercles qui allaient toujours se rétrécissant; puis, au moment où le héron, éperdu, cherchait une dernière fois son salut dans la fuite, il l'étreignit et lui fendit la tête d'un coup de bec. Tous deux tombèrent sur le sol : l'un mort, l'autre agitant ses ailes en signe de triomphe.

A la chasse du faucon succéda la chasse à courre. L'on venait de reconnaître la présence d'un troupeau de gazelles sur l'un des monticules de la plaine. Ces charmants animaux, très curieux de leur nature, regardaient de loin les chasseurs sans penser à fuir. Par moments, ils dressaient la tête, frappaient du pied le sol, puis se remettaient à brouter tranquillement. Les cavaliers formèrent un vaste cercle, dont le monticule occupé par les gazelles était le centre, et dont chacun d'eux devint un rayon. Le rôle des slouguis allait commencer. Au signal donné par Mécaoud, en élevant son fusil au-dessus de sa tête, ces lévriers du désert, les yeux injectés de sang, effleurant à peine la terre, se dirigèrent en avant des cavaliers, sur les gazelles, dont on pouvait entendre les sifflements effrayés.

Il faisait beau voir les chevaux, s'animant aux cris gutturaux de leurs maîtres, passant comme des visions, évitant avec une merveilleuse adresse les aspérités glissantes des rochers, les buissons de lentisques et d'arbousiers; les burnous flottaient au vent comme de blancs étendards, les fusils étaient lancés et rattrapés au galop avec une incroyable adresse. Dans cette course ardente, un des cavaliers, dont le cheval manqua des quatre pieds en passant sur un rocher plat, fit une épouvantable chute; homme et cheval ne donnaient plus signe de vie lorsque le gros de la troupe passa près d'eux. Mais des chasseurs ont-ils le temps de penser à autre chose que d'arriver les premiers à l'hallali? Bientôt, les gazelles, divisées à l'approche des slouguis, forcèrent le cercle des cavaliers en se dispersant dans toutes les directions. Chacun des levriers, après un moment d'hésitation, fit choix d'une proie, et partit sur sa trace, démêlant avec une sagacité constante les changes que tentaient de donner à chaque instant les gazelles fugitives. Cette poursuite acharnée fut longtemps sans résultat. Le sang, mêlé à l'écume, ruisselait aux flancs des chevaux. Les gazelles avaient de « grands devants » sur trois des slouguis, dont l'ardeur diminuait visiblement; un seul, vieux routier,

avait choisi dans le troupeau la bête la plus vigoureuse ; mais, en habile tacticien, il avait, dès le début, ménagé ses forces pour la fin de la lutte ; il ne déploya toute sa vitesse que quand il comprit que la gazelle était « sur ses fins. » Mécaoud et El-Hadj-Ismaël, parfaitement montés, arrivèrent au moment où le vaillant slougui « portait bas » sa pauvre victime.

La journée se termina par la mort d'une seconde gazelle, que l'on fit attaquer par un faucon. L'oiseau ne quittait pas le quadrupède ; il planait immobile au-dessus de sa tête quand la gazelle s'arrêtait pour écouter le galop lointain des chevaux ; il l'attaquait quand elle reprenait la fuite, et, sans relâche, passait et repassait devant ses yeux, qu'il menaçait du bec et des serres. Parvenu enfin à se cramponner aux cornes de l'animal, malgré ses bonds et ses furieux efforts pour lui faire lâcher prise ou l'écraser contre terre, il lui cribla les yeux de coups de bec.

Aveuglée, la gazelle commença à se jeter à droite ou à gauche, à reculer, à tourner sur elle-même avec de lamentables cris. Ismaël, arrivant à portée le premier, termina son agonie d'un coup de feu.

Les chasseurs revenaient joyeux vers le douar, rapportant les trophées de la journée. Alors seulement, ils songèrent au cavalier qui manquait, et repassèrent du côté où on l'avait vu tomber. Il ne restait, sur le rocher, cause et témoin de la chute, que quelques taches de sang et quelques poils adhérents à la pierre. L'accident n'avait pu être très grave, puisque, selon toute probabilité, le cavalier et sa monture avaient pu regagner le douar. En arrivant aux tentes, le chasseur malheureux vint, en effet, au-devant de ses compagnons, et s'excusa de n'avoir pu continuer la chasse, parce que sa selle était complétement brisée. Il ne parla pas des deux dents également brisées dans sa chute. Ce qui le préoccupait bien autrement, c'était son unique cheval, tellement couronné qu'il ne pourrait plus s'en servir. Mais Mécaoud lui en promit un autre, ce qui lui fit tout à fait oublier sa mésaventure.

El-Hadj-Ismaël-ben-Zian continua le lendemain son voyage vers le Tell, après avoir fait promettre à Mécaoud de venir à son tour chasser l'autruche dans le sud. L'empressement que mit Mécaoud à accepter cette invitation tenait-il uniquement au grand plaisir qu'il se promettait à chasser le géant des oiseaux ? Nous n'oserions l'affirmer.

VIII

Pendant qu'Ismaël était ainsi fêté par son jeune ami, aucun pressentiment ne l'avait averti qu'il se passait dans son douar un de ces

incidents domestiques dont les maris sahariens ne sont pas plus exempts que d'autres. Les deux premiers jours qui avaient suivi son départ s'étaient écoulés assez tristement sous la tente. Saouda et Yamina travaillaient en silence, échangeant, de loin en loin, quelques paroles, pour retomber bien vite dans une profonde rêverie. Au moindre bruit du dehors, Yamina dressait l'oreille, guettant l'approche du mystérieux promeneur, et croyant déjà reconnaître le lointain retentissement du galop d'un cheval. Mais ce n'était que le bruit du vent dans les arbres, et la petite main crispée de la jeune fille tirait de nouveau l'aiguille à broder avec une fiévreuse impatience.

Saouda, elle, paraissait calme et indifférente. Cependant, vers la fin du troisième jour, elle sortit de la tente pour donner des ordres à un vieux nègre, mari de la négresse, l'empoisonneuse. Ainsi que sa femme, il était tout dévoué à leur jeune maîtresse. Ce nègre, après avoir écouté attentivement les instructions de Saouda, prévint, à haute voix, sa femme qu'il sortait pour aller à la chasse, et ne rentrerait probablement que très tard, voulant veiller une partie de la nuit, pour empêcher les chacals de dévorer le gibier pris dans les filets. Il se munit en effet d'un volumineux paquet de collets en crin, d'un fagot de branches sèches, pour entourer le terrain sur lequel il comptait les tendre en semant, comme appât, quelques poignées de menus grains. Les perdrix et autre gibier de plume pénètrent par l'unique ouverture pratiquée dans cette enceinte, et se prennent aux lacets tendus de toute part. C'est là l'unique chasse des pauvres Arabes et des nègres.

Tout cela fut fait et dit de la façon la plus naturelle par le vieux nègre, qui s'éloigna clopin clopant, car il était boiteux. Au sortir du douar, il fut entouré par la meute famélique des chiens errants, sentinelles avancées du douar. Ces animaux à moitié sauvages, et fort peu hospitaliers pour les étrangers, dont ils annoncent bruyamment l'approche, vinrent faire au vieux nègre toutes sortes de caresses, dont il les récompensa en leur jetant quelques bribes de galette et quelques os d'agneau. D'un seul mot bref, prononcé à voix basse, il éloigna la meute qui se disposait à le suivre. Il prit la même direction que suivait d'habitude, pour venir au douar, ce beau cavalier qui ramassait avec tant de soin les bouquets abandonnés sur la route.

Yamina, l'œil collé à l'une des fissures de la tente, observait avec un malin sourire les moindres détails de ce qui se passait. Si le corps se développe vite au désert, l'intelligence y grandit plus vite encore, surtout lorsqu'elle a pour stimulant la haine. Cette enfant de quatorze ans suivait avec une chaste et cruelle impatience le progrès

d'un complot adultère, d'où pouvait jaillir pour elle une occasion de venger sa mère, en châtiant deux crimes à la fois. Saouda, rentrée dans la tente, fit sa toilette de nuit. A la lueur incertaine d'une *cire* jaune, Yamina remarqua le sein palpitant, les allures nerveuses et saccadées de sa compagne. Sous le ton doré des joues apparaissaient ces flots d'un sang jeune, que l'émotion de l'attente fait refluer du cœur au cerveau.

De son côté, Saouda ne la quittait guère du regard. Bientôt, elle vit Yamina céder à ce lourd et impérieux sommeil de l'enfance qui ressemble à la mort, tant il est profond. Soupçonneuse, la jeune femme appela par deux fois l'endormie, puis vint la contempler attentivement, dardant de tout près sa prunelle étincelante sur ces paupières closes et immobiles. Elle s'en fut alors ouvrir avec précaution un coffret où elle serrait ses bijoux. Elle en tira un petit poignard à lame fine, qu'elle plaça à sa ceinture en dirigeant encore du côté de sa compagne un coup d'œil qui disait assez qu'au besoin elle ne s'arrêterait pas devant un nouveau crime. Rapprochant ensuite le plus possible son tapis du bord de la tente, elle s'y étendit après avoir éteint la bougie. Yamina avait tout vu, tout compris; sa prudence et sa haine s'en augmentèrent. Elle entendait cette femme agitée par ses désirs et non par ses remords, se tourner et se retourner sur sa couche. Egalement éveillée, Yamina restait, elle, dans l'immobilité absolue, d'où dépendaient sa vengeance et sa vie.

Cependant, à la clarté des étoiles, deux ombres s'approchaient silencieusement du douar. Des grognements de chiens, précurseurs d'aboiements, qui pouvaient mettre en éveil les habitants endormis des tentes, furent aussitôt réprimés par quelques mots impérieux prononcés à voix basse. Puis, les visiteurs nocturnes, redoublant de précautions et de mystère, s'engagèrent dans le dédale des tentes du douar.

Soudain, un léger bruit, pareil au susurrement d'un insecte, se fit entendre près de la tente d'Ismaël. A travers ses paupières mi-closes, Yamina vit flotter une ombre, dans la douteuse lueur que faisait filtrer, à travers le tissu de la tente, la pâle clarté des étoiles. Penchée sur sa compagne, Saouda, le poignard à la main, épiait une dernière fois son sommeil.

THÉODORE SIDARI.

(La 2e partie à la prochaine livraison.)

LA

RÉFORME SCIENTIFIQUE

DE LAVOISIER

Œuvres de Lavoisier, publiées par les soins de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, t. II. 1862.

Le monument le plus durable qu'on puisse élever à la mémoire d'un savant est la publication de ses œuvres. Si une curiosité pieuse aime à rechercher dans les traits d'un homme illustre l'indice de son génie, la postérité ne peut apprécier sûrement son œuvre qu'autant qu'on lui présente, réuni en quelques volumes, le glorieux ensemble de ses travaux. La France a compris qu'elle avait un devoir sacré à remplir envers les plus illustres de ses enfants, et les œuvres des grands savants du siècle dernier sont ou déjà livrées au public, ou en voie de publication. A côté des œuvres de Laplace, recueillies depuis longtemps, le ministère de l'instruction publique va placer celles de Fresnel, dont l'édition avait été confiée au regrettable Sénarmont; celles de Lagrange, dont M. Faye s'est chargé; enfin, M. Dumas a réuni l'œuvre de Lavoisier. Il y a déjà près de trente années que ce savant s'était imposé cette tâche; dans une de ces brillantes leçons du Collége de France, qui nous sont parvenues sous le titre de *Philosophie chimique*, entraîné par son enthousiasme devant l'œuvre de Lavoisier, il s'était écrié : « Je donerai les chimistes de leur évangile. »

De cette œuvre, livre sacré de la science, le tome II seul a paru;

il comprend les mémoires de chimie et de physique, insérés par Lavoisier aux *Mémoires de l'Académie des Sciences*, aux *Annales de Chimie* et dans quelques autres publications, auxquels viennent s'ajouter quelques notes encore inédites, retrouvées par M. Dumas dans les papiers de Lavoisier. L'exécution de cette publication est digne de sa haute valeur scientifique : sortie des presses de l'imprimerie impériale, dans le format in-4°, elle est ornée de gravures dues à M. Wormser, reproduisant exactement les estampes qui accompagnent les *Mémoires de l'Académie des Sciences*.

Le premier volume, non encore publié, renfermera sans doute une notice biographique ; nous aurons alors occasion de revenir sur l'existence si remplie, sur la fin tragique du grand chimiste français ; aujourd'hui, nous ne voulons que faire ressortir aux yeux du lecteur le point capital de son œuvre ; nous voulons lui faire saisir en quoi consiste cette méthode de recherche, si sûre et si précise, qui a permis à Lavoisier d'introduire dans la science une réforme qui l'a portée d'abord, de la confusion et du chaos, à la régularité et à la précision qui la distinguent aujourd'hui.

I

Le problème le plus important qu'ait étudié Lavoisier est celui de la combustion ; c'est en suivant ses recherches sur ce sujet que nous pourrons apprécier toute la sûreté de son jugement, toute la netteté de son esprit, toute la grandeur de son génie ; en comparant l'état de la science au début de ses travaux à ce qu'elle était devenue quand ses jours furent brusquement tranchés, nous comprendrons l'impulsion énorme qu'il lui avait donnée, l'influence immense qu'il eut sur ses progrès.

Bien que les hommes soient constamment témoins des phénomènes de combustion, on ne rencontre qu'à une époque assez rapprochée de nous quelques observations dignes d'intérêt. Les phénomènes chimiques, en effet, sont trop complexes pour qu'ils puissent être étudiés par de simples observations ; il faut, pour arriver à une connaissance quelque peu précise des métamorphoses de la matière, non-seulement enregistrer avec soin tous les phénomènes auxquels les forces naturelles donnent constamment naissance sous nos yeux, il faut, de plus, rapporter ces phénomènes à une cause probable, puis soumettre celle-ci à une série d'épreuves expérimentales, afin de s'assurer de son exactitude ; cette première connaissance acquise servira de point de départ à une nouvelle recherche, et ainsi de suite;

il faut, en un mot, appliquer partout et toujours la méthode expérimentale, le plus puissant instrument que possède l'homme pour percer à travers l'inconnu.

Une méthode précise peut seule, en effet, conduire à la découverte des phénomènes qui accompagnent la combustion. Un métal, chauffé à l'air, se ternit; sa surface se couvre d'une matière terreuse; a-t-il perdu une partie de ses principes? y a-t-il eu, au contraire, fixation de l'air? Est-ce l'air tout entier qui s'est fixé? Si c'est une partie seulement de l'air, quelle est cette partie? Quand le charbon brûle, se produit-il un phénomène analogue à celui que nous observons pendant la combustion du métal? Quelle est la nature chimique de la substance brûlée? D'où provient enfin cette chaleur dégagée pendant la combustion? Y a-t-il quelques rapprochements à établir entre cette combustion vive du charbon productrice de chaleur, et la production de chaleur qu'offrent les êtres vivants?

Telles sont les questions nombreuses et difficiles à pénétrer qui se dressaient devant Lavoisier au début de sa carrière, tels sont les nombreux problèmes que, pendant les vingt ans de sa carrière scientifique, il est parvenu à résoudre. Non-seulement, enfin, il a éclairé la science de son temps des lumières de son esprit; mais, du même coup, il a donné la méthode de recherche qui devra toujours être suivie à l'avenir; si brillantes que soient ses découvertes, elles le sont moins encore que l'enseignement qu'en tirent tous ceux qui s'obstinent à la poursuite de la vérité, enseignement où tous ont puisé, qui jette sur le nom de Lavoisier un éclat immortel, qui a fait de la chimie une science éminemment française.

Indiquons d'abord quelles étaient les opinions régnantes sur la combustion quand apparut Lavoisier. Les anciens avaient fait peu d'expériences, et les alchimistes, les plus grands expérimentateurs du monde, qui ont puissamment contribué à propager l'emploi de la cornue et du creuset, engagés cependant à la recherche d'un problème unique, ont négligé tout ce qui n'avait pas trait directement à la transmutation; aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il faille arriver jusqu'au XVIIe siècle pour rencontrer quelques opinions dignes d'attention. Au moment où la physique entrait résolûment dans la voie régulière inaugurée par les travaux de Galilée, de Toricelli, et bientôt marquée par ceux de Pascal, de Descartes et de Newton, il se trouva en France un chimiste qui émit, sur cette question, des opinions extrêmement justes et remarquables, et qui auraient puissamment contribué à éclairer les phénomènes si complexes de la combustion si elles eussent été appréciées à leur juste valeur. Jean Rey habitait le Périgord. Un de ses voisins, l'apothicaire Brun, fait

une observation devant laquelle il reste fort empêché; il interroge Jean Rey, celui-ci s'ingénie, trouve une solution, et sa réponse, longuement motivée, forme le petit volume des *Essays*, qui fut publié à Bazas en 1630. Après avoir démontré, par les raisonnements les plus fins et les plus sensés, que l'air est pesant, sans en pouvoir donner, toutefois, de preuve expérimentale, car on ne connaissait, à cette époque, ni le baromètre, ni la machine à faire le vide d'Otto de Gœrick, Jean Rey ajoute :

Maintenant, ai-je fait les preparatifs, voire jetté les fondements de ma responce à la demande du sieur Brun, qui est telle : qu'ayant mis deux livres six onces d'estain fin d'Angleterre, et iceluy pressé sur un fourneau à grand feu ouvert, l'espace de six heures, l'agitant continuellement sans y adiouter chose aucune, il en a recueilli deux livres treize onces de chaux blanche, ce qui l'a porté d'abord dans l'admiration et dans le désir de scavoir d'où lui sont venus les sept onces de plus. Et pour grossir la difficulté, je dis qu'il ne faut pas s'enquérir seulement d'où lui sont venues ces sept onces, mais outre icelles, d'où ce qui a remplacé le déchet du poids qui est arrivé nécessairement par l'ampliation du volume de l'estain se convertissant en chaux, et par la perte des vapeurs et exhalaisons qui se sont escartées. A cette demande donc, appuyé sur les fondements jà posés, je responds et soutiens glorieusement : que ce surcroit de poids vient de l'air qui dans le vase a été espessi, appesanti et rendu aucunement adhesif par la véhémente et longuement continuée chaleur du fourneau, lequel air se mêle avecque la chaux (à ce aydant l'agitation fréquente) et s'attache à ses plus menues parties non autrement que l'eau appesantit le sable que vous jettez et agitez dans icelle, par l'amortir et adhérer au moindre de ses grains.

Telle est la grande découverte qu'a faite Jean Rey, et qui aurait pu avoir la plus heureuse influence sur la marche de la science si elle eût été connue, discutée, et si, pour la vérifier, on eût entrepris une série de recherches dirigées dans ce but spécial. On conçoit d'autant mieux la valeur de l'interprétation que donne Jean Rey du phénomène qu'il étudie, que l'augmentation de poids des métaux calcinés déjà observée avait été attribuée aux causes les plus singulières. Cardan croyait que, lorsqu'un métal s'oxyde, il meurt, et que c'est la perte de son âme qui le rend plus lourd, « ce qu'il confirme par l'exemple des animaux, que la mort rend plus pesants par l'extraction de cette chaleur céleste, qui est l'âme (selon sa créance) tant des animaux que de tous les autres corps mixtes et composés. » Cœsalpin, qui avait observé également l'augmentation de poids qu'éprouve le plomb pendant sa calcination à l'air, l'attribuait à la suie qui s'élève du fourneau et retombe dans le creuset. A quoi Jean Rey répond gaiement que la suie étant très légère, il faudrait qu'il y en eût

une telle quantité ajoutée, que la chaux métallique en serait toute noire, et que « les dames n'iroient empruntant d'icelle la blancheur de leur face, ainsi que plusieurs font. » Le fait paraissait donc bien acquis : une combustion est le résultat de la combinaison d'un corps combustible comme un métal avec l'air, et celui-ci se fixe sur le corps combustible et en augmente le poids. C'était là un premier jalon planté dans une voie excellente, à l'extrémité de laquelle était certainement le succès ; on ne s'y engagea malheureusement pas.

Au Français Jean Rey l'Angleterre peut opposer le médecin Jean Mayow, qui, dans le seul ouvrage qu'il nous ait laissé, nous donne aussi, sur le phénomène de la combustion, les idées les plus justes [1]. Il calcine le nitre, recueille l'esprit aérien qui s'en dégage, et y reconnaît presque toutes les propriétés du gaz oxygène. Il retrouve cet esprit aérien, ce nitre, cet air du feu dans l'air atmosphérique, et il reconnaît qu'il y est mélangé d'un autre fluide. « L'air, dit-il, est tout à fait nécessaire à l'entretien de la flamme ; toutefois, ce n'est pas l'air tout entier qui entretient la flamme, c'est sa partie la plus active et la plus subtile ; car, lorsqu'une flamme produite dans un espace fermé s'éteint, il reste encore beaucoup d'air qui n'a pas été plus détruit par la combustion qu'il ne s'est échappé au dehors. Quant à moi, ajoute-t-il plus loin, je ne sais s'il existe dans la nature quelque chose de plus propre à exciter la combustion que cet esprit rouge du nitre qui, lorsqu'on le distille, passe dans le récipient. » Ainsi, Mayow a déjà, en 1674, les idées les plus nettes sur une partie du phénomène de la combustion ; pour lui, comme pour Jean Rey, c'est à l'air qu'est due la transformation des métaux en chaux lorsqu'on les calcine ; mais il va plus loin : ce n'est plus l'air commun tout entier, qui possède la propriété d'entretenir la combustion, mais seulement l'*esprit aérien du nitre*, cet air du feu qui existe aussi dans l'air commun.

Au XVIIe siècle donc, il semble que la partie chimique de la question soit presque élucidée ; car non-seulement Rey et Mayow attribuent à une combinaison d'une partie de l'air avec les corps combustibles le dégagement de chaleur observé, mais ils constatent la fixation de cet air du feu sur le corps brûlé, et le dernier enfin fait remonter jusqu'à l'air fixé les propriétés nouvelles qu'acquiert le produit de la combustion. C'est à l'air du feu, dit Mayow, que l'esprit acide du nitre doit ses propriétés caustiques. Quelques efforts encore, et le but est atteint. Malheureusement, les travaux de Rey et de Mayow restent inconnus ; l'un, occupé à une extrémité de la France d'affaires de famille, abandonne son œuvre après la publica-

[1] *Tractatus quinque medico-physici*. Oxford, 1670.

tion des *Essays*, et c'est à peine si les contemporains font mention de cet ouvrage remarquable, véritable éclair de génie. A trente-quatre ans, à l'âge où l'esprit est dans sa plénitude, Mayow descend dans la tombe, entraînant avec lui son œuvre, qu'il ne peut plus soutenir, et les deux grands chimistes du XVIIe siècle restent sans influence sur la marche de la science.

Il n'en est pas de même de l'Anglais Hales. Bien que ses expériences soient très inférieures à celles de Mayow, elles sont bientôt connues, répétées, elles deviennent classiques, et notre Buffon débute dans la carrière des sciences par une traduction de la *Statique des végétaux*. Hales, toutefois, a rendu un service : il fait passer dans ses cornues les matières les plus diverses, et il observe le dégagement de gaz qui accompagne presque toutes ses calcinations ; il recueille ce gaz, note son volume. Les gaz peuvent donc se fixer, bien qu'en ait dit Paracelse. Un corps solide renferme donc parfois un élément gazeux ; c'est une révélation. Ces observations, bien inférieures, comme netteté, à celles de Jean Rey, ont le grand mérite de ramener les esprits vers l'étude des fluides élastiques.

M. Hales, dit Lavoisier dans le *Précis historique sur les émanations élastiques*[1], termine son sixième chapitre de la statique des végétaux en concluant que l'air de l'atmosphère, le même que celui que nous respirons, entre dans la composition de la plus grande partie des corps ; qu'il y existe sous forme solide, dépouillé de son élasticité et de la plupart des propriétés que nous lui connaissons ; que cet air est en quelque façon le lien universel de la nature ; qu'il est le ciment des corps ; que c'est à lui qu'est due la grande dureté de quelques-uns, une grande partie de la pesanteur des autres ; que cette substance est composée de parties si durables, que la violence du feu n'est point capable de les altérer, et que, même après avoir existé pendant des siècles sous forme solide et concrète, et avoir passé par des épreuves de toute espèce, elle peut, dans certaines circonstances, reprendre toute son élasticité et redevenir un fluide élastique et rare, tout semblable à celui de notre atmosphère. Aussi, M. Hales finit-il par comparer l'air à un véritable protée, qui, tantôt fixe, tantôt volatil, doit être compté au nombre des principes chimiques et occuper un rang qu'on lui avait refusé jusqu'alors.

On voit combien est vague l'opinion qu'on avait alors sur le rôle de l'air dans la combustion, d'autant plus vague que si, en général, Hales détermine avec exactitude le volume des gaz qu'il obtient par la calcination de diverses matières, il ne cherche pas à distinguer ces gaz les uns des autres. Il croit, de plus, avec tous les chimistes de cette époque, que non-seulement l'air, mais encore le feu, se fixe sur les

[1] *Opuscules physiques et chimiques.*

corps qui sont calcinés. L'Allemand Stahl eut l'honneur de préciser cette dernière opinion et d'en faire sortir la première théorie qui, s'appuyant à la fois sur des faits bien constatés et sur un grand nombre d'idées *à priori*, devait régner sans conteste jusqu'au moment où Lavoisier, de sa puissante main, la ferait crouler, pour élever sur ses débris la science positive de notre époque.

A l'époque où Stahl a écrit, dit Lavoisier [1], les principaux phénomènes de la combustion étaient encore ignorés. Il n'a connu de cette opération que ce qui frappe les sens, le dégagement de la chaleur et de la lumière. De ce que quelques corps brûlaient et s'enflammaient, il en a conclu qu'il existait en eux un principe inflammable, du feu fixé ; mais comme il était difficile de concilier la fixité qu'on observe dans quelques corps combustibles avec la mobilité, la subtilité qui paraît caractériser l'élément du feu, il a supposé qu'un principe terreux servait d'intermède pour unir le feu aux corps combustibles, et il a appelé principe inflammable ou phlogistique le résultat de cette combinaison..... Si Stahl se fût borné à cette simple observation, son système ne lui aurait pas mérité sans doute de devenir un des patriarches de la chimie, et de faire une sorte de révolution dans la science. Rien n'était plus naturel, en effet, que de dire que les corps combustibles s'enflamment parce qu'ils contiennent un principe inflammable ; mais on doit à Stahl deux découvertes importantes, indépendantes de tout système, de toute hypothèse, qui seront des vérités éternelles ; premièrement : c'est que les métaux sont des corps combustibles, que la calcination est une véritable combustion et qu'elle en présente tous les phénomènes. Ce fait constant, que Stahl paraît avoir reconnu le premier, et qui est généralement avoué de tout le monde, le mettait dans la nécessité d'admettre un principe inflammable dans les métaux; et, en effet, si la combustion est due au dégagement d'un principe inflammable qui était fixé dans les corps, de ce que les métaux sont combustibles, il s'ensuivait nécessairement que ces substances contiennent un principe inflammable.

La seconde découverte dont on est redevable à Stahl, et qui est plus importante encore, c'est que la propriété de brûler, d'être inflammable, peut se transmettre d'un corps à un autre : si l'on mêle, par exemple, du charbon qui est combustible avec de l'acide vitriolique qui ne l'est pas, l'acide vitriolique se convertit en soufre ; il acquiert la propriété de brûler, tandis que le charbon la perd. Il en est de même des substances métalliques ; elles perdent par la calcination leur qualité combustible ; mais si on les met en contact avec du charbon, et en général avec des corps qui aient la propriété de brûler, elles se revivifient, c'est-à-dire qu'elles reprennent, aux dépens de ces substances, la propriété d'être combustibles. Stahl a conclu de ces faits que le phlogistique, le principe inflammable,

[1] *Réflexions sur le Phlogistique. — Mémoires de l'Académie des sciences.* 1783. — *Œuvres*, t. II, p. 624.

pouvait passer d'un corps dans un autre, qu'il obéissait à de certaines lois, auxquelles on a donné depuis le nom d'affinité.

Suivant Stahl, le principe inflammable est un corps pesant, et en effet, on ne peut pas se former une autre idée d'un principe terreux, ou au moins dans la composition duquel entre l'élément terreux; il a encore essayé, dans son *Traité du soufre*, d'en déterminer la pesanteur.

On voit nettement que Stahl a sur la calcination des métaux une opinion diamétralement opposée à celle qu'avaient soutenus Rey et Mayow. Pour ces deux chimistes, la calcination est une addition de matière, l'air s'unit au métal; pour Stahl, au contraire, la calcination n'est plus une combinaison, c'est une décomposition. Le métal ne gagne plus, il perd; il perd sa propriété combustible, son phlogistique, et si on réduit la chaux métallique en la chauffant avec du charbon, ce n'est pas parce qu'on enlève l'air fixé, mais bien parce que le charbon, riche en phlogistique, peut s'unir au métal pour lui rendre le principe combustible qui lui fait défaut.

Si l'hypothèse de Stahl présente, au point de vue chimique, des erreurs grossières, que Lavoisier n'aura pas de peine à dévoiler, elle renferme cependant une idée très curieuse du phénomène physique de la combustion. — Un corps combustible, le charbon, par exemple, Stahl nous l'assure, renferme du phlogistique, du principe inflammable; pour que celui-ci puisse se dégager, il faut un choc, et c'est l'air qui doit porter le coup; le choc est-il doux, le fluide combustible ne prend qu'un mouvement peu rapide et la chaleur est faible; mais que le choc soit violent, et aussitôt la flamme jaillit, comme le silex frappé contre le fer en fait sortir une gerbe lumineuse. Ainsi, le phlogistique en repos n'est pas le feu, pas plus que l'air en mouvement n'est le son; mais de même que lorsque l'air entre en vibration, le son est produit, de même aussi lorsque le phlogistique vibre sous le choc, le feu apparaît. C'est là une idée très avancée, qui n'eut au reste aucun retentissement parmi les contemporains qui, rangés autour de Newton, supposaient que la lumière et la chaleur sont dues à des émissions de matière et non à des vibrations.

Il est dans la nature de l'esprit humain de chercher une explication des faits observés. Cette cause est-elle des plus difficiles à pénétrer, la raison, devant l'impuissance où elle se trouve, fait appel à l'imagination, qui crée une théorie; elle rassemble les faits connus et invente une explication; celle-ci dure tant que les expériences ultérieures ne viennent pas prouver manifestement sa fausseté; si l'explication donnée est un peu vague, élastique, peu précise, elle pourra s'étendre avec les connaissances sans être définitivement renversée, et sa durée sera d'autant plus longue qu'elle se prêtera mieux ainsi

à tous les changements que nécessitera le progrès des recherches. Telle est la raison du succès de l'hypothèse de Stahl : ce phlogistique, ce fluide combustible, cet être vague, mystérieux, convenait aux esprits encore imbus des chimères de l'alchimie; il convenait surtout à une science peu avancée, balbutiant encore et heureuse de rencontrer cette hypothèse commode pour y rapporter tous les faits nouveaux qui venaient peu à peu l'enrichir. Ce qui, dans l'hypothèse de Stahl, réussit en effet, c'est la partie la plus fautive, l'idée qu'une calcination est un dégagement d'une matière pondérable ; une réduction, une absorption de cette même matière pondérable; la distinction si importante entre les gaz, fluides graves et la chaleur fluide impondérable n'est pas faite. Il fallait, pour y arriver, une méthode précise, exacte, rigoureuse, telle qu'un esprit clair, limpide, sceptique, français, pouvait la trouver ; cet esprit, c'est Lavoisier; son mode de recherche, c'est la méthode expérimentale.

II

On peut la prendre sur le vif, dans le premier mémoire que renferme le tome II de ses *Œuvres*. — En 1770, on se demandait encore si l'eau peut se changer en terre, et cette question était posée non-seulement en France, mais encore en Suède. Comme Lavoisier, Scheele veut la résoudre; la comparaison de leurs travaux montre d'abord combien est plus précis le mode d'opérer de notre compatriote. Scheele place dans un alambic de verre l'eau qu'il s'agit de transformer en terre, puis la fait bouillir, condensant la vapeur et replaçant l'eau dans l'alambic à plusieurs reprises; évaporant enfin une dernière fois, il trouve comme résidu une substance blanche, terreuse, mais en même temps il reconnaît que l'alambic s'est dévitrifié, le verre est dépoli par l'action corrosive de l'eau bouillante. Déclarant donc que l'eau ne se transforme pas en terre, il n'hésite pas à attribuer au verre le résidu qu'il a découvert dans l'eau après son évaporation. Sans doute la réponse est exacte; c'est bien là la solution, mais Scheele n'émet cependant qu'une opinion. On conçoit des objections; il est probable que l'interprétation qu'il donne du fait est réelle; on n'est pas convaincu qu'elle est exacte.

Lavoisier procède autrement. Son alambic est pesé d'avance, ainsi que l'eau qu'il s'agit de transformer en terre ; l'extrémité de l'appareil s'engage dans un serpentin entouré d'eau froide, enfin le serpentin est hermétiquement fermé, l'eau est maintenue à une température voisine de l'ébullition pendant plusieurs heures, puis

elle est enfin évaporée dans un autre vase. On trouve, comme dans l'expérience de Scheele, un léger résidu, il est pesé ; l'alambic, vidé et desséché, est pesé également ; mais son poids a diminué, et cela presque exactement du poids du résidu trouvé dans l'eau évaporée. La démonstration est donc ici complète, l'emploi de la balance entraîne la conviction. Il est impossible que le résidu trouvé dans l'eau ne provienne pas de l'alambic, puisque le poids de ce résidu est précisément celui qui fait défaut dans l'alambic. Bien que Lavoisier ne précise que plus tard le grand principe sur lequel repose tout l'art d'expérimenter en chimie, « rien ne se crée, rien ne se détruit » ; il semble qu'il ait déjà compris nettement l'importance de cette idée fondamentale, et que, s'il n'ose encore la formuler, il s'efforce de ne rien négliger pour accroître le nombre des faits qui lui permettront plus tard de la faire passer à l'état de vérité démontrée par l'expérience.

En 1774, Lavoisier commence la publication de cette longue série de mémoires qui doivent définitivement fixer la doctrine nouvelle. Ces premiers travaux furent réunis dans un volume intitulé *Opuscules physiques et chimiques* [1]. Après avoir résumé dans le *Précis historique sur les émanations élastiques* qui forme la première partie de l'ouvrage, les principaux travaux de ses devanciers, il reprend quelques-unes des expériences de Black et de Priestley sur l'air fixe, notre acide carbonique, puis il étudie les chaux métalliques, et arrive bientôt, sur leur augmentation de poids, aux mêmes conclusions que Jean Rey ; mais il appuie son opinion sur des expériences si nombreuses et si concluantes, qu'elles appartiennent définitivement à la science et qu'elles ne seront plus oubliées.

Il veut d'abord prouver « l'existence d'un fluide élastique fixé dans les chaux métalliques ; » il imite donc les procédés de la métallurgie, mélange ces chaux métalliques avec du charbon, et reconnaît le dégagement d'une quantité de gaz considérable ; comme les chaux de plomb et d'étain, qu'il soumet à la calcination, ne donnent pas de gaz quand elles sont chauffées isolément, que le charbon seul n'en donne pas davantage, « la majeure partie du fluide élastique dégagé résulte donc de l'union du charbon en poudre avec le minium. Cette dernière opération nous conduit insensiblement à des réflexions très importantes sur l'usage du charbon et des matières charbonneuses en général dans les réductions métalliques. Servent-elles, comme le pensent les disciples de M. Stahl, à rendre

[1] M. Dumas a réservé pour un prochain volume la reproduction de cet ouvrage important ; mais, bien qu'il ne fasse pas partie du tome II, dont nous nous occupons actuellement, les expériences décrites dans les *Opuscules physiques et chimiques* ont une telle importance, qu'il nous est impossible de les passer sous silence.

au métal le phlogistique qu'il a perdu? ou bien ces matières entrent-elles dans la composition même du fluide élastique? C'est sur quoi il me semble que l'état actuel de nos connaissances ne nous permet pas encore de prononcer. » Ces premières expériences cependant ne lui paraissent pas suffisantes; aussi, le chapitre suivant débute-t-il par les sages paroles suivantes, que les chimistes doivent considérer comme une règle qu'il faut toujours s'efforcer d'appliquer :

Je n'ai jusqu'ici prouvé l'existence d'un fluide élastique fixé dans les chaux métalliques, que par le dégagement qui a lieu dans le moment de la réduction. Quoique les expériences que j'ai rapportées paraissent à cet égard ne laisser aucun doute, il faut avouer, néanmoins, qu'on ne parvient à convaincre, en physique, qu'autant qu'on arrive au même but par des routes différentes.

Je vais faire voir, en conséquence, dans le cours de ce chapitre, que de même que toutes les fois qu'une chaux métallique passe de l'état de chaux à celui de métal, il y a dégagement de fluide élastique; de même aussi, toutes les fois qu'un métal passe de l'état de métal à celui de chaux, il y a absorption de ce même fluide, et que la calcination même est à peu près proportionnelle à cette absorption.

Ses expériences portent sur le plomb, sur l'étain, qu'il place dans de petites coupelles sous des cloches retournées sur le mercure. On marque le niveau intérieur du liquide, il indique le volume de l'atmosphère avant la calcination. L'appareil étant ainsi disposé, les rayons du soleil sont concentrés sur le métal, celui-ci fond et se calcine rapidement; quand la quantité de chaux formée ne paraît plus augmenter, on met fin à l'expérience, et toujours on remarque que le gaz refroidi occupe un volume moindre qu'au commencement de l'observation; aussi Lavoisier peut-il écrire :

A mesure que la calcination s'opère, il y a une diminution dans le volume de l'air, et cette diminution est à peu près proportionnelle à l'augmentation de poids du métal.

En rapprochant ces faits de ceux rapportés dans le chapitre précédent, il paraît prouvé qu'il se combine avec les métaux, pendant leur calcination, un fluide élastique qui se fixe, et que c'est à cette fixation qu'est due leur augmentation de poids.

Enfin, Lavoisier ajoute une dernière conclusion bien digne de remarque :

Plusieurs circonstances sembleraient porter à croire que tout l'air que nous respirons n'est pas propre à se fixer pour entrer dans la combinaison des chaux métalliques; mais qu'il existe dans l'atmosphère un fluide élas-

tique particulier, qui se trouve mêlé avec l'air, et que c'est au moment où la quantité de ce fluide contenue sous la cloche est épuisée, que la calcination ne peut plus avoir lieu.

Nous voici donc revenus au point où étaient arrivés un siècle auparavant Jean Rey et Jean Mayow ; cent ans ont été perdus pour la science, et les premiers travaux de Lavoisier ne servent qu'à conquérir de nouveau tout le terrain que l'indifférence et l'ignorance des chimistes précédents ont laissé perdre. L'opinion émise par Lavoisier est en contradiction avec les idées reçues jusqu'alors; dans une calcination métallique, Stahl et son école croyaient à une décomposition; le métal perdait son phlogistique : si celui-ci était pesant, comme plusieurs des disciples du chimiste allemand le supposaient, il devait y avoir, dans cette expérience, diminution de poids, puisque le métal perdait quelque chose. Au contraire, Lavoisier constate, après Jean Rey et bien d'autres, une augmentation qu'il attribue au gaz qui se fixe sur le métal calciné; il ne veut pas cependant encore déclarer la guerre à la théorie du phlogistique; il se contente sagement d'accumuler des faits, afin de pouvoir, dans la suite, écraser toute contradiction sous le nombre et le poids de ses arguments. Robert Boyle, le chimiste irlandais du XVIIe siècle, avait lui-même fait des expériences analogues à celles de Jean Rey, à celles de Lavoisier ; mais il en avait tiré des conclusions différentes, et l'augmentation de poids constatée était due, suivant lui, à la matière du feu et de la chaleur qui, passant au travers du verre, venait se fixer sur les métaux. Pour répondre aux objections que ses adversaires ne manquent pas de lui opposer en s'appuyant sur l'autorité de Boyle, Lavoisier imagine une série d'expériences admirables et des plus décisives, capables enfin d'établir nettement la distinction entre la chaleur et les gaz, de montrer que l'une est sans pesanteur, tandis que les autres sont graves.

Voici, dit-il [1], le raisonnement que je me suis fait à moi-même : si l'augmentation de poids des métaux calcinés dans les vaisseaux fermés est due, comme le pensait Boyle, à l'addition de la matière de la flamme et du feu qui pénètre à travers les pores du verre, et qui se combine avec le métal, il s'ensuit que, si, après avoir introduit une quantité connue de métal dans un vaisseau de verre, et l'avoir scellé hermétiquement, on en détermine exactement le poids; qu'on procède ensuite à la calcination par le feu des charbons, comme l'a fait Boyle, et enfin qu'on repèse le même vaisseau après la calcination, avant de l'ouvrir, son poids doit se trouver augmenté

[1] *Œuvres de Lavoisier*, t. II, p. 106. — *Mémoire sur la calcination de l'étain dans les vaisseaux fermés, et sur la cause de l'augmentation de poids qu'acquiert ce métal pendant cette opération.* (*Mém. de l'Acad. des sciences.* 1776.)

de toute la quantité de matière du feu qui s'est introduite pendant la calcination. Si, au contraire, me suis-je dit encore, l'augmentation de poids de la chaux métallique n'est point due à la combinaison de la matière du feu ni d'aucune autre matière extérieure, mais à la fixation d'une portion de l'air contenu dans la capacité du vaisseau, le vaisseau ne devra point être plus pesant après la calcination qu'auparavant, il devra seulement se trouver en partie vide d'air, et ce n'est que du moment où la portion d'air manquante sera rentrée, que l'augmentation de poids du vaisseau devra avoir lieu.

Lavoisier tente l'expérience, et, après un grand nombre d'essais infructueux, il réussit : la cornue qui renferme l'étain est pesée après avoir été hermétiquement fermée ; sous l'influence de la chaleur, le métal se recouvre d'une pellicule blanche, et la calcination a lieu sans que la dilatation du gaz intérieur détermine la rupture de la cornue. — Aussitôt que le vase est refroidi, il est pesé de nouveau, son poids n'a pas augmenté ; ainsi, aucune matière étrangère à la cornue n'a pénétré dans celle-ci pour augmenter le poids du métal et former la chaux. Mais que maintenant on ouvre la cornue avec précaution, de façon à ne perdre aucune portion de verre ; qu'on laisse l'air atmosphérique se mettre en équilibre à l'intérieur et à l'extérieur, et on reconnaîtra immédiatement une augmentation de poids sensible. La démonstration est donc ici complète, la matière du feu qui pénètre dans l'intérieur de la cornue, qui détermine la fusion de l'étain, ne pèse pas ; mais l'air contenu dans la cornue se fixe sur le métal, et c'est bien à lui qu'est due l'augmentation de poids observée, puisque celle-ci ne se manifeste qu'au moment où, la cornue étant ouverte, l'air extérieur peut venir remplacer celui qui a été en quelque sorte solidifié par le contact du métal.

Quel est ce gaz qui se fixe ainsi sur les métaux ? Est-ce l'air tout entier, en est-ce seulement une partie ? c'est ce que Lavoisier va s'efforcer de découvrir. Une recherche le mène aussitôt à une autre ; il reconnaît lui-même combien il reste encore à découvrir, mais déjà dans ce mémoire, il prévoit quelques-uns des résultats auxquels il va bientôt arriver..... « Je serais porté à croire, dit-il, que la portion de l'air qui se combine avec les métaux est un peu plus lourde que l'air de l'atmosphère, et que celle qui reste, au contraire, après la calcination est un peu plus légère. L'air de l'atmosphère, dans cette supposition, formerait un résultat moyen entre ces deux airs, relativement à la pesanteur spécifique ; mais il faut des preuves plus directes que je n'en ai pour pouvoir prononcer sur cet objet, d'autant plus que ces différences sont très peu considérables. »

On pressent cette grande découverte qui va porter un jour si nouveau sur le phénomène de combustion : encore un pas, et Lavoisier

touche le but; il calcine des chaux métalliques, il observe leur augmentation de poids, il sent qu'un fluide élastique est la cause de cette augmentation; il reconnaît même, tant la précision de ses expériences est grande, que la partie de l'air qui se fixe est plus dense que celle qui reste à l'état gazeux après la calcination. Tout n'est pas fait cependant, il reste encore à découvrir ce fluide élastique qui se fixe sur les métaux, à l'obtenir à l'état de pureté. Au moment où Lavoisier va couronner les beaux travaux qu'il accumule depuis quatre années; où, par cette découverte capitale, il va jouir d'une gloire méritée, elle lui est ravie. Priestley, le devançant de quelques mois, obtient le premier ce gaz agent de la combustion, qu'il nomme *air déphlogistiqué.*

III

Depuis plusieurs années, en effet, ce théologien, chimiste à ses moments perdus, considérant la science, aux progrès de laquelle il a tant contribué, comme un délassement, accumulait les découvertes. En 1772, il avait commencé la publication des volumes si curieux qu'il intitule : « Expériences sur différentes espèces d'air; » et, dès le début, il avait acquis la certitude que les animaux agissent sur l'air de l'atmosphère tout autrement que les végétaux; l'air, phlogistiqué (rendu impropre à la combustion) par les premiers, est ramené par ceux-ci à sa pureté primitive : découverte immense, qui a eu les plus heureux effets sur la marche de la science. Il continuait ses expériences sur les gaz, les chaux métalliques, calcinant, distillant à tort et à travers, se laissant guider, comme il le dit lui-même, par le hasard, auquel il attribue toutes ses découvertes, quand il arrive à cette mémorable opération qui rendra son nom immortel.

..... Il y a, je crois, peu de maximes, en physique, mieux établies dans tous les esprits que celle-ci : que l'air atmosphérique, abstraction faite des diverses matières étrangères, qu'on a toujours supposées dissoutes et mêlées dans cet air, est une substance simple, indestructible et inaltérable, au moins autant que l'est l'élément de l'eau. Je m'assurai cependant bientôt, dans le cours de mes recherches, que l'air de l'atmosphère n'est pas une substance inaltérable, puisque le phlogistique dont il se charge par la combustion des corps, par la respiration des animaux et par différents procédés phlogistiques, l'altère et le déprave au point de le rendre totalement incapable de servir à l'inflammation des corps, à la respiration des animaux et aux autres usages auxquels il est propre..... Mais j'avoue

que je n'avais aucune idée de la possibilité d'aller plus loin dans cette carrière, et d'arriver au point d'obtenir une espèce d'air plus pur que le meilleur air commun..... »

Le 1er avril 1774, je tâchai de tirer de l'air du mercure précipité *per se* (notre oxyde rouge de mercure), et je trouvai sur le champ que, par le moyen de ma lentille, j'en chassais l'air très promptement. Ayant ramassé de cet air environ trois ou quatre fois le volume de mes matériaux, j'y admis de l'eau et trouvai qu'elle ne s'absorbait pas; mais ce qui me surprit plus que je ne puis l'exprimer, c'est qu'une chandelle brûla dans cet air avec une vigueur remarquable : un morceau de bois y étincelait exactement comme du papier trempé dans une dissolution de nitre, et s'y consuma très rapidement.

L'oxygène était découvert! La priorité appartient donc, sans qu'il soit possible de le contester, à Priestley, car c'est seulement dans le mois de novembre 1774 que Lavoisier fit, de son côté, l'expérience sur le mercure précipité *per se*, et obtint le gaz comburant de notre atmosphère. Lavoisier, au reste, ne semble pas avoir connu l'expérience de Priestley, et il est très possible, en effet, qu'à cette époque, où les communications entre les savants étaient beaucoup moins fréquentes qu'aujourd'hui, une expérience faite au mois d'août en Angleterre fût inconnue en France au mois de novembre. Le mémoire de Lavoisier « sur la nature du principe qui se combine avec les métaux quand on les calcine » a un tout autre caractère que celui de Priestley; ce n'est plus pour lui une expérience curieuse que cette calcination de la chaux de mercure et le dégagement d'un gaz plus comburant que notre air atmosphérique, c'est la solution du problème qu'il cherche depuis si longtemps. Il ne se contente pas, en effet, de réduire cette chaux sans addition, d'en dégager « un air plus pur que celui dans lequel nous vivons, » il réduit encore le mercure précipité *per se* avec du charbon, et il retrouve alors cet air fixe qu'il avait obtenu dans toutes les réductions précédentes; il généralise donc hardiment.

Il paraît prouvé, d'après cela, que le principe qui se combine avec les métaux pendant leur calcination, et qui en augmente le poids, n'est autre chose que la portion la plus pure de l'air même qui nous environne, que nous respirons et qui passe, dans cette opération, de l'état d'expansibilité à celui de solidité; si donc on l'obtient à l'état d'air fixe dans toutes les réductions métalliques où l'on emploie le charbon, c'est à la combinaison de ce dernier avec la portion pure de l'air qu'est dû cet effet, et il est très vraisemblable que toutes les chaux métalliques ne donneraient comme celles de mercure, que de l'air éminemment respirable si l'on pouvait toutes les réduire sans addition, comme on réduit le mercure précipité *per se*.

Après avoir indiqué comment il règle le courant des deux gaz, air inflammable et air vital, qui se combinent dans une cloche retournée sur le mercure, Lavoisier ajoute :

Nous laissâmes brûler les airs jusqu'à ce que nous eussions épuisé la provision que nous en avions faite ; dès les premiers instants, nous vîmes les parois de la cloche s'obscurcir et se couvrir de vapeurs ; bientôt elles se rassemblèrent en gouttes et ruisselèrent de toutes parts sur le mercure, et en quinze ou vingt minutes, sa surface s'en trouva couverte.

Cette eau, soumise à toutes les épreuves qu'on put imaginer, parut aussi pure que l'eau distillée ; elle ne rougissait nullement la teinture de tournesol, elle ne verdissait pas le sirop de violettes ; elle ne précipitait pas l'eau de chaux ; enfin, par tous les réactifs connus, on ne put y découvrir le moindre indice de mélange.

Comme les deux airs étaient conduits des caisses pneumatiques à la cloche par des tuyaux flexibles de cuir et qui n'étaient pas absolument imperméables à l'air, il ne nous a pas été possible de nous assurer de la quantité exacte des deux airs dont nous avons ainsi opéré la combustion ; mais comme il n'est pas moins vrai en physique qu'en géométrie que le tout est égal à ses parties, de ce que nous n'avions obtenu que de l'eau pure, dans cette expérience, sans aucun autre résidu, nous nous sommes crus en droit d'en conclure que le poids de cette eau était égal à celui des deux airs qui avaient servi à la former. On ne pourrait faire qu'une objection raisonnable contre cette conclusion : en admettant que l'eau qui s'était formée était égale en poids aux deux airs, c'était supposer que la matière de la chaleur et de la lumière qui se dégage en grande abondance dans cette opération, et qui passe à travers les pores des vaisseaux, n'avait pas de pesanteur : or, on pouvait regarder cette supposition comme gratuite. Je me suis donc trouvé engagé dans cette question importante, savoir si la matière de la chaleur et de la lumière a une pesanteur sensible et appréciable dans les expériences physiques, et j'ai été déterminé pour la négative.

C'est ainsi qu'à chaque page on trouve dans l'œuvre de Lavoisier une mémorable découverte. L'eau, un des éléments des anciens, est un corps composé, elle renferme de l'oxygène et de l'hydrogène ; on peut la produire artificiellement, sans difficultés on peut la décomposer. A la suite de cette expérience, une foule de phénomènes observés depuis longtemps s'éclairent aussitôt : on comprend que, lorsqu'on traite les métaux, fer, zinc, par des acides étendus d'eau, c'est l'eau qui est décomposée en ses éléments, que le métal, s'emparant de l'oxygène, laisse l'air inflammable à l'état de pureté ; on comprend encore comment ce gaz agit sur les chaux métalliques et les réduit : il s'empare, dans ce cas, par une opération précisément inverse de la précédente, de l'oxygène contenu dans ces chaux métalliques pour former de l'eau, et le métal se trouve revivifié. Lavoisier recherche

ensuite quelles sont les matières capables de décomposer l'eau; parmi les métaux, le fer et le zinc chauffés, le charbon, parmi les substances non métalliques, jouissent au plus haut degré de cette propriété; puis, embrassant d'un coup d'œil tout un ensemble de phénomènes, il ajoute :

Ces différentes expériences fournissent des moyens multiples de décomposer l'eau et de séparer en quelque façon, par l'art, les principes qui la constituent. La nature nous en offre un grand nombre d'autres, et nous n'avons, à cet égard, qu'à suivre ses opérations. L'eau est le grand réservoir où elle trouve la masse de combustibles qu'elle forme continuellement sous nos yeux, et la végétation paraît être son grand moyen. Il est évident, en rapprochant les expériences de MM. Van Helmont, Duhamel, Wallerius et Tillet avec celles faites dernièrement par MM. Ingen-Houz et Sennebier, d'un côté, que l'eau est le principal agent de la végétation; de l'autre, qu'il se dégage habituellement, pendant son cours, une grande quantité d'air vital par les vaisseaux des feuilles. L'eau se décompose donc, dans les plantes, par l'acte de la végétation, mais elle s'y décompose dans un ordre inverse à celui que nous avons observé jusqu'ici. En effet, dans la végétation, c'est l'air vital qui devient libre, et c'est le principe inflammable aqueux qui reste engagé pour former la matière charbonneuse des plantes, leurs huiles, tout ce qu'elles ont de combustible. Ces différentes substances ne paraissent plus être aujourd'hui que des modifications encore inconnues du principe inflammable de l'eau [1].

Lavoisier multiplie encore ses expériences : après la synthèse, l'analyse; il fait passer de l'eau en vapeur dans un canon de fusil chauffé au rouge; il reconnaît qu'il se dégage une quantité de gaz inflammable considérable; qu'une fraction notable de l'eau employée a été décomposée; enfin, que le canon de fusil a lui-même augmenté de poids. Persuadé que les corps combustibles, comme le charbon, peuvent être calcinés au moyen de l'oxygène contenu dans l'eau, il a l'idée originale de brûler du charbon avec de la vapeur d'eau, et il observe, en effet, une combustion complète. Le charbon combiné avec l'oxygène forme de l'air fixe (notre acide carbonique), qui vient se rendre dans les cloches destinées à le recevoir, mélangé à l'air inflammable. Enfin, Lavoisier, aidé de Meusnier, qui lui a prêté, pendant tout ce travail, un concours assidu, peut conclure que l'eau est formée en volumes de 16,919,07 pouces

[1] Il paraît probable que l'eau est décomposée par les végétaux; toutefois, il n'y a pas encore d'expériences précises sur ce sujet. Le dégagement d'oxygène observé par les physiologistes cités par Lavoisier provient de l'acide carbonique réduit en ses deux éléments, charbon et oxygène. Dans un travail récent, M. Boussingault a montré que le volume d'oxygène, dégagé par des feuilles immergées dans de l'eau tenant en dissolution de l'acide carbonique, était sensiblement égal à celui que renferme l'acide carbonique décomposé.

cubiques d'air vital pour 32,321,29 d'air inflammable. On voit que Lavoisier n'a pas l'idée que le rapport entre le volume des deux gaz puisse être simple ; cette mémorable découverte était réservée à Gay-Lussac et à Humboldt (1805). Toutefois, les nombres que donne Lavoisier pour exprimer le rapport dans lequel se combinent l'air inflammable et l'air vital sont assez rapprochés de la vérité ; il croit que 86,87 d'oxygène s'unissent à 13,13 d'hydrogène, tandis que M. Dumas, après de pénibles recherches (1841), nous apprend que 88,89 d'oxygène se combinent à 11,11 d'hydrogène, nombres exacts et assez voisins de ceux auxquels était arrivé Lavoisier.

V

C'est en 1774 que Lavoisier, entrant résolûment dans la carrière, a commencé son admirable suite de recherches sur la combustion par la publication de ses *Opuscules physiques et chimiques*, et par la mémorable expérience où, pour la première fois, apparaît clairement la distinction capitale entre les gaz et les fluides impondérables; où, pour la première fois, est renversée cette hypothèse funeste au progrès de la science : le calorique est pesant. En 1775 apparaît le *Mémoire sur le Principe qui se fixe sur les métaux quand on les calcine.* L'oxygène découvert par Priestley devient, pour Lavoisier, le corps comburant par excellence, et l'étude de ses propriétés va dès lors l'occuper presque exclusivement. Il sait déjà que les chaux métalliques renferment ce gaz; elles le donneraient par la calcination, comme le fait la chaux de mercure, si, comme celle-ci, elles pouvaient être réduites sans addition. Le gaz vivifiant produit non-seulement des chaux métalliques, mais encore il existe dans les substances acides. Lavoisier nous le prouve dans ses mémoires sur la combustion du phosphore. Enfin, si ce gaz existe dans l'air atmosphérique, quel rôle y joue-t-il par rapport à la respiration des animaux ? C'est là maintenant la question que se pose Lavoisier ; c'est pour la résoudre que son génie, arrivé à tout son développement, imagine les expériences les plus claires et les plus décisives, que son langage s'élève avec le sujet, et que ses mémoires apparaissent non-seulement comme des chefs-d'œuvre d'expérimentation, mais aussi comme des modèles dans l'art de bien dire.

En 1776, Priestley publia à Londres une série d'expériences sur la respiration et sur la calcination des métaux. Un animal est placé sous une cloche retournée sur l'eau ou sur le mercure; s'accommo-

dant d'abord de sa prison transparente, il ne paraît pas souffrir; bientôt cependant sa respiration devient plus pénible; il est inquiet, haletant. Quelques heures se passent, il meurt. L'air, par la respiration, est rendu impropre à la combustion, car une bougie s'y éteint, impropre à entretenir la vie, car un second animal meurt dans cet air vicié, comme son prédécesseur, et beaucoup plus vite que lui. Si on calcine un métal dans une atmosphère limitée, on observe des résultats semblables; l'air restant après cette calcination est aussi impropre à la combustion et à la respiration. Priestley observa avec soin ces faits intéressants, et, voyant que la combustion et la calcination rendent l'air nuisible l'une et l'autre, crut pouvoir en conclure que, dans les deux cas, l'effet semblable est dû à des causes identiques. L'air par la respiration ou par la calcination est, d'après lui, *phlogistiqué*, chargé de principe combustible, saturé de phlogistique, au point qu'il n'en peut prendre davantage, et que, par suite, les flammes s'y éteignent.

Lavoisier[1] ne discute pas, il expérimente. Du mercure très pur est placé dans un matras, dont le long col recourbé vient déboucher dans une cloche retournée sur le mercure. L'appareil est donc privé de toute communication avec l'air extérieur, et il renferme seulement de l'air et du mercure. Celui-ci est porté à l'ébullition.

Le second jour, dit Lavoisier, j'ai commencé à voir nager, sur la surface du mercure, de petites parcelles rouges, qui en peu de temps ont augmenté en nombre et en volume; enfin, au bout de douze jours, ayant cessé le feu et laissé refroidir les vaisseaux, j'ai observé que l'air était diminué d'environ un sixième de son volume, et il s'était formé une portion assez considérable de *mercure précipité per se*, autrement dit de chaux de mercure.

Cet air ne précipitait pas l'eau de chaux, mais il éteignait les lumières, il faisait périr en peu de temps les animaux qu'on y plongeait..... en un mot, il était dans un état absolument méphitique.

Priestley et Lavoisier avaient déjà obtenu l'oxygène par la calcination de ce *mercure précipité per se;* Lavoisier peut donc extraire, de ce composé le gaz qu'il renferme. « J'ai retrouvé, dit-il, par cette opération, à peu près la même quantité d'air qui avait été absorbée par la calcination, et en le recombinant avec l'air qui avait été vicié par la calcination du mercure, j'ai rétabli ce dernier assez exactement dans l'état où il était avant la calcination, c'est-à-dire dans l'état d'air commun; cet air ainsi rétabli n'éteignait plus les lu-

[1] *Expériences sur la respiration des animaux et sur les changements qui arrivent à l'air en passant par leur poumon.* (*Œuvres*, p. 174. — *Mém. de l'Acad. des sciences* 1777.)

mières, il ne faisait plus périr les animaux..... Voilà l'espèce de preuve la plus complète à laquelle on puisse arriver en chimie, la décomposition de l'air et sa recomposition..... » Preuve admirable, en effet, qu'on ne se lassera jamais de citer! Comme en passant, comme une sorte de supplément donné à son travail sur la respiration, Lavoisier établit la composition de l'air. Nous ne comprenons plus, aujourd'hui que nous sommes habitués à la lumière éclatante qu'il a répandue sur la science, les difficultés qu'il rencontrait à chaque pas, au milieu de l'obscurité qui régnait autour de lui. Qu'on nous permette cependant de rappeler qu'à cette même époque, Scheele, le grand chimiste suédois, voulait aussi déterminer la composition de l'air, mais que, moins habile que Lavoisier, au lieu d'employer le mercure, qui jouit de cette propriété remarquable de fixer l'oxygène de l'air à une certaine température, puis de l'abandonner quand on le calcine plus fortement, Scheele avait employé, pour analyser l'air, du foie de soufre (sulfure de potassium), et que, remarquant une diminution de volume, il en avait très bien conclu que l'air renfermait deux principes, mais, et nous citons le fait pour montrer où en étaient encore les contemporains de Lavoisier, Scheele ne voit pas que *l'air perdu*, suivant son expression, a été fixé par le sulfure de potassium, et il suppose que l'air a formé, avec le phlogistique, un composé si subtil, qu'il s'est échappé à travers le verre. Quelle distance entre cette grave erreur et la démonstration précise, solide de notre grand chimiste! La composition de l'air établie, l'action qu'exerce sur lui le mercure chauffé bien comprise, Lavoisier passe à l'étude de l'air respiré. « J'ai mis, dit-il, un moineau franc sous une cloche de verre remplie d'air commun, et placée dans une jatte pleine de mercure..... » L'animal y est laissé jusqu'à sa mort, qui arrive après cinquante-cinq minutes. « Le volume de l'air n'a été diminué que de 1/60e environ. Cet air, qui avait été ainsi respiré par un animal, était devenu fort différent de l'air de l'atmosphère; il précipitait l'eau de chaux, il éteignait les lumières : un nouvel oiseau, que j'y ai introduit, n'y a vécu que quelques instants; enfin, il était entièrement méphitique, et, à cet égard, il paraissait assez semblable à celui qui était resté après la calcination du mercure. Cependant, un examen plus approfondi m'a fait apercevoir deux différences très remarquables entre ces deux airs..... l'air de la respiration précipitait l'eau de chaux, tandis que l'air de la calcination n'y occasionnait aucune altération. »

En introduisant de l'alcali fixe en dissolution dans l'air de la respiration, Lavoisier peut en absorber environ 1/6e du volume total; il reconnaît parfaitement l'air fixe dans le gaz absorbé par la potasse caustique. « L'air vicié par la respiration contient donc, dit-il, près

de 1/6e d'un acide aériforme parfaitement semblable à celui qu'on retire de la craie. Loin que l'air, qui avait été ainsi dépouillé de sa partie fixable par l'alcali caustique, eût été rétabli par là dans l'état d'air commun, il s'était au contraire rapproché davantage de l'air qui avait servi à la calcination du mercure, ou plutôt il n'était plus qu'une seule et même chose; comme lui, il faisait périr les animaux, il éteignait les lumières; enfin, de toutes les expériences de comparaison que j'ai faites avec ces deux airs, aucune ne m'a pu laisser apercevoir entre eux la moindre différence. »

Ainsi, loin de croire comme Priestley, qui n'avait étudié le phénomène que superficiellement, que la respiration et la calcination exercent sur l'air une seule et même action, Lavoisier distingue très bien que la calcination fixe simplement sur le métal l'air respirable, laissant la partie de l'air non comburant, méphitique, que nous appelons aujourd'hui azote, tandis que la respiration, laissant encore cet air non respirable, et absorbant encore l'oxygène, remplace celui-ci par un volume presque égal d'acide carbonique. Lavoisier peut donc conclure « qu'il arrive de deux choses l'une par l'effet de la respiration : ou la portion d'air éminemment respirable contenue dans l'air de l'atmosphère est convertie en acide crayeux aériforme en passant par le poumon, ou bien il se fait un échange dans ce viscère : d'une part, l'air éminemment respirable est absorbé, et de l'autre, le poumon restitue à la place une portion d'acide crayeux aériforme presque égal en volume. « Bien qu'il ne se croie pas en mesure d'affirmer complétement la seconde hypothèse, il ajoute cependant : « De fortes analogies semblent militer en faveur de la seconde opinion et portent à croire qu'une portion d'air éminemment respirable reste dans le poumon et s'y combine avec le sang. »

Dans le mémoire suivant *Sur la Combustion des chandelles*, Lavoisier reconnaît encore dans cette combustion une production d'acide carbonique, mais ce n'est que dans le mémoire *Sur la Combustion en général*, inséré au recueil de l'Académie pour cette même année 1777, qu'il formula une de ses plus admirables découvertes, en assimilant la respiration à une combustion :

J'ai fait voir, dit-il, que l'air pur, après être rentré dans le poumon, en ressortait en partie à l'état d'air fixe ou d'acide crayeux. L'air pur, en passant par le poumon, éprouve donc une décomposition analogue à celle qui a lieu dans la combustion du charbon; or, dans la combustion du charbon, il y a dégagement de matière du feu, donc il doit y avoir également dégagement de matière du feu dans le poumon, dans l'intervalle de l'inspiration à l'expiration, et c'est cette matière du feu sans doute qui, se distribuant avec le sang dans toute l'économie animale, y entretient une chaleur constante de 32° 1/2 environ au thermomètre de M. de Réaumur.

On comprend toutefois qu'un esprit précis comme Lavoisier ne doit pas se contenter d'émettre une idée de cette importance sans chercher à la soutenir par toute une série d'expériences. Aidé de Laplace, il imagine un appareil qui a pour but d'arriver à démontrer que la chaleur animale est bien due à l'action comburante de l'oxygène atmosphérique, s'exerçant sur les matières carbonisées, introduites dans l'organisme par l'alimentation. Il s'agit donc, la question est très nettement posée, de savoir si la quantité de chaleur que dégage un animal pendant un temps donné est due à la combustion du charbon qui a lieu dans ses tissus. Pour résoudre le problème, Lavoisier et Laplace mesurent d'abord la quantité de chaleur que dégage en brûlant un certain poids de charbon, et ils observent en outre le volume d'acide carbonique qui est produit par cette combustion; on conçoit dès lors que, si on observe la quantité de chaleur dégagée par un animal pendant un certain temps, le volume d'acide carbonique émis par ce même animal pendant le même temps, on aura entre les mains toutes les données du problème, et que comparant la quantité d'acide carbonique produite par la respiration à celle que fournit la combustion du charbon, comparant enfin le dégagement de chaleur observé dans les deux cas, on pourra reconnaître si la chaleur animale est bien due, en effet, à la combustion du charbon dans l'organisme. Bien qu'on n'arrive pas à une exactitude parfaite par cette méthode, et que la quantité d'acide carbonique produite n'indique pas tout à fait une quantité de chaleur aussi grande que celle qu'on observe en réalité, Lavoisier et Laplace peuvent cependant écrire [1] :

La respiration est une combustion à la vérité fort lente, mais d'ailleurs parfaitement semblable à celle du charbon; elle se fait dans l'intérieur des poumons, sans dégager de lumière sensible, parce que la matière du feu devenue libre est aussitôt absorbée par l'humidité de ces organes : la chaleur développée dans cette combustion se communique au sang, qui traverse les poumons, et de là se répand dans tout le système animal. Ainsi, l'air que nous respirons sert à deux objets également nécessaires à notre conservation; il enlève au sang la base de l'air fixe dont la surabondance serait très nuisible, et la chaleur que cette combinaison dépose dans les poumons répare la perte continuelle de chaleur que nous éprouvons de la part de l'atmosphère et des corps environnants.

A l'époque (1780) où Lavoisier et Laplace formulaient ces conclusions, on ne savait pas encore que l'eau est un corps composé; car, ainsi que nous l'avons vu, c'est seulement en 1783, qu'après de nombreuses expériences, on arrive à reconnaître que l'eau est for-

[1] *Mémoire sur la chaleur.* (Œuvres 281. — *Mém. de l'Acad. des sciences.* 1780.)

mée d'hydrogène et d'oxygène. Cette importante découverte accomplie, il ne fallut pas longtemps à Lavoisier pour se convaincre que dans la respiration il y avait non-seulement combustion de charbon, mais aussi d'hydrogène : non-seulement émission d'acide carbonique, mais aussi de vapeur d'eau.

La respiration, dit-il plus tard [1], n'est qu'une combustion lente de carbone et d'hydrogène, qui est semblable en tout à celle qui s'opère dans une lampe ou une bougie allumée, et, sous ce point de vue, les animaux qui respirent sont de véritables corps combustibles qui brûlent et se consument.

Dans la respiration, comme dans la combustion, c'est l'air de l'atmosphère qui fournit l'oxygène et le calorique, mais, comme dans la respiration, c'est la substance même de l'animal, c'est le sang qui fournit le combustible ; si les animaux ne réparaient pas habituellement par les aliments ce qu'ils perdent par la respiration, l'huile manquerait bientôt à la lampe, et l'animal périrait comme une lampe s'éteint lorsqu'elle manque de nourriture.

Les preuves de cette identité d'effets entre la respiration et la combustion se déduisent immédiatement de l'expérience. En effet, l'air qui a servi à la respiration ne contient plus, à la sortie du poumon, la même quantité d'oxygène ; il renferme non-seulement du gaz acide carbonique, mais encore beaucoup plus d'eau qu'il n'en contenait avant l'inspiration. Or, comme l'air vital ne peut se convertir en acide carbonique que par une addition de carbone ; qu'il ne peut se convertir en eau que par une addition d'hydrogène ; que cette double combinaison ne peut s'opérer sans que l'air vital perde une partie de son calorique spécifique, il en résulte que l'effet de la respiration est d'extraire du sang une portion de carbone et d'hydrogène, et d'y déposer à la place une portion de son calorique spécifique, qui, pendant la circulation, se distribue avec le sang dans toutes les parties de l'économie animale, et entretient cette température à peu près constante qu'on observe dans tous les animaux qui respirent.

On dirait que cette analogie qui existe entre la combustion et la respiration n'avait point échappé aux poètes, ou plutôt aux philosophes de l'antiquité, dont ils étaient les interprètes et les organes. Ce feu dérobé du ciel, ce flambeau de Prométhée, ne présente pas seulement une idée ingénieuse et poétique, c'est la peinture fidèle des opérations de la nature, du moins pour les animaux qui respirent ; on peut donc dire avec les anciens que le flambeau de la vie s'allume au moment où l'enfant respire pour la première fois, et qu'ils ne s'éteint qu'à sa mort.

Dans cet admirable mémoire sur la combustion, où le style s'élève à mesure que, pénétrant plus profondément dans les secrets de la

[1] *Mémoire sur la respiration des animaux*, en collaboration avec Seguin. (*Œuvres*, p. 691. — *Mém. de l'Acad. des sciences*. 1789.)

nature, Lavoisier découvre mieux toute la splendeur du spectacle qui se déroule devant lui, notre grand chimiste étudie les changements qui surviennent dans la respiration pendant le mouvement et le travail. Il reconnaît que la quantité d'oxygène consommé s'accroît à mesure que le travail augmente, et, entraîné par la puissance de son génie, il jette même en passant une idée qui est comme une faible aurore d'une des plus belles découvertes du XIXe siècle, la transformation de la chaleur en travail mécanique. Comparant le nombre de pulsations qui accompagne un effort mécanique prolongé, il ajoute : « En appliquant un homme à un exercice pénible, et en observant l'accélération qui résulte dans le cours de la circulation, on peut conclure à quel poids élevé à une hauteur déterminée répond la somme des efforts qu'il a faits pendant le temps de l'expérience. » Et plus loin, quittant le champ de la science, il s'élève aux plus hautes considérations morales, et tout en saluant le grand mouvement libéral qui anime alors la France, il ne peut se défendre de sombres pressentiments, trop justifiés, hélas ! pour la grandeur de la patrie.

Tant que nous n'avons considéré dans la respiration que la seule consommation de l'air, le sort du riche et celui du pauvre était le même ; car l'air appartient également à tous et ne coûte rien à personne ; l'homme de peine qui travaille davantage jouit même plus complétement de ce bienfait de la nature. Mais maintenant que l'expérience nous apprend que la respiration est une véritable combustion, qui consume à chaque instant une portion de la substance de l'individu ; que cette consommation est d'autant plus grande, que la respiration et la circulation sont plus accélérées, qu'elle augmente à proportion que l'individu mène une vie plus laborieuse et plus active, une foule de considérations morales naissent comme d'elles-mêmes de ces résultats de la physique.

Par quelle fatalité arrive-t-il que l'homme pauvre, qui vit du travail de ses bras, qui est obligé de déployer pour sa subsistance tout ce que la nature lui a donné de forces, consomme plus que l'homme oisif, tandis que ce dernier a moins besoin de réparer ? Pourquoi, par un contraste choquant, l'homme riche jouit-il d'une abondance qui ne lui est pas physiquement nécessaire, et qui semblait destinée pour l'homme laborieux ? Gardons-nous cependant de calomnier la nature, et de l'accuser des fautes qui tiennent sans doute à nos institutions sociales, et qui peut-être en sont inséparables. Contentons-nous de bénir la philosophie et l'humanité, qui se réunissent pour nous promettre des institutions sages, qui tendront à rapprocher les fortunes de l'égalité, à augmenter le prix du travail, à lui assurer sa juste récompense, à présenter à toutes les classes de la société, et surtout aux classes indigentes, plus de jouissances et plus de bonheur. Faisons des vœux surtout pour que l'enthousiasme et l'exagération qui s'emparent si facilement des hommes réunis en assemblées nombreuses, pour que les passions humaines, qui entraînent si souvent la multitude contre son propre intérêt, et qui comprennent dans leur tourbillon le sage

et le philosophe comme les autres hommes, ne renversent pas un ouvrage entrepris dans de si belles vues, et ne détruisent pas l'espérance de la patrie.

VI

Nous avons suivi Lavoisier dans l'étude de la combustion ; nous l'avons vu éclairant de ses expériences admirables toute la partie chimique du phénomène, montrant que les chaux métalliques se forment par fixation d'un des principes de l'air, de l'oxygène, qui, en s'unissant à d'autres corps combustibles, soufre, phosphore, charbon, azote, donne des acides énergiques ; nous avons reconnu avec lui que, lorsque l'oxygène s'unit à l'air inflammable, il produit de l'eau qui devient ainsi un corps composé ; enfin Lavoisier, passant de la chimie pure à la physiologie, montre le rôle de l'air dans la respiration, et donne, pour la première fois, une explication claire et plausible de la chaleur animale. Il nous reste maintenant à exposer les idées qu'avait Lavoisier sur la chaleur elle-même, idées qu'il a longuement développées dans plusieurs mémoires, et qui ne sont plus, comme le reste de son œuvre, à conserver complétement. C'est que, dans cette question, il ne peut plus s'appuyer constamment sur l'expérience, que le nombre des faits sur lesquels se fonde son opinion est trop peu considérable, qu'il lui fallut enfin, dans cette dernière théorie, exposer des idées *à priori*, et qu'il a pu, par conséquent, tomber dans l'erreur.

Nous avons insisté plus haut sur les idées qui régnaient de son temps relativement à la combustion ; on supposait que les corps combustibles renferment un fluide pesant, le phlogistique, qui, mis en mouvement par le choc de l'air, se dégageait au moment de la combustion et produisait, par ses oscillations vives et rapides, la chaleur et la lumière. Dès qu'il fut démontré que les métaux augmentaient de poids par la calcination, il devint impossible de croire qu'ils perdaient, au moment de la combustion, une partie quelconque de leur matière pesante, et la théorie du phlogistique se trouva ainsi ébranlée jusque dans ses fondements. Quand enfin Lavoisier démontra que, lorsqu'on brûle un certain poids de charbon ou de phosphore dans un poids également déterminé d'oxygène, on trouve que le produit présente un poids égal à la somme des poids des matières employées, il devint évident que la chaleur est un fluide sans pesanteur.

La distinction complète qu'établit ainsi Lavoisier entre les fluides impondérables et les gaz restera comme un des résultats les plus importants de ses travaux, car cette distinction lui a permis d'établir

cette loi admirable, sur laquelle repose tout l'art de l'expérimentation, « rien ne se crée, rien ne se détruit. » La balance devient, dès lors, la compagne inséparable du chimiste, qui trouve, dans la loi précédente, un contrôle sérieux pour toutes ses analyses. Il sait que, s'il a pris un poids d'une matière complexe, il doit, quand il en aura séparé les éléments, retrouver, en faisant la somme de chacun d'eux, le poids primitif employé. Lavoisier va même plus loin, et, bien que moins nettement, il proclame encore que la chaleur doit obéir à cette loi d'existence infinie, et qu'elle passe d'un corps à un autre sans se détruire, que le fluide impondérable est éternel comme la matière pesante.

Mais quand il s'agit de découvrir la cause de la combustion, quand il faut formuler l'origine de la chaleur dégagée quand un corps brûle, Lavoisier est moins heureux, et, bien qu'il apporte dans la manière de voir admise de son temps un changement radical, son système est, malgré tout, encore empreint des idées qui régnaient avant lui. Stahl et tous les chimistes de son siècle, notamment Priestley, supposaient que le phlogistique résidait dans les corps combustibles, Lavoisier propose une idée tout à fait contraire : la chaleur existe à l'état de combinaison dans l'air vital, dans l'oxygène ; ce gaz, seul agent de combustion d'après lui, renferme une grande quantité de chaleur combinée. Se combine-t-il avec du phosphore, la chaleur contenue, dissimulée dans ses pores, se dégage, tandis que sa partie pesante s'unit avec ce corps combustible ; c'est la chaleur, combinée à l'air vital, qui, en devenant libre, produit le phénomène calorifique et lumineux qui accompagne cette opération. Pour Lavoisier, le dégagement de la chaleur est toujours accompagné d'une diminution de volume. Il considère avec raison les gaz comme étant imprégnés de chaleur, et il suppose que, lorsqu'ils se combinent, la seule chaleur dégagée est celle qui les tenait ainsi à l'état gazeux ; aussi la chaleur produite doit-elle être d'autant plus grande que le corps brûlé occupe un plus petit volume ; si le résultat de la combinaison est solide, comme dans les cas de la combustion du phosphore, la chaleur dégagée sera plus grande que lorsque le produit formé est gazeux, comme dans la combustion du soufre et du charbon. « Il y a donc, dit-il[1], une relation entre la diminution de volume et la quantité de chaleur dégagée : quand l'une est à son maximum, l'autre y est aussi ; quand l'une est réduite à zéro, l'autre y est également réduite. N'est-ce pas une nouvelle preuve que le fluide de la chaleur

[1] *Réflexions sur le Phlogistique.* (*Œuvres*, p. 623. — *Mém. de l'Acad. des sciences*, p. 505. 1783.

occupe les interstices du corps; que, toutes les fois que les interstices diminuent, il y a de la chaleur qui en est chassée et qui devient libre; que toutes les fois qu'ils augmentent, il se forme en quelque sorte un vide qui se remplit aux dépens de la chaleur de tous les corps environnants? Je dirai presque que tous les corps de la nature sont pour la matière de la chaleur ce qu'une éponge est pour l'eau; pressez l'éponge, vous diminuez les petites cellules qui retiennent l'eau, faites en sorte de la dilater, aussitôt les cellules augmentées se trouvent en état de loger une plus grande quantité d'eau. » Lorsqu'enfin il résume ses idées sur la combustion, il s'énonce ainsi : « On sait que la combustion, en général, et à un très petit nombre d'exceptions près, est un phénomène dépendant de la constitution de notre atmosphère; qu'un corps combustible est celui qui a la propriété de décomposer l'air vital, celui avec lequel le principe oxygène a plus d'affinité qu'avec la matière de la chaleur; enfin que la combustion elle-même n'est autre chose que l'effet qui a lieu dans le moment où le principe oxygène abandonne la matière de la chaleur pour s'engager dans une nouvelle combinaison. »

Nous savons aujourd'hui que les deux idées que nous venons de développer, à l'aide desquelles Lavoisier s'efforce d'expliquer les phénomènes de combustion ne sont pas complétement exactes.

Il est d'abord trop exclusif quand il suppose que le seul corps comburant, le seul corps susceptible d'entretenir la combustion est l'oxygène, nous savons aujourd'hui que le chlore, le brome, l'iode, le soufre sont aussi des corps comburants le brome; et l'iode n'ont été découverts, il est vrai, que depuis la mort de Lavoisier, et on ne connaissait pas de son temps les propriétés comburantes du chlore, mais on devait connaître celles du soufre, les alchimistes avaient certainement essayé déjà de combiner la limaille de cuivre et la fleur de soufre, et avaient vu une belle flamme rouge se produire au moment où l'on réunit, dans un creuset chauffé, ces deux substances. Ainsi l'oxygène n'est pas seul susceptible d'entretenir la combustion; on ne peut donc pas admettre que la combustion soit toujours due, comme le supposait Lavoisier, au dégagement de chaleur qui accompagne la décomposition du gaz oxygène au moment où il entre en combinaison.

On ne peut pas croire davantage que cette chaleur, qui se manifeste pendant la combinaison, ne soit autre chose que de la chaleur latente que le gaz renferme à l'état libre, qu'il abandonne tout à coup au moment où il prend une nouvelle forme. La chimie nous fournit actuellement de nombreuses preuves qu'il n'en est pas ainsi; un seul exemple suffira pour montrer que l'explication de Lavoisier est évidemment fautive; quand deux corps solides se combinent, il ne

semble pas qu'il doive y avoir dégagement de chaleur, puisque ces deux corps ne paraissent pas renfermer de chaleur latente, et tout le monde sait cependant qu'il suffit de mettre en contact de l'iode et du phosphore pour que les deux matières réagissent immédiatement l'une sur l'autre et produisent une belle flamme accompagnée de vapeurs violettes; Lavoisier ne connaissait pas cette expérience, puisque l'iode n'a été découvert qu'en 1814 par Gay Lussac, mais il avait sous les yeux un phénomène qui était de nature à le mettre en garde contre son système; il voyait la poudre s'enflammer facilement et dégager au moment de sa combustion, outre une quantité de gaz considérable, une chaleur très sensible. Or, d'après son système, ce dégagement est inexplicable, puisque tous les corps qui réagissent sont solides, et doivent d'autant moins dégager de chaleur, que le produit de la combustion est presque entièrement gazeux.

Ainsi Lavoisier n'a pas réussi dans l'explication qu'il a voulu donner du phénomène de combustion, que nous connaissons encore si mal aujourd'hui dans son essence; il eût, sans doute, mieux fait d'avouer son ignorance, comme nous avouons la nôtre; mais s'il faut reconnaître à regret qu'il a confondu la chaleur latente, nécessaire à un corps qui change d'état, avec la chaleur qui apparaît par suite des actions chimiques; il a cependant rendu à cette question un immense service, en détruisant la théorie du phlogistique, qui avait le grave inconvénient de confondre dans une certaine mesure les gaz avec les fluides impondérables. Lavoisier, au reste, ne se faisait, sans doute, pas illusion sur l'explication qu'il proposait de la combustion; il gardait toujours certains doutes sur l'interprétation qu'il donnait des faits découverts, car c'est lui qui a écrit ces belles paroles, dont on se doit souvenir toujours : « Les systèmes de physique ne sont que des instruments propres à soulager la faiblesse de nos organes; ce sont, à proprement parler, des méthodes d'approximation, qui nous mettent sur la voie de la solution du problème; ce sont des hypothèses qui, successivement modifiées, corrigées et changées, à mesure qu'elles sont discutées par l'expérience, doivent nous conduire immanquablement un jour, à force d'exclusions et d'éliminations, à la connaissance des vraies lois de la nature. »

VII

Quand on parcourt les mémoires publiés au XVIIIe siècle, avant Lavoisier, on est frappé de l'incertitude qui règne dans la science; on trouve des faits curieux, des expériences excellentes, des opinions originales, hardies, vraies souvent; on ne rencontre jamais une dé-

monstration rigoureuse. La chimie, en réalité, n'existe pas comme science, c'est un assemblage de recettes empiriques, d'expériences curieuses, de procédés techniques; mais tout le monde se paye de mots, et chaque fois que les esprits sont embarrassés, le phlogistique arrive à propos, apportant une solution devant laquelle tout le monde s'incline.

Quand, en 1774, Lavoisier, jeune, ardent, entre dans la lice, il rencontre dès ses premiers pas cette théorie du phlogistique dont il doit un jour triompher, et quand il offre à l'Académie ses *Opuscules physiques et chimiques*, quand il lit son *Mémoire* sur la calcination de l'étain dans les vaisseaux fermés, l'historien de l'Académie termine ainsi son rapport, qui marque bien l'état des esprits au moment où Lavoisier jette les premières bases de la doctrine nouvelle : « La calcination des métaux n'est donc pas seulement la séparation de leur phlogistique d'avec leur terre; cette calcination est accompagnée d'une nouvelle combinaison de leur terre avec l'air; l'air, regardé longtemps dans cette opération comme un agent nécessaire, mais purement mécanique, y devient nécessaire comme agent chimique; il est l'intermède qui, en se combinant avec la terre métallique, en dégage le phlogistique : telle est, du moins, l'explication de ce phénomène, si on veut suivre la théorie de Stahl, car cette théorie, longtemps considérée comme certaine, est attaquée maintenant; mais Stahl l'avait fondée sur un si grand nombre de faits et de faits si bien analysés, qu'il faut se garder de trop se presser de l'abandonner. »

Dix ans suffisent cependant à Lavoisier pour faire succomber sous ses efforts cette théorie si bien établie, et, en 1783 [1], il peut écrire : « Les chimistes, ont fait du phlogistique un principe vague qui n'est point rigoureusement défini, et qui, par conséquent, s'adapte à toutes les explications dans lesquelles on veut le faire entrer. Tantôt, ce principe est pesant, tantôt il ne l'est pas; tantôt il est le feu libre, tantôt il est le feu combiné avec l'élément terreux; tantôt il passe à travers les pores des vaisseaux, tantôt ils sont impénétrables pour lui; il explique à la fois la causticité et la non-causticité, la diaphanéité et l'opacité, les couleurs et l'absence des couleurs. C'est un véritable protée, qui change de forme à chaque instant. »

Non-seulement Lavoisier, doué de cet esprit sceptique, indispensable au savant, accable cette théorie surannée; mais, dès ses premiers travaux, il fonde une nouvelle méthode d'expérimenter, d'où date la science positive. Il fallait aux recherches un critérium, une base solide, un appui; il le trouve en faisant nettement la dis-

[1] *Réflexions sur le Phlogistique.*

tinction entre les fluides impondérables et les gaz, et en écrivant ces paroles célèbres, que nous tenons à citer une dernière fois, car c'est du jour où elles furent prononcées, que la chimie fut constituée à l'état de science exacte : « Rien ne se crée ni dans les opérations de l'art ni dans celles de la nature, et l'on peut poser en principe que, dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération ; que la qualité et la quantité des principes est la même, et qu'il n'y a que des changements, des modifications. C'est sur ce principe qu'est fondé tout l'art de faire des expériences en chimie ; on est obligé de supposer dans toutes une véritable égalité ou équation entre les principes du corps qu'on examine et ceux qu'on en retire par l'analyse. »

Le chercheur a dès lors un appui solide ; veut-il analyser une matière complexe et reconnaître s'il a trouvé toutes les matières qu'elle renferme ? il additionne chacun des principes qu'il a isolés, et reconnaît si leur somme égale le poids de matière qu'il avait d'abord employé. La balance pénètre donc dans le laboratoire et dans l'usine ; elle devient le conseil et le juge du chimiste, qui ne se lasse pas de la consulter. Lavoisier, au reste, ne se borne pas à donner les principes de l'art d'expérimenter, il prêche l'exemple. Veut-il connaître la composition de l'air ? il le sépare en ses éléments ; puis, réunissant ces éléments, il le rétablit à son état primitif ; toujours ainsi, il fait succéder la synthèse à l'analyse : après avoir décomposé l'eau, il la reproduit encore à l'aide de ses éléments.

En 1792, au moment où Lavoisier cesse d'écrire, la réforme est faite, la science est fondée. C'est là sa gloire ; d'autres ont fait autant et plus de découvertes que lui : Priestley a trouvé l'oxygène, le gaz ammoniac, l'oxyde de carbone, l'acide chlorhydrique ; il a vu, découverte immense ! que les végétaux décomposaient l'acide carbonique ; Scheele a trouvé le chlore, a décomposé les corps gras ; Gay-Lussac a découvert l'iode et le cyanogène ; mais l'œuvre de Lavoisier est plus grande encore, il a donné la méthode de recherche ; il a forgé de ses mains puissantes le levier à l'aide duquel sont soulevées toutes les difficultés qui hérissent le chemin de la vérité ; la science actuelle procède de lui, et nos découvertes journalières sont encore un reflet de sa gloire ; car si l'esprit humain a souvent des éclairs qui l'illuminent, si la vérité se révèle parfois brusquement, c'est seulement en s'appuyant sur la méthode expérimentale que le savant peut passer de l'hésitation à la certitude, de l'hypothèse à la démonstration. Placée au seuil de la science, la grande image de Lavoisier semble être un fanal qui guide le chercheur, et qu'il doit consulter sans cesse pour reconnaître s'il est dans le droit chemin.

P.-P. Dehérain.

LA

MORT D'UN DIEU

CONTE ANTIQUE

Κἀκεῖνον ἐπιτείναντα τὴν φωνὴν εἰπεῖν·
ἀπάγγειλον ὅτι Πὰν ὁ μέγας τέθνηκε.
(PLUTARQUE, *De Defectu Oraculorum*, XVII).

Nous naviguions de Grèce en Italie. Le vent cessa à la hauteur des îles Echinades, et quoique le soleil fût encore bien au-dessus de l'horizon, nous résolûmes d'aborder dans une petite île où un port naturel nous offrait un abri sûr pour la nuit. Aussitôt qu'on eut jeté l'ancre, l'équipage et les voyageurs descendirent à terre et se dispersèrent, cherchant un peu d'ombre et de fraîcheur sur ce rocher brûlé par les vents d'Afrique. C'est à peine si quelques arbustes consolaient les regards attristés de cette morne aridité. Je remontai le lit d'un torrent desséché et j'arrivai jusqu'à une grotte, dont l'étroite entrée était à demi cachée par une vigne sauvage qui s'entrelaçait avec un lierre. Ecartant les durs rameaux et le feuillage touffu, je pénétrai dans la grotte, non sans une sorte de terreur religieuse. Je n'avais remarqué auprès de ce lieu aucune trace de pas, et je me demandais en foulant le sable fin qui tapissait le sol de la grotte, si je ne profanais pas la demeure de quelque divinité champêtre. Mais je secouai de moi ce sentiment avec dédain, car je venais de quitter

Alexandrie, et qu'aurait dit mon maître, le philosophe Théon, s'il avait su que son élève avait tremblé de rencontrer un de ces dieux qui n'ont jamais existé que dans les vers de nos poètes! Je pris donc bravement possession de cet antre désert, résolu d'y rester jusqu'à ce que la nuit ramenât l'heure du repas du soir. Je m'étendis sur le sable, et, tenant ma tête à demi soulevée sur ma main, je regardai avec une curiosité inquiète l'endroit où je me trouvais. A travers le feuillage de la vigne et du lierre, la lumière filtrait, et, tombant sur le sable blanc, y formait comme un ruisseau d'argent qui allait se plonger dans un abîme d'ombre. Près de l'entrée, les parois de la grotte, incrustées de stalactites s'éclairaient à ce courant de lumière, et s'irisaient des couleurs de l'arc-en-ciel; mais à mesure qu'elles s'éloignaient de l'étroite ouverture, elles s'assombrissaient et finissaient par se perdre dans une obscurité sur laquelle mes yeux se fixèrent involontairement. Cette ombre inégale, effleurée à la surface par des reflets de lumière, avait une sorte de miroitement et de mobilité qui fascinait la vue. Je m'obstinai à sonder du regard ce chaos d'ombre, où il me semblait voir s'agiter des formes étranges. Fatigués de cette vision, mes yeux se fermaient par instants, et toutes mes pensées se confondaient; mais je ne tardais pas à relever ma paupière alourdie, et je ramenais impérieusement mes yeux et ma pensée dans la direction de ces ténèbres mobiles. Je ne sais depuis combien de temps durait cet état de demi-veille qui n'était pas sans charme, quand tout à coup, au plus obscur de la grotte, j'entendis un profond soupir. Une agitation se fit dans les ténèbres, et de la pénombre qui les terminait surgit, comme la lune sortant du plus épais d'un nuage, mais toujours voilée de vapeurs, une pâle figure avec une longue barbe blanche. Il me sembla entrevoir un vêtement en peau de chèvre couvrant des formes amaigries; mais à peine pouvais-je distinguer un corps humain dans la masse d'ombre d'où émergeait cette apparition. Ses yeux seuls, qui brillaient d'un éclat étrange, et sa barbe argentée se détachaient nettement de l'obscurité. Je frissonnai à cet aspect et je fis un effort pour m'enfuir, mais une puissance inconnue cloua mes pieds au sol. J'eus honte de ma faiblesse et je m'écriai :

« Qui es-tu, et quelle douleur t'a fait soupirer ainsi?

— Qui es-tu toi-même, étranger qui as osé pénétrer dans cette grotte interdite aux mortels?

— Je suis Thamous, Egyptien, pilote d'un vaisseau de commerce. Le manque de vent nous a forcés de nous arrêter ici, et j'ai cherché dans cet antre un abri contre l'ardeur du soleil. Pardonne si, dans mon ignorance, j'ai profané ta retraite. Es-tu une de ces divinités

qui se révélaient aux hommes des temps anciens, et que les mortels aujourd'hui sont indignes de contempler ? »

Il ne répondit pas, mais il soupira de nouveau, et il me sembla qu'il se rapprochait de moi sans que ses traits et ses formes m'apparussent plus distincts. Alors j'osai lui dire, inspiré peut-être par un dieu :

« Ou homme comme nous, ou immortel, quel chagrin t'arrache ces soupirs ? Ne crains pas de me le confier. Quelquefois, en racontant ses peines, on les soulage. »

Il répondit d'une voix sourde, mais encore puissante :

« Depuis des jours, des mois, des années peut-être, car j'ai oublié de compter le temps qui, pour moi, s'est écoulé insensible, depuis bien des jours, aucune voix n'avait frappé mon oreille ; je n'avais entendu que la rumeur lointaine des flots se brisant contre les rochers de mon île, que les soupirs du vent agitant les sarments et le lierre qui ferment l'entrée de ma grotte, et que le bruissement de la terre dans le calme des nuits. Ma pensée était restée aussi vague que ces murmures qui seuls me rappelaient l'existence, mais ta parole, ô étranger, a réveillé mon esprit assoupi ; elle a rendu à mes idées une force et une netteté inaccoutumées. Toute ma vie a repassé sous mes yeux comme à la lueur d'un éclair. A peine vous ai-je ressaisis, souvenirs de joie et de tristesse, et déjà vous vous effacez, pareils à un chant qui se perd dans l'espace. Je voudrais vous prolonger et me redire à moi-même, en paroles articulées, ce que je ne faisais qu'agiter dans la confusion de mes pensées.

» La terre était jeune et jeune aussi la saison, quand mes yeux s'ouvrirent pour la première fois à la lumière du jour. Le gazon vivace, semé de violettes et de narcisses, formait la couche odorante où reposaient mes membres déjà forts ; car je n'ai jamais connu la débile enfance, et, avant que mon premier soleil eût atteint la moyenne région du ciel, j'étais capable d'étancher ma soif dans le courant de l'Alphée et de chercher le miel dans le creux des chênes. Enivré du nectar des abeilles et de la tiède douceur de l'air, je bondissais sur l'herbe comme un chevreau ivre de lait. Quand la lassitude me ramenait à mon lit de fleurs, je laissais errer avec ravissement mes regards sur ce spectacle de la nature où tout était nouveau pour moi. Le jour brillant m'enchantait ; la nuit limpide, avec ses milliers d'astres pareils à des feux lointains, ne m'apportait point de terreurs. Quand mes sens se furent peu à peu affermis, l'accoutumance ne diminua rien du charme que j'avais d'abord éprouvé. Une

plus longue habitude avec la nature me révélait chaque jour de nouveaux objets d'admiration.

» Cette terre, je n'en avais aperçu jusque-là que les contours. Je voyais la molle verdure et les rudes broussailles qui en tapissent la surface, les fontaines qui s'épanchent dans le creux d'un rocher ou sur un lit de sable, les torrents qui courent des montagnes à la mer; je reposais mes membres sous l'ombrage des hêtres et des chênes, j'écoutais le bruissement des pins, je m'endormais au murmure du vent, et j'entendais, avec une terreur religieuse, les éclats de la foudre dans les gorges du Taygète; je courais dans les bois avec les daims et les cerfs, je folâtrais avec les ours et les loups redoutables aux humains, mais amis familiers de mes jeux. Les innombrables impressions de ma jeune existence me suffisaient; je ne désirais, je n'imaginais rien au delà. Pour moi, la nature entière était vivante, et il me semblait que j'étais une partie de cette vie universelle. Mais, avec le temps, mes sens plus fermes, mon esprit moins étonné m'apprirent que, si la vie est partout, elle est partout diverse, et que je ne vivais pas comme les plantes; ils me montrèrent, sous l'apparence des choses, des existences merveilleuses, plus ravissantes que la fraîcheur des ondes, que les fleurs et le feuillage, plus belles que la splendeur du ciel, plus augustes que le tonnerre. Les dieux se révélèrent à moi, non pas ceux de l'Olympe, je n'aurais pu supporter leur éclat, mais les divinités qui agitent et fécondent le sein de la terre, qui donnent à sa surface le mouvement et la beauté. Ce fut comme un nuage qui se leva peu à peu de devant mes yeux, et qui me laissa voir un monde nouveau, un monde dans le monde.

» Quand je me penchais sur le miroir tranquille des fontaines ou vers le cristal mouvant des fleuves, j'apercevais, sous le flot transparent, des femmes aux vêtements d'un azur fluide, ondoyant sur leur corps délicat; des cheveux d'un jaune pâle flottaient sur leurs épaules, et leurs prunelles vertes reluisaient sous l'onde. Qu'elles me semblaient belles, soit que je les entrevisse sur leurs lits de joncs, soit qu'elles effleurassent la surface des flots de leurs danses légères! Moins belles, mais plus fortes et le sein gonflé d'une séve généreuse, étaient les nymphes qui palpitaient sous l'écorce des chênes et des frênes. Je les sentais vivre en pressant de mes lèvres la rude écorce, et je les voyais quand le soir, à la clarté de la lune, affranchies de leur lourd vêtement, elles frappaient le gazon en cadence et formaient des chœurs. Ainsi, partout autour de moi, vivaient des êtres divins. Mais vous n'étiez pas seules, ô divinités de la terre! sous la terre encore, et jusqu'au centre de la terre, vivaient d'autres dieux. Mes pieds n'ont pas pénétré, mes yeux n'ont pas plongé jusqu'au royaume redoutable où, derrière la sextuple barrière des fleuves,

trône Hadès, avec Kora, son épouse. C'est à peine si, dans le silence de la nuit, j'ai entendu monter à mon oreille les cris de rage de ceux qui souffrent justement pour leurs crimes, et les chants des hommes pieux. Mais la clameur et l'hymne m'arrivaient dans un vague murmure, qu'interrompaient une multitude d'autres bruits m'annonçant la vie puissante qui s'agitait dans les entrailles de la terre. Là, des êtres tout enflammés de feux volcaniques s'échappaient des veines des métaux et, fendant le sol, venaient exhaler sous le ciel une haleine brûlante; d'autres forgeaient le fer et le cuivre qu'ils arrachaient au sein des montagnes. Souvent, avec une curiosité mêlée d'effroi, j'ai suivi leurs travaux, qui brillaient dans la nuit comme les flammes d'un incendie. D'autres fois, quand mes courses me dirigeaient vers la mer, je voyais les tritons, les dieux-poissons, les phoques : divinités informes et tristes, qui traînent à travers les flots des vêtements d'algue marine, et secouent sur le rivage l'âcre odeur des vagues salées.

» Ce fut la seconde époque de ma vie. Courant les bois et les montagnes, m'élançant du sommet des rochers dans l'eau des fleuves, perçant de mes traits les bêtes sauvages, le soir, au retour de la chasse, seul, modulant de longues chansons sur ma flûte de roseau, ou me jouant avec les nymphes, je dépensais sans inquiétude, sans désir des choses inconnues, ma jeunesse toujours renaissante. Je n'imaginais pas qu'il y eût rien de plus merveilleux que la vue de ce monde invisible, qui vit et palpite dans le monde visible, et qui, caché aux yeux des mortels, se révélait aux miens. Dieux supérieurs, pardonnez cette erreur, je vous ignorais encore!

» Un jour, à l'heure où le soleil commence à s'incliner vers l'horizon, j'étais sur le mont de Cyllène. Tout à coup, le sommet de la montagne trembla, les arbres agitèrent leurs cimes, et, de l'épaisseur de la forêt, une femme, une déesse sortit, suivie de jeunes filles qui portaient le costume de chasse : le carquois à l'épaule et la peau tachetée du lynx. La déesse dominait ses compagnes de sa tête superbe, qui laissait flotter aux vents une éblouissante chevelure. Elle avait son arc suspendu sur le dos, sa robe, aux larges plis serrés par une ceinture, était relevée jusqu'au genou. Des cothurnes de pourpre protégeaient ses jambes. Elle s'avançait, fière et calme, aspirant l'air vif de la montagne, et le visage animé par sa course rapide. A sa vue, une respectueuse ardeur me saisit, et je m'attachai à ses pas. J'errai à sa suite sur les collines et dans les vallées de l'Arcadie, qui me semblaient plus belles depuis qu'Artémis les parcourait. Quand la chasseresse eut fait tomber sous ses flèches d'or les cerfs et les loups, elle se dirigea vers Delphes, la demeure de son frère Apollon. Là, suspendant son arc et ses traits aux piliers du temple, elle forma

un chœur avec ses compagnes. Je regardais avec ravissement Artémis menant les mouvements rhythmiques de la danse, tandis que les Muses, d'une voix mélodieuse, chantaient les deux enfants de Latone : la vierge déesse qui protége les chastes unions, le dieu qui enseigne les secrets de l'avenir. Ce chant me remplissait d'un trouble délicieux, et me donnait je ne sais quel désir d'un monde inconnu. Mon âpre nature perdait ce qu'elle avait gardé de sauvage, et je devenais digne de contempler les fêtes de l'Olympe.

» Bientôt Artémis, montant sur son char, s'envola vers le pays des Hyperboréens, et je m'en revins triste dans mon Arcadie. Ses vallons, ses forêts ne me suffisaient plus. Un jour que je me consumais en inquiètes pensées, un dieu m'apparut, brillant d'une immortelle jeunesse. Il avait des ailes aux pieds, et deux serpents se tordaient autour de la baguette légère qu'agitait sa main. A son aspect, je fus saisi de frayeur; mais lui, me souriant : « O mon fils, dit-il, car de » moi tu naquis, le jour est venu où tu peux contempler dans toute » leur gloire les Olympiens. Viens, confie-toi aux airs; dieu toi-» même, aie le courage d'un dieu. » Il dit, et de sa main touchant ma main, il m'enleva à travers l'espace. Aussi rapides que la pensée, nous franchîmes l'étendue des airs, et nous arrivâmes à la région céleste où les immortels mènent la vie sereine qui convient à leur nature.

» Faible parole des hommes, tu n'as pas d'expression pour rendre cette incomparable assemblée dans toute sa gloire, et les sentiments qui m'envahirent quand Hermès, mon père, m'introduisit dans la cour divine. Sur le trône le plus élevé siégeait Zeus; près de lui, Héré était assise; aux côtés des divinités suprêmes, les autres dieux se tenaient assis sur des trônes d'or. Là était Poseïdon, dont le trident ébranle le monde; Athéné, à l'égide et au casque étincelant; Arès, gardant aux banquets des dieux quelque chose de la férocité qui le pousse dans les sanglantes mêlées; Aphrodite, souriant d'un éternel sourire; la chasseresse Artémis et son frère Apollon. Hébé versait le nectar aux bienheureux. Quelquefois, le bruit des clameurs humaines montait jusqu'à eux, et agitait leur félicité sans la troubler, comme le vent agite une eau limpide sans altérer sa pureté. Quelquefois, la joie profonde du bonheur venait s'épanouir sur leurs traits et éclatait en longs rires; mais toute agitation s'éteignait et la sérénité descendait sur tous les fronts quand Apollon prenait sa lyre d'or et commençait à chanter. C'était le plus beau des dieux, le fils sans tache de la pure lumière. Sa taille était haute et souple, et les formes harmonieuses de son corps semblaient un rhythme parfait. Ses cheveux avaient la couleur de l'ambre que traverse un rayon de soleil, et ses yeux bleus brillaient de cette clarté qui pénètre et

éclaire tout. Dans ses chants resplendissait la sagesse qui illumine le passé, le présent et l'avenir.

» Il disait comment les vierges héliaques, les filles du jour, conduisent le sage, par le chemin qui mène de l'obscurité à la lumière, jusqu'au sanctuaire où règne la vérité. Il révélait l'être absolu qui ne se manifeste pas aux sens, et que la raison seule peut concevoir, l'être infini et éternel pour qui il n'y a ni espace ni temps, et qui remplit de sa pensée tous les espaces et tous les temps. Il disait comment le monde n'est que la pensée de l'être absolu, réalisée dans une variété infinie de formes, depuis ces formes achevées qu'on appelle les dieux, type idéal des formes moins parfaites qu'on nomme les hommes, jusqu'au brin d'herbe qui frissonne à la surface de la terre, jusqu'au noir caillou. Il descendait et remontait la longue chaîne des apparences, dont le premier anneau s'attache au trône de Zeus et dont le dernier se perd dans l'informe et ténébreux chaos. Sur cette trame sonore, il disposait, comme d'étincelantes broderies, l'origine du monde, la naissance des dieux, fils du ciel lumineux ; leur lutte victorieuse contre les enfants monstrueux de la nuit, les bienfaits dont ils ont comblé les mortels en leur enseignant à vivre en société, à fonder les villes sur la justice et la piété, à les embellir par les arts et la poésie.

» Il chantait bien des choses encore que mon intelligence ne saisissait pas, car il est des pensées si profondes, qu'on ne les comprend jamais tant qu'on est enchaîné dans le monde des apparences; mais ces pensées pures, revêtues de nombre et d'harmonie, inondaient les Olympiens d'un bonheur sans mélange. Les dieux m'admirent parmi eux, et, à leur cour, je vécus des jours ou des siècles, car qui pourrait mesurer les instants qu'enveloppe une félicité continue? Je ne me lassai pas de ce bonheur, dont l'âme ne saurait se rassasier ; mais peut-être était-il trop fort pour moi et m'accablait-il par son intensité? Souvent, je descendais de l'Olympe sur la terre pour revoir mes montagnes aimées et les vallons témoins de ma naissance. Mais, à peine avais-je repris mes courses à travers les bois, que le regret de l'Olympe me saisissait. Je refendais l'espace azuré et je revenais dans les palais d'or de Zeus. Ainsi s'écoulait ma vie, délicieuse et troublée, comblée de biens et pourtant en proie à d'inquiets désirs, pareille à ces beaux jours d'été qui recèlent un orage.

» Tel j'étais lorsque Dionysos me proposa de le suivre chez les Indiens, à l'extrémité du monde. Aucun autre dieu de l'Olympe n'était doué d'un charme aussi puissant que le fils de Zeus et de Sémélé. Je subis son empire dès que je l'aperçus dans la salle des banquets des dieux. Il était dans la fleur de l'adolescence ; ses formes, aux con-

tours arrondis, avaient quelque chose de féminin ; ses cheveux, d'un violet sombre, se tordaient sur son cou comme des serpents, et effleuraient le manteau de pourpre jeté sur ses épaules ; ses yeux, de même couleur que ses cheveux, lançaient parfois la flamme, mais plus souvent ils semblaient calmes et assoupis comme la surface d'une eau profonde. Tous les philtres qui font aimer la vie ou désirer la mort étaient réunis en lui.

» Je ne connaissais que la Grèce et les dieux de la Grèce. Le désir de voir d'autres terres et d'autres cieux, un charme plus puissant que ce désir même, m'emportèrent à la suite du dieu jeune et redoutable. Nous traversâmes l'Asie et arrivâmes au bord du fleuve qui a donné son nom aux Indiens. Là, pullulaient d'étranges divinités, nées des premiers mouvements du chaos. Dionysos défia ces dieux-monstres et leurs barbares adorateurs. En vain les dieux de l'Indus revêtirent, pour le vaincre, l'écaille immense de la tortue, la peau épaisse de l'éléphant, les mille anneaux du python ; il les toucha du rameau qu'il tenait à la main, et les monstres s'enfuirent ou se roulèrent soumis à ses pieds. Les sorciers, qui savent soulever et apaiser la tempête, qui font jaillir le volcan du sol, et qui évoquent de la nuit des cavernes les ogres voraces, s'avancèrent contre lui avec une hideuse armée. Dionysos, se faisant un jeu de leur fureur, se laissa enchaîner ; ils l'emportèrent avec de grands cris pour l'immoler et se repaître de sa chair divine. Mais, quand ils l'eurent lié à un palmier, il agita nonchalamment ses bras de femme, et les liens qui le retenaient tombèrent à terre ; il secoua la tête, et les sorciers impurs, les ogres affamés reculèrent épouvantés comme assaillis par des milliers de serpents ; il darda contre eux la flamme de ses yeux, et ils se mirent à tournoyer comme battus par un ouragan de feu, et, se jetant les uns contre les autres, ils s'entretuèrent avec d'horribles hurlements, tandis que le dieu, indolemment appuyé au tronc du palmier, les bras croisés sur son sein gonflé de joie, souriait au carnage.

» Les brahmanes qui demandent la force à l'austérité et qui, dans le silence et la méditation apprennent à vaincre les dieux mêmes, essayèrent contre lui les puissants secrets de la sagesse ; mais leurs cœurs fondirent aussi facilement à ses regards que la cire qu'on jette dans un brasier. Partout il triompha, et, fier de sa victoire, il reprit le chemin de la Grèce. Des tigres et des lynx traînaient son char. Les dieux vaincus lui faisaient cortége. Les bacchantes dansaient autour de son étincelant attelage, secouant des thyrses, frappant des timbales à coups redoublés, perçant l'air du son aigu des trompes d'airain. A leurs bras, à leur cou, s'enroulaient des serpents. La liqueur pourprée et dorée de la vigne, aussi douce et plus enivrante

que le nectar, coulait dans de larges coupes, et nous remplissait de violents transports. Ainsi nous errâmes longtemps dans les montagnes de la Phrygie et de la Thrace, et nos jours s'écoulaient dans un délire sans fin. Le vertige de cette existence tumultueuse me possédait entièrement. J'oubliais le ciel et la terre.

» Un soir, je m'étendis sur le gazon, accablé par le lourd sommeil de l'ivresse. La nuit ne m'apporta que des rêves pleins d'angoisse. Quand la fraîcheur du matin eut ranimé mes sens et ma pensée, je regardai autour de moi. Tout le cortége dionysiaque auquel depuis si longtemps mes pas étaient enchaînés avait disparu ; il semblait que le vent de la nuit l'eût emporté, comme des vendangeurs emportent le raisin mûr. Sans doute, me dis-je, il est remonté au ciel, le dieu de l'ivresse et des joies violentes, et moi aussi j'irai le retrouver dans les palais de l'Olympe. Mais quand je voulus prendre mon essor vers le ciel, je sentis que mes pieds restaient cloués à la terre. Longtemps je m'agitai en vain vers le but désiré. Las de mes efforts inutiles, j'invoquai Hermès mon père ; mais le dieu ailé ne vint pas. La coupole d'airain du ciel resta fermée sur moi.

» Alors, le cœur plein d'amertume et rongé de regrets, je repris la route de ma terre natale. La nature, dans son aspect extérieur, n'avait pas beaucoup changé ; mais, hélas ! combien pour moi elle était différente ! J'y cherchai les êtres divins qui l'animaient dans ma jeunesse. Il aurait autant valu demander la végétation du printemps aux arbres dépouillés par l'automne. Quand je me penchais sur les fontaines, j'y entrevoyais de pâles fantômes plus semblables aux spectres qui, la nuit, effrayent les mortels, qu'aux nymphes, compagnes charmantes de ma jeunesse. Quand je pressais les arbres contre ma poitrine, j'en entendais sortir comme les soupirs saccadés d'un mourant, et j'en voyais couler une humide rosée, pareille à du sang ; mais rien ne répondait plus à mon étreinte. Les loups et les ours erraient sur les montagnes, sans crainte des flèches d'Artémis. Etais-je donc la seule divinité qui subsistât sur cette terre désertée par les dieux. Le sort les avait-il emportés dans un monde inconnu ? Les avait-il anéantis ? Cette idée me remplissait d'horreur, je désirais mourir. Mais un dieu peut-il mourir ? et cependant pouvais-je vivre quand tous ceux qui étaient semblables à moi avaient disparu ? La vue des lieux chers à ma jeunesse ne m'apportait aucune consolation. La nature avait perdu ce qui faisait son charme à mes yeux, et je la trouvais cruelle d'être insensible à une si grande perte. Les eaux couraient aussi limpides, mais elles ne caressaient plus le corps des naïades ; les arbres croissaient aussi forts, mais le sang des hamadryades ne courait plus sous leur écorce ; le gazon luisait aussi verdoyant, mais il n'était plus effleuré par les pas légers des nymphes ;

les montagnes gardaient leur beauté sauvage, mais Artémis ne les parcourait plus; le dôme du ciel était aussi brillant, mais il ne portait plus le palais des dieux. O nature! ô monde! que vous nous êtes supérieurs à nous tous dieux et hommes, et avec quelle implacable indifférence votre beauté sans cesse renouvelée insulte à nos destinées éphémères!

» Perdu dans l'amertume de mes pensées, j'étais assis au bord de la mer. Mes yeux sondaient la profondeur des flots pour y chercher les divinités qu'en d'autres temps j'avais vues se jouer à leur surface. « Puisque la terre est déserte de dieux, j'irai voir s'il en reste encore au sein des mers, » m'écriai-je, et je me précipitai dans l'abîme. Mais il ne m'engloutit pas, et me rejeta à la surface de l'onde. Pendant cinq jours, je fus porté sur les flots. Avec la sixième aurore, les vagues me lancèrent sur ce rocher désert dont la solitude convenait à ma douleur. Je me retirai dans cette caverne et, avec un muet désespoir, j'attendis. Peu à peu, mes forces diminuèrent, mes sens s'émoussèrent, le sentiment du présent s'effaça, et je restai plongé dans une morne et insensible tristesse, semblable à l'arbre mort dont le tronc dépouillé et battu par la pluie et les vents se détache peu à peu, jusqu'à ce qu'il ne soit plus qu'une poussière que la brise balayera; et moi aussi, je suis cette poussière, et il ne faut qu'un souffle pour emporter tout ce qui reste de ce qui fut un dieu. »

Il parlait. Je l'écoutais, immobile, frappé d'une mystérieuse terreur. Mes yeux restaient fixés sur la pâle lueur de ses regards, pareils à des charbons près de s'éteindre. A mesure qu'il avançait vers la fin de son récit, son corps me paraissait s'atténuer, comme s'atténue un objet qui s'éloigne, ou s'évanouir comme une vapeur. Quand sa parole expira dans un soupir, il me sembla que tout ce qui attestait sa présence venait de disparaître. Un sentiment aigu de crainte pénétra dans mon cœur et m'arracha à ma torpeur. Je m'élançai hors de la grotte, et je regagnai le rivage à grands pas.

Le soleil était depuis longtemps descendu sous l'horizon. Je retrouvai mes compagnons dispersés au bord de la mer, ou assis sur le pont du vaisseau. Les uns achevaient leur repas, d'autres causaient, d'autres se livraient déjà au sommeil. Je m'assis auprès du gouvernail, et je regardai le ciel. La tranquillité de la nuit et sa parfaite transparence rendirent le calme à mes esprits. Je me demandai si je n'avais pas été le jouet d'un rêve. Cette supposition me parut vraisemblable, et je repassais les circonstances de cet étrange songe quand, au milieu du silence de la nuit, j'entendis une voix qui m'appelait par mon nom :

« Thamous ! Thamous ! »

L'étonnement me rendit muet ; mais la voix, s'élevant plus forte, répéta :

« Thamous ! Thamous !

— Qui m'appelle, dis-je, et que me veut-on ? »

Ma demande resta un moment sans réponse, puis de nouveau, rompant le silence de la nuit, la même voix cria :

« Va annoncer que Pan est mort. »

A peine ces paroles s'étaient-elles fait entendre, que, dans l'île et sur la mer, il s'éleva une clameur pleine de soupirs et de plaintes, comme de personnes se lamentant et menant le deuil ; et toute la nuit la clameur dura, nous tenant en douleur et en effroi. Elle cessa à l'aube du jour, et nous, osant à peine nous interroger sur cet étrange événement, nous reprîmes notre chemin.

LÉO JOUBERT.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

QUESTION DANO-ALLEMANDE

DEUXIÈME PARTIE[1]

DE LA MORT DU ROI FRÉDÉRIC VII JUSQU'A L'ENTRÉE DE L'ARMÉE AUSTRO-PRUSSIENNE DANS LE SCHLESWIG

III

La question constitutionnelle, c'est-à-dire celle de la réorganisation de la monarchie danoise sur la base de la proclamation royale du 27 janvier 1852, que nous avons traitée dans la première partie de ce travail, n'est que le point secondaire du problème posé depuis 1846 et impliquant la question bien autrement grave de l'*intégrité de la monarchie danoise.* Ces deux questions, nous l'avons déjà dit, sont parfaitement connexes; car, malgré les prétentions que l'Allemagne fait valoir contre le principe de cette intégrité stipulée par le traité de Londres, et malgré l'ancienneté du droit sur lequel elles s'appuient, le règlement de la question constitutionnelle par une politique intérieure sage et impartiale de la part du gouvernement danois aurait pu, sinon conjurer entièrement la crise actuelle,

[1] Voir 2e série t. XXXVII, p. 350 (livr. du 31 janvier 1863).

empêcher du moins qu'elle n'éclatât avec le caractère de violence qu'elle présente aujourd'hui. Pour se rendre compte du dissentiment de plus en plus manifeste entre le Danemark et l'Allemagne, il faut avoir toujours présent à l'esprit le singulier enchaînement de causes et d'effets dont nous donnons ici une courte appréciation. Le gouvernement de Copenhague n'est point parvenu à constituer un parlement général, auquel eût incombé la tâche de voter une constitution commune pour la monarchie entière et les lois organiques s'y rattachant. Le Holstein et le Lauenbourg n'y ayant pas été du tout représentés et le Schleswig ne l'ayant été que très imparfaitement, le Parlement, soi-disant commun, devait être infailliblement composé d'éléments hostiles à la fraction allemande de la monarchie, de sorte que, tout contre-poids manquant, le parlementarisme danois a abouti à la Constitution du 18 novembre 1863, bien faite pour consommer la rupture avec l'Allemagne. Ainsi, une première faute a entraîné toutes les autres. Contrairement à l'esprit des stipulations de 1852, qui prescrivaient l'organisation de la monarchie *par la voie constitutionnelle*, le gouvernement de Copenhague a exclu les Etats du Schleswig, du Holstein et du Lauenbourg de toute participation à la constitution commune : cette violation de leur droit a excité les duchés à persévérer dans leur opposition contre le Parlement exclusivement scandinave du Danemark, outre-passant sans cesse les intentions du gouvernement, que les plus simples préoccupations de l'avenir de la monarchie devaient tenir au-dessus de la lutte des races, et, en tout cas, dans les bornes d'une conduite plus modérée que celle d'une démocratie jalouse uniquement de sa propre souveraineté ; mais, débordé par cette démocratie, le ministère de M. Hall n'était pas même en état de prendre en sérieuse considération les conseils de la France et de l'Angleterre, qui se sont toujours efforcées de détourner le gouvernement de Copenhague de la voie fatale dans laquelle il s'était engagé.

On a publié, dans ces derniers temps, des documents diplomatiques émanant de certaines chancelleries allemandes, et notamment des dépêches relatives au traité de 1852, comme étant en contradiction flagrante avec la solution que les hommes d'Etat allemands qui les ont écrites cherchent à l'heure qu'il est. Loin de nuire à la réputation de ces ministres, ces dépêches témoignent plutôt de leur parfaite loyauté. Il en résulte, en effet, que, après le verdict de 1852, la plupart de ceux qui envisagent les affaires de l'Europe d'un point de vue pratique, non-seulement n'ont point songé à détruire l'arrangement consacrant l'intégrité de la monarchie danoise, mais qu'ils ne demandèrent pas mieux que de s'y associer. Lorsque, durant douze années, le Danemark a successivement manqué à tous les engage-

ments qu'il avait contractés envers l'Allemagne, lorsque les événements ont prouvé, dans une certaine mesure, l'impossibilité de la réorganisation de la monarchie danoise sur la base que le Danemark avait lui-même renversée, peut-on raisonnablement faire un reproche à ces hommes d'Etat de s'être en définitive ralliés à une solution différente?

Nous avons sous les yeux un document qui mérite d'être cité ici; car il est une preuve irrécusable des intentions loyales et bienveillantes des cours allemandes les plus directement intéressées dans la question. Nous voulons parler de la lettre que le grand-duc d'Oldenbourg adressa le 2 février 1861 au roi de Danemark, Frédéric VII. C'était un suprême avis donné à ce monarque, avec lequel s'est éteinte cette intéressante branche aînée de la maison d'Oldenbourg, et, à ce titre, nous la recommandons particulièrement à l'attention du lecteur.

Sire, écrivait le grand-duc d'Oldenbourg, les regards anxieux du monde entier sont tournés sur le conflit qui divise le gouvernement de Votre Majesté et la Confédération germanique, au sujet de la position légale du Schleswig-Holstein et du Lauenbourg. La phase critique dans laquelle est entrée cette question me détermine à adresser ces lignes à Votre Majesté. En ma qualité de membre de notre maison commune d'Oldenbourg et d'agnat du Schleswig-Holstein, je crois avoir non-seulement le droit, mais même l'obligation d'exposer ma manière de voir à Votre Majesté en toute sincérité et franchise, ainsi qu'il convient à des princes confédérés de l'Allemagne et à des rejetons de la même race. Je prie Votre Majesté de n'envisager cette démarche que comme une preuve de mon profond désir de voir s'établir entre vous et l'Allemagne une entente qui permettrait de rendre aux sujets des différents pays de Votre Majesté les bienfaits d'un droit public stable et durable, et d'asseoir ainsi la base propre à concilier les opinions divergentes de notre maison commune.

Votre Majesté connaît déjà le point essentiel de mes vues. J'ai eu moi-même l'occasion de vous les soumettre, à Altona, en 1854. Je ne me suis pas fait faute non plus de me prononcer vis-à-vis des différents ambassadeurs de Votre Majesté. Je n'hésite pas à le répéter : la restitution des droits anciens et garantis des duchés est, à mes yeux, le seul moyen d'amener une solution satisfaisante de la question en litige. Les traités fondamentaux, conclus avec les duchés, il y a plus de 400 ans, par notre aïeul le roi Christian Ier, du consentement du Parlement danois, traités qui ont eu pour but et pour résultat leur union personnelle avec le Danemark, subsistent encore de droit dans leurs points essentiels, et me paraissent être l'unique base durable d'une reconstruction constitutionnelle, puisqu'ils sont la pierre angulaire des droits de notre maison. Il importe à l'honneur de toute la maison d'Oldenbourg que ces pactes fondamentaux avec les deux pays ne soient pas rompus; il est dans l'esprit de ces traités, comme dans celui de nos aïeux, que chacun ait ce qui lui appartient, le prince

aussi bien que le sujet. *Ce vieux droit historique a été également reconnu et garanti dans les traités de* 1767 *et de* 1773, *de la manière la plus solennelle, par l'article* 16 *du traité provisoire et l'article* 7 *du traité définitif.* La seule solution possible, à mon avis, de cette question brûlante, c'est que Votre Majesté abolisse formellement le Parlement tronqué, qui n'existe plus de fait que pour le Danemark et le Schleswig, ainsi que la constitution générale pour ces deux pays, attendu qu'ils manquent de base légale, la validité n'en ayant pu être admise pour le Holstein et le Lauenbourg ; qu'ensuite Votre Majesté convoque les anciens Etats historiques des deux duchés réunis, et soumette à leur vote une loi constitutionnelle qui soit en rapport avec l'état de choses actuel, et par laquelle l'union personnelle serait de nouveau complétement reconnue. Si Votre Majesté veut auparavant prendre l'avis des deux Etats provinciaux du Schleswig et du Holstein, je ne doute pas que les Etats n'accueillent cette résolution du père de la patrie avec une vive et sincère reconnaissance. Je suis d'avis que le nouvel ordre de succession que l'on a l'intention d'établir ne pourrait être proposé qu'aux Etats réunis des deux duchés, dont la sanction ultérieure est indispensable pour lui donner la force légale qui lui manque jusqu'à présent à l'égard des duchés. Puisque Votre Majesté a conservé au Rigsraad danois son droit constitutionnel, les puissances contractantes du traité de Londres, il est aisé de le prévoir, ne verraient une telle démarche qu'avec satisfaction, comme cela a eu lieu lors de la communication qui en a été faite au Rigsraad danois ; car il était, sans aucun doute, dans la pensée des puissances européennes (comme, du reste, cela s'entend de soi), que l'état de choses constitutionnel ne fût pas altéré. *En même temps, les consentements agnatiques qui manquent encore pourraient être facilement obtenus.*

C'est ainsi que Votre Majesté pourrait faire sortir, du chaos dangereux que présentent aujourd'hui les affaires constitutionnelles de vos différents pays, une réorganisation solide, sur la base du droit historique, et s'ériger ainsi, dans l'histoire, un monument tout aussi élevé que celui de notre grand aïeul Christian Ier. Ceci mettrait aussi un terme à la lutte qui, depuis 1840, ronge ces pays si richement dotés par la Providence, et au système d'administration adopté pour le Schleswig, système, dans ma conviction profonde, fort peu en rapport avec les droits du pays.

Les arrangements de 1851 et de 1852 ne s'opposent ni à l'exécution d'un pareil plan, ni à l'abandon du régime dont on a vainement essayé la mise en pratique ; ce retour non équivoque à l'ancien droit serait au contraire salué avec joie par toute l'Allemagne. Il est clair qu'on ne saurait espérer une solution de la question sur la base de 1851 et de 1852. Le gouvernement de Votre Majesté a dit lui-même dans plusieurs de ses dernières déclarations, ou fait dire par des gouvernements intermédiaires, que la réorganisation des affaires était pour le moment impraticable, et se ferait attendre encore longtemps. Je ne veux pas soulever la question de savoir si, en vertu de cet aveu, la Confédération germanique ne pourrait pas considérer ces arrangements comme non avenus, et se replacer sur le terrain du *statu quo ante* ; ou si, par une exécution fédérale, comme celle

qui a précédé les arrangements de 1851 et de 1852, tout ne rentrerait pas *eo ipso* dans les conditions de cette époque. La crise provoquée par les promesses actuelles, en se prolongeant et en devenant de plus en plus menaçante, constitue un état de choses tellement intolérable, que, même dans des temps ordinaires et calmes, une sage politique s'attacherait avant tout à le faire disparaître. A une époque aussi agitée que la nôtre, la solution de ces sortes de questions est d'autant plus urgente, que de semblables désordres ne peuvent qu'ouvrir la porte à l'anarchie et à la révolution. A ce point de vue aussi, mon idée me semble être le meilleur moyen de résoudre ces difficultés. Si quelque parti politique extrême, dans le royaume de Danemark, tentait de provoquer un mouvement et de s'opposer aux intentions de Votre Majesté; si une telle tentative était, contre toute attente, couronnée d'un succès momentané, non-seulement l'Allemagne, mais l'Europe entière soutiendrait Votre Majesté dans son droit. Les duchés ne seraient plus le théâtre de luttes politiques, mais ils deviendraient le trait d'union qui cimenterait une liaison fraternelle entre le Danemark et l'Allemagne.

Je prie derechef Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que la preuve de mon sincère désir d'amener une bonne entente entre l'Allemagne et le Danemark; mais je me suis d'autant plus cru doublement obligé d'exprimer librement mes pensées, que je m'acquitte d'une dette d'honneur envers mes aïeux en élevant ma voix au nom du droit ancien et historique; que, pour le sauvegarder, mon père, qui repose en Dieu, s'est, dans sa déclaration du 10 décembre 1852, appuyé expressément sur les traités de 1767 et de 1773, et que M. de Dirkinck-Holmfeldt a rendu compte à Votre Majesté de quelle manière, lors de la ratification de cette déclaration, je me suis prononcé sur le sens de cet acte. En laissant à la sagesse de Votre Majesté l'appréciation de mes conseils, j'espère que Dieu voudra bien inspirer le cœur de Votre Majesté pour le salut de nos pays et de l'Allemagne.

Le grand-duc d'Oldenbourg n'avait que trop pressenti les événements qui allaient mettre en danger une des monarchies les plus anciennes de l'Europe, et il avait indiqué le remède avec une loyauté et une franchise dont l'histoire lui tiendra compte. Appuyant sur cet oracle d'un des membres de la famille d'Oldenbourg notre appréciation des fautes commises par le Danemark pendant cette longue crise constitutionnelle, nous abordons enfin le sujet de la succession au trône du Danemark, qui fixe à l'heure qu'il est l'attention de toute l'Europe. Une observation encore. La monarchie danoise est ancienne; c'est, dit-on, une raison pour la respecter; or le droit sur lequel se fonde la moitié de cette monarchie est également ancien; pourquoi donc ne pas le respecter également? Les franciscains, gardiens du Saint-Sépulcre, et les grecs orthodoxes basent leurs prérogatives sur des chartes du temps d'Omar; le droit de pro-

tectorat de la France sur les chrétiens d'Orient remonte à saint Louis et à François Ier. Si l'on comprend que les catholiques d'Orient, sollicitant l'intervention de la France, aient pu décider le gouvernement de l'empereur Napoléon à entamer à cette occasion la question d'Orient, est-il donc moins compréhensible que trois pays allemands, systématiquement opprimés et absorbés par le Danemark, que des provinces habitées par une des plus belles races germaniques, excitant par leurs justes réclamations l'esprit public en Allemagne au point de faire accuser les souverains de trahison pour ne pas avoir défendu assez vigoureusement les droits très anciens et parfaitement authentiques de la patrie commune, aient enfin, à une époque où les peuples ont obtenu leur place dans les assises des gouvernements, obligé les souverains à mettre un terme aux empiétements du Danemark? Mais ne nous abandonnons pas à des appréciations que tout lecteur impartial et intelligent aimera mieux faire lui-même à l'aide des faits historiques, que nous avons principalement pris à tâche d'exposer.

Pendant que le Parlement incomplet de Copenhague mettait la dernière main à la Constitution commune pour le royaume et le Schleswig, le roi Frédéric VII mourut, le 15 du mois de novembre, au château de Glucksbourg. Un sort providentiel semblait avoir préservé ce monarque bienveillant, mais faible, de consommer, par la sanction de cette Constitution, la criante injustice commise envers l'Allemagne. Le prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, appelé sur le trône en vertu du traité de Londres et de la loi d'hérédité du 31 juillet 1853, se trouva donc dans la terrible alternative ou de refuser de ratifier la nouvelle loi fondamentale, et de risquer, en face de la surexcitation du sentiment scandinave, de perdre le trône avant d'y être jamais monté, ou de consommer par la sanction la rupture complète avec l'Allemagne. Après une hésitation de plusieurs jours, en présence des menaces du parti eider-danois, qui possédait activement et moralement le pouvoir, et des avis en sens divers des membres du Corps diplomatique présents à Copenhague, le roi se décida à sanctionner la Constitution.

Cependant la procédure d'exécution fédérale, reprise par la Diète germanique, touchait à sa fin. La mort du roi Frédéric VII la faisait passer en quelque sorte au second plan; car, pour l'Allemagne, la question de succession s'était ouverte dans toute son intensité. Les populations s'en emparèrent en même temps que les gouvernements, et un courant électrique sembla parcourir l'Allemagne pour venir aboutir à cet amas de matières inflammables que l'imprévoyance du Danemark avait laissé s'amasser sur les bords de l'Elbe et de

l'Eider. Au milieu de la plus vive agitation, il resta néanmoins un centre où devait s'engager l'action décisive. Ce centre était Francfort. Le 21 novembre, la Diète germanique tint une séance digne d'être enregistrée dans les annales historiques. L'envoyé de Danemark, le baron de Dirkinck-Holmfeldt, ainsi que cela se fait à chaque changement de règne, annonça à la Diète la mort du roi Frédéric VII de Danemark et l'avénement au trône du roi Christian IX. Il ajouta qu'il attendait ses pleins pouvoirs comme représentant des duchés de Holstein et de Lauenbourg, au nom de son nouveau souverain. Le président de la Diète, le baron de Kubeck, communiqua alors à la Diète une dépêche de l'envoyé du grand-duc de Bade, M. de Mohl, par laquelle celui-ci portait à la connaissance de la Diète la renonciation du duc d'Augustenbourg père à tous ses droits de succession, en faveur de son fils aîné le duc Frédéric. A cette communication était jointe la notification par ce prince de son avénement au trône des duchés de Schleswig et de Holstein, et les pleins pouvoirs conférés par lui à l'envoyé de Bade pour le charger de la voix appartenant au duché de Holstein dans le sein de la Diète germanique. Le gouvernement de Bade annonça en même temps que l'avénement au trône du duc Frédéric lui avait été notifié, et fit la motion formelle que la Diète protégeât le droit de succession des duchés allemands et tous autres s'y rattachant. Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen et Saxe-Altenbourg firent des propositions analogues, mais plus précises, dans le sens que la Diète ne devait ni permettre aucun acte autorisant le nouveau roi de Danemark à se présenter dans le sein de la Diète comme successeur de Frédéric VII dans les duchés de Holstein et de Lauenbourg, ni admettre de plénipotentiaire danois pour les duchés. Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, dans la même séance, réserva les droits de la maison Saxe-Ducale à la succession dans le duché de Lauenbourg, et demanda l'expulsion de l'envoyé du roi-duc Frédéric VII, en annonçant que, pour sa part, il avait déjà reconnu le duc d'Augustenbourg. Le grand-duc d'Oldenbourg rappela que la Confédération germanique n'avait jamais reconnu le traité de Londres, du 8 mai 1852, et déclara que la loi royale de succession, du 22 juillet 1853, était parfaitement valide pour le Danemark, mais nulle pour les autres pays de la monarchie danoise, attendu que la renonciation des princes ayant droit à la succession et le consentement de la représentation de ces pays manquaient pour rendre cet ordre de succession légal. Reuss, branche cadette, et Waldeck s'associèrent au grand-duc d'Oldenbourg pour adopter la proposition des maisons grand-ducale et ducales de Saxe. Le duc d'Anhalt, et après lui, le roi de Saxe et les deux Mecklembourg réservèrent les droits agnatiques de leurs maisons sur le Lauenbourg. On conçoit que l'envoyé

de Danemark se trouvât, pendant cette mémorable séance, dans une situation très critique. Il soutint les droits de son souverain et protesta formellement contre les prétentions de la maison d'Augustenbourg, en s'appuyant, d'une part, sur l'acte du duc Christian d'Augustenbourg, du 30 décembre 1852, et de l'autre, sur le traité de Londres.

Cette séance, qui semblait être exclusivement consacrée à la question de succession, offrit cependant un incident qui lui imprima un caractère plus pratique. L'Autriche et la Prusse déclarèrent qu'en considération de la sanction que le nouveau roi de Danemark venait de donner à la Constitutiou commune pour le Danemark et le Schleswig, il leur paraissait urgent de protester contre cette rupture des engagements contractés par le Danemark envers la Confédération germanique.

L'acte du 30 décembre, émané du prince Christian d'Augustenbourg, ayant, dans ces derniers temps, été très souvent cité comme un acte de renonciation positive aux droits de succession de la maison d'Augustenbourg, nous croyons devoir en publier ici les paragraphes essentiels, tels que l'envoyé de Danemark les a, dans la même séance, soumis à l'attention de la Diète de Francfort, dans une protestation de son gouvernement. Il est évident que le Danemark s'est prévalu de ce que cet acte renfermait de plus formel et de plus significatif. Aussi nous laissons au lecteur le soin de juger s'il équivaut à une renonciation, ou plutôt à une simple promesse de neutralité, ainsi que le soutiennent les nombreux défenseurs de la maison d'Augustenbourg. Voici la protestation que l'envoyé de Danemark a déposée, au sein de la Diète, dans cette même séance du 21 novembre :

L'envoyé est obligé de protester énergiquement, au nom de son auguste souverain, contre toutes les prétentions de la ligne ducale d'Augustenbourg à la succession dans les duchés de Holstein et de Lauenbourg, attendu que ces prétentions ne sont fondées en rien. L'envoyé s'empresse d'ajouter, pour, une fois pour toutes, prévenir toutes prétentions actuelles de ce genre, que ledit Christian Auguste d'Augustenbourg a, par acte du 30 décembre 1852, donné au gouvernement royal les assurances suivantes formulées dans les art. 2 et 3 : Art. 2. En outre de ceci, non-seulement nous nous obligeons par la présente, pour nous et notre famille, de fixer désormais notre résidence hors du royaume et des pays de Votre Majesté royale, pays dans lesquels, comme il s'entend de soi, nous et nos successeurs ne pouvons ni ne voulons acquérir des biens immeubles ; mais aussi, art. 3, nous assurons, et promettons pour nous et notre famille, sur notre parole et notre honneur ducal, de ne rien entreprendre qui pourrait troubler ou menacer la tranquillité dans le royaume et les pays de Votre Majesté, ainsi

que de ne pas nous opposer, de quelque manière que ce soit, aux mesures que Votre Majesté a prises ou pourrait encore prendre relativement à l'ordre de succession pour tous les pays actuellement réunis sous votre sceptre ou à l'organisation éventuelle de la monarchie danoise.

L'envoyé peut en outre se référer au traité qui a été conclu à Londres, le 8 mai 1852, entre toutes les grandes puissances pour préserver la paix et l'intégrité de la monarchie danoise, dans laquelle il règle l'ordre de succession. Les deux grandes puissances ont pris part à la conclusion de ce traité, qui a été le résultat de l'examen le plus consciencieux de toutes les questions qu'implique l'ordre de succession. Quelques gouvernements allemands ont adhéré à ce traité, et, si d'autres ont hésité à anticiper sous ce rapport sur la décision de la Confédération germanique, tous ceux qui se sont prononcés à ce sujet ont reconnu expressément la légitimité et l'opportunité de la conclusion de ce traité, dont le but est le maintien de la paix et de l'équilibre européen, et n'ont rien fait pour s'opposer à son exécution. L'envoyé, réservant de la manière la plus solennelle les droits qui en découlent ainsi que tous autres appartenant à son auguste souverain, se propose de communiquer les déclarations ultérieures de son gouvernement.

Nous examinerons tout à l'heure pourquoi la Diète germanique n'a pas partagé la manière de voir du gouvernement danois. Par le fait de son organisation même, elle se trouva en face d'une difficulté qu'il fallait résoudre d'urgence. Permettre au représentant du Danemark de continuer à prendre part à ses délibérations, c'était reconnaître implicitement le roi Christian IX comme souverain des duchés. Or, la question de succession dans ces duchés étant précisément soumise à son examen, la Diète ne pouvait qu'exclure provisoirement le représentant du Danemark, et c'est ce qu'elle fit dans la séance du 28 novembre 1863.

A ce moment, l'entente la plus parfaite semblait déjà régner entre les deux grandes puissances allemandes. Elles déclarèrent, au sujet de l'admission de l'envoyé danois à la Diète, que les gouvernements de l'Autriche et de la Prusse étaient liés par le traité qu'ils avaient, de concert avec ceux de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Suède, conclu en 1852 avec la couronne de Danemark, après que les conditions préliminaires de ce traité eurent été fixées par les négociations entamées entre eux et le Danemark dans les années 1851 et 1852. Les deux gouvernements considèrent l'ensemble de ces arrangements comme un tout indivisible, dont le traité de Londres a été le couronnement. Le cas prévu par le traité s'étant réalisé, ils sont prêts à observer le traité, si la couronne de Danemark, de son côté, exécute les arrangements préalables dont l'accomplissement a été une condition de la signature du traité de Londres par la Prusse et l'Autriche. Dans leur opinion, la succession

dans le Lauenbourg échéait au roi Christian, même dans le cas où le traité de Londres cesserait d'exister, attendu que l'héritier le plus proche du feu roi Frédéric, le prince Frédéric de Hesse, lui a cédé ses droits. L'admission de l'envoyé du roi de Danemark pour le Lauenbourg ne paraît donc pas contestable. En ce qui concerne le droit au vote pour le Holstein et le Lauenbourg, les deux gouvernements n'y consentiront que si le roi Christian remplit les engagements en vertu desquels les deux puissances ont adhéré au traité de Londres, qui constitue à leur égard le titre de succession du roi de Danemark dans le Holstein.

La différence de la politique des deux grandes puissances allemandes et de celle des autres Etats formant la Confédération germanique apparut au grand jour. Outre la Prusse et l'Autriche, le roi de Wurtemberg, par une note du 23 novembre 1852; le roi de Saxe, par une autre du 9 décembre 1852; le roi de Hanovre, par une déclaration du 18 décembre 1852; le grand-duc d'Oldenbourg, par une note du 10 décembre 1852; et l'électeur de Hesse, par une déclaration du 16 décembre 1852, avaient plus ou moins formellement adhéré au traité de Londres. Par contre, le roi de Bavière, dans une note du 22 décembre 1852; le grand-duc de Bade, dans une note du 26 janvier 1853; le grand-duc de Saxe-Weimar, dans une note du 31 décembre 1852; le grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, dans une note du 13 janvier 1853, identique à la précédente; et le grand-duc de Hesse-Darmstadt, par une autre du 24 janvier 1853, ont expressément refusé d'y accéder. Ces derniers Etats ont déclaré dans leurs refus que la question de succession dans la monarchie danoise, en tant qu'impliquant les intérêts des pays allemands, est essentiellement de la compétence de la Diète germanique.

Pour les raisons que nous avons exposées, les dix années écoulées depuis que le gouvernement danois avait sollicité des puissances de l'Allemagne leur adhésion au traité de Londres, avaient suffi pour faire revenir de leur première décision les gouvernements qui s'étaient ralliés au traité de Londres. Ils arguèrent que leur adhésion avait toujours été subordonnée à la supposition que le roi de Danemark parviendrait à faire adopter le nouvel ordre de succession par tous les agnats qu'avait dépossédés le traité de Londres, ainsi que par les Etats des duchés; ils ajoutèrent que le Danemark ayant ouvertement rompu ses engagements envers la Confédération germanique, lesquels formaient les conditions préliminaires de leur adhésion au traité de Londres, ils se trouvaient, par le fait même de cette violation, affranchis de leurs propres engagements.

Plusieurs Etats, à la tête desquels s'était placée la Saxe, demandèrent en conséquence, qu'à l'exécution fédérale, qui avait dû être

décrétée déjà du vivant du roi Frédéric VII, motivée uniquement sur la rupture des engagements du Danemark envers l'Allemagne, on substituât immédiatement l'occupation, c'est-à-dire une sorte de prise de possession provisoire des duchés de Holstein et de Lauenbourg. C'eût été, on le voit, le complément de l'exclusion de l'envoyé danois de la Diète, devenue le tribunal fédéral par rapport à la question de succession dans les duchés allemands. La Prusse et l'Autriche trouvèrent cette proposition trop radicale et trop dangereuse. Son adoption présentait, à leurs yeux, l'inconvénient de faire accuser l'Allemagne d'ambition. Dans une note identique du 5 décembre, adressée aux puissances allemandes, elles s'attachèrent donc à rétorquer l'argument avancé par la majorité de ces Etats : que l'exécution fédérale, ne pouvant s'exercer que contre des confédérés, impliquerait la reconnaissance du roi Christian IX comme duc de Holstein et de Lauenbourg. L'attitude des deux grandes puissances allemandes, dit cette note, à l'égard des propositions qui demandent une occupation, est également subordonnée à l'intérêt de l'Allemagne et à sa position en Europe. Elles ne peuvent, sous le nom d'occupation ou d'intervention, violer, les armes à la main, le traité de Londres, aussi longtemps du moins qu'elles en reconnaissent la validité. Elles se voient donc obligées de faire valoir les considérations les plus sérieuses pour empêcher que l'Allemagne et elles-mêmes ne soient exposées, sans urgente nécessité, à l'éventualité d'une guerre dont les proportions sont incalculables, mais dont les conséquences et les périls retomberaient surtout sur les deux grandes puissances. Les confédérés allemands peuvent être persuadés que l'Autriche et la Prusse, après s'être complétement entendues sur cette question, sauront sauvegarder les droits et les intérêts de l'Allemagne dans la mesure que comporte l'ensemble de la situation de l'Europe. Si les deux grandes puissances font, sous ce rapport, un appel à la confiance de leurs confédérés, elles doivent aussi en même temps appeler leur attention sur ce point : que la Confédération elle-même, si elle veut sauvegarder sa position en Europe, doit comprendre cette position aussi au point de vue européen et politique. Il ne peut être profitable à la Confédération que les deux grandes puissances succombent dans le vote d'une question dans laquelle elles sont unies et notoirement liées par les traités européens ; mais ce qui serait encore plus dangereux, ce serait que la Confédération, au lieu de garanties d'ordre et de paix que l'on attend d'elle, créât des périls et des éléments de discorde. La Prusse et l'Autriche n'exigent pas de leurs confédérés qu'ils renoncent à leurs propres opinions sur la question de succession ; rien ne s'oppose à ce qu'ils les réservent expressément dans le vote qui aura lieu au sein

de la Diète ; mais il est fortement à désirer que, en considération de ce qui vient d'être dit, leurs opinions ne les empêchent pas d'adhérer à la simple exécution et de se joindre aux deux grandes puissances.

Cette proposition de se tenir strictement dans les limites du droit fédéral fut adoptée, non sans difficulté, dans la séance du 7 décembre. L'exécution simple fut votée ; elle fut notifiée le 15 au Danemark, et comme celui-ci avait, en vertu du règlement de l'exécution, un délai de sept jours pour évacuer le Holstein, l'entrée des troupes allemandes, mises sous le commandement du général saxon de Hacke, ne commença que le 22. Le Danemark se serait mis en état de rébellion ouverte contre la Confédération s'il eût fait résistance à l'entrée des troupes chargées de l'exécution. Le commandant de son armée dans le Holstein fut donc autorisé à se concerter avec le général de Hacke pour évacuer le duché. Au fur et à mesure que les troupes allemandes entrèrent dans le Holstein, le duc Frédéric d'Augustenbourg y fut partout proclamé comme souverain avec des démonstrations de joie et des manifestations qui révèlent au grand jour la profonde antipathie des habitants du Holstein pour la domination danoise, et les aspirations de tout un peuple à se ranger sous la bannière d'un prince qu'il considère comme seul légitime.

Le 24 décembre, le ministère Hall donna sa démission, emportant les regrets du parti de l'Eider, dont il était le représentant. Avec ce cabinet disparut pareillement de la scène politique un des hommes les plus impétueux et les plus énergiques du même parti, M. Orla Lehmann, qui avait joué un rôle considérable dans les événements de 1848. Il paraît certain qu'en présence des dangers incalculables qui menaçaient la monarchie, le roi, après avoir, contre son gré, sanctionné la constitution du 18 novembre, tâcha, en se séparant du ministère Hall, de s'entourer d'hommes assez dévoués et assez fermes pour l'aider à satisfaire aux réclamations de l'Allemagne. Mais les nuances sont devenues si imperceptibles dans la démocratie danoise que l'évêque Monrad, appelé par Christian IX à la tête du nouveau cabinet, ne fait que continuer la politique de son prédécesseur. Les grandes puissances signataires du traité de Londres, désireuses de maintenir la paix, avaient, quelque temps auparavant, résolu de faire des démarches auprès de la cour de Danemark, dans le but de conseiller le retrait de la Constitution du 18 novembre. L'avénement au trône d'un nouveau prince leur fournit naturellement l'occasion de confier cette mission délicate à des envoyés extraordinaires, chargés de complimenter le roi Christian IX. L'empereur Napoléon envoya à Copenhague le général Fleury ; l'Angleterre, lord Woodhouse, et la Russie, le conseiller d'Etat Ewers. Le séjour

du général Fleury fut de courte durée à la résidence du roi de Danemark. La diplomatie française y est depuis plusieurs années représentée par un homme d'Etat si éminent, que dès qu'une conférence des envoyés extraordinaires avec le gouvernement danois ne devait pas aboutir à un résultat immédiat, des négociations ultérieures ne pouvaient être conduites par un diplomate plus capable que M. Dotézac. Lord Woodhouse et M. Ewers restèrent plus longtemps, mais sans plus de succès. Ces missions diplomatiques prouvent évidemment que si les puissances les plus hostiles à l'Allemagne dans cette question, l'Angleterre et la Russie, avaient pris le parti de conseiller au Danemark le retrait de la Constitution du 18 novembre, des considérations de droit et de haute convenance politique leur avaient seules inspiré cette résolution. Quant à la Russie en particulier, nous ajouterons comme un détail curieux, que pour émouvoir le prince Gortschakoff, il a fallu l'intervention du patriotisme éclairé d'un diplomate danois. C'est l'envoyé du Danemark à Saint-Pétersbourg, qui, voyant sa patrie en péril, supplia le prince Gortschakoff de peser sur le gouvernement de Copenhague, afin de l'engager à éviter, au moyen de concessions opportunes, des complications sans fin.

Nous interrompons ici le récit historique pour aborder les deux points principaux de ce grand débat politique, le traité de Londres et le droit de succession.

IV

Qu'est-ce que le traité de Londres? Dans quelles circonstances a-t-il été conclu et quelle en est la véritable signification? Pour répondre à ces questions, il faut jeter un coup d'œil rétrospectif sur la situation de l'Europe en 1850. Les différents états du continent venaient d'être profondément ébranlés, l'Angleterre et la Russie seules avaient échappé à la tourmente révolutionnaire : circonstance qui leur donnait une influence considérable sur la politique européenne. L'Allemagne avait éprouvé autant de révolutions qu'elle compte de pays, et en plus, une révolution générale tendant à réaliser son unité. L'antagonisme entre la Prusse et l'Autriche, joint à l'influence prépondérante que la Russie avait gagnée en Allemagne, fit échouer le mouvement national et prépara la réaction universelle contre les conséquences de laquelle l'Allemagne se débat à l'heure qu'il est. La guerre entre la Prusse et le Danemark est un épisode de la révolution allemande. Le roi Frédéric-Guillaume IV, dans sa lettre du 24 mars 1848, adressée au duc Christian d'Augustenbourg, père du

duc Frédéric, avait formellement reconnu ces trois points essentiels : que les duchés sont des états autonomes, qu'ils sont fermement unis et que la descendance mâle a seule le droit d'y régner. La France, à peine arrivée à se donner par l'élection à la présidence de la république du prince qui fait aujourd'hui sa gloire, un gouvernement plus régulier que les précédents, demeurait à peu prés étrangère aux questions qui se rattachaient à l'équilibre des puissances du Nord : c'est ce qui explique comment la Russie et l'Angleterre ont pris l'initiative de l'arrangement relatif à la réorganisation de la monarchie danoise. Les excès du parti révolutionnaire en Allemagne, le triomphe de l'Autriche sur ses sujets insurgés et son attitude hautaine contre la Prusse réformiste, enfin les menaces continuelles de l'empereur de Russie déterminé à contrecarrer la révolution en général, et en particulier la formation d'un grand Etat allemand, sous les auspices de la Prusse, décidèrent le roi Frédéric-Guillaume IV à borner ses projets de réforme à accorder une constitution parlementaire à son royaume, et à abandonner successivement la couronne de l'empire, l'union restreinte, et enfin la cause des duchés de Schleswig-Holstein. Le Danemark, devenu ainsi maître du champ diplomatique, profita des dispositions peu favorables de l'empereur Nicolas, à l'égard de la Prusse et de l'Allemagne, pour combiner, d'accord avec la Russie, les bases de la réorganisation de la monarchie danoise. La diplomatie de Copenhague trouva le terrain non moins propice à Londres. Lord Palmerston combattait depuis longtemps l'influence que le prince Albert avait, par des mesures sages et modérées, cherché à faire prévaloir dans l'intérêt de l'Allemagne. Le prince Albert n'était pas un personnage politique proprement dit ; mais, comme époux de la reine, que la politique de lord Palmerston s'était appliquée à réduire au rôle de symbole du pouvoir, il devait ne pas refuser ses conseils dans les grandes questions d'Etat : aussi le mot de *German influence* était-il devenu le mot de ralliement de l'opposition ministérielle. Comme le prince régnant de Cobourg avait combattu vaillamment dans les rangs de l'armée schleswig-holsteinoise, lord Palmerston accusait toute la maison de Cobourg d'ambition ; il prêtait une oreille facile aux insinuations du Danemark, qui prétendait que, pour se préserver de complications ultérieures, il fallait fusionner en un seul état, soumis au même ordre de succession, la monarchie danoise, composée jusqu'à présent de quatre parties différentes susceptibles d'être séparées un jour par l'extinction de la branche royale aînée. Le 4 juillet 1850, les négociations entre les différentes puissances étaient déjà assez avancées pour qu'une conférence, composée du chargé d'affaires d'Autriche, du ministre de Danemark, de l'ambassadeur de France, du principal secrétaire d'E-

tat de la Grande-Bretagne pour les affaires étrangères, du ministre de Russie et du ministre de Suède et de Norvége, pût se réunir à Londres, à l'effet de signer un projet de protocole contenant les quatre paragraphes suivants : « Paragraphe 1er. Le désir unanime desdites puissances est que l'état des possessions actuellement réunies sous la couronne de Danemark soit maintenu dans son intégrité. Paragraphe 2. En conséquence, elles reconnaissent la sagesse des vues qui déterminent Sa Majesté le roi de Danemark à régler éventuellement l'ordre de succession dans sa royale maison, de manière à faciliter les arrangements au moyen desquels l'intégrité de la monarchie danoise demeurera intacte. Paragraphe 3. Elles continueront à unir leurs soins, afin que les négociations de la paix, ouvertes à Berlin sous la médiation de la Grande-Bretagne, sur la base des préliminaires arrêtés à Berlin, parviennent à une conclusion prochaine. Paragraphe 4. Lorsque ce but aura été atteint, lesdites puissances se réservent de se concerter entre elles, afin de donner aux résultats de ces négociations un gage additionnel de stabilité par un acte de reconnaissance européenne. Il est convenu que cette délibération aura lieu à Londres, et que lesdites puissances muniront, à cet effet, leurs représentants des pleins pouvoirs nécessaires. »

Ce premier protocole, qui a servi de point de départ au traité de Londres, conclu deux années plus tard, est signé de MM. de Reventlow, Drouyn de Lhuys, lord Palmerston, de Brunow et de Rehausen. La Prusse n'avait point participé à la signature, et l'omission du nom du prince que le roi de Danemark devait choisir pour héritier de la couronne, prouve que le Danemark avait à se concerter avec la cour de Saint-Pétersbourg avant de pouvoir sur ce point essentiel compléter sa proposition.

La conférence, réunie de nouveau le 2 août 1850, prit acte du traité de paix intervenu entre la Prusse et le Danemark. Enfin, le 23 août, un troisième protocole, dans lequel l'Autriche réserva les droits de la Confédération germanique, fut signé à Londres. Jusque-là les puissances n'avaient fait qu'exprimer le désir de voir les possessions actuellement réunies sous la domination du roi de Danemark maintenues dans leur intégrité ; mais un acte plus considérable mit bientôt le Danemark en état de poursuivre plus énergiquement sa politique, manifestement contraire aux intérêts de l'Allemagne. Le 5 juin 1851, M. de Reedtz, pour le Danemark, et MM. de Nesselrode et Meyendorff, pour la Russie, signèrent le protocole de Varsovie, qui contenait les stipulations suivantes :

Les deux parties, prenant en considération les transactions conclues

entre leurs augustes prédécesseurs dans les années 1767 et 1773, conviennent :

1° Que le but qu'on se propose, dans l'intérêt de la paix du Nord, autant que dans celui de la paix intérieure de l'auguste maison d'Oldenbourg, savoir : le maintien de l'intégrité de la monarchie danoise, ne peut être réalisé qu'au moyen d'une combinaison qui appelle à la succession, dans la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre de Sa Majesté le roi de Danemark, la seule descendance mâle à l'exclusion des femmes ;

2° La descendance mâle du prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, et de son épouse, Mme la princesse Louise de Hesse, réunit en elle les droits d'hérédité qui, à l'extinction de la lignée mâle actuellement régnante en Danemark, lui échoit, en vertu des renonciations de S. A. R. Mme la landgrave Charlotte de Hesse, de son fils, Mgr le prince Frédéric de Hesse, et de sa fille, Mme la princesse Marie d'Anhalt-Dessau ;

3° Voulant, de son côté, compléter les titres résultant de ces renonciations, et amener ainsi une combinaison qui serait d'un si haut intérêt pour le maintien de la monarchie danoise dans son intégrité, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, comme chef de la branche aînée de Holstein-Gottorp, serait prête à renoncer aux droits éventuels qui lui appartiennent, en faveur de Mgr le prince Christian de Glucksbourg et de sa descendance mâle ; toutefois, il est entendu que les droits éventuels des deux branches cadettes de Holstein-Gottorp seront expressément réservés ; que ceux dont l'auguste chef de la branche aînée ferait l'abandon pour lui-même et pour sa descendance mâle en faveur du prince Christian de Glucksbourg et de sa descendance mâle, renaîtraient dans la maison impériale de Russie à l'époque où — ce qu'à Dieu ne plaise ! — la descendance mâle de ce prince viendrait à s'éteindre ; que, puisque la renonciation de Sa Majesté l'empereur aurait principalement pour but de faciliter une combinaison que réclament les premiers intérêts de la monarchie, l'offre d'une pareille renonciation cesserait d'être obligatoire, si la combinaison elle-même venait à manquer.

4° Par suite des considérations qu'indiquent les paragraphes 2 et 3 ci-dessus, Mgr le prince Christian de Glucksbourg, conjointement avec Mme la princesse son épouse, et, à leur défaut, la descendance mâle de Leurs Altesses, auraient plus qu'aucune autre branche des titres qui les rendent habiles à succéder, le cas échéant, dans les Etats réunis actuellement sous le sceptre de Sa Majesté danoise.

En conséquence, les deux cours de Copenhague et de Saint-Pétersbourg sont convenues que Sa Majesté le roi de Danemark désignera le prince et la princesse de Glucksbourg conjointement, comme les héritiers présomptifs de la couronne, pour le cas où la ligne mâle de la dynastie actuellement régnante viendrait à s'éteindre ; que Sa Majesté fera connaître sa haute détermination aux puissances amies du Danemark ; que, si pour assurer la complète réussite de cette combinaison, encore d'autres renonciations étaient jugées utiles et désirables, ce serait à Sa Majesté danoise à se charger des indemnités auxquelles il pourrait être reconnu des titres

justes et équitables ; enfin, que c'est à Londres qu'auront lieu les négociations nécessaires pour donner aux arrangements, en vertu desquels le prince et la princesse de Glucksbourg seront reconnus comme successeurs présomptifs au trône de Danemark, le caractère d'une transaction européenne.

Il est donc juste de dire que, si les protocoles de Londres, dont nous avons cité la teneur, forment la base du traité en vertu duquel a été reconstituée la monarchie danoise, le protocole de Varsovie en est la clef de voûte.

Nous traiterons la question de succession plus loin ; mais, pour empêcher le jugement du lecteur de s'égarer en face d'un si formidable échafaudage de sagesse et de générosité, nous ferons dès ce moment les observations suivantes. En 1767, l'impératrice Catherine II, au nom de son fils Paul, qui, on le sait, était duc de Gottorp, conclut avec le Danemark des transactions que Paul, devenu majeur, ratifia en 1773. Ce sont ces traités qui ont été, comme nous venons de le dire, invoqués dans le protocole de Varsovie. Une première transaction consistait dans la renonciation pure et simple du duc Paul à ses possessions dans le Schleswig et à la corégence dans ce duché. Dans une seconde transaction, Paul renonça aux possessions de la maison de Gottorp dans le Holstein et à la corégence dans ce duché, moyennant la cession à lui faite en échange par le Danemark des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, connus aujourd'hui sous le nom de grand-duché d'Oldenbourg. Paul les céda à son tour à la branche cadette de la maison de Gottorp. Dans le protocole de Varsovie, le Danemark, qui avait alors de grands ménagements à garder envers la Russie, tombait d'accord avec elle d'interpréter les transactions de 1773 en ce sens, que le duc Paul n'avait cédé son patrimoine qu'en faveur de la descendance mâle de la maison royale de Danemark, et pour montrer combien il savait être généreux, l'empereur Nicolas étendait la cession au prince Christian de Glucksbourg. Cependant, il a été démontré par les jurisconsultes les plus éminents de l'Allemagne, que même dans le cas de l'extinction de la descendance mâle de la maison royale de Danemark, la Russie n'aurait aucun droit à réclamer la partie gottorpienne du Holstein. Il est parfaitement vrai que le traité de 1773 porte que la partie gottorpienne du Holstein est cédée au roi de Danemark, à sa descendance mâle et éventuellement au frère du roi, le prince Frédéric, et à sa postérité mâle ; mais il n'y a aucune raison pour admettre la prétention qu'à l'extinction de ces descendances la partie gottorpienne doive suivre un ordre de succession différent de celui des autres pays appartenant au roi de Danemark. La branche royale

cadette, celle de Sonderbourg, est au contraire appelée à succéder aussi bien dans cette partie du Holstein que dans le Holstein tout entier. La Russie a donc, dans ce protocole de Varsovie, accordé l'extension d'un droit de succession qu'elle ne possédait plus elle-même ; mais en écartant la branche aînée de la maison de Sonderbourg, c'est-à-dire celle d'Augustenbourg, et en faisant profiter de sa singulière générosité un prince de la branche cadette de Sonderbourg, un Glucksbourg, elle voulait donner l'exemple à tous les autres agnats de se désister de leurs droits bien autrement proches et légitimes que les siens. Il est en outre évident que la Russie ne pourrait jamais revendiquer ces territoires qu'en restituant le grand-duché d'Oldenbourg au duc de Holstein. Or, ce duché a été cédé à perpétuité à la maison actuellement régnante dans l'Oldenbourg, laquelle forme la branche cadette de Gottorp, et avait du reste des droits incontestables à des compensations ; car, après la maison de Russie, branche aînée de la maison de Gottorp, c'est la branche cadette qui possédait les droits les plus proches à la partie gottorpienne du Holstein. Il y a plus : après le traité de 1773, le duc de Glucksbourg se fit expressément garantir les droits de sa maison à la partie gottorpienne du Holstein, en obtenant du roi de Danemark l'assurance que tous les scrupules pour l'avenir étaient écartés, attendu que les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst prenaient, par la mutation dont nous avons parlé, les lieu et place de la partie russe du duché de Holstein. De ce que nous venons de dire, il résulte que tous les droits que la Russie prétend faire ressortir des transactions de 1773 ne peuvent profiter à elle, mais au grand-duc d'Oldenbourg. Quant à la partie gottorpienne du Schleswig, elle est hors de cause pour le sujet qui nous occupe. Ayant été purement et simplement cédée au roi de Danemark, elle revient de droit, à l'extinction de la branche aînée, à la branche cadette de Sonderbourg.

Nous croyons au surplus que les plus ambitieux des hommes d'Etat russes ont gardé assez de sens pratique pour considérer comme impossible l'admission de la Russie dans la Confédération germanique, et son établissement dans le port de Kiel, qui fait partie de cette portion gottorpienne du Holstein. Le Danemark serait le premier à s'opposer de toutes ses forces à une pareille combinaison ; et sans parler de la Prusse, de l'Allemagne tout entière et de la Suède, l'Angleterre, quoiqu'elle ait prouvé qu'elle se soucie peu d'intervenir activement dans les affaires des autres Etats, deviendrait, si une pareille éventualité menaçait de se réaliser, l'alliée de la Scandinavie et de l'Allemagne.

Nous avons vu que la Prusse n'avait point participé aux premières conférences de Londres. A la suite du traité d'Olmutz et de la réac-

tion qui s'était opérée dans tout son système politique, la Prusse, par une dépêche du baron de Manteuffel, en date du 30 septembre 1851, adhéra aux arrangements énoncés dans les différents protocoles de Londres. Enfin, après une dernière séance, tenue le 28 avril 1852, dans laquelle lord Malmesbury, qui avait dans l'intervalle remplacé lord Palmerston comme principal secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, soumit le projet de traité aux autres plénipotentiaires, et, le 8 mai 1852, le baron de Kubeck pour l'Autriche, le comte Walewski pour la France, lord Malmesbury pour la Grande-Bretagne, le chevalier Bunsen pour la Prusse, le baron de Brunnow pour la Russie, et le baron de Rehausen pour la Suède, signèrent le traité de Londres. Ce traité porte :

Art. 1er. Après avoir pris en sérieuse considération les intérêts de sa monarchie, Sa Majesté le roi de Danemark, de l'assentiment de Son Altesse Royale le prince héréditaire et de ses plus proches cognats, appelés à la succession par la loi royale de Danemark, ainsi que de concert avec Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, chef de la branche aînée de la maison de Holstein-Gottorp, ayant déclaré vouloir régler l'ordre de succession dans ses Etats, de manière à ce qu'à défaut de descendance mâle en ligne directe du roi Frédérik III de Danemark, sa couronne soit transmise à S. A. le prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, et aux descendants issus du mariage de ce prince avec S. A. la princesse Louise de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née princesse de Hesse, par ordre de primogéniture, de mâle en mâle; les hautes parties contractantes, appréciant la sagesse des vues qui ont déterminé l'adoption éventuelle de cette combinaison, s'engagent d'un commun accord, dans le cas où l'éventualité prévue viendrait à se réaliser, à reconnaître à S. A. le prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, et aux descendants mâles, issus en ligne directe de son mariage avec ladite princesse, le droit de succéder à la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre de Sa Majesté le roi de Danemark.

Art. 2. Les hautes parties contractantes, reconnaissant comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise, s'engagent à prendre en considération les ouvertures ultérieures que Sa Majesté le roi de Danemark jugerait à propos de leur adresser, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'extinction de la descendance mâle, en ligne directe, de S. A. le prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, issue de son mariage avec S. A. la princesse Louise de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née princesse de Hesse, devenait imminente.

Art. 3. Il est expressément entendu que les droits et les obligations réciproques de Sa Majesté le roi de Danemark et de la Confédération germanique, concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg, droits et obligations établis par l'acte fédéral de 1815 et par le droit fédéral existant, ne seront pas altérés par le présent traité.

Art. 4. Les hautes parties contractantes se réservent de porter le présent traité à la connaissance des autres puissances, en les invitant à y accéder.

Il résulte de ces stipulations, que l'Europe a, en 1852, disposé, en faveur de l'intégrité de la monarchie danoise, de trois duchés, dont deux, appartenant incontestablement à la Confédération germanique, se trouvaient par conséquent, quant à leur droit héréditaire sous la juridiction de l'Allemagne, et dont le troisième pouvait également être revendiqué par l'Allemagne, au moment de l'extinction de la ligne mâle de la maison royale de Danemark. On ne saurait nier qu'en cette occasion l'Europe n'a pas tenu compte des droits des tiers, c'est-à-dire des duchés et même de l'Allemagne, et des agnats habiles à succéder dans ces duchés. A l'heure qu'il est, la controverse est donc engagée de la manière suivante : pour les puissances non allemandes qui ont signé le traité de Londres, il n'existe pas d'autre droit de succession dans la monarchie danoise que celui qui y a été adopté ; pour les deux grandes puissances allemandes il aurait pu en être de même, si le Danemark n'avait pas rompu les engagements moyennant lesquels l'Autriche et la Prusse ont signé le traité. Par contre, les duchés, la Confédération germanique et les agnats du Schleswig-Holstein déclarent que pour eux il n'y a pas de traité de Londres, attendu que les puissances ne peuvent avoir réglé le point de la succession et le point de la réorganisation de la monarchie danoise que dans la supposition que le roi de Danemark parviendrait à obtenir le consentement des parties directement intéressées. Le cas d'une violation flagrante et à dessein du droit des tiers par les puissances européennes, leur paraît tout à fait inadmissible ; elle impliquerait la nullité du traité de Londres.

Quant à la forme du traité et à la question de savoir s'il a réellement le caractère d'une transaction européenne, voici ce qui résulte d'un examen approfondi. Les puissances se sont engagées d'un commun accord, envers le Danemark, a reconnaître au prince Christian de Glucksbourg le droit de succéder à la totalité des Etats actuellement réunis sous le sceptre du roi de Danemark ; les puissances ont également reconnu comme permanent le principe de l'intégrité de la monarchie danoise ; mais ces deux engagements, elles ne les ont pris qu'envers le Danemark sans qu'il y ait eu entre elles une transaction commune, les obligeant les unes envers les autres à les exécuter et à les faire exécuter. Il n'est pas douteux que le Danemark ait voulu donner ce caractère au traité de Londres. Nous avons sous les yeux deux passages et d'une rédaction différente, qui étaient destinés à entrer dans le premier protocole de Londres. L'un

est conçu dans les termes suivants : « Paragraphe 4. Lorsque ce but aura été atteint, lesdites puissances se réservent de se concerter entre elles, afin de donner au résultat de cette paix un gage additionnel de stabilité en signant *entre elles* une convention destinée à confirmer le principe du maintien de l'intégrité de la monarchie danoise. » Cette rédaction a été formellement rejetée par lord Palmerston ; ce qui indique clairement que l'Angleterre n'a entendu s'engager qu'envers le Danemark et nullement envers les autres puissances. Voici la seconde variante, qui devait être discutée avec lord Palmerston : « un gage additionnel de stabilité, en convertissant le présent protocole en une convention qu'elles signeraient entre elles. » Le texte de ce protocole, que nous avons publié plus haut, prouve que cette rédaction n'a pas été non plus adoptée par le chef du cabinet anglais. Ce qui rend encore plus évident que les puissances se sont engagées uniquement envers le Danemark, c'est qu'elles n'ont échangé des ratifications qu'avec cet Etat, et nullement entre elles, comme cela a lieu chaque fois qu'il s'agit d'un traité impliquant une obligation réciproque, non-seulement de la part des parties contractantes envers celui qui adhère au traité, mais aussi entre les contractants eux-mêmes.

C'est précisément aux complications actuelles que la distinction que nous venons d'établir emprunte son importance. La Prusse et l'Autriche, en s'appuyant sur l'argument qu'elles ne se sont engagées qu'envers le Danemark et nullement envers les autres puissances contractantes, peuvent se prévaloir de la rupture des engagements du Danemark pour se déclarer déliées des stipulations du traité de Londres. Ainsi qu'on l'a pu voir dans le courant de ce travail, l'Autriche et la Prusse n'ont pas cessé de répéter que le traité de Londres n'était que le dernier acte d'une série de transactions embrassant la période de 1850 à 1852 ; qu'elles sont toutes disposées à le maintenir, mais que le Danemark est tout autant tenu d'exécuter les engagements qu'il a contractés envers elles et envers la Confédération germanique.

Vattel (*Droit des Gens*, liv. II, chap. XIII, paragraphe 200), cité par Georges Beseler, un des jurisconsultes les plus savants de l'Allemagne, dans son *Examen du traité de Londres*, dit : « Les traités contiennent des promesses parfaites et réciproques. Si l'un des alliés manque à ses engagements, l'autre peut le contraindre à les remplir ; c'est le droit que donne une promesse parfaite. Mais s'il n'a d'autre voie que celle des armes pour contraindre un allié à garder sa parole, il lui est quelquefois plus expédient de se dégager aussi de ses promesses, de rompre le traité ; et il est indubitablement en droit de le faire, n'ayant rien promis que sous la condition

que son allié accomplirait de son côté toutes les choses auxquelles il s'est obligé. L'allié offensé ou le lésé, dans ce qui fait l'objet du traité, peut donc choisir, ou de contraindre un infidèle à remplir ses engagements, ou de déclarer le traité rompu par l'atteinte qui y a été donnée. C'est à la prudence, à une sage politique de lui dicter dans l'occasion ce qu'il aura à faire. »

Si l'Autriche et la Prusse avaient eu l'intention d'opter pour le reniement du traité de Londres, elles ne seraient point entrées dans le Schleswig, en donnant en même temps aux puissances l'assurance qu'il ne s'agit que de se saisir d'un gage pour que le Danemark remplisse ses engagements envers l'Allemagne. Forcées, par la résistance qu'elles ont recontrée, de faire au Danemark une guerre en règle, elles pourraient, à l'heure qu'il est, s'armer du double fait d'avoir déjà eu, selon l'interprétation de Vattel, le droit de se retirer du concert de Londres, et d'être, comme vainqueurs, en état de faire de nouvelles transactions avec le vaincu. Mais nous croyons qu'elles ne s'écarteront pas de la voie de modération dont elles ont, depuis 1852, donné tant de preuves à l'égard du Danemark. Dans le cas contraire, si les graves dissentiments qui existent entre elles et la grande majorité des Etats d'Allemagne, entre les gouvernements en général et le mouvement national, qui protestent contre une nouvelle fusion des duchés avec le Danemark, obligeaient les deux grandes puissances de se prononcer pour une solution contraire à l'intégrité de la monarchie danoise, la question de savoir quelle est la véritable portée que les puissances signataires du traité de Londres donnent à ce traité, et si elles considèrent tous les contractants comme virtuellement tenus de l'exécuter et de le faire exécuter, se discutera alors au grand jour. Sous ce rapport aussi, on peut regretter la non réalisation de la généreuse pensée de l'empereur Napoléon de traiter les affaires européennes dans un congrès, où l'ensemble des questions en litige aurait mieux permis de faire des modifications se rattachant à chaque question séparément. L'illustre homme d'Etat qui dirige actuellement les affaires étrangères de la France, M. Drouyn de Lhuys, peut, avec une juste satisfaction, jeter ses regards en arrière et mettre sa conscience à l'abri en rappelant la grande et judicieuse pensée qu'il avait soumise à l'Europe dans le but de conjurer les éventualités d'une guerre.

La France ne pouvait pas émettre un verdict contre le traité de Londres, mais les hommes qui la gouvernent jugent d'un point trop élevé les affaires générales de l'Europe pour n'avoir pas constaté, ainsi que nous l'avons vu par la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 8 décembre 1863, « que la conférence de Londres, ainsi que l'état présent des choses le prouve surabondamment, n'a fait qu'une

œuvre impuissante. » Le ministre des affaires étrangères de France constate également « que les actes de cette conférence sont contestés aujourd'hui par la plupart des Etats secondaires de l'Allemagne, par quelques-uns de ceux même qui y avaient adhéré. » Nous ajouterons que l'art. 3 du traité de Londres, par lequel, à l'instigation de l'Autriche, il est stipulé que les droits et les obligations réciproques du roi de Danemark et de la Confédération germanique concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg ne seront point altérés par les traités, donne aussi lieu à des réclamations s'étendant sur le droit de succession dans le Schleswig, attendu que l'Allemagne a toujours soutenu la communauté de la succession dans les deux duchés.

Nous terminerons ce chapitre en relevant une des conséquences que le traité de Londres peut avoir pour l'équilibre des forces européennes. Cette conséquence, quoique éloignée encore, ne mérite pas moins d'être prise en considération par ceux qui veulent se rendre bien compte de la portée historique du traité de 1852, envisagé dans son ensemble.

La Russie, qui, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, n'a plus aucun droit sur l'ancienne partie gottorpienne du Schleswig et du Holstein, en possède un, plus éloigné, il est vrai, sur la totalité du Holstein et du Schleswig, en qualité de branche de la maison d'Oldenbourg, appelée à succéder dans les duchés le jour où le tour de la maison de Gottorp sera arrivé. Pour que cette éventualité se réalisât, il faudrait que la maison de Sonderbourg, comme branche cadette de la maison royale de Danemark, fût éteinte entièrement. Or, le traité de Londres l'a singulièrement rapprochée en écartant la maison aînée de cette branche cadette royale, celle d'Augustenbourg et les trois frères aînés du roi Christian IX. Cette circonstance donne un intérêt particulier à la protestation que le prince Frédéric de Schleswig-Holstein Noër, frère du duc Christian d'Augustenbourg, dont nous avons parlé plus haut, et oncle du duc Frédéric, a adressée au président du Parlement danois, et qui est datée de Londres, *United Service Club*, le 24 mars 1853. Il y est dit : « Le traité du 8 mai, contre lequel je viens de déposer ma protestation auprès du gouvernement anglais, est, à mes yeux, un traité de spoliation et de violence. Malgré cela, je suis prêt à tous les sacrifices si l'on veut m'accorder une seule condition. Je ne demande que ceci : que le Danemark et les duchés ne deviennent pas des provinces russes; en d'autres mots, que l'on fasse un traité valable, lequel, comme celui d'Utrecht concernant les couronnes d'Espagne et de France, stipule que les couronnes de Danemark et de Russie ne seront jamais réunies, et, par suite, le Danemark et les duchés jamais incorporés dans l'empire russe. »

En effet, la Russie, en même temps qu'elle signait le traité de Londres, obligea le Danemark à signer séparément avec elle un nouvel engagement, par lequel elle se réserva tous ses droits sur les duchés, pour le cas de l'extinction de la ligne mâle du prince Christian de Glucksbourg. — Loin de renoncer à un droit, la Russie en a donc acquis un nouveau par le traité de Londres : acquisition qui était probablement le prix de son consentement à une combinaison qui, nous le reconnaissons volontiers, n'aurait pu être tentée sans elle.

V

La question de succession à la totalité de la monarchie danoise a été, nous l'avons déjà dit, soulevée par le Danemark lui-même. Au mois d'octobre 1844, après de longs préparatifs, après une véritable conspiration ourdie par le scandinavisme contre l'élément germanique de la monarchie, le bourgmestre de Copenhague, Algreen-Ussing, fit, comme député aux Etats, rassemblés à Rothschild, la proposition « que le roi portât à la connaissance de ses sujets la déclaration que la monarchie danoise forme un seul royaume indivis, lequel, ne pouvant être divisé, suivra l'ordre de succession promulgué par la loi royale ; et que le roi prendra les mesures nécessaires pour empêcher toute tentative de la part des sujets, dans le but de rompre les liens qui attachent les parties de l'Etat entre elles. » Cette proposition de M. Ussing fut qualifiée d'irréfléchie par le roi, dans une lettre qu'il adressa au prince d'Augustenbourg, le 5 décembre de la même année ; mais nous avons vu que, deux années plus tard, Sa Majesté publia la lettre patente citée dans la première partie de ce travail.

Le Danemark a, depuis cette époque, fait des efforts inouïs pour prouver, dans des travaux de jurisprudence politique, que le droit était de son côté. Les principaux écrivains favorables au Danemark qui se sont occupés de cette matière épineuse sont Wegener, Larsen, Oswald, Pernice et autres. Leurs ouvrages ont été victorieusement réfutés par les jurisconsultes et les historiens les plus célèbres de l'Allemagne, Uwe Lornsen, Droysen, Samwer, Guillaume et Georges Beseler, Hugo Hælschner, etc. Ce dernier nous semble avoir pénétré le plus profondément dans cette question embrouillée, à propos de laquelle nous osons d'autant moins nous avancer nous-même, que l'on attend d'un instant à l'autre le rapport officiel de M. Von der

Pfordten, chargé par la Diète de l'enquête spéciale sur le droit de succession.

Nous avons sous les yeux deux écrits du docteur Hælschner. Le premier intitulé *Examen juridique des objections soulevées contre la maison d'Augustenbourg*, Berlin, 1864, mérite au plus haut point l'attention de tous ceux qui s'occupent du droit public de l'Europe. Cet écrit entre toutefois dans un examen trop minutieux du droit compliqué des duchés, pour que nous puissions l'encadrer dans ce travail. Par contre, le chapitre très concis du second écrit du même auteur, qui a pour titre *Du Droit de l'Allemagne dans la lutte avec le Danemark*, donnera une idée fort exacte de la question.

Le père commun de toutes les lignes actuellement existantes de la grande maison princière d'Oldenbourg fut Christian Ier, qui succéda dans les duchés à son oncle Adolphe VIII, dernier rejeton mâle de la ligne de Schauenbourg. Ses petits-fils, le roi Christian III, mort en 1559, et le duc Adolphe, mort en 1586, sont les fondateurs, l'un de la ligne royale ou de Gluckstadt, l'autre de la ligne ducale ou de Gottorp. La première se partagea en ligne royale aînée ou danoise et en ligne royale cadette ou de Sonderbourg. La descendance mâle de la ligne danoise vient de s'éteindre par la mort du roi Frédéric VII. Quant à la ligne de Sonderbourg, il en existe encore deux, survivant à plusieurs autres successivement éteintes : celle d'Augustenbourg, qui en est l'aînée, et celle de Beck ou de Glucksbourg, qui est la cadette. La ligne de Gottorp a aujourd'hui trois branches spéciales : la famille impériale de Russie, celle qui n'est plus représentée que par le prince de Wasa, fils de Gustave IV Adolphe, roi de Suède, et la famille grand-ducale d'Oldenbourg. Le duc Christian est le chef de la ligne d'Augustenbourg, qui se compose en plus de ses fils Frédéric et Christian, de son frère Frédéric, du duc Frédéric, fils de celui-ci, et d'un fils du frère de son père, le prince Waldemar.

Dans la famille royale qui vient de s'éteindre, il y a eu jusqu'en 1853 deux lois de succession différentes. Pour les duchés était en vigueur le *statutum juris primogenituræ et majorennitatis*, octroyé par le roi Frédéric III, le 24 juillet 1650, et sanctionné par l'empereur, le 9 décembre suivant[1], d'après lequel la descendance mâle de Frédéric III devait succéder dans les duchés par ordre de primogéniture. Dans le Danemark, la Constitution subit un changement en 1660 : tandis que jusque-là le royaume avait été électif, il fut déclaré monarchie héréditaire par *l'Arve Enevolds Acten* (acte

[1] On trouve, dans l'ouvrage d'Uwe Lornsen, *Constitution de l'union du Schleswig-Holstein*, p. 801, Iéna, 1841, le document relatif à la sanction de ce statut par l'empereur Ferdinand III, en 1650.

héréditaire autocratique) et soumis au gouvernement absolu du roi. A la suite de ce changement, le roi Frédéric III, autorisé par les Etats du Danemark, promulga la célèbre loi royale du 14 novembre 1665. D'après cette loi, toute la descendance de Frédéric III, en premier lieu la descendance mâle, et à son extinction, la descendance féminine, devaient succéder au trône par ordre de primogéniture, les lignes féminines descendant de la souche masculine de Frédéric III par les fils ayant le pas sur les fils issus de la souche féminine par les filles. A l'avénement de la souche féminine, l'homme aura encore le pas sur la femme. Si cette loi royale était aujourd'hui appliquée dans le Danemark, il s'ensuivrait que ce ne serait pas la maison entière d'Oldenbourg, mais uniquement la ligne descendant de Frédéric III qui y serait appelée au trône. Or, comme toutes les autres lignes encore existantes de la maison d'Oldenbourg s'étaient déjà, un siècle avant Frédéric III, séparées de la ligne danoise, aucune d'elles n'y aurait droit. Les lignes d'Augustenbourg et de Glucksbourg, ou la famille impériale de Russie ne sauraient donc faire valoir aucun droit de succession en ce qui touche le Danemark même, où, à l'extinction de la souche masculine, la souche féminine de Frédéric III est seule appelée, en vertu de la loi royale. Cependant, par suite des mariages entre la ligne danoise et les autres lignes de la maison d'Oldenbourg, certains membres de ces dernières pourraient faire valoir des prétentions comme agnats du même prince; mais cette éventualité est hors de cause en ce moment. Aux termes de la loi royale, la parente la plus proche du roi Frédéric VII, ou sa descendance après son décès, est habile à monter sur le trône dans le Danemark : c'est la sœur encore vivante de son père Christian VIII, la princesse Charlotte, mariée au landgrave Guillaume de Hesse-Cassel.

En ce qui concerne la succession au trône dans les duchés, la loi de primogéniture octroyée pour la souche mâle de la ligne royale y est devenue sans portée, puisque cette souche n'existe plus. Mais ce qui est décisif, c'est que, dans les duchés, la descendance féminine est exclue par la souche mâle de toutes les lignes de la maison d'Oldenbourg. La ligne aînée, ou celle d'Augustenbourg, y est donc appelée à succéder ; et pour celle-ci, l'ordre de primogéniture de sa propre maison devient obligatoire.

A différentes reprises, et notamment à Vienne, on a combattu l'habileté du prince Frédéric à succéder, en se fondant sur ce que, sa mère étant une comtesse Danneskiold, il est né d'une mésalliance. Nous dirons, contrairement aux assertions de M. Hælschner, que d'après la rigoureuse observance des lois germaniques, les princes nés de père et de mère d'un rang égal ont seuls qualité pour monter

sur le trône. Nous sommes cependant obligés d'admettre que de nombreuses exceptions ont eu lieu, en vertu du droit particulier en vigueur dans les diverses maisons princières de l'Allemagne. Quant à la maison d'Oldenbourg principalement, il est historiquement prouvé que le mariage d'un prince avec une femme de petite noblesse a été presque constamment considéré par elle comme parfaitement valable. Hælschner en cite pour preuve que la grand'mère de tous les princes de Glucksbourg, et partant celle du roi Christian IX lui-même, était une comtesse Schlieben. L'aïeule de la maison impériale de Russie, Catherine II, était petite-fille d'Eléonore de Zuntsch. Le duc Pierre-Frédéric-Louis, grand-père du grand-duc actuel d'Oldenbourg, succéda à la couronne, dans ce pays, quoiqu'il descendît d'une comtesse Dohna. On ne compte pas moins de vingt-huit unions de ce genre dans la maison d'Oldenbourg, dont les descendants ont succédé au trône. Le roi Frédéric IV de Danemark a, non-seulement épousé une comtesse Reventlow, mais il l'a fait solennellement couronner comme reine de Danemark. Un seul de ces vingt-huit mariages a donné lieu à un procès : celui de Christian Karl de Norbourg, conclu en 1702 avec Christine d'Aichelberg. Le fils qui en était né, le prince Frédéric-Charles, était appelé à la succession de Norbourg et de Ploen. Ses droits lui furent contestés par une autre branche de sa maison. Le roi Frédéric IV, en sa qualité de suzerain de Norbourg, suprême arbitre pour cette partie de la succession, reconnut le prince comme agnat du duché de Schleswig-Holstein. Pour ce qui concernait Ploen, l'empereur d'Allemagne et le conseil antique de l'empire reconnurent également sa légitimité. Hælschner fait observer que, comme c'est précisément à Vienne que cette question a déjà été jugée précédemment, dans le siècle dernier, le gouvernement autrichien est mal fondé à s'appuyer sur l'argument tiré de la mésalliance des Augustenbourg.

Le duché de Lauenbourg n'appartient que depuis 1815 aux rois de Danemark. Frédéric VI, obligé de céder la Norvége à la Suède, reçut en compensation la Poméranie suédoise et l'île de Rugen, qu'il échangea immédiatement avec la Prusse contre le duché de Lauenbourg. Le Lauenbourg est donc censé un équivalent pour la Norvége. Dans le traité par lequel le roi Frédéric VI l'a acquis, rien n'a été fixé à l'égard de la succession dans ce duché. On a fait valoir que le Lauenbourg, ayant été la compensation donnée pour la Norvége, est dès lors, une partie inséparable du Danemark, de sorte que le monarque danois est, comme tel, duc de Lauenbourg : ce qui ferait supposer qu'en 1815 la loi royale de Danemark est devenue, sans que cela ait été formellement stipulé, la loi de succession dans la nouvelle acquisition. On peut objecter à cette manière de voir que

la Norvége n'a jamais été une province danoise, mais un royaume autonome, allié seulement avec le Danemark par la personne du roi, de manière que c'est le roi Frédéric VI seul, et non le Danemark, qui a dû être dédommagé de sa perte. Le fait que le Lauenbourg forme une compensation pour la Norvége ne saurait donc conférer à l'Etat de Danemark aucun droit de s'attacher d'une façon permanente le duché auquel la loi royale n'a pu également être étendue en se substituant au droit agnatique qui était seul en vigueur. Le roi de Danemark s'est, en outre, engagé à maintenir intacte la Constitution du Lauenbourg, a sanctionné la loi fondamentale que les états de ce duché ont constituée en 1815 avec leurs princes, et a déclaré à la Diète qu'il considérait toujours le Lauenbourg comme duché allemand.

Hælschner demande si l'on a jamais prétendu que l'avénement de l'électeur de Brunswick Lunebourg au trône d'Angleterre ait changé l'ordre de succession en vigueur dans ce royaume. On voit où conduisent les déductions du droit strict. L'Autriche et la Prusse, comme il résulte de la citation que nous avons faite de leur déclaration commune au sein de la Diète germanique, ont déjà émis l'avis que le Lauenbourg est un pays allié à perpétuité au Danemark par le même ordre de succession. Le jurisconsulte que nous citons prétend néanmoins que le roi Christian IX ne saurait en être reconnu comme le duc, attendu que la renonciation en sa faveur serait contraire au droit fédéral; car l'art. 6 de l'acte final de Vienne stipule que les droits de souveraineté sur un pays fédéral allemand ne sauraient être transférés à un prince n'appartenant pas à la Confédération, que du consentement de tous les membres de la Confédération. Ainsi, selon Hælschner, la souche mâle de la maison d'Oldenbourg aurait seule le droit de succéder dans le duché de Lauenbourg, et le prince Frédéric d'Augustenbourg en serait le duc légitime. Il constate cependant que le prince Frédéric a été plus sobre que lui, en déclarant dans sa proclamation qu'il ne conteste pas à d'autres maisons princières les droits qu'elles auraient à faire valoir sur la succession du Lauenbourg. Les maisons qui élèvent des prétentions à ce sujet sont celles de Saxe, de Mecklembourg et d'Anhalt. La question de succession dans le Lauenbourg présente d'ailleurs cela de particulier, que, pour la régler légalement, il faudrait remonter à l'année 1689, époque de la mort du dernier duc Ascanien.

Pernice, dont la consultation judiciaire élaborée en 1851, semble avoir exercé une grande influence sur les résolutions du roi Frédéric-Guillaume IV, a conclu que, dans le Schleswig aussi bien que dans le Holstein, il n'y a pas un pouce de terrain sur lequel le droit des Augustenbourg ne puisse être contesté. Nous ignorons quelle serait

l'opinion du lecteur français si nous avions eu le courage de lui soumettre tous les détails de ce procès compliqué, qui se juge à l'heure qu'il est en Allemagne. L'avis de Pernice, dont la teneur n'est connue que depuis très peu de temps, y a soulevé une véritable tempête, et l'impartialité nous fait un devoir de déclarer que les enquêtes minutieuses auxquelles a récemment procédé la jurisprudence allemande n'ont fait que confirmer le résultat des enquêtes plus anciennes, qui est manifestement contraire aux prétentions du Danemark.

VI

En attendant, les événements marchent. Le lecteur nous saura gré de reprendre le récit des faits et d'indiquer finalement quels pourraient être, à notre sens, les moyens de résoudre le grave conflit qui divise l'Allemagne et le Danemark.

La correspondance entre l'empereur Napoléon et le prince d'Augustenbourg mérite ici une page à part. Le prince a écrit de Gotha, à la date du 2 décembre, à l'Empereur, que, venant de prendre possession, après le décès de feu S. M. le roi Frédéric VII, du gouvernement des duchés de Schleswig-Holstein, ainsi que l'obligation lui en était imposée par sa qualité d'héritier légitime, il soumet à Sa Majesté quelques observations relatives aux droits qu'il est de son devoir de réclamer au nom de sa maison et bien plus encore au nom de son pays. Un examen rigoureusement impartial des droits et des griefs du Schleswig-Holstein est tout ce que le prince demande à la face du ciel ; c'est cet examen rigoureux, mais impartial et indépendant de toute prévention, qu'il attend surtout de la part de l'Empereur, de cet esprit de haute justice qu'il a tant de fois manifesté d'une manière si magnanime. Dans la cause des duchés, le droit positif et historique se trouve d'accord avec les vœux de leur nombreuse et loyale population, avec ses intérêts les plus chers et les plus sacrés à la fois, ceux de sa nationalité. L'Empereur n'a jamais été indifférent à la voix des peuples opprimés, l'Europe entière en est témoin. Le prince espère donc que l'Empereur compâtira encore à l'injuste oppression que les habitants du Schleswig-Holstein ont dû subir, pour avoir voulu rester fidèles aux traditions de leur pays, à la langue et aux mœurs de leurs pères. C'est de lui, du succès de ses réclamations qu'ils attendent le terme de leurs maux. L'Allemagne entière est en émoi ; il suffit de jeter un coup d'œil sur tous les pays allemands, depuis les bords du Rhin jusqu'aux rives de la Baltique,

pour demeurer convaincu que les esprits n'y seront jamais satisfaits, que la paix, la tranquillité publique n'y seront jamais rétablies, à moins que la question des duchés ne soit résolue conformément aux lois de l'équité et aux intérêts de la nationalité, à moins que le Schleswig-Holstein ne soit enfin soustrait à la domination de l'étranger, et rendu à son souverain légitime. On ne saurait s'y tromper, toute décision dans un sens opposé ne pourrait être que provisoire aux yeux de quarante millions d'Allemands. Lors même qu'on essayerait de la revêtir des formes les plus solennelles, ce ne serait toujours, dans l'esprit de la nation, qu'une lutte à recommencer. Et à celui qui demande justice au nom d'un droit vénérable et sacré à tant de titres, au nom des intérêts importants dont le destin l'a rendu dépositaire, ne serait-il pas permis de croire qu'il agit dans les intentions de l'Empereur, que le sort lui offre l'occasion de seconder les nobles intreprises dont l'Europe est redevable à l'Empereur ?

Napoléon III a répondu du château de Compiègne, le 10 décembre, par l'expression des sentiments les plus généreux et les plus élevés : « Je ne trouve rien de plus honorable, dit l'Empereur, que d'être le représentant d'une cause qui s'appuie sur l'indépendance et la nationalité d'un peuple, et, à ce titre, vous pouvez compter sur ma sympathie, car je serai toujours conséquent dans ma conduite. Si j'ai combattu pour l'indépendance italienne, si j'ai élevé la voix pour la nationalité polonaise, je ne puis pas, en Allemagne, avoir d'autres sentiments ni obéir à d'autres principes. Mais les grandes puissances sont liées par la convention de Londres, et leur réunion seule pourrait résoudre sans difficultés la question qui vous intéresse. Je regrette donc bien vivement, sous ce rapport comme sous bien d'autres, que l'Angleterre ait refusé d'assister au congrès que j'avais proposé. Il est fâcheux que la Diète n'ait pas été consultée sur les droits d'un duché faisant partie de la Confédération germanique; le Danemark aussi a pu avoir des torts envers l'Allemagne; mais, d'un côté, je déplore que la Confédération ait cru devoir intervenir dans le Holstein avant que la question de succession n'ait été décidée, car l'intervention, qui peut amener des complications bien graves, ne tranche pas cette question, et si le Danemark était opprimé par de puissants voisins, l'opinion publique, en France, se retournerait de son côté. Je fais donc des vœux sincères pour que vos droits soient examinés par la Diète germanique, que la délibération soit soumise aux signataires de la convention de Londres, et qu'ainsi le sentiment national, qui se prononce si énergiquement en Allemagne, puisse recevoir d'un commun accord une satisfaction légitime. »

Si nous écartons, ainsi qu'il convient de le faire tant que la Diète

germanique ne s'est pas prononcée sur le droit du duc d'Augustenbourg, toutes les prétentions de cette maison, il nous sera néanmoins permis de voir, dans les paroles de l'empereur Napoléon III, la reconnaissance pleinement justifiée du droit pour l'Allemagne de sauvegarder, comme toutes les autres nations, ses intérêts de nationalité menacés sur un point. C'est pourquoi nous devons regretter d'autant plus qu'une partie de la presse française, se mettant en contradiction flagrante avec le principe des nationalités, qu'elle a tant défendu quand il s'agissait d'intérêts contraires à l'Allemagne, n'ait pas partagé la manière de voir du souverain dont le jugement éclairé a acquis une autorité si considérable dans le monde entier. Nous l'avons dit ailleurs : l'existence des traités ne saurait en garantir l'immutabilité. L'empereur Napoléon reconnaît expressément que la délibération de la Confédération germanique ayant trait au droit de succession pourrait être soumise aux signataires de la convention de Londres, et que, par conséquent, ce qu'ils ont arrêté à cet égard est susceptible d'être modifié.

Le mouvement national que la question des duchés a provoqué en Allemagne n'a pas été plus intense même en 1848. Les gouvernements, les Chambres, non-seulement en Bavière, en Saxe, en Wurtemberg et dans la plupart des Etats de second et de troisième ordre, mais aussi en Prusse et en Autriche, les corps constitués, les universités, les municipalités, les réunions populaires se sont prononcés pour l'indépendance complète des duchés, en vertu de leur droit héréditaire. Cet élan a communiqué à la Diète germanique une force morale qu'elle ne s'était pas sentie depuis longtemps. Il y a quelques mois à peine, un congrès des princes de l'Allemagne, convoqué par l'empereur François-Joseph, délibérait, au siége même de la Diète, sur le moyen de la remplacer par un pouvoir central plus efficace, et sans la résistance de la Prusse, la Diète germanique n'existerait peut-être plus aujourd'hui. Le moment de la revendication d'un droit ancien et sacré de l'Allemagne étant survenu par l'extinction de la branche aînée des Oldenbourg, cet incident a donné à la Confédération un nouveau souffle de vie, et l'Allemagne s'est trouvée tout à coup en face d'éventualités, dont la réalisation avait toujours paru très éloignée. La Bavière, la puissance la plus importante en Allemagne après la Prusse et l'Autriche, en se mettant vigoureusement à la tête du parti national, ce qui lui était, au surplus, plus aisé qu'à d'autres gouvernements de second ordre, attendu qu'elle n'a jamais adhéré au traité de Londres, a acquis une telle influence, que le plan proposé depuis longtemps par certains hommes d'Etat d'ériger dans la Confédération, à côté des deux grandes, une troisième puissance, la Bavière par exemple, qui, sans être un des

grands Etats européens, aurait cependant une certaine prépondérance en Allemagne, avait certaines chances de succès. A l'alliance étroite qui liait la Bavière à l'Autriche, dont elle avait si bien servi la politique dans ces derniers temps, avait succédé un refroidissement très marqué. L'avénement d'un troisième pouvoir en Allemagne paraissait présenter aux deux grandes puissances l'inconvénient d'un plus grand morcellement des forces de la Confédération. Chaque fois que ces deux puissances étaient d'accord, il était difficile à la majorité des autres Etats de ne pas leur céder; tandis que si un troisième pouvoir ralliait toutes les autres voix, l'Allemagne, ballottée par des dissentiments intérieurs, pouvait devenir incapable de toute action décisive.

Dans la question des duchés, la Diète, inspirée par la justesse d'une cause nationale et historiquement légitime, et par cette tendance d'une partie de ses membres à constituer ce troisième pouvoir, pouvait facilement entraîner l'Allemagne dans une guerre générale. Ce fut une raison déterminante pour la Prusse et l'Autriche de ne pas abandonner aux Etats de second ordre la direction de cette affaire importante. Le prince Frédéric, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été proclamé duc par les populations du Holstein, à mesure que les troupes allemandes s'étaient avancées dans le duché, finit par se rendre de son propre chef à Kiel, d'où il lança, le 31 décembre 1863, une proclamation adressée au peuple du Schleswig-Holstein. Vers la même époque, les deux grandes puissances firent à la Diète la motion suivante : « Plaise à la haute assemblée fédérale sommer le gouvernement royal danois de ne point mettre en vigueur, relativement au duché de Schleswig, la loi fondamentale du 18 novembre de cette année, mais d'abroger définitivement cette loi; et plaise à la Diète, en exprimant ce désir, qu'en cas de refus de la part du Danemark, la Confédération germanique, dans le sentiment de son droit et de sa dignité, soit obligée de prendre les mesures nécessaires pour se procurer, au moyen de l'occupation militaire du duché de Schleswig, un gage en vue de l'accomplissement de ses vœux légitimes. Il va sans dire que l'adoption de la motion précitée ne saurait porter préjudice à la réserve formulée à l'occasion du vote du 7 décembre de la Diète germanique, relativement à l'examen normal de la question de succession. Les envoyés d'Autriche et de Prusse sont chargés de présenter finalement cette motion : Plaise à la haute assemblée fédérale charger la commission militaire de proposer immédiatement les mesures nécessaires à l'effet de porter au chiffre voulu l'effectif des forces qui devront être mises au service de la Confédération, pour l'occupation éventuelle du duché de Schleswig. » Pour bien comprendre la portée de cette motion, il faut se rappeler

la position réciproque des deux partis, dont l'un comprenait l'immense majorité des Etats allemands, et l'autre se composait uniquement de l'Autriche et de la Prusse. Celles-ci montrèrent précisément, par la proposition que nous venons de reproduire, qu'elles restaient sur le terrain du traité de Londres, et voulaient purement et simplement forcer le Danemark à exécuter l'engagement préliminaire de ce traité. La majorité des Etats allemands, au contraire, ne reconnaissant pas le traité de Londres, ne consentirent pas, malgré l'apparence radicale de la motion austro-prussienne, à se placer sur le même terrain : leur intention était de revendiquer, en vertu du droit héréditaire, le Schleswig aussi bien que le Holstein comme terres allemandes. Le 11 janvier, les ministres d'Autriche et de Prusse renouvelèrent à la Diète leur motion concernant le Schleswig, et insistèrent de nouveau pour que la Diète voulût bien se prononcer, afin qu'une sommation péremptoire fût adressée immédiatement à Copenhague ; ils développèrent verbalement les avantages qu'il y avait à demander le retrait de la constitution du 18 novembre, et, dans le cas d'un refus de la part du roi Christian IX, à occuper militairement le Schleswig, et à le détenir en gage jusqu'à ce que pleine et entière satisfaction fût donnée à la Confédération. Le 14, le vote sur cette motion eut enfin lieu ; elle fut rejetée à une majorité de cinq voix. Les représentants de l'Autriche et de la Prusse déclarèrent alors que leurs gouvernements étaient déterminés à sauvegarder eux-mêmes les droits de l'Allemagne. Cette déclaration souleva les protestations les plus énergiques, et l'envoyé de Saxe alla jusqu'à objecter que le Holstein étant sous l'administration de la Diète, les troupes autrichiennes et prussiennes ne pourraient pénétrer dans le Schleswig sans l'autorisation de cette dernière. D'autres plénipotentiaires firent remarquer que l'occupation du Schleswig par une armée austro-prussienne ne pourrait être envisagée que comme un acte des grandes puissances, et non comme un acte accompli au nom de la Confédération germanique. Le ministre de Bade voulait purement et simplement l'installation du prince d'Augustenbourg dans le Holstein, et le règlement de la question du Schleswig par une conférence. Le vote que la Saxe a émis dans cette séance mérite d'être particulièrement cité :

Le gouvernement royal de Saxe jugerait plus conforme à l'état des choses que la question soumise à la Confédération, relativement à la reconnaissance du souverain légitime dans le duché de Holstein, fût préalablement décidée avant qu'on eût recours aux mesures qui paraissent opportunes et urgentes à la Confédération pour garantir les droits relatifs au Schleswig qu'elle est appelée à sauvegarder.

Cependant, en présence de l'ajournement de cette décision, lequel a lieu

contrairement à ses vœux et à sa volonté, le gouvernement saxon, même à son point de vue, est obligé de reconnaître la nécessité de ne pas s'opposer plus longtemps à une occupation du duché de Schleswig par les troupes fédérales dans le but indiqué. Mais il deviendrait infidèle à ce point de vue, qu'il considère comme le seul logique pour la Confédération germanique, en droit comme en politique, s'il consentait à ce que, conformément à la proposition des hauts gouvernements d'Autriche et de Prusse, on adressât d'avance une sommation au gouvernement royal danois, ce qui impliquerait la reconnaissance des droits du Danemark à la possession du Schleswig. Il se croit plutôt obligé à combattre énergiquement toute transaction de ce genre avec le cabinet de Copenhague.

Le gouvernement royal de Saxe ne vote, en conséquence, pour la motion des hauts gouvernements d'Autriche et de Prusse, que sous la condition qu'on s'abstiendra de faire une sommation quelconque au Danemark en vue de la réforme de sa Constitution, et qu'on déclarera que l'occupation a lieu à l'effet de protéger tous les droits que la Confédération est tenue de sauvegarder relativement au Schleswig, notamment aussi ceux que la Confédération croirait devoir faire valoir en vertu de sa décision prochaine sur l'ordre de succession dans le duché de Holstein.

En même temps, le gouvernement royal de Saxe demande que, dans le but de rendre manifeste la participation de toute l'Allemagne à la défense de cette cause nationale, la participation de tous les corps d'armée fédéraux soit décrétée.

Dans la matinée du 16 janvier, les représentants de l'Autriche et de la Prusse adressèrent au Danemark un ultimatum lui accordant un délai de quarante-huit heures. Il fut convenu que le passage des troupes austro-prussiennes dans le Holstein ne modifierait en rien la situation de ce duché, que les commissaires civils de la Saxe et du Hanovre resteraient chargés du gouvernement, et que le général de Hacke conserverait le commandement du corps d'exécution. Au milieu d'un débat très orageux, le président du conseil et ministre des affaires étrangères de Prusse, M. de Bismark-Schœnhausen, dans la séance de la Chambre des députés de Berlin du 21 janvier, communiqua les fragments d'une dépêche adressée aux gouvernements allemands, dans laquelle il est exposé qu'entre la création d'un Etat indépendant du Schleswig-Holstein sous les Augustenbourg et le simple retour à l'état antérieur, il y a des combinaisons intermédiaires propres à assurer les droits de l'Allemagne, et acceptables en même temps par les puissances européennes, notamment celle d'une union personnelle entre les duchés et le Danemark, semblable à l'union qui existe entre la Suède et la Norvége. Pour atteindre un tel but, dit la dépêche, il est avantageux de créer un fait accompli, soit par l'abolition de la Constitution danoise du 18 novembre, soit par l'occupation du Schleswig par les troupes

austro-prussiennes. En reconnaissant la succession du duc d'Augustenbourg dans le Holstein, la seule chose que puisse faire la Confédération sans guerre de conquête, et la Prusse n'y est pas opposée en principe, les droits de l'Allemagne à l'égard du Schleswig ne seraient pas sauvegardés. La dépêche cherche à dissiper par ces déclarations la défiance qui semble avoir empêché les états allemands de marcher d'accord avec les grandes puissances, de crainte que celles-ci n'eussent en vue que le rétablissement de l'Etat antérieur.

Le lendemain 22, la Prusse et l'Autriche firent dans le sein de la Confédération germanique une déclaration rassurante, dans laquelle elles annoncèrent qu'il était devenu absolument urgent de faire effectuer le passage des troupes autrichiennes et prussiennes par le Holstein, et, qu'en conséquence, la frontière du duché avait été, selon toute prévision, franchie la veille par des détachements de ces troupes. Déjà, à la date du 16 janvier, les envoyés de l'Autriche et de la Prusse, à Copenhague, MM. de Brenner et de Balan avaient présenté au gouvernement danois une note équivalant à un ultimatum. Les deux puissances y faisaient valoir qu'avec le 1er janvier de cette année la Constitution du 18 novembre dernier était entrée en vigueur, et que l'incorporation du Schleswig avait été accomplie. Le gouvernement du roi de Danemark avait ainsi rompu d'une façon non équivoque les obligations qu'il avait contractées en 1852, aussi bien à l'égard de la Confédération germanique que des deux puissances allemandes en particulier. Elles adressaient donc encore une fois au gouvernement danois l'invitation expresse d'abroger la Constitution du 18 novembre 1863, et de rétablir au moins le *statu quo* antérieur comme condition préliminaire indispensable de toute négociation. Si le gouvernement danois ne satisfaisait pas à cette invitation, les deux puissances sus-mentionnées se verraient obligées d'employer les moyens dont elles disposent pour rétablir le *statu quo*, et assurer le duché de Schleswig contre son union illégale avec le royaume de Danemark. Les envoyés des deux puissances, bien qu'ils ne fussent pas accrédités en forme, agissaient, dans ce cas, en vertu d'un mandat spécial de leurs gouvernements, desquels ils avaient reçu l'ordre de demander l'abrogation de la Constitution du 18 novembre, et de quitter Copenhague s'ils n'avaient pas reçu le 18 la déclaration que cette abrogation a eu lieu.

Le Danemark ayant répondu dans une note du 18, signée du nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Quaade, par un refus formel, les troupes s'avancèrent vers le Holstein d'abord, puis vers le Schleswig. On a fait aux deux puissances le reproche de ne pas avoir laissé assez le temps au Danemark pour obtempérer à leur demande. Nous ferons observer cependant qu'entre cet ultimatum et la somma-

tion du feld-maréchal prussien de Wrangel, nommé dans l'intervalle commandant général des armées réunies, quinze jours s'étaient écoulés. Il est vrai que le gouvernement de Copenhague a proposé ultérieurement la convocation du Rigsraad, afin de lui soumettre le projet de l'abrogation de la Constitution du 18 novembre; mais on comprendra aisément que cette proposition était tout à fait inadmissible. Le nouveau Rigsraad pour le royaume et le Schleswig ne pouvait être appelé qu'à la suite de nouvelles élections, et en mettant pour la première fois à exécution la Constitution dont les deux puissances contestaient précisément la légalité. Il était impossible à la Prusse et à l'Autriche d'entrer dans ce cercle vicieux.

Le 30 janvier, le maréchal de Wangel envoya au lieutenant général de Meza, commandant en chef l'armée danoise, une note par laquelle il lui signifiait qu'il avait reçu l'ordre d'occuper le Schleswig avec des troupes prussiennes et autrichiennes, et de prendre en main l'administration provisoire de ce duché. Il priait le général danois de lui faire savoir s'il avait l'ordre d'évacuer le duché de Schleswig et de retirer les troupes danoises au delà de ses frontières. Le général de Meza répondit par une note datée de Schleswig le 31 : « Qu'il ne pouvait pas plus reconnaître le droit des troupes prussiennes et autrichiennes d'occuper une partie quelconque de la monarchie danoise, que la conséquence logique du document joint à la note du maréchal de Wrangel (l'ultimatum du 16); et qu'il avait reçu de son gouvernement des instructions tout opposées à la supposition du maréchal; qu'il était donc prêt à repousser par les armes tout acte de violence. »

Le sort en était jeté. La guerre éclata entre la Prusse et l'Autriche d'une part, et le Danemark de l'autre, et il était facile de prévoir les conséquences d'un pareil événement. Nous n'avons pas à faire ici le récit de cette guerre, qui, selon toute probabilité, n'est que le premier acte d'un drame que nous désirons ardemment voir bientôt se dénouer à la satisfaction générale de l'Europe. Nous terminerons ce travail en résumant brièvement les faits et les idées que nous y avons exposés, et en indiquant, comme nous l'avons promis, notre opinion sur les modes de solution que nous croyons possibles.

Nous avons d'abord vu le Danemark, après avoir été entouré pendant des siècles d'ennemis de race scandinave et de race allemande, toujours prêts à se liguer contre lui, trouver enfin, vers la seconde moitié du XVe siècle, la garantie de son existence dans l'acquisition des deux duchés allemands de Holstein et de Schleswig, qui élirent

librement pour leur duc son roi, issu lui-même d'une maison princière de l'Allemagne. Nous avons vu que les duchés avaient cru d'autant plus pouvoir compter sur le protectorat paternel de leur nouveau souverain, que c'est par leur influence que le comte Christian d'Oldenbourg était monté sur le trône du Danemark. Nous avons tâché de montrer, l'histoire à la main, que, dès le principe, le roi Christian Ier, méconnaissant tous ses engagements, s'était appliqué à exploiter les duchés au profit du Danemark ; que, plus tard, dans l'intérêt dynastique de la maison royale, les duchés, qui devaient rester éternellement unis, furent partagés entre des princes de la maison de Danemark ; que leur droit d'élection leur fut enlevé, et que les empiétements de la maison royale devinrent tels, qu'ils finirent par trouver un remède à leurs maux dans la protection relative que les princes qu'on avait introduits chez eux, et notamment le prince de Gottorp, leur assuraient. Les partages successifs sont la cause principale de la complication du droit héréditaire des duchés, et la séparation violente opérée par Frédéric III entre le droit de succession en vigueur dans le royaume et celui en vigueur dans les duchés, a augmenté encore les embarras des deux fractions dont se composait la monarchie danoise. Il est incontestable que les duchés ne sont pour rien dans le choix des mesures que Frédéric III a adoptées pour régler l'ordre de succession dans le royaume. La nécessité de corriger ce vice de l'organisation de la monarchie danoise est devenue le principal mobile qui a poussé les derniers rois de Danemark à assimiler de plus en plus le Schleswig au royaume, pour assurer au moins, en ce qui concerne ce duché, la cohésion des différentes parties. Toute la crise qui affecte l'intégrité de la monarchie danoise a été provoquée par l'exubérance de l'élément scandinave et par la politique à double face du roi Christian VIII. De l'aveu de la Confédération germanique, le soulèvement du Schleswig-Holstein en 1848 était légitime, et les complications européennes, qui menaçaient l'Allemagne d'une guerre générale, l'ont seules obligée à l'abandonner. La Confédération germanique, qui avait chargé la Prusse et l'Autriche d'un mandat dans les duchés, a néanmoins fait garantir à ceux-ci une position indépendante dans l'agglomération danoise, ainsi que le maintien de certains droits anciens que le gouvernement de Danemark n'a pas respectés ou n'a pas pu respecter, par suite du débordement de l'esprit scandinave dans le royaume.

Pour arriver à une transaction européenne propre à lui assurer son intégrité, en présence des prétentions de l'Allemagne qui devaient se produire à l'extinction de la branche mâle de Frédéric III, le Danemark s'appuya d'abord sur la Russie. Il provoqua ainsi l'in-

fluence adverse de l'Angleterre, que le mariage de la fille du futur roi de Danemark avec le futur roi d'Angleterre semble avoir entièrement fait triompher. Ce succès de la politique anglaise contre les convoitises de la Russie, convoitises dont le gouvernement britannique envisage toujours et surtout le côté maritime, a reçu un complément par l'avénement du frère de la princesse Alexandra au trône de Grèce. On serait porté à douter de l'importance que l'Angleterre attache à ces combinaisons, en la voyant assister avec une sorte de fureur indifférente à la catastrophe qui vient de frapper le Danemark; pourtant, elle est loin d'avoir dit son dernier mot dans les complications dont nous sommes témoins. Elle a, depuis la mort du roi Frédéric VII, vigoureusement défendu le traité de Londres dans de nombreuses dépêches adressées à la Confédération germanique et aux différents Etats de l'Allemagne; mais le Danemark avait évidemment compté sur quelque chose de plus que sur de simples démonstrations diplomatiques. La Grande-Bretagne, quelle que soit sa force, ne veut pas s'engager dans une action décisive contre l'Allemagne sans s'être assuré des alliés; or, pour comprendre pourquoi elle n'en trouve point, on n'a qu'à interroger l'histoire des dernières années, pendant lesquelles elle a successivement excité les aspirations les plus diverses et abandonné tout le monde.

Ce qui paraît le plus troubler les puissances dans la question dano-allemande, c'est la crainte de voir rompre l'équilibre des forces au nord de l'Europe. Nous avouons que cet équilibre est, à nos yeux, très peu garanti par la position actuelle du Danemark. L'Angleterre semble avoir complétement remplacé la Russie dans la prédominance du côté du Sund. Un changement de règne à Londres pourrait modifier totalement le système de modération qui a prévalu jusqu'à présent, grâce à l'influence de l'auguste veuve du prince Albert de Saxe-Cobourg. Dans le cas où le Danemark déclarerait ne pouvoir exister sans les duchés, et où l'Allemagne serait décidée à défendre leur autonomie complète, si l'on considère que la partie scandinave de la monarchie danoise manifeste un penchant peu équivoque vers l'union avec la Suède et la Norvége, la reconstitution de l'union scandinave et l'établissement des deux duchés allemands en un Etat souverain serait un des modes praticables pour résoudre les complications actuelles, et ce ne serait peut-être pas le plus contraire à la nature des choses.

Cependant, rien n'indique que l'Autriche et la Prusse se soient arrêtées à cette solution. Leurs dernières déclarations renferment, il est vrai, une certaine réserve quant à l'aggravation des conséquences que la guerre pourrait avoir pour le Danemark; mais les deux grandes puissances allemandes connaissent trop bien les diffi-

cultés inhérentes à un pareil changement pour ne pas essayer de faire prévaloir un mode de solution moins radical. Cette solution consisterait à reconstituer entre le Danemark et les duchés, la simple union personnelle, telle qu'elle existait au XVe siècle, et que le grand-duc d'Oldenbourg, dans sa lettre que nous avons reproduite, conseille comme le seul moyen de rétablir la paix entre le Danemark et l'Allemagne. Les duchés, au point de vue du droit des gens, ont incontestablement le droit d'être gouvernés par la maison princière que la Confédération germanique et eux-mêmes auront reconnue comme seule légitime. C'est ce respect du droit des duchés qui nous a empêché de défendre ici exclusivement tel ou tel prince, telle ou telle dynastie. Les intérêts politiques bien entendus de l'Europe doivent avoir le pas sur l'intérêt particulier des Etats, mais on doit d'autant plus demander que préalablement la question de savoir quels sont ces véritables intérêts soit mûrement approfondie, et que la violation du droit des tiers, si elle devient nécessaire, soit toujours empreinte du haut esprit d'équité qui doit présider au règlement de toutes les questions d'un intérêt public.

Dr BAMBERG.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Théâtres. — Vaudeville : *Monsieur et Madame Fernel.* — Gaîté : *La Maison du Baigneur.* — Réception de M. de Carné à l'Académie. — Discours de M. Viennet. — Le tome II des *Nouveaux Lundis.* — M. Sainte-Beuve et M. Taxile Delord. — De quelques livres nouveaux : *Passiflores*, poésies, par Mme la baronne de Montaran. — *Nouveau Guide du Voyageur en Italie*, par M. E. Renaudin.

Un enfant vient au monde : son père écrit partout qu'il lui est né un fils robuste, un vrai gaillard, un phénomène d'enfant. Il prie, il convie ses amis ; il donne une fête en l'honneur de ce rejeton exceptionnel, et chacun le félicite, et on l'applaudit, et on l'envie, et l'on vient du bout du monde admirer la merveille, et, quinze jours après, l'enfant meurt ; il était né avec une inflammation ! C'est l'histoire des *Diables noirs* et de leur père, M. Sardou. Où sont-ils, les *Diables noirs ?* Avec le preux Charlemagne ; et la neige a duré plus longtemps qu'eux. Ils sont morts, morts empoisonnés, comme le jeune homme du Palais-Royal, dévorés d'acide et brûlés de vitriol ; ils sont morts, tristement délaissés par le public, indifférent à leur rage, dans cette sorte d'hydrophobie solitaire que cause l'abus des liqueurs fortes ; et on les a enterrés discrètement, un jour qu'il pleuvait, comme des gens mal famés ; on n'a prévenu personne, on a escamoté leurs funérailles. La veille encore, leur nom brillait sur tous les murs, sur toutes les affiches destinées aux choses vivantes ; le lendemain, ils avaient passé ; on se disait : allons les voir, et ils n'étaient plus. Où est maintenant la joie de leur auteur ? Qu'a-t-il fait de son orgueil ? Où est cet empressement des spectateurs, cette affluence, cette multitude qu'on nous vantait ? Où sont ces magnifiques recettes, qui devaient remplir une caisse ensorcelée ? Et ces plaintes injurieuses contre les sceptiques, et ce défi aux critiques indépendants ? N'en parlons plus : le public, plus indépendant que la plupart des critiques, a infligé une rude leçon à l'auteur des *Diables noirs* ; l'auteur des *Pattes de Mouche* saura sans doute en profiter.

Le Vaudeville a remplacé le drame sulfurique de M. Sardou par une comédie rafraîchissante intitulée *Monsieur et Madame Fernel.* C'est le roman de M. L. Ulbach, mis en pièce par MM. L. Ulbach et Crisafulli ; mais il ne faut pas mettre ainsi ses romans en pièces, soit dit sans jeu de mots.

On en a vu qui réussissaient fort bien à la scène; mais c'est qu'alors ils étaient taillés pour la scène, par exemple, les romans d'Alexandre Dumas. Dans *Monsieur et Madame Fernel*, il y a plus de psychologie que d'aventures, et c'est pourquoi le livre est plus favorable que les planches à *Monsieur et Madame Fernel*. A Troyes, en Champagne, vivait une brave et honnête notaresse, qui ne songeait qu'à son mari et à ses enfants. Une Parisienne survint, et voilà le ménage troublé! Mme Fernel juge que ces Parisiennes sont bien séduisantes, qu'elles attirent tous les hommages, et qu'elles ont dix fois autant d'esprit que les plus spirituelles Champenoises. Là-dessus, une foule d'arrière-pensées qu'elle chasse et qui reviennent, une multitude de soupirs, de regrets, de désirs : la pauvre femme ose à peine se rendre compte de l'état où elle est. Mais enfin, pourquoi n'essayerait-elle pas de plaire, elle aussi? Est-elle donc si déplaisante? Et d'être aimée; n'est-elle donc pas aimable? Elle prétend prouver à un jeune journaliste de province qu'il est trop sévère pour les notaresses champenoises, et ne le lui prouve que trop, car le voilà qui tombe amoureux de Mme Fernel, et lui adresse une brûlante déclaration. Malgré l'envie secrète qu'elle aurait d'y répondre, la digne personne, rendue à elle-même par ce langage hardi, refoule, immole les sentiments nouveaux qui l'ont insensiblement pénétrée, se retranche derrière une résignation feinte, et envoie son journaliste se marier à Paris..

Tout cela n'est pas fort théâtral; la partie intéressante de ce drame intime est justement la lutte soutenue par Mme Fernel contre son propre cœur; or, cette lutte cruelle, longue, acharnée, mais secrète; cette passion comprimée et sourde prête à une curieuse étude psychologique, plutôt qu'à des coups de théâtre éclatants. Il y faut de la finesse, du détail, une observation patiente et minutieuse des petites causes et des petits effets, une ingénieuse gradation de nuances, une touche extrêmement délicate; c'est un fond gris, dont la monotonie même a son charme, et sur lequel les objets doivent à peine se détacher dans la demi-teinte. Une pareille peinture, croyez-le, n'est pas d'une exécution facile, et certaine rigidité de pinceau particulière à M. L. Ulbach, ses habitudes de netteté et de franchise, ses qualités mêmes, en un pareil sujet, le servaient mal et tournaient à son désavantage. Il s'est pourtant fort bien tiré du roman, et *Madame Fernel*, en volume, a eu plusieurs éditions. Mais confessons-le avec l'indépendance bienveillante que l'on doit à un confrère : l'atmosphère brûlante du théâtre a été moins favorable à cette héroïne tiède, et les Troyens de M. Ulbach n'ont pas beaucoup plus réussi au théâtre que les Troyens de M. Berlioz; l'Aube et le Simoïs ont eu le même destin.

Le nouveau drame de la Gaîté, *la Maison du Baigneur*, sera certainement plus heureux; M. Auguste Maquet, qui en est l'auteur, a été à l'école d'Alexandre Dumas; il sait l'art de pousser une pièce jusqu'à la centième représentation. Celle-ci est historique, ou peu s'en faut; un peu d'histoire ne nuit pas après une féerie, et les spectateurs qui ont ri à *Peau d'Ane* ne seront pas fâchés de frémir à *la Maison du Baigneur*. On y voit toutes sortes de personnages que vous avez déjà vus et que vous verrez longtemps encore, héros dramatiques par excellence, dont les exploits, les

malheurs ou les crimes ont fait la fortune de MM. Maquet et d'Ennery : les Concini, les Luynes, Louis XIII et madame sa mère, et le fantôme de Henri IV, et l'ombre de Ravaillac. Il y a deux ans à peine que l'Ambigu nous montrait tous ces gens-là dans *la Bouquetière des Innocents*; la Gaîté les reprend aujourd'hui dans *la Maison du Baigneur*. Remarquez, s'il vous plaît, qu'à la Gaîté, comme à l'Ambigu, ils ne sont que des comparses ; ils ne se montrent que pour la plus grande gloire de monsieur le baigneur et de madame la bouquetière, à qui le grand rôle est réservé. La bouquetière, c'était Mme Laurent ; le baigneur, c'est M. Alexandre, et sans eux point de drame ; les Médicis et les Concini ne viennent qu'après et en seconde ligne, comme la bordure du tableau. Le drame de M. Auguste Maquet est un bon drame, bien fait, bien conduit, avec de savantes surprises de terreur, sinistre et bouffon tour à tour, comme il convient ; j'y ai remarqué un très bon Louis XIII jeune ; c'est M. Paul Clèves que le Vaudeville a prêté à la Gaîté pour la circonstance, et dont le jeu donne à cette complaisance beaucoup de prix.

Comment sauter de Louis XIII à l'Académie ? Le passage n'est pas facile et ne deviendrait jamais naturel quand bien même on se servirait de Richelieu comme d'un pont. Il vaut donc mieux, et c'est le privilége d'une chronique, aborder franchement ce nouveau sujet. La réception de M. de Carné a eu lieu le jeudi 4 février. M. de Carné a fait un discours, M. Viennet lui a répondu, M. Thiers a été applaudi, voilà le résumé de la séance. M. de Carné a dit avec modestie d'excellentes choses, auxquelles on n'a pas prêté assez d'attention : M. Viennet en a dit avec insistance de fort malicieuses, qu'on a un peu trop écoutées ; M. Thiers a répondu aux applaudissements par un salut ; le salut reconnaissant de M. Thiers, c'est un peu court, le discours anecdotique de M. de Carné, c'est un peu long ; voyons un peu la malice de M. Viennet. Il a rompu d'abord avec une des meilleures traditions de l'Académie, qui consiste à louer même avec un peu d'excès le nouveau membre qu'elle a élu et à justifier ainsi son choix. M. de Carné a trouvé, je pense, qu'on ne lui faisait pas sur ce point la part aussi belle qu'à ses devanciers. Il est sorti de l'éloge de M. Viennet comme Nelson de sa victoire de Trafalgar :

..... On ne s'attendait guère
A voir Nelson en cette affaire ;

Mais c'est la pure vérité. Après un pareil Eloge, si on le prenait au sérieux, il ne resterait rien de M. de Carné, rien de ses idées ni de ses opinions, rien de ses articles ni de ses livres. M. Viennet s'est séparé de lui sur tous les points, traitant la chevalerie comme l'a traitée Cervantès, et louant Voltaire qui fait horreur à M. de Carné. Je ne dis pas que M. Viennet ait eu tort, mais il a peut-être montré un désir un peu vif d'égayer la galerie aux dépens du nouvel académicien ; et, en vérité, celui-ci devait se trouver fort mal à l'aise ; aux premiers mots, n'était-il pas sur des épines ? Voici l'exorde de M. Viennet : « C'est une fort belle qualité, sans doute, que la persévérance dans le bien, et surtout dans le goût des lettres et de l'étude.

Mais nous n'en sommes pas réduits encore à la triste nécessité d'en faire un titre académique ; et, en lui attribuant les suffrages qui vous ont appelé dans notre sein, vous avez fait preuve d'une excessive modestie. Prenez-y garde, vous ne connaissez pas votre siècle. S'il se plaît souvent à rabaisser ceux qui s'élèvent, il ne fait pas toujours comme le Dieu du psalmiste qui se plaît aussi à relever les humbles, il trouve plus piquant de les prendre au mot. » En s'exprimant ainsi, M. Viennet trouvait piquant de laisser croire qu'il n'était pas loin de faire comme le public et de prendre au mot M. de Carné. Et le public d'applaudir ; cette malice en prose l'amusait et remplaçait ainsi sans trop de désavantage les fables ordinaires de M. Viennet. On sait que l'auteur d'*Arbogaste* et de *la Franciade* compose des fables pour l'amusement de l'Académie, comme l'auteur du *Télémaque* en composait pour l'éducation du duc de Bourgogne. Pour le reste, M. Viennet procède de l'auteur du *Lutrin*, et fait des satires. On le dit vieux, on le dit jeune, on vante d'un mot sa jeunesse octogénaire ; ce qui est certain, c'est que ses opinions littéraires sont beaucoup plus âgées que lui, elles datent de 1660 ; elles ont deux cents ans. Il a fini son discours par une attaque contre les romantiques, et c'est la meilleure preuve qu'il ne vieillit pas. On a généralement trouvé que cette préroraison de 1828 manquait d'à-propos. On n'a pas trop goûté non plus, chemin faisant, un petit panégyrique de Louis XIV. M. Viennet n'avait pu s'empêcher de faire son *Epître au roi :* mais la froideur de l'auditoire, à la lecture de ce morceau, lui a prouvé que le grand roi perdait du terrain à l'Académie. Louis XIV a cessé de vaincre : mais M. Viennet n'a pas cessé d'écrire ; il ne quittera la plume qu'avec la vie. Chose singulière, M. Viennet l'indépendant s'est montré beaucoup plus favorable à ce monarque majestueux que M. de Carné le monarchique, et il a même eu là-dessus un joli mot : « Permettez-moi encore une fois de ne pas être de votre avis. Je respecte le vôtre, pardonnez-moi le mien. Rien ne serait plus ennuyeux qu'un pays où tout le monde serait d'accord ; et, à cet égard, nous ne sommes pas près de nous ennuyer en France. » Ce sont trois ou quatre mots pareils qui ont fait la fortune du discours de M. Viennet.

Je ne sais si M. de Carné *s'est senti offensé*, comme on dit aujourd'hui par un pareil discours ; mais ce ne serait pas la première fois qu'un mauvais tour de cette façon aurait ému violemment celui qui en a été victime. On raconte qu'Alfred de Vigny, dont on va tout à l'heure se disputer le fauteuil, eut bien envie de s'en fâcher. C'était le comte Molé qui lui répondait, et qui l'accablait en lui répondant, si bien, dit-on, qu'à la fin de la séance, Alfred de Vigny eut grande envie de l'aborder avec la fameuse apostrophe : « A moi, comte, deux mots ! » On l'en détourna, en lui démontrant qu'une pareille provocation était contraire à tous les usages de l'Académie, et depuis ce temps, il fut établi que les anciens membres prendraient l'habitude d'être désagréables aux nouveaux, et que les nouveaux n'auraient pas la permission de protester. On leva ainsi un droit d'entrée sur l'amour-propre des récipiendaires, et leur patience paya le le prix de leur élection. Je n'ai pas qualité pour venger M. de Carné des épigrammes de M. Viennet ; ils sont peut-être les meilleures amis du

monde et ne se querellent qu'en public. D'ailleurs, M. Viennet est un *caractère*, me dit-on, et il faut tout lui passer! A merveille! mais dans la circonstance présente, M. Viennet a été un *caractère* tant soit peu désobligeant. Il pouvait peut-être insister avec plus de cordialité et moins de malice sur la valeur de ces talents modestes et persévérants, voués d'avance à l'impopularité, vers lesquels une sorte de sympathie nous attire, esprits élevés et généreux même dans leurs erreurs, distingués et discrets surtout, à qui il doit personnellement de la reconnaissance, puisque leur modestie lui fournit une occasion de placer ses épigrammes.

Cette petite bataille académique nous amène naturellement à parler d'une autre querelle littéraire sur laquelle il serait peut-être plus sage de garder le silence et de ne point prendre parti. Mais à quoi servirait une chronique si elle taisait des choses aussi intéressantes, et un chroniqueur s'il n'avait pas d'opinion? On devine que nous voulons parler de la querelle de MM. Sainte-Beuve et Taxile Delord. Violemment attaqué par ce dernier dans le *Siècle*, M. Sainte-Beuve lui a vertement répondu dans le *Constitutionnel*; M. Delord a répliqué de nouveau, et on peut croire que M. Sainte-Beuve ripostera une dernière fois. On a été un peu loin des deux côtés, on s'est dit deux gros mots que nous ne répéterons point; on ne s'en tiendrait peut-être pas là si l'on était encore dans la chaude jeunesse, sous le consulat de Plancus; en dernier lieu, M. Delord a mis en doute non pas la renommée, mais la considération de M. Sainte-Beuve. Il y a, en effet, deux ou trois cents individus par qui M. Sainte-Beuve n'est pas *considéré* : ce sont les petits messieurs braillards qui s'amusèrent autrefois à troubler son cours. M. Delord les approuve-t-il? Et quand les soixante mille lecteurs du *Siècle* refuseraient à M. Sainte-Beuve leur considération, pense-t-on que M. Sainte-Beuve puisse en être sérieusement atteint? Il s'en félicite peut-être.

En tout état de cause, et c'est le point délicat sur lequel nous voulons insister, les Delord ne sont pas faits pour juger les Sainte-Beuve; ils ont en eux trop de roideur, trop de parti pris, trop de prévention, trop de système, trop d'obstination et de suffisance. Ils n'ont qu'un œil, comme les Cyclopes, et qu'un point de vue; ils n'aperçoivent que la moitié des choses; leur intelligence se barricade derrière un retranchement dont elle ne veut pas sortir pour découvrir au delà. Cette immobilité peu libérale, cette fixité qui est une contradiction quand on défend le progrès, cette position, forcément étroite et gênée, leur interdit véritablement la critique, qui est toute souplesse et largeur d'esprit. En vérité, ils ne comprennent rien à ces natures plus fines, plus sensibles et impressionnables, plus diverses, et, par conséquent, plus complètes, fécondes en progrès et en renouvellements de toutes sortes, qui ne se parquent, ne se casernent pas, et qui vont sans cesse à la découverte du beau, sans croire jamais le posséder, comme l'humanité cherche le bonheur sans l'atteindre, esprits ondoyants et multiples, qui ne se figurent pas qu'un ceps est une vigne et qu'une gerbe est une moisson, qui revendiquent, qui embrassent tout le champ de l'intelligence, prétendent à dissiper tous les nuages, et ne se contenteront jamais d'un morceau du ciel. Les Delord ne comprennent

rien à ces chercheurs infatigables, ni à leurs délicates poursuites, rien à ces amis de toute force, de toute variété, de tout talent; rien aux Sainte-Beuve, rien aux purs artistes, en un mot. Leur aveugle rigidité, leur conviction, profonde peut-être, mais bornée, leur foi tranchante, donnent une apparence d'autorité à leurs articles politiques et imposent au vulgaire; mais elle effraye, dans la politique même, ceux qui, n'étant pas éloignés de penser comme eux, ont quelque finesse, ne se payent point de mots, et voient les deux côtés des choses; dans la littérature et dans l'art, elle les condamne à l'injustice, c'est-à-dire à l'impuissance; ils qualifient d'indifférence ou de versatilité cette fluidité cristalline de jugement et d'opinion qui réfléchit dans ses brillantes métamorphoses l'aspect rapide et changeant des formes de la beauté; ils nient le perfectionnement au nom du progrès; ils se cantonnent dans des axiomes; ils font de la critique comme on fait de la géométrie. Dans le second volume des *Nouveaux Lundis*, M. Sainte-Beuve s'écrie : « Ah! messieurs les hommes à principes, comme vous êtes de votre couvent! » Et le trait est pour M. de Pontmartin; il aurait pu l'adresser à M. Taxile Delord : « Ah! messieurs les hommes à principes, comme vous êtes de votre club! »

Je voudrais traiter, pour finir, un sujet moins épineux, et dire tout le bien que je pense d'un charmant volume de poésies : *Passiflores*, par Mme la baronne de Montaran. L'auteur de ces *Passiflores* tient un rang fort honorable parmi ces aimables poétesses qui procèdent toutes à un certain degré de Mme Deshoulières, mais avec un accent plus pénétrant et plus élevé : les Tastu, les Desbordes-Valmore, les Waldor, les Gay, les Blanchecotte et quelques autres. Elle serait bien intéressante, l'étude générale dans laquelle on les réunirait. Mme la baronne de Montaran y brillerait surtout par la variété, l'aisance, le tour naturel et libre, par une familiarité sans prétention dans l'expression des pensées les plus hautes. Il y a toutes sortes de pièces dans ce recueil, des méditations en grand nombre, petits ruisseaux argentins tirés de la grande source lamartinienne; des regrets, des morceaux lyriques, de la mélancolie; mais aussi des pièces légères dans une forme, ou plutôt dans un cadre qui rappellerait le dernier siècle si la note dominante n'y était pas tout attendrie et chrétienne, des impromptus, des dialogues, des récits, des légendes. Soumet et Guiraud ont passé par là. La meilleure manière de louer un poète, c'est de le citer; mais il faut choisir. La pièce : *A ma Fontaine des grottes de Colombelles*, que le titre pourrait faire croire un peu fade et imitée de toutes les fontaines du monde, étonne, au contraire, par une impression d'épouvante et de grandeur; elle donne le frisson. Je recommande aussi le *Mal du Soir* (p. 115) sorte de confidence discrète et voilée; mais je garde ma préférence pour deux pièces, la première au *Lecteur*, préface en vers, où l'auteur dit adieu à ces pauvres passiflores :

Ah! filles de mon cœur, de mon sang, de mes larmes,
Vous dont nul souffle impur n'a défloré les charmes,
Quittez cette retraite où vous avez versé
Le baume de l'oubli sur un triste passé.
Vous êtes le reflet d'une âme aimante et fière,

Vous ravivez la foi, l'élan de la prière.
Arrêtez-vous encore au toit silencieux
Où songe le regret, l'œil tourné vers les cieux!
Vous aurez pour amant, au fond du réduit sombre,
Celui qui pleure et prie, et se confie à l'ombre,
Qui croit à la vertu dans sa grave beauté,
Et qui, dans l'idéal, cherche la vérité!

N'est-il pas vrai que voilà de doux vers, pénétrés et pénétrants? La seconde pièce, *Jetons la plume aux vents*, est, de tous ces morceaux, celui qui est le plus soutenu d'inspiration et d'haleine. Ce serait le plus beau, si l'on n'y surprenait un écho trop rapproché des belles injures adressées par Lamartine à l'ombre de Rome et à *la poussière humaine*.

Cette ombre me rappelle que je n'ai encore rien dit du *Nouveau Guide du voyageur en Italie*, par M. E. Renaudin. J'en parle, parce qu'il est plus attrayant et plus littéraire que son titre. Il est curieux, il est surtout exact. Les *Guides français* n'en approchent pas, me dit-on; les *Guides italiens* ne le valent pas; sans compter qu'on ne peut tirer parti de ces derniers qu'avec l'excellent petit vocabulaire de Costanzo Ferrari. L'auteur a vécu longtemps au milieu et au travers du pays dont il parle; il en est revenu récemment; il est, en un mot, tout frais émoulu de son voyage et de son séjour dans cette *terre d'idolâtrie*. Son œuvre est toute neuve, actuelle et présente; c'est bien l'Italie d'aujourd'hui qu'il nous donne, et l'on sait, grâce à Dieu,

Que celle d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier.

Encore ne dit-il pas tout ce qu'il sait; mais, dans un *Guide*, le superflu n'est pas chose nécessaire. Celui-ci fait un volume fort coquet, sérieux, comme il faut l'être, et amusant à l'occasion, commode à porter, facile à lire, indispensable enfin à qui voudra visiter l'Italie régénérée.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

14 février 1864.

C'était écrit : le fer et le feu devaient marquer les débuts de l'année 1864. Ainsi l'ont voulu ceux qui refusaient de prévoir et de prévenir. Le succès dépasserait-il leur attente, ou dévie-t-il seulement de la ligne qu'ils auraient voulu lui tracer? Des collisions redoutées que la diplomatie française proposait de conjurer au moyen du congrès, aucune ne pouvait être moins agréable que la guerre dano-allemande aux hommes d'Etat anglais qui ont déjoué la généreuse tentative de la France. Leur embarras n'est pas médiocre. On l'aperçoit dans les vagues conclusions auxquelles aboutit l'exposé consacré au conflit schleswig-holsteinois dans le discours du trône du 4 février. On en retrouve les traces dans les contradictions et les ambiguités dont fourmillent les discours tenus par lord Palmerston et le comte Russell devant les deux Chambres du Parlement. L'embarras se conçoit. Les traditions de la diplomatie anglaise, qui, dans l'occurrence, ne manquent pas de raison d'être, lui font vivement désirer le maintien intégral de la monarchie danoise ; divers motifs, et surtout le désir de s'assurer un allié pour certaines éventualités que le cabinet de Saint-James ne perd jamais de vue, le portent à ménager autant que possible la Confédération germanique. De quel côté se tourner quand l'Allemagne et le Danemark se combattent? Des considérations intimes rendent la position plus délicate encore. Certes, les intérêts de famille ne sauraient entrer en ligne de compte quand l'honneur, la puissance, la prospérité de la Grande-Bretagne se trouvent engagés; le cas n'est pas aussi grave. Pour cela même, les ministres anglais ne peuvent pas oublier que Christian IX est le père de la future reine d'Angleterre, et que le futur roi de Prusse est le beau-fils de la reine Victoria. La guerre qui vient d'éclater subitement sur les rives de l'Eider serait donc une source de perplexités pour le cabinet anglais, lors même qu'il serait tout à fait innocent de cet événement, pût-il même se rendre le témoignage de n'avoir rien négligé pour le prévenir. Le gouvernement britannique ne peut guère prétendre à cette consolation relative. Faisons abstraction de l'échec qu'il a infligé à la proposition française d'un congrès avant la guerre ; au besoin, l'on soutiendra à

Londres, sans plus y croire probablement, que les choses étaient trop avancées : l'aréopage européen serait arrivé trop tard pour arrêter la marche fatale des événements. Mais est-ce que le comte Russell n'a pas directement attisé le feu, et de deux côtés? On n'a pas oublié sa dépêche justement célèbre du 24 septembre 1862, où, contrairement aux précédents de la diplomatie anglaise, il tranchait magistralement, en faveur des exigences germaniques, presque tous les points du litige dano-allemand. L'effet a été profond ; ça été un fort stimulant. Cette déclaration en faveur des réclamations allemandes, échappée, dans un moment de franchise, au chef du Foreign-Office, valait, pour l'Allemagne, l'assurance qu'elle ne trouverait pas dans l'Angleterre, quoi qu'il advînt, un adversaire agissant. Cela suffisait et pouvait suffire aux peuples et aux cabinets allemands. Mais il est également naturel que le Danemark, une fois revenu de la pénible émotion que lui avait causée la note isolée du 24 septembre, rédigée par le comte Russell durant un voyage en Allemagne, n'ait voulu se souvenir que des dispositions favorables qu'il avait toujours rencontrées à Londres, et qui, en 1848-49 surtout, avaient si bien servi les desseins du cabinet de Copenhague. Le comte Russell, depuis que le conflit dano-allemand s'est ravivé par les ordonnances royales du 30 mars 1863, faisait ses efforts pour confirmer le Danemark dans ces vues optimistes; les notes pressantes dont il assaillait la Diète de Francfort dans les derniers mois de l'année passée autorisaient bien le gouvernement danois à croire — une grande partie de l'Europe partageait sa croyance — que l'appui efficace de la Grande-Bretagne ne lui ferait pas défaut, si l'affaire des duchés devait amener des complications sérieuses, et spécialement si les stipulations du protocole de Londres, autrement dit du traité du 8 mai 1852, allaient être mises en question.

Dieu nous garde de soupçonner là-dessous quelque noir machiavélisme! Supposer que le cabinet anglais ait voulu pousser le Danemark à la lutte pour l'abandonner ensuite à son sort, serait une calomnie gratuite; l'Angleterre — et cela suffit pour réduire à néant toute insinuation de cette nature — l'Angleterre n'a aucun intérêt à vouloir la perte du royaume danois; bien au contraire. Ses torts, en cette occasion, ne sont que l'effet de ses tendances générales. Lord Derby, dans la Chambre haute, et M. Disraéli, dans la Chambre des communes, viennent de reprocher aux ministres de Sa très gracieuse Majesté d'avoir amoindri le prestige de la Grande-Bretagne, annihilé presque son influence sur les affaires du continent. A juste titre, ils citaient la superbe avec laquelle les remontrances anglaises sont accueillies par la diplomatie allemande, qui n'est point coutumière des excès de hardiesse. Les ministres ont esquivé plutôt qu'ils n'ont réfuté l'accusation; il eût été difficile d'en contester le fondement : les preuves à l'appui abondent. La raison du fait n'est d'ailleurs pas difficile à trouver. Ni la puissance de l'Angleterre ni la sympathie du continent pour ses institutions n'ont, d'une manière générale, faibli en ces derniers temps. Si elle est pourtant moins écoutée, c'est que, pour amener les autres à sa volonté, pour leur faire adopter ses vues, il faut commencer par avoir soi-même une volonté bien arrêtée, des vues précises. La diplo-

matie anglaise en manque. Elle est ballottée sans cesse, sans savoir se décider et choisir, entre les étroites traditions d'un autre âge et les exigences rationnelles du jour; entre le respect de la légitimité, que professe l'aristocratie conservatrice, et les tendances démocratiques, dont s'inspirent les masses populaires; entre des calculs égoïstes et des jalousies mesquines, qui ne lui permettent point de désarmer, pas même moralement, et les tendances industrielles, éminemment pacifiques, des classes moyennes, qui lui interdisent les aventures guerrières. De là cette recherche d'une alliance précieuse, que bientôt l'on compromettra par des défiances surannées ; de là les encouragements donnés à telle cause libérale que l'on abandonnera le lendemain à toute la rage vindicative de ses persécuteurs; de là ces allures aujourd'hui décidées ou même provoquantes, qui, au moment décisif, aboutiront à une pusillanime retraite ; de là encore, comme dans la querelle dano-allemande, les avances faites inconsidérément à l'un et à l'autre parti, les espérances de concours données au faible, qui finalement se réduisent à des « représentations » dont se moque le fort. Les échecs, les humiliations pour la diplomatie anglaise elle-même, les déceptions et d'amères défaites pour les peuples ou les gouvernements qui se fient à elle, voilà les conséquences fatales de ce système de ballottement perpétuel, de cette conduite flottante d'hommes d'Etat qui, dirait-on, n'ont plus ni assez de force pour résister au courant moderne, ni assez d'agilité pour marcher avec lui. La nation anglaise est libre d'accepter ces pénibles sacrifices d'amour-propre comme les accessoires obligés de son culte pour une politique usée; est-il juste que tant de pauvres peuples payent, malgré eux, les frais de ce culte, que l'Europe en pâtisse si souvent dans ses intérêts généraux, dans les intérêts surtout de la paix et de l'humanité ?

Quel contraste bien fait pour mettre en relief la diplomatie française, si celle-ci en avait besoin ! Dans la question dano-allemande encore, la conduite du cabinet des Tuileries, radicalement différente de la conduite du cabinet anglais, est restée loyale, parfaitement correcte. En proposant le congrès européen, en signalant le conflit schleswig-holsteinois comme l'une des premières causes qui appelleraient la sollicitude de l'aréopage universel, le gouvernement français a montré à quel point il était soucieux de prévenir la collision armée; avant cette tentative, ou depuis, il n'a exercé ni pression ni excitation sur aucun des deux partis. Aujourd'hui encore, tout en regrettant l'effusion du sang, tout en se préoccupant des échos que peuvent éveiller à l'est et au midi de l'Europe les coups de canon échangés entre Rendsbourg et Flensbourg, le gouvernement impérial persiste dans sa réserve. Il laisse faire et voit venir les événements. Ce n'est pas que nous soyons désintéressés dans la question. Les bons rapports traditionnels entre les cours de Paris et de Copenhague suffiraient déjà pour nous interdire l'indifférence à l'endroit des malheurs qui peuvent atteindre la monarchie danoise; la chaleur communicative avec laquelle la France impériale embrasse partout la cause des nationalités, la rend d'avance sympathique au mouvement national que la guerre ferait éclater chez les populations des duchés ; enfin et surtout, les changements de ter-

ritoire qu'amènerait cette même guerre nous touchent de trop près pour que nous puissions en tout état de cause demeurer simples spectateurs. Notre réserve d'avant la guerre et depuis ne saurait donc être prise pour de l'abstention absolue. Mais ayant fait ce qui dépendait de lui pour empêcher la collision armée, s'interdisant scrupuleusement tout acte qui pourrait l'envenimer, la prolonger ou l'étendre, le gouvernement de l'Empereur est certes mieux placé qu'aucun autre pour réclamer le bénéfice de ce qu'on appelle à Berlin « la politique de la main libre » (*der freien Hand*). Si la suite des événements amenait ou obligeait la France à user de cette liberté, personne du moins ne saurait dire qu'elle ait provoqué l'occasion d'agir. C'est un point de plus, la rupture de la paix générale, où les faits se sont chargés de rendre justice au gouvernement de l'Empereur plus promptement qu'on n'aurait osé l'espérer. Tous les esprits non prévenus le reconnaissent aujourd'hui (« mais un peu tard ») : la collision qui ravage les duchés dano-allemands pouvait être conjurée si l'Angleterre s'était ralliée à la proposition impériale du 5 novembre, ou si seulement le cabinet anglais savait au juste ce qu'il veut et agissait en conséquence.

Et il est bien fâcheux que le contraire soit arrivé. Quoi que l'on pense du litige en lui-même, on regrettera la tournure sanglante qu'il a prise. Aux raisons puissantes et élevées que notre époque fait valoir contre tout recours évitable aux armes, s'ajoute dans l'espèce la stérilité fatale de la lutte armée. La guerre parfois tranche les nœuds gordiens que la diplomatie ne sait pas dénouer; cela l'excuse aux yeux des uns, la légitime même aux yeux des autres : nous aimons tant, quoi qu'elles coûtent, les solutions expéditives! Avant même qu'elle apporte la solution, la guerre peut avoir son avantage : elle dessine mieux la situation ou les situations. Les coups de canon qui, matériellement, dissipent les nuages, éclaircissent aussi, assez généralement, l'horizon politique; ils balayent les faux-fuyants, les équivoques, les réserves, dans lesquels les deux partis enveloppent leurs visées tant que l'on espère parvenir à ses fins par la voie des négociations. Dans la salle d'escrime, les lutteurs commencent toujours par se débarrasser d'une partie des vêtements qui gêneraient les passes; on se « déboutonne » aussi (qu'on nous passe le mot), fût-ce sans le vouloir, quand on se rend sur le champ de bataille. La guerre peut ainsi, en rendant la situation plus claire, faciliter parfois et hâter l'arrangement. Tout cela ne fera pas que la guerre cesse d'être regrettable; mais ces « circonstances atténuantes » peuvent en compenser quelque peu l'horreur. On les chercherait en vain dans la guerre dont l'Europe, depuis le commencement de ce mois, suit les péripéties avec une curiosité émue. Le sinistre éclat des coups de canon échangés dans le Schleswig n'a jeté aucune éclaircie dans le chaos de la question des duchés. Elle reste, tout au moins, aussi embrouillée que jamais, par la simple raison que les puissances qui viennent d'envahir les duchés continuent à voiler le but de leur agression; ou plutôt, elles n'osent pas s'avouer à elles-mêmes ce qui logiquement doit en être la résultante. L'Autriche et la Prusse soutiennent qu'elles ne visent aujourd'hui encore qu'au retrait de la Constitution du 18 novembre, et entendent respecter l'esprit de la convention de 1852

qui garantit l'intégrité de la monarchie danoise. Du moins, le cabinet anglais se croit autorisé à leur prêter ces dispositions, et il n'est peut-être pas aussi dupe de ses désirs qu'on le croirait de prime abord. Il peut sembler étrange, invraisemblable, qu'après la marche triomphante qui les a portées de Kiel jusqu'aux forts de Düppel, qu'après s'être rendues maîtresses des duchés objets du litige, l'Autriche et la Prusse veuillent les restituer au roi de Danemark, à la seule condition qu'il modifiera la Constitution dans un sens plus conforme à l'autonomie des duchés; mais la situation particulière des deux vainqueurs rend le fait moins surprenant: la mauvaise humeur des patriotes allemands, qui croient devoir prendre ces déclarations au pied de la lettre, est probablement plus dans le vrai de la situation que les doutes des écrivains et des diplomates étrangers qui en suspectent la sincérité. Que l'on y pense. Peut-on raisonnablement s'attendre à ce que des généraux autrichiens aillent proclamer au son du canon et inscrire, le sabre au poing, dans le droit public moderne cette grosse maxime : le souverain qui octroie à telle ou telle de ses provinces une constitution qui n'est pas entièrement satisfaisante, est déchu de tous ses titres et donne le droit aux populations de se soulever, aux autres puissances de seconder ce soulèvement? Tels seraient, quoi qu'on dise, le sens profond et la portée réelle de la séparation des duchés de la couronne danoise. Or, ce serait aussi la légitimation anticipée du soulèvement que tenteraient demain la Hongrie, la Croatie, la Vénétie, et de l'envie que pourrait éprouver tel ou tel Etat d'Europe d'assurer par son concours le succès de ces efforts d'affranchissement. Peut-être, en Prusse également, la Posnanie ne serait-elle pas la seule province qui demain voulût s'approprier le bénéfice de cette doctrine des déchéances méritées.

M. de Bismark et le comte Rechberg le sentent parfaitement. C'est ce qui fait que, les hostilités engagées, leur politique reste tout aussi entortillée qu'elle l'était dans la phase purement diplomatique du conflit. Contrairement à ce qui arrive d'habitude, la perspective d'une victoire prochaine et complète paraît les embarrasser, plutôt qu'accroître leur assurance; leur conduite dans les duchés devient plus ambiguë à mesure que la fortune des armes les rapproche du terme matériel de l'expédition. Quel usage faire de la victoire? Replacer simplement les duchés sous la souveraineté danoise, à des conditions quelque peu modifiées? ce serait un bien mesquin résultat d'efforts si bruyants; il ne satisferait ni ces populations schleswig-holsteinoises, en faveur desquelles on dit avoir pris les armes, ni le libéralisme allemand, sous la pression duquel la campagne a été ouverte; ce résultat, d'ailleurs, ne mettrait pas fin aux embarras que le conflit du Schleswig-Holstein cause depuis tantôt vingt ans à l'Allemagne et au Danemark. Rendre les duchés à eux-mêmes en proclamant leur pleine autonomie? Nous avons dit les raisons particulières qui empêchent l'Autriche et la Prusse de se faire les instruments et les promoteurs de cette solution; de plus, avec les velléités autonomistes que les États secondaires manifestent depuis quelque temps, l'Autriche et la Prusse doivent se sentir moins disposées que jamais à accroître le nombre des petits sou-

verains, jadis si soumis, aujourd'hui presque révoltés. L'ostentation avec laquelle le duc d'Augustenbourg est écarté des opérations et des conseils austro-prussiens, ainsi que les précédents de 1848-49, suffiraient pour faire croire que la répugnance affichée par les cabinets autrichien et prussien à l'endroit de cette solution radicale, n'est pas un pur jeu diplomatique. Reste une troisième hypothèse : celle qui prête aux deux grandes puissances des calculs nettement égoïstes; la Prusse s'annexerait les duchés entièrement ou en partie, et garantirait à l'Autriche, en retour de sa coopération et de son consentement, la possession de la Vénétie. La version, mise en avant par un journal accrédité de l'Allemagne du Sud, a rencontré du crédit; n'est-elle pas la seule qui assigne un but net et déterminé à la campagne austro-prussienne? Elle ne manque pas de vraisemblance. Nous hésitons néanmoins à la croire vraie; l'idée d'une telle « solution » peut exister; de là à un arrangement, il y a loin. Avec le culte du droit divin, qui est le fond de toute sa politique intérieure, et en l'honneur duquel il paraît disposé à risquer jusqu'au trône de ses ancêtres, le roi Guillaume Ier ne nous semble pas le monarque désigné pour grossir son héritage par les conquêtes de cette nature. N'est-ce pas lui qui, en 1848, quoique cet appel dût lui rouvrir les portes de sa patrie, refusa de revenir de Londres pour prendre le commandement de l'armée d'occupation, ne voulant pas porter les armes contre le roi de Danemark? Et parvînt-il à faire taire ses scrupules, Guillaume Ier aurait-il l'audace nécessaire pour un coup si hardi? Il doit pressentir que l'agrandissement de la Prusse par l'annexion des duchés ne passerait pas sans provoquer des protestations, des représailles qui pourraient conduire bien loin, plus loin peut-être que son humeur peu guerroyante ne lui permettrait d'aller, surtout au milieu des conflits intérieurs qui ébranlent la monarchie. Cette combinaison n'est pas plus facile à concilier avec l'esprit positif et l'habitude de calculer qui caractérisent la diplomatie autrichienne. Elle veille avec un soin trop jaloux à contrecarrer tout ce qui pourrait grandir sa rivale allemande; l'accroissement en pouvoir territorial et surtout maritime que la Prusse obtiendrait par l'incorporation des duchés est trop considérable, pour que le comte de Rechberg y prêtât la main dans l'espérance problématique du concours à tirer de la Prusse le jour où la domination autrichienne serait attaquée en Vénétie. L'agrandissement de la Prusse serait certain, et elle ne lâcherait probablement pas sa prise; est-il aussi certain que son gouvernement aurait, le moment venu, la volonté et le pouvoir de rendre le service stipulé en retour? Les successeurs éventuels de M. de Bismarck reconnaîtraient-ils cet engagement? Au jour décisif, les peuples prussien et allemand leur permettraient-ils de s'y conformer? Les mêmes événements qui menaceraient l'Autriche en Vénétie ne pourraient-ils pas forcer le gouvernement prussien à employer toutes ses forces à sa propre défense? Autant de questions qui font apparaître comme fort éventuel le service par lequel la Prusse payerait à l'Autriche son actif consentement à l'annexion des duchés, et qui, par là même, rendent fort douteuse la convention qui, à ce sujet, aurait été arrêtée entre les deux grandes puissances allemandes.

rations, toute base sérieuse manquera au nouvel ordre des choses, quel qu'il puisse être. L'un des reproches les plus graves que les Allemands adressent à la situation créée par le protocole de Londres, l'une des causes de nullité les plus fortes que l'on invoque contre le traité de 1852, ne consistent-ils pas à dire que ces stipulations et la Constitution promulguée en conséquence de ce protocole n'ont jamais obtenu l'adhésion des populations schleswig-holsteinoises? Une chose est certaine : librement consultées, les populations schleswig-holsteinoises ne réclameront pas les félicités du régime que M. de Bismark fait aujourd'hui goûter, malgré eux, aux sujets du roi Guillaume Ier. Si elles demandent leur autonomie sous le prince Frédéric, qui — et ce n'est pas là l'un des incidents les moins fâcheux dans cet imbroglio — est plutôt jusqu'à présent un drapeau qu'un personnage, les 1,500,000 habitants du royaume danois s'obstineront-ils à vouloir retenir malgré eux le million de Schleswig-Holsteinois, ou adopteront-ils la combinaison qui, du royaume ainsi raccourci, ferait une partie intégrante de l'union scandinave? C'est la solution qu'en Allemagne on regarde aujourd'hui comme la plus probable et la plus rationnelle. Pour la faciliter, les Allemands raisonnables abandonneraient volontiers la partie septentrionale du Schleswig pour ne joindre au Holstein que la partie méridionale, qui seule est purement allemande.

Nous effleurons cette « solution; » nous ne l'apprécions pas pour le moment. Nous nous sommes abstenu également, le lecteur l'aura remarqué, de traiter le fond même du conflit dano-allemand, la question de droit; nous n'avons parlé et ne voulons parler aujourd'hui que du fait prédominant du moment, de la guerre elle-même que le conflit schleswig-holsteinois vient d'amener. Depuis la promulgation notamment des ordonnances danoises du 30 mars 1863, nous avons eu tant de fois l'occasion d'examiner l'objet de la querelle dano-allemande! Nos lecteurs trouveront d'ailleurs, dans ce numéro même, la suite de l'étude justement remarquée qu'une plume des plus compétentes consacre ici à la question schleswig-holsteinoise. Dans les pages qui précèdent, nous voulions surtout faire ressortir les inextricables embarras dans lesquels cette prise d'armes intempestive a jeté tous les partis. L'Autriche et la Prusse sont plus perplexes de leur foudroyante victoire qu'elles n'auraient pu être honteuses d'une défaite; c'est que le mobile de leur agression était étranger à l'intérêt des duchés. M. de Bismark a saisi avec empressement l'occasion de guerroyer, comme dérivatif aux complications intérieures de la Prusse, qui étaient arrivées à leur point culminant; M. de Rechberg ne croyait pas pouvoir laisser à la Prusse seule les bénéfices de la popularité, et éventuellement les avantages plus positifs que cette campagne rapporterait; l'Autriche et la Prusse réunies désiraient, de plus, prévenir et écarter l'action en perspective soit des Etats secondaires, soit du peuple allemand, représenté par le comité francfortois des trente-six; l'Autriche et la Prusse ont donc marché hardiment en avant; elles ne savent aujourd'hui que faire de leur conquête. Le Danemark, en acceptant la guerre, s'est attiré de promptes défaites qui, toutes glorieuses qu'elles soient, n'en sont pas moins douloureusement sensibles à ce petit pays, qui, en huit

jours, a perdu une bonne partie de son unique armée, et une partie plus considérable de son matériel de guerre; Christian IX y a perdu, sans retour peut-être, l'unique base de son droit à la souveraineté des duchés, et qui sait s'il n'y a pas risqué plus que les duchés? Les populations des duchés regardent leurs libérateurs avec méfiance et inquiétude. L'Allemagne libérale, qui a poussé les armées austro-prussiennes en avant, craint sérieusement d'avoir fait les affaires du Danemark plutôt que celles du Schleswig-Holstein. Les Etats secondaires, si bouillants d'ardeur pour la cause des duchés, où ils voyaient comme une occasion favorable de reconquérir leur autonomie et de constituer enfin la fameuse triade, s'aperçoivent, dès aujourd'hui, qu'en fin de compte ils ont simplement fourni aux deux grandes puissances le moyen de mieux consolider encore leur hégémonie en Allemagne par une action d'éclat; ils ont opéré l'entente entre les deux grandes puissances, dont les divisions continuelles avaient seules laissé un peu de spontanéité et de liberté aux autres membres de la Confédération. A Vienne, à Berlin, dans les autres centres de la vie politique en Allemagne, on commence à oublier les Schleswig-Holsteinois, préoccupé que l'on est de soucis plus graves; on craint que l'entente austro-prussienne, si elle triomphe dans le Schleswig, ne devienne fatale aux institutions libérales; on tremble de voir la campagne contre le Danemark suivie d'une croisade intérieure; on parle d'une nouvelle sainte-alliance, pire que l'ancienne, parce qu'elle n'aurait pas même pour excuse des services rendus à l'autonomie des Etats allemands. En un mot, si la démonstration était encore à faire que la guerre est, non-seulement le moyen le plus désastreux et le plus coûteux, mais encore le moyen le plus impropre pour vider des différends constitutionnels, pour régler des questions de droit et de liberté, la campagne de huit jours dont le Schleswig vient d'être le théâtre, a déjà fourni cette démonstration à tous ceux qui y participent à tous ceux qui y sont directement intéressés, à tous ceux qui y ont poussé. Il était impossible de prouver d'une façon plus éclatante à quel point la proposition impériale du 5 novembre dernier était dans les nécessités de l'époque. Tout ce qui s'est produit depuis que l'Eider a été franchi par les troupes que commande le maréchal Wrangel a dû convaincre les esprits non prévenus, et jusqu'aux esprits récalcitrants mêmes, que le congrès européen eût seul pu amener et peut seul déterminer une solution réellement satisfaisante du conflit dano-allemand, comme des autres questions qui assombrissent l'horizon politique; plus que jamais, il est aujourd'hui manifeste que l'aréopage européen peut seul résoudre la question dano-allemande sans ruine pour le Danemark, sans amères déceptions pour les duchés, sans danger pour la paix générale, sans déplacer l'équilibre européen, sans menacer la liberté intérieure de l'Allemagne: série de dangers que tout observateur impartial aperçoit dans la solution que dicterait seule la victoire des Austro-Prussiens sur le Danemark.

Grâce aux embarras déjà signalés que leur cause la situation actuelle, tous les partis engagés ou seulement intéressés dans le conflit dano-allemand, finiraient par accepter le congrès : les cabinets de Vienne et de Berlin, le royaume du Danemark, les duchés, les Etats secondaires de la

Confédération, les populations allemandes, y verraient la délivrance des perplexités, des inquiétudes, des craintes que leur cause la campagne. Le tout serait peut-être de leur forcer quelque peu la main de prime abord; l'autorité morale de l'Europe, se prononçant pour cette voie d'arrangement, suffirait pour vaincre toutes les hésitations vraies ou feintes. L'Europe voudra-t-elle s'entendre à cet effet? La leçon donnée sur les bords de la Schlei aura-t-elle produit tout l'effet voulu? Sa terrible éloquence aura-t-elle vaincu les hésitations de l'Angleterre, qui aujourd'hui encore tient en main le sort du congrès général et par là, peut-être, les destinées prochaines de l'Europe? On pardonnerait beaucoup à la guerre du Schleswig-Holstein si ses enseignements aidaient à faire éviter, par la réunion d'un congrès général, des collisions plus graves. On semble peu compter sur cette réunion, là du moins où les collisions peuvent entretenir des espérances. Le parti d'action en Italie se croit de nouvelles chances; il aurait fait des recrues jusque dans les conseils du roi. Les impatients voudraient brusquer la lutte avec l'Autriche. Ils s'emparent des travaux de fortifications entrepris à Peschiera, et demandent que le gouvernement italien proteste solennellement et fasse un *casus belli* de la transgression du traité de Zurich que ces travaux paraissent constituer; on désigne deux ministres qui auraient opiné en faveur de cette politique, vers laquelle inclinerait le roi lui-même. Malgré l'assurance et le luxe de détails avec lesquels cette nouvelle est débitée, nous avons grand'peine à la croire authentique. Voir le gouvernement de Turin qui a pratiqué si largement et d'une façon si profitable le mépris du traité de Zurich se poser aujourd'hui en champion de ce même traité, la chose serait par trop étrange. Pour toute réponse, l'Autriche n'aurait qu'à réclamer le retour pur et simple des deux parties aux stipulations de Villafranca : ce n'est pas elle qui y perdrait. Victor-Emmanuel a donné plus d'une preuve déjà que son ardeur patriotique n'exclut ni la prudence, ni la modération, que le soldat vaillant n'absorbe pas chez lui le monarque prévoyant; il ne commettra pas la faute que l'Autriche a si chèrement payée en 1859, de mettre, par l'agression inopportune, les torts de son côté. Et pourquoi serait-il pressé de brusquer la lutte? N'a-t-il pas tout à gagner à laisser les événements suivre leur cours? Deux éventualités sont possibles dans un prochain avenir : la première, qui serait la plus heureuse au point de vue général, c'est que l'Europe accepte enfin le congrès proposé par l'empereur Napoléon et s'applique à conjurer les complications redoutées dans un prochain avenir, en écartant les causes de ces complications; il est impossible que, dans une telle réunion, les questions d'où dépend l'avenir de l'Italie ne soient pas abordées; la solution dût-elle même ne pas être immédiate et entière, le congrès n'en avancerait pas moins largement la cause de l'Italie, et aplanirait la voie à l'accomplissement final de ses destinées, par les principes généraux qu'il ferait prévaloir. L'autre éventualité est que, malgré la sanglante leçon qu'elle vient de recevoir dans le nord, l'Europe laisse les événements agir tout seuls. En ce cas, les collisions seraient difficilement évitées; le rôle de l'Italie, de qui l'on rechercherait le concours, serait infiniment plus avantageux que si elle-même, la pre-

mière, s'élançait en avant et se voyait obligée de solliciter des appuis. Mais en admettant même que l'une et l'autre éventualités tardent à s'accomplir, que le *statu quo* se maintienne encore pendant un certain temps, ce n'est assurément pas l'Italie qui aurait le plus à s'affliger de ce délai.

Vouloir précipiter la crise, ce serait donner raison à ceux qui prétendent que la situation du jeune royaume est insoutenable, qu'il doit, par n'importe quel coup de tête, en sortir au plus vite. Rien ne paraît moins fondé. Tout autorise à croire que ces deux dernières années de repos n'ont pas été perdues pour la consolidation intérieure de l'Italie. La situation, dans le royaume de Naples, se raffermit à vue d'œil. Non-seulement le brigandage diminue, mais les nouvelles institutions prennent racine dans le cœur des populations. Pour toute preuve, il suffirait de citer l'arrêt que viennent de prononcer les vingt et un colléges électoraux des Deux-Siciles, sur l'appel qui leur a été adressé par le parti d'action. La démonstration tentée par M. Bertani et ses amis a échoué partout. Elle avait échoué dans le Parlement : une grande partie des membres de la gauche avaient refusé de s'associer à la démission collective; elle a échoué d'une façon plus complète encore devant les populations : des candidats modérés ont été en plusieurs endroits substitués aux démissionnaires; M. Bertani a été évincé; Garibaldi lui-même n'a réuni, à Mirandola, que 6 voix contre 285 données à un obscur candidat modéré; il n'a obtenu, à Casalmaggiore, qu'une majorité de 2 voix, et n'a été nommé à Naples même, et au second tour de scrutin seulement, que grâce à ce que le syndic, M. Colonna, avait retiré sa candidature. Tout cela ne veut pas dire que l'Italie soit contraire à la politique d'action, qu'elle soit résignée à persévérer indéfiniment dans son état actuel, et veuille renoncer à compléter son indépendance et son unité, mais cela signifie que l'Italie ne veut de l'action qu'autant qu'elle est conciliable avec les ressources effectives du pays et avec la situation générale de l'Europe, autant qu'elle est jugée utile et opportune par le souverain lui-même et les hommes d'Etat à qui il a confié la direction des affaires du royaume. L'issue des élections napolitaines — le caractère des élections a été le même dans onze autres colléges devenus vacants par diverses causes accidentelles — dit encore que les populations napolitaines sont acquises aux institutions nouvelles, et que la déraison seule pourrait rêver une aventureuse entreprise, sous le prétexte qu'il faut, du même coup, conquérir la Vénétie et se débarrasser de l'ex-royaume de Naples. Ajoutons que, sur un autre point vulnérable encore, celui des finances, la situation s'est considérablement améliorée; ainsi, les impôts indirects ont fourni, dans l'année 1863, un rendement de plus de 107 millions, ce qui constitue une augmentation de 19 millions sur l'exercice précédent. L'accroissement total des revenus publics par le développement naturel des affaires et de l'aisance publique dépassait le chiffre de 35 millions, en même temps que des économies réelles, se montant à 40 millions, ont été réalisées dans le budget des dépenses. Une augmentation de 50 millions de francs dans les revenus sera obtenue, en 1864, par trois nouvelles lois d'impôts (droit de consommation, taxe du revenu, impôt foncier), récemment votées. Si les recettes

n'en restent pas moins encore fort au-dessous des dépenses, enflées par les nécessités de la transition, les faits accomplis en 1863 prouvent du moins que les combinaisons de M. Minghetti, par lesquelles il espère arriver en quelques années à l'équilibre budgétaire, n'étaient pas des promesses vaines, et que l'on s'achemine vers leur réalisation.

Serions-nous sur le point d'y arriver nous-mêmes, à cet équilibre budgétaire, sollicité par tous les contribuables et vainement poursuivi par tous les financiers? Cela se pourrait. Dans son rapport à l'Empereur, en date du 1er décembre dernier, M. Fould s'était appliqué à démontrer que les budgets de 1862 et 1863 auraient laissé un excédant de recettes sans la perturbation causée par les dépenses de l'expédition du Mexique. Cette cause de dépenses semble près de cesser. Les nouvelles du Mexique sont sérieusement bonnes. Le Mexique est gagné au nouvel ordre de choses, et pas seulement par la force des armes. La victoire militaire ne pouvait jamais faire l'objet d'un doute quand il s'agit de l'armée française; c'était tout au plus une question de temps. L'important est que, d'après les renseignements les moins suspects, la victoire politique est tout aussi complète. Dans les provinces où notre corps d'expédition n'a pas encore pénétré, la conquête politique précéderait aujourd'hui l'occupation militaire, au lieu de la suivre. Les Mexicains arrivent à entrevoir qu'au fond, ils ont peu de chose à perdre et peuvent gagner beaucoup à l'établissement de l'empire. La république et les chefs élus n'ont pu, durant quarante ans, leur donner ni la liberté, ni le repos, ni la prospérité. Pourquoi ne reviendraient-ils pas à la forme de gouvernement qui écarte tout au moins les fréquentes compétitions personnelles du suprême pouvoir, qui s'adapte mieux aux tendances intimes des populations méridionales et aux traditions du Mexique, et à laquelle, par ces raisons mêmes, ce pays s'était rattaché le lendemain de sa délivrance de la domination espagnole? Ce qui a longtemps entravé le succès de notre entreprise et donné à Juarez une réelle force de résistance, c'est qu'une grande partie des populations mexicaines défendait en lui le représentant du régime national, et repoussait en nous la domination étrangère. Les Mexicains, comme bien des Européens, se refusaient à croire que la France pût ne pas nourrir des visées ambitieuses et conquérantes. Les uns nous voyaient transformer l'ancien royaume de Montézuma en une simple colonie française; suivant les autres, nous voulions lui faire l'honneur de l'ériger en vice-royauté; les hommes qui nous jugeaient le plus bénignement étaient certains du moins que nous nous approprierions une ou deux provinces mexicaines, naturellement les plus riches. Nous avons réussi enfin à leur démontrer le mal-fondé de toutes ces suppositions. Les Mexicains savent aujourd'hui que très sérieusement nous voulons les aider à se donner une Constitution moins chancelante, un régime plus stable, et ne demandons pas mieux que de nous retirer le plus tôt possible, emportant la satisfaction d'avoir vengé l'honneur de notre drapeau et l'intérêt de nos nationaux; la garantie de n'avoir pas à recommencer de sitôt; une bonne liquidation de nos dépenses de guerre; quelque amical traité à l'abri duquel les relations nouées avec l'empire mexicain profitent d'une manière large et stable

à notre industrie et à notre commerce. Personne ne dira que ces exigences soient outrées; en grande partie, leur accomplissement sera tout aussi profitable au Mexique qu'à nous-mêmes. Les Mexicains adoptent donc franchement et sincèrement le trône sorti de notre expédition; on les dirait même empressés de prouver à eux-mêmes et aux autres, par la chaleur de leurs acclamations, que l'empire et l'empereur sont bien l'œuvre de leur choix, une œuvre toute nationale, pure de tout mélange étranger. Cela explique comment l'adhésion de dix-huit provinces sur vingt-trois a pu être obtenue d'une façon plus prompte et plus entière qu'on n'aurait encore osé l'espérer il y a quelques mois; comment la condition posée en novembre dernier par l'archiduc Maximilien, et qui alors était regardée comme un refus peu déguisé, a été remplie à la satisfaction entière des plus exigeants eux-mêmes. Le départ de l'empereur Maximilien Ier — c'est le *Moniteur universel* qui lui a déjà décerné ce titre—est certain et proche; et si la réorganisation de l'armée nationale mexicaine continue à marcher aussi bien qu'elle a commencé, — ainsi que les bonnes dispositions du peuple mexicain permettent de le croire, — l'armée française pourrait, avant la fin de cette année, rentrer avec la conviction d'avoir accompli son œuvre d'une façon entière et durable. L'entreprise a été coûteuse et nous a causé bien des tracas; mais si réellement elle parvient à rendre à la vie normale et prospère l'une des plus belles contrées du monde, sans nous imposer ni charge ni embarras pour l'avenir, les plus austères finiront, ce nous semble, par ne voir que la fin heureuse.

Parmi les raisons nombreuses que nous avons de souhaiter la prompte consolidation et le développement du nouvel ordre de choses au Mexique, le remboursement de nos avances n'est pas la raison la plus à dédaigner. Les comptes de l'expédition jusqu'à la fin de l'année 1863 ont été expédiés au Mexique; le retard prévu et très explicable dans la rentrée de ces avances a seul obligé le Trésor à contracter son dernier emprunt. Quelle bonne aubaine pour M. Fould si, à côté des dix millions de l'indemnité chinoise, il pouvait tantôt faire figurer une centaine de millions de l'indemnité mexicaine! Peut-être le ministre des finances verrait-il dans cette ressource extraordinaire le moyen d'opérer quelques bonnes petites réformes, de retirer, par exemple, les créations et augmentations d'impôts qui ont marqué ses deux premiers budgets; elles n'ont pas été sans faire quelque tort à la popularité de l'éminent financier, dont l'avénement avait été accueilli avec une satisfaction si générale. Aucune innovation de cette nature ne figure dans les budgets (ordinaire et extraordinaire) pour 1865 qui viennent d'être présentés au Corps législatif. Ils copient avec une rare fidélité les lois de finance votées pour 1864. Un accroissement de la dotation de la dette publique, amené par les charges du récent emprunt de 300 millions, forme l'unique saillie réellement sensible. Les totaux du budget ordinaire sont, à une vingtaine de millions près, les mêmes que ceux de l'exercice courant : 1,797,265,790 fr. de dépenses, en présence d'un revenu de 1,799,801,062 fr., ce qui laisserait un excédant de recettes de 2,535,272 fr. Pour le budget extraordinaire, la similitude entre les chiffres nouveaux et antérieurs, ainsi que

l'équilibre entre les charges et les ressources, sont encore plus parfaits; c'est une dépense de 108,650,000 fr., à laquelle correspond une recette de 108,750,011 fr., laissant libre un excédant de 100,011 fr. Malgré cette placidité apparente, les lois de finance paraissent devoir être, au Palais-Bourbon, l'objet de discussions approfondies et animées. La discussion, à ce que l'on raconte, a été fort vive dans les bureaux. Si le débat public, comme c'est à supposer, reflète fidèlement les tendances et les vœux qui se sont manifestés dans les débats intimes des bureaux, c'est une pensée générale d'économies qui dominera les réclamations de détail, de la même façon, à peu près, que le désir de paix a prédominé dans les débats de l'Adresse. Nous croyons que le gouvernement sera aussi disposé à donner, sur le premier point, satisfaction aux exigences raisonnables du pays, qu'il a été, sur l'autre point, empressé de les prévenir. Nous pourrions dire même que, en ce qui concerne l'économie dans les budgets, il a également fait ses efforts déjà pour en préparer la réalisation. Tous les hommes quelque peu entendus dans la matière s'accordent à reconnaître qu'une réduction large, qui soit sensible aux contribuables, ne peut s'opérer que sur les chapitres de la guerre et de la marine, et que cette réduction n'est possible qu'à la suite d'un désarmement. L'Empereur, par ses généreuses propositions du 5 novembre dernier, et par les efforts que son gouvernement continue de faire dans le sens de ces propositions, n'a-t-il pas fait ce qui dépendait de lui pour rendre le désarmement possible? ne l'a-t-il pas signalé officiellement comme une tâche dont les souverains de l'Europe devraient poursuivre la réalisation, dans l'intérêt de leurs peuples et de l'humanité? Si le Corps législatif, par l'autorité légitime qui s'attache, au delà même de nos frontières, à la manifestation énergique de ses tendances, seconde l'Empereur vigoureusement dans cette voie, il pourra grandement avancer aussi la solution du problème de l'économie dans les budgets.

L'œuvre serait très méritoire; tout le monde y applaudirait. Son principal mérite, à notre sens, ne serait pas toutefois de permettre une réduction dans les impôts; pour notre part, nous nous réjouirions surtout d'en voir profiter certaines branches du service public, dotées jusqu'ici d'une manière insuffisante. Pourquoi ne pas le dire? Le projet de budget de 1865 nous a causé à cet égard d'amères déceptions. Après tout ce qui avait été dit l'année dernière en faveur de l'instruction publique, de l'urgence des réformes qu'elle réclame dans plusieurs de ses parties, de la nécessité sociale de multiplier les moyens d'instruction pour les classes laborieuses, des développements à donner notamment à l'enseignement professionnel, du devoir impérieux d'améliorer la position du personnel enseignant; après les regrets qui ont été exprimés sur ce que les limites du budget une fois fixées ne permettaient pas l'accomplissement immédiat de ces beaux et utiles desseins, nous nous attendions avec confiance à trouver, dans la loi de budget pour 1865, une large augmentation des ressources mises à la disposition du ministre de l'instruction publique. Hélas! l'augmentation se réduit au chiffre dérisoire de 116,000 fr., et toute la dotation de ce ministère, au fond le plus important pour une nation qui veut vivre

de la vie intellectuelle, est renfermée dans le chiffre de 19,281,121 fr., à peine *un pour cent* du total de nos dépenses publiques annuelles ! A peine un *demi-franc* par habitant, consacré aux besoins intellectuels de la communauté par cette France qui, à juste titre, se glorifie d'être à la tête du monde civilisé ! Et pourtant, plus que jamais, l'argent alloué au département de l'instruction publique serait aujourd'hui employé d'une façon « productive, » ce mot pris même dans son sens rigoureusement économiste. Dans le discours prononcé il y a quinze jours à la distribution des prix faite aux ouvriers-élèves des associations phylotechnique et polytechnique, M. Duruy a prouvé, de nouveau, sa haute intelligence des besoins réels de notre époque ; il a montré une fois de plus avec quelle précision et quelle élévation il saisit la valeur de l'instruction pour les classes travailleuses et la nature des enseignements divers que réclament leurs besoins multiples. Décidément, M. Duruy n'a pas seulement introduit l'économie politique dans son programme d'études ; il s'en est pénétré lui-même et s'est assimilé cette science moderne, mais déjà toute-puissante, dans tout ce qu'elle a de réellement généreux et fécond. Ne serait-ce pas une raison de plus pour se montrer un peu moins avare envers lui, sûr que l'on peut être que le ministre-économiste saura donner l'emploi le plus productif aux allocations de son budget ?

J.-E. HORN.

Journal et Mémoires de Math. Marais, avocat au Parlement de Paris **(1715-1737).**
publiés pour la première fois par M. DE LESCURE, t. Ier, in-8°. Paris, Didot. 1863.

L'époque de la Régence, comme l'a dit son plus récent historien, est une révolution avant celle qui devait résumer et achever toutes les autres, la révolution de 89. C'est l'avénement du pouvoir des parlements qui vont, dans le cours du XVIIIe siècle, causer tant de soucis à la royauté, être un instant brisés par elle, mais se donner, dans une résurrection dernière, pour successeurs et pour vengeurs ces états généraux dont les premiers ils prononcèrent le nom. C'est le commencement de cette décadence dans les mœurs et dans la dignité des classes privilégiées qui, par leur affaissement, laissèrent la royauté sans intermédiaire et aussi sans rempart contre la bourgeoisie et le peuple bientôt envahissants. Enfin l'on y voit, avec Law, apparaître cette puissance nouvelle du crédit, qui sera comme la sanction de l'opinion publique, qui jusque-là n'avait guère été qu'une arme brillante, mais inutile, dans l'arsenal des moralistes et des théoriciens politiques. On comprend donc l'attrait qui attire vers cette période de notre histoire les esprits les plus éminents et les plus noblement possédés du désir de tirer d'un passé à tout jamais disparu un enseignement pour le présent. Aussi, tandis que MM. Michelet et

Louis Blanc étudiaient avec l'âpre labeur du bénédictin et l'élévation du philosophe et du politique, l'histoire de notre grande révolution de 89, d'autres écrivains nous montraient, dans le XVIIIe siècle, cette émancipation et bientôt cette virilité de l'esprit français, dont la déclaration des droits de l'homme et la Constitution de 1791 ne furent que le passage des idées aux actes. C'est à cette pensée que se rattachent les travaux de MM. Sainte-Beuve, O. de Vallée, de Goncourt, Monselet, de Lescure, et, en dernier lieu, de M. Michelet (la Régence) sur l'histoire du XVIIIe siècle. Œuvre immense et d'autant plus difficile que jusque-là les documents manquaient même aux plus habiles, et que le *Journal* de l'avocat Barbier et celui de Dangeau, les *Mémoires* du marquis d'Argenson et ceux du duc de Luynes, les *Lettres* de Madame ont suivi ou précédé à peine ces travaux. Et même après ces récentes publications, combien ne reste-t-il pas à faire aux heureux éditeurs de l'avenir! Sans parler des *Mémoires* du duc d'Antin et de l'inestimable trésor des papiers de Saint-Simon que possèdent les archives des affaires étrangères, qui donc entreprendra une édition complète et fidèle des *Lettres* de la marquise du Deffand, et quand pourrons-nous remercier, au nom de la science historique, de nobles familles pour la publication de ces aimables *Mémoires* qu'écrivait à la fin d'une longue vie, mais avec toutes les grâces de la jeunesse, la duchesse de Gontaut et que nous avons eu le rare honneur de lire, et pour ce *Journal* intime tenu par les marquis de Caraman, et qu'il conviendrait si bien au savoir et au zèle littéraire du duc actuel de nous donner?

M. de Lescure, en publiant aujourd'hui le *Journal* et les *Mémoires* de l'avocat Mathieu Marais, met à la portée de tous des documents de la plus haute importance, et que les érudits seuls pouvaient aller chercher dans la poudre des manuscrits de la Bibliothèque impériale. M. de Lescure, sans doute, n'a pas inventé Mathieu Marais, et on connaissait déjà quelques fragments de ses *Mémoires*; mais il y a loin de ces débris à l'édition si complète qu'on nous donne aujourd'hui. M. de Lescure ne s'est pas borné à éditer le texte de Marais, il l'a véritablement illustré de notes, que nous n'apprécierons qu'équitablement en disant qu'elles sont d'une précision rare, d'une érudition à laquelle rien n'échappe, d'une vivacité de tour et d'une franchise de pensée souvent belliqueuse, et qui leur donnent un attrait singulier. Mathieu Marais, né à Paris le 11 octobre 1665, mourut le 22 juin 1737. Avocat, comme Barbier, c'est-à-dire habitué de ce palais de justice où tout trouve un écho, depuis la causerie à voix basse du foyer domestique jusqu'aux grands ébranlements de la scène politique, mais plus que Barbier mêlé au monde des grands seigneurs, dont il fut souvent le conseil et l'ami, Marais devait mieux que tout autre être le gazetier secret de la ville et de la cour. Fort lié avec Bayle, le biographe pyrrhonien, il en avait été très apprécié pour son talent de chercheur et sa sincérité de nouvelliste, et il s'était, sans doute, à cette excellente école, merveilleusement préparé à la composition de ces mémoires qui furent la grande passion et le charme constant de sa vie. Mais on se ferait une très fausse idée de Marais en ne voyant en lui qu'un de ces anecdotiers sans goût et sans style, qui n'ont ni la véracité du témoin, ni l'art et l'esprit du

conteur, ni le coloris du peintre : très éloigné d'être un Saint-Simon, il n'est cependant dépourvu ni d'esprit, ni de finesse, ni de tour. C'était d'ailleurs un de ceux dont La Fontaine disait : « Qu'il avait le goût difficile, » c'était un délicat, un raffiné même en littérature. « Il connaît ses classiques, nous dit M. de Lescure. Il se délecte de Villon et de Regnier. Il a lu Brantôme, d'Aubigné, Lestoile, de Thou. Il sait par cœur Rabelais et Marot. » Il est même littérateur à ses heures, et alors il compose une vie de La Fontaine qui est un des documents les plus précieux que nous ayons sur l'inimitable fabuliste. « En commerce assidu avec les morts illustres, il ne dédaigne pas toutefois les vivants et il fraye avec les plus grands : il vit dans l'intimité de Boileau et de Bayle, il correspond avec le président Bouhier, ce rare érudit, de tant d'esprit et aussi de tant de goût. » Puis quand viennent les combats littéraires, car, comme notre siècle, le XVIIIe eut aussi les siens, il prend chaudement parti, il se range avec Boileau pour les anciens et poursuit de ses sarcasmes Fontenelle, La Motte et Moncrif. Mais il n'est pas, pour cela, l'homme d'un autre temps, et il devine, admire et défend l'auteur d'*Oreste* et de la *Henriade*, et non pas le mage de Ferney, Voltaire, vrai roi d'une époque où les princes se faisaient écoliers. Mais s'il aimait l'esprit avec passion, il savait aussi que ce n'était pas tout l'homme, et il écrivait à Mme de Mérigniac (une aimable femme, dont une communauté de zèle et de dévouement pour la mémoire de Bayle lui avait fait une amie) : « Pour moi, qui veux que les hommes aient une âme, sentant et goûtant le plaisir de la société et de la communication, je suis toujours prêt de renoncer à l'esprit pour me renfermer à penser librement, gaiement et sensiblement, ce qu'il me semble que je ne fais bien qu'avec vous, qui avez tout ce qu'il faut pour entretenir les gens dans une si douce habitude. » Tel se peint à nous Mathieu Marais et tel il fut : pensant librement et gaiement, mais tout prêt à être touché quand il fallait l'être, et ne fermant son cœur ni aux douces émotions de la joie, ni aux douleurs dont c'est l'honneur et la dignité de l'homme d'être comme déchiré et saignant. « Je prie Dieu, dit-il, en parlant de la maladie de sa sœur, de ne m'affliger pas en m'ôtant toute ma compagnie et tout mon secours. Mais le ciel ne prend point nos commodités et je crains bien de la perdre. Dans son mal, elle ne parle point, et elle dit fort tendrement : « Je réserve toutes mes paroles pour mon frère. » Puis quand ses funèbres pressentiments se sont réalisés : « C'était ma compagne, mon amie, et j'ai perdu tout mon repos et toute ma joie en la perdant. »

Tel sera Marais dans les mémoires qu'il nous a laissés : conteur fin, spirituel, quelquefois bonhomme, mais de cette bonhomie qui n'est point sottise, observateur exact et souvent historien ému. Plus d'une fois on sent en lui une émotion continue, soit qu'il assiste au passage de ce jeune enfant royal, habillé de violet (il porte sans doute le deuil de sa race dans l'avenir aussi bien que dans le passé), rose « mais un peu pâle, » et autour duquel s'agitent déjà tant d'ambitions et de consciences achetées, soit que bientôt il ait sous ses yeux la misère du peuple, que les fausses mesures du *système* ont si prodigieusement accrue. Il est bon d'enregistrer en ce point le témoignage de Marais : c'est en recueillant de semblables

dépositions que l'on peut arriver à faire cette histoire de la nation même, qui n'est pas encore faite, et qui diffère tant de celle des guerres et des traités, des ballets et des carrousels, des fêtes et des événements de cour, qui ne sont guère à cette histoire que ce que la cause éloignée est à l'effet persistant et visible. Et, puisque les méthodes historiques, c'est-à-dire les points de vue de l'histoire, varient avec les nécessités politiques et sociales de chaque époque, n'est-il pas temps aujourd'hui de démocratiser l'histoire? C'est en entrant dans cette voie que l'on noterait ce passage de Marais : « La Banque est toujours fermée. On n'y paye point. La disette d'argent est affreuse dans les familles. Personne n'a une pistole chez soi..., tout le monde souffre, et jamais, de mémoire d'homme ni d'histoire, on ne s'est vu en cet état. » C'est le même tableau que celui qui plus tard, en 1747, était tracé avec des couleurs plus sombres encore, par d'Argenson : « la loterie, écrit ce dernier, et les crédits achèvent de ruiner le royaume ; tout l'argent des provinces vient à Paris et se dissipe follement en dépenses royales ; les provinces périssent : nulle agriculture, nul commerce, nulle peuplade. » Il y avait cependant progrès, au moins dans la misère, car d'Argenson ajoute : « Ce gouvernement-ci ressemble véritablement en quelque chose à celui du feu roi, mais c'est en pire : calqué sur les proportions, il n'en a que les défauts... » Mais nous n'indiquons ici qu'un des côtés saisissants de ces mémoires, et l'histoire y trouve bien d'autres faits et d'autres présages à recueillir. Il faut y lire le récit, si exact, de la fameuse séance du Parlement où, comme l'a dit Voltaire, le testament de celui qu'on avait appelé le *Grand Roi* fut cassé avec moins de solennité que celui d'un simple particulier. Les tableaux qu'en ont faits Saint-Simon et d'Aligre sont connus de tous, mais Marais seul a indiqué l'habile stratégie du duc d'Orléans, qui commence à demander pour les autres avant de demander pour lui-même, sorte de précaution oratoire, plus polie peut-être que nécessaire. M. de Lescure a lui-même, dans une notice qui précède cette partie des mémoires de Marais, très bien fait ressortir tout ce que ce récit présente de nouveau à l'histoire. Qu'il nous permette seulement de ne pas apprécier à son point de vue le rôle politique qu'allait jouer le Parlement dans tout le cours de ce siècle, et dont cette orageuse séance était la première scène. Nous ne pouvons pas ne voir, dans ces remontrances tant vantées, « qu'une indiscrète immixtion dans les affaires publiques, qu'une marque de plus de cette confusion d'idées qui permettait au juge de se croire législateur, » et enfin que « le dernier et stérile effort d'une usurpation traditionnelle. » Non. Sans doute il se peut que tel ait été le mobile abaissé des individus, et nous ne contredirons pas en présence des 25,000 livres de pension que touchait du régent le président de Novion, mais au-dessus de ces influences secondaires il y avait ce qu'on appelle aujourd'hui la force des choses, c'est-à-dire ce grand courant, qu'on peut dire providentiel, parce qu'il est l'effet nécessaire d'une cause préexistante, et dans lequel viennent se confondre, pour une même impulsion et une même fin, les gloires comme les hontes, les vices comme les vertus d'une époque. Il était dans la fatalité de la monarchie de rencontrer sur sa route l'obstacle des parlements ambitieux et

usurpateurs, après avoir systématiquement écarté les états généraux, qui avaient pour eux la raison, la justice et la tradition nationale. Les parlements, qui n'étaient rien par eux-mêmes et par leur origine, étaient tout par l'opinion publique, qui en faisait le dernier contrepoids à la puissance royale. C'est là une déclaration sur laquelle, nous n'en doutons pas, M. de Lescure est d'accord avec nous, et s'il diffère sur le point de départ, il faut en accuser, ou peut-être en louer cette exactitude de l'annotateur pour lequel aucun détail n'est perdu, et qui conclut souvent sous l'émotion même des faits particuliers qu'il a vu passer sous ses yeux. Dans ce premier volume que publie M. de Lescure, après cette séance du Parlement que Marais appelle une comédie, parce qu'il en voyait de la coulisse les acteurs, viennent les péripéties du *système*. Marais les suit d'autant mieux que, comme tout Paris, il avait cru à cette fortune en papiers, à laquelle il n'a manqué peut-être, pour se maintenir, que de n'avoir point eu à satisfaire toutes les avidités de la cour et tous les entraînements ruineux du Régent. Nous doutons que les mémoires de Buvat, dont M. Michelet parle avec tant d'éloge, en disent beaucoup plus, s'ils sont jamais publiés, que ceux de Marais, sur l'histoire des combinaisons financières de Law. Nous le souhaitons vivement, car l'étude en est attrayante et utile à plus d'un titre, et parce que c'est là le premier essai de la puissance du crédit, mais aussi par l'influence que cette mobilité de fortunes énormes, passant de mains en mains, jusqu'aux derniers rangs du peuple même, eut sur les mœurs et les habitudes générales de la nation, qui, un instant, connut tout entière l'opulence, et avec elle les jouissances du bien-être et des arts. La toute-puissance de l'argent donna alors une sorte de parodie abjecte de cette égalité qui, plus tard, triomphera plus noblement. La noblesse, plus que jamais, « fume ses terres » avec l'or et la finance : c'est le *système* qui marie le marquis d'Oise avec la fille d'un *peaussier* de Montélimart. Le commerce, jusque-là si dédaigné, fait enfin comprendre aux plus éclairés de la noblesse l'importance des richesses naturelles comparée à ces fortunes imaginaires qui s'écroulent aussi vite qu'elles s'élèvent. Les plus grands seigneurs se font marchands de cire, de sucre et de café, et par cette habile nouveauté, peu glorieuse alors, parce qu'elle était évidemment intéressée, devancent et annoncent déjà les idées des économistes du XVIIIe siècle. Tel est, en résumé, ce premier volume, qui s'arrête en 1720, et dont les suivants nous offriront bientôt, nous l'espérons, l'occasion de poursuivre l'étude de cette publication importante et si bien inaugurée. EUGÈNE ASSE.

La Morale dans la Richesse, par M. A. RONDELET. Paris, Didier.

Cet estimable ouvrage contient bon nombre de vérités, déjà bien connues sans doute, mais qu'il est utile de rappeler souvent, au train dont va le monde. M. Rondelet établit, avec une grande lucidité d'expression et une surabondance de preuves historiques, que l'immoralité de la richesse a tué la plupart des anciennes civilisations. Elles ont péri « pour s'être

refusées au travail, pour en avoir nié l'obligation ou contesté la vertu. Il a suffi que le travail fût regardé comme une honte pour que l'homme déclinât sa tâche et tournât ses efforts, non plus vers la conquête de la nature, mais vers la domination de ses semblables. » Telle est, suivant M. Rondelet, l'origine la plus plausible des conquêtes et de l'esclavage. Il va même jusqu'à affirmer que, sous l'empire de cette grande erreur économique, l'homme autrefois civilisé « ne savait comment s'attester à lui-même la supériorité et l'abondance de ses biens » ; ou, en d'autres termes, que les idées de confortable et de luxe, les beaux-arts et les ressources de l'industrie, étaient généralement incompatibles avec les civilisations où l'esclavage figurait comme élément. Cette conclusion est contredite par l'histoire ; aucune nation n'a possédé un sentiment plus intime et plus exquis de la littérature et de l'art que les Grecs, chez lesquels pourtant l'esclavage existait. Mais M. Rondelet rentre dans le vrai quand il rappelle que « le christianisme a eu l'immense gloire de réhabiliter le travail. » Il fait justement remarquer que, même de nos jours, et dans des sociétés qui se disent chrétiennes, cette réhabilitation n'est pas toujours pleinement comprise, qu'il y a encore çà et là dans les masses une réminiscence lointaine de l'époque où les grandes fortunes, au lieu d'impliquer comme aujourd'hui la multiplication du capital, se fondaient sur la confiscation ou la destruction des instruments destinés à le produire. M. Rondelet laisse entendre que la jalousie haineuse de quelques prolétaires, moins fondée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais dans aucune civilisation, trouve quelquefois encore un prétexte spécieux dans le gaspillage ou l'oisiveté de certains riches. Il insiste avec force sur le grand péril moral de la civilisation actuelle : l'abondance des loisirs mal employés, abondance plus grande relativement qu'à aucune époque, grâce à l'élévation graduelle de la moyenne du bien-être. « L'idéal, dit-il, serait que les classes inférieures ne vissent jamais s'améliorer leur condition matérielle, sans que leur capital d'intelligence, de moralité, de vertu, s'augmentât dans une proportion égale. » En un mot, il croit que la corrélation du progrès moral au progrès matériel est pour la société une garantie importante de sécurité, peut-être même une condition essentielle de salut. Ces considérations, d'une justesse et d'une honnêteté incontestables, sont encore relevées par un mérite de forme qui se rencontre rarement dans les livres de philosophie et d'économie politique. M. Rondelet n'est pas seulement un penseur judicieux ; c'est aussi un écrivain de talent. B. E.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Cᵉ, rue Coq-Héron, 5.

FRANCILLE DE PUYBRUN

TROISIÈME PARTIE[1]

XIX

Dès que Francille se trouva dans sa cellule, elle ressentit cette sorte de bien-être qui est l'absence de la douleur, et qu'éprouvent peut-être les corps travaillés par l'agonie, quand, au moment suprême, l'âme s'échappe dans un profond soupir. Elle envisagea, dans une longue méditation, le passé, le présent, l'avenir, et, sauf la foi qui la rattachait à la vie future, il lui sembla qu'elle ne tenait à rien. Plus le passé lui avait été doux, plus le présent lui parut amer, et elle frissonna en songeant à l'avenir. L'image de sa mère, qu'elle avait trop peu connue, lui apparut dans la radieuse pureté que donne la mort. Si nos défauts, même pour ceux qui en ont souffert, s'évaporent à ce creuset, au fond duquel il ne reste, comme un parfum, que le bien qui fut en nous, que devait être pour Francille le doux souvenir de cette mère? Il lui rappelait son heureuse enfance, des bras toujours ouverts, un sourire toujours tendre, et ce sein tiède et parfumé, son refuge contre les chagrins imaginaires, l'oreiller qui séchait ses larmes et l'endormait dans la joie.

Que n'était-elle encore là, cette toute-puissante protectrice! Jamais son enfant n'avait eu tant besoin d'elle. Tout ce qui pouvait rendre plus amer le souvenir de sa perte revint à la mémoire de Francille. Mille riens charmants qui alors étaient tout pour elle : le soin que prenait sa mère à la parer, les premières leçons qu'elle lui donnait,

[1] Voir 2e série, t. XXXVII, p. 202 (livr. du 31 janvier 1864); p. 465 (livr. du 15 février).

ses graves réprimandes avec un ton sévère et des regards indulgents; elle sentait la main qui la menait à l'église, le dimanche; elle entendait la voix qui lui disait au retour qu'elle avait été bien sage. Dans cet heureux temps, le père et la mère disputaient de tendresse. L'enfant passait de l'un à l'autre, les amusant de son babil, ramenant leur intelligence à la sienne par la puissance de l'amour. Que la maison était vivante! La joie y attirait les amis; ils en partaient avec regret; il leur tardait d'y revenir. On se laissait aller au courant de la vie, à la grâce de Dieu, heureux de ses dons, sans ambition folle et sans folle cupidité. Hélas! la maison avait perdu son âme. Si la femme eût vécu, qui sait si le mari ne serait pas resté ce qu'il fut d'abord? La voix qui murmure à notre oreille a tant de puissance! Mais l'amour émané de Dieu s'étant éteint, il avait laissé place dans le cœur du père à l'amour desséchant d'une vaine science.

Quel lien retenait Francille ainsi abandonnée? Que devait-elle à qui s'affranchissait de toute obligation envers elle? Dieu seul a droit à l'abnégation, puisque le sacrifice quel qu'il soit est borné, et que la récompense est sans mesure. Servir le maître qu'elle avait appris à aimer et à craindre, se donner à lui, vivre en lui, pour parler comme l'apôtre, parut à Francille le meilleur parti, le seul digne d'une âme chrétienne. Ce qu'elle voyait autour d'elle l'y encourageait. Parmi les mondains qui encombraient le couvent, les religieuses allaient et venaient, portant légèrement le poids du corps. Aucun sentiment de regret, aucune trace de servitude ne se montrait sur leur inaltérable visage. Souriantes, affectueuses, elles comprenaient qu'on fût du monde, bien qu'elles ne voulussent pas en être. Il n'y avait en elles ni indulgence ni pitié : leur charge était plus lourde, sans doute, parce que Dieu les avait jugées plus fortes. C'est le bonheur, se dit Francille. Elle en eut comme un avant-goût dès qu'elle eut pris cette résolution. Elle regarda d'en haut les misères de la vie et les trouva petites. L'air calme qu'elle respirait la rasséréna; elle se sentit une fermeté qu'elle n'avait jamais connue. Cependant elle était venue à Rocamadour ayant foi en celle de qui elle voulait implorer l'assistance; elle résolut de lui demander conseil et de suivre son inspiration.

Elle dormit d'un profond sommeil jusqu'au moment où l'éveilla le son des cloches appelant les fidèles à la messe. Mme Cros l'attendait pour l'accompagner à l'église. Elle en fut contrariée; elle eût voulu être seule; mais déjà elle s'exerçait à vaincre ses répugnances. Elles entrèrent dans la longue file qui gravissait l'escalier de l'oratoire. L'église supérieure, l'église inférieure et la chapelle furent bientôt pleines. Les trois messes se dirent en même temps, et la foule s'écoula.

« Je vais prier un moment dans la chapelle, dit Francille ; si vous voulez rentrer.....

— Je vous attends ici, » répondit Mme Cros.

Elle déroula son chapelet pendant que Francille entrait dans la chapelle. Il ne s'y trouvait qu'une pauvre vieille femme qui, agenouillée devant l'image de la Vierge, étendait les bras vers elle, l'implorait du regard, priait bas et rapidement, avec une foi si naïve qu'elle en était attendrissante. Francille se retira dans un coin pour ne pas déranger cette brave femme, et bientôt, emportée par sa propre ferveur, elle l'oublia. Involontairement sa prière se changea en une méditation qui fut la suite ou plutôt la contre-partie de celle de la veille. Avait-elle le droit d'abandonner son père ? Parce qu'il donnait l'exemple de l'égoïsme, devait-elle l'imiter ? Qui laissait-elle auprès de cet homme dont la raison chancelait ? deux vieillards près de quitter ce monde. Accablés du poids de leur propre vie, ils allaient, grâce à elle, y ajouter une charge encore. Quel héroïsme de se retirer ainsi de la lutte en pleine jeunesse ! En quoi une pareille lâcheté pouvait-elle être agréable à Dieu ?

Profondément troublée, ne sachant si elle devait croire à l'inspiration ou craindre la tentation, elle pria Dieu ardemment ; elle le conjura de faire descendre sur elle l'esprit, de pousser son cœur dans la droite voie et de l'y maintenir. Puis s'adressant à la mère de celui qui a voulu vivre de notre vie pour nous rendre accessible la majesté divine, elle pria la Vierge, Notre-Dame de Rocamadour, de la confirmer dans son devoir par un signe intelligible et certain. Elle osa demander un miracle.

Ce qu'elle éprouvait depuis qu'elle était à Rocamadour était étrange. Jusqu'alors, elle avait réfléchi, discuté avec elle-même, et s'était donné tort ou raison par la seule impulsion de son esprit ; maintenant elle sentait en elle quelque chose d'étranger. Quiconque s'est livré à la contention d'esprit connaît ce phénomène. Nul homme de bonne foi et sans parti pris ne pourra affirmer que, dans le paroxysme pour lequel il a fallu trouver le mot inspiration, tout ce qu'il dit émane de lui.

La voix donc qu'entendait ou que croyait entendre Francille continua : « Qu'est-ce que cette vie dont tu parais faire tant de cas ? Lorsque six pieds de terre nous ont recouvert, on nous dit : repose en paix. Et puis c'est tout. Les affaires, les plaisirs reprennent leur cours, les affections nouvelles éteignent la vieille douleur. Ce n'est donc pas vers ces cœurs oublieux que nous tendons ; nous passons à travers pour aller à Dieu. Que lui offres-tu en échange du calme qu'il donnera à sa servante ? Une vie troublée, la misère imminente et en perspective le travail de tes mains qui te fera gagner le pain

de chaque jour. Riche, adulée, recherchée, il serait beau de fouler aux pieds les vanités mondaines et de revêtir la robe de bure. Dans la position où tu te trouves, c'est une faveur que tu demandes à Dieu. Sa miséricorde est assez grande pour te l'accorder; mais quelle récompense future peux-tu en attendre? Si tel est ton goût, tu peux être dans le monde ce que tu serais dans un couvent. Sois la mère de cet homme qu'une nouvelle enfance menace déjà. Si même tu veux connaître la vie dans sa plénitude, marie-toi. Une honnête femme sait accorder le soin de sa maison et le soin de son âme, l'amour du mari et l'amour de Dieu. »

La lutte qui s'était établie dans son esprit y laissa une telle confusion, qu'il lui fut impossible de coordonner ses idées. Les impressions étaient si rapides, si contraires, qu'elle ne savait à laquelle s'arrêter; il y avait un véritable orage dans sa tête. Le désespoir la prit; elle se prosterna, cacha son front entre ses mains et se recueillit, mais inutilement; ses oreilles bourdonnaient, ses idées fuyaient plus vite. La même voix intérieure qui l'avait torturée sembla prendre pitié d'elle :

« A quoi te sert d'avoir la foi pour discuter toujours? Interroge et soumets-toi. »

Elle se soumit humblement. Se ferait-elle religieuse? Elle adressa mentalement cette question à la Vierge, et attendit. L'église était plongée dans un profond silence, troublé seulement par les soupirs de la vieille bonne femme, toujours agenouillée, toujours priant.

« Sainte Vierge, dit Francille après avoir récité l'*Ave*, dois-je me consacrer à mon père et vivre de la vie du monde? »

Au-dessus de sa tête, un bruit se fit entendre, semblable au son d'une cloche, mais plus encore au soupir d'une harpe éolienne. Elle regarda la vieille femme, toujours en extase. A ce moment, le son se fit entendre encore, puis une troisième fois, et ce fut tout.

C'était la réponse à sa question, Francille n'en doutait pas, réponse affirmative, qui la trouva résignée.

Comme elle se levait pour rejoindre Mme Cros, la vieille la suivit. A la porte, elle prit de l'eau bénite et en offrit à Francille.

« Ma chère amie, dit celle-ci, pendant que nous étions dans la chapelle, n'avez-vous pas entendu trois fois le son d'une cloche?

— Non, demoiselle. Et pourtant, remerciant Dieu, je ne suis pas sourde. »

XX

Mme Cros n'avait rien entendu non plus. La foi de Francille au

miracle n'en fut point ébranlée. La cloche avait sonné trois fois, ce ne pouvait être une illusion. Elle se recueillit pour remercier la Vierge, à l'intercession de qui elle devait d'avoir connu la volonté de Dieu.

Le lendemain, nos voyageurs rentrèrent à la Garénie en suivant un autre chemin, grâce auquel ils évitaient la mortelle hospitalité de la Marion. M. de Puybrun et le colonel étaient encore tout étourdis de ce qu'ils avaient vu. Le sans-gêne de Jean Basset les épouvantait, et la tendresse absorbante de la Marion ne les épouvantait pas moins. Un grain d'orgueil avait troublé ces deux cervelles, jeté le mari et la femme hors de toute mesure. Comment fréquenter de pareils alliés? comment oser se les donner? Si l'espoir les exaltait ainsi, que serait-ce après la réalisation de leurs vœux? M. de Puybrun avait cru trouver des gens simples, se mettant d'eux-mêmes à leur place. Si la rencontre eût été fortuite, il les aurait certainement trouvés tels, car les paysans possèdent au plus haut degré le tact et la politesse naturelle; mais, brusquement déplacés, ils perdent la tête et n'ont pas la ressource de l'équilibre factice à l'aide duquel on fait figure dans le monde.

Si, grâce à des échappées dans le vide, M. de Puybrun se dérobait à ces tribulations, le colonel, tout entier à la réalité, était littéralement consterné. Une pareille alliance lui paraissait impossible. Il vit dans Francille une victime; il ne se sentit pas la force de lui conseiller le sacrifice. Plus il la regardait, plus il la trouvait digne d'une meilleure destinée.

Quant à elle, on eût dit que son âme, un moment visitée par le souffle d'en haut, communiquait au visage un peu de sa béatitude. La foi triomphait, sinon pour toujours, du moins complétement. Francille marchait entre le ciel et la terre, avec cette liberté d'allure que saint François de Salles souhaite aux âmes dévotes.

Que n'a-t-on pas fait pour l'arracher de nos mœurs, cette auguste foi! Elle est presque morte aux choses divines; mais, coupée dans sa tige, elle est vivante en ses racines. Ne pouvant plus monter au ciel, elle chemine terre à terre. Elle est du siècle, elle se divise, se subdivise; elle se laisse analyser. L'artiste, le poète, le philosophe, le politique, qui n'a sa foi ou qui ne se vante d'en avoir une? Etre d'une opinion, c'est avoir une foi. Que le bon sens nous soit en aide! Celle de Francille était simple : une bonne nourrice qui berce l'espoir et parfois l'illusion. Qu'importe? L'illusion qui nous fait vivre ne vaut-elle pas la réalité?

Francille avait répété dans son cœur le cri des vieux croisés : « Dieu le veut! » Un souffle de la nature balaya son mysticisme, la jeunesse tressaillit en elle. Fille de la terre, elle n'eut plus répu-

gnance de sa destinée. L'esprit ayant sa part et le corps la sienne, l'équilibre se fit. Pendant quelques jours, elle fut vraiment heureuse. Tout ce qui l'entourait lui semblait beau; elle fut plus caressante, plus gaie, plus tendre; elle reverdit, elle refleurit. Son regard prit la limpidité d'un ciel d'azur; une molle langueur, qui l'envahit, la rendit toute honteuse. Elle tressaillait à s'entendre parler, tant l'accent qu'elle y mettait lui semblait étrange. Son regard alors allait inquiet de son père à sa tante, de celle-ci au colonel, et comme rien n'était changé sur ces vénérables visages, elle riait de sa frayeur, elle riait de leur aveuglement, elle riait de son secret, la traîtresse. Mon Dieu! qu'on la trouvait donc aimable, et au salon, et à la cuisine, et au village! Au moindre mot, elle s'épanouissait; elle souriait à l'air, au soleil, au vent, aux arbres, à toute la nature; elle eût souri aux étoiles, sans le bienheureux sommeil qui la berçait jusqu'au matin. Dans son ravissement, elle s'indignait presque de voir cette transformation passer inaperçue; elle eût voulu qu'on la remarquât, quitte à rougir ou à s'en défendre. Elle agaçait son père, M. de Biac; elle agaçait même tante Ursule. Rien n'y faisait; on ne la trouvait que charmante : elle était désolée.

Le génie moderne fait tant de merveilles, qu'il peut donner une image exacte de ce qui se passa dans Francille. Appliquez l'œil à un stéréoscope, vous voyez un mélange confus de teintes et de demi-teintes, puis la figure se dessine : c'est une silhouette. Peu à peu, elle s'arrondit, on dirait que le sculpteur est là qui l'engraisse de sa glaise; elle se modèle, elle s'anime, elle vient à vous. Ainsi, le nuage qui enveloppait Francille, d'abord vague et indéterminé, se condensa, prit un corps, prit une âme. Elle eut son idéal, l'infortunée! C'est à coup sûr un enfantillage que d'effeuiller la marguerite; mais, pour n'avoir pas la fleur entre les doigts, que font-elles autre chose, ces jeunes têtes? S'il vous aimera! J'en jure par vos yeux. Qu'il était beau, celui de Francille, qu'il était tendre et qu'il était fier! Nul ne peut savoir au juste comment elle se le représentait; il est certain, néanmoins, qu'il ressemblait à un ange, en tant que notre imagination puisse se figurer les anges. Un regard terrible et doux, l'éclair et la dernière lueur du soleil mourant. Comment donner une idée de son éloquence, qui tenait toute en un mot : je t'aime!

Mélodie du passé, mélodie de l'avenir, éternelle musique, les bouches te chantent ici-bas, les cœurs te chanteront là-haut. Laisse-nous croire que tu es l'image imparfaite d'une extase plus pure; fais mentir les philosophes, et donne raison aux poètes.

Elle se fit vite à cette vie intime avec l'inconnu devenu subitement son frère de cœur. Elle lui contait à voix basse, et quelquefois tout haut, ses chagrins, ses espérances, ses projets. Quand une voix

humaine (celle que seule elle entendait était divine), la voix de son père ou de M. de Biac, la tirait de sa rêverie, elle était bien un peu honteuse ; mais ce secret commerce avait tant de charme ! elle y revenait. L'habitude la rendit brave, elle ne rougit plus d'être surprise en plein rêve ; elle se plut même à affronter les regards qu'elle croyait assez pénétrants pour la deviner. Elle suivait, en cela, le penchant de son sexe. Qui a jamais cru qu'une femme voulût sérieusement cacher son secret, ce secret fût-il une faute ? Si elle n'était sûre qu'on peut le lire dans ses yeux, elle le crierait aux roseaux.

Elle ne croyait pas bien faire, elle ne croyait pas mal faire : aussi quelle hardiesse lui donnait cette fiction ! Aller au-devant de sa destinée, est-ce donc mal ? Elle jouait avec ce fantôme de son imagination sans prévoir, hélas ! quelle déception l'attendait.

Dans ce paradis terrestre, le ciel n'était cependant pas toujours pur, il y avait des orages. A quelque puissance qu'on élève la vie idéale, un reflet de la vie réelle en ternit toujours la pureté. Aussi ce saint amour était-il traversé de tristesses, d'angoisses, d'affreuses jalousies. S'il allait cesser de m'aimer ? S'il en aimait une autre ? Il l'aime ! Ah ! on ne se laisse pas ainsi ravir son bien. Et elle devenait coquette, rusée. Quoi d'étonnant ? La bête ruse bien. Ces mauvais jours, il est vrai, ne duraient guères, car Francille les faisait un peu à sa volonté ; le raccommodement suivait, plein de joie et d'ivresse.

Toute la vie y passa, dans une théorie où il n'entrait, bien entendu, que la science native et non la science acquise. Mais voilà qu'elle savait beaucoup ! Elle en devint sérieuse, et fut aussi fière qu'un écolier qui aurait trouvé le sens d'un mot sans le secours du dictionnaire. Quand les trois vieilles têtes de la maison s'inclinaient sur les cartes, elle se prenait à réfléchir. Est-ce que les idées qui la tourmentaient les avaient aussi troublées ? Cela était bien improbable. M. de Puybrun, si grave, si préoccupé, tout hérissé du grec de la chimie ! Tante Ursule, si rieuse, si caustique, si verte d'allure ! Et le colonel ? Oh ! celui-là, par exemple, était trop amoureux de sa pipe et trop fidèle à son ample redingote. A la vérité, ils avaient été jeunes, elle se le disait. Le moyen de les voir autrement qu'ils n'étaient, là, sous ses yeux ! Et puis, est-ce que de leur temps on savait ce que nous savons ? C'est ainsi que la jeunesse renvoie la balle à la vieillesse grondeuse. Que le colonel eût jadis aimé tante Ursule, elle le croyait, puisqu'on le disait ; mais ce n'était pas de cet amour que lui faisait partager le beau mystérieux. Si, à ce moment, la voix aigrelette de sa tante faisait se redresser M. de Biac, qui ripostait d'un ton bourru, Francille étouffait un éclat de rire. Ah ! les beaux amoureux !

Elle ne tardait pas à se repentir de cette outrecuidance, où le cœur n'avait pas de part. Quand les deux vieillards levaient sur elle leur affectueux regard, elle sentait une pointe de remords. S'ils n'avaient plus l'amour, ils avaient la bonté; ils aimaient, elle le savait mieux que personne. Allait-elle donc devenir ingrate? Elle s'alarmait, prenait de l'humeur contre son cher fantôme (elle en avait pris jadis contre sa poupée), jurait d'échapper à cette obsession, et retombait doucement sous le joug, que dis-je? elle s'y précipitait.

Ces folies, qu'elle n'eût osé avouer, firent tour à tour son bonheur et son tourment; c'était la transformation de l'esprit, aussi inévitable que celle du corps, une vraie maladie. qu'aggravait l'isolement, et qui eût pu devenir dangereuse chez une fille moins sensée. Le malheur fut que, ayant caressé un rêve irréalisable, elle se trouva préparée à bien sentir un de ces traîtres coups que le sort ne manque jamais de nous réserver.

XXI

Après s'être longtemps débattus entre l'impossibilité d'un mariage avec Antoine Basset et l'impossibilité de rétablir les affaires de la maison sans un mariage, le père, la tante et l'ami, sans se l'avouer, aplanissaient la voie vers la première impossibilité. Il y avait entre eux de fréquentes conférences, auxquelles assistait Francille. Elle voyait comme les autres où était le salut, et si une pudeur facile à comprendre l'empêchait d'indiquer le but, elle était très décidée à y marcher dès qu'on voudrait l'y mener. Elle ne doutait pas que le mari choisi par de si habiles personnes n'approchât le plus près possible du bel idéal.

Certaines situations demandent invinciblement à être dénouées. Quand un des trois diplomates procédait par des allusions préparatoires, elle fixait sur lui son regard clair et droit pour l'inviter à la franchise.

« Le salut dépend de toi, dit un jour tante Ursule, qui n'y pouvait plus tenir.

— Que ne parlez-vous? répondit Francille. Je suis prête à faire ce que vous aurez décidé. »

Elle se livra avec tant de simplicité, sa voix était si naturelle, sa résolution paraissait si bien prise, qu'on crut qu'il n'y avait plus qu'à recueillir de sa bouche un consentement.

« La petite babouine a tout deviné, » dit tante Ursule au colonel en rentrant le soir à La Terrade.

Ils se sentirent délivrés d'un rude souci. Quoi de plus consolant que de voir la victime tendre d'elle-même la gorge au couteau? Elle amnistie le bourreau ; c'est le cas, ou jamais, de la couronner de fleurs.

Le lecteur peut voir, par ce qui précède, qu'on avait trop présumé de la perspicacité et de la raison de Francille.

Quand le pauvre colonel, qui s'était chargé de cette désagréable commission eut enfin dit le mot de l'énigme, Francille, anéantie, répondit qu'elle réfléchirait. Elle sortit brusquement, eut assez de force pour monter dans sa chambre ; mais là, elle se jeta sur son lit et s'évanouit.

Quand elle revint à elle, un flot d'amertume lui monta du cœur aux lèvres. Quelle chute ! Antoine Basset, juste celui pour qui elle sentait de l'antipathie ! Le choc fut si violent qu'il se fit en elle une complète révolution. La leçon était dure, aussi notre Francille fut-elle subitement guérie de sa folie. Tout ce qu'elle avait oublié dans sa courte ivresse lui revint à la mémoire : elle n'était pas libre, elle portait la chaîne du devoir. Combien elle envia le sort de ces heureuses filles qui, d'un mot, congédient un importun? Elle, il fallait qu'elle se rendît compte de sa répugnance ; ce n'était pas seulement son avenir qui était en jeu, c'était aussi celui de son père.

Réduite à la triste condition d'analyser ses sentiments au lieu de suivre l'impulsion de son cœur, elle se mit courageusement à cet ingrat travail. Hélas ! la fleur dont elle avait compté savourer le parfum, elle allait la disséquer. Adieu jeunesse, abandon, spontanéité. A dix-huit ans, c'était une vieille femme, de celles qui font un retour sur le passé pour y chercher la cause des misères présentes.

Qu'était-il donc, cet Antoine Basset, cet obstacle placé entre le bonheur et elle? Il n'avait dans sa personne rien de ce qui froisse une nature délicate. Bien des femmes l'eussent trouvé beau, Francille lui rendait justice ; et pourtant il lui semblait qu'elle eût frissonné à un simple contact de sa main. Un mot échappé par mégarde, un éclair furtif du regard annonçaient-ils une âme mauvaise? Non. Ses yeux étaient francs, sa parole était douce, calme, son geste loyal. Un moment même, sur la terrasse, Antoine avait eu une émotion vraie : en voyant pleurer Francille, il avait presque pleuré. Il l'aimait donc ! Eh ! c'était précisément ce qui l'irritait. Se sentir poursuivi d'un amour qu'on ne partage pas, c'est, pour un cœur vierge de coquetterie, une persécution, une violence, la pire de toutes. Antoine Basset, l'ami, eût probablement été accueilli comme il méritait de l'être. La nature eût agi lentement, à sa manière, elle eût usé les aspérités et rendu la pente douce et facile ; mais où il eût fallu attendre, la nécessité pressait, ardente, inexorable. Inquié-

tée par le soupçon d'une injustice, Francille se demanda si sa répulsion ne tenait pas à la naissance du jeune homme, à son entourage. Elle aurait voulu se le persuader; elle fut franche avec elle-même. Jean Basset avait à peine été remarqué et le souvenir de la Marion la fit sourire doucement.

« Eh! que m'importeraient le père et la mère, s'écria-t-elle, si je l'aimais! »

Elle avait dit le mot, mot terrible, insondable.

Ce ne fut pas l'affaire d'un jour que cette pénible lutte; elle coûta bien des larmes, bien des déchirements, des retours bien amers vers le passé. Enfin Francille, épuisée, prit brusquement son parti. Elle se promit de rendre réponse au colonel dès le lendemain, un *non* ferme et absolu.

Mais déjà, s'il lui était permis de résister, il ne lui était plus possible de vaincre. « Egoïste! » lui disait sa conscience. Pauvre fille! Elle se courba sous les remontrances de ce dur pédagogue : « Elle avait voulu se faire religieuse, de cet ordre qui se consacre aux malades. Croyait-elle donc n'avoir jamais de répugnance à surmonter? Qu'était-ce que ce dévouement qui allait là plutôt qu'ici, aux étrangers plutôt qu'aux siens? Pourquoi chercher si loin ce qui était sous la main? Il y avait dans sa résistance quelque chose de cette faiblesse qui croit esquiver la fatigue en déplaçant le fardeau. »

La conscience l'emporta. Elle ne fit pas violence à Francille; aussi lui sera-t-il tenu compte d'une résignation qui vint du cœur au moins autant que de la conscience. Celle-ci, quoi qu'on puisse en dire, est ce que nous la faisons; la conscience d'un coquin diffère beaucoup de celle d'un honnête homme. Francille se prépara donc à subir le sort que l'isolement de la province impose à tant de pauvres et belles créatures, et qu'aggrave encore la séquestration morale prescrite aux filles par les mœurs françaises, lesquelles créent ce qu'on peut appeler l'amour forcé, puisqu'il est sans choix dans le mariage.

On crut tout gagné quand Francille annonça qu'Antoine Basset pouvait venir à la Garénie et qu'elle ferait ses efforts pour le bien connaître et se conformer aux désirs de ses parents. Cros triomphant porta la nouvelle à l'Usclade. Antoine l'embrassa étroitement, la Marion fit le signe de la croix et Jean Basset inclina son chapeau sur l'oreille.

« Maintenant, dit Cros à Antoine, c'est votre affaire; tirez-vous de là comme vous pourrez. »

Il s'éloigna, non sans un peu de pitié pour ce novice qu'il lançait sur le périlleux chemin de l'amour. Maître Cros, pendant son séjour à Toulouse, avait expérimenté auprès des grisettes les avantages et

les inconvénients de la timidité, de la patience, de l'audace, et il penchait vers l'audace, qui allait mieux à son tempérament. « A la hussarde ! » était son mot. Soupçonnant les dispositions de Francille, il ne pouvait s'empêcher de rire de la figure qu'allait faire ce grand dadais, un Hercule timide !

S'il eût pu voir dans le cœur d'Antoine et comprendre les angoisses qui le serraient ! La joie que le jeune homme avait d'abord éprouvée fut troublée par le souvenir de ce qui s'était passé sur la terrasse.

« Comment a-t-elle pu changer ainsi ? Elle me repoussait hier, elle m'accueille aujourd'hui. Me suis-je trompé ? Ai-je pris pour de la répulsion une tristesse si naturelle dans la position où elle est ? »

Avant que Cros n'eût apporté l'heureuse nouvelle, Antoine s'était bien souvent fait cette question, et, sous l'aiguillon de l'espoir, il avait presque répondu : oui, je me suis trompé. Ce qui revenait à dire : elle peut m'aimer. Et maintenant que la fortune semblait prendre à tâche de réaliser cet espoir, il disait non, contre toute apparence de raison. Sans doute, il faut qu'une goutte d'amertume se mêle à notre miel, et quand l'événement ne l'y met pas, c'est nous qui l'y mettons. Avec quelle ardeur il se serait élancé vers Francille alors que, même sans amour, elle eût daigné seulement le regarder et l'entendre. Mais il devinait qu'elle obéissait à un ordre ; si sa fierté n'en fut pas révoltée, sa tristesse en augmenta.

Cette libre entrée à la Garénie, qu'il eût payée si cher la veille, il la subit comme une torture.

Il alla grand train jusque sur la hauteur, d'où l'on découvrait le vallon ; là, il mit son cheval au pas. Sa tête, qui bouillonnait, se calma subitement ; il eut froid jusqu'à trembler ; sa langue était sèche, sa gorge serrée. Continuerait-il son chemin ? tournerait-il bride ? Il hésita. C'était de la lâcheté ; la révolte ne se fit pas attendre.

« Est-ce que je ne suis pas libre de me soustraire à un affront ? s'écria-t-il. Qu'on me reçoive mal, nous verrons ! »

Il fut très bien reçu. M. de Puybrun et le colonel lui serrèrent la main, tante Ursule lui sourit agréablement, et Francille lui fit une grande révérence. Qu'avait-il à dire ? Il souffrit un peu, il est vrai, pendant cette visite, car il fut questionné, comme un écolier, sur Toulouse, sur la faculté de droit. Des deux côtés, on était embarrassé. Heureusement, M. de Puybrun parla de l'école polytechnique, d'où il était sorti avec honneur, l'esprit redressé par la mathématique. Antoine, en l'écoutant, ne quittait pas des yeux Francille. Elle était vraiment jolie. Sa tête, penchée sur sa broderie, touchant presque le sein, qu'un souffle égal soulevait et abaissait, se présentait

de profil. Les cheveux tordus formaient au chignon une opulente couronne ; le col rond, blanc, portant légèrement son poids, s'inclinait avec grâce ; un peu de rose teintait la joue, et la bouche, trop sérieuse peut-être, s'arrêtait nettement aux coins par un pli charmant. Les yeux, dont l'azur se voyait vaguement à travers les cils, restaient implacablement fixés sur la broderie.

« Pourquoi, pensait Antoine, cette obstination à tenir les yeux baissés ? »

Il surmonta sa timidité, et lui demanda combien de temps elle mettait à broder un col. A cette audacieuse question, Francille leva les yeux, mais au plafond ; puis elle fit la réponse en regardant sa tante. Au départ, il ne fut pas plus heureux ; Francille le salua poliment sans le regarder.

XXII

Les visites se renouvelèrent, et l'accueil fut toujours le même. Pendant qu'on parlait (Dieu sait de quoi), Francille restait plongée dans les combinaisons abstraites qu'exigent la couture et la broderie. Il était impossible de dire plus clairement : « Je suis une victime. » Si encore Antoine avait pu la trouver seule un moment ! La passion montant à flots, il lui semblait qu'il n'eût pu manquer d'être éloquent ; mais, bien que parfois on tendît le piége à Francille, elle l'évitait avec une adresse toute féminine. Si M. de Puybrun et le colonel n'attachaient pas grande importance à ce manége, qu'ils voyaient cependant, tante Ursule s'en amusait. Elle riait malicieusement quand Francille, effarouchée, prenait la fuite. La vieille demoiselle fit durer le jeu longtemps, un peu pour son plaisir, un peu par pitié pour sa nièce, et dans l'espoir qu'elle l'apprivoiserait doucement. Cet espoir fut trompé. L'habitude, qui agit sur nous à la manière d'un aimant, produisait sur Francille l'effet contraire ; soit dit sans pédanterie, elle paraissait subir l'influence de l'électricité négative.

Le pauvre Antoine, après s'être débattu dans les tortures de la colère impuissante, après avoir souffert les cuisantes douleurs de la fierté blessée, et s'être dit vingt fois : je ne veux pas d'un corps sans âme, Antoine avait fini par se résigner ; il était dompté. Être supporté lui parut encore une faveur. « J'attendrai, se disait-il, j'attendrai aussi longtemps qu'elle le voudra. Peut-être sa rigueur ne tiendra-t-elle pas contre ma patience. Ne la recherchant pas, elle voudra peut-être que je la recherche. »

Le raisonnement eût été juste avec une coquette ; avec Francille, il se trouva faux. Ne se voyant plus poursuivie, elle s'en réjouit.

Cependant, la douleur était si bien peinte sur le visage du patient, que tante Ursule en eut pitié. Par une manœuvre traîtresse, les trois comparses (ils n'étaient que cela) disparurent un jour à l'improviste, laissant en présence les vrais acteurs. Chacun d'eux reçut un choc dont Francille se remit aussitôt, brave, résolue. Un tourbillon passa par la tête d'Antoine et lui balaya les idées. Il se leva comme poussé par un ressort, et dit, d'une voix étranglée :

« Mademoiselle, il faut que je vous parle ! »

A ce beau début, Francille laissa tomber son ouvrage, et leva sur Antoine des yeux clairs qui disaient intrépidement : « Je vous écoute. » Le malheureux resta bouche béante, fasciné par ce regard, qui avait les éclairs de l'épée. Francille, la bonne Francille, sourit cruellement. Ce sourire acheva le moribond ; il retomba sur sa chaise, deux grosses larmes lui roulant le long des joues. Il était en ce moment digne de compassion ; mais les femmes qui n'aiment pas connaissent-elles la compassion ? La rentrée de M. de Puybrun mit fin à cette scène à la fois pénible et ridicule.

Quoi qu'en puisse penser le lecteur, Antoine n'était pas un sot. Aborder brusquement la question dont il s'agit n'est pas chose facile. Si vous en doutez, interrogez les femmes que la licence de la vie parisienne expose à des poursuites dans la rue. Quelle pitié ! Et cependant ces hommes ont toute leur liberté d'esprit ; ils n'aiment pas ; ils s'adressent presque toujours à bonne enseigne, et s'ils se trompent, ils ne croient pas se tromper.

Mais que penser de notre Francille ? Elle avait promis de bonne foi et elle manquait à sa promesse. C'est que la vie est une lutte et que partant la ruse y préside. Dans quelque position qu'il soit, l'homme va du mensonge innocent au mensonge coupable, passant par tous les degrés. Les effusions les plus franches, les plus purs élans de passion recèlent une arrière-pensée. C'est la nature à l'œuvre. Essayez de la façonner à vos systèmes, grands expérimentateurs, admirables philosophes. On sait ce que peut votre scalpel. Il suit la vie de cellule en cellule jusqu'au point où elle semble se fixer ; il a sondé notre cerveau ; il sait dans quelle partie réside la faculté de se mouvoir, dans quelle la faculté de penser ; il connaît ce roi de la machine humaine à qui d'infatigables courriers apportent des sensations et qui leur transmet ses volontés ; mais il y a un je ne sais quoi qui échappera toujours à votre main et qui ne peut être saisi que par l'esprit.

Antoine rentra chez lui la rage dans le cœur. Un moment, il vit Francille laide, hargneuse, haïssable, sotte d'orgueil.

« Quelle hauteur, disait-il, quel dédain, quelle impertinente ironie! Je ne sais si, mourante, elle voudrait être sauvée de la main d'un paysan. Que me veulent-ils enfin? Est-ce moi qui suis allé les chercher? Maudit soit le jour où ma folle curiosité m'a mené dans cette église! »

L'image de Francille agenouillée et priant lui apparut aussitôt. Etait-ce bien le monstre qu'il venait de peindre? Ne savait-il pas que, rude pour lui, elle était douce à tous les autres? Une fois sur la voie de la réparation, il fit justice de lui-même. Il reconnut qu'il avait été bien ridicule et Francille presque généreuse, puisque, pouvant rire, elle s'était contentée de sourire. A la vérité, ce n'était pas là un symptôme d'amour; mais les amoureux n'ont-ils pas une propension à prendre tout au tragique? L'amour d'ailleurs était-il donc si commun? La petite Mme Cros s'était mariée en riant, et d'autres demoiselles de sa connaissance avec un admirable sang-froid. L'affection était venue plus tard et peut-être aussi l'amour, car il existait, ce phénix, l'amour partagé. Que dis-je? Il était sous ses yeux, dans la personne de Pierrou, le drôle qui brossait ses habits et labourait sa terre. Avec quel regard d'envie Antoine le suivait le dimanche, quand, habillé de drap vert, chaussé de bas bleus, les pieds dans de formidables *escarpins*, après avoir dépêché sa soupe, il partait leste et joyeux pour attendre Catherine au sortir de la grand'messe. Elle n'aura garde de manquer au rendez-vous. Elle a mis pour lui plaire son plus beau *déshabillé*. Du premier regard elle le découvre parmi les garçons qui causent sur la place; elle va droit à lui; elle l'aime et elle en est fière. La main dans la main, ils gagnent à travers les prés, parlant d'amour à leur manière, comptant les jours qui les séparent de la prochaine foire ou du prochain marché où ils se reverront, sans préjudice du dimanche. Et à quand le mariage? Ah! il faut que le salaire accumulé monte jusqu'à cent écus! Ils cheminent; la bise de décembre leur semble zéphyr, l'ardente canicule s'éteint pour eux; ils cheminent jusqu'à la lisière du bois. Heureux Pierrou, heureuse Catherine!

A défaut de ce bonheur, Antoine, qui n'était déjà plus libre de ne pas retourner à la Garénie, se résigna à regarder Francille et à s'enivrer de son propre amour. Encore y mit-il tant de discrétion qu'elle put se croire délivrée de ce qu'elle considérait comme une obsession. L'épouser et le supporter, elle croyait qu'elle s'y déciderait; peut-être espérait-elle que ce moment n'arriverait jamais; en tout cas, elle ne voulait pas d'une gêne anticipée. Ainsi mise à l'aise, elle redevint ce qu'elle était, allant, venant, prenant part à la conversation, pleine de sécurité. Elle était femme, elle avait très bien deviné tout ce qui se passait dans le cœur d'Antoine. Si elle eût

pu lui savoir gré de quelque chose, ç'eût été de son abnégation.

Lui-même éprouva un changement singulier. Ne prenant plus à tâche de se faire aimer, il devint plus aimable. Ses facultés se développèrent naturellement, n'étant plus tendues vers un but unique. Faisant pour ainsi dire abstraction de Francille, il parla sans préoccupation ; il n'entra plus dans le salon en trébuchant ; il n'en sortit plus comme pour aller au supplice. Il acquit de l'aisance, une certaine grâce, quelque chose d'aristocratique enfin qui émerveillait tante Ursule, car elle croyait plus que personne à la vertu du sang, ce qu'elle corroborait en disant : « Voyez les chevaux ! » Comme d'ailleurs la complaisance d'Antoine était inépuisable, la vieille demoiselle ressentait pour lui une sorte d'affection qu'elle témoignait à sa manière : « Il devient gentil, ce petit drôle. » Antoine, il faut bien l'avouer, la redoutait un peu. Soit égard pour un étranger, soit générosité dans le but de ne pas augmenter l'aversion peu déguisée de Francille, elle l'épargnait ; mais ses fusées partaient si inopinément que personne ne pouvait se croire à l'abri de leurs atteintes. Le colonel, bienveillant, était trop taciturne pour qu'un jeune homme pût se plaire avec lui ; en revanche, M. de Puybrun charmait Antoine, qui le charmait à son tour. Aux yeux de l'agronome, son futur gendre possédait la suprême vertu : il savait écouter. Aussi M. de Puybrun lui développait-il à loisir ses théories, dans de longues promenades, hors de la portée de l'artillerie de tante Ursule. Bientôt cet auditeur patient lui devint indispensable. Il le retenait à coucher, il l'obligeait à venir dès le matin, il ne le laissait partir qu'à regret ! Cela était presque compromettant.

Francille semblait être la seule à voir ce qu'il y avait d'étrange, au point de vue de nos mœurs, sous cette familiarité que rien n'autorisait, puisqu'elle n'avait pas donné son consentement. Pourquoi ne le lui demandait-on pas ? Le soupçon entre facilement dans les âmes troublées. Elle crut à un complot ; elle s'imagina que son père, sa tante et M. de Biac voulaient la mettre dans l'impossibilité de refuser. Leur discrétion même, qui tenait au désir de ne pas la contraindre, favorisa cette injustice. Antoine fut naturellement celui qui en souffrit ; plus il gagnait dans l'esprit des parents de Francille, plus il perdait auprès d'elle. Les rigueurs redoublèrent, autant et même plus que ne le permettait la stricte politesse. Francille espérait que ses procédés seraient remarqués, et qu'on l'interrogerait enfin. Hélas ! M. de Puybrun était toujours on ne savait où, le colonel ne soufflait mot et tante Ursule, apparemment, ne voulait rien voir. Francille se désespérait ; elle redoutait un éclat, et il fallait pourtant qu'un événement la tirât de cette fausse position. Celui qui survint ne fit que l'y retenir plus étroitement.

XXIII

Depuis quelques jours, l'état de rêverie habituel à M. de Puybrun avait fait place à une agitation inquiète. En voyant partir sa tante et M. de Biac, il semblait se trouver subitement isolé; on eût dit qu'il cherchait autour de lui un point d'appui. Nul n'était dans la confidence de ce chagrin secret, et son entourage, habitué à ses excentricités, ne s'en apercevait pas ou n'en tenait pas compte. Antoine seul remarqua ce changement sans pouvoir en deviner la cause. Quand ils se trouvaient un moment seuls, M. de Puybrun se rapprochait précipitamment de lui, prenait son bras et s'y attachait, bien qu'ils fussent dans la maison. L'embarras d'Antoine était extrême; il s'attendait à un accès de folie caractérisée; il n'osait confier ses craintes à personne, tout en éprouvant une réelle pitié pour cette pauvre intelligence que le moindre choc pouvait détruire. Il parlait beaucoup, s'efforçait d'être gai, et parvenait souvent à distraire M. de Puybrun. Malheureusement, par cela même, il lui devenait indispensable. Il s'ancrait dans la maison presque malgré lui et plus qu'il n'eût voulu le faire. Il sentait bien que c'était à lui de parler et de presser le mariage, mais le moyen d'oser s'expliquer devant Francille, armée de toutes pièces pour la résistance? Amoureux, il faisait ce qu'un autre eût fait à sa place : il laissait aller les choses, attendant le moment favorable. Le vent tourne dans la tête des femmes aussi bien que dans l'atmosphère.

Une après-dînée, un épais brouillard, hâtant le déclin du jour, Antoine se leva pour partir.

« Restez, lui dit vivement M. de Puybrun, couchez ici..... »

Un mouvement significatif de Francille, qu'Antoine regardait en ce moment, lui perça le cœur. Il le traduisit aussi mal que possible : « Que cela est ridicule! » Il résista à des instances presque suppliantes, et partit. Dans le vestibule, M. de Puybrun lui dit :

« Vous reviendrez demain, vous me le promettez, de bon matin, n'est-ce pas? »

« Ah ! se disait Antoine navré, s'il m'aimait moins, elle m'aimerait un peu. Il sait, lui, que j'aime sa fille, il sait qu'elle est ingrate, et l'affection qu'il me témoigne est un reproche pour elle. Jamais elle ne le pardonnera ni à moi ni peut-être à lui. Pauvre et excellent homme! comme il compâtit à mon mal, avec quelle délicatesse il panse mes blessures! Ce sont de bien braves gens, tous, même cette vieille demoiselle, qui ne m'a jamais dit un mot désobligeant, elle

qui en prodigue à tout le monde. C'est la famille que j'aurais choisie, le cœur y est. Qu'importent quelques travers? Est-ce que je n'ai pas, moi, ma tache originelle? Elle me le fait trop bien sentir, cette orgueilleuse fille du plus indulgent des pères. Grâce à elle, je n'oublierai jamais de quel sang je suis sorti. C'est probablement la seule reconnaissance que je lui devrai. »

Il était en veine d'amertume; il continua :

« Allons, mademoiselle de Puybrun, vous êtes un grand philosophe, vous faites plus sans parler que les autres avec tous leurs livres. Vous m'apprenez la vie que vous ne connaissez pas; c'est merveilleux! Où prend-elle ces attitudes hautaines, ce sourire glacial, ce masque impassible? Il n'y a donc que la haine qui donne ce haut talent de comédien? Quelle puissance elle doit avoir sur elle-même! Il y a des moments où elle paraît si bien morte, que je suis tenté de la frapper pour m'en assurer. »

Il faisait siffler sa cravache et bondir de peur son cheval.

« Eh bien! s'écria-t-il, je saurai demain ce qu'il en est; la morte parlera, par le Dieu vivant! elle parlera. C'est assez attendre, assez souffrir, assez gémir. Voulez-vous de moi? Oui, je vous épouse. Vous n'en voulez pas? Non..... »

Il fit claquer sa langue d'un coup si sec, que le cheval partit à fond de train.

« C'est un présage, dit-il en véritable amoureux; voilà comment il faut mener l'affaire. »

Il arriva à l'Usclade dans une exaltation presque joyeuse; il attendait la mort peut-être pour le lendemain : à coup sûr la délivrance.

« Eh! mon garçon, dit la Marion, je ne t'ai jamais vu si gai. Qu'y a-t-il donc de nouveau?

— Rien, ma mère. Je suis venu vite, j'ai faim. »

Au souper, il fêta si bien l'aigre piquette de l'ordinaire, que Jean Basset en fut tout réjoui.

« Tu deviens un homme, lui dit-il.

Oui, oui, pensait Antoine; demain, je le serai tout à fait. »

Il dormit d'un profond sommeil, sans agitation, sans rêves; la véritable image de la mort. A sept heures du matin, il sauta à bas du lit.

« Que c'est bon, dit-il, une résolution prise! »

Le brouillard de la veille s'était consumé aux premiers rayons du soleil, un souffle allègre venant du nord en balayait les restes et faisait doucement frémir les plantes. C'était l'automne dans toute sa splendeur, dans un dernier élan de vie.

Ainsi de moi, pensait Antoine en chevauchant au petit pas, car

ses peines d'amour le portaient à la contemplation de la nature, ces battements que je sens sont peut-être les derniers; demain une couche de glace les étouffera. Demain elle m'aura repoussé sans me connaître, sans avoir cherché à me connaître; elle aura commis ce crime contre elle-même. Qui me préfèrera-t-elle? Un beau jeune homme dédaigneux, hardi de tout l'amour qu'il n'aura pas. Aveugles et ingrates femmes! Pourquoi vous plaindre d'être trompées, puisque vous ne demandez qu'à l'être? Vous ne savez pas lire dans les cœurs; vous vous laissez prendre au miroir trompeur des yeux, à la mélodie traîtresse de la parole. Quand la fée de la raison a touché l'idole de sa baguette, vous êtes trop heureuses si vous ne trouvez pas que la mort a été attachée à la vie.

Dieu sait ce que, dans sa rancune, il souhaita à Francille, ne doutant pas qu'un autre ne fût un jour plus heureux que lui. Celle qui nous charme n'est-elle pas la charmeresse des cœurs? Il eut son fantôme aussi; il connut la jalousie.

Plus il s'approchait de la Garénie, ferme dans sa résolution d'en finir ce jour-là même, plus son cœur se serrait. Etait-il aussi sensible qu'il le croyait aux bontés de tante Ursule, à la bienveillance du colonel, à la vive amitié de M. de Puybrun? Un reflet émané de Francille dorait ces pâles satellites et lui faisait illusion; c'était encore elle qu'il aimait en eux.

« Ah! s'écria-t-il, si elle avait seulement le cœur de son père! »

Qu'il aurait été étonné, ce bon Antoine, si quelqu'un lui eût dit: M. de Puybrun est un homme aux abois; sa tendresse n'est que de la peur. Ce sentiment a d'autant plus d'empire sur lui que son intelligence s'est affaiblie; il ressemble à un enfant qui n'ose entrer seul dans une chambre noire. Vous êtes là, vous lui semblez un protecteur, il s'attache à vous, instinctivement et sans aucune pensée de ruse, car au fond, il est honnête. Vous aurez bientôt le secret de cette tendresse, si vous êtes assez clairvoyant pour y lire.

Il eut ce secret sous les yeux, et il n'y vit goutte.

Quand il arriva à la Garénie, Francille était levée depuis longtemps. Debout sur la terrasse, elle se baignait d'air, le visage coloré par la fraîcheur du matin. Antoine put l'examiner assez longtemps sans être vu. Il y avait dans son attitude une expression de chaste volupté qui le remua jusqu'aux entrailles. Le regard se perdait dans le vague, la bouche légèrement entr'ouverte semblait sourire. Quel heureux rêve faisait-elle ainsi tout éveillée? Antoine avait arrêté son cheval pour la mieux regarder; il était dans une sorte de ravissement; il n'osait en sortir, ni arracher Francille à sa contemplation. Tout à coup, un bouillonnement de colère l'aveugla. « Attends, dit-il, je vais te rappeler à la réalité qui te déplaît! »

Tirant à lui la bride, il éperonna son cheval, qui fit feu des quatre pieds sur les pierres du chemin. Francille tourna la tête d'un air de dépit et disparut, si légère qu'on eût dit qu'elle s'était évanouie.

« C'est bien, pensa Antoine devenu féroce, puissé-je te rendre au moins une partie du mal que tu me fais. »

M. de Puybrun accourut au-devant de lui.

« La belle journée! s'écria-t-il. C'est si rare dans cette saison et dans notre pays !

— Pourquoi n'en profitez-vous pas? lui dit Antoine. Voilà plus de quinze jours que vous n'êtes sorti. Venez, le grand air vous fera du bien. »

M. de Puybrun se laissa entraîner par Antoine plutôt qu'il ne le suivit. Il tressaillait d'aise. Il ressemblait à un prisonnier qui revoit enfin le soleil, ou à un homme qui se hâte de jouir d'un bien qu'il sait devoir perdre bientôt.

Ils cheminaient silencieusement le long des prés, quand, de derrière un bouquet d'arbres, autour duquel courait le sentier, trois individus sortirent et les accostèrent. A défaut du papier que l'un d'eux tenait à la main, on eût pu lire sur leur visage de quoi il s'agissait. C'était un jugement en bonne forme, portant contrainte par corps, faute par M. de Puybrun de payer une somme de dix mille francs. Mis au régime par Cros, le malheureux s'était jeté dans les bras d'un usurier. Les hommes étaient polis, trop polis, pour ne pas être très résolus. M. de Puybrun ne dit pas un mot; plus pâle que la statue du commandeur, il serra la main d'Antoine et se disposa à partir, sans même voir sa fille, à qui il voulait épargner cette douleur et cette honte.

« C'est impossible, s'écria le brave jeune homme dont le cœur se fendit. C'est une infamie !

— Il y a jugement, » observa l'homme sans s'émouvoir.

Une idée traversa la tête d'Antoine.

« Messieurs, dit-il en changeant subitement de ton, par grâce, par pitié, attendez mon retour; vous serez satisfaits. Je vous demande deux heures.

— Trois, monsieur, répondit l'homme en regardant à sa montre. Notre mission est pénible, mais..... »

Antoine lui coupa la parole en passant devant lui comme un boulet. Seller son cheval, le brider, le pousser à l'Usclade les éperons dans le ventre, ce fut l'affaire de trois quarts d'heure. Vive l'amour ! tout conspire en sa faveur. Jean Basset n'était pas à la maison.

En voyant haleter dans la cour le cheval couvert d'écume, entrer son fils les vêtements en désordre, les yeux hagards, la Marion jeta un grand cri.

« Taisez-vous, lui dit Antoine en l'embrassant, taisez-vous. Vite, ma bonne mère, avant que mon père ne revienne, donnez-moi cet argent.

— Quel argent ? » demanda la Marion.

Elle le savait bien ; mais quoi ! le bon mouvement était passé.

Antoine n'avait le temps ni de discuter ni de prier, il regarda fixement sa mère et lui dit d'une voix ferme :

« L'argent que vous m'avez offert, que vous m'avez donné. Ne me demandez pas ce que j'en veux faire, je vous le dirai plus tard. Si vous me refusez, je pars et vous ne me reverrez de la vie.

— Dis-moi au moins..... »

Il s'élança vers la porte.

« Attends ! attends ! cria la Marion. Jésus ! Jésus ! » disait-elle en levant les mains au ciel pendant qu'elle montait l'escalier.

Lorsqu'elle lui remit son cher trésor, elle dit à Antoine :

« Ménage-le bien, au moins. »

Et comme il montait à cheval :

« Tu me rapporteras le bas ! Mon pauvre enfant ! ajouta-t-elle en le suivant des yeux..... Il a tourné la tête [1] ! »

M. de Puybrun, débarrassé de ses hôtes incommodes, se jeta dans les bras d'Antoine.

« Mon ami, s'écria-t-il, mon fils ! »

Puis, se rappelant que sous le fils il y avait un créancier :

« Je vous donnerai toutes les garanties qu'un homme peut donner.

— Votre parole suffit, répondit Antoine.

— Non, non. Il vous faut un titre. »

Et il lui fit un billet.

XXIV

Francille, sa tante et son vieil ami, ressemblaient à des voyageurs sur lesquels la mort vient de passer et qui ne s'en doutent pas. Le jugement exécuté, c'en était fait de la maison. Chaque créancier se serait jeté sur sa proie, et elle n'eût pu les assouvir tous.

Antoine, heureux de ce service rendu, était pourtant forcé d'ajourner l'explication tant désirée. Un engagement de M. de Puybrun eût pu être regardé comme le prix du service, un refus venant de Francille eût mis M. de Puybrun dans une situation pénible. Par délicatesse, Antoine attendit ; il désirait même que Francille ignorât ce

[1] Il est devenu fou.

qui s'était passé tant il craignait d'exercer sur elle une violence morale. Aussi tremblait-il que, dans un moment d'oubli, l'agronome, qu'il savait distrait, ne laissât échapper le secret.

Mais il ignorait de combien de ruse s'arme la folie partielle ou même complète. Sans qu'aucun mauvais sentiment gâtât sa reconnaissance, pour rien au monde, M. de Puybrun n'aurait parlé. Et cependant il ne pouvait dissimuler la joie d'enfant qu'il éprouvait; il regardait narquoisement son éternel censeur, Mlle Ursule : il l'avait déroutée cette fois, il en triomphait. Cet homme, que des idées trop larges (ou ce qu'il appelait ainsi) avaient réduit aux expédients, s'en tirait comme il pouvait, prêt à opposer à de petites misères de petits moyens. Son caractère en contracta une sorte de puérilité. Dans le pur métal du génie, cet alliage, quand il s'y trouve, s'appelle de la candeur.

A table ou devant le feu, si une boutade de tante Ursule prêtait à l'allusion, il regardait Antoine d'un air malin, comme on regarde le complice d'une espiéglerie. Francille, plus perspicace que les deux autres, parce qu'elle était plus intéressée, remarqua ce manége et s'en inquiéta. Quel secret pouvait-il y avoir entre son père et Antoine? Pourquoi cette entente et surtout pourquoi ces sourires? Il s'agissait d'elle assurément. Elle fut froissée plus qu'on ne saurait le dire de ce qu'elle croyait une légèreté. Elle luttait, souffrait, se préparait au martyre, et l'on riait. Elle subit le despotisme que nous impose toujours l'amour ou son envers; son droit jugement gauchit, elle devint sottement susceptible, presque mauvaise. Son humeur se reporta tout entière sur Antoine, qui ne savait comment expliquer ce retour offensif.

Lié par toutes les attaches du cœur, il lui était désormais impossible de reprendre sa liberté. L'eût-il pu quant à Francille, comment échapper à M. de Puybrun, de jour en jour plus absorbant? Demander à Francille une explication, lui dire même un mot en particulier, il n'y fallait pas penser; elle y mettait bon ordre; lui-même, d'ailleurs, ne croyait pas devoir le faire. Restaient les allusions voilées, les regards suppliants, la tendresse dans l'accent. A ce métier, il devint comédien comme un autre. Mais que de bonne volonté dépensée en pure perte! Francille était décidément une fille distraite; elle ne voyait rien, n'entendait rien, ou ce qu'elle entendait et voyait, elle ne le comprenait pas.

Formé à cette rude école, Antoine devint aimable; il y avait vraiment injustice à ne pas le reconnaître; or, non-seulement Francille fut injuste en ce point, mais elle semblait s'irriter de ces efforts faits pour lui plaire. On eût dit qu'elle aimait mieux Antoine gauche et timide. La vérité est qu'elle ne l'aimait d'aucune façon. Il le voyait,

et, rentré chez lui, il pleurait de rage. Là encore, le mauvais génie de ses amours le poursuivait. Il fallait satisfaire la curiosité de la Marion, lui donner le change pour ne pas la désoler, mentir enfin. A vrai dire, il ne lui en coûtait pas trop, car, au milieu de ce désastre, il gardait un vague espoir, semblable à ces malades que la mort emporte avec leurs projets d'avenir.

Jean Basset, de son côté, s'impatientait de tant de délais.

« Ah ça! lui dit-il un jour, tu n'avances guère. Il faut être dégourdi, milliard! Elle fait de petites façons! Bah! toutes les femmes se ressemblent. A vingt-cinq ans, ça ne m'aurait pas arrêté, moi! »

La Marion haussait les épaules sans doute au triste souvenir de la galanterie de Jean Basset; et Antoine ne savait s'il devait rire de cette étrange fatuité ou se fâcher du peu d'égards qu'on avait pour son idole.

Voilà où en était Antoine à la fin de novembre, après trois mois. Il s'était dit qu'il attendrait un mois encore. Cependant, le 3 décembre était un grand jour, le jour consacré à saint François Xavier, et auquel on souhaitait sa fête à Francille. Antoine ne pouvait offrir qu'un bouquet; il le voulut magnifique. Les jardiniers de Toulouse, avertis longtemps à l'avance, composèrent le précieux bouquet de camélias blancs seulement, non pas de pauvres fleurs coupées à ras et ajustées sur des tiges postiches, pour ménager l'arbre; bois et fleur, tout se tenait. Quelques gardénias donnaient la vie au bouquet en y apportant leur parfum. C'était une rareté digne d'être offerte à une reine, et ne ressemblant en rien à ces affreux fagots à cercles concentriques que débite, dans les grandes occasions, la pacotille parisienne.

Le bouquet eut du succès, quoiqu'il fût charmant; tante Ursule, qui s'y connaissait, en fit ressortir les mérites; le colonel enchérit sur ces éloges, et M. de Puybrun se mit à l'unisson, bien que, en toute conscience, il préférât de beaucoup un épi de blé. Francille le trouva très beau et le mit sur la cheminée; puis elle flaira longtemps et tint entre ses doigts un pauvre œillet que M. de Biac lui avait offert.

Ce fut pour Antoine un premier crève-cœur. Il fut triste pendant le dîner, comme s'il eût prévu un nouvel affront. Il ne se trompait pas. En rentrant dans le salon, on le trouva jonché des débris du bouquet, qui avait passé par la gueule du petit chien. Comment ce malheur était-il arrivé? On supposa que le chat poursuivi par le chien..... Bref, ce furent de beaux cris et une belle colère.

« Et mon œillet! » cria Francille, qui, avant d'aller dîner, l'avait mis sur la cheminée, à côté du bouquet.

Elle le retrouva dans un coin, heureusement intact, le ramassa, le

mit dans son corsage et s'apaisa. Que dis-je? elle caressa le coupable.

Ces petites misères semblaient des flèches entrant au cœur d'Antoine. Il est probable que Francille elle-même ne se rendait pas compte de ce qu'elle faisait. Ce perpétuel calcul n'était pas dans son caractère ; elle obéissait aux impulsions de son cœur, et sa franchise même s'opposait à ce qu'elle cherchât à les modifier. Elle aurait été sans doute bien étonnée si elle eût pu lire dans l'âme d'Antoine. Indifférente à ses actions, à ses paroles, elle n'aurait peut-être pas compris qu'il attachât tant d'importance à ce qu'elle disait ou faisait. Elle aurait vu là une exigence sans droit, une tyrannie ridicule. Pourquoi s'occupe-t-il de moi? Est-ce que je m'occupe de lui? Tout le monde a entendu ce mot de l'indifférence.

Par malheur, il n'était pas possible à Antoine de ne pas s'occuper d'elle ; mais, cette fois, la fierté fut plus forte que l'amour. Il abrégea sa visite, malgré les instances de M. de Puybrun, et partit pour ne plus revenir. Il tint fermement à sa rancune, la blessure était trop profonde. Pourtant il cacha à sa mère la résolution qu'il avait prise, pour ne pas l'affliger, disait-il, et aussi parce que, voulant rompre, il se réservait d'annoncer la rupture au moment qu'il lui conviendrait. C'était un nouveau-né à la liberté. Pour mieux tromper la Marion, il montait à cheval, comme lorsqu'il allait à la Garénie, et vaguait au hasard.

Ces longues courses, par un temps sec et froid, semblèrent d'abord amortir son chagrin, qui bientôt se réveilla cuisant. Une impatience fébrile agitait Antoine ; il ne pouvait tenir en place et il ne savait où aller. A peine était-il ici qu'il eût voulu être là. Quand, sortant de sa rêverie, il reconnaissait un endroit où son cheval l'avait déjà mené, il détournait violemment la pauvre bête et la poussait dans une autre direction. Il lui eût dit volontiers : Trouve du nouveau.

Mais que pouvait-il y avoir de nouveau pour lui, sinon le retour de Francille à des sentiments plus humains? Huit jours s'écoulèrent, quinze jours, et il ne reçut pas ce qu'il avait secrètement espéré, un billet de M. de Puybrun s'inquiétant de son absence. Ce silence s'expliquait par un des côtés du caractère de l'excellent homme. Impressionnable, il obéissait à la sensation plus qu'au sentiment ; voyant les gens qu'il aimait, il les comblait de marques d'affection ; ne les voyant plus, il ne lui serait pas venu à l'idée de demander de leurs nouvelles. Lorsque tante Ursule et le colonel s'étonnaient de la désertion d'Antoine, il s'en étonnait aussi, puis il pensait à autre chose.

Antoine cependant se repentait déjà ; il se trouvait impoli. Il avait

manqué d'égards envers M. de Puybrun, envers Mlle Ursule. En quoi ceux qui l'avaient accueilli étaient-ils responsables des caprices de Francille ou de sa susceptibilité, à lui? La passion l'avait jeté hors de voie, la saine raison, consultée, le rendit tout honteux. Comment retourner à la Garénie? comment surtout ne pas y retourner? Hors de là, il était dans le vide, où il s'agitait en désespéré.

Cette bouderie eût pu dégénérer en rupture si l'ami Cros ne fût intervenu. Lié comme il l'était avec tout ce qui tenait de près ou de loin aux affaires, il ne tarda pas à apprendre l'escapade de M. de Puybrun, le danger qu'il avait couru et le secours qu'il avait reçu d'Antoine. Effrayé de sa propre rigueur, qui dépassait le but, il courut à la Garénie, s'enquit adroitement des besoins, qu'il trouva, pour le moment, satisfaits, et fut rassuré. Il apprit, en même temps, la singulière conduite d'Antoine; il se l'expliqua en jetant un regard sur Francille. Cependant, c'était abandonner la partie au moment où, selon lui, elle était gagnée, il n'était pas homme à s'arrêter devant des extravagances d'amoureux. Il assura qu'Antoine avait été gravement malade, qu'il était à peine convalescent, et qu'il l'avait chargé, lui Cros, de présenter ses excuses et d'annoncer son retour. Pourquoi n'avait-il pas écrit? Eh, mon Dieu! par timidité et aussi par modestie, ne croyant pas que son absence pût être remarquée. Pendant qu'il parlait, prodiguant les fleurs de sa rhétorique, il épiait Francille, qui ne sourcilla pas. En revanche, les deux vieillards et M. de Puybrun parurent prendre le plus vif intérêt à la santé de leur jeune ami et chargèrent Cros de lui dire avec quelle impatience ils l'attendaient. Antoine était leur distraction, il était devenu pour eux une habitude, un personnage presque aussi important que le facteur.

Cros ne fit qu'une traite de la Garénie à l'Usclade.

« Quelle est cette folie? demanda-t-il brusquement.

— Elle ne m'aime pas.

— Eh! laissez-moi tranquille. Elle finira par vous aimer. Voilà une belle conduite! où avez-vous appris à vivre?

— Ne m'accablez pas, dit le pauvre Antoine. Vous ne sauriez me reprocher ma faute plus que je ne le fais moi-même. Que voulez-vous? Je suis fou, il faut avoir pitié de moi. On me traite indignement là-bas, n'est-ce pas? Je suis un homme mal élevé, un rustre?

— Si on ne disait que cela! insinua perfidement Cros.

— Et que peut-on dire de plus, grand Dieu?

— N'avez-vous pas prêté de l'argent à M. de Puybrun?

— D'où le savez-vous?

— Que vous importe? Je le sais. Eh bien! cette rupture de votre part ressemble à une invitation à payer.

— Est-il possible que M. de Puybrun ait eu une pareille idée?

— Je n'en suis pas sûr; mais j'ai lieu de le croire.

— Partons, » s'écria Antoine en entraînant Cros, qui souriait du succès de son mensonge.

Ce retour fut celui de l'enfant prodigue. Il était tard, Antoine fut retenu jusqu'au-lendemain. Cros regagna Latronquière à la clarté de la lune. Pour lui, le mariage était conclu. Antoine, en prêtant de l'argent à M. de Puybrun, avait fait une heureuse sottise. Cros pensa que le moment était venu de porter le grand coup; il nomma le futur mari, le millionnaire, le sauveur. En quelques jours, il ne fut bruit dans le pays que du mariage entre Mlle Francille de Puybrun et Antoine Basset. Ainsi parlaient les gens bien élevés; quant aux paysans. ils disaient tout simplement: Bassétou (le petit Basset).

XXV

L'amour, pour être complet et avoir ses conséquences, exige ou une égalité réelle ou un mutuel consentement qui établisse cette égalité. A défaut d'une pareille entente, outre les obstacles naturels, les obstacles sociaux se dressent devant lui, l'intimident et parfois l'étouffent. Cette gêne, cette sorte de malaise, Antoine l'éprouvait. Aimé de Francille, il eût tout osé; repoussé par elle, il comptait pour rien l'affection de M. de Puybrun, la bienveillance de tante Ursule, leur tacite assentiment. A condition égale, c'eût été, au contraire, une force pour lui. « Elle ne m'aime pas, se serait-il dit; mais je la vaux bien. Sauf le caprice du cœur qui ne serait pas satisfait, je lui offre une grande fortune, une position et des relations honorables. Elle peut bien ne pas m'aimer, je lui défends de rougir de moi. »

Le pauvre Antoine était loin de pouvoir parler ainsi. Qu'avait-il à offrir? Son argent, dont voulait bien la famille; sa personne, dont ne voulait pas Francille, non plus que de son argent. Ayant toujours vécu dans sa province, ne sachant pas par expérience que la valeur personnelle peut faire taire certains préjugés, s'il n'était pas modeste, du moins, il jugeait sainement sa position. Il sentait qu'en l'épousant Francille eût fait un véritable sacrifice, plus entier que celui de la vie, qu'on peut accomplir dans un élan d'enthousiasme; ici, elle mettrait aussi la vie, non pour en finir, mais pour la continuer au milieu de répugnances de tous les jours, de regrets d'autant plus amers qu'ils tenaient à des illusions que la réalité n'avait pas ternies. Pour oser braver une pareille répulsion, il fallait d'autres armes que

l'amour, et Antoine n'en avait pas. Ce qu'il redoutait le plus, c'était un mot de Francille, une allusion qui, blessant sa fierté, l'obligât à rompre; car il aimait de cet amour obstiné qui naît dans la solitude, que rien ne distrait, que tout alimente.

Sous l'empire de cette timidité, son amour, dès l'origine, avait pris une teinte de spiritualité. En amour, la chasteté préalable fait des merveilles. Ceux que leur délicatesse naturelle ou une éducation particulière à revêtus de cette blanche robe savent seuls avec quel soin jaloux ils la préservent de toute souillure. Ils assurent qu'une austère volupté les récompense de leur courage. Dans le cas qui nous occupe, le mérite était nul, car jamais femme ne fut moins engageante que Francille. La force des choses fit connaître à Antoine la passion dans ce qu'elle a de plus pur.

« Pourquoi tant de cruauté, disait-il, quand on demande si peu? Dieu me garde d'exiger d'elle ces affreuses œillades, ces prétentieuses grimaces qui déshonorent la virginité; je voudrais un bon regard, un bon sourire. En quoi cela l'engagerait-il? »

Plongé dans sa méditation, il contemplait Francille, qui semblait oublier sa présence dès qu'il ne parlait pas. Il suivait avec ravissement le jeu de sa physionomie, selon que la pensée éclaircissait ou assombrissait le regard, écartait imperceptiblement les lèvres dans un demi-sourire, ou les soudait l'une à l'autre dans un ferme arrêt. Cette tête où la pensée se faisait jour malgré Francille était tout pour lui. Là respirait l'âme, là errait le souffle de Dieu. Le reste était pure matière.

Tant de soumission cependant devait aboutir à la révolte. Plus Antoine prenait pied dans la maison et plus son courage s'affermissait. Au dire des plus experts, le courage naît souvent de la familiarité avec le danger. A force de voir Francille et de la craindre, il devint insensible à ce qu'il avait d'abord redouté. Un mot piquant? Un mot agressif? il se dit qu'il riposterait en s'efforçant de le faire gaiement. Il se trouvait ridicule dans sa roideur; il avait besoin de s'assouplir. Dans une lutte, les coups arrivent aussi bien à qui les appréhende qu'à qui les brave. Un éclair de hardiesse lui traversa enfin l'esprit, une pointe de malice l'égaya.

« Je suis las, se disait-il, de jouer le rôle du beau ténébreux. Je peux être battu; je ne le serai pas comme un sot. »

Peu à peu, ses manières changèrent, au point d'étonner Francille elle-même. Celui qui naguère, épiant ses moindres mouvements et les interprétant contre lui, rougissait et pâlissait, s'abîmait dans de risibles tristesses et comprimait de non moins risibles colères, ce serf attaché à la glèbe s'émancipait. Francille n'était pas méchante; mais forcée d'avoir devant elle un homme qu'elle n'aimait pas, elle

éprouvait un secret plaisir de son apparente nullité. Ce sentiment est la petitesse de l'orgueil. On parle d'un homme célèbre qui n'accueille avec grâce que ceux dont le regard fléchit sous le sien. Cette liberté d'esprit, ce ton qui frisait le persiflage choquèrent Francille et la blessèrent. Non pas qu'elle commençât à aimer Antoine, non pas qu'elle voulût le ramener; elle était femme, et voilà tout. Habituée d'ailleurs à une façon d'être qui lui rendait les relations à peu près commodes, elle avait, comme chacun de nous, l'horreur instinctive de la nouveauté. Bref, elle eut du dépit et elle le laissa voir; ce qui fut une grande imprudence.

Dans cette course amoureuse, longtemps tenu à l'écart, Antoine venait de gagner la corde; il la serra de près.

« Ah, ah! disait-il, elle est donc vulnérable! »

De même qu'il avait poussé la sentimentalité jusqu'à la niaiserie, il poussa l'audace jusqu'où il est permis de la mener. La première fois que, rangés autour du feu, Francille le vit d'un pas léger venir s'asseoir à côté d'elle, son visage et ses yeux lancèrent des flammes; il ne tint pas compte de ce paroxysme d'indignation. Dire qu'il causa avec elle, ce serait trop dire, car elle étouffait de colère; mais il lui parla longtemps, suppléant à la réponse quand elle n'arrivait pas. L'esprit dominateur s'était déplacé. Francille résista d'abord et s'indigna. Le mépris qui débordait de ses yeux ne suffisant pas, elle s'oublia un jour jusqu'à dire un mot presque blessant, qui lui valut une moue sévère de tante Ursule. Quant à Antoine, il ne parut pas y prendre garde; la colère qui perçait à travers l'injure fut un baume sur la plaie. C'en était fait, Francille était vaincue.

Ce fut à elle de rougir et de pâlir quand s'élevait la voix d'Antoine, de redouter une parole directe comme elle eût redouté un coup, d'hésiter, de trembler, de chercher à fuir enfin. Sa défaite la consternait. N'est-il pas étrange, pensait-elle, que je sois gênée chez moi et que cet intrus s'y mette à l'aise! Etre écrasée ainsi! elle en pleura entre ses rideaux. Toutes ses tentatives pour reconquérir l'ascendant perdu furent inutiles. Devant ce sang-froid supérieur, elle perdait contenance. Elle tremblait d'être sotte, elle se repentait d'avoir été une fois impolie. Que lui restait-il à faire? Se dérober. Elle voulut inventer des migraines; tante Ursule se moqua d'elle.

« Qu'est-ce que c'est que ça, des migraines? Il paraît que ça se voit dans les brouillards de Paris; mais ici, en plein soleil, en pleine campagne, quand l'odeur de l'étable arrive jusqu'au salon, il n'y a pas de migraines. Allons, ma belle, ne faisons pas la sotte. »

Ce mot, qui lui rappelait une de ses préoccupations, acheva de la dérouter. Elle n'était plus la Francille d'autrefois, gaie, sinon spirituelle, bonne, gracieuse, le cœur toujours ouvert, les lèvres toujours

souriantes. Ce qu'elle était, elle n'osait se l'avouer. Et un homme avait fait ce prodige! Elle déplora bien amèrement l'empire que ce *monstre* exerçait sur elle.

Mais lui, qu'il la trouvait charmante! Il était fier de son œuvre, il avait donné la vie au marbre. Quand il voyait cette fille, naguère si fière, troublée, rougissante, presque craintive, il se serait jeté à ses pieds et les aurait baisés avec frénésie. La révolte même lui plaisait: elle constatait sa puissance. Il l'exerçait avec une sorte de cruauté, troublant tour à tour et matant la victime de sa domination. Comédienne sans le savoir et sans le vouloir, Francille déployait ainsi toutes ses séductions. Je ne sais quelle vitalité, qui semblait d'abord s'être condensée dans la tête, envahit peu à peu le reste du corps. Soit prestige de l'imagination, soit réalité, Antoine vit en elle ce qu'il n'y avait pas encore vu. On eût dit que, doucement réchauffé, l'engourdissement virginal se fondait. Cela se voyait à la démarche, à l'attitude, à la manière de s'asseoir et de se lever. Il y avait là ou une évolution naturelle, ou le résultat d'une lutte intérieure. Comme d'autres deviennent femmes par le bonheur, Francille le devenait peut-être par la souffrance. Qu'Antoine vît cette transformation ou qu'il crût la voir, toujours est-il que l'excès de spiritualité qui lui faisait tant d'honneur s'évapora. Debout devant la cheminée, il couvrait Francille d'un si implacable regard, il frémissait si fort de l'impatience du ravisseur, qu'elle sentait un nuage passer dans ses yeux. Ce n'était plus du trouble qu'elle éprouvait, ce n'était plus de la colère, c'était presque de l'épouvante. Antoine s'empara ainsi de son esprit et y grandit; mais il resta hors du cœur.

Il le savait, et cependant il ne désespéra pas du succès, tant sa confiance en lui s'était développée. En attendant, ne pouvant dominer Francille par l'amour, il était content de l'assujettir par la crainte.

« Quoi qu'il arrive, disait-il, elle ne m'oubliera jamais. »

Au fond, Antoine éprouvait une satisfaction d'orgueil. Le fils du paysan avait dompté la fille noble et dédaigneuse par l'ascendant du caractère. Il jura d'achever l'œuvre sans se rebuter, de braver le refus de Francille, de ne pas même s'arrêter devant celui de M. de Puybrun, si, par faiblesse, disait-il, le père cédait aux caprices de sa fille. Le revirement, comme on voit, était complet dans les idées: à la délicatesse première avait succédé l'âpreté de la convoitise. Quant à vaincre la résistance de la fille et même du père, cela tenait à un plan romanesque, assurément impossible, une de ces folies que l'imagination surexcitée caresse, et dont on est le premier à rire quand la fièvre est tombée. Ce projet extravagant peut donner une idée de l'exaltation à laquelle était arrivé Antoine.

L'excuse était dans sa passion et aussi dans une réflexion qu'il faisait et qui ne laissait pas que d'être juste.

« Au point où j'en suis arrivé, disait-il, elle doit pouvoir m'aimer. »

Il avait, selon lui, remporté une grande victoire : l'inertie était vaincue, le mouvement imprimé. Quelque chose le poussait en avant et lui disait que l'heure était venue.

Lorsqu'il partait de la Garénie, M. de Puybrun l'accompagnait ordinairement pendant quelques minutes, Antoine menant son cheval par la bride. Un jour, il se décida à parler. Il rappela la demande dont Cros s'était chargé, ajouta qu'il avait cru devoir laisser à Francille le temps de se faire à cette idée, que s'il n'avait écouté que son amour et mille choses pareilles..... M. de Puybrun, en père bien appris, dissimula sa joie, fit une réponse favorable, se montra plus affectueux que jamais, et promit de consulter sa fille, qui, suivant l'usage, ignorait tout.

Il rentra au château tout joyeux, communiqua la grande nouvelle à tante Ursule et au colonel, qui décidèrent, séance tenante, qu'il fallait « battre le fer pendant qu'il était chaud. » M. de Puybrun improvisa un petit discours, où il se montra orateur disert. Aiguillonné par la nécessité, poussé aussi par son penchant vers l'homme, il peignit son protégé sous de si brillantes couleurs, que la maligne tante Ursule se mordait les lèvres pour ne pas manquer à la gravité.

Aux premières paroles de son père, Francille s'était levée, prêtant autant d'attention qu'en peut prêter un condamné à la lecture de son arrêt.

« Eh bien ! ma fille, dit enfin M. de Puybrun, consens-tu ? »

Il sembla à Francille que ce moment la payait de toutes ses souffrances. Elle se recueillit dans un profond sentiment de vengeance satisfaite, et répondit d'une voix claire : « Non. »

XXVI

Les trois conspirateurs se regardèrent et firent la plus piteuse mine qu'il soit possible d'imaginer. Francille, voyant leur déconvenue, s'éloigna avec le calme d'un vainqueur généreux.

« Je m'attendais à la réponse, dit le colonel. Son aversion était si marquée, qu'il fallait être aveugle pour ne pas la voir.

— Vous voilà bien ! s'écria tante Ursule. Maintenant qu'on vous a opéré de la cataracte, vous voyez clair. Pourquoi n'avoir pas parlé plus tôt ? Pourquoi avoir laissé cet homme s'enraciner ici ? Est-ce que

vous croyez qu'on n'en parle pas dans le pays? Les plaisants au gros sel nous accommodent de la belle façon, et tout cela par votre faute. Vous êtes bien tel que je vous ai toujours connu : muet quand il faudrait parler, bavard quand il faudrait se taire. »

En entendant tomber cette grêle, M. de Puybrun jugea prudent de s'abriter.

« Quant à moi, dit-il, je n'ai rien remarqué.

— La belle nouvelle que vous nous apprenez là! Est-ce que nous ne savons pas que vous êtes un aveugle-né? A qui appartient-il cependant de surveiller votre maison? A vous. Mais vous avez bien d'autres soucis, ma foi! Vous aimez mieux..... Mon Dieu! mon Dieu! il y a trente ans que je n'ai pleuré! »

Elle se mit à sangloter, et c'était quelque chose de pénible que de voir cette pauvre vieille, en qui la source des larmes était tarie, se débattre sous une étreinte convulsive. Le colonel, ému, lui prit les mains, la calma, la consola, tandis que M. de Puybrun regardait d'un air effaré.

Le digne M. de Biac, observateur comme les taciturnes, savait bien ce qui tourmentait tante Ursule. Elle pleurait sur la ruine de sa maison, sur le sort de sa bien-aimée Francille; elle pleurait enfin sur sa propre faiblesse et sur son injustice, car, ce qu'elle reprochait au colonel et à son neveu, elle pouvait se le reprocher. Elle avait vu comme eux ce qui n'était que trop clair; mais aucun des trois, par une sorte de superstition, n'avait osé porter la main sur le fragile appui de leur commune espérance. En accusant ses deux complices, la bonne demoiselle cherchait à s'absoudre. Ce procédé commode est à l'usage des hommes aussi bien que des femmes.

Cette petite crise ne laissa pas de traces. Tante Ursule était soulagée; elle n'en demandait pas davantage.

Il ne pouvait venir à la pensée ni du père, ni de la tante, ni de l'ami de chercher à contraindre Francille; M. de Puybrun sentait qu'il n'en avait pas le droit, que ses fautes ne devaient pas être réparées par sa fille; tante Ursule aimait tendrement, partant avec faiblesse, et M. de Biac était là qui témoignait hautement de sa rigueur et de la liberté dont elle avait usé. Quant à ce dernier, il n'avait aucune initiative à prendre.

La débonnaire résolution arrêtée, tante Ursule dit à son neveu :

« Maintenant, plus de fausses démarches; il faut écrire à ce jeune homme et lui dire ce qu'il en est. Il ne doit pas revenir ici; il n'y est venu que trop souvent.

— Assurément, répondit M. de Puybrun; je vais lui écrire tout de suite. »

Il monta dans son cabinet, où il écrivit la lettre convenue.

Au moment de la cacheter :

« Et les dix mille francs? dit-il ; il faut d'abord que je les rende. »

L'éternelle difficulté se présentait, l'argent, amenant l'éternel recours, Cros. M. de Puybrun lui envoya un exprès. Le premier mouvement de l'homme d'affaires fut de se mettre en campagne, tant il craignait de voir l'agronome retomber dans la contrainte par corps. Cependant, le chiffre de dix mille francs, qu'il savait être celui de la créance d'Antoine, lui donna des soupçons. Il flaira une rupture, et refusa net, se rejetant sur la difficulté de trouver de l'argent. Ce refus atterra M. de Puybrun. Il mit la lettre destinée à Antoine dans un tiroir, et prit le parti des désespérés, il attendit.

Antoine, de son côté, attendait la lettre dans le calme de la force, et non plus dans l'anxiété d'autrefois. Il annonça au père et à la mère sa démarche décisive. La Marion joignit les mains et leva les yeux au ciel; Jean Basset chantonna en signe de victoire.

« Je crois bien, dit-il, qu'ils ont accepté; s'ils savaient au juste ce qu'il y a..... »

Il s'arrêta court en voyant la Marion fixer sur lui des yeux étonnés. Il la fit disparaître d'un geste. Dieu sait pourtant si ce surcroît de richesse, que semblait annoncer Jean Basset, la tentait pour elle, la pauvre femme! Quand, après huit jours écoulés, Antoine ne vit pas arriver la réponse attendue, une vague inquiétude le prit. Chose bizarre, il ne soupçonna pas la véritable cause de ce retard. Tantôt Francille était malade, tantôt c'était M. de Puybrun. Qui savait même si tante Ursule n'était pas morte? Il fit part de ses craintes à sa mère. La bonne femme le rassura.

« La sainte Vierge a dit que ça se ferait, ça se fera. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Monte à cheval, et va tout droit à la Garénie. »

Il ne se le fit pas dire deux fois. A son arrivée, il y eut un petit coup de théâtre. Au moment où il ouvrait la porte, Francille s'enfuit, M. de Biac et tante Ursule se regardèrent d'un air étonné, M. de Puybrun perdit contenance. Cet accueil, si différent de celui auquel il était accoutumé, le peina sans l'intimider. Il était désormais un routier du mariage. Les hôtes de la Garénie n'avaient pu maîtriser un mouvement de surprise; mais bientôt la politesse hospitalière prit le dessus : ils redoublèrent d'amabilité pour Antoine. En cette circonstance délicate, le jeune homme se surpassa. Il n'eut pas la maladresse de s'informer de Francille, quoiqu'il fût censé ne l'avoir pas vue s'enfuir; il joua l'aisance et le naturel à ravir. Au fond, il souffrait. Il dit plus tard que, de sa vie, il n'avait enduré pareil supplice, et qu'il n'en pouvait imaginer de plus cruel. Pour

comble d'angoisse, quand il partit, M. de Puybrun prit congé de lui sur le perron, au lieu de l'accompagner comme à l'ordinaire.

Que se passait-il ? Si sa demande était repoussée, pourquoi ne lui avoir pas écrit ? Si elle était accueillie, pourquoi cet air contraint, corrigé par une amabilité de convenance ? N'était-il pas le jouet de de gens plus habiles qu'il ne le supposait ? Un autre parti s'était peut-être présenté. Dans l'incertitude du résultat, on amusait le bon Antoine. L'affaire conclue, on le congédierait sans façon ; rompue, Antoine était un bon pis-aller. Il rentra chez lui outré, furieux, prêt à tout.

La tempête qu'il emportait dans son cœur emplissait aussi le salon du château. Elle éclata à la rentrée de M. de Puybrun. Francille s'était hâtée de descendre au bruit des pas du cheval qui s'éloignait ; elle assista à une triste scène.

« Vous n'avez donc pas écrit ? demanda impétueusement tante Ursule.

— La lettre est là-haut, répondit M. de Puybrun avec embarras.

— Depuis huit jours ! Vous voulez donc nous tuer sous le ridicule ! vous voulez donc compromettre votre fille ! De deux choses l'une : ou il faut congédier ce jeune homme, ou il faut forcer l'inclination de votre enfant. Est-ce là ce que vous voulez ? Dites-le, si toutefois il vous est donné d'avoir une volonté.

— Je ne contraindrai jamais ma fille, répondit le pauvre homme.

— Eh bien ! allez chercher la lettre ; si l'on s'en rapportait à vous, elle resterait éternellement dans votre cabinet. Un exprès partira tout à l'heure. »

Ainsi poussé, M. de Puybrun se résigna.

« Il faudrait d'abord, dit-il, rendre l'argent. »

Son trouble, l'effort douloureux que lui coûtait cet aveu firent craindre qu'il n'eût décidément perdu la tête. Tante Ursule se radoucit.

« Voyons, dit-elle, sortez de votre distraction. Il s'agit de congédier M. Antoine Basset, et non de donner de l'argent. De quel argent parlez-vous ? »

M. de Puybrun répondit en balbutiant : « dix mille francs que je lui dois. »

Le rouge monta au visage de M. de Biac ; ses yeux se gonflèrent de honte.

« Oh ! s'écria tante Ursule, au comble de l'indignation. Emprunter à un jeune homme, celui que vous destiniez à être le mari de votre fille, comme on emprunte à un ami de cabaret ! Et c'est un Puybrun qui a fait cela ! Fi donc ! »

Elle quitta le château à grands pas, suivie du colonel, qui ne put la rejoindre qu'à moitié chemin de la Terrade.

Restée seule avec son père, Francille se jeta dans ses bras en pleurant. Elle le couvrit de caresses ; il avait été humilié devant elle.

« Mlle de Puybrun, dit-il, (il ne put se résoudre à dire ma tante) a été bien dure pour moi ; son âge et l'autorité que je lui ai laissé prendre ici ne suffisent pas à l'excuser.

— Mon père, s'écria Francille, en le serrant étroitement sur son cœur, pardonnez, pardonnez, par égard pour son âge, par pitié pour moi. »

Quel plus grand malheur pouvait-elle prévoir qu'une brouille entre son père et sa tante ? C'était l'isolement, c'était la mort ; elle savait que, pour réveiller M. de Puybrun, il fallait un coup vigoureux, tel que le lui avait porté tante Ursule.

« Eh bien ! dit-il, en embrassant Francille, je pardonne ; mais pour toi, mon enfant, pour toi seule. »

La dignité du père souffrait cruellement ; mieux valait dire la vérité que de laisser Francille sous l'impression du reproche de Mlle de Puybrun.

« Puisque tu as été témoin de cette misérable scène, lui dit son père, il faut que tu saches tout. »

Il raconta la chose telle qu'elle s'était passée ; et, à vrai dire, si Antoine avait prêté à M. de Puybrun, M. de Puybrun n'avait pas emprunté à Antoine. L'impérieuse nécessité d'un côté, le mouvement spontané du jeune homme de l'autre ôtaient à cette action ce qui, de la part de M. de Puybrun, eût pu paraître choquer la délicatesse. Francille le comprit.

« Il a fait cela ? s'écria-t-elle.

— Oui, ma fille, avec un élan de cœur qui a doublé le prix du service. »

Francille eut-elle un moment d'enthousiasme ? Vit-elle, au bout du chemin que suivait son père, non-seulement la ruine, mais le déshonneur ? Eprouva-t-elle la subite lassitude qui termine une longue lutte ? Quoi qu'il en soit, elle dit d'une voix un peu tremblante : « Mon père, je ferai ce que vous paraissez désirer ; j'épouserai M. Antoine Basset.

— Non, ma fille, répondit M. de Puybrun, non. Il faut se défier de l'enthousiasme (et c'était lui qui le disait !). Les résolutions hâtives amènent le repentir. Quand tu as refusé l'autre jour, ce n'était pas sans raison. Pour quelle raison consens-tu aujourd'hui ? Tu réfléchiras. Demain, plus tard, dans huit jours si tu veux, tu me diras ce que tu auras décidé. »

Il faut rendre cette justice à Francille, qu'elle songea d'abord à disculper son père. Elle courut à la Terrade, et raconta comment M. de Puybrun était devenu, presque malgré lui, le débiteur d'Antoine.

En entendant parler de contrainte par corps, de prison, tante Ursule faillit s'évanouir.

« O mon Dieu, s'écria-t-elle en se laissant aller dans son fauteuil, n'aurez-vous pas pitié de nous? »

Francille se baissa pour l'embrasser et lui dit à l'oreille : « Il aura pitié de nous, ma bonne tante. »

Resté seul avec tante Ursule, le colonel lui demanda si elle ne pensait pas qu'il y eût « des circonstances atténuantes? » La vieille demoiselle, qui n'avait pas de fiel, non plus que son neveu, retourna à la Garénie, où la paix se fit sans traité ; ce sont les bonnes paix et celles qui durent.

XXVII

Dire que Francille passa subitement de l'état où on l'a vue jusqu'ici à la résignation, cela se pourrait dans un roman, non dans cette véridique histoire. Un choc l'avait jetée en avant, le contre-coup la ramena en arrière, et elle parcourut le cercle infernal où elle avait si longtemps tourné. La course fut frénétique. En une nuit, elle refit un passé de plusieurs mois pour retomber juste au point de de départ. Où était le bel idéal, toujours invoqué, jamais apparu? N'est-il donc que le sauveur des âmes et dédaigne-t-il le corps, fatalement condamné?

Quand l'agitation de Francille fut calmée, elle songea à la recommandation que lui avait faite son père. Elle se serait sans doute laissée aller à l'enthousiasme qui eût flatté son penchant ; à celui qui le contrariait, elle résista. De quoi s'agissait-il? D'un service d'argent. Tant d'autres en avaient rendu de pareils à M. de Puybrun, et de plus considérables, que le mérite d'Antoine lui parut de beaucoup diminué. Ce service, il est vrai, n'avait pas été rendu dans des circonstances ordinaires ; entre prêter à un homme qu'on croit solvable et prêter à un désespéré, la différence est grande. Ici, le cœur a sa part. Mais cette générosité d'un moment, n'allait-elle pas la trop payer? Le remboursement y suffisait. Elle sophistiquait un peu, car elle ne pouvait s'empêcher de penser que si, au lieu de trois recors, trois voleurs eussent assailli M. de Puybrun, Antoine aurait payé de sa personne comme il avait payé de sa bourse. La passion lui jouait

toutes sortes de tours. Elle en vint jusqu'à se dire qu'épouser Antoine Basset ce serait faire un mariage d'argent. Mais si tu l'aimais, pauvre fille? ce serait bien différent. Eh! n'y a-t-il donc au monde que ce sempiternel et fastidieux amour? Comptes-tu pour rien le dévoûment? Pour rien l'obéissance filiale? Il y a là trois vieillards, dont deux au moins peuvent te guider sûrement. Par respect pour ta liberté, ils n'exigent rien de toi; ils se bornent à te montrer le but. Refuse d'y aller si tu veux, mais ne les juge pas.

Tout bouillonnait en elle. La force invisible qui nous pousse au plaisir, à la peine, au bonheur, au malheur, parfois même à la mort, l'aiguillonnait impérieusement.

« Il faut en finir! » dit-elle.

Devant son père, sa tante et M. de Biac, elle renouvela la promesse d'épouser Antoine Basset. Elle insista pour que M. de Puybrun écrivît sans retard.

Quelle joie lorsque Antoine reçut la lettre! Tout s'était anéanti autour de lui, tout renaissait. Il arriva à la Garénie pouvant à peine croire à son bonheur. Lorsqu'il salua Francille, ô miracle! elle lui tendit la main. Il fut près de défaillir, tant la transition était brusque. Francille cédait, elle ne se donnait pas; aussi évita-t-elle tout ce qui pouvait ressembler à des conversations dites d'amour. Antoine lui-même n'eût su comment s'y prendre. Si, entre deux interlocuteurs, la stérilité de l'un paralyse la fécondité de l'autre, il doit en être de même quand un sentiment vif se heurte à un sentiment calme, pour ne pas dire nul. Que lui aurait d'ailleurs dit Antoine? Qu'il l'aimait? Elle ne le savait que trop. Demander s'il était aimé? Hé! pauvre homme, tu le verras bien. Ce doux rabâchage est le trop plein des cœurs qui s'entendent.

Les parents avaient d'autres préoccupations; il s'agissait de régler les affaires d'intérêt, d'arrêter les bases du contrat. M. de Biac proposa sagement de laisser ce soin à Cros. On évitait ainsi les froissements que pouvait faire naître la rusticité de Jean Basset.

« Je savais bien que j'y arriverais! » dit Cros.

Ce fut alors qu'il montra toute sa dextérité et son adresse. Il apprivoisa le vieux loup, il enfuma le renard et fit si bien, que des clauses équitables, qu'il est inutile de rapporter, lièrent provisoirement Francille à Antoine Basset. Peu de personnes assistèrent au mariage : les parents des deux côtés, que le lecteur connaît déjà; les personnages indispensables, notaire et témoins, et enfin Cros et sa femme. Jean Basset, contre son habitude, était silencieux, réservé; la Marion intimidée, regardait tour à tour les tapisseries d'Aubusson appendues aux murs; les meubles de style Louis XV et Louis XVI amassés par deux générations. Quand elle s'assit dans un

fauteuil recouvert de soie jaune, elle sembla lui demander pardon de la liberté grande. Tante Ursule, retirée dans un coin, se faisant du colonel un écran, écoutait la langue barbare du notaire. La vue du père et de la mère lui rappelant ce que le jeune homme lui avait fait oublier, à mesure que la fin approchait, elle sentait la révolte du sang ; le colonel, inquiet de cette agitation, dit à voix basse :

« Calmez-vous, vous savez bien que c'est une dure nécessité.

— Sans doute, mon pauvre ami, » répondit la vieille demoiselle.

Puis, examinant de la tête aux pieds chacun des membres de sa nouvelle famille, elle ajouta :

« Que dirait Guy de Puybrun s'il voyait le château qu'il fit bâtir en 1540 servir de cage à de pareils oiseaux ! »

Ces préliminaires laissèrent Francille à peu près indifférente : elle alla à la mairie et en revint dans le même état. Sans doute, la loi a sa majesté pour ceux qui l'élèvent jusqu'à l'abstraction ; mais comment Francille aurait-elle pu être émue en répondant à une question ainsi posée par le maire, un honnête paysan : « Mademoiselle de Puybrun *acheptez-vous* pour mari monsieur Antoine Basset ? »

Devant le prêtre, ce fut autre chose. Le vieux curé n'était pas éloquent, peut-être même l'éloquence eût-elle gâté ce qu'il avait à dire. Il retraça les devoirs de l'épouse chrétienne, et l'Eglise parlait par sa bouche. Elle montrait à l'âme désolée, pour l'aider à supporter la chaîne d'un moment, non pas une vie future imaginaire, une pure conception de l'esprit, n'ayant pas plus de réalité que le point géométrique, un je ne sais quoi qui se fait par les vivants, et où l'âme du mort s'émiette aussi bien que son corps dans la terre, mais une vraie récompense, une vraie vie, une immortalité. Quand les cœurs simples quittent la terre, ils vont haut. Dans un court moment d'exaltation, Francille vit la vérité, et des larmes, qui cette fois n'étaient pas amères, couvrirent son visage. Vous à qui la tâche paraît si glorieuse, murez l'humanité, édifiez la nouvelle Babel, non pour faire monter l'homme au ciel, mais pour le parquer sur la terre ; il se trouvera toujours des humbles qui, dans un élan de foi, franchiront vos barrières et détruiront votre ouvrage.

Tout le monde était triste. Le seul Cros cherchait à animer la scène par une gaieté plus bruyante que communicative. Son bavardage importunait Francille comme le bourdonnement d'un insecte. Elle voyait en lui ou plutôt devinait l'instrument de ce qu'elle appelait son malheur. Jamais sa répulsion pour cet homme ne fut plus forte. Quand, après la cérémonie, il s'approcha d'elle pour la féliciter, la pauvre fille lui jeta le regard de la victime à son bourreau.

L'ambitieux en herbe supporta sans broncher ce douloureux regard.

« Plus tard, dit-il, elle me remerciera. »

Le notaire et les témoins, venus de loin, furent retenus jusqu'au lendemain, l'heure du dîner ayant été, par exception, renvoyée au soir. Un des invités manquait, on l'attendait. Cros, qu'on venait d'appeler au dehors, rentra et dit d'un air important :

« Notre excellent juge de paix, retenu chez lui par une subite attaque de goutte, ne pourra pas prendre part à la joie de cette journée. Il me charge de transmettre ses félicitations aux deux familles et en particulier à son jeune ami monsieur Antoine Basset de Puybrun. »

Le colonel ferma lestement la bouche à tante Ursule. Sans cette précaution, Dieu sait ce qui serait arrivé. Heureusement, on annonça le dîner. Cros, prenant familièrement Jean Basset par le bras, lui dit :

« A table, papa Basset ! nous allons boire un coup. »

Le bonhomme se gratta la tête, la secoua deux ou trois fois pour donner plus de poids à ses paroles, et répondit :

« Vous m'appelez toujours papa Basset, papa Basset; il me semble pourtant que *le monsieur* n'écorche pas la langue.

— Peste ! pensa Cros, déjà ! »

Qui n'a eu l'occasion, une fois en sa vie, d'assister jusqu'au bout à une journée de mariage ? Soit qu'un secret désir en appelle la fin, soit qu'une appréhension secrète en souhaite le prolongement, le malaise est le même. Trop de choses sont écrites sur les visages et s'y lisent d'autant mieux que l'effort est plus grand pour les dissimuler.

Francille n'avait pas de mère ; mais elle avait une tante.

« Ma chère petite, dit à Mme Cros la vieille demoiselle effarouchée, je suis chanoinesse et je vous prie de croire que je n'ai pas volé mon titre. »

Mme Cros disparut donc, puis reparut.

Un Anglais, qui a voyagé en Afrique, raconte que, se trouvant sous la patte d'un lion dont le débarrassa heureusement une balle, il fut étonné de l'indifférence avec laquelle il attendait une mort imminente, bien qu'au moment de l'attaque, sa terreur eût été grande. Il croit, ajoute-t-il, que la miséricordieuse nature..... — Peut-être bien dit-il Dieu, mais il faut être prudent et ne pas imputer légèrement à un homme d'aujourd'hui la croyance en Dieu. — L'Anglais donc pense que, par une faveur spéciale, la proie devient comme insensible au moment suprême.

Tout est silence au château de la Garénie, laissons les âmes compatissantes méditer sur les paroles du voyageur anglais.

XXIII

Mme Cros passa huit jours à la Garénie, tandis que son mari retournait à ses affaires. Sa jeunesse, sa gaieté, ses manières affectueuses en firent pour Francille une confidente. La philosophie instinctive avec laquelle elle envisageait les choses fut d'un grand secours à la pauvre affligée. Les axiomes de sagesse vulgaire, que Francille eût accueillis avec dédain alors qu'elle espérait encore, la consolèrent après l'irréparable. C'est la vengeance du lieu commun. Bafoué dans le rêve, il trône dans la réalité.

Lorsque la jeune femme partit, Francille pleura beaucoup.

« Je ne pourrai jamais l'aimer, » dit-elle à Mme Cros.

Celle-ci l'embrassa et lui répondit en souriant :

« Nous en reparlerons dans six mois. »

Antoine fut assez sage pour ne demander à sa femme que ce qu'elle pouvait raisonnablement lui donner ; aussi, après quelques mois d'épreuves, Francille fut-elle étonnée de se trouver libre sous cette chaîne dont le poids lui avait semblé devoir être si lourd. Souveraine dans la maison, elle reprit ses anciennes habitudes sans que les terribles soucis d'argent vinssent désormais la troubler. Dans les moments de loisir, se retirait-elle dans sa chambre? Antoine n'avait garde de l'y aller chercher. Venait-elle le rejoindre au salon, lieu vers lequel gravitent incessamment les campagnards dans leurs pérégrinations journalières? Si elle se mettait à lire ou à rêver, il respectait sa préoccupation. Avait-elle besoin de parler un peu? Il devenait causeur, gai et amical. Le traître apprivoisait sa femme comme on apprivoise une maîtresse farouche. Francille faisait atteler et partait sans dire où elle allait. Personne ne s'en inquiétait. Si elle revenait avec la voiture encombrée d'emplettes destinées à rajeunir le mobilier passablement délabré de la Garénie, quelle bonne idée elle avait eue ! Personne n'aurait pu choisir avec plus de goût et de discernement. Cette habile conduite ne se démentant pas, Francille fut obligée de reconnaître que son mari était bon. Pour les femmes qui ont du cœur, dans le vrai sens du mot, c'est un point capital.

Mais ce fut surtout avec M. de Puybrun qu'Antoine eut besoin de dextérité. On comprend que l'agronome, émergeant après avoir été submergé, dut pousser un long soupir et revenir à la vie. Cependant, la passion de la recherche ne l'avait pas tellement gâté qu'il ne fût encore délicat et fier. Sachant que son gendre était le véritable mal-

tre à la Garénie, il se bornait à proposer ses fameuses réformes. Antoine écoutait, approuvait, applaudissait même, et s'en tenait à la pratique habituelle.

Malgré les instances de leur belle-fille, les habitants de l'Usclade se montrèrent discrets. La Marion avouait ingénuement qu'elle était gênée au château et qu'elle avait toujours peur de gâter les meubles. Quant à Jean Basset, son fils monté au sommet de l'échelle, il reprit son métier avec tant de fureur que, pendant la grossesse de Francille, il mourut d'une attaque d'apoplexie sur la route de Limoges à Paris. Lorsque le petit Guy (tante Ursule, sa marraine, lui donna ce nom) vint au monde, le médecin dissuada Francille de le nourrir. La vieille Marion le réclama, l'air du Causse étant bien meilleur que celui du Ségala. Elle lui choisit une vigoureuse nourrice, qu'elle engraissa, surveilla et mena à la baguette. Dès que le marmot fut débarbouillé, il devint si joli que tante Ursule en raffola. Elle voulut le voir tous les huit jours. Le père partait de bon matin, amenait nourrice et nourrisson, et les remmenait le soir. L'enfant, cependant, atteignit ses trois ans et Francille voulut l'avoir auprès d'elle. La pauvre Marion ne survécut guère à cette séparation. Les voisins prétendent qu'elle mourut de chagrin.

Quoi qu'il en soit, elle avait élevé un petit homme robuste, rougeaud, turbulent, joyeux, superbe. Jeunes et vieux se le disputaient, car il avait, comme tous les enfants, des réponses inattendues. Un jour que M. de Biac, le faisant sauter sur ses genoux, lui demandait ce qu'il aimerait à faire s'il était grand, le petit bonhomme, qui avait une profonde admiration pour le bouvier, répondit : « Toucher les bœufs ! » Ces drôleries, dites dans le patois du pays, ravissaient les parents.

Lorsqu'il entrait en courant dans le salon, le visage en feu, les cheveux ébouriffés, la chemise sortant comme un drapeau de son petit pantalon ouvert par derrière, le père l'attrapait au vol et l'embrassait pendant qu'il se débattait de toutes ses forces. Il passait de là dans les bras de Francille, qui reprenait sur ses joues les baisers du père..... Elle l'aimait donc, ce père? Ma foi, oui. Comment cela lui vint, personne ne le sait; elle-même l'ignore. Il est certain, néanmoins, qu'ils ne regardèrent jamais la lune ensemble, qu'à l'heure où tout dort, ils ne foulèrent point d'un pas mélancolique les bruyères fleuries du Ségala; que, vaincus par la passion, ils ne tombèrent pas inopinément dans les bras l'un de l'autre. Ils ne firent enfin aucune de ces diableries si chères aux têtes romanesques.

« Hé bien! demanda un jour Mme Cros à Francille, l'amour est donc venu?

— J'ai joué de bonheur, ou plutôt Dieu m'a fait une grande grâce.

Puisse-t-il ne pas permettre que ma fille, si j'en ai une, passe par de pareilles épreuves! »

Tous les visages rayonnaient donc de bonheur à la Garénie. Le seul M. de Puybrun, atteint de mélancolie, dépérissait. Pressé par son gendre et par sa fille, il avoua qu'il manquait de liberté; l'air de Paris lui était nécessaire. Il réduisit loyalement à six mille francs une pension plus forte qu'on lui offrait. Il partit, emportant son arsenal et emmenant la vieille Catherine, qui le sert depuis plus de trente ans. Il s'est logé à Saint-Germain, par économie. L'esprit de recherche a pris chez lui une autre direction; il étudie les falsifications des substances alimentaires. En pénétrant dans cet enfer, il a été pris d'une si belle peur, qu'il ne touche à rien de ce qui est travaillé de main d'homme. Les produits naturels, les fruits et la viande, lui suffisent. Confiant dans l'ignorance du meunier de son pays, il fait venir de la Garénie la farine avec laquelle Catherine lui pétrit un pain détestable, cuit entre le four de campagne et la dalle du foyer. Dans tout ce qui vient du dehors, il voit du poison. De temps en temps, il adresse à l'Académie des sciences des mémoires qui la font frémir. Il reçoit quelquefois la visite de notre ami Cros, que la révolution de 1848 a mieux servi et plus complétement que n'eût pu le faire l'amitié. Enlevé par le tourbillon, Cros, déjà membre du conseil général, tomba dans un bulletin de liste qui le porta droit à la Constituante. Là, il se désabusa de la politique. Il s'est jeté dans la finance, où il prospère.

E. D'ARAQUY.

LES DOCKS

DE

LONDRES ET DE LIVERPOOL

The laws and practical regulations of the Customs, par Robert Ellis, 3 vol. n-12. London. 1837-1841. — *The Docks*, par C. Platt. London, C. Knight. 1862. — *The yearly Journal of Trade*, par Charles Pope, in-8°. London, 1836 et années suivantes. — *The London Dock Companies* et *Dock dividends and warehouse fires*, in-8°. London, Richardson. 1861. — *Etc.*

L'institution d'entrepôts de commerce en rapports déterminés avec l'administration des douanes est, comme l'on sait, de création relativement toute récente. Cette institution, dont l'idée remonte au XVIIIe siècle, et semble appartenir à Turgot, a reçu sa première application dans les ports de l'Angleterre ; elle est contemporaine de la formation des docks[1].

Anciennement, il était de règle générale, en tous pays, que les marchandises étrangères acquittassent les droits de douanes au moment de leur arrivée. Les règlements des douanes ont subi, depuis le commencement de ce siècle, en Angleterre et ailleurs, des modifications grâce auxquelles les articles d'importation peuvent être em-

[1] Les Anglais nomment *wet docks* ou simplement *docks* ce que nous appelons bassins flottants, des bassins où, aux heures de marée basse, les navires restent à flot. On a fait depuis quelques années, en France, un emploi assez étrange de ce terme de dock en l'appliquant à des entrepôts pour marchandises en transit. C'est ainsi que nous avons eu les docks Napoléon, et plus récemment les docks Saint-Ouen. Si les termes techniques doivent avoir la même signification dans tous les pays, cette dénomination est impropre.

magasinés dans des entrepôts publics ou privés, moyennant un loyer modéré, ne pas être soumis à des droits aussi longtemps qu'ils ne sont pas importés pour la consommation, et en être exempts s'ils sont réexportés. On comprend sans peine que ce système de douanes facilite les transactions commerciales, et qu'il doit en résulter de grands avantages tant pour le consommateur que pour la caisse du revenu public. Partout où il n'est pas en vigueur, le négociant doit, de deux choses l'une : ou payer les droits de tout article à son adresse, aussitôt que cet article est débarqué, ou prendre l'engagement, en donnant des garanties, de les payer à époque déterminée. S'il paye immédiatement, il fait une avance de capital parfois assez considérable, dont l'intérêt est porté au compte du consommateur, jusqu'au moment de la vente des marchandises ; ou bien il doit vendre sans délai, avec un profit peut-être insuffisant, peut-être même à perte, à l'effet de rentrer dans les fonds deboursés pour l'acquittement des droits. S'il veut différer le payement jusqu'à ce que le marché lui offre un débouché avantageux, il peut éprouver de la peine à trouver des répondants, et s'il y parvient, il pourra involontairement leur porter préjudice et même causer leur ruine. La conséquence de toutes ces difficultés, c'est que personne, si ce n'est le riche capitaliste, ne sera en position d'importer des articles fortement taxés, et la loi aura érigé un monopole au grand détriment du consommateur. Un autre inconvénient aussi grave, c'est que le payement immédiat des droits de douanes entrave le commerce de transit d'un pays, en rendant l'importation des articles tout à la fois fatigante et coûteuse.

Le premier homme d'Etat anglais qui proposa un remède à ce fâcheux état de choses fut sir Robert Walpole, dans son célèbre *Traité de l'Excise*, publié en 1733. Il proposait de réunir les règlements de l'accise avec ceux des douanes pour le vin et le tabac. Il voulait que l'on frappât d'un droit léger ces produits au moment de l'importation, sauf à percevoir le reste de la taxe lorsqu'ils seraient tirés des magasins de l'Excise pour être consommés à l'intérieur. Voici quel était son raisonnement pour le tabac, par exemple. Si le négociant s'occupe du commerce d'exportation, il s'adressera au garde-magasin particulier de l'entrepôt, et se fera délivrer de cet article autant qu'il lui en faudra. Ce tabac étant pesé à la douane, sera dégrevé des 3 *farthings* par livre dont il aura été frappé à l'importation[1]. De cette façon, le négociant pourra exporter tout ou partie de son tabac sans perte ni embarras. Mais si sa marchandise est destinée à la consommation intérieure, elle payera d'abord

[1] C'est le *drawback* actuel.

3 farthings à son arrivée, et le négociant, s'adressant ensuite au garde de l'entrepôt, acquittera le payement du droit d'entrée (*inlana duty*) de 4 deniers par livre entre les mains de l'officier désigné à cet effet. Robert Walpole comprenait tous les avantages qui devaient découler de son plan, et il avait bien raison de dire que ce mode d'opération, tout en étant infiniment profitable au revenu public, tendrait à faire de Londres un port libre, et, par conséquent, le marché du monde. Malheureusement pour le commerce de la Grande-Bretagne, ce plan si sage ne fut pas compris, les choses furent maintenues sur le même pied que par le passé[1]. Cependant, à quelques années de distance, des esprits plus clairvoyants que la masse renouvelèrent la tentative avortée de Robert Walpole. Les avantages du système des entrepôts furent vivement signalés par Dean Tucker en 1748, dans son *Essai sur les avantages et les inconvénients du commerce entre la Grande-Bretagne et la France;* puis par Adam Smith dans son livre des *Richesses des Nations.* Malgré ces efforts éclairés, le système nouveau ne fut établi qu'en 1803. En vertu d'un loi du 11 août de cette année (43, George III, c. 132), les lords commissaires de la Trésorerie furent investis du droit de désigner les ports où les marchandises pourraient être emmagasinées, et les entrepôts dans lesquels certaines espèces de marchandises devraient être déposées.

Des lois promulguées ultérieurement réglèrent les diverses parties de ce système, qui a puissamment contribué à la prospérité financière de l'Angleterre. On les trouve consignées dans les ouvrages de Robert Ellis et de Charles Pope; et nous aurons occasion de rappeler les principales dans le cours de cette étude, consacrée aux docks (bassins et entrepôts) du port de Londres et, par comparaison, à ceux de Liverpool. En essayant d'exposer, à l'aide de tous les documents et informations que nous avons pu recueillir, l'histoire de la fondation des docks, les services qu'ils ont rendus et qu'ils continuent de rendre, nous espérons présenter à nos lecteurs un tableau intéressant et instructif. Des établissements dont nos voisins ont su tirer si bon parti pour leurs transactions commerciales ne sauraient nous être indifférents.

[1] La principale objection que l'on fit au système proposé par sir R. Walpole, c'est que l'emmagasinage était obligatoire. D'après les lois actuelles, en Angleterre, il est au choix de l'importateur.

Le voyageur qui, parti du continent, se rend à Londres par la Tamise, est saisi par le spectacle, certainement nouveau pour lui, s'il remonte cette rivière pour la première fois, car il est unique au monde, que présentent ses deux bords sur une étendue de 45 milles. Depuis son embouchure, en effet, jusqu'à London-Bridge, la Tamise déroule, devant ses yeux étonnés, une succession non interrompue de villes et d'établissements maritimes de tous genres : chantiers, calles couvertes, entrepôts, magasins, arsenaux du commerce, arsenaux de la guerre et, mêlés à tout cela, des navires marchands, dont la flotte infinie se presse de plus en plus à mesure que l'on approche de Londres, et finit par masquer presque entièremeut la vue des constructions qui s'élèvent sur les bords du fleuve. Au moment où le voyageur, lassé de s'étonner, d'admirer, croit avoir épuisé les objets de sa curiosité et de sa surprise, apparaissent au loin, au milieu des champs, des agrégations de mâts dont la vue est si étrange, qu'il les compare, suivant la tournure de son esprit, à des bois de sapins dépouillés de leur ramure, ou à des toiles d'araignée gigantesques tendues à tous les coins de l'horizon, à travers des amas d'ajoncs de 100 pieds de haut. Eh bien, ces amas d'ajoncs, ces forêts de sapins dépouillés indiquent l'emplacement des docks, c'est-à-dire des bassins, des ports artificiels où, à haute marée, les navires sont introduits par un canal, pour décharger leur cargaison, et d'où ils sortent après que l'opération du chargement est effectuée.

Ces docks diffèrent entre eux par la forme, l'étendue et les aménagements intérieurs. A l'exception d'un seul, ils sont bordés de larges quais, où circulent toutes sortes d'instruments de charrois, traînés par des hommes ou par des bêtes, où manœuvrent des appareils de toute nature, grues, palans, cabestans, employés au chargement et au déchargement des marchandises. Tracer le tableau que présentent les docks, avec leur population de travailleurs, décrire les mille scènes dont ils sont le théâtre, ne serait pas une tâche facile. Qui a mis les pieds au Havre, à Bordeaux ou à Marseille peut se faire une idée des docks de Londres, mais une idée qui reste encore bien en deçà de la réalité.

Quand vous franchissez le mur d'enceinte des docks, vous voyez s'étendre devant vous une forêt de mâts se dressant au-dessus de la coque noire des seuls navires visibles qui se trouvent au premier rang. Les mâtures élancées chargées de vergues, les unes

horizontales, les autres diagonales ; celles-ci avec les voiles ployées, celles-là les voiles pendantes ; la diversité des pavillons qui flottent au vent, le mouvement de fourmilière qui vous entoure, tout cela forme un spectacle des plus saisissants. Si, une fois revenu de votre première surprise, vous descendez de l'ensemble du spectacle à ses détails, que de sujets inépuisables d'impressions et de réflexions ! Vos yeux, étonnés de l'abondance et de la variété de tant de produits, vont d'un objet à un autre, ne s'arrêtant à aucun, car à peine en ont-ils effleuré un, qu'un nouveau, non moins curieux, les attire. L'étonnement redouble quand, des choses, vous passez à la troupe bigarrée des hommes qui se meuvent autour de vous. Là, sur les vastes quais de ces bassins, se rencontrent, pêle-mêle, des hommes de toutes les races, de toutes les couleurs, de toutes les langues, depuis le riche négociant anglais jusqu'au matelot lascar. Toutes les parties du monde ont là leurs représentants : l'Europe, ses peaux roses ; l'Asie et l'Océanie, leurs peaux jaunes ; l'Afrique, ses peaux noires. Le juif coudoie le boudhiste, et le chrétien se heurte au mahométan. Il y a quelque chose qui, mieux que ne le ferait la guerre, mêle et fond ces races si différentes au physique et plus encore au moral, c'est le commerce. Cependant, au milieu de ce concours de tant de gens divers, il ne se fait ni bruit, ni agitation inutiles. Chacun vaque à ses affaires avec calme, sérieux et dignité : le négociant, l'officier des douanes, le capitaine marin ; l'ouvrier lui-même travaille avec un empressement silencieux. Les ordres, transmis par un mot, par un signe, sont exécutés aussitôt que donnés. De tous côtés s'élèvent en tonneaux, en sacs, en ballots, des pyramides de produits de tous les climats : tabac, vins, sucre, café, soufre, minerai, bois précieux, riz, viandes fumées ou salées, métaux, marbres, céréales, matériaux de construction, etc. Les épices des Indes répandent au loin leurs parfums. De monceaux de plantes médicinales se dégage une odeur de pharmacie. Des entassements de cornes et de peaux de bœuf, en offensant votre odorat, vous font brusquement changer de route. Mais prenez garde ! circuler sur les quais n'est pas une affaire si simple qu'on le croirait. Si vous n'avez pas un peu le pied marin ou les yeux bien ouverts, vous risquez, en passant où ont passé des centaines et des milliers de barriques de sucre et de corps gras, d'être pris comme un oiseau à la glu, ou bien de rouler incontinent sur le sol, comme un patineur maladroit.

On estime à environ 5,000 le nombre des individus employés journellement dans les docks de Londres, et qui donnent la vie à ces immenses établissements. Au premier abord, ce chiffre peut paraître ne point répondre à l'idée que l'on se forme de l'activité dont ils sont le théâtre ; mais il faut considérer que tout y est calculé pour

économiser le plus possible les forces humaines ; que pour se débarrasser de leur cargaison, les navires viennent toujours se placer en face des magasins destinés à la recevoir, quand ce n'est pas contre les murailles mêmes de ces magasins ; et que, dans le premier cas, ce n'est que sur un champ fort étroit que s'exerce toute l'agilité dont les bras et les jambes des travailleurs sont capables. D'ailleurs, le nombre des ouvriers est subordonné à l'activité des transactions. De ces 5,000 ouvriers environ, employés ordinairement dans les ports de Londres, le plus grand nombre le sont d'une manière régulière ; ils font, en quelque sorte, partie du service des docks ; les autres ne le sont qu'éventuellement, dans les moments de presse. Ces derniers travaillent à la journée, s'estimant heureux encore dans leur malheur ; car les docks sont un des lieux de moins en moins nombreux dans cette ville où il suffit de se présenter pour obtenir de l'emploi, sans avoir besoin de recommandation. A Liverpool, les choses se passent autrement. Les porteurs, les débardeurs ne travaillent ni à la semaine ni à la journée, mais à la tâche, à forfait. Ils sont, à cet effet, organisés en groupes, et prennent le nom de *lumpers* [1].

Londres possède neuf docks ou groupes de docks : quatre sur la rive droite de la Tamise, cinq sur la rive gauche. Ces derniers, les plus importants, sont, en partant d'au-dessous de Blackwall et se rapprochant de la Cité : les *Victoria Docks*, les *East-India Docks*, les *West India Docks*, les *London Docks*, les *Sainte Catherine Docks*. Ceux de la rive droite, en allant de Deptford vers Londres : le *East Country Dock*, les *Commercial Docks*, les *Surrey Docks* et le *Saint Saviour's Dock*. On compte de plus le *Regent's Canal Dock* d'importance tout à fait secondaire. Liverpool possède douze principaux docks. Ils sont construits sur les bords de la Mersey, et occupent le front de la ville dans toute son étendue, au lieu d'être rejetés dans un coin ou au dehors, comme c'est le cas pour Londres. Nous nous occuperons d'abord et plus particulièrement de ceux de Londres.

Embarquons-nous à London-Bridge, au pied d'un de ces ponts magnifiques qui sont les merveilles de Londres, au milieu d'une des scènes les plus animées qu'il soit possible de voir. Notre bateau se fraye non sans peine un passage au travers de centaines de bâtiments et de canots de toute espèce, de toutes grandeurs, de tous pavillons. Nous passons rapidement devant le marché de Billingsgate et le bureau des douanes (*Custom-House*). Vient ensuite la Tour de Londres, successivement forteresse, palais et prison ; mais bientôt

[1] Du mot *lump*, qui signifie monceau, masse, bloc.

des murs élevés se dressent derrière le rideau de mâts, de cordages, de vergues et de voiles des navires amarrés à la rive et nous en dérobent la vue. Ces hautes murailles sont celles des docks Sainte-Catherine. Franchissons la porte d'écluse. Nous voilà dans une petite ville tout aquatique. Deux bassins se présentent devant nous, bordés d'une rangée non interrompue de grandes constructions à cinq étages toutes hérissées de grues qui, s'appuyant à la façade où elles tournent sur leur axe, se projettent en avant avec leurs chaînes pendantes comme des flèches de pont-levis. Sur ces deux bassins d'une étendue totale de 11 acres (44,506 mètres carrés), nous pourrons compter peut-être jusqu'à 120 navires, outre tout l'attirail maritime qu'ils traînent après eux. Les entrepôts, d'un développement de 4,600 pieds, occupent la presque totalité des douze ou treize autres acres de superficie qu'embrasse le mur d'enceinte, faisant en tout de 24 à 25 acres (10 hectares). Ces magasins sont solides, spacieux et commodes, et construits de façon que les marchandises y sont reçues à la sortie même des navires, qui viennent se ranger contre leurs murailles, car dans les docks Sainte-Catherine, qui en cela se distinguent de tous les autres, il n'y a pas de quai. Les entrepôts, caves, hangars, chemins couverts, peuvent abriter 110,000 tonneaux de marchandises. Les caves, destinées aux vins et aux spiritueux sont admirablement disposées. Elles ne manquent pas d'une certaine beauté architecturale, surtout aux angles où les voûtes s'entrecroisent. Vues à la faible clarté d'une lampe [1], ces voûtes sombres ont quelque chose de la solennité des édifices religieux.

Tout dans ces magasins est disposé pour une fin unique que l'on peut exprimer par les mots : économie et rapidité. On y opère en effet plus économiquement et plus rapidement que dans les autres docks, l'embarquement et le débarquement des marchandises, au moyen d'inventions ingénieuses, dans l'ensemble comme dans les détails. Tous les défauts que l'expérience a signalés dans la construction des autres bassins ont été soigneusement évités dans ceux-ci. Le rez-de-chaussée des magasins présente du côté de l'eau, des ouvertures de dix-huit pieds de haut et les cargaisons y sont hissées de la cale des navires sans être déposées sur un quai comme ailleurs. Une cargaison qui dans les autres bassins ne pourrait être placée dans les entrepôts en moins de quinze jours, ne prend dans les docks Sainte-Catherine que le cinquième du temps. Un navire de 250 tonneaux est déchargé en douze heures, un de 500

[1] L'administration, pour diminuer les risques d'incendie, ne fait usage, dans les caves des spiritueux et d'autres produits combustibles, que de lampes Davy.

en deux ou trois jours. Au bout du même temps, les marchandises se trouvent emmagasinées. On cite des exemples de rapidité encore plus grande : ainsi un navire a été débarrassé en sept heures de sa cargaison de 1,100 tonneaux de suif, du poids chacun de 10 quintaux. Une des grues en usage à Sainte-Catherine a coûté 50,000 fr.; elle peut lever un poids de 30,000 à 40,000 kilogrammes. On l'emploie entre autres à débarquer les blocs de marbre. Cette grue est mise en œuvre par 10 ou 12 hommes. Le canal d'entrée depuis la rivière a 185 pieds de long sur 45 de large. La profondeur de l'eau à la marée haute est de 28 pieds. Des navires de 800 à 900 tonneaux sont introduits en toute sûreté dans les docks Sainte-Catherine.

Comme nous en sortons par la même issue qui nous a donné passage à notre entrée, nous longeons de nouveau la rive gauche de la Tamise, passant devant le clocher de l'église de Wapping. Nous sommes dans cette partie de la rivière appelée par excellence le *pool*[1], au milieu d'une flotte innombrable de navires. Les Londonniens ne prononcent jamais sans orgueil le nom de Pool, considérant que Londres est la seule ville de l'univers où puisse se voir le spectacle qu'il présente. Voici l'entrée des London Docks. Ils sont séparés, au bord du fleuve, des docks Sainte-Catherine, par le bourg de Wapping, mais, vers le nord, il n'y a entre les murs d'enceinte des deux établissements qu'une étroite ruelle, nommée Nightingale Lane (la ruelle du Rossignol). Nous franchissons la porte d'eau et nous avons devant les yeux un tableau assez semblable à celui des docks que nous venons de quitter, avec cette différence que les London Docks forment un rectangle parfait et qu'ils offrent de bien plus grandes dimensions. Le mur d'enceinte comprend une étendue de plus de cent acres (40 hectares), dont trente-cinq d'eau ; le reste est occupé par les quais et les magasins. En 1831, on a construit dans le quartier de Shadwell une autre entrée, qui sert en même temps de bassin. Les deux docks peuvent donner place ensemble à cinq cents navires, et les magasins sont d'une capacité à contenir de 220,000 à 230,000 tonneaux de marchandises. Les entrepôts affectés au tabac couvrent une superficie de cinq acres, et sont loués par le gouvernement moyennant un loyer annuel de 14,000 liv. sterl. (350,000 fr.). Ils peuvent renfermer 24,000 boucauts, de 1,200 livres anglaises chacun, équivalant à 30,000 tonnes de marchandises. Les avenues, les passages, chacun de plusieurs centaines de pieds de long, sont

[1] Le *port* de Londres s'étend de London-Bridge jusqu'à Deptford, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 4 milles et une largeur de 400 à 500 yards (350 à 450 mètres), ou deux fois au plus la longueur du Pont-Neuf, à Paris. On le divise en quatre parties : le haut pool, le moyen et le bas pool, plus l'espace compris entre Limehouse et Deptford, que l'on désigne par le nom de la première de ces deux localités.

bordés des deux côtés par des rangées serrées et compactes de barriques, généralement deux en hauteur, ou de huit pieds de haut, entre lesquelles de petits espaces sont ménagés çà et là pour les bureaux des officiers des douanes, sous la dépendance de qui ont lieu tous les arrangements intérieurs. Près de l'angle nord-est de ces magasins est une porte avec cette inscription : *To the kiln*, ce qui veut dire « conduisant à la fournaise. » C'est là que sont brûlés les tabacs avariés. Les Anglais nomment plaisamment la longue cheminée d'où s'échappe la fumée, la pipe de la reine (*the queen's pipe*). Il existe un petit bassin d'un peu plus d'un acre, exclusivement consacré aux navires chargés de tabac. Le magasin de tabac est situé au sud de ce bassin. Ce qui excite surtout l'étonnement dans les London Docks, c'est l'étendue des magasins ou plutôt des caves destinées aux vins et aux autres boissons, où peuvent être reçues plus de 66,000 pipes de vin. Une seule de ces caves a une étendue de sept acres (28,332 mètres carrés.) Les entrepôts qui s'allongent dans tous les sens, parallèlement aux quais, présentent un aspect imposant, quoiqu'ils soient bien loin d'égaler, en hauteur, ceux de Sainte-Catherine. Ils ont, sur ces derniers, le désavantage, commun à tous les autres bassins, de se trouver à une certaine distance de l'eau, ce qui empêche que le débarquement et l'emmagasinage soient une seule et même opération. C'est une grande perte de temps, qui se traduit par une grande perte d'argent.

Nous sortons des London Docks par la porte d'écluse de Shadwell, en aval de celle par laquelle nous y avons pénétré, et nous continuons de côtoyer la rive gauche, voyant défiler à travers les agrès des navires une suite de maisons de l'aspect le plus pittoresque. Il n'y en a pas deux pareilles. Peintes de toutes les couleurs, jaunes, brunes, rouges, vertes, noires, les unes, en bois, rappellent les chalets suisses, avec des balcons surplombant l'eau, d'autres en bois et en briques, ont des toits gothiques, élancés et pointus ; celles-ci ont les pieds dans la rivière comme pour s'y baigner ; celles-là se rejettent en arrière comme si elles avaient peur d'être emportées par le courant. C'est un mélange, un fouillis de constructions moitié terrestres moitié aquatiques, avec des galeries de bois, des terrasses, des croisées qui tiennent plus ou moins de l'architecture navale. Le tout est entrecoupé de verdure aux façades et de bouquets d'arbres qui passent entre les toits, surmontés de temps en temps de longs mâts de pavillons, où flottent les couleurs britanniques. Voilà la flèche élégante de Saint-George, *in the East*, puis le clocher de Limehouse qui, vu de loin, ressemble à un mât de vaisseau chargé de toutes ses voiles ouvertes. Ici, la rivière qui se courbe vers le sud et cette flotte de petits bâtiments à vapeur nous

avertissent que nous sommes à Blackwall. Nous touchons à l'île des Chiens, c'est-à-dire aux West India Docks. Ces docks se composent de deux longs bassins parallèles. Leur étendue est le triple des London Docks. Elle est, en comprenant le canal de l'île, de 295 acres (120 hectares). Le canal a une longueur de trois quarts de mille. Il fut construit aux frais de la Cité, mais vendu ensuite à la compagnie des Bassins, qui s'en sert pour recevoir les navires chargés de bois de charpente. Le bassin du Nord ou *Northern Dock*, consacré à l'exportation, a 870 yards (800 mètres) de long sur 166 (150 m.) de large, et le bassin du Sud ou *Southern Dock*, affecté à l'importation, égal au précédent en longueur, est de 135 yards (120 mètres) en largeur. Ces deux docks ont une superficie totale de 54 acres (21 hectares). Ils sont, avec leurs magasins, enclos d'une muraille élevée de cinq pieds d'épaisseur. Les magasins sont d'une capacité à contenir 180,000 tonneaux de marchandises. Il y a eu à une époque sur les quais, sous les hangars, dans les entrepôts pour 20,000,000 liv. (500,000,000 fr.) de produits coloniaux, se subdivisant ainsi qu'il suit : 148,563 tonneaux de sucre, 70,875 barils et 433,648 sacs de café, 35,158 pipes de rhum et de madère, 14,000 blocs d'acajou et 21,000 tonneaux de bois de campêche. Depuis l'expiration des priviléges de la compagnie, ces docks admettent toutes sortes de navires. Viennent ensuite les bassins destinés dans le principe à la réception des navires de l'ex-compagnie des Indes. Ils sont situés un peu à l'est des précédents, dont ils étaient d'abord distincts, et peuvent admettre plus de 500 navires marchands de grandes dimensions. Ils sont devenus la propriété de la compagnie des West India Docks. Les East India Docks se composent de deux grands bassins, respectivement de 19 et 10 acres d'étendue (76,874 et 40,460 mètres carrés), et d'un troisième petit dock d'entrée, commun aux deux, que les Anglais eux-mêmes appellent le *bassin*. Les East India Docks, ayant été construits pour recevoir des navires du plus fort tonnage, n'ont jamais moins de 23 pieds d'eau. Les magasins destinés à recevoir les produits de l'Inde, situés dès le principe dans la Cité, ont été conservés, et l'on n'a construit près des quais des bassins que des entrepôts peu considérables. C'est tout au plus s'ils peuvent contenir 15,000 tonnes de marchandises.

Nous avons encore un groupe de docks à voir sur le même côté de la rivière, ce sont les Victoria Docks, les plus vastes, dit-on, qui soient au monde. Ces docks sont situés sur une pièce de terre entourée de trois côtés par la Tamise, et occupent l'emplacement des lieux connus avant leur construction sous le nom de marais de Plaistow (*Plaistow Marshes*). Quand nous sommes sortis des East India Docks, laissant derrière nous leur machine à mâter, peinte en

rouge, de 120 pieds de haut, nous longeons, pour ne parler que de la rive d'Essex, une côte plate et monotone. Çà et là, un arbre, un clocher, quelques chaumières brisent l'uniformité de la ligne droite, jusqu'au point où se dresse la masse confuse des mâts assemblés dans les Victoria Docks. Nous pénétrons dans ces bassins immenses. Leur étendue est de 200 acres (80 hectares et plus), dont 90 d'eau, partagés entre deux bassins, l'un de 74 acres, l'autre de 16. Les quais de ces bassins ont un développement total de plus d'un mille (4,050 pieds de long sur 1,050 de large), soit environ 1,700 mètres. Les corps de magasins, édifices gigantesques, sont au nombre de quatre, bâtis sur caves voûtées, avec trois étages au-dessus du niveau de l'eau, sur une étendue de 160,000 pieds carrés, ils ont été construits de manière à être à l'épreuve de l'incendie. Les Victoria Docks ont, sur les précédents, l'avantage d'être en communication avec un chemin de fer. Il s'ensuit que les marchandises à destination intérieure, au lieu d'être emmagasinées, passent des navires dans les wagons, et sont expédiées immédiatement, sans perte de temps ni frais d'entrepôts. Une autre particularité donnera une idée de l'importance de ces docks, c'est le droit dont ils sont investis, par acte du Parlement, de posséder des pâturages où le bétail exporté pour la consommation de Londres puisse se refaire avant d'être livré à la boucherie.

Les Victoria Docks une fois vus — en supposant qu'une journée suffise à l'exploration des docks de la rive gauche de la Tamise — il faudrait, en bonne justice, visiter également tous les docks de la rive droite ; mais nous craindrions de lasser la patience de nos compagnons de voyage. Aussi, reviendrons-nous directement à Londres, sans nous arrêter davantage en route. Cependant, nous devons au moins une mention rapide aux bassins de la rive méridionale : le East Country Dock, les Commercial Docks et les Surrey Docks. Le East Country Dock est le premier qui se présente. Il est fréquenté par des navires employés au transport de bois d'Europe. Il communique avec les Commercial Docks, et appartient depuis quelque temps à la compagnie propriétaire de ces derniers. Ce bassin a une étendue de 6 acres 1/2 et un magasin qui peut contenir 3,700 tonnes de marchandises. Les Commercial Docks, un peu en amont du précédent, occupent une superficie de 49 acres (20 hectares), dont les 4/5mes d'eau. Il y a de la place pour 350 navires, et, dans les entrepôts, pour 80,000 tonnes. Dans le principe, on se servit de ces magasins pour les opérations de la pêche de la baleine, qui se faisait sur les côtes du Groenland. Depuis 1807 environ que l'on a renoncé à cette pêche, les docks ont été appropriés à la réception des navires employés au transport des bois et des céréales, et on a bâti sur leurs

bords des rangées de greniers. Le dépôt de plusieurs sortes de marchandises n'est pas autorisé dans cet établissement, par la raison que les magasins ne remplissent pas les conditions de sécurité requises par la loi. Un des Surrey Docks, de même que le Regent's Dock, est simplement l'entrée, sous forme de bassin, d'un canal, et peut admettre 300 navires. Enfin, le Dock Saint-Saviour, tout près de London-Bridge, notre point de départ, est de trop mince importance pour qu'on s'y arrête.

Les docks de Liverpool sont de magnifiques bassins fort réguliers, avec de larges quais; mais si l'on excepte l'Albert-Dock, un des derniers construits, ils sont dépourvus d'entrepôts. Néanmoins, sur plusieurs des quais intermédiaires existent des hangars où les marchandises sont mises à l'abri des intempéries. La superficie totale des trente docks ou bassins est de 203 acres (plus de 81 hectares), avec un développement de quais de 15 milles, soit 24 kilomètres. Ils sont fermés sur toute leur étendue, du côté de la rivière, par un mur épais et haut percé de distance en distance de grandes ouvertures qui livrent passage aux navires. Ce mur à 5 milles de longueur ou 8 kilomètres. Du côté de la ville, les docks sont ouverts; aussi un corps spécial de *policemen* est-il chargé de veiller à la sécurité des marchandises débarquées. On s'accorde à considérer les bassins de cette ville — ce ne sont pas autre chose que des ports à écluses — comme l'emportant sur ceux de Londres en régularité, en beauté. Pour s'assurer de la vérité de cette assertion, il suffit de jeter les yeux sur un plan du grand débarcadère maritime du Lancashire. Tous ces bassins, dont les lignes sont ou parallèles ou perpendiculaires au front régulier de la ville, et qui se succèdent sur une étendue de 5 milles, présentent incontestablement un spectacle d'une véritable grandeur. Cependant ils ne suffisent pas à l'activité commerciale de Liverpool, et l'on a entrepris à Birkenhead, sur la rive opposée de la Mersey, des travaux gigantesques pour doter cette ville de nouveaux docks construits avec tous les perfectionnements qu'a suggérés l'expérience, et pourvus d'entrepôts fermés. Bien que les docks de Londres ne soient ni aussi beaux ni aussi bien tracés que ceux de Liverpool, ils n'en remplissent pas moins l'objet pour lequel ils ont été construits. Nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs le tableau pittoresque qu'ils présentent, il nous reste à dire leur histoire, à exposer les services qu'ils rendent au commerce.

II

Ce n'est pas à Londres, mais à Liverpool que revient l'honneur d'avoir créé le premier dock à l'usage du commerce, en Angleterre. Le premier bassin flottant, avec cette destination, fut construit en 1718 à Liverpool, ville alors bien peu importante[1]. La construction en avait été autorisée par une loi du Parlement, votée sous le règne de la reine Anne, en 1709, et motivée par la nature de l'embouchure de la Mersey. Les terres que baigne cette rivière dans le voisinage de son estuaire sont fort basses, et les navires mouillés dans le courant n'avaient aucun abri contre les coups de vent. Ce grave inconvénient, joint au désir que l'on avait de rendre plus faciles le chargement et le déchargement des marchandises, fit entreprendre la formation des bassins fermés. Une autre loi, promulguée en 1738, sous George II, autorisa la création d'un second dock. Les autres furent construits successivement. Il serait difficile de préciser quelle part les docks de Liverpool construits ultérieurement ont eue à sa rapide fortune, mais il est certain que, dans l'espace de quatre-vingts ans, le nombre des navires qui visitent ce port a plus que décuplé, et celui des droits payés à leur entrée plus que centuplé. En 1760, 1,245 navires payent 2,330 liv. de droits d'admission (58,750 fr.). En 1835, 14,959 navires acquittent la somme relativement énorme de 244,814 liv. sterl. (6,120,350 fr.).

Les premiers bassins flottants construits à Londres sont ceux qui portent aujourd'hui le nom de Commercial Docks, situés à Rotherhithe, sur la rive droite de la Tamise. On les voit cités, dès 1660, sous le nom de *Howland great wet dock;* ils furent destinés exclusivement, dans le principe, à recevoir les navires employés à la pêche de la baleine sur les côtes du Groenland, d'où le nom de *Greenland Dock*, qu'ils reçurent plus tard. Il s'y trouvait réunis tous les appareils nécessaires à la fonte de la chair de ce cétacé et à sa conversion en huile. Ces docks, les plus anciens de l'Europe, à en croire les Londonniens, restèrent longtemps les seuls de Londres, même après la création des premiers docks de Liverpool. Jusqu'à la fin du siècle dernier, tous les navires qui arrivaient à Londres, les baleiniers exceptés, déchargeaient leur cargaison dans des coquereaux. Les navires des Indes Orientales avaient coutume de ne re-

[1] Ce bassin a été comblé depuis, et sur son emplacement on a édifié le bâtiment de l'administration des douanes, terminé en 1837.

monter pas plus haut que Blackwall où, mouillés dans la rivière, ils passaient leurs marchandises à des alléges de 50 à 100 tonneaux. Ces barques, après que leur écoutille avait été dûment fermée, se rendaient aux débarcadères. Pour les navires venant des Indes Occidentales, le débarquement se faisait de la même manière. Tous les autres, à moins qu'ils ne fussent de petites dimensions, étaient obligés de recourir au même mode de déchargement. Aujourd'hui, les 6/7es des chalands et bateaux sont seulement employés au débarquement du charbon, du blé et du bois de charpente. Le 7e restant suffit au transport à terre de toutes les autres marchandises qui, étant pour la plupart volumineuses, n'offrent pas de grandes tentations aux voleurs.

En 1792, le nombre des barques nécessaires au mouvement entre les navires et les quais était de 3,503, savoir : 500 pour le bois de charpente, 1,180 pour le charbon, tous de la capacité de 33 tonneaux ; 402 chalands de 39 tonnes, 338 ras de carène de 20 tonneaux, 57 lougres de 24, 6 chaloupes de 27, 10 cutters ou canots de 71, et 10 heus ou hourques de 58. Des objets de la plus grande valeur, et toutes sortes de marchandises, étaient exposés journellement au pillage dans ces bateaux ouverts. Ceux de la compagnie des Indes Orientales seuls étaient pontés, et, malgré cette précaution, ils n'offraient pas toute la sécurité désirable. La tentation au vol était presque irrésistible. Les plus honnêtes parmi les mariniers finissaient par prendre, comme les autres, leur part du butin, sous prétexte que les déchets et le coulage étaient des profits casuels. A cette époque, tant de gens faisaient leur principale industrie de piller sur la rivière, que l'œuvre de déprédation se pratiquait hardiment en plein soleil : débardeurs, bateliers, matelots, quelquefois même les contre-maîtres et les officiers des navires, et, dans une grande mesure, les employés des douanes formaient comme une vaste association de vol. Sur les deux bords de la Tamise habitait toute une armée de recéleurs, dont quelques-uns considérablement riches, qui trafiquaient des marchandises volées. En 1798, on créa sur l'eau un bureau de police, afin de mettre un terme à ces escroqueries, mais ce fut sans aucun avantage; les détournements de marchandises continuèrent comme par le passé.

En 1558, certains débarcadères connus plus tard sous le nom de quais légaux (*legal quays*), avaient été désignés comme les seuls lieux de déchargement dans le port de Londres. Ils étaient situés entre Billingsgate et la Tour, et avaient une longueur de 1,464 pieds sur 40 de large. Sur cette étendue, 300 pieds furent occupés dans la suite par des degrés destinés à faciliter la descente à terre et par le commerce côtier, de telle sorte qu'en 1796 il ne restait plus de dis-

ponible pour le commerce extérieur que 1,164 pieds, environ 350 mètres. D'autres *warfs* ou débarcadères avaient été ajoutés, il est vrai, de temps en temps aux premiers; cinq de ces nouveaux warfs, dits *sufferance warfs* ou quais de tolérance, étaient situés sur le côté nord de la rivière et quinze sur la rive méridionale, formant ensemble un développement de 3,676 pieds. Les magasins appartenant aux quais de tolérance pouvaient contenir 125,000 tonneaux de marchandises, et il y avait place dans leurs cours pour 78,000 autres tonneaux. Pourtant l'espace faisait tellement défaut que le sucre était déposé dans des magasins de Snow-Hill et même aussi loin que Oxford-Street. Le vin, les spiritueux et la grande majorité des produits étrangers, particulièrement ceux qui étaient frappés de droits élevés, ne pouvaient être débarqués que sur les quais légaux. En 1793, le débarquement du sucre fut autorisé aux quais de tolérance, mais les droits d'entrée y étaient plus forts qu'aux quais légaux; on avait à payer aux officiers du revenu un surcroît d'honoraires, et l'emplacement se trouvait beaucoup plus éloigné du centre des affaires. Les quais de tolérance étaient fréquentés principalement par des bateaux côtiers, et pour telles branches du commerce étranger qui ne pouvaient être reçues commodément aux quais légaux [1]. Dès 1765, une commission nommée par la Cour de l'Echiquier avait déclaré que ces derniers étaient insuffisants et qu'il résultait de leur exiguité des délais, de grandes dépenses et des préjudices pour la perception des droits. Depuis cette époque, le commerce de Londres avait pris des proportions considérables; son accroissement en vingt-cinq ans, de 1770 à 1795, ayant été aussi grand que dans les premières soixante-dix années du siècle. La valeur des importations et des exportations pour Londres, en 1700, était de 10 millions de liv. sterl. (250,000,000 fr.), et en 1794 d'environ 31 millions. Le mouvement de la navigation s'était accusé non-seulement par un plus grand nombre de navires, mais par un tonnage bien plus élevé. Voici le tableau que présente ce mouvement pour les navires engagés dans les transactions commerciales avec l'étranger :

	Navires.	Tonnage.	Moyenne.
1702....	839	80,040	96
1751....	1,498	198,053	132
1794....	2,219	429,715	194

[1] Il existe encore des *sufferance warfs;* mais l'administration des douanes, tout en sanctionnant leur existence, a arrêté que, dans le cas où le propriétaire d'un de ces débarcadères cesserait de se prévaloir du privilége dont il jouit, et emploierait ses magasins à d'autres usages, il ne pourrait rentrer en possession du privilége en question sans une autorisation.

Le commerce côtier avait plus que doublé en tonnage, et presque doublé en nombre de navires, de 1750 à 1795

	Navires.	Tonnage	Moyenne.
	—	—	—
1750....	6,396	511,680	80
1795....	11,964	1,176,400	101

On n'avait fait presque aucun effort pour faciliter les opérations de ce commerce croissant si rapidement, et tels étaient les embarras et les pertes qui résultaient de cet état de choses, que l'on s'étonne aujourd'hui que l'autorité n'ait pas plus tôt songé sérieusement à y remédier. Les marchandises séjournaient dans des bateaux ouverts, comme, aujourd'hui, le charbon, faute de place pour les déposer sur les quais légaux, où boucauts de sucre sur six ou huit étages, balles, barriques, caisses, sacs, ballots de toute nature, étaient empilés les uns sur les autres. Ces quais étaient convertis en marché pour les spiritueux, l'huile, les fruits et autres denrées, et les commerces d'importation et d'exportation se trouvaient confondus sur le même emplacement, étroit et incommode au dernier point. Il fut un temps où plusieurs des préparations que subit le tabac avaient lieu sur les quais, où les barils étaient réparés par les tonneliers sur le pont des navires, tandis que les spiritueux étaient débarqués à un endroit et jaugés à un autre. Il n'aurait dépendu que des officiers des douanes de diminuer en grande partie ces inconvénients; mais il paraît que ce service laissait alors beaucoup à désirer pour la ponctualité et la rapidité. Les marchandises pouvaient rester un certain temps à bord des navires après que déclaration en avait été faite; mais, l'encombrement des quais s'opposant très fréquemment à leur débarquement, la limite du temps marqué était dépassée, et il en résultait des amendes tombant on ne peut plus injustement sur des gens qui n'en pouvaient mais. Les délais et les empêchements de tous genres ne tournaient au profit que des déprédateurs, et faisaient la ruine des négociants.

Vers l'année 1793, les plaintes des commerçants commencèrent enfin à attirer l'attention; mais pour que le Parlement prît l'affaire en main, en 1796, et instituât une commission d'enquête, il fallut que la guerre eût rendu plus sensibles les inconvénients de cet état de choses. D'abord, le courant commercial des autres nations commença par se porter sur Londres; puis, les navires, au lieu de partir et d'arriver isolément, furent forcés de naviguer de conserve sous l'escorte de bâtiments de guerre. Il en résulta que les opérations d'un commerce plus étendu que jamais furent concentrées à cer-

taines époques, et l'on sentit la nécessité absolue d'adopter des mesures qui permissent, dans l'expédition des affaires, d'économiser le temps et le travail. Cependant des difficultés de tout genre, l'embarras de choisir entre les huit plans qui étaient proposés au comité du Parlement [1], les réclamations d'une foule de gens dont les intérêts étaient plus ou moins liés à l'état de choses existant, ne permirent pas de prendre immédiatement un parti décisif. Ce ne fut qu'en 1799, trois ans après la nomination du comité en question, que les négociants des Indes occidentales, formant un corps aussi influent que riche, arrivèrent à leurs fins. Depuis longtemps déjà, Liverpool et Hull connaissaient les avantages des bassins flottants; de plus, en 1789, un constructeur de navires du nom de Perry avait construit à Londres même le bassin connu sous le nom de Brunswick Dock, contigu à son chantier de Blackwall, bassin capable de contenir simultanément vingt-huit navires des Indes Orientales (*East Indiamen*), et cinquante à soixante navires de dimensions moindres que ne sont ceux-ci. Mais même en 1799, les bassins du Groenland (Greenland Docks), nommés depuis Commercial Docks, n'étaient pas fréquentés par des navires ayant des marchandises à débarquer, par suite de l'opposition des commissaires des douanes.

Les divers projets d'amélioration rencontraient une opposition fort vive de la part de plusieurs classes d'individus du port, tant de ceux qui semblaient avoir tout à perdre que de ceux qui paraissaient avoir tout à gagner. Pour ne parler que de la première catégorie des intéressés, les porteurs de la *Tackle-House* [2] et de la Cité se plaignaient que si les importations et les exportations avaient lieu à l'avenir au delà des limites de la Cité, leur privilége exclusif de

[1] Il serait trop long d'exposer, même succinctement, en quoi les huit plans devaient consister et en quoi ils différaient les uns des autres; nous nous bornerons à dire quelques mots du plan des négociants (merchants' plan). Il était proposé par ceux-ci d'acheter 80 acres de terre à Wapping, à l'est de Nightingale-Lane, et d'y creuser un bassin (ou dock) de 39 acres, capable de contenir 350 navires et un second d'environ 2 acres pour les chalands. Une des deux entrées du plus grand des deux bassins devait se faire au moyen d'un canal de 2 milles 2/4 (environ 4,000 mètres) navigable pour des navires de 350 tonneaux, et communiquant avec la rivière, à Blackwall. L'étendue des 80 acres devait être ceinte d'une haute muraille enveloppant magasins, bassins et quais. Les commissaires des douanes et la corporation de Trinity-House approuvèrent ce projet, qui fut presque entièrement suivi lors de la construction des London Docks. L'administration de la douane éleva des objections contre le plan du canal, par cette considération, que le remorquage des navires offrirait de grandes facilités au vol et à la contrebande, genre de crainte qui poursuivait alors quiconque avait du bien sur la rivière. Les membres de la Trinity-House remarquèrent dans leur rapport sur le même plan, que l'on devait insister, dans tout projet pour l'établissement de bassins flottants, sur la contiguité de la ville par la raison que c'était le seul moyen de diminuer les longs et ennuyeux débarquements, ainsi que les inconvénients qui les accompagnaient. La dépense approximative du plan des négociants était de 993,000 liv. sterl.

[2] C'est-à-dire de l'agence des apparaux et de tout ce qui sert au transport des marchandises en général.

charger et de délivrer toutes les marchandises importées serait réduit à néant. Les charretiers, qui étaient en possession d'un monopole semblable, faisaient entendre des plaintes analogues. Les bateliers prédisaient que la création de bassins priverait de pain la moitié d'entre eux. Les débardeurs demandaient ce que deviendrait leur capital de 120,000 liv. sterl. (3,000,000 fr.) engagé dans le matériel des bateaux, palans, etc., employé au transport des marchandises, évidemment il perdrait toute valeur. Les propriétaires des quais légaux s'efforçaient de prouver que si seulement le commerce des Indes Occidentales se servait de docks, leur avoir diminuerait des deux tiers et qu'il tomberait à zéro si le commerce étranger se retirait de la rivière ; enfin, comme tout le monde, les propriétaires des quais de tolérance faisaient entendre leurs plaintes.

Quelques-unes des objections élevées contre la construction des bassins n'étaient pas fondées directement sur des pertes que devaient subir les individus qui les énonçaient. On prétendait généralement que le débarquement des marchandises dans des docks serait plus coûteux que sur la rivière. L'expérience a prouvé le contraire. On s'imaginait aussi que le système de pillage était sans remède, et qu'on pillerait aussi bien dans l'enceinte des docks que sur la Tamise, en faisant passer les marchandises par-dessus le mur qui devait les enclore. Le comité fit observer que le mur d'enceinte serait trop élevé pour que l'on pût faire passer des marchandises par-dessus ; que les portes seraient sous la garde des officiers des douanes, et que l'entrée des docks ne serait pas permise à tout venant[1]. Enfin, le comité du parlement lui-même voyait si peu clair dans toute l'affaire qu'il déclarait dans son rapport (août 1796) que « des docks flottants n'impliquaient pas nécessairement des quais, et encore moins la livraison des marchandises à quai. »

Trois ans se passèrent sans qu'aucune loi relative à la création de bassins flottants fût présentée au Parlement. Cependant, la nécessité de modifier le régime existant devenait chaque jour plus impérieuse et donnait lieu à une foule de projets. On proposait de reconstruire le London-Bridge et d'admettre jusqu'au pont de Blackfriars des navires de 500 tonneaux. On aurait construit au milieu du London-Bridge une arche de 300 pieds d'ouverture et de 90 pieds de haut, ou bien une double route au milieu du pont avec un pont-levis de

[1] Longtemps les *East India Docks* et les *West India Docks* ont été fermés aux curieux. Il fallait être muni d'une permission pour y pénétrer. Dans les autres docks, les entrées ont toujours été libres aux heures de travail. Dans le commencement, le système d'exclusion était si rigide où il était pratiqué, que les équipages des navires étaient congédiés tout le temps qu'ils restaient dans les bassins. Ils sont autorisés maintenant à rester à bord, en se conformant à certains règlements, qui ont principalement pour objet d'écarter les risques d'incendie.

chaque côté, admettant les navires dans un bassin d'où ils passeraient en amont ou en aval de la rivière, un seul des ponts-levis étant levé à la fois afin de ne point arrêter la circulation. Ce plan comprenait la construction d'une rangée de quais et de magasins sur les deux rives, depuis London-Bridge jusqu'au pont de Blackfriars. Tandis qu'on le discutait, le projet des docks flottants se trouva avoir fait tant de progrès dans les esprits que le comité considérait que « tout plan d'amélioration du port, dont la construction de bassins ne faisait point partie, serait sûrement imparfait. » Deux plans seuls avaient fixé définitivement le choix du comité, l'un, celui des docks à établir dans l'île des Chiens, l'autre les London Docks. On donna la priorité aux premiers, parce que leur construction devait coûter moins de temps et d'argent. En conséquence, le projet de loi des West India Docks fut adopté en 1799, et une compagnie formée au capital de 1,380,000 liv. (34,500,000 fr.) fut investie du droit d'entreprendre ces docks et de les exploiter. On commença les travaux en février 1800, et on les poussa si vigoureusement que deux ans et demi après, le 21 août 1802, les docks furent ouverts au commerce. Une clause de cette loi de 1799 obligeait tous les navires chargés des productions des Indes Occidentales, pendant une durée de vingt et un ans, d'entrer dans les nouveaux docks.

C'est l'année suivante que l'établissement des London Docks fut autorisé, avec le privilége exclusif de recevoir seuls les navires chargés de vin, d'eau de vie, de tabac et de riz. Ces docks commencés en 1801, furent ouverts le 30 janvier 1805. Une grande partie du capital de la compagnie, 3,280,000 liv., fut absorbée par la valeur des maisons et autres propriétés situées sur leur emplacement; par l'indemnité qu'elle fut tenue, en vertu des conventions légales, de payer aux débardeurs, aux propriétaires d'entrepôts dans la Cité de Londres, et à d'autres personnes dont les intérêts allaient se trouver lésés [1]. Quant aux quais légaux, le gouvernement acquit les intérêts des propriétaires moyennant 486,087 liv. sterl., et les indemnités payées aux personnes intéressées au système d'amarrage au milieu de la rivière, s'éleva au chiffre de 138,791 liv. La somme employée à l'amélioration du port de Londres, en vertu de diverses lois, et à l'achat des quais légaux fut de 1,681,685 liv. (41,042,125 fr.) Les indemnités ne tombèrent donc pas à la charge des London Docks. En 1803, la loi relative aux East India Docks passa, et ces docks furent ouverts au commerce le 4 août 1806. Outre les West India et East India Docks ainsi que les London Docks, on construisit

[1] On estime le coût du London Dock, avec l'addition du second bassin, en 1831, à 4 millions de livres (100 millions de francs). Le mur d'enceinte seul revient à 65,000 liv. (1,625,000 fr.).

quelques années après les Surrey Docks et le Regent's Canal Dock, et en 1855 on finit d'agrandir l'East Country Dock.

La seconde période de l'histoire des docks commence avec les bassins de Sainte-Catherine. En 1822, le gouvernement se refusa à renouveler les priviléges des West India Docks, laissant ainsi, aux navires chargés des produits des Indes Occidentales la liberté d'entrer dans tel bassin qu'il leur plairait. Les priviléges des London Docks devaient, de leur côté, expirer en 1826, et en 1827, les bassins des Indes Orientales (East India) devaient cesser d'être l'unique lieu où l'on admettrait des marchandises de l'Inde. Il était certain qu'une partie de ce commerce ainsi libéré se porterait à l'avenir vers tel bassin qui serait plus rapproché du centre des affaires que les anciens bassins et leurs entrepôts, et l'on pensait que les London Docks recueilleraient tous les avantages de ce mouvement, bien que les taxes y fussent élevées. Sentant la nécessité de se soustraire aux exigences du monopole, les négociants de Londres songèrent à fonder un établissement qui jouît des mêmes avantages que les London Docks, sous le rapport de la proximité; en outre, il leur sembla que ce ne serait pas trop qu'un bassin de plus pour répondre à l'accroissement du commerce. Parmi les promoteurs des docks Sainte-Catherine, l'on comptait plusieurs des hommes les plus influents de la Cité. En 1824, ils firent présenter au Parlement un projet de loi conforme à leurs vues. Ce bill fut délibérément repoussé. Le comité des Communes, sans se laisser décourager, maintint que si le Parlement autorisait la construction des bassins en question, il en résulterait des avantages considérables. Déjà, à l'époque où il s'était agi d'étendre les quais légaux, on avait signalé l'emplacement comme excellent pour les opérations commerciales. Les représentations du comité furent couronnées d'un plein succès, et le bill pour la conversion du site de Sainte-Catherine en un dock avec magasins, fut adopté en 1825. Plus de 800 maisons, la plupart vieilles et habitées par la classe la plus pauvre, furent démolies, ainsi que l'hôpital de Sainte-Catherine, fondé en 1148 par Mathilde de Boulogne, femme du roi Etienne. En mai 1827, on posa la première pierre des nouveaux bassins, et dès le mois d'octobre 1828, ils étaient ouverts au commerce.

Enfin, les Victoria Docks furent entrepris, en 1854, par une compagnie à la tête d'un capital de 1 million de livres sterling, et terminés en 1855. Ces docks, les benjamins de la famille, devaient causer bien des soucis, bien des tracas et bien du préjudice à la plupart de leurs aînés.

Voilà au milieu de quelles circonstances, de quelles difficultés ont été créés les docks du port de Londres. Pour ceux de Liverpool, les

choses se sont passées tout autrement. Ils ont tous été construits sur les domaines de la corporation municipale et par elle, au profit de la ville. La municipalité n'a élevé que fort peu de magasins. La plupart de ceux qui se trouvent dans le voisinage des bassins flottants appartiennent à des particuliers. Il n'y a donc pas eu à Liverpool d'intérêts à rassurer ou à satisfaire, pas de compétition de plans, pas de déboursés énormes. Au fur et à mesure que la ville prend de l'extension, que les navires se portent en plus grand nombre dans son port, la Mersey, la corporation municipale emprisonne tout simplement une portion de la rivière contiguë à la portion déjà entourée, et c'est ainsi que, sans bruit, sans frais considérables, peu à peu, Liverpool s'est trouvée à la tête des docks nombreux qu'elle possède aujourd'hui.

On voit, par ce qui précède, que le régime nouveau des douanes, tel que l'avaient à peu près conçu Robert Walpole et Turgot, et la création simultanée de docks et surtout d'entrepôts ont opéré une révolution complète dans l'ancien régime du commerce d'importation et d'exportation; que les deux termes de toutes les opérations commerciales, économie de frais et économie de temps, dont le résultat est le bon marché dans la consommation, se trouvent réunis dans le système nouveau. A ce point de vue, deux docks l'emportent sur tous les autres; l'un, celui de Sainte-Catherine, par son aménagement intérieur, son absence de quais; l'autre, celui de Victoria, par le chemin de fer de Blackwall. Il restait donc quelque chose de mieux à faire après les East India et les London Docks, qui avaient paru parfaits dans le commencement, et il est permis de croire que la construction des docks subséquents verra se réaliser bien d'autres perfectionnements.

III

Le principe sur lequel repose le système des entrepôts dans ses rapports avec l'administration des douanes fut d'abord celui-ci : qu'on n'appliquerait les règlements de l'importation aux marchandises qu'au moment où elles seraient retirées des magasins pour être soit livrées à la consommation intérieure, soit réexportées, soit transportées sur un autre point de la côte. Cette mesure, à l'époque de sa première application, fut considérée, et avec raison, comme un bienfait inappréciable. Les Anglais vont jusqu'à lui attribuer d'incalculables conséquences.

« Peut-être, relativement à la guerre longue et coûteuse dans laquelle l'Angleterre était engagée au commencement de ce siècle, dit M. Charles Pope [1] n'est-il que juste de dire que le pays dut son salut à cette mesure. » Avec le temps, avec l'expérience, le principe primitif se modifia considérablement. On apprit peu à peu à connaître les véritables besoins du commerce, et le gouvernement s'empressa de faire droit à ses exigences légitimes. Aussi, aujourd'hui, on est bien loin du point de départ; on est en possession de tous les avantages, de toutes les facilités imaginables, dont l'effet est sensible à tous les yeux dans le développement sans exemple du commerce de la Grande-Bretagne.

Il ne sera pas inutile de faire connaître les principales dispositions légales qui régissent le système des entrepôts. Toute marchandise déplacée d'un navire, quai, débarcadère et autre lieu quelconque, sans l'autorisation de l'officier des douanes, — excepté le cas où ce serait par le soin ou les ordres dudit officier — toute marchandise emmagasinée ou réemmagasinée sans l'autorisation du même officier est confisquée en vertu de l'art. 86 de la loi du 20 août 1853. Pour chaque ballot ou paquet de marchandise emmagasiné négligemment, le possesseur est frappé d'une amende de 5 liv. (125 fr.). Pour chaque paquet ou ballot qui ne pourra être produit sur la demande de l'officier des douanes, amende de 5 liv., outre le droit de douanes de la marchandise disparue. Les marchandises non dûment emmagasinées, cachées frauduleusement ou changées de place sont confisquées. L'importateur ou propriétaire de marchandises qui parvient à avoir accès clandestinement dans les magasins, ou toute personne à son service, est frappé, d'une amende de 100 liv. (2,500 fr.). Il est pris des mesures de rigueur contre les possesseurs, etc., de marchandises sorties des magasins sans avoir été enregistrées, enlevées sans payement des droits ou détruites dans l'enceinte des magasins, que ce soient des particuliers ou des officiers des douanes. (On ne dit pas en quoi consistent ces rigueurs). En cas d'incendie ou de tout autre accident, les propriétaires, etc., des marchandises détruites ou avariées n'ont droit à aucun dédommagement de la part des commissaires des douanes.

En vertu de l'art. 98 de la loi, les marchandises emmagasinées dans un port quelconque du Royaume-Uni peuvent être transportées par mer ou par terre dans tout autre port où les marchandises du même genre peuvent être reçues à l'importation, y être emmagasinées de nouveau et aussi souvent que cela peut être nécessaire, changées de place d'un magasin dans un autre du même port, en se confor-

[1] *Yearly Journal of trade*, 1856.

mant aux règlements. A la délivrance des marchandises pour l'exportation, un rapport détaillé est transmis par les officiers du port du départ aux officiers du lieu de destination, et la personne qui demande le changement de place de sa marchandise signe un engagement avec une garantie suffisante du payement d'une somme égale au moins au montant des droits à percevoir sur la marchandise en question (Art. 99). A l'arrivée de ces marchandises au port de destination, elles sont admises, enregistrées et emmaganisées de la même manière, en vertu des mêmes lois et règlements.

Les marchandises ne peuvent être laissées en dépôt dans les magasins plus de cinq ans; passé ce temps, elles doivent être retirées, à moins que leur propriétaire ne désire leur réemmagasinement, auquel cas, son bien est examiné par qui de droit, et suivant sa nature, repesé, rejaugé ou remesuré. Il est tenu de payer les droits sur les déficits qu'on pourrait trouver, plus les frais de vérification. Dans le cas où, au bout de cinq ans, les marchandises ne sont pas enlevées ni exportées, ni réemmagasinées, elles sont, après un mois d'avertissement donné à leur propriétaire, vendues dans le plus bref délai pour la consommation intérieure ou l'exportation, avec ou sans le consentement du garde-magasin de l'entrepôt. Le montant de la vente est appliqué au payement des droits, au loyer de l'entrepôt, aux frais, et le surplus, s'il y en a, est remis au propriétaire de ces marchandises s'il est connu ; dans le cas contraire, il est versé dans la caisse du Trésor, en attendant les réclamations de qui de droit. Si la valeur des marchandises n'égale pas les droits, elles peuvent être exportées ou détruites après le mois d'avis, et les droits dus sur le déficit constaté sont payés immédiatements par le propriétaire de l'entrepôt.

On ne lève aucun droit sur le déficit de marchandises enregistrées et sorties des entrepôts pour l'exportation, à moins qu'on n'ait de fortes raisons de soupçonner que la différence provient de soustractions frauduleuses. Certaines marchandises peuvent être reçues à l'entrepôt des douanes [1]; d'autres, comme cela se passe en tout pays, sont frappées de prohibition absolue [2].

[1] Toutes les marchandises qui ne sont pas d'une nature essentiellement périssable, déposées à l'Entrepôt de la Reine (*Queen's Warehouse*), et qui ne seront pas enlevées dans l'espace de trois mois, et toutes les marchandises d'une nature fragile, déposées de même, et qui ne sont pas enlevées immédiatement, peuvent, dans le cas où on n'en tirerait pas une somme suffisante pour payer les droits et les frais de mise en vente (pour la consommation intérieure ou pour l'exportation), être détruites par ordre des commissaires des douanes. (Loi du 14 août 1855.) Les marchandises d'une nature combustible ne sont point déposées à l'entrepôt des douanes, à moins que ce ne soit avec la sanction des commissaires. Elles ne peuvent d'ailleurs y séjourner plus de quatorze jours. A l'expiration de ce temps, il leur est appliqué les mêmes dispositions qu'aux marchandises d'une nature fragile. Elles sont de plus frappées de tous les frais extraordinaires de surveillance qu'elles ont occasionnés.

[2] Les marchandises dont l'importation est prohibée sont : Les contrefaçons de livres

La valeur des marchandises emmagasinées d'après le système actuel de douanes, à Londres, Liverpool, Bristol, Hull et autres grands ports d'Angleterre était estimée, il y a six ans, seulement pour les droits à percevoir par le gouvernement, le stock étant supposé égal à la consommation de trois années, à 50 millions de liv., c'est-à-dire 1,250,000,000 fr., ce qui représentait un revenu de 400,000,000 fr. pour l'Etat.

IV

L'organisation financière des docks de Londres et celle des docks de Liverpool reposent sur des bases d'une nature absolument différente. Cela se comprend de reste, par ce que nous avons dit de la manière dont on a procédé à leur construction. Les docks de Londres sont des entreprises privées. Le capital nécessaire à leur établissement et à leur exploitation a été fourni par des particuliers. Les docks de Liverpool sont la propriété de la corporation municipale et sont exploités par elle. Une différence non moins tranchée existe dans leur régime. Pour les docks de Londres, il est le même que celui des grandes compagnies commerciales ou industrielles en général. Pour ceux de Liverpool, il est spécial [1].

La construction des docks de Londres a été excessivement coûteuse; néanmoins, malgré le chiffre élevé du capital qui y a été employé, s'ils n'ont pas été d'abord une entreprise exceptionnellement prospère, ils n'ont pas été non plus une spéculation malheureuse. Mais, depuis un assez grand nombre d'années, la situation financière des diverses compagnies est devenue de plus en plus précaire. Les capitaux engagés ont fini par ne rapporter que 3 1/2 ou même 2 1/4 p. 0/0. Cette situation, qui semblait devoir se perpétuer indéfiniment, causait les plus grands embarras aux actionnaires, et il était à craindre qu'elle ne finît par entraîner leur

originairement publiés en Angleterre, et dont la publication n'est pas du domaine public; la fausse monnaie d'or, d'argent et de cuivre; la drèche; les gravures, livres, lithographies, etc., indécentes ou obscènes; le tabac à priser; les côtes de feuilles de tabac, manufacturées ou non; la poudre de côtes de feuilles de tabac. — Il y a quelques années, les extraits et essences ou autres concentrations de café, chicorée, thé et de tabac, et autres préparations analogues étaient prohibés. Leur importation est maintenant autorisée; mais ils sont soumis à un droit.

[1] Conformément à un acte du Parlement, adopté en 1825, l'administration des docks de Liverpool est confiée à un comité de vingt et un membres, dont treize sont nommés par la municipalité. Les huit autres sont des négociants et des armateurs élus par leurs confrères. Sont électeurs tous ceux qui payent au moins 10 liv. d'impôt par an. Les décisions du comité sont soumises à la municipalité, qui les ratifie ou les rejette.

ruine. Cette crainte est maintenant dissipée, grâce aux mesures que l'on vient d'adopter.

Les docks de Liverpool n'ont pas cessé d'être, depuis leur fondation, une entreprise des plus florissantes. D'abord, leur construction a été beaucoup moins dispendieuse que celle des docks de Londres. Au lieu de créer des bassins au milieu des terres, on a transformé en bassins l'eau courante, en l'enfermant dans des ceintures de quais. Au lieu de creuser, on a comblé, et comme, en se livrant à ces opérations sur la Mersey, la corporation de Liverpool était chez elle, elle s'est épargné les achats de terrains, d'immeubles et tous les frais qu'entraînent les expropriations. Elle a échappé à une autre cause de grandes dépenses qui s'est produite, non-seulement à Londres, mais dans la plupart des autres ports du Royaume-Uni, en s'abstenant de pourvoir les bassins d'entrepôts. Les magasins qui existent du côté de la ville sont des propriétés privées. Il n'y a pas, en Angleterre, de docks mieux administrés, mieux dirigés que ceux de Liverpool; ils sont placés sous la direction d'un bureau dépendant de la corporation municipale. Les taxes, réglées sur une échelle uniforme pour tous les docks, sont calculées de manière à attirer autant d'affaires que possible dans le port. Là est le secret de la prospérité peut-être sans pareille du port de Liverpool.

Le système de droits égaux et modérés plaît aux armateurs et aux négociants, parce qu'il leur évite les hautes et les basses taxes et ces violentes fluctuations qui résultent de la concurrence, et rendent le commerce irrégulier, sans fermeté, sans base solide, et par conséquent précaire. La supériorité de l'aménagement des docks de Liverpool sur ceux de Londres est aussi très sensible. D'abord, les navires sont également distribués. A Londres, il arrive souvent que quelques-uns des docks sont encombrés de bâtiments, tandis que d'autres sont comparativement vides. Quiconque, à Londres, a des intérêts dans la navigation a éprouvé cet ennui de ne pas savoir où son navire a été placé à son entrée dans les bassins, ou de le trouver dans l'endroit le plus mal choisi, attendant, pendant des jours et des semaines, un emplacement meilleur. De là, des contre-temps, des délais et un surcroît de dépenses. Dans les transactions commerciales, les inconvénients sont encore plus graves. Cinq ou six navires arrivent en même temps dans le port, chargés de marchandises qui doivent être vendues en bloc. Chacun des cinq ou six navires va dans un bassin différent. Qu'en résulte-t-il? Que les gens qui ont à voir les cargaisons, soit pour la vente, soit pour l'achat, doivent aller des docks Sainte-Catherine, où ils se sont d'abord rendus, aux London Docks, des London Docks aux West India Docks, de là aux East India, et de là encore aux Victoria Docks. Toutes ces courses sont

obligatoires pour se former une idée de la valeur relative des diverses cargaisons. Non-seulement elles font perdre beaucoup de temps aux négociants et aux courtiers, mais elles les forcent d'employer des commis à leur place, au grand préjudice de la rapidité et de la sécurité des transactions. Avec le système des docks tel qu'il fonctionne à Liverpool, on évite tous ces inconvénients, les plus légers comme les plus graves. Les navires partis des mêmes ports, chargés de produits de même nature, sont conduits dans les mêmes bassins; leurs cargaisons sont déposées dans les mêmes magasins; un seul examen dans un même lieu suffit. L'acheteur peut voir et comparer sur place, et n'est plus réduit à se fier à sa mémoire ou aux rapports d'un employé.

A cela ne se bornent pas les avantages des docks de Liverpool sur ceux de Londres. Ceux-ci se divisent en cinq groupes, et sont administrés par quatre compagnies, avec quatre présidents, quatre députés présidents, quatre bureaux de directeurs, quatre bataillons de secrétaires, administrateurs, avoués, ingénieurs, employés supérieurs, quatre hôtels, cherchant à se surpasser l'un l'autre en luxe et splendeur, quatre agences dans chaque port, quatre établissements aussi à leur entrée pour la commodité des commissionnaires, qui se disputent la clientèle des navires qui remontent la Tamise. Cet ensemble d'administrations, d'agences, de bureaux coûte fort cher aux compagnies. Pour ne parler que des hauts fonctionnaires, presque tous négociants considérables, les présidents reçoivent chacun 300 liv. par an, et les directeurs 150, appointements bien modiques, vu le temps qu'ils consacrent aux affaires de la compagnie, et qu'ils doivent prendre sur leurs propres affaires. Cependant ces minces émoluments, plus que minces, insignifiants dans un pays comme l'Angleterre, où les rétributions sont si libérales, ne laissent pas que de faire un lourd total. Les compagnies des Docks de Londres ont généralement admis qu'on ne saurait avoir trop de directeurs pris parmi les armateurs et les négociants du port, chacun de ces directeurs « payant ses propres frais. » En conséquence de ce principe, les East et West India Docks sont régis par un bureau de 42 directeurs, celui des London Docks se compose de 24, et celui de Sainte-Catherine de 20, total 86 directeurs pour administrer trois compagnies! Les frais de ces trois bureaux dépassent 13,000 liv. annuellement (325,000 fr.). Avec un système semblable à celui de Liverpool, on pourrait économiser sur cette somme 10,000 liv. C'est-à-dire que le fonds du dividende s'accroîtrait d'autant au profit des actionnaires. Ce n'est pas le seul avantage que les docks pourraient tirer d'une fusion. Les uns possèdent une surface d'eau superflue pour leurs besoins, tandis que d'autres en manquent; quelques-uns ont

des magasins de reste, tandis que d'autres en sont à court; certains docks sont non-seulement trop petits pour leurs opérations et encombrés d'une manière fâcheuse, mais incapables d'extension, tandis que d'autres ont plus d'espace que leur commerce ne peut en prendre pendant des années, et peuvent être agrandis en quelque sorte indéfiniment. Les compagnies, en se réunissant, obvieraient à cet inconvénient, ou profiteraient en commun de ces ressources qui se perdent au détriment de tous. La situation financière des docks de Londres n'est pas brillante, nous l'avons déjà dit. Pendant quatorze années consécutives, de 1843 à 1856, la compagnie des London Docks a payé aux actionnaires un dividende de 5 0/0, avec perspective d'augmentation. De cette prospérité, il résulta que les actions acquirent une grande valeur sur le marché. Emises à 100 liv., elles montèrent à 133 liv. Tout alla bien jusqu'en janvier 1857. A cette époque, les actionnaires furent pour la première fois invités à supporter leur propre *income-tax*, jusque-là à la charge de la compagnie. En janvier 1859, le dividende tomba à 4 p. 0/0. En janvier 1860, il descendit à 3 p. 0/0, et en janvier 1861, il n'était plus que de 2 1/2 p. 0/0. La réduction totale avait donc été, en quatre années, de 5 p. 0/0 l'income-tax payé, à 2 1/2 p. 0/0 sans l'income-tax, ce qui équivaut à une réduction d'environ 60 p. 0/0. Pendant le même intervalle, les actions avaient baissé de 120 à 56, dépréciation de près de 60 p. 0/0. Mais tandis que le dividende diminuait, le capital et les dépenses augmentaient. De 1857 à 1861, la *London Dock Company* accroissait son capital de plus de 1 million de liv. En 1857, ce capital était de 3,700,000 liv., soit 95,500,000 fr. Il était en 1861, de 4,988,310 liv. (124,707,750 fr.). Pendant la même période, la dépense s'était accrue de 18 p. 0/0. Les opérations auxquelles se livrait la compagnie n'avaient point subi de diminution. Le nombre de navires entrés dans ses bassins et la quantité de marchandises emmagasinées étaient les mêmes que par le passé. En 1856, on compte dans les London Docks 1,066 navires jaugeant 414,466 tonneaux; en 1857, 979 avec 390,759 tonneaux; en 1858, 912 avec 379,702 tonneaux; en 1859, 1,019 avec 436,400 tonneaux; enfin en 1860, leur nombre est de 1,032 avec 424,338 tonneaux. Rien dans ces chiffres n'explique la chute du dividende de 5 à 2 1/4 p. 0/0; tout au plus accusent-ils un état stationnaire. Nous en dirons autant des marchandises déposées dans les magasins des mêmes docks. Ces marchandises s'élèvent en 1856 à 101,031 tonneaux; pour l'année 1857, à 133,689 tonneaux; pour 1858, à 115,071 tonneaux; pour 1859, à 102,874 tonneaux; pour 1860, à 105,827 tonneaux. Sans doute il n'y a pas progrès; les affaires ne suivent pas le mouvement ascensionnel du commerce de Londres.

Toutefois il n'y a pas diminution. Ce n'était donc pas là qu'il fallait chercher la cause de la réduction du dividende. Ce n'était pas non plus dans l'accroissement des frais de gestion, quoique de 1858 à 1860 la dépense eût augmenté de 13,000 liv. par an; c'était dans le compte des profits et pertes. Les bénéfices bruts avaient été de 509,748 liv. en 1856, et seulement de 432,725 liv. en 1860: diminution, 77,000 liv. (1,925,000 fr.). Cette diminution était constante depuis 1856; elle expliquait pleinement le chiffre de 2 1/4 p. 100 du dividende.

Quelle était, pendant ce temps, la situation des docks de Sainte-Catherine? De 1853 à 1858, la compagnie payait à ses actionnaires un dividende de 4 1/2 p. 0/0, franc d'*income tax*. En 1859, elle réduisait son dividende à 4 1/4, et en 1860 à 3 3/4 p. 0/0. Cependant, le chiffre de ses transactions ne baissait pas, il augmentait même légèrement. En 1856, les bassins de Sainte-Catherine reçoivent 562 navires, chargés de 165,722 tonneaux de marchandises; en 1860, ils en reçoivent 571, jaugeant 168,035. En 1856, il s'emmagasina dans ses entrepôts 74,660 tonneaux de marchandises, 76,150 en 1850. Mais, pendant que la somme de ses opérations demeure la même, ses recettes brutes tombent de 306,451 liv. en 1856 à 261,995 liv. en 1860, et ses profits nets de 102,889 à 71,756. Les docks de Sainte-Catherine se trouvaient donc dans une position semblable aux London Docks, en tous points moins un : leur dividende s'était maintenu à 3 3/4 p. 0/0, tandis que celui de l'autre compagnie était descendu à 2 1/4.

Les East India et les West India Docks, régis par une même compagnie, donnent des résultats analogues. Depuis 1856, les opérations de ces docks ont grandement augmenté; néanmoins, leur revenu a diminué. Il était net, en 1856, de 115,426 liv. et, en 1860, de 110,583. Les directeurs de la compagnie, ne pouvant plus payer, sur cette somme, le dividende de 6 p. 0/0 qu'ils étaient habitués à donner à leurs actionnaires, cherchèrent à expliquer la diminution du revenu par des causes accidentelles, telles que la situation commerciale, la guerre de Chine, la révolte des Indes, la guerre d'Italie. Mais enfin, il fallut bien qu'eux aussi en vinssent à reconnaître la véritable cause, que les autres compagnies intéressées avaient déjà constatée. Toutes les compagnies étaient plus ou moins gravement atteintes par la concurrence que leur faisaient les derniers docks construits, les Victoria Docks.

Les Victoria Docks, ouverts en novembre 1855, firent au commerce des conditions si favorables, que les directeurs des autres entrepôts doutèrent du maintien de ces docks. Il était évident que ceux-ci s'étaient proposé, dès le principe, de *couper* les opérations

des autres compagnies, et qu'ils faisaient tous leurs efforts pour accaparer le commerce de Londres, en lui offrant, pour le débarquement et l'emmagasinage, les mêmes facilités, à prix considérablement réduits. On ignore quel était leur tarif dans le principe; on doute même qu'ils en eussent un d'arrêté. Il est probable qu'ils s'emparaient de toutes les transactions à n'importe quel prix. Cette manière d'agir, qui eût ruiné les autres docks, était possible pour les Victoria, à cause du chiffre du capital avec lequel ils avaient commencé leurs opérations. Celui des London Docks s'élève à 5 millions de livres; celui de Sainte-Catherine est juste de la moitié. Le capital des East et West India est de 2 millions de livres, tandis que celui des Victoria est de 1 million seulement. Cette dernière compagnie n'avait donc à payer à ses actionnaires que le cinquième de l'intérêt que les London Docks payaient aux leurs. Là est le secret de la situation. L'exiguité relative du capital des Victoria leur permettait d'abaisser considérablement leurs tarifs. Il en résultait que, pour soutenir la concurrence, les autres compagnies devaient ruiner leurs actionnaires et se ruiner entre elles. Le dépit poussa les directeurs des London Docks et des East West India à affirmer que les tarifs des Victoria n'étaient pas rémunérateurs, allégation gratuite, puisqu'on n'en savait rien, cette dernière compagnie ayant pour principe de ne point publier ses comptes. En 1857, elle eut l'habileté d'emmagasiner presque tout le guano importé : 200,000 tonneaux. En janvier 1859, le président des India Docks, parlant de la perte de l'emmagasinage du guano qu'avait faite la compagnie, l'attribuait à de faux bruits répandus dans le commerce, à savoir que du mauvais guano avait été mêlé au bon dans les magasins des India Docks. La vraie raison de cette perte, c'était l'abaissement des tarifs de la compagnie rivale. Le succès de la Victoria Company la rendant audacieuse, elle avait enlevé aux London Docks l'entrepôt des tabacs. Tandis qu'en janvier 1859 ces derniers recevaient 2,220 boucauts et 16,196 caisses et balles de tabac, en décembre 1860 ce n'était plus que 433 boucauts et 3,962 caisses et balles. Les Victoria Docks n'étaient pas moins heureux en ce qui concerne le vin et les spiritueux, ainsi que le démontrent les chiffres de 2,000 tonneaux de vin en 1857, contre 12,000 tonneaux et caisses en 1860. Enfin, cette classe d'articles coûteux, que l'on frappait de droits d'emmagasinage assez élevé, passait aussi aux Victoria. Cette compagnie a eu, en outre, cette bonne fortune de trouver à sa portée, sans bourse délier, un chemin de fer (la ligne de Blackwall), au moyen duquel les marchandises entreposées dans ses magasins arrivent sans frais, sans risques, sans inconvénients d'aucun genre, jusqu'au cœur de Londres, ou bien sont expédiées dans les comtés, sans entrer en ville,

tandis que les autres docks sont loin de jouir des même facilités. De plus, la Victoria a construit dans l'enceinte de son établissement des chantiers de radoub. Depuis le commencement des opérations de cette compagnie, les dividendes n'ont cessé de s'accroître, bien que ses prix fussent, suivant une de ses circulaires, de 30 0/0 moindres que ceux des autres compagnies. Elle était d'ailleurs, disait cette circulaire, préparée, en tous cas, à demander moins que les autres compagnies [1].

Divers expédients furent proposés par les membres des compagnies menacées pour remédier à cette situation, expédients tous plus ou moins chimériques. Sans parler des intéressés, qui disaient que les choses pourraient tourner bien d'un moment à l'autre, mais qui eussent été bien embarrassés de dire comment elles arriveraient à tourner bien et à faire remonter l'intérêt de leurs actions de 2 1/4 à 5 p. 0/0; il y en avait qui croyaient qu'on pourrait arriver à ce résultat au moyen d'une réduction des frais généraux, espérance gratuite. D'autres comptaient, pour modifier la situation, sur un changement du sentiment public. Ils s'imaginaient que le commerce, touché de la situation précaire de tous les docks, moins les Victoria, leur rendrait généreusement sa clientèle. Il est inutile de dire que cette sentimentale espérance, assez étrange chez des actionnaires anglais, ne devait pas se réaliser. Enfin, une troisième partie était d'avis de chercher, dans des améliorations matérielles, un moyen de lutter avec les Victoria Docks. Déjà, quand on s'exprimait ainsi, et pour faire concurrence à ces mêmes docks, les London Docks avaient grevé leur capital d'une dépense de 25 millions de notre monnaie. Cette somme avait été absorbée par la construction d'une nouvelle entrée des docks, destinée aux navires de la plus grande capacité, qui, jusque-là, en avaient été forcément exclus. On avait gagné, à cette énorme dépense, de pouvoir faire entrer 17 navires de plus dans l'espace d'un an. On comprend bien que cet accroissement d'affaires ne suffisait pas pour payer les intérêts de 1 million de livres. L'insuccès de cette amélioration n'était pas encourageant; aussi, tout projet dans ce sens était-il repoussé

[1] On peut voir les effets de cette concurrence dans le tableau des recettes de l'année 1855 et de l'année 1860.—En 1855, elles sont, pour la London Docks Co, net, de 193,394 liv.; pour la compagnie de Sainte-Catherine, de 100,815 liv.; pour la compagnie des East et West India Docks, de 137,386 liv.

Voici maintenant quelles sont les recettes nettes des mêmes compagnies en 1860 : London Docks Co, 100,167 liv.; Sainte-Catherine, 71,756; East et West India, 110,583 liv.

Les diminutions sur les recettes nettes sont donc respectivement : pour la London Docks, de 93,200 liv., soit 2,3300,00 fr.; pour Sainte-Catherine, de 29,000 liv., soit 725 000 fr.; pour les East et West India Docks, de 26,800 liv., soit 670,000 fr.

La compagnie des East et West India Docks a pu jusqu'au dernier moment maintenir son dividende à 6 p. 0/0. La Victoria Company l'a élevé de 5 à 5 1/4 p. 0/0.

comme ne pouvant que hâter la fin que l'on voulait justement éviter, la ruine des docks. Quant à revenir aux beaux jours d'autrefois, au moyen du chemin de fer de Blackwall, il était démontré que, si cette voie était une facilité considérable pour les bassins à grande distance de Londres, elle n'en était pas une pour les London Docks et ceux de Sainte-Catherine, les uns et les autres aussi rapprochés du cœur de la Cité que des dépôts de cette voie de fer. Ce n'est pas tout, il faudrait partager avec ce chemin de fer les bénéfices que l'on tirait du transit, sans parler du danger qu'il y aurait à l'avenir de se mettre sous sa dépendance.

L'amélioration de la quotité du dividende ne devait donc point se rechercher dans une diminution des frais d'exploitation, dans un changement de l'opinion publique, ni même dans les perfectionnements de l'exploitation matérielle, en un mot, dans aucun moyen de lutte avec la Victoria Company. Puisque ceux qu'on avait employés jusque-là avaient échoué, puisque ce n'était pas par antagonisme qu'on espérait avoir raison d'elle, il ne restait qu'un moyen, c'était de s'efforcer d'amener la Victoria Company à confondre ses intérêts avec ceux des autres compagnies, entreprise des plus difficiles, à coup sûr, attendu que les actions de la Victoria rapportaient 5 1/4 p. 0/0, tandis que celles des London Docks et de Sainte-Catherine donnaient respectivement 2 1/4 et 3 3/4 p. 0/0; mais les promoteurs de ce projet comptaient, pour sa réussite, sur un échange de concessions mutuelles. Le but qu'il s'agissait d'atteindre était bien net, bien distinct : transformer l'administration de tous les docks de Londres sur le modèle de celle de Liverpool, fondre toutes les compagnies en une seule, et fixer, pour tous les docks et tous les entrepôts, un tarif uniforme; revenir aux tarifs réglés d'un commun accord, pour la dernière fois, en 1854, et qui avaient été maintenus jusqu'en 1856, époque où avait commencé la concurrence avec les Victoria.

Pour arriver à cette fin, reconnue nécessaire dès 1861, ce qu'il y avait à faire, c'était une démarche nette, franche, explicite, allant droit au but, des compagnies les plus intéressées à un changement de choses, auprès de celle des Victoria Docks. Mais, avant tout, il fallait procéder à une fusion des autres compagnies. De cette mesure dépendait le résultat d'une action ultérieure. Une fois unis, disait-on, si vous ne pouvez dicter des conditions aux Victoria Doks, eh bien, achetez-les. Donnez le million 1/4, donnez le million 1/2 qui vous sera demandé, et que la propriété de cet établissement se joigne à la vôtre. Cette opération ajoutera 10 p. 0/0 au capital réuni des trois grandes compagnies; mais l'augmentation des tarifs compensera largement cet accroissement de charges.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis que ce conseil a été donné, et tous les résultats qu'on en attendait sont à la veille de se réaliser. L'union des compagnies, moins celle des India Docks, qui restent en dehors de l'arrangement, vient d'être décidée en principe. Dans une assemblée extraordinaire des actionnaires de Sainte-Catherine, tenue le 17 novembre 1863, il a été procédé à la fusion de cette compagnie avec celle des London Docks. Dans la même réunion, l'achat des Victoria Docks, consenti d'avance par qui de droit, a été résolu par les deux compagnies fusionnées. Les Victoria Docks ont été acquis au prix de 1 million de livres sterling, dont l'intérêt à 4 1/2 p. 0/0 s'élève à la somme de 42,000 liv. Pour que ces diverses résolutions passent dans le domaine des faits, il leur faut la sanction du Parlement. Mais ce n'est qu'une affaire de forme. On ne doute pas que cette sanction soit accordée dans la session actuelle.

Ainsi se sera terminée la lourde crise qui a pesé pendant plusieurs années sur deux des compagnies des docks de Londres.

V

Les avantages que l'existence des docks offre au commerce ont été si bien appréciés, qu'on est allé jusqu'à leur attribuer la plus grande partie de la prospérité croissante dont le port de Liverpool n'a cessé de jouir. Que les docks de Liverpool aient été d'une immense importance pour la ville, que les transactions maritimes en aient reçu une grande impulsion, c'est incontestable. Mais malgré la manière habile dont ils sont dirigés, la transformation merveilleuse d'un bourg de pauvres pêcheurs en une ville magnifique et opulente n'aurait pu avoir lieu sans l'extension extraordinaire des manufactures du Lancashire, et comme Liverpool est l'issue naturelle de l'exportation de cette partie de l'Angleterre, il est plus que probable que la création successive des bassins flottants de cette ville est le résultat des demandes, des nécessités du commerce et non le principe de son activité, c'est un effet, en un mot, bien plus qu'une cause.

Malgré le nombre et l'étendue des docks existants à Londres, on prévoit la nécessité où l'on sera tôt ou tard d'en créer un de plus, spécialement destiné aux navires à charbon, aucun de ceux déjà formés n'autorisant le déchargement de la houille sur ses quais, à cause du dommage qui en résulterait pour la plupart de ses mar-

chandises. Le nombre de navires charbonniers qui sont entrés dans la Tamise, de 3,897 en 1790 s'est élevé à 10,311 en 1841, et depuis il n'a cessé de s'accroître. La construction d'un dock pour ce genre de transports devient d'autant plus urgente que le nombre des bâtiments à vapeur n'ayant cessé d'augmenter, il faut livrer à la navigation un espace toujours plus grand de la rivière. On a décidé récemment la création, dans l'île (ou presqu'île) des Chiens, d'un port destiné aux seuls navires charbonniers, port qui se relierait à Londres au moyen d'un chemin de fer.

Un autre embarras auquel il resterait encore à remédier, c'est de trouver ou de créer un emplacement convenable pour les navires à vapeur. Lors de la construction des principaux docks et même en dernier lieu des docks de Sainte-Catherine, on se doutait si peu du développement que prendrait la marine à vapeur que les grands navires de cette nature ne peuvent y entrer sans avoir préalablement démonté leurs aubes. Or, les navires à vapeur de ce genre et de cette classe se substituent peu à peu aux navires voiliers de moindres dimensions employés précédemment. Entre Londres et tous les ports de commerce et de transit de l'Océan, Hambourg, Rotterdam, Anvers, Ostende, Calais, Boulogne, le Hâvre, Oporto, Lisbonne et même entre Londres et la Méditerranée, il existe un va-et-vient continuel de grands navires à vapeur chargés de toutes sortes de marchandises; ces navires n'entrent pas pour la plupart dans les docks, mais déchargent leurs colis dans la rivière et y occupent par conséquent une grande place. D'après les règlements, un espace de cent mètres de large devrait rester constamment libre au milieu de la Tamise, pour les besoins de la navigation; mais l'affluence des navires est telle que, malgré tous les efforts des officiers du port, les cent mètres se réduisent à tout moment à un étroit canal. A l'heure de la marée montante, des trois-mâts-barques encombrent le fleuve, se rendant aux débarcadères particuliers. Une partie s'arrête en route, l'autre continue son chemin, les règlements voulant qu'un certain nombre seulement de charbonniers opèrent à la fois leur débarquement. Sans ces restrictions, la Tamise, dont une grande partie est occupée par cette seule branche de commerce, serait encore plus couverte de navires. On cite des jours où il est arrivé à la fois plus de 300 navires chargés de charbon de terre. Ce fait seul, donnera peut-être plus que bien d'autres une idée du mouvement du port de Londres.

Depuis longtemps, les docks ont fait leur preuve d'utilité. Ce n'est pourtant que dans ces dernières années que les opérations du débarquement et de l'embarquement des marchandises semblent avoir atteint le maximum de célérité. Avant qu'il y eût des docks à

Londres, il fallait un mois pour décharger un navire des Indes de 800 tonneaux et six semaines pour un de 1,200. Maintenant, dans les docks Sainte-Catherine, la même opération s'accomplit en deux ou trois jours. La fusion qui vient d'avoir lieu entre trois des compagnies de Londres aura probablement pour effet de réaliser une nouvelle économie de temps : avantage précieux, beaucoup plus apprécié en Angleterre qu'il ne le serait en France. Par suite d'une longue expérience qui se traduit par l'aphorisme bien connu : *time is money*, l'Anglais se préoccupe avant tout d'abréger la somme de temps requise en toutes choses, sachant bien qu'une économie de temps équivaut à une augmentation de profit. Qu'est-ce en effet que le bon marché, sinon le produit de deux termes qui s'appellent économie de frais, économie de temps?

JUSTIN AMÉRO.

YAMINA

SCÈNES DE LA VIE SAHARIENNE

DEUXIÈME PARTIE

IX

La jeune fille sentit le visage de l'empoisonneuse sur le sien, la pointe du poignard sur sa poitrine; mais sa respiration demeura égale, son immobilité complète. Tout à fait rassurée, Saouda se releva, regagna furtivement son tapis; mais au lieu de se recoucher, elle souleva sans bruit la bordure de la tente et se glissa par-dessous en rampant.

Quand elle eut disparu entièrement, Yamina, qui avait la tête tournée vers l'intérieur, se retourna avec précaution, releva à son tour l'étoffe, et plongea ses regards au dehors. Le rayonnement des étoiles illuminait la nuit. Elle vit donc distinctement Saouda conduite par le nègre boiteux vers un tamaris, au pied duquel attendait un homme. Sur un signe de sa maîtresse, le nègre demeura immobile en sentinelle à cette place, tandis que les amants disparaissaient sous les ombrages discrets de l'oasis.

L'épouse infidèle rentra comme elle était sortie, à la façon des serpents. Elle prêta l'oreille, entendit le bruit d'une respiration calme et régulière, et dormit tranquille.

Saouda, le lendemain, se montra pleine de gaieté. Elle éprouvait le besoin d'épancher le trop plein de son bonheur sur ceux qui l'en-

[1] Voir 2e série t. XXXVII, p. 533 (livr. du 15 février 1864).

touraient. Les méchants eux-mêmes ne sont pas inaccessibles à ce sentiment. Chacun des mots de la femme coupable était une caresse. Elle osa embrasser au front celle qu'elle eût tuée dans la nuit.

« Ton front est glacé, ma fille, lui dit-elle.

— Je souffre, » répondit l'enfant, dont le sang avait reflué de la tête au cœur au contact de ces lèvres impures. Et elle s'éloigna, emmenant dans les herbes sa gazelle favorite.

Deux jours s'écoulèrent sans nouveau rendez-vous. Pendant ce temps, la jeune fille préparait ses batteries : son expérience d'enfant gâtée lui avait appris que le désir s'accroît en raison de l'obstacle. Elle résolut de porter à son paroxysme la passion de Saouda, en l'empêchant de revoir son complice, et de la pousser ainsi à quelque fatale imprudence. Pendant ces deux jours, Yamina n'avait cessé de se plaindre d'une prétendue indisposition ; mais le soir du troisième, ayant vu le vieux nègre retourner « à la chasse, » elle jeta les hauts cris, se disant plus malade que jamais. Saouda dut se résigner à la soigner une partie de la nuit, sans pouvoir apaiser ses lamentations, qui retentissaient jusqu'aux oreilles de l'amant désappointé. A l'approche du jour, la malicieuse enfant se sentit mieux et s'endormit d'un paisible sommeil.

Le surlendemain, au moment où le vieux nègre se disposait à faire une nouvelle tournée, il fut pris de telles douleurs qu'il se crut empoisonné, et ne put quitter la tente pendant deux jours. Puis, quand il commença à se mieux porter, ce fut la gazelle de Yamina qui se trouva égarée. On explora les environs, et l'un des serviteurs rapporta, tout consterné, la tête de l'animal à moitié rongée. On imputait ce méfait à une hyène dont le glapissement avait retenti la nuit précédente dans le voisinage du douar. Yamina regrettait amèrement d'avoir dormi trop bien pour entendre ce cri sinistre ; à coup sûr, elle n'aurait pas laissé, comme d'habitude, sortir le matin sa pauvre gazelle. La jeune fille se montrait encore plus irritée que désolée de cet accident. Il lui fallait à tout prix la tête du monstre. Comme les désirs de cette enfant favorite étaient des ordres, dès le soir, les serviteurs repartirent à l'affût dans toutes les directions à l'entour du douar, qui, avec un pareil cordon de sentinelles, demeurait inaccessible aux larrons d'honneur, comme à tous les autres. La hyène ne fut tuée que le dixième jour !

La gazelle était cruellement vengée aux dépens de Saouda, qui voulait à tout prix revoir son amant avant le retour très prochain d'Ismaël. Le soir même du trépas de la bête carnassière, le noir messager dut se remettre en course. Il obéit ; mais, superstitieux à l'excès, comme tous ceux de sa race, il avait vu dans cette suite de contre-temps acharnés l'intervention d'une puissance malfaisante.

Il s'éloignait en tremblant, l'imagination remplie de noirs présages. Chaque arbre, chaque buisson du chemin, lui semblait un fantôme.

Mais soudain, voici qu'un de ces fantômes, couvert de la tête aux pieds d'un linceul, se meut et s'avance à sa rencontre. Tremblant, éperdu, le nègre veut fuir dans la direction du douar. Une main osseuse, une main de squelette, s'abat sur son épaule ; il en sent les doigts s'enfoncer dans ses chairs, et tombe, plus mort que vif, la face contre terre.

« Mauvais serviteur ! dit une voix sépulcrale, tu n'iras pas une seconde fois vendre l'honneur de ton maître ! Je veux bien te faire grâce de la vie ; mais à la condition que tu exécuteras tous mes ordres sans chercher à les comprendre. Tu vas monter avec moi sur un mahari ; je te conduirai vers un douar dans le sud, où tu resteras quelques jours. Tu pourras ensuite revenir chez tes maîtres. Aux questions qu'on te fera sur ta disparition, tu répondras : qu'enlevé par un Touareug, tu as pu t'échapper et revenir. Mais souviens-toi bien qu'un seul mot sur notre rencontre sera ton arrêt de mort, et tu ne saurais rien dire, même tout bas, que je ne l'entende, car je connais les choses du présent comme celles de l'avenir et du passé. Ainsi, tu n'allais pas cette nuit à la chasse ; tu allais chercher l'amant de la femme de ton bienfaiteur, de celui qui te nourrit, toi, ta femme et tes enfants ! Dieu te pardonnera peut-être, parce que, esclave, tu as obéi aux ordres de ta maîtresse ; mais, moi, je ne te pardonnerais pas si tu me désobéissais. »

L'étrange apparition raconta encore au nègre terrifié différentes particularités, non-seulement de sa vie, mais de celle de sa femme. Mais ce qui mit le comble à son épouvante, ce fut d'abord un coup de sifflet du fantôme, et puis, en réponse à ce son, d'une puissance et d'une acuité surnaturelles, l'apparition subite d'un mahari tout blanc, vraie monture de spectre qui semblait sortir des entrailles de la terre, et à laquelle l'imagination du pauvre diable donna des proportions gigantesques. Sur un signe de son maître, le mahari s'agenouilla comme aurait pu faire un animal ordinaire. Le nègre et son compagnon prirent place sur son dos. Puis un nouveau coup de sifflet, non moins infernal que le premier, fit partir le mahari avec une vitesse fantastique, dans la direction du pays des Touareug. Après avoir parcouru une distance considérable vers le sud, le mystérieux conducteur déposa près d'un douar touareug le vieux nègre terrifié, et disparut avant qu'il eût repris ses sens.

Aucun spectre, pas même celui du remords, n'avait visité Saouda. Elle n'en passa pas moins une cruelle nuit dans une vaine attente. Cette ardente et impétueuse nature s'irritait jusqu'à la rage de ces déceptions obstinées.

Le quatrième jour qui suivit la disparition du nègre, que l'on croyait dévoré par quelque lion, les deux femmes, occupées à l'intérieur de la tente, entendirent soudain le galop d'un cheval. Saouda sortit avec empressement, Yamina la suivit de même. C'était une reconnaissance du pauvre amoureux désespéré. La présence et l'attention marquée de la jeune fille empêchèrent tout signe d'intelligence. Ce nouveau contre-temps le rendit furieux ; il s'en prit à son cheval qu'il attaqua de deux vigoureux coups de chabir. Le noble animal, exaspéré de ce châtiment immérité, fit un bond prodigieux et disparut, avec son cavalier, au milieu d'un nuage de poussière. Quelques instants après arriva un des saïs (palefreniers) d'El-Hadj-Ismaël, annonçant pour le lendemain le retour du maître.

Parmi ces manœuvres mises en jeu par Yamina pour empêcher les amants de se réunir, une seule réclame quelque explication. Le personnage du fantôme avait été rempli par le frère d'une des suivantes de Yamina, à laquelle l'orpheline avait dû confier une partie de son secret. Le frère de cette femme, habitant d'un autre douar, s'était chargé de remplir un rôle dont la crédulité superstitieuse des nègres du Soudan garantissait d'avance le succès.

X

C'était fête au douar ; les cavaliers étaient à cheval et leurs montures richement caparaçonnées ; les femmes, vêtues de leurs plus beaux costumes, avaient pris place dans les *haouadjej*[1]. Toute cette foule, empressée et joyeuse, se portait à la rencontre du chef de la tente. Une seule personne semblait ne prendre aucune part à l'allégresse générale : c'était Saouda, amèrement préoccupée des obstacles qu'allait faire naître ce retour à de nouveaux rendez-vous avec son amant.

L'apparition, à l'horizon, du chef et de son escorte, fut saluée, suivant l'usage, par les détonations d'armes à feu, les cris de joie des femmes, le son discordant des tam-tam, la danse folle et vertigineuse des nègres.

Yamina descendit de mahari aussi précipitamment qu'on peut le faire, et vint offrir son front à Ismaël, qui, oubliant cette fois la gravité et le flegme arabes, serra avec tendresse sa fille sur son cœur. Saouda se contenta de saluer son mari. Toute démonstration plus expansive entre époux n'eût pas été convenable en public. Personne

[1] Sorte de palanquin d'étoffe rouge, ou autre couleur, fixé sur le dos des chameaux.

n'interpréta donc à mal la froide contrainte de la jeune femme. La fête du retour fut joyeusement célébrée, aux frais d'Ismaël, sous toutes les tentes du douar; puis tout reprit le calme habituel de la vie pastorale.

Yamina, avec l'astuce caressante des jeunes filles qui veulent arracher un secret à leur père, lui fit raconter, à plusieurs reprises, les moindres incidents de son voyage. Elle se plaisait à lui entendre vanter les chevaux, les slouguis, les belles armes, les prouesses de chasse, la grande et généreuse hospitalité de Mécaoud. Au récit de toutes ces belles choses que poétisait encore son père, le charmant visage de Yamina s'empourprait, ses narines frémissantes se dilataient, ses grands yeux humides étincelaient. Tout autre qu'un père eût deviné le but de cette grande curiosité, à propos d'un étranger presque inconnu. Une mère surtout ne s'y serait pas trompée.

Peu de temps après le retour d'Ismaël, une petite troupe de voyageurs du sud vint réclamer son hospitalité. Un seul de ces voyageurs, évidemment le chef, montait un beau cheval, tous les autres étaient sur des mahara. L'accoutrement de ces hommes était des plus bizarres. Le chef ne paraissait pas avoir plus de vingt-cinq à trente ans. De larges épaules, des bras nerveux et velus dénotaient chez cet homme une grande force musculaire. De sa figure, voilée d'une étoffe de couleur sombre, l'on n'apercevait que la bouche garnie de dents d'une blancheur éblouissante, et un menton proéminent, ombragé d'une barbe noire et peu fournie. Il portait sur la poitrine un chapelet à triple rang, formé de gros grains en bois de rose, et un sachet carré contenant sans doute quelque talisman. Ceci était l'armement contre les ennemis invisibles; les armes purement terrestres se composaient d'une courte lance à fer triangulaire, à hampe très mince, mais d'un bois très dur, portée en sautoir sur le burnous brun; d'un large sabre sans fourreau, d'un poignard fixé au bras en manière d'éperon, enfin d'une paire de pistolets garnis d'arabesques d'argent, armes de luxe plutôt que de combat. Les compagnons de ce chef avaient le même costume, mais fait d'étoffes plus grossières.

El-Hadj-Ismaël s'avança au-devant de ces nouveaux venus avec l'empressement hospitalier qui lui était ordinaire. En ce moment, un nègre se détachant du groupe des étrangers, vint en boitant, baiser humblement les babouches du maître de la tente, qui fut bien surpris, ainsi que tous les siens, en reconnaissant le serviteur de Saouda. Docile aux instructions du fantôme, il avait arrangé une histoire assez vraisemblable pour justifier sa disparition. Il raconta qu'enlevé par des rôdeurs de nuit, il avait été conduit au pays des Touareug, où ses ravisseurs voulaient le vendre; qu'un soir, étant parvenu à s'échapper, il était allé implorer la protection et la pitié

du chef le plus voisin, le très puissant, très redouté Moktar-Ould-Cherfeur, qui précisément se disposait à venir visiter El-Hadj-Ismaël. Il y avait cela de vrai dans ce récit, que l'oasis auprès de laquelle le mystérieux ravisseur du nègre l'avait déposé était effectivement la demeure du chef touareug, avec lequel il revenait. Cependant, Moktar, descendu de cheval, serrait affectueusement la main d'Ismaël.

« J'étais encore enfant, Sidi-Ismaël, lorsque vous vîntes visiter, pour la dernière fois, la tente de mon père, mais je n'ai point oublié quelle grande estime et amitié il avait pour vous. Mon père est mort! moi, son fils, je viens vous demander de continuer cette amitié à votre serviteur.

— Attaqué injustement par un ennemi déloyal, je n'ai point oublié, jeune homme, le secours que m'a donné votre père. Pourvu que ce que vous me demanderez ne soit une offense ni à Dieu, ni à notre honneur, ordonnez, Ismaël-ben-Zian est prêt à vous satisfaire. Cette tente est à vous, mes serviteurs sont les vôtres, et moi, je suis le premier d'entre eux, car vous êtes le fils de votre père, et votre père était mon ami. Dieu lui accorde toutes les félicités du ciel! »

Les serviteurs des deux chefs les laissèrent seuls. On leur servit une somptueuse diffa (repas de gala). Le repas terminé, Ismaël et son hôte vinrent prendre le café sur le seuil de la tente, fumant silencieusement et respirant l'air plus frais du soir. L'étranger avait relevé le voile noir qui masquait son visage. Les caractères les plus saillants de sa physionomie étaient l'audace et la fierté brutales. Ses yeux noirs, d'une expression dure et sardonique, s'abritaient sous d'épais sourcils qui se rejoignaient à la naissance d'un nez recourbé comme un bec d'aigle. Ses narines échancrées semblaient respirer l'odeur de la poudre et du carnage. Son corps, maigre et osseux, avait la force et la souplesse d'une lame d'acier. Il avait le ton bref et impérieux de l'homme habitué au commandement. Le moindre obstacle à sa volonté contractait les muscles de son visage et plissait son front déprimé.

Yamina, soit hasard, soit plutôt curiosité, passa près de la tente, sur le seuil de laquelle s'entretenaient son père et l'étranger. Moins sévères que les femmes du Tell, celles du Sahara se montrent souvent à visage découvert. En ce moment, aucun voile ne cachait la délicieuse figure de la jeune fille. A cette vue, l'étranger, malgré la réserve ordinaire des Arabes quand il s'agit des femmes, ne put dissimuler son admiration.

« Vous possédez, mon seigneur, dit-il, la plus rare et la plus belle fleur du Sahara. La renommée me l'avait appris, mais la

renommée pourra-t-elle jamais dignement raconter ce que voient mes yeux !..... »

Cet hommage naïf rendu à la beauté de sa fille alla droit au cœur du père. Il ne crut pas devoir y répondre, mais, nonobstant sa gravité patriarcale, ses lèvres dessinèrent un demi-sourire. De ce moment, le Touareug sembla perdre de son assurance. De brève et rude, sa parole devint douce et caressante. On voyait naître la rougeur sous l'épiderme bronzé de son visage chaque fois qu'il apercevait Yamina, qu'il entendait sa fraîche voix jetant au vent les paroles de quelque naïve chanson du désert. Quand d'aventure le calme regard de la jeune fille rencontrait celui de l'étranger, les yeux qui se baissaient étaient ceux du hardi cavalier, qui, pour la première fois, ressentait une impression semblable à de la crainte.

La veille du jour où il devait quitter El-Hadj-Ismaël, Moktar lui parla en ces termes, avec une gravité qui ne lui était pas ordinaire, et une émotion qui, malgré lui, faisait trembler sa voix :

« El-Hadj-Ismaël, vous vous êtes souvenu que mon père, Dieu ait son âme ! vous avait sauvé la vie et l'honneur, deux précieux trésors ! eh bien ! moi, Moktar-Ould-Cherfeur, son fils, héritier de ses richesses et de sa puissance, je viens vous demander, à vous, le plus généreux des Djouad du Sahara, un trésor plus grand encore. Je viens vous demander Yamina pour femme. Sidi, vous fixerez vous-même la dot, que votre serviteur s'engage à vous payer [1].

Bien qu'Ismaël ne s'attendît nullement à cette demande de son hôte, il la jugea acceptable et répondit sans hésiter :

« J'acquitterai très certainement la dette contractée envers le père en assurant le bonheur du fils ; fixe toi-même le chiffre de cette dot, je ne compterai pas après toi. Seulement, ma fille est bien jeune ; c'est mon unique enfant, la joie de ma tente et de mon cœur. Attends encore quelque temps ; laisse-moi lui apprendre à t'aimer. Je te préviendrai quand le moment sera venu de la nommer ta femme.

— Qu'il soit donc fait selon votre désir, ô mon père ! Votre parole est sacrée. A l'heure présente, votre serviteur indigne peut dire qu'il n'existe pas du Tell au Soudan un autre homme son égal en bonheur.

Moktar le Touareug s'éloigna le lendemain du douar, le cœur plein d'une douce espérance. Yamina le vit partir sans seulement s'apercevoir de tout l'amour qu'exprimaient ses yeux. Le lendemain, Ismaël lui fit part de ce projet d'union. Yamina, connaissant la va-

[1] Contrairement à nos habitudes de civilisation européenne, au Sahara, c'est le futur qui paie une dot au père pour obtenir sa fille.

leur d'une parole donnée par son père, ne chercha pas d'abord à lutter contre sa volonté par un refus qu'elle ne pouvait motiver. Elle attendit, espérant tout du temps et de l'irrésistible séduction de ses caresses. Moktar, on le sait, n'était pas le mari qu'elle avait rêvé.

XI

Malgré son apparence d'insoucieuse gaieté, malgré l'amour qui déjà la tenait au cœur, Yamina n'avait pas un seul instant oublié les ordres de sa mère mourante. Forte désormais de la présence de son père, elle continuait de suivre, avec une haine clairvoyante, toutes les démarches de celle dont elle avait juré la perte.

Elle avait deviné juste : tous les obstacles, toutes les difficultés avaient exalté jusqu'au délire la passion de Saouda. A tout prix, elle voulait revoir son amant. Dans ce but, elle employa tour à tour la prière et la menace pour remettre en campagne le nègre boiteux, son confident. Mais rien ne put surmonter l'impression de terreur superstitieuse qu'avait fait éprouver à cet homme son enlèvement. Il eût sacrifié sa vie pour sa maîtresse, il ne voulait pas lui sacrifier son âme. Il craignait aussi les conséquences terribles d'une nouvelle trahison, si elle venait à être connue du maître. Alors Saouda, avec cette suprême audace de l'amour, qui ne calcule aucun danger, résolut d'aller à la rencontre de son amant. Un jour, ne se croyant observée par personne, elle s'achemina du côté où constamment elle l'apercevait de loin regardant le douar, dont il n'osait plus approcher. Le diable, ce grand arrangeur d'aventures, conduisait l'un vers l'autre les deux amants. Du plus loin qu'ils s'aperçurent, ils se firent un signe imperceptible, pour se recommander la prudence. Le cavalier passa sans s'arrêter près de la jeune femme, qui lui dit si bas, que l'oreille seule d'un amoureux pouvait deviner ses paroles :

« La tempête grondera cette nuit : vois le ciel. Je t'attendrai sous ma tente ; les chiens seront muets : viens.....

— A ce soir, rêve et bonheur de ma vie ! » répondit le jeune homme sans regarder Saouda.

Mais, pendant que les amants marchaient l'un vers l'autre, et qu'ils échangeaient ce rapide colloque, Yamina était parvenue à attirer son père hors de la tente. Tous deux s'entretenaient, assis à l'ombre d'un épais massif de lentisques, sur un tertre d'où leur vue embrassait l'horizon. Yamina, s'interrompant tout à coup :

« Père, voyez donc là-bas, bien loin, bien loin, ce beau cavalier,

qui arrive comme la nuée chassée par la tempête. Où peut-il aller ainsi ? Son cheval semble avoir des ailes ; court-il à la vengeance ou vers sa bien-aimée? Non, il ralentit l'ardeur de son buveur d'air, il lui fait prendre le galop de la fantasia, ainsi que vous aviez habitude de le faire en arrivant près de ma mère, morte il y a une année à pareil jour, morte si jeune et si belle, sans que les plus savants de nos tebib aient jamais pu expliquer cette mort. Mais vous ne m'écoutez plus, père ; le souvenir de la femme qui vous aimait tant, de ma pauvre mère, vous est-il devenu importun ?

— Non, mon enfant, parle souvent, parle toujours de ta mère : c'est verser le baume de la consolation sur mon cœur blessé. »

Ismaël fit cette réponse à sa fille sans quitter du regard le cavalier sur lequel Yamina avait attiré son attention. Tout à coup, il s'écria :

« Devines-tu, mon enfant, quelle peut être la femme voilée devant laquelle passe en ce moment cet homme ?

— Ne reconnaissez-vous donc plus Saouda, votre épouse ? » répondit du ton le plus naturel la jeune fille.

Ismaël fronça le sourcil, le soupçon venait de le mordre au cœur. La jalousie du père, la haine de la fille n'avaient pas laissé échapper le moindre détail de la rencontre des deux amants. Bien que Saouda leur tournât le dos, ils comprirent, à un certain mouvement des bras de la jeune femme, qu'elle avait dû écarter son long voile pour mieux laisser voir sa figure et se faire entendre. Puis, après s'être dépassés, tous deux, cédant à cette attraction magnétique bien connue des amants, se retournèrent à la fois, pour échanger un regard plus significatif qu'aucune parole. Ce regard n'avait échappé ni au père ni à la fille. Au retour de sa promenade, Saouda trouva son mari examinant avec attention des pistolets dont il faisait jouer les batteries ; il la regarda en souriant. Assise dans un coin, Yamina brodait innocemment un beau collier pour son slougui.

Ainsi que l'avait annoncé Saouda, vers le soir, le ciel se zébra de longues bandes d'un jaune incandescent, frangées de petits nuages violacés. Un vent violent du sud écrêtait les vagues de sable ; les cimes des tamaris et des caroubiers se heurtaient avec fracas ; des nuées de feuilles voltigeaient en tourbillonnant dans l'espace. Il fallut chasser de nouveaux piquets pour raffermir les tentes ébranlées. Les chevaux et autres animaux du douar, la tête basse, la croupe dans la direction du vent, attendaient, immobiles, la fin de cette bourrasque. Les chiens, oubliant leur vigilance ordinaire, s'étaient réfugiés au plus épais des fourrés, les hommes dans les tentes. Une nuit sombre, véritable nuit de voleur ou d'amoureux, étendait son voile sur le douar. Yamina, par un caprice d'enfant volontaire, ne

voulut pas passer la nuit sous la grande tente ; en compagnie de sa nourrice, elle alla s'installer dans une tente plus petite, sur laquelle le vent avait moins d'action.

Les grandes tentes sont généralement divisées en deux parties égales : l'une est exclusivement réservée au chef de la famille; l'autre, correspondant au gynécée des anciens, est occupée par les femmes et les enfants. Une simple tenture d'une étoffe quelconque sépare les deux compartiments. Les lois de la bienséance arabe interdisent aux femmes et aux enfants d'entrer chez le maître de leur autorité privée ; l'épouse légitime elle-même n'y vient que sur l'ordre du mari ; elle s'y glisse discrètement, et en sort avant le jour.

Yamina, avant de quitter la tente paternelle, vint prendre congé d'Ismaël et recevoir la bénédiction accoutumée. L'occasion longtemps épiée se présentait enfin de révéler le terrible secret enfoui dans son sein. En se penchant sur son père, comme pour l'embrasser, elle murmura ces mots à son oreille attentive :

« Père, Saouda vous trompe et elle a empoisonné ma mère. Vengez-nous !.... Vengez-vous ! »

Impassible, Ismaël prononça de sa voix la plus calme la formule ordinaire de bénédiction, et congédia sa fille en la baisant au front. Une heure après, une profonde obscurité régnait dans l'intérieur de la tente. On n'entendait que le bruit du vent faisant rage au dehors, et, dans les moments d'intermittence, la respiration bruyante du maître. Les yeux grands ouverts dans la nuit, guettant tous les bruits du dedans et du dehors, Saouda, tout enfiévrée d'attente, aspirait avec délices ce fracas de tempête, complice de ses amours. Elle ne comptait plus les heures, mais les minutes. Toutes ses facultés étaient concentrées en une seule : écouter !.... Parfois, en songeant à ce terrible mari, dont un mince tissu la séparait, le frisson de l'épouvante baignait d'une sueur glacée son front brûlant. Mais bientôt la passion reprenait le dessus, et Saouda ne craignait plus qu'une chose, c'était que l'autre ne vînt pas.

Enfin le bruit presque imperceptible d'un frôlement d'ongle sur le rebord extérieur de la tente suspendit les battements du cœur de Saouda. Elle prêta de nouveau l'oreille et n'entendit toujours que deux bruits rassurants : à l'extérieur, la plainte furieuse du vent, au dedans, un ronflement sonore. Alors elle répondit à l'appel venu du dehors par un grattement pareil, et sa main frissonnante rencontra une main d'homme qu'elle attira à elle. Déjà cet homme s'était glissé à moitié dans la tente, quand tout à coup, de l'autre côté de la tapisserie, le bruit de respiration s'arrêta. Etait-il éveillé ? Allait-il paraître ?.... Glacés d'épouvante, les deux amants ressemblaient à deux statues. Le bruit que fit le redoutable dormeur se retournant

sur sa couche, une reprise du ronflement un instant interrompu, les rassurèrent une dernière fois.

Ce n'est pas là une situation inventée à plaisir. Les intrigues amoureuses sont aussi communes au désert que chez nous ; seulement les rendez-vous nocturnes offrent, comme on le voit, certaines difficultés de détail qui donneraient sérieusement à réfléchir aux chercheurs d'aventures de nos régions tempérées. Pourtant de semblables rendez-vous ne sont pas rares sous ces latitudes où la passion, ardente comme l'atmosphère, ne recule devant aucun danger.

Le danger! si terrible qu'il fût, les deux amants n'y songeaient guère. Par moments, il est vrai, l'orage lançait, à travers la tente, des lueurs indiscrètes. Mais ces sillages fugitifs de lumière s'absorbaient aussitôt dans la nuit; les mugissements de la tempête, le grondement de la foudre couvraient le murmure des baisers. Tout à coup, un éclair immense enveloppa le couple adultère d'une vague de flamme. Dans cette clarté fulgurante apparut la terrible figure de l'époux outragé. Au même instant, un violent coup de tonnerre éclata presque au-dessus de la tente, et le bruit d'une double détonation se perdit dans ce grand fracas du ciel. Une main implacable et sûre avait fait jaillir la mort sur les coupables. On entendit le râle d'une brève agonie, puis la tente demeura silencieuse comme une tombe. La tempête même faisait relâche autour de cette demeure ; on eût dit que l'expiation qui venait de s'y accomplir calmait le courroux de Dieu.

Bientôt la lueur vacillante d'une bougie éclaira cette scène. Ismaël, impassible, contemplait les deux cadavres. La figure de l'homme apparut empreinte d'une rage impuissante, celle de la femme retenant un intraduisible sourire où persistait, sous l'épouvante et la mort même, une trace dernière de volupté. Dans un coin, soulevée sur son tapis, la vieille négresse de Saouda, unique témoin de cet acte de justice sommaire, demeurait les yeux écarquillés de frayeur, immobile comme les morts qu'elle regardait.

« Esclave, dit le maître, tu viens de voir comme je sais punir. Ecoute et obéis, si tu tiens encore à la vie. Pour tout le monde, entends-tu bien? ta maîtresse aura péri frappée de la foudre. Seule donc, tu toucheras à son cadavre. Maintenant, va prévenir Ali que j'ai un ordre à lui donner. »

Un instant après, parut Ali, nègre favori d'Ismaël, dont il a déjà été question. Le maître lui montra du doigt les deux victimes ; Ali les regarda un instant, sans manifester ni surprise ni émotion, puis il interrogea Ismaël du regard.

« Tu vois, Ali, le cadavre de ce chien ; il m'avait outragé dans ce

qu'un noble Arabe a de plus précieux ici-bas. Il avait touché à mon honneur, je l'ai tué. Prends le meilleur de mes mahara, et va jeter bien loin d'ici, en pâture aux chacals, le corps de ce maudit. Je sais, mon brave Ali, que ton dévouement me répond de ta discrétion, va!..... »

Ali vint baiser, avec un sentiment de respectueux attachement, la main que daignait lui tendre son maître. Ces simples paroles le payaient largement de tous ses services. Un instant après, à la faveur des ténèbres, il s'éloignait avec précaution du douar, portant devant lui, en travers sur son mahari, le corps d'un homme dont les bras et les jambes pendaient inertes de chaque côté. De la bouche et du nez de ce cadavre s'échappait un flot de sang noir. Les yeux, tout grands ouverts, semblaient sortir de leurs orbites.

Le nègre courut, deux heures environ, à travers les sables. Arrivé près d'un fourré de lentisques, il imita par trois fois le glapissement d'un chacal et jeta son hideux fardeau au milieu des broussailles. D'autres cris répondaient dans le lointain à l'appel du nègre. En revenant, il put voir passer, tout près de lui, une troupe de ces animaux qui accouraient sur la trace du sang. De cet homme, plein de vie quelques heures auparavant, il ne resta bientôt plus rien que quelques lambeaux de vêtements lacérés et souillés. Les ordres d'Ismaël avaient été fidèlement exécutés. Ce cadavre avait reçu la sépulture prescrite. Afin de mieux écarter tout soupçon, dans le cas où son départ aurait été remarqué, Ali fit un grand détour pour rentrer au douar, et suivit justement le chemin qu'avait pris pour se rendre près de sa maîtresse le pauvre amoureux. A une assez courte distance du douar, Ali entendit partir d'un massif d'arbustes le hennissement que fait entendre, à l'approche de l'homme, un cheval isolé. Le nègre se dirigea de ce côté, il aperçut un cheval sellé dont les rênes de bride, passées par-dessus la tête, traînaient à terre. Tout cavalier qui a habité ou visité l'Afrique a pu constater cette admirable docilité des chevaux arabes, fruit du naturel autant que de l'éducation ; il suffit, en descendant de sa monture, de laisser traîner à terre les rênes de bride pour que le cheval le plus fougueux attende patiemment, pendant des heures entières, son maître absent. Ali rajusta les rênes sur l'encolure de l'animal, lui fit entendre un clappement particulier de la langue, et l'excita au départ en frappant sa croupe d'un léger coup de baguette. Libre enfin, le cheval détacha quelques ruades de gaieté et disparut dans la direction du douar auquel il appartenait. Le nègre poursuivit sa route, et vint rendre compte à Ismaël de l'exécution de ses ordres.

Dès la pointe du jour, la vieille négresse, jadis confidente et complice de Saouda, lui fit en pleurant sa toilette funèbre. La seconde

épouse d'Ismaël obtint les mêmes honneurs que la première, moins la pompe des regrets. Les morts ont leurs flatteurs comme les vivants. Les Neddabat réglèrent leurs lamentations sur l'attitude du mari. Elles n'égratignèrent que faiblement leurs visages, celui du maître ne trahissant pas une émotion bien douloureuse. L'oraison funèbre se ressentit de cette froideur. Le caractère violent et impérieux de Saouda, sa qualité d'étrangère, ne lui avaient pas conquis de bien sympathiques amitiés au douar. Aussi, l'orateur chargé de célébrer ses vertus privées s'en tint à des banalités. On ne s'expliqua guère, on ne chercha même pas à s'expliquer cette étrange catastrophe. Le mari n'en paraissait pas surpris. Il n'appartenait à personne de s'en préoccuper autrement. Quelques regards furtifs cherchèrent bien le mot de l'énigme dans d'autres regards également interrogateurs; mais là se bornèrent les investigations, toujours dangereuses partout, mais bien plus encore au Sahara, quand il s'agit du secret des puissants!

Seule, Yamina connaissait ce secret; seule, elle attendait. Elle avait distingué, dans cette nuit vengeresse, le bruit des coups de pistolet. Par un sentiment dont Ismaël lui sut gré, elle ne vint pas verser d'hypocrites larmes à de telles funérailles. Elle resta sous sa tente, prétextant une indisposition.

Etait-ce pitié ou remords? Peut-être ni l'un ni l'autre. Cette fille, si jeune, avait déjà la rigide et inflexible volonté de son père. Venger sa mère était un grand et saint devoir à accomplir; elle l'avait accompli sans arrière-pensée, sans autre émotion que l'impatience du retard, la crainte d'échouer, la joie d'avoir réussi.

Le soir elle vint, selon la coutume, présenter le front à son père. Il tint plus longtemps qu'il ne le faisait d'habitude l'enfant sur sa poitrine; mais ni ce jour-là ni jamais, il ne fut question entre eux de cette grande expiation.

XII

Les jours s'écoulaient lents et tristes sous la tente d'Ismaël. Ce dernier événement avait encore assombri le caractère déjà contenu du maître de la tente. D'autres préoccupations s'ajoutaient à l'amertume des souvenirs domestiques. Il voyait de jour en jour s'altérer le frais visage de Yamina; il la surprenait souvent pensive, absorbée dans une contemplation mélancolique; il comprit facilement la cause de cette langueur chez une jeune fille de cet âge; mais en vain

il lui nomma les plus beaux, les plus riches, parmi les djouad des tribus environnantes; elle resta impénétrable. Inquiet et mécontent, Ismaël reparla de l'engagement qu'il avait pris avec le chef touareug. Yamina répondit froidement que son père était le maître de sa volonté et de sa personne; mais que, s'il s'en référait à son inclination, ce mariage ne se ferait pas. Elle persistait à taire le motif de cette répugnance. Bien qu'il commençât à ressentir de l'irritation, Ismaël ne restait pas insensible à l'incurable tristesse de sa fille. Elle passait de longues heures à l'ombre d'un tamaris, les yeux obstinément fixés sur ce point de l'horizon où avait disparu le jeune cavalier qu'elle avait à peine entrevu à travers ses larmes aux funérailles maternelles. Un matin enfin, de ce poste où la ramenait chaque jour un doux espoir longtemps déçu, elle vit s'élever, dans cette même direction, un tourbillon de poussière, et sentit battre avec force ce cœur qui ne recélait plus qu'un vœu d'amour, puisque celui de vengeance était accompli. Une bouffée de vent, écartant la poussière, permit à la jeune fille d'apercevoir un groupe de huit à dix cavaliers suivis de nombreux serviteurs conduisant des chameaux et des mulets lourdement chargés. De ces huit ou dix cavaliers, Yamina n'en remarqua qu'un seul, et s'enfuit bien vite sous sa tente pour cacher sa rougeur.

Du plus loin que sa voix put se faire entendre, Mécaoud, car c'était bien lui, lança joyeusement ces mots consacrés : « O maître de la tente, un invité de Dieu. » A cet appel, toujours bien venu, Ismaël accourut au-devant des visiteurs. Yamina n'avait pas si bien fermé l'ouverture de sa tente, que Mécaoud, en mettant pied à terre, ne pût entrevoir un joli petit doigt rose retenant le tissu légèrement écarté, puis un étincelant diamant noir, qui ne pouvait être qu'un des yeux de la jeune fille. Vision charmante, qui disparut trop vite sous le regard ardent du jeune Arabe. Il écouta, avec plus de résignation que de véritable joie, les détails que lui donnait le père de Yamina sur la chasse aux autruches, qui promettait d'être des plus brillantes cette année-là. Bien que cette chasse eût été le prétexte de son excursion au douar d'Ismaël, les autruches étaient en réalité, dans ce moment, la moindre préoccupation de l'amoureux Mécaoud. Il eût préféré de beaucoup au noble passe-temps de la chasse, un long et paisible séjour au douar. Sous mille prétextes, Yamina profitait du privilége qu'ont les femmes du Sahara, de se montrer le visage découvert pour aller et venir, donnant des ordres, en demandant à son père, qui se réjouissait de la voir ainsi ranimée et souriante. Mécaoud, assis à ses côtés, ne se méprenait pas à cet innocent manége; il ne perdait pas de vue la jeune fille, qui s'était mise en frais de toilette pour lui sembler encore plus jolie. Une coquette

chachia[1] de velours écarlate, pailletée d'or, couvrait à peine ses cheveux, où brillait çà et là l'or des sequins. Une petite veste de même étoffe faisait valoir la cambrure de sa taille, que le corset, cet abominable instrument de torture, n'avait jamais comprimée. Elle n'avait oublié, ni la légère teinte bistrée du koheul sous les paupières, ni les petites étoiles bleuâtres, destinées aux tempes et au menton, pour faire valoir, par un contraste piquant, le satin d'une peau fraîche et transparente. Les yeux fixés sur elle, Mécaoud ne voyait rien, n'entendait rien des choses d'ici-bas. Sa pensée planait dans ces régions connues des amoureux seuls; aussi répondait-il tout de travers à son impassible interlocuteur Ismaël. Le soir même de son arrivée, le hasard, ce complice bienveillant de la jeunesse, ménagea aux deux amoureux une rencontre dans l'un des sentiers les plus ombreux de l'oasis. Ce sentier était tellement étroit, que tous deux durent s'arrêter. Alors leurs mains, se rencontrant, demeurèrent longtemps unies. Un bracelet, richement ciselé, s'enroula furtivement au bras de la jeune fille sans qu'une parole fût échangée entre eux. Depuis les temps bibliques, l'on sait que tout amour, chez les Arabes, a pour préambule un cadeau. Yamina comprit la signification de celui-ci. Ce bracelet était une interrogation à laquelle devait répondre un autre don; symbole naïf de l'échange des cœurs. Tandis qu'elle s'éloignait toute palpitante d'émotion, un collier de pâte de rose, sans doute mal attaché tomba à terre. Elle vit Mécaoud le ramasser et le porter à ses lèvres; elle sourit et ne le lui redemanda pas. Cet échange équivalait à une promesse sacrée d'être l'un à l'autre. Il ne s'agissait plus, pour Mécaoud, que d'obtenir le consentement du père, puisqu'il se savait aimé de sa fille. Egal d'Ismaël par sa fortune et sa noblesse, il ne doutait pas de voir sa demande agréée. Il fit informer Yamina de sa résolution, et apprit seulement alors, par la négresse leur confidente, l'engagement pris à l'égard du chef touareug. Il ne fallait rien précipiter, attendre tout du temps et des circonstances. On lui promettait par la mémoire d'une mère chérie, de ne jamais appartenir à un autre qu'à lui, mais il fallait que, pendant tout le temps de son séjour au douar, il eût la prudence du serpent et la ruse du chacal.

Moins confiant dans l'avenir que ne paraissait l'être Yamina, Mécaoud ne put dissimuler la tristesse qui lui serrait le cœur. Dans une nouvelle rencontre, on lui jeta une fleur et un mot; c'était sans doute la fleur de l'espérance, car il rentra tout joyeux sous sa tente, pour se préparer au départ du lendemain, jour fixé par El-Hadj-Ismaël pour l'ouverture des grandes chasses projetées. Yamina,

[1] Calotte dont se coiffent toutes les femmes de l'Orient.

malgré un premier refus de son père, qui craignait pour elle la fatigue, avait obtenu la permission d'être de la partie. Cette insistance intrépide ne laissa pas de flatter l'orgueil paternel du chef. A défaut d'un fils, héritier de son nom, de son autorité et de sa fortune, il aimait à trouver chez sa fille les qualités dont il eût voulu voir doté le fils que Dieu ne lui avait pas accordé : la grandeur d'âme, le courage s'unissant à toutes les séductions d'une merveilleuse beauté. Il mit pourtant une condition à ce voyage, celle de laisser Yamina dans la dernière oasis confinant le désert. La jeune fille y consentit, non sans une charmante petite moue de dépit, et chacun s'absorba dans les minutieux préparatifs du départ, fixé au lendemain matin.

Quand un maître de grande tente prépare ses chevaux à ces prodigieuses chasses du désert, il emploie à leur égard une méthode d'entraînement fort semblable à la nôtre, qui bien certainement en dérive. L'orge est substituée à l'herbe et à la paille, l'on astreint les chevaux à ne boire qu'une fois par jour, au fort de ces brûlants étés du Sahara, où, suivant l'expression arabe, l'ombre d'un homme debout n'a plus que la longueur de sa semelle. Chaque jour, on leur fait faire de longues promenades entremêlées de pas et de galop. La lourde selle des combats est remplacée, ainsi que la bride, au mors massif, par une légère couverture et une mince corde de poil de chameau.

Ainsi que nos *gentlemen-riders*, qui ne sont, en réalité, et sans s'en douter, que les plagiaires des Djouad du Sahara, ceux-ci ne portent pour tout vêtement qu'une chemise de laine du plus fin tissu. Un haouli [1] garantit la tête et le cou des ardeurs du soleil. Dans les chasses à l'autruche, les cavaliers n'ont pour toute arme qu'un court bâton, qu'ils manient avec une très grande dextérité.

Ce fut dans ce costume, dont l'éblouissante blancheur faisait valoir ses belles et vigoureuses proportions, qu'apparut Mécaoud au milieu des autres chasseurs. Monté sur un beau cheval alezan, il lui fit exécuter les plus gracieuses courbettes devant l'élégant haouadjej écarlate où se tenait Yamina, souriant à la bonne mine du cavalier.

Ismaël s'étant assuré que tout était préparé, qu'il ne manquait personne, donna le signal du départ. Les cavaliers prirent la tête; les mahara, chargés des provisions, suivaient à longues enjambées le galop raccourci des chevaux. Le slougui favori de Yamina, dont Mécaoud avait su se faire un ami, aboyait joyeusement, allant de sa maîtresse à son nouvel ami, et servit ainsi de messager d'amour aux

[1] Pièce d'étoffe retenue par un cordon de soie ou de poil de chameau.

deux jeunes gens pendant les deux journées, hélas! trop courtes, que mirent les chasseurs à franchir la distance qui séparait le douar de la petite oasis la plus voisine des parages où l'on espérait trouver les autruches. Khedeur, le lévrier de Yamina, ne pouvait, il est vrai, porter sous son collier des billets parfumés, et cela par la meilleure des raisons, c'est que Yamina et Mécaoud, en leur qualité de nobles, ne savaient ni lire ni écrire. Mais les messages écrits étaient remplacés par les rares fleurs que produit le désert, et qui, là aussi, ont leur symbolique langage. L'intelligent animal, qui recevait toujours de Mécaoud quelques friandises en récompense de ses services, connaissait déjà parfaitement le nom du jeune chef, et se mettait à sa recherche dès qu'il avait entendu prononcer ce nom par sa maîtresse.

On laissa reposer les chameaux deux jours avant de commencer la chasse. Vingt-quatre heures à l'avance, des nègres, auxquels ces parages étaient familiers, allèrent soigneusement reconnaître le gaâd [1] hanté par les autruches. Leur rapport fut des plus satisfaisants. Ils estimaient que le gaâd reconnu devait être le refuge d'une trentaine de ces animaux. Chacun des chasseurs fut en selle dès la pointe du jour. Yamina, qui ne pouvait les accompagner, s'était levée pour leur souhaiter du moins heureuse chasse et prompt retour. Ils espéraient revenir le lendemain.

Elle se tenait sur le seuil de sa tente, parée comme pour un jour de fête. Il est de bon augure pour les chasseurs d'apercevoir ainsi, au départ, une jolie fille ; la rencontre d'une femme vieille et laide serait, au contraire, un fâcheux pronostic. Chacun des cavaliers remercia galamment Yamina d'avoir daigné apparaître pour leur porter bonheur. Mécaoud, fort occupé à rajuster quelque objet oublié à son harnachement, s'était arrangé pour n'arriver que bien après les autres, se ménageant ainsi la bonne fortune d'un adieu plus intime. Une main furtive lui glissa l'heurouze [2] brodé que sa bien-aimée portait au cou depuis son enfance. Mécaoud ôta le sien et le lui donna en échange.

On a souvent décrit le Sahara, surtout depuis qu'il commence à devenir français ; mais il est bien difficile, à qui ne l'a pas visité, de se faire une idée exacte du triste et imposant spectacle qu'offrent ses horizons infinis. C'est l'Océan pétrifié et silencieux, jusqu'au jour où le simoun vient soulever ces vagues de sable, bouleverser capricieusement le relief mobile du sol en creusant des ravines profondes, rasant les dunes de sable ou bien les entassant, au con-

[1] Lieux où se réunissent les autruches.

[2] Petit sachet renfermant d'habitude une sentence, un verset du Coran, qui sert de talisman.

traire, jusqu'à leur donner des proportions de montagnes. Pour toute végétation, quelques buissons de térébinthes rabougris, au feuillage rissolé; partout et toujours un sable bouillant, qui ressemble à de la lave en fusion, et fait monter le vertige au cerveau. Telle est la physionomie générale du désert. Ce caractère d'embrasement et de désolation suprêmes se retrouvent à un haut degré dans la région où s'aventuraient nos chasseurs. Ce fut vers le soir seulement qu'ils approchèrent du gaâd où les autruches devaient avoir leurs nids. Il était trop tard pour les attaquer; on dut remettre au lendemain. A la pointe du jour, profitant de tous les accidents de terrain qui pouvaient dérober leur présence, les chasseurs formèrent autour du gaâd un cercle, qui allait en se rétrécissant toujours. Arrivés à la bonne distance, ils s'élancèrent au galop, avec de retentissantes clameurs. Surprises et effrayées, les autruches tournoyèrent d'abord sur place avant de se décider à abandonner leur retraite; puis, bientôt, forçant l'enceinte des chasseurs, elles se dispersèrent dans toutes les directions avec la rapidité du vent.

Mécaoud s'attacha à la poursuite d'un magnifique délim (mâle), qui, dès les premières clameurs, avait, sans hésiter, forcé la ligne ennemie. Bien que Mécaoud fût parfaitement monté, il se vit bientôt distancé par l'oiseau, sans pourtant le perdre de vue. Le délim suivait une ligne droite en s'enfonçant de plus en plus dans le désert. Arrivé au pied d'une chaîne de merkeb (monticules de sable), il disparut tout à coup dans l'un des ravins qui séparaient ces monticules. Mécaoud s'engagea à travers ce dédale, mais il y perdit bientôt la trace de sa proie, qui s'était rasée derrière un pli de terrain. Mécaoud, ayant franchi le merkeb, déboucha de nouveau en plaine, et ne vit plus rien. Devinant la ruse, il rebroussa vivement chemin, aperçut le délim fuyant dans une autre direction, et s'élança de nouveau sur ses traces.

Cette poursuite durait depuis près de trois heures. La distance parcourue était considérable; le terrain devenait plus accidenté. A chaque instant se présentaient d'infranchissables merkeb qu'il fallait contourner. Le délim profitait de ces courts instants de répit pour se raser plus fréquemment. Le cou tendu du pauvre oiseau, les ailes pendantes, les crochets qu'il commençait à exécuter, annonçaient qu'il était sur ses fins. Il se laissa enfin approcher à bonne portée. Lancé d'une main sûre, le bâton de Mécaoud atteignit le délim à la tête et le tua roide. Après l'avoir dépouillé avec précaution de sa fourrure emplumée et donné une heure de repos à son cheval, le chasseur se disposa à rejoindre ses compagnons ou à regagner l'oasis.

Le soleil, au zénith, ne lui permit de s'orienter qu'imparfaitement

au milieu de ces solitudes. En croyant aller vers le nord, il prit justement la direction opposée, et ne se rendit compte de son erreur qu'après une heure de course inutile. Il chercha en vain l'une des rares et providentielles citernes du désert pour faire désaltérer son cheval, qui n'avait ni bu ni mangé depuis la veille. Vers le déclin du jour, sentant fléchir sous lui le vaillant animal, il mit pied à terre pour le soulager et chemina péniblement sur ce sol mouvant.

La nuit succéda au jour avec la foudroyante rapidité que l'on connaît. Cavalier et cheval durent s'arrêter instantanément au pied d'un monticule, que d'ailleurs ils n'auraient pas eu la force de gravir. Ils ne sentaient pas le moindre souffle de brise; l'embrasement du jour persistait impitoyablement dans les ténèbres. Pour toute provision de bouche, il ne restait au chasseur que quelques dattes et sa chibouta à moitié pleine d'eau. Déjà il la portait à ses lèvres ardentes, lorsque son cheval, allongeant le cou, fit entendre un hennissement plaintif, qui semblait réclamer la part de ce maigre festin. Mécaoud ne put résister à cette muette invocation de son compagnon. Il lui donna la meilleure part des dattes et du contenu de sa chibouta.

Etendu sur ce sol brûlant, le chasseur passa une longue et douloureuse nuit, peuplée de songes sinistres. Tantôt il voyait Yamina au milieu d'une fraîche oasis; elle l'appelait de sa douce voix, il faisait de vains efforts pour aller à elle, mais ses pieds s'enfonçaient, s'enracinaient dans le sol. Le râle du désespoir lui étreignait la gorge et Yamina souriait toujours. A ce cauchemar en succédait un autre. Le délim noir ressuscité, toujours prêt à se laisser joindre, et se dérobant toujours, entraînait de nouveau son chasseur à travers une succession indéfinie de dunes, de ravins, de planes immensités. Enfin Mécaoud l'abordait, le frappait à la tête, mais dans ce moment un éclat de rire s'échappait du bec tout grand ouvert de l'oiseau diabolique, soudain transformé en squelette humain. Mécaoud bondit effaré, le front baigné de sueur. Il faisait grand jour, et depuis quelques moments il demeurait immobile, les yeux ouverts, mais encore sous l'impression d'une somnolence fiévreuse. Cette dernière évolution fastasmagorique aboutissait à une réalité hideuse, effrayante : à quelques pas de l'endroit où il avait dormi, grimaçait, blanchissant au soleil, le squelette de son rêve.

Mecaoud s'éloigna avec horreur de ce lieu où semblait l'avoir conduit un caprice barbare du démon des solitudes, voulant lui montrer d'avance ce qu'il fait de ses victimes. Complétement désorienté, l'infortuné chasseur erra toute cette seconde journée à l'aventure, remontant quelquefois à cheval, mais presque toujours traînant par la bride le pauvre animal, dont les forces s'en allaient d'heure en

heure. Ses flancs battaient convulsivement; ses yeux, la veille encore si intelligents et si vifs, devenaient atones, et regardaient invariablement le sable où se prenaient ses sabots alourdis. Vers le soir, ces symptômes s'aggravèrent; les jambes paralysées ne se mouvaient plus qu'avec une peine infinie. Un souffle bruyant et aigu s'échappait des naseaux démesurément ouverts; les oreilles tombaient immobiles et flasques, de chaque côté de la tête; le pauvre animal s'abattit enfin. Par un suprême effort, il se releva, fit quelques pas inégaux et précipités, et retomba mort. Une larme coula sur la joue pâle et amaigrie de son maître. Ces deux journées de fatigue et de privations avaient plus changé ce beau jeune homme que ne l'eût fait une maladie longue et cruelle. Pour étancher la soif ardente qui le dévorait, il ouvrit, à l'aide d'un couteau, le poitrail du cheval, et but avec avidité quelques gorgées de sang noir.

Cette seconde nuit fut plus cruelle que la première. Une violente fièvre faisait trembler tout le corps de Mecaoud; il sentait la folie envahir son cerveau. Le matin, se sentant un peu plus calme, il se remit en marche. Ses chaussures usées laissaient à nu ses pieds ensanglantés. Ces blessures, avivées par l'action corrodante du sable, lui faisaient endurer d'intolérables douleurs; mais la volonté de vivre et de revoir Yamina était plus forte que ses souffrances; il avançait toujours! Une lueur d'espoir vint ranimer ses forces; il découvrit, sur le sable, l'empreinte récente des sabots d'un cheval, celui de quelque cavalier sans doute envoyé par Ismaël à sa rencontre. Il suivit quelque temps ces traces, mais, un peu plus loin, elles avaient été effacées par le caprice meurtrier de quelque raffale. Il tomba enfin, plutôt qu'il ne s'arrêta, au pied d'un térébinthe, où avait jadis campé quelque caravane, à en juger par le sol battu et par quelques débris d'ossements calcinés. Au milieu d'un silence de mort, le sang de ses veines en ébullition faisait retentir à son oreille un bruit sourd, pareil à celui de l'Océan. A travers ses paupières closes apparut une nouvelle série d'hallucinations, filles de l'agonie. Yamina, vêtue de blanc, l'emportait en souriant vers le ciel. Un dernier et profond soupir s'exhala de sa poitrine. Il demeura évanoui sur le sable.

XIII

Cependant tous les chasseurs, excepté Mécaoud, s'étaient retrouvés le soir au rendez-vous convenu, rapportant onze peaux d'au-

truches. La nuit s'étant écoulée sans que l'absent reparût, chacun, le lendemain, s'était mis à sa recherche. Mais ce fut en vain qu'on explora toute la journée les environs du Gâad. A travers ces traces inextricables de pas de chevaux et d'hommes, il fut impossible de démêler celles du chasseur égaré. Tout le monde était découragé, accablé de fatigue; les provisions s'épuisaient. Il ne restait plus qu'un espoir : celui du retour direct de Mécaoud à l'oasis. Ismaël se décida à en reprendre le chemin. Yamina les y attendait avec impatience. L'absence de Mécaoud changea soudain son joyeux empressement en une expression de terreur. De son côté, Ismaël, n'apercevant pas son hôte, pâlit et n'osa soutenir le regard de sa fille.

« Qu'avez-vous fait, mon père, de l'hôte que Dieu vous avait confié? »

L'un des chasseurs fit observer à Yamina que les vivres et l'eau avaient manqué; que poursuivre plus longtemps les recherches, c'eût été sacrifier toute la troupe pour un seul homme. La jeune fille promena sur ces hommes un regard étincelant.

« Vous aviez faim et soif, dites-vous; et lui, l'envoyé de Dieu, lâchement abandonné, n'avait-il donc ni soif ni faim!! Qui oserait vanter encore l'hospitalité d'El-Hadj-Ismaël-ben-Zian!! Personne; car moi, sa fille, je dirai à tous qu'El-Hadj-Ismaël-ben-Zian est plus le serviteur de son ventre que celui de ses hôtes. »

Le père courbait la tête en silence devant ce terrible reproche. Sa fille s'approcha, et se penchant sur lui :

« Mais je l'aime, dit-elle d'une voix tremblante de désespoir, je l'aime, celui que vous avez abandonné. »

Affolée par la douleur, elle laissait tomber sur le cœur du vieillard ce mot comme un sanglant reproche. Ismaël, pour toute réponse, regarda avec une tendre pitié cette enfant en révolte, donna l'ordre de préparer des chevaux frais, un mahari chargé de provisions, et, sans prendre un moment de repos, s'enfonça de nouveau dans le désert.

Une heure après son départ, Yamina appela le vieux nègre Ali, son gardien fidèle et dévoué, le complaisant aveugle de ses moindres caprices. « Ali, je vais bien voir si tu m'aimes assez pour m'obéir. Va seller les deux meilleurs mahara de mon père; car si Mécaoud doit être retrouvé, ce sera par moi! Veux-tu m'accompagner, mourir avec moi s'il le faut? Réponds et hâte-toi! Les paroles dévorent le temps; la mort peut profiter de chaque minute qui s'écoule pour me ravir ce que j'aime. N'oublie pas d'emmener Khédeur. »

Ali connaissait trop sa jeune maîtresse pour essayer de la détourner d'une telle inspiration, et l'aimait trop pour lui désobéir. Il choisit les deux plus vigoureux mahara, plaça sur leur dos les pro-

visions et les cordiaux indispensables, s'assura de la solidité du aâtatouche [1], et tous deux se mirent en route. Pendant ces préparatifs, Yamina caressait son beau lévrier et lui faisait flairer le petit sachet de Mécaoud.

« Nous le retrouverons, n'est-il pas vrai, mon vaillant Khédeur? »

Par ses petits jappements étouffés, l'intelligent animal semblait s'associer à la pensée de sa maîtresse. Confiante dans l'instinct du lévrier, instinct plus sûr parfois que les plus sages combinaisons, Yamina s'enfonça dans le désert, le cœur plein d'espoir.

Le lévrier, le nez haut, l'oreille attentive au moindre bruit, battait en diagonale de vastes espaces. Né dans le Soudan, Ali avait bien des fois exploré le désert, et en connaissait mieux que personne la topographie. Il s'était fait raconter les péripéties de cette chasse, dont, à son grand regret, il n'avait pu faire partie. Il connaissait le gaâd d'où avait débouché le délim poursuivi par Mécaoud, et partait, ayant déjà en tête son plan d'investigations. En chasseur expérimenté, il ne perdit pas son temps à démêler les traces incertaines de celui qu'il cherchait. Il prit de suite de grands devants, qu'il se mit à couper circulairement. Dans une gorge formée par deux merkeb, il découvrit un large pas d'autruche non loin de l'empreinte plus profonde du sabot étroit d'un cheval. Sans nul doute, un chasseur avait passé là depuis peu. Mais ces deux empreintes étaient les seules que le vent eût respectées. Quelle direction suivre désormais?

« Le délim avait encore toutes ses forces quand il est passé là, » dit Ali à sa compagne, qui l'interrogeait du regard. Et il lui expliqua que l'oiseau avait dû s'enfuir vers la plus proche oasis où il pût trouver asile. Ils s'engagèrent sans hésiter dans cette direction, parfaitement connue d'Ali.

« En avant! en avant! mon bon Ali, » disait Yamina, pressant le pas de son mahari, malgré les ardeurs du soleil. Bientôt la jeune fille montra du doigt au nègre le lévrier arrêté près d'un thérébinthe et flairant un objet étendu sur le sol. De plus près, ils reconnurent la carcasse d'une autruche, dont Khedeur dévorait à belles dents les chairs à moitié calcinées. Ce ne pouvait être que l'oiseau chassé, tué et dépouillé par Mécaoud. Yamina sentait grandir son espoir; rayonnante, elle cria à son compagnon : « Fissa! Fissa! vite! vite! » Plus loin, Ali fit remarquer à sa maîtresse l'empreinte de pas d'homme précédant ceux d'un cheval épuisé de fatigue, à en juger

[1] Sorte de siége fixé sur le dos des chameaux, à l'usage des femmes, à l'intérieur de l'haouadjej.

par l'écartement des pieds de derrière et l'enfoncement perpendiculaire des sabots de devant dans le sable. Ils arrivèrent ainsi près du cadavre déjà ballonné d'un cheval. Yamina frissonna en reconnaissant le coursier favori de son amant. Ali, découragé, n'osait plus avancer : « Fissa, » répéta-t-elle d'une voix que l'émotion étouffait. L'intelligent lévrier, le nez au vent, l'œil vigilant, se mit à battre de nouveau l'espace et fut bientôt hors de vue des voyageurs. Une heure après, il revint tout pantelant, le regard joyeux et expressif, tenant entre ses dents le talisman échangé par Yamina contre celui de Mécaoud. A la vue de ce gage d'amour, elle jeta un cri de lionne blessée ; mais au lieu de s'évanouir comme l'eût probablement fait une Parisienne, elle suivit de toute la vitesse de son mahari la direction que lui indiquait le lévrier en la précédant, et elle arriva ainsi auprès de Mécaoud, qui ne donnait plus signe de vie.

Yamina était une vraie fille du désert, pleine d'énergie dans les circonstances critiques de la vie. Sans prendre le temps de verser une larme, elle fit appel à la science d'Ali. Son cœur lui disait d'ailleurs que, si jeune et si aimé, Mécaoud ne pouvait être mort, puisqu'elle était là pour le sauver. Penchée sur le corps du jeune homme, elle interrogeait avec anxiété Ali, qui, comme beaucoup de ses frères noirs, possédait certaines notions de médecine pratique. Aidé de Yamina, il fit couler sur les lèvres de Mécaoud quelques gouttes d'un cordial dont il lui fit respirer l'âcre saveur, tout en massant les membres déjà rigides. Un profond soupir souleva la poitrine du moribond. Ses yeux s'entrouvrirent et rencontrèrent ceux de Yamina, il les ferma aussitôt, comme s'il eût craint que cette charmante vision ne fût un rêve de la tombe ; mais de douces petites mains pressèrent les siennes, de magiques paroles murmurées à son oreille lui firent bien comprendre que ce n'était pas là un rêve : seulement, sa faiblesse était si grande que toute la vie semblait réfugiée dans les yeux.

La chamelle montée par Yamina allaitait un petit, resté à l'oasis. Yamina fit couler dans le creux de sa main un peu de ce lait, qu'elle présenta au malade. Il but avec délices la bienfaisante liqueur et la connaissance revenait, car ses lèvres demeurèrent longtemps collées sur cette coupe improvisée. Deux heures plus tard, il avait recouvré assez de forces pour reprendre le chemin de l'oasis. Yamina exigea impérieusement qu'il prît sa place dans l'haouadjej ; elle monta le mahari d'Ali, qui précédait à pied la petite caravane. La distance était longue et sembla pourtant bien courte aux amoureux. Sûre d'être pardonnée, et toute à la joie d'avoir sauvé son amant, Yamina ne songeait qu'à prodiguer au cher convalescent ces tendres soins, ces délicates attentions dont les femmes amoureuses possèdent

seules le secret. De ces riens charmants qui disent tant de choses, de longs regards échangés, une main frémissante qui tremble et que l'on retire, tels furent les incidents de la route.

Yamina voulut savoir de la bouche même de son amant toutes les péripéties de cette chasse qui avait failli devenir fatale à leur amour. Mécaoud raconta que, se sentant défaillir, il avait voulu baiser une dernière fois le talisman dont lui avait fait présent sa bien-aimée. Sa main crispée le retenait encore quand le lévrier s'en saisit pour le rapporter à sa maîtresse. On admira fort l'instinct du fidèle animal et on le combla de caresses, nonobstant les habitudes de dignité arabe, qui proscrivent toute démonstration de ce genre à l'égard du chien.

Nos trois voyageurs atteignirent bientôt l'oasis, où les avait précédés Ismaël; ses nouvelles recherches avaient été naturellement infructueuses, et à ce chagrin venait s'ajouter l'inquiétude qu'il avait éprouvée en apprenant le départ de sa fille. Il ne se sentit pas la force de lui en faire des reproches quand il la vit revenir avec son hôte. Si les convenances n'avaient pas été scrupuleusement observées, les saints devoirs de l'hospitalité avaient été courageusement remplis. Il accepta le fait accompli comme l'expression de la volonté de Dieu. Mais à partir de ce moment, Ismaël voulut se charger lui-même et exclusivement d'offrir des soins à Mécaoud. On ne saurait dire que cette détermination plût beaucoup aux deux amoureux, qui durent désormais se contenter du langage des yeux. Trois jours après, le malade se trouvait assez fort pour reprendre le chemin du douar, où il aurait voulu prolonger son séjour; mais le trop prudent Ismaël lui fit comprendre qu'ayant engagé sa parole pour une autre alliance, il ne pouvait plus longtemps lui offrir l'hospitalité. Afin d'adoucir le chagrin du jeune homme par une espérance qu'au fond il ne partageait pas, il promit de faire ses efforts pour que Moktar lui rendît sa parole. Mécaoud consentit à s'éloigner, jurant bien, à part lui, de tuer son rival plutôt que de renoncer à Yamina. Celle-ci, de son côté, fit le serment de n'appartenir jamais à nul autre qu'à Mécaoud. Ces assurances mutuelles adoucirent un peu l'amertume de cette seconde séparation.

THÉODORE SIDARI.

(La 3e partie à la prochaine livraison.)

TURIN EN 1863

Le spectacle et la contemplation de la nature contiennent quelque chose de si riche et de si constant qu'en les quittant nous nous sentons remplis de tristesse et de déceptions : nous y avons laissé une part de nous-mêmes. Le sentiment que nous éprouvons alors au contact des hommes, en rentrant dans la masse, dans la boue, dans la vie, est pénible et amer. Nous nous voyons heurtés, brisés, jetés sans égard dans le grand courant social qui nous emporte, nous dépouille et nous absorbe. C'est au milieu de ces tristes impressions que j'arrivais à Turin, au commencement de novembre dernier, après un séjour de cinq mois dans la montagne, dans la vraie montagne, au milieu des gorges tranquilles du mont Cenis. Pour mettre le comble à mon désespoir, un soleil d'automne, calme et splendide, sans fougue ni ardeur fatigante, un de ces soleils comme on en rêve pour l'éternité et avec lesquels on voudrait passer sa vie, brillait, à l'heure de mon arrivée, sur le monde que je venais de quitter. A cette vue, j'enfonçai mon feutre sur mes yeux, je fermai mon cœur à la lumière, et mon premier besoin fut de m'étourdir à la recherche de toutes les dissipations que la ville pourrait m'offrir. Mais les dissipations ne sont pas étourdissantes à Turin !

En sortant de la gare de Suse, on se trouve au milieu des constructions nouvelles, et, bientôt après, en face d'un sombre et grandiose bâtiment à peine achevé, qui jette sur la route une ombre et une humidité glaciales : c'est une caserne. Là, comme dans un atelier, on prépare le service de la guerre, et on élève des hommes à tuer des hommes. Les quatre coins et la façade de cette immense bâtisse sont ornés au sommet de magnifiques écussons hexagones,

larges en haut, étroits en bas, avec la belle croix de Savoie au milieu, qui se détachent des murs, en présentant aux voyageurs les armes d'Italie. A quelques pas plus loin, on se heurte à une petite borne-fontaine toute neuve, où une eau limpide s'échappe par un robinet sortant d'une tête de taureau, qui fait aux passants et aux buveurs des cornes abominables. Ce sont les armes de Turin, auxquelles je préférerai bien *l'étoile* et *les globules*, premiers emblèmes des Turinois, ainsi que nous l'indiquent les monnaies en argent de Humbert II, comte de cette ville. Cette caserne et ces constructions servent d'enseigne au pays : on y fait des soldats et des maisons. Les rues et les places semblent elles-mêmes disposées pour un tir à canon et un parc d'artillerie; elles sont alignées et réglées au fil de l'épée comme des bataillons carrés. Turin était jadis bâti comme une armoire et les rues comme des tiroirs pour la commodité de ceux qui devaient s'en servir : le roi, le clergé, la noblesse. La distribution de la ville à la fin du XVIIe siècle nous donne l'idée de la discipline sociale qui y régnait à cette époque intermédiaire, où les hautes classes de la société semblaient se donner la main pour étouffer le volcan qu'on entendait gronder au fond. Un palais royal; une place devant, avec un vieux palais au milieu et une ceinture de portiques autour; en face de la demeure royale, une rue qui conduisait tout droit sur la place où demeurait la noblesse, sur la place Saint-Charles, qui débouche sur les faubourgs par une rue entre deux églises, l'une pour le peuple, l'autre pour les seigneurs; puis, à la gauche et à la droite du roi et de la noblesse, des couvents, des casernes, des hôpitaux, des monastères, des églises et des chapelles reliés entre eux par des pâtés de maisons entre des rues étroites, mais généralement droites : voilà le Turin d'alors. Le tout était ceint de murs, de bastions et de remparts, avec portes et ponts-levis, aboutissant tous à une immense citadelle, sentinelle toujours armée, tournée vers les Alpes, du côté de la France.

Tel était encore Turin, lorsqu'un peu par la tête et beaucoup par l'épée, la maison de Savoie devint maison royale sous Victor-Amédée II. Maintenant, on a abattu toutes les portes de l'armoire, les murs, les ponts-levis, et on allonge les rues comme des tiroirs dans le même sens et sur le même plan, de façon que le développement s'opère sans modifier le fond, ce qui conserve à cette ville son uniformité et sa mélancolie séculaires. Le conseil municipal, ce *pater familias* en Italie, pousse à la croissance par toutes les dépenses, par tous les sacrifices, par toutes les folies. Il a acheté du gouvernement les terrains des anciennes fortifications. C'est lui qui a déblayé, emporté, comblé ces remparts, ces tours et ces fossés, fermé ces souterrains; il aplanit, il aligne sa capitale; il tente la cons-

truction par toutes les séductions imaginables : il offre des colonnes toutes faites, toutes prêtes, pour rien, à ceux qui feront bâtir des maisons à portiques ; il a toujours des emplacements disponibles ; derrière ces terrains déjà occupés, il y en a d'autres, et toujours d'autres encore plus beaux. Ils sont là si propres, si bien ratissés, disposés et exposés, avec un soleil si rayonnant, une vue si étendue, un air si pur, avec tant d'avenir, que l'argent arrive par centaines de mille, par millions, par dixaine de millions ; et que voilà une société qui vient de s'engager à dépenser 17 millions en constructions derrière cette rue nouvelle de la Tchernaïa.

Le conseil municipal a pris l'administration de la paix ; le gouvernement celle de la guerre et de l'État. Ils se sont partagé la besogne : à celui-ci la diplomatie, la politique, les luttes parlementaires, les travaux militaires, les canons, les obus, les gibernes, les vêtements, les harnachements, les képis et les pompons ; à celui-là les maisons, les rues, les monuments, les arts, l'instruction populaire, la sûreté, l'éclairage au gaz et les enterrements : l'homme depuis le berceau jusqu'au tombeau. La paix et la guerre, ces deux sœurs ennemies, se sont réconciliées à Turin ; elles se donnent la main pour occuper tous les bras. La guerre s'entend si bien avec l'industrie, que la certitude de la paix amènerait une perturbation dans la fortune publique. Il y a plus, la paix elle-même compte sur la guerre, et elle se prépare à en recueillir les profits. Le gouvernement semble dire au conseil municipal : « Je ne reste ici que par force, tâchez de me retenir. » Et on se presse, on s'essouffle, on se ruine, afin d'être prêt pour le grand jour de la comparaison, quand on choisira définitivement la capitale de l'Italie. La Chambre, la demeure de la représentation nationale, tremblait sur ses fondements ; elle n'avait par derrière qu'une méchante chemise de toile goudronnée. La ville en a eu pitié ; elle l'habille en ce moment de pierre et de marbre, comme par devant ; c'était le moins qu'elle pût faire.

La masse des voyageurs et des recrues que le chemin de fer venait de jeter sur la place m'entraînait dans son courant. Je traversais les remblais, les déblais, les charpentes et la maçonnerie qui remplissent l'air de leur bruit, de leur poussière et de leurs projectiles involontaires, mais non moins offensifs que la mitraille d'une bombe. Je passai encore devant une caserne : c'est le dernier vestige de la vieille citadelle, dont on a fait une école de gendarmerie. A mesure que j'entrais dans les rues, la foule devenait plus pressée, plus haletante. C'est un signe de progrès et de richesse pour une ville que la marche rapide des habitants, le pas accéléré, qui prouve que l'on sait le prix du temps. Turin a donc gagné depuis mon départ, et les affaires y vont de mieux en mieux. Les grandes industries ont

triplé ; les petites se sont changées en grandes. Il s'est élevé cette année une fabrique d'horlogerie et de bijouterie qui peut rivaliser avec les plus grands établissements de Genève, de Paris et de Londres. Tous les ouvriers que les constructions font vivre passent triomphants : le maçon, le tapissier, le charpentier, le peintre et le serrurier. Les arsenaux fument ; les charrettes chargées de munitions et de provisions de guerre font trembler le pavé. Des bandes de conscrits, avec leur numéro sur le chapeau et leur pain de troupe sous le bras, marchent tout avinés, en étourdissant les passants de leurs chansons et de leurs cris. Les femmes et les enfants s'en vont portant des chemises et des pantalons vers les magasins d'équipement. Ces vêtements serviront peut-être de suaires à un frère, à un fils, à un fiancé ; mais, en attendant, ils donnent du pain à de malheureuses familles ; marchons, marchons, et ne perdons pas de temps.

Tous les jours, de nouveaux établissements, de nouvelles entreprises se fondent, s'organisent, s'élèvent. La spéculation monte, les actions se soutiennent, et tout le monde court à la Bourse. La Bourse n'avait pas une demeure assez grande, on va lui en donner une dans le quartier des Juifs. Le Ghetto, cette véritable cour des miracles, où les enfants d'Israël étaient entassés depuis des siècles, a été choisi pour l'emplacement de ce palais. Le Ghetto va être abattu, démoli de fond en comble. Je conseille aux Juifs de démolir eux-mêmes leurs maisons, pour n'y rien laisser des trésors que leurs ancêtres ont pu y enfouir. J'applaudis à cette destruction pour l'honneur du siècle ; je la regrette pour l'amour des arts, qui avaient là comme un musée toujours ouvert. En avançant dans les rues, je trouve la physionomie des magasins toute changée ; quelques-uns ont fait des toilettes magnifiques. Dans l'intérieur, on a pris des formes plus polies ; on se frotte, on se brosse ; on se prépare à la vente d'hiver et on s'habille en capitale. On peut se faire une idée de l'agglomération de la population par la quantité de magasins que l'on voit, et des goûts des habitants, par la qualité de marchandises que l'on vend. On doit manger énormément à Turin, car, à l'exception de trois ou quatre rues, on aperçoit presque à chaque porte un débitant de comestibles. Parmi tous ces débitants, je n'ai pas trouvé de *Chevet*, ce n'est pas moi qui en ai besoin, mais, si j'en juge par ces riches robes de soie, par ces manteaux de velours et cet étalage de bijoux, un *Chevet* ne serait pas de trop à Turin. Pourtant tout ce qui brille n'est pas or ; et, ici comme ailleurs, le luxe de la rue est souvent entretenu par la misère de la maison. Mais ceci ne me regarde pas, et j'entre au restaurant.

Je suis à peine assis, quand deux graves personnages viennent

prendre place à la table près de la mienne. Leur mise est irréprochable : chapeau neuf, vêtements noirs, chaînes d'or, gants à la main, bagues aux doigts, rien n'y manque. La carte est à leur côté, ils la prennent, l'étudient comme un livre de mathématiques, et, après avoir longuement cherché la solution de leur problème, ils commandent, à voix basse et timide, deux macaroni *à la napoledana*. Chacun mange le sien avec des tours de force qu'une habitude quotidienne peut seule expliquer. Quelle adresse dans cette main, dans cette fourchette, dans cette bouche; que de dextérité et que d'esprit pour attraper, enfiler dérouler et déguster ces longs, souples et fuyants tuyaux de macaroni! Ce premier service fini, un garçon se présente pour retirer les assiettes et un autre pour attendre les ordres. Nouvelle recherche, nouvelle étude, avec un frissonnement nerveux qui mettait cette pauvre carte à une rude épreuve. Enfin, d'une voix plus basse et plus timide que la première fois, les deux étrangers demandent encore deux macaroni, en se dispensant d'ajouter la quantité. Le garçon avait compris. Ils en commandèrent ainsi trois plats chacun, après quoi ils déclarèrent au garçon qu'ils avaient fini. Ils n'avaient bu que de l'eau fraîche. Pendant cette scène, un gros monsieur mangeait à l'autre côté de ma table. Il avait avalé un bec de moineau, qui lui râclait le gosier en lui faisant faire des contorsions abominables, au milieu d'une toux étouffante. Il avait trop mangé et trop ri. A force de boire, le bec de moineau passa, et mon voisin continua son rôti. C'était un énorme plat de polenta jaune, sur laquelle gisaient une demi-douzaine de ces passereaux, laissés, dans d'autres pays, aux amusements de l'enfance. Les pauvres bêtes étaient là autant pour la forme que pour le goût. Mais la polenta faisait le fond du repas, et mon voisin mangeait commodément son rôti avec ses doigts et sa cuillère, en avalant sur le tout un gros litre de vin. Je venais donc de voir, dans une des fonctions les plus caractéristiques de la vie, les deux éléments les plus opposés de la capitale provisoire : le Piémontais et le Napolitain.

S'il n'y a pas de *Chevet* à Turin, on y fabrique du moins des bonbons très renommés. C'est une des industries les plus productives du pays. Les marchandises de luxe cherchent la place du luxe, les portiques de la *Fiera* et du Pô, et c'est là surtout qu'on trouve la bonbonnerie. Toute la richesse désœuvrée, toute la pauvreté habillée, toutes les heures de liberté et de repos, tous les ennuis, tous les plaisirs se donnent leur rendez-vous quotidien sous les portiques du Pô et de la Fiera. Là débouchent les ministères, la Chambre, le Sénat, les grands hôtels, la grande banque, la petite Bourse, les beaux magasins et les belles femmes. Rien n'est changé

à Turin sous ce rapport, ni les heures ni la place, et le pays a une telle habitude de sa place et de ses heures, que tous les éléments nouveaux de la population ont dû suivre le courant de l'élément ancien. Là on entend parler tous les dialectes de l'Italie, depuis le lombard, si prolongé sur les voyelles, jusqu'au napolitain, si nasal dans les consonnes; là se discutent toutes les questions politiques; là se font et se défont les réputations et les ministères. Tout le monde s'y connaît, tout le monde y est connu. Si on veut s'absenter de Turin, on n'a qu'à ne plus fréquenter les portiques. En y retournant, on est sûr d'être reçu comme un homme qui vient de faire un grand voyage. On vous demande des nouvelles de Paris ou de la Pologne comme si vous en arriviez. Ces portiques servent tout à la fois de parapluie quand il pleut, de parasol quand il fait chaud, de journal et de magasin de modes toujours. C'est là que l'élément nouveau a exercé sa plus grande influence, c'est par là qu'il pénètrera Turin, si cette pénétration est possible. Le gouvernement, pour faciliter la fusion, a envoyé dans l'intérieur et dans le midi des employés piémontais; les employés de l'intérieur et du midi sont venus ici, et la population stable des portiques a tâché de copier les nouveaux venus, par respect pour le gouvernement. Quand on a vu les étalages de M. Maggi, le premier marchand d'estampes de Turin; quand on a mangé des gâteaux chez Bass, quand on a saisi au passage les physionomies des notabilités de la politique et de la littérature, Rattazzi, Cordova, Spaventa, Mancini, Minghetti, Peruzzi, Brofferio, Prati, on prend la première rue que l'on rencontre, et on suit le premier courant qui vous emporte. Le jour de mon arrivée, le roi partait pour les provinces méridionales, et j'eus la curiosité, en attendant mieux, d'assister au départ du roi. Un secret penchant m'attire à voir passer les souverains, à juger de leur popularité sur l'accueil de leurs sujets, quelque trompeur que puisse être ce signe. Victor-Emmanuel est bien toujours ici l'idole de son peuple, et il allait, habillé en lieutenant général, inaugurer le chemin de fer de Foggia. Le contraste, qui eût été choquant dans d'autres circonstances, était exigé par la situation du roi, par l'idée qu'il représente dans les provinces qu'il allait parcourir, car c'est pour elles surtout qu'il est, suivant ses belles expressions, *le premier soldat de l'indépendance italienne.* Il y allait donc en roi et en soldat.

A quelques jours de là, je me suis rencontré, au même endroit, avec les cendres du général Pepe, que l'on envoyait de Turin à Naples, de la brume au soleil, avec tous les honneurs dus à sa belle mémoire. Ce transport, je l'avoue, n'était pas de mon goût. Suivant moi, les *cendres* doivent rester où elles sont. La terre où reposaient celles de cet illustre guerrier était la terre d'exil à l'heure de sa mort; elle est

devenue après lui la terre de la patrie commune. Sa tombe disait ici ses luttes, ses combats, son infortune, et semblait fortifier d'un gage de plus l'union de deux provinces si éloignées. C'est avec ce regret que j'accompagnai, jusqu'au wagon qui devait les emporter, les restes mortels du général Pepe. Je remarquai, à cette occasion, que les chemins de fer avaient fait faire un grand pas à la marche des pompes funèbres à Turin. Il y a un an à peine qu'on porte ici en voiture les morts qui le veulent bien. C'était un usage assez difficile à établir : l'antique et modeste transport d'un mort au cimetière avait quelque chose de plus humain, et l'on y tenait beaucoup ici, où l'on n'aime pas les corbillards. Cependant on ne peut plus être grande ville, et surtout capitale, sans posséder un train d'enterrement en rapport avec sa position ; il a donc fallu que Turin en passât par là. Mais, comme personne ne voyait de profit à enterrer les morts contre leur volonté, le conseil municipa s'est chargé des premiers frais, pour encourager cette industrie. Il a donc fait construire des voitures, acheté des habits, des manteaux, des plumets et des pompons, qu'on loue à l'heure ou à la journée comme on veut. Quant aux chevaux, on les prend partout et de la couleur qu'on peut. C'est aux morts ou aux héritiers de les choisir, ainsi que les cochers, qui, peu habitués à ce métier, n'ont pas encore pris la figure de l'emploi. Rien n'est, en effet, plus en opposition avec la tristesse de la cérémonie que la joie des officiants. Mais j'ai hâte de passer à un sujet moins lugubre.

Si les morts peuvent s'en aller plus commodément à leur dernière demeure, les vivants, au contraire, trouvent plus difficilement que jamais à se loger. Malgré tous les efforts du conseil municipal et de la spéculation pour suffire à la fortune nouvelle du pays, Turin ne parvient pas à loger ses habitants. Il faut que 240,000 âmes tiennent dans un espace qui peut à peine en contenir 150,000. Si élastiques que soient les âmes, cette agglomération est opprimante, malsaine et ruineuse. On a bâti et on bâtit avec fureur. Les maisons, les rues, les quartiers s'élèvent par enchantement ; mais les maisons ne sont pas habitables le jour qu'elles sont achevées : les appartements sont trop jeunes ; ils vous jettent dehors avec des rhumatismes, des névralgies, des maladies de poitrine et des hydropisies. Les appartements mûrs sont tous occupés, et un logement à prix raisonnable est une chose introuvable. Ajoutez à cela que la spéculation s'en est mêlée : les maisons ont eu leurs accapareurs, comme les grains, comme tous les objets de première nécessité ; et qu'y a-t-il de plus première nécessité qu'un logement ? On demande l'intervention du gouvernement, de la police, de l'édilité ; on en appelle à toutes les autorités possibles. Mais il n'y a pas de remède légal pour un cas

imprévu. D'ailleurs, il faut y prendre garde, en sévissant contre les accapareurs, on découragerait la spéculation, et ce serait un mauvais moyen d'obtenir des logements à bas prix que de ralentir les constructions. En attendant, la foule arrive et la population augmente, augmente toujours comme le flot qui monte en battant à toutes les portes de la ville.

Ce n'est pas dans la force d'attraction qu'une capitale exerce ordinairement par le développement de son intelligence, les raffinements et le luxe de sa civilisation, qu'il faut chercher les causes de cette *excroissance* de population, comme on dit ici, mais dans un ordre d'idées bien différent; car Milan, Naples, Florence, Palerme et Messine n'ont rien à envier à Turin sous ce rapport. Tous les éléments nouveaux, qui viennent augmenter cette population, en apportant avec eux la marque de leur origine, nous disent à quel vent ils ont obéi et la force qui les pousse. C'est l'effet de l'état actuel de Rome et de Venise, des conditions diverses des provinces nouvelles, de la position que Turin occupe en Italie et des garanties de sûreté et de liberté que cette heureuse ville possède. On y accourt de partout pour y chercher la liberté, la tranquillité, et le gouvernement, oui, même le gouvernement; car si les anciennes formes politiques et sociales ont créé cette décentralisation à laquelle les masses sont attachées et habituées, elles ont créé aussi une foule d'ambitions, de besoins et de caractères, qui ne peuvent trouver de satisfaction et de raison d'être que dans le voisinage du pouvoir. Vous voyez s'agiter là, à côté des sentiments et des idées les plus nobles et les plus raisonnables, les phénomènes les plus singuliers de l'individualisme. Vous y trouverez, par exemple, des hommes, en apparence très sérieux, qui ne craignent pas d'abandonner le soin de leur fortune et de leur famille pendant un an, pour venir solliciter une place, ou pour satisfaire souvent une simple vengeance contre un administrateur dont ils poursuivent la destitution. Enfin, ce pays où l'on se réfugiait jadis pour échapper à la prison, au bagne, à la torture, à la potence, qui punissaient les tentatives du patriotisme, on y vient aujourd'hui pour discuter les intérêts, régler les impôts, établir les lois de la nation, pour gouverner et pour apprendre à vivre en liberté. Quelques-uns y viennent bien encore pour conspirer; il se glisse bien quelques esprits brûlants au milieu de cette foule nouvelle; mais il y a ici du froid et de la glace pour tout le monde, et l'on ne craint pas la foudre quand on est sûr que ses éclairs vont se perdre dans l'eau. Les provinces méridionales, ne pouvant emporter la capitale, ont cherché à l'envahir. Ce n'est pas un mal. Il y a une telle différence entre les populations du midi et celles du nord, que si elles ne s'étaient pas rencontrées et connues

dans un milieu pareil, elles ne se seraient peut-être jamais entendues et unies. Cette transplantation est un fait providentiel pour la liberté de l'Italie. Turin est comme un jardin d'acclimatation. Ce midi, tout pétillant de mouvement, d'activité, de flamme et d'intelligence, arrive ici tout brûlant de son feu et presque en conquérant; il y trouve des refroidissements et des rhumes. Cette vive nature, chauffée au soleil, subit tout de suite un traitement de bains d'air à jet continu qui la calme, la dompte, l'amortit, lui injecte cette force salutaire dont son système nerveux a besoin. C'est ainsi que se prépare à Turin, comme dans le milieu le plus propice, la fusion des populations encore si diverses de l'Italie.

Toutes les provinces de l'Italie possèdent un type traditionnel, spécial, qui reproduit et résume leur caractère. Le Piémont a le sien : c'est *Gianduia*. On le représente ordinairement à la suite de quelque chevalier, de quelque grand seigneur en bonne ou mauvaise fortune. Sans tenir précisément aux richesses, Gianduia aime les grandeurs. Il s'attache à son héros de tout son esprit, de tout son cœur, de toute sa faim, de toute sa soif, dans tous les ricochets de la vie, jusqu'au dénoûment. Il s'y attache si bien, qu'il tire presque toujours son maître d'embarras, et qu'il devient lui-même le premier acteur de la pièce. Au physique, c'est la charge, la caricature de la physionomie la plus commune au pays; elle sent le terroir; on ne peut pas oublier ce front carré, ce nez écrasé à la racine, bien attaché à la base, respirant en trompette, cette figure grasse, cet œil vif, cette tête large et un peu plate par derrière, signe ordinaire d'entêtement, et cette fameuse queue qui se relève en pointe entre le tricorne et le collet plat de l'habit. Car il est habillé comme il y a cent ou deux cents ans. Ses vêtements sont indéfinissables, immémoriaux, comme sa naissance, rendant ainsi plus frappante l'image de son caractère obstiné. Et maintenant, dépouillez cette figure de ce qui tient à la charge, de ses chairs bouffies, de ses habits ridicules, de ses allures grotesques, et vous y verrez un type où le Piémontais aime à se reconnaître. Vous y verrez une fidélité à toute épreuve, un point d'honneur très prononcé, une volonté imperturbable, une intelligence un peu dure, mais laborieuse et tenace. Ajoutez à cela un calcul profond de ses intérêts, un naturel bon, patient, mais bourru; et, sous des apparences un peu triviales, un esprit très caustique. Ce peuple a beaucoup d'analogie avec le peuple anglais. Les grands noms, les grandes fortunes, les grands talents, enfants du pays, sont des gloires qui lui appartiennent. Il les respecte comme une propriété publique, et il est admirable sous ce rapport. Mais les bouleversements qu'il a subis lui ont appris la théorie et un peu la pratique de l'égalité. Tout le monde fréquente

également ici les mêmes théâtres, les mêmes cafés, les mêmes promenades, et accourt sans distinction à tous les divertissements auxquels sa bourse peut suffire. C'est par un jour de fête surtout que les rues nous offrent le tableau de ce mélange égalitaire. On voit paysans descendus de la colline et arrivés de la plaine, citadins sortis des portiques, beaux messieurs et belles dames, bourgeois et ouvriers, boutiquiers et serviteurs, rouler, presser, mêler, en même temps et dans les mêmes rues leur foule épaisse, sourde et silencieuse. Tout le peuple sort de table à la même heure et semble enchaîner sa vie aux mêmes habitudes, ce qui ne le rend pas plus amusant. Ils marchent tous comme un troupeau de moutons sans chien et sans berger, avec des familles qui tiennent toute la largeur de la voie, fût-ce même une place; des familles en nombre patriarcal. Il n'y a pas de roi qui ait un peuple plus prolifique que S. M. Victor-Emmanuel. Jadis cet accroissement de population était encouragé par une prime. Mais l'appât du gain avait porté tort à la marchandise, et les enfants étaient d'assez mauvaise qualité. On a supprimé la prime, et, chose singulière, dès que le gouvernement ne s'en est plus mêlé, la production, sans diminuer, s'est fort améliorée. A travers cette foule, les voitures ne passent qu'à grand renfort de cris des cochers, qui, dans leurs jurons, font une immense confusion de tous les dieux de la fable et de tous les saints du paradis. On ne sait pas marcher, on va tout d'une pièce; on se heurte, on se coupe; chacun s'en tire comme il peut. Tout ce monde se presse dans les mêmes cafés, et c'est plaisir de le voir se succéder, calme et tranquille, devant les tables de marbre, sur les coussins de velours, et jouir également, riches et pauvres, de ces belles tentures, de ces plafonds dorés, de ces miroirs enluminés, de toute cette somptuosité, qui est à tous moyennant quatre sous. Aussi, les cafetiers et les liquoristes font-ils ici fortune en peu de temps; c'est leur véritable Eldorado.

Les anciennes promenades sont presque abandonnées aujourd'hui. Elles étaient sombres et sévères, ces avenues majestueuses; cette ceinture de boulevards plantés d'arbres antiques, que Turin a brisés dans son développement; ces belles allées appelées le *jardin*, que la ville porte dans son sein comme un bouquet, sur les derniers vestiges de ses plus vieilles fortifications. Tout cela est usé, oublié, désert; on a presque peur du passé même en se promenant. On court, on se précipite vers le nouveau, vers l'avenir, au grand air, au grand soleil, vers cette belle place d'Armes, entre les deux chemins de fer, en face de cette majestueuse et splendide couronne de montagnes. On y va de partout : par le cours du Roi, par la rue Sainte-Thérèse, par la rue Neuve; à travers ce magnifique square toujours vert, toujours en fleurs, d'où un jet d'eau superbe élève son

panache flottant dans la lumière du ciel. C'est l'embellissement le plus considérable que le conseil municipal ait exécuté dans ces dernières années, encore l'a-t-il fait à titre d'innovation.

Puisse une telle innovation servir d'encouragement pour l'avenir! La ville y perdra un peu de cette monotonie qui la distingue, et la foule y gagnera un peu de cette vivacité dont elle est dépourvue. Avec ces deux *peu*, peut-être fera-t-on quelque chose de plus gai. Car toute cette foule a beau courir au soleil, changer de place, elle a toujours l'air de se promener pour le plaisir d'autrui. Mais tout se conforme au caractère des habitants, et aucune dépense ne pourrait peut-être changer la nature physique qui prend, quoi qu'on fasse, l'empreinte de la nature morale. L'âme d'un peuple déteint sur les lieux qu'il habite. Ici, point de cafés-chantants, de théâtres en plein vent, de spectacles en plein air, de rencontres imprévues, aucune de ces saillies, de ces inventions, qui reluisent, qui pétillent, qui font briller la gaieté et oublier la vie dans le sein d'une capitale; pas même de guinguettes et de bals aux barrières! De bals publics, il n'en faut pas parler excepté pendant le carnaval. Alors, on s'attelle à la danse comme à la charrue, et les gros plaisirs s'agitent comme les colonnes du temple, sous la main de Samson. Du reste, tout est réglé ici sérieusement, sévèrement, militairement, et les jours de fête on distribue de la musique comme la soupe dans les casernes. Quatre bandes de musiciens des divers corps d'armes de la garnison se partagent les quatre coins de la ville; une masse compacte goûte mélancoliquement, pendant deux heures, les plaisirs de la musique, et tout ce monde s'en retourne ensuite pacifiquement chez soi avec quelques engelures et quelques rhumes de cerveau de plus.

Quant au service des plaisirs quotidiens et constants de la ville, il est confié à un charlatan, à deux troupes de saltimbanques, qui exploitent alternativement la place Milan, vers les vieux quartiers, et la place Carlo-Felice, vers la Porte-Neuve, en face de la gare de Gênes. Il y faut ajouter un malheureux affamé, qui avale de l'étoupe en feu et mange fort délicatement, avec une fourchette de fer, les morceaux les plus chauds d'une torche enflammée. Je ne sais pas ce que cet homme peut demander au public; il mange vraiment pour le plaisir de travailler, tandis qu'on travaille généralement pour manger. J'oubliais une femme qui a dressé quatre chardonnerets à tirer les cartes, la bonne fortune et des numéros pour la loterie. Malheureusement, ces pauvres oiseaux ont les ailes coupées, et que peut-on espérer d'une fortune dont on a coupé les ailes? Tous ces gens-là travaillent très gravement et très consciencieusement. La modestie de leur équipage nous garantit la modération de leurs bénéfices. Le charlatan est monté sur une voiture sans cheval, mais

quelle gravité dans ses discours, dans le respect qu'il porte à ses onguents! Ne dirait-on pas qu'il a le ministère de la vérité! Gardons-nous de le traiter avec irrévérence : il est manchot; il a perdu un bras dans les batailles de la patrie. Ainsi le dit-il au moins, et ainsi soit-il! Pendant qu'il parle, les saltimbanques font un vacarme épouvantable ; ils attirent les passants par mille tours de force de jambes et de bras. Mais leur tour le plus productif, c'est de mettre en loterie trois ou quatre paires de vieux coqs, qu'un arlequin promène sous les regards avides de la foule, et les coqs font fortune.

Voici maintenant sur un pré, au fond de la place d'Armes, à côté de la grande allée, pleine de fiacres et d'équipages de tous les âges, un attroupement d'hommes, de femmes, d'enfants et de soldats de toutes armes; ils sont là quatre ou cinq cents, entassés, assis, accroupis et attentifs comme des musulmans en prière. Tout ce monde joue au *loto*. C'est le véritable jeu de l'égalité ; c'est une scène à la Florian, patriarcale, naïve, primitive : il n'est pas de jeu plus honnête que le loto. Cette manière de jouer en plein air et en si grandes proportions est exotique, étrangère : c'est évidemment une importation napolitaine. Il y a du lazzarone dans cette scène *primitive*, je crains aussi qu'il ne s'y glisse quelque *camorriste* venant là exercer son honnête industrie. Je dois ajouter qu'il n'y a pas d'endroit où il y ait moins de surveillance que celui où il y a le plus de monde. La foule se garde elle-même. Et vive Mercure, le dieu de la fortune! Tels sont les plaisirs négatifs de cette capitale.

L'étranger n'a pas même ici la ressource d'un cabinet de lecture. Il est vrai que tous les cafés ont une quantité de journaux. Les journaux nous mènent naturellement à parler du mouvement de l'esprit public. Ce mouvement général, irrésistible, est parfaitement rendu dans l'une des chansons les plus populaires que l'on chante ici depuis 1858 : la *Bella Gigogin*. Son refrain expressif : *Daghé la avanti un passo!* « Et en avant encore un pas! » marque bien cette cadence lente, mais sûre et progressive, que la révolution a suivie, et dont la pensée s'est infiltrée dans les masses, sous la forme un peu triviale qu'elles comprennent le mieux. Je regrette, en passant, que ce refrain expressif ne soit pas resté dans le domaine des idées et de la politique, et qu'on l'applique souvent dans des circonstances qui l'avilissent. Ainsi, le peuple ne se contente pas de le chanter, il le danse, et il le pratique en dansant comme il l'a fait en se battant. Ce sera peut-être un jour la *Carmagnole* de l'Italie ; mais laissons l'avenir à l'avenir et occupons-nous du présent.

L'Italie a envenimé en Europe la question religieuse ; mais la maladie qu'elle a communiquée aux autres peuples, elle la ressent à peine elle-même ; ou du moins, chez elle, le mal ne se manifeste pas à

l'état aigu. Il n'y a jamais eu de guerre religieuse en Italie, et il n'y en aura jamais. Des guerres de rivalités, de partis et d'ambition, oui; mais de religion, non. La force des individualités efface ou absorbe celle des principes. Tout se ressent de cette influence, tout en démontre la vérité; et la crainte à Turin est bien moins dans la division qui existe entre l'idée religieuse et l'idée nationale, que dans les subdivisions qui règnent dans les rangs de la révolution. Mais le Piémont est une puissante individualité; il connaît le péril; il comprend sa mission et il ferait plutôt le sacrifice de sa liberté que celui de l'unité nationale. Turin ne vit, ne veille, ne pense, ne dépense, que pour l'unité nationale. Mais il y veut marcher en phalange serrée, avec la discipline qui est la garantie de la victoire. La modération est ici dans la volonté générale, et il faut bien qu'il en soit ainsi, puisqu'au milieu des institutions libérales les plus larges, les plus généreuses, un seul journal, à Turin, fait appel aux aspirations impatientes, et que cinq journaux catholiques ne parviennent pas à réveiller les passions religieuses. Il y en avait quatre en 1862, le cinquième est né en 1863; ils servent environ 16,000 abonnés. L'*Armonia* en comptait à elle seule près de la moitié; elle occupait sans conteste le premier rang. Elle est bien déchue aujourd'hui! M. l'abbé Margotto, son rédacteur en chef, a dû se retirer après la perte du procès qu'il soutenait contre la direction du journal. En se retirant de l'*Armonia*, il a fondé l'*Unità cattolica*. Cette dernière feuille n'est donc qu'un détachement de la première; elle ne donne lieu qu'à un déplacement d'abonnés; et, bien loin de signaler un mouvement progressif dans l'idée religieuse, elle indique plutôt une division fâcheuse de ses forces. M. l'abbé Margotto est le premier champion du principe catholique dans la presse italienne; il est devenu célèbre par les persécutions dont il a été si longtemps l'objet, par les services qu'il a rendus à la cause religieuse; il est devenu célèbre surtout par son activité, par sa verve inépuisable comme écrivain. M. l'abbé Margotto est un des premiers prosateurs de l'Italie. Pas un journaliste, à Turin, ne connaît aussi bien que lui toutes les ressources du langage, et ne manie avec plus de facilité toutes les armes de l'attaque. C'est le premier soldat de la légion thébaine; il en tient ici le drapeau dans ses mains, et il emporte avec lui la principale influence du journal auquel il était attaché. Mais il y laisse son activité passée, ses exemples, le souffle de sa jeunesse.

Les autres journaux, au nombre de dix, sans compter la *Gazette officielle*, ne s'occupent de la question religieuse que pour combattre, avec plus ou moins d'acharnement, les abus du clergé, son influence, et l'autorité temporelle du pape. Depuis quelque temps,

cependant, la lutte a perdu un peu de son intensité; le public y devient indifférent. L'intérêt national, dans ses rapports avec la législation, l'administration, les finances et l'économie politique du pays, absorbe plus particulièrement l'attention. Sans perdre de vue l'intérêt national, chacun des journaux étudie et envisage les grandes questions sous le côté particulier à la province à laquelle il est destiné, et à la nuance qu'il représente. On n'échappe pas à sa nature. Parmi ces dix journaux, exclusivement politiques, les plus importants sont sans contredit : la *Gazzetta di Torino*, la *Stampa*, l'*Opinione*, la *Gazzetta del Popolo*, le *Diritto* et l'*Italie*. Le premier se tire à 14,000 exemplaires, dont la moitié environ se vend à Turin; le reste se répand en Piémont, en Toscane et dans l'Emilie. Il a été longtemps un journal officieux; il ne l'est plus aujourd'hui; mais le mérite de ses feuilletons, son *gazzettino della città* (les nouvelles de la ville), et surtout l'heure commode de son apparition, lui ont assuré un succès qui ne s'est jamais démenti depuis quatre ans. La *Stampa* est le journal officieux; il se vend peu à Turin, quoique généralement fort bien informé grâce à ses rapports avec les ministères. Comme journal officieux, on préfère l'*Opinione*; cette feuille a toujours été regardée comme un organe ministériel élevé, et sa correspondance parisienne passe pour la meilleure. Quelle que soit d'ailleurs la source où ce journal s'informe ou s'inspire, officieuse ou non, c'est, à mon avis, celui qui comprend et pratique le mieux les grandes habitudes de la presse. On y trouve souvent des appréciations justes et saines, et son style ne s'écarte jamais de cette modération élevée qui n'exclut pas la fermeté, et qui est d'ordinaire l'apanage des convictions les plus sûres. On voit que, s'il n'est pas dans le ministère, il en sort ou qu'il y entrera bientôt.

La *Gazzetta del Popolo* a été, de 1848 à 1856, à peu près l'enfant gâtée du pays. Il n'y a pas de journal qui ait rendu de plus longs services à la cause de la liberté et du progrès en Piémont. Il s'est attaché à travailler l'élément populaire piémontais. Il y a bien réussi! Pas un n'a autant coupé, taillé, arraché dans les ronces et les broussailles du passé. Sa forme, ses allures, son esprit avaient pénétré, séduit, enlevé les masses. Il ne faisait pas de longs articles, il allait droit au but : aux préjugés, à l'erreur, à l'ignorance. Ils étaient trois ou quatre là, dont les noms sont encore gravés dans le souvenir des masses : Norberto Rosa, Govean, Borella, Bottero, et puis un autre qui signait S. G. (Scipione Giordano), et qui est aujourd'hui une des célébrités scientifiques de Turin. Cette feuille a survécu à tous les orages, à tous les triomphes, à toutes les transformations, et reste maintenant encore le représentant le plus fidèle du type piémontais, défenseur du roi, de l'ordre et de la liberté.

Il y a aussi une presse française à Turin, dont une partie est consacrée à la politique, et l'autre plus particulièrement aux intérêts économiques du pays. Mais me voici sur un terrain délicat. Cependant il faut dire une vérité, c'est qu'il n'y a pas pour elle une grande raison d'être au point de vue politique. Placé entre l'opinion publique, très susceptible ici, et les lois sur la presse à l'étranger, le journalisme français ne peut y développer ni théories, ni appréciations, ni allures bien vives et bien intéressantes. D'un autre côté, l'éloignement des grands centres intelligents et politiques de l'Europe lui enlève toute la saveur qu'on peut trouver dans les journaux français qui se publient en Belgique et en Angleterre, et il se perd en fumée. L'année 1863 a vu succomber l'un des deux organes français politiques qui se publiaient à Turin, *les Nationalités*, et ne laisse plus survivre que son confrère, *l'Italie*, qui suffit bien à la besogne. *L'Italie nouvelle* est un des principaux organes de la presse consacrée aux intérêts économiques du pays. Le mérite et la réputation du publiciste qui dirige cette feuille et les sympathies qu'il inspire lui assurent toutes les chances possibles de réussite. *La Gazette financière* se fait remarquer par une double publication, en italien et en français, et *la Revue financière* par des articles très sérieusement pensés.

Turin possède aussi une presse italienne spécialement financière et industrielle, comme elle possède une presse spécialement militaire, représentée par l'*Italia militare*, la *Gazzetta militare* et la *Rivista militare*. Cette dernière est mensuelle et traite, avec beaucoup de talent, toutes les grandes questions qui se rattachent à la guerre. J'y ai lu un rapport fort remarquable et très impartial sur la bataille de Castelfidardo, rapport qui ne s'éloigne pas de celui de M. de Lamoricière, publié dans la *Civiltà cattolica*. Le fait le plus saillant dans le mouvement des idées en 1863, c'est la tendance toujours croissante vers les intérêts économiques du pays. Il y a une véritable invasion, une inondation de journaux financiers, industriels et agricoles à Turin. Mais, chose singulière, c'est qu'au milieu de ce travail, de cette agitation de la pensée, je ne trouve pas qu'elle tienne tête à l'action, à l'exécution des grandes entreprises qui se fondent. L'industrie, comme les événements, comme la guerre, semble aller plus vite que l'idée. Celle-ci a de la peine à la suivre; on ne la voit prendre aucune grande initiative : elle se traîne à la remorque des faits. Il y a là une défaillance ou une timidité de l'intelligence qui est un des signes du temps que nous traversons, où les intérêts matériels ont pris la première place dans l'activité des hommes. Un ordre providentiel semble avoir voulu jeter entre les nations, au moment où elles étaient le plus animées les unes contre les autres,

une communauté d'intérêts qu'il est impossible de rompre, et qui les empêche de se détruire. Quand un monde nouveau se prépare, les vieillards seuls éprouvent le besoin de se battre; ils espèrent se rajeunir en revenant aux vaillantes habitudes de leur temps. Nous sommes plus sages aujourd'hui. Qu'il y a loin du journalisme actuel au journalisme militant de 1849 à 1859!

Aux questions économiques sont venues s'ajouter les questions administratives, et Turin a été inondé de journaux, de brochures, voire même de livres, qui ont traité, digéré toutes ces matières à mesure qu'elles se sont présentées. Les écrivains, avec leur plume, étaient à l'affût de l'actualité; ils n'ont pas laissé échapper une occasion, ils se sont même obstinés à la suivre quand elle était déjà loin. La politique, la question romaine, ont fait aussi le sujet d'un grand nombre de brochures, dont la plus importante, par la signature dont elle est revêtue, est sans contredit celle de M. Boncompagni. L'auteur est un homme auquel il faut nécessairement faire attention; il n'apparaît plus que juste au moment des grandes exécutions. Sa voix est sibylline, fatale; il ne parle que lorsque la foudre va éclater. L'année dernière, ce fut lui qui condamna le ministère Rattazzi, et qui l'exécuta au nom de la grande majorité; et je ne crois pas que M. Boncompagni, ministre, eût agi différemment que M. Rattazzi. Lorsqu'il a rendu un oracle, il se tient pour satisfait. Il n'est pas ambitieux, il ne veut pas du ministère, il garde sa position de protecteur. Maintenant, il vient de résumer la question de Rome. Il n'y a là rien de bien gros, rien de bien clair, rien de bien nouveau; mais il a parlé, cela suffit. M. Boncompagni nous mènera loin en concluant que « Dieu est patient parce qu'il est éternel. »

A côté de la presse périodique sérieuse, Turin a aussi sa bande spirituelle et joyeuse de journaux humoristiques, illustrés de caricatures : c'est *Gianduia*, le *Fischietto* et le *Pasquino*. Celui-ci, moins politique que moraliste, s'attache à la satire des défauts, des ridicules tous les jours nouveaux et changeants de la société; les deux autres envahissent sans pitié le domaine de la politique. Cette folle compagnie regarde tout, saisit tout et se moque de tout. Un geste, une expression échappés à quelque orateur du parlement sont commentés de la façon la plus plaisante. Ministres, hommes d'Etat, hommes célèbres, tout passe par les mains des joyeux satiriques. Ils ne se contentent pas de ce qu'ils trouvent chez eux, et la France, la Prusse, l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre, et jusque la Turquie, viennent jouer leurs rôles dans des tableaux de circonstance, qui servent tout à la fois de divertissement et de leçon au public.

Quant à la littérature, elle n'offre en 1863, dans la presse périodique de Turin, que des décès et des agonies à constater. L'*Ateneo*,

journal fondé par la jeunesse des écoles, est mort, comme la *Letteratura civile*, comme l'*Italia letteraria*. Ils étaient tous venus au monde cependant sous les auspices du talent et du patriotisme; l'*Italia letteraria* surtout, qui comptait dans sa rédaction des noms comme Vincenzo Riccardi, Napoleone Giotti, le charmant écrivain florentin, et un autre plus modeste et moins connu encore, mais à qui est assigné un bel avenir, Felice Uda. On lui doit l'écrit le plus remarquable qui ait été publié dans cet éphémère journal : *Bozzetti di letteratura contemporanea* (Esquisses de littérature contemporaine), où l'auteur s'attache à montrer l'antithèse de la nature et de la société. Mais que voulez-vous? Il faut se faire lire, et c'est la faveur qu'on obtient le plus difficilement du public. La *Rivista contemporanea* est la seule publication périodique littéraire qui se soit soutenue; elle existe depuis dix ans. Les écrivains les plus illustres, MM. Mamiani, Tommaseo, Cantù, Bresciani, Gioberti, Balbo, Regaldi, Mercantini, participèrent d'abord à sa rédaction, mais elle avait graduellement perdu une partie de ses collaborateurs; puis était venu avec son activité M. Joseph Lafarina, qui lui avait imprimé, avec un mouvement nouveau, une tendance politique et sociale plus conforme aux idées actuelles. Malheureusement, la mort de M. Lafarina la frappe d'un coup terrible dans ce nouvel élan, et je souhaite qu'un patriotisme intelligent vienne bientôt consolider l'existence d'une publication si utile à la littérature, qui trouve si difficilement, au milieu des agitations du pays, l'espace nécessaire à son épanouissement.

Elle est en effet, ici, en bien mauvais état, cette pauvre littérature. L'année 1863 a été, sous ce rapport, d'une stérilité déplorable. Quelques romans-feuilletons de MM. Bersezio, Cesena et Giordana, publiés dans la *Gazzetta di Torino* et dans la *Gazette officielle*, voilà à peu près tout ce qui a satisfait le seul appétit de lecture que le public ait conservé. Malgré toute la réputation et le talent de narrateurs que possèdent MM. Bersezio, Cesena et Giordana, je préfère à leurs romans le tableau si original des coutumes et de la vie sarde que M. Baccaredda nous a tracé dans son roman d'*Angelica*. L'auteur a créé là quatre caractères qui dénotent un talent élevé et fécond.

L'histoire de la maison de Savoie a offert à M. Carutti un nouveau sujet d'études. C'est *Victor-Amédée II*, le fondateur et l'un des plus grands princes de cette dynastie royale, que M. Carutti s'est attaché à nous faire connaître dans le volume qu'il vient de publier cette année. Victor-Amédée II eut la gloire de créer un sentiment national dans le cœur de ses peuples, et sa politique habile sut tenir la balance égale entre les Savoyards et les Piémontais. Il

abdiqua après un des plus longs et des plus grands règnes dont l'histoire fasse mention. Il était de cette belle époque où le temps lui-même semble concourir à la grandeur des hommes. Les travaux historiques de M. Carutti sont tous empreints d'un caractère d'actualité ; nous saisissons, dès la première page, l'à-propos, sous Victor-Emmanuel II, le premier roi d'Italie, d'un livre sur Victor-Amédée II, premier roi de Sicile de la maison de Savoie. Mais nous voyons bien mieux, après l'avoir lu, l'analogie et la ressemblance qui existent entre ces deux époques et ces deux grandes figures. Tandis que M. Carutti, dans une pensée politique, va demander aux XVIIe et XVIIIe siècles, des sujets d'étude sur la dynastie de Savoie, M. Ercole Ricotti, recteur de l'université de Turin, publie les deux premiers volumes de son histoire complète de cette maison royale. M. Ricotti est membre de cette commission que le roi Charles-Albert avait créée pour le classement et la réunion de tous les documents relatifs à la maison de Savoie, et pour la rédaction de son histoire. C'est un mathématicien, un ancien colonel du génie, un homme essentiellement positif, qui ne s'occupe ni des beautés de la forme, ni de la philosophie de l'histoire, mais qui s'applique à la narration des faits avec l'exactitude, la patience et l'attention qu'il pourrait apporter à la solution d'un problème scientifique.

Quelques rares écrivains vont chercher à l'étranger, dans l'étude et la biographie des contemporains les plus illustres, les idées et les exemples qui leur paraissent les plus propres à servir le mouvement et les intérêts actuels de l'Italie. D'autres, dans l'étude de la philosophie, de l'histoire et du droit, s'appliquent à développer les principes civilisateurs sur lesquels doivent reposer les relations internationales. On ne peut trop encourager de semblables tendances au milieu de la société nouvelle qui se forme en Italie, et je signale avec plaisir les deux productions qui ont paru à Turin sur ces deux sujets en 1863 : *Channing, le sue opere e le sue dottrine unitarie* (Channing, ses œuvres et ses doctrines unitaires), par M. Carlo Cossu ; et *Saggio filosofico-giuridico sulle convenzioni internazionali* (Essai philosophico-juridique sur les conventions internationales), par M. Francesco Tronci, professeur de droit international et de la philosophie du droit à l'université de Cagliari. Ajoutons-y un livre qui vient de paraître, les *Principii fondamentali della scuola medico-filosofica*, par le docteur Manca. MM. Pascal Duprat et Gicka ont publié, en italien, un volume intitulé : *Annuario di economia sociale e di statistica pel regno d'Italia.* C'est le premier travail complet que nous possédions sur une matière aussi importante et aussi intéressante. Je regrette seulement que les auteurs aient négligé de nous donner les tableaux des administrations antérieures. Cet ouvrage,

néanmoins, réunit à une valeur incontestable le mérite d'avoir ouvert, en Italie, une voie nouvelle dans l'ordre des idées qu'il signale.

M. Prati, le poète *césaréen* de l'Italie actuelle, s'occupe en ce moment de la publication de ses œuvres complètes. Elles ne formeront pas moins de dix volumes in-8°. M. Brofferio, de son côté, réunit, en une seule édition de vingt volumes, toutes les livraisons de ses *Mémoires*, qu'il a publiées jusqu'à ce jour, sous le titre de *Miei tempi*. Vingt volumes, et le livre n'est pas fini ! L'importance du rôle que M. Brofferio a joué, depuis trente-cinq ans, dans le mouvement littéraire et politique de l'Italie, donne certainement beaucoup d'intérêt à ses *Mémoires*, mais sa gloire la plus durable n'est pas dans ses écrits en prose, elle est dans ses chansons. M. Brofferio est l'auteur d'un recueil de chansons patriotiques et humoristiques, dont beaucoup sont écrites dans le dialecte du pays, et dont lui-même a composé souvent la musique. Il n'est pas de chansons plus populaires en Piémont. Je ne puis que signaler, en passant, ces intéressantes productions; mais je dois faire observer que l'exemple de M. Brofferio a dû exercer une grande influence sur les nouveautés littéraires les plus remarquables qui aient paru à Turin depuis 1862 : je veux parler des œuvres dramatiques de M. Pietracqua, écrites en dialecte piémontais. Cet auteur fécond a donné, en moins de deux ans, trente pièces de théâtre environ. C'était un correcteur d'imprimerie absolument inconnu, quand tout à coup il se révéla dans une première pièce bien digne (chose rare) du succès extraordinaire qu'elle obtint. *Sablin a' bal-a* (Zabeline danse), tel est le titre de ce premier drame, qui fut bientôt suivi de *Gigin a' bal-a nen* (Gigine ne danse pas). Rien de plus pathétique, de plus saisissant et de plus moral que les deux premières pièces, et il n'en est pas qui pénètrent mieux dans les mœurs, les habitudes et le cœur d'un peuple. C'est le pays pris sur le fait et transporté à la scène. Tout, dans les productions dramatiques contemporaines, paraît pâle et conventionnel à côté de ces tableaux palpitants de vérité. Le succès malheureusement a enivré l'auteur, et au lieu de rester dans son monde à lui, il a voulu pénétrer dans une société qu'il ne connaît pas et peindre des vertus qu'il rêve et des vices qu'il a le bonheur d'ignorer; de sorte qu'il a fait en quelques mois vingt ou vingt-cinq pièces qui valent tout juste le temps qu'elles ont coûté. Il s'est encore aperçu assez tôt qu'il faisait fausse route pour nous donner, à la fin de cette année 1863, une production digne des premières : *La seira d' Natal* (La soirée de Noël). M. Bersezio, sous le pseudonyme de Nugelli, MM. Garelli et M. Zoppis ont suivi la voie que M. Pietracqua avait ouverte, et le correcteur d'imprimerie est devenu chef d'école.

Mon travail serait incomplet si, après avoir indiqué le mouvement

des idées à Turin dans le monde de la presse et du théâtre, j'omettais de signaler celui qui s'est opéré dans les arts. Le développement qu'ils y ont pris depuis quelques années offre un contraste frappant avec l'état de stagnation et d'oubli dans lequel on les avait laissés jusqu'alors. Beaucoup d'artistes s'étaient réfugiés à Turin pendant la douloureuse période que l'Italie a traversée de 1848 à 1859. Ceux-là y sont restés par reconnaissance, et d'autres y ont été attirés depuis par les encouragements et les faveurs dont on les a comblés. Turin, en devenant capitale de l'Italie, ne fût-ce que pour un jour, pour une heure, a voulu constater par une œuvre durable la protection qu'elle accordait à l'un des plus beaux fleurons de la couronne nationale. Le conseil municipal a bâti un musée. Celui qui existait, étroit et mal placé dans cette première demeure des princes de Savoie, appelé le palais Madame, ne pouvait répondre aux intentions de la ville. On ne reste pas capitale à si bon marché. L'année 1863 a donc vu s'ouvrir le Musée municipal, construit dans la rue *Gaudenzio-Ferrari*, derrière la nouvelle halle aux vins, et au-dessus des bureaux destinés à ce commerce.

C'était fête tout récemment dans ce jeune musée. Une foule nombreuse d'invités se pressait dans le vestibule et sur les marches du grand escalier; le maire et le conseil municipal étaient là. On venait saluer un grand talent et inaugurer une fresque dont un jeune artiste vénitien a décoré l'un des murs latéraux de cet escalier. La cérémonie était solennelle, l'anxiété générale et l'émotion sympathique du public a éclaté en applaudissements lorsqu'on a relevé le rideau vert qui couvrait le tableau et proclamé le nom de M. Larese-Moretti. Le peintre a pris pour sujet la mort de Dante. Nous sommes en 1321, à Ravenne, dans une vaste pièce du palais des seigneurs de Polenta. Ces draperies resplendissantes, ce paravent de satin blanc, ces meubles somptueux, ces marbres, ces bahuts, tout proclame la richesse du maître; mais là, derrière ce paravent, la mort flétrit, décolore le poète expirant. Il est assis sur son lit de mort; et sa face livide ressort sur les draps comme sur un suaire. Le vieux Guido da Polenta, avec sa figure historique, est à gauche de Dante. Les veilles, les larmes, la douleur ont imprimé sur le visage du vieillard les couleurs brûlantes de la fièvre. Il soutient dans ses bras, sur un coussin, les épaules fatiguées du mourant. De l'autre côté du lit, à droite, un moine, les mains jointes et debout, assiste en priant à cette heure suprême. Un notaire, assis aux pieds du poète exilé, recueille ses dernières paroles. Deux personnages au fond de la chambre, deux pages sans doute du seigneur de Ravenne, contemplent avec terreur cette scène douloureuse et complètent le tableau. Le peintre a merveilleusement rendu et matérialisé le point saillant

de sa pensée ; il a concentré une masse de couleurs blanches, ternes et livides sur tout ce qui touche le mourant, et il a détaché la mort de la vie avec un relief saisissant.

M. Larese-Moretti apporte de son pays cette vigueur de coloris, cette énergie et cette richesse de tons qui sont les qualités les plus brillantes et les plus solides de l'école vénitienne. C'est un peintre de fresques, et son nom est déjà célèbre en Italie par les nombreux travaux qu'il a exécutés à Venise, parmi lesquels il faut citer surtout le magnifique rideau du théâtre de la *Fenice*.

De l'escalier, je suis entré dans les salles du musée, que j'ai trouvées ornées déjà de tableaux de tout genre, signés des noms les plus connus, tels que Massimo d'Azeglio, Cerutti et Pontremoli, deux peintres de batailles ; Gamba, Gonin père et fils, Gastaldi, Biscarra et d'autres, et d'autres, tous jeunes, ardents, vaillants, qui ont grandi au souffle de la révolution politique, car la révolution politique a tout remué ici. J'ai trouvé là ce que j'ai remarqué ailleurs : la nouvelle école abandonne les règles conventionnelles de la peinture d'histoire pour se livrer à l'observation et à la reproduction de la nature ; elle est réaliste, mais d'un réalisme qui n'exclut pas l'idéal et l'originalité. Je regrette vivement de n'avoir trouvé, dans tout ce que je viens de visiter, aucune production de M. Ferri, un nom si honorable dans les arts et si cher à son pays. Peut-être serai-je plus heureux une autre fois. Ne trouvant rien du fils, je mentionnerai du moins la belle réparation ou plutôt la reconstruction du grand escalier, que M. Ferri père, architecte de Sa Majesté, fait exécuter dans le palais royal.

L'Italie reconnaît la supériorité actuelle des écoles de peinture française et allemande ; mais, dans la sculpture, elle aurait peut-être le droit de se montrer moins modeste. Turin peut citer avec orgueil un des grands noms de l'art contemporain, M. Vela. J'avais vu son tombeau de Donizetti, placé, en 1859, dans l'église de Sainte-Marie, à Bergame, et le bas-relief qui le soutient ; son *Printemps*, s'éveillant et sortant nu du sein des fleurs et des plantes, qui montent à peine jusqu'à ses genoux ; *l'Ange de la Résurrection*, exécuté pour le cimetière chrétien de Constantinople ; *la Résignation*, pour celui de Vicence ; j'avais vu et je pouvais voir tous les jours beaucoup d'autres œuvres du maître, mais je voulais saisir le point où son talent est arrivé, et le voir lui-même à l'œuvre ; j'ai visité son atelier. M. Vela est parvenu à vaincre toutes les difficultés de son art, et à exprimer sa pensée, toute son inspiration avec autant de sûreté que de bonheur. Voilà ce que j'admire dans la statue que j'ai devant moi, *la Prière*. C'est une femme agenouillée devant une croix, sur une terre jonchée de fleurs. Ses mains jointes tombent avec abandon vers

la terre, et sa tête, doucement penchée à droite, se tourne, pleine de sentiment et de pensée, vers le ciel, où elle semble envoyer sa douleur. Un voile, qui couvre la tête à la hauteur du front, laisse voir, sous sa transparence, l'ordre et la richesse des cheveux, entoure le visage en dessinant la pureté de son ovale, et, de l'une de ses extrémités jetée sur l'épaule gauche, enferme et cache toutes les grâces du cou. On ne voit de nu que la figure et les deux bras, dont les manches s'arrêtent sur le coude. La longue robe qu'elle porte suit, dans ses plis, dans ses ampleurs et dans ses réductions, l'attitude, les mouvements et les formes du corps. Ici brillent toutes les qualités de M. Vela : le sentiment, l'inspiration et cet accord harmonieux entre son marbre et sa pensée, qui est un des charmes les plus puissants de ses œuvres. Je me suis arrêté sur le chef d'école, mais je ne puis oublier de mentionner les noms déjà connus de MM. Albertoni, Dini et Simonetta, et cette jeunesse enthousiaste qui marche vers un avenir plein de promesses : M. Jean-Baptiste Villa, M. Cassano, M. Giani. J'aurais voulu parler de leurs ouvrages, parler même de leurs projets, car la jeunesse se plaît aux grands projets ; mais un coup d'œil sur le Turin actuel ne peut pas se changer en revue des beaux-arts, et, à mon vif regret, je dois me contenter de rendre un hommage général là où il m'eût été doux de payer un tribut d'éloges particuliers et motivés. Le temps presse, d'autres objets nous appellent, et, par une transition brusque, naturelle pourtant en Italie, les beaux-arts nous mènent à la politique et à la guerre. N'ouvrait-on pas récemment un concours entre les artistes italiens pour le monument du comte Cavour, ce grand homme d'Etat de la révolution ; pour celui du général Lamarmora, ce héros de la guerre de Crimée ? Parlons donc de la grande préoccupation que 1863 lègue à 1864 : la guerre.

L'Italie croit avoir la mission de rompre la première cette paix qui lui fait supporter sans profit un fardeau aussi lourd que la guerre. Tout s'y prépare donc : l'artillerie volante traverse les rues avec ses mulets chargés de canons, elle va s'exercer sur la colline ; les recrues se forment ; la troupe de ligne et la cavalerie manœuvrent sans cesse ; le peu que l'on voit excite les imaginations sur ce qu'on ne voit pas, et tout le monde dit ici : « Nous y sommes ! » Peut-être est-ce moins un projet d'attaque qu'une tactique pour se faire attaquer. Mais, attaquée ou attaquant, je ne sais pas ce que l'Italie peut gagner dans une guerre si précipitée, si ce n'est d'y risquer ses destinées. La paix armée, la plus armée possible, vaudrait mieux assurément ; mais il faut pouvoir en supporter les charges. Ah ! si M. Minghetti pouvait réaliser son beau projet financier et soutenir quelques années encore le crédit de l'Etat, même avec de larges dif-

férences d'équilibre, il aurait rendu à son pays des services plus modestes peut-être, mais bien moins dangereux qu'en lui jetant la bride sur le cou ! Mais de généreuses impatiences accusent le pouvoir ; les partis vaincus conspirent contre lui ; les contribuables sont à bout ; un esprit de désordre, inséparable de toute révolution, travaille quelques provinces ; et la guerre, dit-on, en satisfaisant à toutes les aspirations nationales, doit effacer toutes les divisions, réunir toutes les forces et remédier à tout. Erreur ! C'est ainsi que le Piémont, en 1849..... Mais jetons un voile sur le passé.

Le pouvoir n'a pas besoin, en Italie, d'un prestige nouveau ; il a besoin d'arriver à l'équilibre des finances. Il le trouvera sûrement, sans danger, dans le patriotisme et le bon sens du pays ; et au lieu de chercher une solution périlleuse dans les chances de la guerre, il n'a qu'à se retremper dans les forces électives de la nation. Que les individualités s'effacent ; que les rivalités, cette source des plus grandes fautes, cessent, et qu'on ne perde pas le pays par un trop grand désir de le servir ! Je vais hasarder ici une opinion qui fera peut-être bondir le Parlement : je crains bien plus pour le pouvoir la majorité de la Chambre que la majorité du pays.

Il y a un an que je n'avais assisté à aucune séance de la représentation nationale. J'avais vu la Chambre à l'époque de la chute du ministère Rattazzi, et je croyais avoir été témoin de toutes les fougues parlementaires possibles. Les interpellations de M. D'Ondes-Reggio m'ont détrompé. Le député sicilien, avec sa figure ascétique et tourmentée comme un rocher des Calabres, avec sa voix stridente comme la trompette du Jugement dernier, a secoué la Chambre qui allait s'endormir dans la torpeur léthargique d'une discussion budgétaire, et soulevé des tempêtes imprévues à propos du système de répression employé par le gouvernement en Sicile. Le ministère, vainqueur, a senti la blessure. La gauche a vainement cherché sa revanche ; c'est à peine si elle a suscité un peu d'agitation dans l'Italie méridionale. Pour son malheur, elle s'est divisée ; une partie a donné sa démission, et le gouvernement ne s'en est guère ému, assuré de la majorité du Parlement et du bon sens du pays. Je ne l'en blâmerais pas s'il était dans des conditions ordinaires ; mais en présence des événements qui se préparent, il assume une lourde responsabilité avec une confiance peut-être imprévoyante. La prévoyance, c'est la qualité qu'une majorité d'habitude fait perdre au gouvernement qu'elle soutient et qui s'y abandonne.

Cette discussion sur la Sicile est sans contredit le fait parlementaire le plus saillant de l'année. J'ai retrouvé le Parlement tel que je l'avais laissé ; la gauche, avec ses individualités brûlantes et multiples, ses emportements, ses enthousiasmes et son intelligence. Il

est impossible d'oublier les physionomies brunes et méridionales au milieu desquelles s'élève, comme la raison centrale du parti, calme et sévère, la figure de M. Mordini, ce type ardent et réfléchi de Florence. Voilà M. Mauro Macchi, ce travailleur infatigable de la pensée sociale, avec sa figure honnête, ouverte et séduisante; M. Crispi, le fougueux adversaire du pouvoir, un vrai coup de soleil de la Sicile. Oui, cette gauche résume bien ce que le pays a de plus ardent et de plus intelligent. Il faut avoir un bon sens solide, inexpugnable, un bon sens à toute épreuve pour pouvoir lui résister, et le centre est, sous ce rapport, une véritable forteresse, où les ministres trouvent un droit d'asile inviolable, à moins qu'ils ne cherchent à parlementer avec l'ennemi. Dans ce cas, le lieu d'asile devient un lieu d'exécution. La droite, cette main quelquefois salutaire, dans son attachement au passé, n'existe pas ici, et l'idée religieuse n'y trouve pas un défenseur, à moins qu'on n'attribue ce rôle à M. D'Ondes-Reggio. C'est, en vérité, un fait remarquable, qu'il n'y ait pas un orateur du parti catholique dans la Chambre italienne. Aussi, ce centre n'a-t-il qu'un contre-poids, qu'une soupape de sureté : la gauche. Si cette soupape ne joue plus, gare aux explosions !

Je ne puis pas quitter cette enceinte, sans regretter la perte de M. Joseph Lafarina. Il avait été un des promoteurs de la politique intérieure de M. de Cavour, qui avait la main dans tous les replis de la société italienne, et qui avait formé ce vaste réseau où le pays s'est trouvé tout à coup organisé et enveloppé en 1859. M. Lafarina était devenu ainsi le chef du comité national, et l'influence qu'il avait acquise faisait de lui une des personnalités les plus considérables de la Chambre. Sa haute stature, sa physionomie énergique, ses manières populaires et la facilité de son élocution le rendaient cher aux masses. A la chute du cabinet Rattazzi, il avait abandonné le centre gauche; mais ce changement n'avait d'autre signification que la nécessité actuelle de soutenir le ministère. Il est l'auteur d'une histoire très remarquable de l'Italie, de 1815 à 1850. Il n'avait pas encore quarante-huit ans, et les longs services qu'il pouvait rendre à son pays augmentent les regrets qu'il laisse. Il se fait un grand vide dans les rangs des hommes nouveaux possibles au pouvoir. L'Italie en a perdu deux ou trois cette année; il en reste fort peu et cette pénurie est un malheur dans les circonstances actuelles. Les officieux amis du ministère feraient mieux de ne pas dénigrer les hommes qui peuvent encore servir leur pays. Du reste, ils n'effaceront jamais la mémoire des services rendus. M. Cordova, un peu oublié depuis quelque temps, a prononcé, à propos de la discussion sur la Sicile, un discours qui le rappelle au souvenir de

son pays, comme un des hommes les plus capables de la représentation nationale. Ce discours m'a fait songer involontairement à celui de M. Minghetti, quelques jours avant la chute du cabinet Rattazzi, et à l'analogie de la situation. M. Rattazzi n'a pris la parole que pour confirmer les assertions du ministère. M. Ricasoli n'y était pas; il s'abstient. MM. Cordova, Ricasoli, Rattazzi, voilà, dans le cercle des combinaisons ministérielles, les seuls noms qui apparaissent derrière M. Minghetti. Mais, par delà cette solitude que remplissent les jalousies et les individualités mesquines, vient une forte jeunesse, élevée sous un même souffle d'amour, d'intelligence et de liberté; une jeunesse laborieuse, instruite, qui suit attentivement la lutte des partis, qui juge les hommes et qui attend. Ils ont vingt-cinq ans à peine, ces cœurs ardents et ces esprits sérieux, et déjà la plupart ont traversé dans leur patriotisme tous les baptêmes sacrés de la douleur : la guerre, l'exil et la prison. Une nation qui peut compter sur de telles forces est sûre d'arriver à la terre promise de son avenir.

Et maintenant la capitale de l'Italie restera-t-elle à Turin? Je l'ignore. Mais capitale ou non, une carrière immense lui est ouverte pour le développement de sa richesse matérielle, et le rôle le plus considérable lui est assigné dans les destinées de la Péninsule. L'esprit militaire, positif et laborieux du Piémontais le rend aussi bon soldat que bon ouvrier; aussi propre aux armes qu'à l'industrie, et sa capitale sera poussée par la force des choses à devenir la caserne et la fabrique de l'Italie. Les cours d'eau que la nature a répandus avec une profusion sans égale aux environs de Turin; la disposition de son territoire, et jusqu'à son climat du nord, ce rude dispensateur des forces humaines, tout se joint pour désigner cette ville dans l'avenir comme un des centres industriels et manufacturiers les plus importants de l'Europe. C'est là qu'elle est destinée à trouver la compensation infaillible de tous les sacrifices qu'elle se sera imposés, quels que soient les changements qu'elle subisse. Mais elle n'a pas encore acquis la conscience parfaite de la mission qu'elle doit accomplir. Elle y a obéi sans le savoir dans la révolution qu'elle a réalisée, et le monde même lui a obéi en l'acceptant. Quelles que soient les circonstances extérieures qui retardent le succès de cette révolution, elle ne doit les considérer que comme une excitation de plus vers ce rôle civilisateur et international qui est la base de sa grandeur future. Ce rôle tient essentiellement à sa position géographique, qui est pour un pays ce que la position sociale et la constitution physique sont pour un homme : elle lui trace sa carrière dans la mesure de ses forces. Ce sont là les faits providentiels et mystérieux dans l'histoire des nations. Turin est destinée

à relier l'Italie au centre de l'Europe. Turin sera toujours la tête (*caput*) de la Péninsule, la tête et les épaules où presse la colonne d'air nécessaire à l'équilibre. Turin sert vraiment de trait d'union entre les divers courants de cette grande et puissante race latine qui s'est répandue, comme un fleuve à travers les montagnes, de l'orient à l'occident.

Je me suis souvent assis le soir sur un banc de ces allées qui bordent la place d'Armes. Le soleil, qui est venu de l'orient, va s'enfouir là-bas, derrière les montagnes, dans le sein de la France. Je laisse alors mon imagination courir dans les champs de la fantaisie, qui sont quelquefois ceux de l'avenir. Je vois cette grande et magnifique place transformée en jardin ; on y arrive depuis le Pô par une vaste rue flanquée de portiques des deux côtés. Sur la dernière ligne de ce jardin s'élève un immense palais, séjour digne d'un des plus grands souverains de l'Europe ; et puis, tout autour, à droite, à gauche, et loin derrière le palais, je vois de profondes lignes de maisons, des aiguilles de clochers, des toits, des tours, des dômes, une ville nouvelle enfin, taillant dans cette large plaine toute l'étoffe qu'il lui faut pour se vêtir et se draper ; et cette ville, c'est la capitale de l'Italie nouvelle !

F.-G. GENSIAC.

L'OR ET L'ARGENT

EN 1864

Du gisement et de l'exploitation de l'Or en Californie, par M. LAUR. (*Annales des Mines*, juin 1863.) — *De la baisse probable de l'Or*, par M. Michel CHEVALIER, in-8°. 1859. — *La question de l'Or*, par M. LEVASSEUR. 1858. — *History of prices*, par MM. TOOKE et NEWMARCH, t. VI. Londres, 1857.

L'or a toujours été le souverain du monde. De tout temps, il a mis les peuples en mouvement et donné la splendeur aux empires, depuis l'empire de Salomon jusqu'à celui de Charles-Quint. Mais, aujourd'hui, sa puissance est plus éclatante que jamais. Cherchez, parmi les contrées désertes du globe, le coin de terre le plus reculé, trouvez-y quelques paillettes du précieux métal, et aussitôt vous y verrez surgir des villes populeuses. Depuis 1848, les découvertes d'or se sont multipliées dans des proportions merveilleuses. A l'est et à l'ouest de l'Océan-Pacifique, des armées d'infatigables mineurs se déploient entre l'équateur et les deux pôles; sur toutes les mers voguent des milliers de bâtiments chargés d'or, comme l'étaient autrefois les galions de Charles-Quint, et portant à la vieille Europe les métaux précieux du Nouveau Monde. Voilà donc un flot d'or qui monte incessamment. Va-t-il féconder l'ancien monde? va-t-il le submerger? Grave problème qui se pose forcément aujourd'hui, car tout le système monétaire de l'Europe, et la sécurité de toutes nos transactions reposent sur cette croyance, que la quantité des métaux précieux ne peut pas prendre tout à coup un très grand accroissement.

Jusqu'à présent, il est vrai, le flot d'or a été bienfaisant. Des mil-

lions de créatures humaines, qui n'avaient, dans leur pays natal, qu'une existence misérable, sont allées dans les contrées aurifères trouver l'aisance et souvent la fortune. Même pour la société européenne, l'invasion de l'or a eu des résultats très heureux. Au moment où sont apparus les trésors de la Californie, l'Europe avait perdu d'immenses capitaux dans les guerres et les mouvements révolutionnaires qui avaient suivi 1848. En même temps, pour construire ses chemins de fer, elle avait besoin de 10 milliards. L'or d'Amérique et d'Australie nous est donc arrivé très à propos, au moment où tout le monde en manquait; il a jeté dans la circulation monétaire du monde civilisé près de 1 milliard par an, et a promptement comblé le vide qui s'était fait dans nos ressources. Echangé contre les produits de toutes nos industries, passant rapidement aux mains de nos travailleurs, ce nouveau capital a provoqué la création d'une masse énorme de nouvelles marchandises; il a augmenté d'autant la richesse générale. Mais, si le flot d'or monte encore, sera-t-il toujours bienfaisant? Telle est la question que l'Europe inquiète se pose depuis dix ans, et qui n'est pas encore résolue. Pour y répondre, il faut, avant tout, savoir quelle est l'étendue, la richesse et le produit annuel des mines d'or et d'argent qui ont été découvertes et exploitées.

I

Les contrées aurifères que nous connaissons aujourd'hui sont déjà très nombreuses. Les mines du Mexique, du Pérou et du Chili sont exploitées depuis trois siècles. Celles de l'Oural ont été découvertes vers 1750, et, en 1838, celles de la Sibérie orientale. Mais, dans ces derniers temps, toutes ces contrées produisaient si peu, que, de 1800 à 1847, le prix de l'or tendait à s'élever, et plus d'une fois, pendant cette période, l'Europe a pu craindre de manquer de métaux précieux. Tout à coup, en 1847, apparaissent les trésors de la Californie; en 1851, ceux de l'Australie; en 1858, ceux de l'île de Vancouver; puis enfin, ceux de la Nouvelle-Zélande; mais, chose singulière, aucune mine n'est découverte en Europe: presque toutes se trouvent dans l'Amérique du Nord ou dans l'Océanie. Comment se fait-il que le Nouveau Monde soit si riche en métaux précieux, et qu'il s'en trouve si peu dans notre hémisphère? Ce problème a attiré l'attention des voyageurs et des savants: il est aujourd'hui résolu. Dès 1844, sir Roderick Murchison, comparant des échantillons provenant d'Australie avec ceux qu'il avait rapportés de l'Oural, avait an-

noncé que l'or existait en abondance en Australie. Les travaux de cet illustre géologue, ceux de M. de Humboldt, et les recherches d'autres savants, parmi lesquels il faut citer l'ingénieur français M. Laur, ont mis hors de doute un fait très important, c'est que l'or n'existe pas dans les terrains d'origine récente; il se trouve surtout dans la formation que les géologues appellent l'étage silurien, et qui est une des plus anciennes de la croûte terrestre; mais il ne faut pas croire que ce terrain soit aurifère dans toute son étendue. L'or ne s'y trouve que sur certains points, là surtout où les couches sédimentaires anciennes ont été soulevées par des roches éruptives. Or, la réunion de ces deux conditions se présente très rarement en Europe, en Afrique et dans une grande partie de l'Asie. Dans ces contrées, en effet, le terrain silurien est très peu développé, et les volcans sont peu nombreux. Au contraire, tout autour de l'Océan pacifique les terrains silurien et volcanique sont répandus sur des espaces énormes. Là, se trouvent les sept huitièmes des volcans que nous connaissons aujourd'hui (198 sur 225). Il semble que cet immense Océan, qui baigne la moitié du globe, ait été autrefois, comme est aujourd'hui la mer du Japon, un lac peu profond, rempli d'îles et de bas-fonds, dont un soulèvement aurait enfoncé le centre et relevé les bords, en déterminant, tout à l'entour, une fracture circulaire de la croûte terrestre. Comprimées au centre et poussées au dehors par cette vaste crevasse, les matières éruptives seraient venues s'accumuler au-dessus du sol et former des montagnes, dont les volcans actuels seraient les soupiraux.

Que cette supposition soit fondée ou non, il n'en est pas moins démontré que l'or se trouve le plus souvent là où les terrains sédimentaires anciens sont en contact avec les roches éruptives ou volcaniques, et que ces deux conditions réunies se présentent sur presque toute l'étendue des deux chaînes de montagnes qui entourent l'Océan pacifique. L'une de ces deux branches, celle qu'on peut appeler le système américain, part du pays des Esquimaux, non loin du pôle nord, et descend d'abord sous le nom de Montagnes Rocheuses, puis sous le nom de Cordillères, jusque vers la Patagonie et la Terre de Feu. C'est l'arête dorsale de l'Amérique. Elle s'élève, en général, à de très grandes hauteurs, et ne plonge sous la mer qu'en approchant du pôle-sud. Presque partout, elle présente les mêmes caractères. En partant du rivage, on trouve d'abord des plateaux ondulés, montant insensiblement jusqu'à des hauteurs de 1,000 et 2,000 mètres, puis des pics gigantesques, s'élevant brusquement à 5 ou 6,000 mètres, et couronnés de neiges éternelles. C'est la région des plateaux qui renferme l'or; les pics proprement dits n'en contiennent jamais. A l'est et à l'ouest de l'arête culminante, s'étendent

les terrains aurifères, sur une longueur de 8 ou 10,000 kilomètres, et sur une largeur qui dépasse souvent plusieurs centaines de kilomètres. Cette région comprend au nord la Nouvelle Bretagne, les deux Californies, le Canada et le Mexique; au sud, la Colombie, le Brésil, le Pérou et le Chili. Les mines de l'Amérique du Nord ont été découvertes tout récemment; celles de l'Amérique du Sud sont exploitées depuis trois siècles, sans être encore épuisées. Ce sont ces dernières qui ont produit, au siècle de Charles-Quint, la plus grande invasion d'or dont l'Europe ait gardé le souvenir.

Maintenant passons à l'ouest de l'océan Pacifique; nous y trouverons une autre chaîne de montagnes volcaniques, symétrique et presque parallèle à celle des Cordillères, quoiqu'elle en soit séparée par une immense distance. Elle part de l'île de Van-Diémen, traverse toute la région occidentale de l'Australie, et atteint de grandes hauteurs dans la Nouvelle-Guinée. Plus loin, elle plonge sous l'Océan, puis reparaît aux îles Carolines, de Lobos, du Japon, dans le Kamschatka, et enfin aux îles Aleutiennes, où nous retrouvons le point de départ commun des deux chaînes. Cette branche occidentale ne forme pas une arête saillante et régulière comme la branche américaine; elle disparaît souvent sous la mer; mais là où elle reparaît comme dans l'Australie et dans la Nouvelle-Guinée, elle offre les mêmes caractères que les Cordillères : des plateaux ondulés aurifères et des contreforts qui sont parfois très développés, et qui renferment aussi des métaux précieux. Ainsi, par exemple, en partant de la Nouvelle-Guinée et en nous dirigeant plus à l'ouest, nous retrouvons le terrain volcanique aux Philippines, à Formose, et dans les îles japonaises les plus occidentales [1].

Il est donc bien reconnu aujourd'hui que l'océan Pacifique tout entier est entouré d'une large ceinture de terrains éruptifs qui a 20,000 ou 25,000 kilomètres de circonférence, et qui, d'après les indications des géologues, doit être en grande partie aurifère. Ces prévisions de la science sont du reste confirmées par les relations des voyageurs. Nous savons très positivement que l'or se trouve dans la Nouvelle-Guinée, dans les îles de la Malaisie et dans celles du Japon. Quant à la Nouvelle-Zélande, elle expédie déjà en Angleterre des quantités d'or assez considérables. On sait aussi qu'il y a des mines d'or très abondantes en Chine, dans les montagnes Bleues, mais le gouvernement chinois en défend l'exploitation. Ajoutons à toutes ces contrées les montagnes de l'Oural, celles du Thibet et les sables aurifères de la Sibérie, et nous aurons la liste complète de toutes les régions qui peuvent nous fournir de l'or en quantité notable. Ces

[1] Voir l'*Edimburgh Review*. Janvier 1863.

contrées réunies représentent une surface trois ou quatre fois plus grande que celle de l'Europe.

Nous venons de voir que l'étendue des terrains aurifères est immense ; quant à leur richesse, il est impossible de l'évaluer, car ces terrains ne sont encore exploités qu'en partie, et là même où ils ont déjà été entamés, leur rendement est extrêmement variable. Dans tous les gisements connus jusqu'à présent, l'or se présente sous deux formes tout à fait distinctes. Ou bien il est incrusté en filons ou dépôts dans des roches siliceuses qui sont encore en place, ou bien il est mélangé sous forme de paillettes ou de grains aux sables et graviers qui proviennent de la décomposition des roches anciennes.

C'est dans les sables d'un ruisseau affluent du Sacramento, en Californie, que l'or a été découvert en 1848 ; c'est encore dans les sables et graviers d'alluvion qu'on le cherche aujourd'hui en Californie, dans la Nouvelle-Bretagne, dans l'île de Vancouver, dans la Sibérie orientale, et sur plusieurs points de l'Australie. Au commencement, on délayait le sable dans des auges ou berceaux pour en séparer les parcelles métalliques, et ce mode imparfait de lavage sert encore aujourd'hui aux mineurs isolés ; mais les grandes compagnies ont inventé d'autres modes d'exploitation. Par des barrages et des travaux hydrauliques considérables, elles ont amené dans de vastes réservoirs les ruisseaux qui descendent des montagnes, et elles sont parvenues ainsi à employer des jets d'eau tellement puissants qu'ils peuvent dissoudre en un seul jour 2,000 ou 3,000 mètres cubes de sables aurifères. Ce mode d'exploitation est en même temps si économique que chaque ouvrier gagne plus de 500 fr. par jour, quand les sables détiennent seulement 1 fr. 25 c. d'or par mètre cube. L'autre mode d'exploitation, celui du bocardage, est moins avantageux, mais il est forcément employé là où l'or est incrusté dans la roche. Il consiste à broyer les morceaux de minerai sous des pilons de fonte, en présence d'un faible courant d'eau. Les sables tamisés par une grille fine coulent sur des toiles grossières où l'or se dépose. Il y a déjà en Californie plus de 200 usines qui broient le quartz, et produisent chaque année environ 60 millions d'or.

Quant à l'argent, son extraction est beaucoup plus difficile que celle de l'or. On le trouve très rarement à l'état de pureté, et il est presque toujours engagé dans des combinaisons chimiques avec d'autres métaux, tels que le plomb, le cuivre ou le fer. Il faut, pour l'isoler, des opérations compliquées et dispendieuses, qui ne sont pas à la portée des simples mineurs. Il n'y a que de riches compagnies qui puissent pratiquer en grand cette exploitation. Les usines destinées à extraire l'argent ne sont pas encore nombreuses dans le Nouveau Monde, et de grandes quantités de minerais sont envoyées aux

fonderies de l'Europe. Malgré ces difficultés, la production de l'argent a déjà augmenté, et doit s'accroître encore dans l'avenir, d'abord parce qu'on vient de découvrir en Californie et dans le Canada de nouveaux gisements qui paraissent très riches, et ensuite parce que le mercure devient aussi beaucoup plus abondant. Ce métal, qui est un auxiliaire indispensable pour l'extraction de l'argent, est aujourd'hui exploité très largement en Californie. Il a beaucoup baissé de prix, ce qui permet de donner une nouvelle activité aux anciennes mines du Mexique et du Pérou.

Il est impossible de connaître exactement le produit annuel des principales mines d'or et d'argent, parce qu'une partie des métaux extraits reste dans le pays, et qu'une autre partie est exportée sans être déclarée à la douane. D'après les estimations les mieux faites, et qui cependant ne concordent pas entre elles, voici quel serait depuis plusieurs années, le produit annuel des principales mines d'or:

Californie et Amérique du Nord.....	300 à 350 millions.
Australie.....	200 à 250
Russie.....	80 à 90
Nouvelle-Zélande.....	40 à 50
Amérique du Sud.....	50 à 60
Asie.....	40 à 50
Afrique.....	10 à 15
Europe.....	8 à 10

Ce serait en tout 800 ou 900 millions d'or, auxquels il faut ajouter environ 300 millions d'argent. La production totale des métaux précieux atteindrait donc aujourd'hui 1,100 ou 1,200 millions.

Avant 1848, la production annuelle de l'or était estimée 250 millions, et celle de l'argent 200 ou 225 millions. La production totale en 1864 serait presque triple de ce qu'elle était avant 1848. Mais l'énorme quantité de métaux précieux qui sort aujourd'hui de toutes les mines ne vient pas tout entière en Europe. L'Angleterre, qui en est le grand entrepôt, a reçu chaque année, depuis 1852, 4 ou 500 millions d'or, et environ 250 millions d'argent. Elle réexpédie ensuite en lingots ou en monnaie des sommes considérables sur toutes les places de l'Europe, en Afrique et dans l'Asie orientale. En 1857 et en 1863, l'Inde, la Chine et l'Egypte ont reçu ainsi en argent plus de 400 millions. La moyenne annuelle de ces réexpéditions hors d'Europe, depuis dix ans, peut être évaluée à 300 ou 350 millions. La quantité de métaux précieux qui reste en Europe chaque année ne dépasse donc pas 400 millions. A ce compte, le capital métallique

du monde occidental aurait augmenté depuis 1848 de 6 milliards environ.

Maintenant on peut se demander à combien montait ce capital en 1848. Cette évaluation est d'autant plus difficile qu'il faut y comprendre non pas seulement le numéraire et les lingots, mais encore tous les objets d'art fabriqués avec des métaux précieux, car ces objets, comme les lingots et les monnaies, ne sont qu'une seule et même marchandise, sauf les frais de monnayage ou de fabrication. MM. Tooke et Newmarch estiment qu'en 1848, il y avait en Europe et en Amérique, sous toutes les formes, environ 20 milliards d'argent et 15 milliards d'or; M. Levasseur pense qu'à la même époque, le monde occidental possédait 22 milliards d'argent et 10 milliards d'or. Admettons que l'Europe ait eu en 1848, 22 milliards d'argent et 12 milliards d'or. Dans ce cas, elle aurait au 1er janvier 1864 environ 40 milliards de métaux précieux, mais il ne faut pas oublier qu'elle perd chaque année une somme considérable par diverses causes, telles que le frai, les naufrages, les pertes, la thésaurisation; MM. Tooke et Newmarch, après des recherches multipliées, ont cru pouvoir évaluer cette perte à 1/4 p. 0/0. En adoptant ce chiffre, il y aurait donc en ce moment 100 millions à déduire des 400 millions que l'Europe reçoit chaque année, et, en définitive, l'accroissement annuel ne dépasserait pas 300 millions.

Cet accroissement se fait presque uniquement en or, attendu que la production annuelle de l'argent est absorbée en grande partie par l'Orient, qui a une préférence marquée pour ce métal. Nous avons donc aujourd'hui environ 18 milliards d'or et 22 milliards d'argent. Du reste, il faut bien le reconnaître, toutes ces évaluations sont très incertaines. La situation de la France, que nous allons étudier spécialement, nous fournira des renseignements plus précis.

Depuis la première République jusqu'en 1848, 6 milliards de monnaies diverses ont été frappées en France, et cependant on s'accorde à penser qu'en 1848 il nous restait à peine 3,500,000,000 de métaux précieux sous toutes les formes, savoir : 1 milliard d'or et 2,500,000,000 d'argent. Depuis cette époque, nous savons, par les relevés de la douane, ce que la France a gagné ou perdu. Depuis le 1er janvier 1848 jusqu'au 1er janvier 1864, elle a gagné 3,988,000,000 d'or et perdu 1,698,000,000 d'argent. Son capital métallique a donc augmenté de 2,290,000,000 : il est aujourd'hui de 6 milliards environ, mais il est tout autrement composé. En 1848, il comprenait 2,500,000,000 d'argent et 1 milliard d'or; aujourd'hui, nous avons plus de 5 milliards d'or et moins de 1 milliard d'argent. Cette situation donne lieu à plusieurs observations.

D'abord, il est évident que la France a trop de numéraire eu

égard à l'importance de son commerce extérieur. Ainsi, pendant l'année 1863, elle a importé pour 2,367,000,000 et exporté pour 2,622,000,000; avec un capital métallique de 6 milliards, elle n'a donc fait que 5 milliards d'affaires. L'Angleterre en a fait pour 7,500,000,000 pendant la même année, avec 3 milliards seulement de numéraire. Voilà un exemple frappant, qui prouve qu'on peut effectuer beaucoup d'échanges avec peu de monnaie. Cette question est d'ailleurs d'un grand intérêt, car il y a de graves inconvénients à avoir trop de numéraire. D'abord, il tend à se déprécier en devenant plus abondant; de plus, le capital monétaire est un capital improductif et éteint, et on a doublement raison de le comparer aux routes, qui favorisent la circulation, mais enlèvent à la culture une portion du sol labourable. Le capital réellement productif d'une nation consiste dans les matières premières, les outils, les marchandises de toute sorte, qui sont incessamment consommées et reproduites, et dont les transformations multipliées augmentent chaque année la valeur du capital national. Avant d'être monnayés, les métaux rendent les mêmes services que les autres marchandises; ils circulent en se transformant sans cesse. Dès qu'ils sont convertis en monnaie, ils circulent toujours, mais ne se transforment plus et ne donnent plus de produit par eux-mêmes. Diminuer le numéraire d'un peuple, c'est donc augmenter d'autant son capital productif. Aussi, il y aurait grand avantage à employer comme monnaie une matière sans valeur, le papier, par exemple, qui est bien plus portatif et plus tôt compté que les pièces de métal. Malheureusement, des expériences répétées et toujours décisives ont prouvé que cette innovation est impraticable. La monnaie se discrédite quand elle n'a pas de valeur intrinsèque. Le papier-monnaie est impossible, mais le papier de crédit réussit très bien, c'est-à-dire le papier qui peut à tout instant être échangé contre des espèces. C'est là précisément l'avantage des banques. En remplaçant par du papier une certaine quantité de numéraire, les banques diminuent le besoin de la monnaie métallique, et rendent ainsi disponible et productif une partie du capital monétaire. Sous ce rapport, les peuples voisins sont plus avancés que nous; ils emploient moins de métal et plus de papier en petites coupures. La Banque de France vient enfin de se décider à émettre des billets de 50 fr., comme la loi du 9 juin 1857 lui en avait donné le droit; mais cette coupure est d'un chiffre encore trop élevé pour intervenir largement dans les transactions journalières. Le seul billet véritablement utile serait le billet de 20 fr. ou de 25 fr.. Plus portatif que les grosses pièces d'argent et que la pièce d'or elle-même, il les remplacerait dans la grande masse des échanges. Espérons que ce nouveau progrès sera bientôt réalisé.

En second lieu, la France a aujourd'hui trop d'or et trop peu d'argent. C'est un fait notoire, depuis plusieurs années, que les payements de peu d'importance sont devenus difficiles, faute de petite monnaie. En 1861, des renseignements ont été demandés sur ce point aux receveurs généraux, et il résulte de leurs rapports qu'à cette époque la pièce de 5 fr. et la monnaie divisionnaire d'argent faisaient défaut dans plus de 80 départements. Depuis lors, notre situation ne s'est pas améliorée, et elle paraît devoir rester la même dans l'avenir. En effet, si, d'une part, les nouvelles mines de mercure et d'argent tendent à augmenter la production de ce dernier métal, d'autre part l'Orient en absorbe beaucoup plus qu'avant 1848, et la monnaie divisionnaire manque chez plusieurs peuples de l'Europe.

II

Le premier et le plus grand résultat de la découverte des mines de métaux précieux, c'est qu'elles attirent une foule d'émigrants, et créent en peu de temps des peuples tout entiers. En 1846, la Californie avait quelques milliers d'habitants; en 1860, elle en comptait 500,000. Dans la Nouvelle-Zélande, de 1850 à 1860, la population européenne a quadruplé. Le mont Ararat, en Australie, était inhabité en 1850; quelques années plus tard, on y trouvait une ville de 60,000 âmes, éclairée au gaz, avec des hôpitaux, des journaux, des théâtres. Voilà donc des contrées presque désertes, que la fièvre de l'or a peuplées tout à coup d'une société florissante et civilisée. Quelle puissance au monde aurait produit en quelques années de si grands résultats?

Cette création soudaine de peuples nouveaux a été accompagnée de faits économiques très curieux, et qui jettent un certain jour sur les causes du renchérissement général dont on se plaint aujourd'hui. Les premiers gisements d'or, qui ont été découverts de 1848 à 1852, étaient tellement riches qu'il suffisait, pour ainsi dire, de se baisser pour ramasser le métal. Des travailleurs, munis seulement d'une pioche ou même d'un couteau, gagnaient 1,000 fr. par jour. Volant de bouche en bouche, et exagérés par les imaginations enflammées, ces merveilleux résultats répandaient partout la fièvre de l'or. Les cultivateurs quittaient leurs champs, les ouvriers leur travail, les domestiques leurs maîtres; les soldats désertaient, les employés abandonnaient leur poste, les navires qui touchaient terre perdaient leurs équipages; tout le monde courait aux mines. Une affluence

énorme se trouvant ainsi transplantée tout d'un coup dans des contrées incultes et privées de routes, le prix de toutes les choses nécessaires à la vie s'éleva à des chiffres fabuleux. Le vin et l'eau-de-vie valurent jusqu'à 100 et 150 fr. la bouteille; le pain, 12 fr. le kilogramme; un œuf, de 5 à 10 fr.; le thé, le sucre et le café, 20 fr. la livre; les pommes de terre, 10 fr. le kilogramme; une tasse de bois ou d'étain, 40 ou 50 fr.; une pelle ou une pioche, 30 à 50 fr.; une petite boutique se louait 10,000 fr. par mois; un ouvrier ordinaire se faisait payer 50 fr. par jour; un charpentier, 100 ou 150 fr. Dès que ces prix merveilleux furent connus dans les autres parties du monde, tous les négociants voulurent en profiter. Des milliers de navires, frétés en toute hâte, vinrent offrir aux mineurs une masse de marchandises, qui dépassait de beaucoup les besoins du moment. Comme il arrive toujours en pareil cas, les vendeurs se firent entre eux une concurrence ruineuse; les marchandises, se dépréciant rapidement, finirent par tomber au-dessous des prix de revient, et une crise désastreuse fut la conséquence des excès de la hausse.

De même, dans le rendement des mines, il se produisit souvent des variations brusques et ruineuses. Quand les gisements les plus apparents et les plus riches eurent été épuisés, la mine devint une véritable loterie. Pour un succès, on comptait vingt échecs. Bientôt découragés et à bout de ressources, beaucoup de mineurs abandonnèrent leurs puits, et cherchèrent dans d'autres travaux des profits moins aléatoires. Les uns se firent industriels ou cultivateurs, d'autres se mirent au service des grandes compagnies qui se formaient pour extraire l'or au moyen des machines. Depuis ce moment, l'exploitation des terres cultivables et celle du sol aurifère sont devenues plus régulières. Les prix ont diminué et se sont rapprochés de ceux de l'Europe; la civilisation moderne, avec tous ses arts et toutes ses industries, se développe rapidement tout autour des mines. Tels ont été les effets de l'or dans les contrées qui le produisent; son influence n'a pas été moins remarquable dans les pays qui le reçoivent. Chez un peuple civilisé où l'or entre abondamment, il se produit tout d'abord un résultat très heureux, c'est que l'industrie est puissamment et doublement stimulée. Les métaux précieux, qui sont adoptés comme monnaie, ont, en effet, un caractère mixte, et jouissent d'une double influence : ils sont, tout à la fois, une marchandise et une monnaie, c'est-à-dire une marchandise qui a le privilége d'acheter toutes les autres. Comme marchandises, ils sont échangés par les contrées aurifères contre les divers objets dont elles ont besoin; les industries qui fournissent ces objets sont donc vivement stimulées; comme monnaie, ils sont l'instrument des échanges; or, plus cet instrument est abondant, et plus faciles sont

les transactions. De ces deux influences combinées résulte une activité beaucoup plus grande dans la circulation des richesses et dans la production générale.

Au mois d'avril 1863, M. Gladstone exposait à la Chambre des communes son projet de budget. Au moment où il constatait l'immense accroissement de la richesse anglaise, et l'attribuait au libre échange, une voix s'écria : Australia ! Cette interruption, qui attribuait aux découvertes d'or une influence plus puissante que celle des traités de commerce, a été relevée par la presse anglaise comme une véritable hérésie. « Il est certain, a-t-on dit, que les pays qui ont reçu beaucoup d'or en ont retiré de grands avantages ; ils ont exporté en échange des marchandises de toute sorte, et leurs industries ont trouvé ainsi, dans les contrées aurifères, des consommateurs riches et de larges marchés. Mais ce bien n'est pas sans mélange, et l'abondance de l'or a aussi ses inconvénients. En se multipliant, le numéraire perd de sa valeur ; dès lors la mesure des échanges se trouve altérée, et tout paraît renchérir. Le libre échange, au contraire, n'a que des avantages pour tout le monde ; chacune des transactions qu'il provoque profite aux deux parties, et n'a d'inconvénient pour personne. Appliqué en Angleterre depuis vingt ans, il y a produit des résultats merveilleux. Pour l'année 1842, les exportations du Royaume-Uni étaient de 1,184,000,000 de francs ; pour 1862, elles ont monté à 3,103,000,000. Elles ont triplé en vingt ans, et, chose remarquable, l'agriculture anglaise, qui se croyait perdue en 1842, quand sir Robert Peel commença à supprimer les droits protecteurs sur les denrées alimentaires, l'agriculture elle-même est florissante, et la valeur du sol a beaucoup augmenté. Pourquoi ? parce que l'agriculture anglaise a maintenant à côté d'elle une industrie trois fois plus puissante, et un marché bien plus large. Malgré la libre entrée des produits étrangers, elle est encore le fournisseur le plus proche et le mieux placé pour alimenter une énorme population ouvrière qui, gagnant des salaires plus forts, consomme davantage et paye beaucoup mieux. Le libre échange a donc été bien plus utile à l'Angleterre que les métaux précieux du Nouveau Monde. On peut même ajouter que la découverte d'une mine de fer ou d'une substance alimentaire très abondante lui aurait été plus avantageuse que celle de l'or australien. » Quoi qu'en dise la presse anglaise, l'or a rendu, depuis quinze ans, d'immenses services au monde civilisé, à l'Angleterre surtout ; et aucun autre minéral n'aurait produit de si grands résultats, parce qu'il n'aurait pas eu le pouvoir d'enflammer les imaginations. L'or seul a un merveilleux privilége : comme il sort toujours pur de la mine, il prend dès le premier jour son rôle de monnaie ; il sert immédiatement à satisfaire

les besoins et les fantaisies des mineurs. Il trouve donc, en naissant, un marché toujours ouvert, toujours impatient. L'or seul a pu allumer cette fièvre puissante qui a fait surgir des villes populeuses dans les forêts vierges de l'Australie ; qui a ouvert de nouveaux et immenses débouchés aux fabriques de l'Europe ; qui a produit enfin cette singulière transformation que nous avons déjà signalée. Des millions d'émigrants qui, dans leur pays, étaient misérables et à charge à leurs concitoyens, sont devenus, dans les contrées aurifères, des consommateurs riches, acheteurs empressés des produits de l'Europe, et bienfaiteurs de leur mère-patrie.

Il faut donc le reconnaître, si le commerce de l'Angleterre, par exemple, a pris depuis quinze ans un élan prodigieux, elle le doit, en grande partie, à l'or du Nouveau Monde, et non pas seulement au libre échange. En voici la preuve décisive. Pour l'année 1842, qui vit commencer les réformes commerciales de sir Robert Peel, les exportations anglaises étaient de 1,184,000,000 de francs ; pour 1847, elles se sont élevées à 1,471,000,000. C'est un accroissement annuel de 48 millions ou 4 p. 0/0. En 1849 l'or arrive de la Californie, et en 1852 d'Australie. Pour 1849, les exportations anglaises s'élèvent à 1,539,000,000 ; pour 1859, année antérieure au traité de commerce avec la France, elles montent à 3,260,000,000. C'est un accroissement annuel de 156 millions ou 12 p. 0/0. Ainsi, pendant six années de libre échange, l'accroissement annuel n'a été que de 4 p. 0/0 ; pendant les dix années qui ont suivi l'invasion de l'or, cet accroissement a triplé. Voici un résultat encore plus frappant : en 1850 et 1851, les exportations de l'Angleterre en Australie étaient d'environ 70 millions de francs. En 1852 commence l'extraction de l'or : les exportations anglaises montent à 105 millions ; en 1853, à 360 millions. Après de larges oscillations, elles sont encore de 300 millions pour 1862. Ces chiffres parlent assez haut. Quand on voit les exportations du Royaume-Uni sextupler dès la seconde année d'exploitation des mines d'Australie, comment ne pas reconnaître que l'or a rendu d'immenses services à l'Angleterre ?

A un autre point de vue, il lui a encore été très utile. Chacun sait que la Banque d'Angleterre est le grand entrepôt des métaux précieux. Elle est aussi le régulateur du crédit, elle dirige avec une sagesse proverbiale cet immense commerce anglais qui effectue des échanges et tente des entreprises sur tous les points du globe. Selon l'étendue des affaires engagées, l'état des récoltes, l'importance des arrivages d'or, elle abaisse ou relève le taux de son escompte, et encourage ainsi ou réfrène l'esprit d'entreprise. Or, avant 1848, l'encaisse métallique de cette banque variait entre 300 et 350 millions. En 1852, il s'élevait à 550 millions. Cette augmentation de 200 mil-

lions dans le numéraire disponible a permis d'émettre du nouveau papier pour une somme triple ou quadruple, et a donné ainsi au commerce une vive impulsion.

Mais c'est surtout quand sont venues les crises monétaires qu'on a pu apprécier l'influence bienfaisante des arrivages d'or. Avant 1848, quand le climat de l'Angleterre, peu favorable au blé, amenait une de ces mauvaises récoltes qui obligent nos voisins à acheter des céréales dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique; quand pour solder ces achats, il fallait exporter 3 ou 400 millions de numéraire, c'est-à-dire la huitième ou la dixième partie de tout le capital monétaire du Royaume-Uni, alors le numéraire était demandé par tout le monde à la fois, et pour le retenir dans ses caves, comme garantie de ses billets, la Banque était obligée d'élever son escompte au taux ruineux de 10 p. 0/0; alors éclataient des paniques et des crises terribles. Aujourd'hui, que toutes les semaines, ou pour mieux dire tous les jours, il entre dans les ports anglais des navires chargés d'or, on comprend quel puissant secours y trouve le crédit, et combien il est plus facile d'éviter ou d'atténuer les crises monétaires.

La France aussi a pris une large part dans tous les bienfaits de l'or. Avant 1848, l'encaisse moyen de la Banque de France ne dépassait pas 250 millions. En 1852, il a atteint 600 millions, et a donné une extension énorme au crédit.

Notre commerce extérieur a reçu également, comme celui de nos voisins, une vive impulsion, et ce résultat est encore plus concluant en faveur de l'or, puisqu'il s'est produit pendant une période où la liberté des échanges n'existait pas encore. Pour l'année 1835, les exportations françaises étaient de 577 millions; pour 1847, de 891 millions (valeurs officielles). C'est une augmentation de 24 millions par an, soit 4 p. 0/0. Depuis 1848, en évitant de prendre pour termes de comparaison l'année 1848 troublée par une révolution, et l'année 1860 qui a éprouvé les effets du traité de commerce avec l'Angleterre, nous constatons une progression bien plus forte. En 1849, la France a exporté 937 millions; en 1859, 2,266,000,000. C'est un accroissement annuel de 120 millions, ou de 13 p. 0/0 sur le chiffre de 1849. Pendant cette période, le progrès de notre commerce extérieur est donc cinq fois plus grand que pendant la période précédente. Sans doute, on peut expliquer en partie ce résultat par le rétablissement de la sécurité politique, par la construction des chemins de fer, par le grand mouvement industriel commencé en 1852; mais l'or y a largement contribué; car les 160 millions de ce métal que la France a reçus chaque année, de 1849 à 1860, étaient le solde des marchandises qu'elle exportait, et notamment des vins, eaux-de-vie, soieries et articles de Paris. Ainsi, ce sont

les Etats-Unis qui nous envoyaient le plus d'or, ce sont eux aussi qui faisaient en France les plus forts achats. En 1849, nos exportations aux Etats-Unis étaient d'environ 200 millions de francs; en 1852, elles ont dépassé 350 millions; et, pour 1856, elles ont atteint le chiffre énorme de 500 millions. Cet accroissement de 150 p. 0/0 est le plus fort qu'offre depuis 1849 notre commerce extérieur. Pendant la même période, nos importations en Angleterre n'ont augmenté que de 50 p. 0/0, 372 millions au lieu de 238.

III

Nous venons d'étudier les résultats avantageux produits par les nouvelles mines d'or; il nous reste à rechercher quels en sont les inconvénients. Le premier et le plus grave, qui paraît menacer tous les pays importateurs, est une dépréciation plus ou moins rapide du numéraire, dépréciation qui entraîne l'altération de la mesure des échanges et le renchérissement de toutes les marchandises. Le deuxième, qui n'atteint que la France et les autres nations qui ont deux étalons monétaires, est l'exportation de la monnaie d'argent.

C'est un fait allégué aujourd'hui par tout le monde que, depuis vingt ans, le prix des choses nécessaires à la vie a beaucoup augmenté. De là résultent des inquiétudes, des plaintes et un malaise vague dont beaucoup de personnes ne soupçonnent pas la véritable cause. Bien souvent déjà, avant notre époque, ces plaintes se sont produites. Mme de Maintenon, qui, en tout genre, était une femme fort entendue, fait, dans une de ses lettres, le compte du ménage de son frère et de sa femme en 1680. Le mari et la femme avaient à payer le loyer d'une maison agréable; ils avaient dix domestiques, quatre chevaux, deux cochers, un bon dîner tous les jours. Mme de Maintenon évalue le tout à 12,000 livres, savoir :

Pour la dépense de bouche	6,000 liv.
Pour les habits de madame	1,000
Loyer de la maison	1,000
Gages et habits des gens	1,000
Pour l'Opéra, les habits et les magnificences de monsieur	3,000
Total	12,000

Il est vrai que la nourriture des chevaux a été oubliée. Voltaire,

en citant cette lettre dans son conte intitulé *l'Homme aux quarante écus*, estime que, de son temps, vers 1760, il fallait environ 40,000 livres de rente pour mener une telle vie dans Paris. Aujourd'hui, en 1864, il en faudrait au moins 70,000. A ce compte, en moins de deux siècles, la vie, à Paris, serait devenue cinq ou six fois plus chère. De nos jours, et surtout depuis la découverte des nouvelles mines d'or, cette question du renchérissement de la vie s'est représentée plus menaçante que jamais. A partir de 1850, quand on vit arriver chaque année, en Angleterre, 5 ou 600 millions de métaux précieux, et qu'en même temps le prix de toutes les marchandises s'élevait notablement, les économistes commencèrent à jeter le cri d'alarme. En 1857, MM. Tooke et Newmarch, dans le sixième volume de leur *Histoire des Prix*, constataient qu'en Angleterre, depuis dix ans, le prix des provisions de bouche avait augmenté de 40 à 50 p. 0/0, et celui des matières premières de 30 à 60 p. 0/0. Ils expliquaient cet énorme renchérissement par les guerres de Crimée et de l'Inde, par les mauvaises récoltes, par le développement de l'industrie et du commerce, ou, en d'autres termes, par la coïncidence d'une demande beaucoup plus active et d'une production moins abondante. Quant aux importations d'or, ils ne leur attribuaient qu'une influence secondaire, et plutôt bienfaisante. La même année, en 1857, le ministre des finances de l'empire français nomma une commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour arrêter le double courant qui faisait importer l'or en France et exporter l'argent. En 1858 parut un livre de M. Levasseur, intitulé *la Question de l'or*. L'auteur appelait l'attention publique sur la révolution monétaire déjà commencée, qui allait entraîner un renchérissement continu de toutes les marchandises, et apporter dans l'économie des sociétés de profondes modifications. D'après lui, de 1847 à 1856, la monnaie avait déjà perdu, en France, 29 p. 0/0 de sa valeur, savoir : 9 p. 0/0 par l'effet de la guerre, de la disette, du développement de l'industrie, et 20 p. 0/0 par l'abondance excessive des métaux précieux. En 1859, M. Michel Chevalier publia son *Traité de la baisse probable de l'or*, ouvrage qui fut aussitôt traduit en anglais par M. Cobden. Il annonçait que la valeur de l'or diminuait sensiblement; que la France lui servait momentanément de parachute en échangeant ses 3 milliards d'argent contre l'or des nouvelles mines; mais qu'une fois cet échange accompli, l'or, ne trouvant plus d'autre emploi, allait se déprécier rapidement; que l'enchérissement des marchandises était déjà de 20 0/0 en moyenne depuis dix ans, et que, dans un temps donné, il pourrait bien aller jusqu'au doublement de tous les prix, ce qui jetterait un grand trouble dans la société européenne.

Depuis la publication de ces divers ouvrages, cinq ou six ans se sont écoulés; la production des nouvelles mines n'a pas beaucoup diminué, le flot d'or a continué à envahir le monde occidental, et aujourd'hui, en 1864, la France en est saturée. N'ayant presque plus d'argent à donner en échange de l'or, elle ne peut plus arrêter la baisse de ce dernier métal; et cependant les peuples de l'Europe ne ressentent pas encore cette profonde perturbation qui leur était annoncée. Dans une réunion de savants anglais qui a eu lieu à Newcastle, au mois de septembre 1863, la baisse des métaux précieux a été mise en discussion, et un nouveau parachute a été découvert. On a émis l'opinion que la dépréciation de l'or était retardée momentanément par les énormes sommes d'argent qui sont expédiées depuis quelque temps dans l'Inde, en Chine et en Egypte. Cette explication, quelque plausible qu'elle soit, n'a pas porté la conviction dans tous les esprits, et le débat reste encore ouvert sur la question de savoir quelle a été jusqu'à présent et quelle peut être, dans l'avenir, l'influence des nouvelles mines d'or. Avant d'entrer dans cette discussion, il faut d'abord constater quelles ont été, à notre époque, et surtout depuis 1848, les variations des prix. En même temps, nous jetterons un coup d'œil sur la révolution monétaire qui a eu lieu en Europe après la découverte de l'Amérique, et à laquelle on compare souvent les faits qui se produisent de nos jours.

Quand on cherche à constater exactement les variations des prix pendant une longue période, on s'aperçoit bien vite que cette tâche est très difficile. Pour savoir si les prix ont augmenté ou diminué, il faudrait pouvoir les rapporter à une mesure commune et immuable; or, cette mesure fixe n'existe pas. Habituellement, nous évaluons le prix des choses au moyen des métaux précieux; nous disons, par exemple, que l'hectolitre de blé vaut 20 fr., c'est-à-dire 90 grammes d'argent fin. Mais la valeur des métaux précieux, comme celle des autres marchandises, dépend de mille circonstances, et varie très souvent; ils ne peuvent donc nous servir d'étalon que pour une très courte période. Toutes les marchandises, sans exception, étant dans une révolution continuelle, aucune d'elles ne peut servir de mesure commune immuable; il n'y a donc pas de véritable étalon de la valeur. De nos jours, on a cru trouver dans le blé une mesure commune moins variable que les autres, parce que, dit-on, le blé correspond à des besoins plus fixes. Et cependant, sa valeur dépend de mille circonstances, des récoltes, des voies de communication, des lois de douanes, etc. Néanmoins, puisque, pour une longue période, les métaux précieux ne peuvent nous servir d'étalon, admettons le blé comme tel, faute de mieux, et voyons quelles variations de prix il a subies.

Il serait intéressant de faire remonter ces recherches jusqu'aux premiers siècles de notre ère, malheureusement les renseignements statistiques nous manquent. Tout ce que nous indique l'histoire de cette époque, c'est qu'au commencement de l'empire romain les métaux précieux étaient assez abondants, et le blé presque aussi cher que de nos jours. A la fin du IIIe siècle, l'hectolitre de blé valait environ 23 fr. de notre monnaie, et 15 fr. au IVe siècle. Pendant les invasions des barbares et au commencement du moyen âge, les métaux précieux devinrent très rares, et on a lieu de croire que, vers la fin du VIIIe siècle, l'hectolitre de blé ne valait guère que 3 ou 4 fr. Ces prix ne paraissent pas avoir été beaucoup dépassés pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. La plupart des auteurs qui se sont livrés à ces recherches ont cru voir qu'en général la baisse du prix du blé correspondait à la rareté des métaux précieux; mais pendant le moyen âge, il est difficile de constater exactement cette coïncidence et d'en tirer des conclusions rigoureuses, car à cette époque, plus encore qu'aujourd'hui, la valeur des marchandises dépendait de causes très complexes. Les guerres continuelles, la mauvaise culture, le manque de commerce, la difficulté des communications, les douanes intérieures, les lois fiscales faussaient sans cesse le prix des comestibles. Même au temps de Louis XIV, si l'on en croit Boisguillebert, le vin, qui valait 1 sol la mesure en Bourgogne, en valait 24 en Picardie. Cet exemple fait voir combien il est difficile de déterminer exactement quels ont été, pendant les siècles précédents, les prix réels des choses et les causes qui les ont fait varier.

D'après M. Levasseur, qui a pris pour base de ses calculs les prix portés depuis 1520 sur les registres de la halle de Paris, l'hectolitre de blé aurait valu :

De 1500 à 1550.....	30gr,54	d'argent fin ou	7 fr.	»
De 1550 à 1600.....	72gr,49	—	16	10
De 1600 à 1650.....	94gr,16	—	20	93
De 1650 à 1700.....	76gr,50	—	17	»
Pendant le XVIIIe siècle, en moyenne.....	98gr,66	—	21	92
De 1800 à 1850.....	93gr,00	—	20	66

Deux faits saillants ressortent de ce tableau. D'abord, la grande hausse survenue entre 1550 et 1650, puis l'état à peu près stationnaire des prix depuis 1650 jusqu'à nos jours. La grande hausse qui a commencé au milieu du XVIe siècle, et qui a triplé le prix du blé, coïncide précisément avec la conquête de l'Amérique par les Européens. C'est en 1519 que les Espagnols sont entrés à Mexico, en 1533

qu'ils ont soumis le Pérou, et en 1545 qu'ils ont commencé à exploiter la riche mine d'argent du Potosi qui a donné longtemps 60 millions par an.

On considère généralement la découverte des mines d'Amérique comme ayant amené à cette époque une dépréciation énorme du numéraire, et jeté dans la société européenne une grande perturbation. M. Jacob, dans un ouvrage très estimé, publié en 1826, sur les métaux précieux, pense que la découverte de l'Amérique a amené une hausse de 400 ou 500 p. 0/0 sur tous les produits des nations occidentales. D'après MM. Tooke et Newmarch, l'Europe, en y comprenant le littoral de l'Afrique et en tenant compte de 1/4 p. 0/0 pour frai et pertes annuelles, possédait en 1492, année de la découverte de l'Amérique, 825 millions d'or et d'argent; en 1546, année de la découverte du Potosi, 1,250,000,000; en 1600, 3,875,000,000; en 1640, 5,500,000,000; pendant le XVIIIe siècle, 19,500,000,000. Selon les mêmes auteurs, la hausse des prix paraît avoir commencé vers 1570, et avoir atteint son maximum vers 1640. Dans cet intervalle, la masse des métaux s'était accrue de 600 p. 0/0, et cependant il ne paraît pas que la hausse des prix ait dépassé 200 p. 0/0. M. Levasseur, en comparant les prix les plus bas du XVIe siècle aux prix les plus élevés du XVIIe, est arrivé à cette conclusion, qu'en cent vingt ans la hausse des marchandises avait été de 1,200 p. 0/0, et que par conséquent les métaux précieux avaient perdu les 11/12es de leur valeur.

Quoi qu'on puisse penser de ces différentes évaluations, il est certain que la découverte de l'Amérique a été suivie d'une forte hausse sur les prix de l'ancien monde. Faut-il admettre, comme on le croit généralement, que la seule et unique cause de ce renchérissement ait été la dépréciation du signe monétaire? Attribuer toutes les variations des prix à l'abondance ou à la rareté des métaux précieux, c'est une explication facile, mais qui n'est pas complétement satisfaisante. Ainsi, en ce qui touche le renchérissement survenu au XVIe siècle, il faut tenir compte de plusieurs circonstances importantes. La première, c'est que les industries de l'ancien monde, trouvant tout à coup de nouveaux et larges débouchés dans l'immense étendue du continent américain, ont dû développer énormément leur production. On voit, dans les historiens du XVIe siècle, qu'à cette époque l'Europe envoyait en Amérique de grandes quantités de marchandises. Seulement, toutes ces exportations, comme les transports d'Amérique en Europe, ne pouvaient se faire que sous pavillon espagnol. L'Italie expédiait des vins, la Sicile du blé, l'Angleterre de la quincaillerie et des tissus, la France des soieries et des velours, les Pays-Bas fournissaient alors ce que nous appelons aujour-

d'hui les articles de Paris. Il est évident que cette extension de la production européenne a dû amener alors, comme elle l'a fait de nos jours, une grande hausse sur le prix des matières premières, des salaires, et par suite de tous les produits. La seconde observation à faire, c'est que la partie de l'Europe qui avait alors des industries développées, et qui recevait les métaux précieux d'Amérique en échange de ses produits, était très restreinte. Ni l'Asie orientale, ni l'Océanie, ni l'Afrique méridionale n'avaient de relations commerciales avec les peuples occidentaux. L'invasion des métaux précieux s'est donc faite alors sur un espace très étroit, et pour ainsi dire sur un coin de l'Europe. Quelle différence entre cette époque et la nôtre, où l'or, disséminé sur tous les points du globe, va créer des chemins de fer et des établissements de toute espèce en Asie, en Afrique, et jusque dans les îles de l'Océanie !

Notons encore une différence radicale entre les deux époques. De 1500 à 1640, le capital européen s'est élevé de 1 milliard à 5,500,000,000 ; c'est un accroissement de 500 p. 0/0. Entre 1848 et 1864, ce capital est monté de 34 milliards à 40. L'accroissement n'est plus que de 18 p. 0/0. Quand les conditions sont devenues tellement différentes, le pouvoir dépréciant de la somme additionnelle ne peut pas rester le même ; il est évidemment beaucoup plus faible aujourd'hui qu'aux XVIe et XVIIe siècles.

Les observations qui précèdent nous portent à penser que le renchérissement général, qui a eu lieu en Europe après la découverte de l'Amérique, n'a pas été aussi fort qu'on le croit généralement ; qu'à cette époque, la hausse des prix n'a pas été proportionnelle à l'accroissement des métaux précieux, et qu'elle a suivi une progression moins rapide ; qu'elle a été causée surtout par le développement de la production européenne, et non pas seulement par la dépréciation du signe monétaire ; enfin, qu'en admettant même que la valeur des métaux précieux ait éprouvé une forte baisse aux XVIe et XVIIe siècles, il ne faut pas en conclure que cette baisse doive se reproduire à notre époque, parce que les causes qui raréfient le numéraire sont aujourd'hui beaucoup plus puissantes qu'au XVIIe siècle.

Revenons maintenant au prix du blé, et voyons quelles variations il a subies dans ces derniers temps.

D'après les statistiques du ministère du commerce, pendant les seize années qui ont précédé 1848, époque où l'or de la Californie a commencé à entrer en France, le prix moyen de l'hectolitre de blé a été 19 fr. 59 c. ; celui des seize années suivantes a été de 21 fr. 10 c. L'augmentation est de 1 fr. 51 c., soit 7 1/2 p. 0/0. Quelle est la cause de ce renchérissement ? Est-ce la dépréciation du numéraire ? Est-ce l'augmentation de la consommation, provenant de ce que la

population est aujourd'hui plus nombreuse et mieux nourrie? Il est impossible de le déterminer; mais, quoi qu'il en soit, il est très satisfaisant de penser que le blé, le plus précieux de tous les comestibles, n'a pas éprouvé le renchérissement de 20 p. 0/0 qui nous était annoncé par quelques économistes.

Les tableaux du commerce extérieur, publiés chaque année par l'administration des douanes, nous indiquent aussi quelles ont été, depuis 1848, les variations de prix des marchandises les plus usuelles.

Sur les produits animaux : bétail, viande, fromage, beurre et œufs, le renchérissement est considérable; il dépasse 80 p. 0/0, et se maintient sans décroissance. Quelques comestibles végétaux, tels que le vin, l'huile, et surtout l'eau-de-vie, ont éprouvé une hausse qui varie entre 50 et 100 p. 0/0. Le prix des produits coloniaux, thé, café, cacao, riz, a peu changé. Pour les matières premières, les résultats sont très divers : le lin et le coton ont éprouvé une hausse de 100 p. 0/0, qui persiste encore aujourd'hui. De 1850 à 1857, le chanvre et la soie ont renchéri de 30 et 50 p. 0/0, puis sont revenus à des prix moins élevés. La laine et l'indigo ont très peu varié. La houille a renchéri de 12 ou 15 p. 0/0 entre 1850 et 1857; elle est retombée ensuite au-dessous des prix de 1850. Les métaux, tels que le cuivre, le zinc, le plomb et l'étain, ont renchéri de 30 ou 60 p. 0/0 entre 1850 et 1857. Aujourd'hui, sauf l'étain, qui est toujours cher, ils sont revenus à des prix qui se rapprochent beaucoup de ceux de 1850. Enfin, sur les produits fabriqués, tels que la poterie, les draps, les tissus de lin, de soie, de laine et de coton, la hausse est nulle ou très peu sensible. Il y a même une baisse marquée sur le papier, la porcelaine, le fer et ses dérivés, les machines, les produits chimiques, le mercure, le sucre, les meubles, etc. Toutes ces variations de prix s'expliquent parfaitement sans recourir à la baisse de l'or. La cherté du coton est due à la guerre civile des Etats-Unis; celle du chanvre, en 1855 et 1856, était due à la guerre contre la Russie. La hausse des autres marchandises provient de causes plus générales, telles que les mauvaises récoltes, l'accroissement de la population et de la richesse publique, le grand mouvement industriel commencé en 1852. L'or a contribué à la hausse des prix, non pas en dépréciant la valeur du signe monétaire, mais en créant de nouveaux centres de consommation pour les produits de l'Europe.

En Angleterre, où les variations des prix sont soigneusement étudiées, nous trouvons des résultats analogues. MM. Tooke et Newmarch, en 1857, ont constaté les résultats suivants : 30 à 40 p. 0/0 de hausse sur les comestibles animaux; 30 à 60 p. 0/0 sur les « raw materials » ou matières premières : coton, soie, lin, chanvre, laine,

huile, indigo, bois, peaux, salpêtres, cendres ; peu ou point de hausse sur les denrées coloniales : café, sucre, rhum, thé, tabac. M. Stanley Jevons, qui a longtemps habité l'Australie, a publié, en 1863, un travail sur cette question. Il trouve, depuis 1844, une hausse de 16 p. 0/0 sur les produits suivants, qu'il appelle « chief commodities : » la viande, les matières premières, les métaux, les produits agricoles ; 7 p. 0/0 sur les « minor commodities : » thé, sucre, café, esprits, épices. M. Jevons pense que ce renchérissement est dû en grande partie à la dépréciation de l'or qui, selon lui, dépasse 12 p. 0/0.

Une remarque importante à faire en France comme en Angleterre, c'est que la hausse a atteint son maximum en 1856, et que depuis cette époque les prix tendent plutôt à diminuer. Or, l'année 1856 coïncide précisément avec la guerre, les mauvaises récoltes de blé et de vin, et surtout avec l'apogée du grand mouvement industriel commencé en 1852. Il est donc très probable que le renchérissement est dû à l'action combinée de ces différentes causes ; mais comme il se produisait en même temps que les grandes importations d'or, il a paru en être la conséquence immédiate. Ainsi, MM. Chevalier et Levasseur écrivaient leurs ouvrages en 1857, au moment où la hausse était à son maximum. Depuis huit ans, ils voyaient les prix s'élever sans cesse à mesure qu'augmentaient les importations d'or ; on comprend donc très bien qu'ils aient attribué aux nouvelles mines une influence prédominante. Aujourd'hui, après l'expériences des six années qui ont suivi 1857, l'opinion de ces économistes a dû se modifier.

En résumé, le relevé des prix que nous venons de donner met en lumière deux faits saillants, qui ont été reconnus en Angleterre comme en France, et qui appellent l'attention des hommes d'Etat. Le premier, c'est la hausse des produits animaux, hausse continue, irrésistible, et qui paraît indépendante de la dépréciation du signe monétaire, puisqu'elle se manifestait déjà avant 1848. Le second, c'est la baisse d'un grand nombre de produits fabriqués, baisse d'autant plus remarquable qu'elle s'est faite malgré le renchérissement des matières premières et des salaires, et qui est due aux progrès des sciences et de l'industrie ; en d'autres termes, à l'esprit d'invention.

L'esprit d'invention, cette précieuse faculté de l'espèce humaine, est donc la seule puissance capable d'arrêter le renchérissement général qui nous menace. Lui seul peut concilier les intérêts opposés des consommateurs et des producteurs. Déjà, il a amené le bon marché sur beaucoup de produits manufacturés, et les a rendus accessibles aux classes pauvres ; mais jusqu'à présent, il a eu moins de pouvoir sur la production agricole, la plus importante de toutes,

puisqu'elle est la vie même des peuples. Le souverain qui gouverne aujourd'hui la France a compris mieux que personne l'immense importance de l'esprit d'invention : il l'encourage et le stimule avec le plus grand soin ; mais ce n'est pas assez ; il faudrait que la législation et l'action du gouvernement fussent dirigées dans le même sens. D'autre part, puisque l'industrie agricole est la seule qui reste en arrière, c'est là évidemment que doivent se porter les plus grands efforts. Avant tout, il y a un progrès facile à réaliser, c'est de dégrever la production agricole des complications et frais accessoires que la loi lui impose, des droits de douane, d'entrée et d'octroi. Il est de principe que l'entrée et la circulation des comestibles de première nécessité soient complétement libres ; il est aussi de principe que l'impôt frappe les produits fabriqués, et non les matières premières ; à plus forte raison, devons-nous exempter les matières premières de la vie humaine.

Ces améliorations sont par elles-mêmes assez importantes pour appeler la sollicitude des gouvernements ; mais, en se plaçant à un point de vue plus élevé, il y a une considération capitale qui doit frapper l'esprit des hommes d'Etat, c'est qu'aujourd'hui les questions économiques dominent toutes les autres. Les peuples les plus puissants ne sont pas ceux qui possèdent les plus grands territoires ou les meilleures armées : ce sont les plus riches, c'est-à-dire ceux qui vendent le plus. Dira-t-on qu'entrer dans cette voie, ce serait tout sacrifier aux intérêts matériels, et vouloir faire de toutes les nations des nations de marchands? La réponse est facile : aujourd'hui, tous les peuples sont déjà plus ou moins commerçants ; ils ne vivent qu'à cette condition, et ceux qui le sont le plus deviennent à la fois les plus riches, les plus puissants, et même les plus civilisés, car la misère est le plus grand ennemi de l'instruction et de la moralité. La France surtout aurait un immense avantage à laisser de côté les vaines discussions politiques, et à porter tous ses soins sur son régime économique. Pour faire mieux sentir à nos populations le prix inestimable de la paix et de la sécurité politique ; pour corriger la mobilité des esprits et les tendances révolutionnaires, il n'y a qu'un seul moyen efficace, c'est de diriger l'activité du pays vers le développement de sa richesse.

Le renchérissement qui s'est produit depuis quinze ans a nécessairement exercé une certaine influence sur la condition des personnes. Depuis 1850, les industriels et les commerçants ont beaucoup développé leurs affaires, et ils ont en général réalisé de grands bénéfices, sauf les crises passagères qu'amène de temps en temps l'ardeur de la spéculation. Ils se sont très peu ressentis de la cherté de la vie, car pour eux la nourriture n'est qu'une dépense accessoire.

La hausse des matières premières et des salaires leur nuisait davantage; néanmoins, ils trouvaient encore de larges profits sur les marchandises d'exportation, à cause des prix élevés que leur offrait le Nouveau Monde. Quant aux cultivateurs, qui forment en France la classe la plus nombreuse, ils sont en général dans une situation prospère. La cherté de la vie, qui nuit aux consommateurs est, par contre, avantageuse aux agriculteurs. La valeur des propriétés s'est élevée à mesure que les produits du sol se vendaient plus cher; les propriétaires fonciers, qui ne cultivent pas eux-mêmes, ont donc vu leur capital augmenter graduellement; les fermiers ont profité aussi de la hausse des prix, et leurs bénéfices ont été plus ou moins importants, selon que leurs baux étaient plus ou moins longs. Quant aux propriétaires qui cultivent eux-mêmes, ils ont gagné, à la fois, et sur leur capital et sur leur exploitation.

Les personnes qui ont souffert du renchérissement sont celles qui avaient des revenus fixes, telles que les ouvriers, les employés, les rentiers. Pour les ouvriers, la nourriture est la dépense principale. La cherté de la vie leur a donc été très nuisible; ils ont été obligés de demander une augmentation de salaire, et ils l'ont obtenue parce que leurs maîtres, étant presque tous industriels, commerçants ou agriculteurs, se trouvaient eux-mêmes dans une situation prospère. Il est impossible de constater quelles ont été, dans les branches si multipliées de l'industrie, les variations de la dépense annuelle et du gain de chaque ouvrier, mais l'accroissement général des salaires est un fait notoire. Les employés qui n'avaient que des traitements peu élevés ont éprouvé aussi une certaine gêne par suite de la hausse des prix. Ils ont demandé à juste titre une amélioration de leur sort, et l'Etat, comme les particuliers, a dû faire droit à leurs réclamations. Les petits traitements ont été augmentés dans la plupart des administrations; seulement, la transition a pu être pénible, parce que l'accroissement des traitements n'a pas marché aussi vite que le renchérissement des choses nécessaires à la vie. Quant aux rentiers, c'est-à-dire aux personnes qui ont aliéné tout ou partie de leur avoir, à condition qu'elles recevraient chaque année une somme fixe, leur condition est moins favorable, et ils sont plus ou moins maltraités, selon qu'ils ont contracté pour un temps plus ou moins long. N'ayant pas le droit de demander la modification de contrats librement consentis, ils ne peuvent pas obtenir, comme les employés et les ouvriers, une amélioration de leur sort. Du reste, il faut remarquer que, dans nos sociétés laborieuses du XIXe siècle, les rentiers proprement dits, c'est-à-dire ceux qui vivent sans rien faire, deviennent de moins en moins nombreux.

En résumé, il est satisfaisant de penser que le renchérissement a

eu pour cause principale un accroissement marqué de la richesse générale; que la gêne qui a pu en résulter n'a pesé que sur une très petite partie de nos populations, et que, depuis 1856, les prix tendent à diminuer. Grâce au ciel, nous n'avons pas encore ressenti les bouleversements qui nous étaient annoncés, en 1858, par quelques économistes. Puisque leurs sinistres prédictions ne se sont pas réalisées, nous devons croire que, dans leurs calculs, ils avaient omis quelque élément important, et chercher quelles sont les causes qui arrêtent la dépréciation du numéraire.

IV

C'est un axiome généralement reconnu que le prix de toute chose est réglé par la loi de l'offre et de la demande; que toute marchandise qui devient plus abondante est plus offerte et perd de sa valeur. C'est en vertu de cette loi qu'on a annoncé la baisse de l'or quand on a vu la production énorme des nouvelles mines. Mais il ne faut pas oublier que les métaux précieux ont un double caractère, qu'ils sont à la fois une marchandise et une monnaie. Comme marchandise, ils subissent la loi générale, et tendent à se déprécier quand ils deviennent plus abondants; mais, comme monnaie, ils sont par excellence l'instrument des échanges. Ils sont donc plus recherchés, et tendent à augmenter de valeur à mesure que s'accroît la quantité des échanges. Entre la masse des marchandises qui sont à vendre à un moment donné et la masse métallique qui est disponible au même moment pour acheter, il y a donc une relation forcée et une dépendance réciproque. C'est cette relation qui règle les prix. Si les deux quantités restent stationnaires ou reçoivent en même temps un égal accroissement, les prix ne varieront pas. Si la masse métallique restant la même, l'autre vient à doubler, il est clair que la valeur du numéraire doublera aussi, car chaque pièce de 20 fr. pourra acheter deux fois plus de marchandises qu'auparavant. Dans ce cas, le prix des marchandises diminuera de moitié; dans l'hypothèse contraire, ce prix sera doublé. Pour savoir si l'accroissement qu'a reçu depuis quinze ans la masse métallique a entraîné sa dépréciation et la hausse des prix, il faut donc savoir avant tout dans quelle proportion s'est accrue, pendant la même période, la quantité des marchandises échangées. Malheureusement, sur l'ensemble des transactions, il y en a une grande partie que nous ne pouvons constater, ce sont celles qui constituent le commerce intérieur; mais, au moyen des relevés

des douanes, nous pouvons connaître l'importance du commerce extérieur.

En 1800, la quantité d'or sous toutes les formes existant en Europe et en Amérique était évaluée à 9 milliards de francs; en 1848, elle était estimée à 14 milliards : elle avait donc augmenté chaque année de 125 millions, frai déduit. C'était, relativement aux 9 milliards existant en 1800, un accroissement annuel de 1 1/2 p. 0/0, et cependant, de 1800 à 1848, la valeur de l'or tendait à augmenter. Il semble donc que cet accroissement annuel de 1 1/2 p. 0/0 correspondait assez exactement aux progrès industriels et commerciaux de l'Europe pendant cette période. Cette proportion s'est-elle maintenue en France depuis 1848, année de la découverte de l'or en Californie? Pour 1849, nos exportations étaient de 937 millions (commerce spécial); pour 1859, année antérieure au traité de commerce avec l'Angleterre, elles se sont élevées à 2,266,000,000. C'est un accroissement annuel de 120 millions, ou de 13 p. 0/0. Pendant cette période, le numéraire de la France a monté de 3,500,000,000 à 5,800,000,000. C'est un accroissement annuel de 177 millions, soit 5 p. 0/0 seulement sur le chiffre de 1848. En Angleterre, nous trouvons les mêmes résultats. Pour 1848, les exportations du Royaume-Uni étaient de 1,321,000,000; pour 1859, elles ont monté à 3,260,000,000. C'est un accroissement annuel de 160,000,000 environ, soit 12 p. 0/0 sur le chiffre de 1848. Pendant ces douze années, le numéraire du Royaume-Uni s'est élevé de 1,500,000,000 à 2,500,000,000. C'est un accroissement annuel de 80 millions environ, soit 6 p. 0/0.

On voit donc qu'en Angleterre, comme en France, le développement du commerce extérieur a marché plus vite que l'accroissement de la masse métallique. Les échanges intérieurs ont nécessairement suivi la même progression, car un pays ne peut vendre beaucoup sans beaucoup fabriquer. Ce double développement a été surtout remarquable chez les nations industrielles de l'Europe, mais il a été aussi très sensible dans les autres parties du monde. Aujourd'hui, tous les peuples, sans exception, sont entraînés dans un immense mouvement de production et d'échange; c'est là le caractère distinctif de notre époque. Qu'on juge dès lors de l'immense quantité de monnaie qui est nécessaire à 800 millions d'hommes. Sur tous les points du globe, il faut des pièces d'or et d'argent, et il en faut surtout aux populations peu instruites, qui ne connaissent point encore la monnaie de papier, et qui sont de beaucoup les plus nombreuses, puisque l'Europe civilisée ne compte guère que 200 millions d'habitants. En se plaçant à ce point de vue, on comprend comment les 10 milliards de métaux produits par les nouvelles mines,

depuis 1848, ont été facilement absorbés, et comment la dépréciation du signe monétaire a été peu sensible.

En cette matière, il ne faut pas raisonner comme les physiciens, et appliquer aux métaux précieux les règles de l'hydraulique. Ainsi, on compare souvent les arrivages d'or à une inondation, et la France à un vase qui, contenant déjà en 1848 3,500,000,000 de métaux précieux, en recevrait encore chaque année 150 millions : au bout de vingt-cinq ans, c'est-à-dire en 1872, la masse métallique se trouverait doublée, et les prix de toute chose augmenteraient d'autant. Appliqué aux liquides, ce raisonnement est exact ; appliqué à l'or, il devient faux, parce que la capacité du vase qui reçoit les métaux précieux ne reste pas la même ; elle augmente chaque année par les progrès de la population, de l'aisance générale et des échanges internationaux. Comme le numéraire est par excellence l'instrument des échanges, il est clair qu'il en faut davantage à mesure que le commerce se développe dans les deux hémisphères.

On ne doit pas non plus appliquer ici une proposition avancée par Hume, dans son *Traité sur l'intérêt de l'argent :* « Supposons, a dit Hume, que l'or devienne aussi abondant que l'argent, et l'argent aussi commun que le cuivre, l'Etat n'en sera pas plus riche ; les pièces de monnaie seront jaunes au lieu d'être blanches ; le commerce, la navigation, l'industrie, le taux de l'intérêt, toutes les transactions resteront comme auparavant. Il y aura une hausse sur les marchandises et sur les salaires ; mais cette hausse sera plus imaginaire que réelle. Si une dépréciation de 1,500 p. 0/0 sur la valeur de l'or ne doit causer aucun bouleversement, à plus forte raison devons-nous croire qu'une baisse de 200 ou 300 p. 0/0 serait inoffensive. » On peut, à la rigueur, admettre avec Hume qu'une énorme et subite dépréciation de l'or ne troublerait ni la navigation ni le taux de l'intérêt ; mais il est certain que les prix et les salaires éprouveraient une grande perturbation s'il fallait tout à coup quinze pièces d'or pour acheter ce qu'une seule pièce payait auparavant. Heureusement, cette hypothèse n'est pas le moins du monde applicable aux circonstances actuelles. Hume suppose qu'une immense quantité d'or nous arrive tout à coup, sans travail, sans dépenses, et même sans frais de transport. Telle n'est point la réalité. A part quelques trouvailles merveilleuses et accidentelles qui ont eu lieu dans les premières années, l'or que nous envoie le Nouveau Monde coûte beaucoup de travail et de dépenses. En outre, et c'est là le point capital, il est échangé contre des marchandises, et se répartit entre les nations proportionnellement à la quantité de produits que chacune d'elles peut exporter. On voit par là que le numéraire d'un pays ne peut point s'accroître sans que sa production augmente en

même temps. C'est donc le développement de l'industrie, développement provoqué par l'or lui-même, qui maintient l'équilibre, et qui arrête la dépréciation du numéraire.

Cette explication est pleinement confirmée par les embarras monétaires que l'Europe a éprouvés au commencement de l'année 1864. Après la grande crise financière de 1857, qui avait ravagé toutes les places de l'Europe, il y avait eu un temps d'arrêt bien marqué dans le développement de l'industrie, et la guerre, survenue en 1859, entre la France et l'Autriche, avait commandé la prudence aux esprits les plus aventureux. Aussi, pendant quelque temps, le commerce resta languissant, et, au mois de septembre 1859, 650 millions de métaux précieux dormaient inactifs dans les caves de la Banque de France. Mais en 1860, quand la paix sembla rétablie pour longtemps, et que plusieurs bonnes récoltes eurent renouvelé les ressources de l'Europe, alors se réveilla l'esprit d'entreprise. Tous les peuples qui étaient restés en arrière se lancèrent à leur tour dans le grand mouvement industriel qui féconde aujourd'hui les deux hémisphères. La Turquie, l'Asie occidentale, l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande elle-même, voulurent avoir des voies rapides de transport. Les banques, les exploitations de mines, les fabriques de toute espèce, et surtout les travaux des chemins de fer qui se payent par petites sommes, allèrent disséminer sur tous les points du globe des quantités immenses de monnaie. En même temps, la guerre civile des Etats-Unis amena un déplacement dans le commerce et la culture du coton. Les fabriques de l'Europe, qui l'achetaient autrefois dans l'Amérique du Nord et le payaient avec leurs marchandises, durent aller le chercher en Egypte et dans l'Inde, contrées qui n'achètent guère de nos produits, et qui enfouissent leurs métaux précieux ou en font des bijoux. Pour solder la récolte de 1863, il a donc fallu leur expédier plus de 500 millions de numéraire. L'encaisse des Banques de France et d'Angleterre a été bien vite entamé, et quoique le taux de leur escompte ait été élevé à 7 et 8 p. 0/0, l'exportation des espèces ne s'est pas arrêtée. L'Europe tout entière a manqué un moment de numéraire, et déjà les esprits aventureux proposaient comme remède souverain le cours forcé des billets de banque. Cet exemple fait voir très clairement combien la valeur du signe monétaire dépend de la quantité des échanges.

En résumé, le renchérissement que nous avons constaté ne peut être attribué qu'à deux causes : ou à la dépréciation du signe monétaire, ou à l'accroissement de la demande, c'est-à-dire de la consommation. En admettant, ce qui est très probable, qu'il soit dû à l'action combinée de ces deux causes, il est très difficile de déterminer dans quelle proportion chacune d'elles y a contribué. Ce qui nous

paraît démontré, c'est que la dépréciation du numéraire a été beaucoup moins forte et a eu beaucoup moins d'influence qu'on ne le croit généralement. S'il fallait traduire cette opinion par des chiffres, nous dirions que la baisse de l'or n'a jamais atteint 10 p. 0/0, et qu'elle s'atténue tous les jours. Voici les faits qui nous amènent à cette conclusion.

D'abord, en prenant le blé pour étalon, nous voyons que depuis 1848 il n'a renchéri que de 7 p. 0/0, et encore il est très probable qu'une partie de cette hausse est due à l'accroissement de la consommation. En outre, il faut remarquer que de 1815 à 1847, l'or a constamment joui d'une prime de 1 ou 2 p. 0/0 relativement à l'argent. Depuis 1848, au contraire, l'argent a joui d'une prime de 2 ou 3 p. 0/0 relativement à l'or. La valeur de l'or, comparée à celle de l'argent, a donc perdu 4 ou 5 p. 0/0. Or, depuis quinze ans, la valeur de l'argent paraît avoir très peu varié. Sa production annuelle s'est élevée, il est vrai, de 225 à 300 millions; mais, par contre, l'Orient en a importé beaucoup plus qu'auparavant, et il est notoire que la monnaie d'argent manque aujourd'hui en Europe. Si donc on admet que, depuis 1848, la valeur de l'argent soit restée stationnaire, et que nous puissions la prendre pour étalon pendant cette période, il s'ensuivrait que la baisse de l'or ne dépasserait pas 5 p. 0/0. Le renchérissement que nous avons constaté serait donc dû presque en entier à l'accroissement de la demande.

Mais, dira-t-on, que le renchérissement soit dû à la dépréciation du signe monétaire ou à l'accroissement de la demande, provoqué par les nouvelles mines, le résultat est le même ; dans les deux cas, c'est l'or qui en est la cause. Cela est vrai, mais, entre ces deux modes de renchérissement, il y a une différence capitale. Dans le premier cas, le pays où la hausse des prix se manifeste n'en tire aucun profit; dans le second cas, au contraire, ce pays s'enrichit. Le renchérissement qui est dû à la dépréciation du signe monétaire, c'est la supposition de Hume, c'est l'or devenant tout à coup dix fois plus abondant, sans l'intervention du travail humain; c'est une pluie d'or tombant du ciel. Dans ce cas, il y a hausse des prix et des salaires, parce que la mesure des échanges se trouve altérée, mais l'industrie et le commerce n'éprouvent ni accroissement ni diminution. La masse des marchandises restant toujours la même, et l'or devenant dix fois plus abondant, il est clair qu'il faudra dix pièces d'or pour payer ce qu'une seule achetait auparavant. Le poids du capital métallique aura décuplé, mais sa valeur n'aura pas changé; le pays ne sera donc devenu ni plus riche ni plus pauvre. Dans l'autre cas, l'or est échangé contre des marchandises; il les achète à un prix élevé, et offre de grands bénéfices aux producteurs : ceux-

ci s'empressent de fabriquer davantage, et, tout en réalisant de larges profits, il font hausser les matières premières, les salaires et les marchandises d'exportation. Dans ce cas, l'or additionnel ne déprécie pas le numéraire auquel il s'ajoute, parce que la masse des marchandises augmente en même temps que la masse métallique. Les pièces d'or deviennent plus nombreuses, et cependant elles conservent toute leur valeur, puisque chacune d'elles peut acheter autant de produits qu'auparavant. Le pays se trouve donc enrichi.

Après avoir recherché quelle a été l'influence des contrées aurifères sur le prix des marchandises, il nous reste à étudier le second inconvénient qui est résulté de l'abondance de l'or, c'est-à-dire la dépréciation de ce métal relativement à l'argent.

La loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), qui a fondé notre système monétaire actuel, contient les dispositions suivantes : « 5 grammes d'argent, au titre de 9/10es de fin, constituent l'unité monétaire qui conserve le nom de franc. — Art. 6. Il sera fabriqué des pièces d'or de 20 fr. et de 40 fr. — Art. 7. Leur titre est fixé à 9/10es de fin et 1/10e d'alliage. — Art. 8. Les pièces de 20 fr. seront à la taille de 150 pièces au kilogramme, et celles de 40 fr. à celle de 77 1/2. » Cette loi, comme on le voit, créait deux monnaies, l'une en argent, l'autre en or, et fixait entre elles un rapport tel que l'or valait quinze fois et demi l'argent. Décréter ainsi que 1 kilogramme d'or vaudrait toujours 15 kilogrammes 1/2 d'argent, c'était décréter que la production et la consommation de ces deux métaux ne variaient jamais, c'était décréter l'impossible. Aussi, le rapport établi par cette loi a-t-il été souvent renversé, soit dans un sens, soit dans l'autre.

De 1800 à 1848, la pièce d'or de 20 fr. a toujours pu s'échanger sur les marchés étrangers contre 20 fr. 10 c. ou 20 fr. 25 c. d'argent. La spéculation n'a pas manqué de réaliser ce facile bénéfice, et presque tout l'or qui existait en France a été exporté. En 1848 et 1850 apparurent les nouvelles mines de Californie et d'Australie. Sur tous les marchés de l'Europe, l'or vint s'offrir par grosses quantités, il se déprécia forcément, et bientôt les étrangers nous donnèrent 20 fr. 20 c. d'or pour avoir quatre pièces de 5 fr. Ce bénéfice fut de même avidement saisi par la spéculation, et l'argent sortit de France; ce double courant a été si rapide, depuis 1853, que la petite monnaie manque aujourd'hui dans tout l'Empire, et il continuera tant que la spéculation y trouvera son compte, c'est-à-dire tant que le kilogramme d'or vaudra moins que 15 kilogrammes 1/2 d'argent.

Il faut donc le reconnaître, en créant deux étalons monétaires, la loi du 7 germinal an XI a posé un principe faux, aussi faux que si

elle avait établi deux espèces de mètre ou de kilogramme. La double expérience faite depuis soixante ans n'est que trop décisive, et la France sera obligée tôt ou tard de supprimer l'un de ces deux étalons, si elle veut éviter de nouvelles révolutions dans son capital monétaire. Quant à la question de savoir s'il faudra prendre l'or ou l'argent comme étalon unique, il est inutile de la discuter, attendu que notre choix n'est plus libre. Sur les 6 milliards de métaux que nous possédons aujourd'hui, il ne nous reste plus que 1 milliard d'argent. Si donc nous prenions ce métal comme unique étalon, il faudrait en acheter 3 ou 4 milliards; or, nous ne pourrions même pas les trouver à quelque prix que ce fût. Nous sommes donc condamnés à prendre l'or pour étalon. Du reste, il ne faut pas le regretter, car la monnaie d'or est bien préférable à celle d'argent. Elle est moins altérable et s'use quatre fois moins vite; elle a beaucoup plus de valeur sous un moindre volume, ce qui la rend plus commode et plus facile à transporter; elle est aussi plus difficile à contrefaire à cause de sa grande densité qui dépasse celle de la plupart des métaux; elle coûte trois fois moins que l'argent en frais de fabrication; enfin, elle a été adoptée par les peuples les plus commerçants, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Hollande.

Mais il ne suffit pas d'avoir l'or pour unique étalon. Comme ce métal a trop de valeur intrinsèque pour servir aux petits payements, il nous faut en même temps une monnaie d'argent. Pour rétablir et maintenir dans notre circulation une quantité suffisante de pièces divisionnaires, pour les soustraire aux fluctuations de prix des métaux et aux opérations de la spéculation, il n'y a qu'un moyen efficace, c'est de leur donner une valeur intrinsèque inférieure à la valeur nominale. Ce serait alors une monnaie de convention à laquelle la loi donnerait cours, et qu'on ne serait tenu d'accepter que comme appoint, et jusqu'à une somme déterminée, 20 fr., par exemple. Cette mesure a complétement réussi en Angleterre où, depuis 1816, la valeur nominale des pièces d'argent est de 8 p. 0/0 supérieure à leur valeur réelle. Aujourd'hui, en France, le titre de la monnaie d'argent est de 900/1000es. En l'abaissant à 800/1000es, c'est-à-dire en diminuant de 10 p. 0/0 la quantité d'argent qu'elle contient, il est probable qu'on éviterait tout inconvénient. D'une part, la prime de l'argent sur l'or n'étant guère que de 2 ou 3 p. 0/0, la spéculation n'aurait plus de bénéfice à nous donner de l'or en échange de notre argent. D'autre part, l'écart entre la valeur intrinsèque et la valeur nominale ne serait pas assez fort pour que les étrangers eussent un grand avantage à contrefaire nos pièces et à les importer en France. Reste la question de savoir si nous devons appliquer immédiatement cette mesure. Il est difficile de l'ajourner,

car le courant, qui, depuis 1852, nous enlève la monnaie d'argent, n'a encore rien perdu de son intensité. En 1862, l'Angleterre a reçu 275 millions d'argent et en a exporté 300 millions. La France en a reçu 131 et en a exporté 217. En 1863, nous avons perdu encore 8 millions d'or et 80 millions d'argent. L'année 1864 donnera évidemment des résultats analogues, puisque la récolte de coton, qui s'annonce très abondante en Egypte et dans l'Inde, nous obligera encore à exporter une quantité considérable de numéraire. La monnaie d'argent va donc devenir plus rare que jamais [1].

Maintenant que nous avons étudié dans le passé et dans le présent l'influence des mines de métaux précieux, voyons quelles indications nous pouvons en tirer pour l'avenir, en prenant comme base de nos raisonnements la production actuelle des métaux précieux. Nous avons plusieurs raisons pour croire que les trésors du Nouveau Monde ont déjà produit leurs plus grands effets, et que la dépréciation du signe monétaire n'est plus à craindre aujourd'hui. N'oublions pas que le numéraire diminue sans cesse par le frai et les pertes annuelles. Quand l'Europe avait 20 milliards de métaux, elle perdait 50 millions par an; elle en perd 100 à présent. En outre, il est évident que plus notre capital monétaire devient considérable, et moins il est facile à déprécier. Une importation annuelle de 500 millions d'or a beaucoup moins d'action sur une masse métallique de 40 milliards que sur un capital moitié moindre. Remarquons aussi que sur plusieurs points des contrées aurifères, les gisements les plus apparents et les plus faciles à exploiter sont déjà épuisés. Le travail du mineur isolé est devenu peu avantageux. Il faut maintenant des machines, de grands capitaux, de puissantes compagnies pour établir des exploitations fructueuses. De là provient la décroissance qui se manifeste depuis quelque temps dans le rendement des mines de l'Australie. Enfin, pendant que la production des métaux reste stationnaire, une cause puissante et générale travaille incessamment à raréfier la monnaie : c'est cette expansion rapide de l'industrie et du commerce qui féconde aujourd'hui toutes les contrées habitables. Tous les peuples multiplient leurs échanges, et emploient une quantité de monnaie toujours croissante. En 1859, M. Michel Chevalier évaluait à 6 milliards le numéraire nécessaire à l'Europe. Or, aujourd'hui la France seule possède au moins les trois quarts de cette somme, et elle n'en a pas trop, puisque son commerce a manqué de métaux pendant les premiers mois de 1864. La France et l'Angleterre réunies ont certainement plus de 8 milliards d'or et

[1] Voir, sur ce sujet, les études de M. de Parieu dans la *Revue*, 2e série, t. XIV, p. 5, et t. XXI, p. 209 (années 1860 et 1861).

d'argent. Pour 65 millions d'habitants, c'est environ 120 fr. par tête. En évaluant seulement à 100 fr. la somme qui sera un jour nécessaire à chaque habitant des contrées civilisées, il faudrait 80 milliards pour les 800 millions d'hommes qui peuplent aujourd'hui les deux hémisphères. On voit qu'il nous reste encore une grande marge, car il est très probable que le monde tout entier ne possède pas en ce moment plus de 60 milliards de métaux précieux.

L'ensemble de ces considérations nous donne les résultats suivants, qui sont à la fois le résumé et la conclusion de notre travail. Les nouvelles mines de métaux précieux découvertes depuis 1848 ont exercé sur tous les peuples une influence puissante et bienfaisante; elles les ont fait avancer plus vite dans la voie du progrès. Dans le Nouveau Monde, elles ont peuplé tout d'un coup de vastes solitudes; elles ont créé de nombreux centres de civilisation, qui se développent rapidement, et formeront bientôt des nations nouvelles. Dans l'ancien monde, elles ont donné une forte impulsion à l'industrie et au commerce, en leur ouvrant un marché tellement large, que l'Europe a déjà reçu, en échange de ses produits, plus de 6 milliards d'or. Cet accroissement de ressources a permis aux nations occidentales de multiplier leurs chemins de fer; il a fortifié leur crédit et diminué les crises financières. Mais ces avantages ont été accompagnés de deux inconvénients.

La production de l'argent ayant été moins abondante que celle de l'or, ce dernier métal s'est déprécié relativement au premier; les nations qui avaient, comme la France, deux étalons monétaires, ont donc reçu de l'or en échange de leur argent, et ont perdu la monnaie divisionnaire qui sert aux petits payements. Pour éviter à l'avenir de nouvelles révolutions dans son capital métallique, et pour maintenir dans sa circulation une quantité suffisante de pièces divisionnaires, la France n'a qu'un parti à prendre, c'est d'adopter l'or comme étalon unique, et de billonner sa monnaie d'argent, c'est-à-dire de lui donner une valeur intrinsèque inférieure à la valeur nominale. Cette mesure est urgente et ne peut plus être ajournée, à moins que la production de l'argent ne reçoive très prochainement un grand accroissement.

La plupart des marchandises ont éprouvé, depuis 1848, un renchérissement très marqué, qui a atteint son maximum en 1856, et qui, ayant coïncidé avec les grandes importations d'or, a paru en être la conséquence nécessaire. Ce renchérissement n'est pas dû, comme on le croit généralement, à la dépréciation du signe monétaire. Pour l'argent, cette dépréciation est nulle; pour l'or, elle n'a pas atteint 10 p. 0/0, et elle diminue graduellement. La hausse des prix est due en grande partie à l'influence combinée de la guerre et

des mauvaises récoltes, à l'accroissement de la population et de l'aisance générale, au large développement industriel commencé en 1852 ; mais l'Australie et la Californie y ont contribué en offrant un nouveau marché et des bénéfices considérables aux industries de l'Europe. Elles ont ainsi provoqué un grand accroissement de la production, et amené la hausse des marchandises d'exportation et des matières premières. Le renchérissement n'a pas frappé également toutes les marchandises ; sur les produits fabriqués, il est nul ou très peu sensible ; beaucoup de ces articles offrent même une diminution de prix, par suite des perfectionnements dus à l'esprit d'invention ; mais, sur les produits et comestibles animaux, la hausse est considérable, et se maintient sans décroissance. La hausse des prix a produit des effets divers sur la condition des personnes : elle a été avantageuse aux commerçants, aux industriels et aux cultivateurs ; elle a été nuisible aux personnes qui avaient des revenus fixes, telles que les employés, les rentiers, les ouvriers. Pour les employés et les ouvriers, la gêne n'a été que momentanée, parce qu'ils ont fini par obtenir une augmentation de traitement ou de salaire ; mais les rentiers n'avaient pas de raison légale pour réclamer une amélioration de leur sort.

Tels sont les effets produits depuis quinze ans par les mines de l'Australie et de la Californie. Quant à l'avenir, tout dépend de la découverte de nouveaux trésors dans les immenses contrées aurifères qui entourent l'océan Pacifique. Quoi qu'il puisse arriver, nous devons écarter les inquiétudes que nous causait la baisse future de l'or, car nous savons que la dépréciation du signe monétaire est arrêtée par deux causes puissantes, qui agissent incessamment. D'une part, le frai et les pertes annuelles enlèvent en ce moment 100 millions par an au capital métallique de l'Europe ; d'autre part, le développement de l'industrie et du commerce, accéléré par l'or lui-même, entraîne tous les peuples dans un immense mouvement de production et d'échange, et dissémine la monnaie sur tous les points du globe.

Les gouvernements peuvent, dans une certaine mesure, arrêter la baisse des métaux et atténuer la cherté de la vie. Leur principal effort doit porter sur la production agricole, puisque c'est la seule qui reste en arrière. Avant tout, il faut dégrever les substances alimentaires des frais, taxes et complications inutiles que la loi leur impose. Les dépenses militaires, qui enlèvent à la culture les bras et les capitaux, doivent être restreintes dans les limites assignées par la sécurité et la grandeur de chaque nation. Enfin, il faut, sans relâche, développer les forces productives des peuples, et stimuler à tout prix l'esprit d'invention.

H. BORDET.

LA

PESTE DE MARSEILLE

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

M. Michelet vient de publier un nouveau volume intitulé : *L'Histoire de France au dix-huitième siècle, la Régence.* Une partie du chapitre XVI, intitulé *la Ruine, la Peste, la Bulle, Juin, Décembre* 1720, et le chapitre XVII tout entier intitulé : *La Peste*, 1720-1721, sont consacrés au récit de l'invasion et du règne de cette terrible maladie dans la Provence. Ce funeste épisode de notre histoire avait déjà été raconté par l'historien Lémontey, dans son *Histoire de la Régence et de la Minorité de Louis XV, jusqu'au ministère du cardinal de Fleury.* Ce récit y occupe le chapitre XI dans le premier volume, et le numéro 6 dans les pièces justificatives imprimées à la fin de l'ouvrage. De son côté, M. Auguste Laforêt, juge au tribunal civil de Marseille, a publié dans la *Revue de Marseille* (année 1863), une série d'articles intitulés : *Souvenirs Marseillais. — La Peste de* 1720. Les différentes parties de ce travail viennent de paraître en un beau volume in-8°, semblable à celui que l'auteur avait déjà publié sur *les Galères et les Galériens.* Nous voudrions en entretenir un moment les lecteurs pour leur faire apprécier ce qu'il y a d'imprévu, en même temps que d'inattaquable dans une science à la fois si neuve et si exacte. Nous voudrions montrer que les historiens les plus accrédités et les plus fameux en sont réduits, en présence de pièces qu'ils n'ont point connues, ou de la vérité que leur précipitation a trahie, à accepter de sévères et inévitables leçons.

Le livre de M. Michelet a été définitivement jugé au double point

de vue de la religion et de la morale. Nous nous en rapportons, sur ce point, à l'arrêt rendu par l'opinion publique, et nous n'avons pas dessein, aujourd'hui du moins, de recommencer cette critique. Nous voulons seulement faire voir, grâce aux éclaircissements définitifs que M. Laforêt fournit désormais aux jugements de la postérité, jusqu'à quel point un historien, si éminent qu'il soit, lorsque, sous l'empire d'un système préconçu, il se laisse aller aux hypothèses, peut compromettre, sans qu'il s'en doute, l'autorité de sa parole par l'inexactitude de ses affirmations. Nous y prendrons à témoin M. Michelet lui-même ; nous en appelons de sa conscience à ses scrupules, et des assertions qu'il a émises aux pièces authentiques qu'il a ignorées.

I

On lit à la page 297 du livre de M. Michelet le passage suivant : « En juin 1720, l'état sanitaire empira du surcroît de misère que produisit sur cette place (Marseille) la débâcle financière de Paris. C'est alors qu'un navire marchand, qui arrivait de Smyrne, aurait, dit-on, apporté la contagion. » Plus loin, à la page 307 : « Marseille avait-elle besoin d'emprunter la peste au Levant? J'en doute fort. Elle avait d'elle-même toute les conditions qui la font en Egypte. » M. Michelet cite encore les médecins de Montpellier : « Le long de 1719, disent les médecins de Montpellier, la peste régnait à Marseille et personne n'y songeait; on mourait fort tranquillement. » (P. 297.)

Je ne sais pas pourquoi M. Michelet paraît tenir à ce que la ville de Marseille ait gagné la peste toute seule et sans l'avoir reçue de personne. L'attitude que prirent les médecins de Montpellier vis-à-vis des médecins de Marseille, durant la contagion, rend l'autorité des premiers un peu suspecte. Ils avaient débuté par mettre en avant une affirmation dont ils ne voulurent plus démordre, à savoir que la peste n'était point contagieuse, et que, par conséquent, elle n'avait pu être apportée du Levant et communiquée à la Provence. M. Michelet aurait pu citer un document plus digne de foi à l'appui de sa thèse. Les archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône conservent précieusement le journal inédit du sieur Goujon, intendant de Mgr de Belzunce. Ce journal, régulièrement tenu, va de 1712 à 1728. On y lit à la date du 2 mai 1720 : « Il est tombé quelques malades qu'on craint que ce soit du mal contagieux. » Il nous semble que la conséquence à tirer de ce document irrécusable est tout à la

fois qu'on ne mourait point aussi couramment de la peste pendant l'année 1719 que M. Michelet veut bien le dire, et, en second lieu, qu'on avait déjà des soupçons, même avant l'arrivée du navire auquel on en attribue l'importation.

Il ne faut point parler du mois de juin comme le fait M. Michelet, puisqu'ici quelques jours de plus ou de moins sont de la plus haute importance. Le navire *le Grand-Saint-Antoine*, capitaine Chataud, arriva à Marseille, non pas dans le mois de juin, mais le 25 mai 1720, et voici l'extrait de la déclaration du capitaine, telle qu'elle est consignée au livre officiel des dépositions conservé dans la bibliothèque de M. de Crozet, à Marseille : « Du 25 may 1720, M. Tiran, intendant semanier, a interrogé Jean-Baptiste Chataud, capitaine du vaisseau *le Grand-Saint-Antoine*, venant de Seyde, en manquant depuis le 30 janvier, chargé de diverses marchandises pour plusieurs. Il a touché à Tripoly, en est reparti le 3 avril et de Chypres le 18. Il a relâché à Livourne, d'où il manque depuis le 19 du courant, y ayant laissé le capitaine Buech. Il a huit passagers : le capitaine Carré, disgracié, un Arménien et son valet, et autres pour les infirmeries ; ayant déclaré que les gens de l'équipage qui leur sont morts, tant en route qu'à Livourne, sont morts de mauvais aliments. Il faut quatre portefaix, la voile à M. Laurens. »

Cette déposition est curieuse à plus d'un titre, et mérite d'être discutée. Le capitaine Chataud n'avait pas tout dit. Il ne parle que de Livourne, et ne mentionne point qu'entre Livourne et Marseille, il s'était arrêté d'abord à Toulon. Là, dit M. Laforêt : « Ayant de vives craintes sur la maladie qui régnait à son bord, il écrivit à ses armateurs, dont l'un jouissait d'un grand crédit dans notre ville. On lui ordonna de venir à Marseille en l'assurant qu'on aurait soin de pourvoir à tout[1]. » Le conseil de l'intendance sanitaire se réunit suivant la coutume, et, malgré le certificat des médecins de Livourne qui parlaient seulement d'une fièvre maligne, il décida tout d'une voix que le navire suspect serait envoyé à l'île de Jarre pour y purger sa quarantaine. Ce fut alors que l'influence des armateurs se fit sentir. Ils présentèrent leurs réclamations avec une telle insistance que la délibération fut recommencée séance tenante. La majorité se prononça cette fois pour admettre le navire et l'équipage du *Grand-Saint-Antoine* dans le bassin du Lazaret et dans les infirmeries ordinaires. On se contenta de placer sur le navire un simple garde de quarantaine. Deux des intendants seulement protestèrent contre cette décision, et persistèrent à demander le renvoi du *Grand-Saint-*

[1] *Journal de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille et son terroir, depuis le mois de mai 1720 jusqu'à la fin de septembre 1723*, par le père Paul Giraud, p. 43.

Antoine à l'île de Jarre. Leurs noms méritent d'être conservés, car leur avis aurait sauvé Marseille : ce sont les sieurs Bourrély et Dupuy. La lettre originale et inédite de ce dernier, attestant le fait que je rapporte, est conservée à Marseille dans la remarquable collection de M. le comte de Clapiers.

Le lendemain de l'arrivée du *Grand-Saint-Antoine*, le garde de quarantaine était mort à bord du navire et l'un des matelots aux infirmeries. Les cadavres furent représentés au premier chirurgien de l'intendance sanitaire, Gayrard, qui avait pratiqué dans le Levant. Il certifia par deux déclarations successives, que ni l'un ni l'autre des deux décès n'attestait la présence de la peste. Malheureusement pour l'infaillibilité de Gayrard, les quatre portefaix, *commandés* pour débarquer la cargaison dans les infirmeries, moururent en moins de trois jours, avec les mêmes symptômes que les neuf hommes d'équipage perdus déjà pendant la traversée. Le capitaine Chataud, à l'époque de sa relâche à Chypre, le 18 avril précédent, y avait renouvelé sa provision de pain chez un boulanger turc de cette île, lequel le lui avait livré de mauvaise qualité, l'ayant pétri avec de l'eau dans laquelle avait roui du chanvre. C'est à cette circonstance qu'il fallait, suivant le capitaine, attribuer la mortalité qui avait atteint son équipage et emporté les portefaix. Ces derniers devaient, pendant leurs opérations, avoir goûté, comme les autres, du pain turc.

La conséquence de toutes ces complications fut que le *Grand-Saint-Antoine*, conduit trop tard à l'île de Jarre par ordre de l'intendance, y fut soigneusement brûlé avec toutes ses marchandises. Quant au capitaine Chataud, il fut conduit au château d'If, où on le retint en prison jusqu'au 1er septembre 1723, c'est-à-dire pendant trois ans. Je ne saurais partager ici les scrupules légaux de M. Laforêt. J'estime avec l'historien le plus autorisé de Marseille, M. Augustin Fabre, que Chataud croyait à la peste bien plus que son intérêt, ou plutôt l'intérêt de ses armateurs, ne lui avait permis de l'avouer[1].

Je dois ajouter que l'opinion publique disculpa Chataud aux dépens du négociant qui l'avait employé. Témoin ces deux couplets d'une *Complainte* du temps touchant la contagion :

Un inhumain dont l'extrême avarice
Fit dans ce temps un fameux scélérat,
Mit les Phocéens au bord du précipice
Par le plus noir de tous les attentats.

Que ferais-tu pour expier ton crime,
Fatal auteur d'un désastre si grand?

[1] *Histoire de Marseille*, t. II, p. 328.

Oseras-tu offrir comme victime
Le sang impur d'un avare marchand [1]?

A sa sortie de prison, le capitaine Chataud reparut dans Marseille sans y exciter aucune attention ni y courir aucun danger.

II

M. Michelet ne veut pas absolument que la peste soit contagieuse, et il cite à l'appui de son dire l'opinion des médecins de Montpellier (p. 309). Je crois qu'il était possible d'être plus exact. Les médecins de Montpellier mirent un certain temps à se ranger à cette opinion. A l'origine, elle fut soutenue exclusivement par l'un d'entre eux, le docteur Deydier, qui dressa un état récapitulatif des malades morts, suivant lui, de la peste, à Marseille, pendant l'année 1719. Il faut ici tenir compte des passions des hommes et ne point perdre de vue les circonstances particulières dans lesquelles les docteurs de Montpellier vinrent exercer à Marseille. Ils y furent envoyés par arrêt de la Cour, pour étudier la maladie. Leur arrivée excita une véritable tempête au sein du collége médical de la ville. On soupçonna les échevins d'avoir sollicité clandestinement ces auxiliaires étrangers par défiance des médecins indigènes, et, lorsque les docteurs de Montpellier, après avoir accompli leur enquête officielle, vinrent en rendre compte à Messieurs de la ville, ceux de leurs confrères marseillais qui avaient eu la malencontreuse idée de les accompagner dans leurs recherches se virent exclus de la maison commune, par arrêté de leur propre corporation [2]. La querelle s'envenima au point de motiver en 1722, c'est-à-dire à une époque où le mal n'avait point encore disparu, l'apparition d'un poëme héroïcomique, en quatre chants, intitulé *la Querelle des Médecins*, et dû à un poète aujourd'hui oublié, Salomon [3].

Le conseil des échevins se trouva singulièrement embarrassé entre le découragement des médecins indigènes et les exigences des médecins étrangers à la localité. Sur ce point, on ne peut que se rallier aux indications fournies par M. Michelet. Voici en quels termes un docteur du temps raconte lui-même, dans une lettre autographe et inédite, les précautions à l'aide desquelles il espérait

[1] Pièce inédite tirée de la bibliothèque de M. de Crozet. N'oublions pas, comme détail curieux, que cette complainte en *vingt-deux* couplets, *se chantait* sur l'air dit des *Folies d'Espagne*.

[2] *Relation historique de la peste de Marseille*, par Bertrand, docteur en médecine.

[3] *La Querelle des Médecins*, poëme héroï-comique. A Cologne, chez Pierre Marteau. 1722.

tromper les rigueurs de la peste : « Mon préservatif est un sachet que je porte sur le creux de l'estomac, et où il y a toutes les racines et les exutoires en poudre : le camphre, le crapaud, la vipère, du sang humain en poudre, et par-dessus tout cela un crapaud desséché. Avec ces préservatifs, j'entre dans l'infirmerie, vêtu d'une robe de toile cirée qui va jusqu'au talon, un bonnet du même, et une éponge trempée dans le vinaigre, attachée au nez, ayant soin de ne jamais respirer de la bouche et de ne pas avaler la salive. J'ai dans la bouche un morceau de racine d'angélique ; un infirmier qui me précède tient d'une main un réchaud avec du feu, et de l'autre un pot plein de vinaigre. J'ai soin de mettre dans le réchaud des parfums que je porte à mon bras dans un sachet. Avant de tâter le pouls aux malades ou les bubons, je trempe la main dans le vinaigre, et je la retrempe de nouveau quand je l'ai touché. Je me retire de l'infirmerie dans une maison voisine où je quitte tout cet équipage. Je me lave les mains et le visage avec du vinaigre et je parfume mes habits et ma robe avec de la sauge. »

M. Laforêt ajoute aux indications données par M. Michelet sur l'équipage étrange avec lequel les médecins circulaient dans les rues, « et qui n'exprimait que trop l'excès de leur peur, » la description pleine d'intérêt d'une gravure du temps, empruntée à la belle collection de M. Augustin Fabre. Cette gravure représente un médecin en costume de visite chez ses malades. « Ce costume se compose d'une longue robe, d'un manteau, de bottines, de culottes et d'un chapeau, le tout en maroquin. Les mains sont couvertes de gants larges, de maroquin également, et armées d'une canne. C'était ce qu'on appelait un bâton de Saint-Roch, bâton long de huit à dix pieds, et dont on se servait pour écarter les passants et les chiens. La figure est couverte d'un masque de maroquin comme le reste du costume, avec des yeux de cristal. Au milieu du visage, on voit un prolongement très prononcé, en forme d'un énorme nez de perroquet. Ce nez, dit le sommaire de la gravure, était rempli de parfums, et *oint* intérieurement de matières balsamiques [1]. » Je ne suis pas bien étonné, en présence de cette terreur, qu'un médecin ait cru pouvoir refuser un emploi à l'hôpital de la Charité. L'autorité ne recula point, elle le fit bravement enfermer dans la citadelle de Notre-Dame-de-la-Garde [2]. Un autre médecin, averti peut-être par le triste sort de son collègue, sans oser se refuser à la besogne qui lui est imposée, se plaint amèrement, dans l'épanchement d'une lettre particulière, de ce que, « sortant de maladie, il a été obligé, quoique

[1] *Revue de Marseille*, juin 1863, p. 287-288.
[2] Pièces inédites de la bibliothèque de M. de Crozet.

faible encore, de rentrer en exercice par la persécution de Messieurs du parlement, qui ont fulminé terriblement (et continuent encore) contre les pauvres médecins, chirurgiens et apothicaires, et les obligent, par des arrêts réitérés, de visiter tous les malades qui les feront appeler, sous peine de mille livres d'amende, et les professeurs de privation de leurs chaires, outre l'amende [1].

On comprend que des médecins, déterminés par de pareils motifs, n'aient pas dû toujours donner toute satisfaction à l'autorité qui les avait ainsi contraints à l'exercice de leur art. La correspondance inédite des échevins, conservée dans les archives municipales de Marseille, fournirait là-dessus de singuliers témoignages. « Les médecins, disent-ils, ont des exigences inimaginables. Avec cela, ils n'ont été bons jusqu'à présent qu'à donner de l'occupation à nos tombereaux. Ils ne savent que saigner, et il n'y a pas une saignée qui n'ait été mortelle. Nous fûmes contraints hier de les prier de changer de batterie [2]. » — « Grâce à Dieu, la santé se rétablit ici de jour en jour. Maintenant, ce qu'il y a de plus pressé, c'est de nous délivrer des médecins qui nous ruinent [3]. »

M. Michelet rapporte et paraît approuver l'ordonnance de Chirac, le célèbre médecin du Régent. Il ne se borna point seulement, comme l'écrit M. Michelet, « à répondre qu'il fallait être gai, » mais il se donna la peine d'envoyer un docte mémoire où, au premier rang des remèdes proposés pour chasser la peste, il ose conseiller l'emploi « de violons et de tambours qu'on ferait jouer dans tous les quartiers de la ville, pour donner l'occasion aux jeunes gens de s'égayer et d'éloigner la tristesse et la mélancolie. » Je ne trouve pas cette ordonnance bizarre beaucoup plus chimérique que celle des docteurs Sicard, père et fils, qui, au commencement de la contagion, conseillèrent d'allumer « des feux, dont la vapeur, rencontrant les corpuscules infects répandus dans l'air, les dilateront avec violence, les mettront en pièces et leur enlèveront le venin mortel dont ils sont remplis avant qu'ils puissent être communiqués. » Les docteurs Sicard, père et fils, qui faisaient partie l'un et l'autre du collége des médecins de la ville, furent obligés de prendre la fuite pour se dérober à la fureur du peuple, lequel avait attendu vainement un relâchement à l'intensité de la maladie, des feux allumés sur leur docte recommandation, dans chaque carrefour. M. Michelet

[1] Bibliothèque de M. de Crozat.

[2] Lettre du 27 septembre 1720.

[3] Lettre du 5 novembre 1720. On n'était guère plus content à Aix. L'archevêque écrivait à l'abbé Dubois ces plaintes significatives : « On devrait abolir les médecins ou ordonner qu'ils soient plus habiles et moins poltrons. La crainte les a si fort saisis qu'ils voient tout peste, et c'est une grande misère. »

s'est trompé sur la date de cet essai malheureux. Suivant lui, « les bûchers, par lesquels on croyait purifier l'air, l'incendiaient, aggravaient les lourdes chaleurs d'août, jetant au loin de sinistres lueurs. » On avait renoncé dès le commencement du mois d'août à ce système de médication, puisque le 3 de ce même mois les échevins firent afficher par toute la ville un *Avis au public* en quatre articles, commençant par ces mots : « Il faut que chaque particulier fasse brûler, sur les cinq heures du soir, une once de soulphre au milieu de chaque chambre, après avoir fermé les fenêtres que l'on n'ouvrira que trois heures après. On fera brûler le soulphre *sur un seul charbon*, de peur qu'un trop grand feu n'en détruise l'action. » La susdite affiche se termine par la remarque suivante, laquelle était tout à fait digne d'être prise en considération : « Quoique tout le monde aye intérêt d'exécuter ce que dessus, on avertit bien sérieusement que ceux qui y manqueront seront punis comme rebelles [1]. »

L'ordonnance des échevins, rendue pour contraindre les médecins à l'exercice de leur profession, est du 13 août 1720. Elle eut pour effet de tirer de l'abbaye de Saint-Victor le docteur Montagnier, qui s'y était renfermé dès le commencement de la peste, aux termes de son engagement avec la communauté, pour se consacrer tout entier au service des religieux. Les échevins lui assignèrent le quartier de Rive-Neuve, lequel touchait aux bâtiments de Saint-Victor. Montagnier mourut une quinzaine de jours après. M. Michelet rapporte que, « de quarante médecins qu'on envoya de Paris, trente moururent. » J'aurais aimé que l'historien rendît d'abord justice aux médecins de la localité. Des douze docteurs qui composaient le collége au commencement de la peste, trois quittèrent la ville presque dès le début : Sicard père et Sicard fils, pour les causes que nous avons dites ; Augier, pour cause de mauvaise santé. Colomb et Pélissery durent se renfermer dans l'Arsenal pour vaquer tout entiers au service des galères royales. Sur les sept qui restent, trois succombèrent : Peyssonel père, Audon et Montagnier. Bertrand, l'auteur d'une relation pleine d'intérêt, fut grièvement atteint, mais parvint à s'en tirer. Il n'y eut donc que trois d'entre eux qui sortirent absolument sains et saufs de cette rude épreuve, à savoir : les sieurs Raymond, Robert et Michel. M. Michelet ajoute à la suite de la phrase citée plus haut, « qu'on ne renvoya des médecins de Paris qu'en les chargeant d'argent, avec promesse de pension pour ceux qui survivraient. » Je suis heureux, la relation du docteur Bertrand à la main, de pouvoir démentir, par un témoignage contemporain, ce fait, si affligeant pour l'humanité. Le docteur Bertrand nous ap-

[1] Archives municipales de Marseille. Collection des affiches et placards.

prend, au contraire, que l'empressement des médecins par toute la France dépassa toutes les bornes, à ce point que, pour les empêcher de se rendre à Marseille, où leur nombre était déjà trop grand, la municipalité dut faire poser des affiches dans les principales villes du royaume.

III

On trouve, dans M. Michelet, un jugement bien propre à étonner. En fait, je ne le crois point exact; en droit, si je puis ainsi parler, il me paraît bien injuste. « L'autorité municipale, dit-il, était inégale à sa tâche. Marseille avait le droit de se gouverner elle-même. On respecta ce droit et beaucoup trop en agissant fort peu pour elle. » Je me demande d'abord si ce droit fut respecté avec autant de scrupule que M. Michelet prend sur lui de l'attester. Rien n'est plus connu que les libertés et priviléges de la municipalité marseillaise à cette époque; rien n'y était moins conforme que l'envoi de Paris du commandant général Langeron, avec les pouvoirs illimités que lui attribuait sa commission. Aussi, quand il demanda à exercer la police des portes de la ville, les choses se passèrent de part et d'autre dans toutes les formes, et s'accommodèrent avec un rare bon sens. Les échevins, pour l'honneur de leur charge et la sauve-garde de leurs priviléges, adressèrent à l'intendant de Provence, Lebret, un long mémoire en forme de lettre, où était établi d'une façon incontestable le droit exclusif des échevins à la garde des portes de la cité. Toutefois, ils comprennent parfaitement ce que les circonstances exigent: « Ce que nous réclamons, disent-ils, ce n'est pas pour nous, mais pour soutenir le droit du chaperon. » A quoi l'intendant Lebret répond avec le même sens pratique : « Le droit est pour vous, mais il faut laisser faire, parce qu'en temps pareil, rien ne tire à conséquence[1]. »

Il faut regretter d'autant plus ces insinuations fâcheuses contre les échevins de Marseille, qu'à son insu et contre son gré bien certainement, M. Michelet se trouve ici s'être fait l'écho de ces plaintes vagues et iniques, semblables à un cri de détresse au milieu des malheurs publics, et qui parviendraient à décourager les âmes les plus intrépides. Leur correspondance inédite contient là-dessus des témoignages curieux et bien faits, lorsqu'on les compare à l'admira-

[1] Correspondance inédite des échevins aux archives municipales de Marseille (année 1720).

tion de la postérité, pour rendre leur courage et leur force aux hommes publics méconnus par leurs contemporains. Dès le 14 juillet 1720, ils écrivent à ce même Lebret : « Nous ne regrettons pas nos peines, Monseigneur ; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que, dans le temps que les échevins s'efforcent, par leur zèle et leur vigilance, de rendre leur conduite utile et irrépréhensible, 80,000 âmes tâchent d'y trouver quelque chose à reprendre. » Ils écrivaient encore le 20 septembre de la même année, au plus fort de l'épidémie, ces paroles significatives : « Il ne se peut pas faire que, dans ce temps-ci, en faisant notre devoir, nous ne désobligions quelques personnes, et que, par suite, elles ne répandent contre nous des bruits contraires à la vérité et à la justice. »

M. Michelet peut consulter, aux archives municipales, la correspondance tout entière de ces dignes magistrats. Il y trouvera, pour chaque jour, le témoignage écrit et authentique de la vigilance, de la fermeté, du courage, de l'activité véritablement surhumaine avec lesquels ils s'efforçaient de pourvoir aux nécessités du moment. Ce qui rend peut-être leurs efforts plus touchants, c'est la naïveté, je dirai presque la candeur avec laquelle ils s'acquittent de leurs périlleux devoirs. On n'y sent point du tout le fonctionnaire attentif à se faire valoir et à préparer d'avance les éléments de quelque rapport prodigieux, comme il n'aurait point manqué d'arriver, si le pouvoir municipal avait été remplacé tout d'un coup par une escouade d'employés nomades et tout à fait étrangers à la localité. Je ne vois point, quant à moi, ce que la ville de Marseille aurait eu à y gagner, ni comment le gouvernement central aurait pu faire pour elle mieux que ce qu'elle accomplit elle-même. Je crains que M. Michelet ne se soit laissé circonvenir ici par des aspirations prématurées à la centralisation moderne. Quoi qu'il en soit, on peut demander aux écrivains qui referont ce chapitre manqué de notre histoire de France, de nous peindre au vrai ce mélange l'humilité chrétienne et de confiance en Dieu, cette discrétion dans les plaintes et ce courage dans les efforts qui éclatent à chaque page de leurs lettres : « Nous craignons, disent-ils, que nos testes ne puissent y suffire quand elles se partageroient en dix. Que le bon Dieu aye pitié de nous [1] ! » « Nous nous trouvons chargés de mille embarras et de mille affaires qui feroient succomber les meilleures testes. Tous ceux qui auroient pu nous aider se sont éclipsés, sans que nos ordonnances de police ni les arrêts fulminants du parlement en ayent pu rappeler un seul [2]. »

La lettre la plus remarquable et la plus significative est assuré-

[1] Lettre du 5 août 1720, à M. Lebret, intendant de Provence.
[2] Lettre du 12 août 1720, à M. Rolland, propriétaire à Aubagne

ment celle qu'ils écrivirent le 8 septembre 1720 au marquis de Villars, gouverneur de Provence. Ce jour-là précisément, ils sortaient de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, où ils venaient de promettre, au nom de la ville, une aumône annuelle de deux mille livres pour contribuer à entretenir la maison des pauvres orphelins. Il est impossible d'imaginer une simplicité plus éloquente et plus chrétienne : « Monseigneur, toutes nos rues se trouvent couvertes de cadavres, et nous ne pouvons pas parvenir à les faire enlever. Tous les commissaires que nous avions nommés se sont retirés, de même que les intendants de la santé, les officiers municipaux et presque tous nos habitants ; en sorte que nous nous trouvons presque seuls, chargés d'une populace nombreuse, insolente et prête à tous moments à se révolter. Nous avons prié instamment M. le premier président de nous procurer quelques troupes pour les contenir : quand ce ne seroit que quatre ou cinq cents hommes. Nous espérons qu'on aura la bonté de nous les accorder. Voilà, Monseigneur, l'état de notre pauvre ville. » Cette lettre rappelle, d'une façon discrète, les traditions lamentables que l'égoïsme des anciens âges avait accréditées pour les temps de contagion et de peste. « Autrefois, les gouverneurs et les consuls, pendant tout le temps de la contagion, demeuraient enfermés dans l'hôtel de ville avec de très grandes précautions. Tous ceux qui ont fait des règlements pour des villes affligées de la peste, l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les magistrats devoient être plus soigneux que les autres de conserver leur santé et leur vie [1]. »

On sait que le reproche d'une action pareille pèse sur l'illustre mémoire de Montaigne, sans que les plus complaisants efforts soient parvenus à l'en disculper. Les fonctionnaires du gouvernement, à qui M. Michelet aurait voulu remettre le salut de la ville, ne faillirent point à cet odieux usage. Dès la première éruption du fléau, les magistrats d'épée et de robe décampèrent, fuyant de ville en ville la poursuite de la contagion : les notaires royaux déguerpirent [2]. Messieurs les officiers et administrateurs des galères se renfermèrent prudemment dans l'enceinte de l'Arsenal où la mortalité fut, en effet, beaucoup moins grande ; enfin, la garnison se retrancha, pour n'en plus sortir, derrière les murailles de la citadelle construite par Louis XIV. Voilà les appuis et les auxiliaires que le pouvoir municipal rencon-

[1] *Journal* de Pichatty de Croissainte, procureur du roi (tiré du *Mémorial de la Chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville*) *de tout ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle était affligée de la contagion*, p. 20.

[2] « Nous n'avons pu trouver un seul notaire dans toute la ville, pour passer le traité que nous avons fait avec les médecins de Montpellier. » (Lettre des échevins du 30 août 1720, à M. Lebret.)

trait autour de lui. La garnison de Marseille ne se contentait point de veiller à son propre salut avec cette sollicitude égoïste : elle osa élever la singulière prétention de se faire nourrir et en quelque sorte entretenir par la municipalité. L'officier qui la commandait osa bien menacer les échevins de se répandre par la ville à la tête de ses troupes et de ravir par la force les vivres que lui refusait la commune affamée et appauvrie. Là-dessus Moustier, l'homme de l'action plus encore que de la parole, se lève, et le regardant en face : « Eh bien ! mettez-vous, lui dit-il, à la tête de vos soldats; je me mettrai à la tête des bourgeois, et nous verrons ! »

La tradition raconte, sur ce même Moustier, une autre aventure qui peint au naturel les mœurs de l'époque et les rapports singuliers qu'entretenaient alors les garnisons avec les villes qu'elles étaient chargées de défendre. Moustier revenait un jour de la Tourette où, au péril de sa vie, il avait fait enlever, pour les ensevelir, des monceaux de cadavres qui répandaient autour d'eux l'épouvante et la mort. Comme il passait devant la *Loge*, sur cette partie du quai que les Marseillais appellent encore *la Chevrinée du roi René*, un officier qui se trouvait là eut l'audace de le montrer du doigt et de s'écrier à haute voix : « Voilà l'enterre-morts ! — Oui, reprend vivement Moustier, mais je sais aussi enterrer les vivants. » Là-dessus il quitte son chaperon, tire son épée, croise le fer, blesse et désarme l'insolent aux applaudissements de la foule, témoin de cette juste leçon.

IV

Je ne voudrais pas avoir l'air, sous prétexte de réfuter une assertion un peu hâtée de M. Michelet, de faire un procès à l'autorité centrale. Mais la vérité est que la supériorité admirative des échevins éclate jusque dans les moindres détails. On ne sait pas même veiller avec que les demandes les plus simples soient satisfaites, et il leur faut, au milieu de la peste, faire la leçon aux fonctionnaires incapables qui s'acquittent si mal des commissions dont ils sont chargés : « Des douze bouchers et quatre bouchères que vous avez eu la bonté de nous envoyer, il n'y a qu'un homme et une femme qui aient de cette profession; les autres n'ont jamais manié de couteaux, ni touché de moutons. *Ils nous ont dit que les véritables bouchers que l'on avait saisis s'étaient rachetés avec de l'argent, et que ceux qui étaient chargés d'eux, avaient ensuite pris les premiers venus.*

[1] *Journal* du père Giraud.

qu'ils étaient eux, les uns cordonniers, les autres tisserands ou cultivateurs. Ce qui nous persuade de la vérité de ce qu'ils disent, c'est qu'ils nous offrent de travailler ici de leur métier : ils ne nous seront donc pas inutiles ; mais nous recevrons avec plaisir les autres que vous aurez la bonté de nous envoyer, et qui seront, nous l'espérons, de véritables bouchers [1]. »

La détresse est si grande qu'ils n'ont pas même de souliers pour mettre aux pieds des galériens qui enlèvent les morts : « Nous vous prions, Monseigneur, d'avoir la bonté de nous envoyer cinquante paires de souliers pour chausser les forçats qui servent de *corbeaux*. Vous savez qu'il n'y a pas ici un seul cordonnier qui travaille ni même qui se montre [2]. » Il ne faut pas s'étonner beaucoup de cette disette de chaussures, puisqu'il mourut à Marseille, pendant la peste, 110 cordonniers sur 200, et 350 savetiers sur 400 [3]. Le parlement d'Aix, qui s'inquiétait des Marseillais pour les séquestrer du reste du pays, ce qu'il fit par son arrêt du 30 juillet 1720, s'inquiétait fort peu de veiller aux intérêts de ces pauvres gens [4]. Il était passé en usage de les voler, et on comptait sur les calamités publiques pour s'assurer l'impunité : « Un riche propriétaire des environs d'Aix, M. de Réouville envoie une charrette de blé de première qualité aux habitants de Marseille..... A l'arrivée, on reconnut que les sacs de blé contenaient environ un sixième de seigle. Dans la route, le charretier avait fait cette substitution [5]. » Ce fait est constaté par une plainte officielle des échevins au procureur général, en date du 18 septembre 1720.

La vigilance de ces mêmes échevins, qu'on traite si gratuitement d'incapables, sut déjouer un vol bien plus infâme encore. Ce nouveau fait est constaté dans la correspondance municipale par une dénonciation en forme à la date du 16 août. Voici quel était le mécanisme du vol. Trois marchés avaient été établis, à la suite d'une conférence tenue le 7 août, entre le marquis de Vauvenargues et l'échevin Estelle : l'un sur le chemin d'Aix, au haut de la montée de la Viste ; l'autre sur la route d'Aubagne, *au logis du Mouton ;* le troisième, à Lestaque, pour les marchandises apportées par mer. Des officiers avaient été désignés par le procureur de la province, pour surveiller les transactions qui se faisaient à distance, et au moyen d'intermédiaires chargés de transmettre les demandes des vendeurs et les offres des

[1] Lettre du 27 septembre 1720, à M. Lebret.
[2] Lettre du 26 septembre 1721, à M. Lebret.
[3] *Journal* du médecin Bertrand.
[4] Ce ne fut pas faute de rendre des arrêts ; car, du 31 juillet au 30 septembre, je ne compte pas moins de quarante-six arrêts relatifs à la peste.
[5] M. Laforêt, *Revue de Marseille*. Juillet 1863.

acheteurs. Ces misérables avaient imaginé de mentir aux uns et aux autres, et de se ménager pour eux-mêmes un bénéfice coupable qui élevait d'autant le prix des denrées. Il fallut avoir recours à des porte-voix pour s'entendre d'une barrière à l'autre.

Je n'accuserai point les échevins d'ignorance ou d'injustice pour avoir édicté une mesure qui, en l'absence de toute notion économique, paraissait alors un remède souverain. Je veux parler de la fixation d'un maximum pour les denrées alimentaires. L'histoire trouverait ici des données pleines d'intérêt sur l'enchérissement des vivres. Dans ces temps de détresse et de famine, on avait accordé, comme une concession exorbitante, la permission de vendre les œufs 10 sous la douzaine, et les poulets 20 sous la paire. Cet état de choses se prolongea encore pendant les années 1721 et 1722. M. Gravier, négociant de Marseille, retenu à la ville par ses affaires, écrivait à son frère retiré dans sa *bastide :* « Marseille, le 3 septembre 1721. Nous souffrirons pendant quelque temps, faute d'ouvriers, qui se font payer actuellement très cher. Les maçons gagnent 40 sols par jour, et les manœuvres de toute espèce 20 sols : au lieu qu'autrefois, les premiers ne coûtaient que 20 sols, et les autres 6 sols, ainsi que de tous les autres ouvriers à proportion, qui manquent dans presque tous les métiers. Les souliers valent 6 livres la paire : encore, on les a taxés à cela. On les avait vendus jusqu'à 12 livres. Enfin, tout est cher à l'excès. » « Marseille, le 6 novembre 1722. Le séjour de notre ville n'est rien moins qu'agréable. Les denrées y sont d'une cherté qui approche de celle d'une famine. Il y a quelques jours, M. Gratian étant revenu de la campagne pour me voir, je voulus le régaler à dîner. Deux pigeons que j'achetai, à cette occasion, avec quelques champignons, me coûtèrent 6 livres..... Oui, 6 livres. Cela est-il croyable? Si mes affaires me permettaient de me retirer à la campagne, j'y courrais bien volontiers, et j'enverrais pour longtemps la ville *pesca* [1]..... »

V

Dans ce temps d'extermination où il succombait mille personnes par jour, la plus grande affaire était d'enterrer les morts, et de faire ainsi disparaître les cadavres, qui devenaient, pour ainsi dire, un nouveau ferment de la maladie. L'accomplissement de cette tâche terrible a placé au nombre des bienfaiteurs de l'humanité et des sauveurs de Marseille les hommes héroïques qui eurent le courage de

[1] Bibliothèque de M. de Crozet.

s'en acquitter. Ici encore, l'histoire n'a point ménagé les erreurs et les assertions hasardées. Je lis d'abord, dans M. Michelet : « Les confréries de pénitents qui, dans tout le Midi, se chargent de ce soin pieux, manquèrent apparemment. » L'auteur de *la Régence* a été ici mal informé. Les confréries de pénitents, qu'on trouve à chaque pas dans les villes, et jusque dans les plus petits villages du midi de la France, n'ont aucunement pour but ni pour mission d'enterrer les morts et de les conduire à leur dernière demeure. Sans doute, au décès d'un de leurs membres, ses confrères ne manquent point d'assister en costume à ses funérailles. Hors ce cas, et sauf les convois qui appellent à leur suite toutes les corporations religieuses, ils ne figurent point dans les enterrements, et ne sont pas appelés à y remplacer le clergé. A Marseille, par exemple, il n'y a qu'une seule confrérie instituée pour enterrer les morts, et encore une espèce de morts particulière : ce sont les pénitents dits *bourras*, du nom du capuchon de toile grossière qui les enveloppe des pieds à la tête, par-dessus leurs vêtements. Cette confrérie de pénitents jouit d'une estime singulière, et, dans les cérémonies publiques, elle prend le pas sur toutes les autres. Ils se sont voués au soin pieux d'aller recueillir au pied de l'échafaud les cadavres des suppliciés, pour les ensevelir de leurs propres mains. Lorsque la hideuse machine a rempli son office, des *bourras* défilent lentement l'un après l'autre, devant ces troncs encore palpitants et devant cette tête fraîchement coupée, jusqu'à ce que l'un d'entre eux se sente le courage de prendre dans ses mains ces restes mutilés de la justice des hommes, et de les déposer dans le cercueil que, d'avance, ils ont apporté à cet effet. Puis, les mêmes mains saisissent le brancard, et toute la procession se rend solennellement au champ du repos. Voilà comment les choses se passent et se sont toujours passées. Franchement il faut y apporter beaucoup de bonne volonté pour mettre ainsi en cause, même par une insinuation, le rôle qu'ont joué les confréries de pénitents pendant la peste de Marseille.

On sait que pour accomplir la besogne terrible de ces funérailles, en quelque sorte universelles, il fallut avoir recours à l'assistance des forçats. A ce propos, M. Michelet fait des galériens employés par la municipalité un portrait d'une originalité piquante, mais malheureusement d'une exactitude contestable : « Ces nouveaux venus apportaient dans la calamité quelque chose de pis, une hilarité diabolique. Bons amis de la mort et cousins de la peste, ils la fêtaient, bien loin d'en avoir peur. Elle avait des égards pour eux, touchant peu ces hommes si gais. A Toulon, ils allaient en habits magnifiques, etc. » Ce tableau, qui fait honneur à l'imagination de M. Michelet, n'est pas tout à fait conforme à ce que nous apprennent les

pièces authentiques et à ce que nous attestent les chiffres. J'ai déjà cité la correspondance manuscrite du négociant Gravier[1]. Il nous apprend, à n'en pouvoir douter, que les forçats ne remplissaient point leur besogne avec autant d'enthousiasme et de satisfaction qu'on se plaît ici à le dire. Un certain jour, deux galériens, employés à l'enterrement des cadavres, trouvèrent moyen de prendre la fuite. On les saisit : on les condamne à être pendus. Ils résistent, s'enferment, se barricadent. On les force avec de la fumée de soufre, et, pour en finir, on les accroche, à onze heures du soir au gibet, qui demeurait en permanence sur le haut du Cours. Je crois qu'il faudrait s'entendre et distinguer entre les époques. Les historiens rapportent que le premier emploi des tombereaux excita dans Marseille un soulèvement et une fureur générales. On coupa les harnais des chevaux, sans qu'aucun ouvrier osât les réparer ; il fallut que l'évêque de Marseille lui-même, montât sur le siége d'une de ces voitures, pour obtenir de la foule que, dans l'intérêt de la santé publique, elle laissât employer ce moyen expéditif. Mais plus tard, lorsqu'il fallut enlever les monceaux de cadavres qui encombraient le port, les rues et les places, ce fut l'épée à la main que les échevins durent contraindre ces malheureux à s'acquitter de leurs tristes fonctions.

S'il en faut croire la tradition, le danger était si grand qu'il était pour ainsi dire équivalent à la certitude de périr. On prétend que, des cent personnes employées par le chevalier Roze pour faire disparaître les 1,200 cadavres amoncelés à la Tourrette, il n'en survécut que deux seulement. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'un contemporain a pris le soin de faire le relevé nominatif des personnes qui succombèrent aux côtés du chevalier, et dans les diverses besognes où il les conduisit. Leur nombre s'élève à 180[2].

Je ne sais pas du tout où l'historien Lémontey a pu découvrir « qu'il y eut 800 lettres de grâce expédiées pour des forçats qui avaient servi durant la peste. » Ce qu'il a de très certain, c'est qu'il ne sortit pas des galères de Marseille plus de 450 forçats bien comptés. Le même Lémontey s'étonne de ce que « les commandants des galères ne les cédèrent qu'avec peine, et sous la condition singulière que les consuls seraient tenus de les remplacer en nombre égal. » Ceux que cette question intéresse pourront apprendre dans le beau livre de M. Laforêt, intitulé : *Étude sur les galères et les galériens à Marseille*, la valeur qu'avait un forçat, et avec quelle sollicitude les administrateurs veillaient à conserver et à accroître leur nombre. On priait les Cours de justice, par des lettres secrètes, de

[1] Bibliothèque de M. de Crozet.

[2] *Lettre du marquis de ***, au sujet du chevalier Roze*, p. 43.

substituer la peine des galères à celle de la mort, et les représentants de la France, dans toutes les échelles du Levant, faisaient véritablement la traite des esclaves, achetant partout des Turcs pour ramer sur les vaisseaux du roi, et s'en procurant souvent par des moyens peu honorables. Voilà pourquoi les intendants des galères pouvaient demander, sans que cette prétention eût rien d'inouï, qu'on leur tînt compte des forçats qu'ils prêtaient pour le service de la ville. Il faut comprendre ce que cette expression a d'elliptique : cela voulait dire, tout simplement, que la municipalité s'engageait à rembourser à l'administration des galères une somme suffisante pour acheter un Turc destiné à prendre la place de l'homme disparu.

Il ne faudrait pas croire, comme on l'a donné à entendre fort clairement, que les galériens aient jamais été abandonnés à eux-mêmes, et que la ville ait été en quelque sorte livrée à leur discrétion. Les forçats prêtés à la ville par l'intendant des galères avaient été divisés en quatre escouades, correspondant aux quatre échevins en exercice. Chacun d'eux, revêtu du chaperon officiel, conduisait sa troupe à la récolte des morts. Mais, comme il fallait que l'un d'entre eux restât en permanence à l'Hôtel de ville, chacun des quatre échevins était, à tour de rôle, remplacé par le chevalier Roze, cet illustre volontaire de la peste.

Puisque j'ai nommé le chevalier Roze, j'aurais aimé qu'on eût pris la peine de nous dire expressément qu'il ne faisait point partie des magistrats municipaux. Son active intervention fut toute volontaire. Ce fut lui qui, à peine échappé aux dangers de l'infirmerie, où il avait fait quarantaine avec l'équipage du *Grand-Saint-Antoine*[1], alla trouver les échevins et réclamer d'eux le dangereux honneur de partager leurs périls. On a conservé le texte de la commisssion qui fut remise entre ses mains : « Nous avons établi et nommé M. le chevalier Roze pour commander tout le quartier de Rive-Neuve, lui donnant pouvoir de former deux compagnies de 30 hommes chacune, et de nommer les officiers qu'il jugera à propos. Enjoignons aux officiers qui seront par lui établis et à tous les habitants du quartier de Rive-Neuve[2], de reconnaître ledit chevalier Roze en qualité de commandant, et de lui obéir en tout ce qui regarde le bon ordre et la sûreté publique. A Marseille, le 6 août 1720. Signé : Pille, Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé. »

Pour en revenir aux désordres des forçats et à cette impunité qu'on leur attribue mal à propos, il ne manque point, dans les ar-

[1] Il revenait de Modon, en Morée, où il était consul de France depuis l'année 1717.

[2] Le quartier de Rive-Neuve avait pour confins, d'un côté, l'Arsenal ; de l'autre, l'abbaye de Saint-Victor.

chives de la ville, de témoignages qui attestent les efforts de l'autorité pour porter remède à cet état de chose. On peut y lire, entre autres, le procès intenté au *corbeau* du quartier des Aygalades, à propos d'un vol commis dans la famille Capus. Il s'agissait de quelques hardes que le malheureux Nègre, c'était le nom du *corbeau*, s'était permis de s'adjuger pour ses *peines et soins*. Telle était du moins l'excuse qu'il présenta dans son interrogatoire. Les onze membres de la famille Capus étaient morts, les uns après les autres, dans la même *bastide* isolée. Nègre, qui les avait successivement enterrés, avait cru pouvoir, une fois la maison vide, s'approprier comme supplément de salaire quelques vêtements qu'il y avait trouvés. Il fut, pour ce fait, condamné aux galères à perpétuité. Deux ans après, à l'époque de la rechute de 1722, deux femmes de mauvaise vie furent pendues à la potence du Cours, pour avoir volé chacune un drap de lit. Un de ceux qu'on avait chargés de parfumer les maisons pour les désinfecter, fut convaincu d'avoir dérobé un vêtement de peu de prix dans une maison de l'enclos des Cordeliers. Saisi, convaincu, condamné, il fut, par une sorte de loi de lynch, fusillé sur le lieu même de son méfait.

VI

Je ne sais pas pourquoi les historiens ont cru devoir, à propos de la peste de Marseille, faire assaut d'inexactitude. Qu'il me soit permis de prendre ici à partie l'académicien Lémontey. On en est vraiment à se demander comment des historiens, dont le métier est de tout savoir, ou tout au moins le devoir le plus élémentaire de ne rien dire de ce qu'ils ignorent, comment, dis-je, dans des ouvrages sérieux et faits pour rester, ils peuvent avancer des assertions aussi hasardées et aussi inexactes.

On lit, dans l'*Histoire de la Régence*, cette phrase singulière : « Le généreux chevalier Roze ne fut point indemnisé, et sa fille unique, aussi belle que vertueuse, cacha dans un cloître sa misère et la honte de ses concitoyens[1]. » On demeure confondu quand on lit dans un écrivain sérieux de semblables assertions. Lémontey qui, plus haut, avait eu occasion de rappeler les principaux traits de la vie du chevalier, aurait bien dû pousser plus loin ses investigations. Le chevalier Roze n'était point, comme il le dit, un des seize intendants de santé pour l'année 1720. L'historien a confondu ici les deux

[1] T. I, chap. XI, p. 409. Voir aussi la singulière note de la même page.

frères, à savoir : Nicolas Roze, lequel est devenu dans l'histoire le fameux chevalier, et son frère aîné, Claude Roze, riche négociant du quartier de Rive-Neuve, lequel était, en effet, intendant à l'époque de la peste. Quant au chevalier, établi en Espagne, dans la ville d'Alicante, il prit la part la plus active à la guerre de la succession d'Espagne. Au nom du roi Philippe V, il défendit pendant trois mois le château d'Alicante contre les attaques des Anglais, et ne le céda qu'après la capitulation la plus honorable. Ce fut à la suite de cette action qu'il fut, non pas seulement, comme le dit Lémontey, reçu chevalier de Saint-Lazare, mais que le roi Louis XIV le fit mander à Versailles par le comte de Pontchartrain, et lui fit remettre une somme de 10,000 livres à titre d'indemnité. Quant à sa réception comme chevalier de Saint-Lazare, le roi décida, contre les règles, qu'elle aurait lieu dans la ville natale de Nicolas Roze, et commit, à cet effet, Mgr du Luc, évêque de Marseille et prédécesseur immédiat de Belzunce. Il existe encore, dans les collections marseillaises, des relations de la cérémonie, laquelle se fit au son des cloches et au bruit du canon. Peu de temps après, le chevalier Roze retourna en Espagne sur un ordre de la cour, et s'y distingua à la bataille d'Almança. Enfin, après un nouveau retour à Marseille, il géra, de 1717 à 1720, le consulat de Modon, où il semble que « la Providence l'avait conduit pour l'y familiariser avec la peste et le dresser à ce dangereux exercice, dans lequel il devait bientôt et si fort se signaler[1]. » On en est à se demander où Lémontey a pu prendre que le chevalier Roze « ne fut point indemnisé[2], » et que sa fille unique fut réduite « à cacher sa misère dans un cloître. » On peut dire ici, en toute vérité, qu'il y a plus d'inexactitudes que de mots. En premier lieu, à sa mort, le chevalier Roze portait, dans sa ville natale, ainsi qu'il appert d'un acte officiel, le titre de *capitaine d'infanterie à la suite de la garnison de Marseille*. Si l'on se reporte aux usages et à l'organisation militaire du temps, il est plus que probable que ce titre constituait, au profit du chevalier, une sinécure aussi honorable que lucrative. Il était d'ailleurs riche de patrimoine, ou tout au moins fort au-dessus du besoin. Je n'en veux pour preuve que les avances faites par lui à l'hôpital de Rive-Neuve. Ces avances, dont le compte est parfaitement en règle, se montèrent un moment à la somme de 22,532 liv., somme vraiment considérable pour le temps. Quoi qu'en puisse dire Lémontey, le chevalier Roze en fut parfaitement remboursé, témoin la pièce suivante dont je rapporte

[1] *Lettre à M. le marquis de ***, au sujet du chevalier Roze.*

[2] M. Michelet dit, de même, que le chevalier Roze « donna sa fortune; » *prêta* serait plus exact.

le texte [1] : « Le sieur Bouys, receveur et payeur des deniers qui regardent la contagion, payera 3,000 livres à M. le chevalier Roze, à-compte des avances qu'il a faites pour l'entretien de l'hôpital de la Rive-Neuve, et en rapportant le présent avec acquit, lesdites 3,000 livres seront admises. Marseille, le 6 février 1721. »

Comme je ne raconte point la vie du chevalier Roze, je n'insiste pas sur les expéditions que tout le monde connaît. M. Laforêt enregistre de lui un trait charmant, et ce trait répond à une des accusations les plus tristes qu'on trouve dans l'ouvrage de M. Michelet. En voici d'abord le texte : « Un vaste assassinat se fit. On avait entassé 3,000 enfants abandonnés à l'hospice des Enfants-Trouvés. Là, comme à l'hôpital, la féroce spéculation s'établit sur la mort. Les 3,000 y moururent de faim. » Voici maintenant la réponse. Le chevalier Roze, apprenant qu'on était embarrassé pour trouver des nourrices à ces pauvres petits enfants que la mort rendait si vite orphelins, fit une véritable battue dans la banlieue de Marseille, et ne tarda point à ramener en ville un immense troupeau de chèvres, dont chacune devint la mère de l'un des pauvres enfants abandonnés. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

VII

Vidons maintenant l'affaire du mariage du chevalier; et « puisqu'on ne doit aux morts que la vérité, » faisons ressortir tout à la fois l'incroyable légèreté de Lémontey et son entêtement non moins prodigieux. Il lit, dans un éloge publié par M. Paul Autran, que « le chevalier Roze épousa, le 13 juillet 1722, une femme jeune et riche, et mourut le 2 septembre 1733 sans laisser d'enfants. » Mais, ajoute-t-il, « comme le chevalier Roze avait cinquante et un ans, et comme l'auteur ne dit point qu'il n'avait pas été précédemment marié, on sent que le fait allégué n'est rien moins que décisif. Jusqu'à une preuve complète, et que je désire pour l'honneur de l'humanité, je ne saurais balancer entre le témoignage désintéressé des écrivains contemporains et l'assertion vague et tardive de M. Autran, lue dans une séance publique de l'Académie de Marseille, avec l'intention trop évidente de plaire à ses compatriotes. » L'assurance de l'historien, pour ne pas dire son outrecuidance, le ton leste et dégagé de cette critique, forment un contraste parfait avec l'inexactitude fla-

[1] L'original existe entre les mains de M. Paul Autran, l'un des deux secrétaires perpétuels de l'académie de Marseille.

grante des assertions, sur tous les points où Lémontey a cru pouvoir s'avancer avec le plus de sécurité.

Le chevalier Roze n'est point mort le 2 septembre 1733, mais bien deux ans plus tard, le 2 septembre 1735. Il est décédé à Marseille, sous les yeux de ses concitoyens et dans la maison qu'il habitait, rue Poids-de-la-Farine. Je ne sais pourquoi Lémontey va se perdre dans les conjectures. Il n'y a rien de plus simple, mais aussi de plus invincible, que les faits. Je ne saurais comprendre pourquoi l'auteur de l'*Histoire de la Régence* va invoquer si mal à propos ce qu'il appelle « le témoignage désintéressé des écrivains contemporains, » lorsqu'il lui était si facile de prendre, à Marseille même, des renseignements exacts et authentiques, lorsqu'il lui était possible de consulter non plus seulement les documents écrits, mais d'interroger la tradition vivante et non interrompue au sein d'une famille qui existait encore. M. Audibert-Roze est mort à Marseille, en 1862, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait rempli, en cette ville, les fonctions de sous-inspecteur des douanes. Il était, par sa mère, arrière-petit-fils de Claude Roze, le frère aîné du chevalier Nicolas Roze. M. Audibert-Roze se rappelait parfaitement être allé, dans son enfance, visiter, avec sa mère, au couvent des Bernardines où elle avait fait profession, la sœur Roze, sa grand'tante, fille du chevalier Nicolas Roze et de Magdeleine Rose Lebasset. L'histoire de ce mariage, lequel fut en effet célébré le 13 juillet 1722, me paraît faite pour tenter la plume d'un romancier. Je livre ce sujet à quelqu'un de ces malheureux écrivains condamnés au roman forcé à perpétuité, et qui, pour se tirer d'affaire, n'imaginent d'autres ressources que de répéter à satiété ce que tout le monde savait avant eux.

Cédant aux sollicitations de sa famille qui ne se rappelait point sans orgueil le premier voyage du chevalier à Versailles et le favorable accueil qu'il y avait reçu du souverain, le chevalier se rendait allègrement à Paris dans sa chaise de poste. Au reste, la voiture publique ne partait à cette époque de Marseille pour Paris que deux fois chaque mois et devait y arriver sans changer de chevaux. Le chevalier suivait cette route de terre, dont la direction et le parcours seront bientôt aussi inconnus aux enfants de nos contemporains que peut l'être aujourd'hui l'itinéraire des voies romaines. Arrivé au village de la Gavotte, que la grande route traversait de part en part, le chevalier, dont la voiture avait subi quelqu'un de ces accidents si fréquents dans les opéras-comiques, entend, du fond de l'auberge devant laquelle il s'était arrêté, partir des cris perçants qui arrivent jusqu'à lui. Sauter à bas de sa voiture, se précipiter dans la maison, s'élancer jusqu'au premier étage, ce fut pour lui l'affaire d'un moment. Il entre, il aperçoit étendue sur son lit de mort une

femme d'un certain âge qui venait d'expirer, et, à genoux auprès d'elle, une jeune fille dont la douleur ne voulait ni se consoler ni se contenir. Ces deux dames se rendaient l'une et l'autre à Marseille. Déjà malade et fatiguée de la route, Mme Lebasset, la mère, avait voulu, la veille au soir, s'arrêter à la Gavotte pour s'y remettre et y passer la nuit. La maladie avait pris tout d'un coup un caractère d'intensité effrayant, et la pauvre mère venait d'expirer, abandonnant son enfant sans protection dans ce village inconnu. Le chevalier offre ses services à Magdeleine; il la reconduit lui-même dans la famille de son frère Claude, dont la femme et les enfants l'accueillent à l'envi. Le chevalier renonce à son voyage de Paris, et, malgré les cinquante et un ans qui ont effrayé Lémontey, il épouse en premières noces la jeune fille qu'il a ainsi recueillie et reconduite. Cette circonstance explique, suivant nous, comment le chevalier, malgré les éminents services qu'il avait rendus, n'eut point de part aux récompenses publiques qu'après la cessation de la peste le gouvernement du roi distribua d'une main libérale. Il fit ce que peu d'hommes ont de courage de faire, il préféra le bonheur à la gloire, et se contenta de l'estime publique, sans rechercher aucune de ces distinctions éclatantes qu'on a imaginées pour avertir le respect.

Les nobles services du chevalier Roze n'ont point empêché l'envie et la haine de s'attaquer à lui. M. Laforêt cite un libelle intitulé : *Histoire de la véritable vie du chevalier Roze*. Ce libelle manuscrit se trouve dans la bibliothèque d'un amateur dont j'ai déjà eu l'occasion de citer le nom, M. de Crozet. On jugera de la valeur de ces attaques par les deux citations suivantes, auxquelles je n'ajouterai aucune réflexion : « Le chevalier Roze a fait renouveler à diverses reprises les barrières construites par son ordre dans le quartier de Rive-Neuve, pour avoir un moyen tout naturel de s'en approprier les planches. » — « Un habitant du quartier alla frapper à la porte de l'abbaye de Saint-Victor, pour réclamer quelques secours en faveur des malades les plus pauvres. La porte ne s'ouvrit pas; mais l'un des abbés parut au balcon et répondit à la requête du solliciteur en lui jetant 200 livres. Celui-ci crut ne pouvoir mieux faire que de remettre cet argent au chevalier Roze, pour qu'il en fît la répartition; mais il le garda pour lui. »

VII

Je reviens de Lémontey à M. Michelet, et je veux terminer par un dernier examen, les rectifications que je demande à l'histoire.

Je me servirai de l'expression la plus adoucie et la plus réservée, convaincu que, pour tous mes lecteurs, elle rendra parfaitement ma pensée. Les sympathies de M. Michelet sont fort loin d'être acquises à la religion catholique et à ses ministres ; aussi trouve-t-il moyen, quoique cela paraisse, au premier abord, bien difficile à croire, de tourner en ridicule l'illustre Belzunce, et d'en faire l'auteur des maux pour lesquels il se dévouait. Après l'avoir traité de « bon, vaillant et généreux, » après avoir dit qu'il « se multiplia, fut partout pour encourager, soutenir, et avec lui nombre de religieux qui s'immolèrent, vrais martyrs de la charité, » M. Michelet emploie bientôt des expressions plus inattendues. « De figure imposante, de taille colossale, ce bon géant, dans le fléau public, suivit trop l'instinct théâtral, ici fort dangereux, des populations du Midi. » Et plus loin : « Belzunce, l'héroïque imbécille, aimait les grandes scènes où il apparaissait imposant, plein d'effet sur cette masse si émue. » Mais ces insinuations ne suffisent pas à l'auteur de *la Régence*. Ici, bien entendu, ce n'est plus la faute de Voltaire ni de Rousseau, mais bien celle de Mgr de Belzunce. L'historien n'en doute pas ; et pour donner là-dessus une plus entière certitude au lecteur, il n'hésitera pas, s'il en est besoin, à citer les dates précises, sans aucun souci des actes écrits, lesquels ne sauraient prendre la parole pour réclamer et ne protestent que par leur silence.

Citons d'abord le texte de l'auteur : « L'évêque comptait sauver la ville en la dédiant au Sacré-Cœur. Le 16 août, il fit avec tout le clergé une procession terrible, à grand spectacle d'expiation, de pénitence. Prêchant que le fléau était un châtiment céleste, il frappa les esprits, brisa les cœurs brisés, montra, derrière la mort, les supplices éternels. Il accablait les simples, les pauvres gens crédules, les faibles femmes craintives, déjà éperdues de remords. *Les frayeurs aggravèrent la peste*..... Cette chose effroyable éclata le 20 août. Tout se remplit de spectres ambulants. »

Ou je n'entends plus la langue française, ou cela veut dire que la procession du 16 août 1720 eut lieu pour dédier la ville au Sacré-Cœur, et qu'à la suite de cette procession, le mal éclata dans toute son intensité quatre jours après, c'est-à-dire le 20 août.

On trouve plus loin le récit un peu enluminé d'une cérémonie qui aurait eu lieu cette même année, et que Lémontey place au 15 novembre, date que paraît accepter tacitement M. Michelet. Je veux parler, pour emprunter les paroles de ce dernier auteur « de *l'anathème à la peste*, de son exorcisme solennel, de l'excommunication et de la déclaration de guerre qui la proscrivaient à tout jamais, lui interdisaient le pays. » M. Michelet ajoute immédiatement : « Cela piqua la peste. Elle revint, mais par moments, capricieuse. Les fêtes

et les réjouissances qui se faisaient pour son départ la provoquaient à revenir. » Ce double récit n'a qu'un malheur, c'est qu'il n'a pas le moindre rapport avec la réalité, et se trouve à cent lieues de la façon dont les choses se sont passées. L'évêque n'a point dédié la ville au Sacré-Cœur pendant le mois d'août 1720. Le 16 août, il n'a point fait de procession terrible avec tout son clergé. La cérémonie de l'anathème à la peste n'a point eu lieu le 15 novembre 1720. Elle n'a point été suivie d'une recrudescence du fléau. La reprise de la peste date des deux ou trois premiers jours de mai 1722. Ce qu'on appelle *le vœu de la ville* suivit le redoublement de la maladie et ne le précéda point : il eut lieu le 28 mai 1722. Le vœu fut accepté par Mgr de Belzunce le 4 juin de la même année, et fut accompli, pour la première fois, le 12, qui était un vendredi.

Je comprends qu'il faut donner ici autre chose que des dates et des affirmations. D'abord, il ne fut pas question du Sacré-Cœur, de la fête ni de la procession, durant le mois d'août, pas plus que durant le mois de septembre 1720. En voici la preuve dans le texte même du mandement par lequel Mgr de Belzunce en prononça, pour la première fois, le nom en public : « Nous avons établi et établissons dans tout notre diocèse, la fête du Sacré-Cœur de Jésus, qui sera désormais célébrée tous les ans, le vendredi qui suit immédiatement l'octave du Saint-Sacrement, jour auquel elle est déjà fixée dans plusieurs diocèses de ce royaume, et nous en faisons une fête d'obligation que nous voulons être fêtée dans tout notre diocèse ; permettant que ce jour-là, le Très-Saint-Sacrement soit exposé tous les ans dans toutes les églises de paroisses de cette ville et du reste de notre diocèse, dans toutes celles des quartiers du terroir de Marseille, comme aussi dans toutes celles des communautés séculières et régulières de tout notre diocèse. »

M. Michelet n'a point pris garde à une circonstance relatée dans le mandement, et sur laquelle le premier prêtre venu l'aurait parfaitement renseigné. Les catholiques savent que la fête du Sacré-Cœur se célèbre, en effet, le premier vendredi qui suit l'octave du Saint-Sacrement. Elle ne peut donc jamais reculer jusqu'au mois d'août. J'ai cherché l'occasion de l'erreur de M. Michelet. Je crois l'avoir trouvée. Le 16 août est le jour de la fête de Saint-Roch, et assez habituellement, il y avait, en l'honneur de ce saint, procession de certaines corporations d'arts et métiers à Marseille. A moins encore que M. Michelet n'ait confondu avec le *vœu de la ville*, les 2,000 livres qu'à l'occasion de la fête de la Conception de la Sainte-Vierge, les échevins accordèrent, le 8 septembre, à titre de don annuel, à l'orphelinat de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Pour en finir avec les processions de 1720, il y en eut une dernière

le 31 décembre, dernier jour de l'année. On peut en lire la description et l'itinéraire dans le *Journal* de Goujon. Je pense que cette procession n'a point été connue, puisqu'elle n'a point été attaquée.

Quoi qu'il en soit, le mandement de Mgr de Belzunce, suivant les termes mêmes dans lesquels il était conçu, ne pouvait recevoir son exécution qu'en juin 1721, c'est-à-dire huit mois après. L'évêque ne voulut pas attendre aussi longtemps pour faire un acte de dévotion solennelle. Le 1er novembre, à dix heures du matin, il convoqua à son hôtel de la rue Saint-Ferréol les chapitres de Saint-Martin et des Accoules, et, suivi seulement des prêtres de sa paroisse, il se rendit sur le haut du cours Saint-Louis, pour y célébrer la messe et vouer son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Goujon dont le *Journal*, déjà cité par nous, est conservé aux archives des Bouches-du-Rhône, atteste expressément qu'un très petit nombre de prêtres seulement figurait dans cette cérémonie. Elle n'eut en aucune façon le caractère d'une procession solennelle. Le Saint-Sacrement n'y fut point porté ; l'évêque tenait tout simplement une croix entre ses bras. Il ne faut donc point parler de « tout le clergé, » comme le fait M. Michelet, à propos de la prétendue procession générale du 16 août, ni chercher, dans cette cérémonie qui n'eut pas lieu, le prétexte du redoublement de la peste. Je pense que Lémontey s'est trompé de date, et qu'il a pris le 1er novembre pour le 15.

Il est regrettable que M. Michelet ne se soit point suffisamment expliqué lorsqu'il parle de cette recrudescence du fléau, qui, suivant lui, aurait eu lieu aussitôt après la cérémonie de l'anathème à la peste, cérémonie qui l'aurait « piquée. » Le mois de novembre fut, au contraire, pendant l'année 1720, un de ceux où la mortalité diminua, et la recrudescence du fléau ne se manifesta qu'au mois de mai 1722, c'est-à-dire environ deux années après. Le vendredi qui suivait l'octave de la Fête-Dieu se trouvait être, pour l'année 1721, le 19 du mois de juin. La peste durait toujours avec des intervalles successifs de rigueur et de détente. Cette fois, M. de Belzunce fit mettre à exécution les prescriptions de son mandement de l'année précédente, et particulièrement, il veilla à ce que la procession ordonnée eût lieu avec tout l'éclat que comportaient et que comportent encore à Marseille ces sortes de solennités : clergé supérieur, paroisses, pénitents, confréries, communautés, écoles, corporations, furent convoqués à la cathédrale, d'où l'évêque partit, portant lui-même le Saint-Sacrement. La procession arriva sur le Cours à six heures du soir. L'évêque, avant de donner la bénédiction, prononça l'amende honorable, et renouvela la consécration de son diocèse, qu'il avait déjà faite l'année précédente, en vertu de ses pouvoirs spirituels comme premier pasteur.

IX

Nous arrivons maintenant à ce que l'on appelle *le vœu de la ville*, c'est-à-dire à l'acte solennel par lequel la ville de Marseille, dans la personne de son corps municipal, renouvelle chaque année le vœu reçu par l'évêque, le jour de la fête du Sacré-Cœur. Voici de quelle façon et dans quelles circonstances ce vœu fut fait pour la première fois. On aura de la peine à retrouver, dans le langage si modéré de l'évêque et dans la délibération si calme des échevins, cet emportement fanatique, cette ardeur provençale que M. Michelet met tant de complaisance à leur attribuer.

La peste reparaît plus furieuse que jamais dans les premiers jours de mai 1722. On prépare des fossés pour 20,000 morts ; les mesures les plus cruelles de l'année 1720 sont rappelées et remises en vigueur. L'évêque écrit aux échevins : « Je ne veux rien vous proposer qui puisse causer quelques dépenses à la ville, malheureusement trop épuisée. Dieu, d'ailleurs, ne demande pas nos présents, mais nos cœurs. Faites donc, au nom de la ville, un vœu capable de désarmer le bras vengeur qui paraît se lever de nouveau contre nous. » Là-dessus, réunion des échevins à l'hôtel-de-ville et délibération du 28 mai 1722, ainsi résumée au procès-verbal officiel : « Sur quoi, il a été unanimement convenu que nous, échevins, ferons un vœu ferme, stable et irrévocable, entre les mains de Mgr l'évêque, par lequel, en ladite qualité, nous engageons, nous et nos successeurs, à perpétuité, d'aller, toutes les années, au jour auquel il a fixé la la fête du Sacré-Cœur de Jésus, entendre la sainte messe dans l'église du premier monastère de la Visitation, dite des Grandes-Maries, y communier et offrir, en réparation des crimes commis en cette ville, un cierge ou flambeau de cire blanche, du poids de 4 livres, orné de l'écusson de la ville pour brûler ce jour-là devant le Saint-Sacrement ; d'assister, le soir du même jour, à une procession générale d'actions de grâces, que nous prierons et requerrons Mgr l'évêque de vouloir établir aussi à perpétuité. » Voici maintenant le procès-verbal tiré du greffe de l'évêché de Marseille, relatant de quelle manière la délibération des échevins sortit effet : « Du 4 juin 1722. Nous, Henri-François-Xavier de Belzunce de Castelmoron, etc., faisons savoir que les sieurs Jean-Pierre Moustier, Balthazar Dieudé, Pierre Remus et Jean-Baptiste Saint-Michel, échevins, pour tâcher d'apaiser la colère du Seigneur et en obtenir la cessation de la contagion qui a recommencé en cette ville, ayant délibéré, le 28 du mois

dernier, en suite de l'exhortation que nous leur adressâmes de faire un vœu en l'honneur du Sacré-Cœur de notre Sauveur Jésus-Christ, se sont rendus cejourd'hui, fête du très Saint-Sacrement, revêtus de leurs robes rouges, en notre église cathédrale. Là, s'étant avancés tous quatre et mis à genoux au bas du marche-pied du maître-autel, au-devant de nous, qui avions le très Saint-Sacrement en mains, le sieur Moustier, premier échevin, prenant la parole au nom de tous quatre, a fait et prononcé entre nos mains ledit vœu. » Enfin, huit jours après, le vendredi 12 juin, les échevins se rendirent au couvent des Grandes-Maries de la Visitation, pour accomplir définitivement le vœu qu'ils avaient fait. Aujourd'hui encore, à chaque anniversaire, le maire et les adjoints de la ville de Marseille vont entendre la messe au même endroit. Ils présentent à l'offrande un cierge blasonné aux armes de la ville. Ce cierge, du poids de 5 kilos, est destiné à brûler à la droite de l'autel pendant toute l'octave de la fête. A quatre heures de l'après-midi, le corps municipal assiste tout entier à la procession générale, et chacun de ses membres a devant lui un valet de ville qui porte un cierge allumé, avec les armoiries de la cité.

Nous avons, avec des faits, rectifié des allégations. S'il fallait juger certaines histoires, anciennes ou nouvelles, sur cet échantillon, et traiter tous leurs chapitres de la même manière, que resterait-il de ces livres, qu'on nous donne comme le dernier mot de la vérité historique ?

ANTONIN RONDELET.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les Fils de Charles-Quint, de M. Victor Séjour, et le *Don Carlos* de Schiller.

« Demande au lion pourquoi il quitte sa tanière ! » Ainsi répond le comte de Horn à ceux qui lui demandent pourquoi il a quitté la Belgique et est venu en Espagne. Ainsi, du moins, le fait répondre M. Victor Séjour : « Demande au lion pourquoi il quitte sa tanière ! » On ne saisit pas bien l'analogie ; mais il y a de ces répliques toutes faites qui sonnent bien dans un drame, et dont on aime le bruit sans en comprendre le sens, pure jouissance d'oreille ! Ce sont les derniers échos de la poésie romantique, et ils gardent une sorte de confuse grandeur.

..... Régina, dis au prêtre
Qu'il n'aime pas son Dieu, dis au Toscan sans maître
Qu'il n'aime point sa ville, au marin sur la mer
Qu'il n'aime point l'aurore après les nuits d'hiver ;
Va trouver sur son banc le forçat las de vivre,
Dis-lui qu'il n'aime point la main qui le délivre ;
Mais ne me dis jamais que je ne t'aime pas.

Voilà le moule, le modèle en vers, et j'en citerais d'aussi magnifiques en prose. Au lieu de parler du lion et de sa tanière, le comte de Horn aurait pu dire tout aussi bien : « Demande au serpent pourquoi il sort de son trou, demande à l'oiseau pourquoi il abandonne son nid, demande à la feuille des bois pourquoi elle cède au souffle des hivers, demande au lys de la vallée, qui ne file pas, pourquoi il a d'aussi beaux habits ; demande au grain de blé, caché dans le sein de la terre, pourquoi il germe, fleurit et se change en moisson ; demande à l'Océan ce que devient le sillon du vaisseau ; demande à l'eau des sources pourquoi elle coule en suivant sa pente ; demande au vautour pourquoi il vole à la tombe, et à l'aigle pourquoi il vole au soleil ; demande à la nonpareille des Florides, aurait dit Chateaubriand, demande, demande..... » Quand auront-ils tout demandé ? Le fait est que le comte de Horn aurait mieux fait de ne jamais retourner dans cette tanière qu'il avait quittée, si tant est qu'il l'eût quittée, car M. Victor Séjour lui prête peut-être un peu gratuitement ce voyage en Espagne. Celui qui le fit, ce voyage, ce fut le comte d'Egmont,

et il en revint chargé de titres, comblé d'honneurs, gardant de Philippe II le meilleur souvenir. Mais les grâces de ce prince étaient dangereuses; Orange, qui ne s'y fia point, s'exila en attendant mieux; Egmont resta et lui dit : « Il t'en coûtera tes biens, Orange. — Il t'en coûtera la tête, Egmont, » répliqua l'autre. Puis il ajouta : « M'est avis, Egmont, que tu seras le pont par lequel les Espagnols entreront dans le pays, et qu'ils rompront lorsqu'ils l'auront passé! » A ces mots, il l'embrassa, ses yeux étaient humides..... Or, un an après, l'évêque d'Ypres, mandé exprès pour la circonstance, communiquait au comte d'Egmont son arrêt de mort : « Voilà, certes, une sentence sévère, s'écria d'une voix émue d'horreur le comte pâlissant. Je ne croyais pas avoir assez gravement offensé Sa Majesté pour mériter un pareil traitement; mais, s'il en doit être ainsi, je me soumets à mon sort avec résignation. Puisse cette mort expier mes péchés, et ne porter d'autre préjudice ni à ma femme, ni à mes enfants! Je crois du moins pouvoir espérer cette faveur par mes services passés. Je souffrirai la mort avec courage, puisque telle est la volonté de Dieu et du roi! ».

Nous voilà un peu loin des *Fils de Charles-Quint* de M. Victor Séjour; mais nous sommes plus près du *Don Carlos* de Schiller; la citation qui précède est tirée de son *Histoire de la Révolte des Pays-Bas*. A quoi serviraient les drames de l'Ambigu, s'ils ne nous fournissaient l'occasion de relire quelques belles scènes, quelques grandes pages? C'est assurément le profit le plus net qu'on en tire. *Les Fils de Charles-Quint* de M. Victor Séjour auront donné l'idée à plusieurs personnes de revoir le *Don Carlos* et l'*Histoire de la Révolte des Pays-Bas*; ils ont bien droit pour cela à quelque reconnaissance.

Nulle part, dans Schiller, je n'ai trouvé trace du voyage de Horn en Espagne; mais qu'importe? Il a donc quitté sa tanière, et fait une diversion jusque dans le repaire du chasseur. Son but est justement le même que poursuit le marquis de Posa dans *Don Carlos*, à savoir de gagner don Carlos à la cause des Pays-Bas, de le tenter par l'appât d'un trône, et de le mettre à la tête de la révolte. Don Carlos, c'est une justice à lui rendre, ne se laisse pas marchander longtemps; Horn lui présente un papier fermé et lui dit : « signe! » — Mais je veux voir le papier, dit don Carlos. — Il faut signer avant de l'avoir vu. — Et don Carlos, convaincu par cet argument sans réplique, met son nom au bas de l'acte fatal qui le rend traître à son père et à son roi. « Philippe II n'avait pas sujet d'être content non plus! » disait une bonne âme à côté de nous. En vérité, il ne l'était guère, et nous savons qu'il le témoigna définitivement à don Carlos en lui adressant une petite fiole. Ceux qui contestent la fiole, reconnaissent qu'il l'enferma dans une cellule où il devint fou, ce qui était inévitable, vu qu'avant d'y être enfermé il n'avait pas déjà la tête très saine, et que la cellule dont il s'agit avait de quoi détraquer les cerveaux les plus solides. Il n'y a de nouveau dans le drame de M. Victor Séjour que l'expédient dont il se sert pour faire découvrir au roi la conspiration; cet expédient, c'est une femme jalouse, dont l'Eboli de Schiller a sans doute donné la première idée. Elle se procure la liste des conjurés, grâce à une suite de

circonstances dont l'enchaînement fait le plus grand honneur à l'imagination de M. Victor Séjour, et elle s'apprête à la remettre au roi ; mais, au moment de se donner cette petite satisfaction, il lui prend envie de la lire, et elle remarque, avec un douloureux étonnement, que les noms de ses deux fils y sont écrits. A cette vue, elle se trouble, elle hésite, elle refuse de livrer le papier fatal, et sans doute il faudra le lui arracher, et on ne l'aura qu'avec sa vie, encore l'aura-t-on en morceaux, lorsqu'elle s'aperçoit que le nom de don Carlos, que le nom du fils du roi brille le premier sur la liste. « Il est père, se dit-elle, il pardonnera ! » et elle abandonne le document, après s'être fait jurer de la bouche royale que si l'on fait grâce à un seul des conspirateurs, on fera grâce à tous les autres.... Philippe II, esclave de sa parole, ne fait grâce à personne ; et la pauvre femme a compté sans son hôte. Le roi d'Espagne vient tranquillement voir expirer son fils, qui le traite de Tibère pour dernier adieu, et qui prédit que la race de Charles-Quint sera une triste et misérable postérité.

Il n'y a pas à discuter avec les procédés dramatiques de M. Victor Séjour, on les connaît depuis longtemps : ce sont ceux de tous les drames, et il n'en fait pas un emploi plus détestable que ses confrères. Il accumule comme eux les petites surprises, qui ne surprennent plus personne ; les petites ressources, qui montrent la corde ; les coups de théâtre, que l'on sait par cœur. Il prend des géants, des colosses, d'admirables personnages historiques, les Philippe II, les don Carlos, et il croit devoir les faire mouvoir avec des fils comme des pantins. Il se figure que des héros de cette taille ont besoin de ses lisières et de ses manœuvres. Il les traite comme des bourgeois qui ne sont rien, qui ne disent rien par eux-mêmes, et auxquels il faut faire un roman pour qu'ils signifient quelque chose. Mais le roman des don Carlos et des Philippe II est tout fait ; c'est l'histoire, et elle les porte, et elle vous porterait vous-même, croyez-le bien, si vous aviez le courage de vous abandonner à ses flots ; elle vous soutiendrait et vous conduirait, si vous compreniez sa langue et si vous la parliez ! Mais quoi ! vous ne la parlez point ; vous n'avez pas l'idée de ce style simple et sévère, de ce langage mâle et simple qui appartient aux héros. Vous leur prêtez une manière de phrase gonflée et soufflée, qui les souffle et les gonfle eux-mêmes au point de les faire paraître hydropiques. Est-ce bien Philippe II, le sombre Philippe, la muette « sentinelle du destin ? » Est-ce bien le Philippe II de l'histoire, que vous me montrez ainsi, déclamateur et bavard, s'expliquant et se commentant lui-même, faisant à tout propos l'analyse de son personnage pour le justifier aux yeux du public ? Est-ce bien don Carlos, ce rêveur, ce socialiste, cet homme du XIXe siècle ? Il a lu le *Contrat social*, il a pris part à la déclaration des droits de l'homme, il rédige un journal d'opposition, sa prose est celle d'un article de fond sur l'économie politique ; si quelquefois il se modère, c'est tout simplement qu'il a peur, comme s'il écrivait dans une feuille non timbrée. Toute la langue révolutionnaire, quelle langue ! a passé dans son style ; il a de ces grandes diablesses d'abstractions qui n'en finissent pas, des mots longs d'une toise, il dirait presque *ininconstitutionnellement*. S'il parlait ainsi, on comprend la rigueur de Philippe II : celui-ci aimait

peut-être le bon style; mais soyez sûr que don Carlos parlait autrement, et croyez qu'il n'a jamais eu d'idées pareilles.

Don Carlos, nous le savons, est un des personnages qui ont le plus changé dans l'histoire, une des figures sur lesquelles cette institutrice des peuples n'est pas d'accord avec elle-même, et a prodigieusement varié. Que d'opinions différentes, que de jugements contradictoires. Autrefois, émue, sans doute, par sa mort lamentable, touchée de l'intérêt qu'il avait inspiré à l'Europe entière, de sa jeunesse, de sa fin, des circonstances romanesques dont l'imagination s'était plu à l'entourer, elle s'était laissé séduire, elle aussi, la grave matrone; elle avait épousé sa cause; elle l'avait peint en beau. C'était un brillant jeune homme, plein d'avenir, avec une âme loyale et un cœur de feu; en lui, résidait l'espérance de l'Espagne, la pensée de Charles-Quint, la vraie souche et la vraie postérité des rois. Philippe II, jaloux, retrancha sans pitié ce rameau d'or, espoir et orgueil des siècles futurs, qui faisait honte au tronc sombre et flétri, glorieux encore, mais sans verdure et sans éclat; il éteignit ces yeux qui lançaient des rayons sur les murs de l'Escurial; il sécha cette main pleine de promesses; il arrêta ce cœur qui battait trop fort; une goutte de poison, distillée par lui, circula dans ces veines qui recélaient le salut du monde et y glaça pour jamais le sang de Charles-Quint. Une rivalité d'amour fut le prétexte; don Carlos aimait la seconde femme de son père, Elisabeth de Valois, qu'il avait pensé épouser lui-même, et voilà toute une aventure ténébreuse, un roman que l'histoire elle-même adopte et accrédite; don Carlos était amoureux de sa belle-mère; le père et le fils étaient rivaux, se haïssaient; la jalousie et la politique se donnèrent la main pour perdre le malheureux jeune homme. Schiller, en adoptant cette tradition aujourd'hui méprisée, en faisant de don Carlos un prince intéressant, un héros et un martyr, ne s'écarta pas beaucoup des renseignements que l'histoire lui fournissait. Il crut bien réellement qu'il n'égarait pas dans son drame la pitié du public et qu'il la sollicitait à bon droit pour une victime.

Mais voici bien autre chose : depuis dix ans, on nous a fait un autre personnage; un second don Carlos est sorti du tombeau, *quantum mutatus*, non plus beau, brillant, plein de jeunesse, encore saignant des coups que lui porta la main d'un père dénaturé; mais triste, maussade, contrefait, boiteux (bientôt on dira borgne), avec des yeux hagards, où s'annonçait tout un avenir d'extravagance et de folie, fou en effet, maniaque : des colères forcenées, des fureurs; à peine, de temps en temps, quelques éclairs de bonté despotique, de tyrannie spirituelle et gracieuse; un batteur de pavés, un insulteur de femmes, grossier, cruel, sans une idée, violent jusqu'à la frénésie et enfant pour les caprices; avec cela, des raffinements néroniens; il fit manger à son cordonnier une paire de bottes qu'il lui avait mal faites, dit Brantôme. Et là-dessus, nos philanthropes contemporains prennent parti pour le cordonnier : on voit bien qu'ils n'ont jamais été chaussés trop juste.

Tel est le second don Carlos, l'autre, le monstre qui a succédé au don Carlos de nos souvenirs, tel est l'affreux petit Caligula qu'on nous façonne depuis une dizaine d'années. L'histoire s'était trompée sur son compte;

mieux renseignée, elle a abandonné ce vaurien à lui-même, ou plutôt, elle a révisé le jugement qu'elle avait porté sur lui; elle a mis autant d'adresse et moins de temps à démolir sa réputation qu'à la construire; elle lui a peint un portrait définitif, qu'elle a accroché par-dessus l'autre, de telle façon qu'on n'aperçoit plus le premier. Philippe II, au contraire, a profité de cette réaction contre son fils. Il y a bien des gens qui, avertis par ce premier revirement, suspendent leur jugement sur son compte; si don Carlos était un scélérat ou au moins un fou, Philippe II n'était pas si coupable d'épargner à l'Espagne l'horrible malheur d'être gouvernée par un fou et un scélérat. Il l'enferma, c'était ce qu'il pouvait faire de plus sage et de moins cruel. Il le laissa se consumer, se suicider de sa frénésie et de sa rage; mais les choses ne se passent pas autrement à Bicêtre; il aida même un peu la mort qui ne venait pas assez vite, en mêlant quelque poison à la nourriture de son enfant; mais c'était presque de l'humanité que de jeter une boulette à ce chien furieux. D'autres parlent d'un petit lacet ensanglanté que l'on vit à son cou; mais ce licou n'est pas prouvé; et d'ailleurs, lacet et poison se contredisent; s'il y a eu lacet, il n'y a pas eu poison, et s'il y a eu poison, il n'y a pas eu lacet; pourquoi ne pas croire tout simplement ce qui est plus probable, c'est-à-dire que le jeune homme mourut d'un dernier accès de fièvre chaude, dans sa chambre devenue sa prison? C'était le plus grand bien qui pût arriver à l'Espagne, et si Philippe II n'était pas le père de don Carlos, on trouverait qu'il ne fut que prudent en assurant ce bonheur à son royaume. *Si Philippe II n'était pas le père* est adorable!

Mais qui donc a fait ce tort à don Carlos? qui donc a changé en fou un martyr? qui donc a provoqué ce repentir de l'histoire? Ce sont les archives d'Etat qu'on a fouillées, les papiers d'Etat qu'on a déterrés, les mémoires confidentiels qu'on a exhumés; ce sont les ambassadeurs vénitiens qui ont parlé. Et après les ambassadeurs vénitiens sont venus les Prescott, les Gachard, les de Mouy, des hommes de talent et de mérite, le premier un véritable historien, et tout récemment M. Sainte-Beuve, pour déclarer avec eux que l'ancien don Carlos était mort. Assurément, il ne s'en relèvera pas; mais ce sont les Vénitiens qui lui ont porté le plus rude coup. L'assassin de don Carlos, c'est le copiste qui a publié les correspondances des ambassadeurs. C'est dans cette correspondance surtout que nous l'avons surpris contrefait et maniaque, cruel, despote, un véritable fléau, grandissant, sous l'œil épouvanté de Philippe II, pour la ruine et le malheur de l'Espagne. Cela y est bien, c'est bien sous cet aspect que les Vénitiens l'ont vu; ils ont certainement insisté sur son naturel violent et farouche, sensible et nerveux jusqu'à la folie. Mais ici même, n'a-t-on pas été un peu loin, et notre jugement n'est-il pas esclave d'une réaction qui le domine, l'asservit et l'égare? Le vaste système d'espionnage que les envoyés de Venise établissaient dans les cours étrangères leur a permis d'entrer aussi loin que possible dans l'intimité du fils de Philippe II, et ils ont saisi maint détail que la grande histoire n'aperçut point d'abord, et dont elle fait aujourd'hui son profit en l'exagérant. Vues ainsi à distance, les moindres taches paraissent des monstres, et les pailles deviennent des poutres. Pour se punir d'avoir trop admiré, on dénigre outre mesure, et don Carlos est vic-

time d'une injustice de ce genre. Assurément, les ambassadeurs vénitiens ne tiraient point des observations qu'ils faisaient les conséquences que nous en tirons aujourd'hui ; ils trouvaient des défauts au prince, mais ils n'en conchuaient pas qu'il fût né pour le malheur et la honte de son pays et de sa race. Pour eux, ce n'était peut-être pas un grand homme, parce qu'ils le voyaient d'aussi près que ses valets de chambre, mais ils l'avaient en grande estime, et lui accordaient toutes sortes de qualités sur lesquelles nous nous taisons aujourd'hui. La vérité sur don Carlos serait peut-être entre les deux, comme toujours, entre l'enthousiasme de l'ancienne histoire et le mépris de la nouvelle. Cette dernière se flatte et s'enorgueillit; elle se flatte peut-être trop, elle a à sa disposition des ressources que n'avait point l'école qui l'a précédée ; elle s'est enrichie par des découvertes qui ont conduit à la possession de certaines vérités, au redressement de quelques erreurs ; elle a des instruments de précision qui ajoutent à sa clairvoyance, des microscopes; mais il faut qu'elle s'en défie : le microscope montre les objets plus gros qu'ils ne sont et en accuse trop les détails. C'est le rôle que jouent, en histoire, les archives d'Etat, les papiers particuliers, les confidences et les mémoires. Au demeurant, il n'est pas juste de dire que les objets sont tels dans la nature que le microscope nous les montre ni que les personnages historiques sont tels dans la réalité que les mémoires nous les font. Les mémoires ne voient qu'un côté des choses et outrent les minuties ; c'est ce qui est arrivé pour don Carlos. Sans doute la tradition, l'opinion générale sur un personnage historique a besoin d'être contrôlée et peut-être révisée par des communications particulières, par des documents intimes; cependant, prenons garde : le jugement de tout un peuple, de toute une époque, ne se trompe guère quand il est unanime. Au bout du compte, le don Carlos de Saint-Réal, de Schiller, le don Carlos du roman est le don Carlos des contemporains et des compatriotes ; l'autre n'est que celui des ambassadeurs vénitiens, c'est-à-dire le don Carlos de la chronique et des commérages, le don Carlos en déshabillé. Lequel des deux est celui de l'histoire? Croit-on que le Louis XIV de Saint-Simon, malgré tout le génie du peintre, soit le vrai Louis XIV ?

Défiez-vous, encore une fois, de cette méthode, de ce procédé d'enquêtes à la loupe, de ces vérifications de détail : elles vous conduisent à des subtilités d'inductions qui peuvent fausser les plus authentiques personnages. L'exactitude et la vérité ne sont pas dans ce souci perpétuel du détail intime et domestique, qui va à une sorte de dégradation de l'histoire. En grattant ainsi d'un ongle trop curieux ses récits les plus acceptés et ses tableaux les plus célèbres, vous la réduirez en poussière, vous l'anéantirez et la tuerez par le doute ; pour vouloir déchiffrer toujours ce qui est dessous, vous ne laisserez plus pierre qui tienne, et vous vous apercevrez que ses matériaux, que ses fondations les plus solides s'en vont en poudre sous vos doigts ; alors, il arrivera un moment où, ayant trop voulu savoir, vous n'aurez plus où vous prendre, vous interrogerez le vide, et, ne trouvant plus rien, vous ne croirez plus rien. Et quel événement, quel personnage, quelle tradition résisteraient à cette espèce d'attaque incessante, à cette

mine que vous creusez sous l'histoire? C'est bien vrai que les héros s'en vont, les plus grands, les plus reconnus, les plus consacrés, ils s'en vont, et vous ne les retrouverez tantôt plus.

L'égalité a envahi l'histoire; un niveau a passé sur les hautes têtes, le niveau de la science. A sa lumière, nous avons vu presque tous les hommes de la même taille; l'obscurité fabuleuse, qui en grandissait quelques-uns et les montrait plus élevés que nature, a été dissipée; nous avons touché du doigt la misère et la faiblesse de ceux qu'on avait d'abord adorés, et nous ne leur avons plus démêlé d'autre supériorité sur nous qu'une supériorité de hasard et extérieure, qui ne leur demeurait point quand on les dépouillait de leurs ornements, quand on les séparait de leur cortége, et qu'on les forçait à paraître devant nous à peu près nus et seuls. Que reste-t-il aujourd'hui de la bonté de Henri IV et de la grandeur de Louis XIV? Que reste-t-il, hélas! de la poésie de don Carlos? On se plaignait naguère, dans une illustre compagnie, de la disparition des mots historiques, de leur défaveur, de leur ruine. Il n'en est pas un qu'on n'ait contesté; pas un, des plus beaux, qui ne fasse sourire, même le mot de Pavie, même le mot d'Ivry, je ne parle pas du mot de Waterloo. Semblables à des charlatans, dont les tours sont connus, ils ont pris la fuite, après avoir fait quelque temps fortune à nos dépens; ils se sont éclipsés, après avoir été démasqués comme des imposteurs. Voilà les grands mots partis! voilà les grands hommes! Que dire des grands événements? N'ont-ils pas reçu, de ce départ, une atteinte et un contre-coup? N'ont-ils pas perdu de leur grandeur par la diminution des hommes qui les ont accomplis et des choses qui s'y sont dites? N'ont-ils pas diminué aussi, ne sont-ils pas retombés au rang de simples événements quotidiens, sans caractère et sans couleur? L'histoire n'a-t-elle point perdu de son éclat, et, avec son éclat, n'a-t-elle rien laissé de son crédit? Les faits, si faciles à dénaturer, à supposer, à nier, à inventer enfin, ne s'imposent à notre imagination qu'appuyés des mots éloquents qu'ils ont provoqués, et des personnages fameux qui ont laissé tomber ces mots de leurs lèvres : mort l'homme, morte la chose; morte la parole, morte l'action. Pour ne prendre que cet exemple de don Carlos, voyez un peu, je vous prie : depuis que le héros n'existe plus, depuis que les ambassadeurs vénitiens nous l'ont ainsi changé, retourné; depuis qu'ils nous ont montré le revers de cette brillante médaille, laquelle de ses actions, quel événement autour de lui nous inspire de la confiance? Est-il un fait auquel nous ayons foi? Sa vie, sa mort, tout ce qu'on en rapporte dans un sens et dans l'autre, tout ce qui le touche de près ou de loin, nous devient suspect. L'histoire a semé l'incrédulité sur un point, elle recueille le doute sur tous les autres, et ce malheur la menace aujourd'hui de toutes parts; on prévoit un avenir où il lui restera à peine la certitude des dates que lui accordait Charles Nodier, et où le souci qu'elle a eu de ne jamais donner prise au roman la fera regarder comme le plus sec à la fois et le plus fragile de tous les romans.

A. CLAVEAU.

CHRONIQUE POLITIQUE

28 février 1864.

Les opérations de guerre dans le Schleswig n'avancent pas aussi rapidement que l'eussent fait supposer la vigueur des premières attaques et le succès qui les a couronnées. Remise de l'espèce de panique que le brusque envahissement du territoire schlesvigeois paraît avoir produite dans ses rangs, l'armée danoise s'est promptement reconstituée derrière les fortifications de Düppel ; elle semble résolue à les défendre avec une extrême vigueur. Le prince Frédéric-Charles, chargé de l'investissement de cette place, en est encore à préparer l'assaut qui doit fournir le commentaire de fait à la proclamation napoléonienne par laquelle ce prince a ouvert la campagne, et qui anticipait un peu trop sur les événements. En attendant qu'elles aient chassé entièrement les Danois du duché, les troupes allemandes ont fait une pointe dans le royaume : un escadron prussien a franchi la frontière qui sépare les deux territoires, et a pris possession de Kolding, dans le Jutland. L'émotion a été bien grande en Europe et en Allemagne même, à la nouvelle de ce fait, qui d'un coup menaçait de changer le caractère de la lutte. Etait-ce le commencement d'exécution d'un plan prémédité? était-ce un ballon d'essai ? On est encore à se le demander, même dans les régions officielles. L'essentiel est que la tentative paraît devoir en rester là, pour le moment du moins. C'est ce qui ressortirait, entre autres, de la réponse faite par lord Palmerston à l'interpellation de M. Griffith touchant l'invasion du territoire danois proprement dit. Sur la demande adressée à ce sujet par le cabinet britannique au cabinet de Berlin, ce dernier aurait répondu : « Le maréchal Wrangel, en faisant occuper le village de Kolding, a agi contre la volonté du cabinet de Berlin, contre ses instructions formelles. Le gouvernement prussien le réprimandera ; mais la position de Kolding est trop avantageuse pour qu'on l'abandonne : les troupes prussiennes sont dans le Jutland, elles y resteront. » Si cette réponse n'avait pas été produite par le premier ministre anglais devant le Parlement britannique, on aurait pu être fort disposé à la prendre pour une mauvaise plaisanterie ; elle n'est assurément rien moins qu'une bonne et satisfaisante explication. L'esprit paraît d'ailleurs

déborder dans le camp allemand, sous le stimulant de l'activité guerrière; témoin cette belle dépêche télégraphique de Kiel, qu'on pouvait lire avant-hier dans tous nos journaux : « Les travaux de siége devant Düppel sont entravés par la neige ; le mauvais temps arrête les travaux du génie prussien dans le port de Kiel ; *les arrestations continuent dans le Schleswig.* » N'est-il pas précieux et d'une naïveté presque touchante ou d'une ironie accablante, ce petit tableau des libérateurs prussiens, qui, empêchés de combattre l'oppresseur danois, s'amusent, pour utiliser les loisirs forcés, à incarcérer les opprimés Schleswig-Holsteinois que l'on est venu affranchir? Il ne serait pas sans intérêt de connaître les sentiments des Schleswigeois sur cet ingénieux passe-temps de leurs sauveurs berlinois; mais ceci n'est pas chose aisée. La presse, dans les duchés mêmes, est maintenant aussi libre qu'elle le serait à Berlin le jour où le feld-maréchal Wrangel y reprendrait le commandement sous un nouvel état de siége. Quant aux personnes qui seraient tentées d'adresser des correspondances aux journaux du dehors, l'on connaît, par le sort fait au *reporter* de la *Patrie*, le gracieux empressement que met l'état-major prussien à leur faciliter cette tâche. A part les autres prévenances dont on les comble, on les isole dans des cellules bien closes, afin qu'aucun bruit du dehors, aucune influence perturbatrice ne vienne troubler l'*objectivité* de leurs relations, qualité tant appréciée de tout cœur allemand bien placé, et particulièrement, semble-t-il, des caporaux prussiens. On n'est pas pour rien caserné dans le « foyer » de l'intelligence germanique!

Elle doit être, avouons-le, d'une perspicacité sans égale pour se reconnaître dans le dédale de la question schleswig-holsteinoise, qui de jour en jour devient plus inextricable. Une seule chose est claire, évidente ; on avait indignement calomnié l'Allemagne en traitant d'utopies, de chimères, ses tendances unitaires ; l'occasion seule avait fait défaut pour que d'une généreuse aspiration elles se transformassent en une réalité palpable. Dès que l'orgueil provocateur de ce géant de Copenhague, souverain presque incontesté de 1,500,000 hommes, femmes et enfants danois, vient montrer aux 34 millions d'Allemands la nécessité de l'entente effective, de l'union indissoluble, ils oublient les dissentiments politiques et autres, les patries « étroites » et « étroitissimes, » les différences de règne et de régime, les jalousies séculaires, les divergences modernes d'intérêts ; ils se lèvent comme un seul homme ; ils n'ont qu'une volonté, qu'un bras, qu'un but. Voyez plutôt. La Diète de Francfort, organe officiel de l'Allemagne fédérée, décrète « l'exécution » dans le Holstein et charge les troupes saxo-hanovriennes d'occuper ce duché ; à peine y sont-elles installées, qu'arrivent les troupes austro-prussiennes, qui leur passent d'abord sur le ventre pour envahir le Schleswig, et font ensuite un demi-tour pour les chasser d'Altona, de Kiel et de Neumünster. Restées maîtresses du terrain, les deux grandes puissances y fournissent bientôt des preuves non équivoques de la continuité de cette « cordiale entente, » qui a toujours caractérisé les rapports entre les Hohenzollern et les Habsbourg. Et, pendant que ces traits d'union se produisent sur les rives de la Baltique, les Etats secondaires, hier encore bouillants d'impatience bataillense contre

le Danemark, se réunissent à Wurtzbourg, où il semble qu'ils vont décréter d'accusation l'Autriche et la Prusse pour leur énergie guerrière ; point : tout ce beau feu s'éteint bien vite. De leur côté, le Nationalverein et le comité des trente-six n'avaient jamais connu de désir plus vif que d'enterrer et de supplanter la vénérée assemblée francfortoise, dans laquelle ils voyaient la source de tous les maux de l'Allemagne ; ils étaient, de plus, les ennemis jurés du régime des petits Etats (*Kleinstaaterei*), et les voilà qui s'éprennent subitement d'un ardent amour pour le palais d'Eschenheim, qu'ils stimulent à venger par « tous les moyens » son autorité méconnue. Enfin, les démocrates « pur sang, » qui n'auraient pas reculé devant « le fer et le feu » pour constituer l'unité allemande, appellent aujourd'hui les populations à la guerre civile pour entraver l'action la première fois que, depuis l'établissement de la Confédération, celle-ci peut faire semblant de croire qu'elle agit, et agit au nom de l'Allemagne. Pour compléter le tableau, les journaux de Vienne et de Berlin se redisent les aménités pleines de grâce, dont Autrichiens et Prussiens ont fait mutuellement l'ample usage que l'on sait durant les luttes d'influence en ces dernières années ; sur le terrain même du champ de bataille occupé en commun, l'Autriche tire en arrière, et voudrait, s'il est possible, revenir du Schleswig, tandis que la Prusse pousse en avant, et voudrait à tout prix pénétrer dans le royaume même : par malentendu, cela va sans dire. Vit-on jamais unité plus touchante, concorde plus parfaite, entre les divers membres d'un corps politique? Et cette merveilleuse union s'est faite du jour au lendemain, sous la seule influence du conflit schleswig-holsteinois! Rien ne prouve mieux à quel point cette union était depuis longtemps réalisée dans les cœurs et les esprits des gouvernants autant que des gouvernés germaniques.

Par malheur, cette belle entente au sein de la Confédération ne facilite guère au public européen la compréhension de la guerre dano-allemande. Nous disions récemment que huit jours de guerre n'avaient fait que rendre la question plus embrouillée que jamais; aujourd'hui, nous devons le confesser, les dix à douze jours de trêve forcée qui ont succédé aux faits d'armes du début ne l'ont guère éclaircie. Les ténèbres s'épaississent, au lieu de se dissiper. La Diète de Francfort sait-elle ce qui est arrêté et ce qui sera fait au nom de l'Allemagne par les deux membres les plus puissants de la Confédération contre son membre récalcitrant qui s'appelle Christian IX? Sait-on, à Londres, à Paris, où en veulent venir l'Autriche et la Prusse? M. de Rechberg connaît-il les pensées intimes de M. de Bismark et réciproquement? Sait-on clairement, à Vienne même, ce que l'on médite dans la capitale autrichienne, et à Berlin, ce que l'on rêve dans la capitale prussienne ? Rien n'autorise à le croire. Il est une assemblée en Europe qui désire tout savoir et un ministère qui prétend tout connaître ; hélas! ils ne nous apprennent rien, et pour cause. Depuis quinze jours, l'Europe prête une oreille attentive aux conversations animées dont le conflit dano-allemand est quotidiennement l'objet dans le Parlement de Londres; tout ce qui en ressort, c'est que le cabinet anglais se remue beaucoup pour n'avoir point à agir, qu'il prodigue les conseils de paix, qui sont fort peu écoutés, les offres de service, que l'on dédaigne. Sa per-

sévérance ne devait cependant pas rester entièrement stérile ; dans la séance d'avant-hier, lord Palmerston a pu enfin annoncer au Parlement que sa proposition d'une conférence est acceptée par l'Autriche et la Prusse. « Le bon billet qu'a La Châtre ! » Depuis deux mois, le cabinet anglais, qui, en novembre dernier, avait démontré si savamment et si spirituellement l'inopportunité de toute réunion des souverains ou des diplomates, qui avait fait ressortir tout particulièrement l'impossibilité de faire quelque chose par la voie d'une conférence au sujet du conflit dano-allemand, ce même cabinet remue ciel et terre pour faire agréer un projet quelconque de pourparlers ; après des échecs réitérés, il en est arrivé maintenant à proposer une conférence, même sans armistice. Quel beau précédent cela établirait dans l'intérêt de l'humanité ! Cette proposition, ou plutôt cette concession de laisser continuer les hostilités pendant qu'on essayera de négocier est faite à deux grandes puissances coalisées contre un ennemi infiniment petit en nombre ; elle leur est faite par le protecteur du Danemark, lorsqu'elles sont de fait en possession déjà de presque tout le territoire litigieux et sur le point d'envahir le royaume même, qui doit rester hors du débat ! Pourquoi les cabinets de Vienne et de Berlin refuseraient-ils leur adhésion à une conférence réunie dans de telles conditions ? Qu'y peuvent-ils perdre, puisqu'ils restent maîtres de continuer leurs coups contre le Danemark et de peser à chaque instant, par de nouvelles victoires, sur les délibérations de la réunion diplomatique de Londres ? Malgré cela, on doute encore, de divers côtés, que l'acceptation du projet anglais par l'Autriche et la Prusse soit sincère. Elles ne croiraient pas le moment venu de s'asseoir autour de la table verte ; elles voudraient d'abord être maîtresses absolues de tout le Schleswig, pour le moins. Bien des indices viennent corroborer cette supposition. Si elle est fondée, il ne faudrait voir dans les réponses que le comte Russell est parvenu enfin à obtenir de MM. de Rechberg et de Bismark, qu'une politesse faite aux importunités des infatigables solliciteurs anglais ; cette politesse coûtait d'autant moins aux cabinets de Vienne et de Berlin que, selon toute probabilité, le dixième projet de conférence anglais n'aboutira pas plus que les neuf projets qui l'ont précédé, ne fût-ce que par le refus du Danemark. On ne croit pas, en effet, que Christian IX juge compatible avec la dignité et l'intérêt de son royaume d'accepter une conférence qui n'amènerait pas même un armistice comme préliminaire.

Le fait est que les ministres anglais n'ont pas encore pu annoncer au Parlement l'adhésion du cabinet danois, sur lequel ils se croyaient tant de pouvoir. Et dût cette conférence se réunir, malgré tout, ses auteurs eux-mêmes ne paraissent pas s'en promettre des résultats bien grands. Lord Palmerston cherche seulement à faire partager au Parlement cette vague « croyance, » que « si l'on pouvait réunir un certain nombre de personnes autour d'une table, ce serait un plus facile moyen d'arriver à un arrangement que par des dépêches. » Cela peut encore se traduire ainsi : « Si nous réussissons seulement à amener un petit bout de pourpalers, notre affaire est gagnée et notre conscience est sauve ; il y aura toujours quelqu'un sur qui l'on pourra, en cas d'échec, rejeter la responsabilité ; l'An-

gleterre aura fait son devoir et se lavera les mains quoi qu'il arrive. » Les bases d'arrangement que l'on attribue au cabinet de Londres ne paraissent effectivement pas de nature à amener une entente entre les partis belligérants. Cette base serait moins acceptable encore pour le troisième parti sur lequel on continue à garder le silence, et qu'il faudra néanmoins finir par écouter, si l'on veut créer quelque chose de durable ; ce sont — il faut bien le rappeler expressément à Paris, puisqu'on paraît l'oublier tout à fait à Londres — ce sont les populations schlesvig-holsteinoises. Au début de l'investissement des duchés par les troupes allemandes, et avant que les commissaires austro-prussiens eussent partout rétabli le silence, des manifestations nombreuses se sont produites dans les deux duchés ; si elles sont sincères, si l'on peut y voir l'expression vraie des aspirations populaires des Schleswig-Holsteinois, il est peu probable qu'ils se contentent de l'union personnelle que le cabinet anglais propose de rétablir entre le royaume et les duchés. Il nous paraît surtout douteux que l'opinion publique pût ratifier, et que la France pût consacrer par son concours actif un arrangement qui aurait pour point de départ ce principe suranné qui est de disposer des peuples sans eux et malgré eux, et qui aurait ici pour résultat de faire restaurer en l'an de grâce 1864, ces relations d'un autre âge, l'union personnelle, dont les inconvénients, les dangers, sont révélés tous les jours par les rapports entre l'Autriche, par exemple, et la Hongrie. Nous souhaitons de tout cœur, plus que nous n'osons l'espérer, que la tardive activité de la diplomatie anglaise parvienne à vaincre toutes ces difficultés ; puisse-t-elle réussir à amener la prompte fin d'une guerre fatalement stérile, qu'elle aurait pu si aisément prévenir avec un peu de prévoyance et de bonne volonté. Mais, plus on réfléchit sur les difficultés intimes de cet inextricable conflit, si singulièrement embrouillé par le chaos des relations intérieures de l'Allemagne, et plus on se raffermit dans cette conviction, que nous n'avons cessé, pour notre part, de soutenir ici depuis longtemps : pas plus que les autres « questions » qui menacent la paix européenne, la question dano-allemande ne peut être résolue isolément d'une façon satisfaisante et durable ; elle ne saurait trouver sa vraie solution que dans une œuvre générale de réforme, qui, par la voie d'une entente amicale des souverains européens, telle que l'a proposée le discours impérial du 5 novembre dernier, replacerait le droit public et la constitution de l'Europe sur des bases nouvelles, plus conformes aux faits et aux tendances du jour que ne le sont les lambeaux des traités de 1815.

On y arrivera, parce que cela est inévitable. Nous ne désespérons pas de voir lord Palmerston et le comte Russell, ou leurs prochains successeurs, venir nous conjurer de reprendre le projet de congrès général, si superbement raillé dans les dépêches du Foreign-Office des 12 et 25 novembre 1863 ; mais combien de temps auront fait perdre, combien de sang précieux auront fait couler ces œuvres magistrales du comte Russel, non pour faciliter, mais pour rendre plus épineuse la tentative d'apaisement général, à laquelle le gouvernement anglais finira pourtant par recourir ! Peut-être, le revirement est-il plus proche que l'orgueil et l'entêtement britannique ne le voudraient croire. Les anciens représentaient le

remords et le châtiment boiteux; ils arrivent, mais à pas lents. Il semble que, dans notre époque de locomotion accélérée, ces boiteux de l'antiquité commencent également à hâter le pas. Nous l'avons rappelé déjà : parmi les explosions que la France avait désiré prévenir au moyen du congrès européen, aucune ne pouvait être plus inopportune et plus désagréable au cabinet anglais que l'explosion du conflit dano-allemand, amenée si brusquement par la mort de Frédéric VII; c'est justement le conflit dano-allemand qui, le premier, a éclaté, et avec une violence telle, que l'Angleterre est forcée de déployer des efforts héroïques pour ramener cette conférence à laquelle, il y a trois mois, elle refusait de faire transférer la question schleswig-holsteinoise. Ces remords et ce châtiment si prompts semblent ne pas devoir rester isolés. C'est à peine si la dépêche anglaise du 27 novembre daignait effleurer d'un mot le conflit menaçant que signalait le gouvernement français sur les bords du bas Danube; lord Russell se bornait à dire qu'il ne voyait pas non plus dans la situation des Principautés-Unies un objet de pourparlers européens. Probablement, l'Angleterre, intéressée plus que toute autre grande puissance à la conservation de la paix en Orient, se croyait, là encore, suffisamment forte pour conjurer le danger par ses propres manœuvres. Or, si l'on en croit les nouvelles de Constantinople et de Bukarest, l'Angleterre se serait trompée sur le Bosphore, comme elle s'est trompée sur la Baltique, et pourrait bientôt éprouver, dans l'empire ottoman, la même surprise désagréable que vient de lui donner le Nord allemand et scandinave. Les rapports entre la Turquie et les Principautés-Unies se tendent de plus en plus; des deux côtés, les armements se feraient sur une large échelle et avec une grande activité. Sous le stimulant des espérances d'une prochaine conflagration générale, les anciennes impatiences, des aspirations que l'on croyait apaisées, se réveilleraient chez les Moldo-Valaques, qui s'appliqueraient à les provoquer de même chez d'autres populations chrétiennes de l'empire ottoman; de son côté, le gouvernement d'Abdul-Azis, qui se consolide aujourd'hui à l'intérieur par de sérieuses réformes, et qui poursuit énergiquement la répression des abus et des violences dont les populations chrétiennes ont naguère pu se plaindre avec raison, ne serait guère disposé à supporter la continuation ou plutôt l'aggravation chronique d'un état de choses que les créateurs et les hauts protecteurs des Principautés-Unies, la France et l'Angleterre, n'hésitent pas à dénoncer officiellement, à la face de l'Europe, comme l'anarchie en permanence.

La situation, il serait puéril de vouloir se le dissimuler, offre de sérieux éléments d'inquiétude dans les contrées du bas Danube; nous ne croyons pourtant pas qu'il y ait danger imminent, qu'il y ait une explosion à redouter, tant qu'aucun courant extérieur ne viendra attiser le feu qui couve sous la cendre. Les Moldo-Valaques, depuis que la convention du 18 août 1857 leur a donné une quasi-autonomie, n'ont pas fait preuve, à la vérité, d'un grand discernement; il faut pardonner beaucoup à la décadence des esprits et des mœurs politiques, effet d'une oppression séculaire; il faut encore tenir compte de l'effervescence naturelle des ambitions nationales, qu'est venue surexciter une fortune inespérée. La Moldo-Valachie est

maintenant avertie, par le blâme solennel qu'on a prononcé sur sa conduite les puissances mêmes qui lui avaient assuré cette fortune. Les Principautés-Unies ne peuvent pas avoir oublié qu'elles la devaient aux sympathies de l'Europe; aujourd'hui que ces sympathies sont gravement compromises, les événements qui mettraient de nouveau en question le sort des contrées du bas Danube n'aboutiraient probablement pas à améliorer la position des Principautés-Unies; c'est le contraire qui arriverait, dans le cas surtout où ce nouveau remaniement serait amené par la turbulence des Moldo-Valaques. Convaincue par les faits de l'inopportunité de son œuvre de 1856, l'Europe serait probablement d'autant plus portée à rétablir les anciens rapports entre le souverain turc et ces Etats tributaires, que le régime actuel de l'Empire ottoman n'est point de nature à justifier les appréhensions qui alors appelaient des garanties particulières pour les populations chrétiennes soumises au sceptre turc. Tout au plus, les Moldo-Valaques, dans un remaniement plus général, obtiendraient-ils un changement de maître; ils seraient donnés à l'Autriche, en compensation de certain abandon qu'on lui demanderait ailleurs: nous ne ferons pas aux hommes politiques de la Moldo-Valachie l'injure de supposer que ce changement de maître puisse leur paraître désirable.

Il est donc permis d'espérer que, dans les Principautés-Unies, on ne poussera pas les choses à l'extrême. De son côté, la Turquie ne peut qu'être désireuse d'éviter tout conflit au dedans et au dehors. Non qu'elle ait rien à en craindre pour son existence; grâce à Dieu et à son prophète, les circonstances se sont profondément modifiées depuis quelques années, tout le monde en conviendra. « L'homme malade » de 1854 est jugé bien robuste en 1864; les plus prévenus lui reconnaissent une santé aussi bien assise que celle dont jouit le puissant voisin si empressé alors à achever et à dépecer le moribond. Mais si un soulèvement à l'intérieur ou même une guerre extérieure n'est plus pour la Turquie une question de vie ou de mort, on n'en devrait pas moins regretter tout incident qui viendrait troubler cette belle et grande œuvre de régénération intérieure qui, depuis l'avénement d'Abdul-Azis, est poursuivie avec une vigueur et une persévérance également louables. Cette œuvre de régénération, qui s'accomplit sans ostentation, mais avec d'autant plus d'efficacité, mériterait une étude spéciale; elle est appelée à exercer une influence décisive sur les destinées de tout l'Orient; là est probablement aussi la vraie solution, tant cherchée, de la question d'Orient, le cauchemar de l'Europe depuis un demi-siècle. Peut-être reviendrons-nous prochainement, dans un travail étendu, sur ces faits dignes de toute l'attention de l'Occident politique et économique. Signalons dès aujourd'hui un seul point; il est capital, parce qu'il touche à ce que l'on regarde à juste titre comme le nerf des entreprises de guerre et de paix, les finances publiques. Grâce à la vigoureuse et intelligente initiative prise par Fuad-Pacha, le grand-vizir, secondé à merveille par l'activité loyale et infatigable de Moustapha-Fazil, le ministre des finances, la situation financière et monétaire de la Turquie, naguère encore si déplorable, a été totalement transformée dans le court espace de deux ans. La Turquie est parvenue depuis l'été dernier à se

débarrasser nettement de la plaie du papier-monnaie contre laquelle l'Autriche, par exemple, et la Russie luttent vainement depuis tant d'années. Son crédit public, hier encore presque nul, a été si promptement et si bien rétabli que les places de Londres, de Paris, d'Amsterdam se disputent aujourd'hui ses emprunts ; les capitalistes les couvrent par des offres quintuples des sommes demandées à la souscription. Le budget qui, sous Abdul-Medjid encore, était à peine connu de nom, s'élabore et se publie aujourd'hui à l'instar des Etats européens les plus avancés et aboutit à un parfait équilibre des ressources et des charges. Un changement non moins radical s'est accompli ou s'accomplit dans l'administration, la justice, les travaux publics. Mais quelque beaux que soient les commencements, quelque satisfaisants que soient les résultats déjà obtenus, pour se parachever et se consolider, l'œuvre demande du temps et du repos ; tout événement intérieur et extérieur qui viendrait en interrompre le cours causerait un tort des plus graves à la Turquie, en rejetant dans un avenir chanceux l'accomplissement final d'une entreprise dont les amis de la Porte ne sauraient trop vivement souhaiter le prompt succès.

On peut donc, ce nous semble, avoir assez de confiance dans l'esprit éclairé et libéral des hommes d'Etat qui, en ce moment, dirigent les destinées de la Turquie, et dans leur attachement à l'œuvre de réforme qui est la leur, pour en être convaincu : la Porte fera son possible pour s'assurer le maintien de la paix intérieure et extérieure, pour écarter par un esprit accommodant tout ce qui pourrait troubler cette paix, si précieuse à tant de titres. Nous avons notamment de la peine à croire qu'une perturbation sérieuse puisse sortir de la question dite des « couvents dédiés, » qui depuis quelques mois fait l'objet d'un vif échange de dépêches entre Constantinople et Bukarest. La manière brusque et par trop autocratique dont cette sécularisation de certaines fondations pieuses a été opérée par les autorités moldo-valaques, a pu déplaire, et à juste titre, à Constantinople : cette fois encore, et plus ouvertement que dans d'autres circonstances, le prince Couza a trop affecté d'oublier qu'il n'était pas souverain indépendant, que son suzerain turc avait sur les Principautés-Unies des droits séculaires, et de nouveau reconnus solennellement par les mêmes conventions qui ont donné naissance au trône d'Alexandre-Jean Ier. Mais c'est là une question de procédés, un conflit de compétence, qu'avec un peu de bonne volonté et d'équité de part et d'autre, on parviendra à régler sans trop de peine. Sur le fond même du litige, le gouvernement turc nous paraît devoir d'autant moins contrarier les vues du prinze Couza, que, selon toute probabilité, la Porte arrivera bientôt à adopter chez elle la même mesure, à la réaliser sur une bien plus large échelle. L'achèvement si important de la transformation économique et financière de la Turquie est impossible sans un changement complet dans le régime des *vakoufs* légaux, subsidiaires et coutumiers, c'est-à-dire des biens fonciers consacrés sous diverses formes et à des conditions différentes à l'entretien des mosquées, des écoles et d'autres établissements d'utilité publique. Les *vakoufs* « coutumiers » surtout, qui ne sont plus qu'un anachronisme fâcheux et qui demeurent aujourd'hui sans but, retiennent la plus grande moitié des

terres turques dans une espèce de servitude onéreuse vis-à-vis des établissements pieux ; une réforme radicale du régime qui pèse sur eux est impérieusement réclamée. Ce sera une sorte de rachat, comme on l'a exécuté récemment, dans diverses pays de l'Europe, à l'égard des droits seigneuriaux ; la mesure, toutefois, s'effectuera en Turquie, grâce aux circonstances toutes différentes, avec infiniment plus de facilité, à moins de frais ; elle aplanira aussi la voie, et très heureusement, à la sécularisation plus ou moins entière des deux autres catégories de vakoufs, les vakoufs légaux et les vakoufs subsidiaires. La Porte a donc tout intérêt à laisser s'établir le précédent du côté de la Moldo-Valachie, et à ne point entraver la réforme décrétée par l'Assemblée nationale de Bucharest.

Tout autorise ainsi à espérer que, pour le bien de la Turquie tout autant que dans l'intérêt de la paix européenne, la question des « couvents dédiés » n'amènera pas plus que le conflit du Schleswig-Holstein un embrasement général de l'Europe. Personne assurément n'oserait faire des prédictions dans une époque aussi accidentée que la nôtre, et si féconde en imprévu ; toutefois, il est permis encore de croire, sans tomber dans un excès d'optimisme, que la lutte restera localisée, au cas même où les dernières propositions anglaises échoueraient définitivement ; que le printemps de 1864 n'amènera pas la guerre universelle. Les aspirations pacifiques qui se manifestent partout, au milieu même de formidables armements ; l'anxiété fiévreuse avec laquelle la diplomatie anglaise recherche la conférence, si dédaigneusement traitée quelques mois auparavant ; l'attitude expectante où continue de se renfermer la diplomatie française, sont autant d'indices, sinon de garanties, du maintien de la paix. Ajoutons que cette attitude du gouvernement impérial et les perspectives rassurantes qu'elle ouvre sont en parfaite conformité avec les tendances du pays. C'est au point que bien des personnes commencent à redouter l'exagération de ces tendances en elles-mêmes si louables. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Les lecteurs de la *Revue* lui rendront volontiers cette justice : la politique des interventions inopportunes, des immixtions quand même, des entreprises aventureuses, n'a jamais eu notre assentiment ; mais la politique opposée, que, de certains côtés, on cherche aujourd'hui à faire prévaloir, la politique du désintéressement absolu dans tout ce qui se passe au delà de nos frontières, du confinement systématique dans nos affaires intérieures, ne constitue-t-elle pas un autre excès, peu compatible, à la longue, avec la dignité et avec l'intérêt bien entendu d'un grand pays? Pour notre part du moins, nous ne verrions pas sans de sérieuses appréhensions refleurir en France la fameuse maxime du « chacun chez soi, chacun pour soi, » qui a été si fortement en honneur à d'autres époques ; avec le correctif même (« chacun chez soi, chacun son droit ») qu'y apportait récemment l'auteur présumé de cette maxime, elle prête encore grandement aux malentendus : nous pensons surtout aux malentendus volontaires, commis par les hommes ou les peuples qui aiment à abriter derrière des sentences bien sonnantes des sentiments peu avouables, et que l'on voudrait ne pas s'avouer à soi-même. La politique internationale que résume cette thèse peut plaire aux faibles et aux pusilla-

nimes ; elle ne saurait convenir aux nations fortes et généreuses. Aussi n'a-t-elle jamais été du goût de la France, du jour où la nation a pu avoir une volonté à elle et y conformer ses actes. Cela ne date que de 1789 ; c'est de cette époque seulement que, dans ses rapports extérieurs aussi, elle cessait d'être l'instrument aveugle des desseins de ses maîtres. Une fois rentrée en possession d'elle-même, la nation s'est toujours sentie portée à regarder au dehors, à étendre le cercle de son rayonnement au delà des limites du pays. Sur ce point, elle n'a jamais réclamé ni reconnu de « frontières naturelles. »

Tantôt par la force expansive de ses tendances rénovatrices, comme sous la première République ; tantôt par la supériorité irrésistible de ses armes, comme sous le Consulat et l'Empire ; tantôt par l'activité insinuante et remuante, quoique souvent fort mal appliquée, de sa diplomatie, comme sous la Restauration ; tantôt par l'ascendant universellement accepté de ses grands écrivains et de ses brillants orateurs, comme sous le gouvernement de Juillet ; tantôt par l'éclat éblouissant et inquiétant de ses théories et de ses rêves de rénovation sociale, comme sous la seconde République ; tantôt enfin par le prestige d'une politique réellement conservatrice dans ses tendances progressistes, et s'étayant d'une action prudente mais énergique, comme sous le second Empire, la France moderne a toujours exercé une influence très prononcée et fortement ressentie sur les destinées générales du continent européen, et même au delà. Quoi qu'on ait pu parfois lui enseigner et quelles qu'aient pu être momentanément les tendances qu'elle voulait s'attribuer, la nation ne s'est jamais désintéressée de ce qui se passait autour d'elle ; elle sentait que ce genre de désistement, que cette espèce d'internement volontaire ne saurait convenir à un pays qui, par sa position géographique, par son passé, par son esprit et son caractère, semble prédestiné à être le peuple initiateur par excellence. Agir autrement, vouloir confiner ses pensées et ses actes dans le cercle étroit de ses affaires domestiques, ce serait forfaire au génie et à la mission du peuple français. Ce n'est pas un pur effet du hasard que l'étrange contraste qui, sur ce point encore, différencie d'une façon si tranchée la grande révolution française de la révolution anglaise et des événements analogues qui ont changé les destinées d'autres peuples. En Angleterre et ailleurs, plus est grande et profonde l'œuvre de transformation violente qui s'accomplit à l'intérieur, et plus la nation s'y absorbe, à ce point qu'elle se croit seule au monde, et n'accorde qu'une attention distraite à tout ce qui se fait au delà de ses frontières, sans la toucher d'une manière directe ; les choses se passent tout autrement en France : c'est le lendemain de son émancipation, le lendemain du jour où elle a repris possession d'elle-même, que la nation française déploie une tendance et une force expansives qu'on ne lui avait jamais connues et qu'elle-même ne s'était pas soupçonnées. Ainsi en a-t-il été chez nous de toutes les révolutions successives qui sont venues compléter l'œuvre de 89. Et cela devait arriver, parce que c'était dans le génie et dans la destinée de la France. Il nous a toujours semblé que c'était rapetisser singulièrement la Révolution française que de l'excuser, pour ainsi dire, de ses débordements au dehors,

que de les représenter uniquement comme l'effet nécessaire de la coalition. C'est, à notre sens, le contre-pied de la vérité. Non, ce n'est pas parce que la coalition a voulu l'étouffer à l'intérieur que la Révolution française a rayonné fortement et violemment au dehors ; la coalition s'est faite parce que l'absolutisme, rendu clairvoyant par l'instinct de conservation, avait entrevu ce rayonnement inévitable, cette expansion fatale, avant même que le pays, absorbé encore par les soins de sa transformation intérieure, eût pu s'en rendre compte.

Que l'on nous pardonne cette digression à laquelle notre plume s'est laissée aller malgré nous ; elle n'est pas purement historique ou purement spéculative ; elle offre un certain intérêt d'actualité. Il n'est pas inopportun, ce nous semble, de rappeler que la France n'est pas l'Angleterre ; qu'elle ne saurait non plus modeler sa politique extérieure sur celle d'aucune autre grande puissance ; qu'elle a, comme membre de la grande famille européenne, des droits à exercer et des devoirs à remplir, qui lui sont particuliers. S'en souvenir, c'est le moyen de circonscrire dans des limites raisonnables certain revirement qui, légitime pour le fond, menace d'aller trop loin. Nous admettons, nous aussi, que la France, fatiguée d'un trop long effacement dans les conseils de l'Europe, et ayant certaines revanches à prendre, a pu, dans les commencements du second Empire, donner aux affaires extérieures une place plus large dans ses préoccupations et dans son action ; cette tendance a pu lui imposer des sacrifices très sensibles, mais à la fois très productifs ; nous admettons que la France a assez à faire encore à l'intérieur pour ne pas tourner toute son attention au dehors ; nous comprenons les vœux et les réclamations qui se sont fait jour dans le dernier mouvement électoral, pour demander que l'œuvre du développement intérieur ne souffrît pas sous l'extension de notre activité au dehors. L'exigence est, dans ses effets surtout, moins égoïste qu'elle n'en a l'air. Grâce, précisément, à sa force de rayonnement si intense, la France fait un peu les affaires de l'Europe quand elle fait bien les siennes propres. Lorsque la France travaille avec succès à la consolidation de ses libertés politiques, au développement de son nouveau régime économique, à l'amélioration de ses institutions sociales, elle aide du même coup l'avancement politique, économique et social de toute l'Europe. Mais cette action indirecte, et pour ainsi dire, non voulue, peut-elle et doit-elle nous suffire ? Répond-elle à toute l'étendue de notre tâche ? Assurément non. On n'a qu'à voir la fortune étonnante que l'avidité sympathique du public assure à tel livre, élevé ainsi à hauteur d'un événement, pour se convaincre que si, au palais du Luxembourg et au Palais-Bourbon, « on ne parle plus de Rome, » l'opinion ne s'est point dessaisie de la question ; on n'a qu'à entendre les applaudissements si vifs et si unanimes avec lesquels une foule compacte accueille les conférences de la salle Barthélemy pour être convaincu que, si les élus de la nation accordaient à peine, dans l'Adresse à l'Empereur, une mention honorable à la Pologne, les cœurs généreux en France n'en restent pas moins sympathiquement et chaleureusement émus en faveur de ce peuple de martyrs, que l'abandon de l'Europe ne décourage pas plus que ne l'écrase la violence inexorable de ses

maîtres. Aussi, tout en comprenant, en approuvant cette politique du gouvernement, qui ne veut point risquer à la légère le sang et l'argent de la France, qui recule justement devant la perspective d'une guerre dont ni la tournure ni l'étendue ne sauraient être précisées d'avance, nous arrivons souvent à nous demander si cela légitime et entraîne fatalement cette espèce d'oubli dans lequel la majorité du pays semble vouloir laisser tomber des événements extérieurs qui, hier encore, le préoccupaient au plus haut degré? Nous ne spécifions rien, parce que ce n'est pas à propos d'une question particulière que nous voudrions mettre en garde contre les penchants du jour en France; c'est une réserve générale que nous entendons formuler contre des tendances trop étroites, qui nous semblent aussi incompatibles avec le génie et la mission de la France qu'avec ses véritables intérêts. En disant « intérêts, » nous prenons le mot dans son sens le plus vulgaire, le plus matériel. En effet, abstraction faite de toute considération d'humanité, de liberté, de progrès, de prestige, d'influence, est-ce qu'à l'époque de solidarité internationale où nous vivons, la France n'est pas intéressée, mais intéressée dans l'acception la plus positive du mot, à ce que la paix extérieure et intérieure existe partout, à ce que le libre développement de leurs forces et de leurs facultés, de leur activité productrice et consommatrice, soit, par le règne de la justice, assuré à toutes les contrées et à toutes les nations de l'Europe?

Répétons-le : c'est contre une tendance générale que nous entendons faire nos réserves, contre une tendance qui nous paraît d'autant plus fâcheuse qu'elle se manifeste dans des régions qu'on croirait particulièrement ouvertes aux sentiments élevés et généreux, particulièrement accessibles à l'intelligence des aspirations modernes; c'est pourtant dans ces régions justement, chez la jeunesse, dans la « démocratie » par excellence, qu'on semble aujourd'hui disposé à traiter d'utopie ou de machiavélisme les idées de progrès général, de solidarité internationale, d'entente universelle, et à vouloir que la France se confine absolument et exclusivement dans le soin de ses affaires intérieures. Ces réserves faites contre l'excès d'une réaction dont nous apprécions le mobile à sa juste valeur, nous n'hésitons pas à regarder comme chose très heureuse ce trait saillant de la dernière quinzaine, à savoir que, malgré le bruit qui au dehors se faisait autour de certaines questions internationales, l'attention du public en France se soit portée d'une manière vive et soutenue sur d'importants problèmes de la situation intérieure. Deux documents, entre lesquels existe une intime liaison, ont remis sur le tapis ce qu'on appelle la question ouvrière. Le premier est le manifeste d'une soixantaine d'ouvriers, se rapportant aux élections qui doivent prochainement se faire à Paris, dans les 1re et 5e circonscriptions, pour le remplacement de MM. Léonor Havin et Jules Favre, qui ont opté pour d'autres circonscriptions; l'autre est l'exposé des motifs qui accompagne la présentation du projet de loi portant modification des articles 414, 415 et 416 du code pénal, autrement dit des stipulations qui régissent le délit de coalition entre ouvriers et entre patrons. Le manifeste des ouvriers a produit un grand émoi, et cela non-seulement dans les classes pour lesquelles tout mouvement qui s'opère

au-dessous d'elles apparaît comme une menace contre leur propre position, si ce n'est contre tout l'édifice social. A notre avis, cette émotion n'était pas suffisamment justifiée ; du moins était-elle fort exagérée. Nous pouvons passer rapidement sur le côté personnel du débat, quoique ce soit précisément ce côté-là qui ait fait tort au manifeste ouvrier dans des cercles où les vœux des populations travailleuses devraient rencontrer un accueil empressé ; il s'agit de décider si les hommes que les travailleurs de Paris — puisque ce sont eux qui, comme majorité, ont décidé du sort des dernières élections — avaient récemment envoyés au Corps législatif ont répondu ou non à l'attente de leurs mandants ; si les questions auxquelles ceux-ci se croient particulièrement intéressés ont été exposées et soutenues par les députés de la Seine avec toute la connaissance de cause, avec toute la fermeté de conviction et la sympathie communicative que leurs électeurs eussent voulu rencontrer chez eux. C'est une querelle d'intérieur à vider entre mandants et mandataires ; la faculté de rappeler l'élu qui aurait perdu la confiance de ses électeurs n'existe pas dans notre législation ; le vote de défiance que les ouvriers de Paris décernent aux hommes de leur choix, en répétant avec énergie que les travailleurs de Paris « ne sont pas représentés » au Palais-Bourbon, ne saurait donc avoir aucune conséquence pratique. Raison suffisante pour ne pas nous y arrêter. Faisons observer seulement que, si les électeurs ouvriers de Paris sont libres d'être sévères vis-à-vis de leurs élus directs, lorsqu'ils estiment que ceux-ci n'ont pas entièrement répondu à leur attente, aux conditions expresses ou tacites de leur nomination, il n'était ni équitable ni habile de ne pas tenir compte à l'ensemble du Corps législatif, sans en excepter les commissaires du gouvernement, de la sollicitude qu'il a témoignée pour leurs intérêts dans la discussion de l'Adresse. Tout le monde conviendra que la majorité du Corps législatif a été beaucoup plus sympathique aux classes ouvrières que celles-ci ne s'étaient crues en droit de l'attendre ; l'accueil chaleureux fait par toute la Chambre aux brillants plaidoyers de M. Jules Simon est encore dans le souvenir de tous. Les ouvriers ne peuvent pas être seuls à l'avoir oublié ; il eût été convenable et adroit de s'en souvenir dans le manifeste.

Quoi qu'il en soit, les ouvriers parisiens ne paraissent pas entièrement satisfaits de leurs derniers choix. Il leur serait loisible de mieux prendre leurs précautions à la prochaine occasion : ils pourraient choisir leurs mandataires avec plus de soin, tâcher de les initier plus profondément aux vœux et aux besoins particuliers de leurs mandants. Ils ne s'arrêtent pas à cet expédient. Serait-ce un hommage indirect qu'ils veulent ainsi rendre à leurs élus du 31 mai, en donnant à entendre qu'après avoir choisi si soigneusement leurs représentants sans avoir réussi, il ne leur reste plus d'autre ressource que de se présenter eux-mêmes, que de confier le soin d'interpréter leurs besoins et leurs réclamations à des hommes appartenant à la classe travailleuse elle-même ? Nous l'ignorons ; mais nous le confessons : ce désir de la grande majorité des électeurs ouvriers de Paris, de voir entrer au Corps législatif un ou deux des leurs, ne nous paraît pas si déraisonnable qu'on veut bien le dire. Pourquoi, si cette majorité compte

dans son sein des hommes capables de remplir le mandat de député, chercherait-elle en dehors d'elle le représentant qu'elle a le droit d'envoyer au Corps législatif? S'étonnera-t-on que les 100,000 ouvriers électeurs de Paris ne veuillent pas souscrire à un arrêt d'incapacité? En tant qu'ils ne prétendront pas à se faire représenter comme un corps à part dans la nation, nous ne voyons pas à quel titre on leur dénierait le droit qu'ils réclament. On ne porte pas atteinte à la dignité et à la valeur du Corps législatif en rappelant que, parmi les trois cents membres qui le composent, il y en a un grand nombre qui ne doivent pas précisément leur mandat de député à un talent ou un savoir hors ligne, mais à la confiance que leur droiture a su inspirer à leurs concitoyens, à la reconnaissance qu'on leur devait pour des services rendus aux électeurs, à la connaissance spéciale qu'on leur suppose de tels ou tels intérêts particuliers de leurs mandants. Qui contestera qu'il y a dans les ateliers de Paris bon nombre d'ouvriers qui possèdent l'un ou l'autre de ces titres, ou qui les possèdent tous peut-être, au choix de leurs camarades? On n'affaiblira pas non plus l'autorité qui se rattache aux décisions du Corps législatif comme expression unitaire de la volonté nationale, en constatant ce fait patent, qu'un grand nombre de députés, concentrant toute leur attention sur telle ou telle question spéciale, ne paraissent comme individualités qu'à propos de tel ou tel débat, tandis que, dans les questions générales et dans la plupart même des questions spéciales, il se bornent à voter sans parti pris, suivant telle ou telle inspiration, sous telle ou telle influence. Où serait le mal si le nombre très grand déjà de ces députés qui se *spécialisent*, et n'interviennent activement que dans les questions qu'ils connaissent à fond, s'augmentait encore de deux ou trois membres? Est-ce que les questions de salaire, de travail dans les fabriques, de conseils de prud'hommes, de brevets d'invention, d'enseignement professionnel, et une foule de questions analogues, où des hommes du métier pourraient donner d'utiles renseignements, de bons avis et de sages conseils, n'ont pas autant d'importance générale que la question, par exemple, de la réforme douanière, sur laquelle maints députés très distingués auront concentré toute leur participation directe et individuelle aux travaux de la session courante? Encore mettons-nous, dans les considérations qui précèdent, les choses au pis; avec les adversaires des députés-ouvriers, nous supposons que ceux-ci ne sauront prendre une part utile aux délibérations du Corps législatif que dans les questions touchant directement les classes d'où ils sortent; mais cette supposition est loin d'être fondée. La classe travailleuse, surtout à Paris, compte dans son sein bon nombre d'hommes dont l'esprit a franchi le cercle étroit de leur profession, qui possèdent une instruction solide et variée, qui utilisent leurs loisirs d'une manière très féconde, suivent avec intelligence le mouvement de l'époque et du pays, et possèdent, sur les questions générales, des notions aussi justes et aussi saines qu'une foule de députés sortis des classes plus aisées. Auront-ils pour cela le don aussi de produire leurs idées et de les faire valoir? Nous n'en savons rien; l'occasion manque aujourd'hui à ceux qui, dans la classe ouvrière, possèdent le don de la parole, d'en faire la preuve et de le développer par l'exercice.

On avouera tout au moins, que le fait d'appartenir à la classe travailleuse n'exclut pas pertinemment la possession de cette faculté ; on reconnaîtra encore qu'au pis-aller, ces députés-ouvriers ne seraient pas les seuls, même dans la députation de la Seine, qui dussent renoncer aux grands triomphes oratoires et se contenter d'une activité plus modeste, mais non moins utile, dans les bureaux et dans les commissions. J.-E. BORE.

Une mort prématurée et inattendue vient de ravir à la *Revue* un de ses écrivains les plus originaux, au monde intelligent un de ses esprits les plus vifs et les plus aimables, à sa patrie un cœur toujours palpitant, et à nous-même le meilleur et le plus sûr des amis. Le comte Roger Raczynski a succombé le 24 de ce mois, dans sa quarante-troisième année, aux atteintes d'un mal qu'il ressentait depuis longtemps, mais qui ne faisait pas prévoir une fin si prochaine.

Nos lecteurs n'ont pas oublié ses écrits sur les *Réformes du gouvernement russe en Pologne* (1862), *l'Allemagne et le Droit des nationalités*, *la Politique et le Progrès sous l'Empire* (1860). Que de vérités prédiguées dans ces pages qu'il faudrait relire aujourd'hui ! Quel tour original savait prendre sa pensée, toujours noble, toujours élevée, toujours libre, toujours impartiale ! Quelle moisson d'idées dans son livre trop peu remarqué, *la Justice et la Monarchie populaire !* Combien sont venus depuis lors glaner dans ce champ fécond, sans dire où ils avaient pris leurs épis ! Le comte Roger Raczynski a fourni à la génération actuelle une partie notable de ses idées politiques ; il a été sur bien des points un précurseur, et l'on sera étonné un jour, quand la plupart de ses prévisions se seront accomplies, et que le droit international aura changé de bases en Europe, de retrouver largement motivées dans ses écrits toutes les modifications que le code des nations aura subies. Esprit chercheur, inventeur d'idées, le comte Roger n'a pas été compris de tous ceux qui l'ont lu ou approché ; l'élévation même de sa pensée la faisait quelquefois perdre de vue ; mais tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé, parce que cette intelligence était fécondée par un cœur excellent, par une bonté souriante, et que l'âme chez lui était une source intarissable de justice et de paix. La Pologne a compté bien des deuils depuis quelque temps ; il en est peu qui doivent être plus tristement et plus longtemps portés. A. DE CALONNE.

ALPHONSE DE CALONNE.

TABLE DES MATIÈRES DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

JANVIER et FÉVRIER 1864. (13e année. — 2e série.)

LA GUERRE DES CÔTES : ATTAQUE ET DÉFENSE DES FRONTIÈRES MARITIMES (1re partie), par M. RICHILD GRIVEL, capitaine de frégate. . . . . .

JEANNE DARC DANS LA POÉSIE DU XVe SIÈCLE : LE MYSTÈRE DU SIÈGE D'ORLÉANS, par M. EUGÈNE TALBOT. 44

HAUTE-LOGE, roman (3e partie), par M. ALPHONSE DEQUET 58

LES CITÉS OUVRIÈRES EN FRANCE, par M. MAURICE CRISTAL. 105

LES FINANCES DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE, par M. EDOUARD BOINVILLIERS, maître des requêtes au conseil d'État 136

LES ANTIQUITÉS PRIMITIVES DU DANEMARK : L'AGE DE BRONZE, par M. EUGÈNE BEAUVOIS. . 160

REVUE CRITIQUE : *Réformateurs et Publicistes de l'Europe : Moyen âge, Renaissance*, de M. Ad. FRANCK, par M. H. HORN. — *Les Institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre*, de M. Charles DE FRANQUEVILLE, par M. LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY. — *Les Académies d'autrefois : L'ancienne Académie des Sciences*, de M. Alfred MAURY, par M. F. H. — *La Terre et les Mers ou Description physique du globe*, de M. Louis FIGUIER, par M. L. J. — *L'Aliéné devant la Philosophie, la Morale et la Société*, de M. Albert LEMOINE, par M. J. TISSOT. — *Mes Confidences. Fior d'Aliza*, de M. DE LAMARTINE, par M. A. DE TANOUARN. — *Étude sur la routine administrative et l'esprit communal. Utilité de l'ouverture permanente des villes fortifiées*, de M. DE LARRY, par M. B. E. *L'Histoire et la Philosophie dans leurs rapports avec la médecine*, du docteur G. SAUCEROTTE, par M. J. TISSOT 179

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. A. CLAVEAU. 198

REVUE MUSICALE, par M. WILHELM 204

CHRONIQUE POLITIQUE, par M. J.-E. HORN. 209

LE CONFLIT ENTRE L'INSTITUT ET LE MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS. 222

LE THÉATRE CONTEMPORAIN : EUGÈNE SCRIBE, par M. JULES GUILLEMOT. 225

FRANCILLE DE PUYBRUN, roman (1re partie), par M. E. D'ARAQUY. 262

LA GUERRE DES CÔTES : ATTAQUE ET DÉFENSE DES FRONTIÈRES MARITIMES (2e partie), par M. RICHILD GRIVEL, capitaine de frégate. 295

LES INTÉRÊTS DE LA COMPAGNIE DU CANAL DE SUEZ ET CEUX DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN, par M. HENRI VIERNE. 323

Histoire diplomatique de la question dano-allemande (1re partie), par M. le docteur BAMBERG 350
Compositeurs contemporains : Robert Schumann, sa vie et ses œuvres, par M. le baron ERNOUF 385
Travaux des Académies et des Sociétés savantes. Sciences physiques, naturelles et médicales — IX — par M. Henri MONTUCCI 422
Chronique littéraire, par M. A. CLAVEAU. 440
Chronique politique, par M. Alphonse DE CALONNE. 448
A l'aventure en Algérie, de Mme Louise Valory, par M. C. L. 462

Francille de Puybrun, roman (2e partie), par M. E. D'ARAQUY 465
Aristophane et la comédie ancienne, par M. A. CLAVEAU 499
Yamina, scènes de la vie saharienne (1re partie), par M. Théodore SIDARI. 533
La Réforme scientifique de Lavoisier, par M. Pierre-Paul DEHÉRAIN. 563
La Mort d'un dieu, conte antique, par M. Léo JOUBERT. 595
Histoire diplomatique de la question dano-allemande (2e partie), de la mort du roi Frédéric VII jusqu'à l'entrée de l'armée austro-prussienne dans le Schleswig, par M. le docteur BAMBERG 606
Chronique littéraire, par M. A. CLAVEAU. 635
Chronique politique, par M. J.-E. HORN. 652
Journal et Mémoires de Mathieu Marais, par M. Eugène ASSE. 667
La Morale dans la richesse, de M. A. Rondelet, par M. B. E. 671

Francille de Puybrun, roman (3e partie), par M. E. D'ARAQUY. 673
Les Docks de Londres et de Liverpool, par M. Justin AMÉRO. 713
Yamina, scènes de la vie saharienne (2e partie), par M. Théodore SIDARI 747
Turin en 1863, par M. F.-G. GENSIAC 771
L'Or et l'Argent, leur influence sur la situation économique du globe, par M. H. BORDET, maître des requêtes au conseil d'État. 797
La Peste de Marseille d'après de nouveaux documents, par M. Antonin RONDELET. 830
Chronique littéraire, par M. A. CLAVEAU. 857
Chronique politique, par M. J.-E. HORN. 874

Paris. — Imprimerie de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.